
Plan publié 2024-25 et rapports annuels 2023-24 du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

Volume 1

Tab 1: Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Tab 2: Ministère du Procureur général

Tab 3: Bureau du Conseil des ministres

Tab 4: Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Tab 5: Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme

Tab 6: Ministère des Collèges et Universités

Tab 7: Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Tab 8: Ministère de l'Éducation

Tab 9: Ministère de l'Énergie

Tab 10: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Tab 11: Ministère des Finances

Tab 12: Ministère des Affaires francophones

Tab 13: Ministère de la Santé

Tab 14: Ministère des Affaires autochtones

Volume 2

Tab 15: Ministère de l'Infrastructure

Tab 16: Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Tab 17: Bureau de la lieutenant-gouverneure

Tab 18: Ministère des Soins de longue durée

Tab 19: Ministère des Mines

Tab 20: Ministère des Affaires municipales et du Logement

Tab 21: Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Tab 22: Ministère du Développement du Nord

Tab 23: Cabinet du premier ministre

Tab 24: Ministère des Services au public et aux entreprises

Tab 25: Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Tab 26: Ministère du Solliciteur général

Tab 27: Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Tab 28: Ministère des Transports

Tab 29: Secrétariat du Conseil du Trésor

Plans publiés 2024-2025 et rapports
annuels 2023-2024 du
gouvernement de l'Ontario

Volume 1
Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Affaires rurales –
Ministère des Affaires autochtones



Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation
et des Affaires rurales

This document is also available in English.

Partie I : Plan publié 2024-2025

Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation
et des Affaires rurales

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Objectifs généraux du ministère	2
Programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	10
<i>Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)</i>	<i>14</i>
Données financières détaillées	14
<i>Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit</i>	<i>14</i>
<i>Tableau des tendances historiques</i>	<i>15</i>
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	16
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	20
RAPPORT ANNUEL	21
<i>Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024</i>	<i>34</i>

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) contribue à développer un système agroalimentaire durable, résilient, fiable et prospère ainsi que des collectivités rurales fortes dotées d'économies diversifiées qui innovent pour alimenter la croissance économique selon une approche « Une seule santé ».

Objectif et priorités du ministère

Le MAAARO soutient l'innovation, accroît les échanges commerciaux, protège la chaîne d'approvisionnement alimentaire et garantit une production alimentaire sûre et durable des denrées alimentaires en plus de renforcer la capacité de développement économique des collectivités rurales. Pour ce faire, le MAAARO met en œuvre les activités suivantes :

- Faire progresser la stratégie Cultiver l'Ontario, qui est le plan du gouvernement pour renforcer l'industrie agroalimentaire, alimenter la croissance économique, garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et remédier aux vulnérabilités actuelles de cette industrie grâce à des recherches ciblées et à des innovations.
- Favoriser la croissance économique et la création d'emplois dans l'industrie agroalimentaire et les collectivités rurales en investissant dans des entreprises de la province qui renforcent la capacité de transformation des aliments, adoptent des technologies innovantes et nouvelles sur les lieux de travail de l'industrie et créent des possibilités de croissance et des retombées pour l'industrie et les collectivités rurales.
- Mettre en œuvre des cadres et des accords de partenariat, notamment le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) et l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario, l'accord quinquennal conclu avec l'Université de Guelph et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO), un organisme du MAAARO.
- Aider les producteurs agricoles à gérer les risques indépendants de leur volonté par l'intermédiaire de programmes fédéraux-provinciaux et de programmes provinciaux de gestion des risques des entreprises.
- Soutenir le système agroalimentaire de l'Ontario et promouvoir une approche « Une seule santé » en appliquant la législation sur la salubrité des aliments dans les installations réglementées par la province et en administrant la législation et les programmes visant la santé des animaux, des végétaux et de l'environnement.
- Favoriser des changements environnementaux significatifs et la durabilité grâce à un leadership conjoint et à des mesures prises par un vaste réseau d'acteurs afin de garantir la viabilité économique, la compétitivité et la résilience à long terme de l'industrie agroalimentaire et d'assurer une gestion durable des terres pour les prochaines générations.
- Collaborer avec les partenaires de l'industrie agroalimentaire pour accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité et élargir les marchés nationaux et internationaux au moyen d'outils accessibles, d'activités éducatives, de missions commerciales, la promotion de l'accès aux marchés, de démonstrations, de publications et d'autres services.
- Soutenir les collectivités rurales par l'offre de programmes de développement économique, d'outils et de formations qui favorisent la croissance des entreprises locales, stimulent l'investissement et le réinvestissement dans les

centres-villes traditionnels et aident à définir des stratégies pour accueillir les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants et leur permettre de résider et travailler en Ontario afin d'alimenter la croissance économique.

- Collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, en plus de travailler avec des organismes et des communautés autochtones, pour soutenir l'industrie agroalimentaire et la production alimentaire durable.
- Offrir des services de planification, des connaissances et du soutien à la clientèle avant et pendant les situations d'urgence afin de voir à la sécurité alimentaire, à la santé et à la sécurité en général ainsi qu'à la protection des ressources végétales et animales.

Programmes du ministère

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes

Une industrie agroalimentaire solide aide à stimuler l'économie de l'Ontario, à créer de bons emplois et à nourrir les Ontariennes et Ontariens. En 2022, l'industrie agroalimentaire de l'Ontario a apporté une contribution de 48,8 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et a procuré plus de 836 000 emplois, ce qui représente 10,8 % de la main-d'œuvre de la province.

L'Ontario rural compte environ 2,5 millions de personnes, soit près de 17 % de la population ontarienne. En 2022, le PIB de l'Ontario rural était estimé à 99,7 milliards de dollars et permettait de maintenir 1,2 million d'emplois, ce qui représente environ 16 % de la main-d'œuvre de la province. L'Ontario rural compte une grande diversité d'entreprises, notamment dans les secteurs du commerce de gros et de détail, des services, de la fabrication et de l'enseignement.

Développement économique

Le ministère favorise l'innovation et contribue à renforcer la durabilité sociale, économique et environnementale d'une industrie agroalimentaire diversifiée, notamment en collaborant avec ses partenaires pour coordonner une vaste gamme d'initiatives.

Le ministère aide aussi les collectivités rurales à diversifier et à développer leurs économies locales en leur donnant accès à des données économiques, en encourageant l'adoption de pratiques exemplaires en matière de développement économique, en favorisant les partenariats régionaux et en offrant de l'aide financière à frais partagés pour éliminer les obstacles économiques. Le ministère élabore une stratégie provinciale de développement économique des collectivités rurales qui sera lancée en 2024.

Le MAAARO offre du soutien notamment par l'intermédiaire des programmes du PCA durable qui prévoit de l'aide à frais partagés dans le cadre d'initiatives, comme :

- L'Initiative pour l'innovation en agrotechnologie aide les entreprises agricoles et de transformation des aliments à investir dans des technologies, de l'équipement ou des procédés novateurs qui accroîtront leur capacité de production. Elle aide aussi les entreprises admissibles à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre grâce à des investissements dans de nouvelles technologies et de l'équipement et à des modifications apportées à leurs bâtiments ou à leurs installations.
- L'initiative Cultiver l'Ontario pour le développement des marchés aide les producteurs primaires, les entreprises de transformation et les organismes de l'industrie à faire croître leur entreprise au moyen d'activités d'analyse de

marché, de planification, de conception de nouveaux produits et de commercialisation afin de repérer, de saisir et de développer des possibilités sur des marchés intérieurs et extérieurs.

- L'Initiative d'amélioration de la capacité pour les établissements de transformation des viandes offre de l'aide financière aux établissements de transformation des viandes et aux abattoirs indépendants admissibles afin qu'ils puissent faire des investissements à court terme dans de l'équipement, des technologies et des pratiques de manutention et de transformation des viandes qui amélioreront leur efficacité opérationnelle et leur productivité.
- L'initiative Cultiver pour l'avenir offre aux producteurs admissibles de l'aide financière à frais partagés pour l'achat de plants de pommes, de fruits tendres et de raisins afin de leur permettre de créer de nouvelles possibilités pour leur entreprise.

Voici d'autres programmes de développement économique offerts :

- Le Programme de développement économique des collectivités rurales aide les collectivités rurales et autochtones à éliminer les obstacles au développement économique, à attirer des investissements, à créer, à maintenir et à pourvoir des emplois et à alimenter la croissance économique. Le ministère s'assure que les intérêts ruraux sont pris en compte dans les politiques et les programmes de l'ensemble du gouvernement et promeut les débouchés et la croissance économique afin de soutenir une qualité de vie élevée pour les résidentes et résidents.
- Le Fonds stratégique pour le secteur agroalimentaire visant la transformation des aliments renforce la capacité de transformation en Ontario grâce à des investissements dans d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation d'installations de transformation des aliments en fonction des besoins essentiels de la chaîne d'approvisionnement du secteur ou des avantages stratégiques généraux.
- L'Initiative pour la croissance communautaire offre du soutien aux organismes susceptibles d'élargir les possibilités et d'offrir des avantages importants à l'industrie agroalimentaire et aux collectivités rurales de l'Ontario.
- Le programme Ontario, terre nourricière contribue à sensibiliser le public, à célébrer les produits alimentaires locaux et à inciter les consommateurs à choisir des aliments de l'Ontario lorsqu'ils font leurs achats en encourageant les entreprises ontariennes à utiliser le logo « Ontario, terre nourricière » sur leurs produits alimentaires.

Pour soutenir la production agricole nationale, le ministère organise des activités éducatives et des ateliers dans toute la province et élabore du contenu qui est diffusé sur plusieurs plateformes différentes (comme sur les médias sociaux et dans des bulletins d'information). Ce contenu traite de l'efficacité de la production, de la lutte contre les maladies et les ennemis des cultures, des pratiques de gestion optimales, de la durabilité, de la biosécurité, de la préparation aux situations d'urgence, de la recherche appliquée dans les exploitations agricoles et d'autres sujets pertinents.

Le ministère aide les entreprises de transformation des aliments et des boissons partout dans la province en leur fournissant des ressources, des contacts et du soutien afin de contribuer à la croissance des entreprises de l'industrie des aliments et des boissons de l'Ontario. Les conseillères et conseillers du ministère aident les entreprises de transformation des aliments et des boissons à investir pour être compétitives et réaliser le potentiel d'expansion de leurs marchés intérieurs et extérieurs. Le soutien commercial aux entreprises agroalimentaires de

l'Ontario comprend ce qui suit :

- participation à des missions et à des salons commerciaux pour accroître la visibilité des produits de l'Ontario;
- conseils et ressources pour en apprendre sur les règles commerciales et les tendances du marché, et travail relatif aux politiques pour maintenir un accès élargi aux marchés;
- programmes de réunions interentreprises pour les fabricants d'aliments et de boissons de l'Ontario avec les principaux détaillants nationaux et internationaux;
- conseils, ressources et contacts pour les entreprises spécialisées dans le conditionnement à forfait et la fabrication partagée;
- soutien pour les entreprises engagées dans des investissements directs étrangers, des missions étrangères, des missions à l'étranger et des missions de sélection de sites.

Dans le cadre de la stratégie Cultiver l'Ontario, qui vise à attirer et à cultiver le talent agroalimentaire de l'Ontario, le ministère fait la promotion active des carrières dans l'industrie agroalimentaire par de la sensibilisation et l'offre d'information dans des événements clés partout dans la province.

Recherche

L'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario, formée avec l'Université de Guelph, permet d'offrir une expertise et un accès à un système unique de recherche agroalimentaire, d'analyse en laboratoire et de transfert de connaissances, notamment de fournir des services de recherche agroalimentaire et rurale, des services de laboratoire, des services d'enseignement vétérinaire, des services de gestion de centres de recherche et, depuis peu, des services de formation et d'enseignement en matière de réglementation destinés aux producteurs agricoles.

Le MAAARO collabore avec l'industrie, les universités, les organismes, comme l'IRAO, les autres ministères de l'Ontario, les autres gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour faire progresser la recherche et l'innovation qui favorisent la croissance, la compétitivité et la durabilité à long terme de l'industrie agroalimentaire. Cette initiative consolide la position de la province en tant que leader mondial dans les domaines du renforcement des capacités et du développement des compétences agroalimentaires, de la recherche et de l'innovation.

Les résultats sont visibles dans de nombreux projets innovants, tels que les développements technologiques qui ont été commercialisés et adoptés pour soutenir les décisions futures en matière de politiques et de programmes concernant les besoins de l'industrie agroalimentaire. En outre, ce soutien a permis de lancer des entreprises dérivées et d'obtenir des droits de propriété intellectuelle développée en Ontario de l'Université de Guelph, ce qui a entraîné un développement économique et contribué à l'indicateur de rendement clé (IRC) du ministère visant à soutenir l'innovation commerciale en Ontario.

Le ministère collabore avec l'industrie et d'autres partenaires pour cibler les priorités de recherche, investir avec eux dans des projets et l'infrastructure de recherche et encourager l'utilisation de la recherche par l'application des recherches officielles dans des activités de transfert de connaissances et de technologies.

Le MAAARO investit également dans des programmes de recherche libre et des projets visant à améliorer la salubrité des aliments, la santé des sols, la santé des

végétaux et des animaux, la gestion de l'eau, l'élaboration de bioproduits et l'agriculture de précision.

Le MAAARO met en œuvre une stratégie pour moderniser ses programmes et ses services de recherche et d'innovation. Par l'intermédiaire de l'IRAO, le ministère continue de moderniser son infrastructure de recherche.

La stratégie Cultiver l'Ontario a défini les objectifs visant à accroître la recherche et l'innovation, qui appuient l'IRC du ministère concernant le nombre de brevets et de permis accordés par le truchement de la recherche financée par le ministère. Voici certains des objectifs :

- construire et maintenir une infrastructure de recherche de classe mondiale pour encourager l'utilisation de l'innovation et améliorer la durabilité et la rentabilité de l'industrie agroalimentaire;
- permettre la délivrance de 250 brevets et licences grâce à la recherche financée par le MAAARO d'ici 2030;
- mettre au point des technologies innovantes pour favoriser l'adoption d'innovations;
- veiller à l'application de la recherche et à son transfert en solutions pratiques pour l'industrie agroalimentaire de l'Ontario afin que les exploitations agricoles puissent bénéficier de la recherche effectuée en laboratoire;
- développer le marché des technologies innovantes de l'Ontario au pays et à l'étranger;
- accroître l'utilisation des données pour soutenir les décisions commerciales et augmenter l'efficacité de l'industrie agroalimentaire et de la chaîne de valeur;
- travailler avec les secteurs pour mieux mesurer les solutions basées sur les données.

Charges d'immobilisations liées à l'agriculture et aux affaires rurales

La recherche du MAAARO est soutenue par l'IRAO et s'appuie sur un réseau de 14 stations de recherche, laboratoires et infrastructures agricoles connexes. Ces installations offrent une capacité supplémentaire pour la recherche menée par l'industrie tout en permettant de tirer parti des investissements de tiers pour garantir la durabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie agroalimentaire. Plusieurs grands projets d'immobilisations visant à moderniser les plateformes clés de recherche sur les grandes cultures, le bétail et l'aquaculture ont récemment été achevés.

Paiements de transfert liés à la gestion des risques des entreprises

Dans le cadre de ses programmes de gestion des risques des entreprises, qui sont, pour la plupart, administrés par Agricorp, un organisme de la Couronne dont il est responsable, le MAAARO aide les producteurs agricoles de l'Ontario à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les conditions météorologiques et la volatilité des marchés.

Parmi les programmes, citons les programmes fédéraux-provinciaux du PCA durable (Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection (Assurance-production) et Agri-relance) et le Programme ontarien de gestion des risques, qui comprend le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles.

On s'attend à ce que les programmes nationaux de gestion des risques des entreprises fournissent plus d'un milliard de dollars sur cinq ans aux agriculteurs de l'Ontario par l'intermédiaire du PCA durable. L'Ontario est un chef de file national en matière d'offre de soutien aux agriculteurs pour protéger le système d'approvisionnement alimentaire des risques indépendants de leur volonté.

Le Programme ontarien de gestion des risques verse 150 millions de dollars par année aux agriculteurs ontariens. Depuis peu, les fonds non utilisés lors d'une bonne année peuvent être reportés et utilisés dans les années plus difficiles.

Amélioration de la santé publique et de l'environnement

Le MAAARO a adopté une approche « Une seule santé » pour la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques et de règlements, et il travaille en collaboration avec des partenaires pour améliorer la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement. Il collabore notamment avec d'autres ministères sur des enjeux, comme les risques posés par les maladies zoonotiques, les risques liés à la coexistence de la faune et des activités agricoles et les risques relatifs aux préoccupations environnementales découlant des activités agricoles.

Le MAAARO joue un rôle clé dans la protection de l'intérêt public en surveillant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la gestion des éléments nutritifs. En outre, le MAAARO s'associe à l'industrie agroalimentaire pour offrir de la formation et du soutien en matière de programmes dans des domaines tels que la santé et le bien-être des animaux, la salubrité des aliments, la traçabilité, la gestion des éléments nutritifs et les meilleures pratiques environnementales.

Le ministère est responsable des activités de gestion des situations d'urgence du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les maladies des animaux d'élevage, la contamination des aliments, les maladies des plantes en milieu agricole et les infestations d'ennemis des cultures, et il collabore avec les groupes de l'industrie, les organismes de réglementation fédéraux et les ministères provinciaux afin d'être prêt à intervenir.

Le ministère a élaboré des programmes de promotion de la résilience et de la confiance du public afin de renforcer la capacité de l'industrie agroalimentaire à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques efficaces en matière de protection et de résilience aux risques, et à améliorer ces pratiques, pour atténuer les perturbations, accroître la confiance du public, des consommatrices et des consommateurs et aider le secteur à prospérer. Ces programmes offrent de l'aide financière ciblée à frais partagés pour appuyer la biosécurité, la gestion de la santé des animaux, la préparation aux maladies animales, la modernisation en matière de salubrité des aliments, la gestion de la santé des végétaux ainsi que la surveillance et le diagnostic ayant trait ennemis des cultures.

Le MAAARO s'est positionné comme une ressource fiable et reconnue de conseils et d'information en matière d'intendance environnementale dans l'industrie agroalimentaire. S'appuyant sur une longue tradition de partenariats et de collaborations solides, le ministère adopte une approche multidimensionnelle pour favoriser un environnement durable en adoptant des lois efficaces, en ciblant des programmes et des initiatives, en soutenant la prise de décisions dans les exploitations agricoles et en mesurant les progrès pour rendre compte des répercussions.

L'amélioration de la productivité et de la résilience des terres agricoles est un élément essentiel d'un environnement durable. Le ministère appuie plusieurs programmes, dont les suivants :

- Le Programme pour la résilience des paysages agricoles, un programme quinquennal qui encourage l'utilisation des terres visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à capturer le carbone.
- L'Initiative de gérance agroenvironnementale, un programme complémentaire à frais partagés qui encourage les agriculteurs à entreprendre une grande

variété de projets visant à améliorer la santé des sols, la qualité de l'eau et la productivité des terres agricoles.

- La prolongation et l'amélioration du Programme ONFARM de recherche appliquée et de surveillance à la ferme, qui aideront les agriculteurs à mieux comprendre et à faire connaître les pratiques de gestion optimales dans les exploitations agricoles pour améliorer la santé des sols et la qualité de l'eau.
- L'amélioration d'AgriSuite par la modernisation et l'optimisation de la plateforme technologique qui fournit des plans personnalisés pour soutenir l'adoption de pratiques de gestion optimales de la santé des sols. Cette initiative va dans le sens de l'IRC du ministère concernant le niveau d'adoption de pratiques de gestion optimales pour l'environnement.
- L'appui au Plan agroenvironnemental et au Bilan de santé de terre agricole, qui encouragent l'adoption de pratiques de gestion optimales.

La stratégie Cultiver l'Ontario définit l'engagement de l'Ontario à favoriser l'innovation et l'adoption de produits agroalimentaires afin d'aider les agriculteurs à devenir les meilleurs gestionnaires de la terre et de l'environnement et à continuer de faire preuve de leadership en matière de durabilité. Cette initiative va dans le sens de l'IRC du ministère concernant le niveau d'adoption de pratiques de gestion optimales pour l'environnement.

Élaboration des politiques

Le MAAARO fournit des analyses et des conseils stratégiques fondés sur des données probantes à l'appui des priorités ministérielles et gouvernementales pour alimenter la croissance économique dans l'industrie agroalimentaire et les collectivités rurales de l'Ontario, tout en fournissant des services d'assurance et de surveillance du système agroalimentaire et des chaînes d'approvisionnement et en protégeant la capacité de production et la durabilité des ressources naturelles de l'Ontario.

Le ministère fait avancer les priorités et les intérêts des collectivités rurales et de l'industrie agroalimentaire de l'Ontario en ce qui concerne des questions d'importance nationale et interprovinciale, en entretenant de solides relations de travail intergouvernementales et en faisant preuve de leadership dans des tables rondes fédérales-provinciales-territoriales importantes. Le ministère dirige l'élaboration des politiques et les négociations visant les politiques et les cadres de financement agricoles intergouvernementaux, y compris l'actuel PCA durable. La Division des politiques assure aussi un leadership et une direction stratégiques concernant les questions liées aux relations avec les Autochtones, y compris le renforcement des capacités internes, et appuie la ministre et les adjoints parlementaires aux réunions intergouvernementales importantes avec les partenaires municipaux.

Les activités liées aux politiques commerciales comprennent l'offre de conseils sur les négociations commerciales et l'accès aux marchés, la réalisation d'évaluations des répercussions sur les questions liées au commerce, la planification et la tenue de missions commerciales pour cibler des marchés, la promotion des intérêts de l'industrie agroalimentaire de l'Ontario et la surveillance de l'information et des statistiques sur le commerce.

Le MAAARO dirige le processus d'élaboration de politiques, de mesures législatives et de règlements liés à l'agriculture et aux aliments pour améliorer et protéger l'environnement (l'air, l'eau, les terres et la biodiversité), la salubrité des aliments, la qualité des aliments et l'industrie agricole, y compris la santé des animaux. Il offre aussi des analyses et du soutien en matière de politiques dans

ces domaines à d'autres ministres provinciaux et au gouvernement fédéral. #

Le MAAARO collabore activement avec d'autres ministères pour faire progresser et soutenir les priorités du gouvernement. La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (CCPAO) est un organisme de réglementation du ministère non régi par un conseil qui applique les dispositions de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, de la *Loi sur le lait* et de certains règlements qui régissent la commercialisation réglementée. En vertu de ces lois, la CCPAO s'assure que les pouvoirs délégués aux 22 commissions de commercialisation et aux trois associations représentatives sont exercés dans l'intérêt de la population ontarienne et stimulent la production et la transformation agricoles.

Le MAAARO élabore des politiques et surveille un ensemble de programmes de gestion des risques financiers pour aider les agriculteurs et les producteurs, comme les programmes nationaux de gestion des risques des entreprises (Agri-protection, Agri-stabilité), le Programme de gestion des risques, le Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement, le Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles, le Programme pilote de garanties de prêts pour l'entreposage du ginseng, le Programme de protection financière des éleveurs de bétail, le Programme de protection financière des producteurs de céréales et le Programme d'indemnisation des dommages causés par la faune.

Administration du ministère

Le MAAARO continue d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure et d'exécuter ses programmes de façon efficace. Le ministère s'engage à rendre ses services au public plus simples, plus rapides et meilleurs grâce aux nombreuses avancées en matière de modernisation numérique en cours pour l'amélioration continue de l'exécution de programmes et d'opérations conformément à la Norme des services numériques.

Le MAAARO continuera d'appuyer l'expansion de la publication de données ouvertes dans le Catalogue de données de l'Ontario, notamment en mettant davantage l'accent sur les données des organismes gouvernementaux.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Bâtir un Ontario fort nécessite la prise de décisions stratégiques et la réalisation d'investissements qui maximisent l'avantage concurrentiel de l'Ontario, favorisent la croissance de l'industrie agroalimentaire et des collectivités rurales et assurent la santé et la sécurité liées aux aliments, aux animaux et aux végétaux.

L'industrie agroalimentaire de l'Ontario est, et sera toujours, une pierre angulaire de l'économie prospère de la province en plus d'être l'industrie la plus importante et la plus diversifiée au Canada. Il s'agit d'un moteur économique important pour la province et le Canada et d'une large compétence internationale. L'Ontario contribue à hauteur de 14,7 milliards de dollars, ou 42,02 %, au PIB national relatif aux aliments et aux boissons, et représente la troisième source de recettes agricoles au pays en 2022.

Le MAAARO offre à l'industrie agroalimentaire et aux collectivités rurales un soutien financier et un soutien en matière de programmes pour aider à bâtir un Ontario plus fort, y compris des plans de promotion du commerce, des programmes d'investissement dans le secteur, des politiques d'utilisation des terres et des programmes de financement pour les collectivités rurales.

Le travail du MAAARO comprend aussi la gestion et l'atténuation des risques pour la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement par une surveillance réglementaire, un financement ciblé, de la sensibilisation, le transfert de technologies et la recherche ainsi que par des programmes de prévention, de surveillance, d'assurance, de résilience et d'intervention basés sur la science.

Les mesures prises par le ministère sont actuellement guidées par la stratégie Cultiver l'Ontario. Dans le cadre de cette stratégie, les décisions sont prises pour favoriser l'innovation dans les pratiques agricoles, répondre aux besoins de la main-d'œuvre et accroître la résilience de l'industrie agroalimentaire.

De plus, le PCA durable appuie la vision de la stratégie Cultiver l'Ontario, et le financement offert dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales aide à alimenter la croissance dans les collectivités rurales.

Stratégie Cultiver l'Ontario

La stratégie Cultiver l'Ontario est le plan à long terme de la province pour renforcer l'industrie agroalimentaire, alimenter la croissance économique, garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et remédier aux vulnérabilités actuelles de cette industrie grâce à des recherches ciblées et à des innovations.

Les mesures définies dans la stratégie appuient les IRC du ministère, y compris en ce qui concerne le nombre de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques et de nouveaux processus évalués ou démontrés, les investissements influencés et les emplois créés ou retenus dans le secteur de la fabrication d'aliments et de boissons. La stratégie Cultiver l'Ontario définit trois grandes priorités :

- renforcer la stabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire;
- accroître l'innovation agroalimentaire et son adoption;
- attirer et cultiver le talent agroalimentaire de l'Ontario.

Depuis le lancement de la stratégie Cultiver l'Ontario en novembre 2022, d'importants progrès ont été réalisés quant à l'atteinte des objectifs de la stratégie, y compris des suivants :

- Appuyer l'objectif d'augmenter les exportations agroalimentaires de l'Ontario de 8 % annuellement d'ici 2032. La valeur des exportations s'élevait à 26,2 milliards de dollars en 2023, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport aux 23,8 milliards de dollars en 2022.
- Appuyer l'objectif de permettre l'obtention de plus de 250 brevets et permis par le truchement de la recherche financée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales d'ici 2032. En 2022-2023, 43 brevets et permis ont été accordés par le truchement de la recherche financée par le ministère.
- Appuyer l'objectif d'augmenter la consommation d'aliments cultivés et préparés en Ontario de 30 % d'ici 2032. Le programme Ontario, terre nourricière est reconnu par 8 consommatrices et consommateurs sur 10 en Ontario et a continué de promouvoir les aliments produits localement à l'échelle de la province. En 2023, nous avons reconnu les efforts déployés par 61 épiceries pour promouvoir les produits agricoles cultivés en Ontario.
- Appuyer l'objectif d'accroître les possibilités économiques dans le secteur agroalimentaire en investissant 636 millions de dollars et en permettant la création ou le maintien de 3 339 emplois.

Secteurs prioritaires stratégiques à l'appui de la stratégie Cultiver l'Ontario

Partenariat canadien pour une agriculture durable

Le PCA durable contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie Cultiver l'Ontario, à savoir augmenter la production d'aliments de 30 % au cours des dix prochaines années, accroître les exportations agroalimentaires de 8 % annuellement et bâtir et entretenir une infrastructure de recherche de classe mondiale, ce qui est en conformité avec l'IRC du ministère concernant la croissance des exportations de l'Ontario.

L'Ontario s'engage à promouvoir le développement économique du secteur agroalimentaire et de l'Ontario rural. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, la version antérieure du PCA durable, le MAAARO avait ciblé 265 nouvelles technologies, nouvelles pratiques et nouveaux processus évalués ou démontrés au plus tard en 2023 pour appuyer cet IRC. Le nombre pour 2022-2023 était de 1 039, ce qui dépassait largement l'objectif. Un nouvel objectif sera établi dans le cadre du PCA durable afin de maintenir cet important IRC.

Le PCA durable permettra au secteur ontarien de continuer à s'imposer comme un leader mondial de l'agriculture durable sur les plans environnemental, économique et social, notamment grâce à une augmentation de 25 % du financement pour les initiatives stratégiques à l'appui du secteur en Ontario pour la durée du cadre ainsi qu'à un ensemble renouvelé de soutiens pour la gestion des risques, qui est basé sur la demande et qui aide les agriculteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté.

En tant qu'élément essentiel du PCA durable, le Programme pour la résilience des paysages agricoles est un programme visant à atténuer le changement climatique et à aider l'industrie agroalimentaire à s'adapter aux effets du changement climatique et à poursuivre ses efforts en matière de développement durable. Cette initiative ciblée fait partie d'un ensemble complet et multidimensionnel de programmes liés à l'environnement et au changement climatique s'inscrivant dans le cadre du PCA durable et visant à renforcer la durabilité, la résilience, la compétitivité et la capacité de production du secteur.

Soutien au secteur agroalimentaire et à la stratégie Cultiver l'Ontario par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario

L'accord quinquennal conclu par le MAAARO avec l'Université de Guelph et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023. Par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario, le ministère investira plus de 343 millions de dollars pendant la durée de l'accord dans des programmes visant à aider le secteur agroalimentaire dans son ensemble à renforcer sa résilience des façons suivantes :

- en gérant les menaces qui pèsent sur la production et la sécurité alimentaires, telles que la peste porcine africaine (PPA) et l'influenza aviaire hautement pathogène;
- en faisant la promotion de la science, de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation de nouveaux produits, processus et pratiques qui soutiennent le succès à long terme du système agroalimentaire;
- en constituant une main-d'œuvre qualifiée et en développant des talents qui feront progresser le secteur agroalimentaire de l'Ontario, y compris la médecine vétérinaire et les collectivités rurales;
- en maintenant et en maximisant l'utilisation du réseau de centres de recherche de pointe appartenant au gouvernement de l'Ontario par l'intermédiaire de son organisme, l'IRAO. Ces centres de recherche sont gérés par l'Université de Guelph dans le cadre de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario.

Salubrité des aliments, santé des animaux et des végétaux et préparation aux situations d'urgence : soutien à un secteur résilient et à la stratégie Cultiver l'Ontario

Le MAAARO se consacre à l'amélioration continue de la salubrité des aliments et de la santé et du bien-être des animaux par la surveillance de la conformité (inspections, tests et vérifications), la formation et la liaison, des services consultatifs, des enquêtes, la surveillance et la préparation aux situations d'urgence. Le ministère poursuit son travail d'organisme de réglementation moderne, efficace, cohérent et fondé sur les risques en collaborant étroitement avec les entreprises agricoles et de transformation pour définir des attentes claires et satisfaire aux exigences en matière de salubrité des aliments, de santé et de bien-être des animaux et en soutenant la durabilité à long terme de l'industrie et de la main-d'œuvre.

Le ministère appuie également le secteur agroalimentaire en fournissant des connaissances et du soutien à la clientèle avant et pendant les situations d'urgence afin de voir à la sécurité alimentaire, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection des ressources végétales et animales alimentaires. À cette fin, il déploie des efforts liés à la prévention et à la biosécurité et s'occupe de préparer des interventions d'urgence concernant les maladies qui ne sévissent pas actuellement en Ontario, mais qui pourraient avoir des répercussions importantes si elles ne sont pas évitées, comme la PPA et la fièvre aphteuse, et les ennemis des cultures, comme le fulgore tacheté.

L'Initiative pour l'amélioration de la biosécurité du PCA durable soutient la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation en offrant des possibilités de financement aux entreprises agricoles clés qui cherchent à réduire les risques liés à la biosécurité et à améliorer la préparation aux situations d'urgence. Le personnel travaille également à la détermination et au traitement des problèmes liés aux maladies des plantes (p. ex. la vomitoxine dans le maïs) et

soutient l'industrie et les gouvernements dans l'élaboration de plans d'intervention d'urgence et de relance. Le MAAARO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments continuent de collaborer pour se préparer et réagir aux maladies animales susceptibles d'avoir des répercussions économiques importantes sur le secteur agricole national.

Réduction des formalités administratives et du fardeau réglementaire

Dans le cadre de la stratégie Cultiver l'Ontario, le ministère s'est engagé à réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire inutile afin de diminuer les coûts de fonctionnement des entreprises et d'améliorer la compétitivité de l'Ontario.

Le ministère travaille avec l'industrie agroalimentaire pour réduire le fardeau réglementaire tout en préservant les règlements qui garantissent la sécurité et la santé des Ontariennes et Ontariens, de leur environnement et de leurs aliments. Les efforts déployés à l'échelle du gouvernement en vue de réduire les formalités administratives ont permis au secteur agroalimentaire de l'Ontario d'économiser plus de 3 millions de dollars depuis 2018, ce qui donne aux agriculteurs plus de temps pour gérer leurs exploitations et développer leurs entreprises.

Le ministère continuera de travailler avec le ministère de la Réduction des formalités administratives sur de futures initiatives visant à réduire le fardeau pour le secteur agroalimentaire afin de soutenir la compétitivité de l'industrie.

Relations fédérales-provinciales-territoriales

Le ministère fait preuve de leadership en défendant vigoureusement les intérêts de l'industrie agroalimentaire et des collectivités rurales de l'Ontario dans le cadre de tables rondes fédérales-provinciales-territoriales (FPT). À cet égard, des dialogues constructifs se tiendront en 2024-2025 concernant des sujets d'intérêt national, comme l'utilisation équitable et la transparence dans le secteur de l'épicerie, la préparation à la PPA ainsi que la création d'une banque de vaccins nationale contre la fièvre aphteuse. L'Ontario tiendra aussi la deuxième réunion annuelle des ministres FPT responsables du développement économique rural.

Modernisation des processus de conformité

Dans le cadre du plan d'action Faire progresser l'Ontario et conformément à la stratégie Cultiver l'Ontario et à la stratégie relative aux services de la FPO, le ministère travaille à la réalisation de sa vision en matière de modernisation des processus de conformité. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle qui s'appuie sur les solides bases du MAAARO en matière de protection de l'intérêt public dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé des végétaux, de la santé et du bien-être des animaux et de l'environnement grâce à un modèle numérique et uniforme de réglementation qui est fondé sur les risques et axé sur la clientèle et qui est conforme au Code de pratique des autorités de réglementation de l'Ontario.

La modernisation des processus de conformité visera la mise en œuvre d'un modèle d'inspection uniforme et intégré pour tous les produits pour permettre au ministère de détecter et de prévenir efficacement les risques et pour réduire les formalités administratives et simplifier les processus pour l'industrie par l'adoption de technologies et d'outils modernes afin d'appuyer l'industrie et les inspecteurs.

Développement économique des collectivités rurales

Le ministère continuera de collaborer avec les dirigeants municipaux, les partenaires autochtones et les intervenants ruraux dans le cadre de l'élaboration de la stratégie provinciale de développement économique des collectivités

rurales qui sera lancée en 2024.

Le ministère continuera de soutenir les collectivités rurales en leur donnant accès à des données, à de la formation, à des outils et à de l'aide financière à frais partagés pour renforcer leurs capacités, éliminer les obstacles à la croissance économique et tirer parti des possibilités de croissance économique.

Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	845,3
Immobilisations	10,4
TOTAL	855,7

Données financières détaillées

Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	22 492 100	29 200	0,1	22 462 900	23 551 900	21 034 741
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	93 900 200	(1 442 100)	(1,5)	95 342 300	90 293 800	77 875 777
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	507 825 300	24 768 500	5,1	483 056 800	505 845 200	496 705 519
Élaboration des politiques	16 523 200	275 900	1,7	16 247 300	16 604 700	14 279 352
Total à voter – Charges de fonctionnement	640 740 800	23 631 500	3,8	617 109 300	636 295 600	609 895 389
Crédits législatifs	1 097 187		0,0	1 097 187	395 887	398 303
Total du ministère – Charges de fonctionnement	641 837 987	23 631 500	3,8	618 206 487	636 691 487	610 293 692
Redressement de consolidation – Agricorp	202 959 300	5 838 100	3,0	197 121 200	286 768 300	213 097 713
Redressement de consolidation – Recherche et innovation agricoles Ontario	4 947 000	(523 000)	(9,6)	5 470 000	4 649 400	5 380 904
Redressement de consolidation – Collèges						(394 330)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(4 474 400)	180 500	(3,9)	(4 654 900)	(4 985 000)	(3 118 067)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	845 269 887	29 127 100	3,6	816 142 787	923 124 187	825 259 912
Actifs de fonctionnement						
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	5 000 000		0,0	5 000 000	3 000 000	1 390 400
Total à voter – Actifs de fonctionnement	5 000 000		0,0	5 000 000	3 000 000	1 390 400
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	5 000 000		0,0	5 000 000	3 000 000	1 390 400
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	5 000 000		0,0	5 000 000	3 000 000	1 390 400
Charges d'immobilisations						
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	1 000		0,0	1 000	-	-
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	9 500 000	4 500 000	90,0	5 000 000	5 000 000	7 500 000
Total à voter – Charges d'immobilisations	9 501 000	4 500 000	90,0	5 001 000	5 000 000	7 500 000
Crédits législatifs	1 000		0,0	1 000	-	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	9 502 000	4 500 000	90,0	5 002 000	5 000 000	7 500 000
Redressement de consolidation – Agricorp	1 613 400	(468 800)	(22,5)	2 082 200	1 499 500	2 830 771
Redressement de consolidation – Recherche et innovation agricoles Ontario	(676 100)	149 300	(18,1)	(825 400)	(912 700)	(3 677 130)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	10 439 300	4 180 500	66,8	6 258 800	5 586 800	6 653 641
Biens immobilisés						
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	2 500 000	750 000	42,9	1 750 000	650 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	2 500 000	750 000	42,9	1 750 000	650 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	2 500 000	750 000	42,9	1 750 000	650 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 500 000	750 000	42,9	1 750 000	650 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	855 709 187	33 307 600	4,1	822 401 587	928 710 987	831 913 553

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022*	Chiffres réels 2022-2023*	Prévisions 2023-2024*	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	673 739 646	831 913 553	822 401 587	855 709 187
		23,5 %	-1,1 %	4,1 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Les tendances historiques du ministère varient principalement en raison de la variabilité des programmes régis par la demande, qui représentent la plus grande partie de son budget.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Les organismes du MAAARO effectuent diverses fonctions, y compris la prestation des programmes de gestion des risques des entreprises et d'autres programmes clés, la supervision des 22 commissions de commercialisation et des trois associations représentant les producteurs agricoles de l'Ontario et d'autres fonctions réglementaires, opérationnelles et consultatives.

Le ministère est chargé de la gouvernance et de la surveillance de 10 organismes provinciaux, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Voici la liste des organismes, des conseils et des commissions qui relèvent de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Agricorp

Type d'organisme : Entreprise opérationnelle (régie par un conseil)

Acte constitutif : *Loi de 1996 sur AgriCorp*

Fonctions : Créé en 1997, Agricorp est chargé de mettre en œuvre les programmes d'assurance-récolte et les autres programmes de gestion des risques des entreprises agricoles. Agricorp assure la prestation de trois programmes de base, soit Agri-stabilité, Assurance-production et l'ensemble de programmes de gestion des risques, ainsi que plusieurs autres programmes de moins grande envergure, par exemple le Programme d'imposition foncière des biens agricoles.

Agricorp met en œuvre des programmes financés par les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que par des intervenants.

Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)

Type d'organisme : Service opérationnel (régé par un conseil)

Acte constitutif : *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*

Fonctions : L'IRAO aide l'Ontario à maintenir son avantage concurrentiel en recherche et innovation dans le secteur agroalimentaire. Il concentre ses efforts autour de quatre axes :

1. Offrir à la ministre des conseils stratégiques sur la recherche et l'innovation dans l'industrie agroalimentaire et le secteur des bioproduits.
2. Mettre en œuvre la stratégie de l'IRAO relative aux infrastructures pour moderniser les infrastructures physiques et virtuelles de recherche et d'innovation agroalimentaires de la province (données, équipement numérique, plateformes virtuelles).
3. Promouvoir le système ontarien pour la recherche et l'innovation agroalimentaires.
4. Assurer la surveillance des programmes de recherche libre ainsi que de ses 14 installations de recherche, lesquelles couvrent plus de 5 400 acres, comptent quelque 220 immeubles d'une valeur comptable d'environ 103 millions de dollars et accueillent plus de 16 locataires, y compris des organismes gouvernementaux, des organismes sans but lucratif, des organisations industrielles et des organismes du secteur privé.

Information financière concernant les organismes consolidés (M\$)

	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses	Chiffres réels 2022-2023 – Revenus	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Revenus	Prévisions 2024-2025 – Dépenses	Prévisions 2024-2025 – Revenus
Agricorp	215,9	262,5	288,3	299,6	204,6	300,6
IRAO	1,7	1,2	3,7	1,3	4,3	1,3

Organismes non consolidés

Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (TAAAR)

Type d'organisme : Organisme de décision (non régi par un conseil)

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonctions : Le TAAAR offre un processus d'audience et de décision juste et impartial pour toutes les personnes qui sont lésées par une directive, une politique, une ordonnance ou une décision, ou qui souhaitent régler un différend relevant de l'une des 17 lois provinciales liées à l'industrie agricole et alimentaire. La plupart des affaires entendues par le Tribunal concernent des appels de décisions rendues en vertu des 8 lois suivantes : la *Loi sur le drainage*, la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*, la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* (pour les appels de décisions prises au titre de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*), la *Loi sur l'évaluation foncière*, la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments*, la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, la *Loi sur les appareils agricoles* et la *Loi de 2002 sur la protection des employés agricoles*.

Commission de protection des pratiques agricoles normales (CPPAN)

Type d'organisme : Organisme de décision (non régi par un conseil)

Acte constitutif : *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire*

Fonctions : La CPPAN examine et règle les différends concernant les exploitations agricoles et détermine ce qui constitue une pratique agricole normale. Elle mène des enquêtes et formule les ordonnances nécessaires au respect de ses décisions.

Commission de protection financière des producteurs de céréales et Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Type d'organisme : Organisme fiduciaire (régé par un conseil)

Acte constitutif : *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*

Fonctions : Des fonds et des commissions sont créés en vertu de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles* pour protéger les producteurs contre le défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Les deux commissions perçoivent des droits, administrent un fonds d'indemnisation et prennent des décisions relativement aux demandes de règlement visant ce fonds. Le fonds constitué dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de céréales protège les producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis. Il protège également les propriétaires qui entreposent leurs céréales dans des silos autorisés.

Le fonds constitué dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario protège les producteurs et autres vendeurs de bovins de boucherie en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE)

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : Décret

Fonctions : Le CEPGRE est habilité à examiner des demandes d'examen et à faire des recommandations non contraignantes à l'administration des programmes suivants : Agri-stabilité, le Programme ontarien de gestion des risques (y compris le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario), le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune, Agri-relance et tout autre programme pour lequel la responsabilité est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil ou la ministre.

Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales (CC-DECOR)

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : Décret

Fonctions : Le CC-DECOR fournit à la ministre des recommandations non contraignantes sur les demandes de financement présentées dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales et de tout autre programme que le lieutenant-gouverneur en conseil ou la ministre lui confie.

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (CCPAO)

Type d'organisme : Organisme de réglementation (non régi par un conseil)

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonctions : La CCPAO applique les dispositions de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, la *Loi sur le lait* et certains règlements qui régissent la commercialisation réglementée. En vertu de ces lois, la CCPAO s'assure que les pouvoirs délégués aux 22 commissions de commercialisation et aux trois associations représentatives sont exercés dans l'intérêt de la population ontarienne et stimulent la production et la transformation agricoles.

La CCPAO se concentre sur les trois domaines clés suivants :

- Surveillance du cadre pour la réglementation de la commercialisation : Exercice de ses pouvoirs pour permettre la mise en œuvre du système de commercialisation réglementée.
- Conformité réglementaire : Supervision des conseils et des associations de l'Ontario pour s'assurer qu'ils exercent leurs activités dans le cadre des pouvoirs et de l'autorité qui leur sont conférés.
- Orientation, facilitation et règlement des différends : Promotion de solutions pour relever les défis et saisir les possibilités de l'industrie.

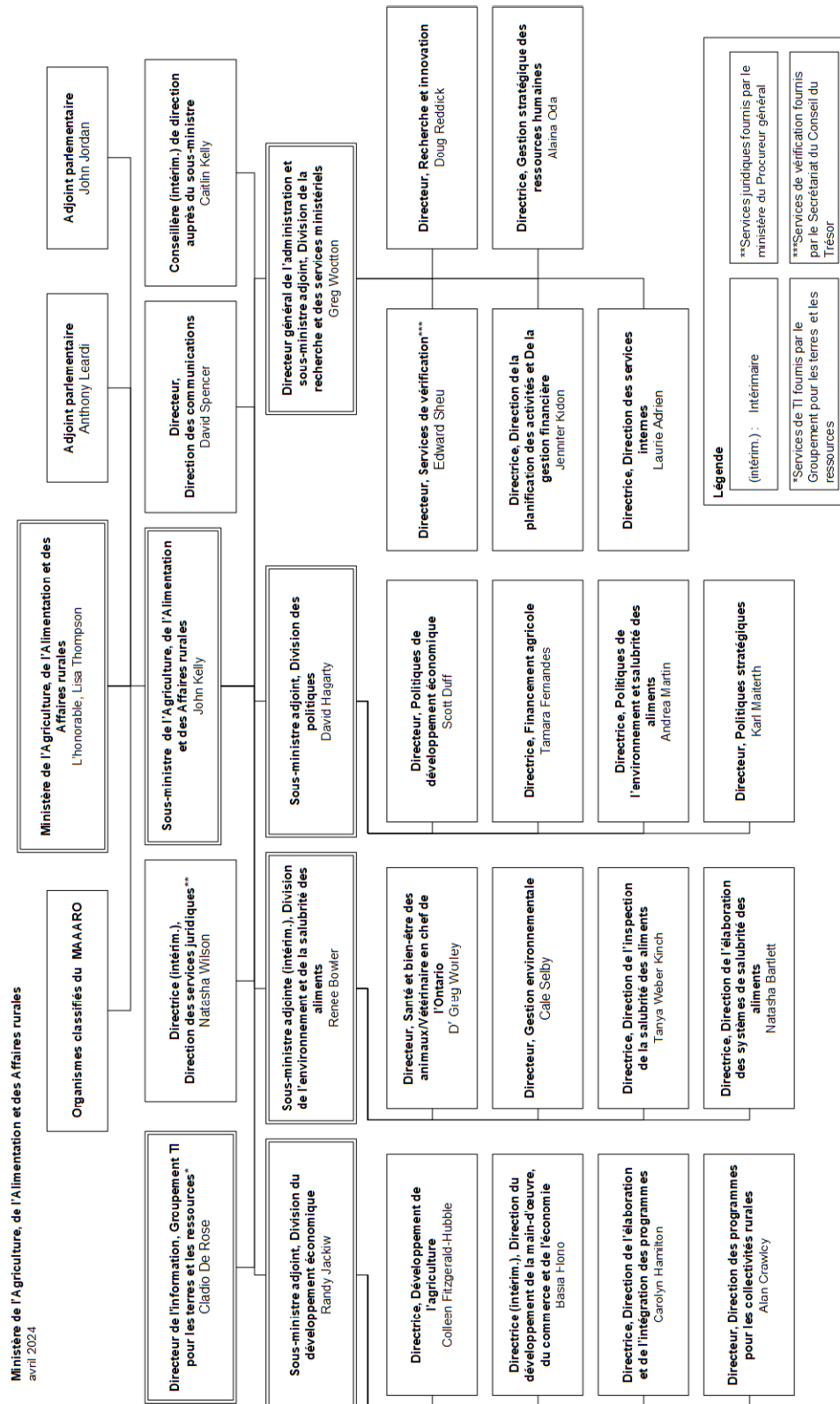
Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario (Commission du MPAO)

Type d'organisme : Entreprise opérationnelle (régie par un conseil)

Acte constitutif : *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*

Fonctions : La Commission du MPAO a pour mandat de bâtir, d'outiller et d'exploiter un marché de vente en gros principalement destiné aux produits agricoles, de réaliser des démarches d'acquisition pour les besoins de ce marché et d'exploiter les installations en question pour la distribution et la manutention des produits agricoles.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre l'industrie agroalimentaire et les collectivités rurales de la province ouvertes aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et dans les années à venir.

Grâce à la stratégie Cultiver l'Ontario, le gouvernement a mis en œuvre un plan à long terme pour renforcer l'industrie agroalimentaire, alimenter la croissance économique, aider à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et remédier aux vulnérabilités actuelles de cette industrie grâce à des innovations.

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits

- En 2023, les exportations agroalimentaires ont atteint 26,2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport au 23,8 milliards de dollars enregistrés en 2022. L'Ontario est la première province exportatrice de produits agroalimentaires du Canada, devant la Saskatchewan.
 - En 2023, les principaux partenaires d'exportation de l'Ontario étaient les États-Unis (82 %), suivis par l'Asie (5 %) et l'Union européenne (4 %).
 - Les principales exportations sont les produits céréaliers (27 %), les légumes (11 %), les autres préparations comestibles (8 %), les viandes rouges (7 %) ainsi que le sucre et les confiseries (7 %).
 - Les exportations de l'Ontario sont dominées par les produits à valeur ajoutée et biens de consommation (74 %), suivis par les biens minimalement transformés ou intermédiaires (14 %); les produits en vrac n'ont constitué que 12 % des exportations agroalimentaires en 2023.
- En 2022, l'Ontario a investi 10 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de la stratégie Cultiver l'Ontario, afin de faire face aux défis de la chaîne d'approvisionnement, de réduire les vulnérabilités de l'industrie agroalimentaire, d'accroître la résilience et de renforcer l'approvisionnement alimentaire pour la population ontarienne. Du financement a été octroyé à des entreprises agroalimentaires et à des organismes à but non lucratif par l'intermédiaire de deux programmes, soit le Programme d'aide à la stabilité et à l'adaptabilité de la chaîne d'approvisionnement et l'initiative d'expansion du parcours d'intégration professionnelle. Les deux programmes ont pris fin le 31 mars 2024.
- Le MAAARO a lancé l'initiative Cultiver l'Ontario pour le développement des marchés, une initiative de 12 millions de dollars à frais partagés, en collaboration avec le gouvernement du Canada dans le cadre du PCA durable, pour aider les entreprises et les organismes agricoles et alimentaires à croître sur les marchés nationaux et internationaux.
- En 2023-2024, les conseillers du ministère ont tenu plus de 980 consultations individuelles avec des clients de l'industrie des aliments et des boissons. Dans le cadre de 11 événements nationaux et internationaux, 460 intervenants ont été mis en relation avec des investisseurs ou acheteurs clés, et huit webinaires, auxquels plus de 600 intervenants ont participé, ont été organisés. Ces

événements ont directement contribué à la création ou au maintien de 1 185 emplois et à des investissements de 176 millions de dollars dans le secteur des aliments et des boissons.

- En 2023-2024, les conseillers du ministère ont organisé plus de 25 événements éducatifs liés au développement économique communautaire auxquels plus de 1 400 praticiens et intervenants du développement économique ont participé, avec un taux de satisfaction de 93 %.
- Les spécialistes techniques du ministère ont pu communiquer avec plus de 24 000 producteurs agricoles primaires et membres de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de 91 événements éducatifs directs tenus en 2023-2024. Ces événements ont obtenu un taux de satisfaction global de 85 %. Parmi les participantes et les participants, 80 % ont affirmé que l'information offerte influencera leur travail au cours des deux prochaines années et 81 % ont déclaré que leur participation a amélioré leur compréhension du sujet traité.
- Les spécialistes techniques du ministère ont également participé à 240 événements et séminaires dirigés par l'industrie, offrant des conseils et de l'information sur l'efficacité de la production, la lutte contre les ennemis des cultures et les maladies, la durabilité, la biosécurité, les interventions en cas d'urgence, l'élevage et la gestion des éléments nutritifs. Ils ont également collaboré avec l'Université de Guelph sur plus de 80 projets de recherche appliquée dans ces mêmes domaines.
- Dans le cadre du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement et du Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles, le gouvernement a accordé des prêts opérationnels totalisant plus de 360 millions de dollars à environ 1 000 agriculteurs de la province.
- Le ministère a lancé deux outils numériques pour les producteurs, à savoir le Portail ontarien pour la protection des cultures et Llcultures, dans le but de moderniser la façon dont l'information utile relative à la protection des cultures est reçue et utilisée.
 - Le MAAARO a travaillé en étroite collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux et l'industrie (p. ex. le comité consultatif technique sur le fulgore tacheté et les équipes de planification des mesures d'urgence en cas de peste porcine africaine) sur l'amélioration de la biosécurité et l'élaboration de plans de surveillance et d'intervention visant à atténuer les impacts et à éradiquer les risques, si possible, pour les animaux et les végétaux.
- L'Ontario a dirigé la discussion FPT pour déterminer de manière proactive les risques et les paramètres d'une initiative d'Agri-relande adaptée à la lutte contre la peste porcine africaine afin d'aider les agriculteurs à limiter les dépenses extraordinaires en cas de détection de celle-ci.
- Le MAAARO a fourni 25 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour le secteur agroalimentaire visant la transformation des aliments afin d'aider à renforcer la capacité de transformation par des investissements dans d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation des installations de transformation des aliments.

- Les travailleuses et les travailleurs internationaux du secteur agroalimentaire sont une composante importante du secteur agroalimentaire de l'Ontario, qui dépend fortement du Programme des travailleurs étrangers temporaires du gouvernement fédéral. Les travailleuses et les travailleurs internationaux du secteur agroalimentaire représentent environ 29 % de la main-d'œuvre agricole primaire et 10 % de la main-d'œuvre du secteur de la transformation des aliments et des boissons de l'Ontario.
 - En 2023, le MAAARO a consacré des ressources aux politiques, aux programmes, à la coordination des mesures et à la collaboration avec d'autres gouvernements et l'industrie sur les défis auxquels font face les travailleuses et les travailleurs internationaux du secteur agroalimentaire, comme la santé, la sécurité, le logement et d'autres vulnérabilités.
 - Il continue de collaborer avec les partenaires provinciaux et fédéraux ainsi que le secteur agroalimentaire afin de fournir aux travailleuses et aux travailleurs internationaux du secteur agroalimentaire une trousse d'accueil qui leur est remise à l'Aéroport international Toronto Pearson et qui contient des ressources en santé et sécurité et des articles de bien-être comme de l'eau et des collations. Au 30 septembre 2023, à la fin de la saison d'arrivée des travailleuses et des travailleurs internationaux, 6 000 trousseaux d'accueil avaient été remis.
- Dans le cadre du Défi relatif aux engrais, le MAAARO s'attaque à la dépendance de l'agriculture ontarienne aux engrais importés et propose des solutions de rechange aux engrais traditionnels afin d'assurer un approvisionnement continu et rentable en produits fertilisants pour l'agriculture canadienne.
- Le Défi a permis à 10 organisations de recevoir un financement pour que les solutions d'engrais de rechange qu'elles utilisent passent des étapes de recherche et de validation à une commercialisation réussie et entrent sur le marché. Ce financement soutient les solutions ontariennes pour accroître la disponibilité des options, des solutions de rechange et des technologies en matière d'engrais afin que les agriculteurs disposent des outils nécessaires pour garantir un approvisionnement alimentaire sûr et stable à la population ontarienne.
- La mission commerciale de la ministre au Mexique a permis de promouvoir l'éventail et la qualité des produits de boulangerie et céréaliers de l'Ontario auprès des acheteurs mexicains et d'en apprendre davantage sur les activités et les besoins des acheteurs potentiels. La mission a permis de présenter l'ensemble de la chaîne de valeur de la production de céréales et de produits de boulangerie de l'Ontario, y compris les représentants du secteur de la production primaire et du secteur de la valeur ajoutée ainsi que les silos et les terminaux portuaires de l'Ontario.
- Les points essentiels de la mission étaient notamment les suivants :
 - organisation d'une table ronde avec huit dirigeantes ou dirigeants d'entreprises et d'organismes agroalimentaires importants au Mexique;
 - aide à la création de plus de 100 relations d'affaires, y compris à la tenue de huit réunions avec des entreprises clés du secteur céréalier et de la boulangerie au Mexique.

Soutien en santé mentale pour les familles d'agriculteurs

- Le financement des initiatives ci-dessous provient principalement du PCA durable.
 - L'Ontario et le Canada se sont engagés à investir plus de 7 millions de dollars dans trois programmes visant à étendre le soutien en santé mentale pour les agriculteurs, leurs familles et la communauté agricole.
 - L'Initiative pour le bien-être des agriculteurs, le Réseau en renfort et l'expansion du programme En toute connaissance offrent gratuitement des services de counseling, des liens vers du soutien et des ressources adaptés et une formation en santé mentale aux agriculteurs ainsi qu'à leurs familles, peu importe leur appartenance ou non à un organisme agricole.
 - La nouvelle initiative Semer le mieux-être a également été lancée pour faire connaître les programmes gratuits en santé mentale. Dans le cadre de cette initiative, du matériel promotionnel et des possibilités de participation à des conférences sont fournis aux groupes de producteurs et aux organismes agricoles auxquels de nombreux producteurs se sont affiliés.

Promotion des produits alimentaires locaux

- En tant que programme national de commercialisation des produits alimentaires de l'Ontario, le programme Ontario, terre nourricière est reconnu par environ 90 % des consommateurs, ce qui encourage la confiance du public. Selon 81 % des Ontariennes et des Ontariens, le programme est un effort louable de la part du gouvernement. Les mesures de performance clés du programme comprennent ce qui suit :
 - Plus de 1 800 entreprises et organismes utilisent le logo sur leurs emballages; le logo est donc imprimé des centaines de millions de fois par mois sur le marché intérieur, ce qui aide les consommateurs à repérer les produits alimentaires de l'Ontario et à les acheter.
 - Les activités de relations publiques du programme ont continué de fournir des ressources, comme des recettes, à plus de 450 organes médiatiques en alimentation de l'Ontario, ce qui s'est traduit par des présentations à la télévision et dans les médias imprimés (publicités gratuites) qui ont rapporté environ 15 millions de dollars. Parmi les activités de vente au détail du programme, 11 000 visites de magasins ont été réalisées et plus de 3,5 millions d'affiches ont été distribuées dans des épiceries.
- Le gouvernement de l'Ontario continue de favoriser la croissance et la réussite de l'industrie ontarienne du vin et du raisin.
 - Dans le cadre du Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance, 97 établissements vinicoles ont reçu des paiements totalisant près de 10 millions de dollars en 2023. En 2023-2024, le gouvernement a également versé 5,4 millions de dollars à 59 cidreries et 29 distilleries de l'Ontario dans le cadre du Programme pour les petites cidreries et distilleries.
 - Dans le cadre de la Subvention de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques, jusqu'à 10 millions de dollars ont été investis pour assurer la stabilité et offrir une aide transitoire afin de compenser les incidences fiscales prolongées et la reprise économique plus lente que

prévu dans les régions d'œnotourisme de l'Ontario. Les établissements vinicoles et les cidreries ayant une boutique sur place qui ont subi des difficultés économiques, une augmentation des coûts de main-d'œuvre ou des problèmes de chaîne d'approvisionnement étaient admissibles à la subvention.

- En réponse à la stratégie de développement du secteur de l'érable de 2023 de l'Ontario Maple Syrup Producers Association, plus d'un million de dollars ont été annoncés dans le cadre de l'Initiative d'amélioration pour le secteur de l'acériculture pour soutenir la productivité et la croissance des entreprises du secteur. Plus de 70 producteurs de sirop d'érable recevront de l'aide financière à frais partagés dans le cadre de cette initiative du PCA durable pour soutenir diverses activités visant à augmenter la productivité, l'efficacité et la croissance.

Cadre pour la réglementation de la commercialisation

- La CCPAO a approuvé neuf modifications de règlements portant sur des points importants liés aux fleurs, aux raisins de transformation, aux ovins, aux produits laitiers, aux légumes de serre et aux porcs pour soutenir l'évolution des secteurs de produits réglementés de la province. Elle a adopté 19 ententes négociées et a ordonné la renégociation d'une entente. Elle a également approuvé 69 permis d'entreprises de transformation et effectué 50 nominations à divers conseils locaux, groupes d'arbitrage et comités consultatifs de l'industrie.

Recherche

- La province a investi plus de 343 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre de l'entente régissant l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario. L'entente continue de favoriser la croissance et la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'Ontario en créant des emplois et en consolidant encore davantage la position de la province en tant que chef de file mondial dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation agroalimentaires. Cette entente avec l'Université de Guelph a permis d'augmenter le PIB de l'Ontario de 1,4 milliard de dollars et de maintenir plus de 1 300 emplois.
- L'Ontario continue d'investir dans le renouvellement et la modernisation des stations de recherche de l'IRAO, y compris le nouveau centre ontarien de recherche sur le porc d'Elora, ouvert en août 2023.

Gestion des risques des entreprises

- Dans le cadre du PCA durable, l'Ontario continue d'offrir les programmes Agri-stabilité, Agri-protection et Agri-investissement et met en œuvre des initiatives d'Agri-relance.
- À partir de 2023, le taux d'indemnisation majoré est passé de 70 à 80 % pour les composantes provinciale et fédérale pour les participantes et les participants d'Agri-stabilité. L'Ontario offrait déjà un taux de 80 %.
- La ministre a collaboré avec Agricorp et l'Ontario Beekeepers Association pour modifier le régime d'Assurance-production visant la santé des abeilles afin qu'il

- répondre mieux aux besoins.
- L'Ontario a négocié, élaboré et mis en œuvre deux programmes supplémentaires d'Agri-relance pour soutenir les viticulteurs et les apiculteurs touchés par des conditions météorologiques défavorables. Plus de 6,3 millions de dollars ont été versés à 190 viticulteurs et 2,2 millions de dollars à plus de 70 apiculteurs de la province.
 - Dans le cadre d'une initiative préventive d'Agri-relance, le ministère a coordonné les efforts de tous les ordres de gouvernement et de l'industrie afin d'être prêt à atténuer les impacts potentiels de la peste porcine africaine sur le secteur et l'économie, la santé et le bien-être des animaux, la santé mentale et l'environnement.
 - Le Programme de gestion des risques a fourni plus de 200 millions de dollars à environ 8 500 producteurs pour gérer les risques indépendants de leur volonté en 2023.
 - Des modifications ont été apportées au Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement afin d'améliorer les options d'engraissement à façon pour les éleveurs de bovins.

Soutien du système d'aménagement du territoire de l'Ontario

- Pour soutenir la mise en œuvre du système d'aménagement du territoire de l'Ontario, le personnel du ministère a fourni des conseils techniques et une formation sur les politiques d'utilisation des terres agricoles au personnel municipal, aux responsables du développement économique, aux responsables de la construction, aux consultants ainsi qu'aux planificateurs sur les sujets suivants :
 - formules de calcul des distances minimales de séparation (environ 600 clients);
 - utilisations permises dans les zones agricoles à fort rendement (environ 700 clients);
 - système agricole et Portail pour le système agricole (environ 15 municipalités);
 - évaluations des répercussions sur l'agriculture (environ 15 municipalités).
- Le personnel de planification du MAAARO a également communiqué quotidiennement avec de nombreux clients par courriel et par téléphone pour contribuer à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire dans la province. D'après les estimations, le personnel du MAAARO a sensibilisé et formé près de 1 800 participantes et participants sur divers sujets liés à l'aménagement des terres agricoles.
- Dans le cadre du Service provincial d'aménagement à guichet unique du ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), le MAAARO a examiné 55 communications du MAML pour des avis sur des plans officiels, des modifications de plans officiels et des demandes de consentement pour le Nord de l'Ontario.
- En soutien au ministère des Richesses naturelles et des Forêts, le MAAARO a procédé à l'examen technique d'environ 25 demandes présentées en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats* afin d'évaluer les répercussions sur les terres et les exploitations agricoles.

- Le MAAARO assiste le MAML dans l'examen des arrêtés de zonage ministériels proposés et encourage les municipalités à utiliser l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement.
- Le MAAARO travaille avec les municipalités pour mettre en œuvre le système agricole et a mis au point des outils pour appuyer les démarches en ce sens, notamment une carte des terres agricoles, un portail en ligne des cartes du système agricole et d'autres procédures de mise en œuvre.
- Le MAAARO a offert des conseils techniques sur l'industrie agroalimentaire concernant l'aménagement du territoire, y compris sur le système d'information géographique et l'aide en matière de cartographie pour les ministères partenaires.

Intendance environnementale

- Le MAAARO a soutenu les efforts du secteur en investissant dans des programmes d'intendance, en appuyant la science et les mesures de performance pour éclairer les actions du secteur et en réduisant les formalités administratives pour les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments.
- Par l'intermédiaire du financement offert dans le cadre du PCA durable, le ministère appuie les résultats en matière de changement climatique et d'environnement, notamment l'adoption de pratiques de gestion optimales et de technologies qui favoriseront l'adaptation au changement climatique, la réduction des gaz à effet de serre, la santé des sols, la qualité de l'eau et de l'air ainsi que l'amélioration de la biodiversité et la protection des habitats sensibles.
- Depuis 2018, les agriculteurs de l'Ontario ont réalisé plus de 4 300 plans agroenvironnementaux qui les ont aidés à déterminer leurs points forts sur le plan environnemental, cerner les aspects environnementaux préoccupants et élaborer des plans d'action réalistes en vue d'améliorer les conditions des terres agricoles.
- Le ministère a continué de collaborer avec des partenaires du secteur pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de santé des sols afin de contribuer à la croissance et à la durabilité de l'industrie agroalimentaire tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience au changement climatique, notamment en collaborant avec le Groupe d'action pour la santé des sols pour faire progresser les buts et les objectifs définis dans la Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles de l'Ontario.
- Le ministère poursuit son initiative d'inventaire des ressources en sols et de cartographie des sols pour mettre à jour les données historiques sur les sols et aider à la compréhension de l'état de santé des sols et de la manière dont les propriétés des sols peuvent éclairer la gestion et l'intendance des terres. Les nouvelles données recueillies dans le cadre du projet pilote de cartographie des sols aideront les agriculteurs à adapter leurs pratiques de gestion des sols afin d'améliorer la santé et la productivité des sols et leurs résultats en matière d'environnement.
- Des engagements triennaux ont été pris dans le cadre de la stratégie Cultiver l'Ontario et du budget de 2023 pour améliorer l'inventaire des ressources en

sols et la cartographie des sols et pour mettre au point le Système d'information de l'Ontario sur les sols agricoles (SIOSA). Le SIOSA hébergera, gèrera et analysera des données et de l'information sur les sols et produira des produits d'information pour soutenir les programmes et les initiatives en matière de santé des sols, d'agronomie et d'intendance environnementale.

- Afin de respecter l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et ses engagements concernant le lac Simcoe, le MAAARO a collaboré avec des partenaires clés pour élaborer des projets qui ont permis de conclure 15 nouvelles ententes.
 - Les projets appuient les interventions sur le terrain fondées sur la science et permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de gérance agroenvironnementale pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la santé des sols et de la résilience au changement climatique.
 - Les activités comprennent la promotion de mesures, dans le secteur agricole, pour la réduction des charges de phosphore, l'amélioration de la santé des sols, la préservation de l'eau, la résilience au changement climatique et la réduction des polluants nocifs.
- La mise en œuvre du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié, qui décrit les mesures proposées par le Canada et l'Ontario pour respecter leurs engagements dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, se poursuit.
- Le ministère dispose d'un IRC mesurant le niveau d'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement, notamment le pourcentage d'exploitations agricoles de l'Ontario qui déclarent utiliser des cultures de couverture d'hiver, selon le Recensement de l'agriculture du Canada (données disponibles tous les cinq ans) :
 - Selon les données de recensement les plus récentes, 27 % des agriculteurs de l'Ontario ont déclaré avoir utilisé des cultures de couverture (12 902 des 48 346 exploitations agricoles de l'Ontario ayant répondu à cette question), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2016.

Protection de la salubrité des aliments et de la santé des animaux

- Le MAAARO s'appuie sur ses solides fondations en matière de protection de la salubrité des aliments, de la santé et du bien-être des animaux et de l'environnement, dans le cadre d'un projet pluriannuel de modernisation des processus de conformité, afin de maintenir la confiance du public dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, de contribuer à la croissance et à la prospérité des entreprises et de protéger l'intérêt public.
- En mars 2024, à l'issue de vastes consultations, le projet de loi 171 : *Loi de 2024 sur l'amélioration des soins professionnels prodigués aux animaux* a été présenté afin de moderniser le cadre législatif des professionnelles et professionnels vétérinaires de l'Ontario. La loi proposée, si elle est adoptée, abrogerait la *Loi sur les vétérinaires* et la remplacerait par une nouvelle loi (la *Loi de 2024 sur les professionnels vétérinaires*) permettant de mieux définir le champ d'exercice de la médecine vétérinaire, d'inclure les techniciennes et les techniciens vétérinaires dans l'ordre professionnel des vétérinaires et de les soumettre aux mêmes lois, d'améliorer la transparence et la surveillance dans l'intérêt du

public ainsi que d'harmoniser la surveillance de la profession vétérinaire avec les autres provinces.

- Le MAAARO a lancé le Programme d'incitatifs pour les vétérinaires offrant des subventions pouvant atteindre 50 000 dollars sur cinq ans aux vétérinaires récemment diplômés qui prodiguent des soins au bétail et à la volaille dans les régions où les services sont insuffisants. Jusqu'à maintenant, neuf vétérinaires ont été acceptés dans le programme.
- L'Initiative pour l'amélioration de la biosécurité du PCA durable soutient la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation en offrant des possibilités de financement aux entreprises agricoles clés qui cherchent à réduire les risques liés à la biosécurité et à améliorer la préparation aux situations d'urgence dans leurs activités.
- Le MAAARO collabore avec des partenaires FPT pour élaborer des projets pilotes de commerce interprovincial qui explorent des possibilités d'accroître la capacité de production alimentaire de l'Ontario, de réduire les obstacles au commerce interprovincial de la viande, de stimuler la compétitivité du secteur agroalimentaire et de faire progresser l'adoption de systèmes efficaces de protection de la salubrité des aliments.
- Le MAAARO travaille sur une stratégie pour soutenir la durabilité à long terme de l'industrie en attirant et en retenant les talents dans la main-d'œuvre agroalimentaire.
- En 2023-2024, voici des exemples d'inspections de la salubrité des aliments qui ont été effectuées :
 - Inspection de 115 abattoirs titulaires d'un permis provincial. Des inspectrices ou inspecteurs se présentent dans les abattoirs titulaires d'un permis provincial chaque fois que des opérations d'abattage ont lieu afin de garantir le respect des exigences réglementaires en matière de salubrité des aliments et de bien-être des animaux. Cinq nouveaux abattoirs ont obtenu un permis.
 - Inspection de 354 établissements autonomes de transformation des viandes qui sont titulaires d'un permis provincial. Des inspections et des échantillonnages complets sont effectués sur la base d'une approche fondée sur les risques afin de garantir le respect des exigences en matière de salubrité des aliments. Des permis ont été accordés à 17 nouveaux établissements autonomes de transformation des viandes.
 - Inspection de 62 usines laitières titulaires d'un permis provincial. Des inspectrices ou inspecteurs réalisent des inspections annuelles exhaustives et effectuent des tests et des échantillonnages sur les produits finis et l'environnement afin de garantir le respect des normes. Des permis ont été accordés à 11 nouvelles usines laitières, et 15 autres demandes de permis ont été transmises au ministère.
 - Inspection de 28 établissements de transformation du poisson titulaires d'un permis provincial. Des inspectrices ou inspecteurs sont présents pour s'assurer que les exigences en matière de salubrité des aliments sont respectées. Un permis a été accordé à un nouvel établissement de transformation du poisson.
 - Inspection de 206 exploitations de production de lait de chèvre. Les

producteurs ont fait l'objet d'une inspection annuelle ainsi que d'inspections continues et de suivis afin de garantir le respect des dispositions de la *Loi sur le lait*.

- En plus d'offrir des services d'inspection, le ministère a prélevé des échantillons conformément au règlement et aux programmes de surveillance relatifs aux aliments d'origine végétale, qui prévoient la collecte d'échantillons, des inspections réglementaires et l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques que présentent les produits agricoles, le miel et les produits de l'érable produits et distribués en Ontario.
 - En 2023-2024, le MAAARO a prélevé jusqu'à maintenant 1 264 échantillons aux fins d'analyse des produits agricoles, du miel et des produits de l'érable produits et distribués en Ontario. En cas de résultat insatisfaisant à un test de salubrité des aliments, des mesures immédiates sont prises pour assurer la protection des consommateurs, résoudre les problèmes et éviter qu'ils ne se reproduisent.
- Dans le cadre du Programme d'inspection des viandes du MAAARO :
 - Une entente de partage des ressources à long terme a été conclue avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de garantir que les inspections réglementées continuent d'être menées en cas de besoins importants ou de situations d'urgence.
 - Le travail avec les exploitants pour améliorer l'abattage hygiénique et réduire les concentrations d'agents pathogènes sur les carcasses de bœuf et de veau a continué. De nouveaux programmes d'échantillonnage ont été mis en œuvre pour aider les exploitants à surveiller la concentration d'agents pathogènes.
 - D'août à octobre, 10 réunions d'exploitants d'établissements de transformation des viandes rouges se sont tenues à un emplacement central de chaque secteur d'inspection. D'après les sondages réalisés à la fin de chaque réunion, 98 % des participantes et des participants ont trouvé ces réunions très utiles ou plutôt utiles. Parmi les personnes interrogées, 96 % ont exprimé un intérêt quant à la tenue de réunions similaires annuelles par le MAAARO.
 - Ces efforts appuient l'IRC du MAAARO voulant que 95 % des établissements de transformation des viandes soumis à une vérification du respect des exigences en matière de salubrité des aliments obtiennent la cote « Réussite » ou « Réussite conditionnelle ». En 2022-2023, le résultat du MAAARO était de 98,3 %. Au cours des dix dernières années, le ministère a obtenu des résultats allant de 97,24 % à 99,7 %.
- Abeilles mellifères d'élevage :
 - Les abeilles mellifères d'élevage jouent un rôle crucial en agriculture dans la province : elles pollinisent les cultures. Le MAAARO collabore avec les apiculteurs pour maintenir la viabilité du secteur au moyen d'activités de formation et de sensibilisation, d'un programme d'inspection et de la surveillance des agents pathogènes et des ennemies des abeilles.
 - Le Programme d'apiculture du MAAARO continue d'assurer la surveillance réglementaire de l'industrie et publie chaque année le rapport de l'apiculteur provincial et les rapports sur le taux de mortalité hivernale dans

le Registre environnemental.

Protection de la santé des végétaux

- Le MAAARO travaille en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire à la prévention, à la surveillance et à l'atténuation des menaces que présentent les ennemis des cultures. Dans le cadre de cette collaboration, l'accent a été mis sur la biosécurité, la gestion des situations d'urgence et la surveillance. Le ministère a donc entrepris les activités suivantes :
 - Surveillance des ennemis des cultures ayant des conséquences néfastes sur le plan économique et sur la santé des végétaux, comme la chrysomèle des racines du maïs, la vomitoxine (DON), le fulgore tacheté, l'anthracnose et le champignon *Neopestalotiopsis*.
 - Investissement dans des technologies de l'information et des outils numériques qui normalisent la collecte de données et la production de rapports pour veiller à ce que les producteurs aient accès à de l'information en temps opportun afin de gérer les menaces causées par les ennemis des cultures pendant la saison de croissance.
 - Collaboration avec l'industrie ainsi que les chercheuses et les chercheurs pour élaborer et communiquer des stratégies de lutte intégrée contre les ennemis des cultures afin de lutter contre les menaces nouvelles, émergentes et endémiques à la santé des végétaux.
 - Collaboration avec l'industrie et d'autres gouvernements pour l'élaboration de plans de réponse aux menaces nouvelles et émergentes à la santé des végétaux (p. ex. le fulgore tacheté).
 - Amélioration de la préparation du secteur, de sa coordination et de sa capacité à répondre aux urgences relatives à la santé des végétaux dans le cadre du PCA durable, qui appuie les projets et les nouvelles technologies visant à prévenir et à atténuer les impacts des ennemis des cultures.

Collectivités rurales fortes

- Le Programme de développement économique des collectivités rurales offre de l'aide financière à frais partagés aux collectivités rurales, aux communautés et organismes autochtones, aux régions et aux organismes sans but lucratif. Au cours de l'exercice 2023-2024, 80 projets ont été approuvés, représentant un engagement total de 4,38 millions de dollars.
- Depuis le début de 2024, 77 licences d'utilisation de l'outil Analyst du MAAARO ont été attribuées. Cet outil fournit des données économiques qui aident les intervenants ruraux à mieux connaître leur région et à prendre des décisions économiques éclairées.
- Le ministère, en partenariat avec la Rural Ontario Municipal Association (ROMA), a organisé deux forums, un en septembre 2023 et l'autre en janvier 2024, afin d'informer les participantes et les participants des stratégies de développement économique pour les plus petites collectivités de l'Ontario.
- Le ministère continue d'offrir de la formation en personne et en ligne pour renforcer la capacité des collectivités rurales à entreprendre des activités de développement économique et à adopter des pratiques exemplaires,

notamment :

- le Programme de revitalisation des centres-villes qui propose une approche en quatre étapes pour améliorer les centres-villes traditionnels des collectivités rurales;
 - le Programme de maintien et d'expansion des entreprises qui aide les collectivités rurales à maintenir et à développer leurs entreprises locales;
 - des ateliers de formation de base en développement économique communautaire qui aident les intervenants des collectivités locales rurales à comprendre et à planifier leur développement économique;
 - le programme d'échanges communautaires Premières impressions qui jumelle deux collectivités afin qu'elles puissent s'offrir mutuellement des perspectives nouvelles et des points de vue uniques sur les services, les transports, l'hébergement et les attractions touristiques.
- Le ministère a entamé des discussions avec les dirigeants municipaux, les partenaires autochtones et les intervenants ruraux en vue d'éclairer une stratégie provinciale de développement économique des collectivités rurales. Une discussion ouverte a été tenue lors de la conférence de 2024 de ROMA, et un sommet virtuel sur le développement économique des collectivités rurales a eu lieu en février 2024 et a réuni environ 250 participantes et participants ainsi que six conférencières et conférenciers afin de discuter des principales questions d'intérêt et possibilités pour soutenir la croissance économique des collectivités rurales.

Administration du ministère

- La Stratégie en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information du MAAARO, la MAAARO numérique 2.0, démontre un plus grand engagement à faire progresser la gestion des données du ministère. Le MAAARO s'efforce de donner suite aux recommandations de la vérification interne afin d'améliorer la gestion, l'utilisation et le partage des données au sein du ministère.
- Conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'initiative de modernisation relative aux organismes, la CCPAO a procédé à un examen de sa gouvernance en tant qu'organisme du ministère non régi par un conseil, de son champ d'action par rapport à ses pouvoirs législatifs, de son efficacité opérationnelle et des mesures de performance pertinentes. Les recommandations de cet examen sont en cours de mise en œuvre, l'accent étant mis sur la gouvernance, les mesures de performance et les processus opérationnels.

Élaboration des politiques

- Les politiques du MAAARO sont élaborées de façon que toutes les activités principales du ministère appuient les priorités du ministère et du gouvernement afin d'alimenter la croissance économique de l'industrie agroalimentaire et des collectivités rurales de l'Ontario et de fournir des services d'assurance et de surveillance du système agroalimentaire et des chaînes d'approvisionnement.

Soutien à l'échelle fédérale, à l'échelle provinciale et à l'échelle territoriale

- Le MAAARO a collaboré avec des partenaires FPT pour établir le PAC durable, qui fournira un soutien essentiel à l'industrie agricole et agroalimentaire jusqu'en 2028.
- Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, la nouvelle entente bilatérale entre le Canada et l'Ontario prévoit une augmentation de 25 % du financement des initiatives stratégiques pour aider le secteur de l'Ontario pour la durée du cadre.
- L'entente renouvelle également l'ensemble de soutiens pour la gestion des risques des entreprises, qui est axé sur la demande et qui aide les agriculteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté.
- Le ministère a défendu les intérêts de l'Ontario et a fait progresser le dialogue sur des questions d'importance nationale aux tables FPT, y compris à la réunion annuelle des ministres de l'agriculture FPT à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et à la séance inaugurale pour les ministres des affaires rurales FPT à Rocky Harbour, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

- L'Ontario a ciblé les règlements trop coûteux et contraignants pour aider à la croissance des entreprises tout en maintenant ses normes pour préserver la sécurité et la santé de la population ontarienne :
 - Le projet de loi 139 : *Loi de 2023 pour plus de bon sens et moins de formalités administratives* a reçu la sanction royale le 4 décembre 2023. Dans le cadre de ce projet de loi, le MAAARO a modifié la *Loi sur les organisations agricoles et horticoles* afin de clarifier les dispositions concernant les paiements versés aux directrices, aux directeurs, aux dirigeantes, aux dirigeants et aux membres pour des services à caractère non officiel et de réduire les coûts des examens financiers pour les petites et moyennes organisations.
 - La *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* a été modifiée pour retirer les articles qui n'ont pas été adoptés et qui sont maintenant obsolètes dans le cadre de la Loi à des fins de clarté.
 - Le Règlement de l'Ontario 783/20 pris en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* a été modifié à l'automne 2023 afin de réduire le fardeau des organismes francophones admissibles en éliminant la double exigence d'avoir un conseil d'administration élu et de prolonger le délai de présentation des états financiers à 60 jours. Ces modifications permettent également d'aligner les critères d'admissibilité des organismes francophones sur ceux des organismes agricoles agréés.
 - La *Loi de 2023 visant à protéger les agriculteurs contre les défauts de paiement (réglementation des activités des marchands de produits agricoles et des exploitants de services d'entreposage)* a reçu la sanction royale le 8 juin et a abrogé trois lois existantes. Cette nouvelle loi constitue la première modification importante des lois sur la protection financière pour le secteur depuis presque 40 ans. Avec elle, les agriculteurs de l'Ontario continuent d'avoir accès à des outils stables de gestion des risques qui leur

apportent la confiance nécessaire pour investir dans leurs entreprises et être compétitifs sur un marché en constante évolution. La Loi et les nouveaux règlements entreront en vigueur au moment de leur proclamation.

- o Les modifications apportées au Règlement de l'Ontario 106/09 pris en vertu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* ont été publiées au Registre environnemental et au Registre de la réglementation afin d'encadrer juridiquement l'incinération des cadavres d'animaux d'élevage dans les exploitations agricoles et de garantir la conformité. De plus, des avis ont été sollicités pour trouver des solutions de rechange qui allégeraient le fardeau en ce qui a trait à la vérification du rendement des incinérateurs.
- o Les exigences en matière de salubrité des usines laitières et de certification des préposées et préposés au classement du lait du Règlement 761 pris en vertu de la *Loi sur le lait* ont été modifiées afin de réduire le fardeau administratif, de favoriser l'innovation et d'améliorer la cohérence avec les exigences réglementaires des autres administrations. Ces modifications sont entrées en vigueur en juin 2023.

Soutien au programme législatif

Le MAAARO a :

- préparé trois modifications législatives ayant reçu la sanction royale (la *Loi de 2023 visant à protéger les agriculteurs contre les défauts de paiement*, la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* et la *Loi sur les organisations agricoles et horticoles*);
- présenté la *Loi de 2024 sur l'amélioration des soins professionnels prodigués aux animaux* le 7 mars 2024;
- publié 18 éléments au Registre de la réglementation (3 consultations et 13 décisions);
- publié quatre éléments au Registre environnemental (une consultation, deux décisions et un bulletin).

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	923,1
Immobilisations	5,6
Effectif** (au 31 mars 2024)	851,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Procureur général

This document is also available in English.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Procureur général

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	8
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	8
Objectifs généraux du ministère	8
Programmes du ministère	8
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	12
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2024-2025 (M\$)	16
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	17
DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES	18
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE	18
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	19
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL	20

Partie I : Plan publié 2024-2025

Ministère du Procureur général

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Procureur général s'efforce d'offrir un système de justice accessible, réactif et résilient qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

Dans cette optique, le ministère s'emploie à transformer le système de justice en accordant la priorité aux services de première ligne essentiels et en offrant davantage de services à distance et en ligne afin que les personnes vulnérables et leurs familles obtiennent l'aide dont elles ont besoin à l'endroit et au moment voulus.

Programmes du ministère

Le **programme d'administration du ministère** regroupe le Bureau du procureur général, le Bureau de l'adjoint parlementaire, le Bureau du sous-procureur général, la Division de la gestion des services ministériels (DGSM) et la Direction des communications. Il assure l'administration générale du ministère. La DGSM fournit du soutien et des conseils stratégiques dans les domaines de la planification des activités et du budget, des ressources humaines, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, de la gestion des situations d'urgence, de la gestion des projets, des données et des analyses, de la gestion des installations et de la surveillance du portefeuille d'immobilisations, de locaux et de locations du ministère. La DGSM fournit aussi des services communs pour le secteur de la justice, y compris pour ce qui est du soutien en matière de sécurité, de l'accès à l'information et des services en français.

Le **programme de poursuites contre les criminels** est responsable des poursuites relatives à toutes les infractions criminelles en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales et provinciales de manière à inspirer la confiance du public et à faire respecter la primauté du droit. Il assure la représentation juridique de la Couronne du chef de l'Ontario dans toutes les affaires criminelles, y compris les poursuites devant tous les types de tribunaux de la province, la représentation de la Couronne en appel et la prestation de conseils juridiques au procureur général et au sous-procureur général ainsi qu'aux services de police sur demande.

Le **programme des politiques, des programmes de justice et du programme relatif aux organismes** regroupe la Division des politiques et la Division de la justice pour les Autochtones.

La Division des politiques est responsable de l'élaboration de lois, de règlements et de politiques en réponse à des questions diverses dans des domaines comme le droit civil, le droit de la famille, les droits de la personne, le droit administratif et le droit commercial, ainsi que de la réglementation des secteurs des alcools, des jeux, des courses de chevaux et de la vente au détail de cannabis. La Division est également responsable de la surveillance des politiques et de l'établissement de partenariats liés aux organismes de réglementation, aux organismes opérationnels, aux tribunaux décisionnels et aux programmes du ministère. Parmi ces organismes, tribunaux et programmes, citons Tribunaux décisionnels Ontario, le Tribunal

ontarien de l'aménagement du territoire, Aide juridique Ontario, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, Jeux en ligne Ontario, la Commission ontarienne des droits de la personne, le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, l'Unité des enquêtes spéciales, l'Agence des plaintes contre les forces de l'ordre et le Programme de vérification et de supervision des mises en liberté sous caution. De plus, la Division administre les nominations ministérielles à l'ensemble des organismes et des tribunaux décisionnels, gère le programme des notaires et des commissaires qui assure la prestation de services directs aux candidates et candidats aux postes de notaire non juriste ou parajuriste et de commissaire, et fournit du soutien administratif à deux comités consultatifs sur les nominations à la magistrature qui recommandent au procureur général des nominations pour les juges et juges de paix en Ontario.

La Division de la justice pour les Autochtones se consacre au règlement des questions dans ce domaine, en se concentrant sur la réduction des taux de récidive et sur la surreprésentation des Autochtones, en tant que victimes, accusés et contrevenants, dans le système de justice. La Division est déterminée à tisser des liens solides et respectueux avec les communautés autochtones de l'Ontario afin de renforcer la compréhension du système de justice et la confiance envers ce système. À l'heure actuelle, la Division travaille notamment à la supervision des programmes de justice pour les Autochtones, à la sensibilisation aux cultures autochtones, à la réforme législative, à l'élaboration de politiques et aux enquêtes de coroner. La Division fournit au procureur général et au sous-procureur général des conseils stratégiques sur des questions relatives à la justice pour les Autochtones. Elle collabore étroitement avec d'autres divisions du ministère du Procureur général, d'autres ministères ontariens comme ceux du Solliciteur général et des Affaires autochtones, la Police provinciale de l'Ontario et les services de police des Premières Nations dans la province, et contribue à leur travail. De plus, la Division aide le Groupe consultatif de la justice pour les Autochtones et le Conseil des aînés à fournir des conseils spécialisés essentiels au ministère du Procureur général et à d'autres ministères sur demande.

Le **programme des services juridiques** englobe la Division du droit civil et le Bureau des conseillers législatifs.

La Division du droit civil fournit au procureur général, au sous-procureur général, à tous les ministères et à de nombreux organismes de la fonction publique de l'Ontario des services juridiques dans toutes les affaires de droit civil. La Division appuie le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne : assurer le déroulement des litiges pour et contre la Couronne, veiller au respect de la primauté du droit et à la conformité juridique et constitutionnelle des décisions du Conseil, et prodiguer des conseils sur les questions de droit liées aux activités et aux priorités du gouvernement.

Le Bureau des conseillers législatifs est chargé des services de rédaction législative en français et en anglais, y compris de la préparation des projets de loi pour le gouvernement et les députés à l'Assemblée législative et de la rédaction des règlements. Le Bureau fournit également des

services connexes de conseil juridique, de révision et de publication, notamment l'apport de contenu pour le site Web Lois-en-ligne.

Le **programme des services aux tribunaux** est chargé de l'administration et du fonctionnement des tribunaux criminels, civils et de la famille ainsi que de la Cour des petites créances de l'Ontario. Ces services sont répartis en trois grands volets : Administration des tribunaux, Services judiciaires et Construction de tribunaux. Les volets Administration des tribunaux et Services judiciaires, qui fournissent un soutien opérationnel aux activités judiciaires, de salle d'audience et d'administration des tribunaux, sont divisés en trois secteurs de programme : services à la clientèle et aux tribunaux, services de soutien du programme et services judiciaires. Le volet Construction de tribunaux, lequel est exécuté par la Division de la gestion des services ministériels, finance l'aménagement de nouveaux palais de justice et les rénovations de grande envergure dans les tribunaux existants, ce qui contribue à un système de justice moderne, sûr et accessible.

Le **programme des services aux victimes et aux personnes vulnérables** offre des services essentiels aux victimes d'actes criminels et à leurs familles, aux enfants et aux personnes vulnérables. L'unité Services aux victimes – Ontario propose aux victimes d'actes criminels et aux membres de leurs familles un vaste éventail de services d'aide, directement ou par l'intermédiaire d'organismes communautaires financés par le ministère. Le Bureau du tuteur et curateur public fournit aux adultes mentalement incapables des services de tutelle relative aux personnes et aux biens, et le Bureau de l'avocat des enfants protège les droits personnels et réels des enfants devant les tribunaux. L'Office des affaires des victimes d'actes criminels, un organisme consultatif du ministère du Procureur général de l'Ontario établi en vertu de la loi, relève également de ce programme.

Le **crédit d'impôt pour contributions politiques** est un crédit pour les contributions versées à un parti de l'Ontario, à une association de circonscription ou encore à une candidate ou un candidat inscrit en vertu de la *Loi sur le financement des élections* de l'Ontario.

Le **programme de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** réglemente les secteurs des alcools, des jeux, des courses de chevaux et de la vente au détail de cannabis dans la province en respectant les principes d'honnêteté et d'intégrité et en veillant à l'intérêt public.

Indicateurs de rendement

Le ministère en est à la deuxième année d'un processus pluriannuel d'examen et d'actualisation de ses indicateurs de rendement (IR) pour que ceux-ci :

- i. traduisent adéquatement ses grandes priorités et soient conformes aux résultats attendus;
- ii. soient assortis de valeurs et de justifications cibles appropriées.

Le ministère est conscient qu'il doit faire preuve de transparence dans ses rapports sur le rendement, et le présent rapport continue de tenir compte des recommandations de la vérificatrice générale pour la communication des résultats liés au rendement.

Ce processus permet au ministère d'améliorer ses rapports sur les IR en révisant et en renforçant au besoin les justifications cibles et les calculs statistiques liés aux IR, et en veillant à une forte correspondance entre les cibles et les valeurs de référence. Le ministère peut donc mieux surveiller ses champs d'action prioritaires, améliorer la prestation des services au public et aux clients du gouvernement, optimiser la prise de décisions liées à ses investissements et évaluer les retombées de ceux-ci.

Ce processus a déjà permis de remplacer ou de réviser l'ensemble des IR orientés par le gouvernement et permettra d'établir les priorités du ministère pour l'élaboration d'IR déterminés par le ministère.

Pour le moment, le ministère peut rendre compte des IR qui demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent; les résultats sont présentés ci-dessous.

Le tableau suivant présente les données sur les IR des trois dernières années qui demeurent inchangés à la suite de la redéfinition des indicateurs par le ministère :

Résultat attendu/objectif	IR	Année et valeur	Année et valeur	Année et valeur
IR orientés par le gouvernement				
Concourir à la capacité du gouvernement à s'acquitter de son obligation légale d'offrir des services en français	Pourcentage de postes désignés bilingues occupés par des titulaires ayant le niveau approprié de maîtrise du français	S. O.	2022-03-31 (nouveau en 2022) 64 % Cible : 65 %	2023-03-31 60 % Cible : 65 %
Avoir la capacité, comme province, d'intervenir en cas d'urgence et d'assurer la prestation des services essentiels	Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	2021-03-31 100 % Cible : 100 %	2022-03-31 100 % Cible : 100 %	2023-03-31 100 % Cible : 100 %
Améliorer les infrastructures publiques	Indice de l'état des installations pour la composante locative des emplacements évalués dans le cadre du Programme de gestion des biens locatifs	2024-03-31 (projection) 57,3 % Cible : 54,1 % d'ici 2029	2025-03-31 (projection) 58 % Cible : 54,1 % d'ici 2029	2026-03-31 (projection) 57,9 % Cible : 54,1 % d'ici 2029
IR déterminés par le ministère				
Système de justice moderne, efficace, durable et axé sur les personnes	Pourcentage de clients satisfaits des services reçus	2021-03-31 79,7 % Cible : 85 %	2022-03-31 92,5 % Cible : 85 %	2023-03-31 94,3 % Cible : 85 %

Résultat attendu/objectif	IR	Année et valeur	Année et valeur	Année et valeur
Système de justice moderne, efficient, efficace, durable et axé sur les personnes	Pourcentage de normes de service au public concernant la prestation de services en temps opportun qui sont respectées	2021-03-31 85 % Cible : 75 %	2022-03-31 77,2 % Cible : 75 %	2023-03-31 73 % Cible : 75 %

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le ministère du Procureur général est chargé d’offrir un système de justice accessible, réactif et résilient qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

En 2024-2025, le ministère poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie d’accélération pour la justice, une stratégie pluriannuelle visant à réaliser la plus importante transformation des services de justice dans l’histoire de l’Ontario afin de surmonter les défis de longue date. Le ministère continuera de s’attaquer aux retards et aux arriérés dans le système de justice de sorte que les dossiers soient traités le plus efficacement possible.

Le ministère poursuit sa transformation des systèmes désuets par la mise en œuvre de pratiques allégées et la mise en place d’un système numérique de gestion des cas de bout en bout, auxquels s’ajoutent des investissements visant à assurer la durabilité du système de justice et à disposer d’une main-d’œuvre moderne et souple qui pourra s’adapter au volume de cas à venir.

De plus, le ministère continue d’appuyer le travail de la Commission des alcools et des jeux de l’Ontario (CAJO), qui délivre des licences et réglemente les secteurs des alcools, des jeux, des courses de chevaux et de la vente au détail de cannabis en Ontario. Le gouvernement travaille à la mise en place d’un nouveau marché qui permettra la vente au détail de bière, de vin, de cidre et de spiritueux prêts à boire dans l’ensemble des épicerie, des dépanneurs et des magasins à grande surface de l’Ontario d’ici janvier 2026. Le ministère continuera de collaborer avec la CAJO afin de maintenir des normes strictes en matière de délivrance de licences, de réglementation et de responsabilité sociale tout au long de l’évolution et de l’élargissement du cadre de vente au détail d’alcool au cours des années à venir.

Parallèlement à son travail de mise à jour de tous ses IR, le ministère continuera d’évaluer le rendement dans les domaines faisant l’objet d’un rapport, par exemple les services en français, l’amélioration des infrastructures publiques et la satisfaction de la clientèle.

Les grandes priorités du ministère s’articulent comme suit :

Modernisation des tribunaux

Le ministère s’inspirera de la Stratégie d’accélération pour la justice pour poursuivre la transformation du système de justice de l’Ontario et ainsi surmonter les défis de longue date

grâce à des initiatives numériques avant-gardistes qui permettront au public d'interagir plus facilement avec les tribunaux et amélioreront leur accès à la justice.

L'Initiative d'optimisation relative au numérique pour les tribunaux représente le plus grand pas en avant dans l'évolution numérique de la justice au Canada, remplaçant des procédures désuètes et chronophages sur papier par une plateforme en ligne intuitive et simplifiée de gestion des dossiers, des documents et des rôles. Cette plateforme, qui sera fournie par Thomson Reuters, favorisera l'accès à la Cour supérieure de justice (CSJ) et à la Cour de justice de l'Ontario (CJO). Le lancement de la première phase de la plateforme est prévu en 2025 à Toronto pour la Cour de la famille, les tribunaux civils, la Cour des petites créances, les tribunaux d'exécution des ordonnances et la Cour divisionnaire de la CSJ ainsi que pour la Cour de la famille de la CJO.

L'initiative des audiences virtuelles et hybrides, en cours, bonifie la capacité des salles à tenir des audiences à distance partout dans la province. Cette initiative améliore considérablement l'accès à la justice en éliminant les obstacles à l'accès aux audiences, en réduisant les coûts pour les usagers et en optimisant l'affectation des ressources au sein du ministère en équipant les salles d'audience de technologies audio et vidéo.

Le ministère continuera d'accorder la priorité à la dotation en personnel des salles d'audience pour résoudre les problèmes de recrutement et de maintien en poste des préposées et préposés aux services à la clientèle et aux tribunaux afin d'assurer la continuité des activités des tribunaux, aujourd'hui comme demain. Le personnel des tribunaux joue un rôle essentiel dans l'administration de la justice. Il est indispensable à la tenue des audiences, à la mise au rôle des causes et au dépôt des documents juridiques; par le fait même, il a une incidence sur la vie de toute personne qui doit accéder au système de justice. Le ministère collabore étroitement avec les fonctionnaires judiciaires pour garantir le respect du rôle des causes.

En outre, le ministère continue d'augmenter l'offre d'audiences audio et vidéo dans chaque région, y compris dans les communautés rurales, nordiques et autochtones. Cet investissement durable aidera à éliminer les obstacles de longue date et contribuera à un système juridique moderne et accessible qui répond aux besoins des communautés des Premières Nations et du Nord.

Soutien au système de justice de l'Ontario

Le ministère demeure résolu à éliminer l'arriéré des causes criminelles dans les tribunaux de l'Ontario et continue de suivre de près les progrès réalisés à cet égard. Il s'appuie sur la stratégie de réduction de l'arriéré des causes criminelles pour prendre des mesures visant à assurer la sécurité de la population ontarienne et l'accès à la justice pour les personnes ayant affaire au système de justice pénale, y compris les victimes et leurs familles.

En outre, le ministère se donne pour mission d'éliminer l'arriéré des causes de droit civil et de droit de la famille devant les tribunaux de la province, ce qui permettra de réduire le temps nécessaire aux tribunaux pour parvenir à une décision à l'égard de ces affaires et de rendre le système de justice plus accessible, efficace et réactif aux besoins de la population.

De plus, le ministère continuera de collaborer avec tous ses partenaires juridiques afin de trouver des solutions pour éliminer les retards et les arriérés dans le système de justice. Il veillera à ce que les dossiers soient traités le plus efficacement possible et à ce que le système de justice de l'Ontario demeure fort, réactif et viable pendant de nombreuses années.

Le ministère continuera de collaborer avec Tribunaux décisionnels Ontario pour veiller à ce que les tribunaux du ministère offrent des services de règlement des différends efficaces et à ce que les membres de la population ontarienne ayant besoin de tels services aient accès à la justice. Il faudra notamment s'attaquer à l'arriéré des causes devant la Commission de la location immobilière pour améliorer les services à la clientèle et réduire les délais de décision.

Poursuites

L'éventualité d'un arrêt des procédures dans une affaire criminelle représente encore le principal risque opérationnel pour le ministère. En effet, l'arrêt *Jordan* a resserré le délai acceptable pour entendre une cause, délai au-delà duquel la personne accusée ne peut être poursuivie, y compris dans les affaires de meurtre et d'agression sexuelle. Empêcher un arrêt des procédures est dans l'intérêt du public et de la sécurité communautaire.

Le ministère continue d'investir dans les services de poursuites de l'Ontario pour gérer efficacement les affaires criminelles liées aux armes à feu et aux bandes criminalisées, au vol d'automobiles et aux crimes violents, en vue d'intenter des poursuites dans ces affaires au nombre et à la complexité accrus. La nouvelle Équipe d'aide aux poursuites importantes relatives au vol d'automobiles du ministère travaillera directement avec l'Équipe de lutte contre le crime organisé dans l'industrie du remorquage des véhicules et le vol d'automobiles de la Police provinciale de l'Ontario pour fournir des conseils durant les enquêtes ainsi que pour gérer ces affaires complexes et intenter des poursuites.

Le ministère met à la disposition des équipes de poursuite partout dans la province des ressources supplémentaires pour l'examen et la divulgation des éléments de preuve numériques obtenus à partir des caméras corporelles et des caméras de véhicule des services de police. Ainsi, ces équipes auront les ressources nécessaires pour communiquer la preuve en temps opportun, ce qui réduira le nombre de causes rejetées en raison d'un retard et instaurera un système de justice résilient et réactif qui protège les victimes et les témoins collaborant à des enquêtes policières cruciales.

Le ministère continuera de travailler sur sa stratégie pluriannuelle de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence pour combattre sur tous les fronts la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées en Ontario et protéger les communautés. Il se concentre sur les initiatives liées aux poursuites, à l'intervention, à la prévention et aux services aux victimes.

Soutien aux victimes

Le ministère continue de répondre aux besoins complexes des victimes d'actes criminels et de leurs familles ainsi que des survivantes et survivants d'actes de violence à caractère sexuel en Ontario en maintenant et en élargissant les programmes essentiels de l'unité Services aux victimes – Ontario.

Entre autres mesures, le ministère réalise des investissements pour appuyer le Programme de prestation d'avis juridiques indépendants aux survivantes et survivants d'agression sexuelle de même que pour maintenir et élargir le Programme d'aide aux enfants victimes et témoins. Ces programmes offrent une assistance juridique aux survivantes et survivants d'agression sexuelle et aux enfants victimes ou témoins d'actes criminels. Ils aident les bénéficiaires à mieux comprendre la procédure pénale et à prendre des décisions éclairées quant aux options juridiques qui s'offrent à eux, qu'il s'agisse de signaler l'incident ou de tenir les auteurs d'une agression sexuelle responsables de leurs actes.

Examen des Règles de procédure civile

Le procureur général, en partenariat avec le juge en chef de la Cour supérieure de justice, a mis sur pied un groupe de travail pour passer en revue les Règles de procédure civile en vue d'une transformation nécessaire qui vise à faire économiser temps et argent à la population de l'Ontario. Grâce à de vastes consultations auprès des personnes associées au système de justice civile, cet examen permettra de cerner et de cibler les pistes de réforme des règles qui entraîneront les résultats les plus positifs pour le public, les parties non représentées, les membres du Barreau, les juges et le personnel des tribunaux. Au cours des quatre dernières années, le ministère a apporté des changements transformationnels aux procédures des tribunaux civils par la voie de 24 règlements modifiant les règles des tribunaux ainsi que par des modifications aux Règles en matière de droit de la famille, en collaboration avec le Comité des règles en matière de droit de la famille.

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	1 939,7
Immobilisations	26,1
TOTAL	1 965,8

TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT

Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024	%	Prévisions 2023-2024	Chiffres réels provisoires 2023-2024*	Chiffres réels 2022-2023*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	248 498 700	17 174 400	7,4	231 324 300	246 270 900	230 233 967
Programme de poursuites contre les criminels	380 232 700	29 336 300	8,4	350 896 400	391 726 400	335 616 452
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	525 698 900	14 250 100	2,8	511 448 800	561 370 000	483 593 399
Programme des services juridiques	31 368 500	(839 500)	(2,6)	32 208 000	37 037 100	31 227 386
Programme des services aux tribunaux	555 655 900	42 741 700	8,3	512 914 200	624 249 200	550 006 885
Programme des services aux victimes et aux personnes vulnérables	149 923 200	(8 093 900)	(5,1)	158 017 100	155 816 800	141 565 629
Crédit d'impôt pour contributions politiques	10 346 400	691 700	7,2	9 654 700	11 955 400	16 314 278
Programme de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	77 235 900	14 665 400	23,4	62 570 500	84 346 500	62 185 410
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 978 960 200	109 926 200	5,9	1 869 034 000	2 112 772 300	1 850 743 406
Crédits législatifs	5 369 014	-	-	5 369 014	62 375 614	110 233 932
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 984 329 214	109 926 200	5,9	1 874 403 014	2 175 147 914	1 960 977 338
Redressement de consolidation – Collèges	-	-	-	-	-	(7 848)
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	178 298 500	23 773 400	15,4	154 525 100	138 280 300	169 095 199
Redressement de consolidation – Conseils scolaires	-	-	-	-	-	(120 806)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(872 400)	(765 300)	714,6	(107 100)	(949 600)	(1 183 017)
Redressement de consolidation – Sociétés d'aide à l'enfance	(376 700)	(376 700)	-	-	(376 700)	(407 803)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(221 700 500)	13 823 000	(5,9)	(235 523 500)	(234 393 800)	(263 460 383)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(1 031 527)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 939 678 114	146 380 600	8,2	1 793 297 514	2 077 708 114	1 863 861 153
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	(1 000)	(50,0)	2 000	6 800	6 800
Programme de poursuites contre les criminels	1 000	-	-	1 000	1 416 000	1 416 000
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	3 000	-	-	3 000	102 600	102 600
Programme des services juridiques	1 000	-	-	1 000	205 600	205 600
Programme des services aux tribunaux	1 000	-	-	1 000	74 700	74 700
Programme des services aux victimes et aux personnes vulnérables	1 000	-	-	1 000	84 500	84 500
Programme de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	1 464 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	9 000	(1 000)	(10,0)	10 000	3 354 200	1 890 200
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	9 000	(1 000)	(10,0)	10 000	3 354 200	1 890 200
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	67 625 900	7 370 600	12,2	60 255 300	70 255 300	37 823 925
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme des services juridiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme des services aux tribunaux	6 796 700	517 000	8,2	6 279 700	6 309 700	4 056 743
Programme de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	-	8 202 034
Total à voter – Charges d'immobilisations	74 425 600	7 887 600	11,9	66 538 000	76 567 000	50 082 702
Crédits législatifs	17 901 400	6 112 800	51,9	11 788 600	8 018 300	6 160 222
Total du ministère – Charges d'immobilisations	92 327 000	14 000 400	17,9	78 326 600	84 585 300	56 242 924
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	5 500 000	-	-	5 500 000	4 000 000	2 680 233
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(55 900)	(302 400)	(122,7)	246 500	(65 900)	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(71 633 200)	(3 744 700)	5,5	(67 888 500)	(74 652 500)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	26 137 900	9 953 300	61,5	16 184 600	13 866 900	58 923 157
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	40 876 300	5 183 800	14,5	35 692 500	12 964 200	9 774 098
Programme des services aux tribunaux	4 862 800	(45 931 000)	(90,4)	50 793 800	29 619 400	131 969 820
Programme de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	2 019 000	(538 200)	(21,0)	2 557 200	1 492 800	794 593
Total à voter – Biens immobilisés	47 758 100	(41 285 400)	(46,4)	89 043 500	44 076 400	142 538 511
Total du ministère – Biens immobilisés	47 758 100	(41 285 400)	(46,4)	89 043 500	44 076 400	142 538 511
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 965 816 014	156 333 900	8,6	1 809 482 114	2 091 575 014	1 922 784 310

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES

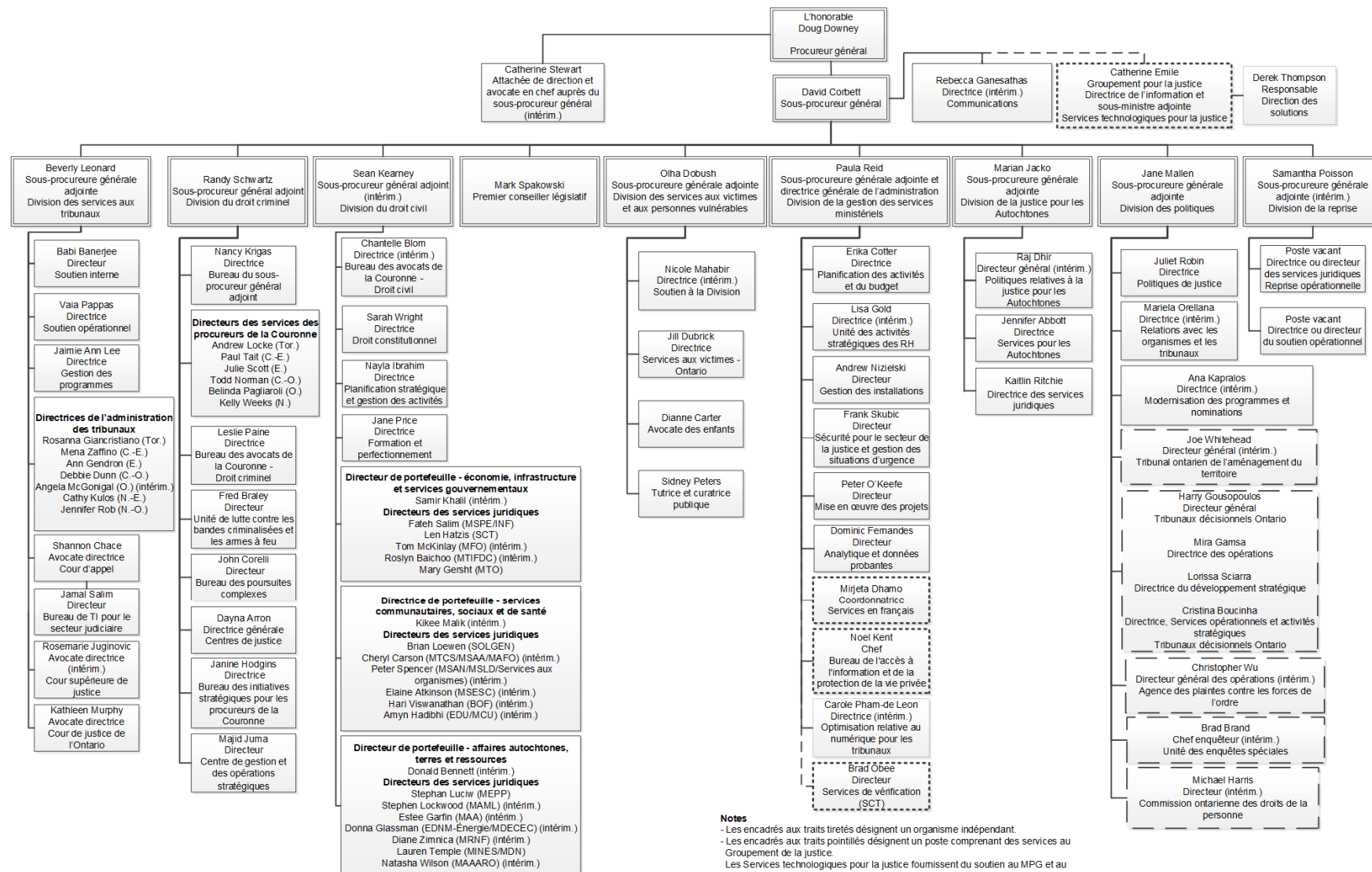
Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 816 009 564	1 922 784 310	1 809 482 114	1 965 816 014
		5,9 %	(5,9 %)	8,6 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE

Description	Prévisions 2024-2025		Chiffres réels provisoires 2023-2024	
	Dépenses \$	Revenus \$	Dépenses \$	Revenus \$
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	77 235 900	64 913 800	84 346 500	57 708 400
Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne	5 336 200	-	5 882 200	-
Aide juridique Ontario	318 081 100	49 841 900	338 919 100	70 707 100
Agence des plaintes contre les forces de l'ordre	7 518 700	-	7 797 300	-
Commission ontarienne des droits de la personne	5 561 300	-	5 836 500	-
Commissions royales	1 000	-	-	-
Unité des enquêtes spéciales	10 961 500	-	11 998 800	-
Tribunaux décisionnels Ontario	90 247 200	32 768 200	100 363 400	32 768 200
Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire	20 635 500	1 200 000	17 908 500	1 200 000
Total	535 578 400	148 723 900	573 052 300	162 383 700

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels

Code des droits de la personne

Loi de 1991 sur l'arbitrage

Loi de 1992 sur les recours collectifs

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie (articles se rapportant à la Commission de la sécurité-incendie)

Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail (articles se rapportant au Tribunal de l'aide sociale)

Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues

Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis

Loi de 2000 sur la responsabilité parentale

Loi de 2002 sur la prescription des actions

Loi de 2006 sur la législation

Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation (articles se rapportant à la Commission de la location immobilière)

Loi de 2009 sur la présentation d'excuses

Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac

Loi de 2009 sur les enquêtes publiques

Loi de 2017 sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière

Loi de 2019 sur l'Unité des enquêtes spéciales

Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers (articles se rapportant à l'Agence des plaintes contre les forces de l'ordre)

Loi de 2019 sur le recouvrement des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes

Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux

Loi de 2020 sur les audiences tenues dans les instances devant les tribunaux (mesures provisoires)

Loi de 2020 sur les services d'aide juridique

Loi de 2021 sur le tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Loi sur l'administration de la justice

Loi sur l'éducation (articles se rapportant au Tribunal de l'enfance en difficulté – français et anglais)

Loi sur l'exécution forcée

Loi sur l'exercice des compétences légales

Loi sur l'habeas corpus

Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière

Loi sur la mise en liberté sous caution

Loi sur la prescription des actions relatives aux biens immeubles

Loi sur la preuve

Loi sur la procédure de révision judiciaire

Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens

Loi sur le ministère des Services correctionnels (articles se rapportant à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles)

Loi sur le partage de la responsabilité

Loi sur les amendes et confiscations

Loi sur les commissaires aux affidavits

Loi sur les droits des aveugles

Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance

Loi sur les infractions provinciales

Loi sur les juges de paix

Loi sur les jurys

Loi sur les notaires

Loi sur les témoins de la Couronne

Loi sur les tribunaux judiciaires

DROIT DE LA FAMILLE

Loi de 2017 sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse

Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (articles se rapportant à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et à la Commission de révision des placements sous garde)

Loi portant réforme du droit de l'enfance

Loi sur le droit de la famille

RELATIONS INTERJURIDICTIONNELLES

Loi de 1999 sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements

Loi de 1999 sur les conventions relatives à l'exécution des jugements

Loi de 2002 sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (équipements aéronautiques)

Loi de 2017 sur la Convention sur les accords d'élection de for internationaux

Loi de 2017 sur la Convention sur les communications électroniques internationales

Loi de 2017 sur la reconnaissance internationale des fiducies

Loi sur l'exécution réciproque de jugements

Loi sur l'exécution réciproque de jugements (Royaume-Uni)

Loi sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière

Loi sur les assignations interprovinciales

LOIS SUR LES BIENS

Loi de 2015 sur les biens en déshérence

Loi sur l'entrée sans autorisation

Loi sur l'expropriation

Loi sur la capitalisation

Loi sur la propriété et les droits civils

Loi sur la responsabilité des occupants

Loi sur le partage des biens-fonds

Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens

Loi sur les biens immeubles des étrangers

Loi sur les biens-fonds des organisations religieuses

Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers

Loi sur les formules abrégées de baux

Loi sur les hypothèques

Loi sur les maisons de jeu et de débauche

RÈGLEMENTATION DU COMMERCE

Loi de 1992 sur la réglementation des jeux

Loi de 2000 sur le commerce électronique

Loi de 2010 sur la médiation commerciale

Loi de 2010 sur le désintéressement des créanciers

Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux

Loi de 2017 sur l'arbitrage commercial international

Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis

Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis

Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools

Loi modifiant le droit commercial

Loi relative aux preuves littérales

Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance

Loi sur la conservation des documents commerciaux

Loi sur la construction

Loi sur la réduction des opérations exorbitantes

Loi sur la vente d'objets
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les contrats inexécutables
Loi sur les conventions de vente internationale
Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi sur les récépissés d'entrepôt
Loi sur les salaires

RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS

Loi de 2004 sur l'expertise comptable
Loi de 2017 sur les comptables professionnels agréés de l'Ontario
Loi sur le Barreau
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les architectes
Loi sur les ingénieurs
Loi sur les procureurs

OBLIGATIONS ET IMMUNITÉ DE LA COURONNE

Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant
Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario
Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public
Loi sur l'ombudsman
Loi sur le ministère du Procureur général
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne

SUCCESSIONS

Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui
Loi de 2002 sur les déclarations de décès
Loi portant réforme du droit des successions

Loi sur l'administration des successions
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur le tuteur et curateur public
Loi sur les absents
Loi sur les dévolutions perpétuelles
Loi sur les fiduciaires
Loi sur les procurations
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les successions

AUTRES

Loi de 1993 confirmant et corrigeant les Lois refondues
Loi de 1994 sur l'intégrité des députés
Loi de 1994 sur le don d'aliments
Loi de 2000 sur l'Association ontarienne des ex-parlementaires
Loi de 2001 sur le bon samaritain
Loi de 2001 sur les recours civils
Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels
Loi de 2017 sur la Journée de sensibilisation à la traite de personnes
Loi sur l'heure légale
Loi sur la diffamation
Loi sur la liberté religieuse
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur le Conseil exécutif
Loi sur le lieutenant-gouverneur

LOIS SUR LA DÉMOCRATIE

Loi de 2005 sur la représentation électorale
Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral
Loi électorale
Loi sur l'Assemblée législative
Loi sur le financement des élections

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Bureau du Conseil des ministres

ISSN 2369-1980

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Priorités clés.....	4
Programmes du ministère	6
Plan stratégique 2024-2025	8
Tableau 1 : Dépenses prévues 2024-2025 (M\$)	11
Données financières détaillées	13
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	13
Tableau des tendances historiques	13
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	14
ANNEXE	15
RAPPORT ANNUEL.....	15
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024.....	23

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le Bureau du Conseil des ministres est le ministère du premier ministre. Il offre des services d'analyse et des conseils stratégiques essentiels au premier ministre et au Conseil des ministres pour contribuer à la réalisation des priorités gouvernementales.

Le Bureau du Conseil des ministres est fier de renforcer l'Ontario, ses lieux et sa population en tant qu'organisme central qui soutient la réalisation des priorités du gouvernement en assurant l'élaboration, la coordination et le contrôle financier des politiques et des communications. De même, le Bureau du Conseil des ministres soutient et surveille l'exécution et la mise en œuvre du mandat du gouvernement et dirige des initiatives clés, notamment les services de marketing à l'échelle organisationnelle et les communications internes, afin de renforcer la culture et les capacités organisationnelles en vue d'améliorer la communication et la mobilisation dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario. Le ministère des Affaires intergouvernementales, qui est intégré au Bureau du Conseil des ministres, dirige les stratégies intergouvernementales ainsi que le protocole et les relations internationales. Le ministère de la Réduction des formalités administratives, qui est intégré au Bureau du Conseil des ministres, dirige les travaux visant à réduire de façon significative les formalités administratives et à bâtir un environnement réglementaire moderne contribuant à l'épanouissement des entreprises et de la population.

Priorités clés

Le Bureau du Conseil des ministres contribue aux priorités gouvernementales suivantes :

- Soutenir la mise en œuvre et la réalisation des priorités en matière de politiques, notamment par l'offre de conseils stratégiques pour éclairer la prise de décisions en matière de politiques et de budgets.
- Fournir des contrôles internes et des conseils pour veiller à ce que les décideurs disposent de documents et d'un soutien de grande qualité tout au long du processus décisionnel.
- Diriger l'exécution des initiatives de transformation prioritaires dans l'ensemble du gouvernement.
- Administrer le processus décisionnel du Conseil des ministres et l'appareil gouvernemental.
- S'associer à d'autres ministères relativement à des stratégies, politiques et programmes prioritaires pour restructurer les systèmes, les organismes et les services

afin de simplifier les processus, d'améliorer l'efficacité et d'atteindre de meilleurs résultats grâce à l'amélioration continue et à l'innovation.

- Veiller à ce que les communications gouvernementales soient modernes et coordonnées, claires et faciles à comprendre, et à ce qu'elles permettent de mobiliser la population de l'Ontario.
- Communiquer avec le public en temps opportun, en respectant les délais et les normes de réponse aux demandes d'accès à l'information et à la correspondance.
- Chapeauter l'instauration d'une culture organisationnelle axée sur les objectifs qui attire des talents qualifiés et diversifiés, en plus de voir à leur perfectionnement et à leur maintien en poste.
- Diriger les communications à l'échelle organisationnelle afin de renforcer la culture de l'organisation.
- Assurer la coordination, la responsabilité et l'uniformité des processus de communication interne en ce qui concerne les notes de service, afin d'habilier les dirigeants et de permettre au personnel d'avoir accès à des renseignements pertinents en temps opportun.
- Appuyer la secrétaire du Conseil des ministres en assurant une communication responsable et transparente entre le chef de la fonction publique de l'Ontario et le personnel. Les communications visent à favoriser une culture d'unité et à mettre l'accent sur des objectifs et des priorités communs au sein de l'organisation.
- Diriger la mise en œuvre de la toute première Stratégie et plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence.
- Établir la stratégie des ressources humaines à l'échelle de l'organisation au moyen du Plan relatif au personnel pour favoriser le travail moderne, la croissance et le perfectionnement.
- Fournir un soutien en vue de la réalisation des priorités de l'Ontario en matière de relations intergouvernementales et internationales, y compris les négociations, l'établissement de relations clés et la mobilisation active d'autres ordres de gouvernement et de bureaux étrangers.
- Offrir de l'aide pour bâtir un Ontario fort, notamment en améliorant la qualité des interactions avec les entreprises, en réduisant les fardeaux administratif et réglementaire ainsi qu'en maintenant un climat d'affaires concurrentiel dans la province. Les économies de coûts et d'heures réalisées par les entreprises et la réduction des exigences en matière de conformité réglementaire font l'objet d'une surveillance annuelle.

Programmes du ministère

Secrétaire du Conseil des ministres

À titre de sous-ministre du premier ministre

- Fournir au premier ministre des conseils indépendants qui portent sur les politiques et les priorités du gouvernement et superviser l'exécution du mandat du gouvernement par la fonction publique de l'Ontario.
- Recommander la nomination de sous-ministres dans le cadre des nominations par décret du premier ministre.

À titre de greffière du Conseil exécutif et secrétaire du Conseil des ministres

- Veiller à ce que la fonction publique contribue efficacement aux délibérations et à la prise de décisions du Conseil exécutif et de ses comités.
- Donner des conseils sur les dossiers propres au gouvernement et à la Couronne.
- Assurer la supervision de l'appareil gouvernemental, le soutien à la prise de décisions du Bureau du Conseil des ministres et la communication des décisions du Conseil exécutif à la fonction publique en vue de leur mise en œuvre.

À titre de chef de la fonction publique de l'Ontario

- Diriger l'élaboration et la mise en œuvre des activités de renouvellement organisationnel en vue d'accroître les économies et d'obtenir de meilleurs résultats.
- Favoriser la mise en place d'une équipe de haute direction talentueuse axée sur la diversité, l'inclusion, la collaboration et la responsabilité.
- Veiller à la gestion efficace de la fonction publique.

Politiques et mise en œuvre

La Division des politiques et de la mise en œuvre veille à ce que le gouvernement concrétise ses priorités en collaborant avec les ministères pour offrir des conseils objectifs, intégrés et stratégiques au Cabinet du premier ministre, à la secrétaire du Conseil des ministres ainsi qu'au Conseil des ministres et à ses comités. On compte sur la Division des politiques et de la mise en œuvre pour donner des conseils judicieux et veiller à ce que les décideurs reçoivent les documents nécessaires et disposent de suffisamment de temps pour examiner et comprendre les décisions qu'ils sont chargés de prendre. Cela comprend notamment une fonction importante de contrôle financier des politiques qui permet de veiller à la communication de documents de grande qualité en temps opportun. Elle contribue au processus décisionnel du Conseil des ministres, y compris au fonctionnement du Conseil des ministres et des comités du Conseil des ministres, à la coordination de l'élaboration

d'instruments de politique et juridique, et au suivi des étapes importantes et des risques liés aux priorités gouvernementales en matière de politiques et de mise en œuvre. La Division fournit également du soutien stratégique et opérationnel à l'appareil gouvernemental, entre autres par l'assermentation du Conseil des ministres, la tenue des élections partielles et l'entretien des relations avec la lieutenante-gouverneure. En outre, le ministère aide les ministères partenaires à réaliser les priorités gouvernementales grâce à des services de consultation relativement à l'innovation dans le secteur public, au renforcement des capacités d'amélioration continue et fondées sur l'approche Lean, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets pour veiller à ce que les processus gouvernementaux améliorent la qualité de vie de la population ontarienne.

Communications

L'équipe des Communications offre du soutien aux communications et du soutien opérationnel directs au Cabinet du premier ministre et à la secrétaire du Conseil des ministres. Cela comprend la gestion des questions organisationnelles et la surveillance des médias, le marketing de bout en bout, les communications numériques au moyen du site Web phare de la province Ontario.ca, la Salle de presse du gouvernement de l'Ontario, les médias sociaux, le soutien relatif à la rédaction et aux événements, la correspondance, le traitement des demandes d'accès à l'information, la recherche sur l'opinion publique pour les programmes et les initiatives du gouvernement, de même que les communications stratégiques pour la secrétaire du Conseil des ministres. En outre, l'équipe des Communications dirige le soutien à la prise de décisions stratégiques, les communications intergouvernementales, la coordination, le renforcement des capacités à l'échelle organisationnelle et le renforcement de la culture, y compris la gestion des talents des cadres de l'équipe des Communications, afin de contribuer à l'amélioration continue et à la prestation de services dans l'ensemble de la communauté des communications de la fonction publique de l'Ontario.

Ministère des Affaires intergouvernementales

Le ministère des Affaires intergouvernementales offre des services d'analyse de politiques, de conseils stratégiques et de soutien opérationnel concernant les relations intergouvernementales au Canada, les relations internationales et le protocole, de même que les institutions démocratiques du gouvernement. Le ministère soutient le premier ministre lors des réunions des premiers ministres et du Conseil de la fédération, d'engagements bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les ministres du Conseil des ministres dans le cadre de réunions et de missions internationales, et lors de cérémonies d'État. De même, le ministère soutient la participation de la secrétaire du Conseil des ministres aux réunions nationales des greffiers et secrétaires, et travaille à l'échelle du gouvernement à l'établissement d'accords intergouvernementaux, y compris les accords de financement avec le gouvernement fédéral

et d'autres occasions s'harmonisant avec les intérêts stratégiques de l'Ontario. Le ministère gère également le Programme de secours en cas de catastrophe à l'étranger de la province.

Ministère de la Réduction des formalités administratives

Le ministère de la Réduction des formalités administratives travaille à réduire le fardeau administratif des entreprises et des particuliers afin de bâtir un Ontario plus efficace et compétitif. Aux côtés des ministères partenaires, il cible des occasions d'agir, rend possibles certaines avancées, et dirige les travaux de modernisation des lois, des règlements et des politiques afin de faciliter les interactions avec le gouvernement. Pour ce faire, le ministère mène des recherches indépendantes, notamment en mobilisant et en consultant directement divers intervenants pour trouver des idées novatrices qui se traduiront par une réduction marquée des formalités administratives.

Plan stratégique 2024-2025

Le Bureau du Conseil des ministres continuera d'offrir des conseils stratégiques, des services d'analyse et du soutien opérationnel au premier ministre ainsi qu'au Conseil des ministres et à ses comités pour contribuer à la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

- Le Bureau du Conseil des ministres continuera de diriger les politiques gouvernementales et la mise en œuvre en veillant à ce que les ministères qui se renseignent auprès du Conseil des ministres au sujet de politiques, de lois ou d'autres priorités clés obtiennent du soutien et des conseils adéquats, en temps opportun, de la part de la fonction publique. De plus, le Bureau du Conseil des ministres continuera de travailler avec les ministères pour veiller à ce que des documents de grande qualité soient reçus en temps opportun afin de faciliter le processus décisionnel.
- Fournir un soutien aux ministères pour assurer le suivi des engagements du gouvernement, de la prestation de services et des priorités organisationnelles et en rendre compte à l'aide d'outils et de rapports à l'échelle organisationnelle.
- Continuer de cibler les occasions à saisir et les problèmes ainsi que d'y donner suite en offrant des services internes de consultation relativement à l'innovation dans le secteur public, ce qui évite aux ministères d'avoir à embaucher beaucoup de fournisseurs, atténue les risques et donne lieu à de meilleurs résultats pour la population ontarienne.
- Mettre à profit les sciences du comportement pour atteindre de meilleurs résultats par la bonification des options permettant de passer d'un service analogique à un service numérique, par l'appui à des programmes qui favorisent l'inclusion économique et sociale, ainsi que par la réduction des entraves dans l'expérience utilisateur.

- Continuer de simplifier et de rationaliser les services aux citoyens et aux entreprises en appliquant les principes Lean et d'amélioration continue et en renforçant les capacités des praticiens dans l'ensemble de l'organisation.
- Poursuivre la modernisation des communications à l'échelle organisationnelle grâce à une prestation de services améliorée, axée sur le soutien à la clientèle, la technologie et le renforcement de la culture organisationnelle.
- Continuer d'élaborer efficacement des campagnes de marketing payantes, en mettant l'accent sur la réalisation d'économies de coûts par l'augmentation de la production à l'interne, la réduction des frais des organismes et le recours à des organismes externes dans une capacité hybride.
- Continuer d'assurer la communication avec le public dans le respect des délais et de l'accessibilité, notamment par l'application continue de mesures du rendement liées aux normes de service telles que la correspondance et l'accès à l'information.
- Renforcer la capacité de communication de la fonction publique de l'Ontario à l'échelle organisationnelle grâce à des stratégies de développement du talent efficaces et ciblées sur la collectivité, axées sur l'apprentissage et le rendement.
- Clarifier et officialiser les processus de communication interne à l'échelle de l'organisation grâce à l'élaboration d'un cadre axé sur l'habilitation des dirigeants afin de faire d'eux une source d'inspiration en matière de fierté, de leadership et de responsabilisation au sein de la fonction publique de l'Ontario en veillant à la clarté des communications avec le personnel.
- Poursuivre le peaufinage de la conception organisationnelle, des modèles de prestation axés sur la main-d'œuvre et des stratégies de gestion des dépenses pour éclairer les processus décisionnels continus et appuyer une planification budgétaire prudente.
- Continuer d'offrir un soutien spécialisé au Cabinet du premier ministre, à la secrétaire du Conseil des ministres et aux bureaux des ministres.

Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera d'offrir son appui au premier ministre, au Cabinet du premier ministre, à la secrétaire du Conseil des ministres, au Bureau du Conseil des ministres, aux ministères de la fonction publique de l'Ontario et à la lieutenant-gouverneure concernant les relations intergouvernementales et internationales et le protocole qui s'y rattache, la planification stratégique et la coordination des politiques.

- Continuer de maximiser les avantages liés aux budgets et aux programmes dans l'ensemble du gouvernement en concluant des accords intergouvernementaux et en participant à des négociations continues avec les partenaires ministériels relativement à des questions stratégiques générales, notamment les politiques sociales et de santé, l'économie et la justice, ainsi que le fédéralisme et les institutions.

- Poursuivre le soutien aux activités clés, telles que les réunions et missions intergouvernementales et internationales du premier ministre et des ministres et les cérémonies d'État du gouvernement provincial.
- Continuer d'administrer l'aide humanitaire dans le cadre du Programme de secours en cas de catastrophe à l'étranger.
- Poursuivre le soutien à la participation de la secrétaire du Conseil des ministres aux réunions nationales des greffiers et secrétaires, ainsi qu'à d'autres engagements bilatéraux.
- Poursuivre les méthodes visant à renforcer les capacités intergouvernementales dans l'ensemble de l'organisation et à aider les ministères de la fonction publique de l'Ontario à perfectionner leurs compétences actuelles en matière de négociation, en mettant l'accent sur la manière de promouvoir de meilleurs résultats pour l'Ontario, l'établissement des intérêts prioritaires et l'élaboration de principes d'engagement.
- Puisque l'Ontario assumera la présidence en août 2024, le ministère des Affaires intergouvernementales dirigera les travaux visant à soutenir le premier ministre et son cabinet lors des réunions du Conseil de la fédération.
- Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera de soutenir l'établissement d'un Bureau d'Ottawa axé sur les relations intergouvernementales, ayant pour mandat de rehausser le profil de l'Ontario, de promouvoir et de défendre la position de l'Ontario relativement aux questions prioritaires (notamment l'infrastructure et le logement), de même que de renforcer les relations avec les principales personnes-ressources au sein de la région de la capitale nationale (RCN).

Le ministère de la Réduction des formalités administratives continuera de fournir analyses et conseils stratégiques, notamment ce qui suit :

- Examiner diverses études d'impact de la réglementation dans le cadre du processus visant à quantifier l'incidence des modifications législatives et réglementaires sur les entreprises et à améliorer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.
- Supprimer les lois et les règlements désuets, redondants ou inefficaces grâce à l'élaboration de mesures de réduction des formalités administratives et maintenir les règlements importants veillant à la protection de la santé et de la sécurité de la population et de l'environnement.
- Recueillir des idées qui contribuent à la mise en œuvre et à l'application de propositions à incidence élevée de réduction des formalités administratives dans le cadre d'un engagement direct qui permettra de favoriser une communication ouverte avec les intervenants. Poursuivre le suivi, l'analyse et la résolution des problèmes relevés par les intervenants et le public.
- Bonifier, dans le cadre de l'administration du Registre de la réglementation de l'Ontario, les consultations publiques sur les instruments de politique provinciaux qui touchent des entités réglementées afin d'améliorer les décisions en la matière.

- Offrir une expertise pratique en matière de modernisation de la réglementation à l'appui des efforts de collaboration au sein du gouvernement et soutenir une culture de modernisation continue de la réglementation, y compris le lancement d'un examen réglementaire obligatoire des règlements déposés il y a au moins 10 ans, soit une exigence prévue dans la Directive sur l'allègement du fardeau réglementaire.
- Faciliter le travail à l'échelle organisationnelle par la mise au point continue d'une plateforme numérique (ONReg) qui assure le suivi des progrès réalisés en matière de réduction des formalités administratives.
- Donner une formation sur l'étude d'impact de la réglementation aux professionnels en politiques de l'ensemble du secteur public de l'Ontario pour contribuer à la réduction des formalités administratives conformément aux exigences de la *Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise*.
- Produire des rapports publics portant sur la réduction du fardeau réglementaire qui incombe aux particuliers et aux entreprises pour favoriser la transparence quant à la façon dont le gouvernement s'y prend.
- Entamer les travaux visant à établir des indicateurs de rendement clairs et tangibles pour mesurer les progrès de l'Ontario en matière de réduction du fardeau administratif incombant aux particuliers.

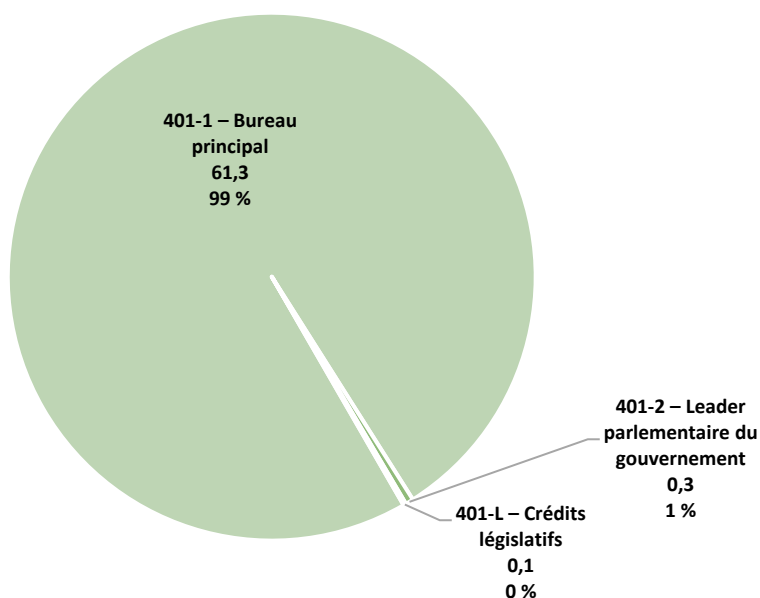
Tableau 1 : Dépenses prévues 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	61,73
Immobilisations	0,0
TOTAL	61,73

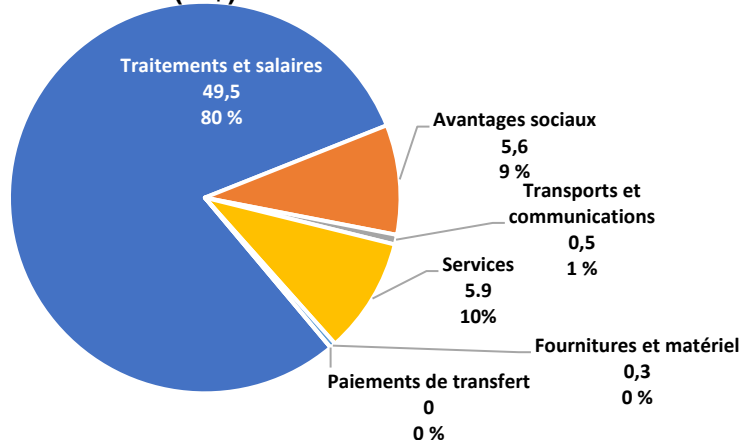
Répartition des dépenses du Bureau du Conseil des ministres 2024-2025

Les graphiques suivants illustrent la répartition des dépenses du Bureau du Conseil des ministres (61,7 M\$) pour 2024-2025 par crédit/poste et par catégorie de dépenses.

Ministère – Fonctionnement par crédit (M\$)



Sommaire – Fonctionnement par catégorie de dépenses (M\$)



Données financières détaillées

Bureau du Conseil des ministres

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 \$	Chiffres réels 2022-2023 \$
Charges de fonctionnement						
Programme du Bureau du conseil des ministres	61 602 700	7 768 500	14,4	53 834 200	62 755 200	50 347 115
Total à voter - Charges de fonctionnement	61 602 700	7 768 500	14,4	53 834 200	62 755 200	50 347 115
Crédits législatifs	128 028		0,0	128 028	128 028	82 635
Total du ministère - Charges de fonctionnement	61 730 728	7 768 500	14,4	53 962 228	62 883 228	50 429 750
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général					-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	61 730 728	7 768 500	14,4	53 962 228	62 883 228	50 429 750
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	61 730 728	7 768 500	14,4	53 962 228	62 883 228	50 429 750

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

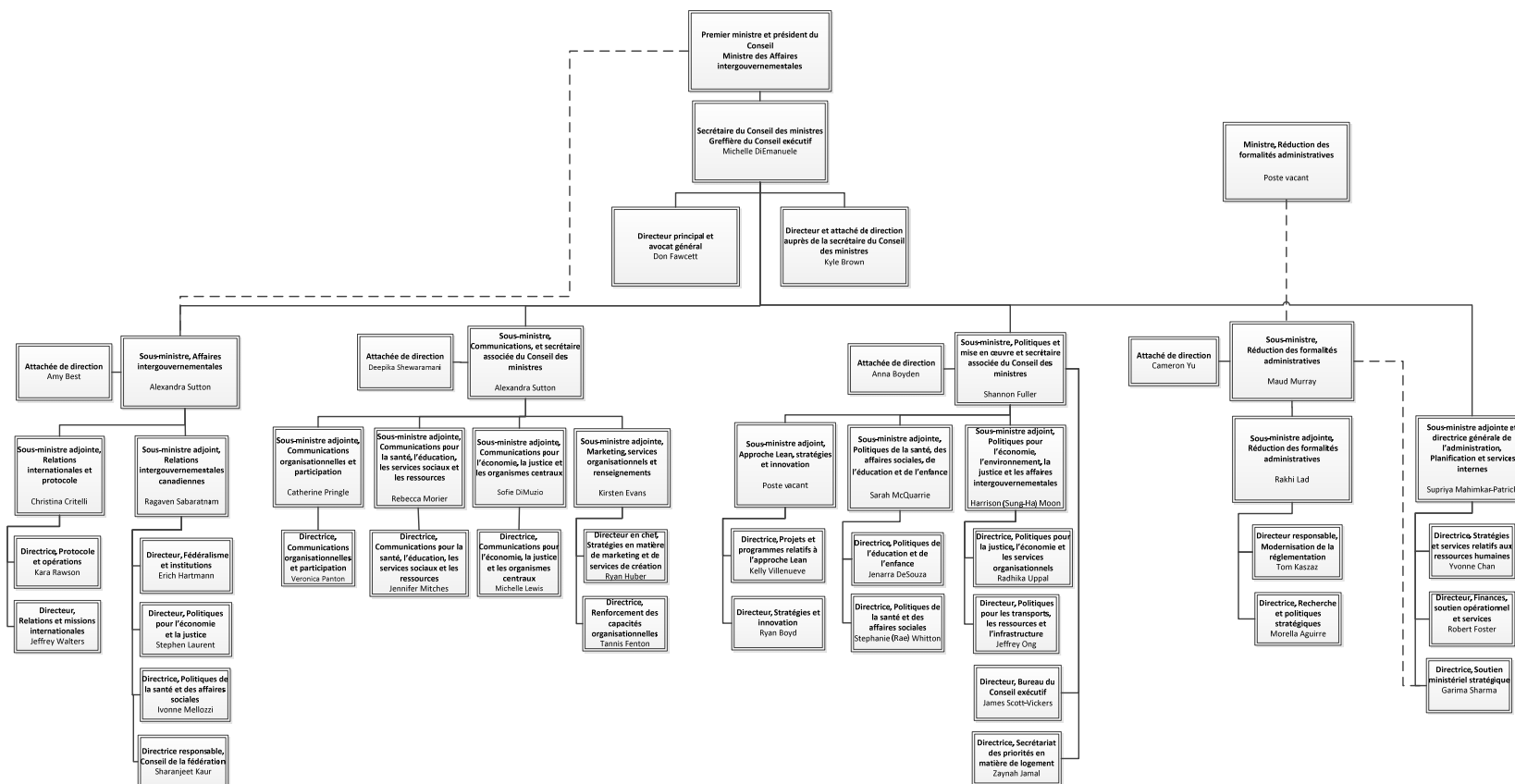
Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 \$	Chiffres réels 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	47 302 280	50 429 750	53 962 228	61 730 728
		6,6%	7,0%	14,4%

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Bureau du Conseil des ministres
Organigramme de la direction
Au 1^{er} avril 2024



ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Bureau du Conseil des ministres

- Offrir des services de conseil stratégique, de coordination et de soutien opérationnel et administratif au Cabinet du premier ministre, au Bureau du leader parlementaire du gouvernement et à tous les bureaux des ministres afin de veiller à la mise en œuvre des priorités du gouvernement.
- Continuer de viser l'excellence du service et d'offrir les programmes et les services sur lesquels compte la population ontarienne en dirigeant le secteur public et en permettant aux ministères de réaliser leur mandat.

Politiques et mise en œuvre

- Donner des conseils stratégiques objectifs et intégrés pour contribuer à la prise de décisions gouvernementales fondées sur des données probantes et à l'élaboration du programme d'action du gouvernement.
- Adopter une approche uniforme quant aux priorités et initiatives gouvernementales, y compris en aidant les ministères à mettre en œuvre efficacement les initiatives et à surveiller les progrès à cet égard.
- Réorienter les processus organisationnels de convocation et de soutien des réunions du Conseil des ministres et de ses comités ainsi que donner des conseils judicieux au gouvernement afin d'assurer une prise de décisions rapide dans un contexte incertain.
- Maintenir un processus décisionnel moderne au sein du Conseil des ministres en utilisant une plateforme numérique pour la distribution et la publication du matériel servant aux réunions du Conseil des ministres et de ses comités; poursuivre le développement d'une application intégrée qui facilite la planification du programme grâce à la centralisation de l'information, à l'offre d'outils numériques de planification et au suivi des engagements.
- Intégrer les principes Lean au cycle des politiques et des programmes tout en dirigeant et en encourageant l'examen des initiatives gouvernementales en vue d'améliorer les processus.
- Soutenir les ministères par la mise en œuvre et l'évaluation de recommandations Lean en vue d'économiser jusqu'à 53,8 millions de dollars et de gagner 73 000 heures grâce à des services simplifiés et améliorés.
- Poursuivre le déploiement de l'approche Lean grâce à des projets d'amélioration, à des initiatives de renforcement des capacités, à l'élaboration d'outils de gestion Lean et à l'élargissement des programmes de formation de la FPO à l'intention des praticiens. Plus de 19 000 membres du personnel ont suivi une formation depuis 2019.

- Les services spécialisés de consultation interne dans le domaine de l'innovation du secteur public ont permis aux ministères d'économiser plus de 7 millions de dollars pour des services comparables offerts par des fournisseurs externes en matière de stratégie et de conception organisationnelle, d'amélioration des services, de conception des politiques et de mobilisation du public, ainsi que pour la formation de plus de 1 600 employés.

Communications

- Fournir des produits de communication complexes multiphases tout en améliorant la conformité avec les normes de prestation et de service prévues par la loi pour les priorités en matière de communication telles que la correspondance.
- Coordonner et appuyer l'élaboration de plans et de documents de communication et de marketing stratégiques intégrés qui ont permis d'atteindre efficacement le public afin de favoriser sa connaissance et sa compréhension des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement.
- Centraliser les approbations au sein de l'équipe des Communications pour les documents précédemment envoyés aux comités du Conseil des ministres afin de favoriser une prise de décision gouvernementale plus efficace et mieux intégrée, fondée sur des données probantes.
- Offrir des services de rédaction, de soutien aux événements et de création dans le cadre des annonces gouvernementales prioritaires du premier ministre.
- Améliorer la communication de conseils stratégiques en renforçant les processus afin de prévoir les problèmes et d'appuyer la gestion des problèmes.
- Maintenir des ententes centralisées de surveillance des reportages des médias, pour continuer à réduire les coûts et à accroître l'efficacité grâce à la gestion centralisée des contrats.
- Élaborer et tenir à jour des produits numériques tels que des sites Web et des campagnes de marketing multiplateformes, afin de veiller à ce que le gouvernement informe les citoyens qu'il sert et demeure en contact direct avec ceux-ci, tout en favorisant des communications plus modernes.
- Mettre sur pied une équipe Lean au sein de l'Innovation relative aux médias sociaux pour gérer les modes de prestation phares ONgouv/Ongouv. Respecter à 100 % les lignes directrices du gouvernement relatives aux médias sociaux et les délais de réponse.
- Superviser, élaborer et mettre en œuvre 35 stratégies inégalables de marketing payant multimodes et multilingues, comprenant le développement créatif et le développement des médias à l'interne.
- Améliorer davantage la fonction de marketing à service complet du gouvernement provincial en élargissant et en officialisant le modèle hybride d'achat de médias à utiliser pour les campagnes des ministères, en plus du maintien du modèle interne d'achat de

médias. Ensemble, ces efforts ont permis d'accélérer la mise en marché et de dépasser les objectifs d'évitement des coûts.

- Continuer de rendre l'information gouvernementale plus facile à trouver, à comprendre et à utiliser sur le site Ontario.ca, notamment en achevant le regroupement du contenu des ministères prioritaires sur un seul site Web.
- Prendre appui sur un fondement solide d'approches novatrices, fondées sur des données probantes et exemptes de préjugés pour évaluer, créer et appuyer un effectif solide et sain dans l'ensemble de la communauté des communications de la fonction publique de l'Ontario.
- Dépasser la norme de service en matière de correspondance de la fonction publique de l'Ontario en répondant à 96 % de la correspondance dans un délai de 5 jours.
- Maintenir un niveau élevé de conformité avec les normes de réponse aux demandes d'accès à l'information, en traitant 95,6 % des demandes dans les délais prescrits (soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2022), en utilisant des solutions technologiques pour rationaliser les processus existants.
- Offrir des services de rédaction, des services de soutien aux événements et des services créatifs pour le compte du chef de la fonction publique de l'Ontario, ainsi qu'animer des séances modernes et coordonnées de perfectionnement en leadership en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Mettre en place un cadre de communication interne qui adopte des approches efficaces et novatrices en matière de communication interne pour la fonction publique de l'Ontario et qui répond aux besoins en matière de communication des dirigeants.
- Entreprendre la modernisation du guide de rédaction de la correspondance, dont une première version provisoire a été élaborée et se trouve au stade des premières approbations. Un guide de rédaction mis à jour permettra d'améliorer la qualité et l'uniformité de la correspondance à l'échelle organisationnelle et de faciliter l'accès, par l'intermédiaire de la correspondance, aux renseignements dont le public a besoin, tout en améliorant la rédaction en langage clair.
- Améliorer davantage la fonction de marketing du gouvernement provincial en élargissant et en officialisant le modèle hybride d'achat de médias à utiliser pour les campagnes des ministères, en plus du maintien du modèle interne d'achat de médias.
- Réaffecter l'espace désaffecté au sous-sol de l'édifice Whitney pour créer un espace polyvalent permettant au Cabinet du premier ministre, au bureau de la secrétaire et aux ministères de communiquer des messages importants en personne et virtuellement aux médias, au public et à d'autres parties intéressées. Cela permet de réduire la dépendance à l'égard d'espaces locatifs privés et les coûts connexes.

Ministère des Affaires intergouvernementales

- Offrir des services de conseils stratégiques, d'analyse et de soutien aux ministères partenaires pour promouvoir les intérêts et les objectifs de l'Ontario sur la scène nationale et internationale grâce aux relations intergouvernementales et internationales.
- Appuyer la participation de l'Ontario à diverses réunions intergouvernementales clés, dont les réunions des premiers ministres, et aux réunions avec le Conseil de la fédération, le comité directeur, les dirigeants des organisations autochtones nationales et les hauts fonctionnaires. Cela comprend la rédaction de comptes rendus de réunion, la formulation de conseils à l'intention du premier ministre et de son cabinet, l'animation de réunions de consultation et la coordination de la participation interministérielle à l'appui des réponses aux propositions de modifications législatives fédérales.
- Offrir du soutien dans le cadre des engagements internationaux de l'Ontario et de la signature d'accords avec des États américains clés (Michigan, Nevada, Indiana) ainsi que d'autres initiatives de collaboration avec des gouvernements étrangers.
- Organiser 13 cérémonies d'État et événements protocolaires d'envergure, notamment les célébrations du couronnement du Roi (mai 2023), du jour du Souvenir (novembre 2023) et des cérémonies d'adieu à la lieutenant-gouverneure et d'installation d'une nouvelle lieutenant-gouverneure de l'Ontario (novembre 2023).
- Appuyer 34 missions internationales pour divers ministères.
- Entretenir de bonnes relations avec les corps consulaires, notamment appuyer plus de 200 réunions et engagements internationaux en 2023-2024.

Ministère de la Réduction des formalités administratives

- Présenter deux mesures de modernisation réglementaire découlant d'efforts de collaboration à l'échelle gouvernementale, dont la tenue de réunions avec les ministères participants pour discuter, sous tous les angles et dans une perspective d'inclusion, des obligations prévues par la loi.
- Diriger la publication du rapport annuel du gouvernement sur la réduction du fardeau administratif, qui présente les réalisations notables en matière de réduction du fardeau administratif sur une période de 12 mois, soit de juin à mai de l'année précédente.
- Améliorer et relancer les sondages sur la réduction des formalités administratives. Ces sondages offrent une voie de communication directe avec le gouvernement aux entreprises et aux particuliers qui souhaitent avoir leur mot à dire concernant les formalités administratives et les exigences de conformité réglementaire qui leur incombent. Le ministère a également établi une norme de service qui exige la réponse aux messages assortis d'une adresse courriel dans les 14 jours ouvrables.
- Concevoir et donner à l'échelle organisationnelle plusieurs séances de formation sur l'étude d'impact de la réglementation. Former plus de 800 utilisateurs sur l'utilisation de l'étude d'impact de la réglementation et de l'outil Calculateur des coûts relatifs à la

réglementation, et formation de plus de 650 utilisateurs représentant 28 ministères sur l'utilisation de la plateforme numérique ONReg.

- Lancer la plateforme numérique ONReg pour aider les ministères à gérer les tâches liées au processus d'étude d'impact de la réglementation, ainsi que pour appuyer le suivi des progrès en matière de réduction des formalités administratives et la production de rapports à cet égard.
- Améliorer le système de suivi afin de surveiller toutes les questions liées aux formalités administratives et les occasions à saisir reçues de la part du public et des intervenants. Pour donner suite à ces questions, le ministère a collaboré avec des secteurs précis en vue de trouver d'éventuelles solutions à court ou à long terme.

Indicateurs de rendement clés

Le Bureau du Conseil des ministres continue réaliser des progrès relativement à l’atteinte de résultats stratégiques qui sont représentatifs du mandat et des priorités clés du ministère, et qui en tiennent compte. Voici quelques exemples d’indicateurs de performance clés qui contribuent à la réalisation de ces progrès.

Politiques et mise en œuvre

La Division des politiques et de la mise en œuvre joue un rôle essentiel pour ce qui est de veiller à la présentation des documents en temps opportun, d’animer de nombreuses réunions du Conseil des ministres et de ses comités et de faciliter la présentation de leurs propositions. Le ministère continue de diriger les politiques gouvernementales et la mise en œuvre en veillant à ce que les ministères qui se renseignent auprès du Conseil des ministres au sujet de politiques, de lois ou d’autres priorités clés obtiennent du soutien et des conseils adéquats, en temps opportun, de la part de la fonction publique. On compte sur le Bureau du Conseil des ministres pour donner des conseils judicieux et veiller à ce que les décideurs reçoivent les documents nécessaires et disposent de suffisamment de temps pour examiner et comprendre les décisions qu’ils sont chargés de prendre. En 2023-2024, le Bureau du Conseil des ministres et les ministères ont dépassé l’objectif de 80 % de présentation des documents du Conseil des ministres au moins un jour avant la réunion. Il s’agit également d’une hausse importante par rapport à la base de référence établie en 2019. Étant donné l’amélioration importante des délais en 2023-2024, le ministère maintiendra les pratiques actuelles tout en cherchant à les améliorer davantage selon la rétroaction reçue de la part des décideurs, des intervenants et du personnel.

Énoncé de résultat : Le gouvernement bénéficie d’un soutien adéquat pour mener à bien son programme d’action.			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Pourcentage de points relatifs aux politiques, aux renseignements et à la législation qui ont été signalés au Conseil des ministres et pour lesquels les documents connexes ont été fournis aux membres du Conseil avant le jour de la réunion du Conseil des ministres.	63 % 31 mars 2019	92 % 31 mars 2024	85 % à 90 % 31 mars 2025

Communications

L'équipe des Communications met l'accent sur le maintien d'un niveau élevé de communication avec le public, notamment en continuant à respecter les délais de traitement des demandes d'accès à l'information. Le Bureau du Conseil des ministres a continué à réaliser des améliorations notables au cours de la dernière année, 75,4 % des demandes ayant été traitées dans un délai des 30 jours (soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2022), et un taux accru de 95,6 % de demandes traitées dans les délais prévus par la loi (soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2022). L'équipe des Communications a également modernisé ses pratiques fondées sur le papier et mis en place de nouveaux systèmes pour faciliter le traitement électronique des demandes. Le ministère étudie également les possibilités de rationaliser la gestion des cas et la production de rapports statistiques, ainsi que les outils permettant d'améliorer la collecte et l'analyse des données en vue de relever les nouvelles tendances.

Énoncé de résultat : Fournir des services de qualité et des réponses en temps opportun au public.			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Pourcentage de réponses aux demandes d'accès à l'information qui respectent les délais prévus par la loi.	100 % 31 décembre 2016	95,6 % Mars 2024	90 % 1 ^{er} avril 2025

Ministère des Affaires intergouvernementales

Le ministère des Affaires intergouvernementales conseille et soutient ses ministères partenaires dans la négociation des avantages liés aux budgets et aux programmes dans les différents secteurs stratégiques, notamment les politiques sociales et de santé, l'économie et la justice, ainsi que le fédéralisme et les institutions. Le ministère supervise les accords de financement fédéraux-provinciaux et collabore avec d'autres administrations pour donner des conseils stratégiques visant à promouvoir les intérêts stratégiques et les priorités intergouvernementales de l'Ontario.

Énoncé des résultats : Collaborer avec les partenaires du ministère pour conclure des accords négociés et tenir des discussions bénéfiques et efficaces avec le gouvernement fédéral afin d'atteindre des résultats clés (notamment en matière de finances, de politiques et de programmes) qui font progresser les priorités intergouvernementales de l'Ontario.			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Nombre de règlements négociés favorablement pour l'Ontario avec le soutien du ministère des Affaires intergouvernementales en offrant une aide ou des conseils clés aux ministères responsables.	2 31 mars 2020	3 31 mars 2022	5 31 mars 2025

Ministère de la Réduction des formalités administratives

Le ministère de la Réduction des formalités administratives travaille en collaboration avec les ministères afin de favoriser une réduction significative et tangible du fardeau administratif dans l'ensemble du gouvernement tout en créant un environnement réglementaire moderne pour aider les entreprises et la population à prospérer. Il est ainsi plus facile pour les partenaires ministériels de respecter leurs obligations en matière de réduction des formalités administratives. Les indicateurs de réduction du fardeau administratif servent à assurer le suivi de ces progrès et à favoriser une réduction significative du fardeau administratif dans l'ensemble du gouvernement.

Le gouvernement s'engage à atteindre les objectifs de réduction du fardeau administratif en vertu de la *Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise*, en ciblant les entités réglementées telles que les sociétés à but lucratif, les organismes sans but lucratif et le secteur parapublic. Les ministères présentent des mises à jour trimestrielles sur les progrès réalisés au ministère de la Réduction des formalités administratives, mettant en évidence l'engagement du gouvernement à faire progresser le cadre réglementaire de l'Ontario afin de favoriser la réussite des entreprises et des particuliers.

Énoncé de résultat : Réduction des exigences en matière de conformité réglementaire.			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Économies de coûts nettes totales annualisées en matière de conformité.	0 \$ Juin 2022	176 M\$ Décembre 2023	500 M\$ Décembre 2026
Pourcentage de réduction des exigences de conformité réglementaire à l'échelle du gouvernement.	0 % Juin 2022	Augmentation de 0,9 % Décembre 2023	Réduction de 5 % Décembre 2026
Nombre d'heures nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires modernisées (économie d'heures de conformité).	S. O. Juin 2022	Ajouté de 506 000 heures de conformité Décembre 2023	Réduction des heures de conformité Décembre 2026

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	62,9
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2024)	440

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Services à l'enfance et des
Services sociaux et communautaires

ISSN 2562-587X

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Principales réalisations : 2023-2024	5
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	36
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES.....	37
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	37
Tableau des tendances historiques	38
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	39
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	40
RAPPORT ANNUEL	43
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	66

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance, conçoit et offre des programmes et des services afin d'aider les Ontariennes et Ontariens pendant les périodes difficiles. Le MSESC s'efforce d'améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes qui ont besoin de soutien ainsi que les possibilités sociales et économiques pour les femmes dans l'ensemble de l'Ontario.

Il s'agit notamment d'appuyer :

- les jeunes qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice;
- les enfants, les jeunes et les adultes qui ont des besoins particuliers;
- les enfants et les jeunes qui ont besoin de services de protection;
- les Ontariennes et Ontariens qui ont besoin d'un soutien financier ou autre pour améliorer leur qualité de vie grâce à l'indépendance économique;
- les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'ensemble de la province, notamment par le biais de services et de mesures de soutien dirigés par des Autochtones;
- les femmes sur le marché du travail, les entreprises dirigées par des femmes, les femmes entrepreneures ainsi que les femmes et les filles qui développent leurs compétences et acquièrent de l'expérience pour se préparer à l'économie de demain;
- les survivants et les victimes de violence, y compris les survivants de la traite des personnes, les survivants de violence fondée sur le sexe ainsi que les personnes, les familles et les collectivités autochtones.

Le MSESC soutient les Ontariennes et Ontariens tandis qu'ils traversent les nombreuses étapes de la vie.

Nous sommes là pour aider les personnes et les familles dans le besoin en leur fournissant une aide au revenu et des avantages fiscaux mensuels, ainsi qu'en leur donnant accès aux mesures de soutien à l'emploi. Le programme Ontario au travail aide les personnes à faible revenu qui sont temporairement dans le besoin, et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aide les personnes à faible revenu qui ont un handicap.

Nous sommes là pour les jeunes qui, à l'âge de 18 ans, peuvent avoir besoin de passer des services aux enfants ayant des besoins particuliers aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère, y compris le financement du passeport, et au POSPH.

Nous sommes là pour les femmes de l'ensemble de l'Ontario et leur donnons les moyens de s'épanouir à la maison, au travail et dans leur collectivité, et d'exceller dans les affaires, dans les rôles de direction, en tant qu'entrepreneures et dans les secteurs où les besoins sont les plus grands.

Nous sommes là pour les survivants de violence fondée sur le sexe qui peuvent également recevoir une pension alimentaire pour enfants exigée par le Bureau des obligations familiales.

Nous sommes là pour aider les survivants de la traite des personnes à reconstruire leur vie avec dignité et compassion.

Nous sommes là pour les jeunes qui ont eu des démêlés avec la justice et le système de bien-être de l'enfance et qui ont maintenant besoin d'aide pour trouver un emploi, suivre une formation ou poursuivre leurs études.

Au MDESC, nous offrons des programmes et des services qui soutiennent les Ontariennes et Ontariens à des moments clés de leur vie et les aident à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Principales réalisations : 2023-2024

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires effectue le suivi d'indicateurs de rendement clés afin d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de mieux éclairer sa prise de décisions et la conception de ses programmes.

Ces mesures statistiques des résultats des programmes permettent au ministère d'appliquer une optique quantitative pour déterminer le succès de ses politiques et programmes et leur incidence sur les Ontariennes et Ontariens qui en dépendent.

En fixant des objectifs et en effectuant le suivi des résultats des programmes par rapport aux objectifs du ministère, les indicateurs de rendement clés garantissent que le ministère dispose des renseignements dont il a besoin pour prendre de bonnes décisions sur l'utilisation optimale de l'argent des contribuables et sur les changements à apporter pour renforcer les programmes existants.

Par exemple, le pourcentage de transactions à volume élevé (p. ex. services, demandes et paiements en ligne sur MesPrestations) est passé à 64,8 % en 2022-2023, ce qui se rapproche de l'objectif de 68 % d'ici 2023-2024. De même, le nombre de personnes qui cessent de recevoir des prestations d'aide sociale parce qu'elles ont trouvé un emploi au moins une fois au cours de l'année civile a augmenté pour atteindre 27 392 en 2022, l'objectif étant de 60 000 d'ici 2024.

Le MDESC a pris plusieurs mesures importantes au cours de la dernière année afin de protéger les personnes les plus vulnérables de l'Ontario, de moderniser la prestation des services et de fournir un système durable de soutien social pour contribuer à la reprise économique de la province; ces mesures sont présentées ci-dessous.

Protection de la population

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA), notamment en inscrivant 20 000 enfants et jeunes dans des services cliniques de base dans le cadre desquels les familles peuvent accéder à un financement pour acheter des services et du soutien admissibles. AccèsPOSA est pleinement opérationnel et aide des milliers d'enfants inscrits au POSA en leur offrant des services liés à l'accueil, à l'inscription et à la coordination des soins.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, que nous avons élaboré en partenariat avec le Conseil consultatif des femmes autochtones. La stratégie de l'Ontario est une réponse pangouvernementale qui trace la voie à suivre pour affronter et traiter les causes profondes de la violence et des abus, afin que les générations futures de femmes autochtones et leurs familles soient en sécurité et puissent vivre leur vie à l'abri de la violence.
- Nous avons signé un accord bilatéral de 162 millions de dollars sur quatre ans entre le Canada et l'Ontario pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Cet accord aide le gouvernement de l'Ontario à renforcer les secteurs qui soutiennent les survivants et les personnes à risque de violence fondée sur le sexe en améliorant les programmes et les services existants. Il soutiendra le plan d'action du gouvernement visant à

prévenir et à combattre la violence, appelé Ontario-STANDS : Solidarité dès maintenant contre la violence sexiste, par des actions décisives, de la prévention, de l'autonomisation et du soutien.

- Nous avons lancé Ontario-STANDS, notre plan d'action quadriennal pangouvernemental visant à mieux répondre à la violence fondée sur le sexe, à bâtir des collectivités plus sûres et plus saines et à soutenir le bien-être et les possibilités économiques des femmes. Au cours de la première année, dans le cadre du plan, nous avons investi 18,7 millions de dollars dans la prévention de la violence à l'endroit des femmes et des filles et la lutte contre celle-ci. Ontario-STANDS bénéficie d'un investissement de 162 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Ce financement s'ajoute aux investissements existants de la province, qui s'élèvent à 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et soutenir les victimes.
- Nous avons lancé un appel de demandes pour l'investissement de 5,5 millions de dollars dans le Programme pour la sécurité économique des femmes afin d'élargir et d'accroître les possibilités de formation pour les femmes à faible revenu. Le financement permettra aux femmes d'acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour trouver un emploi ou créer une entreprise et accroître leur sécurité financière dans des secteurs à forte demande.
- Nous avons aidé les femmes confrontées à des obstacles sociaux et économiques à accéder à des services de soutien et à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour accroître leur sécurité financière et leur indépendance grâce à l'élargissement du programme Investir dans l'avenir des femmes pour y ajouter 10 emplacements.
- Nous avons annoncé un investissement de 330 millions de dollars dans les services pédiatriques, dont un nouveau financement annuel allant jusqu'à 45 millions de dollars pour les services de réadaptation pour enfants. Cet investissement permettra de réduire le temps d'attente pour les services d'orthophonie, de physiothérapie et d'ergothérapie, d'accélérer le rétablissement et d'améliorer la qualité de vie des enfants et de leurs familles.
- Lors de la deuxième ronde du Fonds pour l'optimisation des ressources humaines dans le cadre du POSA, nous avons approuvé 105 projets de renforcement des capacités axés en priorité sur les collectivités nordiques, rurales et éloignées, ainsi que sur les familles autochtones et francophones.

- Nous avons collaboré avec le ministère de la Santé pour mettre en œuvre un cadre de surveillance réglementaire pour les analystes du comportement qui fournissent des services d'analyse comportementale appliquée, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.
- Nous avons lancé le programme À vos marques, prêts, partez avec un investissement de 170 millions de dollars sur trois ans à compter de 2023-2024. Ce nouveau programme, lancé le 1^{er} avril 2023, aide les jeunes à se préparer à la vie adulte dès l'âge de 13 ans en les aidant à acquérir les aptitudes à la vie quotidienne dont ils auront besoin une fois qu'ils auront quitté le système de prise en charge. Il offre également de l'aide financière aux jeunes jusqu'à l'âge de 23 ans ainsi qu'une aide financière supplémentaire pour l'éducation postsecondaire et les cheminements de carrière. En 2023-2024, ce nouveau programme a soutenu près de 4 000 jeunes dans leur préparation à la vie adulte.
- Nous avons investi 6,15 millions de dollars supplémentaires dans le Programme d'alimentation saine pour les élèves et le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations, et travaillé en partenariat avec des organismes communautaires pour lancer la campagne « Élèves en santé, avenir meilleur pour l'Ontario », qui offre aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire des repas et des collations sains tout au long de l'année scolaire.
- Nous avons financé des services de santé mentale et de mieux-être adaptés à la culture pour les jeunes Autochtones qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice, y compris des services spécialisés pour les jeunes Autochtones qui s'identifient comme des femmes.
- Nous avons collaboré avec d'autres ministères, les municipalités et le gouvernement fédéral pour répondre aux pressions en matière de capacité et de financement dans plusieurs secteurs, notamment l'aide sociale, les refuges et le logement ainsi que les services d'établissement, causées par le nombre sans précédent de demandeurs d'asile arrivant en Ontario.

Modernisation du gouvernement

- Nous avons lancé un formulaire numérique universel de dépistage néonatal des troubles auditifs en mars 2024 afin que les dépisteurs du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce puissent saisir électroniquement les renseignements relatifs à l'évaluation.

Parallèlement, nous avons établi une nouvelle connexion de données avec Dépistage néonatal Ontario afin d'envoyer les données du formulaire de dépistage néonatal des troubles auditifs (par exemple, les renseignements démographiques et l'information relative au consentement) à partir du Système d'information sur les services intégrés pour la santé et le développement des enfants du ministère. Ces projets numériques réduisent la saisie manuelle de données et permettent au personnel de fournir un accès plus rapide aux services et aux interventions, et contribuent à l'atteinte des objectifs de l'intervention précoce pour les enfants et les familles.

- Nous avons fait augmenter l'utilisation du service MesPrestations de 37 % depuis décembre 2022. Plus de 350 000 bénéficiaires de l'aide sociale se sont inscrits à MesPrestations en décembre 2023.
- En avril 2022, nous avons lancé l'option de demande en ligne pour les familles qui souhaitent s'inscrire au Programme de services particuliers à domicile (PSPD) et au Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG). Depuis le lancement, les familles ont soumis 14 902 demandes en ligne au PSPD et 10 111 demandes en ligne pour le Programme d'AEHG, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de demandes papier soumises au ministère.
- Nous avons mis en place un outil numérique d'état des arriérés et de calcul des intérêts en tant qu'outil en ligne pour aider les clients à calculer avec précision les arriérés de paiement de pension alimentaire et les intérêts qui en découlent. L'outil numérique permet un traitement plus rapide, une soumission plus facile et une réduction du nombre d'erreurs.
- Nous avons lancé les brefs électroniques pour améliorer la procédure de dépôt d'un bref de saisie-exécution. Cette nouvelle interface a permis de réduire considérablement le temps d'attente pour le paiement de la pension, qui est passé d'environ trois mois à 24 heures.
- Nous avons mis en place un système de communication entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et le MDESC qui permet d'automatiser les réponses aux demandes de renseignements sur le statut d'immigrant. Ce nouvel outil permet d'évaluer et de déterminer avec précision l'admissibilité à l'aide sociale en fonction du statut d'immigration.

Réforme de l'aide sociale

La vision du ministère pour la réforme de l'aide sociale est axée sur la mise en place d'un système d'aide sociale plus réceptif, efficace et centré sur la personne. Le gouvernement améliore la manière dont l'aide sociale est offerte dans la province afin que les personnes reçoivent le soutien dont elles ont besoin, tout en veillant à ce que les personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide sociale soient aiguillées vers d'autres prestations disponibles et formations qui les aideront à réussir.

Le ministère a élargi le rôle de la province en mettant en place un cadre d'accueil centralisé pour les personnes qui demandent à bénéficier du programme Ontario au travail. Le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires municipaux de mise en œuvre du programme Ontario au travail et les bureaux du POSPH sur la voie à suivre pour améliorer sa stratégie d'offre de l'aide sociale.

En 2023-2024, le ministère a réalisé ce qui suit :

- Nous avons amélioré le service à la clientèle grâce à l'élargissement de l'accès des demandeurs du programme Ontario au travail au processus centralisé de réception des demandes, un système automatisé qui détermine rapidement l'admissibilité en fonction du risque. Grâce à ce dernier élargissement, les 47 municipalités de la province ont maintenant accès à ce mode de réception centralisé, qui a permis de traiter plus de 418 000 demandes depuis sa création en 2020.
- Nous avons poursuivi nos efforts visant à améliorer l'expérience des clients et à simplifier la prestation de l'aide sociale grâce à un partenariat avec ServiceOntario pour fournir un soutien à la présentation des demandes par téléphone à tous les bureaux du programme Ontario au travail de la province. La centralisation du processus de réception des demandes pour les personnes qui présentent une première ou une nouvelle demande de soutien est une initiative clé dans le cadre de la vision de l'Ontario pour un système d'aide sociale renouvelé.
- Nous avons vu à ce qu'entrent en vigueur des modifications à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* afin de permettre un remaniement des rôles entre les municipalités/conseils d'administration de district des services sociaux et la province.
- Nous avons poursuivi l'amélioration de l'intégrité du programme et la réduction du fardeau administratif en élargissant l'utilisation des données et de

l'automatisation afin de garantir que les décisions sont prises de manière cohérente et sont fondées sur la meilleure information disponible.

- Nous avons respecté l'engagement pris par le gouvernement d'augmenter chaque année les taux de soutien du revenu pour les personnes handicapées. Depuis le 1^{er} juillet 2023, les taux du POSPH, ainsi que le montant mensuel maximal des paiements du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, ont augmenté de 6,5 %, et toutes les augmentations futures sont désormais liées à l'inflation. Cela a porté l'augmentation totale des prestations de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario à près de 12 % depuis septembre 2022. L'indexation annuelle des taux aidera les bénéficiaires à suivre le rythme de la hausse du coût de la vie et à payer les produits de première nécessité.
- Nous avons réduit de plus de 35 % le temps nécessaire aux demandeurs pour recevoir une décision concernant l'admissibilité au POSPH en mettant en œuvre une nouvelle méthode simplifiée de prise de décision fondée sur les renseignements médicaux. Cette méthode a appuyé le plan du gouvernement visant à mettre en place un système plus souple et plus efficace en reliant les personnes admissibles à des mesures de soutien dans un délai plus court.
- Nous avons poursuivi la centralisation de l'administration des prestations dans l'ensemble de la province pour les 47 bureaux locaux du POSPH en date de mars 2024. L'équipe a traité à ce jour plus de 199 millions de dollars en prestations à l'aide du modèle centralisé.
- Nous avons continué d'appuyer le déploiement de services d'emploi intégrés pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'initiative Renouvellement des services d'emploi en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement s'engage à protéger les besoins des adultes les plus vulnérables de l'Ontario et à offrir un système viable qui répond à leurs besoins.

En 2023-2024, l'Ontario a investi environ 3,4 milliards de dollars dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce montant comprenait un financement consacré aux services et aux soutiens à l'autonomie.

En quête d'appartenance : Choix et inclusion

En mai 2021, le ministère a publié *En quête d'appartenance : Choix et inclusion*, un plan à long terme de réforme des services aux personnes adultes ayant une déficience intellectuelle.

Depuis sa publication, le ministère a fait des progrès en ce qui a trait aux mesures immédiates visant à améliorer les services et soutiens actuels et à renforcer la capacité de dotation grâce aux efforts de recrutement et de maintien en poste. Le ministère a également pris des mesures fondamentales dans la conception d'engagements de réforme à long terme, notamment l'élaboration d'une stratégie relative à la main-d'œuvre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de bâtir un effectif possédant les compétences nécessaires pour soutenir les gens, s'adapter à l'évolution des modèles de prestation des services et offrir un soutien de qualité centré sur la personne.

Voici les principales réalisations :

- Partenariat avec le ministère de la Santé dans le cadre d'une initiative ciblée pour 2023-2024 afin d'aider 38 adultes ayant un diagnostic mixte (ayant une déficience intellectuelle et des besoins complexes en matière de santé mentale) et qui sont désignés comme ayant besoin d'autres niveaux de soins à passer des lits d'hôpitaux à des services en milieu communautaire.
- Poursuite du partenariat avec le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en lançant la phase 2 du comité directeur des initiatives relatives aux ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, qui réunit un groupe diversifié d'intervenants et de

partenaires du secteur ainsi que le ministère pour commencer à mettre en œuvre des projets à court et à long terme d'optimisation des ressources humaines, notamment :

- Élargir la formation des dirigeants opérationnels;
- Soutenir la santé mentale et le bien-être des travailleurs en élaborant et en offrant des formations et des ressources, notamment le bulletin d'information de l'initiative « Cultivating Community Wellness » pour le secteur.

Application et transfert des connaissances

- L'application et le transfert des connaissances (ATC) sont un élément clé de la gestion du changement qui favorise une compréhension commune du mandat du changement, de ses moteurs et d'un engagement commun à atteindre les résultats connexes pour le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. L'ATC aide les partenaires externes et internes à se tenir informés, à renforcer leurs compétences et leurs connaissances, à collaborer et à défendre leurs intérêts grâce à un dialogue constructif et soutenu.
- Le carrefour et le réseau d'ATC offrent, en fonction des priorités du ministère, une démarche de recherche, d'innovation, de renforcement des capacités et de modernisation de la prestation des services qui soit exhaustive et fondée sur des données probantes.
- À ce jour, le carrefour compte 466 organismes et 1 500 membres, et les webémissions d'apprentissage sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'année 2023-2024 totalisent plus de 1 600 visionnements pour 5 nouveaux modules.

Programmes de soutien aux enfants, aux familles et aux collectivités autochtones

Parcours vers la sécurité

L'Ontario a poursuivi la mise en œuvre du plan *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, élaboré en partenariat avec le Conseil consultatif des femmes autochtones. La stratégie de l'Ontario est une réponse pangouvernementale qui trace la voie à suivre pour affronter et traiter les causes

profondes de la violence et des abus, afin que les générations futures de femmes autochtones et leurs familles soient en sécurité et puissent vivre leur vie à l'abri de la violence.

Les investissements de cette année comprennent 35,4 millions de dollars en financement annualisé pour des partenaires de 35 collectivités des Premières Nations, Inuites, Métis et autochtones en milieu urbain afin de mettre en œuvre le Programme pour le bien-être des familles, qui a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones pour aider les enfants, les jeunes et leurs familles à guérir et à se remettre des effets de la violence et des traumatismes intergénérationnels. En 2022-2023, le programme a aidé plus de 80 000 enfants, jeunes et adultes autochtones dans toute la province. Le ministère a également investi 1 million de dollars dans le Programme des agents de liaison pour la lutte contre la traite des personnes autochtones, qui aide les collectivités à renforcer leur capacité à lutter contre la traite des personnes et à soutenir les survivants autochtones, et 2,3 millions de dollars dans le programme Kizhaay Anishinaabe Niin / « Je suis un homme bon », un programme d'éducation et de guérison holistique pour les hommes et les jeunes qui est fondé sur les enseignements autochtones.

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

Le gouvernement continue de collaborer avec les collectivités et les organismes autochtones afin de bâtir des collectivités prospères et en bonne santé. Cette collaboration comprend la réduction de la violence familiale et de la violence contre les femmes et les enfants autochtones, et le soutien du ressourcement, de la santé et du mieux-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des Autochtones en milieu urbain ainsi que de leurs collectivités en Ontario par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA) établie depuis longtemps.

Dans le cadre du plan *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, le ministère a continué d'investir 2 millions de dollars dans la stabilisation du financement d'Abris autochtones de l'Ontario afin de renforcer la capacité du système de maisons d'hébergement pour femmes autochtones et de soutenir la construction et l'agrandissement de pavillons de ressourcement dans le cadre de la SRMA.

Depuis 2018-2019, selon la stratégie Vers le mieux-être de l'Ontario, le MSESC et le ministère de la Santé soutiennent les centres de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de bien-être des Autochtones ainsi que d'autres initiatives de santé mentale mises en œuvre dans le cadre de la SRMA. Le ministère continue également de soutenir les réponses communautaires au besoin urgent de soins de santé mentale et aux crises sociales dans les collectivités des Premières Nations du Nord et des régions éloignées.

À compter de 2023-2024, dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être de l'Ontario, le MSESC investit dans un nouveau programme qui fournira aux enfants et aux jeunes autochtones victimes de trafic sexuel des soins spécialisés tenant compte des traumatismes et un accès à des services de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie (1,3 million de dollars en 2023-2024 et 2,6 millions de dollars en financement de fonctionnement continu à partir de 2024-2025).

Ce programme novateur est le premier en son genre – conçu pour soutenir les enfants et les jeunes autochtones qui ont été victimes d'exploitation sexuelle. Ce programme contribuera à combler une lacune importante en matière de soutien global spécialisé et offert par des Autochtones pour les enfants et les jeunes autochtones.

En plus des investissements réalisés par le MSESC, l'Ontario a financé des investissements pangouvernementaux dans les services Autochtones dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être de l'Ontario :

- Un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui comprend 4 millions de dollars pour l'amélioration et l'agrandissement des pavillons de ressourcement et des centres autochtones de traitement et de ressourcement en santé mentale et en toxicomanie dans le cadre de la SRMA; et 1,5 million de dollars à l'appui d'une démarche d'intervention souple en cas de crise dans les collectivités des Premières Nations par l'intermédiaire de la SRMA.
- L'Ontario a également fourni plus de 7,6 millions de dollars en financement ponctuel pour les interventions sociales d'urgence et 5,5 millions de dollars en financement ponctuel pour les soins pédiatriques afin de soutenir les

programmes de soins de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie pour les enfants et les jeunes dirigés par des Autochtones. Parmi les programmes financés figurent des programmes de prévention et d'intervention en situation de crise, des programmes de santé mentale et le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones. En outre, l'Ontario a fourni un investissement de 1,3 million de dollars pour tous les pavillons de ressourcement de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones et les Centres autochtones de traitement et de guérison en santé mentale et en toxicomanie.

Les partenaires de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones ont également reçu plus de 4,4 millions de dollars en 2023-2024 dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe afin de renforcer le secteur de la lutte contre la violence fondée sur le sexe en améliorant les programmes et les services existants.

Soutenir les programmes dirigés par des Autochtones

Le ministère continue d'investir dans une série de programmes dirigés par des Autochtones, totalisant plus de 96 millions de dollars, visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités autochtones.

Grâce à ces programmes du ministère, les partenaires autochtones offrent des programmes et des services communautaires holistiques souples et adaptés à la culture aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi qu'aux Autochtones en milieu urbain de toute la province.

Les programmes du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention font partie des efforts continus du ministère dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA) et appuient l'élaboration d'une approche distincte pour les Autochtones dans le cadre du système de bien-être de l'enfance de la province.

Le Programme de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones soutient des initiatives élaborées par des femmes autochtones pour leur offrir des possibilités de formation et de mentorat afin de leur permettre de participer pleinement aux rôles de leadership dans leur collectivité.

Dans le cadre du Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations, le ministère fournit plus de 4 millions de dollars pour financer le déjeuner, le dîner ou les repas du milieu de la matinée dans 145 établissements des Premières Nations de 63 collectivités des Premières Nations et 27 communautés autochtones en milieu urbain afin de favoriser l'apprentissage et le développement sain des enfants. Le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations fournit plus de 1,4 million de repas aux enfants et aux jeunes autochtones chaque année.

En 2023-2024, le MDESC a offert un financement ponctuel supplémentaire de 900 000 \$ aux partenaires du Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations pour aider à faire face à la hausse des coûts alimentaires et offrir à plus d'enfants et de jeunes une alimentation saine. L'Ontario s'est également associé à des organisations clés dans le cadre de la campagne « Élèves en santé, avenir meilleur pour l'Ontario » afin de recueillir des fonds supplémentaires pour le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations.

Le Programme pour le bien-être des familles est un investissement clé dans le cadre de la SOEJA et forme la pierre angulaire de l'architecture de prévention et de bien-être des enfants, des jeunes et des familles, construite en collaboration par les collectivités autochtones et le ministère.

L'investissement annuel total pour le Programme pour le bien-être des familles est de 35,4 millions de dollars, dont 5,4 millions proviennent des investissements du ministère de la Santé dans la stratégie Vers le mieux-être. Le Programme pour le bien-être des familles a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones et aide les collectivités autochtones à déterminer comment mener et offrir des programmes et des services holistiques qui répondent aux besoins uniques de leurs collectivités locales. Les objectifs à long terme du programme sont les suivants :

- Lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par les services de bien-être de l'enfance et les services de justice pour la jeunesse;
- Améliorer la santé et le bien-être globaux des collectivités autochtones.

Les services et les programmes du Programme pour le bien-être des familles comprennent des enseignements et des cérémonies traditionnels inspirés du territoire,

des services de counseling tenant compte des traumatismes, une aide aux toxicomanes, des espaces sécuritaires et la coordination des services. Ces services et programmes aident les enfants, les jeunes et leurs familles à se ressourcer et à se remettre des effets de la violence et des traumatismes intergénérationnels, à réduire la violence et à remédier à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans les services de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

À compter de 2023-2024, 2,3 millions de dollars seront versés annuellement pendant quatre ans au Programme pour le bien-être des familles par le biais du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

En mars 2023, l'Ontario a signé un accord de coordination avec le gouvernement fédéral et la Première Nation de Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (KI) pour soutenir l'exercice de la compétence de KI tandis qu'elle dirige la réforme des services à l'enfance et à la famille dans sa collectivité, puisqu'elle est la mieux placée pour déterminer ce qui est important pour ses enfants, ses jeunes et ses familles. Cet accord de coordination décrit la compréhension commune, les rôles et responsabilités spécifiques et les engagements conjoints pour soutenir la coordination des services pour les enfants, les jeunes et les familles. L'accord porte également sur les arrangements fiscaux pour l'offre de services à l'enfance et à la famille et définit les principes que les parties prendront en compte lors de l'élaboration de ces arrangements.

À l'automne 2023, le ministère a collaboré avec des partenaires des Premières Nations pour transférer la prestation directe des services du POSPH à deux emplacements de mise en œuvre précoce (le Conseil tribal de North Shore Mamaweswen et la Première Nation de M'Chigeeng) desservant neuf collectivités des Premières Nations. L'élargissement de la prestation du POSPH aux emplacements des Premières Nations améliore les services en permettant aux clients vivant dans les réserves d'avoir accès à une aide sociale communautaire adaptée à leur culture. Le ministère continue de travailler en collaboration avec ses partenaires sur des plans visant à étendre la prestation du Programme à d'autres collectivités en 2024-2025, dans le cadre de ses efforts de vérité et de réconciliation.

Le ministère continuera de travailler avec ses partenaires des Premières Nations pour élaborer un plan distinct d'aide sociale pour les collectivités des Premières Nations qui

tient compte de leurs priorités et de leur situation particulières, tout en garantissant l'égalité.

Services et soutiens aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers, y compris le Programme ontarien des services en matière d'autisme

Le ministère accorde un financement limité dans le temps à 16 centres de traitement pour enfants dans le cadre d'un projet coordonné sur trois ans visant à mettre en place un nouveau système d'information sur les clients.

L'objectif principal est d'élaborer un système complet qui modernisera la gestion des dossiers, la collecte des données, les fonctions de production de rapports et la protection des données des clients. L'élaboration du nouveau système devrait être terminée à la fin de 2024-2025.

En 2023-2024, le gouvernement a investi 330 millions de dollars dans les services de santé pédiatriques, dont 45 millions de dollars de nouveau financement annuel pour les services de réadaptation pour enfants.

Dans le cadre de la Stratégie LIFT pour l'innovation et le renouvellement, ce financement est utilisé pour réduire les listes d'attente et améliorer l'accès aux évaluations cliniques, aux interventions précoces et aux services d'orthophonie, de physiothérapie et d'ergothérapie.

Grâce à cet investissement, les services de réadaptation pour enfants ont reçu plus de 105 millions de dollars en nouveau financement annuel depuis 2021, afin que les enfants ayant des besoins particuliers puissent recevoir les soins dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints du trouble du spectre de l'autisme et de leurs familles, le POSA offre une gamme de services et de soutiens, y compris des services cliniques de base, des services familiaux de base, des programmes pour la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins, un programme de préparation aux débuts scolaires, des services d'intervention d'urgence et la coordination des soins.

En 2023-2024, le gouvernement a investi 60 millions de dollars supplémentaires dans le POSA, ce qui représente une augmentation de 10 % du financement, pour desservir plus d'enfants dans les services cliniques de base et augmenter la capacité du secteur de fournir des services du POSA.

AccèsPOSA, l'organisme indépendant de réception des demandes dans le cadre du POSA, a continué d'inviter les enfants dans les services cliniques de base dans l'ordre où ils se sont inscrits au programme. En date de mars 2024, AccèsPOSA a inscrit plus de 20 000 enfants et jeunes à des services cliniques de base.

En 2023-2024, le ministère a continué d'investir dans des services et soutiens pour les familles, notamment des services de diagnostic, des projets d'optimisation des ressources humaines et le répertoire des fournisseurs de services du POSA.

Dans le cadre des première et deuxième rondes du Fonds pour l'optimisation des ressources humaines, le ministère a appuyé plus de 180 projets de renforcement des capacités réalisés par des fournisseurs de services aux enfants et leurs partenaires communautaires. La priorité a été accordée au financement de projets axés sur le renforcement des capacités dans les collectivités nordiques, rurales et éloignées, et de projets axés sur les familles autochtones et francophones. Le lancement des projets de la troisième ronde aura lieu en avril 2024.

Les services et soutiens liés à l'autisme, y compris les services de relèvement et les camps saisonniers, ont continué d'être offerts aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leurs familles.

Le ministère a continué à fournir du financement ponctuel provisoire à toutes les familles admissibles qui ont envoyé leur formulaire d'inscription au POSA avant le 31 mars 2021, y compris le renouvellement du financement provisoire donnant lieu à un paiement de 5 500 \$ ou 22 000 \$ en fonction de l'âge de leur enfant au 1^{er} avril 2023, afin que les familles puissent continuer à acheter les services et les soutiens admissibles qu'elles estiment les plus appropriés pour leur enfant.

Bien-être de l'enfance

En juillet 2020, le ministère a annoncé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance, qui a pour mission de fournir à chaque enfant et à chaque jeune ayant affaire au système de protection de l'enfance des services opportuns et adaptés

qui sont dans son intérêt supérieur. Étant donné la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans le système des services de bien-être de l'enfance, la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance adopte une approche autochtone distincte dans tous ses volets.

En 2023-2024, le ministère a continué de faire des progrès à l'égard de trois objectifs de la Stratégie :

- Fournir une intervention précoce améliorée qui renforce les familles et les communautés;
- Lutter contre les inégalités et les disparités dans le domaine du bien-être de l'enfance;
- Améliorer l'expérience des personnes qui ont besoin de services de protection de la part de sociétés ainsi que de placement hors domicile.

Dans le cadre de ce travail, afin d'aider les titulaires de permis, les agences de placement et les autres fournisseurs de services à améliorer la qualité des soins qu'ils fournissent dans les établissements de placement hors domicile, le ministère a publié en 2020 un Cadre des normes de qualité exhaustif.

- Ce cadre fournit une orientation quant à la manière de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes en placement hors domicile et de les aider à s'épanouir et à obtenir de meilleurs résultats.
- Il encourage les soins fondés sur les forces, tenant compte des traumatismes, adaptés à la culture, pertinents et sûrs, et prend en considération les besoins et identités uniques des enfants et des jeunes.

Afin de responsabiliser davantage les titulaires de permis et les organismes de placement, y compris les sociétés, quant à la qualité des soins qu'ils fournissent, le ministère a intégré des éléments clés du Cadre des normes de qualité dans la réglementation, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Ces éléments sont les suivants :

- Amélioration des exigences en matière de planification des services;

- Exigences nouvelles et renforcées concernant les plans de sécurité et la gestion des cas;
- Nouvelles exigences de qualification pour le personnel de première ligne et les superviseurs;
- Exigences de formation cohérentes pour les parents d'accueil.

Dans le cadre de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance, le ministère a annoncé, le 15 février 2023, un engagement de 68 millions de dollars en 2023-2024 pour le programme À vos marques, prêts, partez à compter du 1^{er} avril 2023.

Ce programme favorise une indépendance financière à long terme et permet aux jeunes pris en charge par les services de bien-être de l'enfance d'avoir accès à des services et soutiens supplémentaires pour mieux se préparer à la vie après la prise en charge. Ces services et soutiens comprennent le perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne, les études postsecondaires et les voies d'accès à l'emploi. Cet engagement a été renforcé dans le budget de l'Ontario de mars 2023, intitulé Bâtir un Ontario meilleur, qui prévoit un investissement total de 170 millions de dollars sur trois ans dans le programme À vos marques, prêts, partez.

Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec les principaux intervenants pour mettre en œuvre le programme À vos marques, prêts, partez. Il a notamment organisé des séances de mobilisation régulières pour recueillir les commentaires des principaux intervenants et travaillé en collaboration avec d'autres ministères pour préparer et publier des ressources supplémentaires pour le programme. Il a également publié des lettres ministérielles conjointes avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, le ministère des Collèges et Universités et le ministère de l'Éducation, qui présentent les programmes et services liés à l'éducation, à l'enseignement postsecondaire et à l'emploi pour les jeunes qui quittent le système de prise en charge. En 2023-2024, ce nouveau programme a soutenu près de 4 000 jeunes dans leur préparation à la vie adulte.

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, le gouvernement fournit des aides spécialisées pour intervenir rapidement et mieux protéger les enfants et les jeunes contre le trafic sexuel.

En janvier 2024, le ministère a annoncé le lancement de mesures de mobilisation communautaire pour la création d'une nouvelle Équipe d'intervention auprès des enfants à risque d'exploitation (équipe INTERE) dans le district de Kenora, qui s'ajoute aux deux équipes existantes à Toronto et à Durham, où les sociétés d'aide à l'enfance et les services de police s'associent pour identifier les enfants et les jeunes à risque et les mettre en contact avec les services et les soutiens appropriés.

La transformation des services à l'enfance et à la famille est un travail important qui prendra du temps, mais nous sommes déterminés à faire le travail nécessaire pour promouvoir la sécurité et la stabilité et garantir que les enfants, les jeunes et les familles aient accès à l'aide dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir dans leur collectivité.

Examen de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

La *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF) est la principale loi régissant les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille qui sont fournis, autorisés ou financés par le ministère, y compris les services de bien-être de l'enfance, d'adoption, de justice pour la jeunesse, de soutien communautaire et de prise en charge hors du domicile.

Dans le cadre de cette loi, un examen officiel et un rapport public doivent être réalisés tous les cinq ans afin de s'assurer que la LSEJF continue de promouvoir l'intérêt supérieur, la protection et le bien-être des enfants et des jeunes dans tous les services visés par la loi.

Le ministère a entrepris un examen législatif quinquennal de la LSEJF conformément aux articles 336 à 338 de la Loi, évalué l'efficacité et la pertinence des dispositions législatives et sollicité des commentaires sur six domaines clés :

1. Droits des enfants et des adolescents;
2. Premières Nations, Inuits et Métis;
3. Équité et lutte contre le racisme;
4. Prévention et soins en milieu communautaire;
5. Services de qualité;
6. Responsabilisation.

Cet examen est le premier depuis l'entrée en vigueur de la LSEJF en 2018, et il a commencé en mai 2023.

Violence fondée sur le sexe

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe sous toutes ses formes. Le 6 décembre 2023, le ministère a lancé Ontario-STANDS, un plan d'action quadriennal visant à mieux répondre à la violence fondée sur le sexe, à bâtir des collectivités plus sûres et plus saines, et à favoriser le bien-être des femmes et leurs perspectives économiques.

Le plan est financé par le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe du gouvernement fédéral et s'appuie sur les investissements existants de l'Ontario, qui s'élèvent à 1,4 milliard de dollars, pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et soutenir les victimes. Ontario-STANDS renforcera les services sociaux et les stratégies existants qui s'attaquent à la violence fondée sur le sexe. Le plan repose sur cinq piliers clés :

- Soutenir la stabilisation des programmes essentiels – offrir davantage de financement pour répondre aux pressions immédiates exercées sur le système de services, y compris les défis en matière de personnel et de fonctionnement, dans les programmes de réponse aux crises existants, et soutenir l'amélioration continue des services.
- Prévenir la violence fondée sur le sexe – investir dans des pratiques novatrices pour aider à stopper la violence fondée sur le sexe avant qu'elle ne se produise. Pour ce faire, le plan d'action encouragera la collaboration entre les secteurs, en répondant aux besoins locaux et communautaires et en renforçant la capacité des fournisseurs de services à comprendre et reconnaître la violence fondée sur le sexe et y répondre, ainsi qu'à répondre aux besoins des survivants et de leurs enfants.
- Améliorer les transitions vers le rétablissement – relier les services sociaux pour aider les survivants à quitter les situations de violence et d'abus et à s'en remettre, et améliorer l'accès à un logement sûr et abordable, aux services de garde d'enfants et aux services de santé mentale et d'aide en matière de dépendance.

- Soutenir la sécurité et réduire les récidives – veiller à ce que les contrevenants soient tenus responsables par le biais du système de justice pénale, tout en développant les services de réadaptation pour aider les personnes accusées d'une infraction liée à la violence fondée sur le sexe à ne pas récidiver et en apportant un soutien ciblé aux hommes et aux garçons pour changer les attitudes et favoriser une discipline positive.
- Promouvoir la sécurité économique – renforcer les programmes qui offrent une formation préalable à l'emploi, de préapprentissage ou à l'entrepreneuriat à un plus grand nombre de femmes à faible revenu confrontées à des obstacles sociaux et économiques, y compris les femmes qui risquent de subir ou qui ont subi de la violence fondée sur le sexe.

En 2023-2024, en plus du financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, l'Ontario a investi près de 247 millions de dollars pour soutenir les victimes de violence. Le gouvernement a également investi 10,2 millions de dollars supplémentaires dans des initiatives de prévention de la violence.

Violence faite aux femmes

En 2023-2024, le ministère a marqué la troisième année d'une amélioration du Programme d'appui transitoire et de soutien au logement, d'un montant de 18,5 millions de dollars. L'amélioration comprend une augmentation de 4,3 millions de dollars en 2021-2022 et de 7,1 millions de dollars en 2022-2023 et 2023-2024, pour aider les survivants de la violence conjugale et de la traite des personnes à optimiser les prestations et soutiens au logement, à accéder à un logement sûr et abordable et à bénéficier des services dont ils ont besoin pour reconstruire leur vie.

Comme l'indique le plan d'action Ontario-STANDS, l'amélioration de 7,1 millions de dollars du Programme d'appui transitoire et de soutien au logement deviendra un financement annuel à partir de 2024-2025.

En février 2023, le ministère a annoncé un financement pouvant atteindre 6,5 millions de dollars pour aider les femmes et les enfants qui ont été victimes de violence et les survivants de la traite des personnes à accéder aux soutiens et aux services dont ils ont besoin pour rester en sécurité et reconstruire leur vie. Ce montant comprend

2,9 millions de dollars pour les services et le soutien aux enfants et aux jeunes et 3,6 millions de dollars pour les services et le soutien dans les régions rurales ou éloignées; ces montants deviendront un financement annuel à partir de 2024-2025.

En décembre 2023, le ministère a annoncé un investissement de 5,5 millions de dollars dans le Programme pour la sécurité économique des femmes afin d'élargir et d'accroître les possibilités de formation pour les femmes à faible revenu, y compris celles qui ont subi ou risquent de subir de la violence conjugale.

En 2023-2024, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'année 2 de l'accord Canada-Ontario sur les lignes d'assistance téléphonique en cas de violence fondée sur le sexe, afin de soutenir les lignes d'assistance téléphonique de l'Ontario dans ce domaine.

Ce financement fédéral de 8 millions de dollars (sur quatre ans) s'appuie sur les investissements existants de l'Ontario dans les lignes d'assistance téléphonique, contribue à répondre à la demande accrue de services et soutient les améliorations visant à rendre les services plus robustes, plus réactifs et plus durables dans toute la province.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes (la « Stratégie ») adopte une démarche complète de lutte contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Elle tire parti de programmes et de partenariats interreliés pour maximiser les résultats des investissements et intervient de façon coordonnée et cohérente pour lutter contre la traite des personnes en Ontario.

Le ministère investira environ 307 millions de dollars entre 2020 et 2025 pour sensibiliser au problème, protéger les victimes, intervenir rapidement, soutenir les survivants et faire en sorte que les contrevenants soient tenus responsables de leurs actes. Il s'agit du plus important investissement dans les initiatives de lutte contre la traite des personnes de l'histoire du Canada parmi tous les ordres de gouvernement.

En s'appuyant sur le financement existant fourni par l'intermédiaire du Fonds de soutien communautaire et du Fonds pour les initiatives autochtones, sur les 307 millions de dollars, l'Ontario investit 96 millions de dollars sur cinq ans (2020-2025) dans les

services aux survivants de la traite des personnes. Ce montant comprend un nouveau financement (depuis 2020) pouvant atteindre 46 millions de dollars pour de nouveaux services communautaires, afin qu'un plus grand nombre de victimes et de survivants aient accès au soutien dont ils ont besoin.

Le Fonds de soutien communautaire et le Fonds pour les initiatives autochtones accordent la priorité aux projets qui mettent l'accent sur l'intervention précoce, la protection accrue des enfants et des jeunes qui ont été exploités sexuellement et le soutien spécialisé aux survivants élaboré et offert par des survivants de la traite des personnes.

Ces organisations offrent un soutien global tenant compte des traumatismes, fournissent des soins adaptés sur le plan culturel et aident les personnes à refaire leur vie. De plus, un certain nombre de ces programmes sont conçus pour et par des organisations dirigées par des Autochtones et des collectivités et (ou) des survivants de la traite des personnes, ou encore des survivants qui travaillent au sein de l'organisation pour contribuer à l'orientation et à l'élaboration du programme.

En 2023-2024, un nouveau programme a été financé par la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, qui fournira aux enfants et aux jeunes autochtones victimes de trafic sexuel des soins spécialisés tenant compte des traumatismes et l'accès à des soutiens en matière de santé mentale et de toxicomanie (1,3 million de dollars en 2023-2024, et 2,6 millions de dollars en financement continu à partir de 2024-2025).

Financé dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être, ce programme novateur est le premier en son genre – il vise à soutenir les enfants et les jeunes autochtones qui ont été victimes d'exploitation sexuelle, et il comblera une lacune importante en matière de soutien global spécialisé et dirigé par des Autochtones pour les enfants et les jeunes autochtones.

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, le gouvernement fournit des aides spécialisées pour intervenir rapidement et mieux protéger les enfants et les jeunes contre le trafic sexuel.

Nous investissons 11,5 millions de dollars sur trois ans dans deux équipes INTERE dans la région de Durham et dans la ville de Toronto. Ces équipes jumellent et forment des

agents de police et des préposés à la protection de l'enfance, y compris des travailleurs autochtones, afin de repérer les enfants âgés de 12 à 17 ans qui sont victimes d'exploitation sexuelle ou de trafic sexuel.

Des activités communautaires sont en cours pour planifier la création d'une troisième équipe INTERE dans le district de Kenora en 2024.

Nous investissons un montant supplémentaire de 28 millions de dollars sur cinq ans dans les établissements de prise en charge collective hors du domicile pour les enfants et les jeunes. Deux établissements agréés pour les enfants et les jeunes victimes de la traite ont été fondés dans les mêmes administrations que les équipes INTERE pour servir jusqu'à six enfants à la fois.

Un troisième établissement de prise en charge hors du domicile agréé serait mis en place avec l'équipe INTERE dans le district de Kenora.

Dans le cadre de la Stratégie, un soutien supplémentaire a été annoncé dans le budget de 2021, ce qui aidera les survivants de la traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable.

Ce soutien s'ajoute aux dispositions législatives adoptées en juin 2021 pour renforcer la lutte intersectorielle et provinciale à long terme contre la traite des personnes, protéger davantage les victimes, mieux soutenir les survivants et tenir les contrevenants responsables. Cette démarche pangouvernementale témoigne de l'ampleur de la situation et de la nécessité de collaborer entre les secteurs et tous les ordres de gouvernement pour mettre fin à ce crime horrible dans notre province et notre pays.

Tel qu'elle l'a annoncé le 21 février 2024, conformément aux exigences législatives, la province entreprend un examen de la Stratégie de lutte contre la traite des personnes. Dans le cadre de cet examen, le ministère entendra les témoignages du public, y compris des survivants de la traite des personnes, ainsi que ceux des personnes, des fournisseurs de services de première ligne, des collectivités et des organisations qui subissent les conséquences les plus négatives. Les commentaires que nous recevrons nous aideront à définir les prochaines étapes de la lutte de l'Ontario contre la traite des personnes, notamment la meilleure façon de soutenir les survivants et de protéger les personnes qui courent un grand risque d'être ciblées et d'être victimes de tels actes.

Services aux victimes

Le gouvernement est déterminé à défendre les droits des victimes d'actes criminels et à assurer la sécurité des collectivités dans toutes les régions de la province, y compris dans les collectivités nordiques et rurales.

Dans le cadre de l'engagement de l'Ontario à améliorer l'accès des Ontariennes et des Ontariens à des services aux victimes réactifs et résilients, quel que soit leur lieu de résidence, nous avons investi 2,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2021-2022 pour renforcer les services de première ligne dans les régions mal desservies de la province. Ce financement sera désormais permanent et permettra de garantir que les victimes et les survivants de violence sexuelle bénéficient d'un soutien.

En 2019, la province a entrepris un examen approfondi des services offerts aux victimes dans l'ensemble de l'Ontario et a demandé aux intervenants d'explorer les possibilités d'un système de services aux victimes plus intégré, efficace et axé sur le client.

Dans le cadre de l'examen, en date du 1^{er} avril 2022, neuf programmes de services aux victimes, notamment la Stratégie de lutte contre la traite des personnes, les services de prévention de la violence faite aux femmes et les programmes liés à la prévention de la violence, ont été transférés du ministère du Procureur général au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, car ils s'harmonisent mieux avec le mandat du ministère et s'inscrivent dans le système actuel des services communautaires.

En 2023-2024, le gouvernement a investi 49,9 millions de dollars dans huit des programmes de services aux victimes transférés, et 8 millions de dollars supplémentaires dans le Programme de visites surveillées.

Bureau des obligations familiales

Le Bureau des obligations familiales (BOF) améliore sa façon de travailler afin d'accroître l'efficacité et de régler les problèmes de services aux clients, de sorte que plus de fonds puissent être octroyés aux familles et aux enfants, leur permettant ainsi de planifier leur avenir. Cette amélioration a été réalisée en investissant dans des améliorations aux services et aux technologies, notamment : de nouveaux modes de prestation des services pour les clients, des processus de gestion des cas accessibles,

efficaces et proactifs et des améliorations apportées au système de TI de gestion des cas du BOF.

En outre, le BOF est passé au traitement électronique des brevets, ce qui a permis de raccourcir à 48 heures ou moins le délai de traitement de transactions qui pouvaient prendre jusqu'à trois mois.

De plus, l'Ontario aide davantage de familles et d'enfants en mettant en œuvre la Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, ratifiée par le Canada en octobre 2023. Ce traité international ajoute 38 administrations avec lesquelles l'Ontario peut collaborer pour l'exécution et le recouvrement des aliments destinés aux époux et aux enfants lorsque les parents ou les époux vivent à l'étranger, ce qui permet l'application dans un total de plus de 55 pays.

Modernisation des services de justice pour la jeunesse et programmes

Le plan de modernisation des services de justice pour la jeunesse est axé sur la mise en place d'un système complet et durable de services de justice pour les jeunes afin de répondre aux besoins des jeunes qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice, y compris les jeunes en détention et en probation. Ce plan est aussi axé sur la réadaptation et son rôle important pour soutenir les jeunes et favoriser la participation active, ainsi que sur les contributions positives dans les collectivités.

Pour éclairer le travail du gouvernement visant à améliorer les résultats et à offrir davantage de possibilités aux jeunes ayant des démêlés avec la loi, le ministère a créé le Groupe d'étude de l'Ontario sur la justice pour la jeunesse, qui a la responsabilité de fournir au ministre des conseils stratégiques et des recommandations. Le Groupe d'étude s'appuiera sur ses connaissances et son expertise en matière d'administration de la justice et du maintien de l'ordre, d'interventions cliniques et de santé mentale, de ressources humaines et de travail avec les jeunes racialisés. Le groupe de travail remettra son rapport au ministre en septembre 2024.

Le ministère s'est engagé à remédier à la surreprésentation des jeunes autochtones et noirs dans le système de justice en améliorant des services et soutiens qui sont adaptés à la culture et menés par la collectivité.

Dans le cadre de cet engagement, le ministère a :

- augmenté le financement versé à trois programmes de services de santé mentale et de justice pour les jeunes autochtones et poursuivi le financement pour soutenir deux programmes supplémentaires;
- mis en œuvre des initiatives de prévention communautaires pour les enfants et les jeunes autochtones et leurs familles dans six collectivités éloignées des Premières Nations;
- versé un financement dédié au maintien et à l'amélioration de quatre (4) programmes de déjudiciarisation communautaires et adaptés à la culture à l'intention des jeunes noirs et autochtones;
- lancé des appels de propositions auprès d'organisations et de collectivités autochtones et noires ciblées afin de soutenir de nouveaux programmes adaptés à la culture à l'intention des jeunes noirs et autochtones qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice.

De plus, le ministère a obtenu des fonds pour soutenir et améliorer trois programmes de prévention de la violence fondée sur le sexe et d'intervention des services de justice pour la jeunesse, qui visent à réduire les facteurs de risque qui contribuent à ce que des jeunes hommes se livrent à la violence fondée sur le sexe.

Deux de ces programmes ciblent les jeunes autochtones et noirs à risque ou qui ont commis des actes de violence fondée sur le sexe. Ces programmes s'appuient sur l'engagement du gouvernement à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Enfin, le ministère a offert un financement ponctuel pour soutenir l'amélioration des programmes de déjudiciarisation pour les Noirs et les Autochtones et des programmes de lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Le ministère est responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté de la province. Il dirige l'élaboration d'une stratégie pangouvernementale mise à jour tous les cinq ans.

La stratégie établit une cible et des indicateurs de réduction de la pauvreté pour mesurer les progrès.

En décembre 2020, la province a publié le document *Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)*. Le gouvernement fournit des services et des soutiens afin d'atteindre la cible de la stratégie consistant à faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi de 36 000 en 2019 à 60 000 d'ici 2024.

En 2023-2024, plus de 28 000 bénéficiaires de l'aide sociale ont trouvé un emploi. Ce chiffre représente une amélioration par rapport à 2020, 2021 et 2022.

La stratégie comprend également des indicateurs qui mesurent les résultats en matière de pauvreté, d'éducation et d'emploi.

Aux termes de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, la province doit présenter chaque année à l'Assemblée législative un rapport sur la stratégie du gouvernement, y compris les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible et les mises à jour des indicateurs et des initiatives liés à la réduction de la pauvreté. En 2023-2024, le ministère a publié le quatrième rapport annuel de cette stratégie.

Infrastructure

Le ministère travaille en partenariat avec environ 750 bénéficiaires de paiements de transfert qui fournissent des programmes et des services financés par le MDESC dans 4 500 emplacements essentiels à la bonne exécution des programmes et des services du ministère qui soutiennent les Ontariennes et Ontariens vulnérables et à risque. Ces actifs matériels servent de base à la prestation de services dans des espaces sûrs, accessibles et appropriés aux populations les plus vulnérables de l'Ontario et sont essentiels à la mise en œuvre des programmes et services du ministère.

Voici quelques faits saillants concernant l'infrastructure :

- Le ministère a accordé un financement de plus de 21 millions de dollars à divers organismes de services sociaux et de services à l'enfance de l'Ontario pour les aider à moderniser et à réparer leurs installations afin d'en améliorer l'accessibilité

et de mieux soutenir les programmes, de sorte que le personnel puisse continuer à aider les gens dans des installations sûres et accessibles.

- Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario – L'Ontario s'est engagé à financer ce projet en 2023. La construction d'un centre de traitement pour enfants d'environ 200 000 pieds carrés est en cours à Ottawa; ces travaux augmenteront la capacité de service du centre, réduiront les temps d'attente et moderniseront les services. On s'attend à ce que ce projet soit achevé à l'automne 2027.
- Centre de traitement pour enfants Grandview – La construction de ce centre de 106 000 pieds carrés à Ajax progresse bien depuis octobre 2022 et devrait être achevée à l'automne 2024. Ce nouveau centre créera plus de places pour les traitements et réduira les temps d'attente, le tout dans une installation moderne, afin que les familles d'Ajax et de la région de Durham puissent accéder plus rapidement aux soins dont elles ont besoin.
- Centre de traitement pour enfants de Chatham-Kent – Le ministère investit dans la construction d'un centre d'environ 58 000 pieds carrés, qui devrait être achevé en 2026-2027. Cette nouvelle construction permettra d'élargir la prestation de services à Chatham-Kent et aux collectivités avoisinantes, notamment aux collectivités autochtones et francophones et aux personnes à faible revenu.
- Œuvre des Manoirs Ronald McDonald – Le ministère a accordé un financement ponctuel pour la construction d'un agrandissement d'environ 25 000 pieds carrés du bâtiment actuel de l'Œuvre des Manoirs Ronald McDonald à Ottawa. Le projet permettra d'ajouter 8 nouvelles chambres aux 14 chambres existantes afin d'accueillir jusqu'à 36 familles qui sont loin de chez elles pendant que leur enfant reçoit des soins à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.

Collaboration interministérielle sur les priorités de la politique sociale

Le ministère dirige les efforts de collaboration à l'échelle des ministères afin d'élaborer des solutions efficaces en réponse aux enjeux complexes liés aux politiques et à la prestation des services. Tirant parti de sa désignation en tant qu'unité interministérielle d'intégration des données, le MDESC collabore avec l'ensemble du gouvernement pour accroître l'utilisation des éléments de preuves et des données dans la prise de décision,

en continuant à identifier et à diriger activement une politique sociale intégrée, axée sur les résultats et tournée vers l'avenir, afin d'améliorer la vie des Ontariennes et Ontariens.

Le MDESC travaille en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et le ministère des Affaires municipales et du Logement, ainsi qu'avec d'autres partenaires, en réponse au nombre sans précédent de demandeurs d'asile arrivant en Ontario, qui entraîne des pressions en matière de services et de financement dans divers secteurs, notamment ceux des refuges et du logement, de l'établissement et de l'aide sociale.

Le ministère continuera également de travailler en partenariat avec des ministères comme le ministère de la Santé et le ministère des Affaires municipales et du Logement sur des initiatives de politique sociale afin d'assurer la collaboration et l'harmonisation stratégique entre les diverses initiatives de transformation, comme la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances Vers le mieux-être et le plan d'action pour le logement avec services de soutien.

Le ministère s'appuie sur les relations et les collaborations actuelles pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones par l'intermédiaire de *Parcours vers la sécurité*, la stratégie gouvernementale de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Parcours vers la sécurité* comprend des initiatives dans 10 ministères, l'Ontario continuant de respecter son engagement initial avec de nouvelles mesures et initiatives qui répondent aux Appels à la justice mentionnés dans l'Enquête nationale.

Le MDESC a travaillé en collaboration avec plusieurs ministères pour élaborer Ontario-STANDS, le plan d'action quadriennal de l'Ontario visant à prévenir la violence fondée sur le sexe et à y répondre. Pour aider la province à adopter des solutions plus intégrées, les ministères collaboreront à la mise en œuvre de mesures couvrant les secteurs de l'éducation, des services sociaux, du logement, de la santé et de la justice.

Le MDESC intègre les activités de plusieurs ministères dans le cadre de la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes. Le plan d'action pangouvernemental de l'Ontario sensibilise davantage les gens à la question par des campagnes de formation et de sensibilisation du public. Il permet aux fournisseurs de services de première ligne de prendre rapidement des mesures pour prévenir la traite des personnes avant qu'elle se produise, soutient les survivants au moyen de services

spécialisés et donne aux autorités chargées de l'application de la loi les outils et les ressources dont elles ont besoin pour tenir les contrevenants responsables.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	19 803,8
Immobilisations	121,8
TOTAL	19 925,7

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Sommaire – Fonctionnement par crédit et par catégorie de dépenses

Description	Prévisions 2024-2025 *	Variations par rapport au prévisions de 2023-2024 *		Prévisions 2023-2024 *	Chiffres réels provisoires 2023-2024 *	Chiffres réels 2022-2023 *
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	97 517 900	3 425 600	3,6	94 092 300	125 903 500	109 181 953
Services aux enfants et aux adultes	19 711 930 800	612 570 800	3,2	19 099 360 000	19 198 946 100	17 850 552 861
Total à voter - charges de fonctionnement	19 809 448 700	615 996 400	3,2	19 193 452 300	19 324 849 600	17 959 734 814
Crédits législatifs	50 937 665	(24 771 600)	(32,7)	75 709 265	75 709 265	63 625 263
Total du ministère – Charges de fonctionnement	19 860 386 365	591 224 800	3,1	19 269 161 565	19 400 558 865	18 023 360 077
Redressement de consolidation	(56 538 800)	40 778 300	(41,9)	(97 317 100)	(91 321 400)	(102 492 599)
Total du ministère – Charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation	19 803 847 565	632 003 100	3,3	19 171 844 465	19 309 237 465	17 920 867 478
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Services aux enfants et aux adultes	56 506 000	(33 000 000)	(36,9)	89 506 000	53 246 000	65 198 259
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter - actifs de fonctionnement	56 507 000	(33 000 000)	(36,9)	89 507 000	53 247 000	65 198 259
Total du ministère - actifs de fonctionnement	56 507 000	(33 000 000)	(36,9)	89 507 000	53 247 000	65 198 259
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires - Programme d'immobilisations	177 512 100	14 091 300	8,6	163 420 800	151 249 300	66 089 318
Total à voter - charges d'immobilisations	177 512 100	14 091 300	8,6	163 420 800	151 249 300	66 089 318
Crédits législatifs	25 610 800	(2 654 400)	(9,4)	28 265 200	24 765 200	38 562 491
Total du ministère - charges d'immobilisations	203 122 900	11 436 900	6,0	191 686 000	176 014 500	104 651 809
Redressement de consolidation	(81 288 300)	(13 318 800)	19,6	(67 969 500)	(47 686 000)	13 013 252
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	121 834 600	(1 881 900)	(1,5)	123 716 500	128 328 500	117 665 061
BIENS IMMOBILISÉS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires - Programme d'immobilisations	15 671 500	(3 913 000)	(20,0)	19 584 500	14 975 700	15 441 680
Total à voter - biens immobilisés	15 671 500	(3 913 000)	(20,0)	19 584 500	14 975 700	15 441 680
Total du ministère - biens immobilisés	15 671 500	(3 913 000)	(20,0)	19 584 500	14 975 700	15 441 680
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	19 925 682 165	630 121 200	3,3	19 295 560 965	19 437 565 965	18 038 532 539

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$	Prévisions 2023-2024 * \$	Prévisions 2024-2025 * \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	17 010,2101	18 038,5325	19 295,5610	19 925,6822
		6 %	7 %	3 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

[Bâtir un Ontario meilleur : Budget de l'Ontario 2024](#)

Coordonnées : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-lenfance-et-des-services-sociaux-et-communautaires>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

	2024-2025 Prévisions \$	2023-2024 Chiffres réels provisoires \$	2022-2023 Chiffres réels \$
Commission d'aide aux anciens combattants	1 550 000	1 159 003	843 618

Dans le cadre de son mandat, la Commission d'aide aux anciens combattants (la Commission) accorde un soutien financier à tous les anciens combattants admissibles de la province et aux membres de leur famille immédiate en vertu de la *Loi de 2020 sur la Commission d'aide aux anciens combattants*. La Commission offre aux demandeurs admissibles jusqu'à 2 000 \$ par ménage sur une période de 12 mois pour les dépenses admissibles. Ce financement vient compléter le soutien offert par Anciens Combattants Canada.

Le MDESC fournit à la Commission un financement annuel afin de verser une aide financière aux demandeurs approuvés et soutenir le programme.

Le conseil d'administration de la Commission se compose d'au moins 3 et d'au plus 11 particuliers nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La majorité des membres du conseil d'administration sont des anciens combattants ou des particuliers qui sont soit le parent, le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur d'un ancien combattant.

La relation entre la Commission et le ministère est régie par un protocole d'entente signé par la Commission et le ministre. Le président de la Commission relève directement du ministre.

En 2023-2024, dans le cadre des engagements du gouvernement visant à soutenir les anciens combattants vulnérables de l'Ontario, le MDESC a fourni un financement totalisant 1 004 850 \$ provenant de l'allocation de la Commission à la Fondation Les Fleurons glorieux pour appuyer un éventail d'initiatives ontariennes pour les anciens combattants et leurs familles, en mettant l'accent sur la santé mentale et le bien-être.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Sous-ministre – Denise Allyson Cole

- **Directrice, Direction des services juridiques** – Elaine Atkinson
- **Directeur, Communications** – Murray Leaning
- **Directeur général, renouvellement de l'aide sociale** – Jason Stanley
- **Attachée de direction de la sous-ministre Cole** – Brigitte Marleau

- **SMA, Division des programmes d'aide sociale** – Cordelia Clarke Julien
 - **Directrice, Politiques relatives aux programmes d'aide sociale** – Laura Belfie
 - **Directeur, Performance et responsabilisation des services d'aide sociale** – Jeff Bowen
 - **Directeur, Services centralisés en matière d'aide sociale** – Andres Laxamana
 - **Directrice de la prestation des services d'aide sociale (régions du Centre, de l'Est et du Nord)** – Nancy Sauvé
 - **Directrice de la prestation des services d'aide sociale (régions de l'Ouest et de Toronto)** – Colleen Hardie
 - **Directeur, Direction de l'innovation opérationnelle et de la mise en œuvre** – Sunny Sharma
 - **Directrice, Stratégies et renouvellement en matière d'aide sociale** – Natalie Prystay

- **SMA, Division de la justice pour la jeunesse** – Trevor Sparrow
 - **Directrice, Innovation stratégique et modernisation** – Breanne Betts
 - **Directrice, Assurance de la qualité et surveillance** – Mateen Khan
 - **Directrice, Programmes, interventions et évaluation** – Bridget Sinclair
 - **Directrice, Direction de la prestation des services** – Sonia Bozzo

- **SMA, Bien-être et protection de l'enfance** – Linda Chihab
 - **Directrice, Opérations relatives aux services de bien-être de l'enfance** – Sandra Bickford
 - **Directeur, Secrétariat au bien-être de l'enfance** – Peter Kiatipis
 - **Directrice, Enfants et jeunes à risque** – Saba Ferdinands
 - **Directeur, Direction du bien-être des enfants** – Chester Langille

- **SMA, Enfants ayant des besoins particuliers** – Jennifer Morris
 - **Directrice, Direction des services en autisme** – Sarah Hardy
 - **Directrice, Établissements pour les enfants** – Shannon Lebrun
 - **Directrice, Direction de l'intégration et de l'efficacité des programmes** – Stacey Weber
 - **Directeur, Direction du développement des enfants et des services spécialisés** – Ziyaad Vahed

- **SMA, Services communautaires** – Karen Glass
 - **Directrice, Direction du soutien communautaire et du soutien aux Autochtones** – Harriett Grant
 - **Directrice, Direction des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services de soutien** – Jody Hendry
 - **Directrice, Direction des politiques pour les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle** – Laura Summers
 - **Directrice, Direction de la mise en œuvre et des rapports** – Christine Kuepfer
 - **Directeurs et directrices de la prestation des services régionaux** – Karen Singh (région du Centre), Jeff Gill (région de l'Est), Eden Cantkier (région de l'Ouest), Sherri Rennie (région de Toronto), Sandra Russell (région du Nord)
- **SMA, Veille stratégique et fonctionnement organisationnel** – Alex Coleman
 - **Directrice, Stratégies et plateforme des solutions relatives aux données** – Binh Lu
 - **Directrice, Analytique et mesure de la performance** – Cindy Perry
 - **Directrice, Exploration analytique intégrée** – Heidi Gordon
- **SMA, Politiques stratégiques** – Rupert Gordon
 - **Directeur, Direction de l'élaboration des politiques et collaboration** – Mike Bannon
 - **Directrice, Direction de l'harmonisation des politiques et des relations intergouvernementales** – Anshoo Kamal
 - **Directeur, Planification de la prestation et soutien à la mise en œuvre** – Chris Ling
 - **Directrice, Direction de la recherche et des connaissances en matière de politiques** – Garima Talwar Kapoor
 - **Directeur, Projet d'examen de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*** – Aly Alibhai
- **Directeur de l'information, Groupement ITI pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse** – Alex Coleman
 - **Directeur, Direction des solutions ITI pour les services d'aide sociale** – Aleem Syed
 - **Directeur, Solutions ITI pour les services à l'enfance et à la jeunesse** – Joachim Kabiawu
 - **Directrice, Direction des solutions ITI pour les services communs et communautaires** – Sheena Samuel
 - **Directrice, Bureau de gestion du Groupement** – Kelly Garant
 - **Directeur, Services opérationnels ITI** – Jairo Muñoz
 - **Directeur, Bureau de l'architecture organisationnelle** – Alvin Lourdes

- **SMA et DGA, Services ministériels et planification des activités –** Shella Salazar
 - **Directeur, Planification des activités –** Teuta Dodbiba
 - **Directrice, Direction du contrôle et des rapports financiers –** Rosie Teng
 - **Directrice, Financement opérationnel –** Angela Allan
 - **Directrice, Unité des activités stratégiques –** Patricia Kwasnik
 - **Directeur, Services de vérification pour les services à la collectivité –** Gordon Nowlan
 - **Directeur, Planification et prestation des services en matière d'immobilisations –**
Tony Lazzaro
 - **Directrice, Services ministériels –** Christie Hayhow
 - **Directrice, Opérations –** Seema Chhabra

- **SMA, Bureau des obligations familiales –** George Karlos
 - **Directrice, Direction de la liaison avec les clients –** Bani Bawa
 - **Directeur, Direction du triage et du règlement des cas –** Eric Dorman
 - **Directrice, Direction de l'efficacité stratégique et opérationnelle –** Kelly Burnham
 - **Directrice, Direction des opérations clients –** AnnMarie Connell
 - **Directeur, Services juridiques au BOF –** Hari Viswanathan

- **SMA, Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes –**
Jacqueline Cureton
 - **Directrice, Direction des politiques stratégiques et de l'analyse –** Vena Persaud
 - **Directrice des programmes et de l'intégration –** Vena Persaud

RAPPORT ANNUEL

Aperçu

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, un ministère intégré, a été créé en juin 2018. Le ministère a regroupé plusieurs programmes et services sociaux communautaires importants qui soutiennent la population ontarienne. Cette année, l'accent a été mis sur la simplification de la prestation des programmes et la réduction du travail administratif coûteux et inutile afin d'améliorer la situation des gens.

Résultats 2023-2024

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et services communautaires

En 2023-2024, l'Ontario a investi environ 3,4 milliards de dollars dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce montant comprend un financement consacré aux services et aux soutiens à l'autonomie.

De tels services peuvent comprendre des services de logement subventionné et d'aide à la participation aux soins communautaires ou aux activités associées à la vie quotidienne. Certaines personnes peuvent nécessiter un niveau de soutien plus important, par exemple, des soins complets en milieu de soutien et d'autres services spécialisés.

En date du 31 décembre 2023, le programme Passeport a appuyé 65 146 adultes ayant une déficience intellectuelle en fournissant un financement direct visant à soutenir les activités de la vie quotidienne, la participation communautaire et les services de relève pour fournisseurs de soins. Au 31 décembre 2023, cela comprenait 4 450 approbations effectuées par les organismes qui offrent le programme.

Services d'interprétation

Les services d'interprétation facilitent la communication entre des adultes sourds, devenus sourds, malentendants ou sourds et aveugles et ceux qui entendent et (ou) qui n'utilisent pas l'American Sign Language (ASL), la langue des signes québécoise (LSQ)

ou d'autres formes atypiques de langage visuel dans divers établissements de santé, de santé mentale et de services communautaires.

En outre, conformément à la reconnaissance des droits à l'égalité en vertu de la *Charte* énoncés dans la décision Eldridge rendue par la Cour suprême du Canada (1997), les services d'interprétation permettent l'administration et le financement des services d'interprétation d'urgence en langage des signes en ce qui concerne les services de santé ou de santé mentale.

L'Ontario a financé les Services canadiens de l'ouïe afin de fournir des services d'interprétation à des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles. En 2023-2024, le financement permettra de fournir des services à environ 3 470 personnes, pour plus de 14 000 heures de services.

En 2023-2024, le ministère a investi environ 7,7 millions de dollars dans les services d'interprétation.

Services d'intervention

Les services d'intervention fournissent des renseignements auditifs et visuels aux personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles en leur donnant accès à des services et à des renseignements et facilitent la communication pour que ces personnes puissent prendre part à la vie de leur collectivité, prendre des décisions éclairées ainsi qu'atteindre et (ou) maintenir leur autonomie.

L'Ontario a financé environ 23 bénéficiaires de paiements de transfert afin d'offrir des services d'intervention à des personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles. En 2023-2024, le ministère a investi environ 56,9 millions de dollars dans les services d'intervention pour servir environ 450 personnes.

Services et soutiens aux enfants ayant des besoins particuliers, y compris le Programme ontarien des services en matière d'autisme

Le ministère finance des programmes, des services et des soutiens pour le développement sain des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers, y compris ceux qui sont atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.

Il favorise également l'accès à des services spécialisés d'évaluation, de traitement et d'intervention par l'intermédiaire de l'Institut des ressources pour les enfants et les parents, un établissement géré par le ministère à London qui dessert chaque année environ 2 200 enfants et jeunes ayant les combinaisons les plus complexes de besoins particuliers.

Le ministère finance les centres de traitement pour enfants et les organismes offrant des services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire afin de fournir des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers dans les écoles et les lieux communautaires. En 2023-2024, le gouvernement a fait un nouvel investissement annuel de 45 millions de dollars pour réduire les listes d'attente et faire en sorte que les enfants puissent obtenir les soins dont ils ont besoin quand ils en ont besoin.

Le ministère soutient également des initiatives qui aident à mieux mettre en relation les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes avec la prise en charge et les services. En 2023-2024, le MESC et le ministère de la Santé ont commencé à financer l'initiative d'accès pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers complexes. Cette initiative pilote de trois ans offre des soins intégrés aux enfants et aux jeunes ayant des besoins complexes, notamment des déficiences intellectuelles, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de santé chroniques.

Le POSA offre un éventail de services et de soutiens conçus pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme ainsi que de leur famille.

En 2023-2024, le ministère a fait des progrès importants en ce qui a trait aux nouveaux cheminement de services dans le cadre du POSA et aux nouveaux soutiens au programme :

- AccèsPOSA a continué d'envoyer des invitations pour des services cliniques de base en fonction de la date d'inscription de l'enfant au POSA, comme l'a recommandé le Groupe consultatif du POSA. Les services cliniques de base et les soutiens comprennent l'analyse appliquée du comportement, l'orthophonie, l'ergothérapie et les services de santé mentale, y compris le counseling ou la psychothérapie et la technologie, le matériel de programme ou l'équipement de

thérapie sur la recommandation d'un professionnel de la santé réglementé ou d'un analyste du comportement certifié.

- En date de mars 2024, AccèsPOSA a inscrit 20 000 enfants et jeunes à des services cliniques de base.
- Des services d'intervention d'urgence ont fourni des services et des soutiens de durée limitée afin d'intervenir rapidement auprès des enfants et des jeunes ayant un besoin particulier et urgent, pour aider à stabiliser la situation, à prévenir les crises et à réduire les risques qu'ils se fassent du mal à eux-mêmes, nuisent aux autres ou endommagent des biens.
- L'inscription et la participation aux programmes pour la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et au programme de préparation aux débuts scolaires ont continué d'augmenter, et on enregistre un nombre record d'inscriptions au programme de préparation aux débuts scolaires en 2023-2024 pour les enfants qui entreront à l'école en septembre 2024. Ces programmes sont gratuits et accessibles à toutes les familles dont les enfants respectent les critères d'admissibilité.
- Des coordonnateurs de soins ont épaulé les familles tout au long de leur cheminement en offrant une initiation au programme, une orientation dans le système de services, ainsi que de l'aide pour gérer les transitions.

En avril 2023, AccèsPOSA, l'organisme indépendant de réception des demandes dans le cadre du POSA, a entamé sa deuxième année complète d'activité. AccèsPOSA est un point d'accès unique au POSA et joue un rôle clé dans l'administration des éléments clés du programme, y compris la réception des demandes et l'inscription, l'orientation dans le système de services et le soutien aux familles, ainsi que dans la mise en œuvre du processus de détermination des besoins et la mise à disposition d'un financement à un plus grand nombre de familles pour acheter des services cliniques de base pour leurs enfants et leurs jeunes.

AccèsPOSA lance actuellement des invitations pour les services cliniques de base aux familles qui ont créé leur compte, dans l'ordre où elles se sont inscrites au POSA, comme l'a recommandé le Groupe consultatif du POSA.

Les familles admissibles ayant de jeunes enfants reçoivent des invitations à accéder aux programmes et aux soutiens pour la petite enfance, comme les programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et le programme de préparation aux débuts scolaires, au moment de s'inscrire au POSA, pour appuyer leur développement et leurs objectifs.

Le ministère a continué de fournir un financement provisoire ponctuel aux familles admissibles qui ont présenté leur formulaire d'inscription et les documents justificatifs au plus tard le 31 mars 2021, y compris le renouvellement du financement provisoire ponctuel donnant lieu à paiement de 5 500 \$ ou de 22 000 \$, en fonction de l'âge de leur enfant au 1^{er} avril 2023, afin que les familles puissent continuer à acheter les services et les soutiens admissibles qu'elles estiment les plus appropriés pour leur enfant.

À compter du 1^{er} avril 2023, les familles d'enfants qui disposent d'un plan comportemental ont commencé à faire la transition vers les services cliniques de base en fonction de la date de fin de leur plan comportemental. Tous les plans comportementaux ont pris fin en date du 30 septembre 2023. On a lancé une invitation pour qu'on veuille à inscrire aux services cliniques de base tous les enfants et les jeunes qui avaient un tel plan et qui sont passés à AccèsPOSA.

Dans l'ensemble, en 2023-2024, le POSA a soutenu plus de 42 000 enfants et jeunes grâce à des plans comportementaux, à des budgets pour les services aux enfants, à du financement provisoire, à des programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins, au programme de préparation aux débuts scolaires, ainsi qu'à des services cliniques de base. Il se peut que d'autres enfants et jeunes aient eu accès à des services familiaux de base ou à des services d'intervention d'urgence.

Aide sociale

En 2023-2024, le ministère a continué de faire progresser son plan de renouvellement de la prestation de services afin de mettre en place un système d'aide sociale mieux adapté, plus efficace et plus centré sur la personne pour les quelque 960 000 Ontariennes et Ontariens qui ont reçu une forme ou une autre d'aide sociale mensuelle.

Le ministère a pris les mesures suivantes :

- Nous avons vu à ce qu'entrent en vigueur des modifications à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* afin de permettre un remaniement des rôles entre les municipalités/conseils d'administration de district des services sociaux et la province.
- Nous avons poursuivi la centralisation de l'administration des prestations pour 17 bureaux locaux du POSPH (pour tous les bureaux en date de mars 2024), qui ont traité à ce jour plus de 199 millions de dollars en prestations à l'aide du modèle centralisé.
- Nous avons réduit de plus de 35 % le temps nécessaire aux demandeurs pour recevoir une décision concernant l'admissibilité au POSPH en mettant en œuvre une nouvelle méthode simplifiée de prise de décision fondée sur les renseignements médicaux. Cette méthode a appuyé le plan du gouvernement visant à mettre en place un système plus souple et plus efficace en reliant les personnes admissibles à des mesures de soutien dans un délai plus court.
- Nous avons établi un partenariat avec ServiceOntario pour améliorer l'expérience des demandeurs. ServiceOntario trie les appels entrants des demandeurs, ce qui permet aux appels liés au processus de présentation de demandes de joindre rapidement le membre du personnel approprié. En 2023-2024, nous avons élargi le partenariat pour permettre à ServiceOntario de fournir un soutien téléphonique à tous les bureaux du programme Ontario au travail de la province.
- Nous avons continué d'appuyer le déploiement de services d'emploi intégrés pour les bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'initiative Renouvellement des services d'emploi en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC).
- Nous avons réussi la transition de la prestation du POSPH pour les bénéficiaires vivant dans les réserves depuis des emplacements de la province à deux emplacements des Premières Nations : le Conseil tribal de North Shore et la Première Nation de M'Chigeeng. Le ministère continue de travailler en collaboration avec les partenaires des Premières Nations sur le plan visant à étendre la prestation du POSPH à d'autres emplacements des Premières Nations.

En outre, le ministère a respecté l'engagement pris par le gouvernement d'augmenter chaque année les taux de soutien du revenu pour les personnes handicapées. Depuis le 1^{er} juillet 2023, les taux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ainsi que le montant mensuel maximal des paiements du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, ont augmenté de 6,5 %, et toutes les augmentations futures sont désormais liées à l'inflation.

Cela a porté l'augmentation totale des prestations de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario à près de 12 % depuis septembre 2022. L'indexation annuelle des taux aidera les bénéficiaires à suivre le rythme de la hausse du coût de la vie et à payer les produits de première nécessité.

Le ministère a également continué à progresser dans la mise en place de services numériques pour permettre aux demandeurs d'aide sociale d'accéder à des options de service plus rapides, plus simples et plus conviviales tout en réduisant le travail manuel pour le personnel, à mettre en œuvre des moyens de traiter l'aide financière plus rapidement et à améliorer l'accès aux services d'emploi et de formation. Pour ce faire, nous avons pris les mesures suivantes :

- Nous avons simplifié le processus de présentation de demande au programme Ontario au travail en permettant aux demandeurs de sauvegarder facilement leur demande en ligne pour y revenir plus tard et d'envoyer des messages et des documents par voie électronique. Grâce à ces nouvelles fonctionnalités, il est plus facile pour le personnel de demander et de recevoir des renseignements de la part des demandeurs et de traiter les demandes.
- Nous avons lancé de nouvelles fonctionnalités pour améliorer l'accès en ligne des demandeurs et des clients, telles que des fonctionnalités pour l'accès aux lettres de décision et le signalement des changements en matière d'emploi.
 - Augmentation de l'adoption et de l'utilisation des services en ligne : 350 000 clients de l'aide sociale se sont inscrits à MesPrestations en date de décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 37 % depuis décembre 2022.
 - En date de février 2024, plus de 6,5 millions de messages ont été envoyés et reçus par l'intermédiaire de MesPrestations depuis son déploiement complet en juin 2021.

- En date de décembre 2023, 80 % des demandes au programme Ontario au travail sont soumises en ligne, comparativement à 33 % au moment du lancement de la Demande d'aide sociale par voie numérique.

Le ministère a également continué à faire progresser l'utilisation des données et des outils numériques pour renforcer l'intégrité des programmes, améliorer la prestation de services et réduire la charge de travail administrative grâce à l'utilisation d'analyses de données avancées et d'autres outils numériques qui garantissent que les décisions en matière d'admissibilité sont systématiquement fondées sur les meilleurs renseignements disponibles. Par exemple : en 2023, le ministère a économisé plus de 14 millions de dollars grâce à l'utilisation d'analyses de données avancées pour relever les anomalies dans les dossiers d'aide sociale.

Renouvellement des services d'emploi

Le MDESC et le MTIFDC travaillent ensemble pour renforcer les services d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

En se fondant sur la mise en œuvre initiale du modèle de prestation de services d'emploi renouvelé et intégré dans trois régions prototypes, soit les régions de Peel, Hamilton-Niagara et Muskoka-Kawartha, en janvier 2021, le ministère a déployé le nouveau modèle dans les régions désignées de la phase 1, notamment Halton, York et Stratford-Bruce Peninsula en avril 2023 et la région désignée de Kingston-Pembroke en octobre 2023.

Les zones désignées de la phase 2, soit les régions de Durham, London, Ottawa, Windsor-Sarnia et Kitchener-Waterloo-Barrie, sont passées au nouveau modèle en janvier 2024. Les gestionnaires du système de services pour la phase finale de Toronto et des régions désignées du Nord devraient être annoncés au printemps 2024, et la transition vers le modèle de prestation de services d'emploi renouvelé et intégré est prévue pour le printemps 2025.

Bien-être de l'enfance

À la suite d'un engagement général, en juillet 2020, le gouvernement a annoncé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance pluriannuelle de l'Ontario.

La Stratégie est axée sur les services qui donnent la priorité à la sécurité et à la protection, qui sont de haute qualité et adaptés à la culture et qui répondent aux besoins et à la situation des enfants, des jeunes et des familles. Il s'agit notamment de soutenir rapidement les familles afin de réduire la nécessité de recourir à des services de protection de l'enfance plus intrusifs.

Voici quelques-unes des réalisations de la dernière année :

- Dans le Budget de l'Ontario de mars 2023, intitulé *Bâtir un Ontario meilleur*, le gouvernement a annoncé un engagement de 170 millions de dollars sur trois ans pour le programme *À vos marques, prêts, partez*, qui met en relation les jeunes du système de bien-être de l'enfance avec les services et les soutiens supplémentaires dont ils ont besoin pour se préparer et réussir à la fin de la prise en charge; ce financement visera à améliorer leur indépendance financière à long terme grâce au perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne, aux études postsecondaires et aux voies d'accès à l'emploi. En 2023-2024, ce nouveau programme a soutenu plus de 4 000 jeunes dans leur préparation à la vie adulte.
- En mars 2022, les modifications législatives à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* ont reçu la sanction royale. Ces modifications visaient à répondre aux réclamations des collectivités autochtones pour un système de bien-être de l'enfance qui reflète mieux le rôle central et unique que les Premières Nations, les Inuits et les Métis jouent dans le bien-être de leurs familles. Les travaux d'élaboration de la réglementation visant à rendre ces modifications opérationnelles se poursuivent jusqu'en 2023-2024.
- L'Ontario met en œuvre le Cadre des normes de qualité en exigeant des titulaires de permis et des organismes de placement, y compris les sociétés d'aide à l'enfance, qu'ils se conforment aux règlements nouveaux et modifiés qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Le ministère aide les fournisseurs de services à comprendre les exigences nouvelles et mises à jour en fournissant des documents d'orientation, des séances d'information, des mises à jour des systèmes de TI du ministère et d'autres mesures de soutien.
 - Les nouvelles exigences comprennent les qualifications du personnel, la formation des fournisseurs de soins, ainsi que des obligations accrues en matière de sécurité et de planification des services. L'objectif est

d'améliorer la qualité des soins et de mieux tenir les titulaires de permis et les organismes de placement, y compris les sociétés d'aide à l'enfance, responsables de la qualité des soins qu'ils offrent aux enfants et aux jeunes.

- En mars 2022, l'Ontario a mené à bonne fin des négociations et conclu une entente de coordination avec les Nations autonomes de Wabaseemoong et le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale. Une deuxième entente de coordination a été signée en mars 2023, après des négociations, avec la Première Nation de Kitchenuhmaykoosib Inninuwug et le gouvernement du Canada.
- Le ministère continue de participer aux négociations dans le cadre de la loi fédérale et apprécie l'importance de cette loi pour de nombreux représentants autochtones, car elle constitue un moyen de soutenir le développement et la mise en œuvre de modèles de services à l'enfance et à la famille dirigés par des autochtones.

Violence fondée sur le sexe

Le 6 décembre 2023, l'Ontario a publié Ontario-STANDS : Solidarité dès maintenant contre la violence sexiste, par des actions décisives, de la prévention, de l'autonomisation et du soutien. Ontario-STANDS est un plan d'action quadriennal visant à mieux répondre à la violence fondée sur le sexe, à bâtir des collectivités plus sûres et plus saines, et à favoriser le bien-être des femmes et leurs perspectives économiques.

Dans le cadre du plan Ontario-STANDS, le ministère a investi un montant supplémentaire de 18,7 millions de dollars en 2023-2024, dont 18,14 millions de dollars supplémentaires versés à environ 400 fournisseurs de services liés à la violence fondée sur le sexe de l'ensemble de la province pour aider à stabiliser les services aux survivants et aux personnes à leur charge, et 546 000 dollars supplémentaires versés au Programme pour la sécurité économique des femmes et au programme Investir dans l'avenir des femmes afin de créer davantage de possibilités pour les femmes d'acquérir des compétences, d'obtenir un emploi et de devenir financièrement indépendantes.

Les investissements réalisés dans le cadre du plan Ontario-STANDS sont soutenus par une entente conclue avec le gouvernement du Canada, qui fournira 162 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe en Ontario. Ce financement s'ajoute aux investissements existants de la province, qui s'élèvent à 1,4 milliard de dollars sur les quatre prochaines années, pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et soutenir les victimes.

Violence faite aux femmes

En 2023-2024, le ministère a investi environ 167 millions de dollars pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs enfants qui ont été ou risquent d'être victimes de violence, notamment la violence fondée sur le sexe et la violence familiale. Ce financement aide directement divers organismes communautaires dans l'ensemble de la province, dont les organismes autochtones qui fournissent du soutien aux femmes et aux enfants autochtones.

Le ministère a aussi continué d'effectuer les investissements suivants :

- Programme d'appui transitoire et de soutien au logement (PATSL) : Financement de 7,1 millions de dollars pour la dernière année du financement triennal de 18,5 millions de dollars visant à aider les survivants de la violence conjugale et de la traite des personnes à optimiser les allocations de logement pour accéder à un logement sûr et abordable, et à bénéficier des services dont ils ont besoin pour reconstruire leur vie.
- Tel qu'énoncé dans le plan d'action Ontario-STANDS, le ministère a indiqué que le financement de 7,1 millions de dollars du PATSL deviendra un financement annuel permanent à compter de 2024-2025.
- Services et soutiens en régions rurales et éloignées : jusqu'à 3,6 millions de dollars pour les organismes de première ligne en milieu rural afin d'accroître la collaboration, de renforcer la prestation des services, d'améliorer le soutien adapté à la culture offert aux femmes autochtones et de réduire les obstacles liés à la géographie et au transport dans l'accès aux services et soutiens.

- Services et soutiens pour les enfants et les jeunes : Jusqu'à 2,9 millions de dollars pour les services et les soutiens de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants et aux jeunes dans les maisons d'hébergement pour femmes qui ont vécu la violence, les maisons d'hébergement de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, les pavillons de ressourcement et le programme de ressourcement pour la prévention de la violence familiale.
- Dans le cadre du plan d'action Ontario-STANDS, le financement des services et soutiens pour les enfants et les jeunes et des services et soutiens en régions rurales et éloignées deviendra un financement annuel permanent dans les contrats de service à compter de 2024-2025.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, le plus important investissement consacré à cet enjeu de l'histoire du Canada, a été annoncée en 2020. La Stratégie investit jusqu'à 307 millions de dollars sur cinq ans et cherche à sensibiliser davantage les gens à la question par des campagnes de formation et de sensibilisation du public. Elle permet aux fournisseurs de services de première ligne de prendre rapidement des mesures pour prévenir la traite des personnes avant qu'elle se produise, soutient les survivants au moyen de services spécialisés et donne aux autorités chargées de l'application de la loi les outils et les ressources dont elles ont besoin pour tenir les contrevenants responsables.

En 2023-2024, le ministère a progressé sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre de plusieurs initiatives stratégiques visant à lutter contre la traite des personnes et à mieux soutenir les survivants. Parmi ces initiatives figuraient notamment les suivantes :

- Un nouveau programme dans le cadre de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones qui fournira aux enfants et aux jeunes autochtones victimes de trafic sexuel des soins spécialisés tenant compte des traumatismes et un accès aux services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie à partir de 2024-2025 (1,3 million de dollars en 2023-2024, 2,6 millions de dollars en financement de fonctionnement à partir de 2024-2025, versés dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être de l'Ontario).
- Une formation spécialisée sur la compréhension des jeunes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et sur le travail avec eux, qui comprend un volet propre aux Autochtones et des activités d'accroissement de la capacité, est en cours et se poursuivra tout au long de la stratégie. Dix rondes de formation ont eu lieu, et environ 300 travailleurs de première ligne ont reçu une formation.
- Cette formation intensive est axée sur les professionnels de première ligne dans les secteurs où la probabilité de rencontrer des enfants et des jeunes qui sont ou risquent d'être victimes de la traite ou de travailler avec eux est élevée (p. ex., bien-être de l'enfance, police, services aux victimes, organismes de prévention de la violence faite aux femmes, justice pour la jeunesse).

- Les initiatives de sensibilisation du public se poursuivent, car il reste du travail à faire pour élargir la portée des efforts d'éducation au cours des prochaines années, afin de sensibiliser davantage les gens à ce crime et de s'assurer que chaque personne sait où obtenir de l'aide, particulièrement les personnes les plus vulnérables comme nos enfants et nos jeunes. Jusqu'à présent, le ministère a distribué 260 000 documents à 980 emplacements par l'intermédiaire de ses partenaires.
- Nous élaborons des documents de sensibilisation du public pour répondre aux besoins précis du secteur et accroître la distribution de documents de sensibilisation existants par l'intermédiaire de partenariats à l'échelle du gouvernement et du secteur.

Services aux victimes

En 2019, notre gouvernement a entrepris un examen approfondi des services offerts aux victimes et a demandé aux intervenants d'explorer les possibilités d'un système de services aux victimes plus intégré, efficace et axé sur le client.

En 2023-2024, le gouvernement a alloué 49,9 millions de dollars à huit des programmes de services aux victimes transférés du ministère du Procureur général en 2022, avec un investissement supplémentaire de 8 millions de dollars dans le Programme de visites surveillées.

- Ces programmes communautaires visent à réduire les répercussions négatives de la criminalité et de la violence sur les personnes et les collectivités et desservent un large éventail de populations, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui sont touchées par la violence familiale, la violence conjugale, l'exploitation sur Internet, la violence sexuelle, les homicides, la traite des personnes et les crimes haineux.

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Le gouvernement poursuit sa collaboration avec ses partenaires autochtones en vue de réduire la violence familiale et la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones, et de soutenir la santé et le bien-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des Autochtones en milieu urbain ainsi que de leurs collectivités en Ontario.

En 2023-2024, par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones établie depuis longtemps, l'Ontario a investi plus de 99 millions de dollars au moyen d'un financement gouvernemental regroupé (MSESC, ministère de la Santé et ministère des Affaires autochtones) dans un continuum de programmes de santé, de ressourcement et de mieux-être dans l'ensemble de la province, qui sont conçus et offerts par et pour des Autochtones.

Le réseau de programmes et de services gérés par les Autochtones financés par la SRMA comprend des pavillons de ressourcement, des travailleurs des programmes de mieux-être communautaire, des équipes de gestion de crise, des maisons d'hébergement et des programmes de ressourcement pour les victimes de violence familiale, des centres de traitement et de ressourcement en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que des programmes de développement des compétences. Les programmes de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones sont offerts dans plus de 240 sites dans l'ensemble de la province et fournissent plus de 650 emplois à temps plein aux Autochtones.

De plus, le ministère continue d'investir 96 millions de dollars par année dans des programmes communautaires axés sur la prévention et dirigés par des Autochtones qui favorisent l'amélioration des résultats et du bien-être pour les enfants des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des collectivités autochtones urbaines, et pour les jeunes, les particuliers, les familles et les collectivités, et qui réduisent la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans les systèmes de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

Grâce à ces programmes du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention, les partenaires autochtones offrent des programmes et des services communautaires holistiques, souples et adaptés à la culture aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi qu'aux Autochtones en milieu urbain de toute la province.

Ces programmes comprennent le Programme pour le bien-être des familles, la planification des systèmes autochtones, le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation foétale chez les Autochtones – Programme de nutrition des enfants autochtones, les programmes Akwe:go – Wasa-Nabin, le programme de résilience chez les jeunes, les services intégrés de réadaptation pour les Premières Nations du Nord et des régions rurales, les soins conformes aux traditions axés sur la prévention, le service de soutien communautaire – soutiens aux Autochtones sur les réserves, l'Initiative de prévention du Nord-Ouest, les services d'aide sociale aux Autochtones sur les réserves et les Services d'intervention auprès des enfants et des familles – soutiens aux Autochtones sur les réserves.

Les programmes du volet du bien-être de l'enfance – soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention font partie des efforts continus du ministère dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA) et appuient l'élaboration d'une approche distincte pour les Autochtones dans le cadre de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance (RSBE) de la province.

Le Programme pour le bien-être des familles est un investissement clé dans le cadre de la SOEJA et forme la pierre angulaire de l'architecture de prévention et de bien-être des enfants, des jeunes et des familles, construite en collaboration par les collectivités autochtones et le ministère.

Le Programme pour le bien-être des familles a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones et aide les collectivités autochtones à déterminer comment mener et offrir des programmes et des services holistiques qui répondent aux besoins uniques de leurs collectivités locales. Les objectifs à long terme du programme sont les suivants :

- Lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par les services de bien-être de l'enfance et les services de justice pour la jeunesse;
- Améliorer la santé et le bien-être globaux des collectivités autochtones.

Les services et les programmes du Programme pour le bien-être des familles comprennent des enseignements et des cérémonies traditionnels inspirés du territoire, des services de counseling tenant compte des traumatismes, une aide aux toxicomanes, des espaces sécuritaires et la coordination des services. Ces services et programmes aident les enfants, les jeunes et leurs familles à se ressourcer et à se remettre des effets de la violence et des traumatismes intergénérationnels, à réduire la violence et à remédier à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans les services de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

En 2020-2021, dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être du ministère de la Santé, un investissement consenti de 5,41 millions de dollars a visé à élargir le Programme pour le bien-être des familles, ce qui porte l'investissement annuel total à 35,4 millions de dollars.

L'investissement accru dans le Programme pour le bien-être des familles permet non seulement d'atteindre les objectifs à long terme du programme, mais aussi de trouver des solutions menées par des Autochtones pour améliorer la santé mentale et le bien-être des collectivités.

En outre, à compter de 2023-2024, 2,3 millions de dollars seront versés annuellement pendant quatre ans au Programme pour le bien-être des familles par le biais du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Depuis 2019-2020, le Programme pour le bien-être des familles a servi en moyenne 75 000 clients et membres de collectivités autochtones par année dans plus de 200 emplacements à travers la province. Il a notamment offert environ 42 000 soutiens et services aux enfants, aux jeunes et aux adultes autochtones, dont des séances de counseling individuelles, des séances de soutien familial, des séances de groupe et des événements communautaires.

Dans le cadre du Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations, le ministère fournit plus de 4 millions de dollars pour financer le déjeuner, le dîner ou les repas du milieu de la matinée dans 145 établissements de 63 collectivités des Premières Nations et 27 collectivités autochtones en milieu urbain afin de favoriser l'apprentissage et le développement sain des enfants. Le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations fournit plus de 1,4 million de repas aux enfants et aux jeunes autochtones chaque année.

En 2023-2024, le MDESC a offert un financement ponctuel supplémentaire de 900 000 \$ aux partenaires du Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations pour aider à faire face à la hausse des coûts alimentaires et offrir à plus d'enfants et de jeunes une alimentation saine. L'Ontario s'est également associé à des organisations clés dans le cadre de la campagne « Élèves en santé, avenir meilleur pour l'Ontario » afin de recueillir des fonds supplémentaires pour le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations.

Perspectives sociales et économiques pour les femmes

Le ministère croit en un Ontario où les filles et les femmes réalisent tout leur potentiel. Le ministère, par l'intermédiaire de l'Office des perspectives sociales et économiques

pour les femmes, est fier de soutenir des services et des programmes qui font progresser l'équité de genre et l'égalité pour les femmes et les filles. Nous collaborons avec les organismes de femmes et avec tous les ordres du gouvernement pour faire progresser l'égalité des femmes, appuyer leur sécurité et leur bien-être et améliorer leur sécurité et leur prospérité économiques.

L'Office appuie également la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la violence fondée sur le sexe et d'autonomisation économique pour les femmes, qui mettent l'accent sur la progression de l'équité, le soutien à la sécurité des femmes et l'amélioration de la sécurité économique des femmes. Voici des exemples de ces programmes :

- Programme pour la sécurité économique des femmes (PSEF) : Ce programme offre aux femmes à faible revenu des services d'emploi, de préemploi et de préapprentissage, une formation à l'entrepreneuriat et des soutiens complets pour les aider à acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour trouver un emploi ou lancer une entreprise dans les secteurs à forte demande et ainsi améliorer leur sécurité financière.
- Investir dans l'avenir des femmes (IAF) : Ce programme aide 33 organismes communautaires à offrir une gamme de services et de soutiens à l'emploi souples qui préviennent la violence fondée sur le sexe, favorisent le ressourcement et le bien-être et aident les femmes à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour devenir financièrement autonomes et trouver un emploi.
- Programme de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones : Offert par l'Ontario Native Women's Association et Equay-wuk Women's Group, ce programme offre des possibilités de formation et de mentorat en leadership aux femmes autochtones afin d'accroître leur pleine participation aux rôles de premier plan dans leurs collectivités.
- Programme de prévention de la violence fondée sur le sexe : Ce programme a pour objectif de modifier les normes, les attitudes et les comportements nuisibles qui perpétuent la violence fondée sur le sexe et son escalade vers le féminicide en Ontario.
- Programme Kizhaay Anishinaabe Niin (expression ojibway qui signifie « Je suis un homme bon ») : Mis en œuvre par l'Ontario Federation of Indigenous Friendship

Centres, Kizhaay est une initiative d'action communautaire visant à lutter contre la violence dans les collectivités autochtones et à favoriser le bien-être général de la collectivité. Ce programme incite les hommes et les jeunes autochtones à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones en améliorant la compréhension par les hommes des rôles et responsabilités traditionnels dans la lutte contre la violence, la promotion de la résilience et la résolution des traumatismes.

- L'Office a également facilité la négociation et la signature de l'accord bilatéral entre le Canada et l'Ontario pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, annoncé en novembre 2023.

Mobiliser les femmes autochtones leaders

En juin 2020, l'Ontario a mis sur pied le Conseil consultatif des femmes autochtones (CCFA) afin de fournir à la ministre associée des Perspectives sociales et économiques pour les femmes des commentaires sur les mesures relatives à la traite des personnes et au bien-être des enfants, des jeunes et des familles.

Le CCFA est entre autres composé de chefs de file des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des collectivités LGBTQIA2S+ en matière de prévention de la violence qui fournissent également leur avis sur le document *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario* en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En 2022-2023, le CCFA a tenu 14 réunions visant à faire apporter aux politiques des modifications efficaces et adaptées sur le plan culturel afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Le mandat du CCFA a été prolongé jusqu'en mars 2025. L'Office continuera de travailler avec le CCFA sur les principaux problèmes de prévention de la violence et sur la mise en œuvre de la stratégie *Parcours vers la sécurité*.

En mai 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le document *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario* en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Dirigée en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones, cette stratégie est un engagement intergouvernemental quinquennal qui vise à aborder les causes fondamentales de la violence afin que les femmes et les enfants autochtones puissent vivre en sécurité.

Au cours de la dernière année, l'Ontario a poursuivi sa collaboration avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et les partenaires autochtones pour mettre en œuvre la stratégie, ainsi que pour fournir d'autres services, soutiens et investissements de pair avec 12 autres partenaires du ministère.

En mars 2022, l'Ontario a publié le premier rapport d'étape sur la stratégie Parcours vers la sécurité, qui présente les progrès réalisés dans 37 initiatives, allant de l'éducation et de la santé à la justice et au racisme envers les Autochtones. Les partenaires autochtones ont réservé un accueil favorable au rapport d'étape et à la stratégie.

Le 22 décembre 2023, l'Ontario a publié son deuxième rapport d'étape, qui souligne les progrès réalisés dans le cadre d'initiatives clés menées par des Autochtones ainsi que d'initiatives et de stratégies gouvernementales plus larges qui soutiennent les collectivités autochtones dans les six cheminements de service. L'Ontario continuera de travailler avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et les collectivités tout au long de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie en 2023-2024 et à l'avenir.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère administre ou finance des programmes et des services destinés aux jeunes qui ont ou risquent d'avoir des démêlés avec la justice et qui sont âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction.

Les programmes de justice pour la jeunesse que fournit ou finance le ministère visent à réduire les récidives, à contribuer à la sécurité communautaire et à prévenir la criminalité chez les jeunes en offrant des programmes de réadaptation, en tenant les jeunes responsables de leurs actes, en favorisant la transition des jeunes d'un placement sous garde et en créant des possibilités pour les jeunes à risque.

Il existe une gamme de programmes communautaires et axés sur la garde qui s'adressent aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice et qui offrent un soutien et une intervention face aux risques, aux besoins et aux forces de chaque jeune. Ces programmes comprennent notamment :

- les programmes communautaires permettant à la police d'orienter les jeunes au lieu de les inculper;

- les programmes communautaires de substitution aux procédures judiciaires officielles;
- les programmes communautaires qui soutiennent la réintégration, le traitement et la réadaptation;
- des options de programmes communautaires pour les tribunaux et des solutions de rechange à la détention qui répondent aux besoins des jeunes et assurent une supervision appropriée.

Tous les programmes de justice pour la jeunesse sont harmonisés avec les principes et les dispositions énoncés dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* fédérale et la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* provinciale.

Le continuum des services de justice pour la jeunesse comprend des programmes communautaires et des programmes de prévention, de déjudiciarisation, de probation, de garde, de détention, de réinsertion et de réhabilitation. Ce continuum de services de justice pour la jeunesse comprend des programmes adaptés à la culture et au genre destinés à répondre aux différents besoins des jeunes.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en avril 2003, les programmes communautaires de prévention et de déjudiciarisation sont d'une priorité accrue. Le succès de ces programmes a entraîné une réduction de 87 % du nombre de jeunes admis dans un établissement de garde et de détention en Ontario de 2004-2005 à 2022-2023.

Si le bilan global des taux de criminalité juvénile en Ontario depuis la mise en œuvre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* est positif, une tendance post-pandémique semble se dessiner dans l'augmentation du nombre de crimes violents commis par des jeunes. Statistique Canada a indiqué que le taux de crimes violents commis par des jeunes en Ontario en 2022 était supérieur de 35 % aux niveaux de 2021.

Commission d'aide aux anciens combattants

La Commission d'aide aux anciens combattants offre une aide financière aux anciens combattants admissibles de l'Ontario et à leurs familles dans le besoin. Le programme offre un soutien financier jusqu'à concurrence de 2 000 \$ sur une période de 12 mois pour des services de soutien à domicile, des soins de santé, du matériel spécialisé et du soutien à l'emploi et à la personne aux anciens combattants admissibles de l'Ontario ainsi qu'aux membres de leur famille admissibles.

Au cours de la dernière année, le ministère et la Commission d'aide aux anciens combattants ont mis en œuvre un plan de communication et de sensibilisation afin de mieux faire connaître la Commission. Une série complète de documents a été élaborée, notamment une lettre du ministre aux députés, des affiches et des cartes postales que les députés et la Légion royale canadienne distribueront à l'échelle locale, du contenu pour les bulletins d'information des intervenants et des messages à publier sur les médias sociaux.

Le ministère a lancé une nouvelle page Web ([Ontario.ca/ancienscombattants](https://ontario.ca/ancienscombattants)) pour centraliser tous les services destinés aux anciens combattants en Ontario, et a ajouté de l'information sur la Commission d'aide aux anciens combattants à l'[outil de recherche de prestations](#) du ministère des Finances.

À la fin de 2023, une annexe a été ajoutée au paiement mensuel de tous les bénéficiaires de l'aide sociale afin de les renseigner au sujet de l'aide financière disponible pour les anciens combattants de l'Ontario par l'intermédiaire de la Commission d'aide aux anciens combattants.

Grâce à des activités de sensibilisation supplémentaires et ciblées, le nombre de demandes reçues a augmenté de manière significative au cours de cet exercice.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Autres – Fonctionnement	19 309,2
Autres – Immobilisations	128,3
TOTAL	19 437,6
Effectif** (au 31 mars 2024)	5 751,01

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Affaires civiques et du
Multiculturalisme

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE	3
PROGRAMMES DU MINISTÈRE	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	4
CONSTRUIRE UNE PROVINCE PLUS FORTE GRÂCE À L'INCLUSION ET À LA LUTTE CONTRE LE RACISME	4
ASSURER DES DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES À TOUTE LA POPULATION	6
RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES COMMUNAUTÉS	7
RECONNAÎTRE LES RÉALISATIONS ET LES CONTRIBUTIONS EXEMPLAIRES DES ONTARIENNES ET ONTARIENS	8
PRÉSERVER LES RESSOURCES DU PATRIMOINE CULTUREL	10
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2024-2025 (M\$)	10
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	11
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	11
TENDANCES HISTORIQUES	11
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	12
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	14
RAPPORT ANNUEL	15
CONSTRUIRE UNE PROVINCE PLUS FORTE GRÂCE À L'INCLUSION ET À LA LUTTE CONTRE LE RACISME	15
SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS	16
ASSURER DES DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES À TOUTE LA POPULATION	17
RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES COMMUNAUTÉS	18
RECONNAÎTRE LES RÉALISATIONS ET LES CONTRIBUTIONS EXEMPLAIRES DES ONTARIENNES ET ONTARIENS	18
PRÉSERVER LES RESSOURCES DU PATRIMOINE CULTUREL	19
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2023-2024 (M\$)	20
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2023-2024	21

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (MACM) a comme vision de bâtir un Ontario plus fort, plus prospère et inclusif où les gens issus de tous les milieux peuvent réussir et se sentir à leur place. Pour ce faire, il mène les initiatives du gouvernement axées sur la lutte contre le racisme et la haine, fait la promotion d'une croissance économique et de débouchés équitables pour l'ensemble de la population, reconnaît les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens, célèbre la diversité des communautés de la province, et assure la protection et l'intendance du patrimoine ontarien.

Programmes du ministère

Le MACM contribue à la réalisation des priorités du gouvernement en offrant des services au public par l'entremise de deux grandes entités : la Direction générale de l'action contre le racisme et la Division des affaires civiques, de l'inclusion et du patrimoine.

La **Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR)** s'emploie à éliminer le racisme systémique et à faire progresser l'égalité raciale pour les populations autochtones, noires et racisées en Ontario. Dans le cadre d'un plan reposant sur des données probantes et la recherche, la DGAR est déterminée à ce que le gouvernement de l'Ontario devienne plus inclusif et sensible aux besoins afin que toute la population soit servie équitablement.

La **Division des affaires civiques, de l'inclusion et du patrimoine** fait la promotion de la croissance économique, de débouchés équitables et de l'inclusion dans la communauté pour veiller à ce que chaque personne puisse participer et s'épanouir pleinement en Ontario. De plus, elle favorise l'inclusion et le dynamisme dans les communautés en soulignant officiellement les contributions exceptionnelles des citoyennes et citoyens à l'échelle locale, provinciale et mondiale. Enfin, la Division aide les municipalités et le secteur du patrimoine à appliquer la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* pour conserver et protéger les ressources du patrimoine culturel qui reflètent la diversité des communautés et de l'histoire de l'Ontario, notamment en réglementant la pratique de l'archéologie.

Les initiatives stratégiques du MACM permettent au gouvernement de respecter sa priorité de bâtir un Ontario fort en aidant les particuliers et les entreprises aujourd'hui tout en jetant des bases solides pour l'avenir.

En outre, le MACM est redevable de la surveillance de la Fiducie du patrimoine ontarien, laquelle se consacre à la conservation, à la protection et à la promotion du patrimoine ontarien pour que tout le monde puisse en profiter, aujourd'hui comme demain.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

En 2024-2025, le MACM continuera d'aider les communautés et d'établir des bases solides pour la croissance économique à long terme de la province.

Le MACM contribuera à bâtir un avenir meilleur en accordant la priorité aux programmes visant à combattre le racisme systémique et la haine, à autonomiser les jeunes, les familles et les communautés, à préserver le patrimoine culturel et naturel, à mettre la diversité à l'honneur, à promouvoir l'inclusion dans la communauté et à aider les employeurs et les entrepreneurs à créer des occasions équitables pour tout le monde. Ces programmes permettront d'anticiper et de combler les besoins changeants d'une population, d'une main-d'œuvre et d'une province diversifiées.

Construire une province plus forte grâce à l'inclusion et à la lutte contre le racisme

Le racisme est source d'obstacles et d'inégalités dans la société pour les communautés autochtones, noires et racisées. L'élimination du racisme systémique et la promotion de l'égalité raciale favorisent le développement social, économique et culturel de la société dans son ensemble. Le MACM apporte le leadership et l'expertise en matière de lutte contre le racisme nécessaires pour multiplier les occasions pour la population et accroître la prospérité de la province.

Les grandes priorités de 2024-2025 sont de mettre en œuvre *Bâtir un Ontario plus fort et plus inclusif*, le plan stratégique provincial de lutte contre le racisme systémique et la haine raciale, d'augmenter la capacité d'action contre le racisme

au sein du secteur public, et de mieux promouvoir les programmes dirigés par les communautés et les entreprises locales.

Plan stratégique contre le racisme

- Après avoir consulté les leaders communautaires, les organismes partenaires et le public, le MACM a publié *Bâtir un Ontario plus fort et plus inclusif* en août 2023. Ce plan présente une nouvelle vision qui réunit 49 initiatives relevant de 14 ministères dans quatre domaines d'action : l'autonomisation économique, le soutien des enfants et des jeunes, les initiatives de lutte contre le racisme et la haine envers certaines populations, et les politiques générales et la responsabilisation. Le plan orientera les initiatives contre le racisme de la province pour les mois et les années à venir. Comme le prévoit la *Loi de 2017 contre le racisme*, le MACM rendra compte des progrès accomplis en septembre de chaque année.

Services de soutien et de consultation pour l'action contre le racisme

- Le nouveau portail des services de soutien et de consultation pour l'action contre le racisme, récemment lancé par la DGAR, a été pensé principalement pour aider les 14 ministères partenaires à mettre en œuvre les initiatives qui figurent dans le plan contre le racisme. Le portail, qui est maintenant accessible aux ministères partenaires, se veut un guichet unique pour l'offre de services et de mesures de soutien qui mettent à profit l'expertise respective des secteurs de la DGAR. En 2024-2025, les utilisateurs du portail auront accès à des outils pour les aider dans leurs efforts en matière d'équité dans des domaines comme les politiques, la prestation et l'évaluation des programmes, la collecte de données sur la race, l'évaluation de l'impact de la lutte contre le racisme et les questions de lutte contre le racisme envers les personnes autochtones. Le portail est accessible à tous les ministères, peu importe où ils se trouvent dans leur cheminement vers l'équité.

Subvention pour les mesures de sécurité visant la prévention des crimes haineux

- Cette subvention est l'une des initiatives prises par la Province pour lutter contre la haine. À compter de 2023-2024, le MACM investit 25,5 millions de dollars sur deux ans dans des mesures de sécurité pour aider à protéger les organismes confessionnels et culturels.

- En 2024-2025, le MACM investit 12,75 millions de dollars dans la Subvention pour les MSPCH afin de répondre à l'augmentation des crimes haineux contre des groupes religieux et minoritaires.
- Ces nouveaux fonds, qui visent en priorité les communautés juive et musulmane, étendront la portée de la subvention provinciale en aidant des organismes confessionnels et culturels à instaurer des mesures pour continuer de protéger leurs espaces communautaires.

Relations avec les Autochtones

- En 2024-2025, la DGAR continue d'accorder des fonds à divers partenaires autochtones pour concourir aux efforts, missions et projets de lutte contre le racisme envers les personnes autochtones dans les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario.

Politique de la fonction publique de l'Ontario pour la lutte contre le racisme

- En tant que gros employeur de la province, la fonction publique de l'Ontario (FPO) se doit de donner l'exemple en promouvant l'innovation et l'excellence dans l'élaboration des politiques publiques et la prestation des services. Le MACM continuera d'aider le Secrétariat du Conseil du Trésor dans sa lutte contre le racisme au sein de la FPO.

Assurer des débouchés économiques à toute la population

L'Ontario sera mieux en mesure de faire face à l'incertitude économique à l'échelle mondiale si chaque Ontarienne et Ontarien a accès à des débouchés économiques et peut participer pleinement au marché du travail. Le MACM s'efforce de favoriser l'égalité des chances pour les jeunes, les petites entreprises et les organismes partout dans la province, particulièrement pour les groupes marginalisés confrontés à des obstacles à leur réussite.

Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN)

- Le PAJN tire parti des investissements du gouvernement dans des programmes d'intervention en amont qui orientent les enfants et les jeunes noirs, et leurs familles, vers des mesures de soutien adaptées à la culture dans leur communauté.
- Le MACM investit [16,5 millions de dollars dans le volet Autonomisation économique du PAJN](#) en 2024-2025 pour continuer à soutenir plus de 30 initiatives communautaires et axées sur la culture qui aident à autonomiser les enfants noirs et leurs familles.

- Ces fonds aideront les jeunes et les jeunes professionnels noirs à acquérir des compétences qui les aideront à lancer leur carrière dans des secteurs à forte demande, comme les métiers spécialisés, les technologies de l'information, le secteur automobile, la santé, le cinéma et les arts.

Soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones (Programme de subventions SERA)

- À compter de 2023-2024, le MACM investit 15 millions de dollars supplémentaires sur trois ans dans le Programme de subventions SERA pour aider davantage d'entrepreneurs autochtones, noirs et racisés en leur offrant une subvention ponctuelle de 10 000 \$, des services de soutien adaptés à la culture et un accès à de la formation et à de l'encadrement en développement des affaires.
- Le gouvernement a également investi 5 millions de dollars sur deux ans (2021-2022 et 2022-2023) par l'intermédiaire du programme pilote SERA.

Renforcer les partenariats avec les communautés

Les organismes et les groupes communautaires peuvent rassembler les gens et les aider à réussir, créer un sentiment d'appartenance, offrir du soutien en temps de crise et militer pour un changement positif. En 2024-2025, le MACM continuera à faire appel à des partenaires communautaires pour veiller à ce que ses programmes, ses politiques et ses services tiennent compte des expériences et des besoins de la population diversifiée de l'Ontario.

Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC)

- Le CPMEC est un groupe consultatif chargé de faire entendre les voix des communautés et de conseiller le gouvernement sur la façon d'aider les jeunes à réussir dans l'économie en pleine évolution de l'Ontario. Le CPMEC continue de discuter avec le MACM des mesures à prendre par le gouvernement pour :
 - bâtir une main-d'œuvre diversifiée, qualifiée et axée sur l'avenir;
 - faire diminuer le taux de chômage chez les jeunes;
 - stimuler l'innovation, l'entrepreneuriat et le talent en Ontario.

Intervenant pour les perspectives communautaires

- L'intervenant pour les perspectives communautaires travaille avec les communautés marginalisées afin de conseiller au gouvernement des mesures qui permettraient d'améliorer la santé, le bien-être et les perspectives économiques des personnes touchées par la pauvreté, la violence et la discrimination.
- Il contribue à éclairer la conception de programmes et de services concernant les débouchés et la croissance économique, l'éducation et la lutte contre le racisme et la haine, dans le but d'insuffler un vent de changement pour aider les communautés marginalisées.

Intervenants en faveur des élèves et des familles

- L'Initiative des intervenants en faveur des élèves et des familles (IEF) octroie des fonds à des organismes dirigés par des personnes noires ou axés sur les personnes noires pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de soutien à l'intervention orientées vers la communauté et sensibles à la culture, aux expériences et aux besoins des élèves noirs de 6 à 25 ans et de leurs familles.
- Cette initiative aide les élèves noirs et leurs familles à s'orienter dans le système, d'une manière adaptée à la culture, et à atteindre leurs objectifs scolaires, professionnels et personnels. L'Initiative IEF permet aux élèves de terminer leurs études secondaires, de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires et de postuler à des emplois intéressants par la suite.

Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens

L'engagement et la fierté civiques sont essentiels à la vigueur, à la cohésion sociale et à l'inclusivité de la province. Le MACM souligne et reconnaît les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens qui ont laissé leur trace dans la communauté, la province et le monde tout en encourageant la participation citoyenne, le leadership communautaire et le bénévolat.

En 2024-2025, la priorité sera accordée à l'administration et à la prestation des 6 programmes annuels de distinctions et des 14 programmes de prix qui soulignent les contributions exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens.

Programmes de distinctions

- Le MACM célébrera les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens grâce à ce qui suit :
 - Ordre de l'Ontario
 - Médaille du mérite civique de l'Ontario
 - Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles
 - Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario
 - Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario
 - Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario

Programmes de prix

- Le MACM soulignera les réalisations extraordinaires des Ontariennes et Ontariens grâce à ce qui suit :
 - Prix du champion de la diversité
 - Prix Améthyste pour souligner les réalisations exceptionnelles des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario
 - Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité
 - Bourse d'études Hilary M. Weston
 - Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones
 - Prix Lincoln M. Alexander
 - Distinction de l'Ontario pour services bénévoles
 - Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle
 - Prix du lieutenant-gouverneur pour l'action bénévole communautaire des élèves
 - Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées
 - Prix ontarien de la personne âgée de l'année
 - Médaille du couronnement du roi
 - Médaille de bravoure pour cadets
 - Prix d'excellence en administration publique de l'IAPC

Le MACM s'emploie à garantir l'inclusion, la diversité et l'équité dans la prestation des programmes, tout en promouvant les programmes qui encouragent les Ontariennes et Ontariens de tous les milieux et de toutes les régions de la province à présenter leur candidature pour avoir la chance d'être reconnus à l'échelle provinciale.

Préserver les ressources du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel de l'Ontario cultive un sentiment d'appartenance et le sens de la communauté chez les Ontariennes et Ontariens, en plus de contribuer à une forte croissance économique, au bien-être social et à l'apprentissage tout au long de la vie. Le MACM s'emploie à protéger et à promouvoir les ressources du patrimoine culturel, dont les ressources archéologiques, les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel, pour faire de l'Ontario un lieu où les gens veulent vivre, travailler et voyager.

Le MACM offre des subventions de fonctionnement de base ainsi que des conseils et des services de sensibilisation pour aider les organismes de mise en valeur du patrimoine à raconter les histoires des communautés ontariennes. Il réglemente le travail des archéologues et établit des normes de pratique pour assurer la protection des ressources archéologiques. De plus, le MACM offre aux municipalités, aux ministères partenaires et aux communautés autochtones des conseils et de l'aide concernant la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et les questions liées au patrimoine culturel.

Le MACM continuera d'appuyer le gouvernement dans ses efforts pour augmenter l'offre de logements et faire avancer les projets d'infrastructure prioritaires de la Province, comme le transport en commun et les soins de longue durée, tout en préservant et en promouvant le patrimoine culturel. Il entreprendra notamment la première étape d'un projet de modernisation visant à améliorer l'efficacité, la qualité et l'accessibilité des programmes réglementaires, des services de conseil et des services relatifs aux données concernant le patrimoine.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	70,7
Immobilisations	0,0
TOTAL	70,7

Note : Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs.
Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024		Prévisions 2023-2024*	Chiffres réels 2023-2024*	Chiffres réels provisoires 2022-2023*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	5 430 300	4 670 500	614,7 %	759 800	4 324 500	4 171 287
Direction générale de l'action contre le racisme	26 585 900	(761 000)	(2,8) %	27 346 900	48 013 500	22 094 975
Affaires civiles, inclusion et patrimoine	38 641 000	2 715 500	7,6 %	35 925 500	37 717 000	29 638 590
Total à voter – Charges de fonctionnement	70 657 200	6 625 000	10,3 %	64 032 200	90 055 000	55 904 852
Crédits législatifs	81 187	-	-	81 187	81 187	78 561
Total du ministère – Charges de fonctionnement	70 738 387	6 625 000	10,3 %	64 113 387	90 136 187	55 983 413
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Affaires civiles, inclusion et patrimoine	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Affaires civiles, inclusion et patrimoine	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	70 739 387	6 625 000	10,3 %	64 114 387	90 137 187	55 983 413

* Note : Certains chiffres des exercices 2022-2023 et 2023-2024 sont redressés afin de refléter les transferts à d'autres ministères ou les transferts d'autres ministères et les remaniements internes du ministère. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels* 2021-22 \$	Chiffres réels* 2022-2023 \$	Prévisions* 2023-2024 \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	35 601 776	55 983 413	64 114 387	70 739 387
Augmentation au cours des douze derniers mois		57 %	15 %	10 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour plus d'information sur les programmes et initiatives du MACM, consulter le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-affaires-civiques-et-du-multiculturalisme>.

Pour plus d'information sur les finances de l'Ontario, consulter les sites : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Organisme

La **Fiducie du patrimoine ontarien** est l'intendant et le fiduciaire du patrimoine au bénéfice de la population de l'Ontario. À ce titre, elle préserve le riche patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel de la province. En outre, elle interprète l'histoire de l'Ontario et sensibilise la population à son importance dans la société, et elle célèbre la diversité des lieux, des expériences, des langues, des coutumes et des perspectives dans la province.

Organisme	Revenus du budget 2024-2025	Dépenses du budget 2024-2025	Revenus provisoires 2023-2024	Dépenses provisoires 2023-2024	Revenus réels 2022-2023	Dépenses réelles 2022-2023
Fiducie du patrimoine ontarien	15 727 300	21 676 763	12 286 013	18 447 535	12 370 000	13 120 000
Total	15 727 300	21 676 763	12 286 013	18 447 535	12 370 000	13 120 000

Conseils et commissions

Le **Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances** est un groupe consultatif chargé de faire entendre les voix des communautés et de conseiller le gouvernement sur la façon d'aider les jeunes à réussir dans l'économie en pleine évolution de l'Ontario et d'améliorer le sort des groupes marginalisés.

L'**intervenant pour les perspectives communautaires** est un conseiller spécial qui travaille avec les communautés sous-représentées afin de conseiller au premier ministre et au gouvernement des mesures qui permettraient d'améliorer la santé, le bien-être et les perspectives économiques des personnes touchées par la pauvreté, la violence et la discrimination.

Le **Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario** examine toutes les candidatures et sélectionne les personnes qui méritent le plus de recevoir la Médaille du mérite civique de l'Ontario, la Médaille de bravoure des policiers de

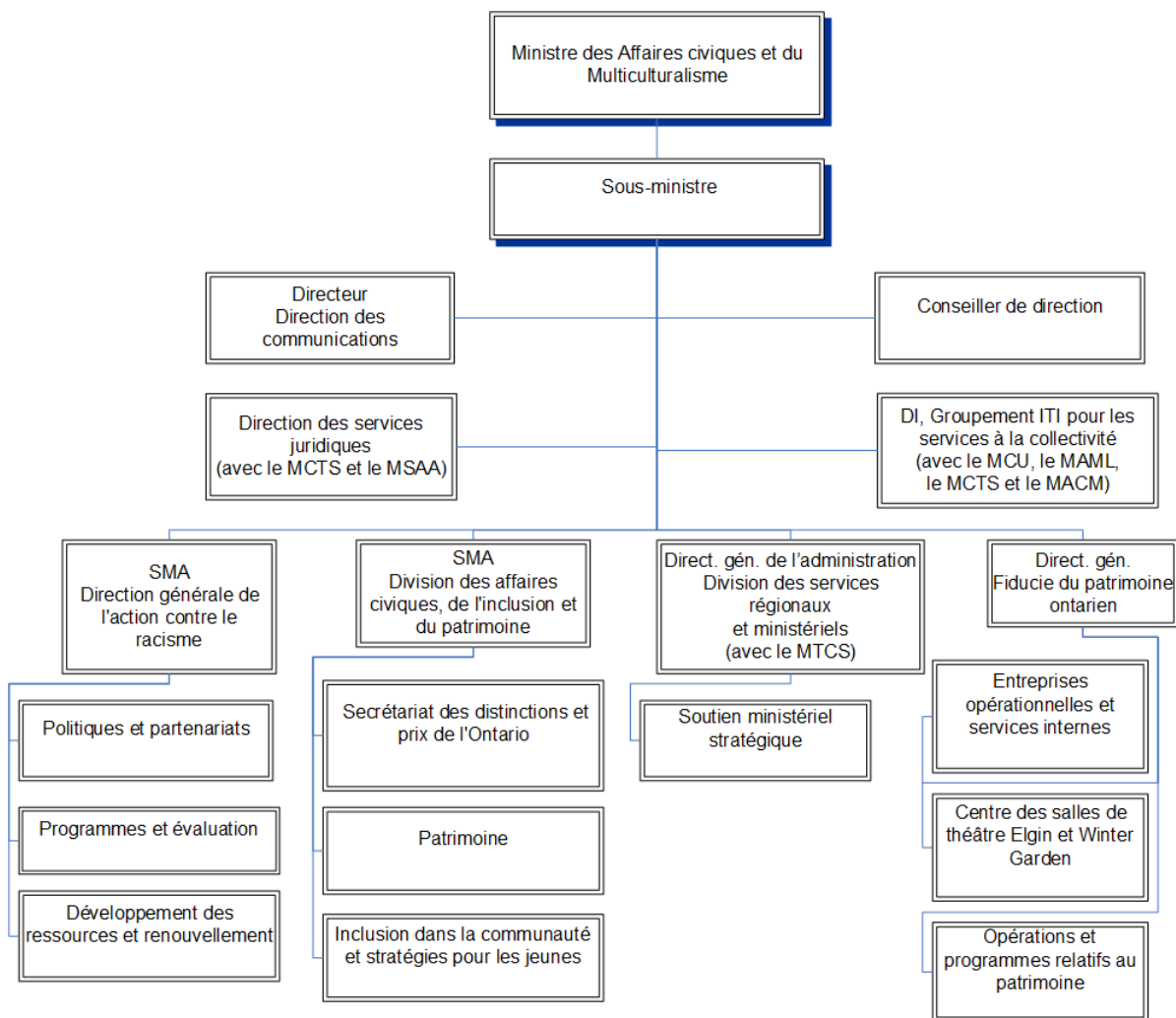
l'Ontario, la Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario, la Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario et la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles.

Le **Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario** évalue les candidatures soumises pour l'Ordre de l'Ontario et fait ses recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil quant aux personnes qui, selon lui, méritent d'être nommées à l'Ordre de l'Ontario.

Dépenses (\$)	Crédit/poste	Prévisions 2024-2025	Chiffres réels provisoires – Dépenses 2023-2024	Dépenses réelles 2022-2023
Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances	4603-01	147 200	5 971	0
Intervenant pour les perspectives communautaires	4603-01	80 000	54 500	37 500
Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario	4603-01	12 000	0	0
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario	4603-01	1 500	0	0
Total		240 700	60 471	37 500

Note : Comme le Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario et le Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario tiennent maintenant leurs réunions en ligne, ils n'ont aucune dépense réelle pour 2022-2023 ni aucune dépense réelle provisoire pour 2023-2024. Les prévisions pour 2024-2025 sont fournies au cas où ils reprendraient les réunions en personne.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Organigramme du MACM en date du 15 avril 2024.

RAPPORT ANNUEL

En 2023-2024, le MACM a poursuivi sa mission de diriger le travail du gouvernement visant à rendre l'Ontario équitable et à susciter un sentiment d'appartenance à l'aide de politiques, de programmes et de services éclairés.

Construire une province plus forte grâce à l'inclusion et à la lutte contre le racisme

Conscient que le gouvernement ne peut trouver seul les solutions pour lutter contre le racisme et la haine, le MACM s'est associé à des organismes communautaires pour concevoir et mener ensemble des programmes efficaces. Le MACM a aussi entamé des consultations avec les intervenants et le public pour veiller à ce que les nouvelles initiatives contre le racisme répondent aux besoins de la population diversifiée de l'Ontario.

Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine (LRH)

- Le gouvernement a investi près de 5 millions de dollars dans le Programme de subventions pour la LRH pour financer 82 initiatives communautaires visant à sensibiliser le public au racisme et à la haine, y compris au racisme envers les personnes autochtones, noires et asiatiques, à l'antisémitisme et à l'islamophobie.
- Au cours des trois phases qui ont été achevées, les fonds ont été répartis de la manière suivante :
 - Phase 1 (2021-2023) : 1,6 million de dollars versés à 32 organismes.
 - Phase 2 (2022-2024) : 1,6 million de dollars versés à 26 organismes.
 - Phase 3 (2022-2023) : 1,7 million de dollars versés à 24 organismes.

Relations avec les Autochtones

- En 2023-2024, la DGAR a accordé 500 000 \$ à divers partenaires autochtones pour concourir aux efforts, missions et projets de lutte contre le racisme envers les personnes autochtones dans les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario.

Plan stratégique contre le racisme

- La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que le gouvernement dispose d'une stratégie antiraciste à être examinée au moins tous les cinq ans.
- Le 7 mars 2022, l'Ontario a lancé un examen de son Plan stratégique contre le racisme dans le but de recueillir des commentaires sur la version actuelle et d'évaluer les priorités émergentes, dont l'autonomisation économique, le soutien des enfants et des jeunes, et la lutte contre la haine raciale.
- Les consultations publiques ont pris la forme d'un sondage en ligne, d'activités de participation (menées par des communautés autochtones, noires, musulmanes et juives et d'autres communautés racisées) ainsi qu'une évaluation des progrès de la stratégie de 2017.
- Les constatations de l'examen ont contribué à éclairer le plus récent plan stratégique contre le racisme de la province, *Bâtir un Ontario plus fort et plus inclusif : Plan stratégique de l'Ontario contre le racisme*, publié en août 2023.
- Le gouvernement continue à chercher des solutions innovantes pour éliminer les obstacles, faire progresser l'égalité raciale et favoriser l'inclusion économique, dans le but de garantir la participation, la contribution et la réussite de l'ensemble des Ontariennes et Ontariens.

Subventions et investissements

Subvention pour les MSPCH (anciennement appelée Subvention de l'Ontario pour les mesures de sécurité des organismes confessionnels et culturels contre les crimes haineux)

- En mai 2023, le gouvernement a annoncé un [investissement de 25,5 millions de dollars sur deux ans](#) (exercices 2023-2024 et 2024-2025) pour élargir et renommer le Programme ontarien de subventions pour les MSPCH de manière à aider les groupes religieux, les communautés autochtones et les communautés culturelles à

protéger et à sécuriser au mieux leurs installations contre les crimes haineux, les graffitis, le vandalisme ou d'autres dommages.

- Deux phases du Programme de subventions pour les MSPCH revampé ont été lancées : une phase d'automne et une phase d'hiver pendant l'exercice 2023-2024.
- La phase d'hiver a été lancée en réponse à l'augmentation récente des crimes haineux antisémites et islamophobes. Le programme a été revampé afin de le rendre plus flexible et adapté aux besoins des communautés.
- Au cours de la phase d'automne de 2023-2024, 12,5 millions de dollars ont été investis. Le portail de demande est resté ouvert pendant 15,5 semaines, du 20 juillet 2023 au 7 novembre 2023, une période qui inclut deux prolongations.
- Au cours de la phase d'hiver de 2023-2024, 20,5 millions de dollars supplémentaires ont été investis. Le portail de demande est resté ouvert pendant 5,5 semaines, du 14 décembre 2023 au 22 janvier 2024.

Assurer des débouchés économiques à toute la population

Afin de développer une économie inclusive, le MACM s'emploie à aider, à autonomiser et à outiller les membres des communautés autochtones, noires et racisées pour qu'ils réalisent leur plein potentiel.

PAJN – Autonomisation économique

- Le volet Autonomisation économique du PAJN, lancé en 2020, permet à des organismes communautaires, à des employeurs et à des chefs d'entreprise de créer des projets locaux pour aider les jeunes et les jeunes professionnels noirs dans leur cheminement professionnel.
- Dans le cadre du programme, trois initiatives (Initiative pour le lancement de carrière, Initiative pour l'avancement professionnel et Initiative pour les réseaux sectoriels d'innovation) financent des projets menés par des organismes communautaires qui améliorent l'accès à de bons emplois, au

développement des compétences, à de la formation, à des stages et à des réseaux professionnels dans des secteurs à forte croissance.

- En 2023-2024, le MACM a investi 16,5 millions de dollars dans les initiatives d'autonomisation économique du PAJN pour continuer d'aider les jeunes et les jeunes professionnels noirs à acquérir des compétences qui les aideront à lancer leur carrière dans des secteurs à forte demande, comme les métiers spécialisés, les technologies de l'information, le secteur automobile, la santé, le cinéma et les arts.

Renforcer les partenariats avec les communautés

Le MACM a veillé à ce que le gouvernement tienne compte des voix des communautés et des organismes dans ses décisions pour améliorer les programmes et les services.

Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC)

- En 2023-2024, le CPMEC a contribué aux priorités sociales et économiques de l'ensemble du gouvernement pour les jeunes faisant face à des obstacles complexes, y compris les jeunes dans les régions rurales et éloignées ainsi que dans les communautés autochtones, noires et racisées, y compris par l'examen du Plan stratégique contre le racisme.

Intervenant pour les perspectives communautaires

- Mohamed Firin occupe le rôle d'intervenant pour les perspectives communautaires. À titre de conseiller spécial du premier ministre, l'intervenant consulte les communautés marginalisées pour cerner les obstacles, fournir des conseils stratégiques et formuler des recommandations sur la conception et la mise en œuvre de politiques relativement à différentes priorités.

Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens

Le MACM a souligné les contributions exceptionnelles de bénévoles et de leaders communautaires, que ce soit à l'échelle locale ou mondiale, en administrant 20 programmes de distinctions et de prix destinés au public et en appuyant chacun des organes de sélection et conseils consultatifs.

Faits saillants des programmes de distinctions et de prix

- En 2023-2024, le MACM a organisé 45 cérémonies. Le Secrétariat des distinctions et prix a aussi organisé 11 cérémonies en personne pour honorer et reconnaître les réalisations de plus de 460 personnes.
- La remise de la Distinction de l'Ontario pour services bénévoles s'est de nouveau faite en personne en 2023, soulignant les réalisations de plus de 3 400 personnes lors de 34 cérémonies partout dans la province.
- Le Secrétariat des distinctions et prix a travaillé avec le Bureau de la gouverneure générale pour présenter un plan visant à changer le nom de la Médaille du mérite civique de l'Ontario en l'honneur de la défunte reine Elizabeth II. Par conséquent, le décret visant à renommer la distinction Médaille du mérite civique de l'Ontario de la reine Elizabeth II a été approuvé et décrété le 29 juin 2023.

Préserver les ressources du patrimoine culturel

Le MACM administre la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, qui sert de cadre aux municipalités et à la Province pour l'identification, la protection et la conservation des biens ayant une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel.

Voici certaines réalisations de 2023-2024 :

- Des modifications législatives ont été proposées à l'égard de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* au moyen de la *Loi de 2023 pour plus de bon sens et moins de formalités administratives*, dans le cadre du programme de réduction des formalités administratives de l'automne 2023 du gouvernement. Les modifications ont introduit une nouvelle disposition qui, une fois en vigueur, obligerait les municipalités à consentir, sans conditions, à la transformation proposée de bâtiments situés sur un bien patrimonial municipal désigné utilisés principalement pour l'exercice de pratiques religieuses si les attributs patrimoniaux à transformer sont reliés à des pratiques religieuses, si la transformation est exigée en vue de l'exercice de pratiques religieuses et si toutes les autres conditions de la disposition sont respectées.

- Ces modifications, dont le MACM propose l'entrée en vigueur plus tard en 2024, permettraient aux membres de groupes religieux de continuer d'exercer leurs pratiques sans trop d'interruptions ou de complications dans les cas où ils auraient à transformer un bien désigné en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.
- Des fonds ont été octroyés à plus de 170 organismes grâce à la Subvention de fonctionnement aux organismes provinciaux de mise en valeur du patrimoine et à la Subvention aux organismes de mise en valeur du patrimoine.

TABEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2023-2024 (M\$)

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024
Fonctionnement	90,1
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2024)	201,0

*Note : Les dépenses réelles provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2023-2024

Loi de 1997 sur le jour des Loyalistes de l'Empire-Uni

Loi de 1998 sur le Jour commémoratif de l'Holocauste

Loi de 2000 sur le Jour des pionniers allemands

Loi de 2000 sur le tartan

Loi de 2001 sur l'héritage sud-asiatique

Loi de 2001 sur la fête du patrimoine portugais

Loi de 2004 sur le Jour du patrimoine irlandais

Loi de 2005 sur le patrimoine asiatique

Loi de 2008 sur le Jour de l'émancipation

Loi de 2009 sur le Jour commémoratif de l'Holodomor

Loi de 2010 sur le Jour de la bataille de Vimy

Loi de 2010 sur le Mois du patrimoine italien

Loi de 2011 sur le Jour du patrimoine ukrainien

Loi de 2011 sur le Mois du patrimoine néerlandais

Loi de 2012 sur le Jour du major-général Sir Isaac Brock

Loi de 2012 sur le Mois du patrimoine juif

Loi de 2013 sur le Jour de Lincoln Alexander

Loi de 2013 sur le Mois du patrimoine sikh

Loi de 2014 sur le Jour du Pape Jean-Paul II

Loi de 2014 sur le Mois du patrimoine tamoul

Loi de 2015 sur le Jour du drapeau de l'Ontario

Loi de 2015 sur le mois du patrimoine hispanique

Loi de 2016 sur la semaine du Souvenir

Loi de 2016 sur le Mois de l'histoire des Noirs

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine albanais

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine bangladais

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine hindou

Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine musulman

Loi de 2017 contre le racisme

Loi de 2017 sur la Journée du souvenir trans

Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine coréen

Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine libanais

Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine égyptien

Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine hellénique

Loi de 2020 sur la Semaine du patrimoine somalien

Loi de 2020 sur le Mois du patrimoine tibétain

Loi de 2021 sur la Semaine de sensibilisation au génocide des Tamouls

Loi de 2021 sur le Jour de l'Ontario

Loi de 2021 sur le Jour du patrimoine écossais

Loi de 2021 sur le Mois de l'émancipation

Loi de 2021 sur le mois de sensibilisation au racisme anti-asiatique

Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine perse

Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine philippin

Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine polonais

Loi de 2022 sur la Journée provinciale du service

Loi de 2022 sur le Mois du patrimoine arménien

Loi sur le ministère des Affaires civiques et culturelles, à l'égard des affaires civiques

Loi sur le patrimoine de l'Ontario, sauf les alinéas 70(1)a) et e) à l'égard des musées

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Collèges et Universités

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux du ministère	5
Programmes du ministère	6
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	19
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2023-2024	22
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	27
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	27
Tableau des tendances historiques	28
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	29
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	30
RAPPORT ANNUEL	31
RÉSULTATS 2023-2024	31
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	53

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario prépare les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux entreprises ontariennes la main-d'œuvre qualifiée et talentueuse dont elles ont besoin pour se développer et prospérer. Le système d'éducation postsecondaire constitue un élément essentiel du tissu social et économique de la province et permet de bâtir des communautés fortes et saines.

Le ministère alloue un financement de fonctionnement aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics, gère les programmes d'amélioration du matériel dans le secteur postsecondaire, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs. De plus, le ministère réglemente les collèges d'enseignement professionnel, qui jouent un rôle important dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel.

En outre, le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité en mettant en place un cadre des droits de scolarité, un régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants, un financement ciblé (y compris pour les programmes bilingues et en langue française) et des mécanismes de responsabilisation ainsi qu'en offrant des occasions d'apprentissage numérique et par l'expérience.

En Ontario, le secteur des sciences et de la recherche alimente la croissance économique de la province et est essentiel pour stimuler son économie. Le ministère finance une recherche de calibre mondial dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires de l'Ontario. Les programmes de financement de la recherche et le soutien aux instituts de recherche offerts par le gouvernement de l'Ontario sont concurrentiels et favorisent la commercialisation et l'innovation; ils permettent d'attirer et de retenir plus facilement des talents exceptionnels dans la province. En mettant l'accent sur le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI), le ministère donne la priorité à la création, à la protection, à la gestion et à la commercialisation de la PI dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de l'innovation, afin de maximiser la valeur des travaux de recherche et d'innovation réalisés en Ontario.

Le soutien à l'éducation postsecondaire, à la recherche et à l'innovation aide l'Ontario à faire face à la concurrence et à prospérer dans l'économie mondiale, ces trois secteurs étant plus

importants que jamais pour protéger la santé de la population et l'économie.

Programmes du ministère

Aide aux étudiantes et étudiants pour leur permettre de réussir

Prolongation du gel des droits de scolarité

Faisant fond sur la réduction historique de 10 % des droits de scolarité en 2019-2020, ainsi que sur le gel des droits de scolarité appliqué au cours des quatre dernières années, la Province maintient un gel général des droits de scolarité pour au moins les trois prochaines années pour la plupart des étudiantes et étudiants de l'Ontario afin que l'éducation postsecondaire reste plus abordable pour eux et leur famille. Le ministère autorise l'augmentation des droits de scolarité en ce qui concerne les étudiantes et étudiants canadiens résidant à l'extérieur de la province ainsi que certains programmes déjà approuvés dont les droits de scolarité sont inférieurs à la moyenne du secteur pour des programmes comparables. Les mesures prises par le gouvernement pour réduire et geler les droits de scolarité ont permis à la population étudiante et aux parents d'économiser environ 1 600 \$ en moyenne par année pour les études universitaires et environ 350 \$ en moyenne par année pour les études collégiales, par rapport au montant qu'ils auraient payé conformément à la politique précédente (avant 2019-2020), qui autorisait une augmentation annuelle de 3 %.

Le ministère collaborera avec les collèges et les universités pour assurer la transparence des droits de scolarité afin que les étudiantes et étudiants et leur famille puissent mieux comprendre de quelle manière ces droits sont utilisés.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Le RAFEO continue d'offrir de l'aide financière aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire admissibles qui en ont le plus besoin sous forme de subventions, de prêts, de bourses et d'autres types de programmes. De plus, l'Ontario offre maintenant le RAFEO aux étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones ainsi qu'à ceux inscrits à l'un des quelque 1 900 programmes de microcertification admissibles dans des établissements publics et privés.

Apprentissage virtuel

L'apprentissage hybride, qui combine les avantages de l'enseignement en personne et virtuel, est de plus en plus présent dans le secteur postsecondaire de l'Ontario. Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour se positionner comme un leader mondial dans ce domaine et a fait des investissements pour renforcer la capacité des établissements à offrir une éducation postsecondaire virtuelle.

En 2020, le gouvernement a lancé la Stratégie pour l'apprentissage virtuel pour répondre aux besoins des établissements d'enseignement postsecondaire, des apprenantes et apprenants et du personnel enseignant de l'Ontario. La stratégie améliore l'accès à une éducation postsecondaire virtuelle de haute qualité et à des possibilités de recyclage adaptées au marché et concurrentielles à l'échelle mondiale. La stratégie et l'investissement connexe ont donné lieu à plus de 450 projets dans la province et créé plus de 600 ressources numériques pour aider les établissements, la population étudiante, le corps professoral et le personnel de l'Ontario à évoluer dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne. La Stratégie pour l'apprentissage virtuel tire parti du travail effectué par Contact Nord et eCampusOntario, les organismes ontariens voués à l'apprentissage numérique, pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

Augmentation du nombre d'options d'obtention de diplômes collégiaux

En avril 2022, le gouvernement a augmenté le nombre d'options d'obtention de diplômes dans les collèges financés par les fonds publics. Il a mis sur pied de nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans menant à un diplôme et augmenté le nombre maximal de programmes menant à un diplôme que les collèges peuvent offrir. Ainsi, plus de flexibilité sera permise pour la conception et l'offre de programmes, et plus de choix seront offerts aux étudiantes et étudiants afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Axés sur les principaux secteurs à forte demande, ces nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans et les programmes supplémentaires de quatre ans menant à un diplôme aideront l'Ontario à respecter son engagement d'accroître les choix des étudiantes et étudiants et de réduire les obstacles à l'éducation de haute qualité à l'échelle locale.

Parmi les programmes d'études appliquées de trois ans menant à un diplôme qui sont envisagés ou en cours d'élaboration, mentionnons un baccalauréat en animation et un baccalauréat en gestion de la construction.

Microcertifications

Les microcertifications préparent les travailleuses et travailleurs pour les emplois recherchés grâce à une formation accélérée dans les collèges publics, les collèges d'enseignement professionnel, les universités et les établissements autochtones de l'Ontario. Ces programmes de courte durée sont reconnus par de nombreux employeurs et proposent aux participantes et participants un moyen pratique de se recycler et d'améliorer leurs compétences, leur ouvrant ainsi de nouvelles possibilités sur le marché du travail. Non seulement ces programmes aident les travailleuses et travailleurs à trouver un nouvel emploi, mais ils permettent également de répondre aux besoins du marché du travail régional et aux besoins d'employeurs particuliers.

Depuis 2020, le gouvernement provincial a annoncé des investissements de plus de 60 millions de dollars dans la Stratégie ontarienne pour la microcertification, dont 5 millions prévus dans le Budget de l'Ontario de 2023 pour financer un deuxième cycle du Fonds d'aide pour la microcertification et ainsi permettre la création d'autres projets de microcertification. Le premier cycle a permis de créer plus de 300 programmes de microcertification dans la province.

Environ 1 900 programmes de microcertification sont actuellement admissibles au financement du RAFO pour la microcertification dans 34 établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics de l'Ontario, et d'autres le deviennent régulièrement.

Programmes de maîtrise en études appliquées

Sous réserve des approbations réglementaires, la Province a l'intention d'autoriser les collèges à proposer des programmes de maîtrise en études appliquées dans des domaines où les étudiantes et étudiants pourront acquérir des compétences, une expertise et des titres de compétence recherchés afin qu'un plus grand nombre d'entre eux puisse trouver un emploi. Cette mesure permettra aux employeurs de disposer d'un bassin de talents prêts à entrer en poste et dont le profil répond aux besoins du marché du travail dans des domaines spécialisés comme la fabrication de pointe, l'intelligence artificielle et l'animation.

Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)

Une main-d'œuvre qualifiée est un moteur important de la compétitivité de l'Ontario et de son économie, de plus en plus axée sur le savoir et la technologie. Voilà pourquoi la Province a investi 100 millions de dollars en 2023-2024 pour couvrir les coûts des programmes de STIM des établissements dont les inscriptions dépassent les niveaux de financement établis. En moyenne, les diplômées et diplômés en STIM ont de meilleurs résultats après l'obtention de leur diplôme que les autres personnes diplômées, présentent un taux de chômage moindre et gagnent de meilleurs salaires. Le soutien accru accordé à ces programmes aide donc les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire à trouver de bons emplois recherchés.

Soutien au personnel de la santé

Le gouvernement de l'Ontario poursuit sa mission de renforcer l'effectif en santé pour que la population ontarienne puisse recevoir des soins de qualité de la part de médecins, de personnel infirmier, de préposées et préposés aux services de soutien à la personne et d'autres professionnels de la santé bien formés et bien encadrés.

Le ministère des Collèges et Universités collabore étroitement avec le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée pour offrir de la formation en sciences infirmières et en médecine en Ontario. En 2023, le gouvernement de l'Ontario a mis en place *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, dont un des piliers majeurs consiste à embaucher

davantage de professionnelles et professionnels de la santé en ajoutant des places dans les programmes de formation, y compris :

- 260 nouvelles places dans les programmes de premier cycle et 449 places dans les programmes de deuxième et troisième cycles pour les médecins en formation;
- 52 nouvelles places de formation pour les adjointes et adjoints au médecin;
- 150 nouvelles places pour le personnel infirmier praticien;
- 1 500 places supplémentaires en sciences infirmières;
- 24 000 places pour les préposées et préposés aux services de soutien à la personne en formation d'ici la fin de 2023.

Formation en sciences infirmières

L'année 2023 a été une année record pour le nouveau personnel infirmier en Ontario : on comptait plus de 17 000 nouvelles infirmières et nouveaux infirmiers autorisés prêts à travailler dans la province et 30 000 étudiantes et étudiants inscrits en sciences infirmières dans un collège ou une université de l'Ontario.

Le ministère appuie la modernisation de la formation clinique des étudiantes et étudiants en soins infirmiers auxiliaires et au baccalauréat en sciences infirmières en investissant 124,2 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2022-2023 (41,4 millions par an), et en prolongeant cet investissement d'un an. Ces fonds ont permis aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de renforcer la capacité des laboratoires et d'améliorer l'apprentissage par l'expérience pratique pour les étudiantes et étudiants en sciences infirmières, leur donnant la possibilité de mettre en pratique leur connaissance des théories et des principes.

En continuant d'augmenter le nombre de places pour les étudiantes et étudiants en sciences infirmières et en améliorant leurs perspectives de formation, le gouvernement s'assure d'un nombre suffisant de travailleuses et travailleurs de la santé formés pour servir la population croissante de l'Ontario dans les années à venir.

Formation médicale

L'Ontario a besoin d'un nombre accru de médecins. C'est pourquoi le gouvernement continue d'augmenter le nombre de places dans les programmes de médecine de premier cycle et de deuxième et troisième cycles dans la province.

Dans les budgets de 2022 et de 2023, le gouvernement a annoncé deux séries de mesures pour élargir l'accès aux études dans les écoles de médecine de l'Ontario en ajoutant 260 places dans les programmes de premier cycle et 449 places dans les programmes de deuxième et troisième cycles. Il s'agit des plus importantes mesures du genre en plus de 10 ans.

Ces mesures porteront à 1 212 le nombre total de places au premier cycle et à 1 637 le nombre total de places aux deuxième et troisième cycles d'ici 2028.

Comme annoncé dans le budget de 2024, le gouvernement s'attaque à la pénurie de médecins de famille et améliore la capacité de la province en matière de soins primaires en élargissant la formation médicale et en soutenant l'Université York pour la création d'une nouvelle école de médecine à Vaughan. Il s'agira de la première école de médecine au Canada à se consacrer à la formation de médecins de famille.

Cet investissement de 9 millions de dollars s'inscrit dans le prolongement d'autres projets d'expansion de l'enseignement médical et de la formation médicale en Ontario, notamment la création d'une école de médecine à l'Université métropolitaine de Toronto. En 2023-2024, le ministère a investi 9,4 millions de dollars pour couvrir les coûts de fonctionnement liés aux activités de planification de l'Université métropolitaine de Toronto, y compris pour l'élaboration et l'agrément du programme de formation médicale, l'approvisionnement en équipement et en fournitures et la préparation opérationnelle.

Ces fonds permettront de bâtir une main-d'œuvre plus solide dans le secteur de la santé de sorte que les gens puissent avoir facilement accès aux soins dont ils ont besoin à l'endroit et au moment voulus.

Formation en soins paramédicaux

L'Ontario a annoncé un financement pour l'ajout de plus de 300 places dans les programmes de soins paramédicaux primaires des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario à compter de l'année scolaire 2023-2024, ce qui permettra aux étudiantes et étudiants d'accéder plus facilement à une formation près de chez eux. L'élargissement du futur bassin de talents contribuera également à renforcer les effectifs du personnel paramédical et à garantir que des services existent pour répondre aux urgences quand et où la population ontarienne en a besoin.

Programme de médecine vétérinaire

Afin d'améliorer l'accès aux soins vétérinaires dans tout l'Ontario, le gouvernement appuie le lancement d'un nouveau programme de doctorat en médecine vétérinaire en collaboration avec l'Université de Guelph et l'Université Lakehead. Ce nouveau programme augmentera l'effectif de 20 étudiantes et étudiants par année, ouvrant ainsi jusqu'à 80 nouvelles places sur quatre ans pour mieux soutenir le secteur agroalimentaire de l'élevage, selon les besoins des agricultrices et agriculteurs. Le ministère des Collèges et Universités collaborera avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour appuyer le programme conjoint.

Subvention ontarienne Apprendre et rester

En janvier 2023, le gouvernement a annoncé l'élargissement de la subvention ontarienne Apprendre et rester pour inclure les programmes de soins paramédicaux et de technologie de laboratoire médical dans les communautés prioritaires. Cette subvention fournit aux étudiantes et étudiants un financement initial complet de leurs droits de scolarité, du coût de leurs livres et des autres coûts directement liés à leurs études, en échange de l'engagement à travailler et à rester au service de la population dans la région où ils ont étudié pendant une période déterminée après l'obtention de leur diplôme. La subvention est conçue pour encourager les étudiantes et étudiants à se former et à rester dans la région où ils ont reçu leur formation, ce qui permet d'attirer des travailleuses et travailleurs de la santé recherchés dans les communautés qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement de l'Ontario a également assoupli les critères d'admissibilité pour inclure les étudiantes et étudiants de deuxième année et ceux dans les établissements autochtones des régions admissibles à compter de l'année scolaire 2024-2025. Pour l'année scolaire 2023-2024, seuls les étudiantes et étudiants de première année étaient admissibles, mais après 2023-2024, la subvention leur sera aussi offerte en deuxième année et au cours des années suivantes.

Le gouvernement a consacré 61 millions de dollars à la subvention ontarienne Apprendre et rester depuis son lancement en 2022. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, plus de 5 000 étudiantes et étudiants ont présenté une demande de financement. Dans le cadre de la subvention, l'Ontario a versé plus de 30 millions de dollars à quelque 3 800 étudiantes et étudiants pour l'année scolaire 2023-2024, dépassant son objectif initial de 2 500 bénéficiaires.

Les étudiantes et étudiants de la première cohorte de la subvention ontarienne Apprendre et rester obtiendront leur diplôme en avril 2024 et commenceront leurs engagements professionnels peu de temps après avoir terminé leurs études.

Renforcement du secteur de l'éducation postsecondaire

L'Ontario est déterminé à assurer la qualité, l'accessibilité et la viabilité du système d'éducation postsecondaire maintenant et durant les années à venir pour permettre aux apprenantes et apprenants de continuer d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver un bon emploi et répondre aux besoins du marché du travail.

Rapport du groupe d'experts

En mars 2023, le ministère a créé un groupe d'experts chargé d'offrir des conseils et des recommandations pour que le secteur de l'éducation postsecondaire demeure solide sur le plan financier et se consacre à offrir la meilleure expérience possible aux étudiantes et étudiants. Le groupe a présenté ses recommandations à la ministre des Collèges et Universités, et son rapport a été rendu public en novembre 2023.

Viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire

L'Ontario prend des mesures pour assurer la stabilité des établissements d'enseignement postsecondaire, y compris grâce à un nouvel investissement de près de 1,3 milliard de dollars, qui est notamment réparti comme suit :

- 903 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025 par l'intermédiaire du Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire, dont 203 millions pour les suppléments destinés aux établissements dont les besoins financiers sont plus importants;
- 67,4 millions de dollars sur trois ans pour la réparation des immobilisations et pour le matériel;
- 10 millions de dollars à titre de financement ponctuel supplémentaire en 2024-2025 par l'intermédiaire de la Subvention pour les petits collèges et les collèges du Nord et des régions rurales et de la Subvention pour le Nord de l'Ontario (destinée aux universités);
- 15 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025 par l'intermédiaire du Fonds pour l'efficacité et la responsabilisation pour le financement d'examens effectués par des tiers en vue de cerner les mesures que les établissements peuvent prendre pour réduire les coûts à long terme et produire des résultats positifs pour la population étudiante et les communautés;
- 100 millions de dollars en 2023-2024 pour couvrir les coûts des programmes de STIM des universités et des collèges financés par les fonds publics dont les inscriptions dépassent les niveaux de financement établis;
- 65,4 millions de dollars pour appuyer la recherche et l'innovation, dont 47,4 millions alloués à la modernisation des infrastructures des systèmes de calcul de haute performance de l'Ontario et 18 millions alloués au fonctionnement et à l'entretien de ces systèmes;
- 23 millions de dollars pour améliorer le soutien en santé mentale, dont 8 millions sur trois ans alloués au Plan d'action pour la santé mentale dans le secteur postsecondaire.

Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire

Le gouvernement investira 903 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025 par l'intermédiaire du Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire, dont 700 millions pour aider l'ensemble des établissements et 203 millions en suppléments destinés aux établissements qui en ont le plus besoin.

Ces fonds permettront de répondre aux besoins essentiels et immédiats des établissements afin qu'ils puissent continuer d'offrir une éducation de qualité.

Subvention pour les petits collèges et les collèges du Nord et des régions rurales et Subvention pour le Nord de l'Ontario

Le gouvernement reconnaît que les établissements d'enseignement postsecondaire de petite taille et situés dans le Nord font face à des défis financiers particuliers. Voilà pourquoi il procède à un investissement ponctuel de 10 millions de dollars en 2024-2025, qui s'ajoute à la Subvention pour les petits collèges et les collèges du Nord et des régions rurales et à la Subvention pour le Nord de l'Ontario (destinée aux universités).

Ces fonds aideront les établissements vulnérables financièrement pendant qu'ils travaillent avec le gouvernement à l'élaboration d'initiatives d'efficience.

Fonds pour l'efficience et la responsabilisation

Le gouvernement met en place le Fonds pour l'efficience et la responsabilisation pour aider les universités et les collèges financés par les fonds publics à offrir aux étudiantes et étudiants une éducation et des expériences de haute qualité d'une manière efficace, responsable et transparente. Le fonds offrira aux établissements 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour financer les examens effectués par des tiers en vue de cerner les mesures que les établissements peuvent prendre pour réduire les coûts à long terme et produire des résultats positifs pour la population étudiante et les communautés. Ces examens porteront sur les questions structurelles et sur les politiques opérationnelles afin d'améliorer l'expérience des étudiantes et étudiants et d'accroître la viabilité.

Ententes de mandat stratégiques et financement axé sur le rendement

Le gouvernement provincial s'assure que les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics de l'Ontario ont un mandat clair qui vise à répondre aux besoins des étudiantes et étudiants et à les outiller pour qu'ils réussissent des carrières enrichissantes. C'est pourquoi il a adopté un nouveau modèle sans précédent de financement axé sur le rendement conçu en Ontario. Ce modèle fonde une plus grande partie du financement de fonctionnement des établissements postsecondaires de la province sur les résultats des étudiantes et étudiants et sur les résultats économiques. Grâce à ce modèle, l'Ontario est devenu un leader national du financement axé sur le rendement.

Fonds pour la réfection, l'entretien et le matériel

Dans le Budget de l'Ontario de 2022, le gouvernement avait annoncé un investissement de 596,6 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2022-2023, pour permettre aux universités et aux collèges de l'Ontario d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection cruciaux. Il avait également annoncé le Programme de réfection des installations des établissements autochtones, le premier programme du genre qui fournit aux neuf établissements autochtones de l'Ontario 1,5 million de dollars par année sur trois ans (à compter de 2022-2023), un financement essentiel à la sécurité et à l'accessibilité des installations pour les apprenantes et apprenants autochtones.

Le gouvernement de l'Ontario investit également 167,4 millions de dollars supplémentaires sur trois ans à compter de 2024-2025 pour la réparation des immobilisations et pour le matériel. Ces fonds permettront aux établissements de s'occuper des travaux d'entretien différé, de procéder aux réparations importantes, de moderniser leurs salles de classe, de mettre leurs technologies à niveau et d'améliorer leur durabilité environnementale tout en continuant d'offrir une expérience sécuritaire aux étudiantes et étudiants sur les campus. De plus, la Province investira 1,5 million de dollars par année pendant deux autres années (2025-2027) dans le Programme de réfection des installations des établissements autochtones et 1,5 million de dollars sur trois ans dans le nouveau Fonds pour le matériel et les ressources dans les établissements autochtones.

Accès à l'enseignement collégial et universitaire en français

Dix collèges et universités offrent actuellement des programmes bilingues et en français à plus de 32 000 étudiantes et étudiants. L'Ontario fournit un financement spécial pour couvrir les coûts supplémentaires liés à la prestation de ces programmes et a récemment contribué à faire de la nouvelle Université de l'Ontario français et de l'Université de Hearst des établissements francophones autonomes.

Des 149 millions de dollars octroyés aux établissements d'enseignement postsecondaire de langue française en 2023-2024, 82 millions ont été versés par le gouvernement de l'Ontario et 67 millions ont été versés par le gouvernement fédéral en vertu de l'*Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle* et de l'*Entente Canada-Ontario sur l'établissement de l'Université de l'Ontario français 2019-2020 à 2026-2027*.

En décembre 2023, le ministère a organisé des tables rondes avec les établissements d'enseignement postsecondaire de langue française et bilingues de l'Ontario afin de maintenir le dialogue dans un esprit de collaboration.

De concert avec le ministère de l'Éducation, le ministère des Collèges et Universités met en œuvre la Stratégie ontarienne de recrutement et de rétention du personnel enseignant de langue française, une stratégie quadriennale à plusieurs volets qui vise à remédier à la pénurie de personnel enseignant en français et en français langue seconde tant dans le système scolaire francophone qu'au sein du système anglophone. Plusieurs projets sont en cours pour augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants de français disponibles et prêts à travailler auprès des étudiantes et étudiants et des familles de l'Ontario.

Le ministère des Collèges et Universités collabore également avec le ministère des Affaires francophones pour soutenir et surveiller les établissements désignés en vertu de la *Loi sur les services en français* et pour respecter les priorités gouvernementales liées à l'éducation en langue française et au développement économique.

Recherche et innovation

Le soutien à la recherche demeure une priorité pour le gouvernement de l'Ontario, qui en reconnaît la nécessité pour la commercialisation, l'innovation ainsi que l'attrait et la rétention de talents de calibre mondial dans la province. Voilà pourquoi il continuera d'investir dans la recherche afin de garantir l'instauration d'un climat d'innovation qui renforcera les capacités et créera des emplois et des perspectives en plus de stimuler la croissance.

Mitacs

Comme annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2023, le ministère investit 32,4 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour financer environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, un organisme qui crée des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie.

En contribuant au financement de ces partenariats grâce à Mitacs, le gouvernement continue de financer des milliers de stages de recherche pour les étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs et les chercheuses-boursières et chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral afin de les aider à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour accéder à des emplois recherchés après l'obtention de leur diplôme.

Ces stages contribuent à la réalisation de travaux de recherche de haute qualité dans un vaste éventail de disciplines, en ciblant les principaux secteurs prioritaires en Ontario, comme les minéraux critiques, la fabrication de pointe et les sciences de la vie.

Accroissement de la capacité du réacteur nucléaire de McMaster

Dans le Budget de l'Ontario de 2023, le gouvernement a annoncé un investissement de 6,8 millions de dollars sur trois ans pour accroître la capacité du réacteur nucléaire de McMaster, le plus grand réacteur de recherche au Canada, opérationnel depuis 1959. Les scientifiques utilisent le réacteur nucléaire de McMaster pour de nombreux travaux de recherche-développement : isotopes médicaux, produits radiopharmaceutiques, matériaux de pointe, etc. Ce réacteur sert diverses industries ontariennes, notamment dans les secteurs de la médecine nucléaire, de la production de combustible nucléaire, de l'exploration des ressources naturelles et de la fabrication de produits chimiques, dans le cadre d'importants contrats commerciaux.

L'investissement du gouvernement permettra au réacteur de fonctionner 24 heures par jour, cinq jours par semaine, à cinq mégawatts, ce qui augmentera la quantité et la diversité des isotopes produits.

Cette capacité accrue permettra d'intensifier la recherche dans des secteurs stratégiques tels que les matériaux de pointe, l'énergie propre et les petits réacteurs modulaires, d'élargir les possibilités de recherche-développement ainsi que de créer des emplois de qualité dans le Sud de l'Ontario, tout en positionnant le gouvernement comme un chef de file de la médecine nucléaire sur la scène mondiale.

Soutien aux activités du Sudbury Neutrino Observatory Laboratory

Le gouvernement de l'Ontario investit 14 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour continuer à soutenir et à élargir les activités du Sudbury Neutrino Observatory Laboratory (SNOLAB), un laboratoire de science souterraine. Grâce à cet investissement, l'Ontario conservera sa position de tête dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation de pointe et continuera d'être une destination de choix pour la recherche scientifique en physique fondamentale.

Situé à deux kilomètres sous la surface de la Terre, le SNOLAB est le laboratoire souterrain le plus profond de l'Amérique du Nord, offrant des conditions idéales aux physiciennes et physiciens qui étudient la matière noire et les neutrinos. L'investissement de l'Ontario dans le SNOLAB :

- ouvrira la porte à d'autres découvertes en science fondamentale;
- offrira un environnement de formation unique pour attirer, former et retenir la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieures et d'ingénieurs;
- aidera à maintenir le rôle de chef de file de l'Ontario dans ce domaine et à attirer des partenaires de recherche et d'investissement internationaux;
- favorisera le développement technologique, la mobilisation des connaissances et le transfert de technologies à la société.

Soutien aux activités de l'Institut ontarien du cerveau et création du Centre analytique

Le gouvernement de l'Ontario investit 65 millions de dollars sur trois ans pour aider l'Institut ontarien du cerveau (IOC) à accélérer l'élaboration de solutions visant à améliorer la santé du cerveau de la population ontarienne.

Cet investissement prévoit des fonds de fonctionnement de 5 millions de dollars sur trois ans pour créer le Centre analytique à l'IOC. Ce centre permettra de tirer profit des découvertes scientifiques en laboratoire pour améliorer la pratique de la médecine et la vie des personnes atteintes de troubles cérébraux en Ontario et ailleurs dans le monde.

Le Centre analytique représente un engagement important du Budget de l'Ontario de 2023 qui démocratisera les données au sein des réseaux de recherche et de la communauté internationale pour créer des bases de données solides, des plateformes de premier ordre et des produits d'intelligence artificielle évolutifs permettant de tirer le maximum des données.

Propriété intellectuelle et Propriété intellectuelle Ontario

Le Plan d'action de l'Ontario en matière de PI vise à améliorer la création, la protection, la gestion et la commercialisation de la PI. Les piliers du Plan d'action en matière de PI sont les suivants :

- Propriété intellectuelle Ontario (PIO), le premier organisme canadien à collaborer avec des innovatrices et innovateurs, des entreprises ainsi que des chercheuses et chercheurs pour accroître la valeur de leur PI;
- programmes de formation de base et avancée en PI;
- Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation;
- nouveau cadre de gouvernance des centres régionaux d'innovation.

PIO est un pilier majeur du Plan d'action en matière de PI. Comme annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2022, le gouvernement offre son appui à PIO en investissant environ 58 millions de dollars sur trois ans. Cet investissement aidera les innovatrices et innovateurs de la province, y compris les chercheuses et chercheurs ainsi que les entrepreneuses et entrepreneurs, à maximiser la valeur de leur PI et à la protéger, à obtenir un avantage concurrentiel sur le marché mondial et à contribuer à la croissance économique à long terme. PIO est une priorité commune au ministère des Collèges et Universités et au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, qui le financent à parts égales. Le ministère des Collèges et Universités est le principal ministère de surveillance de l'organisme, travaillant en étroite collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce.

Systèmes de calcul de haute performance de l'Ontario

En février 2024, l'Ontario a annoncé son soutien à la recherche de calibre mondial effectuée dans les établissements d'enseignement postsecondaire de la province par l'octroi de plus de 65 millions de dollars à la recherche et à l'innovation.

Cet investissement prévoit :

- 21,2 millions de dollars en 2023-2024 pour remplacer Graham, le système de calcul de haute performance situé à l'Université de Waterloo;
- 26,2 millions de dollars en 2024-2025 pour remplacer Niagara, le système de calcul de haute performance situé à l'Université de Toronto;
- 6 millions de dollars par année sur trois ans à compter de 2024-2025 pour financer les activités courantes des systèmes de calcul de haute performance de l'Ontario, qui comprennent deux plateformes nationales et plusieurs systèmes spécialisés.

Ces fonds garantiront aux chercheuses et chercheurs de l'Ontario un accès à des systèmes de pointe pour poursuivre leurs travaux et permettront aux établissements ontariens de tirer profit de leur juste part des investissements fédéraux dans l'actualisation des systèmes de calcul de haute performance nationaux.

Les fonds permettront également de veiller à ce que les perspectives sociales et économiques qui résultent des découvertes réalisées en Ontario soient avantageuses pour la population et l'économie de l'Ontario.

Institut Périmètre

Les investissements du gouvernement provincial dans l'Institut Périmètre ont permis de consolider le statut de l'Ontario comme lieu de prédilection pour l'excellence en recherche, les talents de calibre mondial et l'innovation. L'Institut Périmètre est un centre mondial d'excellence en recherche en physique théorique qui a pour mandat de contribuer au savoir et de tirer parti des possibilités qu'offre la révolution quantique.

L'Ontario continue de soutenir les activités de l'Institut Périmètre en investissant jusqu'à 36 millions de dollars (12 millions par année) sur trois ans à compter de 2024-2025. Ce financement renouvelé aidera l'institut à mener des recherches dans des domaines clés comme les sciences quantiques qui assureront la compétitivité de l'Ontario à l'échelle mondiale, contribueront à la croissance des industries quantiques ontariennes et favoriseront la croissance économique de la province. Ce nouvel investissement appuiera également les efforts continus de l'institut pour attirer, former et retenir des talents en Ontario tout en renforçant le bassin de main-d'œuvre en STIM dans la province.

Plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario

L'Ontario s'efforce d'aider les entreprises ainsi que les innovatrices et innovateurs à mener des activités de recherche, de développement et de commercialisation de premier plan et d'offrir aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire une expérience concrète.

Le gouvernement investit 2,31 millions de dollars sur trois ans en vue d'intensifier la collaboration entre l'industrie, le secteur de l'éducation postsecondaire et le secteur de la recherche pour créer des emplois bien rémunérés dans les communautés locales et bâtir une économie résiliente. Cet investissement sert à financer la plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario, un portail en ligne qui met en relation les professionnelles et professionnels de l'industrie et les partenaires de recherche-développement dans le secteur postsecondaire, permettant ainsi de simplifier l'accès aux fonds disponibles et d'éliminer les multiples points de désaccord et formalités administratives qui ont toujours nui à ce type de partenariat de commercialisation.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le ministère des Collèges et Universités encourage l'excellence et l'équité en enseignement supérieur, en éducation permanente et en recherche.

Le système postsecondaire de l'Ontario, qui constitue un élément essentiel de l'économie, prépare les étudiantes et étudiants ainsi que les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux employeurs une main-d'œuvre qualifiée et talentueuse pour les aider à se développer et à prospérer.

Le soutien à la recherche et à l'innovation permet à l'Ontario de faire face à la concurrence dans l'économie mondiale et de renforcer sa propriété intellectuelle pour favoriser sa croissance économique.

Plan d'avenir

Le plan de l'Ontario pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche avancée a pour objectifs ce qui suit :

- répondre aux besoins de l'ensemble des étudiantes et étudiants et les outiller pour qu'ils réussissent des carrières gratifiantes;
- appliquer un cadre des droits de scolarité assurant l'accessibilité de l'éducation pour les familles à revenu faible et moyen;
- augmenter les possibilités d'apprentissage intégré au travail grâce à des partenariats d'enseignement avec des employeurs et l'industrie et continuer de mettre l'accent sur une stratégie ontarienne ambitieuse pour la microcertification qui permettra d'offrir de la flexibilité, d'accélérer les formations et de répondre rapidement aux besoins du marché du travail;
- mettre en place un secteur de l'éducation postsecondaire et de la recherche financièrement viable qui est transparent, efficace et responsable;
- investir dans la recherche et l'innovation pour permettre le développement et la commercialisation de la propriété intellectuelle de l'Ontario et veiller à sa prospérité économique;
- créer un écosystème qui attire et maintient en poste dans la province les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde et protège la valeur de leurs recherches au profit de l'Ontario.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	11 518,69
Immobilisations	670,37
TOTAL	12 189,06

Note : Le total comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Les actifs de fonctionnement et les biens immobilisés ne sont pas inclus.

Indicateurs de rendement

Amélioration de l'accès et du recours à des ressources d'apprentissage virtuel de haute qualité par les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario

Le ministère s'engage à garantir l'accès à une éducation de haute qualité grâce à des occasions d'apprentissage numérique. Pour ce faire, il cherche à améliorer l'accès et le recours à des ressources d'apprentissage virtuel de haute qualité par les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario. Il mesure ses progrès à cet égard d'après le nombre d'apprenantes et d'apprenants concernés autodéclaré par les formatrices et formateurs qui utilisent des ressources éducatives libres accessibles à la bibliothèque libre d'eCampusOntario.

eCampusOntario a mis en place l'infrastructure de publication libre en 2017-2018 et a lancé le site Web de la bibliothèque libre en mars 2019. Les données indiquent que le nombre d'étudiantes et d'étudiants profitant des ressources éducatives libres financées par le ministère a augmenté de façon constante depuis le début du suivi en juillet 2019 (ce nombre était alors de 19 923). En décembre 2023, ce nombre a encore augmenté, passant à 244 512 et générant environ 22,1 millions de dollars d'économies pour les étudiantes et étudiants depuis le lancement.

<u>Amélioration de l'accès et du recours à des ressources d'apprentissage virtuel de haute qualité par les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de l'Ontario</u>			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Nombre d'apprenantes et d'apprenants profitant des ressources éducatives libres financées par le ministère	2019-07-19 Valeur : 19 923	2023-12-31 Valeur : 244 512	2025-03-31 Valeur : 300 000
Note : Les données proviennent de la bibliothèque libre d'eCampusOntario et sont recueillies annuellement.			

Amélioration de l'harmonisation entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail

Le ministère se donne pour mission de veiller à ce que les employeurs de l'Ontario aient accès à une main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, il améliore l'harmonisation entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail. Il mesure ses progrès à cet

égard selon la proportion de diplômées et diplômés collégiaux et universitaires qui occupent un emploi à plein temps dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études.

Collèges

Pour l'année 2022-2023, 76 % des diplômées et diplômés collégiaux étaient employés à plein temps dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études. Le ministère vise à maintenir un taux d'au moins 70 % en 2024-2025.

<u>Amélioration de l'harmonisation entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail</u>			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Proportion de diplômées et diplômés collégiaux employés à plein temps dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études	2013-03-31 Valeur : 70 %	2023-03-31 Valeur : 76 %	2025-03-31 Valeur : 70 %
Note : Les données reposent sur le nombre de répondantes et répondants ayant déclaré occuper un emploi à plein temps directement ou partiellement lié à leurs études six mois après l'obtention de leur diplôme.			

Universités

Pour l'année 2022-2023, 90 % des diplômées et diplômés universitaires ont obtenu un emploi dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études. Le ministère vise à maintenir un taux d'au moins 90 % en 2023-2024.

<u>Amélioration de l'harmonisation entre le système d'éducation postsecondaire et les besoins du marché du travail</u>			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Proportion de diplômées et diplômés universitaires employés à plein temps dans un domaine directement ou partiellement lié à leurs études	2014-03-31 Valeur : 89 %	2023-03-31 Valeur : 90 %	2024-03-01 Valeur : 90 %

Note : Les données reposent sur le nombre de répondantes et répondants ayant déclaré occuper un emploi à plein temps étroitement lié ou quelque peu lié aux compétences acquises à l'université deux ans après l'obtention de leur diplôme.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2023-2024

Priorité aux étudiantes et étudiants

- Reconnaissance des diplômées et diplômés collégiaux pour leur contribution à la croissance de l'économie de l'Ontario et à l'amélioration de la qualité de vie grâce aux Prix du premier ministre pour les diplômés des collèges.
- Prolongation d'au moins trois années du gel actuel des droits de scolarité (incluant les hausses limitées déjà approuvées) pour les collèges et les universités afin d'offrir un allègement financier et de la prévisibilité aux étudiantes et étudiants souhaitant accéder à une éducation postsecondaire abordable et à leur famille.
- Remise en œuvre de l'initiative pour la transparence des droits de scolarité afin que les étudiantes et étudiants et leur famille puissent mieux comprendre de quelle manière ces droits sont utilisés.
- Consultation de certains établissements d'enseignement postsecondaire, établissements autochtones, collèges d'enseignement professionnel, groupes étudiants et autres intervenants clés au sujet des obstacles à l'accès au logement étudiant dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements.
- Offre d'aide financière à environ 440 000 étudiantes et étudiants à plein temps dans le cadre du RAFFO pour l'exercice 2023-2024.
- Soutien de plus de 450 projets d'apprentissage virtuel dans la province qui ont donné lieu à la création de plus de 600 ressources numériques pour aider les établissements, la population étudiante, le corps professoral et le personnel de l'Ontario à évoluer dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne.
- Soutien de programmes de prêt d'ordinateurs portables et d'accès à Internet visant à mettre plus de 1 500 ordinateurs et plus de 500 modems à la disposition des apprenantes et apprenants de communautés rurales, nordiques, autochtones et francophones.
- Dépôt d'un projet de loi qui, s'il est adopté :
 - autorisera la ministre à établir des directives imposant aux collèges et aux universités de fournir des renseignements sur les droits accessoires et les autres frais d'études, y compris les coûts des manuels et d'autre matériel didactique;
 - obligera les collèges et les universités à se doter de politiques de lutte contre le racisme et la haine, y compris le racisme envers les Autochtones et les Noirs, l'antisémitisme et l'islamophobie;
 - obligera les collèges et les universités à se doter de politiques relatives aux mesures de soutien et aux services en matière de santé mentale et de bien-être.
- Investissement total de 32,6 millions de dollars en 2023-2024 dans des mesures de soutien en santé mentale destinées aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire dans les collèges, les universités et les établissements autochtones.

- Investissement supplémentaire de 32,4 millions de dollars sur trois ans pour financer environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, un organisme qui crée des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie.
- Mise en branle du projet de développement d'un portail consacré aux carrières pour aider les étudiantes et étudiants à comprendre les besoins du marché du travail et à prendre des décisions éclairées quant à leur éducation postsecondaire. Ce portail regroupera diverses sources d'information dans le but de faciliter l'accès à l'éducation et au marché du travail en Ontario pour les étudiantes et étudiants ainsi que les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.
- Adoption de mesures visant à permettre aux collèges de proposer des programmes de maîtrise en études appliquées adaptés aux besoins du marché du travail (sous réserve des approbations réglementaires).
- Investissement d'environ 55 millions de dollars pour aider les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics à fournir des mesures d'adaptation scolaire aux étudiantes et étudiants handicapés.
- Renouvellement de la Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine ainsi que de la Bourse d'études de l'Ontario pour la commémoration pour offrir des bourses de 10 000 \$ aux étudiantes et étudiants admissibles des universités et des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario.

Viabilité financière du secteur

- Réception du rapport du groupe d'experts publié en novembre 2023, qui présente des recommandations pour que le secteur de l'éducation postsecondaire demeure solide sur le plan financier et se consacre à offrir la meilleure expérience possible aux étudiantes et étudiants.
- Mise en œuvre du nouveau Cadre pour la responsabilité financière des universités afin de collaborer avec le secteur universitaire à la surveillance de sa situation financière.

Établissements d'enseignement postsecondaire

- Augmentation du nombre d'options d'obtention de diplômes dans les collèges financés par les fonds publics afin de fournir une plus grande flexibilité pour la conception et l'offre de programmes, ainsi que plus de choix aux étudiantes et étudiants afin de répondre aux besoins du marché du travail.
- Élargissement de l'admissibilité au RAFO à plus de 1 900 programmes de microcertification de qualité approuvés par le ministère dans des établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés.
- Réduction du fardeau administratif des collèges d'enseignement professionnel grâce à des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024, incluant le changement de nom de la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* à la *Loi de 2005 sur les collèges d'enseignement professionnel de l'Ontario*, une flexibilité accrue pour le

renouvellement des programmes et des politiques clarifiées en matière d'apprentissage virtuel.

- Investissement de 203,2 millions de dollars en 2023-2024 pour la réalisation de travaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection cruciaux dans les universités et les collèges de l'Ontario.
- Investissement de 100 millions de dollars en 2023-2024 pour couvrir les coûts des programmes de STIM des universités et des collèges financés par les fonds publics dont les inscriptions dépassent les niveaux de financement établis.
- Annonce d'un financement supplémentaire de 167,4 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025 pour la réparation des immobilisations et pour le matériel.
- Financement de 110 places supplémentaires pour la formation de personnel enseignant de langue française en 2023-2024 à l'Université d'Ottawa et à l'Université de l'Ontario français.

Établissements autochtones

- Investissement de 26,4 millions de dollars dans la Subvention de fonctionnement aux établissements autochtones pour appuyer les neuf établissements autochtones de la province offrant des services à plus de 1 700 apprenantes et apprenants de niveau postsecondaire.
- À compter de 2022-2023, octroi par l'Ontario de 1,5 million de dollars par année pendant trois ans aux établissements autochtones par l'intermédiaire du Programme de réfection des installations des établissements autochtones pour veiller à ce que les étudiantes et étudiants disposent d'installations propices à leur apprentissage. Le gouvernement a récemment annoncé que ce financement sera prolongé de deux ans (2025-2027) à hauteur de 1,5 million de dollars par année.
- En 2023-2024, octroi par l'Ontario de 2,5 millions de dollars sur trois ans aux établissements autochtones pour contribuer à la Subvention aux établissements autochtones pour la santé mentale, qui permet aux établissements autochtones d'offrir aux apprenantes et apprenants des mesures de soutien et des programmes nouveaux ou améliorés relativement à la santé mentale, au bien-être et aux traumatismes.

Ressources humaines dans le domaine de la santé

- Lancement de la subvention ontarienne Apprendre et rester au printemps 2023 pour aider environ 3 800 étudiantes et étudiants admissibles (financement de près de 30 millions de dollars) qui sont inscrits à des programmes hautement prioritaires dans des communautés hautement prioritaires et qui se sont engagés à travailler dans une communauté mal desservie après l'obtention de leur diplôme.
- Dans les budgets de 2022 et de 2023, annonce par le gouvernement de deux séries de mesures pour élargir l'accès aux études dans les écoles de médecine de l'Ontario en ajoutant 260 places dans les programmes de premier cycle et 449 places dans les programmes de deuxième et troisième cycles. Il s'agit des plus importantes mesures du genre en plus de 10 ans.
- Investissement de 33 millions de dollars supplémentaires sur trois ans à compter de 2023

pour ajouter 100 places dans les programmes de premier cycle en école de médecine et 154 places dans les programmes de formation médicale de deuxième et troisième cycles, permettant ainsi à davantage d'étudiantes et d'étudiants de pratiquer la médecine dans leur province de résidence.

- Investissement de 41,4 millions de dollars en 2023-2024 dans le volet de formation clinique des programmes de sciences infirmières.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour prolonger les initiatives de formation et de recrutement de préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) en 2023 grâce à un investissement de 300 millions de dollars sur trois ans. En date de novembre 2023, les 24 collèges financés par les fonds publics, 122 collèges d'enseignement professionnel (comptant 182 campus), six établissements autochtones et 25 conseils scolaires de district proposent une formation en services de soutien à la personne.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour financer la toute première initiative d'augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de soins paramédicaux en Ontario grâce à un investissement de 2,3 millions de dollars en vue de la création de plus de 300 places en 2023-2024.
- Augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences infirmières et en services de soutien à la personne dans six établissements autochtones en poursuivant l'investissement de 2022 de 34 millions de dollars sur quatre ans dans des parcours d'études et de formation adaptés à la culture.
- Élargissement de l'accès à la formation en sciences infirmières en français avec le lancement par le Collège Boréal du nouveau baccalauréat autonome de quatre ans en sciences infirmières dans ses campus de Sudbury et de Toronto.

Programmes de recherche

- Investissement de 133 millions de dollars en 2023-2024 pour financer les travaux novateurs d'universités et d'instituts de recherche de premier plan dans la province, dont l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, l'Institut ontarien du cerveau, Essais cliniques Ontario, l'Institut Périmètre, le Fields Institute, Ontario Genomics, le Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement, l'Institut Vecteur, Compute Ontario, le SNOLAB, les installations de calcul de haute performance et le réacteur nucléaire de McMaster.
- Le 18 mars 2024, annonce par la Province d'un investissement de plus de 278 millions de dollars dans 406 projets de recherche de collèges, d'universités et d'hôpitaux de recherche par l'intermédiaire du Fonds pour la recherche en Ontario et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs.
- Offre à 40 clients d'une gamme de services et d'une expertise en matière de propriété intellectuelle (PI) par l'intermédiaire de Propriété intellectuelle Ontario, un organisme régi par un conseil d'administration, qui sert de ressource de référence pour l'expertise en matière de PI afin d'aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché mondial et à améliorer leurs résultats de recherche et de commercialisation.

- Reconnaissance des chercheuses et chercheurs de haut calibre de la province pour leurs contributions dans les domaines de la chimie, de la science économique, de la physique ainsi que de la physiologie ou de la médecine dans le cadre de la remise annuelle des Prix John Charles Polanyi.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	15 682 300	670 300	4,5	15 012 000	17 089 000	15 029 617
Programme d'éducation postsecondaire	6 856 795 600	225 091 600	3,4	6 631 704 000	6 634 030 600	6 198 266 236
Programme de recherche	176 396 600	(30 500 500)	(14,7)	206 897 100	193 345 400	176 914 394
Total à voter – Charges de fonctionnement	7 048 874 500	195 261 400	2,8	6 853 613 100	6 844 465 000	6 390 210 247
Crédits législatifs	56 456 014	(50 000)	(0,1)	56 506 014	56 506 014	55 167 954
Total du ministère – Charges de fonctionnement	7 105 330 514	195 211 400	2,8	6 910 119 114	6 900 971 014	6 445 378 201
Redressement de consolidation – Collèges	4 470 275 600	(156 840 800)	(3,4)	4 627 116 400	5 113 590 500	4 778 070 898
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement des charges d'intérêt liées à l'aide financière aux étudiants	(48 979 900)	-	-	(48 979 900)	(48 979 900)	(22 045 704)
Redressement de consolidation – Sociétés d'aide à l'enfance	(1 600 000)	(550 000)	-	(1 050 000)	(532 000)	-
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(5 651 500)	4 939 700	-	(10 591 200)	(5 779 000)	(8 542 435)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(683 000)	(6 200)	-	(676 800)	(686 300)	(797 997)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	11 518 691 714	42 754 100	0,4	11 475 937 614	11 958 584 314	11 192 062 963
Charges d'immobilisations						
Programme d'éducation postsecondaire	245 980 900	41 133 200	20,1	204 847 700	208 453 300	219 609 415
Programme de recherche	105 168 800	(5 473 200)	(4,9)	110 642 000	101 120 000	60 734 909
Total à voter – Charges d'immobilisations	351 149 700	35 660 000	11,3	315 489 700	309 573 300	280 344 324
Crédits législatifs	959 600	88 700	10,2	870 900	870 900	5 778 605
Total du ministère – Charges d'immobilisations	352 109 300	35 748 700	11,3	316 360 600	310 444 200	286 122 929
Redressement de consolidation – Collèges	331 290 800	(11 025 100)	(3,2)	342 315 900	317 631 600	290 596 981
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(13 027 800)	6 738 400	-	(19 766 200)	(11 146 200)	(4 481 629)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	670 372 300	31 462 000	4,9	638 910 300	616 929 600	572 238 281
Actifs de fonctionnement						
Programme d'éducation postsecondaire	482 400 000	151 400 000	45,7	331 000 000	331 000 000	312 030 451
Total à voter – Actifs de fonctionnement	482 400 000	151 400 000	45,7	331 000 000	331 000 000	312 030 451
Biens immobilisés						
Programme d'éducation postsecondaire	3 501 000	3 500 000	350 000,0	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	3 501 000	3 500 000	350 000,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	3 501 000	3 500 000	350 000,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	12 189 064 014	74 216 100	0,6	12 114 847 914	12 575 513 914	11 764 301 244

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025* \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	10 613 768 592	11 764 301 244	12 114 847 914	12 189 064 014
		10,8 %	3,0 %	0,6 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Chiffres réels de 2022-2023 par rapport aux chiffres réels de 2021-2022

- Augmentation principalement attribuable à la hausse des dépenses dans le secteur collégial, entraînée par la réouverture complète des campus après l'assouplissement des restrictions en matière de santé publique, ainsi qu'à l'augmentation de l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Prévisions de 2023-2024 par rapport aux chiffres réels de 2022-2023

- Augmentation principalement attribuable à l'augmentation prévue de l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Prévisions de 2024-2025 par rapport aux prévisions de 2023-2024

- Augmentation principalement attribuable au financement supplémentaire pour assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire, compensée par des dépenses plus faibles que prévu dans le secteur collégial.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Nom	Description	Prévisions 2024- 2025 – Dépenses (\$)	Prévisions 2024- 2025 – Revenus (\$)	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Dépenses (\$)	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Revenus (\$)	Chiffres réels 2022- 2023 – Dépenses (\$)	Chiffres réels 2022- 2023 – Revenus (\$)
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	Par la recherche et l'évaluation, le COQES aide la ministre à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, y compris la qualité de l'éducation offerte, l'accès à l'éducation postsecondaire ainsi que la responsabilisation des établissements d'enseignement.	4 100 000	S. O.	4 100 000	56 300	4 100 000	S. O.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP)	La CEQEP fait des recommandations à la ministre relativement aux demandes d'approbation pour l'offre de programmes menant à un grade universitaire ou aux demandes d'approbation pour l'emploi du terme « université » faites par des établissements ontariens privés nouveaux et existants qui confèrent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges de l'Ontario ou tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	900 000	150 000	900 000	150 000	900 000	150 000
Propriété intellectuelle Ontario (PIO)*	PIO offre l'accès à des ressources et à des conseils d'expert en matière de PI pour aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché et à améliorer leurs résultats de recherche et de commercialisation.	13 933 600	S. O.	7 682 300	S. O.	2 249 001	S. O.
Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO)	Le Conseil consultatif du FRO examine les projets de recherche qui ont été soumis dans le cadre du FRO et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs et qui ont été évalués par un comité d'examen, et formule des recommandations en matière de financement à la ministre. Il fournit également à la ministre des conseils stratégiques sur le programme de recherche visant à assurer la compétitivité et la prospérité de l'Ontario.	2 500	S. O.	2 500	S. O.	0	S. O.

*Un financement est également octroyé par le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce.

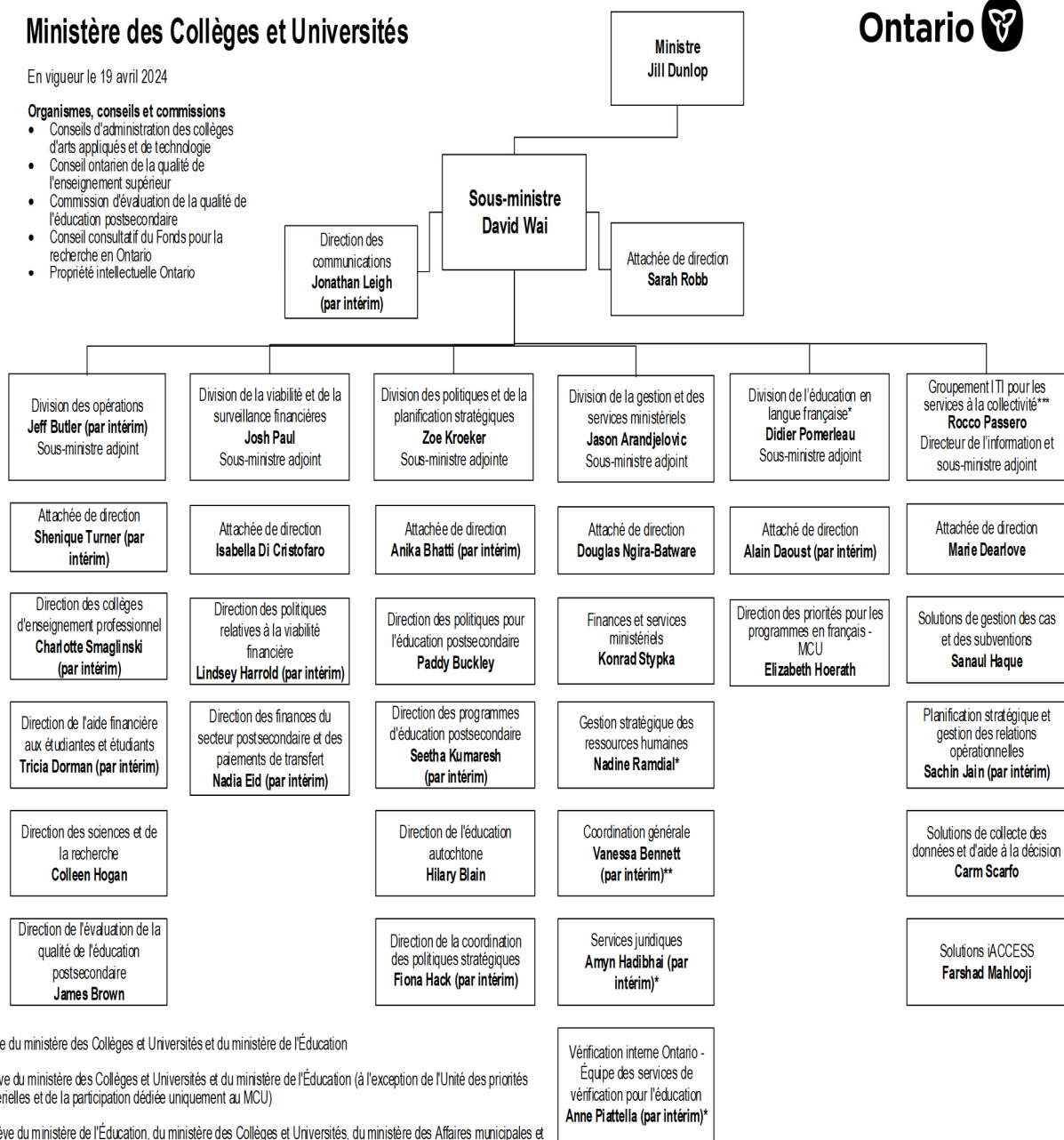
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Collèges et Universités

En vigueur le 19 avril 2024

Organismes, conseils et commissions

- Conseils d'administration des collèges d'arts appliqués et de technologie
- Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
- Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
- Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario
- Propriété intellectuelle Ontario



*Relève du ministère des Collèges et Universités et du ministère de l'Éducation

**Relève du ministère des Collèges et Universités et du ministère de l'Éducation (à l'exception de l'Unité des priorités ministérielles et de la participation dédiée uniquement au MCU)

***Relève du ministère de l'Éducation, du ministère des Collèges et Universités, du ministère des Affaires municipales et du Logement, du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme

RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS 2023-2024

L'éducation postsecondaire est essentielle pour préparer l'avenir des étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le secteur postsecondaire de la province, reconnu à l'échelle internationale, joue un rôle crucial dans la création d'un bassin de travailleuses et travailleurs talentueux. Il fait en sorte de combler les lacunes dans les compétences et de donner aux personnes les compétences et la formation dont elles ont besoin pour être qualifiées et prêtes à occuper un emploi.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir des talents de calibre mondial dans la province. Cette activité crée des emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale. Voilà pourquoi le gouvernement continuera de collaborer avec les établissements et les organismes de recherche ainsi qu'avec les hôpitaux universitaires pour garantir l'instauration d'un climat d'innovation qui renforcera les capacités et créera des emplois et des perspectives en plus de stimuler la croissance.

Initiatives et résultats clés

En 2023-2024, le ministère des Collèges et Universités a répondu à une grande partie des principales priorités gouvernementales visant à favoriser la croissance économique et la prospérité de l'Ontario.

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche jouent un rôle crucial pour assurer un avenir meilleur pour les familles, les travailleuses et travailleurs ainsi que les entreprises de l'Ontario. Voilà pourquoi, au cours de l'exercice précédent, le ministère des Collèges et Universités s'est affairé à ce qui suit :

- veiller à la solidité du secteur postsecondaire en renforçant les capacités et en assurant la viabilité, l'efficacité et la responsabilité financières dans le but d'obtenir des résultats avantageux pour les étudiantes et étudiants et d'aider à bâtir l'économie de l'Ontario;
- déposer un projet de loi qui oblige les universités et les collèges financés par les fonds publics à se doter de politiques de lutte contre le racisme et la haine et de politiques en matière de santé mentale informant les étudiantes et étudiants des mesures de soutien offertes, et qui autorise la ministre à établir des directives exigeant des établissements qu'ils fournissent des renseignements sur les droits accessoires;
- veiller à ce que les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics ainsi que les collèges d'enseignement professionnel de l'Ontario soient axés sur l'avenir et prêts à répondre à la fois aux besoins des étudiantes et étudiants et à ceux du marché du travail;

- encourager la transformation numérique en investissant dans l'apprentissage virtuel qui permet l'enseignement et l'apprentissage hybrides;
- favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire et la réussite des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire grâce à des mesures de soutien ciblées, notamment à de l'aide financière et à des services de santé mentale;
- protéger le système de soins de santé grâce à des programmes qui accélèrent la formation des professionnelles et professionnels de la santé et augmentent leurs possibilités de formation pour s'assurer de bâtir, dans le secteur des soins de santé, une main-d'œuvre qui sera en mesure de servir la population ontarienne;
- protéger la propriété intellectuelle en veillant à ce que les idées développées en Ontario profitent à la population de l'Ontario;
- renforcer le secteur de la recherche de l'Ontario en stimulant l'innovation et les découvertes;
- assurer une gestion financière saine des ressources gouvernementales et respecter son engagement d'amélioration continue de façon à accroître l'efficacité et l'efficience des programmes.

Viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire

L'Ontario est déterminé à assurer la qualité, l'accessibilité et la viabilité du système d'éducation postsecondaire maintenant et durant les années à venir pour permettre aux apprenantes et apprenants de continuer d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver un bon emploi et répondre aux besoins du marché du travail.

Rapport du groupe d'experts

En mars 2023, le ministère a créé un groupe d'experts chargé d'offrir des conseils et des recommandations pour que le secteur de l'éducation postsecondaire demeure solide sur le plan financier et se consacre à offrir la meilleure expérience possible aux étudiantes et étudiants. Le groupe a présenté ses recommandations à la ministre des Collèges et Universités, et son rapport a été rendu public en novembre 2023.

Ententes de mandat stratégiques et financement axé sur le rendement

Pour offrir de la stabilité et de la prévisibilité aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de l'Ontario et pour tenir compte des difficultés du secteur causées par la COVID-19, de la viabilité et des tendances économiques, le gouvernement reporte de trois ans l'instauration du financement axé sur le rendement dans le cadre des ententes de mandat stratégiques de 2020-2025 (EMS3).

En mars 2023, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre le financement axé sur le rendement dans une proportion de 10 % à l'échelle du système pour l'année 4 (2023-2024).

En février 2024, à la suite d'un examen approfondi du rendement du secteur, le ministère a

annoncé l’instauration du financement axé sur le rendement dans une proportion de 25 % à l’échelle du système pour l’année 5 (2024-2025). Bien que la proportion proposée pour la dernière année du processus des EMS3 représente une progression plus rapide que ce que propose le groupe d’experts dans son rapport, elle reste cohérente avec la proportion finale recommandée de 25 %.

Cette proportion incite les établissements à faire preuve d’efficience et d’efficacité pour assurer la réussite des étudiantes et étudiants. Le ministère continuera à mettre en œuvre un mécanisme de limitation des pertes, qui plafonne les pertes de financement à 95 % du montant accordé selon chaque mesure.

Le financement axé sur le rendement aidera les établissements à apporter aux étudiantes et étudiants les connaissances et l’expérience nécessaires pour trouver un bon emploi, tout en assurant la viabilité du secteur de l’éducation postsecondaire.

Cadre de responsabilité financière

En 2023, le ministère a mis en œuvre un nouveau cadre de responsabilité financière pour les universités.

Reposant sur les recommandations d’un tiers et du Conseil des universités de l’Ontario, ce cadre concrétise l’engagement continu du secteur à l’égard de la transparence des données financières et l’engagement du ministère d’assurer une surveillance proactive de la situation financière des établissements.

Le cadre permet de mesurer les risques pour la santé financière des universités d’après les données financières accessibles au public et de déterminer les mesures que doivent prendre le ministère et les universités. Les résultats de l’évaluation indiqueront au ministère s’il doit mentionner aux universités la nécessité d’établir un plan d’action pour éliminer les risques constatés.

Soutien au personnel de la santé

Les professionnelles et professionnels de la santé sont essentiels à la santé et aux soins de longue durée de la population de l’Ontario. Le gouvernement œuvre à bâtir une main-d’œuvre dans le secteur des soins de santé afin de renforcer le système de soins et de garantir à la population ontarienne l’accès aux soins de haute qualité dont elle a besoin et qu’elle mérite.

Subvention ontarienne Apprendre et rester

La subvention ontarienne Apprendre et rester fournit aux étudiantes et étudiants de programmes de ressources humaines dans le domaine de la santé un financement initial complet de leurs droits de scolarité, du coût de leurs livres et des autres coûts directement liés à leurs études, en échange de l’engagement à travailler et à rester au service de la population dans la région où ils ont étudié pendant une période déterminée après l’obtention de leur

diplôme. En offrant un soutien financier ciblé qui encourage les étudiantes et étudiants à apprendre et à rester dans les régions prioritaires, le gouvernement de l'Ontario aide les communautés à trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin dans des professions recherchées, tout en accordant la priorité aux étudiantes et étudiants.

En 2023, en réponse aux besoins du marché du travail, le gouvernement a annoncé que la subvention ontarienne Apprendre et rester serait également offerte pour les programmes de soins paramédicaux et de technologie de laboratoire médical dans les communautés prioritaires. Au printemps 2023, plus de 5 000 étudiantes et étudiants avaient présenté une demande; à ce jour, environ 3 800 d'entre eux ont reçu la subvention pour l'année scolaire 2023-2024. Au 1^{er} février 2024, près de 30 millions de dollars ont été versés dans le cadre de la subvention ontarienne Apprendre et rester.

Les communautés rurales et du Nord connaissent encore des pénuries de travailleuses et travailleurs de la santé. C'est pourquoi le gouvernement œuvre à ce qu'elles disposent du personnel nécessaire pour répondre aux besoins des patientes et patients et du système de soins de santé.

L'Ontario a annoncé que, pour l'année scolaire 2024-2025, la subvention ontarienne Apprendre et rester continuera de cibler des programmes particuliers de ressources humaines dans le domaine de la santé, notamment :

- des programmes de soins infirmiers dans le Nord, l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- des programmes de technologie de laboratoire médical dans le Nord et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- des programmes de soins paramédicaux dans le Nord de l'Ontario.

Formation en sciences infirmières

Le maintien de l'excellence de la formation en sciences infirmières demeure une priorité pour l'Ontario, tout comme l'élargissement du choix offert aux étudiantes et étudiants et l'accroissement de l'autonomie des établissements.

L'année 2023 a été une année record pour le nouveau personnel infirmier en Ontario : on comptait plus de 17 000 nouvelles infirmières et nouveaux infirmiers autorisés prêts à travailler dans la province et 30 000 étudiantes et étudiants inscrits en sciences infirmières dans un collège ou une université de l'Ontario.

Pour poursuivre dans cette voie, l'Ontario a réalisé plusieurs investissements visant à accroître sa main-d'œuvre infirmière. Dans le cadre du plan *Votre santé*, le gouvernement investit 128 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour renforcer la main-d'œuvre en santé et former 2 000 infirmières et infirmiers autorisés de plus ainsi que 1 000 infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires autorisés de plus dans les universités et les collèges financés par les fonds publics. En mars 2024, 15 programmes autonomes de baccalauréat en sciences infirmières avaient été approuvés par le ministère.

Dans le cadre de cette augmentation du personnel en santé, la Province ajoute 150 places supplémentaires pour la formation d’infirmières praticiennes et d’infirmiers praticiens. En 2023-2024 et en 2024-2025, le gouvernement a investi 17,1 millions de dollars pour rendre opérationnelles 101 places par l’intermédiaire du consortium des universités et 20 places supplémentaires à l’Université de Toronto, financées par le ministère des Collèges et Universités (238 743 \$ en 2023-2024 et 238 743 \$ en 2024-2025), ce qui porte à 321 le nombre total de places opérationnelles dans les écoles de la province. Des travaux sont en cours pour rendre opérationnelles les 29 places restantes.

Les 14 universités et les 24 collèges financés par les fonds publics proposent tous une forme ou une autre de formation en sciences infirmières. Six établissements autochtones proposent une formation en sciences infirmières en partenariat avec des universités et des collèges financés par les fonds publics. En 2023-2024, 20 programmes autonomes sont offerts par des universités ou des collèges financés par les fonds publics, et huit partenariats de collaboration (une université et un ou plusieurs collèges partenaires) proposent un programme de baccalauréat en sciences infirmières.

Formation des préposées et préposés aux services de soutien à la personne

Le gouvernement reconnaît l’importance du rôle que jouent les préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) dans le système de soins de santé de l’Ontario. Le gouvernement continue de collaborer étroitement avec le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée et les établissements d’enseignement postsecondaire pour veiller à ce que les PSSP puissent acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour intégrer une main-d’œuvre hautement qualifiée en Ontario.

En 2022-2023, le ministère des Collèges et Universités a collaboré avec le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée au deuxième cycle du Fonds d’aide pour la formation en services de soutien à la personne. Cette collaboration s’est traduite par un investissement d’environ 82 millions de dollars pour aider jusqu’à 7 000 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants en services de soutien à la personne dans les collèges d’enseignement professionnel de l’Ontario.

Dans le cadre du plan provincial *Votre Santé*, le gouvernement a annoncé en novembre 2023 de nouvelles initiatives visant à recruter et à maintenir en poste d’autres PSSP, avec un investissement de plus de 300 millions de dollars sur trois ans.

En date de novembre 2023, les 24 collèges financés par les fonds publics, 122 collèges d’enseignement professionnel (comptant 182 campus), six établissements autochtones et 25 conseils scolaires de district proposent une formation en services de soutien à la personne.

Promotion de la formation en services de soutien à la personne et en sciences infirmières dans les établissements autochtones

Comme annoncé en mars 2022, l'Ontario augmente le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en services de soutien à la personne et en sciences infirmières dans six établissements autochtones grâce à un investissement de 34 millions de dollars sur quatre ans.

Ces fonds aident les établissements autochtones à offrir des parcours d'études adaptés à la culture qui permettent aux personnes apprenantes de se préparer pour une carrière d'infirmière autorisée ou d'infirmier autorisé (IA), d'infirmière auxiliaire autorisée ou d'infirmier auxiliaire autorisé (IAA) ou de PSSP. Ils permettent aussi aux établissements autochtones participants d'élargir leurs programmes existants ou d'en créer de nouveaux afin de former environ 340 IAA, 60 IA et 400 PSSP sur quatre ans. Les fonds ont permis aux établissements autochtones de développer des partenariats avec des fournisseurs de soins de santé communautaires et des foyers de soins de longue durée, de moderniser leurs laboratoires et leur matériel ainsi que d'offrir davantage de soutien intégré pour favoriser la persévérance des étudiantes et étudiants.

Programmes de sciences infirmières en français

En juin 2023, le gouvernement a annoncé l'élargissement de l'accès à la formation en sciences infirmières en français avec le lancement par le Collège Boréal du nouveau baccalauréat autonome de quatre ans en sciences infirmières dans ses campus de Sudbury et de Toronto. Entre autres mesures, il alloue jusqu'à 630 000 \$ pour financer 70 places supplémentaires en soins infirmiers auxiliaires au Collège Boréal pour l'année scolaire 2023-2024. Grâce à cet investissement, le gouvernement veille à ce que la population francophone de l'Ontario ait accès à des fournisseurs de soins de santé francophones, ce qui améliore la communication entre le fournisseur et la patiente ou le patient et, par conséquent, la santé des personnes.

Abordabilité, accessibilité et inclusivité de l'éducation postsecondaire

Gel des droits de scolarité

Le gouvernement s'engage à veiller à ce que toute la population étudiante admissible de l'Ontario ait accès à une éducation postsecondaire de qualité et abordable. Réduire les droits de scolarité et rendre les études collégiales et universitaires abordables font partie du plan gouvernemental visant à faciliter l'accès à la formation nécessaire pour trouver un emploi bien rémunéré.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les droits de scolarité de la plupart des résidentes et résidents de l'Ontario sont demeurés gelés au niveau de 2019-2020. Les établissements ont été autorisés à augmenter les droits de scolarité d'au plus 5 % pour les étudiantes et étudiants canadiens résidant à l'extérieur de la province et d'au plus 7,5 % par an pendant plusieurs années pour un

nombre limité de programmes déjà approuvés dont les droits de scolarité sont inférieurs à la moyenne du secteur pour des programmes comparables.

Loi de 2024 sur le renforcement de la responsabilisation et du soutien aux étudiants

En février 2024, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi intitulé *Loi de 2024 pour renforcer la responsabilisation et les mesures de soutien aux étudiants* qui, s'il est adopté, autorisera la ministre à établir des directives imposant aux collèges et aux universités de fournir des renseignements sur les droits accessoires et les autres frais d'études, y compris les coûts des manuels et d'autre matériel didactique. Par exemple, il pourrait s'agir de directives visant à garantir la publication de ces renseignements par les établissements.

Si elle est adoptée, la *Loi de 2024 pour renforcer la responsabilisation et les mesures de soutien aux étudiants* imposera aussi aux collèges et aux universités de se doter de politiques relatives aux mesures de soutien et aux services en matière de santé mentale et de bien-être, ainsi que de politiques de lutte contre le racisme et la haine, notamment le racisme envers les Autochtones et les Noirs, l'antisémitisme et l'islamophobie.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Le RAFEO a apporté une aide financière à environ 440 000 étudiantes et étudiants à plein temps pour l'exercice 2023-2024 et une aide au remboursement à environ 160 000 étudiantes et étudiants.

En outre, l'éventail des programmes d'éducation postsecondaire appuyés par le RAFEO s'est élargi. Les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones ont eu pour la première fois la possibilité de présenter une demande au RAFEO au cours de l'année scolaire 2020-2021. Il en était de même pour ceux inscrits à l'un des quelque 1 900 programmes de microcertification admissibles dans des établissements publics et privés.

Harmonisation des définitions et des restrictions des gouvernements provincial et fédéral pour le RAFEO

Au printemps 2023, l'Ontario a actualisé ses dispositions législatives afin d'éliminer les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire pour les personnes handicapées et de s'assurer que chaque étudiante et étudiant a les outils et les ressources nécessaires pour réaliser son plein potentiel. Ainsi, la définition d'étudiant handicapé a été élargie pour inclure les étudiantes et étudiants ayant une invalidité permanente et ceux ayant une invalidité persistante ou prolongée, de sorte que tous aient accès aux mêmes prestations provinciales dans le cadre du RAFEO.

En outre, l'Ontario a permis à l'ensemble des étudiantes et étudiants handicapés admissibles, y compris à ceux ayant une invalidité persistante ou prolongée, d'accéder à des mesures d'aide au remboursement telles que le Programme d'aide au remboursement pour emprunteurs ayant une invalidité permanente.

Cette harmonisation avec le gouvernement fédéral permettra de générer des économies et de faciliter l'accès des étudiantes et étudiants handicapés à l'aide financière.

Amélioration de la perception des prêts

Dans le cadre de son énoncé économique d'automne 2023, l'Ontario a apporté des modifications législatives visant à améliorer les outils et les processus de perception des prêts, de façon à recouvrer rapidement une plus grande partie de la somme due par les personnes qui n'ont pas remboursé leurs prêts du RAFFO. Ce changement fait suite à une constatation du Bureau du vérificateur général de l'Ontario selon laquelle d'importants montants de prêts étudiants ne sont pas recouverts; ces sommes totalisant environ 1 milliard de dollars depuis la création du RAFFO en 1975.

Apprentissage virtuel

Le gouvernement s'est engagé à investir plus de 70 millions de dollars de 2020 à 2023 pour soutenir la nouvelle Stratégie pour l'apprentissage virtuel de l'Ontario. Éclairée par des consultations auprès du secteur postsecondaire, la stratégie met l'accent sur le soutien de la croissance dans le domaine de l'apprentissage virtuel pour pouvoir offrir des services accessibles et durables. De plus, elle soutient la transformation numérique de l'enseignement et de l'apprentissage au sein des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et aide à bâtir une main-d'œuvre prête à passer au numérique qui saura contribuer à l'économie de la province.

L'investissement dans la Stratégie pour l'apprentissage virtuel continue d'appuyer :

- la mobilisation et la participation dans l'ensemble des collèges, des universités et des établissements autochtones financés par les fonds publics de l'Ontario;
- plus de 450 projets dans la province, menés par des collèges, des universités et des établissements autochtones financés par les fonds publics de l'Ontario, qui ont donné lieu à la création de plus de 600 ressources numériques pour aider les établissements, la population étudiante, le corps professoral et le personnel de l'Ontario à évoluer dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage en ligne – ces projets visent à augmenter le nombre d'options d'éducation traditionnelle et permanente par l'utilisation accrue de l'apprentissage en ligne et hybride, de même qu'à augmenter les capacités et la qualité en matière d'apprentissage virtuel dans le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario;
- des programmes de prêt d'ordinateurs portables et d'accès à Internet visant à mettre plus de 1 500 ordinateurs et plus de 500 modems à la disposition des apprenantes et apprenants de communautés rurales, nordiques, autochtones et francophones;
- la mise en ligne d'environ 500 programmes et modules de formation de courte durée existants, la création de plus de 400 programmes et modules de courte durée en ligne et l'élaboration de plus de 200 ressources éducatives libres dans les établissements autochtones.

En outre, l'Ontario accroît l'accès aux ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage en français grâce au soutien financier du gouvernement du Canada dans le cadre de l'*Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle* (financement fédéral de 5 millions de dollars sur deux ans, soit de 2022-2023 à 2023-2024). En 2023-2024, l'Ontario a rendu les ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage de niveau postsecondaire plus facilement accessibles en français en accordant à eCampusOntario du financement pour :

- ajouter au programme Ontario Extend des ressources d'apprentissage et de perfectionnement professionnel ciblées en français;
- améliorer l'accès aux ressources éducatives libres en français et les développer;
- mobiliser les intervenants du secteur, en particulier les établissements postsecondaires francophones et bilingues, en créant et en développant des communautés de pratique professionnelle qui contribuent à favoriser et à améliorer les relations entre les établissements, les éducatrices et éducateurs ainsi que les apprenantes et apprenants.

Amélioration du soutien aux victimes de violence à caractère sexuel

En décembre 2022, le gouvernement a adopté une loi qui protège davantage la population étudiante en proposant aux établissements d'enseignement postsecondaire des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel du corps professoral et du personnel à l'égard des étudiantes et étudiants et pour mieux traiter les plaintes. Plus précisément, ces nouvelles dispositions législatives :

- renforcent les outils à la disposition des universités et des collèges financés par les fonds publics et des collèges d'enseignement professionnel pour traiter les cas de harcèlement sexuel du corps professoral et du personnel à l'égard des étudiantes et étudiants (c'est-à-dire considérer le harcèlement sexuel à l'égard d'une étudiante ou d'un étudiant comme un motif valable de licenciement et empêcher la réembauche de personnes reconnues coupables de harcèlement sexuel à l'égard d'une étudiante ou d'un étudiant);
- empêchent le recours à un accord de non-divulgence lorsqu'une étudiante ou un étudiant présente une allégation de harcèlement sexuel de la part d'une employée ou d'un employé, sauf si un tel accord est demandé par l'étudiante ou l'étudiant;
- exigent des établissements qu'ils adoptent une politique sur le harcèlement sexuel qui, au minimum, inclut leurs règles concernant les comportements sexuels mettant en cause des employées et employés ainsi que des étudiantes et étudiants, et des exemples de mesures disciplinaires pouvant être imposées aux employées et employés qui enfreignent la politique.

Ces dispositions législatives sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Le ministère collaborera avec les établissements pour veiller à la mise en place de politiques sur le harcèlement sexuel conformes aux exigences législatives.

Aide au logement étudiant

Les universités et les collèges financés par les fonds publics de l'Ontario sont responsables du logement de leur population étudiante et offrent généralement des résidences sur les campus ou des logements hors campus gérés par l'établissement. Les collèges d'enseignement professionnel et les établissements autochtones ne proposent habituellement pas de logement. Le ministère ne finance pas les résidences ou les logements pour étudiantes et étudiants. L'actuelle pénurie de logements frappe la population étudiante, particulièrement les étudiantes et étudiants étrangers.

En partenariat avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère des Collèges et Universités soutient le Plan d'action pour l'offre de logements du gouvernement, qui reconnaît les étudiantes et étudiants comme une population vulnérable.

Au cours de l'été 2023, le ministère a consulté certains collèges, universités, établissements autochtones, collèges d'enseignement professionnel, groupes étudiants et autres intervenants clés afin de mieux comprendre les obstacles les empêchant de donner ou d'avoir accès à des logements étudiants. Le ministère a également collaboré avec Collèges Ontario et le Conseil des universités de l'Ontario pour recueillir des données sur les logements actuels et prévus auprès de l'ensemble des universités et des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario.

En novembre 2023, la ministre a animé une table ronde sur les logements pour étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, lors de laquelle divers intervenants et partenaires clés du secteur de l'éducation postsecondaire ont discuté des façons dont le gouvernement et ses partenaires peuvent ensemble éliminer les obstacles et trouver des solutions créatives pour construire des logements. L'objectif de cette table ronde était de discuter des façons d'encourager les partenariats privé-public pour accroître la disponibilité des logements étudiants abordables.

Les consultations, la collecte de données et la table ronde permettront de formuler des recommandations visant à réduire les formalités administratives et les obstacles auxquels sont confrontés les établissements et les étudiantes et étudiants.

Apprentissage des Autochtones

Établissements autochtones

Les établissements autochtones constituent un pilier essentiel du système d'éducation postsecondaire de calibre mondial de l'Ontario, lequel offre un milieu accessible, respectueux et inclusif aux apprenantes et apprenants autochtones.

En 2023-2024, l'Ontario a investi 26,4 millions de dollars dans la Subvention de fonctionnement aux établissements autochtones pour appuyer les neuf établissements autochtones de la province offrant des services à quelque 1 700 apprenantes et apprenants de niveau postsecondaire. Ce montant représente une augmentation de 1,6 million de dollars (6,3 %) par rapport aux niveaux de financement de 2021-2022.

En 2023-2024, l'Ontario a également investi dans ces subventions à des fins particulières pour les établissements autochtones :

- services de santé mentale – 1,0 million de dollars;
- aide à l'accessibilité pour les étudiantes et étudiants handicapés – 0,7 million de dollars;
- programmes pour la sécurité sur les campus – 0,45 million de dollars;
- bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones – 0,26 million de dollars;
- programmes pour l'apprentissage des métiers spécialisés – 1,5 million de dollars;
- programme First Peoples' Aviation Technology – Flight du First Nations Technical Institute, le seul programme d'éducation postsecondaire autochtone en aviation au Canada – 2,15 millions de dollars;
- Programme de réfection des installations des établissements autochtones – 4,7 millions de dollars.

En 2023-2024, le ministère a aussi octroyé 2,1 millions de dollars pour le financement de l'Indigenous Advanced Education and Skills Council, lequel est reconnu par la *Loi de 2017 sur les établissements autochtones* et joue un rôle clé en vertu de cette loi en ce qui a trait à l'assurance de la qualité et à la protection des étudiantes et étudiants dans les établissements autochtones.

Bourse pour les étudiantes et étudiants autochtones

Le ministère continue d'offrir un soutien financier aux étudiantes et étudiants autochtones qui en ont besoin et qui fréquentent un établissement autochtone, un collège ou une université grâce à la Bourse pour les étudiantes et étudiants autochtones. Dans le cadre de cette bourse, un montant total de 1,6 million de dollars a été octroyé à des apprenantes et apprenants autochtones en 2023-2024 :

- universités – 710 200 \$;
- collèges – 660 300 \$;
- établissements autochtones – 260 000 \$.

Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones pour les collèges et universités

Le Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones pour les collèges et universités continue d'octroyer 18,2 millions de dollars chaque année aux collèges et aux universités. Ce montant aide les établissements à élaborer et à offrir des programmes et des services pour les étudiantes et étudiants autochtones afin de réduire les obstacles qui empêchent les Autochtones d'avoir accès à l'éducation postsecondaire et afin d'accroître la participation des communautés autochtones à la gouvernance des établissements et à l'élaboration de programmes.

Éducation en langue française

L'Ontario octroie quelque 73 millions de dollars par an pour aider plus de 32 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire inscrits à des programmes bilingues et en langue française en Ontario.

L'Université de l'Ontario français (UOF), la première université de langue française en Ontario dirigée par des francophones pour les francophones, a entamé sa troisième année scolaire à l'automne 2023. En 2022-2023, l'établissement comptait environ 100 étudiantes et étudiants inscrits, comparativement à 29 à l'automne 2021. En septembre 2023, l'UOF a lancé un programme de formation à l'enseignement à plein temps.

Étudiantes et étudiants handicapés

Le gouvernement offre une aide financière aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics pour qu'ils puissent veiller à ce que chaque étudiante et étudiant ait les outils et les ressources nécessaires à la réalisation de son plein potentiel. Les initiatives de formation accessible sont d'importants outils pour réduire le taux de chômage élevé chez les personnes handicapées et améliorer de façon générale les résultats sur le marché du travail.

En 2023-2024, le ministère a investi environ 55 millions de dollars pour aider les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics à respecter les exigences prévues par la loi en matière de mesures d'adaptation scolaire pour les étudiantes et étudiants handicapés.

Soutien à la santé mentale

Le soutien à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances est une priorité pour le ministère des Collèges et Universités. Le ministère fait partie des partenaires participant à la stratégie pluriannuelle de santé mentale et de lutte contre les dépendances intitulée *Vers le mieux-être*, qui a été lancée le 3 mars 2020 et qui est menée par le ministère de la Santé.

En 2023-2024, le ministère a investi 32,6 millions de dollars dans le soutien en santé mentale offert aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire dans les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics.

En février 2024, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement de 23 millions de dollars pour améliorer le soutien en santé mentale, dont 8 millions sur trois ans (2024-2027) pour le Plan d'action pour la santé mentale dans le secteur postsecondaire.

Le gouvernement a également déposé le projet de loi intitulé *Loi de 2024 pour renforcer la responsabilisation et les mesures de soutien aux étudiants* qui, s'il est adopté, imposera aux collèges et aux universités de se doter de politiques relatives aux mesures de soutien et aux services en matière de santé mentale et de bien-être.

Étudiantes et étudiants étrangers

En janvier 2024, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a annoncé des changements au Programme des étudiants étrangers pour 2024 et 2025, y compris un plafond applicable au nombre de demandes de permis d'études traitées. Les élèves étrangers de la maternelle à la 12^e année ainsi que les étudiantes et étudiants étrangers à la maîtrise et au doctorat ne sont pas touchés par ce plafond.

En réponse à cette mesure, le gouvernement donne la priorité aux programmes postsecondaires financés par les fonds publics qui préparent les personnes diplômées à travailler dans des secteurs où la demande de main-d'œuvre est élevée, afin de répondre aux besoins du marché du travail en Ontario. Les demandes seront attribuées aux établissements selon les critères suivants :

- la priorité est accordée aux programmes dans les secteurs où la demande de main-d'œuvre est élevée, notamment les métiers spécialisés, les ressources humaines dans le domaine de la santé, les STIM, l'hôtellerie et la garde d'enfants, de même qu'aux programmes en langue française;
- l'établissement ne peut pas dépasser le nombre de permis accordés en 2023;
- la proportion de permis d'études délivrés à des étudiantes et étudiants étrangers pour un établissement ne peut pas excéder 55 % (à l'exclusion des secteurs à forte demande) du nombre total d'étudiantes et d'étudiants canadiens de première année inscrits dans cet établissement en 2023.

L'Ontario attribuera 96 % des demandes de permis d'études aux universités et aux collèges financés par les fonds publics, tandis que les 4 % restants seront attribués aux écoles de langues, aux universités privées et à d'autres établissements de la province. Aucune demande ne sera attribuée aux collèges d'enseignement professionnel.

C'est également dans le cadre des changements annoncés par le gouvernement fédéral en janvier 2024 qu'à compter du 15 mai 2024, les étudiantes et étudiants étrangers qui commencent un programme dans un collège financé par les fonds publics offert par un partenaire privé ne seront plus admissibles à un permis de travail postdiplôme.

Bourses d'études spéciales

Bourse d'études de l'Ontario pour la commémoration

En 2023-2024, le gouvernement a renouvelé la Bourse d'études de l'Ontario pour la commémoration, créée à la mémoire des 57 Canadiennes et Canadiens qui ont péri en 2020 dans l'écrasement d'un avion d'Ukraine International Airlines (vol PS752) en Iran. Bon nombre des victimes de cette tragédie faisaient partie de la communauté postsecondaire de l'Ontario. Ainsi, des bourses d'un montant de 10 000 \$ chacune seront octroyées, à la mémoire des victimes canadiennes, à 57 étudiantes et étudiants admissibles pour financer leurs études durant l'année scolaire 2023-2024.

Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine

En réponse à l'invasion militaire russe en Ukraine, la Province a annoncé en avril 2022 la Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine, d'une valeur de 1,9 million de dollars, afin de soutenir les étudiantes et étudiants des universités et des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario. En octobre 2023, le gouvernement a investi 1,9 million de dollars supplémentaires pour venir en aide d'abord aux étudiantes et étudiants touchés par le conflit ukrainien, puis à ceux touchés par d'autres conflits. Chaque bourse de 10 000 \$ est remise à quatre étudiantes ou étudiants de chaque université et collège financés par les fonds publics, pour un total de 188 bourses. Les bourses sont octroyées en fonction du mérite et des besoins financiers pour l'année scolaire 2023-2024.

Apprentissage par l'expérience ou apprentissage intégré au travail

Les occasions d'apprentissage par l'expérience ou d'apprentissage intégré au travail offertes par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir l'expérience nécessaire pour accéder à des emplois recherchés après l'obtention de leur diplôme.

Grâce à des partenariats avec eCampusOntario et Contact Nord, des organismes qui soutiennent la croissance et l'accessibilité de l'apprentissage numérique en Ontario, le gouvernement a créé des possibilités d'apprentissage par l'expérience virtuelles ou assistées par la technologie. Le gouvernement offre son soutien pour des stages étudiants afin d'aider les entreprises, qu'elles soient bien établies ou nouvelles, à prospérer et à protéger les innovations, les idées et les produits développés en Ontario.

Comme annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2023, le ministère investit 32,4 millions de dollars sur trois ans pour financer environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, un organisme qui crée des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie.

Ce soutien à l'apprentissage par l'expérience pratique, combiné aux efforts des employeurs, de la population étudiante et des établissements d'enseignement postsecondaire pour accroître les possibilités, a fait de l'Ontario un leader national de l'apprentissage par l'expérience.

Qualité et viabilité du secteur de l'éducation postsecondaire

Collèges d'enseignement professionnel

Dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, les collèges d'enseignement professionnel jouent un rôle important en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel, y compris dans les secteurs prioritaires comme la santé et les soins de longue durée.

Une des priorités du gouvernement est d’alléger le fardeau des collèges d’enseignement professionnel par la réduction des formalités administratives et de veiller à ce que ces collèges puissent continuer d’offrir une formation des plus utiles aux étudiantes et étudiants. Voici des exemples d’initiatives récentes pour réduire les formalités administratives dans le secteur :

- modernisation des exigences liées à l’apprentissage en ligne ou hybride pour offrir une plus grande flexibilité au secteur en ce qui concerne la conception et l’offre de programmes;
- offre aux collèges d’enseignement professionnel de la possibilité de conserver leurs dossiers sous forme électronique et élimination des exigences désuètes, comme la nécessité de conserver des copies papier de la *Loi de 2005 sur les collèges d’enseignement professionnel de l’Ontario* et de ses règlements ainsi que des descriptions de programmes;
- imposition à la surintendante ou au surintendant des collèges d’enseignement professionnel de l’obligation d’examiner la *Loi de 2005 sur les collèges d’enseignement professionnel de l’Ontario* tous les cinq ans afin d’en garantir l’actualité.

Ces mesures permettront aux collèges d’enseignement professionnel de fournir aux apprenantes et apprenants l’éducation axée sur les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail de l’Ontario. Le ministère continuera de collaborer avec le secteur afin de trouver des façons de réduire le fardeau tout en protégeant efficacement les étudiantes et étudiants.

En février 2024, la Province a annoncé la prise de nouvelles mesures visant à protéger les étudiantes et étudiants et à améliorer l’intégrité des collèges d’enseignement professionnel. L’Ontario consolidera l’intégration des mesures d’application de la loi à l’échelle des ministères en vue de renforcer la supervision des collèges d’enseignement professionnel et donnera plus rapidement suite aux préoccupations et aux plaintes en améliorant la gestion des données, la collecte de renseignements et l’efficacité des enquêtes de conformité.

Les collèges d’enseignement professionnel jouent un rôle important dans la croissance économique de l’Ontario en offrant aux étudiantes et étudiants de la formation de courte durée, flexible et axée sur la carrière qui facilitera leur intégration ou leur réintégration sur le marché du travail, ainsi qu’en attirant des étudiantes et étudiants étrangers qui contribueront aussi à la prospérité de la province.

Examen de la directive concernant les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé

La directive exécutoire du ministère sur les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé permet aux collèges d’établir des partenariats novateurs avec des fournisseurs privés pour générer des revenus supplémentaires et devenir plus compétitifs sur le plan financier. Les collèges peuvent ainsi investir dans leurs campus et leur communauté.

Le 22 janvier 2024, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a annoncé qu’à partir de septembre 2024, les personnes diplômées de programmes offerts dans le cadre de ces

partenariats ne pourront plus demander de permis de travail postdiplôme. Le ministère évalue actuellement les possibles répercussions financières des changements apportés aux politiques d'IRCC pour les collèges publics ayant établi des partenariats avec le secteur privé ainsi que pour l'ensemble du secteur.

Le 26 janvier 2024, le ministère a également annoncé la prise de mesures visant à protéger l'intégrité de l'éducation postsecondaire, notamment l'instauration d'un moratoire sur les nouveaux partenariats entre les collèges publics et le secteur privé, le temps de renforcer les mécanismes de contrôle et d'assurer la qualité des partenariats déjà établis.

Université Laurentienne

Depuis que l'Université Laurentienne a entamé sa restructuration, le gouvernement de l'Ontario demeure résolu à collaborer avec l'établissement et à l'aider dans son cheminement vers la viabilité afin de garantir sa capacité à servir la population étudiante, les parents, le corps professoral, le personnel et la communauté.

Le gouvernement prend des mesures pour soutenir l'Université Laurentienne alors qu'elle continue de déployer des efforts pour atteindre ses objectifs d'exploitation durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan établi en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, l'Université Laurentienne a conclu une entente de prêt à long terme avec la Province. Cette entente impose des conditions strictes en matière de responsabilité, de transparence et de discipline financière. En outre, le gouvernement fait l'acquisition de biens immobiliers d'une valeur pouvant atteindre 53,3 millions de dollars, ce qui aidera l'Université Laurentienne à mettre en œuvre son plan d'arrangements.

La priorité absolue du gouvernement est de s'assurer que les étudiantes et étudiants reçoivent l'aide dont ils ont besoin sans être pénalisés en raison de la situation financière de l'Université Laurentienne.

Programmes pour la réfection, l'entretien et le matériel

En 2023-2024, l'Ontario a investi une somme de 205 millions de dollars dans l'infrastructure postsecondaire, répartie comme suit :

- 173 millions de dollars par la voie du Fonds de réfection des installations pour aider les universités et les collèges financés par les fonds publics à effectuer des travaux cruciaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection de leurs installations existantes;
- 20 millions de dollars par la voie du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges pour aider ces derniers à acheter et à renouveler du matériel didactique et des ressources d'apprentissage;

- 10 millions de dollars par la voie du Fonds d'amélioration du matériel de formation pour aider les universités à acheter du matériel moderne et de pointe ou à renouveler leur matériel;
- 1,5 million de dollars par la voie du Programme de réfection des installations des établissements autochtones pour aider ces derniers à réaliser leurs projets prioritaires d'entretien et de réparation, de sorte que leurs installations soient maintenues en bon état et offrent un environnement sécuritaire au corps professoral, au personnel et à la population étudiante.

Les collèges et les universités (mais pas les établissements autochtones) ont parfois dû obtenir d'un partenaire du secteur privé des contributions équivalentes pour offrir de la formation de qualité adaptée aux besoins changeants des employeurs.

En février 2024, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un financement supplémentaire de 167,4 millions de dollars sur trois ans pour la réparation des immobilisations et pour le matériel. Ces fonds permettront aux établissements de s'occuper des travaux d'entretien différé, de procéder aux réparations importantes, de moderniser leurs salles de classe, de mettre leurs technologies à niveau et d'améliorer leur durabilité environnementale tout en continuant d'offrir une expérience sécuritaire aux étudiantes et étudiants sur les campus.

Accroissement majeur de la capacité

En 2020, le ministère a annoncé avoir actualisé le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité. Le cadre actualisé est applicable à tous les établissements postsecondaires financés par les fonds publics pour des agrandissements majeurs de campus et prend en considération les étudiantes et étudiants canadiens et étrangers, les programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail local, la mise à profit des infrastructures locales existantes et prévues, les partenariats communautaires et les priorités du gouvernement.

En vertu du cadre actualisé, le ministère a annoncé son soutien aux activités du nouveau campus Markham de l'Université York, dont l'ouverture est prévue au printemps 2024, ainsi que du nouveau campus Milton de l'Université Wilfrid Laurier et du Collège Conestoga, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2028.

Recherche et innovation

Le gouvernement s'affaire à créer un écosystème qui attire et maintient en poste dans la province les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde et protège la valeur de leurs recherches au profit de l'Ontario. Les programmes de recherche de l'Ontario sont essentiels à l'évolution des technologies et des pratiques en éducation et en affaires. Voilà pourquoi le gouvernement veille à ce que les perspectives sociales et économiques qui résultent des découvertes réalisées en Ontario soient avantageuses pour la population et l'économie de l'Ontario.

Un secteur de la recherche prospère constitue un pilier essentiel du système d'innovation de la province. En finançant la recherche, le ministère s'assure que les établissements de recherche de l'Ontario ont les outils nécessaires pour mener des activités de recherche, de développement et de commercialisation de calibre mondial.

Parce qu'ils favorisent le développement des talents et l'innovation, les projets et les instituts de recherche financés par l'Ontario stimulent la croissance économique de la province. Ils offrent des occasions d'apprentissage des techniques et technologies de pointe aux étudiantes, aux étudiants, aux chercheuses et aux chercheurs les plus brillants, ce qui permet de bâtir la main-d'œuvre recherchée dans l'économie du savoir. Les projets et les instituts de recherche financés par l'Ontario favorisent aussi l'émergence de nouvelles connaissances et découvertes, lesquelles sont une source d'innovations qui stimuleront la prospérité économique.

Comme annoncé dans le budget de 2021, le gouvernement investit plus de 500 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour soutenir les nouvelles recherches de grande valeur dans les universités, les collèges, les instituts de recherche et les hôpitaux de recherche de l'Ontario.

Investissement dans l'Espace de l'innovation de l'Université de Waterloo

En avril 2023, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement de 7,5 millions de dollars pour aider à bâtir un Espace de l'innovation avant-gardiste à l'Université de Waterloo. La nouvelle installation de 35 millions de dollars sera un pôle de l'innovation pour le secteur des sciences de la vie de l'Ontario à Kitchener et à Waterloo; elle permettra la mise au point de nouvelles technologies en santé et la commercialisation de la propriété intellectuelle, en plus de favoriser l'investissement et la création d'emplois.

L'installation comprendra un incubateur des technologies de la santé et un centre pour petites entreprises doté d'un laboratoire expérimental commun destiné aux jeunes entreprises et aux entrepreneuses et entrepreneurs locaux. L'Espace de l'innovation deviendra un pôle d'attraction dans le Sud-Ouest de l'Ontario pour des partenariats en innovation et une collaboration entre les entreprises, l'industrie ainsi que les chercheuses et chercheurs.

L'Espace de l'innovation appuie [*Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*](#), la première stratégie pour les sciences de la vie de la province en 10 ans.

Instituts de recherche

Pour démontrer davantage l'engagement du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'excellence en recherche et de la commercialisation, le ministère offre un soutien financier à plusieurs instituts de recherche. Ces instituts sont des centres d'excellence reconnus mondialement, et chacun a son propre mandat. Ensemble, ils mènent des recherches d'une importance stratégique pour la province, encouragent la collaboration en recherche et mettent l'accent sur la création d'un bassin de talents et sur la commercialisation.

En 2023-2024, le gouvernement ontarien a investi 133 millions de dollars pour soutenir les travaux novateurs d'universités et d'instituts de recherche de premier plan dans toute la province. Cette somme était répartie comme suit :

- Essais cliniques Ontario – 2 millions de dollars;
- Institut ontarien de recherche sur le cancer – 72 millions de dollars;
- Institut ontarien du cerveau (IOC) – 20 millions de dollars;
- Centre analytique de l'IOC – 1 million de dollars;
- Institut Périmètre – 12 millions de dollars;
- Fields Institute – 2 millions de dollars;
- Ontario Genomics – 2,5 millions de dollars;
- Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement – 4,7 millions de dollars;
- Compute Ontario – 1,58 million de dollars;
- Institut Vecteur – 1 million de dollars;
- SNOLAB – 6 millions de dollars;
- installations de calcul de haute performance dans 13 établissements de recherche en Ontario – 6 millions de dollars;
- réacteur nucléaire de McMaster – 2,3 millions de dollars.

Fonds pour la recherche en Ontario et Programme de bourses de nouveaux chercheurs

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à aider les chercheuses et chercheurs à faire des découvertes qui contribuent au savoir, au progrès et à la création d'emplois dans la province.

En 2023-2024, le gouvernement provincial a annoncé qu'il investissait plus de 278 millions de dollars dans des projets de recherche de collèges, d'universités et d'hôpitaux de recherche en Ontario. Offerte par l'intermédiaire du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO) et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs (BNC), cette somme permet de financer 406 projets de recherche à l'échelle provinciale. En voici la répartition :

- concours 10 du Fonds pour les collèges du FRO – 3 millions de dollars pour quatre projets;
- ronde 17 du Programme de BNC – 7,4 millions de dollars pour 53 projets;
- concours 23 du Programme de partenariats pour les applications de la génomique – 2 millions de dollars pour un projet;
- ronde 11 du Programme d'excellence en recherche du FRO – 39,29 millions de dollars pour 25 projets;
- concours 52 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO (juin 2021) – 9,4 millions de dollars pour 51 projets;
- concours 53 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO (novembre 2021) – 8,53 millions de dollars pour 48 projets;
- concours 54 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO (mars 2022) – 10,73 millions

- de dollars pour 51 projets;
- concours 55 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO (juin 2022) – 11,86 millions de dollars pour 65 projets;
- concours 56 du Fonds pour la petite infrastructure du FRO (novembre 2022) – 11,18 millions de dollars pour 57 projets;
- concours 2023 du Fonds pour la grande infrastructure du FRO – 152,34 millions de dollars pour 43 projets;
- Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques du FRO – 16 millions de dollars pour trois projets;
- volet Centres pour la recherche en génomique du FRO – 2,05 millions de dollars pour deux projets;
- volet Équipes interdisciplinaires de défi du FRO – 5,08 millions de dollars pour trois projets.

Ces fonds serviront à couvrir les coûts des activités et de l'infrastructure de recherche, y compris de la construction et de la rénovation d'installations de recherche et de la mise en place de technologies de pointe dans ces installations, ainsi qu'à aider les chercheuses et chercheurs à attirer et à retenir des talents en recherche.

Propriété intellectuelle

En 2023-2024, la Province a grandement avancé la mise en œuvre du Plan d'action en matière de PI.

Propriété intellectuelle Ontario

Comme annoncé dans le [Budget de l'Ontario de 2022](#), le gouvernement finance les activités de Propriété intellectuelle Ontario (PIO) grâce à un investissement d'environ 58 millions de dollars sur trois ans.

PIO, un organisme régi par un conseil d'administration mis sur pied le 4 janvier 2022, sert de ressource de référence pour l'expertise en matière de PI afin d'aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché mondial et à améliorer leurs résultats de recherche et de commercialisation.

Fin de la phase bêta de PIO et élargissement de l'offre de services

En octobre 2023, PIO a terminé sa phase bêta initiale, qui comprenait l'offre de services à 40 clients des industries des technologies médicales, de l'automobile et de l'intelligence artificielle ainsi qu'à plusieurs bénéficiaires du Programme d'excellence en recherche du FRO.

Durant la phase bêta, les services de PIO comprenaient :

- des cours de microcertification et des programmes de formation de base en PI;

- un financement maximal de 25 000 \$ pour des services de protection et de commercialisation de la PI;
- du mentorat individuel en matière de PI;
- l'accès à une liste de spécialistes et de mentors approuvés en Ontario.

Le 23 octobre 2023, PIO a annoncé le lancement officiel de sa phase de croissance, à l'occasion de laquelle il élargira son offre de programmes et de services et passera de 40 clients à plus de 150.

Durant la phase de croissance, PIO mettra en œuvre de nouvelles initiatives, dont les trois volets de programme suivants :

- le Camp d'entraînement sur la PI, conçu pour les détenteurs de PI qui ont besoin d'un accès immédiat à un financement de la PI et souhaitent plus que tout travailler avec des spécialistes de la PI et obtenir des ressources utiles sur la PI;
- le Programme des partenaires, destiné aux détenteurs de PI affiliés à une organisation partenaire de PIO, comme un centre régional d'innovation de l'Ontario, le Centre d'innovation de l'Ontario ou l'Institut Vecteur, qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour leur PI afin de compléter leurs services existants;
- le programme autoguidé (lancement sous peu), qui s'adresse aux détenteurs de PI souhaitant mieux connaître et utiliser les services existants, notamment ceux qui touchent les finances et l'éducation, à leur propre rythme.

À son stade de plein développement, PIO devrait servir plus de 400 clients.

Ententes de partenariat avec des organismes d'innovation

En 2023, pour coordonner les mesures de soutien en matière de PI et de commercialisation, PIO a conclu cinq ententes de partenariat avec des organismes d'innovation.

Par exemple, PIO s'est associé au Conseil national de recherches du Canada pour mettre en œuvre le Programme d'aide à la recherche industrielle, avec comme priorités l'instauration d'un système d'aiguillage efficace permettant de servir plus de clients, la compréhension des forces et des faiblesses dans les services et l'établissement de mesures communes.

Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation

Le 14 janvier 2022, le ministère a mis en place le Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation pour l'ensemble des universités et des collèges financés par les fonds publics. Parallèlement aux nouveaux services et soutiens en matière de PI offerts par PIO, le cadre aidera l'Ontario à se positionner pour tirer parti de la pleine valeur de la PI produite par le secteur postsecondaire de façon à soutenir les chercheuses et chercheurs ainsi que les innovatrices et innovateurs.

Le 25 septembre 2023, PIO a publié sur son site Web son rapport sur les plans annuels de commercialisation des collèges et des universités. Le rapport se fonde sur un examen des plans de commercialisation annuels présentés par chaque établissement d'enseignement postsecondaire financé par les fonds publics de l'Ontario.

En février 2023, PIO a lancé un appel de propositions concernant un programme pilote de soutien relatif à la commercialisation pour les établissements postsecondaires, qui visait à renforcer la capacité d'innovation et de commercialisation des établissements. Parmi les 22 propositions reçues, 7 ont été retenues. Les fonds ont principalement servi à l'embauche de personnel dans les bureaux de transfert technologique ou de recherche appliquée des établissements pour faciliter le travail d'innovation et de commercialisation de chacun. Les résultats du programme pilote doivent être atteints au plus tard en mars 2024.

L'élargissement du programme pilote a été annoncé en janvier 2024. Des 17 nouvelles propositions soumises, 10 ont été retenues. Au total, 4,6 millions de dollars ont été octroyés par la voie du programme de soutien relatif à la commercialisation pour les établissements postsecondaires.

Groupe de travail mixte sur les mesures de performance pour la commercialisation

En mars 2023, conjointement avec PIO, le ministère a mis sur pied le Groupe de travail mixte sur les mesures de performance pour la commercialisation. Ce groupe est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement (le ministère des Collèges et Universités et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce) et des représentantes et représentants des universités, des collèges, de l'industrie et du secteur de l'innovation. Il vise l'adoption d'une vision commune de la mesure des résultats de la commercialisation, y compris de définitions communes de la réussite dans les domaines de la recherche, de la recherche appliquée et de l'innovation.

De concert avec le ministère, PIO dirige le processus visant à déterminer les mesures et les normes à inclure dans les plans annuels de commercialisation pour rendre compte de l'état de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation et améliorer les résultats dans l'ensemble du secteur postsecondaire.

À l'été 2024, PIO présentera au ministère ses recommandations finales dans un rapport.

Programme de formation en propriété intellectuelle

Le ministère a fait des progrès considérables en ce qui concerne le renforcement des connaissances en PI. Deux cours de base sur la PI ont été mis à jour et sont offerts en ligne, en français et en anglais, par l'Université de Toronto et par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. Le ministère a aussi collaboré avec eCampusOntario au lancement d'un appel de propositions pour l'élaboration d'un programme de formation avancée en PI visant à répondre aux besoins d'apprentissage complexes des apprenantes et apprenants voulant améliorer leur capacité à créer, à protéger et à mettre à profit leur PI dans un contexte mondial. Le programme de formation avancée en PI est maintenant prêt et sera offert sous peu.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	11 958,58
Immobilisations	616,93
Effectif** (au 31 mars 2024)	400,52

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025.....	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère.....	4
Programmes du ministère	5
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	16
Organigramme du ministère.....	19
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	20
Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	22
LOIS	24
ABRÉVIATIONS	25
RAPPORT ANNUEL.....	26

Partie I : Plan publié 2024-2025

Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) s'attache à bâtir l'économie de l'Ontario pour aujourd'hui et pour l'avenir en attirant les investissements et les emplois. Pour stimuler la croissance économique de la province, il s'est fixé quatre grandes priorités :

1. Développer la chaîne ontarienne d'approvisionnement pour véhicules électriques

Le ministère a comme objectif général de faire de l'Ontario une destination idéale pour l'assemblage de véhicules électriques (VE) et la chaîne d'approvisionnement de batteries de VE. Pour y parvenir, il compte sur sa base d'approvisionnement automobile de calibre mondial, qui laisse de plus en plus son empreinte dans les domaines de l'assemblage de VE et de la chaîne d'approvisionnement de batteries, ainsi que sur son énergie propre et fiable, sur ses ressources minérales critiques et sur sa main-d'œuvre et son écosystème de recherche et développement de tout premier ordre.

2. Attirer les investissements en Ontario

Le MDECEC a comme objectif général de donner des moyens d'action aux entreprises et de faire de l'Ontario un pôle mondial d'innovation et une destination de choix pour l'investissement. L'Ontario attirera de nouveaux emplois bien rémunérés en réalisant des investissements audacieux et stratégiques dans les secteurs tels que la fabrication de pointe, la construction automobile, la fabrication de VE et de batteries, les sciences de la vie, la technologie et les technologies critiques. De cette façon, la province réaffirmera son rôle central au sein des nouvelles industries mondiales qui continueront d'aider à bâtir un Ontario plus fort et plus durable aujourd'hui et dans les années à venir.

3. Soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario

Le MDECEC a comme objectif général de soutenir les petites entreprises et les entrepreneurs dans les étapes d'amorçage, de démarrage et d'expansion des affaires sur les marchés nationaux et internationaux. Les entrepreneurs et les petites entreprises sont l'épine dorsale de notre économie. Ils jouent un rôle essentiel en stimulant l'innovation, en créant des emplois et en dynamisant les collectivités partout dans la province.

4. Bâtir l'avenir de l'économie ontarienne

L'objectif général du MDECEC concernant l'économie ontarienne englobe un avenir promouvant l'innovation, les investissements dans la technologie ainsi que l'amélioration de la productivité. Le ministère prévoit de créer des emplois et d'attirer

des investissements dans les secteurs économiques d'avenir, comme la fabrication de pointe, la technologie et les sciences de la vie, pour générer une croissance économique appréciable dans la province.

Programmes du ministère

Le plan et les programmes du ministère visent tout particulièrement à servir les objectifs du gouvernement dans les domaines prioritaires suivants :

1. Développer la chaîne ontarienne d'approvisionnement pour véhicules électriques

Par l'intermédiaire de son plan Piloter la prospérité, le ministère soutient la relance du secteur automobile en Ontario. Cette stratégie d'investissement dans l'industrie automobile fera de l'Ontario une plaque tournante nord-américaine de la conception et de la construction des voitures de demain, grâce aux technologies émergentes et aux procédés de fabrication de pointe.

Au cours des trois dernières années, l'Ontario a attiré de nouveaux investissements de plus de 28 milliards de dollars dans la fabrication de véhicules et la chaîne d'approvisionnement de batteries pour VE. Ces investissements cruciaux transforment ce secteur de l'Ontario en mettant à profit les forces de la province en fabrication, ses pôles technologiques de premier plan et l'abondance des minéraux critiques qui se trouvent dans le Nord.

Les récents investissements provinciaux dans le secteur automobile et les mandats d'assemblage de nouveaux véhicules obtenus par les usines de l'Ontario procureront d'importants avantages économiques aux collectivités où se trouvent ces usines et à l'économie de l'Ontario. Voici des exemples de projets :

- Investissement de 7 milliards de dollars de la part du Groupe Volkswagen et de sa filiale PowerCo SE pour l'établissement à St. Thomas de la première usine de fabrication de batteries pour VE de Volkswagen à l'étranger. Ce projet mettra l'Ontario sur la bonne voie pour devenir rapidement un acteur majeur dans l'industrie des VE en Amérique du Nord. Durant toute la période de construction de l'usine, mais aussi à long terme, une fois que l'usine aura atteint sa pleine capacité de production, l'investissement soutiendra des emplois, dont 3 000 hautement spécialisés sur place, ainsi que des milliers de postes dans toute la chaîne d'approvisionnement, en plus de stimuler l'économie en général.
- Investissement de 5 milliards de dollars par NextStar Energy Inc. (coentreprise formée par Stellantis et LG Energy Solution) pour la construction d'une usine de fabrication de batteries pour VE à Windsor. Il s'agit du premier investissement dans une usine de batteries en Ontario. L'installation ouvrira ses portes dans le premier semestre de 2024 et sera entièrement opérationnelle en 2025. Cet investissement permettra de créer 2 500 emplois de qualité bien rémunérés à Windsor et consolidera la position de la province à

titre de plaque tournante de la construction de voitures et de batteries de l'avenir en Amérique du Nord.

L'Ontario soutient aussi la chaîne d'approvisionnement en général au moyen d'investissements consacrés aux travailleuses et travailleurs de l'automobile et de mesures pour permettre à ceux-ci d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois gratifiants et bien rémunérés, y compris dans les domaines de la production de batteries et d'acier, de l'assemblage automobile ainsi que de la recherche et de l'innovation.

Le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O), lancé en septembre 2019, est une mesure clé du plan Piloter la prospérité. Depuis sa mise en œuvre en 2019, l'Ontario a investi 17,8 millions de dollars dans environ 175 projets par l'intermédiaire du PMSA-O, ce qui a permis d'attirer des investissements de plus de 45,7 millions de dollars dans l'industrie et a aidé à la création de 840 emplois et à la conservation de plus de 13 000.

La province a également consacré 56,4 millions de dollars sur quatre ans (de 2021 à 2024) à la création du Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) dans le cadre de la phase 2 du plan Piloter la prospérité pour accélérer le développement de la prochaine génération de technologies pour véhicules connectés et autonomes (VCA) et électriques et pour encourager l'innovation et la collaboration dans le secteur des batteries pour VE, y compris de l'exploitation des minéraux critiques dans le Nord de l'Ontario. Depuis son lancement en 2021, le ROIV a permis de créer et de préserver 4 640 emplois, a engendré une augmentation des revenus de 150 millions de dollars pour les petites et moyennes entreprises (PME) ontariennes et a généré des investissements complémentaires de 537,1 millions de dollars.

2. Attirer les investissements en Ontario

Le ministère assure l'exécution de programmes qui présentent l'Ontario comme une destination de choix pour y attirer et augmenter les investissements et offre des services spécialisés aux entreprises qui veulent s'établir dans la province. Il propose notamment des services de veille stratégique, de renseignement sur les marchés, de génération de pistes, d'analyse des activités commerciales et des investissements et de certification de sites, en plus d'aider les entreprises à s'y retrouver au gouvernement de manière à adapter la gamme complète de mesures de soutien et de services aux besoins précis des entreprises. Le ministère travaille directement avec des entreprises du Canada et de l'étranger et avec ses partenaires communautaires et régionaux pour continuer de créer, de promouvoir et de garantir des occasions d'investissement en Ontario.

Le MDECEC continue de collaborer étroitement avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour attirer de nouveaux investissements en Ontario. En voici des exemples :

- **Secteur de l'automobile et des batteries d'automobile :** Au cours des trois dernières années, l'Ontario a attiré de nouveaux investissements de plus de

28 milliards dans la fabrication de véhicules et la chaîne d'approvisionnement de batteries pour VE.

En octobre 2023, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accueilli favorablement un investissement de plus de 2,7 milliards de dollars de la part d'Umicore Rechargeable Battery Materials Canada Inc. pour la construction d'une nouvelle usine de fabrication dans le canton Loyalist. L'usine d'Umicore sera la première installation à l'échelle industrielle en Amérique du Nord à produire à la fois des matériaux pour batteries à cathode active et des matériaux précurseurs.

- **Secteur des sciences de la vie** : Au cours des trois dernières années, l'Ontario a attiré des investissements de 3 milliards de dollars de la part de biofabricants mondiaux. En février 2023, la province a accueilli favorablement une annonce de l'entreprise pharmaceutique mondiale AstraZeneca présentant son plan d'étendre ses activités de recherche et de créer 500 postes spécialisés en science et en recherche à Mississauga. L'investissement d'AstraZeneca en Ontario contribuera à améliorer la compréhension de composés à l'étude ayant le potentiel de devenir des médicaments qui changent des vies. Cet investissement met en lumière le talent scientifique exceptionnel de la province, ses centres de recherche, ses hôpitaux et ses universités de calibre mondial ainsi que sa position de chef de file dans le secteur des sciences de la vie.
- **Secteurs de l'aérospatiale et de la défense** : À l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace à Paris-Le Bourget de 2023, Shimco North America, un fabricant de cales stratifiées du secteur de l'aérospatiale, a annoncé un investissement de 3,5 millions de dollars pour doubler la capacité de son installation à Cambridge. Ontario Shipyards (anciennement Heddle Marine), la plus grande entreprise de réparation et de construction navales des Grands Lacs, investit plus de 107 millions de dollars à St. Catharines pour renforcer ses capacités d'entreprendre des projets de prolongation de la durée de vie des navires. Airbus Helicopters Canada a annoncé qu'elle investissait plus de 645 000 dollars dans de nouveaux équipements et de nouvelles technologies pour augmenter la capacité de son usine de Fort Erie. D'autres entreprises des secteurs de l'aérospatiale et de la défense effectuent des investissements avec le soutien de l'Ontario, dont Firan Technology Group (cartes de circuits imprimés), Cyclone Manufacturing (composants aérospatiaux), Northern Precision (pièces de fixation) et Sensor Technology (céramique piézoélectrique).
- **Technologies critiques** : En novembre 2023, Unilever a ouvert Horizon3 Labs, son laboratoire d'intelligence artificielle (IA). L'entreprise a préféré l'Ontario à 15 autres lieux dans le monde pour propulser sa prochaine génération d'innovations, qui sera mise au point par quelque 200 spécialistes dans des domaines tels que l'analyse et la science des données et

l'apprentissage automatique. Basée au centre-ville de Toronto et ayant des installations de fabrication à Etobicoke et à Simcoe, Unilever emploie plus de 500 Ontariennes et Ontariens. Avec l'ouverture de Horizon3 Labs, Unilever intègre la dynamique grappe des TIC de l'Ontario, qui est constituée de près de 23 000 entreprises employant plus de 400 000 travailleuses et travailleurs hautement qualifiés. Cet appui sans réserve accordé au secteur de l'IA de la province est favorable à la croissance. Ainsi, plus de 22 000 emplois ont été créés en IA l'an dernier, et 2,86 milliards de dollars ont été investis en capital-risque.

Aménagement des terrains à usage industriel

L'Ontario doit continuer à soutenir la concurrence américaine, autant en ce qui a trait à la disponibilité générale de terrains industriels prêts à l'emploi qu'aux sites pouvant accueillir de grands investissements dans le secteur de la fabrication. La préparation de terrains (sites) industriels crée de nouvelles perspectives d'investissements à long terme qui peuvent engendrer des milliers d'emplois directs et indirects bien rémunérés au sein de la chaîne d'approvisionnement industrielle, ce dont profitent les collectivités de toute la province.

Le gouvernement travaille de concert avec les municipalités et d'autres partenaires pour trouver et mettre en place des sites potentiels. De plus, à l'aide de programmes d'aménagement des terrains à usage industriel, de services de sélection de sites et d'initiatives stratégiques, le ministère et Investissements Ontario collaborent actuellement avec des municipalités de la province pour aménager plus de terrains industriels et attirer des investissements. Ces efforts contribueront à créer des terrains industriels aménagés et à stimuler la compétitivité de l'Ontario pour lui permettre d'attirer des projets de grande valeur dans la fabrication de pointe. L'Ontario a réussi à attirer un nouvel investissement majeur de PowerCo Canada, une filiale de Volkswagen qui ouvrira une usine de fabrication de batteries à St. Thomas. Voilà qui montre l'importance de trouver et de mettre en place des sites pouvant générer des investissements.

Investissements Ontario

En tant qu'organisme ontarien de promotion de l'investissement, Investissements Ontario renforce la capacité de l'Ontario à faire face à la concurrence des autres provinces, territoires et pays pour attirer de nouveaux investissements stratégiques de grande valeur dans des secteurs clés. À ce jour, Investissements Ontario a contribué à mobiliser des investissements de 2,4 milliards de dollars, qui devraient créer 2 600 emplois et ouvrir quantité d'autres débouchés.

Pour continuer d'attirer d'importants investissements dans la province, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2024 qu'il verserait 100 millions de dollars supplémentaires au Fonds pour Investissements Ontario. Ce montant se greffe aux 100 millions de dollars annoncés dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2023* et porte la valeur totale du Fonds à

600 millions de dollars. Le Fonds augmenté permettra à l'organisme d'attirer davantage d'investissements stratégiques porteurs d'emplois bien rémunérés, encouragera l'innovation et soutiendra le renforcement des chaînes d'approvisionnement dans trois secteurs cruciaux, entre autres, où la province détient un avantage concurrentiel mondial : la fabrication de pointe, les sciences de la vie et la technologie.

Représentation à l'étranger

En élaborant et en mettant en œuvre des stratégies de marketing mondiales qui font ressortir les principales forces économiques de la province, le MDECEC présente l'Ontario sur l'échiquier mondial comme le meilleur endroit où investir, travailler et vivre. Dans le cadre de ces efforts, le ministère dirige et gère le réseau de bureaux du gouvernement de l'Ontario à l'étranger, stimule la création d'emplois en facilitant l'établissement de partenariats avec les entreprises sur les marchés mondiaux, défend les intérêts économiques de l'Ontario en organisant des missions internationales et continue de conclure de nouvelles ententes sur le commerce et l'investissement.

Le réseau de l'Ontario à l'étranger compte 13 bureaux du commerce et des investissements (BCI) qui travaillent à améliorer le profil commercial de l'Ontario partout dans le monde et qui présentent la province comme la destination idéale pour investir et prospérer à l'étranger. Les BCI ontariens sont dirigés par des délégués généraux et des responsables des affaires économiques qui travaillent de concert pour aider la province à atteindre ses objectifs économiques à l'étranger.

En plus des BIC, la province compte un bureau à Washington qui établit des relations entre les gouvernements et avec les intervenants, défend les intérêts économiques de l'Ontario auprès des États-Unis et tire parti des occasions qui se présentent grâce aux accords commerciaux existants et nouvellement conclus. La personne représentant l'Ontario à Washington est la responsable principale de la liaison et joue un rôle essentiel dans la promotion des investissements dans les secteurs clés de la province, dans l'expansion des échanges commerciaux de l'Ontario avec les États-Unis, dans le renforcement des relations intergouvernementales et interentreprises et dans l'offre de conseils stratégiques au gouvernement de l'Ontario.

Politiques commerciales interprovinciales et internationales

Voici ce que fait le ministère pour veiller à ce que les intérêts de l'Ontario soient bien représentés dans l'ensemble des dossiers commerciaux :

- Il dirige l'intervention du gouvernement provincial dans les négociations commerciales internationales et interprovinciales et dans d'autres initiatives.
- Il mène les activités de mise en œuvre et d'application des accords sur le commerce et l'investissement qui concernent la province.
- Il prend en main la gestion des différends commerciaux en représentant et en défendant les intérêts de la province, y compris dans les différends auxquels elle est partie.

- Il suit les dossiers stratégiques relatifs aux politiques commerciales internationales qui ont des conséquences pour la province, et il intervient dans ces dossiers.

Le ministère continue de contribuer aux objectifs en matière de diversification des activités commerciales de l'Ontario en mettant en œuvre des programmes conçus pour augmenter les exportations et diversifier les marchés grâce aux accords sur le commerce international et l'investissement du Canada.

Enfin, le MDECEC défend les intérêts économiques et stratégiques de l'Ontario dans les dossiers de commerce interprovincial et assure le respect de l'engagement de la province à abattre les obstacles à ce commerce grâce à diverses initiatives entreprises pour améliorer le commerce. Notamment, il collabore avec les autres gouvernements du pays pour alléger le fardeau administratif des entreprises et favoriser la croissance économique, l'harmonisation des règlements et le commerce.

3. Soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario

Le ministère travaille directement avec les petites entreprises ontariennes pour comprendre les perspectives et les défis qui leur sont propres, et il favorise la croissance économique et la création d'emplois en aidant les entreprises à exporter leurs produits et services et à diversifier leurs ventes à l'échelle internationale. Le gouvernement de l'Ontario offre divers programmes et mesures de soutien aux entrepreneurs pour les aider à démarrer ou à développer leur entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise locale ou d'une entreprise de technologie en démarrage ou en croissance qui aspire à dominer le marché mondial.

Programme pour le développement régional

Le Programme pour le développement régional propose une approche coordonnée pour stimuler la croissance des entreprises grâce à son volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP), au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) et au Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO). Le Programme pour le développement régional vise à aider les PME admissibles à obtenir du nouvel équipement et de la formation pour élargir leurs activités. Il aide aussi les municipalités et les organismes de développement économique qui investissent dans des projets de développement économique.

À ce jour, par l'intermédiaire d'une série de programmes offerte dans le cadre du Programme pour le développement régional, qui inclut le FDEO, le FDSOO et le volet ICSFP, l'Ontario a fourni plus de 150 millions de dollars pour soutenir plus de 120 projets, ce qui a permis d'attirer de nouveaux investissements totalisant plus de 1,6 milliard de dollars et de créer plus de 3 100 emplois dans la province.

Futurpreneur Canada

Futurpreneur Canada est un organisme sans but lucratif qui fournit du financement, du mentorat et des outils aux personnes de 18 à 39 ans qui souhaitent démarrer une

entreprise. Le gouvernement continue d'aider Futurpreneur Canada à s'attaquer à certains des obstacles économiques uniques auxquels font face les jeunes, les femmes et les personnes racisées, dont les Autochtones, pour transformer leurs passions entrepreneuriales en entreprises florissantes.

Centres régionaux d'innovation

Le ministère stimule l'entrepreneuriat et le développement des entreprises en démarrage et en croissance par l'intermédiaire des centres régionaux d'innovation (CRI) de la province. Ces centres servent plus de 6 000 clients en leur donnant accès à de la formation, à des ateliers, à des renseignements sur les marchés et à du mentorat pour qu'ils puissent développer leurs idées et leurs produits, déterminer leur marché et obtenir du financement.

Comme mentionné dans le budget de 2024, l'Ontario continue de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation en investissant annuellement 1 million de dollars supplémentaires, à compter de 2024-2025, dans les CRI de la province. Ce financement servira aussi à l'aménagement d'un nouveau CRI à Barrie afin d'accroître les avantages régionaux de l'innovation et de la croissance économique.

De plus, les CRI travaillent directement avec Propriété intellectuelle Ontario (PIO) pour offrir de la formation sur la propriété intellectuelle et recommander les programmes de PIO à leur clientèle. Comme annoncé dans le budget de 2023, le ministère octroie à Investir Ottawa 1 million de dollars de plus par année sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour étendre ses activités et en faire un CRI pour l'Est de l'Ontario.

Le ministère s'emploie également à mettre en place un nouveau cadre de responsabilisation pour le réseau des CRI. Ce cadre accroîtra l'utilisation de mesures de performance concernant les résultats, renforcera les partenariats et la collaboration en région et mettra l'accent sur les secteurs prioritaires de l'Ontario. Une analyse des lacunes par région et par secteur est actuellement menée pour examiner d'autres possibilités d'amélioration du réseau des CRI.

Centre d'innovation de l'Ontario

Le ministère offre son soutien au Centre d'innovation de l'Ontario (CIO) en plus de surveiller ses activités. Le CIO travaille à encourager l'innovation et la commercialisation. Il aide les entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario à commercialiser leur propriété intellectuelle et leurs nouvelles technologies, encourage la R-D appliquée menée conjointement par l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur et aide les PME à adopter les technologies émergentes.

Centres d'encadrement des petits entrepreneurs

Le ministère soutient 47 centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE) en Ontario. En collaboration avec les municipalités et les partenaires régionaux, les CEPE offrent des conseils, des ateliers, des microsubventions et du mentorat aux entrepreneurs et aux petites entreprises à l'échelle locale.

Comme mentionné dans le budget de 2024, l'Ontario investit au cours des deux prochaines années près de 6,8 millions de dollars dans les programmes Entreprise en démarrage Plus et Entreprise d'été en plus de fournir un soutien additionnel aux entrepreneurs de la province.

- Ce nouveau financement permettra à un plus grand nombre d'entrepreneurs admissibles de recevoir une subvention de 5 000 \$ du programme Entreprise en démarrage Plus et débloquera des subventions pour 500 entrepreneurs supplémentaires sur deux ans. Il soutiendra également le programme Entreprise d'été qui fournira des bourses à 250 étudiantes et étudiants (de 15 à 29 ans) supplémentaires sur deux ans.
- Un financement supplémentaire aidera également la Fédération des gens d'affaires francophones de l'Ontario (FGA) à fournir un soutien supplémentaire pour aider les entrepreneurs francophones de l'Ontario à démarrer et à développer leur entreprise grâce à un éventail de services consultatifs, d'ateliers et d'événements spéciaux. Ce financement permettra aux entrepreneurs francophones de recevoir des services dans la langue de leur choix.

Soutien aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario

Les conseillères et conseillers en développement du MDECEC travaillent avec les entreprises établies dans le Sud de l'Ontario pour comprendre leurs besoins et les perspectives de croissance dans les régions ainsi que pour renforcer la capacité des PME à croître et à prendre de l'expansion. Le ministère offre des services complets adaptés aux stratégies de suivi en matière de maintien, d'expansion et d'investissement des entreprises pour aider ces dernières à accroître leur productivité et leur compétitivité, à relever les défis et à saisir les occasions.

Cette collaboration avec les entreprises permet au ministère d'utiliser la veille stratégique locale et régionale pour prendre des décisions quant à la conception de politiques et de programmes qui touchent à la croissance des PME.

Programme Fabriqué en Ontario de Manufacturiers et Exportateurs du Canada

Le ministère appuie le programme Fabriqué en Ontario de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), qui aide à promouvoir secteur de la fabrication de l'Ontario.

Ce programme de sensibilisation des consommateurs encourage les fabricants et les producteurs à enregistrer et à promouvoir leurs produits sur le site Web SupportOntarioMade.ca et à utiliser le logo Fabriqué en Ontario pour identifier les produits de fabrication locale.

À ce jour, plus de 4 100 fabricants ont enregistré plus de 16 100 produits auprès de MEC afin d'obtenir la désignation « Fabriqué en Ontario ».

Programmes d'aide à l'exportation

Le MDECEC offre aux entreprises ontariennes une série de programmes d'exportation visant à accroître le volume d'exportations et le nombre d'exportateurs de la province.

Les services offerts sont notamment des conseils personnalisés sur l'exportation, des webinaires et des conférences sur les débouchés, la communication de renseignements sur les marchés, l'aide à l'établissement de relations interentreprises et la réalisation de missions d'exportation. Les missions d'exportation permettent aux PME de l'Ontario de présenter leurs produits, technologies et services sur les marchés internationaux à l'occasion d'événements clés de l'industrie et aident à l'établissement de relations interentreprises avec des acheteurs éventuels, des partenaires de la chaîne de valeur et des investisseurs.

4. Bâtir l'avenir de l'économie ontarienne

Le gouvernement continue de bâtir l'avenir de l'économie ontarienne en attirant des investissements nationaux et internationaux dans la fabrication, en appuyant l'innovation et en aidant les petites entreprises à devenir prospères. Le MDECEC investit dans les secteurs ontariens de l'innovation et de la technologie, qui sont un important gisement d'emplois et de croissance économique et contribuent largement au produit intérieur brut. Le ministère épaula aussi ses partenaires commerciaux, qui offrent aux entreprises des services de soutien opérationnel tels que des services de renseignement sur les marchés, de l'expertise, du mentorat et des services de recrutement de personnes talentueuses et de présentation d'apporteurs de capitaux.

Préparation de l'avenir du secteur des sciences de la vie

La province dispose d'une base solide pour continuer à développer le secteur des sciences de la vie. Par conséquent, le gouvernement a mis en place la première stratégie pour les sciences de la vie ontarienne en 10 ans, nommée la stratégie Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur. Au cours des trois dernières années, l'Ontario a attiré des investissements de 3 milliards de dollars de la part de biofabricants mondiaux.

En avril 2023, le ministère a mis sur pied le Conseil du secteur des sciences de la vie, dirigé par l'industrie, qui joue un rôle de conseiller proactif relativement aux défis complexes qu'affronte le secteur ainsi qu'aux possibilités d'accroître la compétitivité et de promouvoir des solutions ontariennes. Le Conseil regroupe des membres représentant différents secteurs, y compris les affaires, la santé et le milieu universitaire, ainsi que des leaders d'opinion provenant de la communauté de l'innovation. Les membres du Conseil ont été choisis pour leur expertise et leur potentiel à offrir des prévisions stratégiques pour faire croître le secteur et améliorer sa résilience. Le Conseil fournira des renseignements et des commentaires précieux qui aideront le ministère dans l'élaboration de la deuxième phase de la Stratégie pour les sciences de la vie.

Investissement dans les technologies critiques

L'adoption et la commercialisation des technologies critiques changent la façon dont les entreprises fournissent leurs produits et services. Le gouvernement injectera 107 millions de dollars sur trois ans dans de nouvelles initiatives relatives aux technologies critiques pour favoriser la commercialisation et l'accessibilité de ces technologies qui alimenteront la prochaine génération d'innovations, viendront stimuler la croissance de l'emploi et permettront aux entreprises de demeurer compétitives. Le 4 avril 2023, le gouvernement a lancé un appel d'offres axé sur six technologies critiques : les réseaux 5G et de nouvelle génération, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, la robotique, la cybersécurité et les chaînes de blocs. À l'issue de ce processus concurrentiel, cinq organisations ont été choisies pour recevoir du financement : l'Institut Vecteur pour l'intelligence artificielle, le Centre d'innovation de l'Ontario, le Quantum Valley Ideas Lab, l'Ontario Bioscience Innovation Organization et le Canadian Cyber Threat Exchange.

Plan d'action en matière de propriété intellectuelle

Le ministère travaille à mettre en œuvre le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI). Ce plan garantit que la génération, la protection, la gestion et la commercialisation de la PI sont prioritaires pour les partenaires d'innovation financés par la province. Le Cadre de gouvernance en matière de PI a été intégré aux ententes de paiement de transfert avec les partenaires qui offrent des programmes répondant aux besoins en matière de PI des entrepreneurs dans le domaine de la technologie. En collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, le MDECEC appuie Propriété intellectuelle Ontario (PIO), un organisme provincial mis sur pied en 2022 qui donne accès à des ressources et à des conseils d'expert en matière de PI de manière à aider les chercheuses, les chercheurs et les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché et à obtenir de meilleurs résultats en ce qui a trait à la recherche et à la commercialisation.

Stratégie relative à la fabrication de pointe

Le ministère accroît la compétitivité et la résilience à long terme du secteur ontarien de la fabrication de pointe par l'intermédiaire de la Stratégie relative à la fabrication de pointe. En avril 2023, le MDECEC a mis sur pied le Conseil du secteur de la fabrication de pointe pour mobiliser des intervenants du milieu industriel, du marché du travail et du milieu universitaire autour d'un éventail de thèmes clés, comme le développement et l'adoption de technologies, l'établissement d'une économie verte, l'apport d'autres améliorations dans le milieu des affaires de l'Ontario et le développement de la main-d'œuvre. Les constatations du Conseil orienteront l'élargissement de la Stratégie relative à la fabrication de pointe pour veiller à ce que le secteur ontarien de la fabrication demeure concurrentiel à l'échelle mondiale et que la production intérieure soit soutenue et dynamique maintenant et dans les années à venir.

Croissance Ontario

Croissance Ontario, l'organisme de capital-risque de la province, gère des actifs totalisant plus de 500 millions de dollars, dont 300 millions ont été fournis par le gouvernement de l'Ontario au cours des deux dernières années pour la mise sur pied des fonds Capital-risque Ontario I et Capital-risque Ontario II. Le financement de capital-risque aide les entreprises technologiques à fort potentiel à innover et à croître pour accroître la compétitivité à long terme de la province et créer des emplois.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique du MDECEC requiert une souplesse et une capacité d'adaptation pour être en mesure de s'adapter aux conjonctures économiques en constante évolution dans la province comme à l'étranger. L'Ontario continue de faire face à une concurrence accrue en Amérique du Nord pour obtenir des investissements. Le ministère s'est engagé à préconiser les investissements stratégiques dans des secteurs clés comme la fabrication de pointe, la construction automobile, la fabrication de VE et de batteries, les sciences de la vie et la technologie.

Le MDECEC s'emploiera à donner des moyens d'action aux entreprises et à faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement. Le ministère a mis sur pied des programmes et mesures de soutien qui promeuvent et défendent les intérêts des petites entreprises, des innovateurs et des entrepreneurs, qui sont l'épine dorsale de l'économie provinciale. Le MDECEC s'attache à renforcer l'écosystème d'affaires pour aider les entreprises à démarrer, à développer et à pérenniser leur croissance en Ontario et à devenir des chefs de file mondiaux.

Les investissements que réalise et attire la province dans les différents secteurs favoriseront le développement, la commercialisation et l'adoption de technologies critiques, ce qui procurera des bienfaits économiques en matière de productivité, de génération de PI, d'investissements en capital-risque, d'attraction de talents et de création d'emplois.

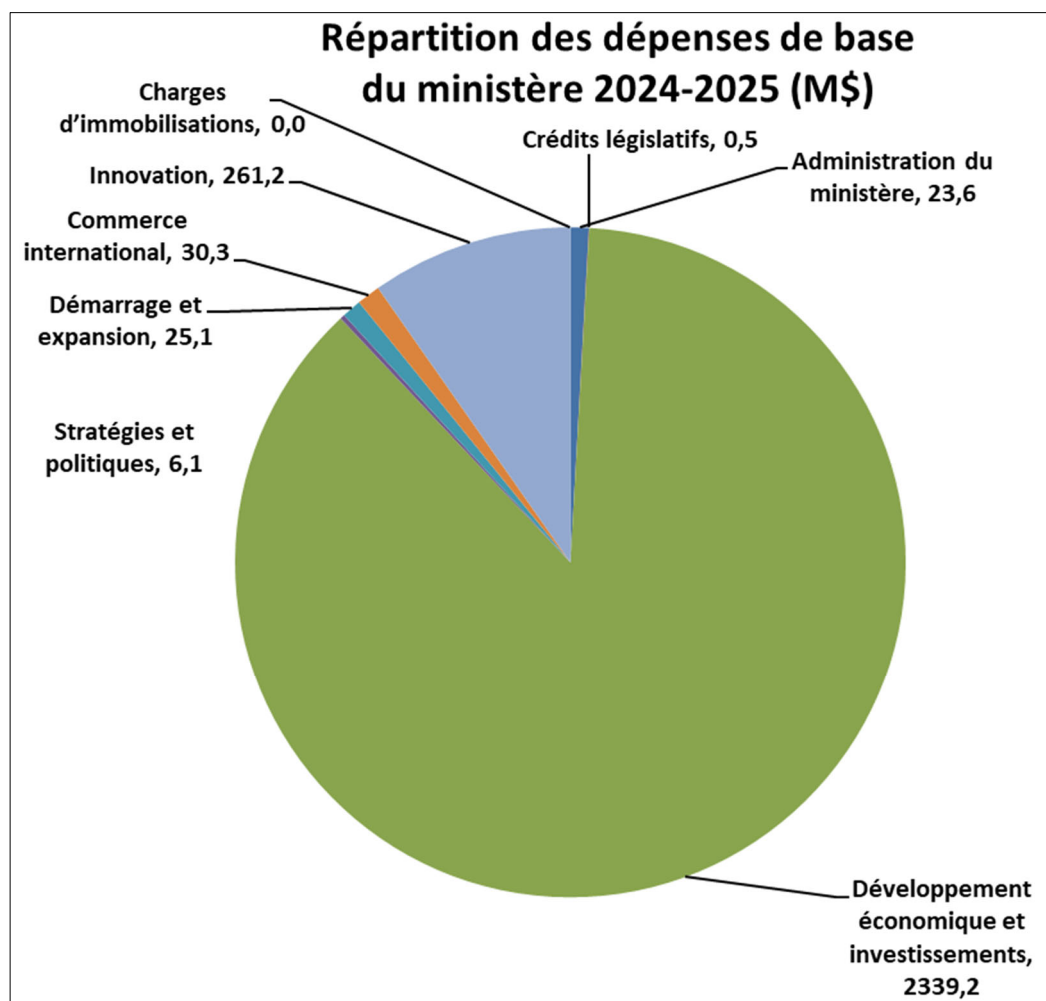
La série de programmes du ministère vise à accroître la création d'emplois, à attirer des investissements ainsi qu'à soutenir les petites entreprises et les entrepreneurs pour procurer des avantages économiques à la province.

Énoncé de résultat – IR : Accroître la création d'emplois	
Indicateur :	Valeur et date cibles
Accroissement du nombre d'emplois créés grâce aux investissements du ministère.	10 000 d'ici 2029-2030
Atteinte de l'objectif de création d'emplois à au moins 90 % grâce aux investissements du ministère.	90 % d'ici 2029-2030
Programmes contribuant aux résultats pour les IR • Investissements dans le secteur des assembleurs de véhicules automobiles • Plan pour le secteur automobile • Investissements stratégiques • Fonds pour Investissements Ontario • Aménagement des terrains à usage industriel • Programme pour le développement régional	
Énoncé de résultat – IR : Attirer les investissements en Ontario	

Indicateur : Valeur annuelle (en dollars) des investissements attirés.	Valeur et date cibles
	4 milliards de dollars d'ici 2029-2030
Programmes contribuant au résultat pour l'IR • Investissements dans le secteur des assembleurs de véhicules automobiles • Plan pour le secteur automobile • Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules • Investissements stratégiques • Fonds pour Investissements Ontario • Organismes de promotion des investissements • Aménagement des terrains à usage industriel • Programme pour le développement régional	
Énoncé de résultat – IR : Soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario	
Indicateur : Augmentation du pourcentage d'entrepreneurs et d'entreprises qui reçoivent du soutien.	Valeur et date cibles
	Augmentation de 3 % d'ici 2029-2030
Programmes contribuant au résultat pour l'IR • Centres d'encadrement des petits entrepreneurs • Futurpreneur Canada • Soutien aux réseaux d'innovation et de commercialisation (y compris aux centres régionaux d'innovation) • Carrefour Communité • Initiatives relatives aux technologies critiques • Centre d'innovation de l'Ontario • Missions d'exportation • Réseau de bureaux du commerce et des investissements	

Avis de non-responsabilité : À mesure que le ministère améliore ses processus de mesure de la performance et de production de rapports connexes, les objectifs susmentionnés peuvent changer. Les données sont basées sur l'information fournie par les ministères partenaires. Les objectifs peuvent aussi varier en fonction de la disponibilité des intrants pour la création d'emplois, l'attraction des investissements et le soutien à la clientèle. Des changements aux intrants clés, comme dans la disponibilité des ressources financières et humaines, entraîneraient à une révision des objectifs. Le ministère produit des rapports sur les programmes lorsque les résultats sont pertinents à l'indicateur.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

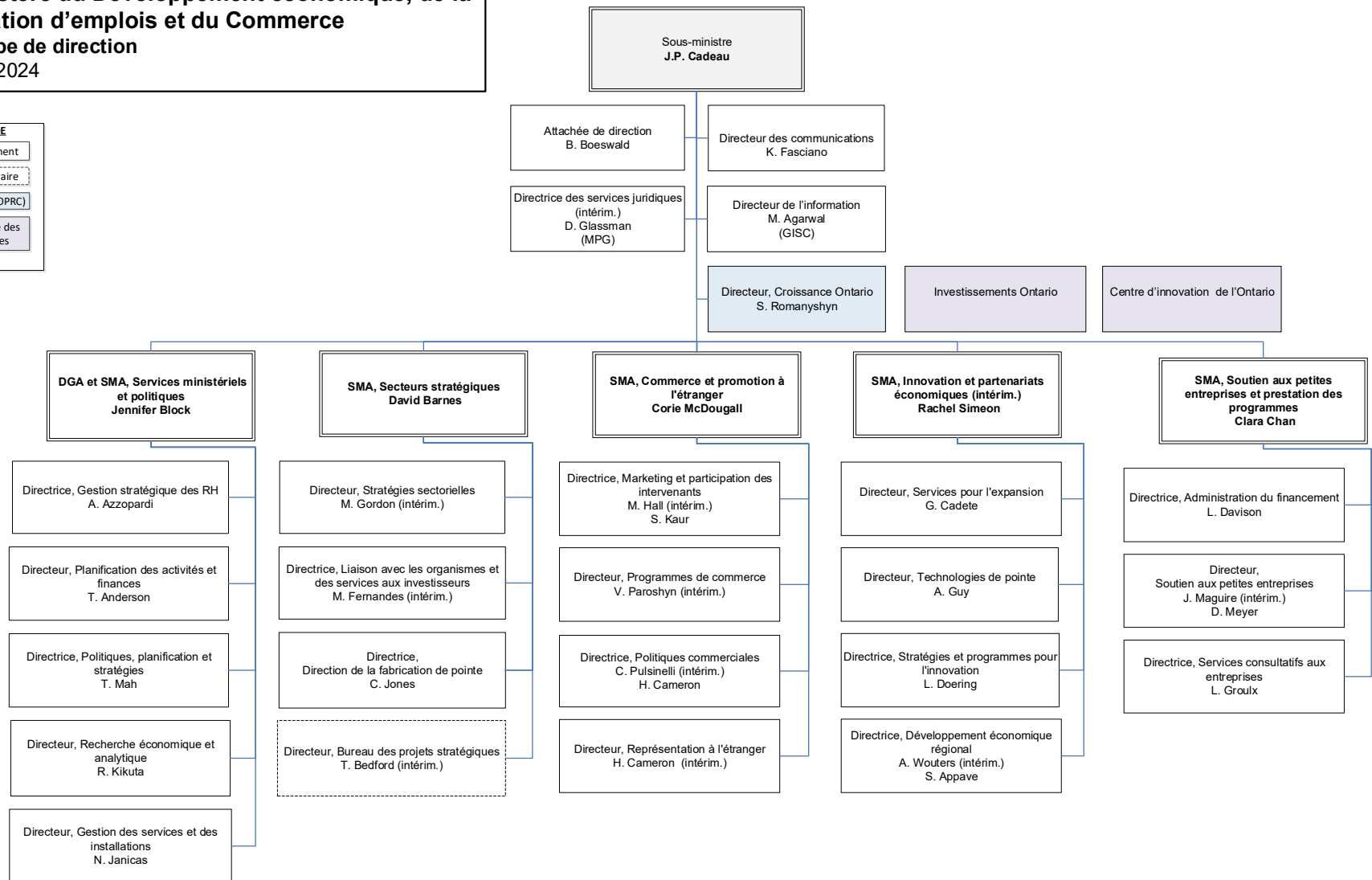
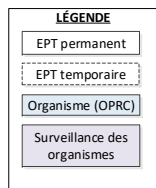


Dépenses prévues du ministère 2024-2025

Charges de fonctionnement*	2 686 059 865
Charges d'immobilisations*	4 000
Total des charges	2 686 063 865
Actifs de fonctionnement	141 965 400
Biens immobilisés	2 000

Organigramme du ministère

**Ministère du Développement économique, de la
Création d'emplois et du Commerce**
Équipe de direction
Avril 2024



Organismes, conseils et commissions (OCC)

Croissance Ontario

L'organisme Croissance Ontario (anciennement la Société ontarienne de financement de la croissance) a été créé pour recevoir, détenir et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC. Conformément à la loi en vertu de laquelle il a été constitué, cet organisme :

- investit dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- conseille le gouvernement provincial en ce qui concerne le capital-risque;
- contribue au développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et à la mise en œuvre des politiques provinciales en la matière.

Les investissements de Croissance Ontario continuent de porter leurs fruits sur tous les plans, notamment les suivants : rendement du capital investi, mobilisation de fonds supplémentaires, création d'emplois et recherche-développement (R-D). Les 475 millions de dollars que la province a investis dans des fonds et des entreprises par l'intermédiaire de Croissance Ontario ont attiré un capital de croissance d'environ 5 milliards de dollars. Ces entreprises à fort potentiel emploient plus de 10 800 personnes en Ontario et ont enregistré au total des revenus de quelque 12,7 milliards de dollars et des dépenses en R-D de quelque 3,6 milliards de dollars.

Investissements Ontario

Mis sur pied en juillet 2020, Investissements Ontario est un organisme qui vise à faire de la province une destination de choix pour l'investissement. Il cible les investisseurs stratégiques et a le mandat d'attirer de grands investissements dans trois secteurs clés : la fabrication de pointe, les sciences de la vie et la technologie.

Investissements Ontario :

- axe son travail sur la génération, l'organisation et la maturation de pistes dans des secteurs et des groupements choisis où l'Ontario voit des avantages concurrentiels à l'échelle mondiale;
- a la liberté de déployer des équipes opérationnelles hautement qualifiées qui évoluent au rythme des affaires;
- personnalise les occasions d'investissement à l'aide d'outils de développement des affaires sophistiqués.

Pour attirer des emplois et des investissements dans la province, Investissements Ontario mettra en avant les nombreux avantages offerts, par exemple une bonne qualité de vie, un réservoir de talents hautement qualifiés, un secteur de l'innovation solide et en plein essor et l'offre de soutien aux entreprises pour assurer leur prospérité.

Propriété intellectuelle Ontario

PIO est un organisme provincial qui offre des ressources et de l'expertise en PI de manière à aider les chercheuses, les chercheurs et les entreprises à innover et à maximiser la valeur de leur PI. Il s'attache à améliorer l'accès aux services et aux ressources de génération, de protection et de commercialisation de la PI pour favoriser la croissance économique et la compétitivité de l'Ontario.

PIO formule des recommandations utiles au gouvernement, y compris au ministère des Collèges et Universités (le ministère responsable) et au MDECEC, qui l'aident à offrir ses services efficacement.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	23 624 500	483 600	2,1	23 140 900	24 411 022	18 973 089
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	2 661 905 800	1 377 095 600	107,2	1 284 810 200	1 338 506 700	1 050 567 830
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 685 530 300	1 377 579 200	105,3	1 307 951 100	1 362 917 722	1 069 540 919
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	529 565	(652 622)	(55,2)	1 182 187	529 565	2 172 683
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 686 059 865	1 376 926 578	105,2	1 309 133 287	1 363 447 287	1 071 713 602
Redressement de consolidation – Croissance Ontario	837 700	166 300	24,8	671 400	2 234 500	2 388 632
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-			-	(137)
Redressement de consolidation – Investissements Ontario	-	-			-	(542 026)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(7 440 000)	(7 440 000)		-	(13 435 100)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 679 457 565	1 369 652 878	104,6	1 309 804 687	1 352 246 687	1 073 560 071
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	141 965 400	32 243 400	29,4	109 722 000	59 000 000	23 907 240
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Actifs de fonctionnement	141 965 400	32 243 400	29,4	109 722 000	59 000 000	23 907 240
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	141 965 400	32 243 400	29,4	109 722 000	59 000 000	23 907 240
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges d'immobilisations	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	4 000	-	-	4 000	4 000	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Mandats spéciaux						
Total du ministère – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 679 461 565	1 369 652 878	104,6	1 309 808 687	1 352 250 687	1 073 560 071

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels* 2021-2022 \$	Chiffres réels* 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	984 596 132	1 073 560 071	1 309 808 687	2 679 461 565
		9,0 %	22,0 %	104,6 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

Ou :

Communiquer avec :

Direction de la planification des activités et des finances

Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Tél. : 647 289-4932

LOIS

Lois dont l'application relève du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Loi de 1992 sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises, L.O. 1992, chap. 18, à l'égard de la partie III.2 et en application des dispositions des parties I et IV et des règlements touchant les sociétés de placement enregistrées en vertu de la partie III.2

Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario, L.O. 2008, chap. 19, annexe O

Loi de 2012 visant à attirer les investissements et à créer des emplois, L.O. 2012, chap. 10

Loi de 2020 sur la gouvernance des centres d'innovation, L.O. 2020, chap. 36

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31, sauf à l'égard des parties III, IV et V

Loi de 2021 sur la Semaine des dépanneurs, L.O. 2021, chap. 17

Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario, L.O. 2021

Loi sur le ministère du Développement économique et du Commerce, L.R.O. 1990, chap. M.27

Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, chap. D.10

ABRÉVIATIONS

ACDF	Autres charges directes de fonctionnement
ACEUM	Accord Canada–États-Unis–Mexique
AI	Accès à l'information
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
BCI	Bureau du commerce et des investissements
CEPE	Centres d'encadrement des petits entrepreneurs
CIO	Centre d'innovation de l'Ontario
COIC	Centre ontarien des investissements et du commerce
CR	Capital-risque
CRI	Centre régional d'innovation
DCP	Division du contrôleur provincial
DGSRH	Direction de la gestion stratégique des ressources humaines
FAI	Fonds d'accélération des investissements
FDEO	Fonds de développement de l'Est de l'Ontario
FDSOO	Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario
GISG	Groupe pour l'intégration des services gouvernementaux
ICSFP	Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe
IDE	Investissement direct étranger
IR	Indicateur de rendement
ITC	Initiative relative aux technologies critiques
MDECEC	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
MEC	Manufacturiers et Exportateurs du Canada
MSPE	Ministère des Services au public et aux entreprises
PDR	Programme pour le développement régional
PHQ	Personnel hautement qualifié
PI	Propriété intellectuelle
PIO	Propriété intellectuelle Ontario
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSA-O	Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario
PTPGP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste
R-D	Recherche-développement
ROIV	Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules

Réalisations de 2023-2024

En 2023-2024, le ministère a continué de remplir son engagement de travailler à bâtir l'économie de l'Ontario pour aujourd'hui et pour l'avenir en attirant et en protégeant les investissements et les emplois. Pour stimuler la croissance économique de la province, il s'est fixé de grandes priorités, y compris développer la chaîne ontarienne d'approvisionnement pour VE, créer et préserver des emplois dans le secteur de la fabrication, attirer les investissements en Ontario, soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario, ainsi que bâtir l'avenir de l'économie ontarienne.

Voici certaines de ses principales réalisations de 2023-2024 :

- Réalisation de 57 missions d'exportation, qui ont permis le repérage de possibilités d'exportation totalisant 1,5 milliard de dollars, y compris la déclaration de 77,12 millions de dollars en revenus d'exportation réels. Le réseau de bureaux du commerce et des investissements a également affiché un haut rendement en attirant de nouveaux investissements totalisant 349,6 millions de dollars, qui ont mené à la création de 1 374 emplois et ont ainsi permis d'aider 308 clients.
- Représentation réussie de l'Ontario par la négociation de cinq accords de libre-échange et appui à la signature de deux nouveaux protocoles d'entente (les trois autres protocoles d'entente continueront d'être en négociation pendant le nouvel exercice).
- Lancement d'une nouvelle campagne publicitaire à l'étranger et d'une page de renvoi multilingue en collaboration avec le service des communications du Bureau du Conseil des ministres pour continuer d'attirer les investissements en Ontario. La page de renvoi a été développée dans quatre langues (anglais, français, japonais et coréen) et cible six marchés bien particuliers. Plus de 23 pays l'utilisent déjà.
- Investissements annoncés de plus de 60 millions de dollars dans 39 entreprises et organisations grâce à la série de programmes dans le cadre du Programme pour le développement régional (PDR), qui comprend le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO), le Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO) et le volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP). Ces investissements ont permis d'attirer de nouveaux investissements de plus de 650 millions de dollars et de créer 1 200 emplois ont été créés.
- Consultation des centres d'encadrement des petits entrepreneurs de l'Ontario par plus de 36 800 entreprises.
- Le ministère et Investissements Ontario ont mené à bien 62 projets d'investissement évalués à plus de 1,1 milliard de dollars, ce qui a permis de créer plus de 2 200 emplois. Ces projets ont été réalisés dans divers secteurs clés, y compris l'automobile, les sciences de la vie et la fabrication. Voici des exemples de réussites :
 - **Groupe Medicom** : Investissement de plus de 165 millions de dollars pour construire une nouvelle installation de production de plus de 140 000 pieds carrés à London, et création de plus de 135 emplois dans la région. Première en son genre au Canada, la nouvelle usine veillera à ce que l'Ontario

maintienne une grande quantité de stocks d'équipement de protection individuelle pour protéger le personnel de la santé, le personnel des hôpitaux et le personnel de première ligne de la province. Pour soutenir ce projet, la province investit 30 millions de dollars afin d'aider à bâtir l'installation.

- **Mitsui High-tec** : Investissement de 102,3 millions de dollars à son siège social de Brantford pour permettre l'élargissement de ses activités (la production de noyaux de moteur de VE). Cet investissement vise à ouvrir une nouvelle installation de fabrication de 103 500 pieds carrés dans laquelle 104 emplois seront créés. L'Ontario investit également 3,1 millions de dollars dans le projet par l'intermédiaire d'Investissements Ontario.
- **Bobaek America Inc.** : Investissement de 35 millions de dollars pour construire, à Windsor, une nouvelle usine spécialisée dans la fabrication de panneaux d'isolation et de feuilles de cellules de batteries pour VE. L'investissement de Bobaek marque l'entrée de l'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement pour VE de l'Amérique du Nord. Le projet aidera à créer 144 emplois à Windsor.
- **Siltech Corporation** : Investissement de 100 millions de dollars pour construire, à Fort Erie, une installation de production de silicones spécialisés pour les secteurs des soins personnels, de l'automobile, de l'agriculture et des pâtes et papiers ainsi que du pétrole et du gaz. Le projet créera 51 emplois.
- Le ministère a lancé le Programme des initiatives relatives aux technologies critiques (ITC), qui octroie 107 millions de dollars à cinq organisations pour appuyer le développement, la commercialisation et l'adoption de technologies critiques (c.-à-d. dans les domaines suivants : 5G, IA, chaînes de blocs, cybersécurité, quantique et robotique) dans des secteurs clés de l'Ontario. Les cinq organisations qui ont été choisies pour recevoir du financement sont l'Institut Vecteur pour l'intelligence artificielle, le Centre d'innovation de l'Ontario, l'Ontario Bioscience Innovation Organization, le Quantum Valley Ideas Lab et le Canadian Cyber Threat Exchange.

Énoncé de résultat – IR n° 1 : Accroître la création d'emplois pour les Ontariennes et Ontariens			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Accroissement du nombre d'emplois créés grâce aux investissements du ministère	6 000 (exercice 2023-2024)	7 000 (exercice 2024-2025) 8 500 (exercice 2025-2026) 9 600 (exercice 2026-2027)	10 000 d'ici l'exercice 2029-2030
Atteinte de l'objectif de création d'emplois à au moins 90 % grâce aux investissements du ministère	À déterminer	À déterminer	90 % d'ici l'exercice 2029-2030
Le ministère s'attend à un accroissement constant de la création d'emplois au cours des trois prochains exercices grâce à ses investissements. Le ministère appuie la création de milliers			

d'emplois chaque année, et cette mesure vise à évaluer à quel point les projets et les programmes qu'il soutient permettent l'atteinte des objectifs de création d'emplois. Les programmes énoncés ci-après sont ceux ayant le plus contribué au résultat pour cet IR. Pour les cinq prochains exercices, le ministère prévoit d'atteindre à 90 % son objectif de création d'emplois.

Programmes ayant contribué aux résultats pour les IR

- Plan pour le secteur automobile
- Aménagement des terrains à usage industriel
- Fonds pour Investissements Ontario
- Programme pour le développement régional
- Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules
- Investissements stratégiques

Énoncé de résultat – IR n° 2 : Attirer les investissements en Ontario

Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Valeur annuelle (en dollars) des investissements attirés.	2,7 G\$ (exercice 2023-2024)	6,3 G\$ (exercice 2024-2025) 3,7 G\$ (exercice 2025-2026) 2,7 G\$ (exercice 2026-2027)	4,0 G\$ (exercice 2029-2030)

Le ministère attire annuellement de 2 à 4 milliards de dollars grâce à ses investissements stratégiques. Cette valeur dépend largement de la valeur (en dollars) des investissements effectués par la province et peut donc fluctuer d'une année à l'autre. En 2024-2025, le ministère a constaté une hausse importante des investissements attirés en raison des projets d'Umicore, de Stellantis et de NexStar ainsi que du pacte de l'automobile. Le ministère a donc établi un objectif conservateur en tenant compte du montant moyen des investissements attirés annuellement au cours des quatre derniers exercices. Les programmes énoncés ci-après sont ceux ayant le plus contribué au résultat pour cet IR.

Programmes ayant contribué au résultat pour l'IR

- Plan pour le secteur automobile
- Aménagement des terrains à usage industriel
- Fonds pour Investissements Ontario
- Programme pour le développement régional
- Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules
- Investissements stratégiques

Énoncé de résultat – IR no 3 : Soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat en Ontario

Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Augmentation du pourcentage d'entrepreneurs et d'entreprises qui reçoivent du soutien.	30 000 (exercice 2023-2024)	30 300 (exercice 2024-2025) 30 300 (exercice 2025-2026) 30 400 (exercice 2026-2027)	Augmentation de 3 % d'ici l'exercice 2029-2030

Le ministère offre divers programmes et réseaux pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises. Il s'attend à ce que la valeur de tendance demeure relativement constante au cours des trois prochains exercices. L'objectif établi par le ministère vise une légère augmentation de 3 % pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises. Les programmes énoncés ci-après sont ceux ayant le plus contribué au résultat pour cet IR.

Programmes ayant contribué au résultat pour l'IR

- Centres d'encadrement des petits entrepreneurs
- Futurpreneur Canada
- Soutien aux réseaux d'innovation et de commercialisation
- Missions d'exportation
- Réseau de bureaux du commerce et des investissements
- Initiative relative aux technologies critiques
- Centre d'innovation de l'Ontario

Avis de non-responsabilité : À mesure que le ministère améliore ses processus de mesure de la performance et de production de rapports connexes, les objectifs susmentionnés peuvent changer. Les données sont basées sur l'information fournie par les ministères partenaires. Les objectifs peuvent aussi varier en fonction de la disponibilité des intrants pour la création d'emplois, l'attraction des investissements et le soutien à la clientèle. Des changements aux intrants clés, comme dans la disponibilité des ressources financières et humaines, entraîneraient à une révision des objectifs. Le ministère produit des rapports sur les programmes lorsque les résultats sont pertinents à l'indicateur.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024 (M\$)
Charges de fonctionnement*	1 363
Charges d'immobilisations*	0,00
Effectif (au 31 mars 2024)**	448,50

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

*Ne comprend pas les redressements de consolidation suivants :

- Redressement de consolidation – Croissance Ontario
- Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère de l'Éducation

ISSN 2369-1913

This document is also available in English.

Partie I : Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère de l'Éducation

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Plan stratégique 2024-2025	4
Programmes du ministère	4
Information financière du ministère	11
Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	11
Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit	12
Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)	13
Tableau des tendances historiques	14
Organismes, conseils et commissions	15
Organigramme du ministère	18
Rapport annuel 2023-2024	19
Sommaire des réalisations de 2023-2024	19
Indicateurs de rendement	28
Dépenses ministérielles provisoires du ministère 2023-2024 (M\$)	31

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation est responsable d'administrer un système d'éducation de qualité supérieure et de calibre mondial financé par les fonds publics de la maternelle à la 12^e année et d'assurer la surveillance du système de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario. Le ministère s'engage à faire en sorte qu'il demeure en Ontario un système éducatif de premier plan, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur des compétences de base telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Plan stratégique 2024-2025

Programmes du ministère

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

L'Ontario s'engage à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants aient accès à un éventail de programmes inclusifs et abordables de qualité pour la petite enfance et la garde d'enfants. Le fait de fournir à un plus grand nombre de familles le soutien dont elles ont besoin contribuera à bâtir une économie plus forte.

Le 28 mars 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un accord de [13,2 milliards de dollars](#) qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible, abordable, inclusif et durable. Dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (système d'AGJE), le gouvernement travaille à réduire les frais de garde d'enfants pour atteindre une moyenne de 10 \$ par jour par enfant de moins de six ans d'ici mars 2026. À partir de décembre 2023, des milliers de familles ontariennes ayant des enfants qui fréquentent des programmes de garde inscrits au système d'AGJE bénéficieront de réductions de frais de 50 pour cent en moyenne par rapport aux frais de 2020, ce qui les aidera à garder leurs coûts bas.

Au cours de l'année, le ministère continuera de collaborer avec les municipalités et avec le secteur pour mettre en œuvre le système d'AGJE, en s'attardant particulièrement à continuer d'augmenter les places en services de garde pour les enfants de moins de six ans dans les régions qui en ont le plus besoin et à réduire encore davantage les frais pour les familles ontariennes.

En outre, le ministère poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants afin de favoriser le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et qualifiés dans toute la province, et collaborera avec le gouvernement fédéral en vue de prolonger l'accord sur l'AGJE.

Chaque année, le Programme d'immobilisations prioritaires du ministère finance de grands projets de construction d'immobilisations scolaires, y compris pour l'ajout de places en services de garde dans les écoles à l'intention des enfants de 0 à 3,8 ans.

En plus des services de garde agréés, le ministère finance 1 100 centres pour l'enfant et la famille ON y va dans des collectivités dans l'ensemble de la province, qui offrent des programmes gratuits et de qualité aux familles et aux enfants de la naissance à l'âge de six ans.

De la maternelle à la 12^e année

Le ministère supervise l'enseignement élémentaire et secondaire financé par les fonds publics et élabore des programmes-cadres et des ressources d'enseignement et d'apprentissage (y compris des cours et des ressources d'apprentissage en ligne). Le ministère établit également les normes et les lignes directrices provinciales en matière d'évaluation et de rapports. En outre, le ministère élabore et met en œuvre des politiques et des programmes qui éliminent les obstacles à la réussite et soutiennent les élèves dans leurs études et dans la planification de leur carrière, y compris des programmes d'acquisition de compétences professionnelles comme les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation. Le ministère adopte une approche de retour aux éléments fondamentaux et procède à divers investissements stratégiques pour aider les élèves à acquérir les compétences scolaires de base telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques. Ces efforts aideront l'Ontario à continuer à progresser en lecture et en mathématiques dans les évaluations scolaires nationales et internationales.

Le ministère oriente les politiques et les programmes, et offre du soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires et aux organismes.

Modernisation du curriculum

En septembre 2024, dans la foulée des modifications et révisions apportées ces dernières années, les élèves pourront compter sur un [curriculum à jour](#), dont un nouveau cours décroisé de 9^e année (*Explorer la géographie du Canada*), de nouveaux cours de 9^e et de 10^e année en affaires et commerce, de nouveaux cours de 9^e et de 10^e année en éducation technologique et un nouveau cours d'anglais de 9^e année pour les écoles de langue française. Un nouvel apprentissage obligatoire sur la littératie en santé mentale a été ajouté au cours *Exploration de carrière* de 10^e année. Le ministère continuera de veiller à ce que les élèves acquièrent des compétences clés en littératie financière dans le cadre des modules de littératie financière de 9^e et de 10^e année.

L'Ontario vise à ce que les jeunes apprenantes et apprenants aient tout en main pour réussir. À partir de septembre 2025, le [programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants](#) comprendra un nouvel apprentissage obligatoire axé sur l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ainsi que sur l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dès le plus jeune âge.

Financement de l'éducation

Pour plus de transparence et de responsabilisation, et pour une meilleure confiance des parents à l'égard du système d'éducation, le ministère a simplifié la [formule du financement principal de l'éducation](#), anciennement connu sous le nom de [Subventions pour les besoins des élèves](#). Grâce à la nouvelle formule, il est plus facile pour les parents de comprendre où et comment l'Ontario alloue les sommes propres au système d'éducation financé par les fonds publics.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le [financement principal de l'éducation](#) devrait s'établir à 28,6 milliards de dollars, le financement moyen par élève devant correspondre à 13 852 \$. Les conseils scolaires devraient également recevoir 297,7 millions de dollars pour des projets de durée limitée par l'intermédiaire des programmes d'éducation ciblés (PEC), anciennement regroupés sous le nom de Fonds pour les priorités et les partenariats pour les conseils scolaires. Par ailleurs, les partenaires tiers devraient recevoir 105,1 millions de dollars grâce au financement aux partenaires externes (FAPE), anciennement connu sous le nom de Fonds pour les priorités et les partenariats pour les tiers. Pour la prochaine année scolaire, le ministère misera sur des investissements existants et poursuivra la modernisation du curriculum afin de veiller à ce que les élèves possèdent de solides compétences de base en lecture, en écriture, en mathématiques et en STIM.

Programmes d'immobilisations

Des bâtiments scolaires et des espaces d'apprentissage modernes et de qualité supérieure constituent un élément essentiel du système d'éducation de l'Ontario. Le ministère s'engage à favoriser des milieux d'apprentissage sains et sûrs qui répondent aux besoins des élèves.

En réponse aux besoins d'une population croissante, le ministère a présenté de nouvelles mesures visant à accélérer la construction d'écoles par la normalisation de la conception, la réduction des exigences d'approbation et l'exploitation optimale de la capacité actuelle des écoles. Ces mesures permettront aux élèves d'avoir accès à des écoles modernes à proximité, y compris grâce aux projets d'immobilisations sélectionnés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2023-2024. Le gouvernement de l'Ontario procède à un investissement sans précédent de 1,3 milliard de dollars en vue de la construction et de l'agrandissement de 60 écoles. Pour la première fois de l'histoire de la province, le gouvernement fait plus que doubler son engagement de financement afin de construire et d'agrandir davantage d'écoles, ce qui se traduira par 27 000 nouvelles places dans les écoles et 1 700 places en services de garde.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère investira de nouveau 1,4 milliard de dollars pour maintenir et améliorer l'état d'écoles existantes dans l'ensemble de la province.

Préparer les élèves aux emplois de l'avenir

Afin de garantir qu'elles et ils possèdent les compétences essentielles pour réussir dans les emplois de demain, l'ensemble des élèves du secondaire (à compter de celles et ceux qui entrent en 9^e année à l'année scolaire 2024-2025) devront obtenir un [crédit d'éducation technologique de 9^e ou de 10^e année](#) pour recevoir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Cette obligation permettra

aux élèves d'être exposés plus tôt à l'éducation technologique et aux métiers spécialisés dans le cadre de leur parcours d'apprentissage. En outre, le ministère continuera de travailler avec divers intervenants pour créer et mettre en œuvre des programmes d'acquisition de compétences professionnelles, comme les programmes de Majeure Haute Spécialisation, les programmes à double reconnaissance de crédit, le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et les programmes d'éducation coopérative, afin de donner l'occasion aux élèves de développer et d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'économie en évolution.

Le ministère s'engage également à doter les élèves des compétences en STIM dont elles et ils ont besoin. Il s'efforce d'augmenter le nombre d'élèves, y compris le nombre de filles, qui choisissent des cours optionnels qui les préparent à réussir dans les STIM.

Le ministère finance des bourses pour les élèves qui suivent un programme d'éducation coopérative et qui font face à des difficultés financières ou à d'autres obstacles les empêchant de terminer leurs études secondaires et pour les élèves qui suivent un programme d'éducation coopérative et qui ont l'intention d'exercer un métier spécialisé. Dans le cadre de l'[Énoncé économique d'automne de 2022](#) le gouvernement s'est engagé à verser 4,8 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, à partir de 2023-2024, pour élargir le Programme de double reconnaissance de crédit. Cet élargissement permettra à 2 200 élèves supplémentaires de suivre des cours de formation en apprentissage, d'éducation technologique et d'éducation de la petite enfance à double reconnaissance de crédit.

Dans le cadre du [Budget de l'Ontario 2023: Bâtir un Ontario fort](#), le gouvernement s'est également engagé à verser 3,3 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années, à partir de 2023-2024, afin d'élargir l'accès à des cours à double reconnaissance de crédit dans le domaine de la santé pour 1 400 élèves supplémentaires du secondaire.

En février 2022, le ministère a publié la [note Politique/Programmes n° 167](#), qui présente une nouvelle condition d'obtention du diplôme selon laquelle les élèves doivent obtenir deux crédits d'apprentissage en ligne pour recevoir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). La note décrit les exigences de mise en œuvre ainsi que les dispositions relatives aux exemptions demandées par les parents. La première cohorte d'élèves devant satisfaire cette condition sera diplômée en 2024. Cette condition favorisera le développement de la littératie numérique et d'autres compétences transférables importantes qui favorisent la réussite après l'obtention de leur diplôme et dans tous les aspects de leur vie, y compris l'éducation postsecondaire et l'entrée sur le marché du travail.

Mesures de soutien en santé mentale

Pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère octroiera au total un financement en santé mentale de près de 118 millions de dollars, soit une augmentation de presque 600 pour cent par rapport à 2017-2018. Environ 87,2 millions de dollars sont versés dans le cadre du financement principal de l'éducation, lequel rend possible diverses initiatives et la dotation en personnel concernant la santé

mentale et le bien-être des élèves, y compris la présence d'une ou un responsable en matière de santé mentale dans chaque conseil scolaire, de travailleuses ou travailleurs en santé mentale dans les écoles secondaires, du personnel professionnel et paraprofessionnel (p. ex. des psychologues, des travailleuses sociales ou travailleurs sociaux ainsi que des travailleuses ou travailleurs auprès des enfants et des jeunes), l'apprentissage professionnel et la formation en santé mentale, de même que la collaboration avec des partenaires locaux pour améliorer l'accès grâce à des évaluations précoces, à des recommandations claires et à des parcours de soins entre les écoles et la collectivité.

En outre, les fonds en santé mentale alloués dans le cadre des programmes d'éducation ciblés (PEC) et du financement aux partenaires externes (FAPE) de 2024-2025 visent à consolider le lien crucial entre santé mentale, bien-être et réussite, et à fournir aux élèves des ressources en matière de santé physique et de sécurité. Pour 2024-2025, les fonds versés aux conseils scolaires dans le cadre des PEC devrait s'élever à 23,2 millions de dollars, dont 14 millions pour l'offre de services aux élèves durant l'été. En outre, divers tiers recevront 7,2 millions par l'intermédiaire du FAPE.

Le ministère a révisé le cours *Exploration de carrière* de 10^e année pour y inclure un nouvel apprentissage obligatoire sur la littératie en santé mentale. Pour appuyer la mise en œuvre du curriculum révisé, le ministère présente de nouveaux modules sur la littératie en santé mentale pour les élèves de 10^e année qui cadrent avec le nouvel apprentissage. Ces modules, qui pourront être adaptés pour l'apprentissage en ligne et en personne, s'inspirent du succès obtenu par les modules d'apprentissage sur la littératie en santé mentale destinés aux élèves de 7^e et de 8^e année, devenus obligatoires en janvier 2024. Le cours révisé sera enseigné dès septembre 2024 et permettra aux élèves d'apprendre à reconnaître les signes d'accablement ou de difficulté ainsi qu'à savoir où trouver de l'aide localement en cas de besoin.

Le ministère continuera également de collaborer étroitement avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires externes pour que l'ensemble des élèves et leurs familles aient accès à des services de santé mentale. Enfin, le ministère finance Santé mentale en milieu scolaire Ontario, son partenaire de mise en œuvre, pour que celui-ci mette au point des ressources, des formations et des programmes en santé mentale fondés sur des données probantes et adaptés à la culture, de sorte que les mesures de soutien soient cohérentes et adéquates dans tous les conseils scolaires.

Équité et inclusion

Afin de favoriser un système d'éducation inclusif, le ministère a annoncé plusieurs mesures pour moderniser le curriculum qui seront mises en œuvre en septembre 2025. Ces mesures visent à ce que l'ensemble des élèves se retrouvent dans le curriculum et qu'elles et ils puissent découvrir des expériences et des points de vue variés. On ajoute notamment un apprentissage obligatoire sur l'importance de la famine génocidaire ukrainienne de 1932-1933, sur l'Holocauste et sur l'histoire et les contributions de la population canadienne noire dans le cours d'histoire du Canada de 10^e année. Les programmes-cadres d'histoire de 7^e et de 8^e années seront également révisés afin d'y ajouter un apprentissage obligatoire sur les Canadiens noirs. Le tout complète l'apprentissage obligatoire sur l'Holocauste ajouté au programme-cadre d'études sociales de 6^e année en 2023-2024.

Globalement, cette modernisation du curriculum permettra aux élèves de mieux comprendre comment repérer, réfuter et modifier les hypothèses qui alimentent les préjugés et les stéréotypes, y compris l'antisémitisme et les autres formes de racisme.

Responsabilisation et transparence

Le ministère poursuit la mise en œuvre du projet de loi 98, la [*Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves*](#), pour accroître la transparence et la responsabilisation face aux parents.

L'année prochaine, un processus clair et transparent sera instauré pour évaluer et surveiller le rendement des directrices et directeurs de l'éducation dans tous les conseils scolaires.

Le rendement sera désormais mesuré chaque année selon un ensemble de critères d'évaluation obligatoires et selon tout autre critère établi par les conseils scolaires en collaboration avec leurs directrices et directeurs de l'éducation en fonction des besoins locaux. Les parents membres de chaque conseil d'école, les partenaires et le personnel du conseil scolaire ainsi que les conseillères et conseillers scolaires et les élèves conseillères et conseillers pourront donner leur avis dans le cadre d'une évaluation semestrielle tous azimuts qui orientera l'évaluation finale des directrices et directeurs. Le nouveau processus d'évaluation garantira la responsabilisation de l'ensemble des directrices et directeurs de l'éducation face aux élèves et aux parents. Il aidera également les conseils scolaires à respecter les priorités provinciales ayant trait à l'amélioration du rendement des élèves.

D'ailleurs, le ministère a établi des priorités provinciales ayant trait au rendement des élèves que les conseils scolaires sont tenus d'adopter dans leurs plans pluriannuels. Afin de garantir la responsabilisation face aux parents, les conseils scolaires devront dès juin publier en ligne leurs plans concernant le rendement des élèves. Ces priorités renseigneront plus clairement les parents sur la manière dont les conseils scolaires répondent aux besoins de leurs enfants.

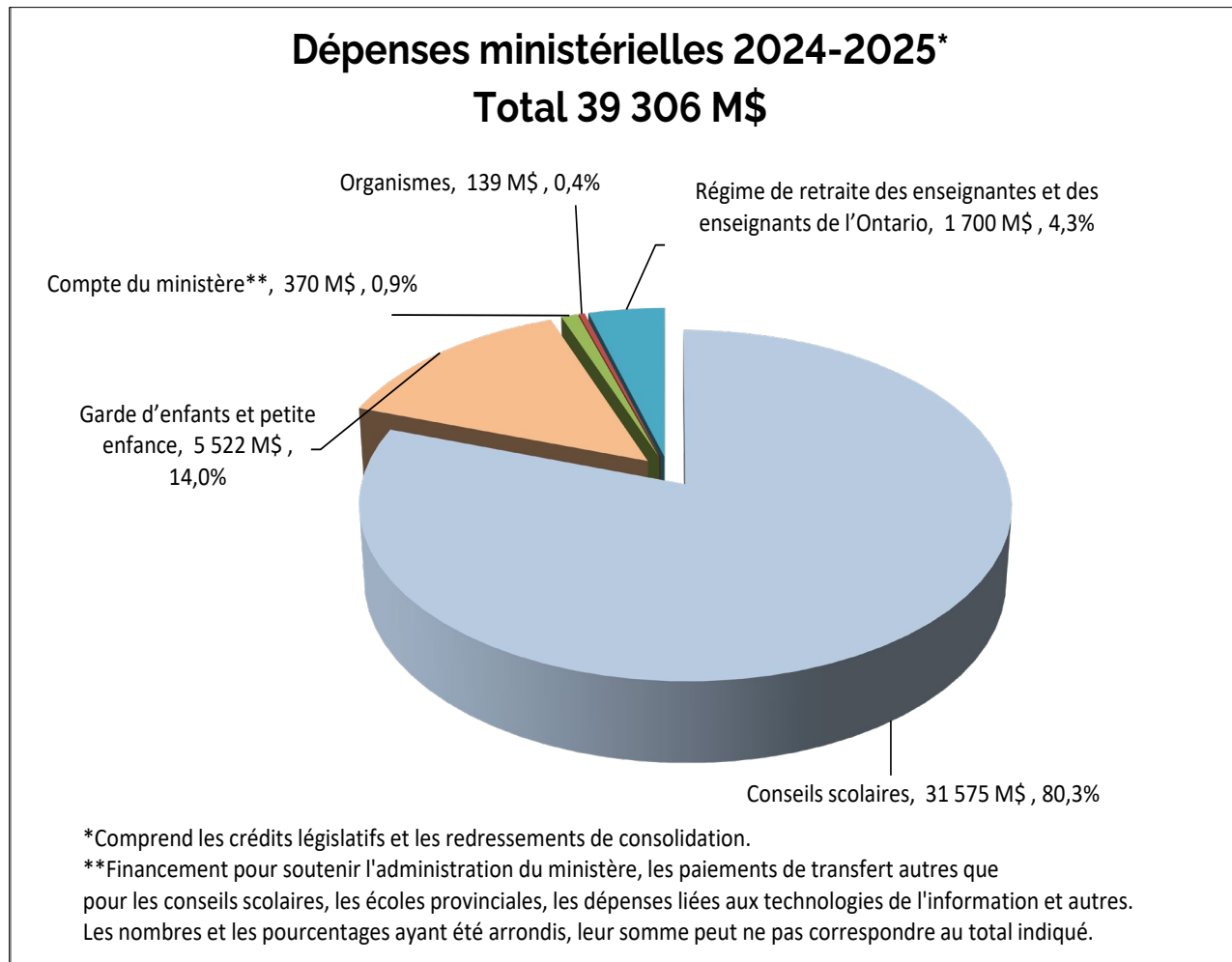
Concordance des programmes et des priorités du gouvernement

Le tableau ci-dessous présente les grandes priorités du gouvernement que le ministère appuie directement par sa gamme de services et de mesures de soutien.

Priorité du gouvernement	Responsabilité du ministère de l'Éducation
De meilleurs services pour vous	• Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance pour les enfants et les familles de l'Ontario • Cadres de financement et de responsabilisation pour l'administration du système d'éducation de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année • Initiatives visant à consolider la culture du respect des droits de la personne et de l'équité dans le système d'éducation • Programmes pour favoriser le rendement des élèves francophones • Programmes pour favoriser l'éducation autochtone, l'éducation inclusive, le bien-être et la participation des parents et de la communauté • Mesures de soutien à la réussite et au rendement équitable des élèves ayant besoin de programmes d'enseignement et de services à l'enfance en difficulté dans les conseils scolaires de district et les écoles provinciales et d'application • Curriculum qui prépare les jeunes à leur avenir grâce à des compétences de base et transférables ainsi qu'à des compétences professionnelles orientées vers les marchés du travail locaux et les secteurs économiques à forte demande
Construire des routes, des réseaux de transport en commun et des infrastructures	• Ajout de places dans les écoles et les services de garde, et amélioration du transport afin de répondre aux besoins des communautés en croissance
Œuvrer pour les travailleurs	• Mise en œuvre de la Stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants afin de favoriser le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) dans toute la province • Stratégie de rétention du personnel enseignant mettant l'accent sur le recrutement de personnel francophone pour garantir la présence de personnel qualifié requis dans toutes les écoles • Soutien aux négociations collectives
Garder les coûts bas pour vous	• Réduction des frais de garde dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Information financière du ministère

Le graphique suivant illustre les investissements du ministère en 2024-2025 qui permettront à la population ontarienne de bénéficier de services de garde d'enfants et d'une éducation élémentaire et secondaire responsables et de grande qualité, et qui placeront l'avenir de la population et celui de la province sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.



Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	37 263,7
Immobilisations	2 041,9
TOTAL*	39 305,6

*Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est fondé sur les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tels qu'approuvés dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	24 913 300	3 497 200	16,3	21 416 100	26 214 600	27 981 696
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	29 394 255 700	(1 464 377 700)	(4,7)	30 858 633 400	30 958 747 000	27 399 924 869
Groupeement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	56 453 300	222 100	0,4	56 231 200	59 141 500	50 425 570
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	5 333 920 700	871 128 500	19,5	4 462 792 200	4 288 706 000	3 617 718 915
Total à voter – Charges de fonctionnement	34 809 543 000	(589 529 900)	(1,7)	35 399 072 900	35 332 809 100	31 096 051 050
Crédits législatifs	1 700 083 187	(11 000 000)	(0,6)	1 711 083 187	1 653 083 187	1 661 082 346
Total du ministère – Charges de fonctionnement	36 509 626 187	(600 529 900)	(1,6)	37 110 156 087	36 985 892 287	32 757 133 396
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	3 920 000	46 300	1,2	3 873 700	8 957 900	11 110 288
Redressement de consolidation – Santé Ontario	-	-	-	-	-	(392 500)
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	(660 600)	(283 100)	75,0	(377 500)	(705 300)	(1 540 630)
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	14 436 100	2 431 900	20,3	12 004 200	14 296 100	7 942 827
Redressement de consolidation – Reclassement des intérêts débiteurs – The 55 School Board Trust	(65 723 500)	-	-	(65 723 500)	(65 723 400)	(65 836 548)
Redressement de consolidation – Écoles	845 346 300	1 656 245 300	(204,2)	(810 899 000)	(604 671 300)	1 801 650 496
Redressement de consolidation – Collèges	(25 421 200)	(1 349 000)	5,6	(24 072 200)	(25 788 000)	(25 999 586)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(10 481 300)	(2 197 500)	26,5	(8 283 800)	(11 981 300)	(9 908 207)
Redressement de consolidation – Science Nord	(1 200 000)	(1 200 000)	-	-	-	(750 000)
Redressement de consolidation – Centre des sciences de l'Ontario	(1 000 000)	(1 000 000)	-	-	-	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(5 112 500)	(800)	-	(5 111 700)	(5 192 100)	(5 223 026)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	37 263 729 487	1 052 163 200	2,9	36 211 566 287	36 295 084 887	34 468 186 510
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupeement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 000	-	-	2 000	2 000	-

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tels qu'approuvés dans le *Budget de l'Ontario de 2024*. Les projections provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 333 597 400	338 240 400	17,0	1 995 357 000	2 294 297 200	1 794 777 209
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	222 427 600	(117 900)	(0,1)	222 545 500	86 250 200	1 975 567
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 556 025 000	338 122 500	15,2	2 217 902 500	2 380 547 400	1 796 752 776
Crédits législatifs	3 609 100	(876 900)	(19,5)	4 486 000	3 430 400	3 932 370
Total du ministère – Charges d'immobilisations	2 559 634 100	337 245 600	15,2	2 222 388 500	2 383 977 800	1 800 685 146
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	961 900	(608 800)	(38,8)	1 570 700	1 024 700	1 279 271
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	794 200	299 600	60,6	494 600	923 500	1 413 188
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	225 000	25 000	12,5	200 000	140 300	153 854
Redressement de consolidation – Écoles	(506 053 300)	(325 430 900)	180,2	(180 622 400)	(331 502 600)	34 890 287
Redressements consolidés – Financement fédéral – Contrepassation de charges – Ministère	(5 041 900)	33 683 900	(87,0)	(38 725 800)	(93 871 900)	(100 229 235)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(8 611 500)	-	-	(8 611 500)	(8 000 000)	(4 642 545)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 041 908 500	45 214 400	2,3	1 996 694 100	1 952 691 800	1 733 549 966
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	438 500	-	-	438 500	402 800	2 128 550
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	4 709 200	4 708 200	470 820,0	1 000	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	5 147 700	4 708 200	1 071,3	439 500	402 800	2 128 550
Total du ministère – Biens immobilisés	5 147 700	4 708 200	1 071,3	439 500	402 800	2 128 550
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	39 305 637 987	1 097 377 600	2,9	38 208 260 387	38 247 776 687	36 201 736 476

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tels qu'approuvés dans le *Budget de l'Ontario de 2024*. Les projections provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	31 562 848 712	36 201 736 476	38 208 260 387	39 305 637 987
		15 %	6 %	3 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tel qu'approuvé dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/page/comptes-publics>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

Organismes, conseils et commissions

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS*	Prévisions 2024-2025 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Dépenses \$	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses \$
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	50 462 900	49 106 800	42 906 800
Charges d'immobilisations	1 536 000	1 536 000	1 536 000
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)			
Charges de fonctionnement	30 216 000	29 839 800	24 793 700
Charges d'immobilisations	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	28 686 200	28 330 600	25 482 676
Administration des écoles provinciales	20 000	18 400	13 413
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	35 000	5 834	6 023

*Excluant les redressements de consolidation.

Organismes de la catégorie des entreprises opérationnelles

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO) est l'organisme d'apprentissage et de médias numériques de langue anglaise financé par les fonds publics de l'Ontario. Le mandat de TVO consiste notamment à offrir aux élèves de l'Ontario des mesures de soutien efficaces et innovantes, y compris des ressources numériques liées au curriculum. TVO offre ces mesures au moyen de la télédiffusion traditionnelle et de technologies en ligne, par exemple de l'apprentissage à distance par le Centre d'études indépendantes et des ressources d'apprentissage numérique aux élèves, aux parents et au personnel enseignant par l'intermédiaire de TVO Learn. De plus, TVO contribue à la modernisation de l'apprentissage en ligne par l'élaboration continue de ressources d'apprentissage numérique pour la maternelle à la 12^e année. TVO est régi par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Sa licence de télédiffusion est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral et par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) offre du contenu et des services multimédias éducatifs et culturels de grande qualité aux 12 conseils scolaires de district de langue française, au Consortium Centre Jules-Léger ainsi qu'à l'ensemble de la communauté franco-ontarienne. TFO fournit également des ressources pour l'enseignement du

français langue seconde aux 60 conseils scolaires de district de langue anglaise de l'Ontario. La programmation, les services de soutien et les ressources de TFO contribuent à l'atteinte des priorités du ministère en matière de réussite des élèves. TFO met l'accent sur les initiatives touchant la langue française et la culture francophone qui concernent la petite enfance, la littératie et la numératie, l'élaboration de ressources et de programmes éducatifs numériques ainsi que la Politique d'aménagement linguistique (PAL).

Organismes de services opérationnels

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) administre les évaluations de recensement à grande échelle pour évaluer le rendement des élèves de 3^e et de 6^e années en lecture, en écriture et en mathématiques et celui des élèves de 9^e année en mathématiques ainsi que le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'Ontario. Généralement administré en 10^e année, le TPCL est le principal moyen de satisfaire à la condition d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario en matière de compétences linguistiques. L'OQRE publie les résultats annuels de chacun de ses évaluations en anglais et en français et donne au système d'éducation accès aux résultats individuels des élèves et aux résultats par école et par conseil scolaire. L'OQRE administre en outre la participation de l'Ontario aux évaluations nationales et internationales comme le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'étude Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) et le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS). En 2019, le gouvernement a rendu obligatoire le Test de compétences en mathématiques (TCM) pour obtenir la certification auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. De plus, l'élaboration et la notation du TCM ainsi que la production de rapports connexes ont été ajoutées au mandat de l'OQRE. Le TCM s'inscrit dans le cadre de l'engagement du ministère à aider le personnel enseignant à mieux se préparer pour enseigner les notions de base en mathématiques et à rassurer les parents quant au fait que le système d'éducation de l'Ontario demeure l'un des meilleurs au monde. L'exigence concernant le TCM a été suspendue en 2021, mais sera rétablie en 2024-2025.

Administration des écoles provinciales

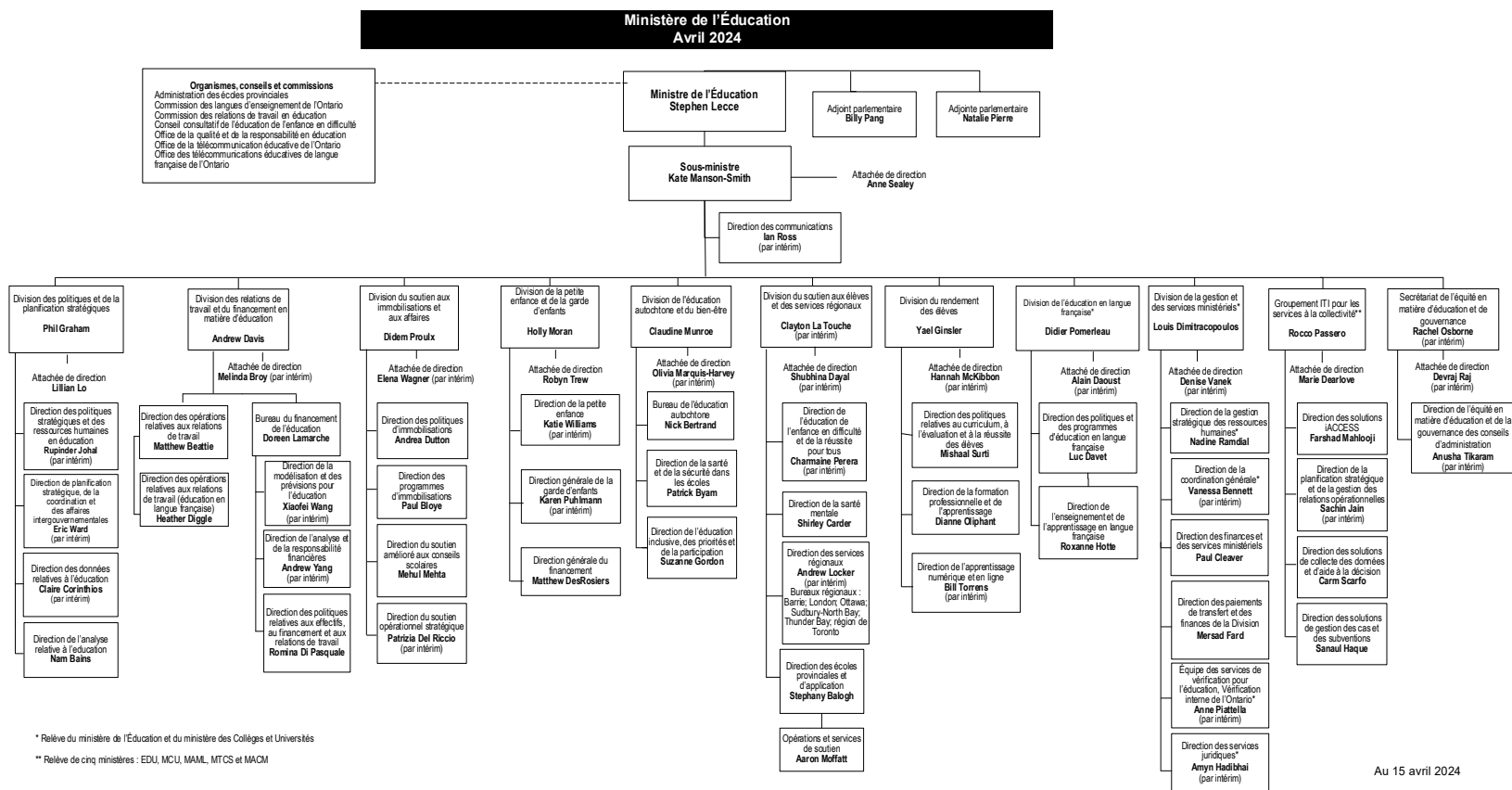
L'Administration des écoles provinciales (AEP) a été constituée en tant qu'organisme du ministère en 1975 en vertu de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales*. L'AEP est l'employeur officiel des enseignantes et enseignants en poste dans les écoles provinciales, personnel est représenté par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales, un district de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario. L'AEP est également l'employeur officiel des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles provinciales, des personnes qui ne sont pas représentées par un syndicat et qui n'ont pas de convention collective. L'AEP examine les modalités d'emploi du personnel des directions et des directions adjointes et donne des conseils à cet égard. L'AEP prend également des décisions sur les demandes de congé, entend les griefs, contribue au règlement des griefs et ratifie les accords conclus entre les parties aux tables de négociation centrales et locales.

Organismes consultatifs

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté conseille le ministre sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Au 15 avril 2024

Rapport annuel 2023-2024

Sommaire des réalisations de 2023-2024

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

En 2022, l'Ontario et le Canada ont [signé un accord de 13,2 milliards de dollars](#) qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible, abordable, inclusif et durable. En 2023-2024, l'Ontario a atteint des objectifs clés concernant la mise en œuvre du [système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants \(système d'AGJE\)](#). En voici quelques-uns :

Réduire les frais pour les parents d'enfants de moins de six ans

En vue de rendre les services de garde d'enfants plus abordables pour les familles, le ministère réduit progressivement les frais moyens pour les enfants de 0 à 6 ans qui fréquentent des programmes de garde d'enfants agréés inscrits au système d'AGJE. Les réductions de frais ont commencé au printemps 2022, comme suit :

- réduction des frais allant jusqu'à 25 pour cent (minimum de 12 \$ par jour) rétroactive au 1^{er} avril 2022;
- réduction supplémentaire des frais d'une moyenne de 50 pour cent par rapport aux frais de 2020 pour atteindre une moyenne de 23 \$ par jour à partir du 31 décembre 2022;
- frais de garde d'enfants de 10 \$ par jour en moyenne d'ici mars 2026.

Augmenter les places en services de garde

Pour améliorer l'accès, l'Ontario s'engage à créer 86 000 places en services de garde agréés pour les enfants de 0 à 5 ans (ce qui représente une augmentation par rapport à 2019) d'ici le 31 décembre 2026. La Province travaille avec les [gestionnaires de système de services](#) pour que des services de garde d'enfants abordables soient offerts dans les collectivités qui en ont le plus besoin.

En mai 2023, le ministère de l'Éducation a alloué plus de 72 500 nouvelles places en services de garde aux gestionnaires de système de services pour 2022-2026 dans le cadre du Plan de croissance dirigée de l'Ontario. Ces places seront créées au cours des prochaines années et permettront à davantage de familles ontariennes d'obtenir des services de garde de qualité pour leurs enfants.

Soutenir le personnel de la petite enfance

En novembre 2023, le ministère a [annoncé une stratégie globale](#) visant à renforcer la main-d'œuvre des services de garde d'enfants et à protéger les enfants.

Financé par l'accord sur l'AGJE, le plan de l'Ontario prévoit une augmentation du salaire des EPEI et une stratégie à plusieurs volets pour le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs :

- augmentation du salaire de départ des EPEI à l'emploi d'exploitants de services de garde d'enfants inscrits au système d'AGJE;

- facilitation de l'entrée dans la profession et du développement de carrière;
- augmentation du plafond d'admissibilité d'un dollar l'heure afin que davantage d'EPEI puissent en bénéficier;
- réduction des formalités administratives pour les employeurs et octroi d'une plus grande souplesse pour la dotation en personnel de leurs programmes.

Soutenir la petite enfance et la garde d'enfants

Les investissements du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada dans le système de garde d'enfants et de la petite enfance pour 2024 s'élèveront à plus de 4 milliards de dollars. Le financement contribuera à la mise en œuvre de réductions de frais, de mesures de soutien à la main-d'œuvre et d'autres mesures précédemment annoncées.

En outre, pour la sécurité des enfants, tous les exploitants d'un service de garde d'enfants devaient instaurer une politique en matière d'arrivée et de départ sécuritaires avant le 1^{er} janvier 2024.

La Province continue d'investir 203 millions de dollars par année par l'intermédiaire de la Subvention pour l'augmentation salariale et de la Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial pour financer l'augmentation du salaire du personnel.

De la maternelle à la 12^e année

Comme décrit dans le Plan publié 2023-2024, le ministère oriente les politiques et les programmes, et offre du soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires et aux organismes. Il est prévu que les [Subventions pour les besoins des élèves](#) et le [Fonds pour les priorités et les partenariats](#) pour 2023-2024 soient de 693 millions de dollars de plus en financement de base pour les Subventions pour les besoins des élèves par rapport à l'année précédente, une augmentation de 2,7 pour cent. De plus, les élèves de l'Ontario ont bénéficié du niveau de financement de base par élève le plus élevé de l'histoire de la province, soit 13 125 \$.

Les résultats des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE de 2022-2023 montrent une amélioration modérée en lecture, en écriture et en mathématiques dans toutes les années d'études. Les résultats démontrent l'efficacité du plan de l'Ontario visant à offrir une année scolaire sans interruptions avec un accent renouvelé sur le retour aux éléments fondamentaux et l'amélioration des compétences de base en lecture et en mathématiques.

Au cours de l'année, le ministère a supervisé l'enseignement primaire et secondaire financé par les fonds publics, a lancé son plan visant à renforcer les compétences en mathématiques, en écriture et en lecture, a amélioré la responsabilisation et la transparence dans les écoles de l'Ontario, a lutté contre la violence et amélioré la sécurité, et a lancé un nouvel apprentissage en santé mentale.

Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves

En juin 2023, le gouvernement de l'Ontario a adopté la [Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves](#) afin de recentrer le système d'éducation sur le rendement des élèves en

donnant la priorité à l'apprentissage par l'expérience pratique et au développement des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le ministère a mis en œuvre diverses mesures visant à mieux recentrer les conseils scolaires sur le rendement scolaire et le développement des aptitudes à la vie quotidienne et des compétences professionnelles ainsi qu'à faire preuve d'une transparence accrue envers les élèves et les familles. En outre, des changements ont été apportés pour optimiser les immobilisations corporelles des conseils scolaires afin d'accélérer la construction d'écoles modernes, de mieux utiliser la capacité des écoles et d'accroître la responsabilisation et la transparence. Dans la foulée, le ministère a publié le cadre du plan pour la réussite des élèves afin de définir les objectifs et les indicateurs de rendement des élèves pour les conseils scolaires, d'élaborer des plans d'action et de suivre les progrès réalisés quant à l'amélioration des résultats des élèves. Les conseils scolaires publieront les premiers résultats de ces plans en juin.

En mars, la Province a adopté un nouveau règlement visant à consolider le leadership des conseils scolaires par l'instauration d'un processus transparent et normalisé et de critères d'évaluation obligatoires de manière à ce que le rendement des leaders soit régulièrement évalué dans tous les conseils scolaires. Pour ce faire, entre autres, les parents membres de chaque conseil scolaire donnent leur avis sur les nouvelles évaluations normalisées du rendement des directrices et directeurs de l'éducation. Les conseils scolaires sont désormais tenus de rendre compte publiquement de leurs séances de perfectionnement professionnel.

Afin de garantir la transparence, le ministère a lancé un nouveau guide à l'intention des parents pour les aider à mieux comprendre l'éducation de leur enfant, y compris en les informant sur :

- les options d'apprentissage offertes, telles que les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation;
- les occasions de transmettre leurs commentaires aux conseils scolaires, par exemple au moyen de sondages;
- les moyens de participer aux conseils d'école ou aux rencontres des comités de participation des parents;
- les ressources et les mesures de soutien spécialisées offertes pour aider les enfants à réussir.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère poursuivra ses efforts et mettra en œuvre des mesures visant à ce que le système d'éducation publique de l'Ontario soit plus transparent et responsable.

Évaluations nationales et internationales

Les résultats du PISA 2022 ont été publiés le 5 décembre 2023 et constituent les premiers résultats internationaux pour l'Ontario depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Malgré les fermetures d'écoles attribuables à la pandémie, le [PISA 2022 indique que l'Ontario continue de faire partie d'un groupe restreint d'instances](#) ayant obtenu les meilleurs résultats en mathématiques, en lecture et en sciences au monde. L'Ontario allie un rendement élevé à une équité relativement grande. Ces résultats confirment que les investissements de la Province dans le cadre

du Plan pour le rattrapage et son approche axée sur un retour aux éléments fondamentaux en mathématiques, en lecture et en STIM ont permis de préserver le système d'éducation de calibre mondial de l'Ontario.

Soutenir les écoles de langue française

Le gouvernement de l'Ontario est dévoué à l'éducation de langue française. Les étudiantes et étudiants francophones doivent avoir accès à un milieu d'apprentissage favorable qui leur permet d'apprendre et de réussir. En outre, le gouvernement prend acte des réalités et des défis propres à notre système scolaire de langue française en milieu minoritaire. Voici donc quelques initiatives visant à soutenir l'éducation en langue française :

- La stratégie de l'Ontario pour contrer la pénurie de personnel enseignant de langue française, qui a été annoncée en juin 2021 grâce à un investissement de 12,5 millions de dollars sur quatre ans. Depuis le lancement de la stratégie, le gouvernement a élargi l'accès aux programmes de formation à l'enseignement en :
 - soutenant l'élaboration d'un programme en éducation technologique en français en plusieurs sessions à l'Université d'Ottawa, lancé en 2022, dont la première cohorte a été diplômée en 2024;
 - favorisant l'élaboration et le lancement d'un programme de formation à l'enseignement en français à l'Université de l'Ontario français;
 - faisant passer le plafond de l'effectif pour le nouveau programme de l'Université de l'Ontario français de 0 à 80 équivalents à plein temps par année scolaire;
 - finançant 70 places (équivalent à plein temps) réservées aux programmes de formation à l'enseignement en français à l'Université d'Ottawa en 2023-2024.

Voici d'autres exemples d'initiatives visant à soutenir l'éducation en langue française :

- élaboration d'un programme d'intervention en lecture pour les francophones, avec le soutien du centre Jules-Léger;
- soutien personnalisé continu pour les conseils scolaires dans le domaine des mathématiques, avec le soutien d'une responsable provinciale ou d'un responsable provincial des mathématiques francophone;
- nouveau cours de français décloisonné de 9^e année et programme-cadre de français pour le palier élémentaire tenant compte des besoins des élèves francophones;
- production de nouveaux cours en ligne de haute qualité et de plusieurs nouvelles ressources d'enseignement en français pour les élèves, le personnel enseignant et les parents, ces nouveautés tenant compte des besoins linguistiques et culturels des communautés francophones minoritaires;
- nouvelles ressources de soutien en matière de langue des signes québécoise (LSQ), y compris manuels scolaires et livres pour enfants nouvellement traduits, afin d'offrir plus d'options pour aider les élèves.

En 2023-2024, nos partenaires en éducation de langue française ont célébré d'importants jalons, comme le 25^e anniversaire de l'établissement des 12 conseils scolaires de langue française et le

50^e anniversaire de l'établissement du Centre franco (Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques), qui produit du contenu pédagogique et d'apprentissage en français. Avec près de 112 000 élèves fréquentant 483 écoles, les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens peuvent s'enorgueillir de la qualité de l'éducation offerte par les écoles de langue française à leurs élèves et de la contribution indispensable de ces écoles à la protection, à la promotion et à transmission de la langue et de la culture françaises.

Soutenir les écoles provinciales et d'application

Le gouvernement est fermement engagé à continuer à soutenir et à promouvoir les écoles provinciales et d'application en offrant des occasions d'apprentissage de qualité pour que les élèves aient accès aux programmes et aux ressources nécessaires pour réaliser leur plein potentiel. Le ministère investit 8,6 millions de dollars par an en financement des immobilisations pour la modernisation et la mise à niveau des écoles provinciales et d'application. Le ministère a par ailleurs instauré des normes améliorées en matière de logement des élèves, comprenant des évaluations annuelles par des inspectrices et inspecteurs, afin de veiller à ce que les enfants d'aujourd'hui et de demain aient accès à des ressources et à des programmes spécialisés.

Voici quelques réalisations à ce chapitre :

- taux de conformité de 85 à 95 pour cent à l'issue des plus récentes inspections annuelles, ce qui confirme l'existence d'un environnement sûr, sain et stimulant pour les élèves en hébergement;
- amélioration confirmée des immobilisations sur trois ans afin d'optimiser l'état du logement des élèves et de respecter des exigences en matière d'accessibilité, de santé et de sécurité ainsi que de conformité;
- démarches accrues pour attirer du personnel enseignant doté des qualifications spécialisées nécessaires;
- fourniture de services préscolaires à 592 enfants et leurs familles par l'intermédiaire des services consultatifs pour les enfants sourds ou malentendants et fourniture de services à environ 263 élèves par l'intermédiaire de services consultatifs pour les enfants aveugles ou ayant une basse vision.

Soutenir l'éducation de l'enfance en difficulté

Selon les prévisions, la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté devait augmenter de 3,4 milliards de dollars pour l'année scolaire 2023-2024, ce qui représente une augmentation d'environ 124,5 millions de dollars par rapport à 2022-2023. La Province a continué d'accorder du financement hors des Subventions pour les besoins des élèves par l'intermédiaire du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) pour diverses initiatives importantes d'une durée limitée qui aident directement les élèves en classe. En 2023-2024, le ministère a versé le financement suivant aux conseils scolaires par l'intermédiaire du FPP :

- 29 millions de dollars sous forme de programmes ciblés qui profitent aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation;
- 6,3 millions de dollars sous forme d'investissements auprès de tiers pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Note : En plus de ces investissements dans l'éducation de l'enfance en difficulté, le ministère a investi 92,1 millions de dollars dans des initiatives de soutien au développement du potentiel de l'élève par l'intermédiaire du FPP, ce qui profitera également aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Modernisation du curriculum et retour aux éléments fondamentaux

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le ministère a apporté et a promis d'importantes modifications au curriculum et aux cours afin de préparer les élèves à la réussite et à leurs futurs rôles. En voici des exemples :

- [Programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants axé sur le retour aux éléments fondamentaux](#)
- [Introduction d'un apprentissage obligatoire sur l'histoire des Noirs](#)
- [Enseignement de l'Holodomor désormais obligatoire au palier secondaire](#)
- [Nouvel apprentissage obligatoire élargi de l'Holocauste dans le cours obligatoire d'histoire de 10^e année](#)
- [Soutenir les communautés autochtones](#)
- [Lancement d'un nouvel apprentissage en santé mentale](#)
- [Lancement d'un plan pour renforcer les compétences en mathématiques, en écriture et en lecture](#)

Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme

Le ministère de l'Éducation collabore avec plusieurs conseils scolaires pour assurer la prestation du Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme. Ce programme est conçu pour favoriser le changement systémique et pour aider à éliminer les obstacles dans les salles de classe et les communautés scolaires.

Il donne aux élèves de nouvelles occasions :

- de travailler leur engagement scolaire;
- de bénéficier d'un meilleur soutien pour atteindre leurs objectifs scolaires;
- d'établir des liens avec diverses ressources communautaires et scolaires;
- d'acquérir la confiance et la détermination nécessaires pour assister à leurs cours et obtenir leur diplôme.

Le ministère a lancé le programme en 2019, avec huit conseils scolaires participants. À l'heure actuelle, le programme est présent dans 26 conseils scolaires. Les accompagnatrices et accompagnateurs pour l'obtention du diplôme ont établi des partenariats de travail avec 50 organismes communautaires vers lesquels les élèves peuvent se tourner pour recevoir des mesures de soutien adaptées à la culture.

Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme

Le ministère de l'Éducation collabore avec plusieurs conseils scolaires pour poursuivre la prestation du Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme.

Ce programme aide les élèves autochtones à obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Il aide également les élèves autochtones à réussir leur transition des écoles des Premières Nations, financées par le gouvernement fédéral, vers les écoles secondaires financées par le gouvernement provincial, les études postsecondaires, une formation ou le marché du travail.

L'expérience de vie des accompagnatrices et accompagnateurs est profondément enracinée dans les communautés et les cultures autochtones. Ainsi, les accompagnatrices et accompagnateurs accompagnent et encadrent des élèves des Premières Nations, métis et inuits tout en les aidant à accéder aux mesures de soutien scolaire et aux ressources communautaires voulues.

Mesures de soutien en santé mentale

L'Ontario a annoncé une augmentation du financement en santé mentale dans les écoles, qui s'établira à plus de 114 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de plus de 500 pour cent par rapport à 2018. Ce financement comprend :

- 50,4 millions de dollars pour aider les conseils scolaires à répondre aux besoins et aux priorités ayant trait à la santé mentale, y compris au perfectionnement professionnel, à l'engagement des élèves, à la promotion du mieux-être et aux professionnels de la santé mentale;
- 26,5 millions pour embaucher des travailleuses ou travailleurs en santé mentale dans les écoles secondaires (postes permanents);
- 12 millions pour que les conseils scolaires puissent offrir des services de santé mentale uniformes et fiables aux élèves et à garantir la continuité des services pendant l'été 2023;
- 10,8 millions de dollars pour que les responsables en matière de santé mentale des conseils scolaires qui collaborent avec des partenaires communautaires puissent offrir des services de santé mentale intégrés pour les élèves;
- 6,5 millions de dollars pour que Santé mentale en milieu scolaire Ontario puisse fournir de l'expertise clinique, des ressources et des outils pratiques pour les éducatrices et éducateurs et offrir des occasions d'apprentissage professionnel aux cliniciennes et cliniciens en santé mentale dans les écoles;
- 3,8 millions de dollars dans les mesures de soutien en santé mentale destinées aux élèves appartenant à des communautés racisées et marginalisées;
- 2 millions de dollars pour sensibiliser les parents ainsi que les tuteurs et tuteuses à la santé mentale des élèves;
- 2 millions de dollars pour répondre aux besoins émergents des élèves en matière de santé mentale, y compris pour des initiatives visant à promouvoir les comportements sains, comme la prévention de la toxicomanie et de la dépendance ainsi que la sensibilisation à celles-ci.

Le 28 juillet 2023, le ministère a publié la [note Politique/Programmes 169](#) sur la santé mentale des élèves, qui comprend 11 exigences relatives à la santé mentale. La note, qui vise à uniformiser de

l'offre d'apprentissage, de soutien et de services ayant trait à la santé mentale dans les 72 conseils scolaires de l'Ontario, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La note Politique/Programmes 169 consolide les efforts concernant la santé mentale des élèves dans le secteur de l'éducation et le renforcement des partenariats entre les conseils scolaires et le secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Programmes d'immobilisations

Comme il s'y était engagé dans le Plan publié 2023-2024, le ministère a continué à soutenir des milieux d'apprentissage sains et sûrs qui répondent aux besoins des élèves. Pour l'année scolaire 2023-2024, la Province verse un financement d'environ 1,4 milliard de dollars aux conseils scolaires pour rénover et remettre à neuf divers systèmes et éléments de bâtiment vieillissants. Chaque année scolaire, le financement destiné à la réfection permet de concrétiser en moyenne 3 500 projets de réparation et de réfection de bâtiments et de sites scolaires dans toute la province.

Le gouvernement de l'Ontario a également [introduit de nouvelles mesures](#) pour construire plus rapidement des écoles modernes. Ces mesures réduiront le temps de construction (jusqu'à 50 pour cent) afin de suivre le taux de croissance sans précédent de la province. D'autres améliorations ont été intégrées à la phase de 2023-2024 du Programme d'immobilisations prioritaires, y compris l'établissement des priorités pour les projets prêts à être commencés, le renforcement du cadre de responsabilisation, la normalisation de la conception, l'amélioration de la collaboration entre conseils scolaires et municipalités, et la diminution des formalités administratives.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 21 écoles ou agrandissements ont ouvert leurs portes, y compris six projets d'écoles de langue française, ce qui a créé plus de 7 000 places pour les élèves et un peu plus de 700 places en services de garde. Les conseils scolaires sont invités à normaliser la conception de la construction des nouvelles écoles, à cibler des possibilités de collaboration dans des projets d'utilisation conjointe des écoles et à présenter des projets prêts à commencer. Ces mesures mettront à la disposition des élèves de l'Ontario des espaces d'apprentissage de pointe et permettront de donner accès aux services de garde d'enfants à davantage de familles ontariennes.

Relations de travail

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Couronne et les associations d'employeurs ont continué de négocier de nouvelles ententes centrales avec les tables de négociation centrales restantes représentant le personnel enseignant ainsi que les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation.

En août 2023, l'Ontario est parvenu à une entente avec la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, à la fois pour le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation. Des ententes ont ensuite été conclues avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, pour le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation, à l'automne 2023, avec l'Association des

enseignantes et des enseignants franco-ontariens, en février 2024, et avec l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, en mars 2024. Les négociations avec l'Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario se poursuivent.

Améliorer le recrutement des enseignantes et des enseignants

Certificat transitoire

Le ministère a collaboré avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour introduire un nouveau certificat transitoire permettant aux étudiantes et aux étudiants admissibles fréquentant des programmes de formation à l'enseignement réguliers de travailler dans les écoles financées par les fonds publics pendant leurs études. Ce certificat fournira aux candidates ou candidats à l'enseignement de l'expérience pratique qui les armera au mieux pour leur entrée dans la profession et qui donnera aux conseils scolaires une certaine flexibilité pour gérer leurs besoins en personnel à court terme.

Délai de certification

Le ministère de l'Éducation a travaillé de concert avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour apporter les modifications réglementaires permettant de faire passer la durée nécessaire pour prendre une décision quant au certificat pour les enseignantes et enseignants ayant fait leur formation à l'étranger de 120 jours civils à 60 jours ouvrables, sauf dans des circonstances exceptionnelles. De plus, les modifications sont venues codifier les pratiques et les exigences existantes pour les candidates et candidats à la mobilité de la main-d'œuvre nationale des autres provinces, ainsi que pour les candidates et candidats à la formation initiale à l'enseignement. Ces modifications contribueront à ce que les enseignantes et enseignants puissent enseigner rapidement dans les salles de classe de l'Ontario.

Indicateurs de rendement

Le ministère s'est engagé à améliorer les résultats de l'ensemble des élèves de l'Ontario, en mettant l'accent sur les indicateurs suivants pour évaluer notre réussite :

Amélioration des résultats en mathématiques

Le ministère s'efforce d'augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 3^e, en 6^e et en 9^e année. En octobre 2022, après deux années de perturbations de l'apprentissage en raison de la COVID-19, l'OQRE a publié les résultats de l'évaluation du rendement des élèves en mathématiques. Les résultats de 2021-2022 servent de référence pour le rendement des élèves, puisque de nombreuses modifications ont été réalisées depuis l'évaluation précédente en 2018-2019 (p. ex. l'introduction d'un nouveau programme-cadre de mathématiques au palier élémentaire ainsi qu'un nouveau format numérique pour les évaluations de l'OQRE). L'évaluation de l'OQRE de 2022-2023 montre une amélioration des résultats de mathématiques en 3^e, en 6^e et en 9^e année par rapport à 2021-2022.

Amélioration des résultats en mathématiques chez les élèves de l'élémentaire			
Indicateur 1	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Accroître le pourcentage d'élèves de l'élémentaire qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'OQRE en 3 ^e et en 6 ^e années (total du système scolaire francophone et du système anglophone)	53 % (06-2022)	55 % (06-2023)	56 % (06-2026)
Amélioration des résultats en mathématiques chez les élèves du secondaire			
Indicateur 2	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Accroître le pourcentage d'élèves du secondaire qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'OQRE en 9 ^e année (total du système scolaire francophone et du système anglophone)	53 % (06-2022)	54 % (06-2023)	56 % (06-2026)
Note : Données collectées chaque année par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 9 ^e année.			

Doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques

Le ministère s'engage à doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Il effectue un suivi du pourcentage d'élèves inscrits ou inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12^e année ou de sciences de 11^e ou de 12^e année. Cette mesure fait également l'objet d'un suivi pour les filles. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves, y compris le nombre de filles, qui choisissent des cours optionnels qui les préparent à réussir dans les STIM. Pendant l'année scolaire 2021-2022, 60,5 pour cent des élèves de 11^e et de 12^e année étaient inscrits ou inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12^e année ou de sciences de 11^e ou de 12^e année.

Pendant cette même année scolaire, 61,4 pour cent des filles de 11^e et de 12^e année étaient inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12^e année ou de sciences de 11^e ou de 12^e année. (Note : Les élèves qui sont inscrits ou inscrites à plus d'un cours n'entrent qu'une seule fois dans le calcul, selon les données 2021-2022 préliminaires du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON), en date de septembre 2023.)

Doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)			
Indicateur 1	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Pourcentage d'élèves inscrits ou inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12 ^e année ou de sciences de 11 ^e ou de 12 ^e année.	60,5 % (06-2021)	60,5 % (06-2022)	61 % (06-2026)
Indicateur 2	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Pourcentage de filles inscrites à au moins un cours de mathématiques de 12 ^e année ou de sciences de 11 ^e ou de 12 ^e année.	61,6 % (06-2021)	61,4 % (06-2022)	62 % (06-2026)
Note : Données collectées chaque année au moyen du SISON.			

Préparer les élèves aux compétences professionnelles et à l'emploi

Le ministère s'engage à aider les élèves à développer et à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'économie en évolution en mesurant l'inscription ciblée à des programmes d'acquisition de compétences professionnelles ou à des cours connexes. Le ministère maintiendra et, dans la mesure du possible, augmentera le nombre d'élèves inscrits ou inscrites à des programmes d'acquisition de compétences professionnelles, y compris les programmes de Majeure Haute Spécialisation, les programmes à double reconnaissance de crédit, le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) et les cours d'éducation technologique et d'éducation coopérative.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 51 pour cent des élèves de 11^e et de 12^e année avaient choisi l'une ou l'autre des options suivantes : Majeure Haute Spécialisation, programme à double reconnaissance de crédit, PAJO, au moins un cours d'éducation technologique de 11^e ou de 12^e année, ou au moins deux cours d'éducation coopérative. (Note : Les élèves qui sont inscrits ou inscrites à plus d'un programmes ou cours n'entrent qu'une seule fois dans le calcul, selon les données 2021-2022 préliminaires du SISON, en date de septembre 2023.)

Préparer les élèves aux compétences professionnelles et à l'emploi			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de tendance	Valeur et date cibles
Maintenir et, dans la mesure du possible, augmenter le nombre d'élèves inscrits ou inscrites aux programmes et aux champs d'études suivants pour garantir l'acquisition des compétences et des connaissances requises pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'économie en évolution : programmes de Majeure Haute Spécialisation, programmes à double reconnaissance de crédit, PAJO, éducation technologique, éducation coopérative	47 % (06-2021)	51 % (06-2022)	50 % (06-2026)
Note : Données collectées chaque année au moyen du SISON.			

Dépenses ministérielles provisoires du ministère 2023-2024 (M\$)*

Fonctionnement	36 295,1
Immobilisations	1 952,7
TOTAL**	38 247,8
Effectif*** (au 31 mars 2024)	1 662,8

*Les projections provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est fondé sur les chiffres provisoires redressés qui reflètent les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes, tels qu'approuvés dans le *Budget de l'Ontario de 2024*; les dépenses réelles définitives seront redressées dans les Comptes publics de 2023-2024.

***Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario. Ce nombre exclut le personnel saisonnier, les élèves et le personnel en congé.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère de l'Énergie

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLES DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	3
Vision du ministère	3
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère.....	3
Alimenter la croissance de l'Ontario	4
Programmes du ministère.....	5
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025.....	7
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$).....	22
Données financières détaillées	23
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	23
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	26
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	28
RAPPORT ANNUEL	29
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	44

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Un réseau énergétique abordable, fiable et propre.

La vision du ministère de l'Énergie (ÉNERGIE) est de faire de l'Ontario une province forte, saine, prospère et ouverte aux affaires en veillant à la disponibilité continue d'une énergie fiable, abordable et propre.

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

ÉNERGIE établit le cadre législatif et stratégique requis pour voir à ce que la population ontarienne dispose d'un réseau d'approvisionnement en énergie, de même que de transport et de distribution d'énergie sécuritaire, fiable, propre et abordable, en plus de choix en matière de consommation d'énergie. Le ministère définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario (électricité, gaz naturel, produits pétroliers et combustibles à faible intensité en carbone) et offre des conseils à cet égard.

Alors que l'Ontario demeure une destination de choix pour les investissements et la création d'emplois, et que la population de la province continue de croître, ÉNERGIE travaille avec des partenaires et des communautés autochtones pour s'assurer que l'Ontario continue de disposer de réseaux rentables pour l'approvisionnement en énergie, de même que le transport et la distribution d'énergie, et ce, pour faire progresser les solutions et les technologies novatrices, pour promouvoir l'efficacité énergétique et pour alimenter l'économie de sorte que l'Ontario demeure ouvert aux affaires.

De même, le gouvernement maintient les coûts à un niveau bas pour les familles et veille ainsi à ce que les factures d'électricité soient prévisibles et abordables pour les familles, les communautés autochtones, les exploitations agricoles et les petites entreprises. Dans le cadre de cet engagement, ÉNERGIE offre des programmes d'allègement des tarifs d'électricité permettant de réduire directement les coûts

d'électricité des clients admissibles, en plus d'éliminer une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable.

ÉNERGIE est aussi responsable des entreprises publiques dont les revenus contribuent au plan financier établi. Ces revenus sont ceux provenant de Hydro One Limited et de la société en propriété exclusive Ontario Power Generation Inc. (OPG). Le ministère supervise également la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

Alimenter la croissance de l'Ontario

Le réseau électrique propre de l'Ontario est un avantage concurrentiel qui permet d'attirer des investissements et des emplois dans la province.

Après des années d'offre excédentaire, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de l'Ontario s'attend à ce qu'apparaisse un besoin d'approvisionnement en électricité en 2025-2026 qui, par ailleurs, devrait augmenter au cours de la dernière partie de la décennie, et ce, en raison d'une croissance économique importante, de l'accroissement de la population et de l'électrification des transports et de l'industrie.

En juillet 2023, le gouvernement a publié le document *Alimenter la croissance de l'Ontario : Plan de l'Ontario pour un avenir énergétique propre*. Il s'agit d'un plan concret qui énonce les mesures que l'Ontario prend actuellement pour répondre à la demande croissante d'électricité et qui prévoit un investissement dans l'avenir du nucléaire, tout en gardant les coûts bas pour les particuliers et les entreprises. Ce plan comprend la production de nouvelles réserves d'électricité propre, le stockage ainsi que des lignes de transport qui fourniront aux familles et aux industries les réserves d'énergie propre, fiable et peu coûteuse dont elles ont besoin. À court terme, la production d'électricité au moyen de gaz naturel continuera de fournir à la province la capacité nécessaire pour répondre à la demande et maintenir la fiabilité du réseau.

Programmes du ministère

ÉNERGIE poursuit la mise en œuvre du plan gouvernemental *Alimenter la croissance de l'Ontario*, qui vise à stimuler la croissance économique et l'électrification au cours des trois prochaines décennies, tout en maintenant l'avantage de l'Ontario en matière d'énergie propre. Les programmes d'ÉNERGIE sont conçus pour soutenir ces initiatives et fournir à l'Ontario l'énergie fiable, peu coûteuse et propre dont il a besoin.

Le personnel du **programme d'administration du ministère** s'attache à réaliser les objectifs du ministère et du gouvernement en offrant une orientation de haut niveau, des conseils stratégiques et des services généraux essentiels – communications, ressources humaines stratégiques, accessibilité, services en français, solutions technologiques et opérationnelles, services juridiques, accès à l'information et protection de la vie privée, gestion de l'information et des documents, gestion des locaux et des installations, gestion des situations d'urgence, planification de la continuité des opérations, approvisionnement, comptabilité et contrôle financier, gestion budgétaire, planification stratégique et des ressources, etc.

Le personnel du **programme de développement et de gestion** est chargé d'élaborer le cadre des politiques énergétiques de l'Ontario, qui est essentiel pour bâtir une économie vigoureuse et prospère. Il apporte son leadership et son soutien au secteur de l'énergie pour que l'Ontario dispose de réseaux d'approvisionnement, de transport et de distribution d'énergie propres, fiables, abordables et durables. Le personnel du programme appuie le rendement énergétique, la modernisation du réseau et la mise en valeur d'énergies plus propres. De plus, le personnel de ce programme supervise la mobilisation et la consultation des Autochtones et des Métis à l'égard des activités et projets provinciaux dans le secteur de l'énergie, tout en facilitant la participation des communautés autochtones aux activités de ce secteur. Le personnel de ce programme est aussi responsable de la surveillance d'un prêt de construction pour le projet de transport d'énergie de Wataynikaneyap Power (projet Watay Power).

Le personnel du Programme d'atténuation du prix de l'électricité aide la population ontarienne à gérer les coûts de l'électricité. Pour que la province puisse continuer d'attirer de nouveaux investissements et de faire croître son économie, le ministère s'efforce de maintenir l'électricité à un prix abordable, à mesure que la demande augmente. Afin de garder les coûts énergétiques bas pour les familles, on veille à ce que les clients résidentiels bénéficient du Plan exhaustif relatif à l'électricité, de la remise de l'Ontario pour l'électricité, du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et d'autres programmes plus ciblés qui soutiennent les personnes les plus vulnérables. Le ministère fournit également de l'électricité propre et abordable aux entreprises du milieu de l'électricité par le biais du Plan exhaustif relatif à l'électricité, de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel et d'autres programmes.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Pour la première fois depuis 2005, la demande d'électricité en Ontario augmente. Le développement économique, y compris les investissements historiques dans les véhicules électriques (VE) et la fabrication de batteries, ainsi que la croissance démographique et l'électrification, stimulent la demande d'électricité.

ÉNERGIE agit sur de nombreux fronts afin que la province dispose de l'électricité dont elle a besoin en vue de donner suite aux priorités du gouvernement de l'Ontario pour ce qui est de stimuler la croissance économique et l'électrification.

Il s'agit notamment de la production et de l'approvisionnement, du transport et de la distribution, de l'efficacité et de la gestion de la demande, de la planification intégrée de l'énergie, de l'atténuation des coûts de l'électricité et des stratégies de réduction de la bureaucratie.

Production et approvisionnement

❖ Priorité stratégique : *Projets d'énergie nucléaire*

Description : Dans le cadre du plan *Alimenter la croissance de l'Ontario*, soit son plan pragmatique à long terme pour répondre aux besoins énergétiques de l'Ontario jusqu'en 2050, ÉNERGIE soutient les investissements dans plusieurs projets d'énergie nucléaire. ÉNERGIE assure une surveillance du côté des politiques pour les besoins d'initiatives et de projets clés dans le domaine de l'énergie nucléaire afin d'aider le gouvernement à prendre des décisions et de veiller à ce que les projets soient réalisés d'une façon qui réduit autant que possible les coûts et les risques pour les contribuables et la province, tout en renforçant la position de cette dernière en tant que chef de file mondial du domaine des nouvelles technologies nucléaires, créant ainsi de nouvelles occasions d'exportation qui stimuleront la croissance économique.

Résultats escomptés : Voir au maintien d'un approvisionnement fiable en électricité au cours de cette décennie en réalisant, en temps opportun, des projets d'énergie

nucléaire rentables, tout en améliorant les possibilités de développement économique.

Discussion : L'énergie nucléaire ne produit pas d'émissions, est fiable et peu coûteuse, et elle fournit actuellement plus de 50 % de l'électricité utilisée quotidiennement par la population ontarienne. Le gouvernement s'appuie sur le secteur nucléaire de classe mondiale de l'Ontario pour développer la prochaine génération d'énergie nucléaire, notamment les petits réacteurs modulaires (PRM) à l'échelle du réseau. L'avantage que détient l'Ontario sur le plan du nucléaire lui permet de mieux rivaliser pour ce qui est des investissements internationaux, dans le cadre desquels l'on privilégie de plus en plus l'accès à l'énergie propre, ainsi que des possibilités de développement des exportations pour son secteur nucléaire.

Les projets d'énergie nucléaire sont complexes et nécessitent de nombreuses ressources. De même, il faut bénéficier de l'engagement de plusieurs intervenants, en plus de réaliser une planification et une préparation soigneuses tôt dans le processus pour voir à ce qu'on achève les projets en respectant le budget et le calendrier établis, et s'assurer qu'on fait le tout dans le meilleur intérêt des contribuables. La surveillance des projets nucléaires par le ministère permet au gouvernement de prendre des décisions éclairées et de relever les problèmes à un stade précoce en vue de la prise de mesures correctives en temps utile. D'autres administrations suivent l'exemple de l'Ontario à cet égard.

Programmes et initiatives clés :

- Supervision continue des travaux de remise à neuf à la centrale nucléaire de Darlington afin de voir à ce qu'on dispose de 3 500 mégawatt (MW) d'électricité propre, fiable et à faible coût jusqu'en 2055; de même, on s'attend à ce que le projet se traduise par une contribution de 90 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario et par une augmentation des possibilités d'emploi dans toute la province.
- Supervision continue des travaux de remise à neuf à la centrale nucléaire de Bruce afin de voir à ce qu'on dispose, à long terme, d'une capacité de

production propre, fiable et à faible coût d'au moins 6 550 MW et de permettre l'exploitation de la centrale jusqu'en 2064.

- Poursuite de l'exploitation sûre de la centrale nucléaire de Pickering; on prévoit l'achèvement de la phase de lancement du projet éventuel de remise à neuf à la centrale de Pickering d'ici à la fin de 2024, le cas échéant.
- Achèvement des activités de planification, de préparation et d'octroi de permis et début des travaux de construction en vue du déploiement du premier PRM à l'échelle du réseau au Canada et parmi l'ensemble des pays du G7 sur le site de la centrale nucléaire de Darlington (300 MW).
- Activités de planification et d'octroi de permis en cours à l'égard de trois unités de PRM supplémentaires à la centrale de Darlington, ce qui représente un total de 1 200 MW.
- Travaux préalables à l'aménagement en vue de la première construction nucléaire à grande échelle (4 800 MW) en trois décennies, y compris une étude d'impact fédérale, sur le site de la centrale de Bruce.
- Mise à profit de l'expertise d'OPG et de sa filiale Laurentis Energy Partners pour soutenir l'établissement d'une nouvelle entente de collaboration avec SaskPower.

❖ **Priorité stratégique** : *Processus d'approvisionnement concurrentiels*

Description : En octobre 2022, ÉNERGIE a demandé à la SIERE d'acquérir de nouvelles ressources de production et de stockage d'électricité par le biais de processus d'approvisionnement concurrentiels afin de veiller à ce que la province dispose de l'électricité dont elle a besoin pour soutenir la croissance économique, l'augmentation de la population et l'électrification.

Résultats escomptés : ÉNERGIE s'engage à mettre sur pied un cadre d'approvisionnement qui permettra de s'assurer que l'Ontario dispose d'un réseau électrique abordable, fiable et propre. Il faut ainsi voir à ce que les ressources soient acquises par l'intermédiaire d'un processus concurrentiel et d'une manière transparente et rentable.

Dans le cadre du premier processus d'approvisionnement à long terme, on visait des ressources de stockage distinctes, dans le contexte de la production de gaz naturel, qui devraient être opérationnelles entre 2026 et 2028.

Discussion : La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de l'Ontario s'attend à ce qu'apparaisse un besoin d'approvisionnement en électricité en 2025-2026 qui, par ailleurs, devrait augmenter au cours de la dernière partie de la décennie. Afin de combler cette lacune prévue en matière d'approvisionnement, la SIERE devra se procurer des produits et des services d'électricité auprès de ressources nouvelles et déjà en place. Alors que l'Ontario devient un chef de file quant aux batteries du futur en reliant les ressources et les travailleurs du nord de l'Ontario à la force manufacturière du sud de la province, l'approvisionnement en ressources de stockage d'énergie propre représente le plus important processus d'approvisionnement relatif aux batteries de l'histoire du Canada. Les installations en question contribueront au fonctionnement du réseau électrique propre de l'Ontario. En effet, on utilisera et on stockera l'électricité en dehors des heures de pointe, lorsque la demande est faible et que la production intermittente d'énergie renouvelable (éolienne/solaire) est élevée, et on renverra l'électricité au réseau lorsque la demande est plus forte.

Programmes et initiatives clés :

- Évaluer, attribuer et établir des contrats pour les besoins de processus d'approvisionnement concurrentiels dans le cadre de nouvelles demandes de propositions à long terme.
- Entreprendre des négociations bilatérales en vue d'établir de nouveaux contrats pour les centrales électriques alimentées à la biomasse existantes.

Transport et distribution**❖ Priorité stratégique :** *Prolonger le système de transport d'électricité de l'Ontario*

Description : Le transport d'électricité est essentiel pour relier notre vaste province à l'électricité fiable, abordable et propre produite en Ontario. Le prolongement de l'infrastructure de transport d'électricité favorise les possibilités de développement économique et améliore considérablement la fiabilité pour les collectivités de l'ensemble de l'Ontario.

Résultats escomptés : Le prolongement du système de transport est essentiel pour renforcer l'avantage de l'Ontario en matière d'énergie propre, permettre l'électrification et la croissance industrielles et soutenir l'adoption des véhicules électriques. De même, pour les collectivités isolées qui se connectent au réseau, l'abandon du diesel comme source d'énergie peut présenter des avantages économiques et environnementaux significatifs grâce à la réduction des émissions, à l'amélioration de la fiabilité de l'électricité de même qu'aux occasions économiques et de partenariat.

Discussion : Il est essentiel de planifier tôt dans le processus le prolongement du système de transport d'électricité pour s'assurer qu'il y a de l'électricité là où l'on en a besoin, au coût le plus bas possible, et pour permettre à toutes les régions de notre province de bénéficier des démarches à venir de croissance économique et de développement de l'énergie propre.

Programmes et initiatives clés :

- Continuer de soutenir le projet Watay Power en veillant à ce qu'on verse une allocation annuelle suffisante pour couvrir le prêt en lien avec les installations faisant partie du projet. Le projet est presque terminé et il permettra de relier au réseau électrique 16 communautés éloignées des Premières Nations, les aidant ainsi à délaisser progressivement le carburant diesel au profit de la production d'électricité.
- Faire des démarches auprès d'autres Premières Nations éloignées désireuses de réduire leur dépendance au carburant diesel au profit de la production d'électricité.
- Travailler avec la SIERE pour cerner de nouvelles possibilités de transport d'électricité de façon à mieux relier le nord et le sud de l'Ontario ainsi que la région du Grand Toronto.
- Continuer à répondre aux besoins énergétiques du sud-ouest de l'Ontario grâce aux processus de planification, de mise au point et de construction de cinq projets de lignes de transport d'électricité dans la région.
- Continuer à soutenir l'établissement, dans le nord-est de l'Ontario, des nouvelles lignes de transport dont il est question dans le plan *Alimenter la croissance de l'Ontario*, et ce, pour faciliter la fabrication d'acier écoresponsable.
- Continuer à soutenir la croissance dans l'est de l'Ontario et dans la région d'Ottawa au moyen de l'aménagement d'une nouvelle ligne de transport entre Peterborough et la région de Durham.

Efficacité énergétique

❖ **Priorité stratégique** : Renforcer les programmes d'efficacité énergétique et d'autres initiatives pour répondre à la demande croissante d'électricité et aider les familles et les entreprises à réduire leurs coûts.

Description : ÉNERGIE et ses organismes continuent d'améliorer les programmes d'efficacité énergétique et d'autres initiatives afin de maintenir les coûts à un niveau bas et de répondre à la demande croissante, y compris en ce qui touche l'électrification. Au cours de l'été 2023, ÉNERGIE a lancé des consultations auprès du public et des intervenants, y compris des démarches de sensibilisation ciblées auprès des communautés autochtones, à propos de l'établissement du champ d'application des futurs cadres relatifs à l'efficacité énergétique et à la conservation de l'énergie.

Résultats escomptés : Grâce à des programmes d'efficacité énergétique rentables, ÉNERGIE continuera à fournir aux clients des outils leur permettant de gérer leurs coûts énergétiques et contribuera à reporter le besoin de construire et d'exploiter de nouvelles infrastructures énergétiques.

Discussion : Il sera important de voir à une électrification efficace pour minimiser les impacts sur le réseau électrique. Les mesures d'efficacité énergétique et d'autres initiatives de gestion de la demande, y compris en ce qui touche les ressources énergétiques distribuées (RED), peuvent aider les clients à atténuer les pressions quant à l'accroissement de la demande d'électricité et aux coûts connexes, et à réduire la dépendance à l'égard des combustibles à forte intensité de carbone.

Programmes et initiatives clés :

- Cadre pour l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité après 2024 :
Il s'agit notamment de tenter d'établir à quoi un nouveau cadre pourrait ressembler au-delà d'une période de quatre ans, de promouvoir l'électrification et les RED, d'aider les sociétés de distribution locale (SDL) à mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, et de coordonner les programmes d'efficacité énergétique en lien avec l'électricité et le gaz naturel.
- Accroître la valeur de la déclaration de la consommation d'énergie et des programmes d'analyse comparative :
 - S'employer à établir comment les programmes de déclaration de la consommation d'énergie et d'analyse comparative connexe du secteur parapublic et ceux s'appliquant aux grands bâtiments pourraient aider les organisations à évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs énergétiques et climatiques et à donner de l'information à cet égard.

Planification intégrée de l'énergie**❖ Priorité stratégique :** *Planification intégrée de l'énergie*

Description : La mise en place de l'infrastructure d'énergie propre nécessaire pour alimenter l'avenir de l'Ontario est une entreprise complexe qui nécessite une planification et une coordination stratégiques de l'énergie du plus haut niveau. ÉNERGIE continuera à faire progresser la planification énergétique intégrée d'une manière qui permet de maximiser les occasions économiques et qui soutient les décisions rentables de même que la réponse à la demande croissante d'énergie propre. Parmi les premiers travaux qui ont été faits, on a notamment créé le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (CTEE), demandé la réalisation de l'étude indépendante sur les filières énergétiques rentables et chargé la CEO de

mener des consultations sur les options envisageables pour moderniser son cadre réglementaire, puis de présenter un compte rendu à cet égard.

Résultats escomptés : Annoncer les prochaines étapes du processus de planification énergétique intégrée en 2024. Pour parvenir à mettre en œuvre un plan énergétique intégré efficace, il faudra procéder à une coordination étroite avec les organismes du secteur de l'énergie et les principaux ministères partenaires, consulter le public et les intervenants de l'industrie, et réaliser des démarches de mobilisation auprès des communautés et des organisations autochtones.

Discussion : En janvier 2024, ÉNERGIE a publié le rapport final du CTEE, intitulé *Perspectives de l'Ontario en matière d'énergie propre*. Le rapport comprend 29 recommandations et principes clés visant à garantir que l'Ontario dispose des instruments de planification énergétique nécessaires pour favoriser la création d'emplois, la croissance et l'établissement d'un environnement d'investissement concurrentiel.

Programmes et initiatives clés :

- Continuer à soutenir la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport final du CTEE et élaborer un processus de planification intégrée de l'énergie.
- Travailler avec la CEO pour renforcer la résilience de l'Ontario face aux conditions météorologiques extrêmes.
- Travailler avec la CEO pour soutenir l'innovation dans les systèmes de distribution.
- Achever l'étude sur les filières énergétiques rentables.
- Continuer à soutenir le recours aux carburants à faible teneur en carbone, notamment par le biais du Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène, dans le cadre duquel le gouvernement de l'Ontario investit 13,4 millions de dollars en vue de la réalisation de 15 nouveaux projets qui contribueront à intégrer l'hydrogène dans le réseau électrique de la province.

- Continuer à soutenir le registre des crédits pour l'énergie propre afin d'améliorer la compétitivité du réseau d'électricité propre et d'attirer des emplois. Le produit des ventes de ces crédits, versé au Fonds pour l'électricité propre de demain, permettra de préserver et d'accroître l'avantage de la province en matière d'énergie propre, attirant ainsi des investissements dans la fabrication de véhicules électriques et de batteries, dans l'acier propre et dans d'autres secteurs.

❖ **Priorité stratégique** : Soutenir le chauffage domestique fiable et abordable grâce au *Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel*

Description : Au moyen du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel, on finance l'expansion de l'infrastructure de distribution du gaz naturel dans les collectivités rurales, nordiques et autochtones.

Résultats escomptés : Pour aider les familles à réduire leurs coûts énergétiques et à abandonner les sources d'énergie plus polluantes comme le propane et le mazout pour le chauffage résidentiel, le gouvernement de l'Ontario donne suite au souhait des collectivités qui demandent l'accès au gaz naturel. On a conçu le Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel pour favoriser l'expansion de l'infrastructure gazière, de manière à permettre aux familles, aux entreprises et aux agriculteurs d'accéder à une source de combustible économique dans les collectivités rurales, nordiques et autochtones, tout en réduisant les émissions.

Discussion : L'accès à des options abordables pour le chauffage domestique reste une priorité pour le gouvernement. En 2023, ÉNERGIE a mené un important processus de consultation du public afin de recueillir des commentaires sur le rendement du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel à ce jour et d'orienter la définition d'options en vue d'une éventuelle phase ultérieure.

Programmes et initiatives clés : ÉNERGIE poursuit la mise en œuvre des phases 1 et 2 du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel.

- La phase 1 comprend 8 projets couvrant 16 collectivités, avec un financement de 54,91 millions de dollars. De ces 8 projets, 6 ont été achevés.

- La phase 2 comprend 28 projets couvrant 43 collectivités, avec un financement de 226,54 millions de dollars.

Dans le cadre de tous les projets, il faut avoir présenté une demande d'approbation de construction (au besoin) au plus tard le 31 décembre 2025.

❖ **Priorité stratégique** : *Préparer le réseau électrique à l'intégration des véhicules électriques*

Description : ÉNERGIE continue de collaborer avec ses partenaires pour préparer le réseau électrique aux véhicules électriques. En réponse aux directives ministérielles, la CEO poursuit ses travaux dans le cadre de l'initiative d'intégration des véhicules électriques afin d'aider à déterminer les mesures à prendre pour voir à l'intégration efficace des véhicules de ce type dans les réseaux de transport et de distribution.

Résultats escomptés : Créer les conditions nécessaires pour voir à ce que le réseau électrique soit prêt à accueillir l'infrastructure de recharge et à ce que cette infrastructure, une fois déployée, puisse contribuer à réduire l'impact des véhicules électriques sur le réseau.

Discussion : Les investissements historiques de l'Ontario dans la fabrication de VE et de batteries témoignent de la compétitivité économique de la province et contribueront à établir la réputation de celle-ci à titre de chef de file en matière de solutions de transport propres. ÉNERGIE s'efforce de voir à ce que notre réseau soit prêt à alimenter les transports électrifiés. Cela signifie que le ministère doit montrer la voie en s'attaquant aux obstacles potentiels à la recharge des VE et en produisant une estimation coordonnée à l'échelle du gouvernement quant à l'adoption des VE, et collaborer avec les ministères partenaires, tels que le ministère des Transports, sur l'électrification des transports dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques.

Programmes et initiatives clés :

- Mise en œuvre des procédures de raccordement pour la recharge des véhicules électriques afin de rationaliser le processus de raccordement et de voir à la cohérence et à la clarté à cet égard dans l'ensemble de la province.

- De concert avec la CEO, lancement d'un nouveau processus de consultation sur les tarifs réduits de recharge des véhicules électriques, en tenant compte des préoccupations des intervenants concernant les frais disproportionnellement trop élevés en lien avec la demande qui peuvent constituer un obstacle au déploiement de l'infrastructure des VE.
- Recensement de l'avis des intervenants à propos des avantages potentiels de la communication au public de renseignements sur la capacité du réseau de distribution de même que des mécanismes possibles à cet égard, et ce, afin d'améliorer la transparence du réseau, de soutenir la gestion efficace de celui-ci et de faciliter la prise de décisions éclairées par les intervenants mêmes.

❖ **Priorité stratégique** : *Surveillance des prix des carburants*

Description : ÉNERGIE surveille les prix des carburants (p. ex. essence, carburant diesel, gaz naturel) et en rend compte, et ce, de manière continue.

Résultats escomptés : Coordonner les initiatives en lien avec les politiques et fournir des conseils stratégiques sur les questions relatives à l'approvisionnement en carburants et aux prix de ceux-ci, en plus de tenir le public bien informé à ce sujet.

Discussion : Le suivi des prix des carburants contribue à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, car il permet de disposer de renseignements fiables sur ces prix. Il y a certaines limites quant aux renseignements sur les prix à la disposition du public pour ce qui est des marchés de carburants émergents (p. ex. gaz naturel et hydrogène renouvelable) et des coûts sur les marchés de carburants non réglementés (p. ex. propane).

Programmes et initiatives clés :

- Poursuite de la surveillance des prix des carburants afin de fournir au public, sur le site Web du gouvernement, des renseignements sur les prix de détail de l'essence, du carburant diesel et d'autres carburants destinés aux transports sur 19 marchés des carburants de l'Ontario.

Atténuation du prix de l'électricité

❖ Priorité stratégique : *Atténuation du prix de l'électricité*

Description : Pour que la province puisse continuer d'attirer de nouveaux investissements et de faire croître son économie, le gouvernement s'efforce toujours de maintenir l'électricité à un prix abordable, à mesure que la demande augmente. Afin de garder les coûts énergétiques bas pour les familles et les entreprises, ÉNERGIE propose des initiatives et des programmes divers à l'intention des clients.

Résultats escomptés : Maintenir la stabilité du prix de l'électricité, rendre l'électricité plus abordable pour les familles et les entreprises de l'Ontario et attirer des investissements économiques dans la province.

Discussion : À une époque où l'inflation et les taux d'intérêt de la Banque du Canada demeurent élevés et où les coûts quotidiens ont augmenté, le gouvernement, pour sa part, s'emploie à garder les coûts bas pour les familles. Bien que la situation économique demeure difficile, l'Ontario continue d'investir dans les services publics essentiels et de tracer la voie vers un budget équilibré sans augmenter les impôts ni les taxes. Par le biais d'investissements et de mesures d'allègement, le gouvernement vise à aider à garder les coûts bas et à rendre la vie plus abordable pour la population.

Afin de maintenir les coûts peu élevés pour les familles, on veille à ce que les clients résidentiels bénéficient de divers programmes ainsi que de différentes remises et mesures d'allègement tarifaire, y compris un soutien accru en 2024-2025 quant aux mécanismes de soutien ciblés pour les personnes les plus vulnérables de l'Ontario. ÉNERGIE propose également de tels programmes aux entreprises clientes, de sorte que les tarifs de l'électricité en Ontario sont égaux ou inférieurs à ceux des États voisins de la région des Grands Lacs, ce qui constitue un avantage indéniable en matière d'énergie propre pour les investissements économiques. #

Programmes et initiatives clés :

- La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) est une remise sur facturation transparente offerte aux clients résidentiels, aux agriculteurs et aux petites entreprises admissibles. Depuis le 1^{er} novembre 2023, la province offre aux consommateurs admissibles, au moyen de la ROE, un rabais de 19,3 % sur le sous-total de leur facture d'électricité.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les grands et moyens consommateurs commerciaux et industriels bénéficient automatiquement de factures d'électricité réduites. Dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement finance la portion des coûts dépassant les coûts du marché en lien avec plus de 33 000 contrats de production d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité. En 2024, les factures des consommateurs industriels et des entreprises de taille moyenne devraient être réduites d'environ 13 % et 16 %, respectivement. Les économies réelles peuvent dépendre de l'emplacement du consommateur et de sa consommation d'électricité.
- Les clients ruraux admissibles qui sont confrontés à des frais de distribution d'électricité plus élevés bénéficient du Programme de protection contre les frais de distribution et du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE). Ces programmes prévoient une réduction des frais figurant sur la facture pour les clients admissibles de certaines sociétés de distribution locale prescrites. Ces programmes sont automatiquement appliqués aux factures des consommateurs admissibles.
- Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) vise à aider les consommateurs à faible revenu admissibles en leur offrant un crédit sur leur facture mensuelle. Ce crédit varie de 35 \$ à 75 \$ par mois, en fonction de la taille et du revenu du ménage. Un crédit majoré variant de 52 \$ à 113 \$ par mois est offert aux clients qui sont autochtones, qui utilisent le chauffage électrique ou qui dépendent d'un appareil médical approuvé énergivore.
 - Le 1^{er} mars 2024, le gouvernement a élargi l'admissibilité au POAFE en augmentant les seuils de revenu admissible du Programme. Les

nouveaux seuils correspondent aux seuils de la Mesure de faible revenu de 2020 de Statistique Canada, ce qui rend des milliers de ménages ontariens supplémentaires admissibles aux mesures de soutien liées à la facture d'électricité.

- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) aide les résidents admissibles du Nord de l'Ontario à revenu faible ou moyen à gérer le coût de l'énergie. Pour 2024, les personnes seules admissibles peuvent recevoir jusqu'à 180 \$, et les familles admissibles (y compris les familles monoparentales), jusqu'à 277 \$.
- Au moyen du crédit de livraison pour les Premières Nations, on entend assumer l'intégralité des frais de livraison ou de service pour les consommateurs résidentiels admissibles de services publics d'électricité autorisés qui sont membres d'une Première Nation et qui vivent dans une réserve.
- En novembre 2023, le gouvernement a annoncé une augmentation de 5 millions de dollars pour les programmes de soutien de l'énergie autochtone de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, ce qui porte l'investissement annuel total à 15 millions de dollars.
 - La SIERE a octroyé une aide financière pour les besoins de 93 projets dans 58 communautés autochtones en 2023, ce qui contribuera à promouvoir le leadership autochtone dans le secteur de l'électricité. Les programmes de soutien de l'énergie autochtone aident à voir à ce que les communautés autochtones puissent saisir pleinement les occasions qui leur sont offertes dans le secteur de l'électricité et qui sont susceptibles de leur procurer d'importants avantages économiques à long terme.
- En février 2024, le gouvernement a présenté le projet de loi 165 – *Loi de 2024 visant à maintenir la facture énergétique à un niveau abordable*. Les modifications législatives contenues dans le projet de loi 165 visent à maintenir les coûts des logements à un niveau bas et à soutenir la prise de décisions

équitable et éclairée au sein de la CEO, le tout en vue de favoriser la création de collectivités abordables et de voir au maintien d'un approvisionnement énergétique fiable.

Réduire les formalités administratives

❖ Priorité stratégique : Réduction du fardeau

Description : ÉNERGIE continuera de chercher les occasions de contribuer aux efforts déployés à l'échelle pangouvernementale pour réduire le fardeau et rationaliser la mise en œuvre des programmes dans l'ensemble du gouvernement.

Résultats escomptés : ÉNERGIE continuera de réduire les exigences en matière de conformité réglementaire par rapport au niveau de référence de 2018, ainsi que les coûts liés à la réglementation.

Programmes et initiatives clés : ÉNERGIE supervise également les progrès réalisés par la CEO vers son objectif qui consiste à réduire le fardeau de 5 % de 2018 à mars 2026, tout en continuant de réaliser ses propres initiatives prioritaires en vue de réduire les formalités administratives dans ses programmes et ses cadres.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	7 628,3
Immobilisations	24,5
TOTAL	7 652,9

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Ministère de l'Énergie

Tableau A1 : Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 [A] \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* [B] \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* [C] \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	13 305 700	350 000	2,7	12 955 700	13 876 100	12 879 066
Développement et gestion des sources d'énergie	24 320 500	(2 864 100)	(10,5)	27 184 600	30 933 700	19 627 539
Atténuation du prix de l'électricité	7 336 133 200	819 296 600	12,6	6 516 836 600	6 119 732 600	5 844 170 772
Total à voter – charges de fonctionnement	7 373 759 400	816 782 500	12,5	6 556 976 900	6 164 542 400	5 876 677 377
Crédits législatifs	82 187	-	0,0	82 187	82 187	1 679 992
Total du ministère – charges de fonctionnement	7 373 841 587	816 782 500	12,5	6 557 059 087	6 164 624 587	5 878 357 369
Redressement de consolidation – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	254 909 100	27 775 600	12,2	227 133 500	258 872 800	217 021 293
Redressement de consolidation – Fiducie pour des frais d'électricité équitables	(63 683 200)	-	0,0	(63 683 200)	(63 683 200)	(63 684 000)
Redressement des charges de fonctionnement – reclassement lié au Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	1 000		-	-	-
Redressement de consolidation – Commission de l'énergie de l'Ontario	63 270 900	12 723 600	25,2	50 547 300	61 384 200	46 336 000
Redressement de consolidation – portefeuille immobilier général	-	360 600	(100,0)	(360 600)	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	7 628 339 387	857 643 300	12,7	6 770 696 087	6 421 198 387	6 078 030 662
Actifs de fonctionnement						
Développement et gestion des sources d'énergie	118 001 000	(26 599 000)	(18,4)	144 600 000	274 401 000	239 000 000
Total à voter – actifs de fonctionnement	118 001 000	(26 599 000)	(18,4)	144 600 000	274 401 000	239 000 000
Total du ministère – actifs de fonctionnement	118 001 000	(26 599 000)	(18,4)	144 600 000	274 401 000	239 000 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	118 001 000	(26 599 000)	(18,4)	144 600 000	274 401 000	239 000 000
Charges d'immobilisations						
Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 [A]	Variations par rapport aux prévisions de 2023- 2024	%	Prévisions 2023-2024* [B]	Chiffres réels provisoires 2023-2024*	Chiffres réels 2022-2023* [C]
Total à voter – charges d'immobilisations	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Crédits législatifs	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – charges d'immobilisations	2 000	-	0,0	2 000	2 000	-
Redressement de consolidation – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	22 897 900	(3 515 400)	(13,3)	26 413 300	25 613 900	20 726 961
Redressement des charges d'immobilisations – reclassement lié au Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	1 000		-	-	-
Redressement de consolidation – Commission de l'énergie de l'Ontario	1 640 600	124 200	8,2	1 516 400	1 562 500	1 447 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	24 541 500	(3 390 200)	(12,1)	27 931 700	27 178 400	22 173 961
Biens immobilisés						
Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total à voter – biens immobilisés	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – biens immobilisés	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	7 652 880 887	854 253 100	12,6	6 798 627 787	6 448 376 787	6 100 204 623

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	6 827 121,952	6 100 204 623	6 798 627 787	7 652 880 887
		-10,6 %	11,4 %	12,6 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

Personne-ressource : energy@ontario.ca

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 \$	Chiffres réels provisaires 2023-2024 \$	Chiffres réels 2022-2023 \$
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)						
Charges de fonctionnement	254 909 100	27 775 600	12,2	227 133 500	258 872 800	217 021 293
Charges d'immobilisations	22 897 900	(3 515 400)	(13,3)	26 413 300	25 613 900	20 726 961
Total – redressements de consolidation – SIERE	277 807 000	24 260 200	9,6	253 546 800	284 486 700	237 748 254
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)						
Charges de fonctionnement	63 270 900	12 723 600	25,2	50 547 300	61 384 200	46 336 000
Charges d'immobilisations	1 640 600	124 200	8,2	1 516 400	1 562 500	1 447 000
Total – redressements de consolidation – CEO	64 911 500	12 847 800	24,7	52 063 700	62 946 700	47 783 000

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

La SIERE gère les activités en temps réel du réseau électrique de l'Ontario en équilibrant l'offre et la demande d'électricité, en concevant et en offrant des programmes de conservation de l'électricité et de gestion de la demande, en se préparant en vue de répondre aux besoins futurs de la province au chapitre de l'énergie et en mettant sur pied un marché de l'électricité mieux adapté à l'évolution du secteur. La SIERE est une société sans but lucratif créée en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Ses redevances et licences d'exploitation sont fixées par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Les dépenses de la SIERE sont consolidées dans les comptes financiers du ministère.

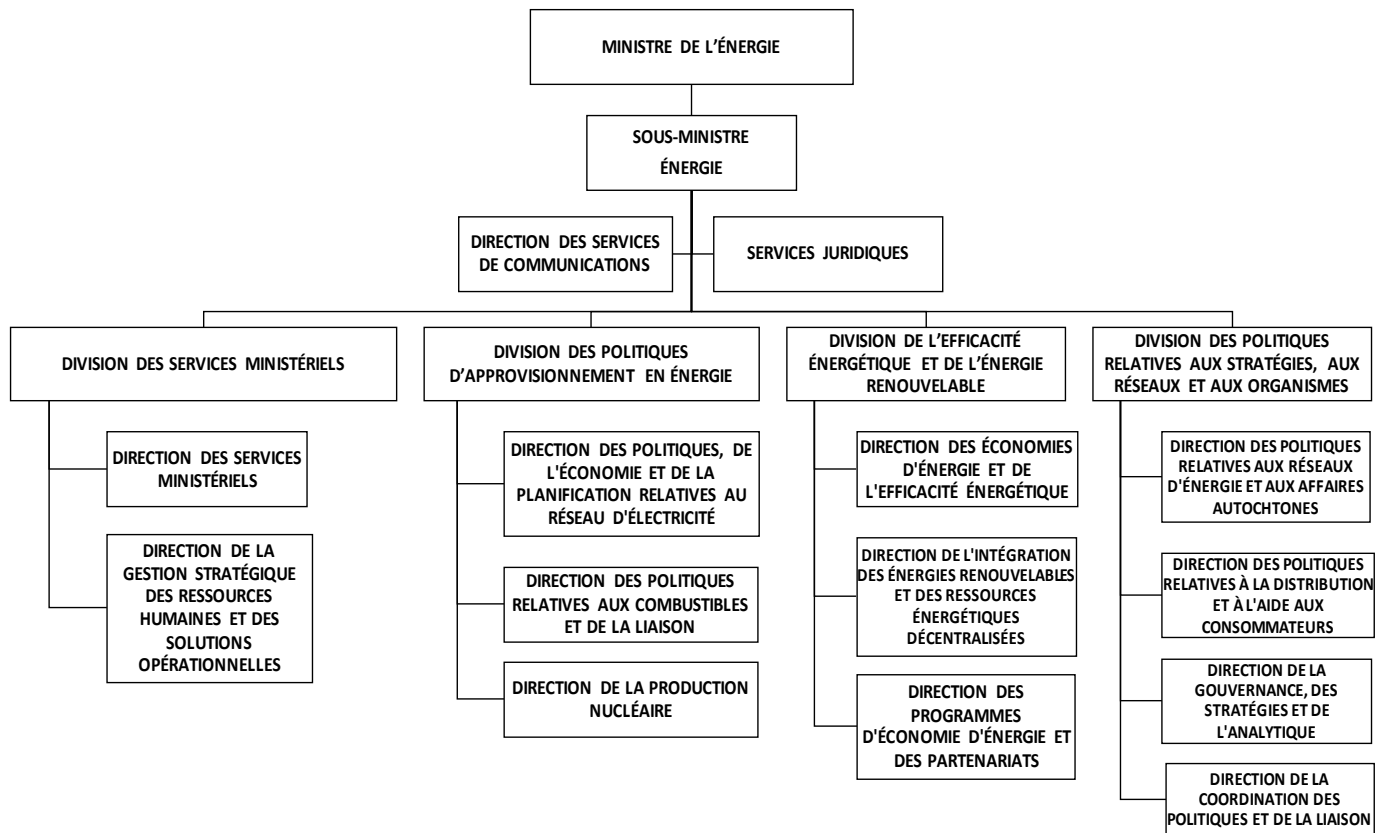
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)

La CEO est l'organisme indépendant de réglementation des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Elle supervise les services publics d'énergie de l'Ontario pour veiller à ce que l'intérêt public soit servi.

Le mandat et les pouvoirs de la CEO sont établis principalement dans trois lois, soit la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, ainsi que dans les règlements pris en application de ces lois. D'autres lois, comme la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, s'appliquent également à la compétence de la CEO.

Les charges de fonctionnement annuelles de la CEO sont consolidées dans les comptes financiers du ministère. Le fonctionnement et les activités de la Commission sont entièrement financés par ses partenaires réglementés des secteurs du gaz et de l'électricité, en vertu de l'autorité en matière d'évaluation des coûts prévue par le Règlement de l'Ontario 16/08 (Quote-part au titre des dépenses), pris en application de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL

Production et approvisionnement

❖ Priorité stratégique : *Supervision de projets d'énergie nucléaire*

Description : Pour soutenir la croissance économique et l'électrification, il faut disposer d'une source stable d'énergie de base. L'énergie nucléaire fournit à notre réseau une source d'électricité qui ne produit pas d'émissions, qui est fiable et peu coûteuse, et qui est propre. ÉNERGIE assure une surveillance du côté des politiques pour les besoins d'initiatives et de projets clés dans le domaine de l'énergie nucléaire afin d'aider le gouvernement à prendre des décisions et de veiller à ce que les projets soient réalisés conformément au calendrier et au budget établis, tout en minimisant les coûts et les risques pour les contribuables et la province, et en maximisant les avantages économiques pour l'Ontario.

Résultats escomptés : Voir au maintien d'un approvisionnement fiable en électricité au cours de cette décennie en réalisant, en temps opportun, des projets d'énergie nucléaire rentables, tout en améliorant les possibilités de développement économique.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- En juillet 2023, on a achevé les travaux de remise à neuf de la tranche 3 à la centrale nucléaire de Darlington, et ce, en respectant le budget et avec 169 jours d'avance sur le calendrier, après quoi OPG a entamé le quatrième et dernier volet de la remise à neuf à cette centrale (c'est-à-dire la tranche 4).
- En septembre 2023, on a achevé les travaux de la tranche 6 de la centrale nucléaire de Bruce, et ce, dans les limites du budget et en avance sur le calendrier.
- En mars 2024, OPG a achevé les travaux de la phase initiale (p. ex. nivellement du site, routes de service, services publics sur place) concernant la première tranche du PRM de la centrale de Darlington, et ce, en respectant le calendrier et le budget établis.

- En octobre 2023, Bruce Power a avisé l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire de son intention d'entamer le processus d'étude d'impact en vue de l'ajout possible d'une nouvelle capacité de production nucléaire représentant jusqu'à 4 800 MW sur le site de la centrale de Bruce (c.-à-d. Bruce-C).
- Tôt en avril 2024, on a émis une directive ministérielle à l'intention de la SIERE afin qu'elle conclue un accord de financement avec Bruce Power en vue du partage et du recouvrement des coûts assumés lors de la réalisation de l'étude d'impact concernant Bruce-C.
- OPG et d'autres fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement nucléaire de l'Ontario ont déjà signé des accords d'importance d'une valeur approximative d'un milliard de dollars pour l'exportation de produits et de services nucléaires vers d'autres pays, dont la Pologne, l'Estonie et la Tchéquie.

❖ **Priorité stratégique :** *Processus d'approvisionnement concurrentiels*

Description : En octobre 2022, ÉNERGIE a demandé à la SIERE d'acquérir de nouvelles ressources de production et de stockage d'électricité par le biais de processus d'approvisionnement concurrentiels afin de veiller à ce que la province dispose de l'électricité dont elle a besoin pour soutenir la croissance économique, l'augmentation de la population et l'électrification.

Résultats escomptés : ÉNERGIE s'engage à mettre sur pied un cadre d'approvisionnement qui permettra de s'assurer que l'Ontario dispose d'un réseau électrique abordable, fiable et propre. Il faut ainsi voir à ce que les ressources soient acquises par l'intermédiaire d'un processus concurrentiel et d'une manière transparente et rentable.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a indiqué que ses processus concurrentiels s'étaient traduits par ce qui suit :

- une nouvelle capacité de stockage de batteries équivalent à 2 916 MW – allant, plus précisément, de 5 à 390 MW et revêtant une grande importance économique pour les communautés autochtones;
- l'acquisition d'une nouvelle capacité production de gaz naturel représentant 706 MW, de même que des installations déjà en place, et ce, pour maintenir la fiabilité du réseau;
- des améliorations de l'efficacité, représentant jusqu'à 286 MW, sur les lieux d'installations de gaz naturel, de même que des contrats aux termes desquels les installations généreront moins d'émissions pour chaque mégawatt d'électricité produit;
- la capacité la plus élevée à ce jour (environ 1 400 MW), acquise dans le cadre de l'enchère annuelle de capacité.

Transport et distribution

❖ Priorité stratégique : *Prolonger le système de transport d'électricité de l'Ontario*

Description : L'Ontario s'emploie à renforcer et à agrandir son réseau de transport d'électricité dans la province pour garantir un approvisionnement fiable aux entreprises et aux particuliers, y compris aux communautés éloignées des Premières Nations. De même, le renforcement de l'infrastructure de transport d'électricité soutiendra l'industrie émergente des batteries pour véhicules électriques de la province, en plus de permettre l'expansion du secteur minier de l'Ontario de manière à ce l'on tire parti de nos importantes richesses minérales.

Résultats escomptés : Veiller à ce que les entreprises et les particuliers, y compris les communautés éloignées des Premières Nations, aient accès à un approvisionnement fiable en électricité, en plus de soutenir la croissance économique et l'électrification dans la province. Pour les communautés éloignées, l'élimination de la dépendance à l'égard de la production de carburant diesel, coûteuse et non durable, représente aussi un résultat clé. De même, le

prolongement des lignes de transport, mesuré par kilomètre de ligne, est un indicateur de rendement clé (IRC) pour ÉNERGIE.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- Les travaux de construction sont en cours dans le cadre du projet de transport d'énergie de Wataynikaneyap Power (projet Watay Power); ce projet permettra d'ajouter 1 745 km de lignes de transport, de Dinorwic à Pickle Lake et plus au nord, pour connecter au réseau 16 communautés des Premières Nations. En mars 2024, l'Ontario avait avancé plus de 1,05 milliard de dollars pour soutenir les travaux de construction associés au projet, et on avait achevé l'aménagement de 1 673 km de lignes de transport.
- Le 16 avril 2024, Hydro One et ses Premières Nations partenaires ont reçu, de la part de la CEO, l'autorisation de construire et d'exploiter la ligne de transmission Waasigan. Cette infrastructure de 1,2 milliard de dollars contribuera à répondre aux besoins futurs du nord-ouest de l'Ontario en matière d'énergie propre.
- On a réalisé des progrès dans le cadre de cinq projets de transport d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario. Concernant la ligne Chatham-Lakeshore, Hydro One a commencé les travaux en juin 2023 et devrait les achever un an avant la date prévue. Pour sa part, la ligne St. Clair fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale et devrait être mise en service d'ici 2028. En mars 2023, Hydro One a lancé des consultations publiques sur les deux lignes allant de Longwood à Lakeshore. La première phase de ce projet est en bonne voie pour une mise en service en 2030. La SIERE continue d'évaluer la portée qu'il conviendra de donner à la deuxième phase et la date à laquelle cette phase sera nécessaire, ainsi que la situation de la ligne Windsor-Lakeshore. Ces mesures ont permis de réaliser de nouveaux investissements d'environ 11,1 milliards de dollars dans la région, notamment en ce qui touche l'usine de fabrication de batteries de véhicules électriques à grande échelle de

NextStar, à Windsor, et la première usine de batteries de véhicules électriques de Volkswagen en Amérique du Nord, à St. Thomas.

- En octobre 2022, la SIERE a publié son plan d'ensemble pour le nord-est de l'Ontario et a recommandé qu'on réalise dans cette région trois projets de renforcement du transport d'électricité en vue d'une mise en service en 2029 et 2030. Parmi les trois lignes de transport, il y a deux lignes au sud (de Mississagi à Third Line et de Mississagi à Hanmer) et une ligne au nord (de Wawa à Porcupine). À la suite des consultations menées à l'été 2023 auprès des intervenants et des communautés autochtones, le ministère a publié des décrets et une directive au moyen desquels il a désigné Hydro One comme transporteur pour les lignes du sud et indiqué que ces lignes étaient prioritaires. Le ministère évalue actuellement les propositions concernant la ligne du nord, en tenant compte des multiples transporteurs intéressés.

Programmes d'efficacité énergétique

❖ **Priorité stratégique :** *Fournir aux clients des outils leur permettant de réduire le coût de leurs factures d'énergie et de contribuer à l'établissement d'un système énergétique propre, fiable et abordable (pour 2023-2024)*

Description : Modifications réglementaires visant à offrir davantage de choix aux clients quant à la manière dont ils peuvent gérer leur consommation d'électricité en participant à la facturation nette.

A. Programme - Cadre de facturation nette : La facturation nette est un accord de facturation entre un client et sa société de distribution locale aux termes duquel le client peut installer un système de production d'énergie renouvelable en vue de produire de l'électricité pour son propre usage et réduire sa consommation d'électricité à partir du réseau, de même que ses factures d'électricité. Le client bénéficie de crédits sur sa facture pour toute quantité d'électricité acheminée vers le réseau lorsque l'électricité produite est supérieure à sa consommation.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- On a apporté des modifications aux trois règlements suivants afin d'offrir davantage de choix aux clients de la facturation nette, de faciliter l'innovation et de rendre la facturation nette plus accessible aux clients :
 - Règl. de l'Ont. 393/07 (Entité responsable des compteurs intelligents) – il s'agit de soutenir l'établissement d'une solution de facturation centralisée permettant aux distributeurs de produire des factures à l'intention des clients assujettis à la facturation nette en fonction du plan tarifaire choisi par ces clients.
 - Règl. de l'Ont. 679/21 (Projets de facturation nette communautaire) – il s'agit d'alléger le fardeau administratif pour les projets de démonstration participants en permettant le partage des crédits parmi tous les comptes participants.
 - Règl. de l'Ont. 389/10 (Généralités) – il s'agit de clarifier les dispositions d'annulation de contrat afin d'éliminer le risque financier involontaire pour les producteurs tiers.
- Les modifications réglementaires sont toutes entrées en vigueur :
 - En janvier 2024, la CEO a indiqué que tous les distributeurs, à l'exception d'un seul, avaient permis à leurs clients assujettis à la grille tarifaire réglementée de même qu'à la facturation nette de passer au régime tarifaire de leur choix. La CEO travaille avec le distributeur n'ayant pas pris cette mesure pour mieux comprendre les difficultés de mise en œuvre auxquelles il fait face et examiner les approches qu'il serait possible d'adopter.
 - En janvier 2024, les promoteurs du projet de démonstration autorisé (projet West 5, à London, en Ontario) ont présenté à ÉNERGIE un accord de facturation nette communautaire signé. Ce jalon signifie que les promoteurs peuvent commencer à produire des factures et à

mener des activités dans le contexte d'un projet de démonstration de facturation nette communautaire.

- En janvier 2024, des modifications sont entrées en vigueur; elles précisent que les dispositions relatives à l'annulation de contrat ne s'appliquent pas aux producteurs tiers qui concluent des contrats de vente au détail dans le cadre d'accords d'achat d'électricité établis avec des clients à faible volume participant à la facturation nette. Ces types d'accords de facturation nette améliorent l'accès à cette forme de facturation en supprimant les obstacles financiers liés aux coûts d'immobilisations initiaux pour l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable.

B. Programme - Initiative pour le chauffage domestique propre : Il s'agit d'un programme pilote visant à soutenir l'installation de systèmes de chauffage hybrides dotés de commandes intelligentes en offrant aux propriétaires des mesures incitatives pouvant représenter jusqu'à 4 500 \$. Lors de la phase 2 du programme, on a soutenu des propriétaires à London, à Peterborough, à Sault Ste. Marie et à St. Catharines; on a aussi amené le programme pilote à Barrie, à Pickering, à Ajax et à Whitby.

En participant à l'Initiative pour le chauffage domestique propre, les familles pourront économiser de l'argent sur leurs factures d'énergie et réduire leurs émissions. De même, grâce à cette initiative, on pourra renforcer la capacité des fabricants, distributeurs et entrepreneurs ontariens des domaines des thermopompes et des commandes intelligentes pour ce qui est d'offrir des solutions de chauffage à faible émission de carbone en Ontario.

Le ministère appliquera les leçons tirées de l'Initiative pour le chauffage domestique propre pour soutenir de nouveaux programmes d'efficacité énergétique au cours de l'année à venir. Les familles admissibles au Programme d'abordabilité énergétique peuvent déjà avoir accès à des thermopompes si un examen gratuit de leurs besoins en énergie révèle qu'elles seraient utiles.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- L'expansion de l'Initiative se traduira par l'installation de thermopompes dotées de commandes intelligentes dans la résidence d'environ 1 000 ménages supplémentaires, ce qui s'ajoutera aux quelque 500 ménages servis dans le cadre de la phase I de l'Initiative.

C. Programme - Cadre pour l'efficacité énergétique dans le secteur de

l'électricité : Au cours de l'été 2023, ÉNERGIE a sollicité les commentaires des intervenants et du public sur l'avenir des programmes d'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité de l'Ontario (également connus sous le nom de « programmes de conservation de l'électricité et de gestion de la demande »). L'invitation à participer volontairement a été affichée sur le site du Registre environnemental de l'Ontario pendant 60 jours, soit du 22 juillet au 24 septembre 2023.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- En tout, 44 organisations et entités, dont des municipalités, des organisations autochtones, des associations, des SDL, des intervenants de l'industrie, des organisations de défense des intérêts de même que des établissements universitaires et des groupes de réflexion, ont fait part de leurs commentaires.
- De nombreux intervenants ont exprimé leur soutien à l'égard d'un nouveau modèle de programmes de conservation de l'électricité et de gestion de la demande; voici des précisions :
 - Établir un modèle « durable » pour les programmes de ce type, dans le cadre duquel les mécanismes de planification et de financement des programmes sont plus prévisibles sur de longues périodes.
 - Tenir compte du rôle complémentaire des ressources énergétiques distribuées (RED) et des mesures bénéfiques d'électrification.
 - Accroître la participation des SDL au processus de planification énergétique du système régional et à la mise en œuvre des

programmes de conservation de l'électricité et de gestion de la demande.

- Rationaliser l'offre de programmes et continuer de mettre en œuvre et d'améliorer les mesures en lien avec les programmes de conservation de l'électricité et de gestion de la demande à l'intention des clients à revenu faible ou moyen.

D. Programme - Régime de tarification fondée sur un tarif de nuit très bas :

Le 1^{er} mai 2023, le gouvernement a lancé un nouveau régime de tarification fondée sur un tarif de nuit très bas dans le cadre de son plan visant à offrir aux consommateurs davantage de possibilités de réduire les coûts, d'économiser de l'argent et de prendre le contrôle de leurs factures d'énergie.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- Depuis le 1^{er} novembre 2023, toutes les SDL doivent proposer un tel régime de tarification à leurs clients.
- En date de février 2024, tous les services publics, à l'exception d'un seul, avaient commencé à proposer un tel régime; la SDL restante (Chapleau Hydro) sera incorporée à Hydro One, qui propose un régime de tarification fondée sur un tarif de nuit très bas à ses clients.

E. Programme - Rationalisation de l'Initiative d'analyse comparative et de production de rapports sur la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau (Initiative ACPREE) :

Dans le cadre de l'Initiative ACPREE, les propriétaires de bâtiments (de 50 000 pieds carrés et plus) du secteur parapublic et du secteur privé doivent faire part à ÉNERGIE de leurs données à propos de la consommation d'énergie et des émissions de leurs bâtiments au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Les programmes à cet égard aident les propriétaires de bâtiments à relever les occasions de voir à l'efficacité énergétique, à fixer des priorités en matière d'investissement et à évaluer les progrès accomplis à l'aide de données qui se prêtent à la

comparaison. En 2023-2024, ÉNERGIE a pris des mesures pour rationaliser et moderniser les programmes d'analyse comparative et de production de rapports en matière d'énergie. On estime que les mesures prises à ce jour à l'égard du programme des grands bâtiments en lien avec l'Initiative ACPREE permettront à chaque propriétaire de bâtiment admissible de gagner jusqu'à trois heures de travail, en plus de réduire le temps associé au fardeau administratif de 2 400 heures, et les coûts de mise en conformité, d'environ 82 500 \$ par an.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- Le 1^{er} janvier 2024, le ministère a supprimé l'obligation pour les propriétaires admissibles de grands bâtiments de présenter des documents justificatifs lorsqu'ils demandent une exemption quant à la production de rapports, et ce, en modifiant le Règlement de l'Ontario 506/18 (Rapports sur la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau).
- On a pris des mesures en vue de l'utilisation d'ENERGY STAR Portfolio Manager, la plateforme en ligne standard de l'industrie pour la production de rapports énergétiques, dont on s'est servi pour le programme ontarien d'analyse comparative et d'établissement de rapports sur l'énergie destiné aux grands bâtiments. On a apporté cette modification au programme de production de rapports sur l'énergie du secteur parapublic, et ce, par le biais d'un nouveau règlement, soit le Règlement de l'Ontario 25/23, qui est entré en vigueur le 23 février 2023.
- On a collaboré avec Ressources naturelles Canada (RNC) pour intégrer la norme du bouton vert applicable à la communication des données énergétiques au sein de la plateforme d'analyse comparative et d'établissement de rapports sur l'énergie Portfolio Manager.

F. Programme - Mise en œuvre de l'Initiative du bouton vert : L'Initiative du bouton vert est une norme applicable aux données qui permet aux clients résidentiels et commerciaux d'accéder à leurs données de consommation d'énergie dans un format uniformisé.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- En date du 1^{er} novembre 2023, 55 services publics d'énergie de l'Ontario étaient parvenus à mettre en œuvre l'Initiative du bouton vert, fournissant ainsi des données sur la consommation d'énergie selon le format du bouton vert à environ 5,4 millions de clients pour l'électricité et à quelque 3,85 millions de clients pour le gaz naturel.
- ÉNERGIE continue de travailler en étroite collaboration avec la CEO afin d'inciter les intervenants du marché à élaborer des applications et des services novateurs pour les clients de l'Ontario, en leur offrant davantage de moyens de réduire les coûts, d'économiser de l'argent et de prendre le contrôle de leurs factures d'énergie.

G. Programme – Modification apportée aux normes d'efficacité : ÉNERGIE a modifié le Règlement de l'Ontario 509/18 (Energy and Water Efficiency – Appliances and Products) [Efficacité énergétique et de l'utilisation de l'eau – appareils électroménagers et produits], pris en application de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. La modification consiste en des dispositions qui prévoient l'incorporation progressive avec les normes d'efficacité de RNCAN pour 24 produits de chauffage des locaux et de l'eau. Grâce à l'approche d'incorporation progressive, les normes d'efficacité de l'Ontario relatives à ces produits seront automatiquement mises à jour chaque fois que RNCAN révisera ou mettra à jour les normes qu'il applique à ces produits.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- La modification a été approuvée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
- On a ainsi réduit les formalités administratives et rationalisé les dispositions réglementaires applicables aux fabricants de produits.
- Environ 175 fabricants pourraient bénéficier des modifications réglementaires proposées, ce qui permettrait à l'industrie d'économiser 25 132 \$ par an en frais administratifs.

H. Programme - Le Programme des plans énergétiques municipaux (PPEM) :

Le PPEM est un programme à participation volontaire qui s'adresse à toutes les municipalités de l'Ontario et qui permet à celles-ci de recevoir des fonds pour élaborer un plan d'efficacité énergétique. Le PPEM comporte deux volets :

- Dans le cadre du **volet 1**, on fournit aux auteurs de demande retenus un financement qui représente 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 90 000 \$, pour l'élaboration d'un plan énergétique.
- Dans le cadre du **volet 2**, on fournit aux auteurs de demande retenus un financement qui représente 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$, pour l'amélioration ou la mise à jour d'un plan énergétique déjà établi.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- Depuis le lancement du Programme, on a approuvé 48 demandes de financement représentant 61 municipalités¹ de l'Ontario.
- Pour 2023-2024, on a octroyé un financement de 616 500,00 \$ à l'appui du PPEM.

Planification intégrée de l'énergie**❖ Priorité stratégique : Surveillance des prix des carburants**

Description : ÉNERGIE surveille les prix des carburants (p. ex. essence, carburant diesel, gaz naturel) et en rend compte, et ce, de manière continue. Cela contribue à la coordination d'initiatives en lien avec les politiques de même qu'à la formulation de conseils stratégiques sur les questions touchant l'approvisionnement en carburants et les prix de ceux-ci.

¹ Certaines municipalités collaborent dans le cadre de leurs projets de plans énergétiques municipaux.

Résultats escomptés : Les décideurs politiques, les fonctionnaires du ministère et le public sont informés et conscients des prix des carburants, des tendances en matière de prix et des faits nouveaux connexes.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

En 2023-2024, le gouvernement a continué à surveiller les prix des carburants, comme il le fait depuis longtemps. Cette initiative permet de fournir au public, sur le site Web du gouvernement, des renseignements sur les prix de détail de l'essence, du carburant diesel et d'autres carburants destinés aux transports sur 19 marchés des carburants de l'Ontario.

❖ **Priorité stratégique :** *Préparer le réseau électrique à l'intégration des véhicules électriques*

Description : En réponse aux directives ministérielles, la CEO a poursuivi ses travaux dans le cadre de l'initiative d'intégration des véhicules électriques afin de déterminer les mesures à prendre pour voir à l'intégration efficace des véhicules de ce type dans les réseaux de transport et de distribution.

Résultats escomptés : Permettre au secteur de l'électricité de tirer parti des possibilités offertes par les VE et, ainsi, soutenir l'adoption de ces véhicules de même que les démarches d'électrification connexes d'une manière qui permet de réduire les formalités administratives et les obstacles, tout en protégeant les consommateurs d'électricité, en répondant aux besoins du système et en appuyant la décarbonisation.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- En février 2024, la CEO a publié les procédures de raccordement pour la recharge des véhicules électriques, aux termes desquelles les SDL doivent se conformer au *Code des réseaux de distribution* de la CEO pour ce qui est de raccorder à ce réseau les installations de recharge publiques desservant plusieurs véhicules électriques de même que les bornes de recharge des parcs de véhicules commerciaux.

- Ivy Charging Network a achevé les travaux d'installation sur les lieux de 20 aires de service ONroute, installant ainsi plus de 69 bornes de niveau 3 à charge rapide offrant des vitesses de charge pouvant représenter jusqu'à 150 kW, ce qui permet faire en quelque 10 minutes une recharge pouvant servir sur une distance allant jusqu'à 100 km.
- La CEO a réalisé des progrès significatifs dans l'examen des frais en lien avec la demande de même que du concept connexe, de manière à répartir les coûts de manière appropriée, ainsi que dans l'établissement d'exigences relatives aux connexions des VE.
- ÉNERGIE a entrepris un examen des dispositions législatives afin de relever les obstacles législatifs et/ou réglementaires qui pourraient décourager le secteur de la recharge des VE et rendre son exploitation non rentable, puis d'atténuer ces obstacles.

Atténuation du prix de l'électricité

❖ Priorité stratégique : *Atténuation du prix de l'électricité*

Description : En ces temps où les coûts augmentent, la dernière chose dont les familles ontariennes devraient se préoccuper, c'est de savoir si elles ont les moyens de chauffer leur résidence. C'est pourquoi, afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin à gérer leurs factures d'électricité, le gouvernement continue d'accorder des allègements ciblés à cet égard aux ménages à faible revenu et aux consommateurs des Premières Nations vivant dans les réserves qui sont admissibles, ainsi qu'aux clients admissibles vivant dans une région rurale ou éloignée. Ces mesures s'ajoutent à la remise de l'Ontario pour l'électricité, qui s'applique sur la facture même d'électricité et qui est accordée à tous les clients résidentiels admissibles.

Résultats escomptés : Maintenir la stabilité du prix de l'électricité, rendre l'électricité plus abordable pour les familles et les entreprises de l'Ontario et attirer des investissements économiques dans la province.

Progrès réalisés/résultats obtenus : L'Ontario continue de maintenir les coûts de l'énergie à un niveau bas, ce qui lui a permis de bénéficier d'investissements historiques, en plus de faciliter la croissance et l'électrification des industries. Les programmes de réduction des tarifs de l'Ontario aident également les familles à réduire leurs coûts énergétiques. En date du 1^{er} mars 2024, le gouvernement s'employait à réduire les coûts de l'électricité pour davantage d'Ontariens en élargissant l'admissibilité au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE).

Réduire les formalités administratives

❖ Priorité stratégique : *Réduction du fardeau*

Description : ÉNERGIE a contribué aux efforts déployés à l'échelle pangouvernementale pour réduire le fardeau et rationaliser la mise en œuvre des programmes dans l'ensemble du gouvernement.

Résultats escomptés : ÉNERGIE surveille les progrès que réalise la CEO vers son objectif de réduire le fardeau de 5 % de 2018 à mars 2026.

Progrès réalisés/résultats obtenus :

- En date du troisième trimestre de 2023-2024, ÉNERGIE avait réduit les exigences en matière de conformité réglementaire d'environ 11 % par rapport au niveau de référence de 2018. De même, le ministère avait réduit les coûts réglementaires de 7,88 millions de dollars par rapport à 2018 et gagné 2 782 heures dans le cadre du travail d'assurance de la conformité (on a surveillé cet IRC pour la première fois au troisième trimestre de 2023-2024).

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	6 421,2
Immobilisations	27,2
Effectif** (au 31 mars 2024)	198,6

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère de l'Environnement, de la
Protection de la nature et des Parcs

ISSN 2563-9196

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vision du ministère	3
Objet et priorités.....	3
Divisions et programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	19
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2024-2025 (M\$).....	20
Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	21
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	25
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE	26
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	28

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

La vision du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) est celle d'un Ontario dont l'air, les terres et l'eau sont propres et salubres, ce qui conduit à des collectivités plus saines et à la prospérité économique.

Objet et priorités

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est le principal ministère responsable de la restauration, de la protection et de l'amélioration de l'environnement, et ce, de manière à voir à la santé publique et à la qualité de l'environnement.

Le ministère établit des politiques, des normes, des règles et des règlements clairs pour protéger l'environnement et encourager les activités de conservation. Outre la surveillance de l'environnement et l'application de ces règles, le ministère cherche des approches novatrices pour compléter les dispositions législatives et réglementaires en place.

Divisions et programmes du ministère

Le ministère se compose de sept (7) divisions spécialisées qui élaborent et mettent en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, des normes, des politiques, des lignes directrices et des programmes en matière d'environnement.

Division de l'action en matière de changement climatique et de la résilience

Cette division dirige les efforts du gouvernement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les cibles fixées pour 2030 et à aider les collectivités à se préparer aux effets des changements climatiques.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre du Programme des normes de rendement à l'égard des émissions (Programme NRE). Par l'intermédiaire du Programme NRE, on réduira les émissions industrielles, tout en permettant

à l'Ontario d'économiser plus d'un milliard de dollars, ce qui n'aurait pas été possible dans le contexte de la réglementation fédérale que remplace le Programme.

- En utilisant les recettes générées par le Programme NRE, travailler avec l'industrie pour définir et soutenir des projets de transformation qui permettent de réduire les émissions et d'accroître la compétitivité.
- Continuer de travailler avec les collectivités du secteur des Grands Lacs afin de promouvoir l'utilisation d'outils de gestion adaptative et de cerner les pratiques exemplaires à appliquer, et ce, de manière à améliorer la résilience de ces collectivités aux effets des changements climatiques et à accroître leur capacité à mettre en œuvre ces outils.
- S'appuyer sur l'évaluation de l'impact des changements climatiques à l'échelle provinciale et soutenir les travaux en cours pour mieux comprendre où et comment l'Ontario est vulnérable aux répercussions de ces changements.

Indicateurs de rendement clés (IRC)	Cible	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021	État/ réalisation 2021-2022
Atteinte des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ¹	30 % sous la base de référence de 2005 – d'ici 2030	20 % sous la base de référence de 2005 (données de 2019 fondées sur le rapport d'inventaire national [RIN] de 2023)	28 % sous la base de référence de 2005 (données de 2020 fondées sur le RIN de 2023)	26 % sous la base de référence de 2005 (données de 2021 fondées sur le RIN de 2023)

Division de la gestion des terres et des eaux

Cette division protège la diversité des ressources de l'Ontario, notamment les espèces en péril, les parcs provinciaux, les réserves de conservation, les sources d'eau potable, les Grands Lacs et les eaux intérieures, et, ainsi, elle soutient les

¹ Le tout est calculé selon la variation en pourcentage entre les émissions de GES provinciales dans une année donnée et les niveaux de référence. Toutes les valeurs des émissions provinciales annuelles sont fondées sur le RIN de 2023, lequel présente les émissions de GES historiques de 1990 à 2021. Il convient de noter que les prévisions passées sont sujettes à changement en raison des améliorations et des révisions méthodologiques. Il n'était pas possible de consulter les données pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024 au moment de la publication.

efforts de protection et préserve la riche biodiversité de l'Ontario.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Créer le premier nouveau parc provincial opérationnel à services complets depuis plus de 40 ans en prenant des mesures pour transformer le parc provincial Bigwind Lake en un parc opérationnel.
- Investir 19 millions de dollars sur 3 ans pour créer le premier parc provincial urbain de l'Ontario dans le canton d'Uxbridge.
- Continuer à investir dans l'infrastructure de Parcs Ontario afin d'aider à répondre à la demande croissante et d'améliorer l'expérience des visiteurs, plus particulièrement en investissant 50 millions de dollars sur 3 ans pour aménager de nouveaux terrains de camping. Cet investissement permettrait d'ajouter environ 300 nouveaux emplacements de camping dans 7 de nos parcs provinciaux les plus visités et d'octroyer 9 millions de dollars sur 3 ans pour électrifier quelque 800 emplacements de camping dans 5 autres parcs provinciaux très fréquentés.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme Partenariat pour la protection des espaces verts en investissant un montant supplémentaire de 20 millions de dollars au cours des 4 prochaines années. L'investissement permettra aux partenaires de la conservation de réunir des contributions équivalentes du secteur privé afin de préserver de nouvelles zones naturelles privées, telles que des zones humides, des prairies et des forêts, et de veiller à ce qu'elles soient protégées et gérées pour l'avenir.
- Promouvoir la conservation de la biodiversité, les loisirs en plein air et le tourisme dans toute la province en élargissant le réseau de zones protégées de l'Ontario.
- Fournir jusqu'à 4,5 millions de dollars en financement dans le cadre du Programme d'intendance des espèces en péril afin d'appuyer les organismes sans but lucratif, les collectivités autochtones et d'autres organisations qui travaillent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat par l'intermédiaire de projets locaux.
- Poursuivre le versement de 29 millions de dollars (prévu de 2023 à 2027) afin de soutenir les activités de restauration et de protection de l'habitat et d'autres activités de conservation effectuées sur le terrain pour les besoins du caribou boréal en Ontario, et ce, dans le cadre de l'entente de conservation du caribou boréal entre le Canada et l'Ontario. Cela comprend 5 millions de dollars lors de chacune des 3 prochaines années en vue de la

réalisation de projets financés dans le cadre du Programme d'intendance pour la conservation du caribou.

- Élaborer un système en ligne pour accélérer et numériser le processus de demandes de permis et d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.
- Soutenir les projets financés par l'intermédiaire du Programme de partenariat pour la protection des terres humides qui sont réalisés avec des partenaires nouveaux et de plus longues dates.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (2021) [ACO], en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience climatique, la gestion des nutriments, la réduction de la pollution plastique et de l'épandage excessif de sel de voirie, l'amélioration de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, le renforcement de la participation des Premières Nations et des Métis et l'achèvement de toutes les mesures de nettoyage environnemental dans six secteurs préoccupants dégradés.
- Soutenir et financer un petit nombre de Premières Nations et d'autres partenaires pour qu'ils utilisent le guide des pratiques exemplaires en ligne du ministère au moment de réaliser des études techniques visant à cartographier les zones vulnérables autour des sources locales d'eau potable, de relever les risques et d'élaborer un plan d'action pour atténuer ceux-ci.
- Continuer à soutenir et à financer les autorités responsables de la protection des sources afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, à savoir protéger les sources locales d'eau potable contre la contamination et l'épuisement et veiller à ce que les plans de protection des sources soient mis en œuvre et tenus à jour.
- Poursuivre la mise en œuvre du Fonds d'action locale pour les Grands Lacs, qui permet de prendre des mesures communautaires pour contribuer à la protection des Grands Lacs.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe en finançant la prise de mesures sur le terrain par le biais de partenariats ainsi que de la recherche et de la surveillance des indicateurs environnementaux, et ce, afin de suivre l'évolution de la situation et d'échanger des renseignements en vue de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes.

- Continuer d'investir dans un projet de réduction du phosphore dans le lac Simcoe, qui aidera à réduire les rejets de phosphore de la rivière Holland dans le lac Simcoe.

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023	État/ Réalisation 2023-2024
Amélioration de la santé écologique du lac Simcoe (le tout soutenu par la Division des terres et des eaux et la Division des normes et des sciences de l'environnement)	Minimum de 7 mg/L d'oxygène dissous dans le lac Simcoe à la fin de l'été chaque année	6,2 mg/L	5,9 mg/L	4,0 mg/L	5,1 mg/L ²	6,9 mg/L
Protection des Grands Lacs : Accroître le rétablissement des utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs	Rétablir 137 utilisations bénéfiques qui ont été jugées altérées dans 17 secteurs préoccupants. D'ici 2025-2026, prendre les mesures clés nécessaires pour que 20 utilisations bénéfiques « altérées » soient rétablies à l'état « non altérées ».	81	84	86	88	89
Visites annuelles des parcs de l'Ontario	Atteindre 12 millions de visites annuelles dans les parcs provinciaux d'ici 2025	10,77 M	11,15 M	12,44 M	12,10 M	11,57 M
Superficie du territoire de l'Ontario réservé en tant que parc provincial ou réserve de conservation	9 994 641,85 hectares de terres réservées en tant que parc provincial ou réserve de conservation d'ici mars 2026.	9 793 553,41	9 793 553,41	9 794 641,85	9 794 631,52	9 799 813,52

Division de la conformité en matière d'eau potable et d'environnement

Cette division a pour mission de protéger et de soutenir la salubrité de l'air, des sols et de l'eau, y compris de l'eau potable, en assurant la surveillance à l'échelon

² Globalement, les niveaux d'oxygène dans le lac Simcoe demeurent en deçà de la cible de 7 mg/L; une variation annuelle du taux d'oxygène dissous est normale et cela n'indique pas nécessairement le début d'une tendance à la baisse. Il s'agit d'un indicateur environnemental de la qualité de l'eau d'un lac à l'égard duquel, de façon générale, on a remarqué une amélioration. Divers facteurs qui varient d'une année à l'autre peuvent avoir une incidence sur la quantité d'oxygène dissous, notamment le vent et le taux d'appauvrissement en oxygène.

provincial et en exécutant des programmes de conformité et d'application de la loi.

L'Ontario renforce son programme de conformité et d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables de leurs actes et de veiller au respect des lois environnementales.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer à planifier et à mettre en œuvre des programmes de conformité et d'application de la loi fondés sur le risque pour protéger l'environnement et la santé humaine, y compris en prenant des mesures pour remédier à la non-conformité et en assurant la transparence par le biais de rapports publics obligatoires.
- Poursuivre le travail sur les initiatives de conformité, y compris l'expansion stratégique des sanctions administratives et la modernisation des politiques de conformité du ministère qui orientent la mise en œuvre des programmes.
- Continuer à offrir, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un service d'intervention lors du signalement de déversements et d'incidents de pollution, et ce, par l'intermédiaire du Centre d'intervention en cas de déversement.
- Continuer à protéger l'eau potable en appliquant la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.
- Investir plus de 13 millions de dollars pour poursuivre la surveillance des eaux usées pendant six mois et ajouter le virus respiratoire syncytial (VRS) comme nouvelle cible sanitaire.
- En collaboration avec le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et l'Agence ontarienne des eaux, continuer de fournir aux collectivités des Premières Nations, à leur demande, l'accès à une formation ainsi qu'à l'expertise provinciale concernant les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Il s'agit notamment de mener un projet pluriannuel visant à renforcer la capacité des collectivités des Premières Nations à travailler à la résolution des avis à long terme sur l'eau potable dans les réserves et à améliorer la durabilité à long terme de leurs infrastructures d'eau.
- Mettre à jour les conseils techniques sur la qualité de l'air à l'intention des responsables d'émissions atmosphériques et des personnes chargées du fonctionnement, en Ontario, des stations de surveillance de la qualité de

l'air, lesquels fournissent un cadre de surveillance constante des contaminants de l'air dans toute la province et correspondent aux plus récentes avancées de la science et de la technologie.

- Réinvestir dans le Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire en mobilisant plus de deux millions de dollars recueillis au moyen de sanctions environnementales afin de soutenir des projets communautaires d'amélioration de l'environnement et de donner aux gens des occasions de profiter de la nature, ce qui comprend le nettoyage des rivages, la restauration d'habitats et la plantation d'arbres.
- Poursuivre le travail avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de même qu'avec le secteur agricole pour réduire les charges réglementaires, tout en continuant de protéger l'environnement.

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023	État/ Réalisation 2023-2024
Améliorer les résultats sociaux pour les Autochtones de l'Ontario	Maintenir ou augmenter les niveaux de formation actuels, et ce, à partir du chiffre de référence de 94 participants ayant suivi avec succès le « cours de niveau d'entrée à l'intention des exploitants de réseaux d'eau potable des Premières Nations » ou la « formation sur la gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations » chaque année. Le résultat social escompté est une main-d'œuvre des Premières Nations possédant les connaissances et les compétences de base pour faire fonctionner les réseaux d'eau potable et protéger l'eau potable dans leurs collectivités.	80	58	53	94	95
Voir à ce que l'eau potable soit de grande qualité. Maintenir ou augmenter le pourcentage de résultats d'analyses de l'eau potable provenant de réseaux résidentiels municipaux qui respectent les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 169/03).	La valeur visée quant à l'IRC est de 99,75 %, ce qui est essentiellement identique à la valeur de base de 2004-2005, qui était de 99,74 %; on s'assurerait ainsi que le ministère maintient des normes de qualité de l'eau potable élevées pour l'Ontario, et ce, de manière à protéger la santé humaine.	99,85 %	99,87 %	99,86 %	99,85 %	Données non disponibles au moment de la publication

Division des évaluations et des permissions environnementales

Cette division dirige la transformation des permissions environnementales de l'Ontario en utilisant un modèle de prestation de services électronique axé sur le client et basé sur le risque qui établit un équilibre entre une surveillance environnementale solide et la modernisation des processus d'examen, ce qui garantit que les travaux de construction dans le cadre des projets prioritaires sont réalisés plus rapidement.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer d'accroître les types d'activités permises par voie réglementaire, ce qui permettrait à un plus grand nombre d'entités qui ont actuellement besoin d'une autorisation environnementale, d'un permis de prélèvement d'eau, d'un dossier sur l'état du site ou d'une autorisation de production d'énergie renouvelable de commencer leurs activités dès leur enregistrement, sans qu'il soit nécessaire que le ministère réalise un examen.
- Achever la transition vers une démarche d'autorisations regroupées d'infrastructures linéaires pour les réseaux municipaux de collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement, et ce, afin que les promoteurs n'aient plus à obtenir l'approbation de la province.
- Continuer à accorder rapidement des permissions environnementales (p. ex. autorisations environnementales, permis de prélèvement d'eau).
- Accroître la portée des permissions flexibles de manière à ce que les entreprises puissent apporter certains changements à leurs exploitations sans avoir à modifier leurs permissions.
- Continuer à soutenir les projets prioritaires proposés qui attireraient de nouveaux investissements importants et créeraient des emplois en Ontario, notamment en ce qui touche les mines et les installations de fabrication de batteries pour véhicules électriques, en fournissant aux responsables de ces projets un service irréprochable pour les aider à se retrouver parmi les permissions et autorisations environnementales et à suivre rapidement les processus qui s'y rattachent, et en soutenant nos partenaires au sein du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et du ministère des Mines.
- Continuer à travailler avec le ministère des Mines pour soutenir la mise en œuvre de sa stratégie en matière de minéraux critiques, y compris en relevant les occasions de rationaliser les permissions environnementales.

- Continuer à soutenir le secteur automobile en établissant pour les installations de ce secteur des approbations consolidées et rationalisées qui correspondent à leurs systèmes de gestion de l'environnement.
- Continuer à améliorer le système de demande de permission environnementale en ligne afin d'accélérer et d'améliorer le traitement des demandes de ce type.
- Continuer à mettre en œuvre efficacement le programme d'évaluation environnementale (EE) conformément à ses exigences réglementaires, notamment en facilitant la production des dossiers de décision pour voir à ce que le ministre et le Conseil des ministres puissent accorder rapidement les approbations requises.
- Poursuivre les démarches visant à exempter les projets à faible impact du processus d'EE et réduire les cas de chevauchement avec d'autres processus d'approbation, notamment en modifiant les EE de portée générale restantes.
- Élaborer de nouveaux règlements sur l'évaluation environnementale pour les infrastructures municipales de manière à prendre en compte la croissance rapide de la population de l'Ontario.
- Réduire les délais généraux du processus d'EE complète en améliorant les directives données aux promoteurs et en réexaminant les processus internes.
- Élaborer des modalités propres aux secteurs afin de réduire considérablement le temps nécessaire à la réalisation des évaluations environnementales requises pour les projets, tout en définissant les normes et les attentes du ministère, et ce, en permettant la tenue de consultations exhaustives et en continuant à protéger l'environnement.

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023	État/ Réalisation 2023-2024
Amélioration des délais de prise de décision pour les demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé ^{3, 4}	85 % des examens seront effectués dans un délai d'un an pour	95 %	95 %	89 %	85 %	85 %

³ Les données portent uniquement sur les décisions rendues à l'égard de demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé pour des dossiers qui ont été soumis au ministère après le 1^{er} janvier 2018 (c.-à-d. elles ne comprennent pas toutes les demandes d'évaluation environnementale reçues par le ministère ni toutes les décisions rendues par le ministère concernant des demandes d'évaluation environnementale au cours d'une période donnée).

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023	État/ Réalisation 2023-2024
	les demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé reçues par le ministère après le 1 ^{er} janvier 2018.					

Division des normes et des sciences de l'environnement

La Division est chargée de fournir de l'expertise scientifique, technique et de laboratoire pour soutenir la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, ainsi que de surveiller l'état de l'environnement en Ontario et de présenter des rapports à ce sujet.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Investir dans de l'équipement de surveillance et d'analyse de pointe pour soutenir les efforts stratégiques et opérationnels.
- Publier le prochain Rapport sur la qualité de l'air en Ontario (données de 2022).
- Continuer de travailler pour donner suite aux recommandations en lien avec le projet de santé environnementale dans la région de Sarnia au sujet de la réduction de la pollution atmosphérique dans cette région.
- Mettre à jour l'approche de modélisation des torchères ouvertes pour permettre aux responsables d'installations réglementées de mieux prendre en compte les propriétés et le comportement uniques des torchères.
- Améliorer le programme de rapports publics de la Cote air-santé (CAS) de l'Ontario afin de fournir plus tôt une indication plus précise des risques pour la santé dus à la fumée des incendies de forêt et aux émissions industrielles locales.
- Renforcer notre réseau actuel de surveillance de la qualité de l'air afin de pouvoir continuer à recueillir et à analyser des données sur la pollution

⁴ Les points de données pour 2019-2020 et 2020-2021 ont été mis à jour en fonction du calcul correct du pourcentage courant de l'IRC. Les points de données rapportés précédemment étaient des pourcentages non cumulatifs de décisions prises au cours de chaque exercice.

atmosphérique, puis à produire des rapports à ce sujet, aujourd'hui et à l'avenir, en plus d'améliorer notre réseau au moyen de nouvelles technologies en vue d'une surveillance plus juste des principaux contaminants et des événements en lien avec la pollution atmosphérique, tels que les incendies de forêt.

- Améliorer la qualité des options et des renseignements en langage clair à l'intention des propriétaires de friches industrielles et des consultants afin de les aider à réaliser des évaluations des risques et à réhabiliter les lieux de ce type plus rapidement.
- Lancer un projet pilote à plus grande échelle concernant les sondes portables pour faciliter l'identification des algues bleues sur le terrain afin d'accélérer l'échange de données probantes avec les bureaux de santé publique locaux, et ce, de manière à éclairer les décisions en matière de protection de la santé publique.
- Poursuivre les analyses scientifiques et techniques et créer des outils pour permettre la mise en œuvre des politiques et des programmes du ministère et soutenir le développement des infrastructures et des terres.
- Continuer d'appuyer la conservation et la planification environnementale en recueillant de l'information sur les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les basses terres de la baie d'Hudson et la région du Cercle de feu.
- Entretenir les partenariats avec la municipalité de district de Muskoka et la Federation of Ontario Cottagers' Associations afin d'appuyer la science citoyenne pour la surveillance des lacs intérieurs.
- Continuer à travailler avec les offices de protection de la nature et poursuivre la collaboration avec les offices de protection de la nature et Environnement et Changement climatique Canada pour surveiller la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, en particulier dans le lac Érié.
- Améliorer la compréhension des répercussions environnementales sur les lacs intérieurs vulnérables des facteurs de stress comme l'épandage de sel de voirie et les changements climatiques.

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023	État/ Réalisation 2023-2024

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023	État/ Réalisation 2023-2024
Amélioration de la qualité de l'air ambiant	Une valeur de 100 % ou moins d'ici le 31 mars 2026, ce qui signifie que les niveaux de polluants dans l'air ambiant de l'Ontario sont égaux ou inférieurs aux limites qu'imposent les Normes nationales de qualité de l'air ambiant en ce qui concerne l'ozone, les particules fines et le dioxyde de soufre.	100 %	101 % ⁵	101 % ⁵	102 %	Données non disponibles au moment de la publication
Amélioration de la santé écologique du lac Simcoe (avec le soutien de la Division des normes et des sciences de l'environnement et de la Division de la gestion des terres et des eaux)	Minimum de 7 mg/L d'oxygène dissous dans le lac Simcoe à la fin de l'été chaque année	6,2 mg/L	5,9 mg/L	4,0 mg/L	5,1 mg/L ⁶	6,9 mg/L

Division des politiques environnementales

Cette division dirige l'élaboration de politiques visant à protéger l'air, les terres et l'eau en Ontario, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes opérationnels.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

⁵ Le dépassement de l'IRC sur la qualité de l'air est en grande partie attribuable à l'imposition par le gouvernement fédéral de Normes nationales de qualité de l'air ambiant plus rigoureuses concernant l'ozone, lesquelles sont entrées en vigueur en 2020 pour assurer une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine, et cela n'indique pas nécessairement que la qualité de l'air s'est détériorée. Au fil du temps, il y a eu une diminution des concentrations maximales d'ozone et de la durée des périodes au cours desquelles des concentrations élevées d'ozone ont été enregistrées.

⁶ Globalement, les niveaux d'oxygène dans le lac Simcoe demeurent en deçà de la cible de 7 mg/L; une variation annuelle du taux d'oxygène dissous est normale et cela n'indique pas nécessairement le début d'une tendance à la baisse. Il s'agit d'un indicateur environnemental de la qualité de l'eau d'un lac à l'égard duquel, de façon générale, on a remarqué une amélioration. Divers facteurs qui varient d'une année à l'autre peuvent avoir une incidence sur la quantité d'oxygène dissous, notamment le vent et le taux d'appauvrissement en oxygène.

- Collaborer avec les producteurs et l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) afin de voir à la mise en œuvre harmonieuse du nouveau cadre élargi de responsabilité des producteurs de l'Ontario, y compris la transition du programme des boîtes bleues à la responsabilité des producteurs, qui a débuté le 1^{er} juillet 2023.
- Collaborer avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources afin d'aider à réduire le fardeau imposé aux entreprises, tout en continuant à protéger les consommateurs et l'environnement.
- Informer la population ontarienne au sujet des répercussions des détritits et des déchets sur l'environnement naturel et l'inviter à prendre des mesures à cet égard dans le cadre de la Journée provinciale d'action contre les détritits.
- Continuer de travailler avec le public, les collectivités autochtones, l'industrie et d'autres intervenants afin de mettre en œuvre des stratégies pour mieux protéger la qualité de l'air et de remédier aux difficultés uniques dans les collectivités en créant des solutions sur mesure.
- Continuer à mettre en œuvre notre cadre sur les sols de déblai afin de soutenir la gestion appropriée de ces sols et de veiller à ce que des ressources précieuses ne soient pas gaspillées.
- Diriger les relations du ministère avec les Autochtones et ses relations intergouvernementales afin qu'il établisse et maintienne des relations efficaces et significatives pour faire avancer les priorités de l'Ontario.
- Continuer à administrer la Charte des droits environnementaux en veillant à ce que le public puisse participer au processus décisionnel ayant une incidence sur l'environnement.
- Superviser le Programme ontarien d'accréditation des exploitants d'installations d'eau potable et d'eaux usées.

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ Réalisation 2021-2022
Diminution de la quantité de déchets éliminés par habitant ⁷	Réduction de la quantité de déchets éliminés par habitant chaque année	586 kg de déchets par personne en Ontario	613 kg de déchets par personne en Ontario ⁷	609 kg de déchets par personne en Ontario

Division de la gestion interne

Cette division fournit des services de soutien opérationnel à l'ensemble du ministère, notamment en ce qui touche la planification opérationnelle et fiscale, la gestion et le contrôle des finances, la gouvernance des organismes, les services en français, les ressources humaines stratégiques, les services liés aux installations, la gestion de l'information, la gestion des urgences de même que les projets ministériels et les projets relatifs aux immobilisations.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan relatif au personnel de la fonction publique de l'Ontario (FPO), de même que la gestion du rendement, la mobilisation des membres du personnel, la santé et la sécurité, la santé mentale sur le lieu de travail et les relations de travail.
- Aider le ministère à concrétiser les principaux engagements associés au code de conduite et à l'Engagement du leadership de la FPO.
- Diriger le processus de planification opérationnelle et fiscale du ministère, assurer la supervision financière et gérer les démarches d'approvisionnement, les paiements de transfert et les activités de gouvernance des organismes du ministère afin de voir à ce que la situation financière de celui-ci soit solide.

⁷ Les données non résidentielles de Statistique Canada sont disponibles jusqu'en 2020 - les données pour 2022 devraient être publiées en 2025, selon le degré de priorité qui leur est accordé. Pour leur part, les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources sont disponibles jusqu'en 2020 et 2021. L'année 2021 est la dernière année pour laquelle le système de données de l'OPRR fournira des données relatives à toutes les municipalités, car les municipalités qui passent au cadre de responsabilité des producteurs (depuis 2021) ne sont plus tenues de consigner leurs données dans ce système. On a mis à jour l'IRC pour 2020-2021, qui s'appuyait sur le chiffre précédent, soit 587 kg, lequel était basé sur les données résidentielles de 2020 et les données non résidentielles de 2018 qui étaient disponibles; il est maintenant fondé sur les données résidentielles et les données non résidentielles de 2020 qui sont devenues disponibles en 2023. Les données pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024 n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

- Assurer une surveillance en ce qui a trait à toutes les questions liées aux installations du complexe scientifique actuel et étudier les occasions de moderniser les installations afin d'améliorer l'efficacité des opérations.
- Diriger les démarches visant à moderniser la gestion de l'information et assurer la surveillance de la transformation numérique.
- Assurer la surveillance de la gestion des urgences, coordonner les demandes d'accès à l'information présentées par le public et fournir des conseils en vue du respect des exigences de la *Loi sur les services en français* ainsi que de celles liées aux services de traduction.

Indicateurs de rendement clés	Cible	État/ Réalisation 2019-2020	État/ Réalisation 2020-2021	État/ réalisation 2021-2022	État/ Réalisation 2022-2023
Accroissement des économies administratives ⁸	Une valeur cible de 26 % pour les dépenses liées aux autres charges directes de fonctionnement (ACDF) fondée sur les données de 2017-2018; les dépenses liées aux ACDF sont stables d'une année à l'autre, ce qui peut être attribué aux contrôles internes mis en place pour réduire les dépenses discrétionnaires.	25,74 %	23,35 %	19,90 %	20,85 %
Le ministère est prêt à intervenir en cas d'urgence à l'appui d'opérations provinciales conformément aux plans d'intervention provinciaux et aux responsabilités établies par décret ⁸	Satisfaction à 100 % de toutes les exigences annuelles définies par Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) et des exigences de la <i>Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence</i> . Le rapport indique si l'on a satisfait aux exigences ou non.	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

⁸ Les données pour l'exercice 2023-2024 n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs continue à prendre des mesures pour protéger l'air, les terres, l'eau et les espèces en péril de l'Ontario pour les générations futures. Le ministère continue également à chercher des moyens de servir plus efficacement la communauté réglementée et d'accélérer les projets dans des secteurs clés tels que le logement et les infrastructures grâce à des autorisations environnementales simplifiées.

En 2024-2025, le ministère donnera suite à ces priorités au moyen d'une surveillance efficace de l'environnement, de mesures de conformité et d'application de la loi fondées sur les risques, des politiques s'appuyant sur des données probantes et de programmes de grande qualité qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats possible à la fois pour l'environnement et pour l'économie.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2024-2025 (M\$)

Charges de fonctionnement du MEPP	398,2
Charges d'immobilisation du MEPP	48,5
TOTAL DU MEPP	446,7
Agence ontarienne des eaux	295,8
Compte à des fins particulières pour Parcs Ontario	135,5
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(3,4)
Portefeuille immobilier général	(14,2)
TOTAL CONSOLIDÉ*	860,4

*Y compris les crédits législatifs, le redressement de consolidation et les autres redressements (excluant les biens immobilisés).

**Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Données financières détaillées

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES
PARCS**

Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	59 576 800	(3 701 400)	(5,8)	63 278 200	65 218 500	59 855 150
Politiques environnementales	27 584 100	5 403 200	24,4	22 180 900	22 902 900	23 681 591
Normes et sciences de l'environnement	46 250 300	3 100 100	7,2	43 150 200	41 973 000	39 397 540
Conformité environnementale et opérations	113 147 200	(1 884 000)	(1,6)	115 031 200	115 191 800	107 930 206
Évaluations et permissions environnementales	28 739 000	(1 375 700)	(4,6)	30 114 700	31 983 900	30 592 520
Action en matière de changement climatique et résilience	14 920 000	301 500	2,1	14 618 500	13 203 000	12 628 532
Gestion des terres et des eaux	76 692 900	6 263 500	8,9	70 429 400	79 241 100	57 905 187
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	366 911 300	8 107 200	2,3	358 804 100	369 715 200	331 990 726
Crédits législatifs	31 264 014	31 193 700	44 363,4	70 314	294 114	131 868
Total du ministère – Charges de fonctionnement	398 175 314	39 300 900	11,0	358 874 414	370 009 314	332 122 594
Redressement de consolidation - Collèges	-	-	-	-	-	(12 406)
Redressement de consolidation – Comptes à des fins particulières pour Parcs Ontario	135 505 200	9 473 500	7,5	126 031 700	145 407 100	128 721 031
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1 266 700)	-	0,0	(1 266 700)	(1 266 700)	-
Redressements de consolidation – Agence ontarienne des eaux	292 764 000	39 737 000	15,7	253 027 000	288 362 200	245 465 385
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(14 243 700)	209 200	(1,4)	(14 452 900)	(13 988 100)	(12 094 548)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	810 934 114	88 720 600	12,3	722 213 514	788 523 814	694 202 056
Actifs de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	-	(2 000 000)	(100,0)	2 000 000	-	98 749
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	1 000	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	1 000	(1 999 000)	(100,0)	2 000 000	-	98 749
Crédits législatifs	1 000	1 000	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 000	(1 998 000)	(99,9)	2 000 000	-	98 749
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 000	(1 998 000)	(99,9)	2 000 000	-	98 749
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Normes et sciences de l'environnement	3 786 500	(847 500)	(18,3)	4 634 000	1 634 000	1 162 548
Conformité environnementale et opérations	6 000	(1 000)	(14,3)	7 000	80 448 700	702 923
Évaluations et permissions environnementales	1 169 300	9 500	0,8	1 159 800	707 500	408 588
Action en matière de changement climatique et résilience	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	28 377 700	(6 980 000)	(19,7)	35 357 700	26 214 000	31 772 488
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	33 342 500	(7 819 000)	(19,0)	41 161 500	109 007 200	34 046 547
Crédits législatifs	15 200 000	849 700	5,9	14 350 300	14 046 500	12 211 458
Total du ministère – Charges d'immobilisations	48 542 500	(6 969 300)	(12,6)	55 511 800	123 053 700	46 258 005
Redressement de consolidation - Agence de foresterie du parc Algonquin	-	-	-	-	-	(423 750)
Redressements de consolidation - Agence ontarienne des eaux	3 063 000	(1 819 900)	(37,3)	4 882 900	3 304 300	3 204 287
Autre redressement - réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	-	-	-	-	5 374
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(2 152 500)	(2 152 500)	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	49 453 000	(10 941 700)	(18,1)	60 394 700	126 358 000	49 043 916

Biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	1 551 000	675 000	77,1	876 000	776 000	275 249
Normes et sciences de l'environnement	9 533 900	(1 829 100)	(16,1)	11 363 000	1 761 000	1 032 021
Conformité environnementale et opérations	1 000	-	0,0	1 000	1 000	449 313
Évaluations et permissions environnementales	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	28 927 500	12 520 800	76,3	16 406 700	18 529 800	14 213 668
Programme des normes de rendement à l'égard des émissions	1 000	-	0,0	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	40 015 400	11 366 700	39,7	28 648 700	21 069 800	15 970 251
Crédits législatifs	2 000	1 000	100,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	40 017 400	11 367 700	39,7	28 649 700	21 070 800	15 970 251
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	40 017 400	11 367 700	39,7	28 649 700	21 070 800	15 970 251
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	860 387 114	77 778 900	9,9	782 608 214	914 881 814	743 245 972

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 *	Chiffres réels 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024 *	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	702 942 261	743 245 972	782 608 214	860 387 114
		5,7 %	5,3 %	9,9 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes, conseils et commissions	Description	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
		2024-2025	PROVISOIRES	2022-2023
		\$	\$	\$
Comité consultatif du Programme de protection des espèces en péril	Il formule à l'intention du ministre des recommandations sur des questions liées à la mise en œuvre du Programme de protection des espèces en péril de la province.	6 000	-	-
Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario	Il s'agit d'un comité indépendant formé d'experts qui a pour mandat de déterminer quelles plantes et quels animaux devraient être inscrits sur la liste des espèces en péril.	30 000	14 642	21 623
Comités scientifiques et de coordination du lac Simcoe	Ils donnent des conseils au ministre sur la mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe.	7 000	1 716	1 975
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	Il fournit des conseils techniques et scientifiques et formule des recommandations à propos des normes de qualité et d'analyse de l'eau potable.	7 000	6 698	6 019
Conseil d'administration de Parcs Ontario	Il offre des conseils au ministre au sujet de la planification, de la gestion et du développement du réseau des parcs provinciaux et des réserves de conservation.	3 000	-	1 137

Remarque : L'Agence pour l'action en matière de conservation des espèces (aussi appelée Fiducie pour la conservation des espèces en péril), l'Agence ontarienne des eaux et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau fournissent des renseignements financiers détaillés dans leurs plans d'activités respectifs.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (partie IV concernant l'Agence ontarienne des eaux uniquement)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition

Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau (à l'exception de la partie II)

Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs

Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire

Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon

Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange

Loi de 2019 sur la Journée provinciale d'action contre les détritux

Loi de 2021 sur la prévention de la pollution des lacs et des rivières de l'Ontario par le polystyrène

Loi de 2022 visant à soutenir la croissance et la construction de logements dans les régions de York et de Durham

Loi sur la protection de l'environnement

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi sur le ministère des Richesses naturelles (en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts)

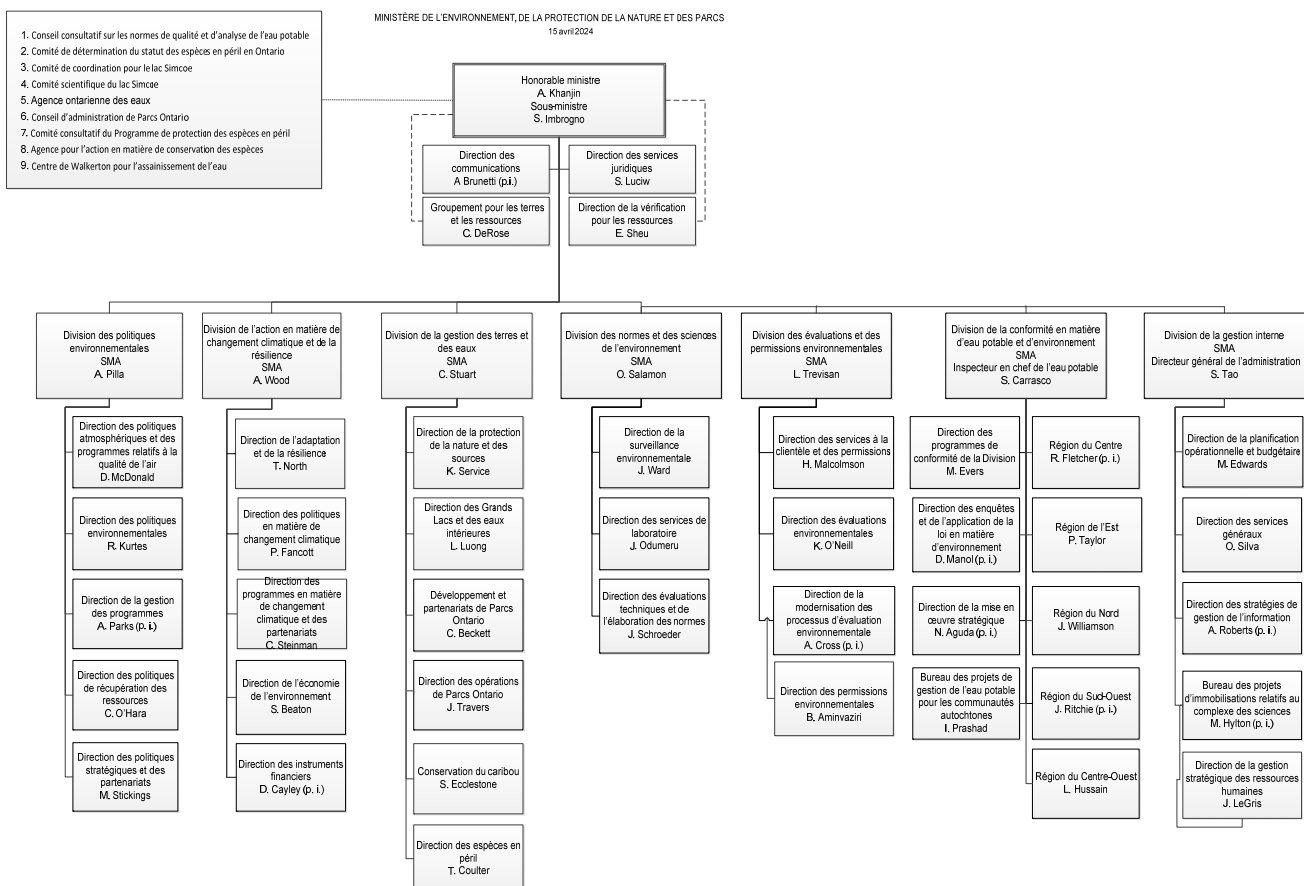
Loi sur les évaluations environnementales

Loi sur les pesticides

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Finances

ISSN 2369-2030

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	3
Vue d'ensemble du ministère	5
Objectifs généraux.....	5
Secteurs d'activité du ministère	6
Priorités du ministère	7
Indicateurs de rendement clés.....	12
Organigramme du ministère des Finances	15
Organismes, conseils et commissions	17
Données financières détaillées.....	19
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025	19
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	19
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)	
.....	20
Communiquer avec nous	21
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2023-2024	23
Résultats 2023-2024	25
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024*	33

Partie I : Plan publié 2024-2025

Ministère des Finances

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Le ministère des Finances (le ministère) soutient un climat économique et budgétaire ainsi qu'un climat d'investissement solide pour l'Ontario, de même qu'une économie dynamique, novatrice et prospère. Les activités sont menées dans cinq principaux secteurs d'activité :

- politiques budgétaires, fiscales, économiques et statistiques;
- génération de revenus;
- gestion de la dette;
- relations budgétaires intergouvernementales;
- réglementation des services financiers.

Le ministère s'assure de diriger les dépenses vers les besoins les plus pressants, tout en allégeant le fardeau de la dette; appuie un régime fiscal équitable, efficient et concurrentiel; travaille de concert avec le gouvernement fédéral afin de représenter les intérêts de l'Ontario en ce qui concerne les accords fiscaux; collabore avec ses organismes opérationnels et de réglementation dans le cadre des démarches de modernisation; adopte une approche moderne et fondée sur le risque à l'égard de la réglementation du secteur des services financiers.

Le ministère s'assure également que les lois et règlements sur l'impôt, comme la *Loi de 2007 sur les impôts*, sont modifiés et mis à jour comme il se doit dans le cadre du processus législatif.

Le ministère continue à jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'aider la province à faire face à l'incertitude économique actuelle, tout en favorisant la croissance à long terme.

Secteurs d'activité du ministère***Politiques budgétaires, fiscales et économiques***

Le ministère fournit au gouvernement des analyses et des conseils budgétaires, économiques et fiscaux et dirige l'élaboration de divers rapports publics, notamment le Budget de l'Ontario, les Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario, le Rapport sur la transparence fiscale, le Rapport trimestriel des finances de l'Ontario et les Comptes économiques de l'Ontario.

Administration et surveillance des revenus

Le ministère supervise des revenus annuels de plus de 205 milliards de dollars, y compris ceux de ses organismes opérationnels (p. ex. la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Régie des alcools de l'Ontario et la Société ontarienne de vente du cannabis), et surveille l'application des lois fiscales administrées par la province.

Gestion de la dette

Par l'entremise de l'Office ontarien de financement, le ministère gère le programme d'emprunt et de la dette de la province et assume des fonctions centralisées de services bancaires et de gestion de la trésorerie au nom du gouvernement, en plus d'accorder des prêts aux organismes publics.

Relations budgétaires intergouvernementales

Le ministère fournit des conseils sur les accords fiscaux intergouvernementaux pour faire progresser les priorités du gouvernement provincial auprès de ses homologues fédéraux et municipaux. De même, le ministère continue de fournir un soutien à l'ensemble des ministères et des organismes centraux pour faire progresser la stratégie intergouvernementale et les priorités de l'Ontario en matière de transferts fédéraux-provinciaux.

Réglementation des services financiers

Le ministère veille à la réglementation efficace et efficiente du secteur des services financiers, notamment les assurances, les régimes de retraite, les caisses, les maisons de courtage d'hypothèques, la protection des titres et les marchés financiers, et supervise les organismes de réglementations du milieu (p. ex. la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers).

Plan stratégique 2024-2025

Priorités du ministère

Le ministère des Finances continuera de travailler avec ses partenaires afin de soutenir les priorités du gouvernement, tout en s'employant à stimuler la croissance économique durable à long terme.

Gérer les finances de l'Ontario et respecter les contribuables

- S'assurer de l'harmonisation de la politique fiscale du gouvernement avec les principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.
- Soutenir la transparence et la responsabilité par l'élaboration et la publication, en temps opportun, de documents clés comme le Budget de l'Ontario, les Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario, le Rapport sur la transparence fiscale, le Rapport trimestriel des finances de l'Ontario et les Comptes économiques de l'Ontario.

Bâtir l'Ontario

- Continuer d'offrir le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, soit un crédit d'impôt sur les sociétés remboursable de 10 pour cent pour les investissements admissibles dans les bâtiments, les machines et le matériel utilisés dans la fabrication ou la transformation. Ce crédit d'impôt aide les fabricants à réduire leurs coûts, à innover et à devenir plus concurrentiels.
- Continuer d'offrir le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, soit un crédit d'impôt sur les sociétés remboursable de 10 pour cent à l'intention des sociétés admissibles qui construisent, rénovent ou achètent des bâtiments commerciaux et industriels admissibles dans certaines régions de la province où la croissance de l'emploi se révèle plus lente que dans d'autres.
- Continuer d'évaluer et, là où il y a lieu, de mettre en œuvre des recommandations clés du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers visant à moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers au profit des entreprises, des investisseurs et d'autres intervenants, et à permettre aux marchés financiers de l'Ontario de rester concurrentiels à l'échelle mondiale.

- Rationaliser l'accès au capital pour les grandes entreprises qui ont déjà fait leurs preuves pour ce qui est de divulguer comme il se doit les renseignements financiers demandés aux organismes de réglementation de l'Ontario.
- Soutenir l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario et, à cette fin, continuer de moderniser les crédits d'impôt pour le cinéma et la télévision, notamment en simplifiant le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques de manière à ce qu'il corresponde aux pratiques les plus récentes de l'industrie et en révisant la prime régionale au titre du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne afin de s'assurer qu'elle soutient efficacement la production cinématographique et télévisuelle dans toutes les régions de la province.
- Soutenir et mettre sur pied des projets d'infrastructure essentielle partout dans la province au moyen d'un investissement initial de trois milliards de dollars dans la nouvelle banque de l'infrastructure de l'Ontario, soit le Fonds ontarien pour la construction.

Œuvrer pour vous

- Aider les travailleurs à épargner en vue de leur retraite en mettant en place un cadre permanent destiné aux régimes à prestations cibles en Ontario. Le cadre permanent contribuerait à soutenir la viabilité des régimes de retraite en milieu de travail et permettrait à un plus grand nombre d'employeurs d'offrir de tels régimes.
- Prendre une mesure d'allégement à l'égard des coûts de l'essence et des carburants en maintenant les réductions temporaires des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants jusqu'au 31 décembre 2024.
- Protéger les personnes et les entreprises contre les coûts élevés d'un programme provincial nouveau et inattendu de tarification du carbone en établissant des dispositions législatives qui exigeraient que le gouvernement provincial demande l'avis de la population de l'Ontario, par le biais d'un référendum, avant de mettre en œuvre un nouveau programme provincial de ce type.
- Mettre en œuvre des réformes de l'assurance-automobile qui donneraient davantage d'options abordables aux automobilistes de l'Ontario, amélioreraient l'accès aux prestations et créeraient un cadre réglementaire plus moderne.

- Voir à ce que l'on n'applique pas l'augmentation de quelque 4,6 pour cent de la taxe de base sur la bière ainsi que du taux de majoration de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) qui devait être mise en œuvre le 1^{er} mars 2024, éliminer la taxe de base sur le vin de 6,1 pour cent dans les magasins de détail des établissements vinicoles et diriger la modernisation continue du cadre de vente au détail des boissons alcoolisées afin de concrétiser l'engagement du gouvernement de permettre la vente de bière, de cidre, de vin et de boissons prêtes à boire à faible teneur en alcool dans les dépanneurs et les épiceries d'ici le 1^{er} janvier 2026 au plus tard.
- Diriger des initiatives qui favorisent l'efficacité et améliorent la réalisation de programmes d'avantages sociaux fondés sur le revenu en faisant progresser l'utilisation des services numériques axés sur le client et du système automatisé de vérification du revenu du ministère.
- Veiller à ce que les Ontariens et Ontariennes puissent trouver de manière pratique et fiable les programmes de prestations, les services et les crédits d'impôt auxquels ils peuvent être admissibles grâce au [service de recherche de prestations en ligne](#) du ministère. Les programmes de prestations en question peuvent aider à assumer les coûts liés aux études postsecondaires, à la formation professionnelle, aux soins dentaires, au logement, aux services de santé, à la garde d'enfants et aux médicaments sur ordonnance.
- Aider environ 100 000 personnes âgées à faible revenu supplémentaires en haussant le seuil du revenu annuel aux fins d'admissibilité du Régime de revenu annuel garanti et en indexant la prestation en fonction de l'inflation chaque année à compter de juillet 2024.
- Continuer de décourager la spéculation étrangère sur le marché du logement de la province en augmentant le taux de l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents de l'Ontario, et ce, de manière à favoriser la conformité et à améliorer l'équité, en plus de prendre des mesures pour accroître l'échange de renseignements entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les administrations municipales.
- Collaborer avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour verser des prestations dans le cadre de programmes fédéraux-provinciaux d'allocations de logement au moyen desquels on fournit de l'argent directement aux ménages à revenu faible et modéré pour les aider à assumer les coûts liés au logement.

- Moderniser et améliorer le contrôle des taxes sur le tabac en proposant d'accroître les amendes et les pénalités prévues par la *Loi de la taxe sur le tabac*, tout en mettant en place des outils permettant au ministère d'être un organe de réglementation moderne qui utilise les ressources de manière plus efficace.
- Optimiser la prestation de services aux personnes et aux entreprises, réduire les obstacles réglementaires et les formalités administratives pour stimuler la croissance des entreprises, fournir des renseignements facilement accessibles et améliorer l'expérience des clients grâce à un plus grand nombre d'options de services numériques. Il s'agit notamment de mettre en œuvre une fonction électronique de paiement et de dépôt de documents pour les programmes fiscaux et non fiscaux, de moderniser les processus opérationnels et d'adopter une approche qui privilégie le numérique pour ce qui est des services offerts aux clients.
- Renforcer la confiance des investisseurs dans les marchés financiers de l'Ontario et améliorer les démarches d'application de la loi en renforçant les mesures de protection destinées aux dénonciateurs qui choisissent de signaler les fautes commises sur les marchés financiers de l'Ontario et en établissant un processus législatif pour la distribution des fonds dégagés aux investisseurs lésés.
- Protéger les investisseurs du risque financier en poursuivant la mise en œuvre du cadre réglementaire qui exige que chaque personne qui porte les titres de planificateur financier et de conseiller financier obtienne un titre de compétence approuvé.
- Donner suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, établi par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), afin d'accroître la compétitivité des entreprises en Ontario en permettant au secteur des placements de réaliser des économies de temps et d'argent.
- Poursuivre l'examen du régime fiscal de la province, annoncé pour la première fois dans le *budget de 2023*. Dans le cadre des travaux à cet égard, on accorde la priorité aux possibilités d'actualiser le régime fiscal afin de favoriser l'augmentation de la productivité, de promouvoir l'équité, de permettre une plus grande simplicité et une meilleure transparence, et de moderniser l'administration.

- Entreprendre un examen du régime d'évaluation et d'imposition foncière, particulièrement du point de vue de l'équité et de l'abordabilité, ainsi que de la compétitivité des entreprises et de la modernisation des outils administratifs.
- Travailler avec le ministère du Procureur général pour soutenir le succès continu du marché légal des jeux d'argent en ligne, lequel reflète les préférences des consommateurs, tout en garantissant la mise en place de mesures de protection appropriées.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère veille à ce que ses indicateurs de rendement clés (IRC) soient alignés sur ses priorités, à ce qu'ils montrent des améliorations et à ce qu'ils soient surveillés, puis mis à jour chaque année. En 2024-2025, le ministère prévoit atteindre, voire dépasser ses objectifs en ce qui a trait à la viabilité financière, aux politiques et aux fonctions opérationnelles dans les catégories suivantes:

Indicateurs de rendement clés définis par le gouvernement:

Trouver des gains d'efficacité sur le plan administratif

- L'objectif est d'avoir un écart de 4 pour cent tout au plus entre les prévisions de fin d'exercice du troisième trimestre et les charges directes de fonctionnement réelles de fin d'exercice, ce qui permettrait au gouvernement d'agir de manière plus efficace et prudente au moment de prendre des décisions et d'allouer des ressources à l'approche de la clôture financière de l'exercice.

Renforcer les services financiers

- Vu l'objectif d'une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 0,5 pour cent par an, il est probable que les résultats prévus pour 2024-2025 dans les secteurs des finances et de l'assurance poursuivent leur tendance à la hausse, ce qui reflète le rôle du ministère en matière de surveillance, d'analyse et de conseils, ainsi que l'impact progressif des initiatives de transformation réalisées chaque année par le gouvernement pour renforcer le secteur des services financiers.

Soutenir la viabilité financière

- Le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario restera inférieur à 40 pour cent du PIB dans les perspectives à moyen terme (2024-2025 à 2026-2027).
- La croissance des revenus provenant de sources non fiscales (c.-à-d. Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Société ontarienne de vente du cannabis) d'une année à l'autre est un élément clé de la voie suivie par le gouvernement pour parvenir à un budget équilibré. Les organismes du ministère continuent de s'efforcer de générer des revenus pour soutenir la viabilité financière de la province, tout en tenant compte du fait que d'autres facteurs économiques de plus vaste portée de même que des

décisions stratégiques du gouvernement peuvent avoir une incidence sur la croissance des revenus.

Réduire le fardeau fiscal

- Dans le contexte de l'objectif d'un taux de 18 pour cent d'audits néants, on concentre les activités de conformité sur les contribuables présentant le risque le plus élevé de non-conformité, ce qui réduit le fardeau fiscal pour les contribuables respectueux des règles et permet d'allouer les ressources de manière efficace.

Voir à ce que l'Agence du revenu du Canada cible efficacement ses audits

- L'objectif est de veiller à ce que 70 pour cent ou plus des audits effectués par l'Agence du revenu du Canada selon le principe de la rémunération à l'acte se traduisent par un recouvrement, ce qui permettrait de réduire le fardeau fiscal pour les contribuables respectueux des règles et d'allouer les ressources de manière efficace.

Indicateurs de rendement clés définis par le ministère:

Maintenir les normes de service et les engagements connexes

- Si l'on atteint l'objectif établi pour neuf des dix normes de service et engagements connexes annuellement, cela garantit que l'on peut offrir le niveau de service que les contribuables et bénéficiaires de prestations de l'Ontario sont en droit d'attendre. Cet indicateur aide le ministère à maintenir l'intégrité des régimes d'impôt et de prestations en encourageant la conformité au moyen de l'information fournie aux contribuables et du service à la clientèle.

Voir à la croissance du marché du cannabis récréatif

- S'efforcer de générer une croissance de 100 millions de dollars d'une année à l'autre pour soutenir la viabilité financière de la province, tout en tenant compte du fait que d'autres facteurs économiques de plus vaste portée de même que des décisions stratégiques du gouvernement peuvent avoir une incidence sur cet objectif.

Renforcer la capacité des contribuables inscrits au système ONT-TAXS en ligne de se conformer aux règles fiscales en utilisant ce système et y en déposant leurs déclarations de revenus sous forme électronique.

- On met l'accent sur l'augmentation du nombre de clients inscrits au système ONT-TAXS en vue d'atteindre 35 pour cent, ainsi que sur l'augmentation du pourcentage de déclarations de revenus produites par voie électronique, l'objectif à cet égard étant de 45 pour cent; on mettra ainsi en évidence l'optimisation des services et le travail réalisé pour alléger les services liés à l'impôt et aux prestations et voir à ce qu'ils soient numériques, modernes et axés sur les clients. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'initiatives de plus vaste portée axées sur le client mises en œuvre à l'échelle du gouvernement.

Indicateurs de rendement clés de portée organisationnelle :

Voir à la préparation horizontale aux situations d'urgence

- Se préparer aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles en veillant à ce que le ministère respecte à 100 pour cent les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence.

Voir à ce que l'on ait la capacité requise pour offrir des services en français

- Veiller à ce que le gouvernement respecte l'obligation prévue par la loi d'offrir des services en français en orientant les activités de recrutement, de maintien en poste et de formation de façon à maintenir un pourcentage élevé de postes désignés bilingues occupés par des titulaires ayant les compétences requises en français.

Le ministère continuera de surveiller ses indicateurs de rendement clés et de les rajuster en fonction des changements apportés au mandat, de ses priorités et d'autres facteurs externes en lien avec les opérations d'emprunt et des organismes. Les objectifs de viabilité financière sont dictés par des facteurs externes hors du contrôle du ministère, comme le rendement économique (p. ex. la croissance du produit intérieur brut et l'inflation) et le processus décisionnel du gouvernement.

Organigramme du ministère des Finances

1. Ministre des Finances

- 1.1. Adjoint parlementaire
- 1.2. Adjoint parlementaire
- 1.3. Chef de cabinet
- 1.4. Président, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- 1.5. Président, Tribunal des services financiers
- 1.6. Président, Régie des alcools de l'Ontario
- 1.7. Président, Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- 1.8. Président, Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
- 1.9. Président, Société ontarienne de vente du cannabis
- 1.10. Président, Banque de l'infrastructure de l'Ontario (que l'on propose de rebaptiser
« Fonds ontarien pour la construction »)
- 1.11. Président, Office ontarien de financement
 - 1.11.1. Directeur général, Office ontarien de financement
 - 1.11.1.1. Sous-ministre adjoint, Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité
- 1.12. Président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
 - 1.12.1. Directeur général et vice-président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- 1.13. Sous-ministre des Finances
 - 1.13.1. Conseiller spécial en politiques et attaché de direction
 - 1.13.2. Directeur de l'information, Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux (relève du Secrétariat du Conseil du Trésor et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.13.3. Directeur, Direction des services juridiques (relève du ministère du Procureur général et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.13.4. Directeur, Direction des services de communications
 - 1.13.5. Sous-ministre adjoint, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes
 - 1.13.5.1. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de sécurité du revenu et de régimes de retraite
 - 1.13.5.2. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de services financiers
 - 1.13.5.3. Sous-ministre adjoint, Division des entreprises publiques
 - 1.13.6. Sous-ministre adjoint, Bureau des taxes, des avantages fiscaux et des relations municipales en matière de finances
 - 1.13.6.1. Sous-ministre adjoint, Division des stratégies, de la gestion des services et des politiques relatives aux programmes
 - 1.13.6.2. Sous-ministre adjoint, Division de l'observation fiscale et des avantages fiscaux

- 1.13.6.3. Sous-ministre adjoint, Division des relations provinciales-municipales en matière de finances
- 1.13.6.4. Sous-ministre adjoint, Division des politiques fiscales
- 1.13.7. Sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Division du personnel, de la planification et de la performance
- 1.13.8. Sous-ministre adjoint et économiste en chef, Bureau des politiques économiques
- 1.13.9. Sous-ministre adjoint, Bureau du budget
- 1.13.10. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière d'alcool et de la mise en œuvre relative au marché

Organismes, conseils et commissions

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers réglemente le secteur des services financiers pour renforcer la protection des consommateurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, accroître l'efficacité réglementaire et réduire le fardeau pour les entreprises.

La Banque de l'infrastructure de l'Ontario (que l'on propose de rebaptiser « Fonds ontarien pour la construction ») est un organisme indépendant, géré par un conseil d'administration, qui a été créé pour permettre aux responsables de régimes de retraite du secteur public, à d'autres investisseurs institutionnels canadiens de confiance et aux collectivités autochtones de participer dans une plus grande mesure à des projets d'infrastructures essentielles à grande échelle en Ontario.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario réglemente les marchés financiers de la province, comme les marchés des actions, des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. La Commission protège les investisseurs, favorise la formation de capital et veille à ce que les marchés financiers de l'Ontario soient efficaces et concurrentiels.

L'Office ontarien de financement effectue des activités d'emprunts, d'investissements, de gestion de la trésorerie et de gestion des risques pour la province. Il offre également des conseils et des services financiers à d'autres entités de la province, notamment la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et Infrastructure Ontario, et accorde des prêts à des organismes publics. L'Office ontarien de financement veille à ce que les paiements essentiels aux partenaires du secteur parapublic de la province, y compris les fournisseurs de soins de santé, ainsi que les droits attribués à titre personnel, soient financés en temps opportun.

La Régie des alcools de l'Ontario est responsable de l'importation, de la distribution et de la vente d'alcool en Ontario d'une manière efficace et socialement responsable. Son réseau de vente au détail est composé de plus de 680 magasins de détail et 390 magasins-agences, en plus des ventes en ligne réalisées par l'entremise du site LCBO.com/fr/. La Régie des alcools de l'Ontario est le grossiste exclusif de quelque 450 épiceries et services alimentaires, ainsi que de bars et restaurants autorisés.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro et elle est chargée de la gestion de sa dette et d'autres responsabilités.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario mène et gère les activités relatives aux jeux en Ontario, y compris les jeux de casino, les loteries, les jeux de bienfaisance et les jeux en ligne par l'entremise de la plateforme [OLG.ca](https://olg.ca). Ce sont des fournisseurs de services du secteur privé qui gèrent les activités quotidiennes des casino. La Société des loteries et des jeux de l'Ontario gère également le financement des courses de chevaux.

La Société ontarienne de gestion des placements a été constituée en vertu de la loi à titre de personne morale sans capital-actions qui agit sans lien de dépendance avec le gouvernement. Elle fournit des services de gestion de placements et de conseils en placements à ses membres conformément à la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements* et à ses règlements.

La Société ontarienne de vente du cannabis est le grossiste et distributeur exclusif de cannabis récréatif légal à des magasins de vente au détail autorisés (privés) de cannabis en Ontario. Elle réalise des ventes socialement responsables de cannabis et de produits connexes par l'intermédiaire de sa plateforme de commerce électronique appelée [OCS.ca](https://ocs.ca).

Le Tribunal des services financiers est un organisme juridictionnel indépendant qui instruit les appels des décisions du directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et qui tient des audiences pour examiner les décisions proposées par cette personne.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025

(millions de \$)	Dépenses prévues du ministère 2024-2025
Autres – Fonctionnement	15 772,9
Immobilisations	8,8
TOTAL	15 781,6

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$ %	Prévisions * 2023-2024 \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 \$	Chiffres réels* 2022-2023 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	34 246 900	(442 800) (1,3)	34 689 700	75 603 000	53 362 066
Politiques de réglementation et des relations avec les organismes	18 774 700	369 500 2,0	18 405 200	18 436 600	14 452 656
Politiques économiques, budgétaires et financières	485 466 700	116 140 800 31,4	369 325 900	830 112 300	216 689 790
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 073 437 600	(105 373 500) (8,9)	1 178 811 100	1 125 802 300	956 413 138
Fonds ontarien pour la construction	5 000 000	5 000 000	-	-	-
Total à voter - charges de fonctionnement	1 616 925 900	15 694 000 1,0	1 601 231 900	2 049 954 200	1 240 917 650
<i>Crédits législatifs :</i>					
Programme du Trésor	14 228 241 000	464 241 000 3,4	13 764 000 000	13 148 932 400	12 493 990 977
Fonds ontarien pour la construction, <i>Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction</i> (proposé)	1 000	1 000	-	-	-
Autres crédits législatifs	50 799 087	-	50 799 087	50 399 535	219 224 268
Total - Charges de fonctionnement	15 895 966 987	479 936 000 3,1	15 416 030 987	15 249 286 135	13 954 132 895
Redressement de consolidation - Société ontarienne de gestion des placements	310 665 800	13 813 700 4,7	296 852 100	294 402 000	243 269 000
Redressement de consolidation - Office ontarien de financement	27 211 300	-	27 211 300	27 211 300	26 540 881
Redressement de consolidation - Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	151 662 400	9 974 200 7,0	141 688 200	153 271 500	138 119 490
Redressement de consolidation - Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	(416 727 800)	(114 021 100) 38	(302 706 700)	(766 303 400)	(186 775 424)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	-	-	-	-	(109 606)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général pour l'Office ontarien de financement	(1 548 300)	(123 300) (8,7)	(1 425 000)	(1 491 100)	(1 581 589)
Redressement de consolidation - Office ontarien de réglementation des services financiers	120 873 400	13 222 900 12,3	107 650 500	113 453 200	100 157 361
Redressement de consolidation - programme du Trésor	350 171 000	(384 829 000) (52,4)	735 000 000	301 927 600	431 328 841
Redressement de consolidation - programme du Trésor - capitalisation des intérêts pour d'autres secteurs	(665 412 000)	(224 412 000) 50,9	(441 000 000)	(607 860 000)	(536 035 850)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	15 772 862 787	(206 438 600) (1,3)	15 979 301 387	14 763 897 235	14 169 045 999
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 500 000	-	1 500 000	1 000 000	348 448
Total à voter - Actifs de fonctionnement	1 500 000	-	1 500 000	1 000 000	348 448
Crédits législatifs	32 700 000	-	32 700 000	31 123 100	30 406 350
Total du ministère - Actifs de fonctionnement	34 200 000	-	34 200 000	32 123 100	30 754 798

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024		Prévisions * 2023-2024 \$	Chiffres réels provisoires* 2023-2024 \$	Chiffres réels * 2022-2023 \$
		\$	%			
Redressement de consolidation - Société ontarienne de gestion des placements	2 025 900	35 000	1,8	1 990 900	2 031 900	1 986 000
Redressement de consolidation - Office ontarien de financement	1 323 200	(49 700)	(3,6)	1 372 900	1 272 500	946 237
Redressement de consolidation - Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	2 092 900	(367 900)	(15,0)	2 460 800	2 619 800	2 555 729
Redressement de consolidation - Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	3 313 400	(198 500)	(5,7)	3 511 900	3 293 000	3 372 668
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	8 755 400	(581 100)	(6,2)	9 336 500	9 217 200	8 860 634
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	15 781 618 187	(207 019 700)	(1,3)	15 988 637 887	14 773 114 435	14 177 906 633

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Communiquer avec nous

Si vous avez des questions concernant les programmes et (ou) les services du ministère des Finances, consultez le site www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finance ou communiquez avec le ministère par les moyens suivants:

Téléphone 1-866-668-8297 ou 1-800-263-7776 (par téléimprimeur)

Courriel financecommunications.fin@ontario.ca

Par la poste
Ministère des Finances
995, rue Grosvenor
Toronto (Ontario)
M7A 1Y8

Annexe : Rapport Annuel 2023-2024

Ministère des Finances

Résultats 2023-2024***Gérer les finances de l'Ontario et respecter les contribuables***

- Publication du Budget de 2023, des rapports Finances du premier trimestre de 2023-2024 et Finances du troisième trimestre de 2023-2024, des Comptes économiques de l'Ontario, des Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2023 et du Rapport sur la transparence fiscale de 2023.
- On a présenté, tant le Budget de 2023 que dans les Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2023, des scénarios économiques et fiscaux aussi transparents que possible au sujet de l'incertitude qui persiste dans l'économie mondiale et des risques que cela présente pour les finances de la province.
- On a coordonné la collaboration avec les agences de notation, qui ont toutes les quatre (c.-à-d. Moody's, Morningstar DBRS, S&P et Fitch) confirmé les cotes de crédit de la province; trois d'entre elles (S&P, Moody's et Morningstar DBRS) ont fait part d'une perspective positive quant aux cotes de crédit de l'Ontario.
- On a fourni régulièrement des conseils stratégiques pour diriger la planification et les négociations pangouvernementales concernant les principaux transferts fédéraux, y compris l'augmentation du Transfert canadien en matière de santé (0,8 milliard de dollars en 2023-2024 en financement ponctuel et une amélioration structurelle du Transfert représentant une augmentation estimée à au moins 6,8 milliards de dollars sur 10 ans) et le nouveau financement fédéral ciblé pour la santé (au moins 9,6 milliards de dollars en nouveau financement net sur 10 ans). Les deux estimations quant au financement sont basées sur des projections fédérales et les changements apportés au fil du temps aux prévisions sur la population et le PIB pourraient avoir une incidence sur celles-ci. En outre, le ministère a joué un rôle essentiel dans l'obtention d'un examen intégré avec le gouvernement fédéral afin de garantir la durabilité et la certitude du financement de la santé à long terme.
- On a obtenu un paiement fédéral inconditionnel supplémentaire en 2023-2024 de 776,3 millions de dollars pour soutenir le système de soins de santé.

- On a fait la promotion des priorités de l'Ontario au sein de la fédération, notamment en élaborant des positions et des approches consensuelles avec les autres provinces sur les arrangements fiscaux (p. ex. en ce qui touche le Transfert canadien en matière de santé, la péréquation pancanadienne pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'infrastructure, les ententes de transfert relatives au marché du travail et la stabilisation fiscale); entre autres choses, on a obtenu des augmentations du Transfert canadien en matière de santé et établi de nouvelles ententes bilatérales quant au financement fédéral ciblé pour la santé.
- On a émis en 2023-2024 deux obligations vertes en dollars canadiens représentant 3,0 milliards de dollars. L'obligation verte la plus récente a été émise le 29 février 2024 et représentait 1,5 milliard de dollars. L'Ontario est actuellement le plus grand émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens; de même, il s'agissait de la première obligation verte émise en vertu du nouveau Cadre pour les obligations durables de l'Ontario, publié en janvier 2024, qui remplace le cadre des obligations vertes établi en 2014. Le nouveau cadre permettra d'offrir un plus large éventail d'obligations au fil du temps.
- On a achevé le programme d'emprunt 2023-2024 de la province; au 31 mars 2023, on avait emprunté 41,8 milliards de dollars, y compris un emprunt préalable de 8,2 milliards de dollars pour 2024-2025 et on a aussi maintenu la réserve de liquidité afin de financer les programmes du gouvernement ainsi que les importantes échéances à venir.
- On a remis une dette de 12,8 milliards de dollars avec des échéances d'au moins 30 ans durant l'exercice 2023-2024 pour assurer une meilleure certitude à l'égard des paiements d'intérêts à long terme.
- Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, on a saisi plus de 132 millions de grammes de produits du tabac non réglementés avec une valeur fiscale approximative de quelque 24,4 millions de dollars.
- On a adhéré, au nom de l'Ontario, à l'Accord de coordination de la taxation des produits de vapotage du gouvernement fédéral dans le but de réduire le vapotage, en particulier chez les jeunes. Le gouvernement fédéral pourra ainsi, à partir de juillet 2024, prélever un droit d'accise supplémentaire sur les produits de vapotage destinés à être vendus en Ontario, et ce, au même taux que le droit d'accise fédéral actuel. Il est prévu que l'Ontario reçoive les recettes provenant de ce droit d'accise supplémentaire.

Œuvrer pour les travailleurs

- On a poursuivi le travail avec les ministères et d'autres partenaires pour veiller à ce que le service de recherche de prestations en ligne de l'Ontario demeure un [service en ligne](#) fiable et utile que les Ontariennes et les Ontariens peuvent utiliser pour trouver les programmes de prestations et les crédits d'impôt pouvant les aider à assumer les coûts liés aux études postsecondaires, à la formation professionnelle, au logement, à la garde d'enfants, aux services de santé, aux soins dentaires et aux médicaments sur ordonnance.
- On a tenu des consultations publiques avec les intervenants du secteur des pensions concernant les règlements proposés nécessaires à la mise en œuvre, en Ontario, d'un cadre permanent destiné aux régimes à prestations cibles, lequel contribuerait à soutenir la viabilité des régimes de retraite en milieu de travail et permettrait à un plus grand nombre d'employeurs d'offrir de tels régimes afin d'aider les travailleurs à épargner en vue de leur retraite.

Garder les coûts bas

- On a gelé les taux de la taxe sur la bière jusqu'au 1^{er} mars 2026.
- On a présenté des dispositions législatives visant à supprimer la taxe de base s'appliquant sur les ventes de vin de l'Ontario dans les magasins de détail des établissements vinicoles.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, on offre aux conducteurs de l'Ontario davantage de choix de même que la possibilité de réduire leurs primes d'assurance automobile en renonçant à l'indemnisation directe en cas de dommages matériels.
- On a offert de l'aide aux personnes âgées à faible revenu en doublant temporairement les paiements du Régime de revenu annuel garanti pour tous les bénéficiaires pendant 12 mois, soit de janvier 2023 à décembre 2023.
- On a présenté des dispositions législatives en vue d'accroître la portée du programme du Régime de revenu annuel garanti et de rajuster les prestations annuellement en fonction du taux d'inflation à partir de juillet 2024.
- On a réduit la taxe sur l'essence de 5,7 cents par litre et la taxe sur les carburants, de 5,3 cents par litre, du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024.
- On a poursuivi la lutte contre la spéculation étrangère sur le marché du logement de la province en augmentant le taux de l'impôt sur la spéculation

pour les non-résidents de l'Ontario, et ce, de manière à favoriser la conformité et à améliorer l'équité, en plus de prendre des mesures pour accroître l'échange de renseignements entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les administrations municipales.

- On a poursuivi l'examen et la prise en compte des 74 recommandations formulées par le groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers en vue de moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers de l'Ontario.
- On a pris des mesures pour bonifier remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH) pour les logements à vocation locative neufs, supprimant la totalité de la portion provinciale de 8 pour cent de la TVH sur cette catégorie de logements.
- On a proposé des dispositions législatives qui exigeraient que le gouvernement obtienne d'abord le consentement des électeurs de l'Ontario par le biais d'un référendum avant de mettre en œuvre un nouveau programme provincial de tarification du carbone.

Bâtir l'économie de l'Ontario

- L'Office ontarien de financement a continué de collaborer avec les ministères pour épauler leurs organismes et d'autres organismes publics en accordant du financement dans le cadre de son Programme de prêts pour le financement des organismes publics afin d'appuyer des projets d'investissement, d'aider à gérer les besoins en liquidités et d'appuyer la poursuite de l'offre de programmes et de services essentiels, notamment en ce qui touche le financement d'installations de soins de longue durée nouvelles ou agrandies dans les hôpitaux, y compris un prêt de 31,5 millions de dollars à l'Hôpital général du comté de Lennox and Addington pour la construction d'une installation de soins de longue durée de 128 lits, et une facilité de crédit de 2 milliards de dollars accordée à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers afin de soutenir le secteur des caisses et des caisses populaires.
- On a continué d'offrir le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, y compris le doublement temporaire du taux de 10 à 20 pour cent jusqu'à la fin de 2023, aux sociétés admissibles qui construisent, rénovent ou achètent des bâtiments commerciaux et industriels admissibles dans certaines régions de la province où la croissance de l'emploi se révèle plus lente que dans d'autres.

- On a réduit les coûts des entreprises pour soutenir les petites entreprises en ramenant le taux d'imposition du revenu des sociétés des petites entreprises de 3,5 à 3,2 pour cent à partir de 2020 et on a accru l'accès à ce taux préférentiel dans le Budget de 2023 en élargissant la fourchette sur laquelle l'avantage du taux d'imposition des petites entreprises est progressivement supprimé.
- On a continué de soutenir l'investissement des entreprises en offrant à certaines d'entre elles un amortissement immédiat et temporaire d'un montant maximal de 1,5 million de dollars en investissements admissibles par an.
- On a poursuivi la mise en œuvre des mesures temporaires actuelles d'allègement fiscal afin d'encourager la consolidation du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario et d'améliorer les services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficacité.
- On a accru la transparence et la responsabilisation grâce à de meilleurs rapports économiques, y compris la modernisation continue d'un nouveau service de courriel d'inscription ainsi que des rapports publics élargis sur l'économie, le marché du travail et les données démographiques.
- On a continué d'offrir des services d'administration des prêts au ministère de l'Énergie pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars destiné à soutenir le projet historique de transport d'électricité de Wataynikanepap, un projet presque terminé dans le cadre duquel on relie 16 collectivités éloignées des Premières Nations du Nord-Ouest au réseau électrique de l'Ontario.
- On a maintenu la structure du programme et l'enveloppe du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario pour l'exercice budgétaire municipal de 2024 afin d'offrir stabilité et certitude aux municipalités.
- On a vu à l'établissement, avec la ville de Toronto, d'un nouvel accord de financement durable visant avant tout à faire avancer le travail en lien avec des priorités provinciales clés, notamment la Place de l'Ontario, les refuges, le logement et le transport en commun, reconnaissant le rôle unique de Toronto en tant que moteur de l'économie nationale. Dans le cadre de ce nouvel accord, Toronto recevra une aide provinciale de quelque 1,2 milliard de dollars sur 3 ans au titre des dépenses de fonctionnement et un soutien important aux immobilisations pouvant aller jusqu'à 7,6 milliards de dollars sur 10 ans.

- On a vu à l'établissement, avec la ville d'Ottawa, d'un accord dans le cadre duquel l'on reconnaît les besoins uniques de la ville en tant que capitale nationale du Canada et centre économique de l'est de l'Ontario, et l'on investit dans ces besoins, contribuant ainsi à garantir la croissance durable et à long terme de la ville, son redressement économique de même que la revitalisation du centre-ville. Au moyen de cet accord, la province fournira jusqu'à 197 millions de dollars sur 3 ans au titre des dépenses de fonctionnement et jusqu'à 347 millions de dollars sur 10 ans en soutien aux immobilisations.
- On a offert un soutien aux municipalités les plus touchées par la décision du gouvernement fédéral de ne pas effectuer les paiements tenant lieu d'impôt aux taux réglementés de l'impôt foncier.
- On a permis à un plus grand nombre de municipalités d'établir une taxe municipale sur les logements vacants afin d'augmenter l'offre de logements et de s'attaquer aux problèmes d'accessibilité aux logements. Plus précisément, on a accordé aux municipalités à palier unique et de palier supérieur le pouvoir d'imposer une taxe sur les logements vacants. Les municipalités sont soutenues par un nouveau cadre stratégique provincial qui définit les pratiques exemplaires quant à la mise en œuvre d'une telle taxe et qui les invite à fixer une taxe plus élevée sur les logements vacants appartenant à des étrangers.
- On a donné aux municipalités la possibilité d'offrir un taux municipal d'imposition foncière réduit sur les nouveaux immeubles locatifs multi-résidentiels afin d'encourager davantage l'aménagement d'immeubles à vocation locative.
- On a entrepris un examen du régime d'évaluation et d'imposition foncière, particulièrement du point de vue de l'équité et de l'abordabilité, ainsi que de la compétitivité des entreprises et de la modernisation des outils administratifs.
- Dans le Budget de 2023, on a annoncé la révision des politiques en matière d'impôts. Lors des discussions initiales avec des économistes des politiques et des fiscalistes, on a relevé des thèmes directeurs, notamment la nécessité de voir à l'harmonisation avec le plan budgétaire, de se concentrer sur la croissance économique et la compétitivité à long terme et de promouvoir l'établissement d'un système fiscal équitable.

- On a créé le Fonds ontarien pour la construction afin de soutenir les investissements dans des projets d'infrastructures essentielles touchant des secteurs prioritaires clés à l'échelle de la province.

Soutenir la modernisation

- On a travaillé à la modernisation de la façon dont les sociétés publiques communiquant avec les investisseurs afin de réduire la charge réglementaire et de soutenir la numérisation de la divulgation des documents. Plus précisément, on a modifié la *Loi sur les valeurs mobilières* afin de conférer à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le pouvoir d'établir des règles pour permettre l'accès numérique aux documents, également connu sous le nom d'« accès tenant lieu de livraison ».
- On a collaboré avec la Société des loteries et jeux de l'Ontario pour permettre le déploiement de terminaux de loterie en libre-service dans certains points de vente au détail de la province, le tout ayant débuté en février 2024.
- On a continué de soutenir l'adoption d'une approche pluriministérielle à l'égard de l'examen, par Santé Canada, de la *Loi sur le cannabis* de 2018.
- On a travaillé avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce afin de donner suite aux préoccupations des partenaires commerciaux de l'Ontario concernant la vente d'alcool dans la province. Le ministère des Finances s'est employé à mettre en œuvre la solution convenue d'un commun accord pour résoudre la plainte de l'Australie auprès de l'Organisation mondiale du commerce et a informé Affaires mondiales Canada ainsi que l'Australie des progrès accomplis en ce sens, là où il y avait lieu de le faire.
- On a annoncé que l'Accord-cadre général signé avec Brewers Retail inc. (The Beer Store) ne sera pas renouvelé après son expiration le 31 décembre 2025, ce qui s'inscrit dans le contexte des démarches visant à concrétiser l'engagement du gouvernement de permettre la vente au détail de boissons alcoolisées dans les dépanneurs et les épiceries.
- On a travaillé avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour accorder des subventions à plus de 200 établissements vinicoles et cidreries de l'Ontario. Ces subventions offrent une stabilité et un soutien transitoire pour compenser les effets fiscaux néfastes qui perdurent et appuyer la reprise économique dans le secteur du tourisme vitivinicole de l'Ontario.

- Le ministère a travaillé en collaboration avec d'autres ministères et, en s'appuyant sur les commentaires des utilisateurs, a dirigé la mise en œuvre d'une application en ligne améliorée pour les besoins du Service en ligne des pensions alimentaires pour enfants du ministère du Procureur général, et ce, afin de créer une expérience en ligne harmonieuse pour les clients.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024*

	Dépenses ministérielles réelles provisoires* 2023-2024 (en millions de dollars, excluant l'effectif)
Fonctionnement et immobilisations	906
Société ontarienne de gestion des placements ¹	296
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	502
Aide temporaire et autres types d'aide locale	68
Coûts des contrats d'achat d'électricité	39
Investissements d'une durée limitée	119
Intérêt sur la dette	12 843
Effectif **	1 406,5

¹Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements et ceux du ministère des Finances sont consolidés par la province.

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario, au 31 mars.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Affaires francophones

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan publié 2024-2025.....	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux et mission du ministère.....	5
PROGRAMMES DU MINISTÈRE.....	7
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025.....	9
Données financières détaillées	12
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	12
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	13
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS.....	16
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE ¹	16
LOIS.....	17
RAPPORT ANNUEL.....	18
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024.....	21

Partie I : Plan publié 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux et mission du ministère

La communauté francophone de l'Ontario ne cesse de grandir et d'évoluer. Elle est aujourd'hui plus dynamique et diverse que jamais. La francophonie est un précieux atout de l'Ontario. La Province compte la préserver et la mettre en valeur en établissant des conditions favorables qui favoriseront le bien-être ainsi que le développement social, culturel et économique de la population franco-ontarienne.

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur les services en français* et de principal conseiller du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, le ministère des Affaires francophones veille à ce que les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens aient accès à des services gouvernementaux en français afin de leur permettre de participer à la vie sociale, économique et politique de la province et de préserver leur héritage linguistique et culturel.

Le ministère :

- dirige la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire des services en français, y compris de la version modernisée de la *Loi sur les services en français* et de l'offre active;
- travaille avec les ministères pour veiller à ce que les services en français soient offerts au public dans les régions désignées de la province;
- offre des conseils spécialisés aux organismes réglementés et aux ministères provinciaux pour les soutenir dans leurs efforts visant à fournir des services en français accessibles et de qualité supérieure de sorte que les politiques et les programmes correspondent aux besoins des francophones et aux responsabilités du gouvernement en vertu de la *Loi sur les services en français*;

- formule des recommandations quant à la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes et coordonne la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées;
- fait la promotion des affaires francophones au gouvernement et s'associe à des ministères clés dans le cadre d'initiatives liées aux politiques et aux programmes visant à renforcer la communauté francophone, y compris pour le développement économique francophone;
- forge des liens avec la communauté francophone de la province et aide les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens à contribuer pleinement à la prospérité de l'Ontario;
- travaille avec d'autres administrations pour promouvoir la communauté franco-ontarienne et rehausse l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

PROGRAMMES DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires francophones surveille l'application de la *Loi sur les services en français*, travaille de concert avec les ministères et les organismes réglementés provinciaux pour veiller à ce que les besoins et les intérêts de la communauté franco-ontarienne soient pris en compte dans les politiques et les programmes publics et favorise la participation de la communauté franco-ontarienne aux initiatives connexes du gouvernement.

Le ministère continue de communiquer avec les intervenants pour s'assurer que les programmes répondent aux besoins, qu'ils sont adaptés aux personnes à qui ils sont destinés et que chacun vise à atteindre les résultats attendus.

Les principaux rôles du ministère sont les suivants :

- travailler avec les ministères pour assurer la prestation de services en français dans les régions désignées de la province;
- procéder au suivi et à l'évaluation de l'efficacité de la *Loi sur les services en français* en rendant compte annuellement des réalisations des ministères et des mesures du rendement organisationnel;
- analyser les données du recensement et fournir des profils statistiques de la population franco-ontarienne de la province;
- formuler des recommandations concernant la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français* et coordonner la mise en œuvre des services dans les régions nouvellement désignées;
- coordonner le transfert des fonds fédéraux aux autres ministères provinciaux et aux organismes désignés pour les initiatives et les projets financés dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français;
- superviser la participation de l'Ontario aux activités des organes directeurs nationaux et internationaux, comme le Conseil des ministres sur la

francophonie canadienne et l'Organisation internationale de la Francophonie.

En outre :

- Le ministère favorise une approche stratégique du développement économique francophone qui est conçue pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des entreprises et des organismes francophones et qui soutient la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de l'Ontario.
- Le ministère assure la gestion du Programme d'appui à la francophonie ontarienne afin de fournir à la communauté des fonds pour soutenir des initiatives permettant de mieux faire connaître la francophonie en Ontario, et il soutient le développement économique des entreprises appartenant à des francophones et des entreprises qui offrent leurs services aux marchés francophones.
- Le ministère coordonne le financement conjoint d'initiatives et de projets interprovinciaux avec le gouvernement du Québec dans le cadre de *l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie*.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le ministère des Affaires francophones soutient le plan du gouvernement visant à bâtir l'Ontario, une économie résiliente et des collectivités fortes et sûres. Le gouvernement reconnaît la contribution essentielle des entrepreneurs et des entreprises francophones à la prospérité et à l'économie de l'Ontario ainsi que l'importance de se doter d'une main-d'œuvre francophone et bilingue solide. Par conséquent, il continuera d'appuyer le développement social, culturel et économique de la communauté franco-ontarienne tout en renforçant la capacité des ministères et des organismes à offrir des services de première ligne en français.

En 2024-2025, le ministère mettra l'accent sur les activités clés suivantes :

- Continuer la mise en œuvre de la Stratégie pour les services en français pour améliorer l'accès aux services en français, accroître la qualité de ces services et favoriser la responsabilisation en la matière, y compris créer des règlements supplémentaires pris en application de la *Loi sur les services en français*, renforcer la main-d'œuvre francophone et bilingue en Ontario et améliorer l'efficacité de la planification et de la production de rapports ayant trait aux services en français.
- Maintenir ses engagements de l'année précédente, par exemple :
 - o l'investissement annuel de deux millions de dollars dans le Programme d'appui à la francophonie ontarienne;
 - o l'allocation annuelle d'une enveloppe de 800 000 \$ à la Stratégie de développement économique francophone, selon laquelle 500 000 \$ serviront à renforcer l'écosystème économique francophone et les nombreux services de soutien offerts aux entreprises et aux entrepreneurs francophones, et un montant supplémentaire de 300 000 \$, alloué pour la première fois en 2023-2024, qui favorisera la promotion de la francophonie comme atout économique à l'échelle nationale et internationale;
 - o l'investissement annuel de 250 000 \$ dans l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie;
 - o l'augmentation du financement dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario relative aux services dans la langue de la minorité

(anciennement appelée « Entente Canada-Ontario sur les services en français »), laquelle consiste en une collaboration pluriannuelle entre le gouvernement fédéral et la province visant à appuyer la planification et la prestation de services en français destinés à la communauté franco-ontarienne.

Ces activités contribueront à accroître l'empreinte économique des francophones, à développer une main-d'œuvre qualifiée bilingue, à renforcer la capacité des organismes ou des entreprises à offrir des produits et des services aux francophones de la province, ainsi qu'à garantir un accès équitable aux services gouvernementaux, tant en français qu'en anglais.

- Résultats visés :
 - o Les services gouvernementaux en français sont facilement accessibles dans les régions désignées de la province.
 - o Les entreprises appartenant à des francophones et exploitées par des francophones et celles offrant des services sur les marchés francophones ont accès à du soutien ciblé pour les aider à assurer leur croissance et à contribuer à la prospérité de la communauté.
 - o Les besoins de la population franco-ontarienne sont pris en compte dans l'élaboration des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement qui ont une incidence sur elle.
 - o Les services en français sont améliorés grâce à une augmentation du nombre d'organismes désignés en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Indicateur de rendement

Améliorer l'accès aux services en français	
Indicateur	Valeur et date cibles
Nombre de nouveaux organismes gouvernementaux désignés en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>	6 31 mars 2024
Stratégies contribuant aux résultats des IR • Stratégie pour les services en français	

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	13,3
Immobilisations	0,0
TOTAL	13,3

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

	Prévisions 2024- 2025	Variations par rapport aux prévisions de 2023- 2024	%	Prévisions 2023- 2024*	Chiffres réels provisoires 2023- 2024*	Chiffres réels 2022- 2023*
Crédits et programmes	\$	\$		\$	\$	\$
Charges de fonctionnement						
Programme des affaires francophones	13 255 700	5 525 100	71,5	7 730 600	8 035 400	7 699 069
Total à voter – Charges de fonctionnement	13 255 700	5 525 100	71,5	7 730 600	8 035 400	7 699 069
Crédits législatifs	16 173		0,0	16 173	16 173	33 334
Total du ministère – Charges de fonctionnement	13 271 873	5 525 100	71,3	7 746 773	8 051 573	7 732 403
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	13 271 873	5 525 100	71,3	7 746 773	8 051 573	7 732 403
Charges d'immobilisations						
Programme des affaires francophones	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000		0,0	1 000	1 000	
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	13 272 873	5 525 100	71,3	7 747 773	8 052 573	7 732 403

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	8 801 661	7 732 403	7 747 773	13 272 873
		-12,1 %	0,2 %	71,3 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones

Conseille la ministre des Affaires francophones sur l'élaboration des stratégies, l'établissement des priorités et la création des programmes qui touchent la communauté francophone de l'Ontario ainsi que sur la planification et la prestation des services en français à l'échelle du gouvernement de l'Ontario.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE¹

Ministre des Affaires francophones – L'honorable Caroline Mulroney

Sous-ministre – Roda Muse

Sous-ministre adjointe – Maria Lamani

Directrice, Communications stratégiques – Mélusine Klein

Directrice, Politiques et services aux ministères – Véronique Simcoe

**Sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration,
Division des services ministériels** – Sandy Yee

Directeur, Planification des activités et gestion financière –
Steve Hung

Directrice, Direction des activités stratégiques des RH –
Angela McKenna

Directrice, Direction de la gestion et de la prestation des services –
Mary Ledwell

Directeur, Direction du soutien ministériel stratégique –
Sean Benson

¹ Au 1^{er} avril 2024

LOIS

Lois relevant du ministère :

Loi sur les services en français (1990)

La *Loi sur les services en français*, qui a été modernisée en 2021, protège le droit des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens de recevoir des services en français de la part du gouvernement provincial ou en son nom, notamment dans les régions désignées de la province.

Loi de 2001 sur l'emblème franco-ontarien

La Loi reconnaît le drapeau franco-ontarien comme un emblème officiel de la province de l'Ontario.

Loi de 2010 sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes

La *Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes* proclame le 25 septembre de chaque année civile Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Elle reconnaît officiellement la contribution de la communauté francophone en Ontario à la vie sociale, économique et politique de la province et l'importance de cette communauté en Ontario.

RAPPORT ANNUEL

En 2023-2024, le ministère des Affaires francophones a soutenu le plan du gouvernement de créer un climat d'affaires plus concurrentiel ainsi que son engagement à faire de la province un endroit où toutes et tous peuvent tirer parti de la prospérité économique. Il a continué d'aider les communautés francophones de l'Ontario à promouvoir leur culture et à faire fructifier leurs entreprises, d'encourager une participation communautaire accrue et de faciliter l'accès à des services de grande qualité en français.

Voici les principales réalisations du ministère des Affaires francophones relativement aux priorités clés en 2023-2024 :

- Le ministère a appuyé l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement créé le 6 décembre 2022 qui prescrit neuf mesures visant à préciser ce qu'on entend par « offre active » et à en décrire l'application. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, et le ministère a offert de la formation et des modèles aux organismes qui, en vertu de la *Loi sur les services en français*, ont l'obligation d'appuyer la mise en œuvre de ces mesures.
- Le ministère a signé l'Entente Canada-Ontario relative aux services dans la langue de la minorité, laquelle consiste en une collaboration pluriannuelle entre le gouvernement fédéral et la province visant à appuyer la planification et la prestation de services en français destinés à la communauté franco-ontarienne. Cet investissement supplémentaire de près de 10 millions de dollars sur trois ans financera la planification et la prestation de services en français et favorisera la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario.
- Conjointement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère a travaillé à l'amélioration de la planification des services. Depuis 2022-2023, tous les ministères doivent élaborer un plan stratégique pour les services en français comportant la production de rapports sur la capacité de leur effectif à offrir des services en français. Tous les ministères doivent intégrer des services en français dans le cadre de leur planification pluriannuelle et en faire rapport annuellement au cours du processus de planification budgétaire pluriannuelle.

- Conjointement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère a travaillé à la mise en œuvre d'une initiative relative aux ressources humaines bilingues pour la fonction publique de l'Ontario. Dans le cadre de cette initiative, toutes les offres d'emploi de la fonction publique de l'Ontario destinées au public sont accessibles en français depuis janvier 2024. Il s'agit d'une autre étape importante dans les efforts de l'Ontario visant à accroître l'accès aux services gouvernementaux en français. En effet, cette initiative favorise le renforcement de la capacité bilingue interne et le recrutement de talents diversifiés pour mieux représenter et servir la population ontarienne, et respecte ainsi le nouveau règlement du gouvernement sur l'offre active.
- Le ministère a facilité le déroulement des évaluations triennales des organismes désignés en ajoutant de nouvelles fonctionnalités à sa plateforme en ligne de gestion des désignations en vertu de la *Loi sur les services en français*, notamment par l'intégration d'un processus d'évaluation intégré. Ces mesures soutiennent les efforts de l'Ontario visant à mettre à jour le Règlement de l'Ontario 398/93 sur la désignation d'organismes offrant des services publics en français.
- Le ministère a participé au développement économique franco-ontarien de la province et d'ailleurs, en soutenant les entrepreneurs, notamment les nouvelles entreprises francophones, grâce à une enveloppe de 800 000 \$, maintenant annualisée. Ce financement, accordé dans le cadre de la Stratégie de développement économique francophone, représente une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente et est divisé en deux piliers :
 - o le renouvellement du financement de 500 000 \$ pour soutenir l'écosystème économique franco-ontarien et les nombreux services offerts aux entreprises et aux entrepreneurs francophones. En 2023, 500 000 \$ ont été alloués à des organismes pour aider les entrepreneurs francophones à développer leur entreprise et à accéder à de nouveaux marchés;
 - o un nouvel investissement de 300 000 \$ pour favoriser la promotion de la francophonie comme atout économique à l'échelle nationale et internationale. En 2023, cette nouvelle enveloppe a permis à l'Ontario de financer Avantage Ontario pour assurer l'atteinte des objectifs

énoncés dans l'entente signée avec Wallonie-Bruxelles en novembre 2022, et pour préparer la participation de l'Ontario aux forums économiques nationaux et internationaux prévus en 2024, en vue de promouvoir les entreprises francophones et de faciliter les partenariats avec d'autres communautés francophones.

- Le ministère a investi deux millions de dollars dans le Programme d'appui à la francophonie ontarienne pour mieux répondre aux besoins et à la demande accrue de soutien des organismes communautaires, y compris des entreprises sociales et des petites entreprises qui servent la communauté francophone de l'Ontario dans toutes les régions. Ce programme permet de financer des projets dans divers domaines pour favoriser l'intégration, la formation professionnelle, les programmes pour les jeunes, le renforcement des services communautaires et sociaux, le soutien aux entrepreneurs et l'optimisation du tourisme et des arts. En 2023-2024, le ministère des Affaires francophones a sélectionné 51 demandes à la suite d'une évaluation rigoureuse, dont 45 projets sous le volet Communauté et culture et 6 projets sous le volet Développement économique.
- En 2023-2024, dans le cadre d'une entente de coopération collatérale, l'Ontario et le Québec ont sélectionné 11 projets élaborés conjointement par des organismes francophones des deux provinces, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la recherche, ainsi que de l'économie, de l'innovation et du développement régional. Ces partenariats contribuent directement au resserrement des liens en matière de francophonie entre le Québec et l'Ontario.

Résultats obtenus

Améliorer l'accès aux services en français			
Indicateur	Valeur et année de référence	Valeur et année de tendance	Valeur et date cibles
Nombre de nouveaux organismes gouvernementaux désignés en vertu de	2 31 mars 2020	4 31 mars 2023	6 31 mars 2024

la Loi sur les services en français			
Note de bas de page : L'atteinte de cet objectif dépend de la volonté de l'organisme de soumettre une demande de désignation.			
Stratégies contribuant aux résultats des IR Stratégie pour les services en français			

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	8,1
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2024)	25,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère de la Santé

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
PROGRAMMES DU MINISTÈRE	4
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	12
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	17
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2024-2025 (\$)	17
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	18
TABLEAU DES TENDANCES HISTORIQUES	20
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	21
ANNEXE	25
RAPPORT ANNUEL 2023-2024	25
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2023-2024	45

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

Ministère de la Santé

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Santé (le ministère) veut offrir des soins interconnectés et commodes dans toute la province, afin que les patientes et les patients reçoivent les bons soins au bon endroit.

Objectifs généraux du ministère

Le ministère est déterminé à offrir à la population ontarienne les soins dont elle a besoin, au moment et à l'endroit voulus. L'Ontario bâtit un système de soins de santé public viable et équitable, axé sur les résultats et centré sur les patientes et les patients.

Offrir des soins interconnectés et commodes signifie offrir aux personnes et aux familles une meilleure expérience en matière de soins de santé à chaque étape de la vie et les aider à rester en meilleure santé.

Cette vision s'articule autour des priorités du ministère énoncées dans le plan intitulé *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes* :

- Permettre à la population ontarienne d'accéder plus facilement aux bons soins, au bon endroit, au sein de leur communauté, comme les soins primaires, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, les soins à domicile et en milieu communautaire, les équipes Santé Ontario et les soins virtuels.
- Favoriser un accès plus rapide et plus commode aux soins dans les hôpitaux, aux soins d'urgence, aux soins pédiatriques, aux soins offerts dans les centres communautaires de chirurgie et de diagnostic, aux soins de longue durée et aux soins à domicile.
- Soutenir et augmenter le nombre de travailleuses et de travailleurs de la santé, en recrutant, en maintenant en poste et en perfectionnant la main-d'œuvre pour répondre à la demande croissante du système de soins de santé.

Le ministère continue de voir à l'orientation générale du système de soins de santé, en assurant l'affectation des ressources et du financement, ainsi que le suivi et la communication du rendement du système de soins de santé.

PROGRAMMES DU MINISTÈRE

Solutions numériques pour la santé et de gestion de l'information

Le ministère offre de plus en plus de services de santé numériques interconnectés pour aider la population à mieux gérer sa santé et rendre le système de santé plus intelligent et efficace en réduisant la charge administrative qui pèse sur les fournisseurs de soins de santé, afin qu'ils consacrent plus de temps à la prestation des meilleurs soins aux patientes et aux patients, et moins de temps à la paperasse.

L'initiative « Les patients avant la paperasse » favorise la transition vers des moyens de communication numériques modernes, la simplification des processus et l'amélioration de l'expérience globale en matière de soins de santé, tant pour les fournisseurs de soins que pour les patientes et les patients. Cette initiative prévoit le remplacement par

des outils numériques des flux de travaux sur papier, comme l'envoi par télécopieur des aiguillages, des ordonnances et des demandes ou des résultats de tests en laboratoire, pour que les fournisseurs aient plus de temps à consacrer aux soins aux patientes et aux patients. Le ministère étudie également l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour que les fournisseurs de soins primaires puissent, de manière automatique, consigner les consultations avec les patientes et les patients et produire des notes cliniques dans le cadre d'un projet pilote de transcription par l'IA.

Le ministère poursuit sa marche vers un programme de gestion centralisée des listes d'attente et la numérisation des aiguillages, notamment par l'expansion du Système d'orientation électronique et de suivi, afin de faciliter la coordination et la communication entre les fournisseurs de soins de santé et d'améliorer l'accès aux soins pour les patientes et les patients partout en Ontario. Grâce au programme de gestion centralisée des listes d'attente et aux investissements dans le Système d'orientation électronique et de suivi dans le cadre de l'initiative « Les patients avant la paperasse », les fournisseurs de soins primaires pourront aiguiller les patientes et les patients en attente d'une intervention chirurgicale prioritaire vers des centres d'admission centralisée régionaux. L'idée est de mieux répartir les patientes et patients et d'optimiser leurs aiguillages, toujours en tenant compte de leurs préférences, et de réduire les temps d'attente à l'échelle du système.

Pour améliorer la disponibilité des données sur les soins primaires dans les dossiers de santé électroniques, le ministère finance un projet pour l'échange d'information sur les soins primaires qui vise à élaborer une stratégie provinciale permettant le partage des données sur les soins primaires entre les différents établissements de soins, pour favoriser les soins intégrés.

L'Ontario continue d'appuyer l'offre de services de soins virtuels médicalement appropriés pour améliorer l'accès des patientes et patients aux soins tout en veillant à la qualité des soins, à la responsabilisation et à l'optimisation.

Services de santé d'urgence

Pour que les Ontariennes et les Ontariens aient accès à des soins d'urgence de haute qualité et adaptés, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, le gouvernement continue d'aider les services paramédicaux de toute la province pour maintenir la disponibilité des ambulances dans leur collectivité.

Désormais approuvés, les modèles de soins dirigés par les services paramédicaux permettent d'offrir localement des soins plus rapides et appropriés aux patientes et aux patients du service 9-1-1 admissibles plutôt que de les envoyer aux urgences. L'Ontario collabore avec divers partenaires pour élargir les groupes admissibles aux modèles de soins, comme les personnes atteintes de diabète et d'épilepsie. Le ministère a déjà approuvé des propositions novatrices de modèles émergents, et en étudie d'autres, en vue d'offrir localement des soins sécuritaires et appropriés à un plus grand nombre de patientes et patients du service 9-1-1, tout en préservant la capacité hospitalière aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les ambulances aériennes Ornge continuent de fournir aux Ontariennes et aux Ontariens, en particulier à celles et à ceux vivant dans des communautés rurales et

éloignées, un accès continu à des soins d'urgence de haute qualité. Le Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance fait gagner du temps aux ambulancières paramédicales et ambulanciers paramédicaux lors du transfert à l'hôpital et leur permet de retourner plus rapidement dans leur collectivité.

Le ministère apporte des améliorations technologiques de pointe pour moderniser le système de répartition des ambulances de l'Ontario. Les Centres intégrés de répartition d'ambulances (CIRA) de Toronto, de Kenora, de Niagara, de Mississauga, de Thunder Bay et d'Ottawa utilisent maintenant le Medical Priority Dispatch System (la norme internationale de triage des appels). La mise en œuvre de cette technologie dans d'autres CIRA est en cours. En outre, les mises à niveau du système de répartition assistée par ordinateur sont désormais terminées partout en province.

Ressources humaines dans le secteur de la santé

Le ministère soutient une multitude d'initiatives visant à répondre aux besoins de la population ontarienne en matière de capacité et de main-d'œuvre dans le secteur de la santé, et à garantir que les travailleuses et les travailleurs de la santé disposent de l'équipement et du soutien nécessaires pour assurer la prestation de soins interconnectés et commodes, aujourd'hui comme demain.

L'Ontario continue d'éliminer les obstacles à l'emploi auxquels font face les professionnelles et les professionnels de la santé ayant fait leurs études ailleurs au pays ou à l'étranger. Des efforts sont notamment déployés pour créer des voies d'inscription accélérées pour ces personnes, et pour collaborer avec les ordres professionnels afin de simplifier leur inscription. Par exemple, la catégorie d'inscription temporaire permet aux infirmières et aux infirmiers ayant fait leurs études à l'étranger d'exercer leur profession pendant le processus d'inscription.

Le ministère encourage la formation et l'éducation afin d'accroître la main-d'œuvre dans le secteur de la santé et d'améliorer l'accès aux services de santé. Entre autres, des places ont été ajoutées dans les écoles de médecine et les programmes pour étudiantes et étudiants en soins paramédicaux, des postes de formation pour adjointes et adjoints au médecin ont été ajoutés, et de l'aide a été offerte à des milliers de personnes souhaitant faire carrière comme préposée ou préposé aux services de soutien à la personne dans des foyers de soins de longue durée ou dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. La subvention ontarienne Apprendre et rester (financée par le ministère des Collèges et Universités) aide à recruter et à maintenir en poste des travailleuses et des travailleurs de la santé dans les petites communautés rurales et éloignées faisant face à des pénuries de personnel dans le secteur de la santé.

Les petits hôpitaux, les hôpitaux ruraux et les hôpitaux du Nord bénéficient également d'une subvention pour l'éducation et la formation en soins infirmiers dans les services des urgences afin de perfectionner et d'uniformiser les compétences. Le Programme de mentorat clinique favorise le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier en créant des occasions de mentorat aux côtés des patientes et patients, ce qui permet de faciliter l'intégration des infirmières et infirmiers dans les hôpitaux. Le Programme d'engagement communautaire pour le personnel infirmier (PECPI) octroie une

subvention de 25 000 \$ aux infirmières et infirmiers autorisés, aux infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés ainsi qu'aux infirmières et infirmiers praticiens qui s'engagent à travailler 2 ans dans une région ou un secteur ayant des besoins importants.

Le ministère continue de voir à l'optimisation des champs d'exercice des professionnelles et professionnels de la santé afin d'aider la population ontarienne à accéder plus facilement et plus rapidement aux soins et de réduire les pressions exercées sur le système de soins de santé.

Programmes de santé

Le ministère assure la surveillance du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, c'est-à-dire le régime public de soins de santé de la province finançant une grande partie des services de santé utilisés par les Ontariennes et les Ontariens. Le ministère assure également la surveillance des programmes de médicaments, du programme d'appareils et accessoires fonctionnels, des programmes de sang, des laboratoires et des services diagnostiques de la province. Il veille à la viabilité des programmes publics de médicaments de l'Ontario, notamment à leur efficacité, afin d'offrir à la population ontarienne un accès plus rapide aux nouveaux médicaments innovants, ce qui a permis de réduire de 22 pour cent le temps nécessaire à l'inscription des produits. Le ministère collabore également avec divers partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour faire avancer les priorités des programmes de médicaments et de sang financés par les fonds publics.

Le ministère a inclus l'utilisation de médicaments biosimilaires dans le programme de médicaments afin de soutenir la viabilité du programme et de contribuer au financement de nouveaux médicaments innovants. Le ministère favorise l'accès rapide aux médicaments en codirigeant avec la Colombie-Britannique une initiative pancanadienne visant à élaborer un nouveau processus de négociation pour les médicaments prometteurs en phase d'essais cliniques. Le Processus d'accès temporaire (PAT) de l'Alliance pharmaceutique pancanadienne permettra d'accélérer le financement de médicaments au moyen des programmes de médicaments publics provinciaux, territoriaux et fédéraux.

Le ministère finance le projet pilote pour l'accès aux services de laboratoire communautaire, lequel permet aux Ontariennes et Ontariens d'avoir accès gratuitement à 12 tests en laboratoire et à des services de collecte d'échantillons en milieu communautaire à des fins d'analyses génétiques. Sont admissibles certains tests cardiaques et rhumatologiques, des tests liés à des maladies particulières, comme la maladie coéliqua, ainsi que la collecte d'échantillons pour divers tests génétiques effectués par les centres de génétique provinciaux de l'Ontario. Offrir ces tests en milieu communautaire permet à la population d'y accéder plus facilement, en plus de désengorger les hôpitaux.

Soins à domicile et en milieu communautaire

Les services de soins à domicile permettent aux personnes de rester en bonne santé et à la maison, là où elles veulent être, et jouent un rôle important dans la vie d'environ

700 000 familles chaque année. Ainsi, les personnes qui ont besoin de services de santé à court ou à long terme à vivre leur vie en toute sécurité et de manière autonome dans leur communauté, ou à rentrer chez elles après une hospitalisation. Les services de soins en milieu communautaire, notamment des services d'aide à domicile et d'autres services de soutien, viennent compléter les services de soins à domicile.

Les équipes Santé Ontario, un modèle de prestation de soins intégrés mis en œuvre dans toute la province, commenceront à assurer la prestation des soins à domicile. Les services de soins à domicile seront ainsi mieux intégrés aux soins primaires, aux hôpitaux et à d'autres parties du système de santé. Le gouvernement continue aussi de mettre en œuvre de nouveaux modèles de soins interconnectés et adaptés aux besoins des patientes et des patients.

Il augmente aussi ses investissements pour stabiliser la main-d'œuvre dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. Dans une optique de qualité des soins, l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien prévoit commencer par l'inscription et la surveillance des préposées et préposés aux services de soutien à la personne avant d'inclure d'autres groupes de fournisseurs.

Le ministère contribue également à l'expansion des services de soins palliatifs et à l'amélioration du soutien aux maisons de soins palliatifs.

Hôpitaux et infrastructures de santé

Le ministère soutient un réseau hospitalier efficace, stable et adapté qui offre des soins de haute qualité à la population ontarienne. Le gouvernement collabore avec les hôpitaux partenaires locaux et Santé Ontario afin de garantir que les collectivités disposent d'une capacité hospitalière suffisante pour que les patientes et les patients puissent recevoir des soins à proximité de leur domicile, et continue d'investir dans les hôpitaux partout en province.

Ces investissements prévoient le financement accru des activités des hôpitaux et des mesures de soutien concernant les lits de soins actifs, de soins post-actifs et de soins aux malades en phase critique et concernant les ressources humaines. Le ministère continue d'investir dans la réduction des listes d'attente en chirurgie et en imagerie diagnostique et dans le financement d'initiatives visant à réduire le nombre de patientes et de patients nécessitant un autre niveau de soins, et travaille à aiguiller les patientes et patients hors des hôpitaux et vers des établissements de soins plus appropriés. Un meilleur aiguillage au sein du système peut aussi contribuer à réduire les réadmissions évitables à l'hôpital et à éliminer les soins de couloir, ce qui permet ensuite de réduire la pression sur les services des urgences et de diminuer les temps d'attente.

L'investissement dans les immobilisations en matière de santé est capital pour répondre aux demandes croissantes du système de soins de santé et éliminer les soins de santé de couloir. Les investissements de l'Ontario au cours des 10 prochaines années se traduiront par plus de 48 milliards de dollars en infrastructures de santé dans toute la province. Ces investissements seront dirigés vers plus de 51 projets visant les grands

hôpitaux, pour ajouter 3 000 lits sur 10 ans, accroître la capacité et l'accès à des soins fiables et de qualité dans les hôpitaux, construire de nouveaux établissements de soins de santé et rénover certains hôpitaux et centres de santé communautaire.

Le gouvernement effectue également des investissements sans précédent dans les soins de santé pédiatriques afin que les enfants et les jeunes puissent avoir accès à des soins d'urgence, à des interventions chirurgicales, à des services ambulatoires, à l'imagerie diagnostique et à des services de santé mentale.

Le ministère collabore avec les patientes et les patients, les fournisseurs et divers partenaires au sein du gouvernement et du secteur de la santé, y compris l'Association des hôpitaux de l'Ontario, et avec les hôpitaux, afin de créer une chaîne d'approvisionnement intégrée et centrée sur les patientes et les patients pour les produits et services de santé. Les hôpitaux devraient en tirer des avantages importants, puisqu'ils auront accès à des outils, à de l'expertise, à des données sur le rendement et à des mesures de soutien de meilleure qualité.

Santé mentale et lutte contre les dépendances

Le ministère continue de mettre en œuvre la stratégie *Vers le mieux-être* de l'Ontario, un plan complet visant à créer un système de santé mentale et de lutte contre les dépendances de calibre mondial. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à investir 3,8 milliards de dollars sur 10 ans, la stratégie *Vers le mieux-être* permet un accès plus facile et plus rapide à des services de haute qualité fondés sur des données probantes ainsi que la mise en œuvre de programmes novateurs.

Les investissements du gouvernement en matière de santé mentale améliorent l'accès à divers services, notamment aux soins de santé mentale spécialisés pour les enfants et les jeunes, aux mesures de soutien et aux services de traitement des dépendances, aux cliniques mobiles, aux logements avec services de soutien, aux services de santé mentale pour les Autochtones, aux mesures de soutien par les pairs et aux services de traitement des troubles de la nutrition.

Le Programme ontarien de psychothérapie structurée offre gratuitement des thérapies cognitivo-comportementales et d'autres services connexes dans toute la province. Les carrefours bien-être pour les jeunes offrent aux jeunes et à leurs familles un espace accueillant où il est possible de recevoir des mesures de soutien en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, des soins de santé primaires, des mesures de soutien communautaire et social et d'autres services adaptés à leurs besoins.

Le programme Parlons maintenant a également été élargi pour offrir aux enfants et aux jeunes un moyen facile et pratique de parler à une clinicienne ou à un clinicien par téléphone, vidéoconférence, message texte ou clavardage. Le ministère améliore également l'accès aux services nouveaux et existants pour les enfants et les jeunes ayant des besoins intensifs en santé mentale.

Services de médecin et services aux professionnels

Le gouvernement améliore l'accès, la connexion et l'équité en créant et en élargissant des équipes interprofessionnelles pour que les patientes et les patients puissent accéder aux soins à l'endroit et au moment voulus.

L'Ontario est la province où les temps d'attente pour les interventions chirurgicales sont les plus courts, 80 pour cent des patientes et patients subissant leurs interventions dans les délais cliniques recommandés.

Pour réduire davantage les arriérés et les temps d'attente en chirurgie, l'Ontario élargit l'accès aux soins dans les centres communautaires de chirurgie et de diagnostic en tirant parti de la capacité supplémentaire des centres de chirurgie, d'imagerie par résonance magnétique et de tomodensitométrie existants et en soutenant la prestation d'examen d'imagerie par résonance magnétique, de tomodensitogrammes, d'endoscopies gastro-intestinales et d'interventions chirurgicales orthopédiques supplémentaires admissibles à l'Assurance-santé.

La COVID-19 a eu un effet important sur différentes étapes du parcours chirurgical pour les opérations et les interventions non urgentes. Le ministère travaille avec ses partenaires du secteur hospitalier à réduire les temps d'attente importants pour les interventions chirurgicales non urgentes, et continue d'investir dans la Stratégie de reprise des chirurgies et de voir à sa mise en œuvre.

Le ministère négocie une nouvelle entente sur les services de médecin (2024-2028) avec l'Ontario Medical Association (OMA). Ensemble, le ministère et l'OMA veillent à ce que les médecins soient soutenus dans la prestation de soins de santé financés par les fonds publics de haute qualité, centrés sur les patientes et les patients, et durables.

Services fondés sur la population et équité en matière de santé

Le gouvernement fait progresser l'équité en matière de santé pour l'ensemble de la population ontarienne en améliorant la prestation des services et l'accès à ceux-ci. L'Ontario bâtit un système de soins de santé plus efficace, connecté et équitable permettant à l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens de recevoir des soins de santé adaptés à leurs besoins, peu importe leur lieu de résidence et leur identité.

Le gouvernement collabore avec des partenaires des Premières Nations, métis, inuits et autochtones en milieu urbain pour améliorer les services et les résultats en matière de santé de leurs communautés. Le ministère contribue à la formation sur la sensibilisation culturelle et la sécurisation culturelle des Autochtones offerte par l'Indigenous Primary Health Care Council et Santé Ontario à l'intention du secteur des soins de santé. La Province collabore également avec des partenaires autochtones et avec le gouvernement fédéral pour faire progresser la transformation de la santé des Premières Nations et améliorer l'accès à des services de santé sûrs et efficaces, à proximité des personnes qui en ont besoin.

Dans le cadre de la stratégie *Vers le mieux-être*, l'Ontario a investi dans des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances destinés expressément aux Autochtones. Le ministère finance 21 organismes de soins de santé primaires autochtones (dans les réserves et hors réserve) qui offrent un éventail de services. La Stratégie pour la lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les

Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain de Santé Ontario continue d'améliorer le rendement du système de soins contre le cancer pour les populations autochtones. De plus, le gouvernement continue d'investir dans les soins primaires, la santé publique, les services hospitaliers, les soins à domicile et en milieu communautaire, la santé mentale et la lutte contre les dépendances afin de remédier aux lacunes en matière de soins et de garantir un accès équitable aux services de santé.

Dans la foulée du [Plan ontarien pour la santé des Noirs](#), le gouvernement investit dans de meilleurs moyens de travailler avec les communautés noires de l'Ontario afin d'améliorer leurs résultats en matière de santé. Ce plan vise notamment à améliorer l'accès au dépistage culturellement adapté de maladies courantes, notamment du cancer du sein, du diabète et de l'hypertension, et à accroître le nombre de cliniques de mieux-être. Le gouvernement de l'Ontario appuie la création du Carrefour des services de santé et des services sociaux pour les Noirs à Peel qui permettra aux personnes et aux familles noires d'accéder facilement à des soins de santé et à des services sociaux en un seul endroit, près de chez elles.

Les investissements dans les modèles locaux pour la santé de la population (anciennement la Stratégie pour les collectivités prioritaires) permettent d'offrir des mesures de soutien culturellement adaptées et d'améliorer les résultats en matière de santé pour les communautés ayant des besoins importants. Des investissements seront faits en collaboration avec des organismes communautaires pour aider les communautés confrontées à des obstacles systémiques aux soins de santé grâce au déploiement d'ambassadrices et d'ambassadeurs communautaires responsables de la mobilisation locale, de la sensibilisation et de l'orientation dans le système de santé, de la prestation de services de santé sans obstacles et de l'amélioration de l'accès à des mesures de soutien intégrées.

Le gouvernement s'engage à offrir aux Ontariennes et aux Ontariens francophones l'accès aux services de santé voulus dans la langue de leur choix. Le ministère finance des programmes et des services en français depuis plus de 30 ans pour accroître la capacité des services de santé en français et en améliorer l'accès.

Santé publique

Offrir un accès plus pratique et uniforme aux services de santé publique est une priorité pour l'Ontario. C'est pourquoi le gouvernement continue d'accroître les investissements indispensables à la création et au maintien d'un secteur de la santé publique solide, fort du soutien et des ressources nécessaires pour favoriser l'accès à des soins plus rapides et pratiques au sein même des collectivités. La Province collabore également avec les municipalités à une approche de financement durable à plus long terme pour la santé publique.

Le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés réduit les déplacements inutiles à l'hôpital, prévient les maladies chroniques et améliore la qualité de vie des aînés. Ce programme sera élargi, pour améliorer l'accès à des services dentaires dans des cliniques nouvelles ou rénovées, et procédera à l'acquisition d'autobus dentaires mobiles supplémentaires.

Le gouvernement continuera d'investir dans les services de santé publique autochtones et d'aider les fournisseurs de services de santé publique des Premières Nations et des Autochtones en milieu urbain à augmenter leur capacité en ressources humaines et à remédier aux lacunes dans les services de santé publique. Cet investissement permet de poursuivre les efforts de rétablissement du système, et s'inscrit dans les priorités de santé publique dirigées par des Autochtones en offrant aux populations autochtones de l'Ontario des programmes de santé publique et des mesures de soutien connexes.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le budget de 2024 prévoit que les dépenses du secteur de la santé passeront de 84,5 milliards de dollars en 2023-2024 à 89,9 milliards de dollars en 2026-2027.

Améliorer l'accès aux services numériques

Le gouvernement continue d'investir dans l'amélioration de l'accès aux services numériques pour la population de l'Ontario. Cela comprend l'amélioration des services de Santé811 pour faciliter l'accès aux soins virtuels, la prise de rendez-vous en ligne et l'intégration avec les équipes Santé Ontario. Il est également question de poursuivre les investissements dans la gestion des soins à distance, une composante essentielle du soutien apporté aux patientes et aux patients dans le confort de leur domicile, plutôt qu'à l'hôpital, pour un large éventail de problèmes de santé, entre autres leur sortie de l'hôpital après une intervention chirurgicale et la gestion des maladies chroniques.

Un indicateur de rendement clé du ministère qui concourt à ce résultat stratégique est le pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont eu une consultation virtuelle, dans le cadre duquel le ministère établit des attentes au moyen du modèle des équipes Santé Ontario et modernise les cadres de facturation des soins virtuels afin d'éliminer les obstacles obsolètes aux soins virtuels.

Soutenir les soins à domicile et en milieu communautaire

Dans le budget de 2023, le gouvernement a accéléré l'engagement d'un milliard de dollars sur trois ans pour stabiliser la main-d'œuvre des soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que pour soutenir l'expansion des services de soins à domicile. Dans le budget de 2024, le gouvernement investit 2 milliards de dollars de plus sur trois ans pour stimuler cette accélération et soutenir les investissements antérieurs afin d'augmenter la rémunération des préposées et préposés aux services de soutien à la personne, des infirmières et infirmiers et des autres fournisseurs de soins de première ligne, en plus de stabiliser ces services bonifiés. Le gouvernement continue d'investir dans la transformation du système de soins à domicile, notamment dans de nouveaux modèles de soins et dans la modernisation du Système CHRIS d'information sur la santé des clients, la plateforme numérique qui régit les soins à domicile. Pour ce qui est des soins en milieu communautaire, le gouvernement fournit également des mesures de soutien au personnel afin de renforcer les programmes de jour pour adultes, les services de repas, le transport et les services d'assistance.

Le gouvernement élargit les services de soins palliatifs dans les collectivités locales en ajoutant jusqu'à 84 lits pour adultes et 12 lits pour enfants, ce qui portera leur nombre

total à plus de 750. Ces nouveaux lits offriront du confort et de la dignité aux personnes en fin de vie sans les éloigner de leur collectivité et de leurs proches.

Parmi les indicateurs de rendement clés du ministère qui portent sur les soins intégrés entre les secteurs et qui suivent les progrès réalisés sur le plan de la rapidité d'accès aux services de soins à domicile, citons le temps d'attente entre le congé de l'hôpital et le premier service de soins à domicile et le temps d'attente avant de recevoir le premier service de soins à domicile dans la collectivité. À terme, le gouvernement souhaite retrouver les délais pré-pandémiques.

Investir dans les hôpitaux

Le gouvernement a le plan d'agrandissement hospitalier le plus ambitieux de l'histoire de la province, misant sur plus de 50 projets qui ajouteraient environ 3 000 lits sur 10 ans. Ce plan repose sur un investissement de près de 50 milliards de dollars sur 10 ans dans les infrastructures hospitalières, dont près de 36 milliards de dollars en subventions d'immobilisations hospitalières. En outre, le gouvernement s'engage à verser 620 millions de dollars sur 10 ans pour que les partenaires du système de soins de santé puissent répondre aux besoins urgents en matière de renouvellement des infrastructures, comme la mise à niveau d'équipement essentiel, la réparation de bâtiments et le prolongement de la durée de vie d'infrastructures hospitalières et communautaires. Le gouvernement s'engage également à consacrer 500 millions de dollars supplémentaires sur 10 ans à des projets visant les petits hôpitaux et à des programmes de santé communautaire.

L'Ontario investit 965 millions de dollars supplémentaires en financement de fonctionnement des hôpitaux en 2024-2025, y compris une augmentation de 4 pour cent du financement hospitalier de base pour un deuxième exercice consécutif, du jamais vu. Cet investissement prévoit également du financement pour la stabilisation et la gestion du système chirurgical, l'accent étant mis sur l'optimisation de la capacité afin d'augmenter le nombre d'interventions chirurgicales et de fournir ainsi à la population de l'Ontario les soins dont elle a besoin tout en réduisant les temps d'attente. Le gouvernement octroie également des fonds pour atténuer les pressions auxquelles font face les petits hôpitaux et les hôpitaux du Nord afin de remédier aux pénuries de ressources humaines dans le secteur de la santé, à l'augmentation des coûts de personnel des agences, à la fermeture de services d'urgence et à d'autres éléments devant être stabilisés.

Les investissements dans les hôpitaux sont surveillés au moyen de divers résultats attendus par le ministère, comme l'élimination des soins de santé de couloir, la réduction du taux d'autres niveaux de soins (ANS) et l'amélioration des conditions des infrastructures hospitalières.

Donner accès aux soins primaires à plus de gens

Dans le budget de 2024, le gouvernement compte investir un total de 546 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025. Ces fonds permettront à plus de 600 000 personnes d'accéder aux soins primaires dispensés par des équipes interprofessionnelles nouvelles et agrandies. Cet investissement s'ajoute à l'engagement de 60 millions de dollars pris dans le budget de 2023, ce qui porte l'investissement total à 606 millions de dollars depuis 2023-2024. Cet investissement

donnera également un coup de pouce à toutes les équipes de soins primaires interprofessionnelles existantes grâce à un financement opérationnel continu pour leurs installations et leurs fournitures, afin qu'elles puissent continuer de fournir des soins de haute qualité. Le financement, tant pour les nouvelles équipes que les équipes élargies, se concentrera sur les régions où les besoins sont importants, ce qui permettra au gouvernement de faire un pas de plus vers l'offre d'accès aux soins primaires pour toute la population de l'Ontario.

Soutenir le personnel de la santé

Le gouvernement est déterminé à soutenir et à augmenter le personnel du secteur de la santé en investissant 743 millions de dollars sur trois ans pour répondre aux besoins immédiats en matière de dotation de personnel de la santé et pour se préparer pour l'avenir. Il s'agit notamment de rendre permanents le Programme élargi d'externat et le Programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision ainsi que

dégager 128 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour soutenir l'augmentation des inscriptions de 2 000 d'infirmières et infirmiers autorisés et 1 000 infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés dans les collèges et les universités financés par les fonds publics. Cela permettra également de fusionner le Programme de mentorat clinique, d'aider les étudiantes et étudiants en soins infirmiers à améliorer leurs compétences ainsi que de stabiliser la main-d'œuvre infirmière des services d'urgence.

L'Ontario travaille actuellement à la création d'une nouvelle école de médecine à l'Université York, qui sera la première école au Canada à se consacrer principalement à la formation de médecins de famille. Cet investissement s'inscrit dans le prolongement d'autres projets d'expansion de l'enseignement médical et de la formation médicale en Ontario, notamment la création d'une école de médecine à l'Université métropolitaine de Toronto. Il contribuera également à alléger les pressions qui pèsent sur le système de soins de santé, à attirer et à retenir les futurs médecins, à améliorer les résultats à long terme en matière de santé communautaire et à soutenir la recherche, la formation et l'innovation technologique.

La Province continue d'élargir l'accès aux soins paramédicaux en ajoutant 700 places de formation supplémentaires pour les technologues en radiation et en imagerie médicales, les technologues de laboratoire médical, les techniciennes et techniciens de laboratoire médical et les postes connexes en radiation médicale. L'Ontario collabore également avec les collèges afin d'étudier et de mettre à l'essai des programmes accélérés pour les techniciennes et techniciens pharmaceutiques et les technologues en radiation médicale afin que leur entrée sur le marché du travail se fasse plus massivement et plus rapidement.

Le gouvernement aide en outre à répondre à la demande croissante en ressources humaines en santé dans toute la province, en particulier dans les communautés mal desservies, grâce à l'expansion de la subvention ontarienne Apprendre et rester. La Province investira également 50 millions de dollars sur trois ans pour recruter et retenir les travailleuses et travailleurs de la santé dans les collectivités du Nord.

Les fournisseurs de soins de santé doivent être disponibles et recevoir une formation adéquate pour continuer à répondre efficacement aux besoins de la population et à offrir aux patientes et aux patients des soins sûrs et de grande qualité. Le ministère continue de surveiller des données associées aux programmes, dont les extrants, et contribue directement à divers résultats attendus, dont l'augmentation de l'effectif grâce aux programmes de ressources humaines dans le domaine de la santé et la réduction du taux d'ANS.

Soutenir l'adoption de technologies innovantes en matière de soins de santé

L'Ontario consacre 12 millions de dollars à la création d'un nouveau fonds d'accélération pour les technologies de la santé destiné à aider les fournisseurs de services de santé à acheter et à utiliser de nouvelles technologies prometteuses afin d'améliorer les soins aux patientes et aux patients. Ce fonds offrira aux innovateurs, y compris aux entreprises ontariennes, davantage de possibilités de partenariat avec le système de soins de santé afin de promouvoir l'adoption rapide des technologies et de créer les conditions nécessaires pour que les entreprises se développent en Ontario. En collaboration avec ApprovisiOntario, ce fonds accélérera l'examen et l'adoption d'innovations prometteuses dans le domaine de la santé et permettra de les mettre en œuvre plus rapidement pour que les patientes et les patients puissent en bénéficier. L'adoption de technologies ontariennes pour résoudre certains des plus grands défis de la province en matière de soins de santé est un pilier essentiel de la Stratégie ontarienne pour les sciences de la vie, *Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*.

Soutenir le secteur des soins de santé des régions rurales et du Nord

Le gouvernement investit 50 millions de dollars sur trois ans pour augmenter et stabiliser la capacité des services de santé dans les collectivités rurales et du Nord. Cet investissement permettra de mettre en place des solutions à long terme dans les domaines de l'éducation, du recrutement, du maintien en poste, du champ d'activité et des modèles de soins, afin de fournir à la population du Nord de l'Ontario et des régions éloignées un meilleur accès aux services de santé. Ce financement soutiendra également l'expansion des filières généralistes rurales existantes pour les médecins, et financera des mesures de soutien supplémentaires et de perfectionnement pour d'autres travailleuses et travailleurs de la santé. Le gouvernement investit également 45 millions de dollars sur trois ans pour bonifier le Programme de subventions accordées aux résidents du Nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales, qui joue un rôle essentiel dans l'atténuation du fardeau financier des déplacements liés à la santé pour la population résidant dans les collectivités du Nord.

Investir dans les mesures de soutien aux communautés autochtones et aux collectivités du Nord

Le gouvernement s'est engagé à améliorer la santé et le bien-être des communautés autochtones et des collectivités du Nord grâce à plusieurs investissements totalisant environ 94 millions de dollars sur trois ans. Ces investissements sont axés sur des soins culturellement adaptés et sécuritaires, y compris la vaccination, la prévention des maladies chroniques et la gestion du diabète et des maladies cardiovasculaires, les soins maternels et les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

L'Ontario continue d'évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration de la santé et du bien-être des communautés autochtones et des collectivités du Nord, comme le pourcentage de personnes autochtones auto-identifiées vivant en dehors des communautés des Premières Nations qui déclarent un état de santé mentale positif, ou encore l'écart sur le plan de l'espérance de vie à la naissance entre les populations autochtones et non autochtones.

Préserver la santé des femmes et des enfants

Le gouvernement prend des mesures pour que les femmes et les enfants soient mieux à même d'accéder à des soins sécuritaires et culturellement adaptés afin de renforcer globalement la santé de leur famille, grâce à des investissements de 50 millions de dollars sur trois ans. Ces investissements permettront entre autres l'amélioration de l'accès au programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones dans 160 établissements d'accouchement autochtones, l'appui de cliniques mobiles innovantes de soins de santé maternelle améliorant l'accessibilité aux soins de santé maternelle et néonatale dans les communautés éloignées et mal desservies, ainsi que le financement pour fournir aux mères des communautés autochtones du Nord du soutien essentiel lors de l'accouchement, notamment en augmentant le nombre de doulas, d'auxiliaires ou de sages-femmes.

Aiguiller les gens vers les services de santé mentale

S'appuyant sur l'investissement de 3,8 milliards de dollars sur 10 ans pour les services de santé mentale et de toxicomanie dans le cadre de sa stratégie *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*, le gouvernement investit un montant additionnel de 396 millions de dollars sur trois ans. Ces investissements favorisent la stabilisation, l'expansion et l'accessibilité accrue des services et des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cela comprend le maintien du Fonds pour les services de lutte contre les dépendances qui donne accès à des services et à des traitements spécialisés améliorés, de trois cliniques mobiles de santé mentale pour soutenir les personnes vivant dans des communautés éloignées, rurales et mal desservies et de trois équipes mobiles d'intervention en cas de crise, en partenariat avec la police, pour aider les personnes en situation de crise en matière de santé mentale ou de dépendance.

Le gouvernement apporte également un soutien continu au Programme ontarien de psychothérapie structurée visant à épauler les personnes aux prises avec la dépression, l'anxiété et les troubles liés à l'anxiété au moyen d'une thérapie cognitivo-comportementale. Par ailleurs, l'Ontario ajoute 5 carrefours bien-être pour les jeunes à Port Hope, à Thunder Bay, dans le comté d'Oxford, à Vaughan et à Brampton, et investit 8,3 millions de dollars sur trois ans pour ajouter 5 carrefours supplémentaires, ce qui portera leur nombre total à 32.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (\$)

Fonctionnement	78 415 357 665
Immobilisations	2 422 542 200
TOTAL	80 837 899 865

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1401 – Programme d'administration du ministère	99 495 400	866 000	0,9	98 629 400	89 809 400	84 247 437
1402 – Programme des politiques de santé et de la recherche	1 194 523 000	106 732 800	9,8	1 087 790 200	1 179 230 700	973 343 922
1403 – Services numériques, données et analytique	144 049 700	(33 935 700)	(19,1)	177 985 400	54 199 200	142 857 170
1405 – Programme d'assurance-santé de l'Ontario	24 996 948 600	(64 110 200)	(0,3)	25 061 058 800	25 860 539 000	24 175 671 438
1406 – Programme de la santé de la population et de la santé publique	1 538 834 000	(194 023 200)	(11,2)	1 732 857 200	1 866 623 900	1 954 352 293
1412 – Programmes provinciaux et intendance	3 349 676 500	472 416 200	16,4	2 877 260 300	2 988 529 700	2 749 482 350
1413 – Systèmes informatiques	186 968 100	(35 406 100)	(15,9)	222 374 200	217 639 800	246 149 121
1416 – Services et programmes de santé	37 789 079 800	3 100 860 900	8,9	34 688 218 900	38 154 035 700	33 991 024 944
Total à voter – Charges de fonctionnement	69 299 575 100	3 353 400 700	5,1	65 946 174 400	70 410 607 400	64 317 128 675
Crédits législatifs	105 565	(397 066 800)	(100,0)	397 172 365	397 175 265	1 324 428 023
Total du ministère – Charges de fonctionnement	69 299 680 665	2 956 333 900	4,5	66 343 346 765	70 807 782 665	65 641 556 698
Redressement de consolidation – Hôpitaux	4 429 298 000	150 790 700	3,5	4 278 507 300	4 080 141 800	4 627 972 995
Redressement de consolidation – Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	14 342 800	(3 473 900)	(19,5)	17 816 700	16 979 600	(111 611 208)
Redressement de consolidation – Ornge	(27 438 100)	(5 625 600)		(21 812 500)	(54 390 400)	(31 605 883)
Redressement de consolidation – Financement des collèges	(755 500)	6 584 100		(7 339 600)	(10 500 500)	(22 377 946)
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	(13 086 700)	9 633 200		(22 719 900)	(20 733 100)	(27 071 438)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	4 741 846 500	(280 756 300)	(5,6)	5 022 602 800	4 018 342 000	3 817 832 688
Redressement de consolidation – Conseils scolaires	-	-		-	-	(45 105 661)
Redressement de consolidation – Sociétés d'aide à l'enfance	(21 903 000)	669 300		(22 572 300)	(22 103 000)	(22 951 841)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(6 627 000)	(73 500)		(6 553 500)	(9 827 100)	(8 131 809)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(962 218)
Redressements de consolidation	9 115 677 000	(122 252 000)	(1,3)	9 237 929 000	7 997 909 300	8 175 987 679
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	78 415 357 665	2 834 081 900	3,7	75 581 275 765	78 805 691 965	73 817 544 377
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1401 – Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
1402 – Programme des politiques de santé et de la recherche	-	(4 500 000)	(100,0)	4 500 000	-	-
1405 – Programme d'assurance-santé de l'Ontario	13 000 000	-	-	13 000 000	13 500 000	13 000 000
1406 – Programme de la santé de la population et de la santé publique	750 000	(207 001 000)	(99,6)	207 751 000	750 000	1 348 460 996
1412 – Programmes provinciaux et intendance	5 729 400	-	-	5 729 400	5 729 400	4 368 400
1416 – Services et programmes de santé	38 107 600	-	-	38 107 600	38 107 600	38 106 600
Total à voter – Actifs de fonctionnement	57 588 000	(211 501 000)	(78,6)	269 089 000	58 087 000	1 403 935 996
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	57 588 000	(211 501 000)	(78,6)	269 089 000	58 087 000	1 403 935 996

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
1413 – Systèmes informatiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
1416 – Services et programmes de santé	1 000	(5 215 100)	(100,0)	5 216 100	1 000	28 478 217
1407 – Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	2 281 037 400	(59 782 200)	(2,6)	2 340 819 600	1 951 754 400	1 314 580 824
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 281 039 400	(64 997 300)	(2,8)	2 346 036 700	1 951 756 400	1 343 059 041
Crédits législatifs	11 670 600	(5 021 600)	(30,1)	16 692 200	16 453 400	16 059 547
Total du ministère – Charges d'immobilisations	2 292 710 000	(70 018 900)	(3,0)	2 362 728 900	1 968 209 800	1 359 118 588
Redressement de consolidation – Hôpitaux	91 104 000	207 271 300		(116 167 300)	321 508 700	817 015 895
Redressement de consolidation – Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	1 227 000	(324 000)	(20,9)	1 551 000	1 223 900	1 634 089
Redressement de consolidation – Omge	17 642 200	133 800	0,8	17 508 400	12 791 100	12 393 655
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	12 571 200	5 066 700	67,5	7 504 500	12 914 000	12 538 602
Redressement de consolidation – Santé Ontario	8 287 800	2 052 700	32,9	6 235 100	10 861 700	10 219 900
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(1 000 000)	233 200		(1 233 200)	(1 233 200)	-
Redressements de consolidation	129 832 200	214 433 700		(84 601 500)	358 066 200	853 802 141
redressements	2 422 542 200	144 414 800	6,3	2 278 127 400	2 326 276 000	2 212 920 729
BIENS IMMOBILISÉS						
1413 – Systèmes informatiques	15 396 600	(4 649 100)	(23,2)	20 045 700	17 657 900	7 993 796
Total à voter – Biens immobilisés	15 396 600	(4 649 100)	(23,2)	20 045 700	17 657 900	7 993 796
Total du ministère – Biens immobilisés	15 396 600	(4 649 100)	(23,2)	20 045 700	17 657 900	7 993 796
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	80 837 899 865	2 978 496 700	3,8	77 859 403 165	81 131 967 965	76 030 465 106

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022*	Chiffres réels 2022-2023*	Prévisions 2023-2024 *	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	73 401 973 273	76 030 465 106	77 859 403 165	80 837 899 865
		3,6 %	2,4 %	3,8 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

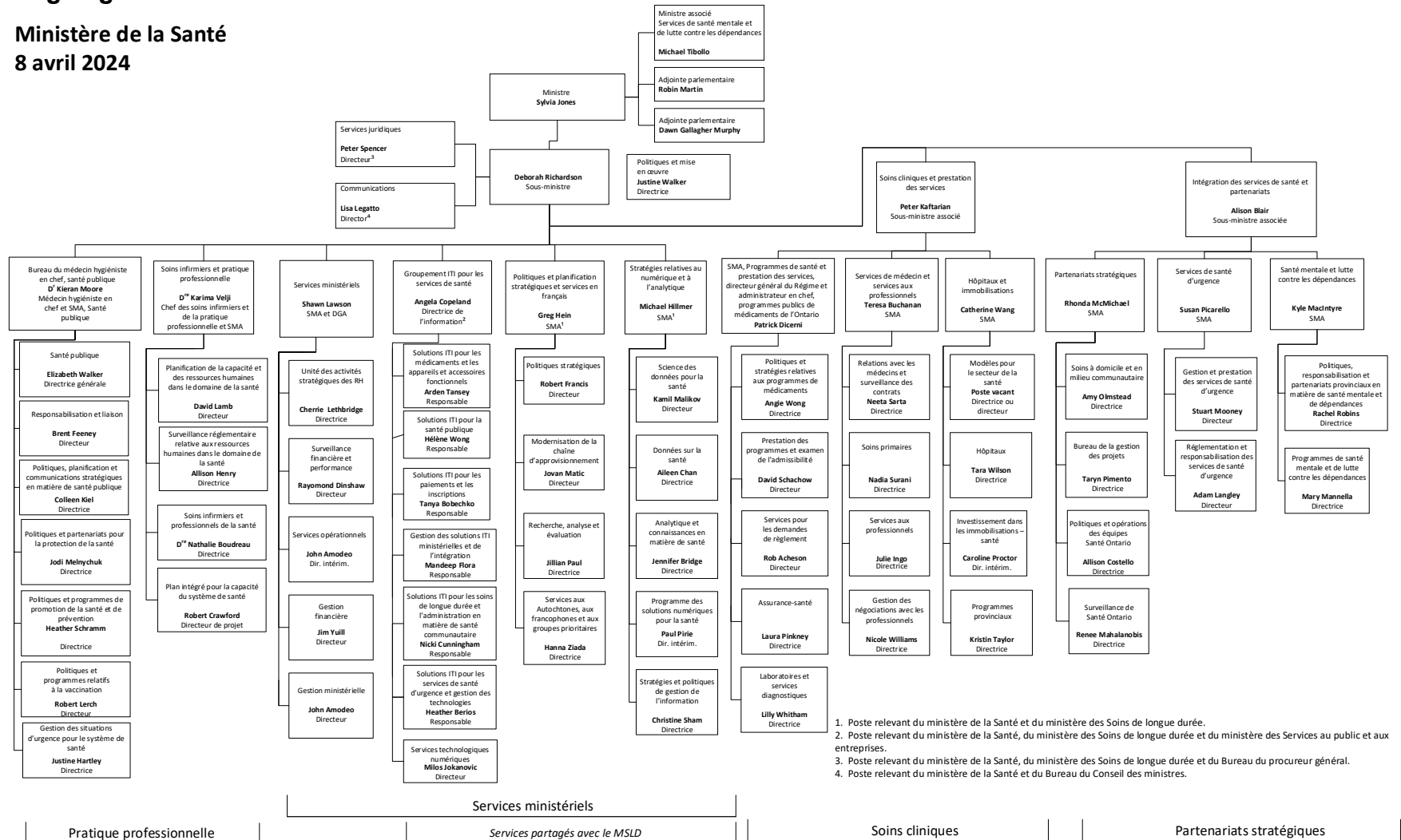
Organismes, conseils et commissions	Charges		
	Prévisions 2024-2025	Chiffres réels provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Comité d'évaluation des médicaments	-	701 700	350 371
Commission du consentement et de la capacité	9 583 091	9 753 472	9 204 422
Secrétariat des conseils de santé	-	-	-
Secrétariat des conseils de santé	5 359 657	5 535 305	4 604 152
Commissions de réglementation :	-	-	-
Collèges (26)	1 081 830	1 264 489	971 867
Commission de révision des paiements effectués aux médecins	772	903	694
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	2 392 651	2 796 634	2 149 449
Commission d'appel et de révision des services de santé	230 809	269 780	207 349
Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	97	113	87
Comité d'admissibilité médicale	-	-	87
Commission ontarienne d'examen	7 112 700	6 787 775	6 733 732
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	4 005 252 421	4 059 499 483	3 631 662 497
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	150 517 900	197 738 100	209 337 900
Santé Ontario*	34 237 904 242	35 621 691 379	30 989 892 314

*Santé Ontario comprend le financement provenant du ministère des Soins de longue durée. En 2024-2025, le montant estimatif de ce financement est de 5 201 494 900 \$.

Organigramme du ministère

Ministère de la Santé

8 avril 2024



1. Poste relevant du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée.
2. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère des Services au public et aux entreprises.
3. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du Bureau du procureur général.
4. Poste relevant du ministère de la Santé et du Bureau du Conseil des ministres.

Ministère de la Santé
8 avril 2024

1. Sylvia Jones, ministre
 - 1.1. Michael Tibollo, ministre associé, Services de santé mentale et de lutte contre les dépendances
 - 1.2. Robin Martin, adjointe parlementaire
 - 1.3. Dawn Gallagher Murphy, adjointe parlementaire
2. Deborah Richardson, sous-ministre
 - 2.1. Peter Spencer, directeur, Services juridiques
 - 2.2. Lisa Legatto, directrice, Communications
 - 2.3. Justine Walker, directrice, Politiques et mise en œuvre
 - 2.4. D^r Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef, Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique, et SMA, Santé publique
 - 2.4.1. Elizabeth Walker, directrice générale de la santé publique
 - 2.4.1.1. Brent Feeney, directeur, Responsabilisation et liaison
 - 2.4.1.2. Colleen Kiel, directrice, Politiques, planification et communications stratégiques en matière de santé publique
 - 2.4.1.3. Jodi Melnychuk, directrice, Politiques et partenariats pour la protection de la santé
 - 2.4.1.4. Heather Schramm, directrice, Politiques et programmes de promotion de la santé et de prévention
 - 2.4.1.5. Robert Lerch, directeur, Politiques et programmes relatifs à la vaccination
 - 2.4.1.6. Justine Hartley, directrice, Gestion des situations d'urgence pour le système de santé
 - 2.5. D^{re} Karima Velji, chef des soins infirmiers et de la pratique professionnelle, et SMA, Soins infirmiers et pratique professionnelle
 - 2.5.1. David Lamb, directeur, Planification de la capacité et des ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.5.2. Allison Henry, directrice, Surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.5.3. D^{re} Nathalie Boudreau, directrice, Soins infirmiers et professionnels de la santé
 - 2.5.4. Robert Crawford, directeur de projet, plan intégré pour la capacité du système de santé
 - 2.6. Angela Copeland, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé
 - 2.6.1. Arden Tansey, responsable, Solutions ITI pour les médicaments et les appareils et accessoires fonctionnels
 - 2.6.2. Hélène Wong, responsable, Solutions ITI pour la santé publique
 - 2.6.3. Tanya Bobechko, responsable, Solutions ITI pour les paiements et les inscriptions
 - 2.6.4. Mandeep Flora, responsable, Gestion des solutions ITI ministérielles et de l'intégration
 - 2.6.5. Nicki Cunningham, responsable, Solutions ITI pour les soins de longue durée et l'administration en matière de santé communautaire
 - 2.6.6. Heather Berios, responsable, Solutions ITI pour les services de santé d'urgence et gestion des technologies
 - 2.6.7. Milos Jekanovic, directeur, Services technologiques numériques
 - 2.7. Shawn Lawson, SMA et directeur général de l'administration, Services ministériels
 - 2.7.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH
 - 2.7.2. Rayomond Dinshaw, directeur, Surveillance financière et performance
 - 2.7.3. John Amodeo, dir. intérim., Services opérationnels
 - 2.7.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière
 - 2.7.5. John Amodeo, directeur, Gestion ministérielle
 - 2.8. Greg Hein, SMA, Politiques et planification stratégiques et services en français

- 2.8.1. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques
- 2.8.2. Jovan Matic, directeur, Modernisation de la chaîne d’approvisionnement
- 2.8.3. Jillian Paul, directrice, Recherche, analyse et évaluation
- 2.8.4. Hanna Ziada, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires
- 2.9. Michael Hillmer, SMA, Stratégies relatives au numérique et à l’analytique
 - 2.9.1. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé
 - 2.9.2. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé
 - 2.9.3. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé
 - 2.9.4. Paul Pirie, dir. intérim., Programme des solutions numériques pour la santé
 - 2.9.5. Christine Sham, directrice, Stratégies et politiques de gestion de l’information
- 2.10. Peter Kaftarian, sous-ministre associé, Soins cliniques et prestation des services
 - 2.10.1. Patrick Dicerni, SMA, Programmes de santé et prestation des services, directeur général du Régime et administrateur en chef, programmes publics de médicaments de l’Ontario
 - 2.10.1.1. Angie Wong, directrice, Politiques et stratégies relatives aux programmes de médicaments
 - 2.10.1.2. David Schachow, directeur, Prestation des programmes et examen de l’admissibilité
 - 2.10.1.3. Rob Acheson, directeur, Services pour les demandes de règlement
 - 2.10.1.4. Laura Pinkney, directrice, Assurance-santé
 - 2.10.1.5. Lilly Whitham, directrice, Laboratoires et services diagnostiques
 - 2.10.2. Teresa Buchanan, SMA, Services de médecin et services aux professionnels
 - 2.10.2.1. Neeta Sarta, directrice, Relations avec les médecins et surveillance des contrats
 - 2.10.2.2. Nadia Surani, directrice, Soins primaires
 - 2.10.2.3. Julie Ingo, directrice, Services aux professionnels
 - 2.10.2.4. Nicole Williams, directrice, Gestion des négociations avec les professionnels
 - 2.10.3. Catherine Wang, SMA, Hôpitaux et immobilisations
 - 2.10.3.1. Directrice ou directeur, Modèles pour le secteur de la santé (poste vacant)
 - 2.10.3.2. Tara Wilson, directrice, Hôpitaux
 - 2.10.3.3. Caroline Proctor, dir. intérim., Investissement dans les immobilisations – santé
 - 2.10.3.4. Kristin Taylor, directrice, Programmes provinciaux
- 2.11. Alison Blair, sous-ministre associée, Intégration des services de santé et partenariats
 - 2.11.1. Rhonda McMichael, SMA, Partenariats stratégiques
 - 2.11.1.1. Amy Olmstead, directrice, Soins à domicile et en milieu communautaire
 - 2.11.1.2. Taryn Pimento, directrice, Bureau de la gestion des projets
 - 2.11.1.3. Allison Costello, directrice, Politiques et opérations des équipes Santé Ontario
 - 2.11.1.4. Renee Mahalanobis, directrice, Surveillance de Santé Ontario
 - 2.11.2. Susan Picarello, SMA, Services de santé d’urgence
 - 2.11.2.1. Stuart Mooney, directeur, Gestion et prestation des services de santé d’urgence
 - 2.11.2.2. Adam Langley, directeur, Réglementation et responsabilisation des services de santé d’urgence
 - 2.11.3. Kyle MacIntyre, SMA, Santé mentale et lutte contre les dépendances
 - 2.11.3.1. Rachel Robins, directrice, Politiques, responsabilisation et partenariats provinciaux en matière de santé mentale et de dépendances
 - 2.11.3.2. Mary Mannella, directrice, Programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Annexe

Rapport annuel 2023-2024

En 2023-2024, le ministère a continué de réaliser des progrès constants dans la mise en œuvre du plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*.

Investir dans les services de santé pédiatrique

Le gouvernement de l'Ontario investit un montant supplémentaire de 330 millions de dollars par an dans les services de santé pédiatrique afin de permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à des soins de qualité dans les hôpitaux, les cliniques et les établissements de soins de santé communautaires à proximité. Ce nouvel investissement permettra de rapidement mettre en œuvre plus de 100 initiatives prioritaires pour que les enfants et les jeunes de toutes les régions puissent avoir accès à des soins d'urgence, à des interventions chirurgicales, à des services ambulatoires, à l'imagerie diagnostique et à des services de santé mentale.

Ces initiatives comprennent l'embauche de personnel de chirurgies pédiatriques supplémentaire afin d'augmenter le nombre de chirurgies d'un jour, de faciliter l'accès à l'imagerie diagnostique ainsi que d'augmenter le nombre de lits et le personnel pour que davantage de familles puissent bénéficier de soins de réadaptation postopératoire en milieu hospitalier. L'investissement dans des cliniques d'accès rapide où les personnes peuvent se rendre au lieu d'aller aux urgences pendant la période propice aux maladies respiratoires permettra d'augmenter le nombre d'entre elles qui peuvent être vues, évaluées et soignées sur place.

D'autres priorités visent à améliorer l'accès aux services de soutien psychosocial pour les enfants atteints de cancer et aux programmes de lutte contre les troubles de la nutrition, à réduire les temps d'attente pour que les enfants et les jeunes puissent accéder aux services de santé mentale dans les hôpitaux et dans les centres communautaires, notamment aux programmes de santé mentale pour les jeunes autochtones, ainsi qu'à élargir les programmes et les services de sages-femmes pour favoriser l'accès à des soins pendant la grossesse et l'accouchement et à des soins postnatals, y compris pour les communautés mal desservies.

Soutenir et augmenter la main-d'œuvre du secteur de la santé

L'Ontario a poursuivi ses efforts tout au long de la dernière année. L'année 2023 a été une année record grâce à l'ajout de 17 000 nouvelles infirmières et nouveaux infirmiers, de 2 400 nouveaux médecins et de milliers de préposées et de préposés aux services de soutien à la personne à la main-d'œuvre du secteur de la santé. Depuis 2018, 80 000 infirmières et infirmiers et plus de 10 400 médecins ont joint les rangs du système de soins de santé.

De plus, 30 000 infirmières et infirmiers étudient actuellement dans les collèges et universités de l'Ontario. L'investissement de 225 millions de dollars sur quatre ans du gouvernement permet d'accroître la formation en soins infirmiers dans ces établissements, ce qui ajoutera 2 000 places d'infirmières et infirmiers autorisés, 1 000 places d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et 150 places d'infirmières praticiennes et infirmiers praticiens. L'Ontario a lancé la plus grande expansion des

écoles de médecine en 15 ans, y compris par l'ajout de 106 places de formation de premier cycle et de 60 places de formation postdoctorale, 75 places supplémentaires s'ajoutant en 2024.

La Province a également investi 200 millions de dollars en 2023-2024 pour prolonger les mesures de soutien par l'intermédiaire du Programme élargi d'externat et du Programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision afin de remédier aux pénuries immédiates. En date de janvier 2024, 2 900 infirmières et infirmiers ayant fait leurs études à l'étranger avaient obtenu l'autorisation d'exercer leur profession dans le cadre du Programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision. La subvention ontarienne Apprendre et rester (financée par le ministère des Collèges et Universités), qui aide à recruter et à maintenir en poste des travailleuses et travailleurs de la santé dans les petites communautés rurales et éloignées faisant face à des pénuries de personnel dans le secteur de la santé, a été élargie. Elle a permis à 3 700 étudiantes et étudiants inscrits dans des programmes de soins de santé admissibles de recevoir des sommes pour leurs frais d'études au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Nouvelles voies pour aider les travailleuses et les travailleurs de la santé

Le gouvernement continue de créer de nouvelles voies pour aiguiller un plus grand nombre de personnes vers des soins, et de soutenir les travailleuses et les travailleurs de la santé au moyen de trois nouveaux programmes.

Le programme Préparation à la pratique médicale en Ontario pour les médecins éliminera les obstacles auxquels se heurtent les médecins ayant fait leurs études à l'étranger en supprimant l'exigence de compléter de longs programmes de remise à niveau, ce qui leur permettra d'exercer immédiatement en Ontario.

Le Programme de mentorat clinique jumelle du personnel infirmier de première ligne agissant comme mentor avec du personnel infirmier nouvellement diplômé, formé à l'étranger ou souhaitant se perfectionner que ces personnes aient du soutien pour faire la transition vers la profession infirmière en toute confiance. Ce programme, auquel participent 107 hôpitaux, a permis à 435 infirmières et infirmiers de première ligne d'encadrer et de soutenir plus de 16 000 infirmières et infirmiers nouvellement diplômés, formés à l'étranger ou en perfectionnement.

Le Fonds d'innovation pour les modèles de soins est un nouveau fonds de 40 millions de dollars qui encourage les partenaires du secteur de la santé à proposer des idées novatrices pour que la population ontarienne puisse accéder à de meilleurs services et soins. Des demandes provenant d'organismes admissibles (hôpitaux, établissements de soins de santé, foyers de soins de longue durée, fournisseurs de soins à domicile, équipes de santé familiale, cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, équipes Santé Ontario, fournisseurs de services en santé mentale et d'autres encore) ont été soumises à Santé Ontario, qui choisira les projets retenus en 2024.

Un cap franchi pour l'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers

L'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers, un partenariat entre la Province et la Registered Practical Nurses Association of Ontario, a franchi un cap important en mai 2023, dépassant les 1 000 inscriptions. Les personnes inscrites à ce programme peuvent recevoir jusqu'à 10 000 dollars par an pour leurs

études, et s'engagent à travailler dans les secteurs des soins de longue durée ou des soins à domicile et en milieu communautaire de l'Ontario après l'obtention de leur diplôme, et ce, pour une période équivalente à celle pendant laquelle elles ont reçu les subventions.

Nouvelles règles « de plein droit » pour éliminer les obstacles

En juillet 2023, des règles « de plein droit » sont entrées en vigueur, faisant de l'Ontario la première province à permettre aux médecins, au personnel infirmier, aux thérapeutes respiratoires et aux technologues de laboratoire médical déjà titulaires d'un permis de pratique ailleurs au Canada de commencer à travailler dès leur arrivée, sans avoir à d'abord s'inscrire auprès de l'un des ordres professionnels de la santé de l'Ontario.

Il est par ailleurs désormais interdit aux ordres professionnels de la santé de faire de l'expérience canadienne une condition d'inscription, sauf en cas de dispense, et ils doivent rendre une décision concernant l'inscription dans un délai de 30 jours. Les personnes qui souhaitent s'inscrire à un ordre professionnel peuvent désormais démontrer leurs compétences linguistiques en passant un test approuvé en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada).

Stratégie pour la stabilisation des effectifs des services des urgences

La stratégie pour la stabilisation des effectifs des services des urgences a été lancée en 2023 en collaboration avec Santé Ontario afin d'offrir de la formation pour le perfectionnement et la normalisation des habiletés et des compétences du personnel infirmier des urgences des petits hôpitaux, des hôpitaux ruraux et des hôpitaux du Nord. La formation a été offerte à 1 171 infirmières et infirmiers de plus de 70 hôpitaux, et de 2 800 à 3 000 subventions de formation spécialisée dans le secteur des urgences seront versées cette année.

Le programme NORSTAR en soutien aux collectivités du Nord

En 2023, l'Ontario a lancé le programme simplifié d'aide au remboursement des frais relatifs à la formation pour les résidents dans le Nord de l'Ontario (NORSTAR) qui prévoit le remboursement de frais de déplacement et d'hébergement aux résidentes et aux résidents en médecine qui offrent des services cliniques dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest de l'Ontario. Ce programme favorise l'accès des résidentes et résidents à des expériences d'apprentissage dans le Nord de l'Ontario, et permet d'offrir des services de médecin, tant immédiatement qu'à long terme, dans les collectivités du Nord. Grâce à 88 résidentes et résidents, le programme a offert plus de 3 000 jours de services dans 25 collectivités du Nord de l'Ontario.

Places de formation supplémentaires pour les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens

En collaboration avec les universités de l'Ontario, le gouvernement a ajouté cette année 121 places de formation au Programme des infirmières praticiennes en soins primaires. Ces places supplémentaires contribueront à faire augmenter le nombre d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens dans les années à venir et à améliorer l'accès aux soins primaires, en particulier dans les régions du Nord et rurales. Cette augmentation, qui porte à 321 le nombre de places de formation pour le personnel infirmier praticien dans les écoles de la province, lui permet de se rapprocher de son objectif de 350 places.

À cela s'ajoute l'investissement de 80 millions de dollars du gouvernement en 2023-2024 pour faire augmenter les inscriptions aux programmes de formation en soins infirmiers dans les collèges et universités financés par les fonds publics, permettant ainsi de créer jusqu'à 500 places de formation pour les infirmières et les infirmiers auxiliaires autorisés et 1 000 places pour les infirmières et infirmiers autorisés. Ces nombres s'ajoutent aux 1 500 places de formation en soins infirmiers ajoutées en 2022-2023.

Élargir les programmes collégiaux de soins paramédicaux

Afin d'aider davantage d'étudiantes et d'étudiants qui souhaitent devenir ambulancières paramédicales et ambulanciers paramédicaux, le gouvernement de l'Ontario a ajouté plus de 300 places dans les programmes de soins paramédicaux des collèges provinciaux, ce qui leur permettra d'accéder plus facilement à une formation à proximité et de renforcer les effectifs paramédicaux.

Élargir le champ de pratique des infirmières et infirmiers autorisés

Sous réserve de certaines exigences, le gouvernement de l'Ontario permet désormais aux infirmières et infirmiers autorisés de prescrire des médicaments, notamment pour la contraception, l'immunisation, la désaccoutumance au tabac et le traitement topique des plaies, dans divers environnements de proximité, y compris dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite. Les infirmières et infirmiers autorisés devront respecter des exigences de scolarité supplémentaires pour bénéficier d'une indépendance accrue dans leur milieu communautaire. Ces exigences ont été élaborées et approuvées par le Conseil de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

Élargir les droits de prescription des pharmaciennes et pharmaciens

L'Ontario a permis aux pharmaciennes et pharmaciens de traiter six affections courantes supplémentaires et de prescrire des médicaments pour celles-ci. Ces affections s'ajoutent aux 13 affections courantes pour lesquelles les pharmaciennes et pharmaciens peuvent prescrire des médicaments depuis le 1^{er} janvier 2023. L'Ontario est maintenant un chef de file au Canada en ce qui concerne l'offre pratique de services de santé en pharmacie. En date de mars 2024, plus de 700 000 évaluations en pharmacie avaient été réalisées depuis que les pharmaciennes et pharmaciens peuvent traiter 19 affections courantes et prescrire des médicaments pour celles-ci. Plus de 4 600 pharmacies ontariennes participent au programme.

Soins primaires

Augmentation du nombre d'équipes de soins primaires interprofessionnelles

Dans le cadre de son engagement visant à accroître l'accès aux soins primaires, le gouvernement a annoncé un investissement de 110 millions de dollars pour orienter jusqu'à 328 000 personnes vers des équipes de soins de primaires. Les nouvelles équipes élargies réuniront les équipes de santé familiales, les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, les centres de santé communautaire et les organismes de soins de santé primaires autochtones. Ces équipes sont le fruit d'un appel de propositions à l'échelle de la province ayant eu lieu en 2023. Toutes les propositions ont été minutieusement évaluées par Santé Ontario en fonction de critères donnant la priorité aux régions où les besoins sont les plus importants afin d'orienter le plus de personnes sans fournisseur de soins primaires habituel vers ces services près de chez elles.

Élargir le dépistage du cancer du sein

En octobre 2023, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que l'âge d'admissibilité à une mammographie payée par les fonds publics dans le cadre du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein passerait de 50 ans à 40 ans à compter de l'automne 2024. Cette expansion historique aidera plus de 305 000 personnes à avoir accès à d'importants services de dépistage afin de détecter et de traiter plus rapidement le cancer du sein.

Centres communautaires de chirurgie et de diagnostic

L'Ontario a apporté des modifications réglementaires qui ont mené à la désignation à compter du 1^{er} avril 2024 d'Agrément Canada comme organisme de contrôle chargé de surveiller rigoureusement plus de 900 centres communautaires de chirurgie et de diagnostic actuels et futurs et de veiller à ce que leurs normes soient de la plus haute qualité.

Compte tenu de son rôle de chef de file national dans ce type de travail depuis plus de 65 ans, Agrément Canada a été choisi pour élaborer un programme de surveillance et d'assurance de la qualité visant les centres communautaires de chirurgie et de diagnostic qui seront soumis aux mêmes exigences strictes que les hôpitaux publics afin d'améliorer les normes de qualité dans les établissements et de garantir la sécurité des patientes et patients et la qualité des soins de santé. Le gouvernement a mené une consultation exhaustive auprès de partenaires du secteur des soins de santé, des ordres de réglementation représentant les fournisseurs de soins de santé ainsi que de patients et de leurs familles au sujet de l'élaboration du nouveau programme de surveillance et d'assurance de la qualité.

Depuis plus de 30 ans, les centres communautaires de chirurgie et de diagnostic (anciennement les établissements de santé autonomes) font partie du système de soins de santé public de l'Ontario. À compter du printemps 2024, le gouvernement augmentera le nombre de centres communautaires de chirurgie et de diagnostic titulaires d'un permis dans la province afin d'offrir davantage de services de proximité assurés par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, y compris de bonifier l'offre de services d'imagerie par résonance magnétique et de tomodensitométrie, d'endoscopies gastro-intestinales et de chirurgies orthopédiques.

L'année dernière, environ 32 000 chirurgies de la cataracte ont été financées et ont pu être réalisées dans des centres communautaires de chirurgie et de diagnostic, dont 14 000 dans quatre nouveaux centres. Les centres ont également reçu des fonds pour offrir plus de 96 700 heures de services d'imagerie par résonance magnétique et plus de 12 000 heures de services de tomodensitométrie.

Accès aux services de sages-femmes

Le gouvernement a investi 8,27 millions de dollars pour des services de sages-femmes (nouveaux et élargis) partout en province qui orienteront plus rapidement vers des soins dans leur collectivité. Est prévue une somme de 4,82 millions de dollars pour élargir les services de sages-femmes dans les centres de santé communautaire, les hôpitaux, les équipes de santé familiale et les cabinets existants de sages-femmes. Est également prévue une somme de 3,45 millions de dollars pour appuyer de futures initiatives mises de l'avant par des fournisseurs de soins de santé pour élargir les services de sages-

femmes dans leur collectivité, y compris le programme des services de sages-femmes autochtones de la province.

Les services sont élargis dans toutes les régions et favoriseront l'accès aux soins pour les grossesses à faible risque et aux soins néonataux, tant à l'hôpital qu'à domicile. Les services de sages-femmes, les soins néonataux et les soins primaires seront donc mieux intégrés en vue d'améliorer la transition entre chacune des étapes. Cet élargissement permettra également d'offrir des options mieux adaptées sur le plan culturel, y compris des services de santé traditionnels autochtones, et d'améliorer les résultats.

Équipes Santé Ontario

L'approbation en 2023-2024 de quatre nouvelles équipes Santé Ontario par le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec Santé Ontario, porte le nombre d'équipes à 58, un cap important vers l'atteinte d'une couverture provinciale complète.

Voici les nouvelles équipes Santé Ontario :

- équipe Santé Ontario du district de Cochrane, desservant Chapleau, Cochrane, Matheson, Iroquois Falls, Hearst, Hornepayne, Missanabie, Kapuskasing, Smooth Rock Falls et Timmins;
- équipe Santé Ontario Sudbury Espanola Manitoulin Elliot Lake, desservant le Grand Sudbury et Sudbury-Est, Espanola, Manitoulin, Elliot Lake et les environs;
- équipe Santé Ontario de la région de Timiskaming, desservant le district de Timiskaming et les environs;
- équipe Santé Ontario de West Parry Sound, desservant la rive est de la baie Georgienne, de la pointe nord-ouest de Muskoka à la rivière des Français, ainsi que l'intérieur des terres le long du corridor de la route 11.

Un premier groupe de 12 équipes Santé Ontario a été choisi pour accélérer leur arrivée à maturité et les préparer en vue d'une sélection potentielle, y compris pour accélérer leur travail afin de prodiguer des soins à domicile dans leurs collectivités à compter de 2025. Avec l'aide du ministère et de Santé Ontario, ces équipes se concentreront à offrir une transition harmonieuse aux personnes atteintes de maladies chroniques entre leurs besoins en matière de soins primaires, de soins hospitaliers et de soins à domicile et en milieu communautaire. Ce premier groupe d'équipes Santé Ontario est également à la recherche de solutions novatrices pour offrir des outils accessibles en tout temps concernant les services de santé locaux, notamment des services d'information et d'orientation en ligne et des services d'orientation par téléphone. Éventuellement, ces services et le Santé811 seront fusionnés afin que le tout soit homogène.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'à compter de 2024-2025, la Province investira jusqu'à 130,5 millions de dollars pour offrir à chacune des équipes Santé Ontario 2,25 millions sur trois ans afin de continuer à soutenir le rôle critique qu'elles jouent dans la transformation de l'accès aux soins de santé. Les équipes Santé Ontario continuent d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux modèles intégrés novateurs qui répondent aux besoins uniques des collectivités qu'elles desservent. Par exemple, elles travaillent à l'élaboration d'un projet d'habitation offrant des logements stables et sûrs et des services sur place aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance, à la mise sur pied d'une équipe de soins de proximité offrant une gamme complète de services de soutien et de soins aux personnes âgées à faible revenu ou encore à la création d'un modèle d'équipe de soins intégrés qui intègre les services de soins à

domicile dans les équipes de soins primaires existantes afin d'améliorer la planification et la prestation des soins et l'expérience des patientes et patients, des responsables des soins et des fournisseurs de soins de santé.

Soins à domicile et en milieu communautaire

Le ministère prévoit que la *Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile* entrera en vigueur en juin 2024, fusionnant les 14 organismes de services de soutien à domicile et en milieu communautaire en un seul organisme appelé Santé à domicile Ontario. D'abord, cet organisme sera une base solide et centralisée pour les services de soins à domicile; ensuite, il appuiera les équipes Santé Ontario lorsqu'elles prendront en charge la responsabilité de favoriser l'accès aux services de soins à domicile.

Le gouvernement a écouté attentivement les organismes prestataires de services, le personnel des soins à domicile et en milieu communautaire, les patients et les familles ainsi que les autres partenaires du système, et a collaboré étroitement avec eux, pour planifier les prochaines étapes de la transition des soins à domicile vers les équipes Santé Ontario. Grâce à ces changements, la province facilite l'accès aux services de soins à domicile et élimine les obstacles de longue date entre les soins à domicile et les autres éléments du système de soins de santé.

Les coordonnatrices et coordonnateurs des soins de Santé à domicile Ontario seront affectés à des équipes Santé Ontario et à d'autres établissements de soins de première ligne. Ces coordonnatrices et coordonnateurs travailleront également aux côtés des fournisseurs de soins de santé comme les médecins et le personnel infirmier et directement auprès des patientes et des patients dans les hôpitaux ou d'autres établissements de soins afin de faciliter la transition des soins hospitaliers ou primaires vers les services de soins à domicile. Avec le soutien de Santé à domicile Ontario, les équipes Santé Ontario seront un guichet unique proposant des plans de soins à domicile faciles à comprendre qui indiquent quels soins seront prodigués.

En 2023, le gouvernement a annoncé une accélération des investissements dans les soins à domicile et en milieu communautaire, portant le financement à 569 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024. Est prévue une somme de près de 300 millions de dollars pour pallier la hausse des tarifs contractuels permettant de stabiliser la main-d'œuvre du secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. Dans le cadre des investissements de 2023-2024, une nouvelle tranche d'environ 100 millions de dollars a été accordée au secteur des services de soins en milieu communautaire.

Santé mentale et lutte contre les dépendances

En 2023, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 425 millions de dollars sur trois ans pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, y compris une augmentation de cinq pour cent du financement de base du programme des fournisseurs communautaires, lequel est financé par le ministère de la Santé. Cet investissement soutient un large éventail de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances offerts en Ontario pour en faciliter l'accès. Grâce à un engagement d'investir 3,8 milliards de dollars sur 10 ans, le tout s'inscrit également dans la foulée du plan *Vers le mieux-être* du gouvernement de l'Ontario qui vise à créer un système de santé mentale et de lutte contre les dépendances de calibre mondial.

Carrefours bien-être pour les jeunes

Huit carrefours bien-être pour les jeunes ont été officiellement inaugurés, ce qui permet aux jeunes d'accéder plus rapidement et plus facilement à des mesures de soutien et à des services en matière de santé mentale, de toxicomanie et autres dans la région d'Algoma, à Kingston, à London-Middlesex, dans la Première Nation anichinabée de Sagamok, à Sarnia-Lambton, à Thorncliffe Park (Toronto) et à Toronto-Ouest.

Grâce à ces centres conçus en collaboration avec les jeunes, les familles et les intervenants locaux, les jeunes ont accès à des services commodes et gratuits en matière de santé mentale, de toxicomanie et de soins primaires de différentes façons, notamment en se présentant sans rendez-vous, en prenant rendez-vous ou en optant pour des services virtuels. Ces carrefours bien-être pour les jeunes offrent également divers autres services et mesures de soutien dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et du logement ainsi que d'autres services communautaires et sociaux. Au carrefour bien-être pour les jeunes de la Première Nation anichinabée de Sagamok, les jeunes autochtones et leurs familles peuvent également profiter de services de guérison et de bien-être traditionnels dans un espace sûr et accueillant.

Depuis 2020, l'Ontario a mis en place 22 carrefours, ce qui a permis d'orienter plus de 43 000 jeunes et leurs familles vers des services de santé mentale et de bien-être, pour un total de 168 000 consultations. Compte tenu du succès des carrefours bien-être pour les jeunes, la province a annoncé en 2023 qu'elle en ouvrirait cinq autres.

La province facilite également l'accès aux services de soutien en santé mentale pour les jeunes. Lancé à l'échelle provinciale en septembre 2023, Parlons maintenant est un service provincial novateur de counseling en matière de santé mentale destiné aux enfants et aux jeunes de 17 ans et moins. Ce service offre un accès équitable et immédiat à des services de counseling virtuel gratuits, et met en contact les enfants et les jeunes avec des cliniciennes et cliniciens (des personnes dûment formées et autorisées) partout dans la province. Des services d'interprétation sont offerts dans plus de 200 langues, y compris en français, en langue des signes américaine et en langue des signes québécoise. Les services sont offerts du lundi au vendredi, de 12 h à 20 h, et le samedi, de 12 h à 16 h. Au terme de 2023 :

- 26 265 personnes avaient appelé le service ou visité le site Web pour obtenir des renseignements;
- 1 274 clientes et clients ont été servis;
- selon les données sur la clientèle, environ 85 % des clientes et clients ne recevaient pas de services de santé mentale de manière continue ailleurs;
- 32 % des clientes et clients à qui on a posé la question ont indiqué n'avoir nulle part où aller pour obtenir des services si Parlons maintenant n'existait pas.

Programme ontarien de psychothérapie structurée

Le gouvernement de l'Ontario a continué d'accroître la portée du programme ontarien de psychothérapie structurée (PS) en offrant davantage de services de santé mentale dans toutes les régions de la province. Ce programme permet aux adultes souffrant de dépression et d'anxiété et ayant des préoccupations liées à l'anxiété d'avoir facilement accès à des thérapies cognitivo-comportementales et à d'autres options et services de traitement connexes par l'intermédiaire de 10 organismes responsables du réseau ayant plus de 100 points de service en Ontario. À ce jour, plus de 76 100 personnes se sont

inscrites au programme ontarien de PS, qui continue d'accepter les nouvelles inscriptions. Cette première réussite du programme montre que plus de la moitié des personnes ayant suivi des traitements à haute intensité ont vu leurs symptômes diminuer, ce qui leur a permis d'être plus heureuses et en santé.

Aiguiller les enfants et les jeunes vers des services de santé mentale

Dans le cadre de son investissement de 330 millions de dollars supplémentaires par année dans les services de santé pédiatrique, le gouvernement investit 44,6 millions de dollars supplémentaires par année pour aiguiller les enfants et les jeunes vers des services de santé mentale dans toute la province. Est prévu le financement de l'amélioration de l'accès aux services nouveaux et existants pour les enfants et les jeunes ayant des besoins intensifs en santé mentale, de Parlons maintenant, un service de counseling en santé mentale, et du Fonds d'aide à la transition en cas de besoins complexes, qui fournit de l'aide flexible à court terme aux enfants et aux jeunes transitant par les programmes de traitement à domicile en milieu communautaire.

Cet investissement permettra d'une part d'ajouter 10 lits de soins complexes à London et à Owen Sound pour réduire les temps d'attente et d'autre part de créer deux programmes relais-départ de traitement à domicile, dont dans le Nord de l'Ontario, pour aider les jeunes ayant des besoins complexes en santé mentale qui doivent recevoir des mesures de soutien à court terme à passer des soins hospitaliers à des services communautaires intensifs ou à passer de mesures de soutien modérées à des interventions intensives à des fins de stabilisation. L'investissement permettra aussi d'établir des lignes directrices et des normes de qualité pour les programmes de traitement à domicile afin que les enfants et les jeunes ayant des besoins intensifs en santé mentale bénéficient de services cohérents de haute qualité, peu importe où ils habitent dans la province, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre un registre provincial des lits servant à suivre et à surveiller la capacité de traitement à domicile. Ces mesures faciliteront la planification, et permettront d'accéder plus rapidement et plus directement aux services et de réduire les temps d'attente.

Investir dans la santé mentale pour les Autochtones dans le Nord de l'Ontario

L'Ontario a investi plus de 2,6 millions de dollars pour offrir aux communautés autochtones du Nord de l'Ontario des mesures de soutien sûres et efficaces en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cet investissement accordé à la Nishnawbe Aski Nation, qui représente 49 Premières Nations et environ 45 000 Autochtones, financera des mesures de soutien et des services communautaires adaptés sur le plan culturel, y compris pour les équipes d'intervention en cas de crise et les écoles des Premières Nations à Thunder Bay et à Sioux Lookout en réponse à l'enquête sur le décès de sept jeunes membres des Premières Nations. Cette somme faisait partie d'un investissement ponctuel de 20 millions de dollars dans les services et les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances destinés expressément aux Autochtones fait en 2023-2024.

Lits de traitement de soutien à Sioux Lookout

Dans le cadre du Fonds pour les services de lutte contre les dépendances, la Province a investi plus de 4 millions de dollars pour fournir des lits et des services de traitement des dépendances à Sioux Lookout et dans les régions environnantes. Le gouvernement de

l'Ontario, en partenariat avec le Sioux Lookout Friendship Accord et le Conseil des services du district de Kenora, a ouvert 22 nouveaux lits de traitement de soutien à Sioux Lookout afin de permettre aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance et à leurs familles d'avoir accès à des services de haute qualité proches de chez elles. Outre ces 22 nouveaux lits de traitement de soutien, l'investissement a également servi à ajouter 15 lits de traitement des dépendances.

Le Fonds pour les services de lutte contre les dépendances bonifie la capacité des services de lutte contre les dépendances partout en province en permettant l'ouverture de plus de 380 lits de traitement des dépendances et l'offre de soins de santé à plus de 7 000 clients par année.

Hôpitaux et établissements de soins de santé

Le gouvernement de l'Ontario continue d'investir dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé locaux afin de simplifier et d'accélérer les soins de proximité :

- Brant Community Healthcare System – L'Ontario a octroyé une subvention d'immobilisations de plus de 28,4 millions de dollars et a approuvé la première phase du projet de réaménagement du service des urgences du Brant Community Healthcare System.
- Centre de toxicomanie et de santé mentale – L'Ontario a investi plus de 1,6 milliard de dollars en vue de la conception et de la construction de deux nouveaux bâtiments au Centre de toxicomanie et de santé mentale de la rue Queen Ouest à Toronto, soit le centre de découverte et le bâtiment des soins en milieu surveillé et du rétablissement. Cet investissement permettra d'améliorer les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances offerts aux patientes et aux patients dans toute la province.
- Services de santé des hautes-terres d'Haliburton – L'Ontario a contribué à l'installation de deux nouveaux tomodensitomètres pour les Services de santé des hautes-terres d'Haliburton afin d'améliorer l'accès aux services d'imagerie diagnostique dans la région.
- Horizon Santé-Nord – Le gouvernement de l'Ontario a investi 5 millions de dollars supplémentaires dans Horizon Santé-Nord à Sudbury afin d'impulser les premières étapes de la planification des immobilisations en vue d'améliorer la capacité de soins actifs. L'hôpital a également ouvert son centre de soins de réactivation grâce à un investissement provincial de 9,6 millions de dollars pour y accueillir 52 lits supplémentaires destinés aux adultes d'âge plus avancé ayant des besoins particuliers. L'Ontario a aussi consentir un financement pédiatrique permanent de 1,1 million de dollars en appui aux soins ambulatoires pédiatriques en consultation externe à Horizon Santé-Nord.
- Hôpital Peter Gilgan pour femmes et enfants, Trillium Health Partners – L'Ontario appuie la fusion et l'expansion des programmes et des services destinés aux femmes et aux enfants au nouvel hôpital Peter Gilgan pour femmes et enfants au sein de l'Hôpital Peter Gilgan de Mississauga.
- Hôpital général St. Mary, Kitchener – Le gouvernement de l'Ontario permet aux collectivités du Sud-Ouest de l'Ontario d'avoir accès à des soins cardiaques vitaux en aidant l'Hôpital général St. Mary dans la planification, l'aménagement et

l'établissement d'un nouveau laboratoire de cathétérisme cardiaque. Grâce à l'ajout de ce troisième laboratoire, l'Hôpital général St. Mary peut réduire les temps d'attente et effectuer davantage d'interventions vitales, telles que des angiogrammes, des angioplasties et des chirurgies endoscopiques.

- Hôpital St. Michael, Toronto – Le gouvernement permet aux nouveau-nés gravement malades de la région de Toronto et à leurs familles d'avoir accès à de soins intensifs néonataux commodes de meilleure qualité en aidant Unity Health Toronto dans la planification, l'aménagement et l'établissement de son unité de soins intensifs néonataux relocalisée à l'Hôpital St. Michael.
- Hôpital Toronto Western – Le gouvernement de l'Ontario investit 794 millions de dollars dans la construction de la nouvelle tour ultramoderne du Réseau universitaire de santé destinée aux patientes et aux patients à l'Hôpital Toronto Western. La nouvelle tour de 15 étages permettra d'ajouter 82 lits, y compris des lits de soins aux malades en phase critique, 20 salles d'opération de pointe et 3 salles d'opération guidées par imagerie pour les interventions neurochirurgicales et rachidiennes complexes.
- Hôpital Memorial de Trenton, baie de Quinte – L'Ontario permet à la population de la région de la baie de Quinte d'avoir accès à des soins d'urgence plus commodes et de meilleure qualité en aidant Soins de santé de Quinte dans la planification, l'aménagement et l'établissement d'un service des urgences repensé et bonifié à l'Hôpital Memorial de Trenton.
- Centre de soins de santé mentale Waypoint – Le gouvernement de l'Ontario permet aux collectivités de Georgian Bay et de Simcoe-Muskoka d'avoir accès à du soutien en santé mentale en investissant dans une nouvelle unité de soins actifs en milieu hospitalier au Centre de soins de santé mentale Waypoint. Cette nouvelle unité viendra élargir l'accès aux services spécialisés et urgents de santé mentale et de lutte contre les dépendances, y compris grâce à l'ajout de 20 lits de soins actifs en santé mentale.

Investissements dans les immobilisations

En 2023-2024, le financement approuvé pour les projets s'inscrivant dans le programme d'immobilisations dans le domaine de la santé du ministère s'élevait à plus de 2,2 milliards de dollars. Les investissements de l'Ontario au cours des 10 prochaines années se traduiront par plus de 48 milliards de dollars en infrastructures de santé dans toute la province. Ces investissements seront dirigés vers plus de 51 projets visant les grands hôpitaux, pour ajouter 3 000 lits sur 10 ans, accroître la capacité et l'accès à des soins fiables et de qualité dans les hôpitaux, construire de nouveaux établissements de soins de santé et rénover certains hôpitaux et centres de santé communautaire.

Réaménagement de l'infrastructure

Cette année, l'Ontario a bonifié le Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé de plus de 14 pour cent et le Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire de plus de 10 pour cent. Grâce à ces deux fonds, plus de 208 millions de dollars ont été investis pour procéder à des améliorations et à des réparations essentielles dans 131 hôpitaux et 58 établissements de soins de santé en Ontario. Ces fonds permettent aux partenaires du système de soins de santé de

l'Ontario de répondre aux besoins urgents de renouvellement des infrastructures, tels que la modernisation ou le remplacement de toits, de fenêtres, de systèmes de sécurité, d'alarmes incendie et de génératrices de secours.

Investir dans les lits et les activités des hôpitaux

Au chapitre des soins de haute qualité dans les hôpitaux de l'Ontario, le gouvernement a investi plus de 1,18 milliard de dollars cette année pour continuer de financer plus de 3 500 lits d'hôpitaux dans la province. Grâce à cet investissement continu et permanent, l'Ontario veille à ce que les patientes et les patients continuent d'avoir accès à plus de 3 500 lits de soins actifs, de soins postactifs et de soins aux malades en phase critique. Le gouvernement octroie également 850 millions de dollars aux hôpitaux en 2023-2024, ce qui représente une augmentation de quatre pour cent par rapport à l'exercice précédent. Grâce à cette somme, le budget de tous les hôpitaux financés par l'État sera augmenté d'au moins deux pour cent pour gérer les activités et mieux répondre aux besoins des patientes et des patients. Par ailleurs, au cours du dernier exercice, plus de 13 200 patientes et patients ayant besoin d'autres niveaux de soins les ont reçus dans un foyer de soins de longue durée plutôt qu'à l'hôpital.

Reprise des chirurgies et de l'imagerie diagnostique

En 2023-2024, le gouvernement a investi 125 millions de dollars pour poursuivre la Stratégie de reprise des chirurgies, ce qui porte l'investissement total à plus de 1 milliard de dollars. Cette stratégie prévoit le financement de chirurgies mineures, l'augmentation du nombre d'heures d'imagerie par résonance magnétique et de tomodensitométrie à des fins de diagnostic, le financement de solutions novatrices pour répondre aux besoins locaux ainsi que l'offre de parcours de formation pour augmenter le nombre de spécialistes responsables des salles d'opération et des diagnostics.

Les efforts pour accélérer l'accès aux soins ont porté leurs fruits : en 2023, l'Ontario est devenue la province où les temps d'attente pour les interventions chirurgicales sont les plus courts, près de 80 pour cent des patientes et des patients subissant leurs interventions dans les délais cliniques recommandés. L'Ontario a éliminé l'arriéré des tests de dépistage du cancer du col de l'utérus à la fin d'août 2023, et les délais d'exécution de ces tests sont revenus à la normale pré-pandémique (10 à 14 jours). En date de décembre 2023, les taux d'exécution d'interventions chirurgicales pédiatriques atteignaient 112 pour cent par rapport à la situation pré-pandémique.

Les urgences

Réduction des temps d'attente aux services des urgences

Afin de réduire les temps d'attente et d'accélérer l'accès aux soins, l'Ontario a investi 44 millions de dollars supplémentaires dans 163 services des urgences à volume élevé et de plus petite taille. D'une part, une tranche de 29 millions de dollars servira à accroître la capacité de prise en charge et à réduire le temps d'attente pour obtenir des soins dans 75 services des urgences à volume élevé. D'autre part, une tranche de 15 millions de dollars servira à porter à 88 le nombre d'hôpitaux de plus petite taille désormais admissibles à ce financement en vue de l'embauche et du maintien en poste du personnel nécessaire pour garder leurs services des urgences ouverts.

Ce financement s'ajoute aux 90 millions de dollars que l'Ontario investit annuellement pour récompenser les services des urgences qui mettent en place des solutions

novatrices en vue de réduire les temps d'attente, comme l'embauche de personnel supplémentaire, de bonifier les options pour le transfert de patientes et de patients médicalement stables, et d'ajouter des lits.

Les hôpitaux ont la possibilité de déterminer la manière dont ce financement sera consacré à des solutions locales qui permettront aux gens de recevoir des soins plus rapidement et de rester moins longtemps aux urgences. Avant la pandémie de COVID-19, ce financement annuel a permis aux services des urgences de soigner les patientes et les patients plus rapidement en diminuant le temps d'attente moyen de 12,2 pour cent.

Financement des ambulances terrestres

En 2023, l'Ontario a octroyé plus de 811 millions de dollars aux municipalités de palier supérieur et aux agents de prestation désignés pour soutenir les services d'ambulance terrestres, une augmentation à l'échelle de la province de 6 pour cent par rapport à 2022. Le gouvernement a continué à financer la totalité des coûts des services d'ambulance terrestres dans les communautés des Premières Nations afin d'offrir des services de santé d'urgence équitables. Dans les régions du Nord, le ministère a par ailleurs doublé le financement destiné au transport autre qu'en ambulance pour les patientes et les patients médicalement stables, à l'amélioration du transit dans les hôpitaux et à la disponibilité des ambulances pour les appels au 9-1-1.

Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance

L'Ontario a investi 51 millions de dollars supplémentaires sur trois ans dans le Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance, qui fait gagner du temps aux ambulancières paramédicales et ambulanciers paramédicaux lors du transfert à l'hôpital et leur permet de retourner plus rapidement dans leur collectivité. Ainsi, pour 2023-2024, cet investissement aidera 30 municipalités à offrir environ 800 000 heures consacrées à la prise en charge des patientes et patients arrivant aux services des urgences en ambulance.

La province continue également à élargir les modèles de soins aux patientes et patients du service 9-1-1 qui permettent aux ambulancières paramédicales et ambulanciers paramédicaux d'offrir des soins plus rapides, et donc de réserver la capacité hospitalière aux personnes qui en ont le plus besoin. Le ministère a maintenant approuvé plus de 200 modèles de soins dirigés par plus de 55 services paramédicaux.

En accordant la priorité aux patientes et patients arrivant en ambulance grâce au financement accru du Programme d'affectation du personnel infirmier aux arrivées en ambulance et en encourageant les collaborations novatrices, l'Ontario a contribué à la stabilisation des temps de décharge. En date de novembre 2023, les temps de déchargement des ambulances provinciales avaient diminué de 15 pour cent sur 12 mois. Les retards dans les temps de déchargement ont considérablement diminué dans certaines régions, dont Middlesex-London (80 %), Guelph (71 %) et Hamilton (77 %).

Élargir la flotte d'ambulances aériennes d'Ornge

Le gouvernement de l'Ontario investit plus de 108 millions de dollars pour ajouter quatre avions de pointe à la flotte d'ambulances aériennes à voilure fixe d'Ornge et remplacer les huit avions à voilure fixe existants. Cet investissement permettra au service d'ambulances aériennes d'Ornge de continuer de fournir aux Ontariennes et aux

Ontariens, en particulier à celles et ceux vivant dans des communautés nordiques, rurales et éloignées, un accès fiable et rapide à des soins d'urgence de haute qualité. Une fois que la nouvelle flotte de 12 avions sera prête, Ornge sera en mesure d'ajouter deux équipes d'ambulance aérienne complètes disponibles en tout temps afin de fournir des soins d'urgence plus rapides.

En plus de moderniser et d'agrandir la flotte aérienne d'Ornge, la Province accorde près de 10 millions de dollars à Ornge pour déménager sa base actuelle de Sudbury vers un hangar plus grand dans la ville qui peut accueillir sous le même toit ses hélicoptères et les services élargis d'avions à voilure fixe. Ce nouveau hangar aidera à mieux coordonner les soins d'urgence dans le Nord.

Ornge effectue chaque année environ 21 000 déplacements en ambulance aérienne et en ambulance terrestre pour malades en phase critique. Environ 98 pour cent des déplacements d'Ornge à bord d'avions à voilure fixe se font en provenance du Nord de l'Ontario.

Soins palliatifs

Le gouvernement investit jusqu'à 147,4 millions de dollars sur trois ans pour élargir les services de soins palliatifs dans toute la province et améliorer le soutien aux maisons de soins palliatifs à domicile.

Cet investissement servira à veiller à ce que les fournisseurs locaux disposent des ressources nécessaires pour fournir des soins palliatifs en milieu communautaire, mettant l'accent sur l'offre continue d'un éventail de soins palliatifs et en fin de vie dans les foyers de soins de longue durée et les communautés autochtones. Le Réseau ontarien des soins palliatifs travaillera également avec les équipes Santé Ontario, les centres de soins palliatifs et les foyers de soins de longue durée pour garantir que les fournisseurs locaux aient accès à des modèles de soins normalisés, à une expertise clinique et à de la formation pour prodiguer avec compassion des soins palliatifs et en fin de vie équitables.

En outre, cet investissement contribuera à l'augmentation du financement opérationnel de 45 pour cent pour tous les lits de soins palliatifs approuvés en Ontario et à une augmentation supplémentaire du nombre de lits de soins palliatifs dans les petits établissements.

Ce financement permettra aussi de bonifier le soutien offert aux familles et aux responsables des soins en cas de deuil ainsi que la planification préalable des soins, qui aide les patientes et patients et les familles à se préparer aux décisions futures sur le plan des soins de santé. Il soutiendra également les programmes de soins palliatifs périnataux qui offrent du soutien en matière de deuil et de l'entraide pour aider les parents à se préparer à la perte de leur nourrisson.

Programmes de médicaments

En 2023-2024, le ministère a négocié de nouveaux contrats avec les fournisseurs d'oxygénothérapie à domicile, ce qui garantit la continuité de l'approvisionnement de la population partout dans la province. Le ministère a également mis en ligne 11 formulaires du Programme de médicaments de l'Ontario qui servent à la soumission de demandes et de reçus, ce qui a permis de réduire le fardeau administratif de la population et d'améliorer l'accessibilité.

®

Le 31 mars 2023, les prestataires du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) qui prenaient certains médicaments biologiques originaux ont dû passer à une version biosimilaire des médicaments approuvée par Santé Canada, dans le cadre de la politique en matière de biosimilaires du ministère. En date de janvier 2024, la transition était terminée. Un biosimilaire est un médicament biologique qui entre sur le marché une fois que le brevet du médicament biologique original est expiré et que Santé Canada a déterminé qu'il était très similaire en termes d'efficacité et d'innocuité. Les biosimilaires sont nettement moins chers que les médicaments biologiques originaux. Les transitions des médicaments biologiques originaux aux nouveaux biosimilaires sont planifiées au fur et à mesure que les médicaments entrent sur le marché canadien. Les patientes et les patients continueront de recevoir le même traitement de haute qualité, mais le gouvernement sera en mesure de financer davantage de nouvelles pharmacothérapies, d'apporter de l'innovation au système de soins de santé et de poursuivre son travail pour offrir de meilleurs soins interconnectés.

Santé publique

Investir dans un secteur de la santé publique plus fort

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Province a rétabli un financement annuel de base de 47 millions de dollars pour les bureaux de santé publique, soit la somme allouée dans le ratio de partage des coûts de 2020. L'Ontario a également accordé aux bureaux locaux de santé publique une augmentation annuelle de un pour cent pour les trois prochaines années qu'ils puissent se préparer. Depuis 2018, le financement provincial pour les bureaux de santé publique visant à appuyer la prestation de programmes et de services de santé publique a augmenté d'environ 17 pour cent.

La Province collabore avec les municipalités à une approche de financement durable à plus long terme, favorable à un secteur de la santé publique robuste, qui n'impose aucun fardeau financier supplémentaire aux municipalités. L'Ontario collabore également avec ses partenaires pour mieux définir les rôles des bureaux locaux de santé publique, réduire le chevauchement de services, et axer les ressources sur l'amélioration de l'accès aux programmes et aux services de proximité. Des ressources, des mesures de soutien et un financement ponctuel ont été offerts aux bureaux de santé publique qui décident de fusionner volontairement afin de simplifier les programmes et les services et de réinvestir dans l'amélioration de ceux-ci.

Vaccins contre la COVID-19 et la grippe

Au printemps 2023, conformément aux directives de Santé Canada et du Comité consultatif national de l'immunisation, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a recommandé que les personnes à risque élevé reçoivent une autre dose de rappel contre la COVID-19. On recommande à certaines personnes présentant un risque élevé de prendre un rendez-vous pour recevoir une dose de rappel contre la COVID-19 ce printemps si leur dernière dose ou infection confirmée remonte à au moins six mois. Les enfants de cinq ans et plus qui n'ont pas encore reçu de dose de rappel depuis le 1^{er} septembre 2022 devraient en recevoir une si leur dernière dose ou infection à la COVID-19 confirmée remonte à au moins six mois.

À l'automne 2023, les pharmacies locales, les bureaux de santé publique et les fournisseurs de soins de santé primaires offraient gratuitement à la population ontarienne le vaccin contre la grippe et le vaccin contre la COVID-19 le plus récent. Les nouveaux

vaccins contre la COVID-19 ont été spécialement conçus pour cibler le variant XBB, conformément à l'approbation de Santé Canada. Les vaccins contre la grippe et la COVID-19 ont d'abord été offerts aux personnes à risque élevé les plus vulnérables, y compris aux personnes hospitalisées, au personnel hospitalier et au personnel dans les foyers de soins de longue durée, puis aux personnes dans les maisons de retraite et d'autres habitations collectives. L'Ontario continue également de fournir un accès pratique aux traitements antiviraux tels que le Paxlovid par l'entremise des médecins, du personnel infirmier praticien ainsi que des pharmaciennes et pharmaciens.

À l'automne 2023, l'Ontario a instauré son programme de vaccination contre les infections à virus respiratoire syncytial chez les personnes âgées, financé par le secteur public et destiné aux personnes et aux milieux à haut risque.

Santé numérique et virtuelle

Actuellement, près de 300 000 fournisseurs de soins de première ligne ont accès aux dossiers de santé provinciaux des patientes et patients, ce qui permet d'offrir des soins plus intégrés et de prendre de meilleures décisions. Dans les douze derniers mois, environ 59 % de la population ontarienne a eu une consultation virtuelle, et l'utilisation continue des soins virtuels comme complément aux soins en personne traditionnels met en évidence les attentes des patientes et patients et celles des fournisseurs quant à l'utilisation des outils numériques dans tous les aspects de leur parcours de soins.

Dans le contexte de l'intégration d'outils modernes aux flux de travail cliniques, le ministère a soutenu plusieurs projets régionaux afin de contribuer à la numérisation et à la simplification des voies d'aiguillage pour les services hautement prioritaires. La mise en place des admissions centralisées permettra d'éliminer les incertitudes quant au processus d'aiguillage, d'alléger le fardeau des fournisseurs de soins et d'accélérer l'accès aux soins. Par exemple, la mise en place d'une voie d'admission centralisée pour les coloscopies à Lakeridge Health a permis de réduire de cinq jours le temps d'attente pour consulter un spécialiste sur recommandation d'un fournisseur de soins primaires.

À ce jour, les investissements pour la connectivité du système ont permis au personnel de première ligne de gagner plus de 6 000 heures de travail par année lors des transferts entre les foyers de soins de longue durée et les hôpitaux. Grâce au programme Evidence2Practice, des outils numériques sont mis à la disposition des cliniciennes et cliniciens de première ligne en vue de l'offre de soins conformes aux normes de qualité fondées sur des données probantes de l'Ontario. Plus de 4 000 cliniciennes et cliniciens en soins primaires et plus de 10 000 en soins actifs ont désormais accès à des outils de ce programme qui sont intégrés à leurs dossiers médicaux électroniques ou au système d'information hospitalier.

Santé811 est un outil qui permet aux Ontariennes et aux Ontariens de communiquer avec une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé par téléphone ou par clavardage ainsi que de trouver les services de santé et d'obtenir les renseignements voulus sur un seul site Web, facile à utiliser. Cet outil leur permet aussi d'éviter de se rendre inutilement aux services d'urgence.

Santé811 reçoit jusqu'à 90 000 appels ou demandes de clavardage par mois, 90 pour cent donnant accès en moins d'une minute à une conseillère ou à un conseiller ou encore à un membre du personnel clinique.

Dans les douze derniers mois, des voies de triage ont été instaurées afin d'orienter la clientèle souffrant de problèmes de santé bénins vers des programmes de soins virtuels dirigés par le personnel infirmier praticien, et des consultations par vidéo ont commencé à être offertes pour certains symptômes. Le tout continue à élargir la portée des capacités de consultations en vidéo, ce qui permet à la clientèle de communiquer avec des conseillères et conseillers cliniques qui pourront mieux évaluer les symptômes. Santé811 a également mis en ligne des pages de soutien aux collectivités où les Ontariennes et les Ontariens peuvent se renseigner sur les services offerts par l'entremise de leur équipe Santé Ontario locale.

Les outils numériques et les outils de données sont également indispensables au succès des équipes Santé Ontario. Le ministère collabore étroitement avec ces équipes à l'adoption de solutions numériques pour la santé, ce qui permet ensuite d'outiller et de renseigner les fournisseurs de première ligne qui doivent répondre aux besoins locaux. Plus de 18,9 millions de dollars ont été alloués à 147 projets en 2023-2024, dont environ 90 % sont dirigés par des équipes Santé Ontario.

Amélioration des services fondés sur la population et de l'équité en matière de santé

Élargir la formation sur la sécurisation culturelle des Autochtones

L'Ontario investit jusqu'à 2 millions de dollars sur deux ans pour élargir le programme de formation sur la sécurisation culturelle des Autochtones offert par l'Indigenous Primary Health Care Council (IPHCC). Cet élargissement permettra d'offrir davantage de séances de formation culturelle aux organismes de soins de santé. En outre, il procurera aux fournisseurs de soins de santé les connaissances et les outils nécessaires pour mieux offrir aux Premières Nations, aux Métis, aux Inuits et aux Autochtones en milieu urbain de l'Ontario les soins de santé adaptés à leur culture qu'il leur faut.

En 2023-2024, près de 2 000 fournisseurs de soins de santé, dont des médecins, du personnel infirmier, des pharmaciennes et pharmaciens, des conseillères et conseillers, des intervenantes-pivots et intervenants-pivots, notamment en santé communautaire, et des préposées et préposés aux services de soutien à la personne, devaient participer au programme élargi. Depuis 2021, plus de 170 organismes de santé en Ontario ont pris part à la formation offerte par l'IPHCC. Le gouvernement fait également des investissements pluriannuels dans des projets locaux de sécurisation culturelle des Autochtones visant à former quelque 27 000 personnes partout en Ontario d'ici la fin de 2025-2026. Par ce financement, il concourt aussi à l'élaboration de formation propre aux Métis et aux Inuits ainsi que de formation sur les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes autochtones dans l'accès aux soins.

Santé des Noirs – Carrefour des services de santé et des services sociaux pour les Noirs à Peel

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir 33 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023, dans la création du Carrefour des services de santé et des services sociaux pour les Noirs à Peel, un établissement qui offrira des services complets aux personnes et aux familles noires pour leur faciliter l'accès à des soins de santé et à des services sociaux en un seul endroit, à proximité. Conçu conjointement par les résidentes et résidents de Peel, région en croissance où vivent 20 pour cent des communautés noires de l'Ontario, ce carrefour devrait ouvrir dès l'été 2024. Il aiguillera la

population vers une équipe de professionnelles et de professionnels des soins primaires, de la santé mentale et des services sociaux et vers d'autres ressources sociales et communautaires qui pourront contribuer à améliorer sa santé et son bien-être en général.

Soutenir les personnes en situation d'itinérance

L'Ontario a investi 15 millions de dollars cette année pour que les personnes en situation d'itinérance à Toronto puissent accéder plus facilement aux soins de santé primaires et de santé mentale ainsi qu'à d'autres services. L'initiative des services de santé pour les personnes en situation d'itinérance augmente le nombre de personnes qui ont accès à des services de santé dans les cliniques mobiles et sans rendez-vous et les centres d'hébergement locaux. Il peut s'agir de soins primaires offerts par des équipes interprofessionnelles, de services de santé mentale et psychiatriques, de services de prévention des surdoses et de soutien par les pairs.

L'initiative a été créée par l'équipe Santé Ontario de Toronto en collaboration avec des partenaires communautaires comme Inner City Health Associates, le Parkdale Queen West Community Health Centre et le Neighbourhood Group. En 2023, l'initiative a aidé plus de 9 000 personnes en situation d'itinérance à obtenir les bons soins au bon endroit, notamment par des interventions qui ont permis de prévenir plus de 1 300 surdoses. Elle a également réduit de beaucoup le nombre de consultations et d'admissions aux services des urgences des hôpitaux de la ville.

Services en français

Pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé offerts aux Ontariennes et Ontariens francophones, le gouvernement a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de services de santé en français (SSF). Il a élaboré un plan stratégique pour les SSF qu'il mettra en œuvre et surveillera au cours des cinq prochaines années. Une analyse approfondie de la structure des entités de planification des SSF a été effectuée pour améliorer la prestation et l'efficacité de ces services. Des initiatives de renforcement des capacités futures ont été élaborées pour donner aux foyers de soins de longue durée accès au réseau de traduction française de l'Ontario ainsi que pour améliorer les programmes d'interprétation et de traduction médicales.

Ces investissements ciblés ont joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des SSF, garantissant aux francophones de l'Ontario des soins accessibles et adaptés à leurs besoins d'un point de vue culturel et linguistique. Le gouvernement investit plus de 8 millions de dollars par année dans l'offre de services de santé en français aux Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Le ministère s'engage à mettre graduellement en œuvre le plan de l'Ontario intitulé *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, qui vise à aiguiller la population ontarienne vers des services pratiques et qui repose sur trois piliers : les bons soins au bon endroit, un accès plus rapide aux soins, et une embauche accrue de travailleuses et de travailleurs de la santé. Un élément clé de ce plan consiste à suivre les progrès réalisés par la Province par rapport à 20 indicateurs de rendement clés (IRC) du ministère ainsi qu'à évaluer diverses données de programme. Les IRC sont liés aux priorités du gouvernement et du ministère. Voici sept exemples d'IRC que le ministère suit chaque année, et les données sur le rendement les plus récentes à l'égard de

chacun. Les sept IRC énumérés ci-dessous permettent de suivre les progrès réalisés à l'égard des résultats et des priorités stratégiques du ministère, comme l'élimination des soins de santé de couloir, l'accès aux soins virtuels, le taux d'autres niveaux de soins (ANS) et un accès rapide à des soins pour les patientes et patients en santé mentale qui sont en situation de crise.

Mesure des résultats no 1 – Nombre moyen quotidien de patients hospitalisés recevant des soins dans des lits de soins de santé de couloir

- Le ministère s'efforce d'éliminer les soins de santé de couloir et de garantir à tous les patients un accès rapide à des soins de santé de grande qualité. En date d'août 2023, l'Ontario enregistrait une moyenne quotidienne de 1 189 patients hospitalisés recevant des soins de santé de couloir. L'objectif est de veiller à ce qu'aucune personne hospitalisée ne reçoive de soins de santé de couloir, et le plan visant à atteindre cet objectif comprend la gestion d'un meilleur transit des patientes et patients dans les hôpitaux, l'augmentation de la capacité en lits et le fait de garantir que les soins sont reçus au bon endroit et au bon moment.

Mesure des résultats no 2 – Pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont eu une consultation virtuelle

- Le ministère établit des attentes au moyen du modèle des équipes Santé Ontario et modernise les cadres de facturation des soins virtuels afin d'éliminer les obstacles obsolètes aux soins virtuels. Un sondage mené de novembre 2021 à décembre 2022 a révélé que 71,3 % des Ontariennes et des Ontariens avaient eu une consultation virtuelle au cours des 12 derniers mois, dépassant de loin l'objectif de 50 % visé jusqu'à 2022-2023. Les répercussions de la COVID-19 sur les habitudes de service et de soins ont accéléré la réalisation de l'objectif.

Mesure des résultats n° 3 – Taux d'autres niveaux de soins (ANS)

- Le ministère collabore avec Santé Ontario et les hôpitaux pour relever les défis liés à la capacité et aux ANS (augmentation de la capacité dans tout le continuum, soutien de la demande croissante de services hospitaliers et transition appropriée des patientes et patients). En date d'août 2023, le taux d'ANS était de 15,4 %, soit un taux supérieur au taux moyen de 2021-2022.
- Cette hausse pourrait être liée aux pénuries de personnel dans le secteur de la santé et aux changements dans les besoins cliniques des patientes et patients, qui ne sont pas sans incidence sur leur roulement. Parmi d'autres facteurs expliquant la hausse du taux d'ANS, citons les problèmes de roulement en soins postactifs découlant de la capacité disponible et au type de capacité répondant aux besoins des patientes et patients qui se préparent à quitter un milieu de soins actifs ou résident dans un milieu de soins postactifs en attendant une place dans un milieu plus adéquat.

Mesure des résultats n° 4 – Taux de consultations répétées aux urgences pour des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie

- Une amélioration de l'aiguillage des personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie et sont en situation de crise vers des services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances peut diminuer les consultations répétées aux services des urgences à court terme. En date de

mars 2023, le taux de consultations répétées aux urgences pour ces problèmes était de 26,2 %.

Mesure des résultats no 5 – Pourcentage de la population ontarienne desservie par une équipe Santé Ontario (ESO) à maturité

- En janvier 2024, l'Ontario a porté le nombre d'ESO à 58, un cap important vers l'atteinte d'une couverture provinciale complète.

Mesure des résultats no 6 – Temps d'attente avant de recevoir le premier service de soins à domicile dans la collectivité

- L'indicateur du temps d'attente avant de recevoir le premier service de soins à domicile dans la collectivité vise à mesurer la rapidité d'accès aux services de soins à domicile. En date de mars 2023, le temps d'attente était de huit jours. L'objectif à long terme consiste à revenir à un temps d'attente médian de 6 jours, le point de référence de 2018-2019, pour que les patientes et les patients aient rapidement accès aux services de première ligne voulus pour rester en sécurité et autonomes à la maison.

Mesure des résultats no 7 – Nombre d'embauches dans le cadre de programmes de ressources humaines depuis l'hiver 2020

- L'Ontario souhaite embaucher plus de 21 000 travailleuses et travailleurs pour son système de soins de santé de l'hiver 2020 à mars 2024. La cible de 13 000 embauches d'ici mars 2024 a été fixée pour tenir compte de la capacité maximale des programmes de RH, laquelle a été dépassée en date de juillet 2023, atteignant 18 325 embauches.

En plus des 20 IRC du gouvernement et du ministère, le ministère de la Santé suit l'évaluation des résultats et des extraits de programme, et les diffuse sous forme de rapports trimestriels et d'autres présentations en cours d'exercice pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (\$) 2023-2024*
Fonctionnement	78 805 691 965
Immobilisations	2 326 276 000
TOTAL	81 131 967 965
Effectif** (au 31 mars 2024)	3 091,54

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024 pour le secteur de la santé.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses

2024-2025

Ministère des Affaires autochtones

ISSN 2562-6736

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	3
Objectifs généraux du ministère.....	3
Programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025.....	6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$).....	7
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	9
Analyse des tendances historiques.....	10
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	10
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	12
RAPPORT ANNUEL 2023-2024.....	13
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	15

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) a pour objectif de créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations.

Programmes du ministère

Le ministère des Affaires autochtones s'acquitte de ses obligations dans le cadre de quatre crédits/postes.

Administration du ministère

Le Programme d'administration du ministère fournit une orientation administrative et des services de planification stratégique qui sont essentiels aux opérations du ministère. L'éventail de services stratégiques de ce poste comprend la gestion et la planification des ressources humaines, les communications, le contrôle financier, la planification financière stratégique, la coordination de la vérification et la réponse connexe ainsi que d'autres activités liées à la conformité. Ce poste offre également du soutien en matière d'approvisionnement, d'administration et de gestion des paiements de transfert, de gestion des documents et de l'information, d'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que de frais juridiques engagés par le ministère.

Ce programme appuie les indicateurs de rendement suivants du ministère :

1. concourir à la capacité du gouvernement à s'acquitter de son obligation légale d'offrir des services en français;
2. veiller à ce que l'Ontario soit prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle.

Affaires autochtones

Ce programme comprend l'ensemble du travail du ministère en matière de politiques et de planification stratégiques, de gestion des relations avec les Autochtones, de prestation de programmes de financement et de respect des obligations juridiques de l'Ontario concernant les questions autochtones. Dans chacun de ces domaines, le MAA offre une panoplie de services internes au gouvernement et de services externes aux

partenaires autochtones concernés. Les services internes offerts au gouvernement comprennent les suivants : la direction du programme d'action ontarien concernant les priorités autochtones; l'offre d'un appui direct au Cabinet du premier ministre et aux autres ministres provinciaux; la conception d'outils et de services pour favoriser la collaboration interministérielle sur les dossiers autochtones; la contribution à la mise en œuvre des priorités clés du gouvernement; la diffusion de pratiques exemplaires en matière d'établissement et de développement de relations avec les communautés autochtones; l'offre de commentaires sur les présentations au Conseil des ministres; la création de partenariats et la coordination avec le gouvernement fédéral, dans la mesure du possible; la collaboration avec l'ensemble du gouvernement pour trouver des solutions négociées aux questions juridiques liées aux Autochtones.

Le ministère offre quelques services externes, comme de l'aide, tout en prônant un meilleur accès aux services, aux renseignements et aux programmes gouvernementaux provinciaux pour les Autochtones. À l'interne comme à l'externe, le ministère contribue aussi à la réponse de la province aux situations d'urgence déclarées dans les communautés des Premières Nations. En outre, la majeure partie de l'allocation annuelle qu'accorde le ministère au Programme des Affaires autochtones est consacrée à ses programmes de financement, dont les suivants :

- **Fonds pour les nouvelles relations (FNR) :** Le FNR vise à aider les communautés autochtones admissibles à participer à des discussions constructives avec les gouvernements et le secteur privé ainsi qu'à accroître les possibilités de formation professionnelle et à permettre la gestion à long terme des terres et des ressources.
- **Fonds de participation :** Grâce aux groupes de leadership et de discussion, le Fonds de participation permet au ministère d'établir des relations collaboratives avec les organisations autochtones de l'Ontario pour améliorer la capacité organisationnelle et traiter les questions prioritaires touchant les communautés membres.
- **Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA) :** Le FDEA offre un financement ciblé pour promouvoir le développement économique et favoriser : le succès et la compétitivité des entreprises autochtones en facilitant l'accès à du financement; la diversification de l'économie autochtone en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de plans économiques à long terme; la participation et la capacité d'adaptation des Autochtones au marché du travail en améliorant l'accès à des occasions de formation et d'emploi.
- **Fonds de soutien aux collectivités pour les négociations (FSCN) :** Le FSCN offre un soutien financier pour couvrir les coûts admissibles engagés par les communautés autochtones qui prennent part à des négociations avec l'Ontario concernant des revendications territoriales ou connexes.

- Fonds pour la participation à l'élaboration des politiques : Il offre aux communautés et aux organisations autochtones de l'aide pour l'élaboration d'initiatives stratégiques ontariennes qui concernent les Autochtones. Les bénéficiaires admissibles comptent parmi ceux qui, de l'avis du ministère, ont besoin de soutien financier pour participer à l'élaboration de politiques stratégiques par la province.
- Soutien relatif aux lieux de sépulture des pensionnats indiens : Il appuie financièrement le travail de localisation de lieux de sépulture des pensionnats indiens de la province ainsi que les activités d'enquête, de protection et de commémoration connexes. Il prévoit également une aide financière pour l'offre de soutien en matière de santé mentale et de bien-être aux personnes participant aux enquêtes ainsi qu'aux survivantes et survivants, aux communautés et aux familles.
- Fonds pour le renforcement des capacités et la croissance : Il est consacré à diverses initiatives de développement économique et de sécurité alimentaire gérées par des organismes autochtones. Les projets financés favorisent l'accroissement de l'activité économique dans les communautés autochtones, l'amélioration des connaissances et des compétences des Autochtones pour permettre à ceux-ci de participer au marché du travail, l'augmentation des investissements en agriculture et dans d'autres priorités plus générales et l'accroissement des possibilités de développement économique pour les Autochtones.

Ce programme appuie les indicateurs de rendement suivants du ministère :

1. la création d'emplois en Ontario;
2. l'accroissement des possibilités économiques pour les Autochtones en Ontario;
3. le règlement, avec les Autochtones, des revendications territoriales et des questions connexes non réglées;
4. la révision des politiques et des programmes dans l'ensemble du gouvernement par le MAA.

Revendications territoriales et autres initiatives sur l'autonomie gouvernementale

Ce programme appuie le règlement des revendications territoriales ou connexes présentées contre la province et négociées par le ministère. Aucune allocation n'est accordée à ces postes de financement, car les paiements sont effectués seulement après qu'une convention de règlement a été conclue et approuvée par les parties nécessaires. Ce programme est financé par le Fonds de prévoyance du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement; cependant, il est financé par l'intermédiaire des postes de financement des paiements de transfert.

Programme d'immobilisations, Affaires autochtones

Le programme d'immobilisations du ministère appuie les projets de construction ou d'entretien des infrastructures des communautés autochtones, dans les réserves ou

ailleurs. Offert par l'intermédiaire du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, le financement couvre les coûts de construction, de rénovation ou de modernisation, ce qui contribue au développement économique et à la création d'emplois en plus d'avoir des répercussions sociales positives pour les communautés bénéficiaires.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique du MAA démontre un engagement à utiliser efficacement les fonds publics, à optimiser les ressources et à soutenir les politiques gouvernementales tout en aidant les Autochtones et leurs communautés.

En 2024-2025, le MAA prendra les mesures suivantes :

- Conclure l'engagement du gouvernement, pris dans le cadre du Budget de 2022, à verser 25 millions de dollars sur trois ans pour stimuler la relance et le développement économiques des communautés autochtones. Parmi les activités de financement, citons :
 - l'établissement de partenariats avec les institutions financières autochtones pour offrir des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions aux entreprises ainsi qu'aux entrepreneuses et entrepreneurs autochtones, en plus d'un programme de subvention du commerce électronique;
 - l'accroissement de l'offre de formation et le renforcement des capacités dans les communautés des Premières Nations;
 - l'appui à l'organisme Chiefs of Ontario pour mieux comprendre les chaînes d'approvisionnement des Premières Nations et les possibilités connexes;
 - la collaboration avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et d'autres partenaires pour soutenir les apprenties et apprentis autochtones et les métiers spécialisés connexes.
- Travailler en partenariat avec les communautés et organismes autochtones pour financer à hauteur de 17,1 millions de dollars les activités de localisation de lieux de sépulture des pensionnats indiens de la province ainsi que les activités d'enquête, de protection et de commémoration connexes, et verser un total de 15 millions de dollars aux communautés autochtones, aux organismes autochtones régionaux, aux familles et aux collectivités pour du soutien en santé mentale et du soutien post-traumatique relativement aux pensionnats.
- Développer le Programme des responsables en matière d'urgences sociales pour qu'il continue son expansion dans les communautés du Centre et du Sud de l'Ontario en 2024-2025. Cet investissement permettra de financer 11 postes de responsable en matière d'urgences sociales dans ces communautés. Les

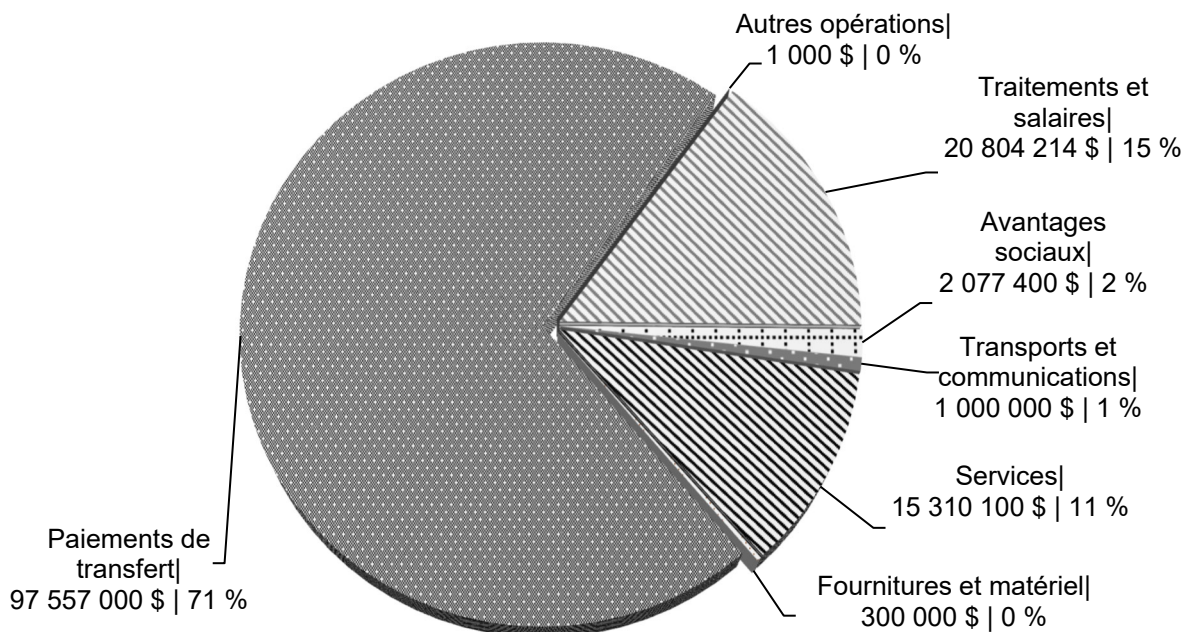
partenaires autochtones demandent régulièrement du financement pluriannuel durable pour répondre aux besoins liés à l'expertise, à la disponibilité et au maintien en poste de l'effectif, planifier les activités à long terme et accroître la probabilité d'obtenir des résultats positifs.

- Poursuivre la mise en œuvre du Fonds pour le renforcement des capacités et la croissance, un fonds de 3 millions de dollars visant à répondre aux besoins en matière de développement économique cernés par les communautés autochtones dans l'ensemble de la province. Les projets financés favorisent l'accroissement de l'activité économique dans les communautés autochtones, l'amélioration des connaissances et des compétences des Autochtones pour permettre à ceux-ci de participer au marché du travail, l'augmentation des investissements en agriculture et dans d'autres priorités plus générales et l'accroissement des possibilités de développement économique pour les Autochtones.
- Continuer d'atténuer les risques juridiques liés aux revendications territoriales et issues de traités ainsi qu'aux griefs historiques pour le compte de l'Ontario. Pour ce faire, le ministère met en œuvre le processus de négociation des revendications territoriales de la province publié sur le site Ontario.ca en prenant les mesures suivantes :
 - étudier et évaluer 10 revendications territoriales;
 - poursuivre les avancées relatives aux 48 revendications actuellement acceptées aux fins de négociation, et faire progresser les revendications qui pourraient être acceptées;
 - offrir un appui relativement aux 21 autres questions territoriales, dont des revendications liées à des litiges et des transferts de terres non liés à des revendications;
 - remplir les engagements de l'Ontario relativement au règlement de 25 revendications ayant fait l'objet de négociations fructueuses.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	131,05
Immobilisations	6,00
TOTAL	137,05

Répartition des dépenses du ministère par catégorie de dépenses 2024-2025



Répartition des dépenses du ministère par crédit et poste 2024-2025

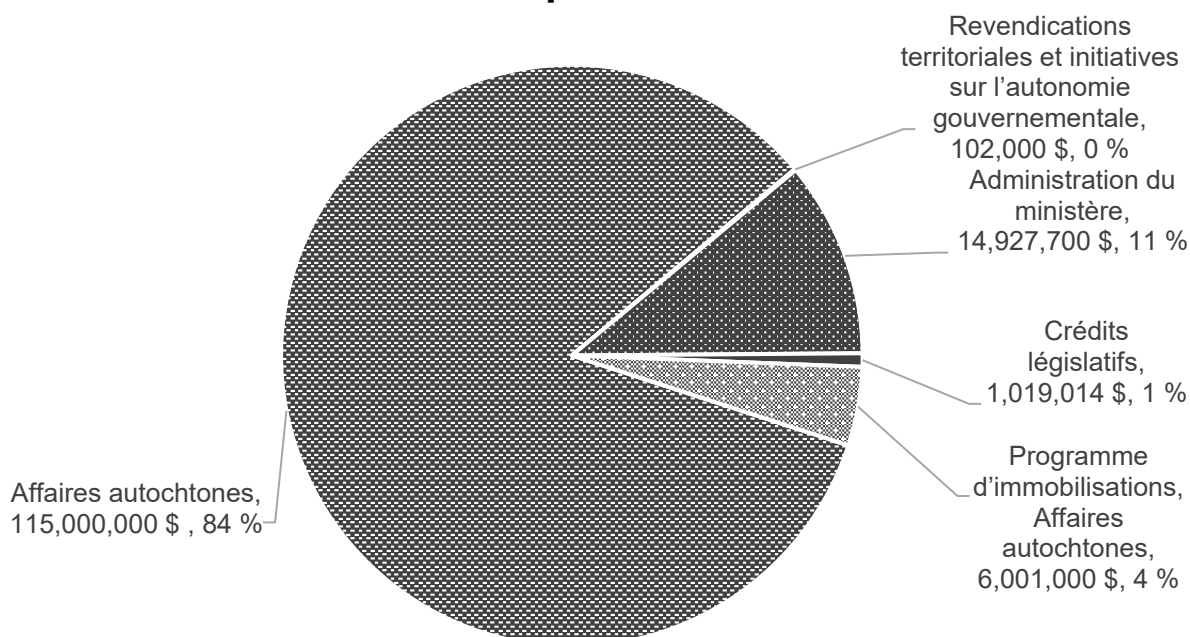


Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations
par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme des affaires autochtones	130 029 700	3 898 100	3,1	126 131 600	143 950 900	6 378 785 195
Total à voter – Charges de fonctionnement	130 029 700	3 898 100	3,1	126 131 600	143 950 900	6 378 785 195
Crédits législatifs	1 019 014		0,0	1 019 014	1 886 514	508 366
Total du ministère – Charges de fonctionnement	131 048 714	3 898 100	3,1	127 150 614	145 837 414	6 379 293 561
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général					-	(645 268)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	131 048 714	3 898 100	3,1	127 150 614	145 837 414	6 378 648 293
Charges d'immobilisations						
Programme des affaires autochtones	6 001 000		0,0	6 001 000	5 593 300	5 724 442
Total à voter – Charges d'immobilisations	6 001 000		0,0	6 001 000	5 593 300	5 724 442
Total du ministère – Charges d'immobilisations	6 001 000		0,0	6 001 000	5 593 300	5 724 442
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 001 000		0,0	6 001 000	5 593 300	5 724 442
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	137 049 714	3 898 100	2,9	133 151 614	151 430 714	6 384 372 735

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données

Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	241 320 014	6 384 372 735	133 151 614	137 049 714
		2 545,6 %	-97,9 %	2,9 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

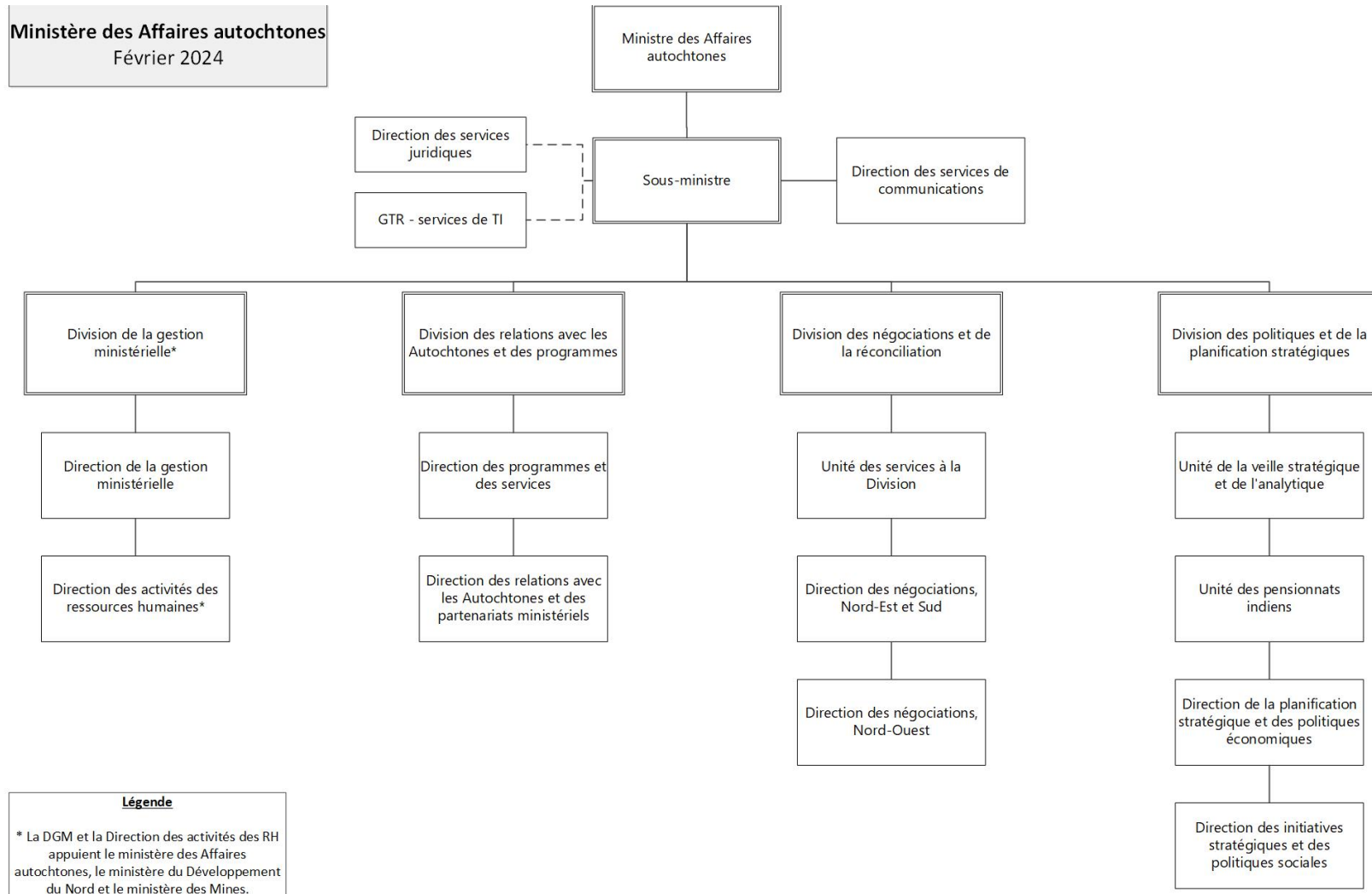
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Conseil d'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington en cas d'incapacité due à la pollution au mercure : Ce conseil a été créé en vertu de la *Loi de 1986 sur la convention de règlement relative à la contamination par le mercure du réseau hydrographique English-Wabigoon*.

Il administre le Fonds d'aide aux membres des bandes de Grassy Narrows et d'Islington en cas d'incapacité due à la pollution au mercure. Il étudie les demandes des membres des Premières Nations de Grassy Narrows et d'Islington qui affirment avoir subi les effets d'un empoisonnement dû à la pollution au mercure du réseau hydrographique English-Wabigoon. Il recommande ensuite les débours du Fonds pour dédommager les demandeuses et demandeurs jugés admissibles.

Le ministère contribue annuellement aux charges de fonctionnement du conseil, et le gouvernement fédéral apporte une contribution équivalente. Le MAA est également responsable de la surveillance et de la tenue du Fonds sur une base annuelle ainsi que de la fourniture d'un financement suffisant pour couvrir la demande de débours prévue par l'administratrice ou l'administrateur du Fonds.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL 2023-2024

En 2023-2024, le ministère des Affaires autochtones a joué un rôle de premier plan dans les politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario en s'efforçant de concrétiser son objectif de créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario.

Dans le cadre de ce travail, le MAA a mené à bien les réalisations suivantes :

- Octroi des fonds pour la deuxième année du financement ministériel totalisant 25 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la relance et le développement économiques, comme annoncé dans le Budget de 2022. Le financement ministériel total comprend ce qui suit :
 - l'établissement de partenariats avec les institutions financières autochtones pour faciliter l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt pour les entreprises ainsi que pour les entrepreneuses et entrepreneurs autochtones, en plus d'un programme de subvention du commerce électronique;
 - l'accroissement de l'offre de formation et le renforcement des capacités dans les communautés des Premières Nations;
 - l'appui à l'organisme Chiefs of Ontario pour mieux comprendre les chaînes d'approvisionnement des Premières Nations et les possibilités connexes;
 - la collaboration avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et d'autres partenaires pour soutenir les apprenties et apprentis autochtones et les métiers spécialisés connexes.
- Travail en partenariat avec plus de 80 communautés et organismes autochtones pour financer à hauteur de 17,3 millions de dollars les activités de localisation de lieux de sépulture des pensionnats indiens de la province ainsi que les activités d'enquête, de protection et de commémoration connexes, et octroi de 15 millions de dollars aux communautés autochtones, aux organismes autochtones régionaux, aux familles et aux collectivités pour du soutien en santé mentale et du soutien post-traumatique relativement aux pensionnats.
- Accroissement des possibilités offertes aux entreprises autochtones de participer au processus d'approvisionnement du gouvernement provincial grâce au Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Depuis 2015, le programme a directement permis plus de 270 nouveaux approvisionnements auprès d'entreprises autochtones de l'Ontario d'une valeur totale de plus de 164 millions de dollars pour 11 ministères.

- Travail avec les autres ministères et les partenaires des Premières Nations pour continuer de donner suite aux recommandations de l'enquête sur la mort de sept jeunes des Premières Nations (Seven First Nations Youth Inquest), et présentation du septième rapport d'étape annuel de l'Ontario au Bureau du coroner en chef. À ce jour, l'Ontario a mis en œuvre 55 des 61 recommandations visant la province et travaille à l'application des 6 recommandations restantes.
- Mise sur pied du Fonds pour le renforcement des capacités et la croissance, un volet de financement de 3 millions de dollars pour répondre aux besoins en matière de développement économique cernés par les communautés autochtones dans l'ensemble de la province. Le Fonds a permis de soutenir diverses initiatives de 12 partenaires autochtones, y compris grâce à du financement de fonctionnement prioritaire pour la sécurité alimentaire et le soutien à la formation liée à l'aquaculture, à la production d'aliments traditionnels, à la gestion de données, à la durabilité des terres et aux projets d'écotourisme.
- Efforts visant le respect des obligations juridiques concernant les traités, les revendications territoriales et les autres questions territoriales par les moyens suivants :
 - poursuite de la coordination du processus de négociation des revendications territoriales de la province publié sur le site Ontario.ca par l'évaluation, la négociation et la mise en œuvre continues liées aux revendications territoriales;
 - offre de 12,5 millions de dollars en financement par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux collectivités pour les négociations pour favoriser la participation constructive des communautés autochtones au processus de négociation;
 - signature, pour le compte de la province, d'une convention de règlement concernant les annuités des traités précédents avec les 21 Premières Nations signataires du Traité Robinson-Huron;
 - signature, pour le compte de la province, de conventions de règlement de revendications liées aux inondations avec les communautés des Premières Nations de Naicatchewenin et de Northwest Angle (réserve n° 33);
 - signature, pour le compte de la province, de la Convention de notification de Grand River, afin de la renouveler pour cinq autres années.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

Fonctionnement	145,84
Immobilisations	5,99
Effectif* (en mars 2024)	172,83

*Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Plans publiés 2024-2025 et rapports
annuels 2023-2024 du
gouvernement de l'Ontario

Volume 2
Ministère de l'Infrastructure –
Secrétariat du Conseil du Trésor



Document d'information sur le
budget des dépenses
2024-2025

Ministère de l'Infrastructure

ISSN 2560-8622

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Vision du ministère	6
Programmes du ministère	6
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025.....	14
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (millions de \$)	16
Données financières détaillées	18
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	18
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	20
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	27
RAPPORT ANNUEL	29
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	36

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Infrastructure (INF) bâtit l'Ontario en dirigeant l'ensemble des tâches d'élaboration de politiques et de planification afin de moderniser l'infrastructure de la province et de renforcer les collectivités et l'économie de l'Ontario.

Le ministère oriente le plan d'infrastructure de la province en recueillant, en normalisant et en analysant des données pour soutenir, en ce qui a trait à l'infrastructure, la planification et la prise de décisions fondées sur des éléments probants. Le ministère met ce plan en œuvre en bâtissant l'Ontario grâce à des projets d'infrastructure qui contribuent à la croissance de l'économie, permettent la prestation de meilleurs services, facilitent les déplacements en direction et en provenance des lieux de travail et créent des collectivités dynamiques offrant des logements abordables et l'accès aux transports en commun et à Internet haute vitesse.

Dans le cadre des efforts déployés pour voir à ce que le plan gouvernemental de prospérité à long terme continue d'aller de l'avant, le ministère de l'Infrastructure a la responsabilité d'élaborer et d'exécuter des programmes d'infrastructure, en plus de négocier à cet égard, y compris des programmes pour des infrastructures fédérales-provinciales et municipales, et il doit aussi mettre en œuvre des politiques qui soutiennent l'infrastructure communautaire.

Le ministère supervise le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun (Programme ATC) pour soutenir la construction de collectivités dynamiques et polyvalentes axées sur le transport en commun, et dirige le réaménagement de la Place de l'Ontario. Le ministère dirige également l'engagement du gouvernement pour ce qui est de garantir aux collectivités un accès à Internet haute vitesse. Il gère aussi le cadre de soumission de propositions non sollicitées. En outre, le ministère gère le portefeuille immobilier général du gouvernement par le biais de travaux sur les politiques et de la mise en œuvre de programmes.

Dans son rôle de surveillance des organismes, le ministère assume la responsabilité législative à l'égard d'Infrastructure Ontario, de Waterfront Toronto, de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et du Centre des sciences de l'Ontario.

De même, le ministère de l'Infrastructure soutient le ministère des Affaires législatives quant à la restauration de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Ontario, et ce, pour voir à ce que ce bâtiment historique, où se déroulent des activités essentielles du gouvernement et du Parlement, soit mis en conformité avec les normes de construction actuelles. On veillera ainsi à ce que ce bâtiment emblématique, qui symbolise et abrite le processus démocratique de la province, soit protégé et demeure sécuritaire aux fins d'utilisation pendant les années à venir.

Vision du ministère

Le ministère de l'Infrastructure (INF) est résolu à réaliser des investissements en infrastructure intelligents et ciblés au bénéfice de toute la population ontarienne. Qu'il s'agisse de construire ou de rénover des écoles, des hôpitaux, des routes, des ponts et des installations pour le transport en commun ainsi que des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ou des infrastructures à large bande, la province tire parti des possibilités pour ce qui est d'offrir des infrastructures efficaces et résilientes et de soutenir la croissance des collectivités.

Le travail du ministère est le fondement de la réussite de la province – il renforce et relie les entreprises et les collectivités de l'Ontario, qui travaillent dur, et veille à ce que leurs infrastructures soient construites et entretenues non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir.

Le ministère de l'Infrastructure s'appuie sur des conseils fondés sur des données probantes pour aider à planifier et à hiérarchiser les initiatives en matière d'infrastructure dans l'ensemble du gouvernement. Il collabore également avec d'autres ministères pour mettre en œuvre des initiatives transversales susceptibles d'avoir des répercussions sur les infrastructures dans différents secteurs.

Programmes du ministère

Ci-après figurent les principales initiatives, de même que les principaux programmes et services dont se charge le ministère de l'Infrastructure.

Programmes et projets d'infrastructure

Le personnel responsable des programmes et projets d'infrastructure élabore et conçoit des politiques et des programmes d'infrastructure, en plus d'en superviser la mise en œuvre, de manière à s'assurer qu'ils sont conformes aux priorités générales de la province en matière d'infrastructure et harmonisés aux dispositions réglementaires sur la planification de la gestion des biens municipaux.

Les programmes actifs sont les suivants :

- Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse (PAAIHV) – Il s'agit d'un processus concurrentiel novateur et transparent qu'on utilise pour connecter le plus rapidement possible le plus grand nombre possible de collectivités non desservies et mal desservies de la province, plus particulièrement grâce à un processus unique d'enchères inversées.
- La direction de l'expansion de l'accès à Internet haute vitesse par l'entremise de programmes fondés sur des demandes, notamment le Programme ICON d'amélioration de la connectivité en Ontario, le projet pilote de Brighton, le Réseau régional de l'Est ontarien, le projet Southwestern Integrated Fibre Technology, le financement conjoint avec le Canada dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle du gouvernement fédéral et plusieurs projets indépendants dans le Nord et dans les communautés des Premières Nations.
- Poursuivre les travaux visant à fournir un accès à Internet haute vitesse dans les installations restantes de l'Ontario.
- Le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, qui offre aux petites collectivités et aux collectivités rurales et du nord un financement annuel pour réparer et renouveler des infrastructures essentielles et améliorer les plans de gestion des biens municipaux.
- Les outils et mesures de soutien pour la planification de la gestion des biens, qui consistent en des programmes offerts par des partenaires tiers qui travaillent avec les municipalités pour les aider à élaborer et à améliorer leurs plans de gestion des biens.
- Le Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure, qui fournit du financement en matière d'infrastructure pour des projets communautaires stratégiques et des installations sportives et récréatives.

- Le Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements, qui vise à aider les municipalités à réparer, à restaurer et à agrandir les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales nécessaires à la construction de nouveaux logements.
- Le nouveau Programme pour l'infrastructure municipale et le logement, dont l'objectif est de financer des projets infrastructurels de base, notamment en ce qui touche les routes et l'infrastructure hydraulique, qui permettront de bâtir des logements dans les collectivités en pleine expansion.

Le personnel dirige également la mise en œuvre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), un programme d'infrastructure à coûts partagés avec le gouvernement fédéral, ainsi que les négociations connexes. Le PIIC permettra de débloquer jusqu'à 30 milliards de dollars en investissements fédéraux, provinciaux et locaux combinés dans les collectivités. Depuis juin 2018, l'Ontario s'est engagé à investir un total de 10,2 milliards de dollars dans les infrastructures de transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, les infrastructures rurales et nordiques et d'autres infrastructures prioritaires dans le cadre du PIIC.

Au 31 mars 2023, tous les fonds du PIIC avaient été affectés et le gouvernement fédéral n'acceptait plus de propositions de projets.

L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour superviser l'octroi de fonds à des bénéficiaires dans le cadre de programmes de financement des infrastructures établis, notamment le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et le Nouveau Fonds Chantiers Canada. Outre la prolongation de projets particuliers, ces programmes de longue date sont en cours d'élimination progressive et les demandes associées à ceux-ci ne sont donc plus acceptées.

Réaménagement de la Place de l'Ontario

Le programme de réaménagement de la Place de l'Ontario continue de concrétiser la vision du gouvernement qui consiste à faire de la Place de l'Ontario une destination de classe mondiale accessible à l'année qui offrira du divertissement pour les familles, des espaces publics et pour des événements,

des parcs et un accès au bord de l'eau. La vision du gouvernement pour la Place de l'Ontario permettra aux personnes de tous âges de profiter des lieux, en offrant notamment des espaces publics améliorés, un accès plus facile au bord de l'eau, des services de santé et de bien-être, ainsi qu'une salle de spectacle offrant des prestations à l'intérieur et en plein air.

Le nouveau site comprendra environ 50 acres de parcs et d'espaces publics à l'accès gratuit, notamment des sentiers, des espaces verts et des parcs, des aires de jeux, des plages, des promenades, des espaces pour les festivals et les marchés, ainsi qu'un port de plaisance rénové offrant des possibilités d'aménagement de cafés et de restaurants au bord de l'eau.

En outre, le Centre des sciences de l'Ontario déménagera dans une installation à la fine pointe construite sur mesure à la Place de l'Ontario, ainsi que dans la Cinésphère et le complexe de pavillons, installations emblématiques qui ont été préservées et modernisées. Ce projet apportera une passionnante programmation éducative axée sur la science au cœur de la Place de l'Ontario.

Le ministère a fait appel à Infrastructure Ontario pour appuyer le réaménagement de la Place de l'Ontario, qui comprendra d'importants travaux de préparation du site en vue de son développement par des partenaires du secteur privé.

Dans le cadre du réaménagement de la Place de l'Ontario, des travaux de construction ont commencé sur l'ensemble du site et comprennent notamment des réparations à la Cinésphère, au complexe de pavillons et aux ponts. De même, des travaux d'entretien sont en cours afin de moderniser les infrastructures essentielles du site, telles que les réseaux d'égouts, d'eau, d'électricité et de gaz.

Le ministère continuera d'établir des contacts avec les communautés autochtones et les intervenants concernés, en mettant l'accent sur l'établissement de relations par le biais d'un dialogue permanent et d'occasions de participation significative.

Collectivités axées sur le transport en commun

Le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun vise à construire collectivités dynamiques et polyvalentes qui apporteront davantage de logements – y compris des logements abordables – d'emplois, de commerces de détail, de commodités communautaires et d'occasions de divertissement à

proximité des transports en commun. Il contribuera également à augmenter le nombre de passagers des transports en commun et à réduire les embouteillages, tout en allégeant la charge que représente pour les contribuables la construction d'une infrastructure de stations de transport en commun.

On établira les collectivités axées sur le transport en commun, en plus de donner suite à d'autres occasions d'aménagement de transports en commun, le long des lieux des quatre projets de métro de la province, de même que des projets du réseau GO et de train léger sur rail.

Le Programme ATC est une initiative globale qui comprend l'expansion du transport en commun, la construction de logements, la planification de l'utilisation des terres, la mobilisation du public et des Autochtones et les approbations provinciales et municipales qui peuvent nécessiter des échéanciers accélérés. Un degré élevé de collaboration entre les ministères, les ordres de gouvernement, les organismes de prestation de services et les partenaires du secteur privé est donc nécessaire pour garantir le succès du programme.

De même, le personnel du Programme ATC apporte son aide lorsqu'il s'agit de fournir une orientation stratégique et des conseils et d'exercer une surveillance pour voir à la prise rapide de décisions efficaces. La mobilisation interministérielle et municipale aide à appuyer la mise en œuvre réussie du Programme ATC.

Portefeuille immobilier du gouvernement

Le personnel du programme du portefeuille immobilier du gouvernement gère portefeuille immobilier général du gouvernement, et ce, par l'élaboration de politiques, l'application de dispositions législatives et la mise en œuvre de programmes. Le portefeuille immobilier général du gouvernement est l'un des plus grands portefeuilles immobiliers du secteur public au Canada, et il est géré par Infrastructure Ontario au nom du gouvernement de l'Ontario. Parmi les actifs de ce portefeuille, il y a les installations de tribunaux, des centres de détention, des écoles provinciales, des laboratoires et des bureaux.

Le personnel du programme supervise les activités de gestion immobilière d'Infrastructure Ontario et met en œuvre des stratégies immobilières, en plus de s'occuper de la planification du portefeuille, de l'acquisition de biens et de

l'aliénation des biens excédentaires ainsi que de la planification des immobilisations. Le Plan de gestion des sites contaminés du ministère fait aussi partie de ce programme. Le programme des biens sociaux confisqués et le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité sont également gérés par le personnel du programme en dehors du portefeuille immobilier général du gouvernement. Le personnel du programme est en voie de mettre en œuvre une stratégie de modernisation qui comprend l'établissement d'une autorité centralisée de prise de décisions en matière d'immobilier pour le compte du gouvernement ainsi que la mise sur pied d'un centre d'excellence immobilière. Le personnel du programme tire parti du portefeuille immobilier du gouvernement ainsi que des propriétés excédentaires ou sous-utilisées, hors du portefeuille immobilier général du gouvernement, pour soutenir des priorités provinciales, telles que les logements abordables et les soins de longue durée.

Le personnel de ce programme a également la responsabilité d'optimiser les biens immobiliers des bureaux du gouvernement, de moderniser les lieux de travail et de favoriser la transformation afin de réduire les coûts. Pour ce faire, il doit gérer les biens immobiliers et la prestation de services, ainsi que réduire la quantité de locaux loués auprès de tiers, qui sont coûteux. Ce travail aide la fonction publique de l'Ontario et les organismes provinciaux à offrir les meilleurs résultats et services possibles à la population ontarienne. De même, on réalise d'importants projets immobiliers dans le cadre du plan d'optimisation des bureaux de Toronto - qui comprend le projet de reconstruction du complexe Macdonald - et d'autres plans d'optimisation des bureaux régionaux. En adoptant des approches novatrices, notamment l'établissement de lieux de travail plus modernes, le gouvernement s'emploie à accroître la collaboration et à optimiser la superficie de ses bureaux, et ce, pour les besoins actuels et à long terme.

De même, le programme englobe l'Initiative pour les emplois dans les collectivités, qui permettra de répartir une plus grande partie de la main-d'œuvre des organismes provinciaux dans l'ensemble de la province en installant certains de ces organismes dans des collectivités où les coûts sont moindres.

En outre, le ministère de l'Infrastructure soutient le ministère des Affaires législatives quant à la restauration de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Ontario, et ce, pour voir à que ce bâtiment historique, où se déroulent des activités essentielles du gouvernement et du Parlement, soit mis en conformité avec les normes de

construction actuelles. On veillera ainsi à ce que ce bâtiment emblématique, qui symbolise et abrite le processus démocratique de la province, soit protégé et demeure sécuritaire aux fins d'utilisation pendant les années à venir.

Stratégies, politiques et recherche pour l'infrastructure

La Division des stratégies, des politiques et de la recherche pour l'infrastructure fournit des analyses et des conseils stratégiques fondés sur des données probantes sur un large éventail de questions relatives aux infrastructures provinciales qui appuient les priorités du gouvernement. Grâce à son rôle de soutien stratégique aux organismes centraux, la Division contribue à éclairer les décisions en matière d'infrastructure dans l'ensemble du gouvernement en s'appuyant sur les pratiques exemplaires de gestion des actifs et de mise en œuvre des infrastructures.

Le personnel de la Division recueille des données et effectue des analyses en vue d'appuyer les décisions fondées sur des données probantes concernant les investissements requis pour maintenir les niveaux de service relativement aux infrastructures dans la province. Par exemple, il offre une orientation aux ministères en ce qui concerne des méthodes de mesure de l'état des biens d'infrastructure de même que de l'information connexe dans le but d'aider à normaliser les pratiques provinciales de gestion des biens. Le personnel de la Division recueille ensuite les données ainsi produites pour alimenter ses modèles analytiques, de manière à prévoir les besoins futurs en matière de renouvellement et de capacité des infrastructures. Au cours des dernières années, le personnel de la Division a amélioré les modèles en augmentant le nombre de biens dont ils tiennent compte ainsi que le nombre de paramètres qui peuvent être modifiés pour concevoir différents scénarios. Le personnel utilise l'information tirée de telles analyses et d'autres données pour aider à établir des priorités dans la planification des immobilisations du gouvernement.

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* et d'éclairer la planification de l'infrastructure de manière plus générale, le personnel de la Division continue de collaborer avec d'autres ministères responsables d'immobilisations, et ce, pour normaliser les données probantes en vue de permettre la comparaison des besoins en matière d'infrastructure des différents secteurs. En outre, le personnel s'emploie à élaborer une série

d'initiatives de recherche afin de bien comprendre la planification de l'infrastructure et d'élaborer des pratiques exemplaires en la matière, en plus d'améliorer d'autres pratiques pangouvernementales dans des domaines connexes, comme la gestion des biens. Ces initiatives comprennent la collecte et l'analyse de données provenant de plans de gestion des biens municipaux afin d'accroître les connaissances du ministère sur les besoins en infrastructures municipales.

Le personnel de la Division dirige, appuie et anime des discussions stratégiques et techniques avec les ministères ayant des responsabilités touchant les projets d'immobilisations afin d'orienter les initiatives concernant les politiques infrastructurelles de façon collaborative à l'échelle du gouvernement.

De même, il administre le cadre de soumission de propositions non sollicitées et le portail de réception pour l'acceptation des propositions relatives à l'infrastructure. Grâce à ce cadre, le public et les intervenants peuvent tirer parti de l'innovation du secteur privé pour soumettre des propositions novatrices.

Supervision des organismes

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère supervise la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, soit Infrastructure Ontario (IO), et ce, à l'appui de la mise en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement. IO est un organisme réglementé, une personne morale sans capital-actions, créé en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier* pour fournir des conseils et des services conformément aux directives du ministre de l'Infrastructure.

En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, le ministère supervise également la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto), qui a le mandat d'exécuter l'initiative des trois ordres de gouvernement visant à revitaliser et à transformer le secteur riverain de Toronto. La province, de concert avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, a offert un financement pour soutenir le projet de protection des terrains portuaires contre les inondations. Ce projet a pour but d'aider à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement substantiel des investissements qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

Service immobiliers – Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité – Programme provincial d'utilisation des emprises

Le Programme provincial d'utilisation des emprises est mis en œuvre conjointement par Infrastructure Ontario, au nom du ministère de l'Infrastructure et de Hydro One Networks Inc., et permet aux promoteurs publics et privés d'utiliser les corridors gouvernementaux de transport de l'électricité à des fins secondaires compatibles avec le transport de l'électricité.

Le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité génère des recettes grâce à la délivrance de permis et de servitudes pour l'utilisation des corridors de transport de l'électricité (routes, transport en commun, eau, canalisations, parcs, etc.) Après avoir payé les coûts cumulatifs d'élaboration et d'exploitation du programme, les recettes nettes sont utilisées pour réduire le reliquat de la dette du secteur de l'hydroélectricité.

Programme d'administration du ministère

Dans le cadre du programme d'administration du ministère, on fournit des conseils stratégiques et des services de soutien qui aident le ministère à atteindre les objectifs du gouvernement et à respecter les priorités budgétaires de ce dernier.

De même, on offre au personnel des programmes opérationnels du ministère des services généraux concernant, entre autres choses, les finances, les ressources humaines, la planification, les questions juridiques et les communications.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

- Le ministère de l'Infrastructure a pour objectif de répondre aux principales priorités du gouvernement en construisant, réparant et modernisant les infrastructures essentielles.
- Le tableau ci-dessous présente les progrès réalisés par le ministère en ce qui concerne les indicateurs de rendement clés (IRC).

Le ministère a pour objectif de faire des investissements intelligents et ciblés permettant d'améliorer les services, d'augmenter le nombre de logements, y compris de logements abordables, de rendre les routes plus sécuritaires, de faciliter les déplacements entre le domicile et le travail et de bâtir des collectivités plus saines et plus prospères.

Le ministère a défini les deux grands résultats suivants pour les utilisateurs finaux dans le cadre du Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements :

- **Accès accru à l'eau potable et amélioration de la gestion des infrastructures relatives à l'eau (amélioration de la capacité municipale d'approvisionnement en eau pour permettre la construction de logements).**

Résultat n° 1 : Augmentation de l'offre de logements (nouvelles unités de logement nettes) en vue de l'atteinte de l'objectif de 1,5 million de nouveaux logements d'ici 2031.

Indicateur	Valeur et date cibles
Nombre de nouvelles unités de logement que permet chaque projet	On fournira des précisions supplémentaires à mesure que le ministère avancera dans la phase de mise en œuvre des nouveaux programmes.
Programmes contribuant au résultat en lien avec l'IRC • Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements • Programme pour l'infrastructure municipale et le logement	

Le ministère vise à assumer ses nouvelles responsabilités en matière d'infrastructure gouvernementale dans le cadre de son mandat élargi en répondant aux besoins actuels et futurs ayant trait au portefeuille immobilier général, à la Place de l'Ontario et aux collectivités axées sur le transport en commun.

Résultat n° 2 : Diminution des coûts relatifs aux travaux d'entretien reportés d'une année à l'autre

Indicateur	Valeur et date cibles
Les mises à jour annuelles permettent de relever un changement, une augmentation ou une diminution, dans les coûts relatifs aux travaux d'entretien reportés en ce qui a trait aux bâtiments faisant partie de la catégorie des actifs clés.	On fournira des précisions supplémentaires au fil des démarches du ministère auprès d'Infrastructure Ontario.
Programme contribuant au résultat en lien avec l'IRC • stratégie de réfection des immobilisations	
Résultat n° 3 : Aliénation de 421 biens immobiliers dans le cadre du plan d'aliénation accéléré et du programme pluriannuel de vente (PPV).	

Indicateur	Valeur et date cibles
Au 1 ^{er} mars 2024, 134 des 421 biens immobiliers (dans le cadre du plan d'aliénation accéléré et du PPV) avaient été vendues, ce qui s'est traduit par quelque 284,5 millions de dollars en gains sur les ventes de terrains et par 4 millions de dollars approximativement en économies annuelles et en réduction du passif.	Générer des revenus estimés à 345,9 millions de dollars
Programme contribuant au résultat en lien avec l'IRC - Plan d'aliénation accéléré - programme pluriannuel de vente (PPV)	

Dans le cadre d'une enveloppe de près de 4 milliards de dollars destinée à fournir un accès à Internet haute vitesse à toutes les collectivités de la province d'ici la fin de 2025, le ministère continue de mettre en œuvre divers projets de large bande, notamment le Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse, la Stratégie pour l'accès Internet à haute vitesse pour les tout derniers locaux et des programmes fondés sur des demandes.

Résultat n° 4 : Accroissement de l'accès à Internet haute vitesse dans toutes les collectivités d'ici le 31 décembre 2025.

Indicateur	Valeur et date cibles
Accroissement de l'accès à Internet haute vitesse et de la connectivité aux réseaux cellulaires dans les collectivités de l'Ontario.	L'objectif est de 700 000 installations, mais il est susceptible d'être modifié. La date cible est le 31 décembre 2025.
Programmes contribuant au résultat en lien avec l'IRC Programmes en lien avec la large bande financés dans le cadre du paiement de transfert pour l'infrastructure cellulaire et à large bande, notamment le Programme ICON d'amélioration de la connectivité en Ontario, le Fonds pour la large bande universelle, les projets réalisés dans le Nord, le Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse et le projet Southwestern Integrated Fibre Technology (SWIFT).	

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (millions de \$)

Autres – Fonctionnement	1 514,4
Autres – Immobilisations	3 176,1

Total	4 690,5

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Ministère de l'Infrastructure

Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	11 865 300	3 018 700	34,1	8 846 600	14 575 200	9 345 408
Politiques, planification et projets infrastructurels	98 941 100	11 760 700	13,5	87 180 400	53 502 000	43 110 699
Gestion du portefeuille immobilier du gouvernement	387 259 900	52 536 300	15,7	334 723 600	328 621 600	345 979 903
Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	49 107 700	16 841 700	52,2	32 266 000	92 323 300	29 734 780
Total à voter - Charges de fonctionnement	547 174 000	84 157 400	18,2	463 016 600	489 022 100	428 170 790
Crédits législatifs	225 187		0,0	225 187	224 187	78 561
Total du ministère - Charges de fonctionnement	547 399 187	84 157 400	18,2	463 241 787	489 246 287	428 249 351
Redressement de consolidation – Programme d'utilisation des couloirs de transport d'électricité	(39 669 600)	(17 298 400)	77,3	(22 371 200)	(28 562 500)	(25 553 048)
Redressement de consolidation - Centre des sciences de l'Ontario	16 180 300	(319 100)	(1,9)	16 499 400	14 360 600	5 385 605
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	741 034 900	208 423 700	39,1	532 611 200	635 745 200	578 570 926
Redressement de consolidation - Société d'exploitation de la Place de l'Ontario		(8 078 200)	(100,0)	8 078 200	6 432 600	7 815 774
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	248 957 700	95 547 200	62,3	153 410 500	167 331 500	125 920 968
Redressement de consolidation - Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	517 400	(752 800)	(59,3)	1 270 200	475 800	28 723 873
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 514 419 887	361 679 800	31,4	1 152 740 087	1 285 029 487	1 149 113 449
Actifs de fonctionnement						
Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes		(171 230 800)	(100,0)	171 230 800	171 820 800	-
Total à voter - Actifs de fonctionnement		(171 230 800)	(100,0)	171 230 800	171 820 800	
Total du ministère - Actifs de fonctionnement		(171 230 800)	(100,0)	171 230 800	171 820 800	
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements		(171 230 800)	(100,0)	171 230 800	171 820 800	
Charges d'immobilisations						
Politiques, planification et projets infrastructurels	2 442 213 300	791 938 200	48,0	1 650 275 100	1 049 070 700	962 809 188
Gestion du portefeuille immobilier du gouvernement	268 305 600	142 389 500	113,1	125 916 100	136 891 300	173 987 070
Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	484 401 800	110 866 500	29,7	373 535 300	88 404 700	20 227 200
Total à voter - Charges d'immobilisations	3 194 920 700	1 045 194 200	48,6	2 149 726 500	1 274 366 700	1 157 023 458
Crédits législatifs	1 490 400	1 059 900	246,2	430 500	430 500	-
Total du ministère - Charges d'immobilisations	3 196 411 100	1 046 254 100	48,7	2 150 157 000	1 274 797 200	1 157 023 458
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(28 034 800)	(226 542 400)	(114,1)	198 507 600	189 357 100	129 524 466
Redressement de consolidation - Société d'exploitation de la Place de l'Ontario		(339 000)	(100,0)	339 000	178 300	248 359
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	5 926 000	1 926 000	48,2	4 000 000	3 782 200	(17 920 509)
Redressement de consolidation - Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	3 000	(16 300)	(84,5)	19 300	7 300	46 090
Redressement de consolidation - Centre des sciences de l'Ontario	1 812 400	(930 800)	(33,9)	2 743 200	(148 100)	(1 708 749)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 176 117 700	820 351 600	34,8	2 355 766 100	1 467 974 000	1 267 213 115
Biens immobilisés						
Politiques, planification et projets infrastructurels	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Gestion du portefeuille immobilier du gouvernement	175 541 700	(191 350 400)	(52,2)	366 892 100	362 758 000	278 592 210
Projets de partenariats relatifs à l'infrastructure et surveillance des organismes	88 086 300	32 162 300	57,5	55 924 000	74 565 000	-
Total à voter - Biens immobilisés	263 629 000	(159 188 100)	(37,6)	422 817 100	437 324 000	278 592 210
Total du ministère - Biens immobilisés	263 629 000	(159 188 100)	(37,6)	422 817 100	437 324 000	278 592 210
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	263 629 000	(159 188 100)	(37,6)	422 817 100	437 324 000	278 592 210
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	4 690 537 587	1 182 031 400	33,7	3 508 506 187	2 753 003 487	2 416 326 564

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 *	Chiffres réels 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024 *	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actifs non compris)	2 272 252 037	2 416 326 564	3 508 506 187	4 690 537 587
		6,3 %	45,2 %	33,7 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario) est un organisme réglementé et une personne morale sans capital-actions créé en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*.

Infrastructure Ontario a pour mandat d'offrir un large éventail de conseils et de services, conformément à la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, pour soutenir les initiatives du gouvernement ontarien visant à moderniser l'infrastructure et les biens immobiliers publics et à en maximiser la valeur. Infrastructure Ontario s'acquitte de son mandat en jouant les rôles et en exécutant les activités ci-après, sous réserve de directives écrites du ministre, au besoin.

Gestion moderne des projets et de l'approvisionnement

- Infrastructure Ontario s'emploie à renouveler les hôpitaux, les palais de justice et les autres biens publics essentiels de la province. De manière à garantir un mode adéquat de propriété et de contrôle publics, Infrastructure Ontario utilise également un large éventail de partenariats publics-privés (PPP) et d'autres modèles d'approvisionnement axés sur la collaboration, en plus de donner des conseils à cet égard, et ce, afin de construire des infrastructures vitales en respectant le budget et les délais établis.

Bailleur de fonds pour l'infrastructure

- Par l'intermédiaire de son programme de prêts, Infrastructure Ontario offre aux municipalités, aux universités et à d'autres entités publiques de l'Ontario un accès à des prêts à des taux abordables qui aident les bénéficiaires à construire et à renouveler l'infrastructure publique.

Conseiller en projets commerciaux

- Infrastructure Ontario tire également profit de partenariats avec le secteur privé et d'investissements de ce dernier pour produire des revenus, réduire le passif et les coûts et garantir la rentabilité des services et des investissements gouvernementaux.

Développement

- Infrastructure Ontario met en œuvre le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun afin de créer des collectivités dynamiques, polyvalentes et complètes à proximité des stations de transport en commun.

(millions de \$)	Prévisions 2024-2025	Chiffres provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Revenus	27,4	22,5	30,0
Dépenses	254,9	171,1	108,0

Portefeuille immobilier général

- Infrastructure Ontario offre des services complets de gestion immobilière pour les propriétés détenues et louées par le gouvernement, ce qui comprend l'offre d'options exhaustives d'hébergement aux ministères et aux organismes afin de garantir des opérations sûres et sécurisées grâce à des solutions de gestion des actifs, de planification des immobilisations et de gestion de projet.

(millions de \$)	Prévisions 2024-2025	Chiffres provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Revenus	(47,4)	(0,05)	(163,0)
Dépenses	713,0	825,1	708,1

- Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité

- Le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité et le Programme provincial d'utilisation des emprises sont mis en œuvre conjointement par Infrastructure Ontario, au nom du ministère de l'Infrastructure, et Hydro One Networks Inc., et ils permettent aux promoteurs publics et privés d'utiliser les corridors de transport de l'électricité appartenant à la province à des fins secondaires compatibles avec le transport de l'électricité et de générer des revenus pour la province.

(millions de \$)	Prévisions 2024-2025	Chiffres provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Revenus	(47,0)	(31,7)	5,5
Dépenses	(39,7)	(28,6)	(25,6)

Les montants des revenus et des dépenses ci-dessus comprennent des redressements de consolidation pour le ministère de l'Infrastructure et ne correspondent pas aux montants des revenus et des dépenses déclarés publiquement par l'organisme.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a pour mission de gérer la Place de l'Ontario comme un centre provincial d'expositions et de loisirs, et de créer des programmes spéciaux pour rehausser l'image de la province. Afin de simplifier la responsabilisation et la gouvernance en vue du réaménagement de la Place de l'Ontario, une loi permettant la dissolution ultérieure de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a été adoptée en décembre 2018. En 2023, on a intégré les activités de la Société (en attendant sa dissolution) à celles du ministère de l'Infrastructure.

(millions de \$)	Prévisions 2024-2025	Chiffres provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Revenus	0,0	10,2	13,4
Dépenses	0,0	6,6	8,1

Centre des sciences de l'Ontario (légalement connu sous le nom de Centre Centennial des sciences et de la technologie)

Le Centre des sciences de l'Ontario met en vedette les sciences et la technologie, leur relation avec la société et le rôle de l'Ontario dans leur avancement, pour à la fois informer le public sur ces sujets et l'y intéresser. En février 2024, on a transféré au ministère, à titre provisoire, la responsabilité de surveiller le Centre. Ce transfert provisoire, soit confier les responsabilités de la surveillance et de la relocalisation du Centre des sciences au ministère de l'Infrastructure, soutient les priorités du gouvernement en matière de réalisation de projets, étant donné que le ministère s'occupe des travaux de reconstruction, de plus vaste portée, de la Place de l'Ontario, lesquels comprennent la relocalisation du Centre sur les lieux même de la Place. Cela permettra de tirer parti de l'expertise du ministère de l'Infrastructure quant à l'aménagement de biens immobiliers provinciaux et favorisera une meilleure intégration avec le projet de reconstruction. Cela permet aussi une plus grande clarté sur les plans de la gouvernance et de la responsabilité.

(millions de \$)	Prévisions 2024-2025	Chiffres provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Revenus	17,5	14,9	0,0
Dépenses	18,0	14,2	3,7

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) a été mise sur pied par le gouvernement fédéral, la Province de l'Ontario et la Ville de Toronto dans le but de superviser et de réaliser la revitalisation du secteur riverain de Toronto.

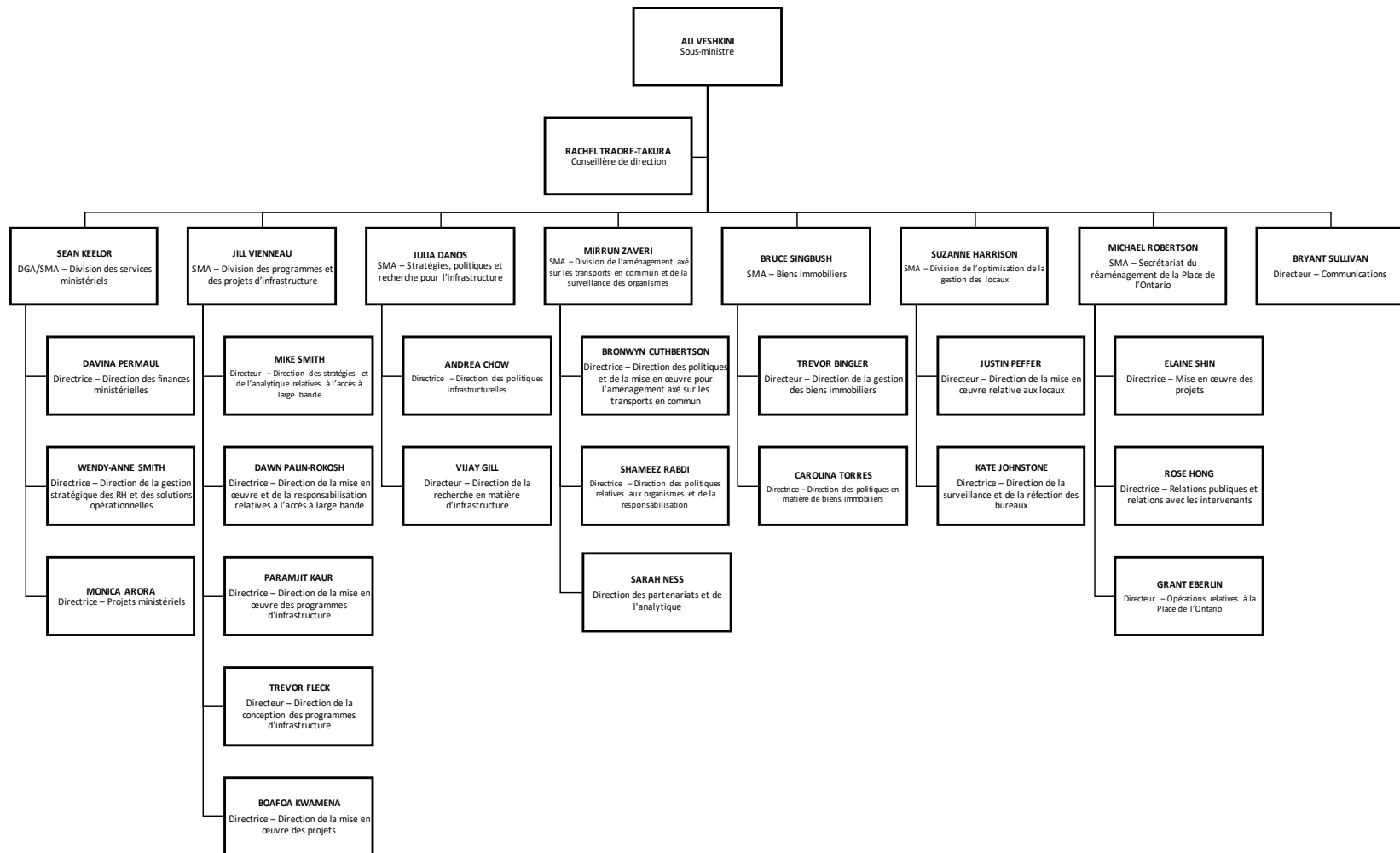
La Société a pour mandat d'améliorer la valeur économique, sociale et culturelle de l'endroit et de créer un secteur riverain accessible et actif pour vivre, travailler et se détendre, le tout d'une façon responsable sur les plans financier et environnemental.

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto élabore et met en œuvre une vision coordonnée et complète pour le secteur riverain, tout en invitant les intervenants des secteurs public et privé à prendre part aux efforts de revitalisation et en faisant de la promotion en ce sens.

(En millions de \$)	Prévisions 2024-2025	Chiffres provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Revenus	6,5	6,4	1,7
Dépenses	0,5	0,5	28,8

Les montants des revenus et des dépenses ci-dessus comprennent des redressements de consolidation pour le ministère de l'Infrastructure et ne correspondent pas aux montants des revenus et des dépenses déclarés publiquement par l'organisme.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL

Le ministère de l'Infrastructure continue de créer et de mettre en œuvre des initiatives clés visant à appuyer les grandes priorités du gouvernement, notamment la construction de l'infrastructure provinciale, la création d'emplois et la croissance économique. Ci-après figurent quelques-unes des réalisations du ministère en 2023-2024.

Programmes et projets d'infrastructure

- On a octroyé un financement conjoint fédéral-provincial de 1,1 milliard de dollars par l'intermédiaire du volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) pour soutenir plus de 10 500 projets, dans le cadre de multiples sous-volets, réalisés par le ministère de l'Éducation, le ministère des Soins de longue durée et le ministère de l'Infrastructure.
- On a versé un financement conjoint fédéral-provincial de 447 millions de dollars par l'intermédiaire du volet Infrastructures vertes du PIIC pour soutenir 220 projets.
- On a poursuivi la mise en œuvre du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure, au moyen duquel on offre un financement pour l'infrastructure pour les besoins de grands projets stratégiques et d'installations sportives. Dans le cadre du Fonds, 25 projets en cours bénéficient d'un financement provincial de plus de 200 millions de dollars.
- En date de mars 2024, l'Ontario avait conclu des accords d'une valeur de plus de 2,4 milliards de dollars pour plus de 200 projets d'accès à Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans le cadre de programmes fondés sur des demandes, et ce, afin de permettre l'accès dans l'ensemble de la province. Le gouvernement réalise des progrès significatifs; de même, on continue d'achever d'autres projets, alors que le ministère poursuit son travail pour voir à la connexion toutes les collectivités de la province d'ici à la fin de 2025.
- On a créé une carte à propos de l'accès à Internet haute vitesse en Ontario de manière à ce qu'il soit plus facile pour quiconque d'en savoir plus sur les projets

à cet égard financés par la province à l'échelle de l'Ontario. La carte s'accompagne de détails sur les projets, y compris en ce qui touche l'état d'avancement des travaux de construction, les contributions provinciales et fédérales ainsi que les fournisseurs d'accès à Internet. La carte montre également où un service d'accès à Internet haute vitesse est offert à l'heure actuelle dans la province. Le ministère met la carte à jour régulièrement; de même, on fera des mises à jour sur les projets liés à Internet haute vitesse pour fournir davantage de renseignements à mesure que des accords de projet sont conclus.

- En 2022, l'Ontario a décidé de verser un financement supplémentaire d'un milliard de dollars au cours d'une période de 5 ans au titre du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC). En 2022 et 2023, le ministère a octroyé 400 millions de dollars par an au titre du FOIC, ce qui représente une augmentation de 200 millions de dollars par année à partir de 2021. En 2024, le ministère poursuivra ces démarches et fournira ainsi 400 millions de dollars aux bénéficiaires du FOIC.
- On a lancé, en janvier 2024, le Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements, par l'intermédiaire duquel on fournira 825 millions de dollars sur 3 exercices (150 millions de dollars en 2024-2025, 250 millions de dollars en 2025-2026 et 425 millions de dollars en 2026-2027) aux fins d'investissement dans des infrastructures clés relatives à l'eau afin de protéger les collectivités et d'aider à concrétiser de nouvelles occasions de construire des logements.
 - Il est à noter qu'au départ, dans l'Énoncé économique d'automne de 2023, on avait annoncé le versement de 200 millions de dollars sur 3 exercices. On a annoncé, dans le budget de 2024, une augmentation supplémentaire de 625 millions de dollars.
- On a annoncé l'octroi d'un milliard de dollars au titre du nouveau Programme pour l'infrastructure municipale et le logement, dont l'objectif est de financer des projets infrastructurels de base qui permettront de bâtir des logements dans les collectivités en pleine expansion.

Politiques relatives aux organismes et responsabilisation

- En décembre 2023, Infrastructure Ontario a publié sa dernière mise à jour du marché, qui comprenait 22 projets en phase de préparation à l'approvisionnement et 9 en phase d'approvisionnement actif, représentant une valeur totale de plus de 35 milliards de dollars en coûts estimés de conception et de construction. Ces projets s'appuient sur l'engagement historique du gouvernement provincial pour ce qui est de moderniser les biens publics de la province. La liste de décembre 2023 comprend également 20 projets annoncés par le gouvernement qui en sont à la phase initiale de planification et pour lesquels on s'emploie encore à définir la portée, le calendrier et le modèle de mise en œuvre.
- Dans son rapport annuel 2022-2023, Infrastructure Ontario a indiqué qu'en date du 31 mars 2023, 80 projets avaient essentiellement été menés à bonne fin depuis la mise en œuvre de son programme de PPP. Parmi ces projets, 94 % avaient respecté le budget imparti et 68 % avaient respecté l'échéance pour l'achèvement des travaux établie à la clôture de l'exercice¹.
- Infrastructure Ontario a supervisé avec succès le Programme de prêts, par le biais duquel on offre aux emprunteurs, qui sont des clients admissibles du secteur public, des prêts à long terme à un taux fixe et raisonnable. Depuis sa création, on a versé dans le cadre du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario 13,5 milliards de dollars en prêts à 468 clients² pour soutenir 3 784 projets d'infrastructure dans la province.
- En 2023-2024, la province a offert un financement à l'appui du projet de protection des terrains portuaires contre les inondations de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto. Ce projet a pour objet d'aider à créer un quartier résilient sur les lieux des terrains portuaires de Toronto et à protéger contre les inondations des parties du secteur sud-est du centre-ville de Toronto, en plus d'offrir un rendement substantiel des investissements qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

¹ Le respect de l'échéance est mesuré selon un délai de 3 mois pour les projets sociaux de PPP et les projets routiers/de transport de PPP, et de 12 mois pour les projets de transport en commun; le respect du budget est mesuré selon le coût final du projet (montant du contrat attribué plus l'allocation pour imprévus après le contrat utilisé) présenté à l'achèvement de celui-ci, à savoir s'il représente un montant inférieur ou égal au montant du contrat attribué plus l'allocation pour imprévus après le contrat fixée à la clôture de l'exercice.

² Statistiques tirées du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario, 22 septembre 2022.

Stratégies, politiques et recherche pour l'infrastructure

- On a mis à jour l'inventaire intégré des biens, lequel contient des données sur l'emplacement, la valeur, l'âge et l'état de nombreux biens provinciaux. Le ministère met à jour l'inventaire annuellement et continue d'ajouter des données sur les biens, en plus d'accroître la quantité de biens figurant dans l'inventaire. L'inventaire contient maintenant de l'information sur plus de 20 000 biens dont la valeur de remplacement est supérieure à 300 milliards de dollars.
- On a mis en œuvre une initiative pangouvernementale stratégique de normalisation de la conception en collaboration avec d'autres ministères, notamment le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée, le ministère de l'Éducation et le ministère du Solliciteur général, afin de réduire les délais d'approbation et de limiter les coûts des infrastructures publiques grâce à la normalisation de la conception.
- En partenariat avec le ministère du Procureur général, on a réalisé une initiative qui a permis de modifier les exigences législatives et réglementaires en matière de cautionnement afin d'accélérer les travaux de construction et de soutenir les processus concurrentiels de passation de marchés pour les grands projets d'infrastructure publique qui ne sont pas des PPP.
- On a satisfait à tous les critères de vérification énoncés dans le rapport annuel de 2022-2023 du Bureau de la vérificatrice générale sur la mise en œuvre de la *Charte des droits environnementaux de 1993*, publié en décembre 2023.
- On a continué de gérer le cadre de soumission de propositions non sollicitées pour cerner les propositions d'infrastructure novatrices présentées par des particuliers et des organisations. Depuis le lancement du cadre en 2019, le ministère a transmis plus de 40 propositions à des ministères partenaires afin qu'ils effectuent une évaluation initiale; certaines de ces propositions font maintenant l'objet d'une évaluation détaillée. Infrastructure Ontario peut collaborer avec les participants et les ministères touchés afin de fournir au gouvernement des conseils et des options de manière à ce que l'on concrétise la valeur de ces propositions et les avantages pour le public qui peuvent en découler.

- Le ministère a continué de mettre à jour et d'entretenir le site Web et la carte d'Ontario construit, ce qui permet au public de suivre l'état d'avancement de milliers de projets d'infrastructure qui reçoivent du financement provincial à l'échelle de l'Ontario.
- On a collaboré avec Infrastructure Ontario pour élaborer des options en vue d'une stratégie sur les jumeaux numériques. Ainsi, le ministère de l'Infrastructure s'est vu allouer 5 millions de dollars pour 2024-2025 afin de travailler avec Infrastructure Ontario sur un projet pilote de jumeaux numériques.

Collectivités axées sur le transport en commun

- Le ministère a dirigé la mise en œuvre du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, y compris la coordination en lien avec les collectivités axées sur le transport en commun et la planification de ce type de transport (avec le ministère des Transports, Infrastructure Ontario et Metrolinx), ainsi que la coordination avec les principaux partenaires de l'ensemble du gouvernement, dont le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Éducation et d'autres ministères responsables de l'utilisation des terres et des programmes relatifs à celles-ci.
- On a lancé le processus de sélection des partenaires de construction pour quatre sites à la gare de King-Bathurst et à la gare Exhibition, et on a organisé des séances portes ouvertes publiques pour la vague suivante de sites sur la ligne Ontario Nord.
- Afin de faire progresser la mise en œuvre des projets du réseau ferroviaire lourd GO et du réseau de train léger sur rail dans le cadre du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, le ministère de l'Infrastructure a transféré le mandat de mise en œuvre du programme de Metrolinx à Infrastructure Ontario.
- On a établi par le biais de la *Loi de 2023 sur le financement des stations du réseau GO* un nouvel outil de financement municipal, prenant la forme de redevances relatives aux stations de transport en commun, que les municipalités peuvent choisir d'utiliser pour aider à financer les nouvelles stations du réseau GO. Le ministère de l'Infrastructure continue de travailler

avec Metrolinx, Infrastructure Ontario, les municipalités et les ministères partenaires sur les détails et le processus de mise en œuvre. Le ministère de l'Infrastructure a entamé des consultations avec les municipalités, la communauté de l'aménagement et le public au début de l'année 2024 en vue de l'élaboration des dispositions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'outil.

Programme du portefeuille immobilier du gouvernement

- L'objectif du ministère de l'Infrastructure est de générer des recettes nettes de quelque 345,9 millions de dollars et de réaliser 14 millions de dollars en économies annuelles ou en réduction du passif en lien avec le portefeuille immobilier du gouvernement. Jusqu'à présent, le ministère a généré 284 millions de dollars en recettes nettes et environ 4 millions de dollars en économies annuelles ou en réduction du passif grâce à la vente de 134 biens immobiliers.
- Dans le cadre des ventes de bien excédentaires, on est en avance sur l'objectif, avec plus de 26 millions de dollars en recettes nettes à ce jour; le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité a généré des recettes nettes d'environ 8,6 millions de dollars, et le programme des biens sociaux confisqués, de plus de 1,7 million de dollars.
- La phase 1 du projet de reconstruction du complexe Macdonald, qui consistait à reloger les occupants de cet édifice dans des bureaux temporaires, a été achevée avec succès en 2019. Le projet en est maintenant à la phase 2 et la reconstruction est en cours.
- On a poursuivi les travaux visant à diriger l'évolution et la mise en œuvre de la Stratégie d'optimisation de la gestion des locaux et du modèle centralisé pour les biens immobiliers des bureaux, et ce, afin de soutenir les clients. Les avantages obtenus à ce jour sont les suivants :
 - le soutien de la gestion du portefeuille immobilier des bureaux du gouvernement selon un point de vue d'entreprise;
 - la prise de décisions stratégiques en matière d'immobilier;
 - la création de lieux de travail modernes et flexibles;

- l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité des processus et de l'utilisation des fonds existants.

Ces avantages se sont traduits par une réduction de l'empreinte des bureaux du gouvernement et des paiements de loyer annuels, ce qui a permis de réinvestir des fonds dans l'ensemble du portefeuille immobilier du gouvernement pour combler des lacunes importantes, notamment au moyen d'initiatives d'optimisation des bureaux et de la réfection d'immobilisations.

Réaménagement de la Place de l'Ontario

- Dans le cadre du réaménagement de la Place de l'Ontario, des travaux de construction sont en cours sur l'ensemble du site, notamment des réparations à la Cinésphère et aux ponts, ainsi que des travaux d'entretien visant à moderniser les infrastructures essentielles du site, telles que les réseaux d'égouts, d'eau, d'électricité et de gaz.
- En avril 2023, le ministère a annoncé qu'il allait déménager le Centre des sciences de l'Ontario à la Place de l'Ontario pour créer une nouvelle installation de pointe.
- Dans le cadre du réaménagement, le ministère a réalisé une évaluation environnementale de catégorie C pour les futurs espaces publics et les parcs, en s'appuyant sur les consultations auprès des communautés autochtones, du public et des intervenants.
- L'Ontario a adopté la *Loi de 2023 sur un nouvel accord pour Toronto*, qui comprend la *Loi de 2023 sur la reconstruction de la Place de l'Ontario*, le tout à l'appui de la reconstruction de la Place de l'Ontario.
 - Dans le cadre de cet accord, la Ville de Toronto accepte que la province ait le pouvoir de faire avancer le processus d'approbation des projets pour la Place de l'Ontario, des démarches que la province a d'ailleurs l'intention d'entreprendre dans les plus brefs délais. De même, la province a accepté d'étudier la possibilité de déplacer la structure de stationnement sur le terrain de l'Exhibition Place pour améliorer l'accès du public au rivage et de discuter des occasions de partenariat avec la Ville en vue du maintien d'une programmation

scientifique publique et communautaire dans les anciens locaux du Centre des sciences de l'Ontario.

- Cet accord aidera à voir à ce qu'on réalise le projet selon le calendrier prévu et, ainsi, à atténuer les risques de retard, à rationaliser les approbations et, ultimement, à veiller à ce que la province, de concert avec ses partenaires, soit en mesure de faire de la Place de l'Ontario une destination de classe mondiale accessible à l'année qui offre du divertissement pour les familles, des espaces publics et pour des événements, des parcs et un accès au bord de l'eau.
- Depuis 2021, plus de 9 200 personnes ont donné leur avis sur l'avenir de la Place de l'Ontario. Cela s'ajoute aux commentaires reçus des communautés autochtones, de la Ville de Toronto et d'autres intervenants clés. La province s'emploie à voir à ce que tous les points soient reconnus et pris en compte, tout particulièrement pour ce qui est des processus de planification et d'élaboration touchant ce qui suit :
 - une évaluation environnementale de catégorie C pour la partie du site gérée par le gouvernement;
 - la conception de l'espace public, y compris des concepts de préservation des lieux autochtones afin d'honorer les traditions, le patrimoine et les cultures de grande valeur des peuples autochtones sur l'ensemble du site.
- Le ministère, en collaboration avec Infrastructure Ontario, a entamé un dialogue avec les intervenants des marchés concernés et du secteur de la navigation de plaisance au sujet des possibilités d'aménagement d'une nouvelle marina améliorée à la Place de l'Ontario.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	1 285,0
Immobilisations	1 468,0

Effectif** (au 31 mars 2024)	418,5

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la
Formation et du Développement des
compétences

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

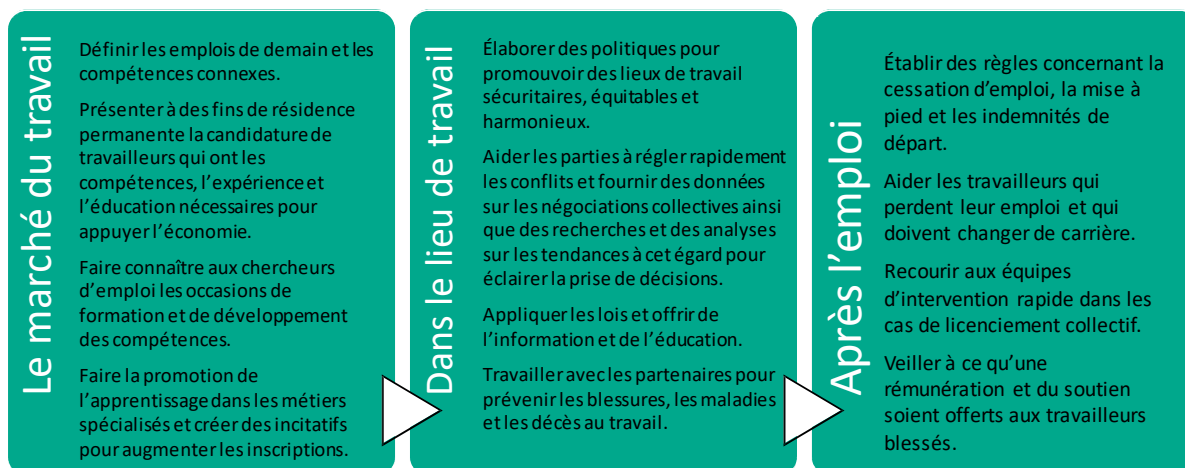
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Objectifs généraux du ministère.....	2
Programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)**	14
Données financières détaillées – Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	15
Tendances historiques	16
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	17
Organigramme du ministère	21
ANNEXE	22
RAPPORT ANNUEL	22
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	32
LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2023-2024	33

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) dirige les efforts de l'Ontario visant à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où recruter, former, maintenir en poste, protéger et récompenser la main-d'œuvre dans le cadre des emplois d'aujourd'hui et de demain. Le travail du ministère permet de créer des marchés du travail dynamiques et équitables, des lieux de travail sécuritaires et harmonieux ainsi qu'une réglementation liée au travail et à l'emploi concurrentielle. Le ministère a la responsabilité d'appuyer la population de l'Ontario dans tous les aspects et à toutes les étapes du processus d'emploi :



Le MTIFDC soutient diverses priorités gouvernementales clés pour le renforcement de l'économie de l'Ontario, telles que les suivantes :

- promouvoir une économie concurrentielle qui crée de bons emplois et attire les investissements;
- assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'Ontario;
- favoriser un environnement de relations de travail harmonieux et stable qui réduit au minimum le nombre et la durée des arrêts de travail;
- créer des lieux de travail équitables et mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité;
- veiller à ce que les secteurs de l'emploi et de la formation soient efficaces et répondent aux besoins du marché du travail de l'Ontario;
- rendre le système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario davantage axé sur le client, plus souple et plus facile d'accès;

- transformer et intégrer les services d'emploi de l'Ontario pour aider les personnes à la recherche d'un emploi, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale, à trouver et à conserver de bons emplois;
- présenter la candidature d'immigrants qualifiés à des fins de résidence permanente pour aider à remédier aux lacunes sur le marché du travail de l'Ontario et à favoriser la croissance de l'économie de la province;
- aider les nouveaux arrivants en leur offrant des services d'établissement et des programmes de formation linguistique pour leur donner les outils nécessaires à la réussite économique dans la province.

Programmes du ministère

Le MTIFDC contribue à la réalisation des priorités du gouvernement par la prestation de services publics dans cinq principaux secteurs de compétence :

- Emploi Ontario
- Santé et sécurité au travail
- Normes d'emploi
- Relations de travail
- Talents étrangers et services d'aide à l'établissement

Le programme **Emploi Ontario (EO)** vise à éliminer les lacunes touchant le marché du travail et les compétences ainsi qu'à améliorer les possibilités d'emploi pour l'ensemble de la population ontarienne. L'objectif de l'ensemble de programmes et de services est de faire en sorte que les personnes à la recherche d'un emploi puissent saisir les occasions de trouver et de conserver un bon emploi, que les employeurs puissent embaucher les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin et que la province dispose des meilleurs services d'emploi possible. EO prévoit d'atteindre cet objectif en permettant à un plus grand nombre de personnes d'acquérir des compétences précieuses grâce à l'apprentissage et en transformant les services d'emploi et de formation afin d'ouvrir des débouchés pour les personnes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail.

Les programmes et services d'EO sont financés en partie par l'intermédiaire de deux ententes de transfert conclues avec le gouvernement fédéral : l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail et l'Entente Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre.

Le **programme de santé et sécurité au travail (SST)** a pour objectif de prévenir les décès, les maladies et les blessures dans les lieux de travail de l'Ontario. Le programme de SST compte deux principaux volets : l'application de la loi dans le domaine de la SST et la prévention en matière de SST.

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST sont axées sur la promotion et l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et de ses règlements, en particulier dans les lieux de travail présentant un risque élevé de blessure, et sur le soutien de la modernisation des métiers spécialisés et du système d'apprentissage aux termes de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. Les activités de prévention en matière de SST sont réalisées de concert avec d'autres partenaires du système, tels que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), les centres de recherche, les associations de santé et de sécurité (ASS) et les fournisseurs de formation privés. Grâce à ces activités liées à la SST, le ministère assure la stabilité des entreprises en créant des milieux de travail sûrs et sains.

Les coûts associés aux deux programmes de SST sont entièrement recouvrables auprès de la WSIB.

Le **Programme des normes d'emploi** contribue à créer des milieux de travail équitables et à mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité; ainsi, il permet de renforcer le milieu des affaires afin de le rendre propice à la concurrence, ce qui favorise la création d'emplois et attire les investissements en Ontario. Le personnel du Programme des normes d'emploi y parvient grâce à des activités d'éducation et de sensibilisation, de même qu'en veillant à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE), de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* (LPECE) et de la *Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes* (LPEA).

Le **programme des relations de travail** appuie l'établissement d'un environnement de relations de travail stable et constructif ainsi que de relations productives dans les milieux de travail de l'Ontario en facilitant les relations de travail et le règlement des conflits et en fournissant aux parties aux négociations des renseignements, des études et des analyses sur les négociations collectives.

Le **programme relatif aux talents étrangers et aux services d'aide à l'établissement (TESAE)**, par l'intermédiaire du Programme ontarien des candidats à l'immigration, vise à proposer la candidature de travailleurs étrangers, d'étudiants étrangers et d'autres personnes possédant les études, les compétences et l'expérience requises pour obtenir la résidence permanente en fonction des besoins économiques de l'Ontario. Le programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement aide les nouveaux arrivants à accéder au soutien et à la formation dont ils ont besoin pour favoriser efficacement leur intégration grâce à une série de programmes et de services. Ces programmes comprennent des services d'établissement, un programme de formation linguistique pour adultes et le Programme de formation relais de l'Ontario. Le personnel du programme relatif aux TESAE élabore également des initiatives qui contribuent à éliminer les obstacles à la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour les immigrants formés à l'étranger.

Les coûts du Programme ontarien des candidats à l'immigration sont entièrement recouvrés au moyen de droits.

Programme interne supplémentaire : Équipe d'action contre le racisme

Le Plan d'action ministériel contre le racisme est un engagement clé de la Politique de la fonction publique de l'Ontario (FPO) pour la lutte contre le racisme et constitue une initiative ministérielle interne axée sur le personnel du ministère. Le plan est axé sur trois objectifs principaux : renforcer les compétences et les capacités en matière de lutte contre le racisme, diversifier les parcours de talents, ainsi que favoriser des milieux de travail responsables, antiracistes et inclusifs. L'objectif global est de permettre au ministère, en partenariat avec les principaux intervenants de la FPO, de créer collectivement un milieu de travail diversifié, inclusif, accessible et respectueux où chaque employé peut s'exprimer et a la possibilité d'apporter une pleine contribution.

Le Plan d'action contre le racisme du MTIFDC jette les fondements de la façon dont le ministère transformera les pratiques et les processus touchant l'organisation, l'effectif et le milieu de travail, créera une culture organisationnelle fondée sur l'équité raciale, offrira un accès équitable aux possibilités d'avancement professionnel et d'investissement, traitera et réglera les problèmes de discrimination et de harcèlement en milieu de travail, de même qu'offrira des programmes et des services équitables dans les communautés noires, autochtones et racisées.

En 2024-2025, le ministère continuera de relever et d'éliminer les obstacles systémiques au racisme au sein des politiques, des processus et des pratiques qui donnent lieu à des résultats disproportionnés pour les employés et les Ontariennes et Ontariens membres de groupes méritant l'équité.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Emploi Ontario

Emploi Ontario (EO) est le réseau provincial de programmes d'emploi et de formation qui relie les employeurs, les collectivités, les travailleurs en place et les chercheurs d'emploi afin de répondre aux besoins du contexte économique en évolution, et ce, en répondant aux besoins spécifiques des entreprises et du marché du travail local. EO propose un ensemble de programmes d'emploi et de formation, d'apprentissage et d'éducation des adultes.

En 2024-2025, le ministère prévoit réaliser les priorités clés suivantes dans le cadre de l'ensemble de programmes d'EO :

- *Améliorer la formation* grâce au Fonds pour le développement des compétences (FDC) et à d'autres programmes ciblant des populations précises.
- *Renouveler les services d'emploi* pour aider les gens à faire la transition des programmes d'aide sociale vers des emplois enrichissants.
- *Favoriser la croissance des métiers spécialisés* pour moderniser le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage.

Améliorer la formation

Le ministère vise à améliorer la formation en 2024-2025 grâce aux programmes suivants :

- *Le volet Formation du FDC*, qui appuie les projets axés sur le marché qui maximisent le potentiel économique associé aux métiers spécialisés, soutiennent les initiatives de perfectionnement de la main-d'œuvre et favorisent la croissance économique de la province.
- *Le volet Immobilisations du FDC*, qui soutient des projets de formation novateurs axés sur la construction et la modernisation de l'infrastructure dont l'Ontario a besoin pour former des travailleurs capables d'occuper des emplois en demande et pour leur offrir une carrière motivante.
- *Meilleurs emplois Ontario*, un programme axé sur la demande qui soutient les chômeurs ayant besoin d'une formation axée sur les compétences pour les aider à trouver un emploi dans des professions ayant des perspectives avérées sur le marché du travail en Ontario.

Services d'emploi intégrés

Le gouvernement vise à transformer les services d'emploi de l'Ontario pour les rendre plus efficaces et plus axés sur les résultats et les simplifier. Dans le cadre des services d'emploi intégrés, un nouveau modèle de prestation de services intégrera les services d'emploi et d'aide sociale ainsi que d'autres services d'emploi gouvernementaux à Emploi Ontario. Ce nouveau modèle de prestation de services

répondra mieux aux besoins des chercheurs d'emploi, des entreprises et des collectivités locales.

Dans le cadre des services d'emploi intégrés, le ministère continuera également à s'engager auprès des communautés autochtones et à collaborer avec celles-ci en 2024-2025. Les contributions et les recommandations relatives aux initiatives en matière d'emploi et de formation pour les populations autochtones auront lieu dans le cadre de deux tables de mobilisation distinctes :

- La *table de concertation pour les Autochtones en milieu urbain*, qui continuera de déterminer les possibilités de faire en sorte que le système réformé soutienne au mieux les clients autochtones et favorise l'amélioration des résultats en matière d'emploi dans le cadre du modèle de gestionnaires de système de services.
- Les *Chefs de l'Ontario* et la création du groupe de travail sur la table de concertation, qui fera progresser la mobilisation des Premières Nations et élaborera conjointement un modèle des Premières Nations pour la prestation de services d'emploi dans les collectivités des Premières Nations.

Favoriser la croissance des métiers spécialisés

Le MTIFDC continuera de soutenir et de moderniser l'apprentissage et les métiers spécialisés en Ontario, ainsi que d'en favoriser la croissance. L'apprentissage aide les entreprises à tirer parti de nouveaux talents, tout en permettant aux travailleurs d'acquérir les compétences pratiques et les qualifications dont l'économie a besoin maintenant et dans l'avenir. La modernisation du système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario est axée sur les éléments suivants :

- éliminer la stigmatisation et attirer davantage de jeunes en faisant la promotion des métiers spécialisés comme des carrières de premier choix très en vue et souhaitables dans les écoles primaires et secondaires et dans le cadre des salons des métiers spécialisés pour les jeunes intitulés « Prochain niveau! »;
- simplifier la prestation des services offerts aux apprentis, aux travailleurs des métiers spécialisés et à leurs employeurs en offrant un accès sécurisé et convivial à l'information et aux services en ligne, de même qu'en offrant une formation de grande qualité;
- diriger la mise en œuvre continue de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, qui a permis la création d'un nouvel organisme d'État, Métiers spécialisés Ontario (MSO);
- offrir des programmes de financement nouveaux et améliorés pour aider les apprentis à progresser et à réussir leurs programmes;
- encourager les employeurs de métiers spécialisés à former des apprentis afin qu'ils suivent un programme de métiers, qu'ils réussissent programme et qu'ils obtiennent leur certification;
- faciliter l'accès des groupes sous-représentés et méritant l'équité.

Santé et sécurité au travail

Le programme de SST du ministère a pour but de prévenir les accidents mortels, les blessures et les maladies au travail. Il s'appuie sur la stratégie provinciale en matière de SST intitulée *La prévention, ça marche!* Le programme de SST est fondé sur la LSST et ses règlements, qui établissent les droits et devoirs de toutes les parties dans les milieux de travail. La LSST exige le respect de normes minimales pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs de la province. Le programme prévoit également des activités telles que l'élaboration de politiques, la réforme législative et réglementaire, la mise en œuvre de la stratégie *La prévention, ça marche!*, l'établissement de normes de santé et de sécurité, la gestion de l'information et des connaissances, la mesure et l'évaluation du rendement, ainsi que la formation et la sensibilisation en vue d'améliorer les connaissances et les pratiques en matière de SST.

Le MTIFDC veille également à l'application de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, en s'assurant du respect des exigences en matière d'autorisation commerciale lors des inspections de santé et de sécurité au travail pour les métiers à accréditation obligatoire. La loi exige l'accréditation des travailleurs dans 23 métiers à accréditation obligatoire, ainsi que la prise de mesures d'application de la loi, notamment des mesures touchant l'éducation, des ordonnances et des sanctions en cas d'infraction. Le MTIFDC élabore des politiques opérationnelles, fournit des conseils et des formations, et contribue aux modifications législatives tout en analysant les données sur l'application de la loi et en collaborant avec les intervenants.

Le programme de SST offre ses services dans le cadre de deux principaux volets : la prévention et l'application de la loi.

Prévention en matière de santé et de sécurité au travail

Les activités de prévention s'appuient sur la stratégie de SST à l'échelle de la province, intitulée *La prévention, ça marche!* Dans le cadre de cette stratégie, le MTIFDC travaille de concert avec les entreprises, les groupes de travailleurs et des partenaires provinciaux du système de santé et de sécurité au travail pour instaurer une culture où la santé et la sécurité sont au cœur des préoccupations des lieux de travail. Le partenariat établi par le MTIFDC avec les ASS, les centres de recherche sur la SST et d'autres intervenants clés en est un élément essentiel.

Le MTIFDC collabore avec les ASS et les centres de recherche pour offrir aux Ontariens des programmes, des ressources et des services en matière de santé et de sécurité accessibles, tels que des formations, des conseils et des études de recherche. Au cours de l'exercice 2024-2025, les ASS mettront en œuvre des programmes harmonisés avec les objectifs de la stratégie *La prévention, ça marche!*, afin de favoriser les progrès à l'échelle du système dans des secteurs prioritaires tels

que l'équité, la diversité, l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines du programme. Le MTIFDC continuera à surveiller les indicateurs de rendement clés des initiatives de la stratégie *La prévention, ça marche!* et à en rendre compte dans les rapports annuels ultérieurs sur la santé et la sécurité au travail.

En 2024-2025, les activités de prévention en matière de SST comprendront ce qui suit :

- Mise en œuvre du rapport sur l'examen du paysage des maladies professionnelles, qui contient 41 recommandations visant à améliorer les résultats en matière de santé pour les travailleurs de l'Ontario. La création d'un Comité de leadership en matière de maladies professionnelles, composé de représentants du MTIFDC, du ministère de la Santé et des partenaires du système de SST, permettra de superviser la mise en œuvre des recommandations;
- Mise en œuvre des nouvelles normes de formation pour le travail en hauteur à partir du 1^{er} avril 2024;
- Déploiement d'efforts continus pour élargir l'Outil d'élaboration des plans de sécurité au travail liés à la COVID-19 en ligne, qui aide les employeurs, en particulier les petites entreprises, à relever et à gérer les risques sur le lieu de travail afin de prévenir les blessures et les maladies;
- Mobilisation en cours de stratégie des partenaires de la SST au printemps 2024 pour recueillir des commentaires sur la stratégie *La prévention, ça marche!*, voir à la réalisation de démarches de sensibilisation, cerner les défis et donner la priorité aux initiatives pour les travailleurs vulnérables;
- Lancement de discussions sur le Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, le programme du directeur général de la prévention visant à accréditer et à reconnaître les employeurs pour leur engagement envers la santé et la sécurité au travail. Les discussions porteront sur l'évaluation de la croissance du programme, la promotion de l'utilisation des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail et l'harmonisation avec les objectifs de la stratégie *La prévention, ça marche!*;
- Poursuite de la mise en œuvre du nouveau Système de gestion de l'agrément;
- Élaboration du Registre relatif à l'exposition en milieu de travail.

Application de la loi dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à promouvoir la conformité avec la LSST et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail à risque élevé, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de maladies survenant dans les lieux de travail, ainsi que pour faire la promotion des lieux de travail sécuritaires et sains dans l'ensemble de la province. La stratégie du ministère en matière de promotion de la conformité à la LSST est fondée sur des activités fondamentales d'application et de respect de la loi par l'entremise des inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail du ministère. Ces inspecteurs fournissent de

l'information, des ressources et des outils pour aider les milieux de travail à respecter les exigences législatives, et ils ont de vastes pouvoirs pour faire respecter la LSST.

Le ministère continuera de mener des campagnes d'inspection proactives dans le cadre desquelles des inspecteurs se rendent sur les lieux de travail afin de sensibiliser le personnel à la LSST et de veiller au respect de la Loi. Les campagnes se dérouleront en deux temps :

- *Phase 1 : Éducation, diffusion et sensibilisation* : Le ministère collabore avec les associations de santé et de sécurité pour sensibiliser, informer et former le personnel des lieux de travail au sujet des dangers visés par la campagne éclair, ainsi que pour fournir des ressources à cet égard. Les lieux de travail disposeront ainsi des outils et des connaissances nécessaires pour se conformer avant le début des inspections.
- *Phase 2 : Application de la loi* : Les inspecteurs réalisent des visites sur le terrain pour vérifier que les parties du lieu de travail se conforment à la LSST et à ses règlements, de même que pour sensibiliser les parties du lieu de travail aux problèmes précis y étant décelés.

En 2024-2025, le ministère mènera sept campagnes d'inspection à l'échelle de la province dans les domaines de programme suivants en matière de SST :

- Construction : les chutes de hauteur et être frappé par des objets, des véhicules et de l'équipement
- Industriel : la manutention
- Soins de santé : la prévention des glissades, trébuchements et chutes
- Exploitation minière : la gestion des risques créés par des matières en suspension dans l'air et la ventilation
- Services professionnels spécialisés : l'exposition des travailleurs aux agents chimiques sur le lieu de travail et la formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (basée sur le *Règlement sur les produits dangereux* modifié)

Normes d'emploi

Le MTIFDC joue un rôle vital pour ce qui est de faire connaître les normes d'emploi, notamment en ce qui a trait au salaire minimum, aux heures de travail, aux jours fériés et à d'autres normes, au moyen du Programme des normes d'emploi. Le personnel du Programme des normes d'emploi veille à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE) et de ses règlements, ainsi que de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* et de la *Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes*. L'octroi de licences aux agences de placement temporaire et aux recruteurs fait partie du travail du personnel du Programme. De même, le personnel du Programme des normes d'emploi élabore et met à jour des politiques et des procédures en réponse aux modifications législatives ou réglementaires.

Le salaire minimum général de l'Ontario devrait passer de 16,55 \$ à 17,20 \$ le 1^{er} octobre 2024, et des augmentations salariales précises sont prévues pour les étudiants, les travailleurs à domicile et les guides d'aventure. Les augmentations annuelles doivent être publiées sur le site Web du gouvernement au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.

Pour l'exercice 2024-2025, le Programme des normes d'emploi mettra l'accent sur ce qui suit :

- *Lutter contre l'exploitation de la main-d'œuvre*, par l'intermédiaire de trois grandes activités :
 - Déceler les entreprises soupçonnées de violations des droits des travailleurs, de traite de personnes ou d'exploitation et mener des enquêtes sur celles-ci, en veillant à ce qu'une équipe de renseignement et d'application de la loi spécialisée mène des activités continues.
 - Lancer, le 1^{er} juillet 2024, le nouveau système de gestion des permis pour les agences de placement temporaire et les recruteurs afin de s'assurer que les entreprises ont respecté les normes de délivrance de permis.
 - Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation tout au long de l'année.
- *Accroître chez les employeurs et les employés la compréhension de la LNE* et des lois connexes, en fournissant des renseignements exacts, rapides et clairs et en offrant de l'aide en matière de conformité au moyen de ressources éducatives et d'initiatives de sensibilisation des intervenants.
- *Accroître la conformité avec la LNE*, en appliquant une approche souple, mesurée et progressive d'application de la loi en cas de non-conformité, conformément aux principes modernes des organismes de réglementation.
- *Donner suite aux violations de la LNE* et des lois connexes, en menant en temps opportun des enquêtes et des inspections qui respectent les obligations législatives, stratégiques et administratives et qui utilisent des outils d'application de la loi et des sanctions adaptés à la situation.
- *La réalisation du projet pour la conformité intégrée*, dans le cadre duquel le ministère dirigera le travail réalisé avec les ministères chargés de la réglementation sur les possibilités de tirer parti de la réussite de l'initiative interministérielle d'application de la loi relativement à la COVID-19. Ce projet explorera la manière dont la communauté responsable de la réglementation, de la conformité et de l'application des lois en Ontario peut collaborer de manière transparente dans le cadre d'une approche pangouvernementale afin de promouvoir l'excellence de la prestation de services, de renseigner la population au sujet des lois et règlements de l'Ontario et d'améliorer le respect des exigences réglementaires dans la province.

Relations de travail

Le programme des relations de travail a pour objectif de créer un climat propice à des relations de travail stables et aux rapports harmonieux nécessaires pour favoriser l'établissement, en Ontario, de milieux de travail dynamiques qui se prêtent au soutien et à la productivité. Dans le cadre du programme des relations de travail, on offre des services à la fonction publique de l'Ontario, au secteur parapublic et au secteur privé; de même, le programme se veut la principale source impartiale de renseignements, de politiques et de recherches dans le domaine des relations de travail en Ontario. Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le MTIFDC applique et soutient la législation clé, notamment la *Loi de 1995 sur les relations de travail*. En outre, le personnel du programme entreprend également des activités telles que l'élaboration de politiques et la réforme législative et réglementaire, et il soutient les initiatives stratégiques d'autres ministères en matière de relations de travail.

En 2024-2025, les priorités du programme des relations de travail du MTIFDC restent les suivantes :

- *Les Services de médiation*, qui facilitent et surveillent les processus de négociation collective dans la province et aident les employeurs et les syndicats à régler les questions en suspens au moyen de la conciliation et de la médiation.
- *Les Services d'arbitrage*, qui facilitent le processus d'arbitrage, nomment des personnes expérimentées pour jouer le rôle d'arbitres et de candidats pour les dossiers d'arbitrage, et répertorient les décisions arbitrales afin de les rendre publiques.
- *Les services de données et de recherche sur les négociations collectives*, qui offrent des données et analyses neutres fondées sur les conventions collectives des secteurs public et privé et fournissent des solutions numériques pour aider les entreprises et la population ontarienne à obtenir des renseignements neutres sur les négociations collectives.

Talents étrangers et services d'aide à l'établissement

La Division des talents étrangers et des services d'aide à l'établissement offre deux programmes principaux, conçus pour optimiser les avantages de l'immigration en Ontario et répondre aux besoins du marché du travail. Ces programmes aident l'Ontario à attirer et à maintenir en poste des travailleurs qualifiés pour soutenir et faire croître l'économie.

Programme ontarien des candidats à l'immigration

Par l'intermédiaire du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI), le ministère remplit son mandat d'appuyer un marché du travail dynamique, en partenariat avec le gouvernement du Canada. Le POCI reconnaît et désigne les

candidats à la résidence permanente qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin. Le gouvernement du Canada prend la décision définitive en ce qui a trait à toutes les demandes de résidence permanente.

Le POCI connaît une croissance importante. En 2023, le gouvernement fédéral a accordé au POCI 16 500 désignations, ce qui représente une hausse de 70 % par rapport au nombre de désignations de l'année précédente. Le fait de pouvoir désigner davantage de citoyens étrangers à des fins d'immigration permet au programme de soutenir les priorités du marché du travail dans les métiers spécialisés et les soins de santé, ainsi que de soutenir les communautés rurales et nordiques.

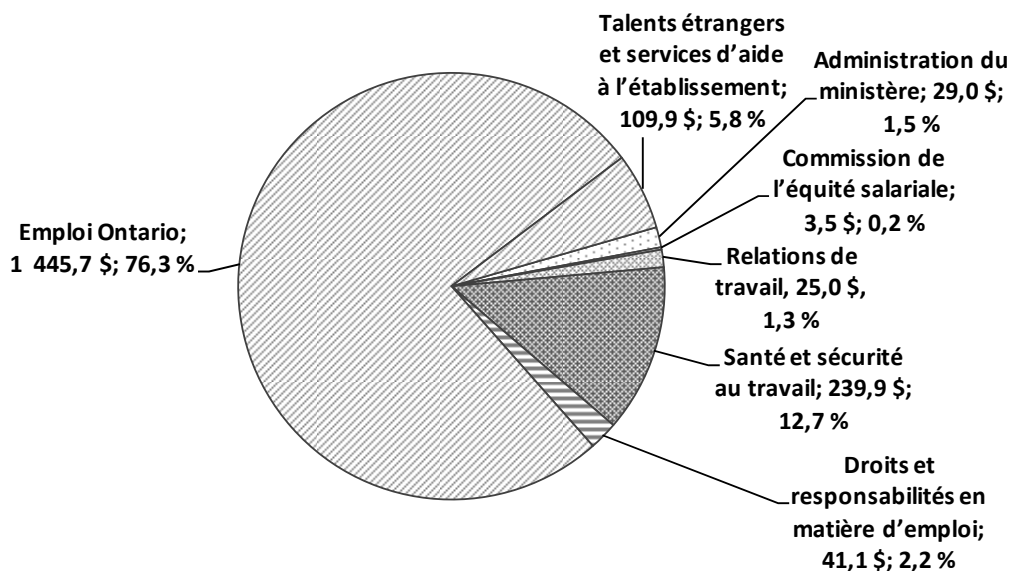
Programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement

Le Programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement aide les nouveaux arrivants à réussir et à contribuer à l'économie, grâce à des services conçus pour les aider à surmonter les obstacles à l'intégration. Cela se fait au moyen de services d'établissement et de préparation à l'emploi, de formation linguistique et de reconnaissance des qualifications étrangères, ainsi que d'aides à la formation spécifique à la profession. Ces programmes et services sont offerts par des organisations communautaires, des conseils scolaires et des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le programme met également en œuvre des initiatives stratégiques visant à promouvoir la reconnaissance des diplômes, notamment des réformes législatives et réglementaires de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, afin d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les immigrants formés à l'étranger qui souhaitent s'inscrire et travailler dans des professions réglementées.

La Division des talents étrangers et des services d'aide à l'établissement travaille également sur la politique d'immigration et les relations intergouvernementales afin de soutenir les priorités de l'Ontario en matière de sélection des immigrants économiques et d'établissement en sollicitant la participation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dans le système d'immigration au sens large, en dirigeant la participation de l'Ontario au Forum des ministres responsables de l'immigration et en dirigeant l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration.

Répartition des dépenses de fonctionnement de base du ministère 2024-2025 (1 894,1 M\$)*



*Comprend les crédits législatifs et les charges de fonctionnement redressées.

**Comprend les postes suivants : Bureau principal (6,6 %); Services financiers et administratifs (32,3 %); Services généraux (5,4 %); Direction de la gestion stratégique des ressources humaines (6,9 %); Services de communication (11,7 %); Services juridiques (35,5 %); et Systèmes informatiques (1,4 %).

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)***

Fonctionnement	1 582,0 \$
Immobilisations	56,3 \$
TOTAL	1 638,3 \$

***Sans les redressements de consolidation et autres redressements.

Données financières détaillées – Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	28 953 000	6 211 600	27,3	22 741 400	27 969 400	27 967 694
Commission de l'équité salariale	3 462 300		0,0	3 462 300	3 667 000	2 999 446
Programme des relations de travail	24 996 400	457 200	1,9	24 539 200	26 942 300	24 804 154
Programme de santé et sécurité au travail	239 908 800	(16 705 000)	(6,5)	256 613 800	263 281 400	229 431 425
Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi	41 076 200	(448 000)	(1,1)	41 524 200	43 705 000	132 799 864
Emploi Ontario	1 439 168 600	(46 350 700)	(3,1)	1 485 519 300	1 523 228 200	1 676 810 647
Talents étrangers et services d'aide à l'établissement	109 927 900	(4 331 900)	(3,8)	114 259 800	111 919 700	93 746 239
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 887 493 200	(61 166 800)	(3,1)	1 948 660 000	2 000 713 000	2 188 559 469
Crédits législatifs	6 581 187	16 173	0,2	6 565 014	465 014	391 642
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 894 074 387	(61 150 627)	(3,1)	1 955 225 014	2 001 178 014	2 188 951 111
Redressement de consolidation - collèges	(224 479 400)	17 872 300	(7,4)	(242 351 700)	(229 834 200)	(241 737 823)
Redressement de consolidation - écoles	(95 215 200)	2 111 400	(2,2)	(97 326 600)	(113 622 800)	(112 043 688)
Redressement de consolidation - Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants					-	3 003
Redressement de consolidation - hôpitaux	(306 700)	348 400	(53,2)	(655 100)	(652 200)	(646 006)
Redressement de consolidation - Métiers spécialisés Ontario	23 207 300	5 183 700	28,8	18 023 600	20 544 300	13 753 456
Redressement de consolidation - Science Nord					-	(881 600)
Redressement de consolidation - Santé Ontario	(1 206 300)		0,0	(1 206 300)	(1 206 300)	(1 206 290)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(14 088 300)	(132 700)	1,0	(13 955 600)	(14 233 000)	(14 376 013)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 581 985 787	(35 767 527)	(2,2)	1 617 753 314	1 662 173 814	1 831 816 150
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Programme de santé et sécurité au travail	491 000	(205 000)	(29,5)	696 000	696 000	3 524 988
Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Emploi Ontario	69 001 000	(179 000 000)	(72,2)	248 001 000	24 001 000	53 686 927
Total à voter - Charges d'immobilisations	69 494 000	(179 205 000)	(72,1)	248 699 000	24 699 000	57 211 915
Crédits législatifs	5 885 400	2 640 000	81,3	3 245 400	3 251 100	1 244 323
Total du ministère - Charges d'immobilisations	75 379 400	(176 565 000)	(70,1)	251 944 400	27 950 100	58 456 238
Redressement de consolidation - collèges	(19 691 000)	1 173 100	(5,6)	(20 864 100)	(19 690 800)	(21 445 287)
Consolidation Adjustment – Skilled Trades Ontario	764 400	666 200	678,4	98 200	195 600	181 291
Redressement de consolidation - écoles	(105 800)	10 400	(9,0)	(116 200)	(107 200)	(117 106)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général					(119 700)	(2 598 158)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	56 347 000	(174 715 300)	(75,6)	231 062 300	8 228 000	34 476 978
Biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Programme de santé et sécurité au travail	12 647 200	2 033 000	19,2	10 614 200	9 371 900	6 402 256
Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi		(3 569 400)	(100,0)	3 569 400	3 569 400	701 800
Emploi Ontario	7 199 500	(1 079 000)	(13,0)	8 278 500	7 948 500	7 342 055
Total à voter - Biens immobilisés	19 847 700	(2 615 400)	(11,6)	22 463 100	20 890 800	14 446 111
Total du ministère - Biens immobilisés	19 847 700	(2 615 400)	(11,6)	22 463 100	20 890 800	14 446 111
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	19 847 700	(2 615 400)	(11,6)	22 463 100	20 890 800	14 446 111
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	1 638 332 787	(210 482 827)	(11,4)	1 848 815 614	1 670 401 814	1 866 293 128

** Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024

Tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 *	Chiffres réels 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024 *	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 017 186 021	1 866 293 128	1 848 815 614	1 638 332 787
		-7,5 %	-0,9 %	-11,4 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

De plus amples renseignements sur les programmes et initiatives du MTIFDC figurent à l'adresse suivante : [Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-limmigration-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences).

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Le ministère reçoit l'appui de plusieurs OCC pour réaliser son travail.

Bureau de l'équité salariale : Le Bureau de l'équité salariale est chargé de l'application de la *Loi sur l'équité salariale de l'Ontario*, dont l'objet est de remédier à la discrimination systémique entre les sexes en ce qui concerne la rétribution du travail qui, selon les stéréotypes, est traditionnellement effectué par des femmes. Le Bureau de l'équité salariale fournit de la formation et des conseils aux employeurs, employés et agents négociateurs des secteurs public et privé afin de les aider à mettre en place et à maintenir l'équité salariale au sein de leurs lieux de travail. En outre, le Bureau enquête sur les plaintes, exécute des programmes de surveillance, cherche à régler les différends liés à l'équité salariale opposant diverses parties et délivre des ordonnances de conformité, au besoin.

Bureau des conseillers des employeurs (BCE) : Le BCE offre des services de consultation et d'information à tous les employeurs de l'Ontario, ainsi que des services de représentation, essentiellement aux petits employeurs, c'est-à-dire ceux qui comptent moins de 100 employés, au sujet de questions relatives à la sécurité professionnelle et à l'assurance contre les accidents du travail sur lesquelles se penchent la WSIB et le TASPAAAT. Le BCE offre également son soutien aux employeurs comptant moins de 50 employés devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau des conseillers des travailleurs (BCT) : Le BCT conseille, défend et renseigne les travailleurs blessés non syndiqués et les survivants, et les représente devant la WSIB et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAAT). Le BCT offre également son soutien aux travailleurs non syndiqués devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau du commissaire à l'équité (BCE) : Le BCE soutient le commissaire à l'équité dans l'accomplissement du mandat défini par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Le commissaire à l'équité évalue les pratiques d'inscription de certaines professions et de certains métiers réglementés afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne qui demande à exercer sa profession en Ontario.

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne (CRG) : La CRG est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure la médiation et l'arbitrage des conflits de travail mettant en cause des employés de la Couronne de l'Ontario.

Commission des griefs de la fonction publique (CGFP) : La CGFP est un tribunal d'arbitrage indépendant qui fournit des services de résolution de conflits à certains membres de la direction et employés non syndiqués de la fonction publique de l'Ontario.

Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) : La CRTO est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure, conformément à plusieurs lois de l'Ontario, la médiation et l'arbitrage de diverses questions touchant l'emploi et les relations de travail, notamment les plaintes pour négociation de mauvaise foi, les grèves et les lock-out, les conflits d'intérêts des conseils scolaires, les appels de décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la SST, y compris celles liées à la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*.

Tribunal de l'équité salariale (TES) : Le TES, un tribunal administratif tripartite quasi judiciaire, statue sur les litiges sous le régime de la *Loi sur l'équité salariale de l'Ontario*.

Organismes qui ne font pas partie des prévisions du ministère

Conseil de la prévention : Le Conseil de la prévention conseille le ministre sur la nomination d'un directeur général de la prévention ainsi que sur tout autre point déterminé par le ministre. En outre, le Conseil fournit des conseils au directeur général de la prévention sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail dans le cadre de la stratégie provinciale de santé et de sécurité au travail de même que du rapport annuel produit en vertu de l'article 22.3 de la LSST, et sur toute autre modification importante proposée relativement au financement et à la prestation de services pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) : La WSIB fait la promotion de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail; facilite le retour au travail et le rétablissement des travailleurs souffrant de blessures corporelles qui découlent de leur emploi et subies au cours de celui-ci ou qui souffrent d'une maladie professionnelle; facilite la réintégration sur le marché du travail des travailleurs et des conjoints des travailleurs décédés; fournit des indemnités et d'autres prestations aux travailleurs et aux survivants de travailleurs décédés.

Comité consultatif syndical-patronal : Le Comité consultatif syndical-patronal offre des conseils sur les affaires d'arbitrage de griefs et sur les personnes qualifiées pour agir à titre d'arbitre de griefs en vertu de la *Loi de 1995 sur les relations de travail*.

Métiers spécialisés Ontario (MSO) : À maturité, MSO sera responsable d'un modèle de prestation de services « à guichet unique » pour l'inscription des apprentis et la certification des gens de métier qualifiés, en plus de tenir à jour et de mettre à jour les programmes d'apprentissage (dont les normes de formation, les normes du curriculum et les examens).

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : Le TASPAAAT est un tribunal d'arbitrage qui peut confirmer ou modifier une décision de la WSIB, et qui entend et tranche les appels de décisions finales de la WSIB.

Sommaire des dépenses : Organismes, conseils et commissions

CRÉDIT/PROGRAMME		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2023-2024* REVENUS	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2023-2024* DÉPENSES	PRÉVISIONS 2024-2025
1602-1	Bureau de l'équité salariale		3 184 600	2 996 000
1602-2	Tribunal de l'équité salariale		482 400	466 300
1603-1	Commission des relations de travail de l'Ontario		13 431 900	13 164 800
1603-2	Commission de règlement des griefs (voir la remarque 1)		2 701 500	2 670 900
1604-3	Bureau des conseillers des travailleurs (voir la remarque 2)		13 003 700	12 324 500
1604-4	Bureau des conseillers des employeurs (voir la remarque 2)		4 240 000	4 019 200
1607-2	Bureau du commissaire à l'équité		1 949 600	1 854 700

** Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Remarques :

1. Tous les coûts liés à la Commission de règlement des griefs sont entièrement recouvrés auprès des ministères sous forme de recouvrement des dépenses et auprès des employeurs de la Couronne et des syndicats sous forme de revenus :

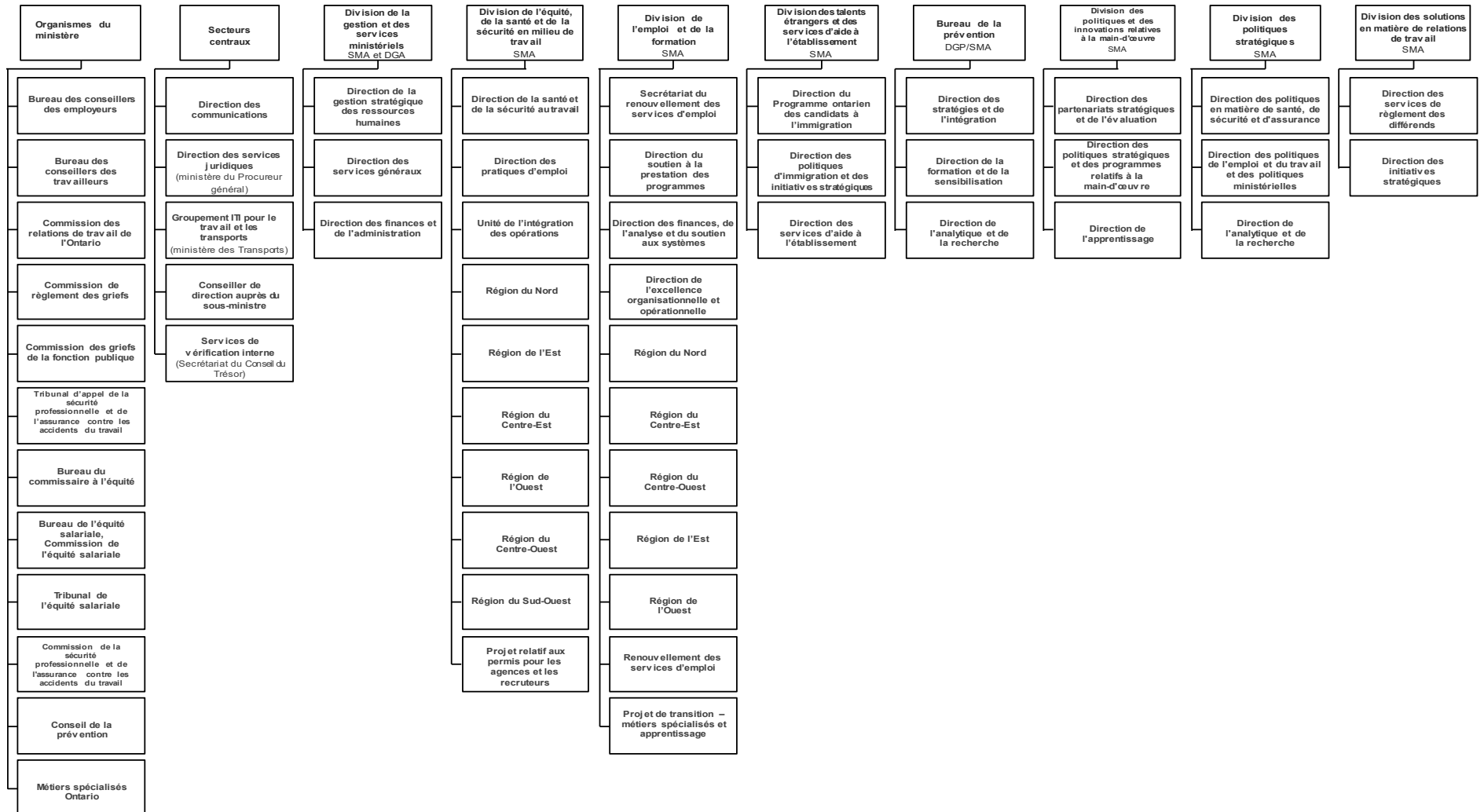
	Chiffres provisoires 2023-2024	Prévisions 2023-2024
Recouvrements – Ministères	2 106 100	2 106 100
Revenus – Employeurs de la Couronne et syndicats	2 670 800	2 670 800
Total des montants recouvrables	4 776 900	4 776 900

2. Les montants indiqués sont les montants bruts et sont entièrement recouvrables auprès de la WSIB.

La WSIB et le TASPAAT relèvent du ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Cependant, comme leur financement ne provient pas du Trésor, leurs données ne figurent pas dans le Budget des dépenses du ministère.

Organigramme du ministère

Sous-ministre, ministère du
Travail, de l'Immigration, de la
Formation et du Développement
des compétences



ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

En 2023-2024, le MTIFDC a soutenu les efforts du gouvernement visant à faire de l'Ontario un endroit plus concurrentiel, notamment en préparant les gens à l'emploi, en aidant les employeurs à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, en créant des lieux de travail sûrs et équitables qui augmentent la productivité, ainsi qu'en mettant sur pied un gouvernement plus intelligent grâce à des investissements clés.

Emploi Ontario

Emploi Ontario (EO) est le réseau provincial de programmes qui aide les chercheurs d'emploi à trouver et à conserver des emplois de qualité, et qui aide les employeurs à recruter des travailleurs qualifiés. En 2023-2024, EO a continué de fournir des mesures de soutien à l'emploi et à la formation afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés, au moyen de trois éléments de la stratégie pour les travailleurs : le volet Formation du Fonds pour le développement des compétences, le Renouvellement des services d'emploi et la Stratégie relative aux métiers spécialisés.

En 2023-2024, les programmes d'EO :

- ont soutenu plus de 383 000 clients grâce à des ressources en matière de carrière et d'emploi;
- ont accordé des subventions pour la formation de plus de 6 700 employés;
- ont aidé plus de 36 000 apprenants adultes à développer des compétences fondamentales;
- ont aidé plus de 8 100 jeunes à accéder à des programmes de préparation à l'emploi ou à trouver un emploi;
- ont aidé plus de 100 personnes handicapées à trouver un emploi;
- ont aidé plus de 1 100 immigrants formés à l'étranger à obtenir une autorisation d'exercer et à trouver un emploi;
- ont aidé plus de 45 100 clients, dont 11 200 ayant été aiguillés par les services d'aide sociale, à trouver un emploi durable.

Volet Formation du Fonds pour le développement des compétences

Le Fonds pour le développement des compétences (FDC) est un programme essentiel du ministère qui vise à aider les employeurs et les employés de l'ensemble de la province. Son volet Formation encourage les initiatives fondées sur des projets et des partenariats visant à favoriser la croissance économique dans les secteurs émergents et les secteurs en croissance clés. En outre, il

renforce l'avantage concurrentiel en mettant en œuvre des stratégies de perfectionnement de la main-d'œuvre qui favorisent la durabilité et la résilience.

En 2023-2024, le gouvernement soutient plus de 200 projets qui aident plus de 128 000 travailleurs et chercheurs d'emploi.

Volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences

Au début de 2023, le gouvernement a annoncé un investissement de 224 M\$ dans un nouveau volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences. Ce volet soutient des projets visant à créer ou à améliorer des espaces physiques qui augmentent la capacité de formation, le nombre de stagiaires et/ou le maintien en poste des stagiaires pour des emplois dans des secteurs émergents ou des secteurs en croissance clés en demande de l'économie de l'Ontario ainsi que dans des secteurs qui connaissent des difficultés relatives au marché du travail.

Le 30 juin 2023, le MTIFDC a lancé le volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences, qui sera administré en partenariat avec le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario. La première ronde de candidatures a pris fin le 10 octobre 2023, et le ministère collabore avec le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario pour évaluer les projets; l'annonce des candidats retenus est prévue pour 2024-2025.

Renouvellement des services d'emploi

Le ministère a poursuivi la transformation des services d'emploi en collaborant avec des partenaires locaux par l'intermédiaire de gestionnaires de système de services, annonçant des gestionnaires pour cinq zones desservies supplémentaires en 2023. En mars 2024, les 15 zones desservies de l'Ontario comptaient un gestionnaire de système de services. Le ministère a également assuré l'amélioration continue du modèle, en y apportant des modifications en fonction des commentaires, de la recherche et de l'analyse des données. Ces changements comprennent la suppression du seuil de la mesure du panier de consommation des critères d'admissibilité et l'autorisation des emplois multiples.

Le ministère a également poursuivi ses activités de mobilisation auprès de ses partenaires autochtones et des collectivités des Premières Nations en milieu urbain, notamment en versant un financement pour le renforcement des capacités aux partenaires autochtones. Deux tables de mobilisation distinctes ont été créées : la table de concertation pour les Autochtones en milieu urbain a reçu des commentaires qui l'aideront à mieux soutenir les clients autochtones, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une formation sur le savoir-faire culturel autochtone et l'établissement de relations. La table Mobilisation des Premières Nations a travaillé avec des

collectivités des Premières Nations par l'intermédiaire d'un partenariat avec les Chefs de l'Ontario, ce qui a donné lieu à des plans visant à établir le groupe de travail sur la table de concertation afin de concevoir, avec le ministère, un modèle de prestation de services d'emploi pour les Premières Nations.

Stratégie relative aux métiers spécialisés

Enfin, en 2023-2024, le ministère a pris appui sur la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés, conçue pour moderniser le système provincial des métiers spécialisés et d'apprentissage grâce aux initiatives et aux investissements suivants :

- Un montant de 28,3 M\$ alloué à de nouveaux projets dans le cadre du Programme de préapprentissage, qui aide les personnes confrontées à des obstacles à acquérir des compétences professionnelles et à se préparer à exercer des métiers à forte demande.
- Un montant de 22,5 M\$ versé au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, qui permet aux élèves du secondaire de se familiariser avec des métiers spécialisés tout en obtenant leur diplôme. Cet investissement touchait notamment un projet pilote dans deux écoles secondaires des Premières Nations, qui a ensuite été réalisé dans d'autres écoles.
- Un financement de 4,3 M\$ versé à Compétences Ontario afin de renseigner la population au sujet des possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés, y compris pour l'élargissement des salons provinciaux des métiers spécialisés pour les jeunes intitulés « Prochain niveau! ».
- Un montant de 18,0 M\$ alloué à la Prestation pour la formation en apprentissage, ce qui permet de simplifier le soutien financier et d'étendre l'admissibilité aux apprentis en formation à temps plein;
- Des fonds de 125,3 M\$ réservés au Fonds pour la formation en classe, qui soutient une formation en classe de grande qualité.
- Un investissement de 24 M\$ pour la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage, afin d'aider les agences de formation à moderniser leurs installations grâce à de l'équipement moderne.
- Un investissement de 3,6 M\$ dans un système numérique destiné aux clients pour soutenir le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage de l'Ontario.
- Un montant de 5,5 M\$ pour la Subvention pour les outils, qui aide les apprentis à payer les coûts des outils et de l'équipement.
- Un montant de 49,0 M\$ pour le Programme d'incitatifs pour la réussite, qui incite les employeurs de métiers spécialisés à embaucher et à former des

apprentis et qui comporte des incitatifs améliorés pour des groupes démographiques spécifiques.

- Depuis 2020-2021, le gouvernement a investi plus de 1,5 milliard de dollars dans les métiers spécialisés.

Santé et sécurité au travail – Prévention

En prenant appui sur la stratégie *La prévention, ça marche!*, le ministère a continué, en 2023-2024, à prévenir les accidents mortels, les blessures et les maladies en milieu de travail à l'échelle de la province par l'intermédiaire de plusieurs comités directeurs, activités, séances de formation et programmes, notamment :

- le programme Aborder les facteurs de risque associés aux méfaits des opioïdes en milieu de travail, qui a fourni des ressources et des outils pour lutter contre les préjudices liés aux opioïdes, y compris par la réduction de la stigmatisation;
- le Programme ontarien pour la naloxone sur le lieu de travail, qui a offert une formation et des trousse de naloxone gratuites aux employeurs admissibles;
- le Programme ontarien de formation en santé et sécurité pour les petites entreprises, qui a remboursé aux employeurs admissibles les frais de formation des délégués à la santé et à la sécurité. Environ 3 800 apprenants ont été formés et 380 employeurs ont été remboursés;
- l'outil de contrôle de la silice, qui aide les entreprises de construction à évaluer et à atténuer les risques liés à la poussière de silice;
- le Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, qui aide les employeurs à mettre en œuvre des systèmes efficaces de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Le programme compte 16 nouveaux employeurs participants et a reçu 18 demandes au quatrième trimestre de 2023-2024, pour un total de 990 000 dollars en incitatifs;
- le remplacement, par le ministère, du Système de gestion de l'agrément par une solution numérique conçue à l'interne, améliorant ainsi l'expérience des utilisateurs pour toutes les formations, certifications et accréditations approuvées par le directeur général de la prévention.

Santé et sécurité au travail – Application de la loi

Le ministère s'engage à rendre les milieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires et plus sains grâce à son programme de santé et de sécurité de première ligne axé sur les régions. Voici certaines des réalisations liées aux programmes en 2023-2024 :

- Les inspecteurs de la SST ont effectué 65 874 visites sur le terrain dans 30 064 milieux de travail en Ontario, et 8 229 ordonnances et exigences ont été délivrées (en date du 14 mars 2024).

- Le Laboratoire d'essai des matériaux a analysé 604 échantillons en fonction de la norme G-4 de l'Association canadienne de normalisation (chiffres en date du 18 mars 2024).
- On a réalisé 1 680 analyses à l'appui du Programme ontarien de surveillance des installations nucléaires et du Programme de surveillance de l'eau potable de l'Ontario.
- Les Services de radioprotection ont reçu 714 demandes de rayons X et réalisé 969 examens d'installations à rayons X (au 15 mars 2024).

En 2023-2024, le personnel du programme de SST a également entrepris d'importants changements législatifs visant à améliorer la sécurité dans le lieu de travail :

- Des modifications ont été apportées à des règlements tels que les Règlements de l'Ontario 213/91 et 420/21 afin d'améliorer les normes de sécurité relatives aux grues et les exigences en matière de signalement des incidents impliquant des grues.
- Des modifications ont été apportées au Règlement 854 (Mines et installations minières) afin d'améliorer la sécurité en ce qui concerne la ventilation, les véhicules, les treuils, les explosifs, les compartiments d'échelles, les bassins oculaires, les douches d'urgence et l'utilisation d'appareils électroniques pour effectuer des examens dans un montage où des travaux de forage et de dynamitage sont en cours.
- En outre, plusieurs recommandations découlant de l'Examen de la santé et de la sécurité dans les mines et de la prévention et formulées par les jurys du coroner ont été mises en œuvre, notamment celles relatives à la gestion du changement, à la gestion des risques créés par des matières en suspension dans l'air et à la dissipation de l'énergie stockée avant le travail sur les machines.
- En outre, la LSST a été modifiée afin d'augmenter l'amende maximale pour les entreprises contrevenantes (de 1 500 000 \$ à 2 000 000 \$).

Normes d'emploi

En 2023-2024, le Programme des normes d'emploi a continué de mettre l'accent sur le règlement des réclamations afin de créer des milieux de travail équitables et de mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité. Le programme a connu une reprise des demandes d'indemnisation après une réduction en 2020-2021 et 2021-2022. De plus :

- Le Programme des normes d'emploi a fait progresser la modernisation de la conformité en collaborant avec d'autres organismes de réglementation, en mettant en œuvre des changements législatifs, en mettant à jour les ressources éducatives pour la conformité à la LNE et en permettant le paiement par carte de crédit pour les avis et les contraventions conformément aux principes de réduction du fardeau.

- Le 1^{er} octobre 2023, le salaire minimum général est passé de 15,50 \$ à 16,55 \$ de l'heure. À la fin du mois de mars 2024, le gouvernement a annoncé que la prochaine augmentation du salaire minimum général porterait celui-ci à 17,20 \$ et que cette augmentation entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

Œuvrer pour les travailleurs

Le 26 octobre 2023, la *Loi de 2023 visant à œuvrer pour les travailleurs* a reçu la sanction royale et a mis en place de nouvelles mesures qui ont contribué à améliorer le potentiel de revenu d'innombrables Ontariens tout en favorisant un environnement propice à l'intégration des nouveaux arrivants et à leur contribution à la croissance de la province. Ces modifications ont eu des répercussions sur un certain nombre de programmes du MTIFDC.

La loi comprend des modifications liées à la LNE et à la LPECE, notamment :

- l'élargissement des motifs d'admissibilité au congé de réserviste et la réduction des conditions d'admissibilité;
- la mise à jour de la définition de l'établissement, l'extension du préavis de licenciement collectif aux travailleurs à distance;
- l'autorisation de prescrire les renseignements à fournir aux employés.

En outre, les amendes pour avis de contravention en cas de conservation de passeports de ressortissants étrangers ont été augmentées le 27 décembre 2023.

En novembre 2023, le gouvernement a présenté la *Loi de 2024 visant à œuvrer pour les travailleurs, quatre*, qui proposait d'autres modifications liés aux normes d'emploi. La *Loi de 2024 visant à œuvrer pour les travailleurs, quatre* a reçu la sanction royale le 21 mars 2024. Le projet de loi apporte des modifications à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* pour :

- modifier la définition d'un employé en y incluant le travail effectué pendant une période d'essai;
- ajouter un critère supplémentaire lorsqu'un employeur verse les salaires par dépôt direct, pour exiger que l'employé sélectionne un compte;
- préciser qu'un employeur ne peut pas déduire le montant du salaire d'un employé lorsqu'un client quitte l'établissement sans payer;
- exiger des employeurs qu'ils versent les pourboires ou autres gratifications en espèces, par chèque ou par dépôt direct, conformément aux critères établis;
- exiger des employeurs qu'ils affichent une copie de leur politique de partage des pourboires si l'employeur, un administrateur ou un actionnaire de l'employeur reçoit une partie des pourboires des employés;

- préciser que l'employeur doit avoir conclu un accord avec l'employé s'il souhaite verser l'indemnité de congés payés sur chaque chèque de paie ou à une date convenue;
- établir, par proclamation, certaines exigences et interdictions relatives à la divulgation des salaires, à l'utilisation de l'intelligence artificielle et à l'expérience de travail au Canada, en ce qui concerne les offres d'emploi affichées publiquement.

En modifiant la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, le gouvernement :

- a étendu la couverture pour les cancers présumés chez les pompiers et les enquêteurs sur les incendies en réduisant la durée d'emploi requise pour l'admissibilité à l'indemnisation;
- a ajouté certaines substances à la liste des intoxications présumées survenues au travail;
- a amélioré le versement des prestations et a créé une présomption d'admissibilité pour le cancer primitif de l'œsophage pour les pompiers et les enquêteurs sur les incendies ayant au moins 15 ans d'ancienneté.

La *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* a été modifiée et un nouveau pouvoir réglementaire a été créé aux termes de cette loi, afin :

- de supprimer les obstacles à l'inscription liés aux exigences en matière d'expérience de travail au Canada et d'établir l'obligation pour les professions réglementées de prendre en compte les besoins du marché du travail afin de garantir une offre adéquate de professionnels qualifiés;
- d'améliorer la transparence et la responsabilité à l'égard des personnes formées à l'étranger lorsque leurs qualifications étrangères sont évaluées en prescrivant des exigences pour les professions réglementées lors de l'évaluation des qualifications, ainsi que des obligations spécifiques pour les professions réglementées et leur recours à des tiers.

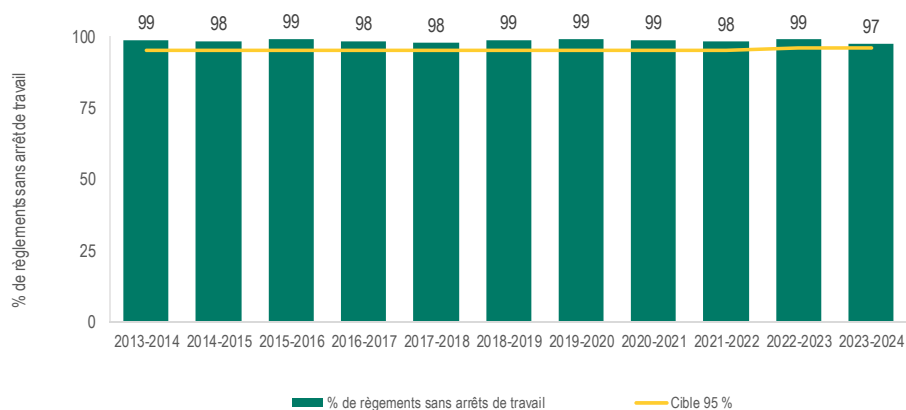
Relations de travail

Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le ministère a fourni au gouvernement et à d'autres ministères des analyses neutres et fondées sur des données probantes portant sur les négociations collectives et un soutien éclairé en matière de politique de relations de travail sur diverses questions relatives à la main-d'œuvre. Parmi les intervenants figuraient les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, d'autres établissements de soins regroupés, les municipalités, l'industrie de la construction ainsi que d'autres industries manufacturières et des services du secteur privé.

En réglant les conflits au sein de la communauté de la main-d'œuvre, le programme des relations de travail a favorisé un environnement de travail stable et harmonieux. Les statistiques relatives aux réalisations pour 2023-2024 comprenaient ce qui suit :

- Environ 2 000 dossiers de conciliation et de médiation ont été désignés par le ministère.
- On a dépassé le taux cible de 95 %, 97 % des conventions collectives ayant été conclues sans interruption de travail (voir la figure 2 ci-dessous).

Figure 2 : Conventions collectives réglées sans grève ni lock-out



- Diminution de 74 % du nombre de jours-personnes perdus par rapport à l'année précédente.
- Quelque 1 300 conventions collectives ont été ratifiées dans les secteurs de la construction, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'administration publique, du commerce et des finances, ainsi que de la fabrication.
- Le ministère a nommé environ 500 arbitres pour régler des conflits ayant donné lieu à un ou à plusieurs griefs ainsi que des conflits d'intérêts dans le cadre desquels les parties n'ont pas été en mesure de convenir d'un arbitre par elles-mêmes.
- Augmentation de l'accès aux rapports accessibles sur le site Web Négociations collectives Ontario, le rapport *Faits saillants des négociations collectives* ayant été consulté plus de 5 200 fois et le rapport *Expirations des négociations collectives* ayant été consulté plus de 1 000 fois.

Talents étrangers et services d'aide à l'établissement

Par l'intermédiaire du programme relatif aux TESAE, le ministère donne suite à deux priorités clés du gouvernement :

- *présenter la candidature d'immigrants qualifiés;*
- *soutenir l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants.*

Présenter la candidature d'immigrants qualifiés

Le MTIFDC a investi dans un système moderne et sécurisé de demande en ligne du POCl, ainsi que dans la capacité de traitement. Ces investissements ont permis au Programme de gérer l'augmentation du nombre de demandes, tout en maintenant un processus d'examen solide et rigoureux pour déceler et prévenir la fraude.

Voici certaines des réalisations du POCl en 2023-2024 :

- Atteinte de son objectif en matière de désignations pour 2023, soit 16 500 désignations délivrées en vue de la résidence permanente aux candidats retenus pour 9 des volets de programme.
- Désignation de candidats originaires de plus de 155 pays différents.
- Désignation de plus de 4 500 travailleurs qualifiés.
- Désignation de plus de 2 000 travailleurs du secteur de la santé.

Les statistiques relatives au POCl pour 2023-2024 comprenaient ce qui suit :

- Au total, 15 % des candidats avaient déjà reçu une offre d'emploi en Ontario avant leur désignation.
- De plus, 58 % des candidats étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires.
- De même, 64 % possédaient d'excellentes compétences linguistiques (niveau de compétence linguistique canadien 7 ou supérieur) dans au moins une des deux langues officielles du Canada.

Sensibilisation et promotion

Le 29 mai 2023, le ministère a créé l'Unité de la promotion de l'immigration et de la liaison avec les employeurs, qui a pour mission de promouvoir le POCl par des mesures de sensibilisation et de promotion à l'échelle provinciale et internationale.

Depuis sa création, l'équipe :

- a donné 85 présentations à des publics provinciaux et internationaux;
- a organisé 106 appels d'affaires avec des employeurs de l'Ontario;
- a effectué deux voyages dans le nord de l'Ontario, pour établir des partenariats avec les intervenants et les employeurs de la région et promouvoir les services aux entreprises du POCl;
- a participé à trois missions internationales de sensibilisation en Côte d'Ivoire, en France et au Maroc pour promouvoir le programme auprès de candidats à l'immigration francophones.

Soutenir l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants

Le ministère finance une gamme complète de programmes d'établissement, de formation linguistique et d'emploi pour les immigrants et les nouveaux arrivants par

l'intermédiaire d'un réseau de plus de 150 fournisseurs de services. Les programmes s'appuient sur le capital humain et social des immigrants et des réfugiés pour les aider à s'intégrer et à réussir en Ontario. Les réalisations du programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement pour la période 2023-2024 sont les suivantes :

- Plus de 113 000 clients ont accédé à des services d'établissement, de formation linguistique, de formation professionnelle et d'aide à l'emploi (au deuxième trimestre de 2023-2024).
 - 82 % de ces clients des services d'établissement à la recherche d'un emploi ont été aiguillés vers des services d'emploi et de formation. D'autres ont été aiguillés vers des cours de langue et d'autres formes de soutien.
- 79 % des apprenants ont progressé d'au moins un niveau dans leurs compétences linguistiques.
- Plus de 3 000 nouveaux arrivants qualifiés ont participé aux programmes de formation relais de l'Ontario pour mettre rapidement leurs qualifications à profit (au 8 mars 2024).
 - 1 098 clients des programmes de formation relais étaient employés dans leur domaine ou dans un domaine connexe (au 8 mars 2024).

En 2023-2024, le ministère a collaboré à l'ensemble de l'intervention humanitaire du gouvernement pour soutenir les demandeurs d'asile et les arrivants ukrainiens. Cette collaboration comprend :

- Un financement supplémentaire de 13,82 M\$ pour les services d'établissement, la formation linguistique et l'aide à l'intégration sur le marché du travail afin d'aider les demandeurs d'asile à s'établir, à atteindre la stabilité et à trouver un emploi, avec plus de 30 000 demandeurs d'asile bénéficiant de ces services.
 - Près de 25 000 demandeurs d'asile ont eu accès à des services d'établissement et plus de 11 000 demandeurs d'asile ont eu accès à des cours de langue.
 - Au 31 décembre 2023, 96 % des demandeurs d'asile ayant indiqué que l'emploi était l'objectif de leur établissement ont été aiguillés vers des services d'emploi et de formation.
- Un financement supplémentaire de 2,6 M\$ pour 14 organismes d'aide à l'établissement afin d'aider les nouveaux arrivants ukrainiens à s'établir, à trouver un emploi, à se loger et à bénéficier de services de santé mentale.
 - Plus de 7 800 nouveaux arrivants ukrainiens ont eu recours aux services d'établissement (au deuxième trimestre de 2023-2024).
 - 75 % de ces clients à la recherche d'un emploi ont été aiguillés vers des services d'emploi et de formation. D'autres ont été aiguillés vers des cours de langue et d'autres formes de soutien.

**Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles
provisoires 2023-2024**

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	1 662,2 \$
Immobilisations	8,2 \$
Effectif** (au 28 mars 2024)	2 715,2

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

** Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2023-2024

Loi de 2001 sur la négociation collective dans les services d'ambulance

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés

Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne

Loi de 2022 sur les droits des travailleurs de plateformes numériques

Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi

Loi de 2000 sur les normes d'emploi

Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

*Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie, partie IX
(Pompiers : Relations de travail)*

Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance du personnel des services de première ligne et des services essentiels

Loi de 2018 sur les salaires pour les marchés publics

Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux

Loi de 1995 sur les relations de travail

Loi sur le ministère du Travail

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en ce qui touche la formation et le perfectionnement des compétences

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Loi de 2021 sur la Journée de la sécurité et de la santé au travail

Loi de 2015 sur l'immigration en l'Ontario

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre

Loi sur l'équité salariale

Loi de 2018 sur la transparence salariale

Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes

Loi de 1997 sur le règlement des différends dans le secteur public

Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b [uniquement en ce qui concerne la Commission des griefs de la fonction publique]

Loi de 2013 sur les professionnels en ressources humaines inscrits

Loi de 2007 sur la modernisation de la réglementation

Loi sur les droits syndicaux

Loi de 2011 sur le règlement des conflits de travail à la Commission de transport de Toronto

Loi de 2016 sur le Jour de deuil pour les travailleurs

Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'IMMIGRATION, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A ÉGALEMENT DES RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUIVANTE, LAQUELLE EST APPLIQUÉE PAR UN AUTRE MINISTÈRE :

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges

- Cette loi est appliquée par le ministère des Collèges et Universités. Toutefois, le MTIFDC exerce un rôle dans le cadre du processus de conciliation et la CRTO assume également des fonctions et des responsabilités en vertu de cette loi.

Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires

- Administrée par le ministère de l'Éducation. Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences propose les services de conciliateurs et de médiateurs pour aider à la négociation.

LOIS DE « RETOUR AU TRAVAIL » APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'IMMIGRATION, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Loi de 2018 pour la reprise des cours à l'Université York

Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie

Loi de 2015 sur la protection de l'année scolaire

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Bureau de la lieutenante-gouverneure

ISSN 2369-1700

This document is also available in English.

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière
Secrétariat du Conseil du Trésor

Table des matières

Partie I : Plan publié 2024-2025 2

 VUE D'ENSEMBLE 2

 MANDAT 3

 FONCTIONS PRINCIPALES..... 3

 ACTIVITÉS 2023-2024 7

 LOIS 13

 DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES..... 15

 ORGANIGRAMME 18

Partie I : Plan publié 2024-2025

Vue d'ensemble

Le Roi du Canada, Sa Majesté le roi Charles III, représenté en Ontario par la lieutenante-gouverneure, est le chef d'État du Canada. La lieutenante-gouverneure est investie des responsabilités que lui confèrent la Constitution et son rôle de représentante officielle de la Couronne dans la Province.

Le Bureau de la lieutenante-gouverneure fournit les services dont a besoin la lieutenante-gouverneure pour s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, communautaires et de représentation. Le Bureau apporte du soutien (administration, planification stratégique, communications, gestion des événements, et ainsi de suite) permettant à la lieutenante-gouverneure d'exercer les pouvoirs de la Couronne pour l'Assemblée législative et le gouvernement de l'Ontario, de représenter toute la population ontarienne dans les interactions avec des visiteuses et visiteurs de marque de l'extérieur de l'Ontario et de l'étranger, et de souligner l'excellence et les réalisations par l'intermédiaire du régime de distinctions honorifiques de l'Ontario.

Mandat

Fournir des services afin d'aider la lieutenante-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, communautaires et de représentation.

Le personnel du programme fournit des services qui aident la lieutenante-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, notamment en ce qui a trait à :

- la nomination de la première ministre ou du premier ministre;
- la nomination des membres du Conseil des ministres sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- l'approbation de décrets recommandés par le Conseil des ministres;
- la convocation, la prorogation et la dissolution de la Législature;
- l'octroi de la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative.

Le personnel du programme permet aussi au Bureau de la lieutenante-gouverneure de planifier et de mettre en œuvre les nombreuses activités et les nombreux programmes entrepris par la lieutenante-gouverneure en Ontario et à l'étranger. Ces activités et programmes sont centrés sur la reconnaissance de l'excellence et des réalisations des Ontariennes et des Ontariens ainsi que sur la promotion de leur réconciliation, unité et identité. De plus, le personnel du programme aide la lieutenante-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions liées à tous les aspects du régime de distinctions honorifiques de l'Ontario, notamment l'Ordre de l'Ontario, plusieurs prix et médailles de l'Ontario et divers prix du lieutenant-gouverneur.

Fonctions principales

Représenter la Couronne en Ontario

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, et le Roi est le souverain et le chef d'État. En Ontario, la lieutenante-gouverneure est la représentante du Roi, tandis que le premier ministre est le chef du gouvernement. Dans le régime canadien de démocratie parlementaire, le chef d'État (appelé communément « la Couronne ») détient le pouvoir suprême au nom du peuple et en délègue l'exercice au gouvernement de l'heure. Le Bureau de la lieutenante-gouverneure fournit les services dont la lieutenante-gouverneure a besoin pour s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles. Ces services comprennent l'administration, la planification stratégique, les communications et la gestion des événements.

Pouvoirs et responsabilités

En Ontario, la lieutenante-gouverneure exerce les pouvoirs de la Couronne, qui découlent de la Constitution, de la common law, notamment la prérogative royale, et du droit législatif. Ces pouvoirs sont semblables à ceux du Roi ou de la gouverneure générale en ce qui a trait au Parlement et au gouvernement fédéral, et sont exercés conformément aux conventions constitutionnelles (les règles politiques de la Constitution).

Le Bureau de la lieutenante-gouverneure permet à celle-ci :

- de veiller à ce que l'Ontario ait toujours en place une première ministre ou un premier ministre apte à obtenir la confiance de l'Assemblée législative;
- de nommer les membres du Conseil exécutif (c.-à-d. du Conseil des ministres) sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- de faire la lecture du discours du Trône au début d'une session parlementaire;
- d'accorder la sanction royale, dernière étape du processus législatif, aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative;
- de convoquer, proroger et dissoudre l'Assemblée législative sur l'avis du premier ministre;
- de déclencher des élections à l'Assemblée législative sur l'avis du Conseil des ministres, conformément à la Loi électorale;
- d'approuver les affaires du gouvernement, comme les règlements et les mises en candidature publiques, en signant des décrets sur l'avis du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ces fonctions constitutionnelles, la lieutenante-gouverneure se conduit de façon strictement non partisane. En faisant cela, la lieutenante-gouverneure veille à ce que la volonté démocratique de la population ontarienne et de ses représentants élus soit respectée et à ce que les conventions constitutionnelles de gouvernement responsable soient appliquées.

Administrateur

Si la lieutenante-gouverneure s'absente ou est malade ou incapable de s'acquitter de ses fonctions, l'administrateur du gouvernement de l'Ontario peut exécuter sa charge et remplir ses fonctions à sa place. En décembre 2017, le gouverneur général en conseil a approuvé un décret de nomination du juge en chef de l'Ontario

et d'autres juges de cours de l'Ontario, par ordre de rang, afin d'agir à titre d'administrateur.

Reconnaître l'excellence

À titre de représentante de la Couronne, la lieutenant-gouverneure a l'occasion de souligner l'apport des Ontariennes et des Ontariens par l'intermédiaire d'un régime de distinctions honorifiques. Les distinctions et prix renforcent le tissu communautaire de la province et aiguillent les aspirations des citoyennes et des citoyens. Ils permettent de reconnaître officiellement et publiquement l'excellence, les réalisations et les contributions de personnes exemplaires de tous horizons. Le Bureau de la lieutenant-gouverneure assiste la lieutenant-gouverneure dans la planification et la mise en œuvre d'activités et de programmes visant à reconnaître les Ontariennes et les Ontariens au moyen du régime de distinctions honorifiques.

À titre de chancelière de l'Ordre de l'Ontario, la lieutenant-gouverneure préside la cérémonie d'investiture annuelle. La lieutenant-gouverneure agit en outre à titre de présidente honoraire du Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario et préside chaque année les cérémonies de présentation de plusieurs programmes de médailles de l'Ontario :

- Médaille du mérite civique de l'Ontario
- Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles
- Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario
- Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario

La lieutenant-gouverneure présente également les prix officiels de l'Ontario :

- Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées
- Prix Lincoln M. Alexander (efforts visant l'éradication de la discrimination raciale)
- Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones
- Bourse d'études Hilary M. Weston (à l'intention des étudiantes inscrites ou étudiants inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle en travail social, dans le domaine de la santé mentale)
- Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité

Les lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs qui se sont succédé ont créé des programmes de prix en partenariat avec des organismes indépendants pour reconnaître des réalisations dans divers domaines d'activité, notamment :

- Prix du lieutenant-gouverneur pour la conservation du patrimoine ontarien (Fiducie du patrimoine ontarien)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en marketing en Ontario (Economic Developers Council of Ontario)
- Médaille de distinction en administration publique du lieutenant-gouverneur (Institut d'administration publique du Canada en Ontario)
- Coupe du lieutenant-gouverneur – élevage de chevaux de sport (Royal Agricultural Winter Fair)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence des vins de l'Ontario (Ontario Wine Awards)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour services émérites (Musée royal de l'Ontario)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en conception architecturale (Ordre des architectes de l'Ontario)

En outre, la lieutenante-gouverneure peut présenter des distinctions nationales, dont l'Ordre du Canada, des décorations pour actes de bravoure, la Médaille du souverain pour les bénévoles et des médailles commémoratives, et ce, au nom de la gouverneure générale.

La lieutenante-gouverneure honore également les Ontariennes et les Ontariens qui reçoivent des prix d'organismes communautaires, comme Scouts Canada (prix du Roi pour les scouts aventuriers), et les prix du Duc d'Édimbourg, de l'Ambulance Saint-Jean et d'organismes sous patronage vice-royal.

Engagement communautaire

La lieutenante-gouverneure fait activement la promotion des efforts de réconciliation auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'ensemble de la province. À cette fin, elle rencontre les chefs, les aînés et les gardiens du savoir autochtones et participe à des cérémonies traditionnelles.

De plus, la lieutenante-gouverneure :

- apporte son soutien à des initiatives portant le nom de sa fonction, dont les Jeux du lieutenant-gouverneur à Variety Village (une manifestation sportive d'une journée pour les jeunes de toutes capacités) et les camps d'été du lieutenant-gouverneur pour la littératie chez les Autochtones en partenariat avec des communautés autochtones, lesquels sont administrés par l'organisme sans but lucratif Littératie Ensemble;
- entretient des contacts avec des jeunes de la province en prenant part à plusieurs activités de parlements modèles et en rencontrant régulièrement les personnes qui participent au Programme des pages de l'Assemblée législative de l'Ontario et au Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario;
- met à profit le prestige de sa fonction à l'appui d'initiatives importantes, en suscitant le dialogue et en portant des enjeux à l'attention du grand public;
- agit à titre d'hôte ou participe en tant qu'invitée à l'occasion de centaines d'événements chaque année (à Queen's Park ou ailleurs) afin de promouvoir le bénévolat, le service communautaire et diverses causes.

En plus de ces initiatives, la lieutenante-gouverneure entretient des liens actifs avec les membres des services en uniforme dans le cadre de nominations honorifiques, comme le colonel du régiment Queen's York Rangers (1st American Regiment), et par sa participation à des cérémonies honorant les anciens combattants et les premiers intervenants. La lieutenante-gouverneure gère aussi un corps d'aides de camp composé de personnes qui représentent divers services en uniforme.

Activités 2023-2024

Transition des lieutenantes-gouverneures

Pour la première fois en plus de neuf ans, le Bureau de la lieutenante-gouverneure de l'Ontario a mené un processus de transition, intégrant la 30^e lieutenante-gouverneure et soutenant la cessation progressive des activités de la 29^e lieutenante-gouverneure. Le Bureau a aussi veillé au transfert pacifique des pouvoirs, qui s'est déroulé le 14 novembre 2023 lors de la cérémonie d'installation de la nouvelle lieutenante-gouverneure.

Fonctions constitutionnelles

En 2023-2024, la lieutenante-gouverneure a approuvé 1 984 décrets, dont les suivants :

- la nomination de la secrétaire du Conseil des ministres;
- la nomination de 23 sous-ministres;
- la nomination de 50 juges de paix;
- la nomination de 29 juges provinciaux (plus 2 juges associés et 3 juges régionaux).

En outre, la lieutenante-gouverneure a signé :

- 48 proclamations;
- 377 règlements;
- 124 lettres patentes de bail et lettres patentes délivrées sous le grand sceau en vertu de la *Loi sur les terres publiques*;
- 92 lettres patentes délivrées sous le grand sceau en vertu de la *Loi sur les mines*.

La lieutenante-gouverneure a octroyé la sanction royale à 27 reprises.

Engagement diplomatique

La lieutenante-gouverneure a rencontré plusieurs membres de corps diplomatiques en 2023-2024, dont les suivants :

- Haut-commissaire de Chypre
- Ambassadeur et consul général de Cuba
- Ambassadeur du Qatar
- Ambassadeur du Japon
- Président de l'Islande
- Consule générale d'Allemagne
- Consul général honoraire de la Finlande
- Consul général du Sri Lanka (deux fois)
- Consul général du Cambodge

- Consul général de l'Uruguay
- Consul général des États-Unis (deux fois)
- Secrétaire du Conseil des ministres du Kenya
- Secrétaire d'État du Portugal
- Consul général de l'Argentine
- Consul général du Chili
- Consul général de France
- Consule générale du Royaume-Uni (deux fois)
- Consule générale de Pologne
- Haut-commissaire de Saint-Christophe-et-Niévès
- Ambassadeur de Belgique
- Consul général du Japon

Engagement communautaire

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Bureau de la lieutenant-gouverneure a soutenu la participation des 29^e et 30^e lieutenant-gouverneures à **plus de 400 engagements publics** un peu partout dans la province qui ont touché des Ontariennes et Ontariens de tous les milieux et de tous âges.

Voici quelques-uns des engagements de 2023-2024 :

- Le couronnement de Sa Majesté le roi Charles III
 - Une cérémonie à Queen's Park pour souligner le couronnement, y compris des démonstrations militaires, un cercle de tambours, la remise de la Médaille du souverain pour les bénévoles à cinq Ontariennes et Ontariens, et une foire pour les familles.
 - Un partenariat avec l'Empire Club of Canada pour la tenue d'un panel sur le couronnement.
 - Un partenariat avec Concerts in Care pour animer une série en 4 parties qui a amené la musique du couronnement aux personnes âgées dans plus de 20 foyers de soins de longue durée de la province.
 - Soutien aux 15 célébrations communautaires du couronnement par des messages vidéo personnalisés.

- Un partenariat avec Clearwater Farms pour une célébration du couronnement à Georgina.
- Participation aux cérémonies communautaires pour commémorer le couronnement organisées par la consule générale britannique, la ville de Toronto et la cathédrale St. James.
- Une campagne de médias sociaux autour du couronnement qui a fait plus de 69 000 impressions sur les médias sociaux et a eu plus de 2 200 événements.
- Relations avec les communautés autochtones
 - Participation à une cérémonie sacrée avec des membres de la Première Nation des Mississaugas de la Credit et Son Altesse Royale le Duc d'Édimbourg à la chapelle royale du Collège Massey, aussi appelée Gi-Chi-Twaa Gimaa Nini Mississauga Anishinaabek AName Amik (le lieu sacré du roi Anishinaabek).
 - Accueil d'une délégation de la Première Nation des Mississaugas qui avait récemment eu une rencontre avec Sa Majesté le roi du Royaume-Uni, et tenue de la cérémonie du Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones à Thunder Bay pour la première fois. Il s'agit d'un programme de prix annuel qui commémore le legs du 27^e lieutenant-gouverneur de l'Ontario en récompensant jusqu'à 6 étudiantes et étudiants autochtones pour leur talent en création littéraire.
 - Discours avec la Métis Nation of Ontario lors de l'ouverture de leur assemblée générale annuelle.
 - Participation à une cérémonie de chefs autochtones à Kenora pour souligner le 150^e anniversaire du Traité n° 3.
 - La première activité suivant l'installation de la 30^e lieutenant-gouverneure a été une cérémonie de feu sacré à la chapelle royale du Collège Massey avec des chefs de la Première Nation des Mississaugas.
- Présence à l'Ontario Police Memorial, une cérémonie commémorative annuelle.
- Présence à un service du jour du Souvenir à Bowmanville et rencontre avec des vétérans.

- Présidence de la cérémonie d'investiture de l'Ordre de l'Ontario, la plus haute distinction de la province et de nombreuses autres cérémonies de prix et de distinctions.
- Accueil d'Ontariennes et d'Ontariens dans la suite de la lieutenante-gouverneure pour une réception du jour de l'An.
- Présence à plusieurs événements communautaires afin de souligner divers moments importants dans toute la province, portant sur les thèmes de la diversité et de l'inclusion, les femmes et les filles, l'éducation, les jeunes et les personnes âgées.
- Dans le cadre de son soutien aux administrations municipales et de ses démarches visant à prendre connaissance des questions d'intérêt à l'échelle locale, le Bureau a soutenu les visites de la lieutenante-gouverneure dans plus de **30 collectivités de l'Ontario**.

Communiquer avec les Ontariennes et les Ontariens

Le Bureau de la lieutenante-gouverneure continue d'accorder la priorité aux communications avec les citoyennes et les citoyens de l'Ontario. Voici des exemples et des résultats de ces travaux :

- La section du site Web présentant les renseignements au sujet des responsabilités constitutionnelles de la lieutenante-gouverneure et du rôle de la Couronne en Ontario est très consultée par les médias, la population étudiante et le grand public, ayant été consultée **plus de 3 800 fois** en 2023-2024.
- La lieutenante-gouverneure est active sur ses comptes Facebook, Instagram, Twitter/X, LinkedIn et YouTube, et a fait **plus de 200 publications** en 2023-2024.
- La lieutenante-gouverneure a enregistré **plus de 30 messages vidéo** qui ont été diffusés dans le cadre d'événements partout en Ontario.
- La lieutenante-gouverneure a présenté **60 messages** à des organismes caritatifs lors **d'événements spéciaux** ainsi que **2 251 messages de vœux** à des Ontariennes et Ontariens qui célébraient leur anniversaire de naissance (90 ans et plus) et leur anniversaire de mariage (50 ans et plus).

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Type de compte	M\$
Fonctionnement	2,7
Immobilisations	0,0
Total	2,7

Lois

Les activités du Bureau de la lieutenant-gouverneure sont directement régies par la *Loi constitutionnelle de 1867* ainsi que par des dispositions législatives fédérales et provinciales. Les dispositions législatives provinciales de l'Ontario qui s'appliquent à cette charge sont énoncées dans la *Loi sur le lieutenant-gouverneur*.

Loi sur le lieutenant-gouverneur

L.R.O. 1990, chapitre L.13

Attributions du lieutenant-gouverneur

1. Dans les domaines de compétence de la Législature, les attributions conférées ou acquises aux gouverneurs ou aux lieutenants-gouverneurs des provinces faisant maintenant partie du Canada ou d'une des provinces, notamment en vertu de commissions ou d'ordres, avant l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1867* ou au moment de celle-ci, sont transférées, dans la mesure où la Législature a compétence pour l'édicter, au lieutenant-gouverneur ou à l'administrateur actuel de la Province de l'Ontario, au nom de Sa Majesté ou autrement selon le cas, et toujours sous réserve de la prérogative royale comme auparavant. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 1.

Commutation et remise de peine

2. L'article 1 est réputé viser également le pouvoir de commutation et de remise des peines infligées à la suite d'infractions provinciales ou d'infractions relevant de la compétence législative de la Province de l'Ontario. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 2.

Personne morale simple

3. Le lieutenant-gouverneur en fonction constitue une personne morale simple. Les cautionnements, les engagements et autres effets qui, en vertu de la loi, doivent lui être soumis en sa qualité officielle le sont sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur et il peut ester en justice et les recouvrer sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur. Ils ne peuvent, en aucun cas, être attribués ou acquis aux représentants personnels du lieutenant-gouverneur auquel ils ont été soumis lorsqu'il était en fonction. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 3.

Nomination de suppléants

4. Le lieutenant-gouverneur peut, sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif, se nommer un ou plusieurs suppléants pouvant agir conjointement ou individuellement, pour l'Ontario ou pour toute partie de la province, afin de signer les licences de mariage, les mandats monétaires et les commissions en vertu de toute loi de la Législature. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 4.

Données financières détaillées

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 %	Prévisions 2023-2024 \$	Chiffres provisoires 2023-2024 \$	Chiffres réels 2022-2023 \$
Charges de fonctionnement						
Bureau de la lieutenant-gouverneure	2 652 400	(179 000)	(6,3)	2 831 400	2 452 600	1 928 121
Moins : Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 652 400	(179 000)	(6,3)	2 831 400	2 452 600	1 928 121
Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total – Charges de fonctionnement	2 652 400	(179 000)	(6,3)	2 831 400	2 452 600	1 928 121

Tableau 3 : Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 \$	Chiffres réels 2022-2023 \$	Prévisions 2023-2024 \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total – Fonctionnement	1 807 192	1 928 121	2 831 400	2 652 400
<i>Variation</i> en pourcentage d'un exercice à l'autre	20 %*	7 %	47 %	-6 %

*Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2020-2021 avec les chiffres réels de 2021-2022.

Tableau 4 : Dépenses provisoires du ministère 2023-2024

Type de compte	Dépenses provisoires du ministère (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	2,6
Immobilisations	S. O
Effectif** (au 31 mars 2024)	12,6

*Les chiffres provisoires des dépenses correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps pourvus au Bureau de la lieutenant-gouverneure.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites :

[Budget des dépenses](https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses) (https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses)

[Comptes publics de l'Ontario](https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures) (https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures)

[Budget de 2024](https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html) (https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html)

Organigramme

Lieutenante-gouverneure

Chef de cabinet et secrétaire particulière

Chef de cabinet adjoint et directeur des services généraux

Premier maître d'hôtel

Maître d'hôtel adjoint ou maître d'hôtel adjointe

Responsable des services de soutien (temps partiel)

Responsable des finances et des opérations

Attachée de direction*

Adjointe administrative

Chef des communications stratégiques et de la planification

Rédacteur principal et conseiller en communications ou rédactrice principale et conseillère en communications (2 postes)

Conseillère en communications et en activités spéciales

Chef de la gestion des activités spéciales

Conseiller principal ou conseillère principale en programmes et en activités spéciales (5 postes)

*Attachée de direction de la lieutenante-gouverneure et de la chef de cabinet et secrétaire particulière

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Soins de longue durée

ISSN 2563-2752

This document is also available in English.

Table des matières

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	6
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	8
Objectifs généraux du ministère	8
Programmes du ministère	8
Pilier 1 : Offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin	8
Pilier 2 : Embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel	10
Pilier 3 : Construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables	12
Pilier 4 : Améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence	13
Plan stratégique 2024-2025 – Perspectives d'avenir.....	16
Pilier 1 : Offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin	16
Pilier 2 : Embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel	17
Pilier 3 : Construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables	18
Pilier 4 : Améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence	19
Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	21
Données financières détaillées	22
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	22
Tableau des tendances historiques du ministère.....	23
Organigramme du ministère.....	24

ANNEXE – PARTIE I	27
RAPPORT ANNUEL : Résultats 2023-2024	27
Pilier 1 : Offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin	27
Pilier 2 : Embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel	30
Pilier 3 : Construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables	33
Pilier 4 : Améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence	34
INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	35
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	37

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

Ministère des Soins de longue durée

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Soins de longue durée (le « ministère ») s'emploie à améliorer le système de soins de longue durée, de sorte que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués de manière sécuritaire.

Le gouvernement comprend que les personnes qui vivent dans les foyers de soins de longue durée, tout comme l'ensemble des Ontariens, veulent un système de santé dans lequel les soins sont connectés et faciles d'accès. Il s'efforce de rendre les soins de santé plus pratiques pour les Ontariens en permettant à ces derniers d'accéder aux soins dont ils ont besoin, et ce, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Les soins de longue durée jouent un rôle crucial dans ce système interconnecté. Le travail du ministère visant à améliorer les soins de longue durée repose sur quatre piliers : (1) offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin; (2) embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel; (3) construire plus de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables que jamais auparavant; et (4) améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence.

Programmes du ministère

Chacun des programmes du ministère vise à améliorer les soins de longue durée et relève d'un ou de plusieurs des quatre piliers mentionnés ci-dessus.

Pilier 1 : Offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin

Continuum des soins

Le gouvernement veille à ce que chaque Ontarien ait accès aux soins de santé dont il a besoin. Qu'il vive dans une grande ville ou dans une région éloignée du nord, qu'il ait besoin de soins temporaires ou continus, et que ses besoins en matière de soins

soient simples ou complexes, chaque Ontarien mérite de recevoir les bons soins au bon endroit. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour renforcer tous les aspects des soins de santé en facilitant l'accès des Ontariens aux soins dont ils ont besoin. Cela comprend les soins de longue durée.

Fonds pour l'équipement et la formation

Le Fonds pour l'équipement et la formation a été lancé en octobre 2023. Il est administré par Santé Ontario et permet aux foyers de soins de longue durée de l'Ontario de présenter des demandes d'équipement de diagnostic, de fournitures et de formation pour soutenir la gestion des problèmes qui conduisent le plus souvent à des visites à l'hôpital évitables, telles que les infections urinaires, les chutes, la pneumonie et l'insuffisance cardiaque congestive.

Équipes d'intervention infirmière

Les équipes d'intervention infirmière sont composées d'infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés et d'infirmières autorisées et infirmiers autorisés qui offrent aux résidents un accès pratique à des consultations et à des soins en personne ou virtuels depuis le confort de leur foyer de soins de longue durée. Dans le cadre de leurs services, elles travaillent également en partenariat avec les services d'urgence et les foyers de soins de longue durée afin de coordonner des services de diagnostic rapides et opportuns pour les résidents.

Services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée

Le gouvernement continue également de collaborer avec des partenaires du système de santé pour offrir du soutien aux personnes qui sont sur la liste d'attente des foyers de soins de longue durée. Les personnes qui ont besoin de services de soins de longue durée déclarent qu'elles préfèrent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée (lancé en 2020) aide les personnes âgées à rester chez elles en leur fournissant les soins supplémentaires dont elles ont besoin, tout en assurant la tranquillité d'esprit des soignants. Ce programme est maintenant offert dans les 55 zones desservies par les ambulances terrestres certifiées de l'Ontario, ce qui le rend accessible aux personnes âgées admissibles de l'ensemble de la province.

Services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement

Un autre moyen de rendre les soins plus connectés et conviviaux est d'élargir les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offerts par la

province. Ces services permettent aux résidents vulnérables des foyers de soins de longue durée ayant des besoins complexes, comme ceux atteints de démence, de recevoir des soins sûrs et de qualité dans le confort d'un foyer de soins de longue durée plutôt qu'à l'hôpital. Des soins spécialisés dans le cadre des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement sont requis en raison de la fréquence des comportements réactifs, de leur gravité ou du niveau de risque que présentent ces comportements pour la personne elle-même et pour les corésidents, les visiteurs et les membres du personnel. Les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offrent également un effectif spécialisé et accru, un environnement adapté, une évaluation comportementale ciblée et une planification améliorée des soins.

Fonds pour les priorités locales

Les projets financés par le Fonds pour les priorités locales permettent aux résidents d'obtenir les soins spécialisés dont ils ont besoin dans leur foyer de soins de longue durée sans avoir à se rendre à l'urgence ou à être admis à l'hôpital. Le Fonds soutient des initiatives touchant notamment le personnel spécialisé et la formation, ainsi que l'équipement spécialisé tel que les lits bariatriques, les lève-personnes et l'équipement de diagnostic.

D'autres projets soutenus par le Fonds appuient l'admission dans les foyers de personnes qui n'ont plus besoin de soins actifs à l'hôpital, mais qui ont des besoins complexes auxquels il peut être difficile de répondre sans services et soutien spécialisés. Le Fonds pour les priorités locales est extrêmement souple et permet aux foyers de soins de longue durée d'obtenir un soutien pour des initiatives de moins grande envergure, ou même individuelles.

Pilier 2 : Embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel

En décembre 2020, le ministère a publié « Un meilleur endroit où vivre et travailler : Plan de dotation pour les soins de longue durée de l'Ontario ». Ce plan quadriennal est fondé sur les résultats de l'étude sur les effectifs des foyers de soins de longue durée publiée en juillet 2020, les recommandations provisoires de la Commission d'enquête de l'Ontario sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et le rapport final de l'enquête Gillese.

Le plan met l'accent sur six domaines d'action clés :

1. augmenter les niveaux de dotation;
2. modifier, accélérer et améliorer les cheminements d'éducation et de formation;
3. soutenir la formation continue du personnel;
4. améliorer les conditions de travail;
5. assurer un leadership efficace et responsable;
6. mesurer le succès.

Un élément central de ce plan consiste à augmenter le nombre d'heures de soins directs fournis par le personnel infirmier et les préposés aux services de soutien à la personne, en faisant passer ce nombre à une moyenne systémique de 4 heures par résident par jour d'ici le 31 mars 2025.

Pour mettre en œuvre ce plan, le gouvernement s'est engagé à investir jusqu'à 4,9 milliards de dollars d'ici 2024-2025 pour favoriser l'embauche et le maintien en poste de milliers de membres du personnel infirmier et de préposés aux services de soutien à la personne dans le domaine des soins de longue durée. En outre, ce financement a permis d'augmenter de 20 % (pour atteindre une moyenne systémique de 36 minutes par résident par jour) le temps consacré aux soins directs par les professionnels paramédicaux, tels que les aides-résidents, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux, d'ici le 31 mars 2023.

En outre, jusqu'à 2 000 membres du personnel infirmier seront ajoutés au secteur des soins de longue durée d'ici 2025-2026 grâce à deux programmes. Le premier est l'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers, offerte conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère de la Santé et la Registered Practical Nurses Association of Ontario. L'initiative BEGIN apporte un soutien financier aux préposés aux services de soutien à la personne et aux infirmières et infirmiers pour favoriser leur avancement professionnel. L'autre programme consiste en le renouvellement du programme d'études en soins infirmiers dans les collèges de l'Ontario, offert conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère des Collèges et Universités et Collèges Ontario. Il présente des modèles d'apprentissage bimodal (c.-à-d. combinaison de l'apprentissage en ligne et en

personne) dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières, afin d'offrir aux étudiants la souplesse nécessaire pour apprendre en fonction de leurs horaires individuels. Il offre également un soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ par année au personnel infirmier formé à l'étranger pour l'aider à obtenir les titres de compétences nécessaires pour travailler en Ontario.

Pilier 3 : Construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables

Le gouvernement investit 6,4 milliards de dollars pour créer 58 000 places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée ainsi que dans des foyers réaménagés dans l'ensemble de la province d'ici 2028. Cela comprend un investissement de 3,7 milliards de dollars à compter de 2024-2025, en plus des 2,7 milliards de dollars déjà investis depuis le printemps 2019. Ce financement sert à ajouter de nouvelles capacités et à mettre à niveau les espaces plus anciens en fonction des normes de conception modernes. À cette fin, on a ouvert 4 582 places dans de nouveaux foyers et dans des foyers réaménagés, 13 268 places sont en cours d'aménagement dans de nouveaux foyers et dans des foyers réaménagés, et l'aménagement de 354 places a été approuvé et peut commencer. Cette mesure appuie l'objectif du gouvernement, qui consiste à mettre fin aux soins de santé de couloir, à réduire les listes d'attente de plus en plus longues et à veiller à ce que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués de manière sécuritaire.

L'obtention de financement constitue un défi de longue date pour l'aménagement auquel fait face le secteur des soins de longue durée sans but lucratif. Grâce au Programme de garanties de prêts pour les organismes sans but lucratif, les foyers sans but lucratif non municipaux peuvent obtenir plus facilement des prêts d'Infrastructure Ontario. Le fait de permettre l'octroi de prêts d'Infrastructure Ontario réduit également les coûts d'emprunt des exploitants sans but lucratif en utilisant le pouvoir d'emprunt de la Province et réduit le risque de taux d'intérêt pendant la période hypothécaire au moyen d'un taux d'intérêt favorable pendant 25 ans.

Le renforcement de la capacité des foyers sans but lucratif dans le secteur permet également de faire en sorte que les Ontariens aient accès à un éventail de choix et d'emplacements pour répondre à leurs besoins en matière de foyer soins de longue durée. Afin d'augmenter l'octroi de prêts d'immobilisations aux hôpitaux publics aux fins de l'aménagement de places en soins de longue durée, le ministère a négocié un

autre programme de garantie unique dans le cadre d'un protocole d'entente avec l'Office ontarien de financement concernant des projets admissibles de soins de longue durée en milieu hospitalier.

Pilier 4 : Améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence

La santé, la sécurité et le bien-être des résidents des foyers de soins de longue durée constituent la priorité absolue du ministère. La promotion d'une culture d'amélioration continue de la qualité est essentielle pour améliorer la situation des résidents et soutenir un système performant. Un régime d'inspection efficient et efficace est également essentiel pour redresser les soins de longue durée et garantir la sécurité des foyers et des services de soins de longue durée pour les résidents. Le ministère évalue continuellement l'information et réévalue l'ordre de priorité des inspections chaque jour en fonction du préjudice ou du risque de préjudice pour les résidents.

En janvier 2024, le gouvernement a annoncé la création d'une nouvelle Unité des enquêtes relatives aux foyers de soins de longue durée. La formation spécialisée des enquêteurs leur permet de porter des accusations provinciales pour 11 infractions en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*. Les poursuites qui découlent des recommandations formulées par les enquêteurs peuvent donner lieu à des amendes, voire à des peines d'emprisonnement. Bien que des dispositions relatives aux infractions existaient dans les lois précédentes, elles étaient appliquées différemment, et les inspecteurs étaient limités dans les mesures qu'ils pouvaient prendre en cas de non-conformité. Cette nouvelle unité, grâce à ses pouvoirs accrus, renforce le programme d'inspection et d'application de la loi relatif aux soins de longue durée de l'Ontario.

Les enquêteurs sont habilités en tant qu'agents des infractions provinciales et peuvent enquêter sur des allégations telles que :

- l'omission de protéger les résidents contre les mauvais traitements et la négligence;
- la non-conformité répétée et continue;
- l'omission de se conformer aux ordres de l'inspecteur du ministère;

- la suppression et/ou la falsification de rapports obligatoires;
- la négligence des administrateurs de sociétés.

La nouvelle unité renforcera l'application de la loi et la responsabilisation par des mesures réactives, mais elle jouera également un rôle dissuasif proactif pour améliorer le respect de la loi et garantir la sécurité des résidents.

Une autre façon importante d'améliorer la responsabilisation et la transparence consiste à permettre aux résidents, à leur famille et à leurs fournisseurs de soins de s'exprimer, ainsi qu'à écouter leurs points de vue et leurs expériences. En vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, chaque foyer de soins de longue durée doit réaliser un sondage auprès des résidents, des familles et des fournisseurs de soins pour mesurer leur expérience à l'égard du foyer, et ce, au moins une fois par année. Les responsables des foyers doivent faire tous les efforts raisonnables pour donner suite aux résultats du sondage et améliorer en conséquence le foyer.

De même, en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, chaque foyer doit mettre en œuvre une initiative d'amélioration constante de la qualité, qui doit comprendre un comité interdisciplinaire d'amélioration de la qualité pour le foyer et dans le cadre de laquelle un rapport sur l'initiative d'amélioration continue de la qualité pour chaque exercice doit être publié sur son site Web. Ce comité vise à appuyer un changement de culture continu dans le domaine des soins de longue durée qui favorise l'amélioration constante de la qualité grâce à la collaboration entre le personnel et les dirigeants du foyer de soins de longue durée ainsi que les représentants du conseil des résidents et du conseil des familles. Parmi ses responsabilités, le comité doit formuler des recommandations concernant les domaines prioritaires pour l'amélioration de la qualité au foyer. Le rapport doit notamment décrire les domaines prioritaires pour l'amélioration de la qualité du foyer et fournir les résultats du sondage mené auprès des résidents, de leur famille et des fournisseurs de soins, et présenter les mesures prises à la lumière de ces résultats.

Une autre mesure que le gouvernement a prise pour accroître la transparence a été le lancement du [site Web](#) de « l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée ». Le site fournit de l'information pouvant aider les gens à décider si les soins de longue durée représentent la meilleure option pour eux, et le cas échéant, comment

choisir un foyer, présenter une demande et y emménager. Avant tout, il propose un outil de recherche que les résidents potentiels et leurs familles peuvent utiliser pour trouver et comparer les foyers de soins de longue durée de la province. Chaque foyer de soins de longue durée dispose d'une page de profil renfermant des renseignements utiles sur les listes d'attente, le nombre de places, les rapports d'inspection, les coordonnées et plus encore.

Plan stratégique 2024-2025 – Perspectives d'avenir

Alors que la population de personnes âgées de l'Ontario continue d'augmenter, il est plus important que jamais de continuer à bâtir un système de santé où les services sont connectés et faciles d'accès, et où les personnes reçoivent les bons soins au bon endroit.

C'est dans ce contexte que le gouvernement continue de faire progresser son plan de redressement des soins de longue durée. En 2024-2025, le ministère prévoit prendre les mesures suivantes, afin de mettre en place un système intégré dans lequel les résidents des foyers de soins de longue durée recevront des soins de grande qualité.

Pilier 1 : Offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin

Le gouvernement s'efforce d'intégrer les soins dans l'ensemble du système de santé afin que chaque Ontarien reçoive les bons soins au bon endroit – que ce soit dans un foyer de soins de longue durée, à l'hôpital ou à la maison. Cette approche interconnectée permettra d'améliorer la qualité des soins et de préserver la capacité des hôpitaux.

D'autres mesures stratégiques sont prévues dans le cadre de ce pilier :

- Investissement allant jusqu'à 21,36 M\$ pour continuer à soutenir un accès plus rapide et plus pratique aux services de diagnostic afin de réduire les transferts évitables vers les services d'urgence. Cela comprend notamment la poursuite de l'investissement dans des programmes fructueux lancés l'année dernière, tels que le Fonds pour l'équipement et la formation, ainsi que de nouveaux programmes novateurs visant à soutenir les résidents des foyers de soins de longue durée;
- Nouveau financement de 10,15 M\$ en 2024-2025 pour les Services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement pour la gestion continue de 51 places établies en 2023-2024 et pour l'ajout de 210 places sur trois ans afin d'aider à atténuer les pressions exercées sur la capacité des hôpitaux. Les Services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offrent des soins de transition aux résidents des foyers de soins de longue durée ayant des

comportements plus complexes qui ne peuvent pas être gérés dans leur environnement actuel;

- Nouveau financement de base de 11,26 M\$ pour embaucher du personnel spécialisé supplémentaire du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement afin de soutenir les résidents ayant des comportements réactifs, ce qui fait passer l'investissement total dans le projet de 84 M\$ à 95 M\$;
- Nouveau financement de 0,18 M\$ pour la gestion continue du bureau de coordination provincial du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement afin de permettre un soutien centralisé du projet et des Services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement. Le soutien centralisé du Projet est assuré par le bureau de coordination du Projet, qui est chargé de soutenir la responsabilité et la durabilité des services du Projet. La normalisation centralisée des outils et des pratiques, des initiatives d'amélioration qualitative, de l'échange de connaissances et de la collecte des données du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement fournies par le bureau de coordination est un élément clé du succès du projet.

Pilier 2 : Embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel

La Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée fixe des objectifs à l'échelle du système concernant le nombre moyen d'heures de soins directs prodigués aux résidents des foyers de soins de longue durée. Pour atteindre ces objectifs, il faut embaucher et former des milliers de préposés aux services de soutien à la personne et d'infirmières et infirmiers afin que les résidents puissent recevoir le niveau de soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Le gouvernement investit jusqu'à 4,9 milliards de dollars pour appuyer l'embauche et la formation de préposés aux services de soutien à la personne et d'infirmières et infirmiers qui travailleront dans le domaine des soins de longue durée. Cet investissement aide le gouvernement à augmenter la quantité de soins quotidiens directs dont bénéficient les résidents.

Les mesures stratégiques prévues pour 2024-2025 dans le cadre de ce pilier sont les suivantes :

- Investissement de jusqu'à 1,82 milliard de dollars pour continuer à augmenter ou à maintenir les niveaux de financement pour les soins directs aux résidents et soutenir l'atteinte des objectifs moyens de soins directs à l'échelle de la province énoncés dans la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*. Cela représente une augmentation de 571 M\$ par rapport à l'année dernière.
- Augmentation d'environ 353 M\$ pour les foyers de soins de longue durée pour leur financement de fonctionnement annuel pour les niveaux de soins à compter de 2024-2025 – ce qui représente une augmentation de 6,6 % du financement quotidien des niveaux de soins par rapport à 2023-2024.
- Investissement de jusqu'à 4,94 M\$ pour soutenir le programme accéléré d'apprentissage rémunéré pour les soins de longue durée du Collège Humber, et de jusqu'à 2,5 M\$ pour le programme accéléré d'apprentissage rémunéré pour les soins de longue durée en français récemment annoncé avec le Collège Boréal pour former des préposés aux services de soutien à la personne.
- Investissement de 3,1 M\$ par année dans les centres d'apprentissage, de recherche et d'innovation pour les foyers de soins de longue durée de l'Ontario afin d'améliorer la qualité des soins dans le secteur des soins de longue durée par l'éducation, la recherche, l'innovation, la conception et la prestation de services fondées sur des données probantes et le transfert de connaissances.
- Investissement de 4 M\$ dans le Fonds pour l'éducation en services de soutien à la personne afin de développer et d'améliorer la main-d'œuvre des services de soutien à la personne, et investissement de 1 M\$ dans le Fonds pour la communication en fin de vie afin d'accroître les connaissances, les compétences et les aptitudes applicables à la prestation de soins en fin de vie. Le ministère a obtenu l'approbation, dans le cadre du processus de planification stratégique 2024-2025, d'un montant de 15 M\$ sur trois ans afin d'assurer la continuité de ces programmes de formation et d'étendre le soutien existant au secteur des soins de longue durée.

Pilier 3 : Construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables

Le gouvernement investit et innove pour créer les places nouvelles et modernisées dont la province a besoin, tant dans les collectivités urbaines que rurales, de sorte que la province ait la capacité de répondre aux besoins en matière de places dans des foyers de soins de longue durée dès maintenant et à l'avenir. Le gouvernement continue de faire des progrès au regard de son engagement d'aménager 58 000 places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée ainsi que dans des

foyers réaménagés selon des normes de conception modernes dans toute la province d'ici 2028, avec plus de 18 000 places qui sont soit achevées, soit en cours d'aménagement, ou pour lesquelles on a reçu l'autorisation d'entamer les travaux.

Pour accélérer la construction de foyers de soins de longue durée, l'Ontario augmente le financement dans le cadre de la subvention pour le financement des coûts de construction jusqu'à 35 \$ par lit et par jour pour les bénéficiaires admissibles. Les demandeurs sans but lucratif admissibles pourront aussi convertir jusqu'à 15 \$ par lit par jour du financement supplémentaire en une subvention de construction payable au début de la construction, afin d'augmenter les capitaux propres initiaux des projets et de permettre aux demandeurs d'obtenir du financement. Ce financement fixe et limité dans le temps permettra de relever les défis liés à l'augmentation des coûts de construction et à l'augmentation des taux d'emprunt qui empêchent de nombreux exploitants de passer à la phase de construction. Cette augmentation du financement signifie que les projets admissibles, qui représentent des milliers de places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée ainsi que dans des foyers réaménagés, pourront être réalisés plus rapidement.

Pilier 4 : Améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence

En plus de renforcer les programmes d'inspection et d'application de la loi, le ministère a annoncé un certain nombre d'autres initiatives visant à améliorer la protection et la sécurité des résidents. Par exemple, le gouvernement prolonge le Programme d'aide pour les technologies relatives à la sécurité des médicaments dans les foyers de soins de longue durée, d'une durée de trois ans, et le fusionne avec le programme pour l'utilisation d'outils d'aide à la décision clinique. Le fonds consolidé, appelé programme pour les solutions technologiques intégrées, investira près de 70 M\$ au cours des deux prochaines années pour améliorer la gestion et la sécurité des médicaments, faciliter l'accès à des outils d'aide à la décision clinique et aider les foyers de soins de longue durée à répondre à leurs besoins uniques en matière de solutions technologiques et numériques.

Dans le cadre du *Budget de 2024*, le gouvernement reste déterminé à soutenir la troisième phase du Système CARES d'aide à la conformité et d'application des mesures législatives. Le projet concerne un système logiciel principalement utilisé par

les inspecteurs de la Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée pour inspecter les foyers de soins de longue durée afin d'assurer le respect de la loi et de la réglementation, et de préserver les droits, la sécurité et la qualité de vie des résidents. La phase 3 est en cours, et le système devrait être lancé au début de l'année 2025. Cette phase comprend des modifications de la plateforme LTCHomes.net et du Système de rapport d'incidents critiques utilisé par les foyers.

Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Autres – Fonctionnement	9 339, 8
Autres – Immobilisations	0, 0
Ministère (avant consolidation)	9 339, 8
Redressements de consolidation	(5 216, 7)
TOTAL	4 123, 1

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023- 2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	11,218,100	3,816,900	516	7,401,200	7,055,000	8,402,341
Programme de foyers de soins de longue durée	9,328,257,200	1,036,031,800	12.5	8,292,225,400	7,742,159,900	7,141,977,741
Total à voter – Charges de fonctionnement	9,339,475,300	1,039,848,700	12.5	8,299,626,600	7,749,214,900	7,150,380,082
Crédits législatifs	314,014		0.0	314,014	314,014	16,667
Total du ministère – Charges de fonctionnement	9,339,789,314	1,039,848,700	12.5	8,299,940,614	7,749,528,914	7,150,396,749
Redressement de consolidation – collèges	(12,220,300)	(12,220,300)	-	-	-	(15,732,916)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	(5,013,477,600)	(25,392,600)	0.5	(4,988,085,000)	(4,238,540,100)	(4,523,069,323)
Redressement de consolidation – hôpitaux	(188,017,300)	(26,047,600)	16.1	(161,969,700)	(176,234,700)	(159,619,166)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(3,000,000)	(3,000,000)	-	-	-	(4,709,029)
Redressement de consolidation – portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	(123,395)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	4,123,074,114	973,188,200	30.9	3,149,885,914	3,334,754,114	2,447,142,920
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme de foyers de soins de longue durée	20,430,000	-	0.0	20,430,000	20,430,000	20,429,959
Total à voter – Actifs de fonctionnement	20,430,000	-	0.0	20,430,000	20,430,000	20,429,959
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	20,430,000	-	0.0	20,430,000	20,430,000	20,429,959
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de foyers de soins de longue durée	1,000	(83,730,800)	(100.0)	83,731,800	42,814,900	51,556,839
Total à voter – Charges d'immobilisations	1,000	(83,730,800)	(100.0)	83,731,800	42,814,900	51,556,839
Redressement de consolidation – hôpitaux	0	83,730,800	(100.0)	(83,730,800)	(42,813,900)	(51,556,839)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1,000	-	-	1,000	1,000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	4,123,075,114	973,188,200	30.9	3,149,886,914	3,334,755,114	2,447,142,920

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario d'avril 2024.

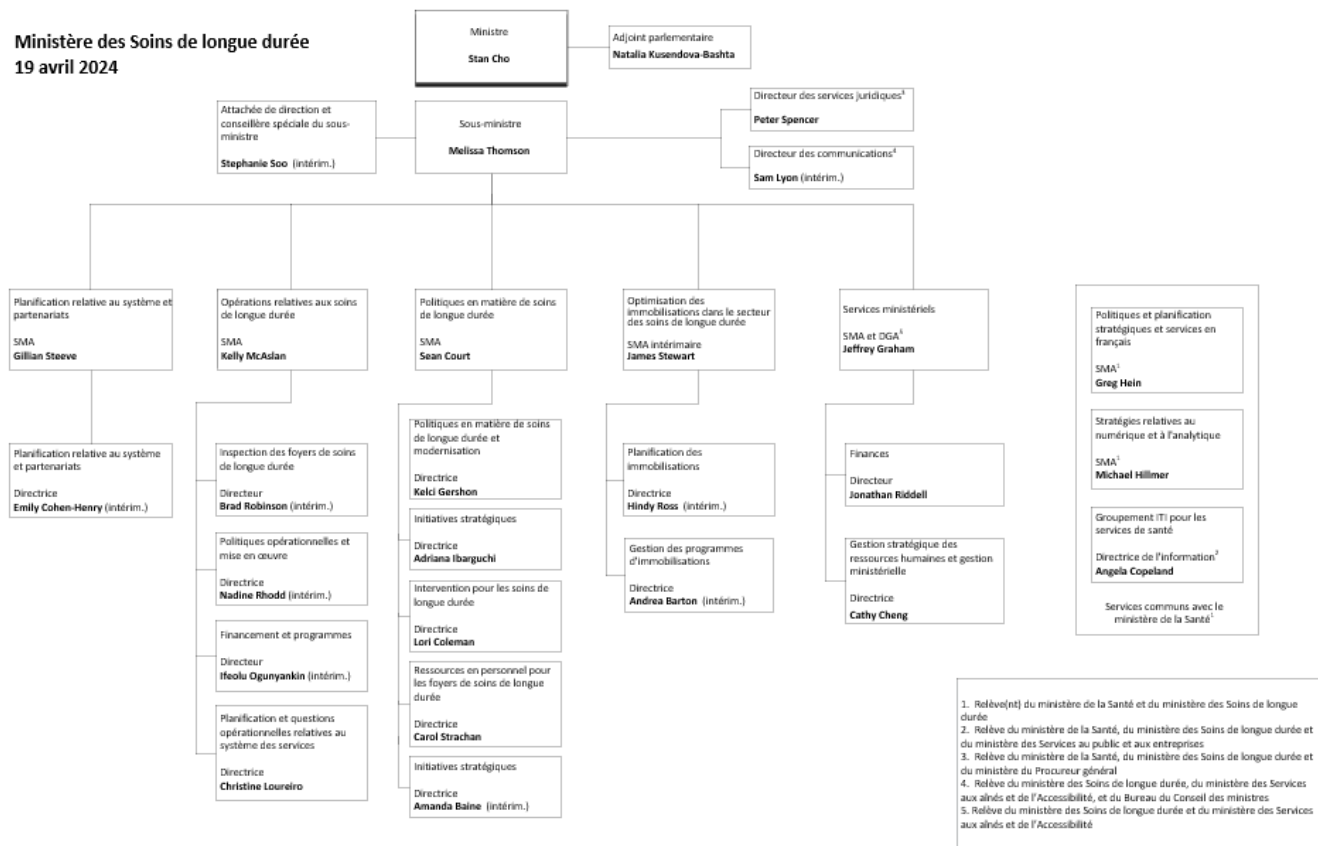
Tableau des tendances historiques du ministère

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022*	Chiffres réels 2022-2023*	Prévisions 2023-2024 *	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Ministère – Fonctionnement et immobilisations avant consolidation	7 361 130 155	7 201 953 588	8 383 672 414	9 339 790 314
Variation d'un exercice à l'autre		-2,2%	16,4%	11,4%
Redressement de consolidation et autres redressements (fonctionnement et immobilisations)	(5 010 122 764)	(4 754 810 668)	(5 233 785 500)	(5 216 715 200)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 351 007 391	2 447 142 920	3 149 886 914	4 123 075 114

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Organigramme du ministère

Ministère des Soins de longue durée 19 avril 2024



Version accessible

1. Stan Cho, ministre
 - 1.1. Natalia Kusendova-Bashta, adjointe parlementaire
2. Melissa Thomson, sous-ministre
 - 2.1. Peter Spencer, Directeur, Services juridiques
 - 2.2. Sam Lyon, directeur par intérim, Direction des communications
 - 2.3. Stephanie D. Soo, attachée de direction et conseillère spéciale du sous-ministre (poste intérimaire)
 - 2.4. Gillian Steeve, sous-ministre adjointe, Planification relative au système et partenariats
 - 2.4.1. Emily Cohen-Henry, directrice par intérim, Planification relative au système et partenariats
 - 2.5. Kelly McAslan, sous-ministre adjointe, Opérations relatives aux soins de longue durée
 - 2.5.1. Brad Robinson, directeur par intérim, Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée
 - 2.5.2. Nadine Rhodd, directrice par intérim, Direction des politiques opérationnelles et de la mise en œuvre
 - 2.5.3. Ifeolu Ogunyankin, directeur par intérim, Financement et programmes
 - 2.5.4. Christine Loureiro, directrice, Planification et questions opérationnelles relatives au système des services
 - 2.6. Sean Court, sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de soins de longue durée
 - 2.6.1. Kelci Gershon, directrice, Politiques en matière de soins de longue durée et modernisation
 - 2.6.2. Adriana Ibarguchi, directrice, Initiatives stratégiques
 - 2.6.3. Lori Coleman, directrice, Intervention pour les soins de longue durée
 - 2.6.4. Carol Strachan, directrice par intérim, Direction des ressources en personnel pour les foyers de soins de longue durée
 - 2.6.5. Amanda Baine, directrice par intérim, Initiatives stratégiques
 - 2.7. James Stewart, sous-ministre adjoint par intérim, Division de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée
 - 2.7.1. Hindy Ross, directrice par intérim, Planification des immobilisations

2.7.2. Andrea Barton, directrice par intérim, Gestion des programmes d'immobilisations

2.8. Jeffrey Graham, sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Services ministériels

2.8.1. Jonathan Riddell, directeur, Finances

2.8.2. Cathy Cheng, directrice, Gestion stratégique des ressources humaines et gestion ministérielle

2.9. Greg Hein, sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégiques et services en français

2.10. Michael Hillmer, sous-ministre adjoint, Stratégies relatives au numérique et à l'analytique

2.11. Angela Copeland, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé

ANNEXE – PARTIE I

RAPPORT ANNUEL : Résultats 2023-2024

Les soins de longue durée sont une priorité absolue pour le gouvernement de l'Ontario. C'est pourquoi en 2019, le gouvernement a créé un ministère autonome consacré aux soins de longue durée en Ontario. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis, le gouvernement a réalisé des progrès considérables dans le redressement du système de soins de longue durée, notamment en mettant en place un nouveau cadre de gouvernance pour les services de soins de longue durée en Ontario, fondé sur la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* et le Règlement de l'Ontario 246/22. Ce travail s'est poursuivi en 2023-2024, le gouvernement ayant fait des investissements sans précédent, lancé des programmes novateurs et apporté des améliorations constantes au cadre de gouvernance pour améliorer les soins de longue durée, afin que chaque résident des foyers de soins de longue durée bénéficie de la meilleure qualité de vie possible ainsi que de soins sûrs et de grande qualité.

Pilier 1 : Offrir aux personnes âgées un accès plus rapide et plus convivial aux services dont elles ont besoin

Fonds pour les priorités locales

En août 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 20 M\$ pour lancer le nouveau Fonds pour les priorités locales, administré par Santé Ontario pour l'exercice 2022-2023. En avril 2023, il a élargi le programme en versant un montant supplémentaire de 15 M\$, pour un total de 35 M\$ en 2023-2024. Les projets financés par le Fonds pour les priorités locales permettent aux résidents d'obtenir les soins spécialisés dont ils ont besoin dans leur foyer de soins de longue durée sans avoir à se rendre à l'urgence ou à être admis à l'hôpital. Certains projets appuient également l'admission dans les foyers de personnes qui n'ont plus besoin de soins actifs à l'hôpital, mais qui ont des besoins complexes auxquels il peut être difficile de répondre sans soins, services et soutien spécialisés.

Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé

Le 18 août 2022, le gouvernement de l'Ontario a présenté le Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé, qui comprend l'apport de modifications

à la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* au moyen de la *Loi de 2022 pour plus de lits et de meilleurs soins*. Il comprend une série de mesures interconnectées visant à faciliter l'admission des patients admissibles nécessitant d'autres niveaux de soins dans un foyer de soins de longue durée qui peut mieux répondre à leurs besoins. Cette loi permet de veiller à ce que les patients qui ont besoin d'un traitement à l'hôpital puissent obtenir le traitement d'urgence, les interventions chirurgicales et les autres services hospitaliers dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Ces mesures permettent également de veiller à ce que les patients nécessitant d'autres niveaux de soins reçoivent des soins dans un milieu plus approprié leur offrant une meilleure qualité de vie pendant qu'ils attendent d'avoir une place dans leur foyer de soins de longue durée privilégié.

Le financement pour 2023-2024 comprend un certain nombre d'investissements, notamment :

- 35 M\$ pour l'élargissement du Fonds pour les priorités locales, administré par Santé Ontario, à l'appui des interventions en temps opportun fondées sur les besoins des collectivités;
- 10 M\$ pour soutenir le Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement afin qu'il puisse continuer à améliorer les services;
- 3,24 M\$ pour l'hôpital Baycrest pour la poursuite du programme virtuel de médecine comportementale.

Continuum des soins

Le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée a été lancé dans cinq collectivités en 2020, puis élargi en 2021 pour inclure les 55 services paramédicaux certifiés de la province, ce qui le rend accessible à toutes les personnes âgées admissibles de l'Ontario.

En date d'octobre 2023, le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée a permis à plus de 48 000 personnes de recevoir des soins à domicile. Le taux de satisfaction des clients, des fournisseurs de soins et des autres professionnels associés au programme est toujours de 98 %.

En 2021, le gouvernement a annoncé un élargissement des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement, qui permettent aux résidents vulnérables des foyers de soins de longue durée ayant des besoins complexes,

comme ceux atteints de démence, de recevoir des soins sûrs et de qualité dans le confort d'un foyer de soins de longue durée plutôt qu'à l'hôpital. Des soins spécialisés dans le cadre des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement sont requis en raison de la fréquence des comportements réactifs, de leur gravité ou du niveau de risque que présentent ces comportements pour la personne elle-même et pour les autres résidents, les visiteurs et les membres du personnel. Les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offrent un effectif spécialisé et accru, un environnement adapté, une évaluation comportementale ciblée et une planification améliorée des soins. En janvier 2024, le gouvernement a annoncé qu'il investissait près de 2,5 M\$ pour créer trois nouveaux services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement dans des foyers de soins de longue durée à Etobicoke, Timmins et Brampton. Les trois nouveaux services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement, dotés de 51 places spécialisées, s'ajoutent à l'investissement antérieur du gouvernement de 141 places spécialisées dans 7 services existants situés à d'autres endroits dans la province. Un montant supplémentaire de 3 M\$ permettra d'améliorer la prestation des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement et de former le personnel des 21 services désignés dans la province.

Pilier 2 : Embaucher et maintenir en poste davantage de membres du personnel

Le recrutement d'un plus grand nombre de préposés aux services de soutien à la personne fait partie du plan « Votre santé » de la province, qui vise à offrir aux résidents des foyers de soins de longue durée davantage d'heures de soins directs et à développer les services de soins à domicile.

Des progrès historiques ont été réalisés cette année en ce qui concerne l'amélioration de la dotation en personnel dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario. Le gouvernement a continué d'embaucher et de former des préposés aux services de soutien à la personne, du personnel infirmier et d'autres travailleurs de la santé pour le secteur des soins de longue durée dans le cadre de plusieurs programmes.

En mars 2023, dans le cadre du plan intitulé « Un meilleur endroit où vivre et travailler : plan de dotation des soins de longue durée de l'Ontario », le gouvernement a annoncé des investissements pouvant atteindre 1,25 milliard de dollars en 2023-2024 pour faciliter l'embauche et le maintien en poste d'infirmières et infirmiers, de préposés aux services de soutien à la personne et de professionnels paramédicaux dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario et pour augmenter le temps consacré aux soins directs et favoriser l'atteinte des objectifs moyens à l'échelle du système. Cet investissement s'ajoute à l'investissement de 270 M\$ réalisé en 2021-2022 ainsi qu'à celui de 673 M\$ réalisé en 2022-2023.

En novembre 2023, le gouvernement a annoncé un investissement de plus de 300 M\$ sur trois ans dans un nouveau programme d'incitation destiné à aider des milliers de personnes à entamer une carrière de préposé aux services de soutien à la personne dans les foyers de soins de longue durée et dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. Cette mesure incitative offre jusqu'à 25 400 \$ aux étudiants et aux jeunes diplômés des programmes de formation de préposé aux services de soutien à la personne.

En outre, le gouvernement continue d'améliorer l'accès des résidents aux services de soutien social fournis par des travailleurs sociaux autorisés, des intervenants en service social et d'autres professionnels paramédicaux par un investissement sur trois ans de près de 20 M\$.

Depuis l'automne 2021, le gouvernement continue d'offrir un fonds annuel de 10 M\$ aux foyers de soins de longue durée par l'intermédiaire du Fonds de soutien à la croissance professionnelle. Le fonds permet de couvrir les coûts d'éducation et de formation continue des membres du personnel travaillant dans les foyers de soins de longue durée et ayant un impact direct sur les résidents de ces foyers. Pour composer avec l'augmentation du personnel et l'expansion par l'aménagement de places, le ministère a annoncé un fonds supplémentaire ponctuel de 2,61 M\$ en 2023-2024.

De plus, le gouvernement a annoncé un financement de plus de 100 M\$ pour ajouter jusqu'à 2 000 membres du personnel infirmier au secteur des soins de longue durée d'ici 2025-2026. Ce financement, lancé en 2021, a permis la création de deux initiatives novatrices :

- La première est l'initiative de renouvellement du programme d'études en soins infirmiers dans les collèges de l'Ontario, offerte conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère des Collèges et Universités et Collèges Ontario. Cette initiative permettra d'améliorer l'accès aux programmes de soins infirmiers dans les collèges financés par les fonds publics grâce à la mise en place de nouveaux programmes novateurs de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières ainsi que de programmes de formation relais;
- La deuxième est l'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers, offerte conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère de la Santé et la Registered Practical Nurses Association of Ontario. Cette initiative offre un soutien financier aux préposés aux services de soutien à la personne et au personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'ils puissent poursuivre leurs études en vue de devenir respectivement membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et membres du personnel infirmier autorisé.

En 2022, le ministère des Soins de longue durée s'est associé au collège Humber pour mettre à l'essai le programme accéléré d'apprentissage rémunéré pour les préposés aux services de soutien à la personne dans le domaine des soins de longue durée, qui offre aux employés actuels des foyers de soins de longue durée (p. ex. les aides-résidents) la possibilité d'améliorer leurs compétences et de passer à un rôle de préposé aux services de soutien à la personne en utilisant un module de formation accélérée en ligne. En 2023, le programme a été prolongé pour trois années supplémentaires, afin de former jusqu'à 600 préposés aux services de soutien à la

personne travaillant dans des foyers de soins de longue durée d'ici 2025-2026. En outre, en mars 2024, le gouvernement a annoncé un investissement pouvant atteindre 2,5 M\$ sur deux ans pour étendre le programme au personnel francophone des soins de longue durée. Le Collège Boréal formera trois cohortes d'un maximum de 30 participants, pour un total de 90 étudiants d'ici 2024-2025.

En janvier 2024, le gouvernement a annoncé un investissement de 94,5 M\$ sur trois ans pour prolonger le Programme de ressources et de formation au préceptorat en soins de longue durée. Depuis son lancement en 2021, le programme a permis à 500 foyers de soins de longue durée d'offrir des stages cliniques à plus de 17 000 étudiants en soins infirmiers et en services de soutien à la personne. Grâce à ce nouvel investissement, le programme vise désormais à former plus de 3 000 nouveaux précepteurs et à soutenir 31 000 nouveaux stages cliniques d'ici 2027.

Dans le cadre de cette même annonce, le gouvernement s'est engagé à investir près de 11 M\$ sur trois ans pour élargir La classe vivante, un programme qui aide les étudiants à apprendre la profession de préposé aux services de soutien à la personne sur place dans un foyer de soins de longue durée de leur région. Grâce à cet investissement, le programme doublera le nombre de classes vivantes, qui passera de 20 à 40, ce qui permettra de former jusqu'à 1 300 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne d'ici 2026.

L'offre d'aliments nutritifs est importante pour la qualité de vie des résidents. Dans le cadre de l'augmentation globale de 2,4 % du niveau de financement des soins versé au secteur en 2023-2024, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 32 M\$ (ce qui représente une hausse de 9,7 %) dans le financement du soutien nutritionnel pour les foyers de soins de longue durée. Cette augmentation de 9,7 % aide les foyers de soins de longue durée à gérer l'augmentation des coûts alimentaires ainsi que de l'inflation alimentaire « cachée » dont ne font pas état les données officielles, afin de permettre aux foyers de mieux fournir aux résidents des services alimentaires et nutritionnels sûrs et appropriés qui s'harmonisent avec leurs programmes de soins et contribuent à de meilleurs résultats sur les plans de la santé et de la qualité de vie.

En outre, en juillet 2023, dans le cadre du plan *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, qui a pour priorité de faciliter l'accès des Ontariens aux

soins dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, le ministère de la Santé a mis en place de nouvelles règles « de plein droit ». Ces exemptions permettent aux médecins, infirmiers, technologues de laboratoire médical et inhalothérapeutes qualifiés de l'extérieur de la province et autorisés dans d'autres administrations canadiennes de travailler dans les hôpitaux publics et les foyers de soins de longue durée de l'Ontario sans avoir à s'inscrire d'abord auprès de l'un des ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario. Cela permet de réduire les obstacles administratifs liés à la procédure d'inscription qui peuvent retarder la participation d'une personne au système de santé de l'Ontario.

Pilier 3 : Construire des foyers modernes, sécuritaires et confortables

En novembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une augmentation limitée dans le temps de la subvention de financement de la construction, qui a permis de soutenir 67 projets admissibles dont la construction a débuté entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 août 2023. Ces projets bénéficieront d'une subvention supplémentaire pour la construction pouvant atteindre 35 \$ par place et par jour pendant 25 ans.

En mars 2024, le ministère compte 110 projets ouverts, en cours de construction ou dont la construction a été approuvée, pour un total de 18 204 places :

- 27 projets ont été lancés; ces projets offriront 2 246 places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée et 2 336 places dans des foyers réaménagés partout dans la province;
- 78 projets sont en cours de réalisation; ces projets offriront 6 861 places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée et 6 407 places dans des foyers réaménagés partout dans la province;
- La réalisation de 5 projets a été approuvée; ces projets offriront 169 places dans de nouveaux foyers de soins de longue durée et 185 places dans des foyers réaménagés partout dans la province.

Le gouvernement a achevé la construction de quatre nouveaux foyers de soins de longue durée dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction. Grâce à ce programme, 1 272 places de soins de longue durée ont été aménagées dans trois propriétés appartenant à des hôpitaux :

- (1) Un foyer appelé Lakeridge Gardens, qui compte 320 nouveaux lits de soins de longue durée, a été aménagé par Lakeridge Health à Ajax et a ouvert ses portes en mars 2022;
- (2) Le foyer Humber Meadows, qui compte 320 nouveaux lits de soins de longue durée, a été aménagé par l'hôpital Humber River à Toronto et a ouvert ses portes en mai 2023;
- (3) Deux foyers appelés collectivement Wellbrook Place ont été construits par Trillium Health Partners à Mississauga et ont ouvert leurs portes en novembre 2023 – l'un de ces foyers compte 312 lits, et l'autre compte 320 nouveaux lits, pour un total de 632 lits.

Pilier 4 : Améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence

En 2021, le gouvernement s'est engagé à investir 72,3 M\$ de plus sur 3 ans pour accroître la capacité d'application de la loi. Grâce à cet investissement, le gouvernement a doublé le nombre d'inspecteurs sur place qui effectuent des inspections et répondent aux plaintes, ce qui permet de résoudre les problèmes plus rapidement et de veiller à ce que chaque résident des foyers de soins de longue durée vive dans la dignité dans un environnement sûr.

En janvier 2024, le gouvernement a annoncé la création d'une nouvelle Unité des enquêtes composée de 10 personnes. La formation spécialisée des enquêteurs leur permet de porter des accusations provinciales pour 11 infractions en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*. Les poursuites qui découlent des recommandations formulées par les enquêteurs peuvent donner lieu à des amendes, voire à des peines d'emprisonnement. Bien que des dispositions relatives aux infractions existaient dans les lois précédentes, elles étaient appliquées différemment, et les inspecteurs étaient limités dans les mesures qu'ils pouvaient prendre en cas de non-conformité. La nouvelle unité renforcera l'application de la loi et la responsabilisation par des mesures réactives, mais elle jouera également un rôle dissuasif proactif pour améliorer le respect de la loi et garantir la sécurité des résidents.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Le ministère des Soins de longue durée s'engage à améliorer les soins de longue durée en Ontario. L'un des éléments clés de ce travail consiste à mesurer les progrès réalisés par le gouvernement provincial relativement à des indicateurs de rendement clés. Vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs de rendement clés liés aux priorités définies par le gouvernement et par le ministère, dont ce dernier assure le suivi chaque année.

Mesure des résultats n° 1 – Temps d'attente médian en jours entre la demande et le placement en foyer de soins de longue durée

De décembre 2022 à décembre 2023, les temps d'attente ont diminué de 9 jours. Le ministère, en collaboration avec Santé Ontario et les titulaires de permis de soins de longue durée, a rouvert 501 lits de soins de convalescence de courte durée et 151 lits du programme de soins de relève. En augmentant le nombre de lits disponibles, le ministère a optimisé la capacité existante en matière de soins de longue durée et réduit les temps d'attente.

Mesure des résultats n° 2 – Pourcentage de lits de soins de longue durée classés comme « nouveaux » selon la classification structurelle des foyers.

En février 2024, 54 % des places de soins de longue durée étaient classées comme nouvelles. Entre avril 2023 et avril 2024, 10 projets ont été achevés, ouvrant plus de 2 100 places.

Mesure des résultats n° 3 – Nombre moyen d'heures consacrées aux soins directs (préposés aux services de soutien à la personne, infirmières et infirmiers) par résident en foyer de soins de longue durée par jour en Ontario

La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* fixe un objectif concernant le nombre moyen d'heures de soins directs que doivent fournir les préposés aux services de soutien à la personne et le personnel infirmier d'ici le 31 mars 2025, soit 4 heures par résident et par jour.

Le ministère a atteint ses objectifs de la première et de la deuxième année et progresse vers la réalisation de son engagement d'augmenter la moyenne quotidienne

des soins directs. Il continuera à rendre compte publiquement de ses objectifs en matière de dotation en personnel, conformément à la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*.

Mesure des résultats n° 4 – Nombre de foyers de soins de longue durée dont on a constaté, lors du suivi, qu'ils n'étaient pas en conformité avec une ordonnance (NOUVEAU)

La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* comprend plusieurs modifications destinées à renforcer la responsabilité des exploitants et à donner aux inspecteurs des outils plus efficaces pour renforcer l'application de la loi et réduire le nombre d'ordonnances de conformité récurrentes.

L'objectif était de réduire à 5,5 % de l'ensemble des foyers de soins de longue durée le pourcentage de foyers qui n'étaient pas en conformité avec une ordonnance.

En 2023, l'objectif a été atteint. Le ministère continuera à surveiller étroitement les foyers de soins de longue durée pour s'assurer que les résidents sont protégés.

Mesure des résultats n° 5 – Nombre d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée

Le gouvernement a lancé un nouveau programme amélioré d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée. Ce programme garantira qu'il y aura suffisamment d'inspecteurs pour visiter chaque établissement de soins de longue durée d'ici la fin de 2025, tout en continuant à examiner les plaintes pour incidents critiques.

Le ministère a atteint son objectif de réaliser une inspection de conformité proactive dans 50 % des foyers de soins de longue durée d'ici mars 2024.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-24 *
Autres - Fonctionnement	7 749, 5
Autres - Immobilisations	42, 8
Ministère (avant consolidation)	7 792, 3
Redressements de consolidation	(4 457, 6)
TOTAL	3 334, 8
Effectif ** (au 31 mars 2024)	653, 9

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Mines

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	5
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	7
Objectifs généraux du ministère	7
Programmes du ministère	7
Programme des mines et des minéraux	8
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	12
Mesures de performance du ministère (NOUVEAUTÉ)	12
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère	12
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	14
Données financières détaillées	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
Tableau 3 : Données d'analyse des tendances historiques	17
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	18
RAPPORT ANNUEL 2023-2024	19
Promotion d'un secteur d'exploitation des minéraux fort et durable	19
Mesures de performance du ministère	23
Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	23

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

MINISTÈRE DES MINES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Mines (MINES) fait la promotion d'un secteur des minéraux fort et durable et applique de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario pour protéger la santé et la sécurité du public ainsi que l'environnement.

Programmes du ministère

Le ministère s'acquitte de son mandat dans le cadre de deux programmes :

- Programme d'administration du ministère;
- Programme des mines et des minéraux.

Programme d'administration du ministère

Le Programme d'administration du ministère fournit une orientation administrative et des services de planification stratégique des activités et des ressources qui sont essentiels à l'efficacité et à l'efficience des activités du ministère. Il offre également des conseils et des services dans les domaines de la planification et de la gestion stratégiques des ressources humaines, du contrôle financier et de la gouvernance financière. Le programme fournit aussi un soutien stratégique essentiel en ce qui concerne les politiques ministérielles, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des documents et de l'information, les communications (y compris les services en français) et l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. De plus, il assure des services de soutien professionnel tels que des services juridiques et de vérification.

Le Programme d'administration du ministère utilise des indicateurs de rendement pour mesurer sa réussite et ses réalisations, de façon à s'assurer que le ministère respecte ses obligations légales d'offrir des services en français, maintient un programme complet et à jour de gestion des situations d'urgence et saisit les occasions d'accroître l'efficience administrative.

Programme des mines et des minéraux

Le ministère veille à la vigueur et à la durabilité du secteur des minéraux en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en vantant la richesse des ressources minérales de l'Ontario auprès de clients étrangers et en appliquant de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario, d'une façon compatible avec la reconnaissance et la confirmation des droits existants (ancestraux ou issus de traités) des peuples autochtones, prévus à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, la protection de la santé et de la sécurité du public et l'environnement.

Administration du cadre réglementaire de la *Loi sur les mines*

Le ministère applique la *Loi sur les mines* au moyen d'outils de réglementation qui garantissent que l'exploration et l'exploitation minières se font de façon responsable sur les plans social et environnemental.

Dans le cadre de ce mandat, le ministère a transformé et actualisé la façon dont le régime minier est administré en Ontario en mettant en place un système électronique intégré axé sur les clients, qui permet à ces derniers d'enregistrer des claims miniers et de les gérer en ligne. Il s'ensuit que les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux en Ontario s'inscrivent dans une approche équilibrée qui profite à l'ensemble de la population ontarienne, et que le processus d'enregistrement des claims respecte les droits des propriétaires fonciers privés et des communautés autochtones. Le système continue d'être mis à jour et amélioré en fonction des commentaires des intervenants.

Le ministère investit également dans la réhabilitation de sites miniers abandonnés situés sur des terres de la Couronne afin d'assurer la sécurité du public, d'améliorer les conditions environnementales et de rendre possible l'utilisation productive de ces terrains.

Le ministère explore actuellement les possibilités d'améliorer le processus de délivrance de permis pour le développement et l'exploitation de mines, afin de

s'assurer que le secteur minier de la province reste compétitif et attrayant pour les investisseurs.

Information géoscientifique

La Commission géologique de l'Ontario (CGO) assure la collecte et la diffusion d'information géoscientifique portant sur l'ensemble des régions de l'Ontario afin de guider les décisions d'investissement et l'élaboration de politiques concernant les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux, la santé et la sécurité du public, l'environnement et l'aménagement du territoire. Les produits et les services géoscientifiques contribuent au développement économique par la protection de l'eau de source, les possibilités de développement liées aux ressources minérales, énergétiques et aquifères, l'aménagement du territoire ainsi que la protection du public contre les risques géologiques.

Programme des débouchés et des investissements dans le secteur de l'exploitation des minéraux

Le programme des débouchés et des investissements dans le secteur de l'exploitation des minéraux vient garantir que l'Ontario reçoit une juste part de la valeur des ressources minérales extraites sur son territoire, cerner les occasions d'investissement stratégique et exercer une influence sur les politiques qui favorisent la compétitivité de l'Ontario dans le secteur.

Relations avec les autochtones

Ce programme encourage et facilite la participation des Autochtones à l'économie ontarienne dans le respect et la reconnaissance de la culture autochtone et des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones. Le programme est axé sur l'établissement et le maintien de relations productives et efficaces entre le gouvernement, les communautés autochtones, l'industrie, les municipalités et d'autres partenaires. Parmi les principales activités figure la collaboration avec les Autochtones pour renforcer les partenariats permettant à ceux-ci de profiter pleinement de l'exploitation des ressources.

Cercle de feu – Développement économique et préparation des communautés

L'exploitation du potentiel minier du Cercle de feu repose principalement sur les infrastructures régionales qui sont nécessaires au développement du Cercle de feu et qui favorisent l'accès et la participation des Premières Nations, comme les routes toutes saisons et le réseau à large bande. Les progrès sont accomplis grâce à des activités clés, y compris à l'établissement de partenariats et à la collaboration directe avec les communautés des Premières Nations concernées, dans le cadre d'ententes bilatérales de financement qui répondent aux besoins et aux priorités propres à chaque communauté, y compris assurer un accès routier toutes saisons aux communautés et au Cercle de feu.

En mars 2024, l'Ontario, la Première Nation de Marten Falls et la Première Nation de Webequie ont signé une entente de développement communautaire pour l'élaboration de projets d'infrastructure communautaire susceptibles de créer des possibilités de développement pour l'avenir dans la région du Cercle de feu. L'entente engage l'Ontario à soutenir des projets d'infrastructure prêts à démarrer, comme des projets de construction d'établissements de santé et de formation, de centres de loisirs et d'immeubles commerciaux, ainsi que des programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre. Ces projets contribueront au mieux-être des Premières Nations et les aideront à mieux se préparer à une pleine participation aux projets de construction de routes reliant les gisements de minéraux critiques du Cercle de feu aux centres manufacturiers du Sud, ce qui permettra de paver la voie à une chaîne d'approvisionnement d'origine ontarienne pour les batteries et les véhicules électriques.

Les Premières Nations de Marten Falls et de Webequie mènent actuellement trois évaluations environnementales concernant les routes qui pourraient devenir les voies vers la prospérité. L'entente de développement communautaire engage l'Ontario et les deux Premières Nations à prendre ensemble les décisions concernant la construction, la propriété et l'exploitation du réseau routier, sous réserve de l'approbation des évaluations environnementales. Cette collaboration

permettra de veiller à ce que les communautés soient prêtes à participer à d'éventuels projets de développement économique dans la région.

Le ministère continue de tirer parti des partenariats à l'échelle fédérale, provinciale et industrielle en vue de la planification et de la mise en place d'infrastructures telles que les routes toutes saisons et le réseau à large bande.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs à long terme et des résultats stratégiques attendus clairs qui orienteront ses efforts vers la réalisation des priorités de son mandat.

MINES s'engage à faire la promotion d'un secteur des minéraux fort et durable et à appliquer de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario. De plus, il continue de prendre des décisions fondées sur des données probantes tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus précisément son rendement quant à l'atteinte des résultats et à l'optimisation des ressources.

Mesures de performance du ministère (NOUVEAUTÉ)

IRC	Indicateur	Valeur cible	Valeur actuelle
Amélioration des résultats sociaux des Ontariennes et Ontariens autochtones	Pourcentage des communautés des Premières Nations et des Métis admissibles visées par une entente de partage des recettes liées aux ressources – Les communautés des Premières Nations et des Métis participent à la gestion des ressources sur leurs territoires traditionnels et en tirent profit (%)	100	90

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

Responsable du secteur des minéraux de la province, MINES s'attache à soutenir la prospérité économique de l'Ontario, la viabilité environnementale et la qualité de vie pour la population ontarienne. Le ministère promeut la croissance économique et la création d'emplois en soutenant le secteur des mines et des minéraux, il mène des activités de surveillance, de recherche et de planification de la gestion et de l'utilisation des ressources minérales de l'Ontario, et il élabore des lois, des politiques et des programmes pour réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des ressources minérales de la province.

MINES veille à la sécurité et à la durabilité du secteur des minéraux par la promotion de l'exploration et des investissements. À cet effet, le ministère

recueille et distribue de l'information géoscientifique, encourage et facilite la participation des communautés autochtones dans le secteur des minéraux, applique la *Loi sur les mines* et veille à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

MINES continue de mettre en œuvre la Stratégie relative aux minéraux critiques dans le but de promouvoir l'Ontario comme une région concurrentielle à l'échelle internationale prête à répondre à la demande mondiale croissante de minéraux critiques en mettant les importants gisements de la province à la disposition de son secteur de la fabrication de calibre mondial.

MINES poursuit sa collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) pour diriger le partage des recettes liées aux ressources afin de permettre aux communautés autochtones de profiter des avantages économiques de cette activité et afin de faire progresser la réconciliation, d'améliorer les relations intergouvernementales, la conjoncture économique et le contexte de planification et de financer les priorités économiques et sociales locales.

À titre de ministère responsable du développement dans le Cercle de feu, MINES collabore avec les Autochtones, le Nord, l'industrie minière, les ministères fédéraux et d'autres ministères provinciaux afin de favoriser un développement responsable et durable. Situé à plus de 500 km au nord-est de Thunder Bay, le Cercle de feu constitue l'une des plus importantes découvertes minières de la province.

MINES applique en interne et dans ses relations avec les autres administrations une approche intégrée en matière de coordination et de planification pour favoriser le développement écologiquement responsable des infrastructures stratégiques de transport, d'accès communautaire et de connectivité dans la région du Cercle de feu.

Voici les principales mesures associées au Programme des mines et des minéraux en 2024-2025 :

- Favoriser la croissance économique et la création d'emplois en appuyant le secteur des mines et des minéraux.

- Assurer la surveillance, la recherche et la planification pour la gestion et l'utilisation des ressources minérales de l'Ontario.
- Élaborer et mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes pour réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des ressources minérales de l'Ontario.
- Continuer de promouvoir la Stratégie relative aux minéraux critiques et le Cercle de feu pour faire de l'Ontario un chef de file de l'exploitation minière.
- Continuer de collaborer avec le MRNF et le ministère des Affaires autochtones concernant la gestion du partage des recettes liées aux ressources avec les communautés autochtones.
- Hisser l'Ontario au premier rang de l'exploitation des minéraux en améliorant les processus de délivrance de permis et d'évaluation.

Afin d'aider l'Ontario à attirer des investissements miniers pour soutenir l'exploitation des minéraux critiques, MINES a apporté des modifications à la *Loi sur les mines* et a adopté de nouveaux règlements pour améliorer le respect des délais et la flexibilité en ce qui a trait à la planification de la fermeture des mines.

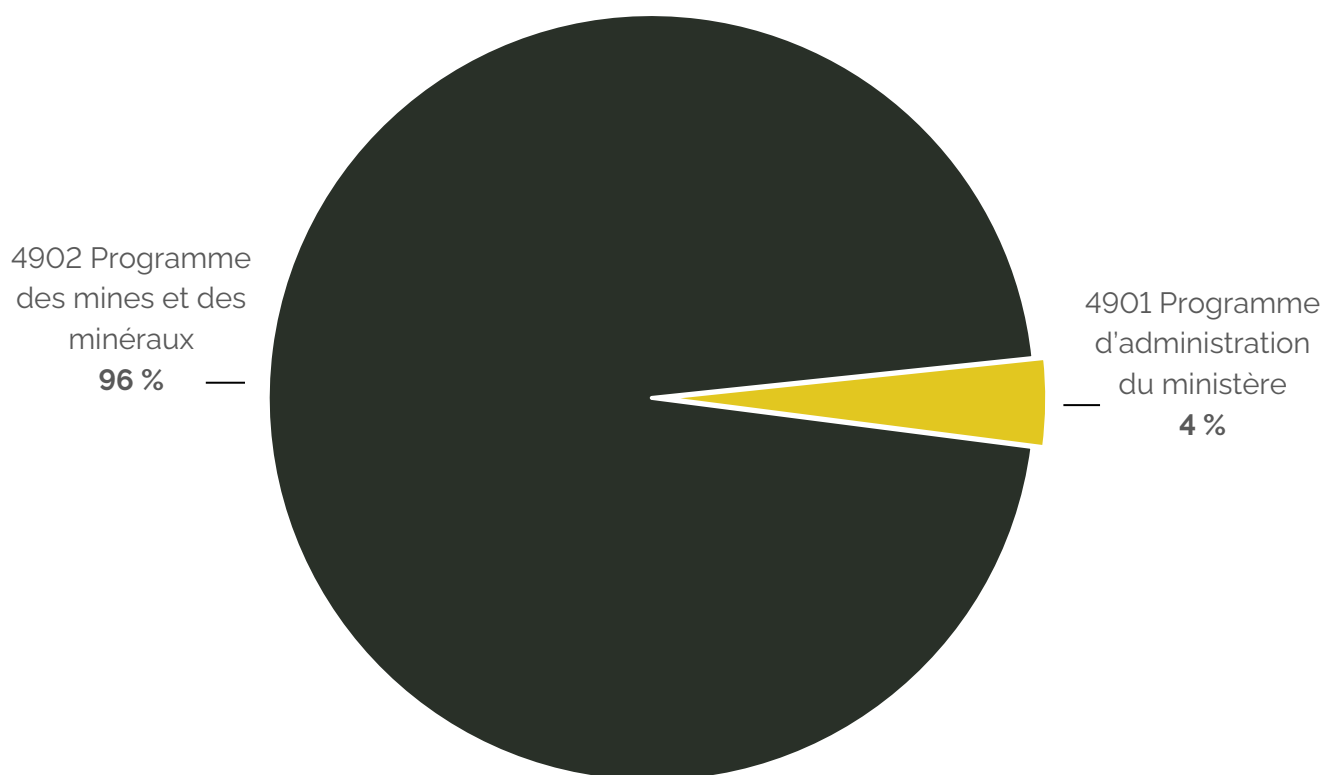
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

(Consolidées)

Fonctionnement	195,6
Immobilisations	13,5
TOTAL	209,1

Ministère des Mines

Total – Fonctionnement et immobilisations
par crédit



Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024*\$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	7 302 700	1 293 500	21,5	6 009 200	7 713 300	6 358 060
Programme des mines et des minéraux	190 923 400	35 513 100	22,9	155 410 300	175 121 100	138 195 229
Total à voter – Charges de fonctionnement	198 226 100	36 806 600	22,8	161 419 500	182 834 400	144 553 289
Crédits législatifs	466 014		0,0	466 014	466 014	79 398
Total du ministère – Charges de fonctionnement	198 692 114	36 806 600	22,7	161 885 514	183 300 414	144 632 687
Redressement de consolidation – Agence ontarienne des eaux					-	(2 145 119)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 077 900)	209 100	(6,4)	(3 287 000)	(3 273 000)	(3 331 177)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	195 614 214	37 015 700	23,3	158 598 514	180 027 414	139 156 391
Actifs de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Programme des mines et des minéraux	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2 000		0,0	2 000	2 000	
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Programme des mines et des minéraux	12 802 000	(1 212 500)	(8,7)	14 014 500	345 618 500	94 606 291
Total à voter – Charges d'immobilisations	12 803 000	(1 212 500)	(8,7)	14 015 500	345 619 500	94 606 291
Crédits législatifs	709 500	70 000	10,9	639 500	639 500	530 108
Total du ministère – Charges d'immobilisations	13 512 500	(1 142 500)	(7,8)	14 655 000	346 259 000	95 136 399
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général		993 600	(100,0)	(993 600)	(1 046 000)	(1 441 688)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	13 512 500	(148 900)	(1,1)	13 661 400	345 213 000	93 694 711
Biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Programme des mines et des minéraux	601 000		0,0	601 000	601 000	800 000
Total à voter – Biens immobilisés	602 000		0,0	602 000	602 000	800 000
Total du ministère – Biens immobilisés	602 000		0,0	602 000	602 000	800 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	602 000		0,0	602 000	602 000	800 000
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	209 126 714	36 866 800	21,4	172 259 914	525 240 414	232 851 102

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau 3 : Données d'analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels* 2022-2023 \$	Prévisions* 2023-2024 \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	318 459 079	232 851 102	172 259 914	209 126 714
		-26,9 %	-26,0 %	21,4 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

Budget des dépenses :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

Comptes publics :

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

Budget de l'Ontario :

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

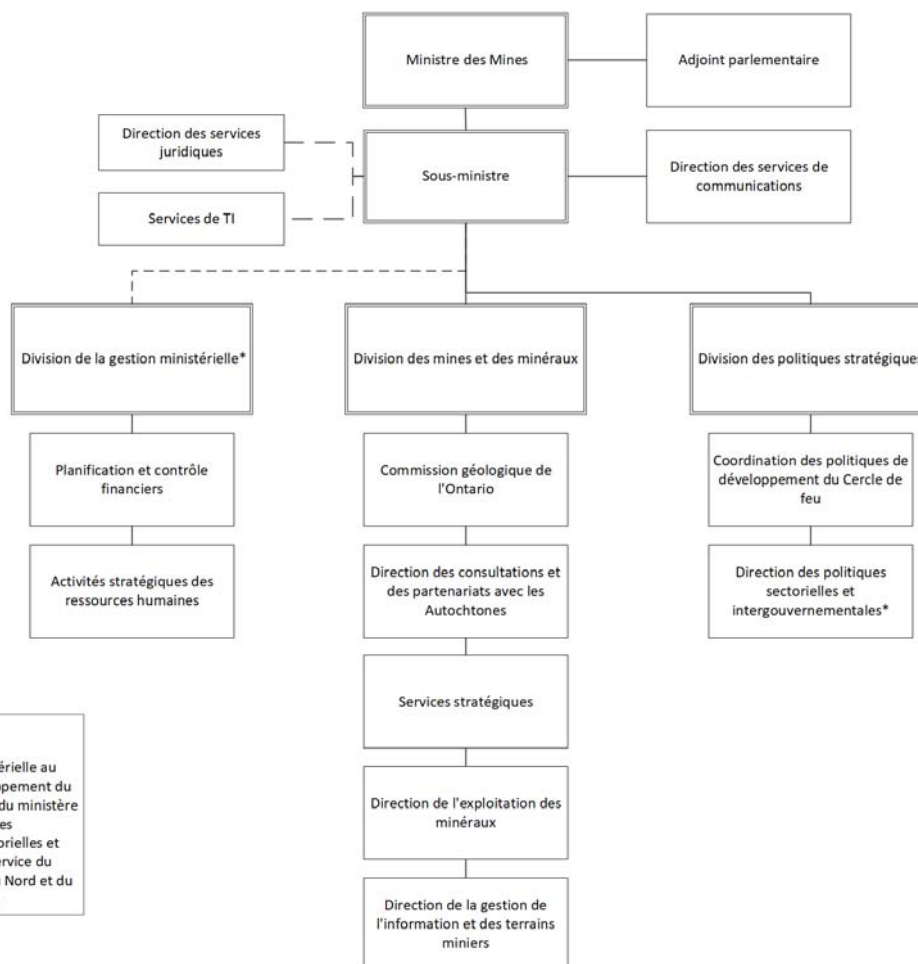
Ministère des Mines :

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-mines>

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Mines

Avril 2024



Légende

*Division de la gestion ministérielle au service du ministère du Développement du Nord, du ministère des Mines et du ministère des Affaires autochtones

*Direction des politiques sectorielles et intergouvernementales au service du ministère du Développement du Nord et du ministère des Mines

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Promotion d'un secteur d'exploitation des minéraux fort et durable

L'exploitation minière est depuis longtemps l'épine dorsale de l'économie ontarienne. Les secteurs de l'exploration et de l'exploitation minières de la province ont une riche histoire et sont responsables du développement de l'économie ontarienne, en particulier dans le Nord. Les découvertes faites par le secteur des minéraux ont permis de bâtir des communautés plus fortes qui dépendent et bénéficient des mines nouvelles ou existantes. Le secteur minier de la province est en plein essor grâce aux efforts du gouvernement.

Industrie minière

L'Ontario se classe parmi les 10 premières régions du monde au chapitre des dépenses d'exploration minière. En 2023, l'Ontario occupait le premier rang au Canada pour les investissements dans l'exploration minière, lesquels totalisaient 952 millions de dollars, ce qui représente environ 24 % des investissements dans l'exploration minière au Canada.

L'Ontario figure également parmi les plus grands producteurs de minéraux au Canada, ayant généré 15,7 milliards de dollars en minéraux en 2023, soit 26 % de la valeur totale des minéraux extraits au pays. Le secteur minier de l'Ontario est ainsi l'un des plus grands producteurs de minéraux quant à la valeur, et il contribue chaque année au produit intérieur brut de la province à hauteur d'environ 12,9 milliards de dollars. L'exploitation minière en Ontario représente environ 31 000 emplois directs et 47 000 emplois indirects associés au traitement des minéraux ainsi qu'à l'approvisionnement et aux services miniers. De plus, le secteur minier de l'Ontario emploie 9 % d'Autochtones, une proportion parmi les plus élevées de toutes les industries.

Toronto demeure la capitale financière mondiale de l'industrie minière. De 2019 à 2023, 36 % de tous les capitaux propres mobilisés par l'industrie minière mondiale provenaient soit de la Bourse de Toronto (TSX), soit de la Bourse de croissance TSX (TSXV). Plus de 1 100 sociétés minières, soit environ 40 % de toutes les sociétés minières publiques dans le monde, étaient inscrites à la TSX ou à la TSXV en 2023. La même année, la TSX et la TSXV ont permis de mobiliser 7,6 milliards de dollars en nouveaux capitaux propres pour l'industrie minière. Les investissements miniers en Ontario sont passés de 1,3 milliard de dollars en 2010 à 4,8 milliards de dollars en 2023.

Actuellement, environ 200 sociétés sont activement impliquées dans plus de 400 projets miniers en Ontario. En 2023, le nombre de claims miniers actifs dans

la province s'élevait à plus de 380 000. L'Ontario compte 36 mines actives, la majeure partie d'entre elles se trouvant dans le Nord de l'Ontario.

Cinq projets de construction de mines sont en cours dans la province : le projet Côté Gold d'IAMGOLD, près de Gogama (2,5 milliards de dollars), le projet Bradshaw de Gowest, près de Timmins, pour l'exploitation d'or (27 millions de dollars), le projet Greenstone de Greenstone Gold Mines, près de Geraldton, pour l'exploitation d'or (1,5 milliard de dollars), le projet Victoria de KGHM, à Sudbury, pour l'exploitation de nickel (1 milliard de dollars) et le projet Onaping Depth de Glencore, à Sudbury, pour l'exploitation de nickel et de cuivre (1,3 milliard de dollars).

De plus, en 2023, Argonaut a terminé la construction du projet Magino, près de Dubreuilville, pour l'exploitation d'or (422 millions de dollars) et a annoncé le début de la production commerciale en novembre 2023.

Minéraux critiques

Le mois de mars 2024 a marqué le deuxième anniversaire de la toute première stratégie relative aux minéraux critiques, un plan directeur quinquennal complet visant à raffermir la position de l'Ontario comme leader mondial de l'approvisionnement en minéraux critiques. Cette stratégie vise à améliorer le cadre réglementaire de l'Ontario, à créer des possibilités de développement économique avec les partenaires autochtones et à favoriser la transition vers une économie plus propre et plus durable. Les progrès sont visibles et commencent déjà à porter leurs fruits. Les investissements dans l'exploration des minéraux critiques ont augmenté de 21 millions de dollars en 2023 pour atteindre 349 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 6 % par rapport à 2022. En continuant de remplir les engagements énoncés dans la stratégie, le gouvernement accroît la résilience des chaînes d'approvisionnement de la province, augmente son potentiel d'exploration et d'exploitation et favorise l'innovation technologique au profit de l'industrie mondiale.

L'un des grands engagements de la Stratégie relative aux minéraux critiques était le lancement du Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques (FIMC), lequel a eu lieu le 24 novembre 2022. Par l'intermédiaire de ce fonds, le gouvernement de l'Ontario continue d'investir dans le secteur des minéraux critiques et d'accroître la recherche et le développement de nouvelles technologies. Le FIMC rapproche les producteurs de minéraux critiques du Nord du secteur de la fabrication du Sud, favorisant l'innovation technologique dans les domaines des batteries et des véhicules électriques, entre autres. Ce fonds de 5 millions de dollars aide 13 entreprises ontariennes à l'avant-plan du développement de nouvelles technologies minières axées sur le renforcement de

la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques. Ces entreprises développent des solutions innovantes aux défis posés par l'exploration, l'exploitation et la transformation des minéraux. En raison du succès de la première phase du FIMC, MINES a annoncé 15 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour continuer à offrir le FIMC, comme mentionné dans le budget de l'Ontario de 2024.

Partage des recettes liées aux ressources

L'Ontario compte actuellement six accords de partage des recettes liées à aux ressources conclus avec un total de 41 Premières Nations, et deux accords conclus avec des organismes représentant des communautés métisses pour le partage des recettes liées aux agrégats, aux coupes forestières et à l'exploitation minière. Ce financement est flexible, et les fonds provenant du partage des recettes peuvent être utilisés à diverses fins, y compris pour le développement économique et communautaire et l'éducation. Par exemple, des Premières Nations les ont utilisés pour embaucher du personnel chargé d'examiner les demandes de permis et détenant l'expertise nécessaire pour répondre aux demandes du gouvernement ou de l'industrie. Des fonds ont également été utilisés pour la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre afin d'aider à pourvoir les emplois de l'industrie et ont été investis dans les infrastructures communautaires, y compris pour la construction de logements, l'amélioration et l'entretien des routes et la réparation des bâtiments communautaires. Les paiements sont versés au mois de décembre et sont calculés en fonction des revenus de l'exercice précédent. À ce jour, l'Ontario a partagé environ 1 250 millions de dollars provenant de l'exploitation des ressources dans le cadre de ces accords, dont 100 millions de dollars provenant de l'impôt sur l'exploitation minière et des redevances minières.

L'exploration initiale est essentielle à toute découverte géologique prometteuse pouvant mener à l'établissement d'une mine de même qu'à la capacité de l'Ontario à répondre à la demande mondiale croissante en minéraux critiques. Voilà pourquoi le gouvernement continue d'investir dans le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière (POAPSEM), lancé en 2021. Le POAPSEM aide les jeunes sociétés minières à financer leurs projets d'exploration initiale en assumant jusqu'à 200 000 \$ de coûts admissibles liés à l'exploration et à l'exploitation de minéraux critiques ou précieux. Comme annoncé dans le budget du printemps de 2023, le gouvernement investit un montant supplémentaire de 3 millions de dollars dans ce programme efficace en 2023–2024 et fera de même en 2024–2025 pour aider plus d'entreprises à trouver des gisements miniers et à attirer d'autres investissements dans ce secteur en croissance. Le total des fonds engagés dans le POAPSEM est de 35 millions de dollars, dont 12 millions sont réservés au volet des minéraux critiques.

Loi sur les mines

La *Loi de 2023 visant l'aménagement de davantage de mines*, qui a reçu la sanction royale le 18 mai 2023, contribuera à garantir que l'Ontario a un régime d'exploration et d'exploitation des minéraux moderne et concurrentiel. Les modifications visent à faire économiser temps et argent aux sociétés en réduisant le fardeau administratif, en clarifiant les exigences de réhabilitation et en améliorant l'efficacité de la réglementation.

Les nouveaux règlements et les règlements modifiés aideront l'Ontario à attirer des investissements dans le secteur minier pour financer l'exploitation des minéraux critiques et du Cercle de feu, tout en maintenant les normes strictes de l'Ontario en matière de protection de l'environnement et en veillant au respect de l'obligation de consulter les communautés autochtones.

Voici les modifications en vigueur depuis le 1^{er} avril 2024 :

- Amélioration des délais pour le dépôt des plans de fermeture, réduction du fardeau administratif et simplification du processus de préparation de plan de fermeture, notamment en permettant à des personnes qualifiées de certifier les plans et en permettant aux promoteurs de soumettre une garantie financière progressive pour remplir leurs obligations.
- Offre d'une plus grande souplesse pour la planification de la fermeture par la modification de la définition de « réhabiliter » afin d'appuyer la capacité du ministère des Mines de permettre à une autre utilisation, à une autre condition ou à une autre caractéristique de demeurer sur le site après la fermeture.
- Exemption accordée aux installations qui fabriquent des produits nécessaires à la conception de batteries pour l'industrie des véhicules électriques.

Ces modifications législatives et réglementaires aideront au financement de l'exploitation des minéraux critiques, y compris dans le Cercle de feu, tout en maintenant les normes strictes de l'Ontario en matière de protection de l'environnement et en veillant au respect de l'obligation de consulter les communautés autochtones. Des mesures sont prises pour donner au secteur de la fabrication de calibre mondial du Sud de l'Ontario un accès aux ressources minérales critiques du Nord.

Cercle de feu

Le gouvernement de l'Ontario a engagé près d'un milliard de dollars pour financer des infrastructures existantes cruciales, comme les routes toutes saisons, le réseau à large bande et les infrastructures d'accès communautaire dans la région

du Cercle de feu, dans le cadre de ses efforts continus visant l'exploitation d'un des gisements minéraux les plus prometteurs au Canada qui jouera un rôle essentiel dans la fabrication de batteries, de composants électroniques, de véhicules électriques et d'autres produits technologiques.

Le cadre de référence pour le Projet de la route de raccordement du Nord, une route toutes saisons à usages multiples reliant deux communautés des Premières Nations et les gisements de minéraux critiques du Cercle de feu au réseau routier de l'Ontario, a été approuvé en mars 2023. En mars 2024, le gouvernement de l'Ontario, la Première Nation de Marten Falls et la Première Nation de Webequie ont signé une entente pour l'élaboration de projets d'infrastructure communautaire susceptibles de créer des possibilités de développement pour l'avenir dans la région, y compris pour la construction de routes toutes saisons dans la région riche en minéraux du Cercle de feu.

Les Premières Nations de Marten Falls et de Webequie dirigent la planification des projets routiers proposés dans la région du Cercle de feu. À titre de promotrices, ces Premières Nations évaluent rigoureusement les répercussions potentielles des projets relativement aux droits et aux intérêts autochtones et issus de traités, en plus d'optimiser les perspectives pour les Premières Nations. L'Ontario s'engage à collaborer avec les Premières Nations pour les aider à atteindre leurs objectifs, y compris à assurer un accès routier toutes saisons aux communautés et au Cercle de feu, et à respecter son obligation de mener des consultations.

Mesures de performance du ministère

<i>IRC</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Valeur cible</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Attraction de nouveaux investissements dans le secteur minier	Montant des investissements dans les immobilisations minières en Ontario (en millions de dollars (M\$))	2 500	4 042
Ouverture de débouchés économiques dans la région du Cercle de feu	Pourcentage de projets de routes toutes saisons dans le Cercle de feu dont la progression annuelle de la phase 1 (planification et évaluation environnementale) est bonne ou très bonne (%)	75	100
Augmentation des investissements et des débouchés économiques en Ontario	Part du marché canadien des dépenses en activités d'exploration occupée par l'Ontario (%)	23	24,3
État de préparation de l'Ontario à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle	Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence (%)	100 %	100 %

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	<u>Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*</u>

Fonctionnement	180,0
Immobilisations	345,2
Effectif** (au 31 mars 2024)	314,29

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Affaires municipales et du
Logement

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Mandat	6
Programmes du ministère	8
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	20
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	24
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	25
Graphique 1 : Investissement par crédit 2024-2025 (\$)	25
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit	26
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)	27
Tableau 3 : Tableau des tendances historiques	27
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	28
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	33
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2023-2024	34
Réalizations du ministère en 2023-2024	34
Résultats 2023-2024	53
Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	53

Partie I : Plan publié 2024-2025

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Collaborer avec les administrations locales et les partenaires partout en Ontario pour bâtir des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes en favorisant une économie locale dynamique, une qualité de vie élevée et l'accès à des logements qui répondent aux besoins variés de la population.

Pour bâtir un meilleur Ontario, le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) dirige des initiatives visant à encourager le dynamisme et l'efficacité des administrations municipales, à soutenir la croissance économique, à accélérer la réalisation de projets d'infrastructure et de logement clés, et à garder les coûts bas pour aider les entreprises, les familles et les travailleurs. Cela comprend ce qui suit :

- Diriger et coordonner, de manière pangouvernementale, des politiques, des initiatives et des outils législatifs et non législatifs visant à accroître l'offre de logements, à réduire les formalités administratives, et à protéger les acheteurs, les propriétaires et les locataires.
- Collaborer avec les ministères partenaires pour faire progresser la collecte de données et élaborer un plan pour éliminer les obstacles afin de construire 1,5 million de logements.
- Collaborer avec les ministères partenaires et avec le gouvernement fédéral pour voir à ce que les municipalités bénéficient de l'aide et des fonds appropriés afin de mener à bien des projets d'infrastructures visant la construction de logements et d'autres projets qui contribuent à la croissance des communautés.
- Poursuivre la collaboration avec les ministères partenaires, Infrastructure Ontario et d'autres intervenants pour diriger l'élaboration de politiques et de programmes menant à un nouveau programme de logement accessible.
- Octroyer aux municipalités admissibles, dans le cadre du Fonds pour l'accélération de la construction, des fonds qui peuvent être affectés aux charges d'immobilisations concernant les mesures de soutien et les services relatifs à l'itinérance ainsi qu'aux infrastructures visant la construction de logements, comme la viabilisation de sites, les routes, les services publics et d'autres fins qui tendent vers l'objectif d'accroître l'offre de logements et le développement des communautés.
- Mener une consultation sur une proposition de mise à jour de la Déclaration de planification provinciale, qui remplacerait à la fois la Déclaration de principes provinciale en vigueur et le document *En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*, puis établir la version définitive de cette proposition.
- Diriger l'élaboration de modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à ses règlements pour aider à réunir les conditions qui permettent de maximiser l'offre de logements dans toute la province.

- Continuer de mobiliser les intervenants clés dans les initiatives de transformation des services relatifs aux codes du bâtiment pour répondre aux besoins du secteur de la construction et promouvoir les normes de santé et de sécurité publiques.
- Arrimer encore davantage les exigences techniques du Code du bâtiment de l'Ontario à celles des codes nationaux de construction dans l'optique d'harmoniser les codes d'un bout à l'autre du pays.
- Réaliser l'adoption en temps opportun des codes nationaux du bâtiment afin de respecter les exigences de l'accord de conciliation découlant de l'Accord de libre-échange canadien.
- Mener une consultation sur les obstacles à la construction de petits immeubles à logements multiples qui sont attribuables aux règlements municipaux de zonage.
- Favoriser l'offre de logements et le développement économique grâce à un guichet unique pour les approbations et les services provinciaux d'aménagement du territoire et grâce aux arrêtés de zonage du ministre.
- Maintenir de bonnes relations avec les clients municipaux et consolider la capacité des municipalités en matière de gouvernance, de viabilité financière et de prestation de services, en accordant de l'aide supplémentaire aux municipalités qui font face à des défis liés à la gouvernance ou aux finances.
- Examiner les programmes d'aide financière en cas de catastrophe pour envisager une harmonisation avec les directives fédérales mises à jour ainsi qu'avec les résultats du projet pilote Reconstruire en mieux 2019-2023 de l'Ontario dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Aider les conseils d'aménagement dans le Nord de l'Ontario dans la prestation de services d'aménagement dans des territoires non érigés en municipalité.
- Préparer et lancer le prochain examen décennal du Plan de la ceinture de verdure ainsi que l'examen du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Le MAML mène également des initiatives pour mieux **prendre soin de la population**, y compris des personnes les plus vulnérables. Cela comprend ce qui suit :

- Continuer de travailler avec les partenaires du secteur sur les documents d'orientation pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire de l'Ontario, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023, y compris négocier les ententes de service. La Stratégie vise à stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et qui y travaillent.
- Continuer d'aider les gestionnaires de services locaux à prévenir et à régler le problème de l'itinérance dans leur communauté grâce à la prestation du Programme de prévention de l'itinérance (PPI). Grâce au PPI, les gestionnaires de services ont la souplesse nécessaire pour allouer le financement là où il est le plus utile, y compris pour payer les charges d'immobilisations.

- Continuer d'accompagner les administrateurs de programmes autochtones dans la prestation du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA), lequel est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones afin d'aider les Autochtones en situation d'itinérance à obtenir de l'aide et des mesures de soutien leur permettant de conserver un logement stable.
- Continuer d'administrer le financement fédéral, sous réserve de l'approbation du gouvernement fédéral, versé dans le cadre de l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire, ainsi que le financement fédéral et provincial versé dans le cadre de l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et du Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement.
- Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé dans le cadre de l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien pour continuer d'améliorer le système de logement avec services de soutien de l'Ontario.
- Explorer les occasions de faire connaître le guide sur la Politique relative aux ménages prioritaires nouvellement publié, notamment aux gestionnaires de services locaux.
- Continuer de verser des fonds de fonctionnement, sous réserve du financement fédéral, aux villes de Toronto et d'Ottawa dans le cadre de leurs nouveaux accords respectifs, pour répondre aux besoins d'hébergement des demandeuses et demandeurs d'asile ainsi que des réfugiées et réfugiés, en vue de résoudre les problèmes uniques auxquels chaque ville fait face en ce qui a trait à leurs centres d'hébergement et à leurs mesures en matière d'itinérance, et de remédier à la surcharge.

Mandat

Le ministère a pour objectif de faire preuve de leadership afin de veiller à ce que les communautés soient desservies par des administrations locales fortes et efficaces et à ce que chaque résidente et résident de l'Ontario dispose d'un logement adapté à ses besoins. Pour ce faire, le MAML :

- veille à ce que des politiques appropriées d'aménagement du territoire soient en place pour favoriser la croissance dans toute la province, accroître l'offre de logements et répondre aux besoins du marché, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique;
- élabore, met en œuvre et administre des politiques et des programmes qui favorisent l'offre de logements communautaires, de logements avec services de soutien et de logements à but lucratif, ce qui comprend la réglementation des logements locatifs résidentiels et commerciaux, la réglementation des logements communautaires et les programmes de prévention de l'itinérance;

- élabore, coordonne et met en œuvre les politiques et programmes du gouvernement de l'Ontario qui soutiennent les municipalités;
- gère les relations provinciales-municipales avec les intervenants municipaux, y compris l'Association of Municipalities of Ontario et la Ville de Toronto, ainsi que les relations provinciales-entrepreneuriales avec des partenaires de premier plan en matière de croissance;
- soutient les relations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités.

De plus, le MAML élabore et administre des politiques et des programmes à l'appui des domaines suivants : l'administration, la gouvernance et les finances municipales, l'amélioration des infrastructures, l'aménagement du territoire à l'échelle municipale et provinciale, la gestion de la croissance, la réglementation du bâtiment, ainsi que la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes.

Programmes du ministère

Le ministère est responsable des programmes suivants :

Logement à but lucratif

En collaboration avec divers intervenants, y compris les administrations municipales, le gouvernement fédéral, le secteur privé et des organismes sans but lucratif, le ministère élabore des politiques, des programmes et des initiatives pour accroître l'offre de logements, et leur abordabilité, et appuyer l'objectif de la Province de construire au moins 1,5 million de logements d'ici 2031. Quelques-uns des travaux du ministère à ce chapitre :

- Élaborer et coordonner des politiques et des programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes, y compris ceux qui visent :
 - o à éliminer les obstacles et à réduire les coûts et les délais de construction;
 - o à rendre l'achat d'une maison et la location d'un logement plus faciles, équitables et transparents en Ontario;
 - o à offrir à la population ontarienne plus d'options pour se loger, qu'il s'agisse de location ou d'achat.
- Élaborer, faciliter et mettre en œuvre des mesures de soutien financier et d'autres outils pour aider les municipalités à respecter leurs engagements en matière de logement (p. ex. le Fonds pour l'accélération de la construction de 1,2 milliard de dollars).
- Associer des résultats en matière de logement à l'aliénation de terres excédentaires (p. ex. offrir des logements à loyer modique).
- Explorer des méthodes novatrices, comme la construction modulaire, pour réduire les retards et les coûts.
- Mobiliser les intervenants internes et externes concernés par la location de logements et l'achat de maisons.

Location à usage d'habitation

Le ministère établit également le cadre législatif et stratégique pour les locateurs et les locataires résidentiels et commerciaux par l'intermédiaire des lois suivantes :

- la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (LLUH), qui régit les logements locatifs en Ontario et établit des règles dans des domaines comme le loyer, le droit au maintien dans les lieux et la décision des différends. Cette loi encadre la prestation, par le ministère, de services d'enquête et d'application de la loi concernant les infractions présumées à cette loi par l'intermédiaire de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif;
- la *Loi sur la location commerciale*, qui établit des règles pour les locations commerciales afin de permettre aux entreprises de fonctionner efficacement.

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne le logement à but lucratif :

- Mettre en œuvre le Fonds pour l'accélération de la construction, un programme de 1,2 milliard de dollars sur trois ans conçu pour récompenser les municipalités qui contribuent à pallier la crise de l'offre de logements en atteignant ou en dépassant leurs cibles en matière de logement. Le Fonds pour l'accélération de la construction octroie des fonds qui peuvent être affectés aux charges d'immobilisations concernant les mesures de soutien et les services relatifs à l'itinérance ainsi qu'aux infrastructures visant la construction de logements, comme la viabilisation de sites, les routes, les services publics et d'autres fins qui tendent vers l'objectif d'accroître l'offre de logements et le développement des communautés.
- Poursuivre dans la foulée des ventes et des baux fonciers provinciaux antérieurs en élaborant, en collaboration avec les ministères partenaires, d'autres intervenants ainsi qu'Infrastructure Ontario, un nouveau programme de logement accessible pour aider plus de personnes à réaliser leur rêve d'accéder à la propriété, y compris sur les terres provinciales excédentaires, et en tirant parti de la fabrication modulaire lorsque la densité du site le permet.
- Assurer le leadership, collaborer avec d'autres ministères et se joindre à des intervenants clés du gouvernement et du secteur pour mener des études et des analyses sur le marché du logement, représenter l'Ontario lors de tables rondes fédérales-provinciales-territoriales, et concevoir des politiques et programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes.

Logement communautaire

Il s'agit ici des logements sociaux et abordables qui sont détenus et exploités principalement par des sociétés de logement sans but lucratif, des coopératives de logement et des administrations municipales ou des conseils d'administration de district des services sociaux. Ces fournisseurs offrent des logements à loyer subventionné ou du segment d'entrée de gamme du marché. Environ 239 000 ménages vivent dans des logements communautaires, dont environ 185 000¹ qui comptent sur des logements locatifs fortement subventionnés pour maintenir leur stabilité en matière de logement (logements sociaux qui offrent de l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu [LIR]) ainsi qu'environ 53 000 ménages² qui vivent dans des logements abordables.

La Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire du ministère décrit un plan provincial de collaboration avec nos partenaires afin de stabiliser et de faire croître le secteur du logement communautaire. Les investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) sont un élément clé de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire. L'entente bilatérale concernant la SNL entre l'Ontario et le gouvernement fédéral consacre des fonds à la protection, à la réfection et à l'agrandissement de logements communautaires, appuie les priorités de l'Ontario en matière de réparation, de

¹ Source : Déclaration de renseignements annuelle du gestionnaire de services de 2021.

² Source : Paiements de transfert Ontario 2021-2022.

construction et d'abordabilité des logements, et offre de l'aide à l'abordabilité directe aux Ontariennes et Ontariens qui ont besoin d'un logement.

Les initiatives relatives au logement communautaire offrent du financement de fonctionnement et d'immobilisations aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones, et comprennent les paiements aux gestionnaires de services en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social ainsi que les paiements aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones en vertu des programmes de la SNL. Le programme relatif au logement communautaire comprend également les fonds versés dans le cadre des initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire, qui englobent le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA) et les versements provinciaux faits dans le cadre de l'Entente concernant le logement abordable.

L'Entente Canada-Ontario sur le logement social octroie du financement fédéral qui remplace la part fédérale antérieure des coûts liés au logement social que la Société canadienne d'hypothèques et de logement aurait engagés pour les ententes fédérales-provinciales et les projets unilatéraux fédéraux visés dans l'Entente. De 2018-2019 à 2032-2033 (le dernier exercice du financement fédéral de l'Entente sur le logement social), le financement fédéral diminue annuellement à mesure que les prêts hypothécaires et les débentures des projets arrivent à échéance ou que les accords d'exploitation originaux expirent. L'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire, l'un des programmes de la SNL, vise à préserver l'abordabilité pour les ménages qui vivent dans un logement social, à soutenir la réparation et la réfection des logements sociaux actuellement offerts et à accroître l'offre de logements communautaires au fil du temps.

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne le logement communautaire :

- Continuer de soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre pour le logement communautaire annoncé le 30 mars 2022 (tous les changements sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023). Le MAML travaille avec les partenaires du secteur sur les documents d'orientation pour appuyer la mise en œuvre du cadre, y compris négocier les ententes de service. Le nouveau cadre vise à stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et qui y travaillent, des manières suivantes :
 - o encourager les fournisseurs de logements à demeurer dans le système en signant des ententes de service, ce qui permettra de protéger l'offre de logements communautaires et encouragera les fournisseurs de logements à continuer d'offrir des loyers très abordables à des dizaines de milliers de ménages ontariens;
 - o exiger que les gestionnaires de services établissent des plafonds locaux de revenu et de valeur des biens, et continuent d'accorder la priorité aux survivantes et survivants de

violence et de traite des personnes pour l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu;

- o améliorer l'efficacité des règles de responsabilisation, et les mettre à jour régulièrement, afin d'encourager la création de programmes répondant aux besoins locaux en matière de logement.
- Poursuivre les travaux de transformation à long terme du logement communautaire, comme l'étude d'une approche de responsabilisation axée sur les résultats.
- Examiner l'orientation stratégique actuelle visant les plans locaux relatifs au logement et à l'itinérance pour vérifier s'ils sont conformes aux priorités du gouvernement.
- Sous réserve de l'approbation du plan d'action de l'Ontario pour 2022 à 2025 par le gouvernement fédéral, continuer d'administrer le financement fédéral versé dans le cadre de l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire, ainsi que le financement fédéral et provincial versé dans le cadre de l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et du Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement.
 - o Ensemble, l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire aident à construire, à créer et à rénover des logements communautaires, offrent des possibilités d'accès à la propriété et améliorent l'abordabilité pour la population.
- o Le Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement offre des allocations transférables qui visent à améliorer l'abordabilité et qui priorisent les survivantes et survivants de violence familiale ou de traite des personnes, les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes (y compris les jeunes qui quittent le système de bien-être de l'enfance).
 - Est également prévu un financement supplémentaire réservé aux survivantes et survivants de violence sexiste, y compris l'envoi de messages aux gestionnaires de services pour leur rappeler de continuer de prioriser cette population dans le cadre du Programme.
- Poursuivre la prestation d'autres programmes relatifs au logement communautaire existants :
 - o les paiements aux gestionnaires de services en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social et les versements provinciaux dans le cadre du Programme de logement abordable, qui se poursuivront jusqu'en 2033;
 - o les paiements aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones dans le cadre du Programme d'investissement dans le logement abordable (PILAO), de l'Élargissement du PILAO et du Fonds pour l'infrastructure sociale pour les projets d'immobilisations en cours d'achèvement et l'aide au loyer, qui se poursuivront jusqu'au 31 mars 2025;

- o les initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire, y compris le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA) :
 - Le PLMRUA donne accès à des logements au loyer indexé sur le revenu (LIR) aux ménages autochtones et non autochtones qui ont des besoins impérieux ou impérieux extrêmes en matière de logement dans les régions urbaines et rurales de l'Ontario, à des logements abordables et à des allocations connexes aux ménages autochtones et non autochtones, et à des mesures de soutien du logement communautaire à long terme. Le ministère envisagera un renouvellement de quatre ans (jusqu'au 31 mars 2029) après son examen du programme en 2024-2025.

Itinérance

Il s'agit ici du financement de fonctionnement et d'immobilisations aux gestionnaires de services dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance (PPI) et aux administrateurs de programmes autochtones dans le cadre du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA), ainsi que des versements faits dans le cadre du programme Logements pour de bon. Grâce à ces programmes, les gestionnaires de services aux municipalités et les administrateurs de programmes autochtones peuvent aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être à trouver un logement stable, ou même à éviter de se retrouver en situation d'itinérance.

Les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones utilisent les fonds reçus pour :

- exploiter, construire et réparer des logements avec services de soutien et des logements de transition;
- exploiter des centres d'hébergement d'urgence (PPI);
- financer les mesures de soutien et les services relatifs à la prévention de l'itinérance, comme les suppléments au loyer, l'aide financière d'urgence ainsi que les efforts de sensibilisation et de médiation auprès des locateurs;
- fournir d'autres mesures de soutien et services, comme des efforts de sensibilisation dans les rues, la coordination de la gestion des dossiers.

De plus, les gestionnaires de services utilisent les fonds pour :

- tenir des listes nominatives pour disposer de données à jour sur les personnes en situation d'itinérance dans chaque communauté et sur leurs besoins (PPI).

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne la lutte contre l'itinérance :

- Continuer d'aider les gestionnaires de services à prévenir et à régler le problème de l'itinérance dans leur communauté grâce à la prestation d'une version simplifiée du PPI. Grâce au PPI, les gestionnaires de services ont la souplesse nécessaire pour allouer le

financement là où il est le plus utile, y compris pour payer les charges d'immobilisations, afin d'aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

- Continuer d'appuyer les administrateurs de programmes autochtones dans la prestation du PLSSA. Le PLSSA est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones et aide les Autochtones en situation d'itinérance à obtenir de l'aide et des mesures de soutien leur permettant de conserver un logement stable. Il prévoit 10 millions de dollars en financement annuel en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour offrir aux Autochtones en situation d'itinérance ou à risque de l'être des solutions de logement et des services de soutien à long terme adaptés à leur culture, selon le document *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*.
- Continuer de verser des fonds de fonctionnement, sous réserve du financement fédéral, aux villes de Toronto et d'Ottawa dans le cadre de leurs nouveaux accords respectifs, pour répondre aux besoins d'hébergement des demandeuses et demandeurs d'asile ainsi que des réfugiées et réfugiés, en vue de résoudre les problèmes uniques auxquels chaque ville fait face en ce qui a trait à leurs centres d'hébergement et à leurs mesures en matière d'itinérance, et de remédier à la surcharge.
- Poursuivre la collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé dans le cadre de l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien pour continuer d'améliorer le système de logement avec services de soutien de l'Ontario :
 - o élaborer un cadre de présélection commun pour aider les gens à trouver le bon logement et des mesures de soutien adéquates;
 - o établir des exigences locales de planification intégrée en matière de logement avec services de soutien afin de coordonner ce type de logement dans les secteurs du logement, de la santé et des services communautaires, en vue d'améliorer la collaboration et de mieux répondre aux besoins complexes de la population;
 - o poursuivre l'analyse d'une part des conclusions de l'examen des coûts évités grâce aux logements avec services de soutien terminé en septembre 2022 et d'autre part des commentaires reçus dans le cadre des tables rondes tenues par l'ancien ministre associé du Logement en novembre 2022, afin d'éclairer les travaux en cours pour améliorer le système de logement avec services de soutien de l'Ontario.

Finances et gouvernance municipales

Ce programme aide les administrations locales à offrir des services et des infrastructures efficaces, qui font une différence dans la vie quotidienne de la population de l'Ontario.

Grâce à ce programme, le ministère propose un cadre législatif, réglementaire et de programmes qui consolide la capacité des municipalités, y compris en ce qui concerne l'efficacité de la gouvernance municipale, la responsabilisation, la transparence et les élections municipales. Ce programme permet également aux partenaires municipaux de bâtir des

communautés prospères et financièrement viables qui sont en mesure d'investir dans les infrastructures et d'offrir des services.

Le ministère, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux, travaille directement avec les municipalités, les associations municipales et d'autres partenaires pour aider à établir et à entretenir de bonnes relations entre la Province et les municipalités, notamment en veillant à ce que l'incidence des initiatives du gouvernement sur les municipalités, et leurs points de vue, soient pris en compte dans l'approche de la Province.

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne les finances et la gouvernance municipales :

- Continuer de mobiliser activement les municipalités dans le cadre du protocole d'entente avec l'Association of Municipalities of Ontario et de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation, et participer aux conférences et aux réunions des associations municipales.
- Encourager et favoriser la collaboration, la consultation et la mobilisation entre les ministères partenaires et le secteur municipal pour veiller à ce que les relations soient bonnes entre la Province et les municipalités. Il s'agit notamment d'aider les ministères en déterminant les facteurs municipaux dont il faut tenir compte, et leurs répercussions potentielles.
- Favoriser l'instauration des changements apportés aux cadres applicables aux redevances d'aménagement, aux redevances pour avantages communautaires et aux affectations de terrains dans le but d'y créer des parcs, ces cadres contribuant aux efforts d'augmentation de l'offre de logements du gouvernement.
- Continuer d'appuyer la bonne gouvernance municipale, y compris la mise en œuvre de pouvoirs forts pour les mairesses et les maires dans des municipalités désignées qui leur permettront de respecter les priorités communes de la Province et des municipalités.
- Éclairer la prise de décisions du gouvernement, et leur mise en œuvre, en réponse aux recommandations du Conseil de transition pour la région de Peel sur le transfert des services actuellement offerts par la région de Peel : l'aménagement du territoire, l'eau et les eaux usées (y compris les eaux pluviales), les routes régionales et la gestion des déchets.
- Aider le gouvernement à répondre à l'étude sur la gouvernance régionale menée par le Comité permanent du patrimoine, de l'infrastructure et de la culture pour déterminer la meilleure combinaison de rôles et de responsabilités dans certaines municipalités à deux paliers (Halton, Durham, Niagara, Waterloo, York, Simcoe et Peel) pour qu'elles puissent gouverner de façon efficace et responsable, notamment en ce qui concerne la construction de plus de logements.
- Continuer de surveiller la mise en œuvre des codes de conduite à l'échelle locale et d'étudier les options pour que les lieux de travail municipaux soient sécuritaires et respectueux.

- Continuer d'évaluer la capacité des municipalités à gérer les finances, à offrir des services et à assurer une bonne gouvernance. Déterminer quelles municipalités ont besoin de soutien, voir à un renforcement des capacités ciblé et à l'échelle du secteur, au besoin.
- Continuer de recueillir des données locales ou autres sur les pratiques exemplaires, les enjeux et les défis des municipalités afin d'orienter la conception de politiques et de programmes provinciaux.
- Faire le pont entre les municipalités et divers programmes et outils de ministères partenaires afin de favoriser la relance et le développement économique locaux.

Aménagement du territoire

Dans le cadre de ce programme, le MAML élabore, surveille et administre les systèmes d'aménagement du territoire de l'Ontario. Le cadre provincial de l'aménagement du territoire a évolué de façon considérable au fil du temps. Les lois et les politiques qui le composent sont régulièrement examinées pour que le cadre traduise bien l'orientation actuelle en matière de gestion de la croissance, de protection des ressources (p. ex. eau, agriculture, patrimoine naturel) et de protection de la santé et de la sécurité du public. Le cadre comprend actuellement la *Loi sur l'aménagement du territoire* et ses règlements. Il comprend également les déclarations de principes publiées en vertu de cette loi, ainsi que d'autres lois, politiques et plans provinciaux connexes, comme le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (En plein essor), le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, et la *Loi de 1994 sur la planification et l'aménagement du territoire de l'Ontario* (Plan d'aménagement de la ceinture ouest de promenades).

Le système d'aménagement du territoire – un système fondé sur des politiques largement mis en œuvre par les municipalités grâce à divers documents de planification locale (p. ex. plans officiels et règlements municipaux de zonage) et grâce au service provincial à guichet unique du ministère pour les approbations – permet de voir aux intérêts de l'Ontario en la matière. S'ajoutent les arrêtés de zonage du ministre afin de simplifier les approbations de zonage pour les initiatives et les projets prioritaires. Le ministère offre un éventail d'outils obligatoires et facultatifs pour soutenir la mise en œuvre, par les municipalités, du cadre provincial d'aménagement du territoire à l'échelle locale.

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne l'aménagement du territoire :

- Continuer de protéger la ceinture de verdure pour les générations futures grâce à une supervision des lois et des règlements connexes, au Plan de la ceinture de verdure, au Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et au Conseil de la ceinture de verdure.
- Préparer et lancer le prochain examen décennal du Plan de la ceinture de verdure ainsi que l'examen du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, tel que prévu par la loi. L'examen, qui devrait commencer d'ici 2025, sera orienté par les trois valeurs principales du Plan de la

ceinture de verdure (préservation des ressources en eau, de l'agriculture et du patrimoine naturel).

- Aider le ministre dans la prise des arrêtés de zonage concernant les initiatives prioritaires, comme les logements accessibles et abordables, l'aménagement axé sur les transports en commun et les foyers de soins de longue durée.
- Défendre les intérêts de l'Ontario et appuyer la mise en œuvre de l'aménagement du territoire par les municipalités à l'aide d'une série d'outils législatifs et d'une démarche de planification à guichet unique interministérielle coordonnée pour les décisions provinciales. Ces efforts comprendront les travaux en cours liés à l'examen et à l'approbation des plans officiels des municipalités à palier supérieur et à palier unique et des modifications aux plans officiels. De plus, après la proclamation des articles pertinents du projet de loi 23, le ministère deviendrait l'autorité d'approbation des plans officiels des municipalités à palier inférieur et des modifications aux plans officiels de certaines municipalités à palier supérieur (Durham, Halton, Niagara, Peel, Simcoe, Waterloo et York).
- Continuer de fournir du soutien et des conseils d'ordre technique aux municipalités en vue de la mise en œuvre municipale des déclarations de principes publiées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, telles que la Déclaration de principes provinciale de 2020, et des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Déterminer les prochaines étapes concernant le cadre stratégique sur le zonage d'inclusion, y compris la mise à jour possible de lois ou de règlements.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Colombie-Britannique sur les conceptions résidentielles normalisées pour les types d'immeubles à logements bas, y compris orienter un assouplissement potentiel des règles pour accélérer les approbations en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Collaborer avec les ministères partenaires sur l'élaboration d'un processus d'approbation simplifié pour les installations de services communautaires, en commençant par les écoles publiques de la maternelle à la 12^e année en 2024.
- Continuer d'appuyer les ministères partenaires dans leurs travaux sur les politiques et les programmes en collaboration avec des intervenants en aménagement du territoire, y compris concernant :
 - o la mise à jour des Lignes directrices en matière d'aménagement axé sur les transports en commun et la planification des transports régionaux par le ministère des Transports;
 - o l'approvisionnement en énergie renouvelable par le ministère de l'Énergie;
 - o la modernisation des évaluations environnementales et des autorisations environnementales par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.
- Continuer d'appuyer l'élaboration de normes relatives aux données pour les approbations de demandes d'aménagement du territoire. Dans le cadre de la réponse de la Province à la crise du logement, le ministère des Services au public et aux entreprises, en collaboration avec des partenaires du ministère des Affaires municipales et du Logement, élabore une norme volontaire relative aux données comportant trois volets : une

terminologie commune, des formulaires communs de demande d'aménagement municipal et des plateformes communes. L'objectif est d'établir des règles et une orientation claires et uniformes sur la façon dont les données sont saisies et utilisées, en vue d'améliorer le rendement du système, d'offrir une expérience utilisateur plus uniforme et d'effectuer une meilleure analyse des données dans le secteur du logement de l'Ontario.

- Continuer d'appuyer la mise en œuvre du règlement ministériel Rapports de données sur l'aménagement municipal, qui oblige certaines municipalités de l'Ontario à produire des rapports sur les questions d'aménagement. Grâce à ce règlement, le ministère recueille des données sur l'aménagement pour orienter l'élaboration de politiques de logement et d'aménagement, pour faire un suivi de l'engagement du gouvernement de construire au moins 1,5 million de nouveaux logements d'ici 2031, et pour surveiller les tendances au fil du temps.
- Solliciter des commentaires sur la mise à jour proposée d'un document sur l'aménagement du territoire intitulé Déclaration de planification provinciale, qui découle d'un examen des politiques axées sur le logement fait en 2022-2023 et qui intègre les commentaires reçus lors de la consultation sur une proposition de déclaration de planification en 2023 ainsi que d'autres priorités du gouvernement. La Déclaration de planification provinciale proposée remplacerait à la fois la Déclaration de principes provinciale en vigueur et le document *En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*. La consultation devrait se tenir d'avril à mai 2024. Le nouveau document stratégique devrait entrer en vigueur à l'automne 2024. Si le gouvernement adopte les politiques proposées, il révoquerait le plan *En plein essor* et modifiera des règlements (Règl. de l'Ont. 416/05 et Règl. de l'Ont. 311/06) pris en application de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*. Il proposerait aussi une modification administrative corrélative au Plan de la ceinture de verdure pour que les politiques qui s'y trouvent soient maintenues.

Réglementation du bâtiment

Ce programme établit les politiques, les mesures techniques et le système de réglementation régissant la construction, la rénovation, le changement d'usage et la démolition de bâtiments, par l'application de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et du règlement sur le Code du bâtiment.

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne la réglementation du bâtiment :

- Mettre en œuvre la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario, déposée en avril 2024, qui améliorera l'harmonisation des exigences techniques avec les codes nationaux de construction et qui mettra en œuvre une adoption en temps opportun, conformément aux engagements pris dans l'Accord de conciliation sur les codes de construction en vertu de l'Accord de libre-échange canadien. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé l'accord le 27 août 2020.

- Participer au travail fédéral, provincial et territorial afin de transformer le système des codes nationaux de construction en un système plus agile et mieux adapté aux besoins provinciaux.
- Mobiliser les intervenants et recueillir des commentaires de l'industrie concernant les codes nationaux de 2025 proposés en mettant en relation la consultation sur le Code du bâtiment de l'Ontario et la consultation publique sur les codes nationaux. Ces consultations visent à simplifier la conception des codes et à faciliter l'intégration des modifications proposées dans le Code du bâtiment de l'Ontario.
- Élaborer des guides techniques pour garantir la mise en œuvre uniforme du Code du bâtiment de l'Ontario et la prise en compte des domaines prioritaires, comme l'abordabilité et l'offre.
- Déterminer les améliorations possibles aux normes d'accessibilité du Code du bâtiment de l'Ontario et du Code national du bâtiment en réponse aux recommandations à venir du Comité d'élaboration des normes d'accessibilité au milieu bâti dans le cadre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.
- Participer à un groupe de travail multisectoriel qui a été mis sur pied pour conseiller le gouvernement dans le prochain exercice au sujet des modifications potentielles au Code du bâtiment. Ces modifications sont nécessaires pour que certains centres d'hébergement et établissements de santé de remplacement temporaires, créés durant la pandémie dans des bâtiments non traditionnels, puissent continuer leurs activités pendant que de nouvelles installations permanentes sont construites.
- Concourir à la mise en œuvre continue des priorités du gouvernement par la réalisation de ce qui suit :
 - o Élargir la construction en bois d'œuvre massif encapsulé aux immeubles de 18 étages (plutôt que 12 étages).
 - o Évaluer au regard du Code du bâtiment et du Code de prévention des incendies les problèmes de sécurité complexes associés au fait de permettre un seul escalier d'issue dans de petits immeubles allant jusqu'à quatre étages et ayant jusqu'à quatre logements par étage, ainsi que les mesures de sécurité compensatrices.
 - o Officialiser le protocole de demande préalable du ministère concernant la Commission d'évaluation des matériaux de construction pour aider les auteurs de demande d'autorisation à recevoir des conseils clairs, rapides et détaillés, et appuyer l'innovation dans le secteur de la construction.
 - o Élaborer un guide d'approbation de produits de construction novateurs qui traiterait des nombreuses voies menant à l'approbation de ces produits en Ontario.
 - o Proposer des améliorations de service pour renforcer le programme de qualification ministériel des professionnels de la construction en aidant ces derniers à mieux utiliser le Système QuARTS de suivi des qualifications et des inscriptions (Système QuARTS) modernisé, en révisant les questions d'examen pour qu'elles correspondent mieux aux exigences du Code du bâtiment, et en s'associant au Collège Humber et au Collège George Brown pour améliorer la collecte et l'échange de données à l'appui de la transmission et de la vérification des connaissances sur le Code du bâtiment.

- o Mettre sur pied un comité d'experts qui formulera des recommandations sur la simplification des approbations pour les logements modulaires.
- o Offrir du soutien technique sur la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*, le Code du bâtiment, la Commission du code du bâtiment, la Commission d'évaluation des matériaux de construction ainsi que le processus lié au bâtiment et à l'aménagement pour promouvoir la conformité avec les exigences du Code du bâtiment et l'efficacité des processus de conception et de construction.

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Dans le cadre de ce programme, le ministère assure la prestation de programmes de paiements de transfert pour la reprise après une catastrophe, gère le programme de gestion des situations d'urgence prévu par la loi et défend les intérêts de l'Ontario durant les discussions avec les homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le financement pour la reprise après une catastrophe.

En 2024-2025, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités suivantes en ce qui concerne l'aide financière pour la reprise après une catastrophe :

- Répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes et aider la population et les municipalités grâce au Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et au Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Faire des recommandations pour la mise à jour des programmes d'aide financière en cas de catastrophe de l'Ontario, en tenant compte de la possible harmonisation avec les nouvelles modalités des accords d'aide financière du gouvernement fédéral publiés en avril 2024, ainsi que des résultats du projet pilote Reconstruire en mieux 2019-2023 mené dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe, qui a versé des fonds à certaines municipalités pour qu'elles rendent les infrastructures endommagées lors d'une catastrophe naturelle plus résistantes aux conditions météorologiques extrêmes.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux pour moderniser l'approche du Canada en matière de gestion des répercussions financières des catastrophes naturelles, notamment discuter de la mise en œuvre de modifications aux accords d'aide financière et participer à un groupe de travail sur la mise en œuvre d'une assurance contre les inondations à faible coût au Canada.

Plan stratégique 2024-2025

Le MAML continuera de remplir un mandat ambitieux pour appuyer l'engagement du gouvernement à réduire les formalités administratives et à accélérer les processus pour construire au moins 1,5 million de logements d'ici 2031. Le ministère travaillera aussi avec ses partenaires du gouvernement et de la Province à prévenir l'itinérance et à soutenir les membres les plus vulnérables de la société au moyen de solutions de logement à long terme. Le MAML continuera de travailler avec les municipalités pour voir à ce qu'elles disposent des outils et des ressources nécessaires pour offrir des services de qualité, encourager la croissance économique et bâtir des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes.

Accroissement de l'offre de logements

Depuis 2019, le ministère a réalisé des progrès importants dans la lutte contre la crise de l'offre de logements en Ontario en mettant en place une série de mesures.

En voici quelques-unes :

- Attribution de cibles en matière de logement pour 50 grandes municipalités et création du Fonds pour l'accélération de la construction de 1,2 milliard de dollars pour inciter les municipalités à construire plus de logements.
- Investissement de jusqu'à 350 millions de dollars pour aider les municipalités à moderniser et à simplifier leurs processus d'approbation.
- Accroissement de la densification douce pour permettre jusqu'à trois logements résidentiels sur la plupart des lots résidentiels sans passer par la modification d'un règlement municipal.
- Engagement de 4,4 milliards de dollars au cours des trois dernières années dans les programmes relatifs au logement communautaire et au logement avec services de soutien.
- Construction facilitée de plus de logements abordables et sans but lucratif en éliminant les redevances d'aménagement pour ces types de logements importants.
- Construction facilitée de plus de logements locatifs, les mises en chantier de logements locatifs ayant atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré en 2023.
- Mise en œuvre d'un plafond de 2,5 pour cent en 2023 et 2024 sur les augmentations de loyer pour les logements à loyer contrôlé.

Afin d'accélérer encore davantage la construction de logements, le MAML mettra sur pied des initiatives pour :

- Laisser les acheteuses et acheteurs et les constructrices et constructeurs fixer le nombre de places de stationnement dans les nouveaux aménagements résidentiels près des transports en commun selon les besoins du marché.
- Faciliter la construction d'un plus grand nombre d'appartements dans les jardins, les allées et les sous-sols.

- Privilégier les infrastructures pour les projets de logement prêts à procéder, avec un processus de type « utilisez-les ou perdez-les » afin de traiter les projets d'aménagement en suspens.
- Simplifier les approbations pour les logements étudiants.
- Encourager les conceptions normalisées, y compris pour les logements modulaires, pour réduire les retards et les coûts de même que les méthodes novatrices, comme la construction en bois massif.

Les travaux du ministère donnent des résultats positifs. La construction de plus de 109 000 nouveaux logements a débuté en 2023, y compris de foyers de soins de longue durée et d'autres unités d'habitation.

La construction de près de 19 000 nouveaux logements locatifs a débuté en 2023, un record.

Résultat attendu : indicateur de rendement clé

<i>L'offre est accrue, et la combinaison de logements abordables et adéquats est appropriée.</i>	
Indicateur	Valeur cible et date
<i>Nombre cumulatif de nouvelles unités de logement résidentiel construites de 2022 à 2031 pour mesurer le progrès par rapport à l'objectif du gouvernement de construire au moins 1,5 million de logements d'ici 2031.</i>	<i>Valeur cible : 1 500 000 Date : le 31 décembre 2031</i>
Programmes admissibles au calcul de la cible • Logement à but lucratif • Logement communautaire • Itinérance • Réglementation du bâtiment • Aménagement du territoire • Finances et gouvernance municipales	

Prévention de l'itinérance

Les logements communautaires sans but lucratif, coopératifs ou appartenant aux municipalités offrent des options accessibles et indispensables aux personnes incapables d'accéder au marché locatif privé. En complément des travaux visant à offrir plus de logements à but lucratif, le ministère continue à mettre sur pied des initiatives pour accroître la viabilité et l'efficacité du système de logement communautaire. Dans le cadre de la nouvelle Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire, lancée en mars 2022, il poursuivra son travail avec les partenaires en logement communautaire pour mettre en œuvre la réglementation, appuyer la gestion des changements et explorer les possibilités futures de transformation. Entre autres, il élaborera des documents d'orientation pour faciliter la négociation de nouvelles ententes de service avec les fournisseurs de logements afin de les encourager à demeurer dans le système pour protéger l'offre actuelle de logements communautaires.

De plus, le MAML continuera d'aider les gestionnaires de services locaux et les intervenants du secteur en général à mieux faire comprendre la Politique relative aux ménages prioritaires de l'Ontario et les façons de répondre aux besoins des familles fuyant la violence et la traite des personnes pour veiller à ce que les défis sur le plan du logement ne les empêchent pas de sortir d'une situation de maltraitance.

Pour mieux orienter les personnes sans-abri ou à risque de le devenir vers les services et mesures de soutien qui leur conviennent, le ministère mettra en place un financement de près de 654 millions de dollars par année dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance et de 41 millions de dollars par année dans le cadre du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones. Ces programmes donneront aux gestionnaires de services locaux et aux administrateurs de programmes autochtones la liberté de choisir la meilleure façon d'allouer le financement provincial pour répondre aux besoins de leur communauté, p. ex. en le consacrant aux suppléments au loyer, aux centres d'hébergement pour sans-abri ou aux logements avec services de soutien.

En outre, le ministère versera des fonds de fonctionnement aux Villes de Toronto et d'Ottawa dans le cadre de leurs nouveaux accords respectifs, sous réserve du financement fédéral, pour répondre aux besoins d'hébergement des demandeuses et demandeurs d'asile ainsi que des réfugiées et réfugiés, et remédier à la surcharge des centres d'hébergement qui en découle.

Sous réserve de l'approbation du plan d'action de l'Ontario pour 2022 à 2025 par le gouvernement fédéral, le ministère continuera d'administrer le financement fédéral versé dans le cadre de l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire, ainsi que le financement fédéral et provincial versé dans le cadre de l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et du Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement.

Enfin, l'Ontario continuera de protéger au mieux les intérêts des personnes les plus vulnérables et de plaider pour que les municipalités reçoivent leur juste part des fonds affectés par le gouvernement fédéral, lequel sous-finance la Province d'environ 480 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et du programme Vers un chez-soi.

Résultat attendu : indicateur de rendement clé

<i>La population a un meilleur accès à un logement abordable et à des mesures de soutien qui répondent à ses besoins afin d'assurer la stabilité en matière de logement.</i>	
Indicateur	Valeur cible et date
<i>Augmentation du pourcentage de ménages ontariens à faible revenu bénéficiant de programmes de logement communautaire</i>	<i>Valeur cible : 6,1 (sur cinq ans) Date (de début) : le 1^{er} avril 2023</i>
Programmes admissibles au calcul de la cible • <i>Logement communautaire</i> • <i>Itinérance</i>	

Administrations locales fortes

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît la valeur immense de ses relations avec les 444 municipalités de la Province. Le MAML continuera de travailler à bâtir, avec le secteur, un partenariat solide qui facilitera une bonne gouvernance locale, donnera aux municipalités les outils nécessaires pour améliorer leur communauté et les services offerts à leurs résidentes et résidents et favorisera le respect des priorités partagées par la Province et les municipalités.

Pour consolider ce partenariat, le ministère mobilisera activement les municipalités dans le cadre du protocole d'entente avec l'Association of Municipalities of Ontario et de l'Entente Toronto-

Ontario de coopération et de consultation, et participera aux conférences et aux réunions des associations municipales.

En outre, le MAML surveillera la mise en œuvre des codes de conduite à l'échelle locale, étudiera les options pour que les lieux de travail municipaux soient sécuritaires et respectueux, et continuera d'évaluer la capacité des municipalités à gérer les finances, à offrir des services et à assurer une bonne gouvernance. S'il le faut, il aidera les municipalités à renforcer cette capacité.

Enfin, il continuera de recueillir des données locales ou autres sur les pratiques exemplaires, les enjeux et les défis des municipalités afin d'orienter la conception de politiques et de programmes provinciaux.

Résultat attendu : indicateur de rendement clé

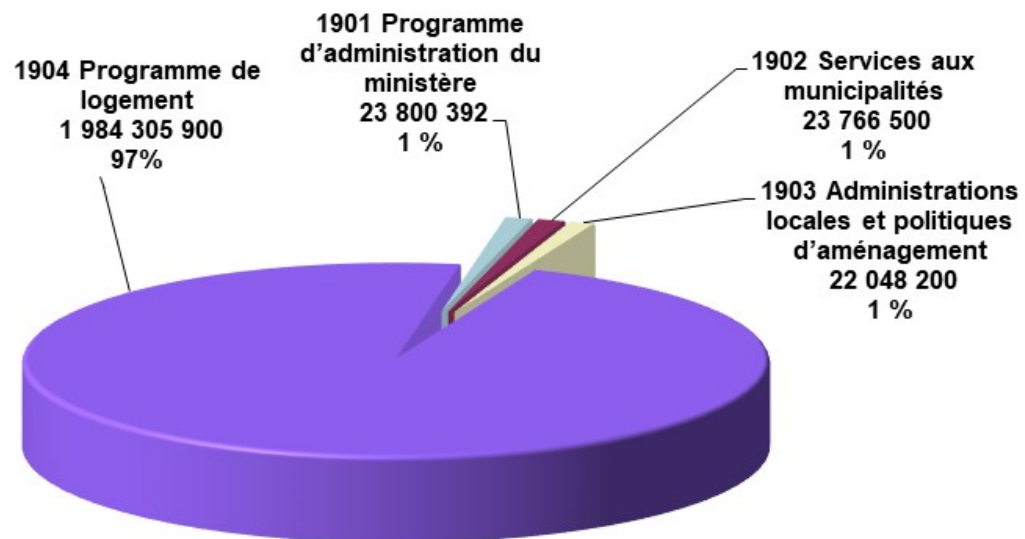
<i>Les municipalités sont financièrement viables.</i>	
Indicateur	Valeur cible et date
<i>Ressources financières disponibles pour honorer les engagements financiers connus</i>	<i>Valeur cible : 333 Date (de début) : le 31 mars 2022</i>
Programmes admissibles au calcul de la cible <i>Finances et gouvernance municipales</i> <i>Aide financière pour la reprise après une catastrophe</i>	

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	1 204,29
Immobilisations	848,90
TOTAL	2 053,18

Données financières détaillées

Graphique 1 : Investissement par crédit 2024-2025 (\$)



*Les chiffres excluent les redressements de consolidation.

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 *	Chiffres réels provisoires 2023-2024 *	Chiffres réels 2022-2023 *
				\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1901 Programme d'administration du ministère	23 712 000	3 385 100	16,7	20 326 900	23 718 900	20 901 729
1902 Services aux municipalités	23 763 500	(24 721 900)	(51,0)	48 485 400	49 374 600	284 620 118
1903 Administrations locales et politiques d'aménagement	22 047 200	605 000	2,8	21 442 200	26 477 600	16 581 909
1904 Programme de logement	1 134 707 500	44 236 700	4,1	1 090 470 800	1 315 379 400	988 956 551
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 204 230 200	23 504 900	2,0	1 180 725 300	1 414 950 500	1 311 060 307
Crédits législatifs	792 592	(667 400)	(45,7)	1 459 992	1 461 492	2 512 804
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 205 022 792	22 837 500	1,9	1 182 185 292	1 416 411 992	1 313 573 111
Redressement de consolidation – Débentures pour les logements publics – Intérêts sur la dette	(702 200)	667 400	(48,7)	(1 369 600)	(1 371 100)	(2 352 180)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(34 400)	12 900	(27,3)	(47 300)	(39 000)	-
Redressement de consolidation – Société canadienne d'hypothèques et de logement	-	-	-	-	-	796 655
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 204 286 192	23 517 800	2,0	1 180 768 392	1 415 001 892	1 312 017 586
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1903 Administrations locales et politiques d'aménagement	3 600 000	-	-	3 600 000	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	3 600 000	-	-	3 600 000	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	3 600 000	-	-	3 600 000	-	-
*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.						

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 *	Chiffres réels provisoires 2023-2024 *	Chiffres réels 2022-2023 *
				\$	\$	\$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
1901 Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
1902 Services aux municipalités	2 000	-	-	2 000	24 645 500	6 599 000
1904 Programme de logement	848 258 700	584 019 400	221,0	264 239 300	297 632 000	243 762 826
Total à voter – Charges d'immobilisations	848 261 700	584 019 400	221,0	264 242 300	322 278 500	250 361 826
Crédits législatifs	636 500	-	-	636 500	636 500	604 398
Total du ministère – Charges d'immobilisations	848 898 200	584 019 400	220,5	264 878 800	322 915 000	250 966 224
Total, y compris redressement de consolidation et autres	848 898 200	584 019 400	220,5	264 878 800	322 915 000	250 966 224
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 053 184 392	607 537 200	42,0	1 445 647 192	1 737 916 892	1 562 983 810
*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.						

Tableau 3 : Tableau des tendances historiques

	Chiffres réels 2021-2022 ** \$	Chiffres réels 2022-2023 ** \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 447 449 445	1 562 983 810	1 737 916 892	2 053 184 392
	21 %	8 %	11 %	18 %

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Six organismes provinciaux relèvent actuellement du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Commission du code du bâtiment

La Commission du code du bâtiment (CCB) est un organisme de décision qui règle les différends portant sur les exigences techniques du Code du bâtiment de l'Ontario. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CCB est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de la CCB sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

Données financières de la Commission du code du bâtiment (\$)

Prévisions 2024-2025 – Dépenses*	Prévisions 2024-2025 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Revenus***	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses***	Chiffres réels 2022-2023 – Revenus
138 700	7 420	55 887	3 194	59 264	5 994

*Le nombre d'audiences est déterminé par le taux de demandes. Les prévisions au titre des dépenses reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement englobent les coûts associés aux audiences, à l'administration, aux indemnités quotidiennes des membres de la CCB et au remboursement des frais de déplacement liés aux audiences. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement. Il convient de noter que les coûts associés au soutien assuré par le personnel du ministère ne sont pris en compte dans aucune des colonnes de dépenses du tableau ci-dessus.

**Les prévisions au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de 35 demandes. Les frais de demande ont été établis le 1^{er} janvier 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ils sont de 212 \$. En avril 2023, le gouvernement provincial a annoncé la présentation de la *Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires*, qui a reçu la sanction royale le 8 juin 2023. Le document *Aider les acheteurs et protéger les locataires* prévoyait le gel de 74 types de frais provinciaux au niveau de 2023-2024, y compris des frais qui font augmenter directement ou indirectement le coût du logement. En conséquence, le règlement sur le Code du bâtiment a été modifié pour que les frais de demande de 212 \$ établis par la CCB en 2023 restent en vigueur.

***Les chiffres réels pour 2023-2024 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Ce sont des chiffres réels qui portent sur la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023. En raison de la tenue d'audiences ou de réunions à distance et de la réduction du nombre d'audiences ou de réunions tenues en personne, les frais de déplacement ont diminué considérablement en 2023-2024 et en 2022-2023.

Commission d'évaluation des matériaux de construction

La Commission d'évaluation des matériaux de construction (CEMC) est un organisme de réglementation qui évalue et homologue les nouveaux matériaux, réseaux ou conceptions en ce qui concerne un bâtiment pour lesquels le Code du bâtiment de l'Ontario n'énonce aucun critère. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CEMC est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de la CCB sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

Données financières de la Commission d'évaluation des matériaux de construction (\$)

Prévisions 2024-2025 – Dépenses*	Prévisions 2024-2025 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2023- 2024 – Revenus***	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses***	Chiffres réels 2022-2023 – Revenus
145 300	66 000	42 372	77 000	40 654	77 000

**Le nombre de réunions est déterminé par le taux de demandes. Les prévisions au titre des dépenses reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement englobent les coûts associés aux réunions, à l'administration, aux indemnités quotidiennes des membres de la CEMC et au remboursement des frais de déplacement liés aux réunions. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement. Il convient de noter que les coûts associés au soutien assuré par le personnel du ministère ne sont pris en compte dans aucune des colonnes de dépenses du tableau ci-dessus.

**Le 1^{er} janvier 2018, les frais pour déposer une demande à la CEMC ont été fixés à 11 000 \$. Les prévisions au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de six demandes présentées à la Commission au cours du dernier cycle de modification du Code du bâtiment.

***Les chiffres réels pour 2023-2024 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Les chiffres portent sur la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023. En raison de la tenue de réunions à distance et de la réduction du nombre de réunions tenues en personne, les frais de déplacement ont diminué considérablement en 2023-2024 et en 2022-2023.

Conseil de la ceinture de verdure

Le Conseil de la ceinture de verdure est un organisme consultatif établi en vertu de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* qui prodigue au ministre des Affaires municipales et du Logement des conseils sur les questions d'aménagement du territoire à l'intérieur et près de la zone définie comme la zone de la ceinture de verdure. Cela comprend la mise en œuvre du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, la surveillance du rendement, les examens décennaux, l'aménagement du territoire et les communications avec le public, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan de la ceinture de verdure.

Données financières du Conseil de la ceinture de verdure (\$)

Prévisions 2024-2025 – Dépenses*	Prévisions 2024-2025 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2023- 2024 – Dépenses*	Chiffres réels provisoires 2023- 2024 – Revenus**	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses*	Chiffres réels 2022-2023 – Revenus**
22 500	S.O.	2 700	S.O.	4 738	S.O.

*Ces chiffres englobent les dépenses suivantes liées au Conseil de la ceinture de verdure et à ses membres :

- o À compter de mars 2018, les membres du conseil touchent une rémunération pour les heures consacrées à l'exercice de leurs fonctions, comme leur participation aux réunions, sous forme d'indemnités quotidiennes établies par le décret 469/2018. Les charges de fonctionnement englobent également le remboursement des frais de déplacement occasionnés par leurs fonctions (p. ex., les frais de transport en commun et de stationnement), conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement.
- o Le soutien administratif apporté au conseil est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement, et toutes autres dépenses d'administration éventuelles, pour le Conseil de la ceinture de verdure sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).
- o Bien que les dépenses réelles provisoires aient été minimales pour 2023-2024, les dépenses prévues pour 2024-2025 tiennent compte du fait que le Conseil de la ceinture de verdure pourrait avoir un rôle à jouer dans l'examen décennal de la ceinture de verdure, une responsabilité législative dont il faut s'acquitter d'ici 2025.

**Le Conseil de la ceinture de verdure ne génère pas de revenus et n'impose pas de frais.

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

La Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto est un organisme régi par un conseil qui gère la vente de maisons et les baux fonciers connexes d'environ 262 biens sur des terrains appartenant à la Province, ainsi que l'entretien et l'utilisation de six biens communautaires au profit des résidents des îles de Toronto et du public. Les terrains appartenant à la Province sont situés sur les îles Ward et Algonquin (faisant partie des îles de Toronto).

La société ne reçoit pas de fonds de la Province. Elle est financièrement autonome grâce aux revenus générés par un impôt prélevé tous les ans auprès des titulaires de baux sur les îles, aux revenus de location des biens communautaires, aux frais administratifs ainsi qu'aux frais associés aux demandes relatives à la liste des acheteurs et aux loteries. Ses comptes sont distincts de ceux du ministère et de la Province. Elle s'occupe de ses propres finances, y compris la vérification de ses états financiers tous les ans. Ses états financiers vérifiés sont joints à son rapport annuel publié. Les membres de son conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements

L'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements est un organisme consultatif établi par le ministre conformément à la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement*. Composée de dirigeantes et de dirigeants municipaux ainsi que d'expertes et d'experts de l'industrie, elle conseille le gouvernement sur la mise en œuvre et l'évaluation du Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario et sur d'autres sujets déterminés par le gouvernement.

Le soutien administratif apporté à l'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements est assuré par le personnel du ministère.

Données financières de l'Équipe de mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements (\$)

Prévisions 2024-2025 – Dépenses	Prévisions 2024-2025 – Revenus	Chiffres réels provisoires 2023- 2024 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Revenus	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses	Chiffres réels 2022-2023 – Revenus
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Notes :

- Les personnes nommées (membres) participent sur une base volontaire et ne sont pas admissibles à une rémunération.
- L'organisme ne génère pas de revenus et n'impose pas de frais.

Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire

Le Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire est un organisme consultatif créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement*. Il aide la Province, les municipalités, les promoteurs, les entreprises et les groupes communautaires à résoudre les problèmes liés à la gestion de la croissance, à l'aménagement du territoire, à la planification des infrastructures et à la protection de l'environnement en fournissant des services de facilitation impartiaux ou en agissant à titre de négociateur au nom de la Province.

Tout le soutien administratif et technique apporté au Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de cet organisme sont imputées au crédit Services aux municipalités (crédit 1902).

Données financières du Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire (\$)

Prévisions 2024-2025 – Dépenses [*]	Prévisions 2024-2025 – Revenus ^{**}	Chiffres réels provisoires 2023- 2024 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2023-2024 – Revenus ^{**}	Chiffres réels 2022-2023 – Dépenses	Chiffres réels 2022-2023 – Revenus ^{**}
483 100	S.O.	365 502	S.O.	385 067	S.O.

Notes :

^{*}Les dépenses englobent les coûts associés au soutien administratif, la rémunération des personnes nommées sous forme d'indemnités quotidiennes autorisées par décret et le remboursement de tous les frais de déplacement et d'hébergement liés aux réunions et aux activités de consultation conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement.

^{**}L'organisme ne génère pas de revenus et n'impose pas de frais.



Annexe : Rapport annuel 2023-2024

Réalizations du ministère en 2023-2024

Logement à but lucratif

Au cours de l'exercice, le ministère des Affaires municipales et du Logement, en tant que responsable provincial du logement à but lucratif et en collaboration avec les ministères partenaires, a appuyé l'introduction et la mise en œuvre de modifications à diverses lois et politiques afin de faire progresser la stratégie à long terme du gouvernement pour régler la crise du logement et construire au moins 1,5 million de logements d'ici 2031 dans le cadre du document [Aider les acheteurs et protéger les locataires](#), publié le 6 avril 2023. Ces modifications favorisent encore davantage la croissance pour que davantage de logements soient mis à disposition afin de remédier à la grave pénurie chronique à cet égard. Le plan présente des mesures pour aider les locataires, les locateurs et les acheteuses et acheteurs, rationaliser les politiques d'aménagement du territoire, renforcer la capacité d'accélérer les approbations, et réduire le coût de construction des logements. La loi connexe, intitulée *Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires*, a reçu la sanction royale le 8 juin 2023.

Par suite des mesures prises jusqu'à maintenant dans le dossier du logement à but lucratif, les activités de construction résidentielle sont à la hausse. Malgré les grandes difficultés économiques mondiales et nationales, l'Ontario a atteint à 99 pour cent son objectif qui consistait à construire 110 000 unités en 2023 (109 011 ont été construites), ce qui englobe les nouveaux immeubles, les unités d'habitation supplémentaires et les lits de soins de longue durée ajoutés ou améliorés. La construction de nouveaux immeubles (mesurée par les mises en chantier) a été particulièrement vigoureuse. En effet, la construction de près de 90 000 logements a débuté en Ontario en 2023, un nombre de mises en chantier qui se place au troisième rang depuis 1989 (derrière 2021 et 2022). Ce nombre est quelque 20 pour cent plus élevé que la moyenne annuelle des 20 dernières années. La construction de près de 19 000 nouveaux logements locatifs spécialisés a débuté en 2023, soit une augmentation de 27,3 pour cent depuis 2022 et le plus grand nombre de mises en chantier de logements locatifs jamais enregistré pour la deuxième année consécutive.

En outre, le ministère a continué de travailler avec Infrastructure Ontario et les ministères partenaires afin de tirer parti des terres provinciales excédentaires pour obtenir des résultats prioritaires en matière de logement, comme la construction d'un plus grand nombre de logements abordables et de logements accessibles destinés à la vente. Le MAML travaille à élaborer un programme de logement accessible pour tirer parti des terrains excédentaires du gouvernement et de la fabrication modulaire lorsque la densité du site le permet.

Location à usage d'habitation

En ce qui concerne les logements à louer, le ministère a plafonné le taux d'augmentation de loyer à 2,5 pour cent pour 2024. Ce taux est fondé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario, une mesure de l'inflation que Statistique Canada calcule chaque mois à l'aide de données qui reflètent les conditions économiques de l'année écoulée. En cas de hausse considérable de l'IPC, le ministère plafonne le taux à 2,5 pour cent afin d'aider à protéger les locataires contre les augmentations ponctuelles importantes.

Le ministère communique régulièrement avec le public sur des sujets comme les droits et les responsabilités des locateurs et des locataires en vertu de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et de la *Loi sur la location commerciale*, y compris de leurs modifications récentes.

Pour ce faire, il a réalisé les activités suivantes :

- réponse à un volume élevé de correspondance et d'appels de locateurs et de locataires demandant de l'aide (à savoir, réponse à plus de 653 demandes de renseignements sur les logements locatifs);
- mise à jour régulière des pages Web qui informent les locataires et les locateurs de leurs droits et responsabilités;
- tenue de séances d'information et de webinaires à la demande des intervenants et du public;
- efforts ciblés de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif portant sur les droits et les obligations des locateurs et des locataires en cas d'infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.

Les résultats

Voici les principaux résultats et les principales réalisations du ministère en 2023-2024 :

Construction d'au moins 1,5 million de logements d'ici 2031

Ontario s'est donné l'objectif de construire au moins 1,5 million de logements d'ici 2031 et, pour ce faire, il a fixé des cibles en matière de logement aux 50 plus grandes municipalités. Voici les données qu'il compare à ces cibles pour 2031 :

- les mises en chantier annuelles;
- les unités d'habitation supplémentaires, comme les appartements ajoutés aux allées, aux jardins et aux sous-sols de maisons;
- les lits ajoutés ou améliorés dans les foyers de soins de longue durée.

En 2023, 109 011 nouveaux logements ont été créés³, ce qui représente 99 pour cent de la cible de 110 000 fixée pour l'année et environ 7 pour cent de l'objectif à long terme de la Province. Au

³ Les 109 011 nouveaux logements se répartissent ainsi : 89 297 mises en chantier, 9 879 unités d'habitation supplémentaires et 9 835 lits de soins de longue durée.

total, 216 227⁴ nouveaux logements ont été créés en 2022 et en 2023, ce qui représente environ 14 pour cent de l'objectif à long terme de la Province.

Logement communautaire

Nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire

Le 30 mars 2022, le gouvernement a annoncé un nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire qui donne suite aux vastes consultations menées auprès du secteur. Toutes les modifications apportées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Le MAML travaille avec les partenaires du secteur sur les documents d'orientation pour appuyer la mise en œuvre du cadre, y compris négocier les ententes de service. Le nouveau cadre vise à stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et qui y travaillent, des manières suivantes :

- encourager les fournisseurs de logements à demeurer dans le système en signant des ententes de service, ce qui permettra de protéger l'offre de logements communautaires et encouragera les fournisseurs de logements à continuer d'offrir des loyers très abordables à des dizaines de milliers de ménages ontariens;
- exiger que les gestionnaires de services établissent des plafonds locaux de revenu et de valeur des biens, et continuent d'accorder la priorité aux survivantes et survivants de violence et de traite des personnes pour l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu;
- améliorer l'efficacité des règles de responsabilisation, et les mettre à jour régulièrement, afin d'encourager la création de programmes répondant aux besoins locaux en matière de logement.

Le ministère s'est associé à la Fédération de l'habitation coopérative du Canada en appuyant son initiative de renforcement du secteur du logement. Les fonds octroyés à cette fin aident les membres de la fédération à mener leur transition vers le nouveau cadre réglementaire découlant de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire de la province.

De plus, le ministère a aidé la Ontario Non-Profit Housing Association à instaurer son programme d'expertise en matière de transformation sectorielle, qui vise à mettre les fournisseurs de logements en relation avec des expertes et experts tiers qui les aideront à élaborer leur stratégie de transformation.

Guide sur la Politique relative aux ménages prioritaires (PPS) concernant l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu (LIR)

La PPS est une politique provinciale qui a été établie en vertu de la *Loi de 2011 sur les services de logement* pour donner aux survivantes et survivants de violence et de traite de personnes un accès prioritaire à l'aide sous forme de LIR.

En réponse aux commentaires reçus sur l'importance de mieux faire comprendre la PPS et les expériences de ces personnes, le ministère a élaboré un guide sur la PPS. Il l'a rédigé en

⁴ Les 107 216 nouveaux logements créés en 2022 se répartissent ainsi : 96 080 mises en chantier, 10 658 unités d'habitation supplémentaires et 478 lits de soins de longue durée.

collaboration avec ses partenaires interministériels, et avec l'apport de partenaires municipaux et autochtones, d'intervenants du secteur du logement, d'organismes œuvrant auprès de divers groupes, comme les fournisseurs de services de lutte contre la violence faite aux femmes et la traite de personnes, ainsi que de survivantes et survivants.

Le 5 mars 2024, le ministère a diffusé le guide sur la PPS aux gestionnaires de services, aux fournisseurs de services travaillant avec les survivantes et survivants, aux partenaires interministériels et aux intervenants du secteur en général. Ce guide est conçu pour aider les gestionnaires de services qui administrent la PPS et les fournisseurs de services qui travaillent avec les survivantes et survivants. Il présente les règles découlant de la PPS et les règles relatives à l'aide sous forme de LIR, aux mesures de soutien et aux services offerts aux survivantes et survivants, et traite des occasions de formation pour les gestionnaires et les fournisseurs.

En outre, une page Web a été créée pour renseigner les survivantes et survivants, les fournisseurs de services et le public sur la PPS et l'aide sous forme de LIR, sur la façon de présenter une demande par l'intermédiaire d'un gestionnaire de services local, et sur d'autres mesures de soutien et services offerts aux survivantes et survivants.

Prêts hypothécaires pour logements sociaux

La Province s'est vu attribuer la responsabilité de faciliter le renouvellement et d'effectuer le suivi des prêts hypothécaires pour les projets de logement sans but lucratif fédéraux-provinciaux en 2001, et agit donc comme intermédiaire entre les prêteurs et les fournisseurs ou les organismes de logement. Tous les prêts hypothécaires de durée limitée accordés dans le cadre de programmes de logement social existants viendront à échéance d'ici 2032.

En 2023-2024, le ministère a modernisé et amélioré sa manière d'administrer les prêts hypothécaires pour logements sociaux et avec services de soutien en Ontario. Entre autres, il a créé une base de données en novembre 2023 et tenu des séances d'information dans toutes les régions à l'intention des gestionnaires de services et des fournisseurs de logements afin d'aider le secteur à mieux administrer les prêts.

Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement (Programme ACOL)

Le Programme ACOL, un programme fédéral-provincial d'allocations de logement d'une durée de neuf ans, contribue à l'abordabilité des logements à louer pour les ménages admissibles dans le besoin qui sont sur des listes d'attente, ou qui sont admissibles à y être, en versant directement à ces ménages des allocations transférables fondées sur le revenu.

En date de février 2024, plus de 26 000 ménages ont vu leur demande de prestation de logement mensuelle approuvée dans le cadre du Programme ACOL (depuis le 1^{er} avril 2020).

En 2023-2024, le ministère a investi 42 millions de dollars de plus par le truchement du Programme ACOL pour aider la Ville de Toronto et 22 autres municipalités à offrir de l'aide d'urgence à un nombre en croissance rapide de demandeuses et demandeurs d'asile et d'autres groupes à risque. Cette somme a aidé quelque 4 000 ménages supplémentaires, permettant d'installer davantage de personnes dans des logements à long terme et libérant des places dans les centres d'hébergement.

En mars 2024, le ministère a investi 2,23 millions de dollars de plus pour aider la Ville de Toronto à aider quelque 300 autres ménages.

Investissements offerts aux gestionnaires de services et aux fournisseurs de logements pour les Autochtones

En 2023-2024, le ministère a fait des dépenses d'environ 215 millions de dollars dans les immobilisations et le fonctionnement pour le secteur du logement communautaire par l'intermédiaire des gestionnaires de services et des fournisseurs de logements pour les Autochtones dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social, en plus des versements provinciaux faits dans le cadre du Programme de logement abordable.

En outre, le ministère a aussi fait des dépenses d'environ 466,4 millions de dollars dans les immobilisations et le fonctionnement concernant les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones dans le cadre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

Les résultats

Accès au logement abordable

Voici les principaux résultats et les principales réalisations du ministère en 2023-2024 :

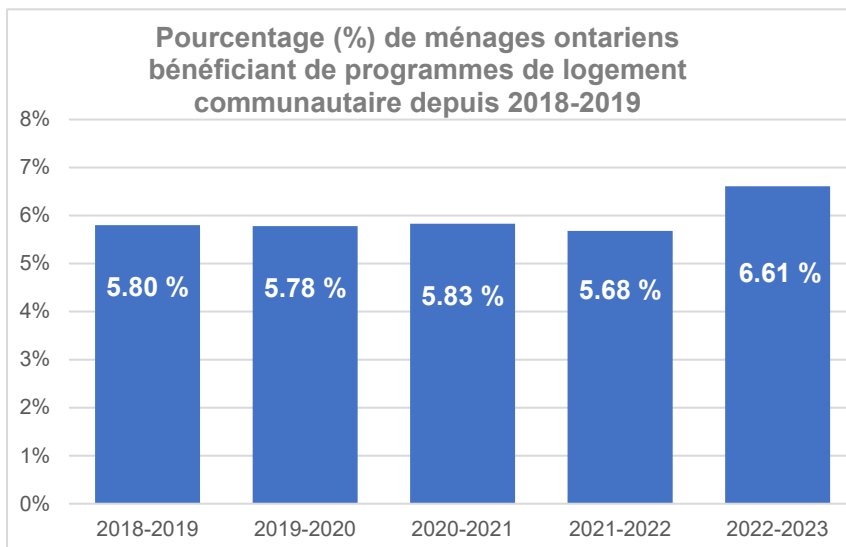
Grâce à ses programmes, le ministère fait des progrès au chapitre de l'amélioration de l'accès au logement abordable, y compris par l'offre de mesures de soutien qui répondent aux besoins de la population afin d'assurer la stabilité en matière de logement. Le ministère mesure ces progrès en fonction de l'augmentation du pourcentage de ménages ontariens bénéficiant de programmes de logement communautaire.

Diagramme 1 : Pourcentage de ménages ontariens bénéficiant de programmes de logement communautaire

Énoncé des résultats :

Le pourcentage de ménages ontariens bénéficiant de programmes de logement communautaire a augmenté considérablement depuis le point de comparaison de 2018 (5,8 pour cent).

Cet indicateur repose sur deux valeurs : le numérateur correspond au nombre de ménages bénéficiant de programmes de logement communautaire, et le dénominateur correspond au nombre approximatif de ménages en Ontario.



Les résultats présentés sont fonction des données jusqu'en 2022-2023, les données de 2023-2024 n'étant pas encore disponibles. Elles devraient l'être en août 2024.

Itinérance

Grâce à ces programmes, des mesures de soutien et des services souples sont offerts pour aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être à trouver un logement stable, ou même à éviter de se retrouver en situation d'itinérance. Le ministère travaille à l'échelle du gouvernement sur le logement avec services de soutien, car il est admis qu'il s'agit d'un moyen efficace de prévenir et de régler le problème de l'itinérance et d'empêcher le recours inutile à d'autres systèmes provinciaux coûteux (comme les centres d'hébergement d'urgence ou les salles des urgences).

Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien

Dans le Budget de l'Ontario 2019, le gouvernement s'est engagé à examiner ses programmes de logement avec services de soutien pour les rationaliser et les harmoniser lorsque possible afin que la population obtienne l'aide dont elle a besoin. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le ministère de la Santé (MSAN) à ce chapitre. Voici les réalisations à ce jour :

- Examen des coûts évités grâce aux logements avec services de soutien pour orienter les efforts d'amélioration continue concernant ces logements.
- Regroupement de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, du programme Logements pour de bon et du Programme de supplément au loyer pour

l'épanouissement communautaire en un nouveau programme, le Programme de prévention de l'itinérance, afin que les gestionnaires de services et les autres partenaires d'exécution puissent consacrer plus de temps au service des clients qu'aux tâches administratives.

- Imposition à tous les gestionnaires de services de continuer à tenir une liste nominative des personnes en situation d'itinérance, et mise en œuvre de nouvelles exigences relatives aux données devant figurer sur cette liste au plus tard le 1^{er} avril 2023, afin de mieux orienter les clientes et clients vers des logements et des mesures de soutien.
- Augmentation du financement du Programme de prévention de l'itinérance et du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (voir les explications plus loin).
- Collaboration continue avec le MDESC et le MSAN pour :
 - o élaborer un cadre de présélection pour aider les gens à trouver le bon logement et des mesures de soutien adéquates;
 - o établir des exigences locales de planification intégrée en matière de logement avec services de soutien afin de coordonner ce type de logement dans les secteurs du logement, de la santé et des services communautaires.

Investissements dans le logement avec services de soutien et la prévention de l'itinérance

Dans le cadre de l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien, le MAML, le MSAN et le MDESC ont chacun regroupé leurs programmes de logement avec services de soutien afin de réduire le fardeau administratif, de manière à que les gestionnaires de services et les autres fournisseurs de services aient plus de temps pour servir leurs clientes et clients. En 2023-2024, l'Ontario a ajouté 202 millions de dollars à ses investissements annuels dans les programmes de prévention de l'itinérance pour aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ainsi que les organismes communautaires qui offrent des logements avec services de soutien. Cette augmentation porte à près de 700 millions de dollars le total des fonds octroyés chaque année au Programme de prévention de l'itinérance et au Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones.

Qui plus est, en 2023-2024, le ministère a présenté un modèle de financement révisé qui tient mieux compte des besoins actuels en matière de services de lutte contre l'itinérance et de logement avec services de soutien dans les communautés ontariennes. Il a augmenté son financement pour répondre à des besoins accrus, notamment à cause de la hausse de l'inflation, et pour faire en sorte qu'aucun gestionnaire de services ne reçoive moins de fonds qu'en 2022-2023 par suite de la transition vers le nouveau modèle. Ces fonds aident les gestionnaires de services à fournir des logements abordables et du soutien aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones. Il aide les Autochtones en situation d'itinérance à accéder à de l'aide et à des mesures de soutien pour se trouver un logement stable. En 2023-2024, un financement de 41,5 millions de dollars, dont

10 millions de dollars en fonds de fonctionnement consacrés au soutien des Autochtones aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance qui ont été intégrés dans le PLSSA, a été mis à la disposition des deux administrateurs de programmes autochtones.

Les fonds versés dans le cadre du PLSSA peuvent être utilisés pour des solutions à long terme (comme les logements avec services de soutien), les logements de transition, les suppléments au loyer et les allocations de logement, et permettent d'éviter les interventions d'urgence, comme le recours aux centres d'hébergement. Il s'agit d'une source de financement sûre et prévisible permettant aux organismes autochtones d'offrir des logements avec services de soutien adaptés à la culture pour favoriser la santé et le bien-être des membres de leurs communautés.

Fonds de fonctionnement provinciaux pour remédier à la surcharge des centres d'hébergement

Le gouvernement provincial aide les Villes de Toronto et d'Ottawa à résoudre les problèmes uniques auxquels elles font face en tant que plaque tournante des affaires et des finances du Canada et capitale nationale, respectivement, dont la hausse de l'itinérance et la surcharge des centres d'hébergement qui en découle.

À l'automne 2023, des représentantes et des représentants provinciaux et municipaux ont formé le Groupe de travail sur le nouvel accord Toronto-Ontario et reçu le mandat de formuler des recommandations pour améliorer la stabilité et la viabilité à long terme des finances municipales, et de se pencher sur les moyens qui permettraient à la Ville de Toronto, à la Province et au gouvernement fédéral de mieux travailler à leurs priorités communes.

Un accord a été conclu, prévoyant notamment l'octroi de 600 millions de dollars en fonds de fonctionnement provinciaux pour remédier à la surcharge des centres d'hébergement et des mesures en matière d'itinérance de la Ville, soit des tranches de 200 millions de dollars en 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026. Bien que la Province ait approuvé la tranche de 200 millions de dollars pour rembourser à la Ville les coûts admissibles engagés en 2023-2024, l'octroi de fonds prévu pour les deux exercices suivants est conditionnel à un engagement financier fédéral pour répondre aux besoins d'hébergement des réfugiées et réfugiés à Toronto.

La Province de l'Ontario et la Ville d'Ottawa ont également conclu un accord prévoyant des engagements de la part de la Ville et des mesures de soutien de la part de la Province pour faire avancer diverses priorités communes qui contribuent à la reprise économique et à la croissance durable dans la capitale nationale, comme l'explique les modalités complètes de l'accord entre l'Ontario et Ottawa dans le cadre du mandat de consultation d'Ottawa publiées le 28 mars 2024.

Au cœur des mesures de soutien offertes par la Province à la Ville d'Ottawa figure une allocation de 40 millions de dollars pour les centres d'hébergement en 2023-2024. Le versement d'une somme supplémentaire de 80 millions de dollars est conditionnel au soutien fédéral. Ce financement vise à répondre aux besoins uniques de la Ville d'Ottawa en matière d'hébergement et d'aide aux personnes sans-abri.

Fonds d'immobilisations provinciaux pour le respect des priorités municipales

La Province a versé des fonds d'immobilisations de plus de 24 millions de dollars à la Ville d'Ottawa pour un projet prioritaire consistant à créer 138 logements abordables et avec services de soutien. Ce projet propose de venir en aide aux personnes âgées, aux ménages autochtones et aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les familles et personnes résidant dans un centre d'hébergement d'urgence de la ville ou une installation externe, comme un hôtel ou un motel, seront ciblées. Le projet arrive à son terme.

Pour mieux répondre aux besoins urgents de services de logement et d'hébergement dans le Comté de Northumberland, le gouvernement provincial lui a octroyé près de 2,5 millions de dollars en fonds d'immobilisations afin qu'il convertisse une résidence pour personnes âgées en une halte-chaueur et un centre d'hébergement de transition. Le plan consiste à ouvrir, au printemps 2024, un établissement polyvalent qui offrira quelque 35 places d'hébergement d'urgence aux personnes de toutes les identités de genre et aux couples pour répondre aux besoins immédiats. À long terme, les services de logement de transition et autres ouvriront des avenues pour échapper à l'itinérance.

Planification de la gestion des éclosions

Pendant la pandémie, le ministère s'est concentré sur la protection de la santé et de la sécurité des personnes vulnérables en Ontario, notamment grâce à des initiatives de planification de la gestion des éclosions. Voici une partie des initiatives réalisées en 2023-2024 :

- Aide continue aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones dans l'acquisition d'équipement de protection individuelle et de filtres à haute efficacité pour les particules de l'air par l'intermédiaire de canaux d'approvisionnement provinciaux supervisés par Gestion centralisée de la chaîne d'approvisionnement Ontario (ApprovisiOntario).
- Poursuite de la collaboration avec le ministère de la Santé pour concourir à la gestion des carrefours de prévention et de contrôle des infections (PCI). Ces carrefours sont généralement des bureaux de santé publique ou des hôpitaux qui aident les lieux d'hébergement collectif (p. ex., les centres d'hébergement d'urgence et les lieux d'hébergement avec services de soutien) à mener des activités comme l'offre d'information et de formation, la vérification d'installations et la mise en place de procédures pour limiter la propagation des maladies dans les installations. Les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones sont admissibles à l'aide des carrefours de PCI, tout comme les fournisseurs de services de logement et de lutte contre l'itinérance.

Collecte mensuelle de données sur le recours aux centres d'hébergement d'urgence et leur capacité

En janvier 2024, le MAML a présenté un processus de production de rapports visant à recueillir tous les mois de l'information sur le recours aux centres d'hébergement et leur capacité afin de pouvoir surveiller la demande et la surcharge dans toutes les zones des gestionnaires de services. Des données sommaires sont donc recueillies chaque mois sur la capacité des centres d'hébergement temporaire et permanent, le nombre de clientes et clients servis, le nombre de demandeuses et demandeurs d'asile parmi eux, le nombre de clientes et clients ne résidant pas

dans un centre, et sur d'autres sujets à l'occasion, comme la planification de l'hébergement hivernal.

Mise en œuvre des listes nominatives

En mars 2021, le MAML a instauré une exigence visant à ce que les gestionnaires de services mettent en œuvre des listes nominatives d'ici au 31 décembre 2021. Une liste nominative est une liste en temps réel de personnes sans-abri dans une communauté. Elle contient des renseignements sur leurs besoins afin de les orienter vers diverses options de logement et mesures de soutien et d'améliorer la coordination des services. En date du 1^{er} janvier 2022, les 47 gestionnaires de services disposaient d'une liste nominative.

En avril 2022, le MAML a publié de nouvelles exigences relatives aux listes nominatives qui s'appuient sur les exigences précédentes et favorisent l'atteinte des objectifs du Programme de prévention de l'itinérance (PPI) visant à lutter contre l'itinérance et à la réduire. Les nouvelles exigences comprennent un ensemble plus complet de points de données, et elles sont plus exhaustives, ce qui aide les gestionnaires de services à orienter davantage de personnes vers les services et les mesures dont elles ont besoin. Elles ont été mises en œuvre par les gestionnaires de services au plus tard le 1^{er} avril 2023. Comme condition du financement dans le cadre du PPI, les gestionnaires de services doivent tenir à jour une liste nominative conformément aux exigences provinciales.

De 2021-2022 à 2023-2024, le MAML s'est associé à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance afin d'aider les gestionnaires à respecter les exigences. L'Alliance a offert de la formation technique, de l'encadrement et de l'aide concernant les systèmes de données aux gestionnaires de services, et leur a donné accès à des webinaires, à des appels de la communauté de pratique, à des ateliers, à des outils et à un portail en ligne axés sur les nouvelles exigences relatives aux listes nominatives.

Finances et gouvernance municipales

Relations renforcées avec les municipalités

En 2023-2024, le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) et la Ville de Toronto. Conformément à leur protocole d'entente conjoint, il collabore avec l'AMO dans le cadre d'initiatives ayant des répercussions sur les municipalités. Au cours du dernier exercice, cinq réunions formelles ont été tenues avec l'AMO. Au cours de la conférence en personne de l'AMO de 2023, le ministère a coordonné près de 600 réunions de délégations et six réunions de plusieurs ministres. En janvier 2024, le ministère a coordonné 480 autres réunions de délégations lors de la conférence de la Rural Ontario Municipal Association. Le MAML a également animé 14 réunions entre la Province et la Ville de Toronto pour discuter des initiatives pouvant avoir des répercussions sur la Ville dans le cadre de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation.

En juin 2023, avec l'appui du ministère, la ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a présidé la réunion annuelle des ministres provinciaux et territoriaux responsables des administrations locales, qui visait à faire avancer diverses priorités communes et à soutenir les administrations locales.

En outre, le ministère a joué un rôle de premier plan dans la conclusion de deux nouveaux accords avec les plus grandes municipalités de l'Ontario – Toronto et Ottawa – pour leur permettre de faire face à certains défis liés aux finances. Le nouvel accord conclu avec Toronto a permis de verser à la Ville des fonds de fonctionnement et d'immobilisations importants : des fonds de fonctionnement de 1,2 milliard de dollars, dont une somme maximale de 600 millions de dollars sur trois ans pour éponger le déficit des centres d'hébergement, et des fonds d'immobilisations à long terme, notamment pour le transfert d'autoroutes appartenant à la municipalité. L'accord entre l'Ontario et la Ville d'Ottawa comporte un engagement financier maximal de 543 millions de dollars en fonds de fonctionnement et d'immobilisations dans le but de favoriser la relance économique d'Ottawa et d'accélérer la revitalisation de son centre-ville.

En 2023-2024, le ministère a conclu avec succès le Programme pour la modernisation au niveau municipal en réalisant 180 projets de mise en œuvre avec de petites municipalités rurales. Depuis son lancement en 2019, le programme a financé plus de 770 projets, ce qui a permis aux municipalités d'entreprendre des examens de la prestation de services et de mettre en œuvre des initiatives de services partagés et des projets de modernisation numérique, d'amélioration de processus ou autres pour réaliser des économies et accroître l'efficacité de leurs services.

En 2023-2024, le ministère a aussi mis en œuvre le Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement, qui a permis aux 39 plus grandes municipalités de l'Ontario de simplifier les approbations et d'augmenter l'offre de logements. Des tables de concertation technique ont réuni des expertes et des experts des municipalités et de l'industrie en matière de finances municipales, d'aménagement du territoire, de création de logements, de droit et d'autres sujets pour se pencher sur les redevances liées à l'aménagement municipal. Le ministère a mené des consultations (auprès de ces tables et dans le cadre du protocole d'entente avec l'AMO et de l'Entente de coopération et de consultation) au sujet de changements possibles à la structure de ces redevances pour orienter de futures mesures législatives et aussi pour mettre en œuvre les modifications apportées en vertu d'anciennes mesures législatives. Suivant les conseils des tables, le gouvernement a mis à jour la définition d'une unité d'habitation abordable utilisée pour déterminer l'admissibilité à des réductions et à des exonérations de redevances d'aménagement municipales en vertu du projet de loi 134, la *Loi de 2023 pour des logements abordables et de bons emplois*. Cette définition ajoute maintenant des facteurs de revenu aux facteurs de marché, comme la définition utilisée dans la Déclaration de principes provinciale de 2020, que connaissent bien les intervenants municipaux et de l'industrie. Le ministère a aussi consulté ces tables au sujet de propositions visant à aider les municipalités à financer des infrastructures liées à la croissance ainsi qu'à accélérer des projets d'aménagement de logements, dont l'exigence de réduire graduellement sur cinq ans les redevances d'aménagement ainsi que l'élimination des études comme coût recouvrable au moyen des redevances.

De plus, le ministère a présenté la *Loi concernant la modification des limites territoriales entre la cité de St. Thomas et la municipalité de Central Elgin*, qui a permis de constituer un nouveau méga-site à St. Thomas pour attirer rapidement des investissements dans la fabrication de pointe à grande échelle (p. ex., ceux de Volkswagen). Par la suite, il a modifié cette loi pour exempter St. Thomas des dispositions de la *Loi de 2001 sur les municipalités* limitant le versement de

primes pour que la municipalité puisse contribuer financièrement au projet PowerCo SE. En outre, le ministère a mis à jour son principal outil de collecte d'information financière et statistique sur les municipalités, le Rapport d'information financière, pour l'harmoniser avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les lois provinciales et les besoins en données des intervenants, en constante évolution. Cette mise à jour comportait aussi des modifications pour simplifier le modèle du rapport afin qu'il soit plus convivial. Cette mise à jour aidera les municipalités à fournir des données exactes en temps opportun, données qui seront plus pertinentes, plus faciles à utiliser et plus faciles à comparer au fil du temps et d'une municipalité à l'autre.

De plus, au cours de l'exercice, le ministère a étendu l'initiative des pouvoirs forts pour les mairesses et les maires à 44 municipalités qui se sont engagées à atteindre leurs cibles en matière de logement fixées par la Province. Il continue d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative dans 46 municipalités dont les mairesses et les maires exercent des pouvoirs et des fonctions supplémentaires pour faire avancer les priorités communes à la Province et aux municipalités, dont la construction d'au moins 1,5 million de nouveaux logements d'ici 2031.

Plus tôt, le gouvernement a présenté une loi pour dissoudre la municipalité régionale de Peel d'ici le 1^{er} janvier 2025 et nommer un conseil de transition qui veillera à l'équité du processus de dissolution en surveillant les affaires financières de Peel et de ses municipalités de palier inférieur et en formulant des recommandations sur la mise en œuvre de la restructuration. En décembre 2023, le ministère a appuyé l'annonce du gouvernement selon laquelle ce dernier proposerait des mesures législatives pour mettre fin au processus de dissolution et réorienter le mandat du conseil de transition vers l'efficacité de l'administration de la région de Peel et la réponse aux besoins des résidentes et résidents et des contribuables.

Enfin, le ministère a appuyé la participation du gouvernement à l'étude sur la gouvernance régionale menée par le Comité permanent du patrimoine, de l'infrastructure et de la culture en 2023-2024, et a tenu sept audiences publiques pour comprendre les propositions et points de vue locaux ayant trait aux structures de gouvernance et à la prestation des services dans sept municipalités à deux paliers.

Aménagement du territoire

Diverses modifications à l'appui des priorités du gouvernement ont été apportées en 2023-2024 à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à d'autres lois et politiques relevant de la compétence du ministère.

- Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à construire 1,5 million de nouveaux logements en Ontario, 29 municipalités de palier inférieur et à palier unique se sont vu attribuer des cibles en matière de logement à atteindre d'ici 2031. Les municipalités ont été priées de formuler des engagements en matière de logement qui définiraient les outils et les stratégies nécessaires pour atteindre leurs cibles et de les soumettre au ministère. Il convient de noter que ces outils et stratégies peuvent avoir une plus grande portée que l'aménagement du territoire et être liés à d'autres domaines.
- Le 6 avril 2023, dans le cadre de la *Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires*, le ministère a déposé le Règlement de l'Ontario 73/23 (Rapports de données sur

l'aménagement municipal). Ce règlement oblige les 29 plus grandes municipalités ontariennes dont la croissance est la plus rapide à produire des rapports sur des questions précises d'aménagement du territoire une fois par trimestre et une fois par année civile. Le règlement vise à permettre au ministère de recueillir de l'information uniforme et exacte sur des mesures clés qui pourraient faciliter la production des rapports publics et orienter la prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les politiques d'aménagement du territoire.

- Dans le cadre de la *Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements*, des consultations ont été menées du 6 avril au 4 août 2023 sur une proposition de Déclaration de planification provinciale. La proposition résultait d'un examen des politiques axées sur le logement visant à ce que les municipalités puissent accélérer l'aménagement de logements et accroître l'offre de logements (y compris de logements ruraux) grâce à un cadre d'aménagement du territoire mieux rationalisé et applicable à l'échelle provinciale. Après cette ronde de consultations, le ministère a mis la proposition de déclaration à jour et a revu ses politiques, en vue d'autres consultations.
- Le projet de loi 97, *Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires*, a apporté les modifications suivantes à la *Loi sur l'aménagement du territoire* : restriction de la définition de « zone d'emploi »; élargissement des droits d'interjeter appel d'un règlement municipal d'interdiction provisoire; report au 1^{er} juillet 2023 de l'obligation, pour les municipalités, de rembourser les frais de demande de règlement de zonage et de plan d'implantation; création d'un pouvoir de réglementation ministériel pour la prescription de circonstances particulières où le contrôle du plan d'implantation pourrait être appliqué aux aménagements résidentiels de 10 unités ou moins (p. ex., lorsqu'un terrain est situé près d'une ligne ferroviaire); octroi d'un pouvoir ministériel d'exclure les approbations en aval relatives à un arrêté de zonage ministériel de la portée des plans provinciaux, de la DPP et des plans municipaux officiels; octroi d'un pouvoir ministériel d'exiger que les propriétaires de terrains associés à des projets attribués au facilitateur provincial de l'aménagement du territoire concluent des ententes avec le ministre ou les municipalités avant de pouvoir entreprendre des activités d'aménagement.
- Le 9 août 2023, le Règl. de l'Ont. 254/23, pris en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, et le Règl. de l'Ont. 255/23, pris en vertu de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, ont été déposés pour établir les conditions dans lesquelles les municipalités peuvent appliquer le contrôle du plan d'implantation aux aménagements résidentiels de 10 unités ou moins situés sur une seule et même parcelle. Ces règlements autorisent expressément l'utilisation du plan d'implantation pour les parcelles de terrain suivantes : 1) toute partie qui se trouve à un maximum de 120 mètres d'une terre humide, d'un lac ou d'une rivière (y compris les ruisseaux); 2) toute partie qui se trouve à un maximum de 300 mètres d'une ligne de chemin de fer, y compris les réseaux de train lourd sur rail et actifs, mais à l'exception des réseaux de train léger sur rail et des lignes de chemin de fer déclassées ou abandonnées.
- Le projet de loi 136, la *Loi de 2023 modifiant des lois en ce qui concerne la ceinture de verdure*, rétablit toutes les zones enlevées de la ceinture de verdure ou du territoire de la moraine d'Oak Ridges ou redésignées dans ceux-ci en 2022 en intégrant directement la description

des limites de la ceinture de verdure et du territoire de la moraine d'Oak Ridges. De plus, il abroge le pouvoir d'ajouter des terres à la zone de la ceinture de verdure et au territoire de la moraine d'Oak Ridges, ou d'en retirer, par voie réglementaire. Entre autres changements, la Loi rétablit les protections des servitudes et des engagements visant les terres de la réserve agricole de Duffins-Rouge qui étaient en vigueur avant la modification de 2022.

Mise en œuvre opérationnelle

Tout au long de 2023-2024, le ministère a travaillé avec ses partenaires interministériels et les municipalités pour mettre en œuvre et faire respecter les questions d'intérêt provincial et la politique provinciale d'aménagement du territoire, y compris la Déclaration de principes provinciale et les quatre principaux plans d'aménagement du territoire de l'Ontario : le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (plan *En plein essor*), le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Au cours de l'exercice, le ministère a appuyé 10 arrêtés de zonage du ministre et 3 modifications à des arrêtés de zonage du ministre afin d'accélérer des projets prioritaires majeurs qui permettront d'augmenter le nombre de lits de soins de longue durée, d'accroître la disponibilité des logements et des lits d'hôpital, de faciliter des occasions de développement économique dans les municipalités, et de protéger la santé et la sécurité de la population.

Le ministère a également publié son deuxième arrêté lié à l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement afin de soutenir le développement d'un ensemble de logements résidentiels.

Réglementation du bâtiment

Harmonisation des codes du bâtiment

Le ministère a continué de travailler avec le Conseil national de recherches Canada et les autres provinces et territoires à la mise en œuvre de l'Accord de conciliation sur les codes de construction et à la poursuite de la transformation du système national de conception des codes.

La transformation du système national de conception des codes déroule en plusieurs phases au cours du cycle actuel des codes afin d'assurer une transition opérationnelle sans heurts. Le MAML et les autres parties s'efforcent également de trouver des processus de création des codes de construction plus efficaces et plus simples.

Le Conseil national de recherches Canada tient actuellement des consultations sur les codes de construction nationaux de 2025, une série d'examens publics devant avoir lieu d'ici à la fin de 2024. Le ministère encourage les Ontariennes et les Ontariens ainsi que tous les acteurs du secteur de la construction à participer à ces consultations, car il envisagera l'adoption des modifications proposées dans la prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario*.

Code du bâtiment de l'Ontario

Tout au long de l'exercice, le ministère a continué de rédiger la prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario*. De plus, une consultation en plusieurs phases a eu lieu.

La première phase a eu lieu à l'automne 2021 et a mis l'accent sur la réduction des écarts avec les codes nationaux de construction ainsi que sur la mise à jour de certaines dispositions propres à l'Ontario.

La deuxième phase s'est déroulée à l'hiver 2022 et a proposé des modifications qui harmoniseraient le *Code du bâtiment de l'Ontario* avec les codes nationaux de construction de 2020.

La troisième phase proposait des modifications qui mettraient à jour d'autres dispositions propres à l'Ontario et répondraient à des préoccupations exprimées par les intervenants au cours des phases précédentes. Cette phase a débuté en octobre 2022 et s'est terminée en décembre 2022.

En plus de recevoir de la rétroaction par l'intermédiaire de publications au Registre ontarien de la réglementation et au Registre environnemental de l'Ontario, le ministère a tenu des séances de mobilisation auprès d'intervenants et de partenaires internes et externes.

La prochaine version du *Code du bâtiment de l'Ontario* a été approuvée en mars 2024 et déposée le 10 avril 2024.

Modifications au *Code du bâtiment*

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le ministère a déposé un certain nombre de modifications au *Code du bâtiment*.

Le 12 mai 2023, le ministère a déposé le Règlement de l'Ontario 89/23 pour soutenir l'offre de logements et l'innovation en construction. Ces modifications sont entrées en vigueur le jour de leur dépôt :

- **Bâtiments de mi-hauteur en bois** : Ces modifications visent à réduire le coût de certains types de bâtiments et à harmoniser les exigences avec celles des codes nationaux de construction en ce qui concerne les bâtiments de quatre à six étages en bois, y compris les immeubles à logements multiples.
- **Maisons en rangée** : Ces modifications visent à réduire le coût de certains types de bâtiments en éliminant les exigences liées aux canalisations d'incendie pour les maisons en rangée de quatre étages, tout en respectant les objectifs en matière de protection contre les incendies, de sécurité et de santé.
- **Lois applicables** : Les arrêtés ministériels pris en vertu du paragraphe 34(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (en utilisant l'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement) sont applicables dans le cadre de l'émission d'un permis de construire.

Le 14 décembre 2023, le ministère a déposé le Règlement de l'Ontario 390/23 afin de geler 16 frais provinciaux relatifs au *Code du bâtiment* à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les personnes souhaitant devenir des professionnelles ou professionnels de la construction, ainsi que les frais de demande relatifs à la Commission du code du bâtiment, à la Commission d'évaluation des matériaux de construction et aux décisions du ministre.

Le 26 février 2024, le ministère a déposé le *Règlement de l'Ontario 73/24* afin de tenir compte des modifications à la *Loi sur les évaluations environnementales* en mettant à jour les lois applicables de manière à appliquer les exigences uniquement aux projets énumérés dans les règlements ou dans les évaluations environnementales de portée générale approuvées.

Le 28 mars 2024, le ministère a déposé trois modifications :

- Le *Règlement de l'Ontario 155/24* pour modifier la définition d'un établissement de santé ou d'hébergement temporaire. Aucun nouvel établissement temporaire ne peut être créé ou occupé après le 31 mars 2024.
- Le *Règlement de l'Ontario 156/24* pour prolonger les exemptions existantes du Code du bâtiment pour les établissements de santé ou les établissements résidentiels temporaires jusqu'au 31 mars 2025.
- Le *Règlement de l'Ontario 158/24* pour tenir compte des modifications aux modalités d'émission des permis en vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature* en mettant à jour les lois applicables de manière à inclure les permis délivrés par un office de protection de la nature et par le ministre des Richesses naturelles et des Forêts.

Nouveau modèle pour les inspectrices et inspecteurs stagiaires municipaux

En avril 2022, le ministère a modifié le *Règlement de l'Ontario 451/22* pris en application du Code afin d'aider les municipalités à remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. En mars 2023, le ministère a accueilli un groupe de travail composé de responsables du bâtiment municipaux pour examiner et commenter les lignes directrices provisoires visant à aider les municipalités à concevoir et à administrer des programmes de stages. Ces lignes directrices ont été publiées en juillet 2023 sur le site [ontario.ca](https://www.ontario.ca) à l'intention des services municipaux du bâtiment qui cherchent à mettre en place leurs propres programmes et à l'intention des personnes souhaitant être stagiaires.

En mars 2024, cinq municipalités avaient adopté des politiques concernant la conception et la mise en œuvre de leurs programmes de stages : les cantons de South Stormont et de North Dundas dans les Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, la Ville de Renfrew, la Ville de Brockville et la Ville de Pickering. Le ministère continue de répondre aux demandes de renseignements d'autres municipalités souhaitant accroître leurs capacités en matière de recrutement et de rétention de responsables municipaux du bâtiment grâce à un programme d'inspectrices et inspecteurs stagiaires.

Amélioration du processus de qualification des professionnelles et professionnels de la construction

Le ministère a publié un document de travail décrivant les modifications potentielles au programme de qualification des professionnelles et professionnels du bâtiment au Registre environnemental de l'Ontario, pour lequel la période de commentaires s'est terminée en février 2023. Par la suite, le ministère a apporté deux changements en réponse aux commentaires reçus :

- Depuis mai 2023, les candidates et les candidats peuvent utiliser la version numérique du *Building Code Compendium* pendant les examens, en plus de la version papier.

- Depuis juillet 2023, le nombre de questions des 16 examens est passé de 75 à 70, si bien que les candidates et candidats disposent de plus de temps pour répondre à chaque question.

D'autres améliorations visant à répondre aux commentaires reçus sont en cours d'examen.

Code du bâtiment numérique

Le ministère a mis au point une version numérique du *Building Code Compendium* de 2012, qui a d'abord été offerte sur demande le 4 mars 2022. La version numérique du *Building Code Compendium* permet de consulter les documents du Code dans un format supplémentaire, ce qui peut s'avérer plus pratique pour certaines personnes, par exemple pour les consulter sur un appareil électronique portatif dans le cadre d'inspections de maisons ou de bâtiments sur un chantier de construction.

En octobre 2023, le ministère a publié la troisième mise à jour majeure de la version numérique du Code pour y inclure les modifications apportées au Code du bâtiment jusqu'au 12 mai 2023.

En 2023-2024, un total de 7 720 demandes ont été honorées, soit une augmentation de plus de 10 pour cent par rapport à l'exercice financier précédent. Entre la publication de la version numérique du Code et la fin de 2023-2024, le ministère a répondu à plus de 17 000 demandes visant à en obtenir un exemplaire.

Améliorations du Système QuARTS

En mars 2024, le ministère a lancé une version modernisée du Système de suivi des qualifications et des inscriptions (Système QuARTS), le système de TI qu'utilisent les professionnelles et professionnels de la construction (responsables du bâtiment, conceptrices et concepteurs, entreprises de conception, installatrices et installateurs de fosses septiques et organismes inscrits d'exécution du code) pour enregistrer leurs qualifications. Plus de 7 000 professionnelles et professionnels de la construction utilisent le Système QuARTS pour mettre à jour, en ligne, leurs renseignements de qualification et d'inscription et pour aider le gouvernement à réglementer la sécurité et la conformité dans l'industrie de la construction de l'Ontario.

La modernisation a rendu le Système QuARTS plus efficace et plus convivial à la fois pour les professionnelles et professionnels de la construction et pour le public. La nouvelle fonction de recherche géodépendante, optimisée pour les appareils mobiles, permet à la population ontarienne d'embaucher des professionnelles et professionnels qualifiés dans leur région.

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe aide les propriétaires, les locataires, les petites entreprises et exploitations agricoles exploitées par leurs propriétaires et les organismes à but non lucratif à se remettre sur pied à la suite d'une catastrophe naturelle. Le programme aide les demandeurs admissibles à payer les frais d'urgence, à remettre leur logement en état et à redémarrer leurs entreprises.

Le programme a été activé dans le cadre de trois inondations en 2023-2024 :

- La rivière des Outaouais, en mai 2023 (certaines parties de la ville d'Ottawa, du canton de Laurentian Valley et du canton de Whitewater Region).
- La ville d'Iroquois Falls et le territoire non érigé en municipalité adjacent, en mai 2023.
- Le Sud-Ouest de l'Ontario, en août 2023 (la ville d'Amherstburg, la ville d'Essex, ainsi que certaines parties de la ville de Kingsville, de la municipalité de Lakeshore, du canton de Warwick et de la municipalité de Southwest Middlesex).

En 2023-2024, le ministère a traité les demandes découlant de ces trois activations ainsi que de 10 catastrophes antérieures. Au total, le ministère a rendu plus de 180 décisions aux demandeurs, y compris des paiements provisoires, des paiements finaux et des avis de refus, versé plus de 2,85 millions de dollars aux demandeurs admissibles, et fermé plus de 120 demandes.

Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe fournit de l'aide financière aux municipalités touchées par des catastrophes naturelles pour les interventions d'urgence et la réparation ou le remplacement d'infrastructures municipales endommagées. Le programme a été activé pour une municipalité en 2023-2024 :

- Le canton de Chisholm (feu de forêt en mai 2022), jusqu'à concurrence de 88 814 dollars.
- Le ministère a continué d'administrer 27 réclamations liées à des catastrophes antérieures et a effectué les paiements finaux pour neuf d'entre elles. En 2023-2024, des paiements totalisant plus de 4,45 millions de dollars ont été effectués dans le cadre du programme.

Programme national d'atténuation des catastrophes

Le Programme national d'atténuation des catastrophes était un programme fédéral qui finançait des projets de cartographie des zones inondables et d'atténuation des inondations. Le ministère administrait le programme en Ontario et acheminait le financement fédéral aux municipalités, aux offices de protection de la nature et à d'autres bénéficiaires admissibles.

Le programme avait été prolongé jusqu'en 2022-2023 pour permettre la mise en œuvre des projets approuvés mais non encore achevés. En 2023-2024, le ministère a présenté des rapports financiers et sur les projets au gouvernement fédéral concernant toutes les dépenses engagées par les bénéficiaires des paiements de transfert dans le cadre du programme jusqu'à la date de clôture du 31 mars 2023. Au cours de l'existence du programme, 238 projets du PNAC ont été approuvés en Ontario pour un total de 48,9 millions de dollars en financement fédéral.

Programme d'aide aux résidents de Wheatley

En 2021-2022, le ministère a spécialement créé le Programme d'aide aux résidents de Wheatley pour aider les personnes évacuées de leur domicile dans la collectivité de Wheatley (municipalité de Chatham-Kent) à la suite d'une explosion de gaz souterraine. Le programme a aidé ces personnes à payer leurs coûts de logement jusqu'au 31 mars 2024.

Programme ministériel de gestion des situations d'urgence

En vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, tous les ministères doivent disposer d'un programme de gestion des situations d'urgence pour faire en sorte que le

gouvernement de l'Ontario soit prêt à intervenir dans de telles situations. Le ministère dispose d'un programme solide axé sur sa responsabilité dévolue par décret qui consiste à établir des plans pour les situations d'urgence qui nécessitent la coordination de dépenses provinciales exceptionnelles, notamment pour l'offre d'aide financière.

En 2023-2024, le personnel du ministère a mis à jour le plan ministériel d'intervention en cas d'urgence en portant une attention particulière aux obligations en vertu du Plan d'intervention d'urgence en cas de maladie animale exotique de l'Ontario. Le Groupe d'action ministériel a participé à un exercice provincial en octobre pour mettre à l'essai le plan et vérifier l'état de préparation du ministère en cas d'épidémie de maladie animale exotique (plus particulièrement, de peste porcine africaine). Les leçons tirées de cet exercice seront intégrées aux prochaines versions du plan ministériel d'intervention en cas d'urgence. Le ministère a rempli toutes les exigences prévues par la loi pour l'année civile 2023 et s'attend à ce que l'évaluation montre que son programme est entièrement conforme.

Résultats 2023-2024

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	1 415
Immobilisations	322,9
Effectif*** (au 31 mars 2024)	511,6

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Richesses naturelles et
des Forêts

This document is also available in English.

Table des matières

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	5
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	6
Objectifs généraux du ministère	6
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	7
Programmes du ministère	24
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	56
Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025	56
Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère pour 2024-2025 par crédit, poste et sous-poste	57
Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	57
Tableau 6 : Analyse des tendances historiques	64
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	65
Organismes réglementés	65
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	70
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2023-2024.....	71
Résultats 2023-2024	71
Tableau 8 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	97

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

**Ministère des Richesses naturelles et des
Forêts**

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

La population de l'Ontario profite de la santé et de la grande valeur des richesses naturelles de la province, aujourd'hui comme demain.

Mission du ministère

Gérer et promouvoir l'exploitation responsable des richesses naturelles de l'Ontario.

Mandat

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) est chargé de protéger et de gérer les richesses naturelles variées de la province, et ce, à l'appui de la prospérité économique et de la pérennité de l'environnement en Ontario, de même que de la qualité de vie de la population.

Pour réaliser les engagements de son mandat, le ministère assure la supervision et la mise en œuvre de cinq activités principales :

- **Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels**, notamment des inondations et des feux de végétation
- **Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie**, comme la délivrance des permis de pêche et de chasse
- **Favoriser la croissance économique et la création d'emplois** en soutenant les industries, comme la foresterie et les agrégats
- **Assurer la surveillance, la recherche et la planification** pour la gestion et l'utilisation des richesses naturelles de l'Ontario
- **Élaborer des lois et politiques et établir des programmes** visant à réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des richesses naturelles et des terres de la Couronne de l'Ontario

En outre, le MRNF continue de moderniser et de rationaliser son travail afin de réaliser des gains d'efficacité à l'interne et de mettre en œuvre des initiatives qui s'alignent sur les priorités du gouvernement, notamment en procédant à des examens des processus opérationnels selon la méthodologie de gestion allégée, en numérisant les services de gestion des richesses naturelles et en collaborant avec les ministères partenaires afin de fournir de meilleurs services à la population ontarienne.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs à long terme et des résultats souhaités qui orienteront le ministère même et cibleront ses efforts en vue de l'atteinte des priorités du gouvernement et de la réalisation de son mandat visant à promouvoir la prospérité économique de l'Ontario, tout en gérant et en développant de manière responsable les richesses naturelles de la province.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le ministère entreprendra plusieurs initiatives afin de faire progresser les priorités du gouvernement. Diverses initiatives ministérielles liées à chacune des priorités sont décrites ci-dessous.

Tableau 1-1 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
Priorité du ministère	• Activités commerciales accrues et création d'emplois dans l'économie des richesses naturelles de l'Ontario.
Réalisations attendues	• Promotion de la croissance économique et de la création d'emplois dans les secteurs ontariens de la foresterie, des agrégats et des pêches. • Promotion d'occasions viables de loisirs de plein air.

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
Activités clés	Poursuite de la mise en œuvre de Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario – La Stratégie pour le secteur forestier fait partie du plan du gouvernement visant à créer des emplois, à réduire le fardeau administratif et à promouvoir la croissance économique et la prospérité dans toute la province, et ce, tout en garantissant une gestion responsable de nos richesses naturelles pour les générations futures. La stratégie est en harmonie avec d'autres stratégies gouvernementales, notamment le Plan environnemental pour l'Ontario et le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements, afin d'aider l'Ontario à atteindre ses objectifs de croissance responsable du secteur forestier tout en créant des débouchés et de la prospérité pour les nombreuses personnes qui dépendent de ce secteur. Quatre axes d'action, chacun d'entre eux comprenant des actions et des objectifs spécifiques, fournissent un cadre de collaboration avec le secteur forestier, d'autres ministères, des partenaires externes et d'autres ordres de gouvernement. Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de biomasse forestière – Dans le cadre de la réalisation des engagements pris dans la Stratégie pour le secteur forestier, le ministère a publié un plan d'action quinquennal visant à préserver les emplois, à soutenir le développement économique et à encourager la durabilité dans le secteur forestier grâce à l'utilisation de la biomasse forestière de l'Ontario (les sous-produits de scieries et les biofibres forestières). La mise en œuvre des mesures du plan se poursuivra jusqu'à la fin de 2026. En 2023-2024, le MRNF a mis en œuvre le Programme d'utilisation de la biomasse forestière, un programme de 20 millions de dollars visant à soutenir les initiatives qui garantissent l'utilisation du bois à long terme dans toute la province et augmentent la mesure dans laquelle on le fait, en mettant

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	l'accent sur les espèces sous-utilisées et la biomasse forestière. Le ministère a reçu, examiné et approuvé des demandes en lien avec des projets à mettre en œuvre au cours de l'exercice. De même, il a reçu l'approbation requise pour la réalisation d'un programme annuel permanent de 20 millions de dollars à partir de 2024-2025. Cadre stratégique pour la gestion forestière – Le ministère est résolu à améliorer la gestion durable des forêts ontariennes pour favoriser leur santé à long terme, tout en veillant à ce que le secteur et les produits forestiers de la province continuent de respecter les normes de foresterie responsable. Le ministère s'emploie à examiner et à mettre à jour les manuels forestiers afin de moderniser et de rationaliser davantage les exigences relatives aux processus de planification de la gestion forestière et de mesure du bois, de manière à réduire la charge de travail pour l'industrie forestière et à permettre aux communautés des Premières Nations du Grand Nord de l'Ontario de préparer et de mettre en œuvre des plans de gestion forestière communautaires afin de soutenir les occasions de développement économique. Le cadre stratégique offre la flexibilité nécessaire pour adapter les mesures locales de gestion forestière afin de résister et de donner suite aux impacts potentiels des changements climatiques. De même, le ministère s'emploie à réviser le guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site afin de s'assurer que les directives demeurent efficaces et qu'il convient ainsi de les mettre en application. Cadre stratégique relatif à la <i>Loi sur les terres publiques</i> - Le ministère s'emploie à rationaliser les aspects procéduraux de sa politique en matière d'acquisition de terres publiques au sein des municipalités afin de soutenir le développement économique des collectivités.

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	Mise en œuvre de la stratégie Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations – Publiée en mars 2020, la stratégie comprend plus de 90 initiatives conçues pour aider à assurer la prospérité sociale et économique continue des collectivités ontariennes menacées par les inondations. Puisqu'il assume la responsabilité première pour ce qui est de diriger la Stratégie, le ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères, des municipalités et des partenaires externes en vue de faire avancer les mesures qui y sont énoncées et d'accroître la résilience de la province à l'égard des situations d'urgence associées à des inondations. Par l'intermédiaire du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation (PICA) de Ressources naturelles Canada, le MRNF tire parti des fonds fédéraux pour soutenir des projets de cartographie en lien avec les inondations entrepris par des municipalités, des autorités de planification, des offices de protection de la nature, des communautés autochtones ou d'autres spécialistes qualifiés. Programme Information sur les terres de l'Ontario - À partir de 2024-2025, le ministère investira 8,3 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la modernisation et la centralisation du programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO), de même que l'amélioration de l'accès à celui-ci. Cet investissement permettra de remédier au problème actuel de décalage qui touche les outils de cartographie ainsi qu'aux coûts administratifs élevés, tout en apportant un bienfait au public. Cela aura une incidence favorable importante sur les municipalités, les entreprises et la fonction publique de l'Ontario, et ce, à un coût peu élevé par rapport à ce qu'on constate à l'heure actuelle. Cadre stratégique relatif aux ressources en agrégats - Le

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	ministère continuera de veiller à ce que son cadre stratégique permette l'accès aux ressources en agrégats et atténue les répercussions des opérations relatives aux agrégats. Services de données géospatiales – Le ministère fournit des données géospatiales fondamentales qui sont essentielles pour soutenir la Stratégie ontarienne pour le numérique et les données, de même que l'économie numérique de l'Ontario. Cela comprend notamment les données géospatiales et de gestion des terres nécessaires à l'exploitation des ressources et à la croissance économique dans les secteurs des mines, de l'énergie hydraulique et éolienne, du génie et de la construction. Ces données sont également à la base de la prestation de services économiques de géolocalisation pour la population ontarienne. Sciences et recherche – Le ministère est une source faisant autorité au sein de la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne la prestation de services scientifiques contribuant à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses naturelles de l'Ontario. Les services scientifiques, y compris l'inventaire, la surveillance, la recherche, l'analyse et la production de rapports qui orientent la prise de décisions et l'élaboration de politiques ayant trait à la gestion et à la réglementation des richesses naturelles et de l'environnement. Occasions de loisirs de plein air – Le ministère continuera de promouvoir les activités de loisirs de plein air liées à la pêche et à la faune en 2024-2025 par des outils de marketing et de communication, notamment les médias sociaux, des résumés des règlements sur la pêche et la chasse, des bulletins, des activités de sensibilisation, le programme Apprendre à pêcher et ON pêche en ligne.

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	Pêche et faune - Le ministère soutiendra la pêche récréative, qui est importante pour la province, tant sur le plan économique que social. Les vastes ressources aquatiques de l'Ontario, qui comprennent plus de 250 000 lacs et d'innombrables rivières et ruisseaux, donnent aux pêcheurs à la ligne un grand éventail de possibilités, qu'il s'agisse des berges situées en ville ou des voyages de pêche dans des endroits éloignés de la province accessibles par avion. L'Ontario compte 1,3 million de personnes titulaires d'un permis de chasse et de pêche. Les personnes titulaires d'un permis de pêche à la ligne consacrent 1,74 milliard de dollars par année à la pêche récréative en Ontario. Outre la gestion des populations de poissons autonomes, le ministère élève environ 8 millions de poissons par an et les introduit dans 1 200 lacs de la province, à la fois pour réhabiliter les populations dégradées, mais aussi pour offrir de nouvelles possibilités de pêche et les avantages économiques qui en découlent. Par ailleurs, le ministère veille à la pérennité des populations fauniques indigènes et de leurs écosystèmes, qui procurent d'importants avantages écologiques, culturels, économiques et sociaux aux Ontariennes et Ontariens. Les chasseurs consacrent plus de 587 millions de dollars par année à leurs voyages de chasse, ce qui stimule l'emploi et le commerce dans de nombreuses communautés rurales et nordiques qui en dépendent. Le ministère soutiendra la pêche commerciale par des programmes de science et de surveillance qui contribuent à l'établissement de quotas durables pour l'industrie. De plus, les pêcheurs ont accès à des programmes de suivi des permis et des quotas qui répondent aux besoins des entreprises. Le ministère appuie directement les initiatives de l'industrie comme le programme de certification du Marine Stewardship Council. Cette certification permet aux pêcheurs d'accéder aux marchés qui exigent une

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	certification écologique et garantit que les produits de pêche commerciaux de l'Ontario sont bien représentés sur le marché en général. Réduction des formalités administratives – Depuis 2019, le ministère a réduit les coûts annuels directs des entreprises d'environ 3 millions de dollars, et les exigences de conformité réglementaire, de 18 %. Le MRNF continuera à réduire les formalités administratives en modernisant l'environnement réglementaire et en étant sensible aux besoins des intervenants, en améliorant les programmes et services relatifs aux richesses naturelles et en développant le secteur des richesses naturelles de l'Ontario. Stockage géologique du carbone – Le ministère continuera à faire avancer le plan de l'Ontario visant à réglementer le stockage géologique du carbone par l'intermédiaire d'une approche progressive, comme indiqué dans la feuille de route vers la réglementation du stockage géologique du carbone qui a été publiée sur Ontario.ca en 2022. En 2024-2025, le ministère poursuivra l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les projets de stockage du carbone à l'échelle commerciale, et ce, en adoptant une approche calculée pour créer un modèle adapté à l'Ontario. Le ministère prévoit procéder à des consultations publiques cet été et mettre en place un cadre commercial d'ici l'été 2025. Profession d'arpenteur-géomètre – Afin de remédier à la pénurie d'arpenteurs-géomètres professionnels dans la province, le ministère collabore avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario et envisage ainsi des changements qui permettraient aux arpenteurs-géomètres d'autres administrations d'exercer plus facilement leur

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	profession en Ontario, en plus de favoriser la concurrence et l'innovation au sein de la profession. Des arpenteurs-géomètres supplémentaires aideraient l'Ontario à répondre à des besoins publics essentiels, notamment en matière de construction de logements.

Tableau 1-2 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
Priorité du ministère	• Gestion financière prudente. • Prestation de services qui assure le maintien des normes de service.
Réalisations attendues	• Gestion en fonction des allocations approuvées par le Conseil du Trésor. • Promotion de stratégies novatrices permettant de voir à la prestation de services publics plus efficaces et durables qui assurent le maintien des normes de service.
Activités clés	• Gestion budgétaire – Le ministère montre de son engagement à l'égard de la responsabilité financière et de la prudence sur le plan budgétaire afin de protéger la population ontarienne contre diverses menaces, notamment les effets inflationnistes, de manière à créer des possibilités par l'intermédiaire desquelles la population pourra prospérer. À cet effet, il modernise et transforme ses processus et fonctions en s'appuyant sur les principes Lean Six Sigma pour assurer la prestation de services publics durables, il améliore ses résultats opérationnels, et il continue à gérer de manière durable les richesses naturelles de l'Ontario. • Gestion des risques liés à la migration des gaz dans les couches souterraines et aux puits existants – En 2023-2024, le ministère a reçu l'approbation d'un montant de 23,65 millions de dollars sur 3 ans pour soutenir son travail d'élaboration d'un plan d'action global à long terme visant à gérer les risques posés par les puits existants de gaz ainsi que par les dangers associés à la migration des gaz qui y sont liés dans les couches souterraines. En 2024-2025, le ministère continuera à mettre en œuvre les aspects essentiels de ce plan

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
	d'action qui sont nécessaires pour réduire les risques. Services de données géospatiales – Le ministère coordonne des partenariats dans le but d'acquérir et d'utiliser des données géospatiales fondamentales et de les distribuer à l'échelle du secteur public, du secteur parapublic, du milieu universitaire, du milieu des affaires et du grand public. Cela permet de voir à ce que les données géospatiales soient justes et accessibles à moindre coût. Le ministère adopte la norme de service numérique de l'Ontario pour offrir des outils de cartographie, conclure des ententes avec des entreprises et fournir des solutions partagées qui réduisent les chevauchements et les coûts. Dans le cadre de la Stratégie relative aux données géospatiales de base, le ministère publiera sa première évaluation complète des données géospatiales de base de l'Ontario en 2024-2025. Mobilisation de fonds fédéraux pour la cartographie des risques d'inondation – Le ministère continue de collaborer avec le gouvernement fédéral pour voir à ce que celui-ci investisse dans la création et la mise à jour d'un mécanisme de cartographie des risques d'inondation en Ontario, ce qui comprend la participation au PICAI, un programme fédéral au moyen duquel on soutient directement les municipalités, les offices de protection de la nature et les propriétaires fonciers privés dans le cadre de projets de cartographie des risques d'inondation. Le ministère s'engage à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires fédéraux afin d'améliorer les fonds de données altimétriques de l'Ontario, d'obtenir du financement additionnel et de continuer à investir dans les projets locaux les plus utiles pour les municipalités, les communautés autochtones et d'autres partenaires.

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
	Allègement des processus – Le ministère utilise des processus allégés pour élaborer des services publics efficaces, rentables et adaptables. La stratégie du ministère à cet égard est axée sur les communications, la formation et l'application de pratiques allégées, et ce, de manière à améliorer les processus opérationnels et l'expérience de travail. Le ministère continue d'accroître sa capacité d'utiliser les processus allégés en ayant recours à un programme de mentorat allégé et à une communauté de pratique pour mettre en œuvre ces processus. Poursuite de la modernisation du programme ministériel de gestion des urgences liées aux dangers naturels - Le ministère poursuivra la phase suivante du projet de modernisation de la gestion des urgences liées aux dangers naturels en s'employant avant tout à définir des changements destinés à son programme de lutte contre les feux de végétation, à évaluer le tout et à recommander l'apport de ces changements. Les travaux comprendront la mise en œuvre d'améliorations en ce qui a trait à la prévention et à l'atténuation, aux services d'établissement de prévisions et à l'évaluation des risques, aux communications de même qu'à la préparation et à l'intervention. Il s'agit là d'une initiative pluriannuelle dont l'objectif est de créer, pour le ministère, un programme moderne, intégré et complet de gestion des urgences liées aux dangers naturels. Projet de réseau de radiocommunications pour la sécurité publique - Pour 2024-2025, le ministère a reçu l'approbation d'investir un montant de 4 millions de dollars sur deux ans en vue de la mise en œuvre continue du réseau de radiocommunications pour la sécurité publique. En remplaçant le réseau de radiocommunications actuel, qui est désuet, par un nouveau réseau, on permettra à

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
	l'Ontario de se conformer à la norme nord-américaine applicable aux réseaux de radiocommunications pour la sécurité publique et de respecter les normes de sécurité et de confidentialité imposées par la loi. De même, on pourra voir à ce que les premiers intervenants soient protégés grâce à de l'équipement et à un réseau de radiocommunications robustes et fiables. Parmi les programmes du MNRF et du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) qui bénéficient du projet, il y a 37 quartiers généraux de gestion des feux de forêt et bases d'attaque, l'Unité provinciale de communication du MRNF, 94 bureaux du MRNF, 340 parcs provinciaux et 295 réserves ou zones de conservation.

Tableau 1-3 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
Priorité du ministère	• Prestation de services adaptables, axés sur la clientèle et économiques.
Réalisations attendues	• Promotion de stratégies de modernisation qui assurent une prestation plus accessible et pratique des services à la population ontarienne.

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
Activités clés	Services et soutien à la clientèle pour les pêcheurs et les chasseurs – Le ministère continue d'offrir des services à la clientèle aux pêcheurs à la ligne et aux chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services de tirage pour la chasse au gros gibier, des InfoCentres, des services liés aux médias sociaux et un réseau d'émetteurs de permis de pêche et de chasse. L'InfoCentre du ministère a entrepris une évaluation Lean et mis en œuvre des améliorations de son service téléphonique afin d'améliorer l'expérience des clients. Il s'agit notamment de rationaliser les appels entrants afin de réduire la navigation dans le menu téléphonique, et d'ajouter des messages pendant que les usagers sont en attente et des renseignements accessibles en libre-service en tout temps pour permettre aux clients d'accéder aux renseignements les plus fréquemment demandés. Application des mesures législatives visant les richesses naturelles - Le ministère se concentrera sur les priorités en matière d'application des lois, comme la prévention de la chasse illégale à l'original, la promotion de la sécurité à la chasse, la prévention de la commercialisation illégale des richesses naturelles de l'Ontario ainsi que la prévention de la pêche récréative illégale. Portail d'information sur les richesses naturelles (PIRN) – Le ministère continue de mettre en place le Portail d'information sur les richesses naturelles afin de réduire le fardeau des entreprises et des particuliers en leur offrant des services en ligne d'approbation et de production de rapports sur les activités qui sont rapides, accessibles et sécuritaires. En 2024-2025, le ministère poursuivra la modernisation de son service à la clientèle

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
	en mettant l'accent sur l'accessibilité, l'harmonisation des normes numériques de l'Ontario et l'amélioration de la fonctionnalité. Il s'agira notamment de satisfaire aux exigences revues des politiques sur la gestion forestière, de faciliter les paiements en ligne, d'améliorer les soumissions en ligne et de moderniser les applications informatiques de longue date. Modernisation des approbations et des autorisations – Le ministère modernise les services et les approbations en examinant toutes les approbations réglementaires qui se rattachent à 23 mesures législatives, le tout afin d'optimiser la prestation des services. En 2024-2025, le ministère prévoit le lancement de plusieurs versions pour transférer les approbations en ligne, permettant aux clients d'accéder aux demandes en tout temps. Modernisation de l'escarpement du Niagara – Le ministère étudie les possibilités de moderniser et de rationaliser les processus, notamment ceux liés aux demandes de permis d'aménagement. Les protections stratégiques existantes pour l'escarpement du Niagara resteront intactes tout en améliorant la prestation de services pour la délivrance de permis. Modernisation de la pêche commerciale – Le ministère continuera à collaborer avec l'Ontario Commercial Fisheries Association, les pêcheurs commerciaux titulaires d'un permis, les transformateurs et les acheteurs de poisson afin de simplifier et de rationaliser les procédures de délivrance de permis, de gestion des quotas et d'établissement de rapports pour l'industrie de la pêche. Ce projet vise notamment à accélérer le renouvellement des permis et à faciliter la déclaration des récoltes.

Programmes du ministère

Les objectifs et les mesures clés des programmes du ministère sont présentés ci-dessous.

1. Industrie forestière

Le personnel du programme de l'industrie forestière est responsable du développement économique du secteur forestier et met en œuvre des initiatives visant à promouvoir une industrie forestière viable financièrement en Ontario. Il assure la supervision des activités liées à l'attribution, à l'utilisation et à la tarification du bois de la Couronne, à la gestion des tarifs associés à ce bois de même qu'à la collecte des sommes versées à cet égard, et à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives de développement des entreprises touchant le secteur des produits forestiers de l'Ontario.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Continuer de défendre les intérêts de l'Ontario dans le différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux. Le différend englobe des enquêtes en cours, des examens administratifs menés par le département du Commerce des États-Unis et de multiples appels instruits dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et de l'Organisation mondiale du commerce. Le MRNF travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de l'industrie, les autres provinces et le gouvernement fédéral pour aider l'industrie forestière canadienne, défendre le libre-échange et maintenir l'accès aux marchés des États-Unis.
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie intitulée Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario. Le MRNF continuera à collaborer avec d'autres ministères, des intervenants, des communautés autochtones, des organisations du milieu de la recherche et d'autres ordres de gouvernement pour entreprendre des projets et des activités

qui soutiennent les mesures et les objectifs associés à la Stratégie pour le secteur forestier. Cela englobera notamment des investissements dans l'infrastructure forestière et les innovations connexes, des campagnes de sensibilisation du public, des démarches de défense des intérêts, des changements législatifs et réglementaires, l'élaboration de politiques et de programmes, le soutien aux paiements de transfert et des activités d'approvisionnement en vue de la réalisation de recherches et d'études.

- Travailler avec les intervenants, les communautés autochtones et d'autres ministères pour soutenir la création de parcours professionnels et promouvoir l'innovation afin de remédier aux difficultés en matière de main-d'œuvre dans le secteur forestier.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en matière de biomasse forestière (PABF), conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'axe d'action no 3 de la Stratégie pour le secteur forestier. Le PABF définit des domaines d'action prioritaires visant à atteindre cinq objectifs, à savoir : déterminer les voies d'accès aux marchés, soutenir la demande, créer un environnement stratégique habilitant, soutenir la participation des Autochtones ainsi que les partenariats et la réconciliation avec ceux-ci, et améliorer la communication sur les possibilités de développement de la bioéconomie forestière.
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'utilisation de la biomasse forestière. Dans le cadre de ce programme, lancé en 2023-2024, on continuera de s'employer, avant tout, à soutenir les initiatives qui garantissent l'utilisation du bois à long terme dans toute la province et augmentent la mesure dans laquelle on le fait, en mettant l'accent sur les espèces sous-utilisées et la biomasse forestière.
- Diriger l'Initiative ontarienne pour la biothermie, une initiative multiministérielle visant à améliorer et à soutenir l'utilisation de biocarburants pour le chauffage en Ontario. Cette initiative appuie

l'augmentation de la demande de biocarburants dérivés du bois, ce qui contribue à la croissance économique dans l'industrie forestière de l'Ontario en offrant de nouveaux marchés pour les ressources forestières de la Couronne.

- Continuer à mettre en œuvre, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC), le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF), qui soutient les axes d'action « accroître l'exploitation du bois » et « favoriser l'innovation, les marchés et les talents » de la Stratégie pour le secteur forestier. Le PIISF continuera de stimuler le développement économique régional, la croissance des entreprises et la création d'emplois dans les régions tributaires des forêts du Nord et des régions rurales de l'Ontario en soutenant des projets qui démontrent ce qui suit :
 - les répercussions positives sur les économies régionales;
 - l'importance du programme pour le secteur forestier de l'Ontario;
 - l'innovation dans les processus ou les produits;
 - l'expansion des exportations et des marchés;
 - l'amélioration de la productivité.
- Continuer d'exécuter le Programme provincial de financement des routes forestières pour financer l'infrastructure des routes rurales dans les forêts de la Couronne qui sont utilisées par l'industrie forestière, les sociétés minières, les services publics, les compagnies de chemin de fer, les chasseurs, les campeurs, les pêcheurs à la ligne et les communautés autochtones, et pour assurer la protection civile. Pour 2024-2025, on a approuvé à l'intention du ministère une augmentation annuelle de 6 millions de dollars pour les besoins du Programme. Cette augmentation appuiera l'objectif du ministère d'accroître les investissements et les occasions de développement économique en Ontario en fournissant et en maintenant un accès routier essentiel pour les activités commerciales dans les secteurs forestier et minier. Elle appuiera également l'objectif du ministère de voir à ce que l'on mène des interventions rapides et efficaces

lorsqu'il y a des feux de végétation; en effet, les routes en question constituent une partie de l'infrastructure rurale servant aux interventions lorsque se produisent des incendies et d'autres situations d'urgence.

- Continuer à codiriger le forum sur les solutions aux incendies de forêt, une initiative menée conjointement par l'industrie forestière et le ministère pour promouvoir le dialogue et la collaboration entre le personnel du programme de lutte contre les feux de végétation et l'industrie. L'initiative soutient le recours à des solutions pratiques en matière de prévention, d'atténuation et d'intervention pour ce qui est des feux de végétation de même que de leurs répercussions sur les pratiques commerciales de l'industrie forestière.

2. Politiques relatives aux richesses naturelles

Le personnel du programme des politiques relatives aux richesses naturelles mène l'élaboration, l'orientation et l'évaluation de politiques, de programmes, de mesures législatives et de règlements provinciaux fondés sur des données probantes. De même, il veille à ce que le ministère respecte l'obligation de la Couronne, fondée sur les droits, de consulter les peuples et les communautés autochtones, en plus de mobiliser les partenaires, les intervenants de même que les parties intéressées gouvernementales et non gouvernementales dans l'ensemble de la province.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Réduire les effets néfastes des espèces envahissantes. Le gouvernement investit 16 millions de dollars sur trois ans pour financer le nouveau fonds destiné à la lutte contre le phragmite envahissant (Invasive Phragmites Control Fund) et accroître la portée du fonds consacré à la prise de mesures pour lutter contre les espèces envahissantes (Invasive Species Action Fund). La province partage avec les municipalités la responsabilité en matière de gestion des espèces envahissantes, ce qui favorise la poursuite du programme de paiements de transfert qui existe depuis l'année dernière.
- Poursuivre la mise en œuvre la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires afin d'accroître la résilience à long terme de la province face aux inondations. Parmi les priorités à cet égard, il y a la mise à jour des orientations techniques pour la désignation des dangers quant aux inondations et à l'érosion, l'investissement dans la création et la mise à jour d'une cartographie améliorée des inondations et la promotion de décisions judicieuses en matière d'aménagement du territoire.
- Moderniser et centraliser le programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO), et améliorer l'accès à celui-ci. À partir de 2024-2025, le

ministère investira 8,3 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la modernisation du programme. Cet investissement permettra de remédier au problème actuel de décalage qui touche les outils de cartographie ainsi qu'aux coûts administratifs élevés. Les changements ainsi apportés auront une incidence favorable importante sur les municipalités, les entreprises et la fonction publique de l'Ontario, et ce, à un coût peu élevé par rapport à ce qu'on constate à l'heure actuelle.

- Collaborer avec la Commission de l'escarpement du Niagara pour mettre en œuvre la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* et pour moderniser et rationaliser la planification de l'aménagement du territoire dans le cadre du Programme d'aménagement de l'escarpement du Niagara, tout en continuant à protéger l'escarpement et les avantages sociaux et économiques qu'il procure à la province.
- Continuer de mettre en œuvre des approches fondées sur les risques en matière de sécurité des barrages en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*, y compris des méthodes simplifiées à faible risque pour réparer les barrages, ainsi que de conclure des ententes avec les propriétaires de barrages qualifiés.
- Collaborer avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario afin d'envisager l'apport de changements pour remédier à la pénurie d'arpenteurs-géomètres. Cela permettra à l'Ontario de répondre aux besoins du public, notamment en matière de construction de logements, et d'améliorer l'innovation à l'échelle de la communauté des arpenteurs-géomètres.

3. Sciences et recherche en matière de richesses naturelles

Le personnel de la Direction des sciences et de la recherche assure la prestation de services scientifiques de qualité pour orienter les décisions en matière de gestion des richesses naturelles qui contribuent à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses de ce type en Ontario. Parmi ses

fonctions clés, le personnel dirige, coordonne et développe la recherche appliquée, en plus d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes provinciaux d'inventaire et de surveillance des ressources. De même, le MRNF fournit un soutien scientifique au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), tout particulièrement en ce qui touche ses mandats associés à Parcs Ontario et aux espèces en péril.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Continuer à utiliser la technologie de détection et de télémétrie par la lumière (LiDAR) pour dresser l'inventaire des forêts de la Couronne de l'Ontario et surveiller l'assise territoriale et l'approvisionnement en bois de la province. Dans le contexte du nouvel inventaire, on créera une image tridimensionnelle de la forêt. Cette technologie donnera, au chapitre de l'approvisionnement en bois, des mesures et des prévisions plus précises que ce que permettaient les inventaires précédents. C'est en 2024-2025 que le ministère présentera son premier inventaire des ressources forestières au moyen de la technologie LiDAR pour les besoins de l'Unité de gestion de la forêt de White River.
- Utiliser la recherche aquatique appliquée et la surveillance à grande échelle des lacs intérieurs afin de fournir des données sur la santé des écosystèmes d'eau douce de l'Ontario et d'assurer la gestion de la pêche récréative et commerciale.
- Poursuivre la mise en œuvre du réseau de surveillance de la faune de l'Ontario, un réseau en développement composé de parcelles de terrain établies depuis longtemps, dans le cadre duquel on utilise des caméras automatisées, des enregistreurs acoustiques et des pièges à petits mammifères pour recueillir des données sur la faune et son habitat dans l'ensemble de la forêt gérée. Lorsqu'il aura été établi complètement, le réseau fournira des renseignements permettant de répondre à un large éventail de besoins quant à la prise de décisions sur la gestion des ressources ministérielles.

- Surveiller la santé des forêts à des fins de lutte antiparasitaire, notamment en réalisant des enquêtes annuelles sur la santé des forêts visant à évaluer les effets des ravageurs forestiers, en apportant un soutien scientifique aux programmes de lutte antiparasitaire ciblant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la forêt boréale de même qu'en comparant et en améliorant les techniques d'étude de l'ADN environnemental pour détecter la maladie du flétrissement du chêne et le puceron lanigère de la pruche.
- Effectuer des tâches répétées de mesure, d'analyse et d'interprétation à l'égard de parcelles de zones déterminées afin de mettre au point des modèles et des outils en lien avec la croissance et le rendement qui contribueront à garantir un approvisionnement en bois prévisible et durable et à réduire l'incertitude dans la planification de la gestion forestière.
- Entreprendre des activités de recherches et de surveillance liées à la faune pour informer la population ontarienne au sujet de la santé du gibier sauvage dans la province; réaliser des recensements aériens des populations d'orignaux; exécuter le projet ontarien de surveillance des populations d'ours noirs; exécuter le Programme de lutte contre la rage chez les animaux sauvages; réaliser des tests pour surveiller la présence de l'encéphalopathie des cervidés, une maladie mortelle touchant le cerf de Virginie, le wapiti, l'orignal et le caribou des bois; faire enquête sur les observations de cochons sauvages, une espèce envahissante potentiellement coûteuse; éliminer des animaux, au besoin.
- Mener des recherches forestières appliquées pour soutenir la prise de décision en matière de gestion des ressources concernant les pratiques exemplaires de sylviculture, la modélisation de la croissance et du rendement, la maladie du flétrissement du chêne, la maladie foliaire du hêtre, le puceron lanigère de la pruche, le transfert de semences,

l'amélioration génétique de la forme des arbres, la régénération forestière, la séquestration du carbone dans les produits du bois et les évaluations à l'échelle du paysage.

- Continuer à travailler avec le MEPP pour mettre au point un plan scientifique sur le caribou afin de respecter l'Accord Canada-Ontario sur la conservation du caribou, population boréale, en Ontario établi en avril 2022.

4. Cartographie et information géographique

Le personnel du programme de cartographie et d'information géographique fournit des données géographiques de même que des services d'arpentage des terres de la Couronne et de gestion de l'information au gouvernement, au milieu universitaire, aux entreprises et au public, en plus d'exercer, pour les besoins de ces entités, un leadership sur les plans du numérique et des données. Pour appuyer ce programme, les responsables du programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO) veillent à ce que les données géographiques soient bien recueillies, gérées et conservées et à ce qu'elles respectent les objectifs de la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario. Les données géographiques ont de nombreuses utilisations dans les secteurs public, privé et universitaire, puisqu'elles permettent d'acquérir des connaissances sur divers lieux et de prendre des décisions fondées sur ceux-ci, en plus de faciliter l'orientation. De plus, le personnel du programme s'assure de la conformité avec la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, la *Loi sur l'arpentage*, la *Loi sur les mines* et la *Loi sur les terres publiques* pour veiller à ce que le cadre de gestion des biens de l'Ontario continue de favoriser une économie forte.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Acquérir des données LiDAR sur 30 000 kilomètres carrés dans le cadre du nouveau Programme ontarien de cartographie altimétrique afin de fournir des données altimétriques haute résolution qui serviront à de nombreux secteurs d'activité, notamment la cartographie des inondations, l'agriculture, l'ingénierie, l'arpentage, l'exploitation minière et la gestion des ressources.
- Tirer parti des progrès réalisés par le MRNF au chapitre du numérique, le tout guidé par la Stratégie pour le numérique et le plan de maturité des données du ministère, et, ainsi, alléger les processus, en se concentrant sur les utilisateurs, et fournir des services exceptionnels et inclusifs aux citoyens, aux intervenants et aux entreprises.
- Fournir un accès au public à plus de 400 ensembles de données géographiques, ainsi qu'à des milliers d'ensembles de données connexes et dérivées, par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario, un outil de découverte et d'accès aux données qui permet aux utilisateurs de télécharger ou de diffuser en continu les données dont ils ont besoin. Le nombre d'utilisateurs de CarrefourGéo Ontario a augmenté de 110 000 en 2023 pour s'établir à plus de 270 000 utilisateurs. En permettant au public d'accéder aux données du gouvernement, le ministère soutient les initiatives sur les données ouvertes du gouvernement provincial, ainsi que l'économie numérique de l'Ontario, et il veille à ce que l'Ontario offre des services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité aux personnes et aux entreprises.
- Fournir des conseils d'arpentage aux industries de l'exploitation minière, de l'énergie hydraulique et de la construction afin d'assurer la délimitation précise des terres et d'appuyer les négociations en ce qui a trait aux revendications territoriales des Premières Nations.

- Élargir les partenariats par l'intermédiaire du programme ITO pour recueillir et améliorer diverses données géospatiales fondamentales, notamment de l'information sur les parcelles de terre, des photographies aériennes et des données sur les élévations, les routes et les eaux, afin d'éviter les chevauchements, de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des données.

- Inviter la population ontarienne à participer aux décisions sur l'attribution des noms géographiques dans leur communauté en répondant à des questionnaires en ligne. Les noms géographiques officiels aident à désigner les éléments historiques, culturels et naturels du paysage qui sont essentiels à la cartographie, aux interventions en cas d'urgence, à la gestion des ressources, aux voyages et au tourisme ainsi qu'à l'application de la loi.

5. Gestion des forêts

Le personnel du programme de gestion des forêts veille à la prospérité et à la viabilité de l'industrie forestière en Ontario en prenant des mesures pour favoriser l'établissement d'un climat d'affaires concurrentiel et créer des occasions d'emploi et d'investissement dans les secteurs ontariens de la foresterie et des produits du bois. De plus, il oriente l'élaboration et la tenue à jour de politiques et de programmes de gestion durable des forêts qui garantissent la santé à long terme des forêts. Il remplit son mandat grâce à une coopération intergouvernementale dans le cadre d'initiatives forestières nationales; à la planification de la gestion des forêts, de même qu'à des mesures de renouvellement et de protection contre les organismes nuisibles visant celles-ci; à la surveillance; à la vérification; à la gestion de l'information; à la reddition de comptes à la population quant aux forêts publiques de l'Ontario.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Collaborer avec le secteur forestier pour apporter des changements au Manuel de planification de la gestion forestière et au Manuel relatif à l'information forestière ainsi qu'aux spécifications techniques connexes afin de soutenir la Stratégie pour le secteur forestier. Les principaux changements proposés comprennent la modernisation du processus d'élaboration de l'orientation stratégique dans un plan de gestion forestière, la possibilité pour les collectivités de mettre en œuvre des initiatives de gestion forestière dans le Grand Nord de l'Ontario et la garantie d'un échange efficace et efficient de renseignements sur les

forêts. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle, la date d'entrée en vigueur prévue pour les manuels révisés étant le 1^{er} juillet 2024.

- Procéder à la révision des guides de gestion forestière s'appliquant aux paysages boréaux et aux paysages des Grands Lacs et du Saint-Laurent, en veillant à la pleine participation des intervenants et des Autochtones, et réviser aussi le guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site.
- Réviser la politique s'appliquant aux vérifications indépendantes des forêts en vertu du règlement de l'Ontario sur les vérifications forestières indépendantes (Règlement de l'Ontario 319/20 pris en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*), sur la base d'un examen de la mise en œuvre du règlement réalisé en 2022-2023 par la Division de la vérification interne de l'Ontario. On entend voir à ce que la politique révisée entre en vigueur à temps pour les vérifications de 2025.
- Élaborer une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario. Le MRNF s'emploie à mettre de l'avant une approche stratégique axée sur les risques pour améliorer les interventions en cas d'éclosion de ravageurs forestiers et pour aider à protéger la santé des forêts de l'Ontario et à accroître leur résilience. L'objectif ultime est de veiller à ce que les forêts demeurent saines et résilientes, d'atténuer autant que possible les répercussions socioéconomiques des ravageurs forestiers et de sensibiliser la population à ces ravageurs.
- Représenter les intérêts de l'Ontario dans des initiatives intergouvernementales comme le Conseil canadien des ministres des forêts et ses groupes de travail, notamment celui du programme Forêts en tête, dont le mandat consiste avant tout à soutenir la prise de décisions stratégiques en fonction de renseignements sur les marchés et à veiller à ce que le public à l'étranger reconnaisse la durabilité des produits forestiers du Canada.

- Continuer de travailler avec l'industrie pour améliorer et moderniser les pratiques et politiques de mesurage du bois, étudier de nouveaux concepts et technologies, et rédiger des modifications au Manuel de mesurage des ressources forestières.

6. Pêche et faune

Le personnel du Programme de gestion de la pêche et de la faune gère les ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario pour assurer la pérennité des populations de poissons et d'espèces sauvages ainsi que la gestion des possibilités de pêche, de chasse et de piégeage, le tout pour le bien-être écologique, social, culturel et économique de la population ontarienne. Il remplit ce mandat par la planification de la gestion des ressources, par la recherche et la surveillance, ainsi que par la prestation de services publics visant à préserver la santé des populations de poissons et d'espèces sauvages pour l'avenir de l'Ontario.

Dans le cadre du cycle d'évaluation de ses programmes, le MRNF a examiné le Programme de gestion de la pêche et de la faune pour trouver des occasions d'amélioration continue en matière d'harmonisation stratégique et d'optimisation des ressources.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Continuer à solliciter l'avis du public et des intervenants sur le service de délivrance des permis de pêche et de chasse et étudier les possibilités d'amélioration du système pour répondre aux préférences des clients.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration continue à la suite de l'évaluation du Programme de gestion de la pêche et de la faune, qui a mis en lumière les améliorations possibles en matière d'harmonisation stratégique, de prestation coordonnée, de gouvernance et de responsabilisation. En 2024-2025, on veillera à ce que le programme permette d'optimiser les ressources et de procurer un maximum

d'avantages à la population ontarienne dans le présent et l'avenir.

- Continuer de gérer les pêches dans les Grands Lacs pour s'assurer de tirer des avantages économiques et socioculturels à long terme de la pêche récréative, commerciale et autochtone qui y est pratiquée. Il s'agit notamment de collaborer avec la Nation ojibway de Saugeen et Parcs Canada au projet de recherche Together with Giigoonyag. Ce projet vise à mieux comprendre la santé du grand corégone (dikameg) et d'autres espèces de poisson vivant dans certaines parties du lac Huron grâce à une approche à double perspective reposant sur le savoir écologique de la Nation ojibway de Saugeen et les sciences occidentales.
 - Le ministère joint aussi ses efforts à ceux de l'industrie de la pêche commerciale et des communautés autochtones pour étudier les façons d'améliorer la santé des populations de grand corégone dans le lac Huron.
 - En outre, le ministère collabore avec l'industrie de la pêche commerciale pour maintenir le programme de certification du Marine Stewardship Council pour le doré jaune et la perchaude du lac Érié, notamment en collaborant avec les partenaires des États américains des Grands Lacs pour surveiller et évaluer l'état des populations de doré jaune et de perchaude.
- Continuer à collaborer avec l'Ontario Commercial Fisheries Association, les pêcheurs commerciaux titulaires d'un permis, les transformateurs et les acheteurs de poisson afin de simplifier et de rationaliser les procédures de délivrance de permis, de gestion des quotas et d'établissement de rapports pour l'industrie de la pêche. Ce projet vise notamment à accélérer le renouvellement des permis et à faciliter la déclaration des récoltes.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts, qui vise à contrer les menaces écologiques et à mieux protéger le secteur dynamique des pêches en Ontario tout en

atténuant autant que possible les répercussions subies par les pêcheurs à la ligne et en accroissant la prospérité de l'industrie de la pêche commerciale, qui dépend des appâts.

- Continuer à travailler avec l'industrie de l'aquaculture dans les Grands Lacs afin d'assurer la poursuite de la croissance économique, tout en conciliant les préoccupations environnementales et sociales. Il s'agit notamment de mettre en place des permis d'aquaculture d'une durée de 20 ans et des baux à long terme sur les terres de la Couronne, de normaliser la surveillance de l'environnement et les conditions des permis, et de travailler avec les communautés autochtones pour soutenir une approche collaborative de la gestion responsable de cette industrie.
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'Ontario sur l'attribution des lignes de piégeage pour garantir l'uniformité, la clarté et l'équité en ce qui concerne la gestion et l'allocation des zones de piégeage enregistrées qui sont vacantes.
- Continuer à travailler avec des partenaires clés, notamment la Fédération ontarienne des gestionnaires d'animaux à fourrure, afin de trouver des moyens de moderniser la délivrance des permis de piégeage et d'améliorer les services à la clientèle.
- Continuer de mettre l'accent sur la recherche concernant l'original et de surveiller les efforts déployés afin d'établir des priorités, de façon à garantir la gestion durable de la population d'originaux de l'Ontario ainsi que l'optimisation des programmes de surveillance des originaux, comme le programme de recensement aérien.

- Mettre en œuvre des orientations gouvernementales afin de soutenir l'octroi de permis pour les nouveaux centres de dressage et d'essai pour les chiens.
- Mettre en œuvre le plan du ministère concernant l'encéphalopathie des cervidés pour améliorer la prévention de la maladie et les interventions.
- Collaborer avec d'autres ministères et des partenaires externes pour renouveler le Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes. Le plan renouvelé fournira une orientation stratégique à jour et des engagements pour moderniser la prévention et la gestion des espèces envahissantes dans l'ensemble de l'Ontario et guider les démarches en ce sens.
- Poursuivre la mise en œuvre de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* afin de protéger la biodiversité de l'Ontario et d'atténuer les effets des espèces envahissantes sur notre économie et nos collectivités. Il s'agit notamment de travailler en étroite collaboration avec des partenaires de soutien pour surveiller et contrôler les espèces envahissantes à haut risque, telles que la carpe envahissante, le cochon sauvage, l'aloès d'eau, la châtaigne d'eau, l'hydrille et l'écrevisse marbrée, et pour sensibiliser le public à ces espèces.
- Poursuivre la collaboration avec les ministères partenaires et les partenaires externes pour mieux comprendre et intégrer les considérations relatives à la biodiversité et aux changements climatiques dans les politiques et les programmes. Il s'agit notamment de collaborer avec le Conseil de la biodiversité de l'Ontario pour mettre en œuvre la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, laquelle établit une approche de la gestion de la biodiversité à l'échelle de la société et fait la promotion de mesures pour favoriser la biodiversité, lutter contre les changements climatiques, améliorer la santé humaine, renforcer les collectivités et soutenir l'économie.

7. Soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles

Le personnel du programme de soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles se charge de coordonner et d'offrir à l'échelle locale les programmes et services du ministère. Plus précisément, il fournit des services publics par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux régionaux et de bureaux de district répartis dans l'ensemble de la province et dotés d'un personnel interdisciplinaire. Ces services comprennent l'aménagement du territoire, la gestion, l'affectation des ressources de même que la délivrance de permis, de licences et d'autorisations dans les domaines des forêts, de la pêche, de la faune, des terres de la Couronne (y compris des barrages), des eaux, des terres humides, des agrégats et du pétrole.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Délivrer et gérer les permis d'aménagement forestier durable pour permettre la récolte et l'utilisation des ressources forestières au sein d'une unité de gestion donnée.
- Continuer d'offrir et d'améliorer le Portail d'information sur les richesses naturelles du ministère, y compris les services à la clientèle, et ce, en élaborant des formulaires en ligne supplémentaires, en offrant davantage de possibilités quant aux paiements en ligne et en modernisant la prestation des services de planification de la gestion forestière, de gestion des terres et de gestion des ressources en agrégats, de même que les systèmes informatiques de longue date. Le portail facilite et accélère l'échange des renseignements exigés avec les secteurs de la foresterie et des agrégats, réduit les coûts et les risques associés à des logiciels désuets, élimine les formulaires papier complexes et qui prêtent à confusion, et améliore l'accessibilité publique et l'utilisation de l'information sur la gestion des richesses naturelles. En outre, le portail servira de répertoire central de données pour stocker l'information acheminée, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des

processus d'approbation pour la plupart des dossiers relatifs à la gestion des richesses.

- Travailler avec les propriétaires de barrages qualifiés à simplifier l'approbation des modifications, des améliorations et des réparations à faible risque visant les barrages, dans le but d'alléger le fardeau imposé à l'industrie de l'énergie hydraulique tout en améliorant la sécurité des barrages.
- En 2023-2024, le ministère s'est engagé à verser 23,6 millions de dollars sur 3 ans pour soutenir son travail d'élaboration d'un plan d'action global à long terme visant à gérer les risques posés par les puits existants de gaz ainsi que par les dangers associés à la migration des gaz qui y sont liés dans les couches souterraines. En 2024-2025, le ministère continuera à mettre en œuvre les aspects essentiels de ce plan d'action qui sont nécessaires pour réduire les risques. Ce plan permettra de mieux définir les mesures à prendre pour réduire les risques et améliorer la préparation et l'intervention en cas d'urgence. Le ministère mobilise les organismes partenaires, les municipalités, les intervenants du secteur, les communautés autochtones, les propriétaires fonciers et le public à des étapes clés de l'élaboration du plan d'action et de sa mise en œuvre :
 - Les investissements en 2024-2025 se concentreront sur la réalisation d'études scientifiques et d'exercices de collecte de renseignements pour soutenir le développement du plan d'action global à long terme, notamment grâce à une méthodologie d'évaluation des risques pour mieux comprendre les risques que les puits existants de pétrole et de gaz posent dans le paysage et une analyse juridictionnelle pour comprendre pleinement comment d'autres administrations à travers le monde gèrent des questions similaires et comment ces expériences pourraient être appliquées à l'Ontario.
 - Lancer une consultation approfondie avec les municipalités partenaires, les communautés autochtones, les intervenants et le

public pour s'assurer que le plan d'action à long terme tient compte des besoins de tous les intervenants et de tous les clients, à la fois aujourd'hui et dans la perspective de l'avenir.

- Poursuivre la collaboration avec la communauté réglementée du pétrole et du gaz afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension de leurs exigences législatives par la promotion et l'éducation.
- Accorder un financement de 7,5 millions de dollars sur 3 ans aux municipalités du sud-ouest de l'Ontario pour qu'elles puissent faire face aux risques liés aux puits existants de pétrole et de gaz. En 2023-2024 (la première année), 2 millions de dollars ont été versés à 9 municipalités, tout particulièrement en vue d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et la prévention des risques. Le financement prévu pour 2024-2025 est de 2,5 millions de dollars.

8. Application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles

Le personnel du programme d'application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles offre des services professionnels d'application de la loi et réalise des activités connexes pour assurer le respect de la législation liée aux richesses naturelles et, par conséquent, la protection de ces richesses en Ontario et de la sécurité publique. Il remplit son mandat en consultant le public, en menant des enquêtes et des activités de dissuasion ciblées, en répondant aux plaintes du public et en poursuivant les auteurs d'infractions liées aux richesses naturelles. De plus, il contribue à l'élaboration et au renouvellement des politiques et des mesures législatives s'appliquant à la gestion de ces richesses.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Élaborer et diffuser des messages et des produits pour sensibiliser le public aux pratiques de chasse dangereuses et aux facteurs qui augmentent la probabilité d'incidents de chasse.

- Poursuivre les démarches visant à sensibiliser le public à la chasse à l'original illégale par des communications dans les médias sociaux.
- Effectuer des patrouilles ciblées pour lutter contre la pêche récréative illégale en s'appuyant sur les tendances des années passées, les données concernant les populations de poissons et les dispositions réglementaires relatives à la pêche saisonnière.
- Recueillir de l'information et préparer des produits de renseignement pour orienter le travail d'application de la loi relativement à la commercialisation illégale des richesses naturelles de l'Ontario.
- Poursuivre la collaboration avec les communautés autochtones dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour la conformité pour régler les cas d'infraction portant atteinte aux richesses naturelles des Autochtones par la voie de la justice réparatrice.

9. Grand Nord

Le personnel du programme du Grand Nord est responsable de l'application de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans une zone géographique précise. Il met en œuvre un processus communautaire conjoint d'aménagement du territoire avec les partenaires des Premières Nations du Grand Nord. En outre, il participe à l'examen des possibilités de développement économique, y compris en ce qui concerne les routes toutes saisons, les couloirs de transport de l'électricité et l'exploitation des minéraux dans la région du Cercle de feu.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Continuer de mettre en œuvre un processus conjoint de planification de l'utilisation des terres axé sur la communauté avec les Premières Nations du Grand Nord. Le ministère se concentrera sur le soutien de la planification conjointe avec les partenaires des Premières Nations intéressés.

- Continuer d'appuyer les initiatives stratégiques, notamment en ce qui concerne le Cercle de feu et les propositions touchant les routes praticables en toute saison, et fournir des avis spécialisés et des commentaires relativement aux initiatives stratégiques du MRNF et de la fonction publique de l'Ontario ayant une incidence sur le Grand Nord.

10. Sécurité publique et intervention d'urgence en cas de danger naturel

Le personnel du programme de sécurité publique et d'intervention d'urgence en cas de danger naturel offre des services spécialisés en ce qui concerne les incendies, la gestion des situations d'urgence et l'aviation afin de protéger les gens et les valeurs économiques contre les sept dangers naturels suivants : feux de végétation; inondations; sécheresse ou bas niveaux d'eau; ruptures de barrages; urgences liées au pétrole, au gaz, à l'exploitation minière par dissolution du sel et au stockage souterrain; érosion; instabilité du sol et de l'assise rocheuse. Le programme vise à prévenir la perte de vies humaines et les blessures, de même qu'à prévenir et à atténuer d'autres pertes ainsi que les perturbations économiques et sociales. En outre, le personnel du programme mène des opérations de première ligne pour la gestion des feux de végétation et aide Gestion des situations d'urgence Ontario et d'autres ministères à intervenir en cas d'urgence en Ontario. Cela comprend l'évacuation aérienne des résidents des collectivités touchées par des inondations ou des feux de végétation.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Surveiller les feux de végétation en Ontario, se préparer à gérer ceux-ci, planifier les mesures en ce sens et intervenir lorsque de tels feux se produisent, en plus de soutenir d'autres partenaires dans le contexte des ressources d'aide mutuelle. Parmi les priorités pour 2024-2025, on entend mettre en œuvre de nouvelles initiatives de recrutement, de maintien en poste et de formation afin d'augmenter le nombre de garde-feux de forêt et de soutenir le perfectionnement des compétences ainsi que la santé et

la sécurité. De même, on continuera de travailler sur des approches novatrices en matière de communication, notamment des exposés de situation destinés à l'industrie, aux municipalités, aux communautés autochtones et au public. En outre, on examinera de nouvelles possibilités de nouer des partenariats avec les communautés autochtones afin de soutenir leurs efforts en matière de gestion des urgences et d'établir des mécanismes d'interopérabilité entre le ministère et ces communautés.

- Poursuivre la phase suivante du projet de modernisation de la gestion des urgences liées aux dangers naturels en s'employant avant tout à définir, à évaluer et à recommander des changements destinés au programme ministériel de lutte contre les feux de végétation, y compris des améliorations en ce qui a trait à la prévention et à l'atténuation, aux services d'établissement de prévisions et à l'évaluation des risques, aux communications de même qu'à la préparation et à l'intervention. Il s'agit là d'une initiative pluriannuelle dont l'objectif est de créer, pour le ministère, un programme moderne, intégré et complet de gestion des urgences liées aux dangers naturels.
- Par l'intermédiaire d'un accord de contribution provincial-fédéral de 64 millions de dollars sur 4 ans établi dans le cadre du Fonds d'équipement du programme Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement, le personnel du programme achètera du matériel de lutte contre les incendies et financera les initiatives de modernisation clés qui sont en cours, notamment ce qui suit :
 - l'achat d'équipements de lutte contre les feux de végétation, y compris des véhicules de soutien, des systèmes d'alimentation, des camions-citernes et d'autres types de camions;
 - la réalisation d'investissements dans des initiatives de modernisation visant à comprendre les tendances, les difficultés et les risques avec lesquels les résidents, les communautés, les entreprises et les administrations de l'Ontario sont susceptibles de devoir composer au moment de développer les compétences requises et d'élaborer des programmes et des technologies qui permettront au ministère, aux

autres partenaires et aux communautés d'être préparés à faire face aux catastrophes futures liées aux richesses naturelles, et à intervenir à cet égard, tout particulièrement en ce qui touche les feux de végétation.

- En 2024-2025, on a approuvé le versement de 17,4 millions de dollars sur 3 ans pour l'achat d'équipement de lutte contre les incendies, la modernisation de la technologie de l'information ainsi que l'acquisition d'un hélicoptère de classe moyenne. Cet investissement est entièrement compensé par les recettes provenant du gouvernement fédéral dans le cadre du programme Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement.
- Recours à 107 équivalents temps plein (ETP) permanents et versement de 22,1 millions de dollars pour assumer les coûts liés au personnel sur 3 ans et de manière permanente par la suite, et ce, pour renforcer la capacité de protéger l'Ontario contre les feux de végétation et d'autres catastrophes liées aux richesses naturelles.
- Investir jusqu'à 15 millions de dollars sur 4 ans, à compter de 2024-2025, pour faire progresser la cartographie des inondations en Ontario dans le cadre du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation du gouvernement fédéral. La plupart des fonds seront versés aux municipalités et aux offices de protection de la nature intéressés pour qu'ils cartographient les zones locales à risque d'inondation.
- Continuer de participer aux efforts pancanadiens collaboratifs de prévention et de planification des mesures d'atténuation, et de les co-diriger, tout en favorisant activement la mobilisation du public ontarien, en le sensibilisant et en l'éduquant sur la façon dont les propriétaires fonciers, les collectivités et les responsables de la gestion des terres peuvent anticiper et atténuer les risques et les répercussions négatives des feux de végétation; promouvoir la mise en œuvre du programme

Intelli-feu et du plan communautaire de protection contre les incendies de forêt.

- Pour 2024-2025, les principales activités de prévention et de planification des mesures d'atténuation consisteront à soutenir l'approbation et la publication de la stratégie fédérale correspondante, à contribuer à l'élaboration de mesures de mise en œuvre à l'échelle nationale et à élaborer un plan pour mettre en œuvre et intégrer les principaux engagements dans le cadre de l'examen du programme de prévention et d'atténuation au titre du projet de modernisation de la gestion des urgences liées aux dangers naturels.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu, et ce, dans le but de créer des partenariats avec les municipalités des régions susceptibles d'être touchées par des feux afin qu'elles soient conscientes des risques de feu de végétation et qu'elles reçoivent le soutien du gouvernement pour renforcer la résilience communautaire.
- Prendre part à l'initiative de commandement conjoint en travaillant en étroite collaboration avec Gestion des situations d'urgence Ontario et Services aux Autochtones Canada pour synchroniser le rôle des gouvernements dans les interventions d'urgence, en tenant compte besoins particuliers des communautés autochtones.
- Continuer d'investir dans des accords de recherche concertée conclus des universités et d'autres organismes de recherche afin d'améliorer les programmes de gestion des incendies et les services de sécurité publique.
- Élaborer un plan d'investissement dans les nouvelles technologies qui

améliorent la prise de décisions en matière de gestion des incendies, garantissant ainsi des services de prévention, d'atténuation, de préparation et d'intervention plus précis et plus efficaces.

- Continuer d'investir dans la science (p. ex. services d'établissement de prévisions) pour mieux comprendre les risques de feu de végétation afin d'orienter les mesures du ministère et de soutenir et sensibiliser le public.
- Continuer de gérer conjointement les opérations et l'entretien du réseau hydrométrique de l'Ontario avec Environnement et Changement climatique Canada. Participer à des initiatives nationales concernant ce réseau de surveillance de l'eau des rivières et des lacs afin d'en optimiser l'efficacité et la rentabilité de façon à servir les intérêts de la population ontarienne et à assurer sa sécurité.

11. Gestion ministérielle

La gestion ministérielle comprend la gouvernance et le contrôle financiers, la gestion durable des infrastructures et des installations, la planification et la gestion stratégiques des ressources humaines, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le leadership quant à la gestion du numérique, des données et de l'information, les services en français ainsi que l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Voici les principales initiatives associées à ce programme en 2024-2025 :

- Diriger le processus de planification stratégique des activités et d'établissement de rapports du ministère afin de soutenir le processus décisionnel du gouvernement, le tout étant essentiel à l'efficacité et à la rentabilité des activités du ministère. Il s'agit notamment du plan d'activités annuel soumis au Conseil du Trésor (CT) et au Conseil de gestion du gouvernement (CGG), d'autres documents présentés au CT et au CGG au cours de l'exercice, de même que du budget des dépenses, du processus trimestriel de production de rapports et des comptes

publics.

- Soutenir les priorités en lien avec la protection de la vie privée, l'accessibilité, le numérique et les données en mettant en œuvre la Stratégie pour le numérique du MRNF, et exercer un leadership au chapitre des données ouvertes par la mise en œuvre de la politique sur l'archivage, l'accès et la protection de la vie privée.
- Faire progresser les efforts de modernisation du ministère et mettre en œuvre des changements organisationnels pour soutenir les engagements budgétaires du gouvernement et mieux harmoniser les capacités des effectifs avec les résultats prioritaires.
- Jouer un rôle essentiel dans l'établissement et le soutien de la mise en œuvre de processus financiers et opérationnels, notamment en ce qui touche l'expansion du profil de risque du ministère en vue de la gestion des risques auxquels celui-ci est exposé et d'autres initiatives de rationalisation horizontale en cours dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.
- Diriger les efforts du ministère visant à établir et à maintenir une culture organisationnelle caractérisée par le respect, l'équité, l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, de même qu'un lieu de travail exempt de racisme, de discrimination et de harcèlement pour tous les employés, et ce, au moyen d'initiatives clés comme la diversification de la haute direction et la stratégie de gestion des personnes du ministère.
- Diriger les efforts de modernisation et d'amélioration continue du ministère, notamment ce qui suit :
 - Rendre les programmes et les services de première ligne de l'Ontario plus conviviaux, plus fiables et plus accessibles. En 2021, le MRNF s'est engagé à faire passer son taux de services en ligne de 12 % à 100 % pour permettre aux clients d'accéder à l'information

partout, en tout temps et sur tout appareil.

- Adopter une approche itérative pour transférer les approbations en ligne. Le ministère se concentre sur les interactions à fort volume qui peuvent être effectuées numériquement.
- Dans le cadre de ce projet, on met à l'essai une enquête sur la satisfaction des clients pour le Portail d'information sur les richesses naturelles (PIRN). D'ici la fin de 2023-2024, les résultats de l'enquête permettront d'explorer les possibilités d'augmenter le taux de satisfaction des clients à 75 % (objectif) lorsqu'ils utilisent des services numériques.
- Poursuivre l'initiative de numérisation des documents qui rendra l'information accessible par voie numérique aux clients et aux membres du personnel qui en ont besoin.
- Continuer à offrir au personnel du ministère la technologie nécessaire pour fournir des services et soutenir le travail moderne.
- Continuer de faire progresser le changement de culture au sein du ministère et de faire la promotion de pratiques modernes et souples.
- Diriger les normes pour les services externes du ministère¹
 - La mesure du rendement des normes pour les services externes comprend 11 indicateurs de rendement clés ²(IRC). Chaque IRC a son propre objectif, avec un objectif moyen de 90 %.
 - Pour le dernier cycle de production de rapports (2022-2023), la plupart des IRC ont atteint ou dépassé la moyenne de 90 %, mais certains ne l'ont pas atteinte en raison de divers retards.

¹ Voir la mesure de performance 2 dans le tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère, ci-dessous.

² Les indicateurs de rendement clés sont un terme utilisé par la fonction publique de l'Ontario pour décrire les mesures de performance clés.

Mesures de performance et réalisations du ministère

Tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère

Mesures de performance	Base de référence	Réalisations 2021-2022	Réalisations 2022-2023	Objectif 2023-2024
1. Pourcentage du bois de la Couronne récolté parmi la quantité accessible	32,7 %	47,8 %	45,2 %	51,7 % ¹
2. Taux de conformité des programmes avec les normes pour les services externes du ministère	89 %	77,7 %	76,2 %	80 % ¹
3. Nombre de messages d'alerte concernant les crues émis dans la province conformément à des critères climatiques et hydrologiques prédéfinis	91,5 %	119	73	78,8
4. Pourcentage de réussite ou d'efficacité des mesures initiales en cas de feux de végétation	94 %	90 %	92 %	95 %
5. Pourcentage de services à haut volume offerts en ligne	40 %	43 %	46 %	50 %
6. Pourcentage d'interactions à haut	50 %	81 %	81 %	90 %

volume pouvant être effectuées par voie numérique				
7. Pourcentage de satisfaction à l'égard des services numériques ²	54 %	En cours d'élaboration	54 %	75 %
8. Pourcentage de conformité avec les exigences législatives du programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %
9. Augmentation annuelle (en %) du nombre de participants au programme Apprendre à pêcher par rapport à l'objectif de 10 000 participants	70 %	41 %	86 %	100 % ¹
10. Pourcentage d'augmentation annuelle des exportations des produits forestiers de l'Ontario	0 %	16 %	10 %	2 %
11. Écart dans l'utilisation de l'allocation approuvée	1,3 %	0,91 %	1,3 %	1 %
12. Gain de temps grâce à des examens allégés	En cours d'élaboration	S.O.	S.O.	2 000

13. Économies réalisées grâce à des examens allégés	En cours d'élaboration	S.O.	S.O.	1 000
14. Pourcentage des collectivités des Premières Nations et des Métis admissibles visées par une entente de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources	79 %	91 %	90 %	100 % ³
15. Pourcentage des zones étudiées qui ont été régénérées	94 %	92 %	85 %	90 %
16. Pourcentage d'inspections ayant reçu une note initiale insatisfaisante et pour lesquelles des mesures de suivi appropriées ont été prises ou sont en cours de mise en œuvre	En cours d'élaboration	S.O.	S.O.	100 %
17. Pourcentage d'incidents pétroliers ayant fait l'objet d'une intervention dans un délai d'un jour ouvrable	En cours d'élaboration	S.O.	S.O.	100 %
18. Nombre d'ensembles de données du MNR accessible par l'intermédiaire du	279	S.O.	S.O.	315

Catalogue de données ouvertes de l'Ontario				
19. Nombre d'ensemble de données géospatiales de la fonction publique de l'Ontario accessibles par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario	400	S.O.	S.O.	420

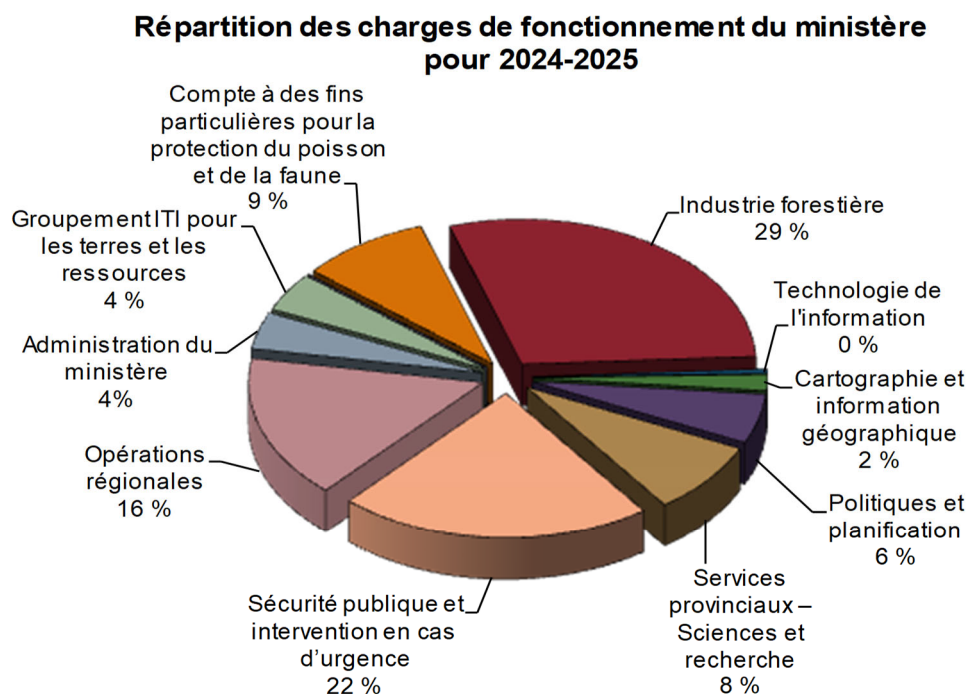
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025

Type de coût	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Fonctionnement	753,2
Immobilisations	61,9
Total	815,1

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Figure 1 : Répartition des charges de fonctionnement du ministère pour 2024-2025 par crédit, poste et sous-poste



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère pour 2024-2025 par crédit, poste et sous-poste

Nom de l'activité	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	67,0
Industrie forestière	219,5
Technologie de l'information	3,8
Cartographie et information géographique	13,5
Politiques et planification	41,4
Services provinciaux – Sciences et recherche	61,0
Sécurité publique et intervention en cas d'urgence	163,2
Opérations régionales	120,4
Administration du ministère	31,0
Groupement ITI pour les terres et les ressources	32,6
Total des charges prévues par crédit, poste et sous-poste	753,2

Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations %	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	31 104 200	(6 925 800)	(18,2)	38 030 000	36 640 588	38 533 212
Programme de gestion des richesses naturelles	394 954 600	19 568 000	5,2	375 386 600	405 030 484	319 550 627
Protection du public	174 814 800	3 744 600	2,2	171 070 200	248 387 500	131 774 425

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations %	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Programme ITI - Groupement pour les terres et les ressources	32 715 000	1 804 000	5,8	30 911 000	35 917 728	32 647 476
Total à voter – Charges de fonctionnement	633 588 600	18 190 800	3,0	615 397 800	725 976 300	522 505 740
Crédits législatifs	5 167 014	-	-	5 167 014	5 048 014	6 908 203
Total du ministère – Charges de fonctionnement	638 755 614	18 190 800	3,0	620 564 814	731 024 314	529 413 943
Redressement des charges de fonctionnement – Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	67 000 000	(8 000 000)	(10,7)	75 000 000	68 597 600	73 739 933
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	24 002 000	(1 988 000)	(7,6)	25 990 000	19 639 200	18 483 897
Redressement de consolidation – Fonds de reboisement	45 838 800	(11 249 900)	(19,7)	57 088 700	55 570 700	57 863 556

Redressement de consolidation - Fonds de réserve forestier	1 000 000	(560 900)		1 560 900	6 813 400	-
Redressement des charges de fonctionnement – Recouvrements en vertu de l'article 15	-	-		-	-	5 327 950
Redressement de consolidation - collèges	-	-		-	-	(5 000)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(23 370 500)	(560 900)		(23 093 400)	(23 722 900)	(24 886 716)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(175 665)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	753 225 914	(3 885 100)	(0,5)	757 111 014	857 922 314	659 761 898

Crédits et programmes	Prévisions 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 \$	Variations %	Prévisions 2022-2023* \$	Chiffres réels provisoires 2022-2023* \$	Chiffres réels 2021-2022* \$
Actifs de fonctionnement						
Programme de gestion des richesses naturelles	3 391 100	(576 700)	(14,5)	3 967 800	3 311 100	2 431 466
Protection du public	46 500	-	-	46 500	63 900	54 487
Total à voter – Actifs de fonctionnement	3 437 600	(576 700)	(14,5)	4 014 300	3 375 000	2 485 953
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	3 437 600	(576 700)	40,7	4 014 300	3 375 000	2 485 953

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations %	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges d'immobilisations						
Programme de gestion des richesses naturelles	28 862 300	(4 331 500)	(13,0)	33 193 800	31 560 200	32 304 353
Protection du public	5 084 000	339 200	7,1	4 744 800	3 887 400	4 495 984
Total à voter – Charges d'immobilisations	33 946 300	(3 992 300)	(10,5)	37 938 600	35 447 600	36 800 337
Crédits législatifs	30 054 500	2 463 000	8,9	27 591 500	19 591 500	16 808 798
Total du ministère – Charges d'immobilisations	64 000 800	(1 529 300)	(2,3)	65 530 100	55 039 100	53 609 135
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	75 000	(35 000)	(31,8)	110 000	60 000	88 814
Autres redressements – Réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	-		-	-	461 950
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(375 000)	1 266 800		(1 641 800)	(1 849 000)	(724 205)

Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1 789 000)	(1 789 000)		-	(3 921 900)	(2 870 992)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	61 911 800	(2 086 500)	(3,3)	63 998 300	49 328 200	50 564 702

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations %	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Biens immobilisés						
Programme de gestion des richesses naturelles	38 268 000	5 906 800	18,3	32 361 200	26 080 400	32 344 965
Protection du public	25 146 000	(2 344 100)	(8,5)	27 490 100	3 562 300	20 516 058
Total à voter – Biens immobilisés	63 414 000	3 562 700	6,0	59 851 300	29 642 700	52 861 023
Total du ministère – Biens immobilisés	63 414 000	3 562 700	6,0	59 851 300	29 642 700	52 861 023
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	815 137 714	(5 971 600)	(0,7)	821 109 314	907 250 514	710 326 600

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau 6 : Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025* \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	856 533 652	710 326 600	821 109 314	815 137 714
<i>Variation en pourcentage</i>		-17 %	-16 %	-1 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices ont été redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes réglementés

Agence de foresterie du parc Algonquin

- L'Agence est responsable de la gestion des forêts, y compris de la récolte du bois dans le parc Algonquin. Elle trie les billes, puis les vend et les livre aux usines de la région. En outre, elle peut prodiguer des conseils sur des programmes et des projets de foresterie, de gestion des terres et autres, participer à ces programmes et projets ou les réaliser, sur autorisation du ministre.

Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier

- Le Comité est chargé de fournir des conseils au ministre concernant les politiques et programmes liés à la gestion des espèces de gros gibier en Ontario, en plus d'examiner l'attribution des droits de prise de gros gibier et de recommander des changements à cet égard.

Comité consultatif de lutte contre la rage

- Le Comité fournit des conseils sur la démarche scientifique à suivre concernant la recherche et les mesures de gestion en vue de l'élimination de la rage terrestre en Ontario, la surveillance de la rage pour détecter les cas de réapparition, et les stratégies proactives pour prévenir la réapparition de la rage en Ontario.

Commission de l'escarpement du Niagara

- La Commission administre le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, et en fait connaître les objectifs, traite les demandes de permis d'aménagement et prend des décisions à cet égard, et formule des recommandations sur les modifications à apporter au Plan.

Commission de toponymie de l'Ontario

- La Commission élabore des politiques et des principes pour nommer les particularités géographiques et les lieux non constitués en société en Ontario. Elle examine les propositions de toponymes officiels au nom du ministre et consigne les propositions approuvées et les propositions appropriées de toponymes dans le dossier officiel.

Commission du patrimoine chasse et pêche

- Créée en vertu de la *Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales*, la Commission présente des recommandations au ministre sur les moyens d'inciter la population ontarienne à valoriser les richesses halieutiques et fauniques de la province, de promouvoir une plus grande participation aux programmes de conservation et de nature autre, et d'explorer de nouvelles occasions de mettre en valeur le poisson et la faune.

Société de gestion forestière Nawiinginokiima

- La Société est responsable de la gestion durable des forêts ainsi que de la commercialisation du bois et de la vente de celui-ci aux clients nouveaux et de plus longue date de l'industrie forestière, et ce, en ce qui touche deux unités de gestion, soit les forêts Pic et White River, en plus d'une troisième forêt (Nagagami) que l'on propose ajouter d'ici deux ans.

Société de gestion forestière Temagami

- La Société est responsable de la gestion durable de la forêt qui relève de sa responsabilité ainsi que de la commercialisation du bois et de la vente de celui-ci aux clients nouveaux et de plus longue date de l'industrie forestière, et ce, en ce qui touche une unité de gestion, soit la forêt Temagami.

Bien qu'ils soient créés par le gouvernement, les organismes réglementés ne font pas partie du ministère. Le gouvernement nomme la majorité des membres, leur attribue des fonctions officielles et veille à ce qu'ils rendent des comptes.

Organismes non réglementés

Commission de contrôle du lac des Bois

- La Commission régule les niveaux d'eau du lac des Bois, du lac Seul ainsi que des rivières Winnipeg et English entre les décharges des lacs et leur confluence. Elle se compose de représentants du Canada, de l'Ontario et du Manitoba.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

- La Commission est le fruit d'un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario dont la mission est de formuler et d'étudier des politiques de gestion intégrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais.

Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario

- Le Conseil réglemente et régit la profession de forestier conformément à la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* et à ses règlements. En outre, il gère, administre et supervise le fonctionnement de l'Association.

Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

- Le Conseil réglemente la profession d'arpenteur-géomètre et régit celle-ci conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* de même qu'à ses règlements et règlements administratifs.

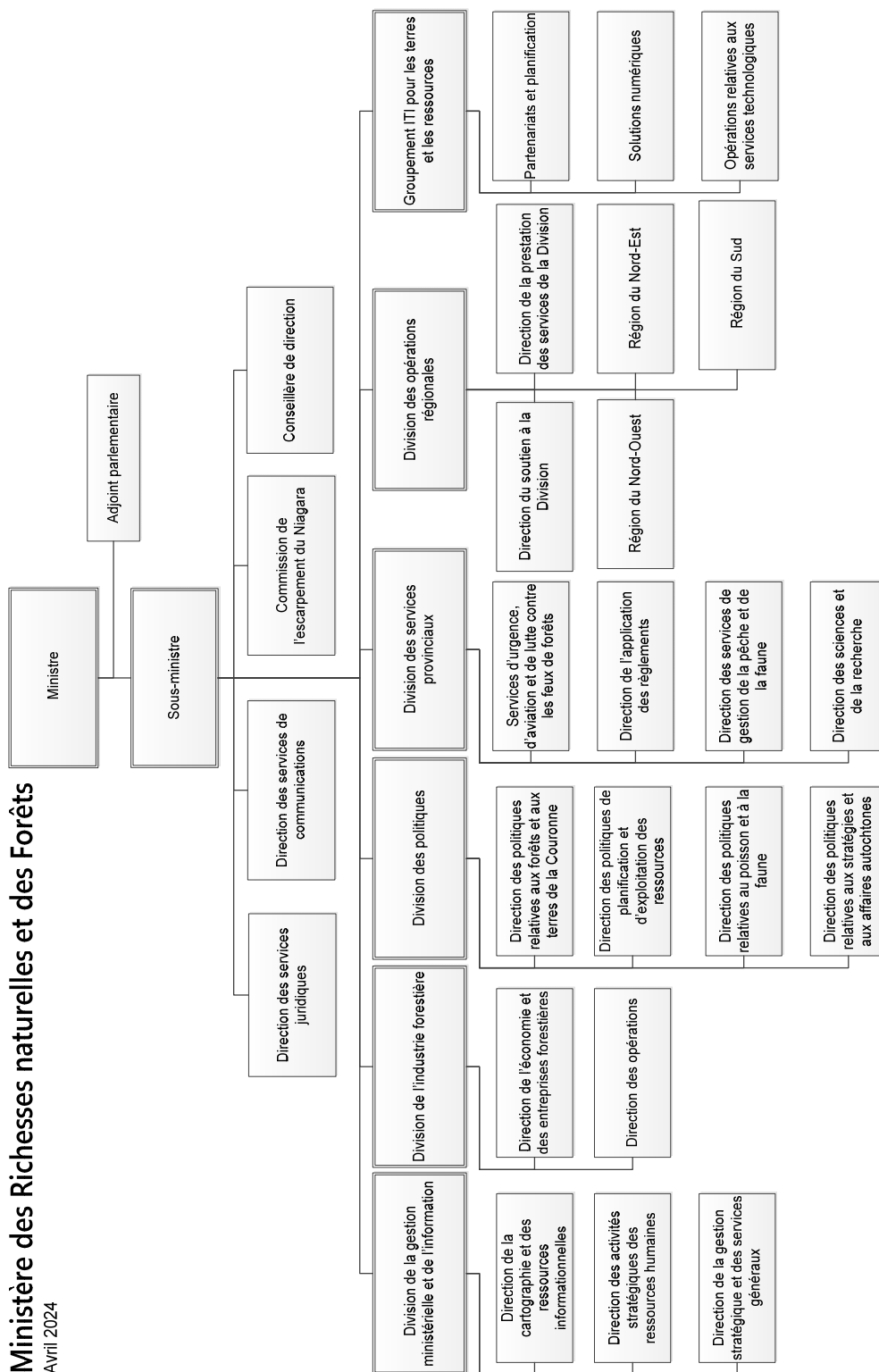
Les organismes non réglementés ne sont pas assujettis aux exigences financières et administratives du Conseil de gestion du gouvernement. Le gouvernement nomme au moins un membre de chaque organisme non réglementé.

Tableau 7 : Données sur les dépenses et les revenus des organismes, des conseils et des commissions

Nom	Prévisions 2024-2025 : Dépenses \$	Prévisions 2024-2025 : Revenus \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 : Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 : Revenus \$	Chiffres réels 2022-2023 : Dépenses \$	Chiffres réels 2022-2023 : Revenus \$
Agence de foresterie du parc Algonquin	23 150 000	23 087 000	20 928 000	19 726 000	21 408 000	20 457 000
Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier	30 000	S.O.	3 986	S.O.	1 113	S.O.
Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario	25 000	0	20 415	0	18 927	0
Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario	32 000	0	3 385		7 280	0
Commission du patrimoine chasse et pêche	30 0001	S.O.	4 431	S.O.	7 892	S.O.
Commission de contrôle du lac des Bois	4 000	0	3 000	0	0	0
Société de gestion forestière Nawiinginokiima	7 425 0003	6 738 4104	4 100 000	4 600 000	6 629 015	10 040 010
Commission de l'escarpement du Niagara	3 050 400	0	2 139 976	0	2 838 708	0
Commission de toponymie de l'Ontario	2 500	0	800	0	1 152	0
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	114 000	0	95 918	0	128 100	0
Comité consultatif de lutte contre la rage	2 500	0	450	0	2 459	0
Société de gestion forestière Temagami*	1 607 601	1 771 7074	751 586	5 465 2142	1 112 037	2 606 136

organismes.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Résultats 2023-2024

Activité clé 1 : Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels

- L'Ontario est reconnu comme un chef de file mondial de la gestion des feux de végétation et demeure résolu à préserver et à protéger ses richesses naturelles. Le ministère est plus déterminé que jamais à adopter une méthode de gestion des feux de végétation axée sur la réduction des risques et à effectuer la transition vers une approche axée sur la société dans son ensemble. L'Ontario est un partenaire actif du comité directeur pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes du Canada, lequel est dirigé par le Centre interservices des feux de forêt du Canada.
- Pendant la saison des feux de 2023, on a consigné 741 feux de végétation et 441 474,1 hectares de forêt ont brûlé en Ontario. Ces chiffres sont bien supérieurs à la moyenne des 10 années précédentes (2013 à 2022), qui est de 163 627 hectares brûlés par année. À titre de comparaison, en 2022, l'Ontario a connu 269 feux de végétation et 2 517 hectares de forêt ont brûlé dans la province.
- Les feux les plus importants en 2023 sont survenus dans la région Nord-Ouest.
 - Le plus important, le feu Sioux Lookout 33, à la limite ouest du parc provincial Wabakimi, avait une superficie de 62 378 hectares.
- Le ministère établi des accords de partage des ressources d'aide mutuelle avec d'autres administrations lorsque les situations d'urgence liées aux feux sont particulièrement graves, et ce, par le biais d'un accord national d'aide mutuelle. Le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) fournit une orientation et un soutien en matière de coordination pour ce qui est des déplacements de ressources, à l'échelle nationale et internationale, au nom

de toutes les provinces.

- L'Ontario est fier de participer à des ententes avec ses partenaires provinciaux, fédéraux et internationaux qui permettent l'échange de personnel, d'équipement et d'aéronefs entre les agences pendant les périodes d'intensification des feux de végétation.
- Pendant la saison des feux de 2023, l'Ontario a reçu une assistance sous la forme de 9 aéronefs à voilure fixe de la part du Minnesota, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest pour soutenir les efforts de suppression des incendies qui faisaient rage dans la province. L'Ontario a également reçu l'aide d'un spécialiste de l'aviation du Services des forêts des États-Unis et de 104 membres du personnel de lutte contre les feux de végétation provenant du Mexique, qui ont apporté leur aide dans la province de la mi-juin au début d'août.
- En tout, on a eu recours à 576 membres du personnel du ministère et à plus de 7 600 pièces d'équipement (p. ex. pompes à incendie Mark-3, tuyaux, pelles) pour appuyer les opérations liées aux feux de végétation et aux situations d'urgence en Alberta, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec, au Yukon, en Nouvelle-Écosse et au Minnesota.
- Tout au long des saisons des feux et des inondations de 2023, les membres du personnel des programmes de gestion de l'aviation, des feux et des urgences du MRNF ont collaboré avec les partenaires et les communautés autochtones, et ont ainsi échangé des renseignements sur les incidents et coordonné les interventions opérationnelles. Le MRNF a fourni des services de coordination des vols d'urgence pour soutenir l'évacuation de quatre communautés autochtones, ce qui s'est traduit par quelque 2 500 personnes évacuées.
- On a utilisé les médias sociaux, y compris les nouveaux comptes des Services d'urgence, d'aviation et de lutte contre les feux de forêt (SUALFF), et d'autres

voies de communication pour promouvoir la sécurité publique, la sensibilisation et le respect des règles relatives aux feux en plein air en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*, ainsi que pour mieux faire comprendre au public la prévention des feux de végétation, les risques d'incendie, la gestion des feux de végétation, l'intervention en cas de feu et l'atténuation des risques de pertes et de dommages aux biens dus aux feux de végétation, et ce, par le biais du programme Intelli-feu.

- Dans le cadre du programme ontarien de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu, des municipalités ont demandé des fonds pour établir des cartes des zones forestières à risque de feu de végétation ainsi que des plans communautaires de protection qui contiennent des stratégies d'atténuation des risques de feu de végétation et des recommandations connexes. Dix municipalités ont reçu un financement en 2023.
- Le ministère a établi des protocoles d'information des partenaires pour la saison des feux afin d'améliorer les connaissances et la conscience de la situation des partenaires d'intervention essentiels, des autres intervenants et des groupes touchés par les feux de végétation et la fumée qui s'en dégage. On a ainsi pris contact avec les partenaires et communautés autochtones ainsi qu'avec les partenaires des municipalités, de l'industrie et des services de gestion des urgences de la fonction publique de l'Ontario sur une base hebdomadaire (des centaines de participants au cours des hautes périodes d'intervention). Après la saison, on a réalisé un sondage auprès des partenaires. Les résultats de celui-ci ont indiqué un taux de satisfaction global de 78 %. Le sondage a aussi permis de recueillir des commentaires sur la manière d'améliorer les opérations en vue de la saison des feux de 2024.
- Le ministère a continué de diriger la mise en œuvre de la stratégie intitulée Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations, publiée en mars 2020. La stratégie mobilise six ministères et partenaires provinciaux qui participent à plus de 90 initiatives touchant à tous les piliers de la gestion des situations d'urgence. En voici les points saillants :

- Poursuite du partenariat entre l'Ontario et le gouvernement fédéral pour fournir des renseignements de grande qualité sur les niveaux et les débits des cours d'eau de la province, ces renseignements permettant de déterminer les risques d'inondation et d'alerter rapidement la population.
- Consultation des municipalités, des partenaires des bassins versants et d'autres intervenants clés des régions traversées par les rivières Muskoka et Magnetawan et par la partie supérieure de la rivière des Outaouais concernant les décisions importantes en matière de gestion des eaux et d'opérations.
- Maintien du soutien à la gestion des niveaux et des débits d'eau dans les Grands Lacs par la participation de l'Ontario à différents comités de la Commission mixte internationale.
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation, en partenariat avec le gouvernement fédéral. À compter de 2024-2025, on octroiera jusqu'à 15 millions de dollars sur 4 ans, la plus grande partie étant destinée aux municipalités et aux offices de protection de la nature intéressés, et ce, à l'appui d'initiatives et de projets locaux de cartographie des inondations.

- Le Centre de contrôle des eaux de surface :
 - a diffusé 40 messages concernant des inondations (dont 7 au sujet des Grands Lacs) et 131 messages à propos d'interventions dans des cas de faibles niveaux d'eau en 2023;
 - a collaboré avec Environnement et Changement climatique Canada pour assurer le fonctionnement efficace d'environ 600 stations de surveillance de l'eau, pour un coût de 5,4 millions de dollars;
 - a collaboré avec des partenaires pour ajouter trois nouvelles stations de neige dans la région du Nord-Ouest, comblant ainsi une lacune importante quant aux données servant à établir des prévisions sur les inondations dues à la fonte des neiges dans le district de Dryden;
 - est parvenu à établir un processus pour importer les résultats du modèle du Système national de prévision de surface et de rivières en vue d'une éventuelle application en Ontario. Il a aussi financé en partie une étude visant à établir l'utilité de ce modèle, en plus de travailler à la mise au point d'un système analogue (système ontarien de prévision de surface et de rivières) qui serait employé pour établir des prévisions sur les débits en Ontario.
- Le ministère a soutenu des opérations de gestion en lien avec les risques naturels, les inondations et l'érosion (y compris en ce qui touche les structures de contrôle des crues et de l'érosion, l'établissement de prévisions sur les inondations et la communication d'alertes à cet égard, de même que la gestion des glaces) en accordant des subventions d'une valeur de 3,845 millions de dollars aux 36 offices de protection de la nature, en plus d'un financement d'immobilisations de 5 millions de dollars à 29 de ces offices en vue de la réalisation de projets d'infrastructure pour le contrôle de l'érosion et des eaux (études et travaux de réparation).
- Le ministère a continué de soutenir la municipalité de Chatham-Kent quant aux activités continues de gestion de la situation d'urgence, d'enquête et de rétablissement communautaire dans la foulée de l'explosion survenue à Wheatley en août 2021. Le financement versé a servi à ce qui suit :

- assumer les dépenses directes liées à la situation d'urgence, notamment en ce qui touche la surveillance du gaz, la sécurité et les enquêtes externes en cours;
 - permettre la poursuite des démarches de gestion des risques et d'enquête en vue de renforcer l'infrastructure de sécurité sur les lieux de l'explosion;
 - appuyer le réaménagement de la collectivité par la création d'un comité composé de résidents et de représentants d'entreprises.
- En outre, un groupe consultatif de leadership multiministériel continue de travailler en étroite collaboration avec la municipalité de Chatham-Kent pour offrir un soutien dans la foulée de cet événement dévastateur et voir à ce qu'on prenne des mesures d'intervention, d'enquête et de rétablissement.
- Le ministère a produit des données géospatiales fondamentales, des outils de cartographie et des infrastructures techniques pour guider ses interventions visant à protéger le public contre les catastrophes naturelles, dont les feux de forêt et les inondations.
 - On a recueilli des données LiDAR sur 17 250 kilomètres carrés, pris des photographies aériennes sur 41 000 kilomètres carrés et mis à jour les données associées à plus de 260 000 kilomètres de routes et plus de 75 000 kilomètres d'étendues d'eau.
- Le ministère a veillé à la participation d'autres ministères et du Réseau canadien pour la santé de la faune aux activités de test et de surveillance concernant les maladies de la faune en Ontario afin de protéger la santé et la sécurité de la population et de la faune dans la province (p. ex. encéphalopathie des cervidés, rage, virus de la maladie de Carré, impact des rodenticides sur les prédateurs).

Activité clé 2 : Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie

- Le ministère a continué à jouer son rôle pour ce qui est de diriger l'entretien

et la gestion des terres publiques de l'Ontario, y compris en ce qui touche les occasions de loisirs en plein air offertes au public (p. ex. camping).

- Le ministère a offert des occasions de chasse et de pêche à environ 1,6 million de détenteurs d'une Carte Plein air, générant plus de 65 millions de dollars en recettes associées aux poissons et autres animaux sauvages.
- Le ministère a formé environ 21 000 nouveaux chasseurs dans le cadre du Programme de formation des chasseurs de l'Ontario.
- Le ministère a délivré plus de 8 000 permis de piégeage et formé plus de 700 nouveaux trappeurs.
- Le ministère a réalisé une enquête auprès des chasseurs d'orignal de l'Ontario afin de recueillir auprès de ces clients des renseignements sur leurs activités de chasse à l'orignal, leurs dépenses et les questions liées à la gestion des orignaux dans l'ensemble de la province, et ce, pour mieux orienter le processus décisionnel du programme.
- Le Centre d'information et de soutien pour les ressources naturelles a traité environ 117 500 demandes (présentées par téléphone ou par courriel) relativement à la pêche, à la chasse et/ou aux permis en Ontario.
- Le ministère a fourni environ 8 millions de poissons, pesant 175,9 tonnes, à des fins d'empoissonnement de 1 191 plans d'eau. Les 9 stations piscicoles provinciales élèvent 26 souches uniques de 11 espèces de poissons différentes afin de favoriser la réhabilitation des populations, en plus de créer des possibilités de pêche et de les améliorer. En outre, plus de 3 millions d'œufs fécondés ou d'alevins (poissons nouvellement éclos) ont été fournis à des partenaires responsables d'écloseries en milieu communautaire et scolaire en vue de l'empoissonnement des eaux publiques.
- Les agents de protection de la nature du ministère ont communiqué avec

plus de 154 000 membres du public dans le cadre de leurs fonctions. Pendant ces échanges, de l'information sur l'exploitation sécuritaire et durable des richesses naturelles a été communiquée sur demande.

- Dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour la conformité menée conjointement avec les communautés autochtones, la Direction de l'application des règlements du ministère a, jusqu'à maintenant, réglé 198 dossiers liés à la justice réparatrice, et elle s'attend à en régler au moins 48 autres d'ici la fin de mars 2024.
- Le ministère a utilisé les médias sociaux et d'autres voies de communication pour faire la promotion de la sécurité publique et de la conformité avec les lois ontariennes relatives aux ressources naturelles. Il a ainsi publié des vidéos sur les médias sociaux pour promouvoir la conformité dans le contexte de la saison de la chasse à la dinde, au printemps, donner des conseils à propos de l'identification des originaux pour voir à ce qu'on respecte les lois lors de la récolte d'originaux, aborder la question du transport du poisson et promouvoir la sécurité en motoneige.
- Le ministère a continué de jouer un rôle de premier plan dans la surveillance et le contrôle de la rage. Depuis le début de l'épidémie de rage en Ontario en décembre 2015, 523 cas de rage du raton laveur (6 en 2023) et 21 cas de rage du renard (0 nouveau cas depuis 2018) ont été confirmés dans le Sud de l'Ontario. Pour donner suite à cette situation, le ministère a distribué plus de 9 millions d'appâts pour vaccin antirabique oral (671 933 en 2023), lesquels aident à immuniser la plupart des ratons laveurs, des moufettes et des renards qui les mangent.
- Le ministère a recouvré des frais, dont des frais de loyer de 11 000 locataires occupant des terres de la Couronne à diverses fins, notamment celles liées aux ressources en agrégats, à la location ou à la vente de terrains et à l'énergie renouvelable, ce qui a permis de générer des recettes d'environ 95,5 millions de dollars en date du 31 décembre 2023.

- Le ministère a remis 600 lettres patentes de la Couronne à des personnes qui en avaient fait la demande entre le 1er avril 2023 et le 15 janvier 2024.
- Le ministère a fourni des services à plus de 485 partenaires du programme Le bois de l'Ontario en faisant la promotion de leurs entreprises auprès de la population ontarienne grâce à des activités visant à renforcer leur notoriété, notamment à informer le public que les produits du bois de l'Ontario proviennent de forêts publiques gérées de manière responsable et durable.
- Il a fourni des services à l'industrie de la foresterie et aux communautés par la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier. Voici des exemples de ce qu'a fait le ministère à ce chapitre :
 - Production de plusieurs rapports dans le cadre du Plan d'action en matière de biomasse forestière (PABF) au profit des nouveaux utilisateurs et des utilisateurs de plus longue date de la biomasse forestière; ces rapports portaient sur les sujets suivants : l'état de préparation commerciale et technique des bioproduits; les voies de commercialisation de la biomasse forestière; une analyse de certains pays afin de savoir ce qu'ils font pour aider leur bioéconomies respectives; une évaluation de l'impact socioéconomique de la biomasse forestière de l'Ontario.
 - Élaboration d'une trousse d'outils pour le renforcement des capacités et le développement des compétences des Autochtones, dans laquelle on fait part des ressources offertes en matière de renforcement des capacités ainsi que des mesures de soutien nécessaires pour que les communautés autochtones puissent tirer parti des possibilités offertes par la biomasse forestière.
 - Dans le cadre du volet Partenariats autochtones en bioéconomie du Programme d'utilisation de la biomasse forestière, on a investi 2,9 millions de dollars dans diverses initiatives pour aider 13 entreprises et communautés autochtones à devenir plus actives dans le secteur forestier et à diriger le développement d'une bioéconomie forestière.

- Collecte de données de détection et de télémétrie par la lumière (LiDAR) sur plus de 400 000 km² de forêts gérées de l'Ontario afin d'appuyer la production d'inventaires des ressources forestières améliorés par les données LiDAR; le tout servira de base à l'élaboration des plans de gestion forestière qui seront mis en œuvre entre 2028 et 2037.
 - Mise sur pied d'un forum sur les solutions aux incendies de forêt avec les autorités provinciales en la matière et les chefs de file de l'industrie forestière pour améliorer la résilience de cette industrie.
 - Amélioration de la prestation virtuelle de la partie auto-apprentissage du cours de mesurage provincial.
 - Offre du cours de mesurage provincial et délivrance d'un permis à 32 nouveaux mesureurs, en plus de la tenue de 3 cours régionaux de recyclage à l'intention des mesureurs.
 - Recherche de gains d'efficacité possibles en matière de transport, y compris l'utilisation de nouvelles remorques productives mises au point dans le cadre du programme d'opérations forestières de FPInnovations.
 - Soutien aux démarches de collaboration réalisées auprès des services des incendies, des responsables municipaux des bâtiments, de l'industrie de l'assurance et d'autres intervenants clés du secteur des bâtiments pour donner de l'information et diffuser des ressources en lien avec la construction en bois et en bois massif, et ce, par le biais de visites de bâtiments en bois de grande taille, de webinaires, de conférences d'associations industrielles et d'autres événements, le tout afin d'accroître la part de marché des produits forestiers à valeur ajoutée de l'Ontario.
- Le ministère a renforcé le cadre stratégique pour la gestion forestière de l'Ontario pour moderniser et numériser la prestation des services de même qu'appliquer la Stratégie pour le secteur forestier. Voici les résultats obtenus à cet égard en 2023-2024 :
 - Consultation des communautés autochtones, des intervenants et du public sur les modifications proposées aux manuels réglementés en

vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, de même qu'aux spécifications techniques connexes. Parmi les principaux changements proposés, on entend moderniser le processus d'élaboration de l'orientation stratégique dans un plan de gestion forestière, permettre la réalisation d'initiatives communautaires de gestion forestière dans le Grand Nord de l'Ontario et prendre des mesures pour garantir l'échange efficace et rentable de renseignements sur les forêts.

- Collaboration avec la Division de la vérification interne de l'Ontario pour réaliser un examen des vérifications forestières indépendantes en vertu du Règlement de l'Ontario 319/20 – Vérifications forestières indépendantes, pris aux termes de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*.
- Le ministère est le responsable provincial du Plan conjoint Habitat de l'Est (PCHE), un partenariat entre des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui travaillent ensemble dans tout le Canada pour protéger les milieux humides et d'autres habitats importants pour la sauvagine et les oiseaux migrateurs. Les projets mis en œuvre par le PCHE soutiennent les objectifs de la North American Wetland Conservation Act et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- Le ministère a tenu à jour plus de 60 000 toponymes officiels pour faciliter l'orientation et les interventions en cas d'urgence à l'échelle de l'Ontario.
- Le ministère a reçu 19 propositions de nom pour des entités géographiques provenant du public; ces propositions ont été examinées par la Commission de toponymie de l'Ontario. Le ministère utilise les médias sociaux pour promouvoir les propositions de noms et inviter les citoyens à donner leur avis sur celles-ci en remplissant un questionnaire en ligne. Les Premières Nations, les municipalités et les organisations communautaires locales sont également invitées à donner leur avis.
 - En tout, 2 recommandations de noms d'îles à identifier aux fins

d'intervention en cas d'urgence (911) ont atteint la phase finale du processus.

- Le ministère a publié 8 nouveaux ensembles de données dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario et mis à jour 15 ensembles de données s'y trouvant déjà.
- Le personnel du service d'assistance du programme Information sur les terres de l'Ontario a répondu à plus de 10 000 demandes de renseignements sur les données et les services géospatiaux de l'Ontario.
- Le ministère a lancé, sur les médias sociaux, des campagnes sur divers sujets, notamment la Semaine de l'éveil à la géographie, la Journée internationale des données ouvertes et des consultations sur les toponymes. Le taux de réponse aux quelque 40 publications sur les comptes Facebook, Twitter et LinkedIn du ministère a été élevé.
- Le ministère traite plus de 215 types d'approbations pour plus de 45 500 clients, ce qui se traduit par plus de 81 000 interactions chaque année. Le ministère s'est engagé à mettre en ligne 100 % de ses approbations. Parmi les mesures prises, on s'emploie avant tout à mettre au point des formulaires interactifs et à voir à la conformité avec les normes numériques de l'Ontario. En décembre 2023 :
 - 55 % des demandes étaient accessibles en ligne, et des formulaires interactifs étaient en voie de mise à l'essai pour 2 types d'approbations;
 - 96 types d'autorisations avaient été évalués en vue des étapes suivantes;
 - 115 types d'approbations s'obtenaient toujours suivant un processus papier (une baisse par rapport à 154 à l'exercice précédent).
- Il a également élargi les canaux numériques pour inclure 23 nouvelles approbations, offrant ainsi à quelque 9 000 clients de nouveaux services d'approbation simplifiés.

Activité clé 3 : Favoriser la croissance économique et la création d'emplois

- Le ministère continue de réduire les chevauchements et de simplifier les processus pour favoriser le développement économique dans l'ensemble de l'Ontario; voici des exemples à cet égard :
 - On a modifié la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel* de manière à pouvoir autoriser la démonstration, aux fins de mise à l'essai, de nouvelles activités comme des projets de stockage du carbone, ainsi que le renforcement des mesures de sécurité publique.
 - On a modifié la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* afin de permettre la délivrance de licences pour les nouveaux centres de dressage et d'essai pour les chiens au cours d'une période unique de présentation de demandes de 90 jours dans toute la province, de même que le transfert permanent des licences pour les centres déjà en place et les centres nouvellement créées.
 - On a modifié la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* afin de supprimer les exigences obsolètes de publication d'avis dans les journaux, d'améliorer les outils de conformité de la Commission de l'escarpement du Niagara et de permettre davantage d'exemptions pour les activités à faible risque, telles que la construction d'une cabane.
- Le ministère a dirigé la mise en œuvre du Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF, anciennement appelé Fonds de développement du secteur forestier) en collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. Le PIISF permet d'octroyer jusqu'à 10 millions de dollars par année pour des investissements stratégiques dans le secteur forestier visant à améliorer la productivité, à stimuler l'innovation et la compétitivité, à favoriser l'accès à de nouveaux marchés, à renforcer les économies régionales et à offrir des

avantages au secteur forestier de l'Ontario dans son ensemble (autres que les avantages directs pour les demandeurs). Depuis la création du programme, on a approuvé, dans le cadre de celui-ci, un financement de 72 millions de dollars qui a permis d'obtenir près de 408 millions de dollars en nouveaux investissements, de créer environ 430 nouveaux emplois et de contribuer au maintien de quelque 3 000 emplois existants.

- Grâce au Programme provincial de financement des routes forestières, le ministère appuie la construction et l'entretien des routes publiques d'accès aux forêts de la Couronne dont bénéficient de nombreux utilisateurs de ressources, notamment l'industrie forestière, l'industrie minière, les entreprises de services publics et les compagnies ferroviaires, les chasseurs, les trappeurs, les campeurs, les communautés autochtones et le public. De plus, ces routes font partie de l'infrastructure rurale pour la protection civile et l'intervention en cas d'urgence. En moyenne, plus de 19 500 km de routes primaires et secondaires sont entretenues par l'industrie forestière chaque année. En outre, plus de 800 km de nouvelles routes primaires et secondaires sont construites chaque année. En tout, 53,2 millions de dollars ont été versés en 2023-2024. Depuis le lancement du programme en 2005, on a offert plus de 1,12 milliard de dollars en financement.
- L'Ontario a poursuivi la mise en œuvre des mécanismes par l'intermédiaire desquels il peut partager les recettes liées à l'exploitation des ressources avec les communautés autochtones pour appuyer la réconciliation, et ce, en permettant à ces communautés de profiter des retombées économiques des agrégats, de la foresterie et de l'exploitation minière.
 - L'Ontario compte actuellement 8 accords de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources – 6 accords avec des représentants de 40 communautés des Premières Nations, et 2 accords avec des organisations représentant les communautés métisses. En 2023, l'Ontario a versé 54,7 millions de dollars aux Premières Nations et aux communautés métisses participantes, qui peuvent affecter les fonds à des priorités clés qui appuient le développement économique,

l'éducation, la santé, le développement communautaire et le développement culturel.

- Depuis 2018, l'Ontario a versé environ 250 millions de dollars aux Premières Nations et aux communautés métisses participantes.
- On a mené à bien une évaluation indépendante conjointe des accords de partage des recettes établis en 2018 avec le Conseil Mushkegowuk et le Conseil tribal Wabun; un rapport d'évaluation final a été reçu en septembre 2023.
- Une deuxième évaluation indépendante conjointe de l'accord de partage des recettes établi avec le Grand conseil du Traité n° 3 est en cours.
- En ce qui concerne le conflit commercial sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, le ministère a maintenu sa forte position juridique, a défendu l'industrie du bois d'œuvre de l'Ontario relativement à certains enjeux commerciaux et a renforcé les relations de travail avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et l'industrie.
 - Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec les équipes internes de l'Ontario et les équipes d'avocats en droit commercial des États-Unis afin de soutenir les efforts de gestion des litiges en effectuant un examen approfondi de tous les documents préparés à des fins de soumission aux autorités américaines.
 - Le ministère a participé à des discussions régulières avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir les intérêts de l'Ontario dans ce litige. Le ministère a également collaboré avec les équipes du secteur des échanges commerciaux d'autres provinces qui ont une industrie du bois d'œuvre.
 - Le ministère a organisé 24 réunions virtuelles et une réunion en personne avec les représentants de l'industrie du bois d'œuvre de l'Ontario.
- Le ministère a favorisé la croissance de la consommation intérieure grâce à la marque Le bois de l'Ontario. Le programme Le bois de l'Ontario vise à donner

aux consommateurs une idée claire (par l'image de marque) des raisons pour lesquelles ils devraient acheter des produits de bois locaux qui proviennent de forêts publiques gérées de façon responsable et durable tout en établissant un lien entre les produits du bois et les familles et communautés qui dépendent de l'industrie forestière de l'Ontario.

- Le ministère a discuté avec des collègues communautaires dont les programmes sont axés sur la foresterie (Collège Fleming, Collège Sault, Confédération) à propos du programme de mesure du bois, des possibilités de carrière et de la délivrance de permis de mesureur de bois.
- Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier, le ministère :
 - a lancé, en juin 2023, le nouveau le Programme d'utilisation de la biomasse forestière de 19,6 millions de dollars pour aider à la mise au point d'usages nouveaux et émergents de la biomasse forestière, en particulier les ressources forestières et les sous-produits des scieries sous-utilisés;
 - a aidé de petites et moyennes entreprises à accéder aux marchés d'exportation mondiaux en pleine croissance en leur fournissant des conseils stratégiques et des renseignements sur les marchés, en plus de les aider à prendre part à des missions commerciales sur des marchés diversifiés;
 - a offert un soutien financier à des communautés autochtones en vue de l'élaboration de stratégies de développement économique forestier, de plans d'approvisionnement en bois, de plans d'activités, de plans d'approvisionnement en fibres pour les systèmes de chauffage à la biomasse, de la formation des travailleurs, de l'établissement de parcours professionnels dans le secteur forestier et du renforcement des capacités des entreprises autochtones;
 - a appuyé des démarches d'éducation et de promotion des carrières pour mettre en évidence les emplois intéressants et diversifiés qu'on peut trouver dans l'industrie de la foresterie et les secteurs en aval, et

ce, en soutenant :

- des visites et des présentations interactives auxquelles qui ont permis d'établir un contact avec 1 700 étudiants;
- des webinaires pour les éducateurs, des ateliers et des événements ayant ciblé plus de 500 membres du personnel enseignant;
- la participation à des salons de l'emploi qu'on visités 7 500 personnes;
- la mise au point de 3 nouvelles ressources d'apprentissage par l'expérience;
- a collaboré avec des partenaires du secteur forestier pour réaliser des projets visant à procurer d'autres gains d'efficience à l'industrie forestière en accroissant l'exploitation du bois, en trouvant des façons de réinventer les technologies et les processus ainsi qu'en réorientant le secteur ontarien de la construction vers des stratégies de pointe de recours au bois de même que des stratégies permettant d'économiser davantage d'argent et de temps grâce à l'utilisation du bois pour des projets non traditionnels.

Activité clé 4 : Assurer la surveillance, la recherche et la planification

- Le ministère a collaboré avec différents organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux et d'autres partenaires pour assurer la surveillance de certaines espèces sauvage relativement au SRAS-CoV-2, le virus à l'origine de la COVID-19, en plus de contribuer à l'élaboration de recommandations concernant la gestion des animaux sauvages sur le terrain.
- Le ministère a réalisé des recherches appliquées en foresterie et a publié les résultats de ses recherches pour appuyer la prise de décisions en matière de gestion des ressources en ce qui a trait aux effets du climat sur les forêts, la maladie de la feuille du hêtre, la gestion forestière, le transfert des semences, la régénération des forêts et la séquestration du carbone dans les produits du bois.

- Le personnel du Programme de gestion de la pêche et de la faune a continué de mettre en œuvre de multiples initiatives et changements importants, dont :
 - la Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts, qui vise à réduire les risques écologiques découlant de l'utilisation et du déplacement d'appâts et répond à des objectifs de transparence et de certitude pour favoriser la durabilité de l'industrie des appâts.
- Le ministère a mis en œuvre les recommandations élaborées dans le contexte du Cadre de surveillance intégrée afin de moderniser les programmes de surveillance qui appuient la bonne gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ainsi que d'en accroître l'efficacité.

- Le ministère a échantillonné 95 lacs intérieurs de l'Ontario dans le cadre du Programme de surveillance à grande échelle pour déterminer la situation des espèces importantes pour la pêche récréative, commerciale et de subsistance, de même que les tendances connexes. Il a aussi effectué une surveillance aquatique ciblée relativement à des pêches dans les eaux intérieures importantes de la province, soit le lac des Bois, la rivière Winnipeg, la rivière des Outaouais, le lac Rice, le lac Simcoe et le lac Nipissing. En outre, il a réalisé des enquêtes par interrogation du pêcheur au lac Simcoe pour mieux comprendre les pressions exercées par la pêche et évaluer les prises.
- La province est signataire du plan stratégique mixte et, à divers titres, les unités de gestion des ressources des Grands Lacs supérieurs représentent la province auprès de la Commission des pêcheries des Grands Lacs et de bien d'autres comités binationaux.
- En 2023, l'Unité de gestion des ressources du lac Ontario réalisé un programme exhaustif d'évaluation de la communauté de poissons, y compris un inventaire printanier des poissons-proies du lac, en partenariat avec le New York State Department of Environmental Conservation et l'Oswego Research Station de l'United States Geological Survey. Le lac Ontario, la baie de Quinte et le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent demeurent des lieux de classe mondiale pour ce qui est de la pêche récréative de la truite, du saumon, du doré jaune, de l'achigan et d'autres espèces. Compte tenu de l'augmentation du nombre de poissons-proies dans le lac constatée lors de l'inventaire de 2023, le Canada et les États-Unis ont pris la décision d'accroître l'ensemencement en truite et en saumon en 2024.
- L'Unité de gestion des ressources des Grands Lacs supérieurs a produit des index distincts des communautés de poissons au large du lac Huron et du lac Supérieur, et elle continue de prélever des échantillons de poissons capturés à des fins commerciales, et ce, en vue d'aider à l'établissement des quotas de pêche commerciale pour les deux lacs. De même, ces derniers continuent de

faire l'objet de projets d'évaluation et de gestion de la pêche portant sur une grande variété de poissons, du maskinongé au cisco, en passant par l'omble de fontaine.

- En ce qui a trait au lac Supérieur, les travaux de terrain et les exercices de planification de la gestion se poursuivent en ce qui concerne le barrage Camp 43 sur la rivière Black Sturgeon. L'Unité de gestion des ressources du lac Huron continue de travailler en étroite collaboration avec la Nation Saugeen Ojibway et d'autres communautés autochtones afin de comprendre les déplacements des poissons de façon à améliorer la prise de décisions à propos de la gestion de la pêche au grand corégone sur le lac Huron.
- L'Unité de gestion des ressources du lac Érié a réalisé une série de programmes annuels (p. ex. échantillonnage des prises commerciales, enquêtes sur l'index des poissons juvéniles, enquête en partenariat avec l'Ontario Commercial Fisheries' Association) qui évaluent les populations de poissons et décrivent la pêche commerciale afin de soutenir la gestion binationale des pêches du lac Érié. Ces programmes, réalisés en collaboration avec des partenaires américains, constituent la base de la modélisation annuelle des populations et de la prise de décisions relatives aux quotas pour les pêches commerciale et récréative du doré jaune, de la perchaude et d'espèces secondaires (p. ex. grand corégone, éperlan arc-en-ciel) dans le lac Érié, dont la valeur s'élève à plusieurs millions de dollars.
- Pour veiller à ce que les forêts de la Couronne du Nord de l'Ontario restent saines, diversifiées et productives, le ministère, en partenariat avec l'industrie forestière et dans la foulée de consultations auprès du public et des communautés autochtones, a mis en œuvre dans la région du Nord-Est au cours des trois derniers exercices le Programme de lutte contre les insectes nuisibles, en mettant l'accent sur les traitements aériens à l'aide d'un insecticide biologique, et ce, de manière à gérer l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévissait et à prendre des mesures de prévention à cet égard. Au cours de cette période, le ministère a traité plus de

300 000 hectares de forêt et a constaté des résultats favorables dans les secteurs visés.

- On a soutenu le Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier du ministère tandis qu'il s'employait à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter au processus d'attribution des vignettes de chasse à l'original afin de répondre aux préoccupations concernant les vignettes pour l'original non réclamées qui ne sont pas délivrées aux chasseurs résidents.
- On a établi de nouvelles parcelles associées au réseau de surveillance de la faune de l'Ontario dans la forêt gérée. Environ 17 % des parcelles nécessaires à la mise en œuvre complète du réseau sont désormais en place.
- Le ministère a collaboré avec des chasseurs de cerfs pour mener une surveillance rigoureuse de l'encéphalopathie des cervidés dans l'ensemble de l'Ontario à la suite de la détection de la maladie dans une ferme de gibier au Québec. En 2023, trois zones, soit une dans le Centre de l'Ontario, une dans le Nord-Ouest et une autre dans le Sud-Ouest, ont été surveillées pour détecter la présence de l'encéphalopathie des cervidés. À ce jour, aucune trace de la maladie n'a été détectée dans les échantillons recueillis.

Activité clé 5 : Élaborer des lois et des politiques et établir des programmes

- Le ministère a mené des consultations sur des propositions de modification des dispositions réglementaires concernant l'utilisation d'hébergements flottants au printemps 2023 et a apporté des modifications à la réglementation prise en vertu de la *Loi sur les terres publiques*. Les modifications réglementaires précisent qu'il est interdit de placer ou d'utiliser des hébergements flottants comme unité de camping sur les terres publiques de l'Ontario. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2023.
- Le ministère a modifié la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* afin d'établir des dispositions plus favorables aux intérêts des clients et des communautés après avoir pris connaissance des

misées à jour qu'il fallait apporter aux processus selon les intervenants externes et la Commission de l'escarpement du Niagara.

- La *Loi de 2023 modifiant des lois en ce qui concerne la ceinture de verdure*, présentée en tant que projet de loi 136, a reçu la sanction royale le 6 décembre 2023. Elle rétablit les mêmes protections juridiques pour les servitudes et les engagements visant les terres de la Réserve agricole de Duffins-Rouge qui étaient en vigueur avant l'abrogation, en 2022, de la *Loi de 2005 sur la réserve agricole de Duffins-Rouge*. Cela garantit que ces terres continueront d'être protégées aux fins d'utilisations agricoles.
- À la suite d'une consultation publique, le ministère a modifié des dispositions réglementaires prises aux termes de la *Loi sur les ressources en agrégats* afin d'élargir la liste des modifications qui peuvent être apportées aux plans d'implantation sans son approbation, sous réserve de certaines conditions et uniquement lorsqu'il s'agit de modifications de routine ou à faible risque apportées aux opérations existantes.
- Le ministère a vu à l'adoption des dispositions toujours non adoptées de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, le tout se traduisant par l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires sur les règles de conduite dans les zones de protection de la nature, de même que par la création, aux termes de la Loi, d'un nouveau règlement qui remplace les 36 règlements individuels qui étaient en place et qui décrit la manière dont sont gérées les activités d'exploitation et les autres activités dans les secteurs des cours d'eau, des zones humides et des zones sujettes aux inondations, à l'érosion et à d'autres risques naturels, et ce, afin de rationaliser les processus d'approbation et de garantir que les démarches réalisées visent avant tout à offrir la meilleure protection possible à la population ontarienne contre les impacts des risques naturels.
- Le ministère a élaboré et mis en œuvre un plan de travail de 4,5 millions de dollars, permettant ainsi qu'on fasse des progrès en vue la réalisation des

engagements pris dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs concernant ce qui suit : les espèces aquatiques envahissantes; l'habitat, les espèces et les écosystèmes; la gestion de l'eau; les secteurs préoccupants et les changements climatiques. L'Accord est le principal mécanisme au moyen duquel le Canada s'acquitte de ses obligations au titre de l'accord binational Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

- Dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, le MRNF a réglementé 10 espèces envahissantes supplémentaires et quatre genres (groupe d'espèces similaires) afin de gérer la propagation des espèces envahissantes dans la province et de prendre des mesures de prévention à cet égard.
- Le ministère a continué de travailler avec des partenaires pour sensibiliser et informer le public au sujet des espèces envahissantes nouvellement réglementées, en mettant l'accent, avant tout, sur la prévention de la propagation des espèces envahissantes par le biais de la circulation des embarcations. En outre, le MRNF a collaboré avec des partenaires pour surveiller et gérer plusieurs espèces envahissantes à haut risque, notamment l'aloès d'eau, la châtaigne d'eau, l'écrevisse marbrée, le cochon sauvage et la carpe envahissante.
- Le ministère a collaboré avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) pour donner suite aux priorités relatives aux parcs en mettant en œuvre des modifications réglementaires en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* afin de permettre la poursuite de la chasse au parc provincial Alfred Bog nouvellement créé et de voir à ce que les dispositions réglementaires prises aux termes de la Loi s'harmonisent avec les plans de gestion des parcs existants.
- Le ministère a collaboré avec le MEPP quant aux modifications touchant l'utilisation des terres pour soutenir l'ajout de terres de la Couronne au réseau

des parcs de l'Ontario.

- Le ministère a mené des programmes d'encouragement fiscal et de subventions d'intendance régis par la loi à l'intention des propriétaires fonciers, des intervenants et des partenaires, y compris des organisations et des personnes autochtones.
 - Dans le cadre de l'Entente sur le développement des ressources Canada-Ontario :
 - un financement de 467 500 \$ a été offert à 30 communautés des Premières Nations à l'appui du piégeage, de la gestion des ressources naturelles, des activités traditionnelles liées à la terre et de la protection de la nature en Ontario.
- Le ministère a continué de mobiliser les principaux intervenants de l'industrie des barrages par l'entremise du Comité consultatif des propriétaires de barrages. Ce comité permet aux membres de l'industrie de communiquer régulièrement avec le gouvernement et de le conseiller au sujet des politiques et des programmes liés aux barrages.
- Le ministère a présidé le groupe de travail du programme Forêts en tête et a soutenu les activités du Conseil canadien des ministres des forêts en participant à des événements nationaux et internationaux afin de collaborer sur des enjeux ayant des répercussions sur le commerce et l'accès au marché, de répondre aux tendances mondiales et de partager de l'information sur la gestion durable des forêts de l'Ontario.
- Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des forêts, le ministère a examiné avec les provinces et territoires canadiens les possibilités d'exploitation forestière de même que les enjeux qui y sont rattachés, comme la réputation sur le plan environnemental, les relations avec les Autochtones, les ravageurs forestiers, le changement climatique et la gestion des feux de forêt.

- Le ministère a appuyé l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, l'organisme de réglementation des arpenteurs-géomètres, conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, en maintenant une présence au sein du conseil qui s'y rattache afin de servir et de protéger l'intérêt public et de contribuer aux modifications réglementaires.
- Le ministère a rendu accessibles au public plus de 400 ensembles de données ouvertes ainsi que des milliers d'ensembles de données connexes et dérivées par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario, un outil de découverte de données et d'accès aux données qui permet aux utilisateurs de télécharger ou de diffuser en continu les données dont ils ont besoin. Le nombre d'utilisateurs de CarrefourGéo Ontario en Ontario est passé à plus de 270 000 (par rapport à 110 000 en 2023).
- Le ministère a tenu à jour des ensembles de données géospatiales fondamentales englobant plus de 260 000 kilomètres de routes et plus de 75 000 kilomètres carrés d'eau, et ce, pour voir à l'exactitude dans le cadre des travaux de cartographie, des analyses basées sur la localisation et de la prestation des services.
- Le ministère a travaillé en partenariat avec tous les ordres de gouvernement, les offices de protection de la nature, le secteur privé et d'autres organisations pour acquérir des photographies aériennes du lac Ontario sur un territoire de 42 000 kilomètres carrés allant de Burlington au comté de Prince Edward, jusqu'à Parry Sound au nord et jusqu'à la partie sud du parc Algonquin à l'est.
- Le ministère a fourni un soutien en matière d'arpentage au ministère des Affaires autochtones de l'Ontario pour les besoins de 35 dossiers actifs, dont 8 revendications territoriales à diverses étapes de traitement.
- Le ministère a numérisé plus de 21 000 dossiers de levés des terres de la Couronne et de près de 60 000 dossiers historiques de claims miniers afin de préserver ces documents importants et d'en permettre la consultation par les

générations futures.

- Le ministère a mené à bonne fin les travaux de la troisième année du projet de numérisation des documents papier; il a achevé 53 projets de numérisation dans 17 secteurs de programme, ce qui permet aux clients et aux membres du personnel qui en ont besoin d'accéder à 3 373 100 documents numérisés.
- Le ministère a répondu à plus de 1 000 demandes visant l'obtention de dossiers de la Couronne et a distribué plus de 8 000 dossiers.
- Le ministère continue d'améliorer le service à la clientèle en modernisant l'accès aux processus d'approbation en ligne. On a ajouté deux processus d'approbation (l'inscription des cabanes de pêche sur glace et la chasse à partir d'un véhicule stationnaire) au Service de délivrance des permis de pêche et de chasse. Du lancement de ces fonctions, à la mi-août 2023, au 10 janvier 2024, on a délivré 50 autorisations de chasse à partir d'un véhicule stationnaire et on a effectué 1 191 enregistrements de cabanes de pêche sur glace.

Tableau 8 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

Type de coût	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Charges de fonctionnement	857,9
Charges d'immobilisations	49,3
Total des charges	907,2
Effectif** (au 31 mars 2024)	3 264

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario* de 2024.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2022-23>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>



Pour toute question ou tout commentaire, veuillez vous adresser au :

Bureau du ministre des Richesses naturelles et des Forêts
Édifice Whitney, bureau 6630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario)
M7A 1W3

Téléphone : 416-314-2301

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère et ses programmes, visitez son [site Web](#).

Nous nous engageons à garantir l'accessibilité des services à la clientèle. Si vous avez besoin de formats accessibles ou d'aides à la communication, veuillez écrire à l'adresse henric.wiegenbroeker@ontario.ca.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Développement du Nord

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Mission du ministère	4
Mandat du ministère	4
Programmes du ministère	5
Programme d'administration du ministère.....	6
Programme de développement du Nord	6
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	10
Mesures de performance du ministère (nouveau)	11
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère	11
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	13
Données financières détaillées	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
Tableau 3 : Données d'analyse des tendances historiques	17
Information financière supplémentaire	17
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	18
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	20
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2023-2024	21
Mesures de performance du ministère	24
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	24

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement du Nord (MDN) s'applique à préserver la force, la vigueur et la prospérité du Nord de l'Ontario en soutenant le développement économique des entreprises et des communautés de façon responsable et en faisant la promotion de la région et de ses atouts à l'étranger. Le ministère favorise le développement économique dans le Nord de l'Ontario au moyen de partenariats et de solutions qui répondent aux besoins des Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens.

Mission du ministère

Favoriser le développement économique et communautaire dans le Nord de l'Ontario au moyen de partenariats et de solutions qui répondent aux besoins distincts des habitantes et habitants de la région, et assurer la prestation de services d'infrastructure de transports sûrs et efficaces à la population et à l'industrie.

Mandat du ministère

Renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en encourageant le développement économique stratégique et le changement transformationnel et en veillant à ce que les communautés autochtones et nordiques puissent obtenir et préserver un maximum d'avantages économiques à long terme.

Programmes du ministère

Le ministère du Développement du Nord s'acquitte de son mandat dans le cadre de deux activités : l'administration du ministère et le développement du Nord.

Programme d'administration du ministère

Le Programme d'administration du ministère fournit une orientation administrative et des services de planification stratégique des activités et des ressources qui sont essentiels à l'efficacité et à l'efficience des opérations du MDN. Il offre également des conseils et des services dans les domaines de la planification et de la gestion stratégiques des ressources humaines, du contrôle financier et de la gouvernance financière. Le programme fournit aussi un soutien stratégique essentiel en ce qui concerne les politiques ministérielles et stratégiques, l'approvisionnement, la gestion des documents et de l'information, les communications et l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. De plus, il assure des services de soutien professionnel tels que les services juridiques et la vérification.

Le Programme d'administration du ministère utilise des indicateurs de rendement pour mesurer sa réussite et ses réalisations, y compris pour s'assurer que le ministère respecte ses obligations légales d'offrir des services en français, de maintenir un programme complet et à jour de gestion des situations d'urgence et de saisir les occasions d'accroître l'efficience administrative.

Programme de développement du Nord

Dans le cadre de ce programme, le ministère mène, applique et coordonne des politiques et des programmes gouvernementaux qui favorisent la croissance économique et le développement commercial et qui répondent aux besoins en matière d'infrastructures et de transports dans le Nord de l'Ontario. Il mène des travaux de recherche en plus de recueillir et d'analyser des données sur les régions pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de politiques stratégiques. Ces analyses sont axées sur les façons de soutenir l'économie nord-ontarienne et, à terme, de consolider et de diversifier les communautés et les entreprises du Nord de l'Ontario. Pour faire valoir la voix du Nord au moment d'établir les politiques et les priorités du gouvernement, le

ministère collabore avec divers partenaires, dont les différents ordres de gouvernement, l'industrie et les entreprises, les municipalités, les organisations et communautés autochtones, de même que des établissements des secteurs public et privé.

Le Programme de développement du Nord utilise plusieurs indicateurs de rendement pour évaluer ses réalisations. Bon nombre de ces indicateurs concernent un ou plusieurs des volets de programme suivants dont le ministère assure la prestation :

Réseaux de transport nordiques

Le ministère planifie et met en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord, en plus de promouvoir le développement économique par le transport sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises. Le ministère favorise les investissements stratégiques dans les infrastructures au moyen de programmes comme le Programme des routes du Nord, le Programme des régions des routes locales et le Programme des routes d'hiver.

Les indicateurs de rendement, comme le pourcentage de routes et de chaussées en bon état combiné à une cible relative au cycle de vie des chaussées et des ponts, servent à mesurer la réussite et les réalisations du programme.

Soutien aux entreprises et développement commercial dans le Nord

Le ministère assure l'exécution de programmes, la prestation de services et le versement de financement et en fait la promotion afin d'appuyer les efforts des entreprises au chapitre du démarrage, de la croissance, des investissements de l'étranger, du commerce et de l'innovation. Un réseau d'équipes régionales intégrées comptant des bureaux dans 21 communautés du Nord sert de point central aux entreprises clientes du secteur privé ainsi qu'aux intervenants et aux partenaires du Nord pour ce qui est de la prestation de programmes et de services de développement économique.

De plus, le ministère aide les entreprises locales à croître et à étendre leurs activités à l'étranger en facilitant l'exportation et met de l'avant les possibilités de développement dans le Nord de l'Ontario à l'échelle internationale pour attirer de nouveaux investissements dans la région.

Le ministère renforce l'économie du Nord en réalisant des investissements stratégiques par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). La SGFPNO accorde une aide financière aux projets qui stimulent la croissance, la création et le maintien d'emplois ainsi que le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Elle continue de mettre en place des programmes qui ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites collectivités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises.

Le programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN) permet aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Le PAEN a été élargi pour permettre à de nouveaux producteurs miniers et forestiers d'y participer et pour inclure un volet de la catégorie des investisseurs qui encouragera les entreprises à réaliser des investissements transformateurs, notamment dans la réduction des gaz à effet de serre et la transition vers les technologies propres.

Des indicateurs de rendement servent à mesurer la création d'emplois, le maintien des emplois, les investissements et les possibilités de développement dans le Nord.

Soutien aux collectivités du Nord

Le ministère assure l'exécution de programmes, la prestation de services et le versement de financement et en fait la promotion afin de construire des

infrastructures communautaires et d'aider les communautés à réaliser des projets de développement économique. Il fournit également des conseils et du financement relativement à la prestation de services dans des territoires non érigés en municipalité.

Le Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario aide les municipalités du Nord à investir dans les infrastructures municipales touchées par des projets d'exploitation de ressources.

Des indicateurs de rendement servent à mesurer le développement économique communautaire dans le Nord de l'Ontario.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs et des résultats stratégiques attendus clairs qui orientent ses efforts vers la réalisation de sa mission et de ses priorités.

Le MDN attache une grande importance au développement économique, à la création d'emplois, aux services à la clientèle adaptés aux besoins et à la prestation de services responsable sur le plan financier. De plus, il continue de prendre des décisions fondées sur des données probantes tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus précisément son rendement quant à l'atteinte des résultats et à l'optimisation des ressources.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le ministère entreprendra plusieurs initiatives afin de faire progresser les priorités du gouvernement pour bâtir un meilleur Ontario.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme régi par un conseil et présidé par le ministre du Développement du Nord qui finance des projets visant à stabiliser, à diversifier et à stimuler le développement économique du Nord de l'Ontario. Chaque année, un financement de 100 millions de dollars est accordé à la prestation de programmes qui concrétisent les nouvelles occasions économiques dans le Nord de l'Ontario.

Programme des routes du Nord

Grâce à un financement approuvé de 50,3 millions de dollars sur trois ans, la section 1 (six kilomètres) de l'élargissement à quatre voies de la route 17, de la frontière du Manitoba à l'ouest de la route 673, sera achevée à l'automne 2024. L'exécution et la supervision du projet sont assurées par le ministère des Transports, pour le compte du MDN.

Programme des routes d'hiver

Le Programme des routes d'hiver offre annuellement 6 millions de dollars à 32 communautés des Premières Nations et à la Ville de Moosonee pour la construction et l'utilisation de routes d'hiver. Chaque année, le ministère verse également 5 millions aux communautés et aux conseils tribaux pour l'amélioration de l'infrastructure de franchissement de cours d'eau, comme les ponts et les ponceaux.

La saison des routes d'hiver raccourcit considérablement en raison des effets délétères du changement climatique. Les ponts de glace, les passages en bois et les ponts Bailey sont les éléments les plus vulnérables du réseau des routes d'hiver. Leur remplacement par des structures plus durables permettra d'allonger la saison des routes d'hiver, d'améliorer la sécurité des routes et de réduire l'incidence de ces dernières sur la faune et l'environnement.

Programme Avantage énergétique pour le Nord

Afin de continuer d'appuyer les grandes installations admissibles du Nord, le gouvernement bonifie le financement du PAEN en offrant 86 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, pour un total annuel de 167 millions de dollars en 2024-2025 et de 206 millions en 2025-2026 et 2026-2027.

Mesures de performance du ministère (nouveau)

IR	Indicateur	Valeur cible	Valeur actuelle
Concourir à la capacité du gouvernement à s'acquitter de son obligation légale d'offrir des services en français	Ratio de la proportion des postes désignés bilingues vacants par rapport à la proportion des postes non désignés vacants	1,04	1,45

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

À titre de ministère régional responsable du Nord de l'Ontario, le MDN soutient les initiatives provinciales dans le Nord et répond aux besoins propres à cette région.

Il dirige les programmes gouvernementaux visant à stimuler l'économie et à renforcer les communautés du Nord tout en y créant des emplois durables.

Grâce à un réseau de bureaux régionaux et à la conception de politiques et de programmes stratégiques, le MDN veille à ce que les Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens aient accès aux programmes et services gouvernementaux et à ce qu'ils participent aux décisions gouvernementales qui touchent le Nord. Pour répondre aux besoins du Nord en matière d'infrastructures, le MDN collabore avec les ministères partenaires, les municipalités et les communautés autochtones afin de prolonger et d'entretenir le réseau routier du Nord, les routes dans les territoires non érigés en municipalité, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver menant aux communautés éloignées des Premières Nations.

Voici les principales mesures associées au Programme de développement du Nord en 2024–2025 :

- Mener, appliquer et coordonner des politiques et des programmes gouvernementaux qui favorisent la croissance économique et le développement commercial et qui répondent aux besoins en matière d'infrastructures et de transports dans le Nord de l'Ontario.
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques stratégiques en réalisant de la recherche pour stimuler l'économie du Nord de l'Ontario et, à terme, renforcer et diversifier les communautés et les entreprises de cette région.
- Faire valoir la voix du Nord au moment d'établir les politiques et les priorités du gouvernement en collaborant avec divers partenaires, dont les différents ordres de gouvernement, l'industrie et les entreprises, les municipalités, les organisations et communautés autochtones, de même que des établissements des secteurs public et privé.
- Planifier et mettre en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord en plus de promouvoir le développement

économique par le transport sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises.

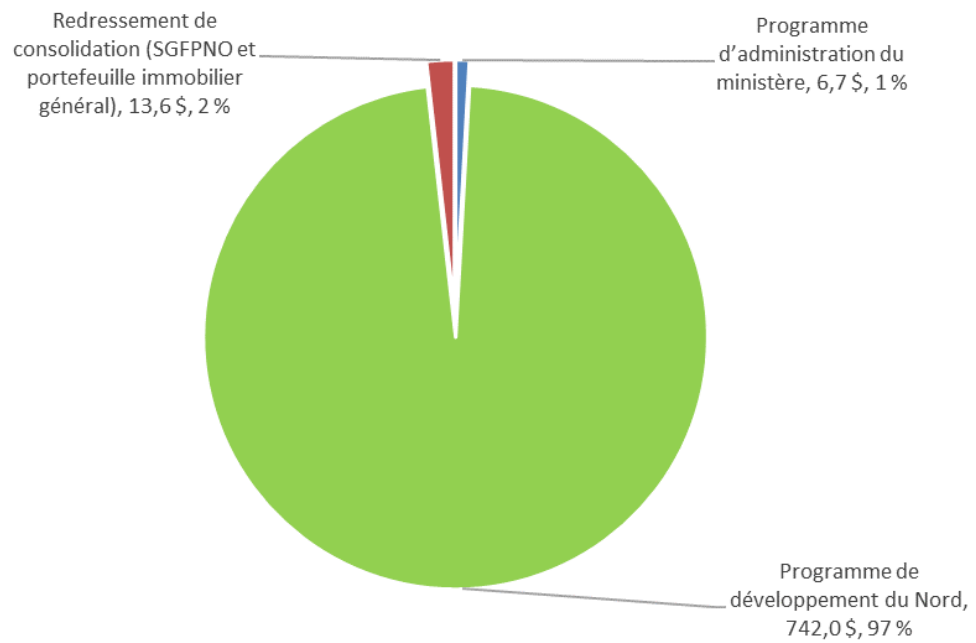
- Promouvoir et offrir des programmes, des services et du financement afin d'appuyer les efforts des entreprises au chapitre du démarrage, de la croissance, des investissements de l'étranger, du commerce et de l'innovation visant à réaliser des gains durables.
- Promouvoir et procurer des occasions pour les entreprises du Nord de l'Ontario de croître et de pénétrer les marchés étrangers ainsi que d'attirer de nouveaux investissements dans la région.
- Promouvoir et offrir des programmes, des services et du financement afin de construire des infrastructures communautaires et d'aider les communautés à réaliser des projets de développement économique.
- Fournir des conseils et du financement afin d'offrir des services dans des territoires non érigés en municipalité, suivant les dispositions de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

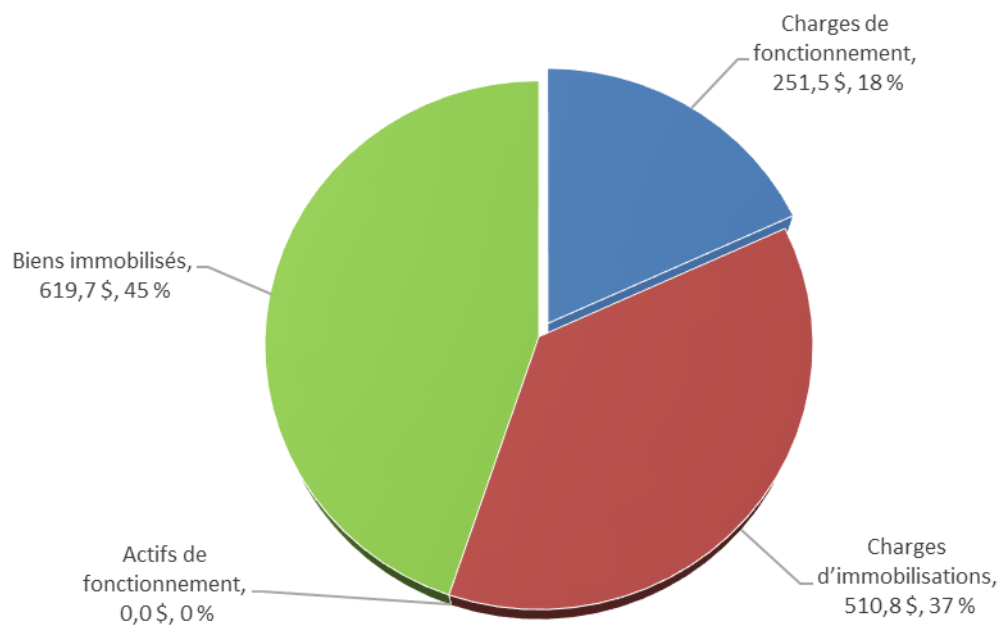
(Consolidées)

Fonctionnement	251,5 \$
Immobilisations	510,8 \$
TOTAL	762,3 \$

Charges de fonctionnement et d'immobilisations (762,3 M\$)



Total – Fonctionnement et immobilisations par type (1 382 M\$)



Comprend le redressement de consolidation et les autres redressements consolidation et les autres redressements

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres provisoire 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	6 593 900	80 100	1,2	6 513 800	7 155 800	6 358 049
Programme de développement du Nord	231 928 300	25 798 100	12,5	206 130 200	202 124 200	193 249 389
Total à voter – Charges de fonctionnement	238 522 200	25 878 200	12,2	212 644 000	209 280 000	199 607 438
Crédits législatifs	66 014	(100 000)	(60,2)	166 014	66 014	62 108
Total du ministère – Charges de fonctionnement	238 588 214	25 778 200	12,1	212 810 014	209 346 014	199 669 546
Redressement de consolidation – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	13 029 900	(1 228 800)	(8,6)	14 258 700	13 039 600	31 033 039
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(148 300)	42 000	(22,1)	(190 300)	(170 000)	(172 366)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	251 469 814	24 591 400	10,8	226 878 414	222 215 614	230 530 219
Actifs de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Programme de développement du Nord	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	3 000		0,0	3 000	3 000	
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	3 000		0,0	3 000	3 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 000		0,0	3 000	3 000	-
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Programme de développement du Nord	108 503 000	2 000 000	1,9	106 503 000	104 754 100	91 498 608
Total à voter – Charges d'immobilisations	108 505 000	2 000 000	1,9	106 505 000	104 756 100	91 498 608
Crédits législatifs	401 556 300	9 484 500	2,4	392 071 800	392 071 800	378 784 247
Total du ministère – Charges d'immobilisations	510 061 300	11 484 500	2,3	498 576 800	496 827 900	470 282 855
Redressement de consolidation – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	750 900	897 200	(613,3)	(146 300)	-	(40 000 000)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	510 812 200	12 381 700	2,5	498 430 500	496 827 900	430 282 855
Biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Programme de développement du Nord	619 731 100	26 813 600	4,5	592 917 500	658 361 500	540 532 811
Total à voter – Biens immobilisés	619 733 100	26 813 600	4,5	592 919 500	658 363 500	540 532 811
Total du ministère – Biens immobilisés	619 733 100	26 813 600	4,5	592 919 500	658 363 500	540 532 811
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	619 733 100	26 813 600	4,5	592 919 500	658 363 500	540 532 811
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	762 282 014	36 973 100	5,1	725 308 914	719 043 514	660 813 074

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau 3 : Données d'analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022*	Chiffres réels 2022-2023*	Prévisions 2023-2024*	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	645 601 189	660 813 074	725 308 914	762 282 014
		2,4 %	9,8 %	5,1 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

L'augmentation de l'allocation du ministère pour 2024-2025 est principalement attribuable aux investissements dans le programme Avantage énergétique pour le Nord ainsi qu'à l'augmentation de l'amortissement du Programme des routes du Nord.

Information financière supplémentaire

Budget des dépenses :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

Comptes publics :

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

Budget de l'Ontario :

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

Ministère du Développement du Nord :

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-developpement-du-nord>

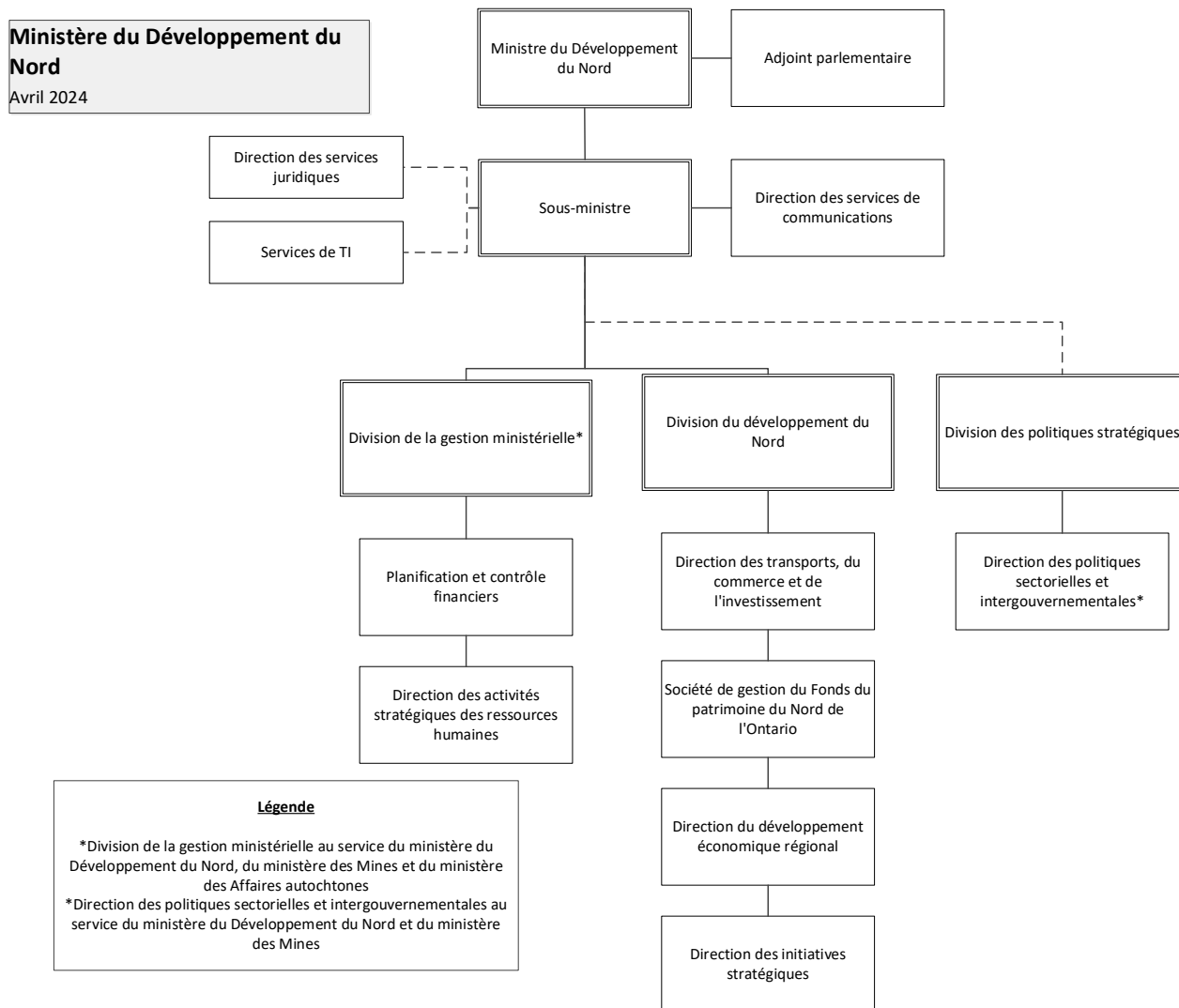
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

Les programmes de la SGFPNO stimulent la création d'entreprises et leur croissance, mettent à profit les investissements du secteur privé, améliorent la qualité de vie des communautés et pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée partout dans le Nord. En outre, ils font progresser les projets stratégiques répondant aux autres priorités du gouvernement, comme la Stratégie relative aux minéraux critiques.

Redressement de consolidation de l'organisme	Prévisions 2024-2025	Chiffres réels provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)			
Charges de fonctionnement	13 029 900	13 039 600	31 033 039
Charges d'immobilisations	750 900	-	(40 000 000)
Total de la SGFPNO – Redressement de consolidation	13 780 800	13 039 600	(8 966 961)

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Économie du Nord revigorée

Investissements stratégiques par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui encourage le développement économique à l'échelle du Nord de l'Ontario en accordant une aide financière aux projets – petits et grands, ruraux et urbains – qui stimulent la croissance et la création d'emplois et qui favorisent le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

- En 2023–2024, la SGFPNO a approuvé un soutien financier de plus de 151 millions de dollars auquel s'ajoute un investissement d'environ 447 millions pour près de 1 200 projets dans le Nord de l'Ontario.

La SGFPNO continuera d'aider les municipalités, les communautés autochtones, le secteur sans but lucratif et le milieu des affaires par l'intermédiaire des programmes lancés en février 2021 qui ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites localités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises.

Programme Avantage énergétique pour le Nord

Grâce au programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN), les grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario ont droit à des tarifs d'électricité concurrentiels, stables et prévisibles. Ils peuvent améliorer leur compétitivité et leur capacité à générer des investissements tout en continuant de créer et de préserver de bons emplois dans le Nord de l'Ontario.

Comme le programme reçoit un financement pouvant atteindre 206 millions de dollars par an d'ici 2025–2026, il a été élargi aux entreprises qui se concentrent sur la croissance à long terme dans les secteurs des minéraux critiques et de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques à batterie ainsi qu'aux nouveaux producteurs miniers et forestiers qui n'ont pas commencé leur production. Un nouveau volet de la catégorie des investisseurs a été créé pour encourager les entreprises à réaliser des investissements transformateurs, notamment dans la réduction des gaz à effet de serre et la transition vers les technologies propres.

- En 2023–2024, le PAEN a fourni plus de 125 millions de dollars pour aider 23 sociétés minières, forestières et manufacturières, soit 30 installations un peu partout dans le Nord de l'Ontario.

Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario

En décembre 2021, le ministère a lancé le nouveau Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario, qui lui permettra de partager le produit de l'exploitation des ressources avec les municipalités du Nord de l'Ontario. À partir de 2021–2022, ce fonds versera 15 millions de dollars additionnels par an sur cinq ans pour financer les investissements dans les infrastructures municipales visées par des projets d'exploitation de ressources.

Amélioration du transport dans le Nord

Programme des routes du Nord

Grâce au Programme des routes du Nord, le ministère continue de renforcer l'économie dans le Nord en améliorant les infrastructures essentielles, comme les routes et les ponts, et en sécurisant et en optimisant la circulation routière. Le

Nord de l'Ontario compte plus de 11 000 kilomètres de routes provinciales, soit environ 60 % du réseau routier provincial.

- Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Ontario a consacré près de 592 millions de dollars au Programme des routes du Nord, dont 479 millions à des travaux de réfection et près de 113 millions à des projets d'expansion.

Programme des routes d'hiver

Les investissements de l'Ontario ont permis de financer la construction et l'utilisation d'un réseau routier de 3 170 kilomètres reliant la ville de Moosonee et 32 communautés éloignées des Premières Nations qui n'avaient pas accès toute l'année au réseau routier et ferroviaire provincial.

Ces raccordements essentiels à des routes toutes saisons facilitent l'apport aux communautés éloignées de biens et de services essentiels, comme des aliments, des fournitures médicales et des matériaux de construction. Le réseau des routes d'hiver profite à une population totale d'environ 24 000 personnes.

- Le gouvernement a investi 6 millions de dollars pour aider à la construction de routes d'hiver dans le Grand Nord en 2023-2024. Il a également versé 5 millions supplémentaires au nouveau volet Ponts et ponceaux en réponse au danger que représentent certaines structures de franchissement de cours d'eau dans l'ensemble du réseau.

Mesures de performance du ministère

IR	Indicateur	Valeur cible	Valeur actuelle
Création d'emplois en Ontario	Pourcentage de variation annuelle du nombre d'emplois dans le Nord	1%	3,92%
Appuyer l'innovation des entreprises en Ontario	Valeur annuelle de l'indice de productivité unifactorielle (travail)	69,35	65,13
L'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle	Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	100%	100%
Accroître les investissements et les perspectives économiques en Ontario	Ratio des investissements de partenaires mobilisés par les investissements de la SGFPNO pour stimuler le développement économique communautaire	3	3,4
Accroître les exportations de l'Ontario	Valeur totale des exportations ontariennes (produits et sous-produits de l'exploitation forestière et de l'exploitation de carrières et de mines métalliques et non métalliques en Ontario (en millions de dollars canadiens (\$)))	25 000	25 659
Accroître l'efficacité administrative	Pourcentage d'employés ayant suivi une formation Lean ceinture blanche	33	24
Concourir à la capacité du gouvernement à s'acquitter de son obligation légale d'offrir des services en français	Pourcentage de postes désignés bilingues dont les titulaires possèdent le bon niveau de maîtrise du français	66	58
L'économie du Nord est diversifiée, durable et concurrentielle	Nombre d'emplois créés et maintenus grâce à des projets financés par le ministère	1 800	2 205
Amélioration globale de la satisfaction des clients à l'égard des services à la clientèle	Pourcentage de clients satisfaits des services fournis par le personnel relativement aux programmes de développement économique de la SGFPNO	85	88,5
Le développement économique et social du Nord est stimulé par le déplacement sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises dans le Nord de l'Ontario	Pourcentage de routes en bon état dans le Nord de l'Ontario	67	77
	Pourcentage de ponts en bon état dans le Nord de l'Ontario	85	93

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	209,3
Immobilisations	496,8
Effectif** (au 31 mars 2024)	156,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Cabinet du premier ministre

ISSN 2369-2154

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	4
Objectifs généraux du ministère	4
Programmes du ministère	4
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	5
Tableau 1 : Dépenses prévues 2024-2025 (M\$)	5
Données financières détaillées	6
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	6
Tableau des tendances historiques	6
RAPPORT ANNUEL.....	7
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	7

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le Cabinet du premier ministre oriente le travail des ministères et de l'ensemble du gouvernement pour ce qui est de soutenir la population, les familles, les entreprises et les travailleuses et travailleurs de la province.

Programmes du ministère

Le Cabinet du premier ministre coordonne et facilite l'exécution du mandat du gouvernement et de tous les programmes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre réussie des priorités gouvernementales.

Les programmes et services du Cabinet du premier ministre sont les suivants :

- **Bureaux de la direction** : Cabinet du premier ministre et Bureau du chef de cabinet.
- **Gestion des questions d'intérêt et affaires parlementaires** : Coordination des affaires parlementaires et demandes d'accès à l'information.
- **Politiques** : Conseils et soutien en matière de politiques, planification du programme législatif et planification du programme du Conseil des ministres et des comités.
- **Communications** : Services de communications stratégiques, relations avec les médias et autres services connexes.
- **Administration et opérations** : Nominations, ressources humaines et tournées.
- **Affaires intergouvernementales et protocole** : Communications ayant trait aux relations avec les intervenants.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique général du gouvernement vise à s’assurer que la province continue de mettre en œuvre ses plans visant à développer l’économie de l’Ontario en réponse à la croissance de la population et à l’incertitude économique. Cette approche comprend des investissements dans les infrastructures essentielles, la création d’emplois et la stimulation de la croissance économique, tout en gardant les coûts bas pour les familles ontariennes et en faisant preuve de prudence financière. Pour y arriver, le gouvernement prévoit :

- rebâtir les secteurs minier et manufacturier de l’Ontario en investissant dans l’infrastructure et la production d’énergie propre afin d’attirer les investissements étrangers et de stimuler la croissance économique;
- présenter le plus important plan d’investissement de l’histoire de l’Ontario, en mettant l’accent sur le partenariat avec les municipalités pour la construction de logements et d’infrastructures essentielles;
- réaliser des investissements clés dans les infrastructures de soins de santé et de transport en construisant de nouvelles routes et autoroutes, en menant la plus grande expansion des transports en commun en Amérique du Nord et en soutenant l’expansion des hôpitaux;
- investir dans les travailleurs en soutenant la formation professionnelle et en aidant les jeunes à acquérir une expérience professionnelle directe dans des domaines clés tels que les métiers spécialisés et les soins de santé;
- maintenir les coûts bas en proposant la prolongation des réductions d’impôts, en gelant les frais de scolarité et les frais de permis de conduire et de carte-photo, en réduisant les coûts des transports en commun et en aidant davantage de personnes âgées à faible revenu à accéder à l’aide financière;
- assurer la sécurité des collectivités en investissant dans les services de police, en améliorant les établissements correctionnels et les tribunaux et en luttant contre les vols de voitures.

Tableau 1 : Dépenses prévues 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	2,4
Immobilisations	-
TOTAL	2,4

Données financières détaillées

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le Cabinet du premier ministre fournit au premier ministre de l'Ontario un appui essentiel pour lui permettre d'exercer ses fonctions de chef du Conseil exécutif et de chef du gouvernement de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
Charges de fonctionnement						
Programme du Cabinet du Premier ministre	2 326 800		0,0	2 326 800	2 326 800	2 321 203
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 326 800		0,0	2 326 800	2 326 800	2 321 203
Crédits législatifs	105 861		0,0	105 861	105 861	109 045
Total du ministère - Charges de fonctionnement	2 432 661		0,0	2 432 661	2 432 661	2 430 248
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 432 661		0,0	2 432 661	2 432 661	2 430 248
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	2 432 661		0,0	2 432 661	2 432 661	2 430 248

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$	Prévisions 2023-2024 * \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 378 122	2 430 248	2 432 661	2 432 661
		2,2 %	0,1 %	0,0 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

RAPPORT ANNUEL

Les principaux résultats obtenus font l'objet d'un suivi à l'échelle du gouvernement et sont consignés dans les plans des ministères.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	2,4
Immobilisations	-
Effectif** (au 31 mars 2024)	75

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Services au public et aux
entreprises

ISSN 2817-2337

This document is also available in English

TABLES DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Vision du ministère	5
Programmes du ministère	6
Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données.....	6
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels .	7
Programme ServiceOntario	7
Services aux consommateurs	7
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux.....	9
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	9
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025.....	10
Objectifs principaux du ministère.....	10
Indicateurs de rendement clés	18
Données financières détaillées	18
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$).....	18
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	20
Tableau des tendances historiques	21
AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	21
LOIS À L'APPLICATION DESQUELLES VEILLE LE MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES.....	26
RAPPORT ANNUEL 2023-2024	30
FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023-2024	30
Excellence en matière de prestation de services :	30
Transformation numérique :	33
Gains d'efficacité générés :	37
Tableau 3 : Ministère – Dépenses réelles provisoires 2023-2024*	43
MESURES DE RENDEMENT CLÉS	44

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

Ministère des Services au public et aux entreprises

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) fournit des programmes, des services et des produits essentiels à la population et aux entreprises de l'Ontario, ainsi qu'aux ministères de la fonction publique de l'Ontario (FPO), aux organismes provinciaux et au secteur parapublic. Nous sommes présents lorsque cela compte le plus et nous nous employons ainsi à protéger les consommateurs, à offrir des services gouvernementaux, à voir à la création de valeur au sein du gouvernement, à protéger les données et recueillir des revenus qui alimentent la province. Les services sont gérés et fournis par l'intermédiaire des secteurs d'activité du ministère :

- Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données;
- Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels;
- ServiceOntario;
- Services aux consommateurs;
- Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux;
- Programme des services organisationnels de technologie de l'information.

Vision du ministère

La vision du ministère consiste à offrir de meilleurs services, plus simples et plus rapides aux personnes et aux entreprises de l'Ontario et à favoriser, à l'échelle organisationnelle, l'apport de changements significatifs qui améliorent les résultats des programmes et protègent les services fondamentaux.

Le ministère offre des programmes, des services et des produits publics essentiels – allant de la fourniture de cartes Santé, de permis de conduire et de certificats de naissance à la protection des consommateurs et à la sécurité publique – pour aider les particuliers, les familles et les entreprises. Le ministère s'est chargé de concrétiser sa vision grâce à la gamme variée de son offre :

- Rendre l'accès aux services plus rapide, plus facile et plus pratique pour les personnes et les entreprises, notamment en ce qui concerne les naissances, les adoptions, les mariages, les décès, les dons d'organes, les cartes Santé, les permis de conduire, l'immatriculation des véhicules, les biens personnels, les cartes-photos de l'Ontario, les permis de stationnement accessibles, les permis d'activités de plein air et d'exercice professionnel, ainsi que l'enregistrement des biens fonciers et des entreprises.
- Améliorer les cadres législatifs relatifs à la protection des consommateurs et à la sécurité publique, fournir des conseils et une assistance aux consommateurs, favoriser le respect

des règles par les entreprises grâce à des démarches de sensibilisation et d'éducation efficaces, prendre des mesures proportionnées et fondées sur les risques pour voir au respect des règles et les faire appliquer, là où il y a lieu, à l'égard des entreprises qui ne les respectent pas, assurer une surveillance efficace des autorités administratives chargées de la protection des consommateurs et de la sécurité publique qui sont responsables de la réglementation de secteurs clés et créer un climat prospère pour les entreprises en actualisant et en simplifiant les dispositions législatives applicables aux affaires.

- Assurer la gestion de l'information et du patrimoine documentaire de l'Ontario, gérer les demandes d'information du public et améliorer la protection de la vie privée, l'accès à l'information et les cadres législatifs relatifs à la conservation des documents, en plus de faire progresser la maturité de l'Ontario sur les plans du numérique et des données grâce à des politiques adaptées à la situation et établies en temps opportun, et à la mise au point de produits numériques centrés sur les utilisateurs.

À l'échelle organisationnelle, nous fournissons une infrastructure interne et un soutien aux membres du personnel en :

- gérant, en exploitant et en modernisant les actifs et les ressources du gouvernement de l'Ontario en lien avec l'information et la technologie de l'information (ITI), tout en facilitant la prestation de services numériques à la population et aux entreprises de l'Ontario. Il s'agit, entre autres, de gérer les investissements du gouvernement dans les plateformes technologiques et les applications, de favoriser la cohérence dans la gestion des services, de garantir la sécurité des systèmes et des données et de fournir des conseils stratégiques et un leadership sur l'utilisation efficace de la technologie.
- fournissant une gamme de services organisationnels, notamment en ce qui touche le traitement des opérations financières, l'administration des paiements de transfert, la gestion des risques et l'assurance, ainsi qu'un large éventail d'autres services de ce type.

Programmes du ministère

Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données

Le personnel du programme de la protection de la vie privée, des archives publiques, du numérique et des données est chargé de faciliter l'accès, par les particuliers et les entreprises de l'Ontario, à l'information, aux données et aux services gouvernementaux.

Le personnel du programme établit des normes et des politiques relatives aux données; exerce un leadership organisationnel en matière de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée; fait la promotion de la préservation des documents d'archives et de l'accès à ceux-ci. Il s'agit notamment de superviser les Archives publiques de l'Ontario, les plus grandes archives provinciales du Canada.

Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels

Le personnel du programme des services opérationnels pour la fonction publique et des services financiers organisationnels offre un soutien aux ministères du gouvernement de l'Ontario, aux membres du personnel de la FPO, aux organismes, aux partenaires externes pour les paiements de transfert, aux entités du secteur parapublic et au public. Le personnel du programme exécute des fonctions opérationnelles internes essentielles, notamment en ce qui touche le traitement des opérations financières, l'administration des paiements de transfert, la gestion des risques et l'assurance à l'échelle du gouvernement, ainsi qu'un large éventail d'autres services opérationnels pour la fonction publique.

Programme ServiceOntario

ServiceOntario, en tant que visage public du gouvernement, est à l'avant-plan de la prestation des services, mettant la population ontarienne en contact avec les services gouvernementaux essentiels. Le programme donne la priorité aux Ontariens et aux Ontariennes en leur offrant des choix lorsqu'il s'agit d'accéder aux services gouvernementaux, que ce soit en personne, par téléphone ou en ligne. ServiceOntario veille à ce que les Ontariens et Ontariennes puissent obtenir ce dont ils(elles) ont besoin quand ils(elles) en ont besoin.

ServiceOntario fournit au-delà de 100 services gouvernementaux, au nom de plus de 21 ministères et organismes, aux particuliers, aux familles et aux entreprises, et ce, en personne, en ligne, par téléphone et par la poste. Le personnel du programme offre un accès en ligne sécurisé à de nombreux services à haut volume, tout en continuant à assurer une forte présence communautaire grâce aux centres ServiceOntario établis un peu partout dans la province. ServiceOntario est au service de l'Ontario, qu'il s'agisse des nouveau-nés, des nouvelles entreprises, des biens fonciers, des permis, de l'accès de première ligne aux services gouvernementaux, par exemple les cartes Santé, ou encore de la production et de la mise en service des jetons gouvernementaux. Le personnel professionnel et compétent de ServiceOntario se spécialise dans l'art d'aider les gens à se retrouver au sein du gouvernement, de répondre à leurs questions et de leur fournir des services.

ServiceOntario fournit des services, notamment en ce qui a trait aux cartes Santé, aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, aux permis d'activités de plein air (chasse, pêche), aux naissances, aux mariages, aux décès et aux dons d'organes, à l'enregistrement des biens fonciers et personnels, aux entreprises et aux rappels numériques.

ServiceOntario continuera de mettre l'accent sur la prestation de meilleurs services à la population et aux entreprises de l'Ontario.

Services aux consommateurs

Le personnel des programmes de services aux consommateurs fournit des politiques, des programmes et des services adaptés aux besoins de la population et des entreprises de l'Ontario. En tant qu'autorités de réglementation modernes, les programmes de services aux

consommateurs mettent en œuvre des politiques sur un large éventail de questions touchant les consommateurs et la sécurité du public et soutiennent la modernisation des dispositions législatives applicables aux affaires en Ontario. En supervisant 12 autorités administratives, le ministère joue un rôle essentiel au chapitre de la protection des consommateurs et de la sécurité publique dans un large éventail de secteurs. Le ministère joue également un rôle important pour ce qui est d'informer les consommateurs de leurs droits en vertu de ses multiples lois et règlements sur la protection des consommateurs et la sécurité publique, y compris la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur*. Le ministère est une ressource reconnue, fiable et bien informée en ce qui a trait aux renseignements et aux outils essentiels pour les consommateurs et les entreprises.

Parmi les services directs offerts au public, il y a la sensibilisation des consommateurs et des entreprises quant à leurs droits et responsabilités, les services de médiation volontaire à l'égard des plaintes admissibles de la part de consommateurs et la protection des intérêts des consommateurs au moyen d'outils de conformité proportionnés et fondées sur les risques de même que la prise de mesures de conformité convenables, s'appuyant sur les risques en cause, à l'endroit des entreprises non conformes.

Le personnel des programmes de services aux consommateurs continue de fournir des services au public par l'intermédiaire de l'infoCentre de Protection du consommateur de l'Ontario, des démarches de sensibilisation et d'information, de même que du travail de conformité et d'application de la loi. De même, le ministère apporte des modifications législatives et réglementaires aux lois sur la protection des consommateurs de manière à ce que le tout corresponde à l'évolution du marché, à remédier aux nouveaux préjudices subis par les consommateurs et à mieux aider les entreprises à se conformer aux règles applicables. En outre, le personnel des programmes de services aux consommateurs exerce un leadership et offre un soutien sur le plan des politiques en ce qui a trait aux événements démographiques (p. ex. naissance, mariage, décès, changement de nom, adoption, accouchement d'un mort-né) et au Programme des permis de stationnement accessible. Le ministère réglemente les entreprises et leur délivre des permis dans plusieurs secteurs, notamment les sociétés de prêts sur salaire et les courtiers en prêts, les huissiers et huissières de justice, les agences de recouvrement ainsi que les agences de renseignements sur le consommateur.

Par ailleurs, le ministère applique les dispositions relatives à la fermeture et à l'abandon des cimetières, aux sépultures de guerre et aux lieux de sépulture de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*. Les dispositions relatives aux lieux de sépulture établissent un processus visant à garantir que les restes humains trouvés en dehors des cimetières, y compris ceux des peuples autochtones, soient traités avec dignité et respect. Le ministère apporte son expertise dans ce domaine pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement visant à travailler avec les collectivités autochtones à l'égard des tombes et des sépultures anonymes associées aux anciens pensionnats indiens.

Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux

Le personnel du Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux fournit des conseils stratégiques et des solutions technologiques rentables au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, au ministère des Services au public et aux entreprises, au ministère de la Réduction des formalités administratives, au ministère de l'Infrastructure et au ministère Affaires francophones. Il met en place la fonction d'ITI dont ont besoin ses ministères et organismes partenaires pour mettre en œuvre, moderniser et transformer la prestation des services au public, aux entreprises et aux membres du personnel.

Le personnel du Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux procure les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services opérationnels, des services de ressources humaines (Réseau WIN d'information sur les ressources humaines) et des services financiers (Système intégré de gestion de l'information financière [SIGIF]) à l'échelle de la fonction publique, permettant ainsi la tenue d'activités gouvernementales rentables, efficaces et éclairées, ainsi que l'offre d'une expérience de service à la clientèle et aux entreprises au niveau gouvernemental par l'entremise de ServiceOntario. Il renforce et intègre les programmes de tout le gouvernement en mettant à leur disposition des solutions, des plateformes organisationnelles et des outils courants – plateforme d'engagement, Gestion de l'information organisationnelle (GIO), Gestion des identités et de l'accès (GIA), Services utilitaires communs, plateforme d'échange des données et plateforme AccelerateON.

Plus précisément :

- La plateforme d'engagement (anciennement connue sous le nom de Solution organisationnelle de l'InfoCentre) permet de mettre en œuvre plus de 40 programmes et de réaliser jusqu'à 25 millions d'interactions par an, en mettant en relation les citoyens et les entreprises avec leur gouvernement.
- Le Réseau d'information sur les ressources humaines (Réseau WIN) permet le traitement des salaires annuels et des dépôts directs pour les membres du personnel de la FPO.
- Les applications de planification des ressources financières d'entreprise, telle que le SIGIF, prennent en charge environ 46 000 utilisateurs de la FPO dans l'ensemble du gouvernement.
- Le service de vérification de l'identité numérique de Gestion des identités et de l'accès permet aux utilisateurs externes de faire vérifier facilement leur identité afin d'accéder aux programmes et services gouvernementaux applicables.

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Le personnel du programme des services organisationnels de technologie de l'information exerce un leadership stratégique relativement à l'utilisation de l'ITI en vue de moderniser les

services publics de l'Ontario et de répondre aux besoins changeants de la population ontarienne de même que de la fonction publique, des organismes et du secteur parapublic de l'Ontario.

Le personnel du programme se charge de l'élaboration de plans qui mettent l'accent sur l'évolution des capacités en TI afin de transformer la prestation des services publics, de fournir des solutions numériques axées sur les utilisateurs et de créer des résultats positifs pour l'Ontario. Cela inclut un plan d'action organisationnel en lien avec l'ITI permettant de tirer les bénéfices d'une gestion stratégique des technologies, des produits et des services et de coordonner les investissements technologiques à l'échelle de tous les ministères. Ces plans transformeront la prestation des services publics, apporteront des solutions numériques axées sur les utilisateurs et créeront une valeur accrue pour les contribuables.

Le personnel du programme veille à l'intégrité et la disponibilité permanentes des systèmes et des données, à la mise en œuvre d'une infrastructure de même que de mécanismes de gouvernance et de responsabilité communs, à l'élaboration et à la tenue à jour de politiques opérationnelles, de normes techniques et de lignes directrices en matière d'ITI pour la FPO et à la prestation des services communs à l'échelle de la FPO, notamment en ce qui touche les services d'hébergement, la gestion des services et les capacité des réseaux.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le ministère des Services au public et aux entreprises s'emploie à améliorer les services qu'offre le gouvernement au public, à soutenir les entreprises et à voir au bon fonctionnement du gouvernement. Le ministère adopte une approche axée sur les clients pour faciliter, accélérer et améliorer l'accès aux services, ce qui permet à la population et aux entreprises ontariennes d'économiser du temps et de l'argent.

Objectifs principaux du ministère

- 1. Excellence en matière de prestation de services :** Favoriser l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue pour ce qui est de la prestation de services, en plus de transformer et de rationaliser les modèles de prestation à l'échelle du gouvernement.
- Continuer à améliorer l'accès aux services en la rendant plus simple, plus pratique et mieux adaptée aux besoins des particuliers, des familles et des entreprises en appliquant les principes de conception de l'expérience utilisateur.
- Continuer d'offrir aux entreprises, y compris les entreprises sans but lucratif, un accès direct aux services en établissant le libre-service numérique pour plus de 90 services, qui sont ainsi accessibles 24 heures sur 24.
- Continuer d'examiner de nouveaux modèles de prestation de services en personne pour ServiceOntario afin de garantir l'excellence continue du service à la clientèle de même

que l'offre de services fiables et accessibles aux clients, tout en concevant des modèles en collaboration avec les communautés concernées et en veillant à la présence de ces dernières.

- Continuer à relever, à intégrer et à soutenir les lignes des infoCentres de ServiceOntario pour les ministères partenaires, y compris pour les programmes suivants : Demande d'aide sociale par voie numérique; Ligne ACTION des Soins de longue durée; prise de rendez-vous pour les personnes âgées du ministère des Transports; Subvention pour les projets communautaires de protection civile; Allocation Canada-Ontario pour le logement.
 - Il s'agit notamment de mettre en œuvre le projet de remplacement de la Plateforme pour la participation afin de s'assurer que la base technologique nécessaire est en place pour soutenir la stratégie InfoCentre unique et l'activation continue des programmes par le biais de ServiceOntario.
- Voir à ce que les services spécialisés en lien avec la carte Santé soient offerts dans tous les centres ServiceOntario afin de permettre aux Ontariens et Ontariennes d'avoir accès à ces services plus près de chez eux, en soirée et les fins de semaine. Ces services comprennent des services d'enregistrement pour les titulaires de permis de travail, les résidents et résidentes qui reviennent en Ontario et les Ontariens et Ontariennes en situation d'itinérance.
- Veiller à ce que l'Ontario reste un chef de file dans l'espace numérique des paiements de transfert et continue d'améliorer l'expérience de l'utilisateur, et ce, par les moyens suivants :
 - Moderniser le système Paiements de transfert Ontario afin de permettre une expérience plus simple et plus rapide pour les partenaires de prestation de services;
 - Établir un processus d'authentification des comptes afin de garantir un niveau de sécurité plus élevé lorsque le public accède au système;
 - Déplacer l'infrastructure du système vers une plateforme infonuagique afin d'améliorer le rendement du système même, ainsi que les contrôles administratifs, et de garantir un temps de récupération plus rapide en cas de panne du système.
- Poursuivre la mise en œuvre de stratégies d'engagement et de partenariat auprès des entreprises afin de les aider à mieux comprendre les lois sur la protection des consommateurs et à s'y conformer plus facilement. L'amélioration de la conformité des entreprises profitera également aux consommateurs et contribuera à créer un marché plus équitable.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action organisationnel en lien avec l'ITI afin d'accélérer la transformation et la modernisation des programmes et des services du gouvernement.

- Continuer à s'adapter aux tendances du marché, notamment en complétant les services des infoCentres par une fonction de réponse vocale interactive et en renforçant les pratiques de gestion des connaissances à l'interne afin d'offrir aux clients une expérience cohérente et complète.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires du ministère pour fournir des services centrés sur le client, et ce, grâce à des services de développement et de conception de nouveaux formulaires Web numériques et de formulaires PDF qui facilitent l'accès aux services de la FPO.
- Continuer à améliorer l'expérience de l'utilisateur sur ontario.ca, y compris l'expérience de recherche, en établissant une capacité accrue pour ce qui est de comprendre les requêtes des utilisateurs et de répondre avec des résultats plus précis et mieux adaptés au contexte.
- Travailler avec les ministères partenaires afin de régler les problèmes liés aux données dans les secteurs prioritaires pour le gouvernement. Cela englobe l'initiative des normes de données pour les applications de planification et de développement, au moyen de laquelle on veille, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, à la cohérence de la terminologie et des données recueillies par les municipalités afin de rationaliser les processus en lien avec les applications de planification.
- Continuer de mettre l'accent sur la maximisation de la qualité, de la valeur et de l'utilisation de l'information du gouvernement, tout en veillant à ce que les Ontariens et Ontariennes bénéficient des meilleures pratiques possibles en matière de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

- 2. Transformation numérique :** Transformer la prestation de services par une approche accordant la priorité au numérique – mais pas seulement au numérique – pour réduire les coûts et offrir de meilleurs services, plus simples et rapides, pour la population et les entreprises de l'Ontario.

Améliorations apportées à ServiceOntario

- Continuer à mettre en ligne davantage de services, pour les particuliers et les entreprises, afin d'en faciliter l'accès, où et quand ils sont nécessaires.
- Il y aura une nouvelle fonction « ajouter au calendrier » pour les nouveaux rappels par courriel.

Immatriculation en ligne pour les commerçants

- En 2024-2025, continuer d'apporter des améliorations à la plateforme d'immatriculation en ligne pour les commerçants, y compris l'intégration d'un plus grand nombre de commerçants. En février 2024, plus de 500 commerçants avaient adhéré à la plateforme. ServiceOntario continuera de faire des démarches auprès des concessionnaires

d'automobiles, des intervenants du milieu de l'application de la loi et des fournisseurs de services privés afin d'améliorer la plateforme d'immatriculation en ligne pour les commerçants en fonction des commentaires des utilisateurs.

Améliorer l'expérience numérique de l'utilisateur

- Tirer parti du lancement réussi d'une plateforme numérique infonuagique de prestation des services qui permet aux Ontariens et aux Ontariennes de gérer plus facilement leurs produits et services gouvernementaux en ligne grâce à une expérience utilisateur personnalisée, sécurisée et sans heurt. En 2024-2025, on s'emploiera avant tout à accroître les choix offerts aux clients en proposant de nouveaux services en ligne et en mettant l'accent sur l'amélioration continue des fonctionnalités et des services déjà intégrés à la plateforme.

Validation automatisée des certificats d'immatriculation de véhicules

- Automatiser la validation des certificats d'immatriculation de véhicules afin de créer un processus plus simple et plus facile pour les Ontariens et Ontariennes qui répondent aux exigences du programme, en veillant à ce que les conducteurs en règle n'aient pas à renouveler leur certificat d'immatriculation.

Modernisation des services d'InfoCentre

- Continuer d'accroître les services fournis au nom des ministères partenaires dans le cadre de l'initiative InfoCentre unique pour l'Ontario. Depuis juillet 2022, ServiceOntario a conclu 55 engagements avec des ministères, dont 35 sont sur le point de donner lieu à un partenariat avec ServiceOntario et 12 se sont traduits par l'intégration du ministère concerné.

Prise de rendez-vous

- Continuer à améliorer l'expérience de prise de rendez-vous et établir la fonction de prise de rendez-vous à un plus grand nombre d'endroits.

Services d'entreprise modernes

- Continuer de voir à l'établissement d'un lieu de travail numérique moderne en encourageant l'adoption de nouveaux outils de productivité, de communication et de collaboration à l'échelle de la FPO.
- Veiller à ce que les projets gouvernementaux qui concernent la création ou l'amélioration d'un service numérique respectent les normes des services numériques de l'Ontario tout au long de leur réalisation, et ce, au moyen de recherches sur les utilisateurs et d'évaluations de la stratégie Priorité au numérique.
- Permettre l'utilisation transparente et responsable de l'intelligence artificielle (IA) en veillant au perfectionnement du Cadre ontarien pour la fiabilité de l'intelligence artificielle, notamment par la création d'un groupe de travail de spécialistes de l'IA chargé de fournir des conseils et des recommandations au gouvernement de l'Ontario.

- Accroître la transparence et promouvoir les pratiques exemplaires en ce qui a trait à l'utilisation de l'IA générative en publiant des lignes directrices visant à garantir une utilisation appropriée par les ministères et les organismes publics.
- Mettre en place un service de vérification de l'identité numérique afin de moderniser le processus de vérification de l'identité, de manière à ce que la population ontarienne puisse accéder aux services gouvernementaux.

Établir les fondations d'un avenir basé sur le nuage, en tentant de voir à ce qu'environ 50 % des applications gouvernementales (charges de travail et données) soient hébergées dans le nuage d'ici mars 2025. En procédant de la sorte, on pourra se concentrer davantage sur les activités à valeur ajoutée qui sont au cœur des opérations gouvernementales. On pourra aussi :

- réduire la dépendance à l'égard des technologies de longue date, tout en garantissant le maintien des applications essentielles à la mission et aux activités;
 - permettre l'innovation dans la réalisation des programmes et la prestation des services;
 - voir au déploiement agile des plateformes et permettre le renforcement de la capacité lorsque la demande à l'égard des applications augmente.
- Continuer d'établir des partenariats avec les ministères afin d'étudier les possibilités d'offrir des services à large bande accessibles et abordables aux populations mal servies et vulnérables.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de modernisation des services vocaux, pour voir à la cohérence quant à la communication à la collaboration, et ainsi remplacer les systèmes téléphoniques en fin de vie par des technologies modernes.
- Par le biais de la Stratégie pour la cybersécurité de l'Ontario :
 - Renforcer la sécurité et la résilience des systèmes d'information provinciaux et moderniser les mesures de protection, telles que les contrôles de gestion de l'accès à l'identité et les capacités d'ouverture de session unique, sécurisée et facile d'utilisation;
 - Accroître, au moyen de la collaboration opérationnelle, le soutien offert aux ministères et aux organismes de la FPO, de même qu'aux entités du secteur parapublic, afin de renforcer la maturité cybernétique et de se défendre contre les cyberattaques. Cette approche consisterait notamment à garantir l'adoption à plus grande échelle des pratiques exemplaires en matière de cybersécurité, y compris en ce qui touche les évaluations des risques, les programmes d'information et de sensibilisation, ainsi que les partenariats technologiques.
- Faire progresser la maturité numérique à l'échelle des ministères afin de fournir de meilleurs services à la population ontarienne et de tirer pleinement parti du potentiel des

données pour stimuler l'innovation et la croissance économique. Voici certaines des mesures prises à cet effet :

- o Élaborer des plans d'action permettant une plus grande collaboration organisationnelle au moment de concevoir et d'offrir des produits et des plateformes technologiques;
- o Faire progresser la gouvernance numérique et la gouvernance des données, de même que le renforcement des capacités technologiques et l'évaluation comparative en élaborant des politiques et des procédures et en définissant des objectifs quant à l'état voulu;
- o Créer des plateformes et des produits centrés sur l'utilisateur qui accélèrent la modernisation des technologies et des services du gouvernement, notamment la plateforme Notification, qui permet d'envoyer des courriels et des messages textes et de faire des appels téléphoniques pour rappeler aux destinataires de renouveler divers documents gouvernementaux.

3. Gains d'efficacité générés : Rationaliser les services essentiels et les fonctions administratives.

- Continuer d'accroître l'adaptabilité de l'effectif de ServiceOntario en mettant en œuvre des modèles de dotation en personnel polyvalent pour les services de première ligne et les infoCentres et en utilisant des téléphones logiciels (tirant parti de la technologie infonuagique) pour faire des appels téléphoniques sur Internet par l'intermédiaire d'ordinateurs de bureau ou portatifs, et ce, de manière à réduire les coûts opérationnels.
- Fournir efficacement des services essentiels, notamment en ce qui touche l'administration des paiements de transfert et le traitement des opérations financières, ainsi que d'autres services organisationnels en lien avec les activités.
- Continuer à permettre la modernisation des paiements de transfert à l'échelle du gouvernement, y compris pour ce qui est de centraliser l'administration des paiements de transfert sur une plateforme numérique unique et de voir à ce qu'il y ait une source consolidée de données sur les paiements de transfert en vue de la prise de décisions fondées sur des données probantes.

4. Soutenir les entreprises : Simplifier le cadre réglementaire de l'Ontario et réduire le fardeau administratif imposé aux entreprises afin qu'il leur soit plus facile de réaliser des démarches auprès du gouvernement de l'Ontario.

- Optimiser le programme du Registre des entreprises de l'Ontario afin d'améliorer la surveillance gouvernementale et la collecte des recettes et d'offrir davantage de voies de prestation de services, et ce, de manière à améliorer l'expérience des entreprises.
- Faire évoluer le compte ServiceOntario pour les entreprises afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur.

- Continuer de travailler en vue de l'établissement des dispositions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle *Loi de 2023 sur la protection du consommateur*. Une fois en vigueur, cette loi, sur la base des mesures de protection existantes, renforcera les droits des consommateurs et permettra aux entreprises de se conformer plus facilement aux exigences en matière de protection des consommateurs. Le ministère commencera à consulter les intervenants en 2024 à propos des versions provisoires des dispositions réglementaires requises pour l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.
 - Continuer de travailler en vue de l'établissement des dispositions réglementaires nécessaires à la pleine mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur les renseignements concernant le consommateur*. Une fois en vigueur, ces modifications permettront aux Ontariens et Ontariennes de bénéficier d'un meilleur accès à leurs renseignements de crédit et de limiter dans une plus grande mesure la manière dont ces renseignements sont communiqués à des tiers, tout en supprimant certaines exigences contraignantes imposées aux entreprises.
 - Continuer de prendre des mesures et de renforcer la protection offerte aux consommateurs en améliorant le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, en partenariat avec Tarion, une société indépendante sans but lucratif chargée d'administrer la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario*, y compris les réclamations qui se rapportent aux garanties et à la protection s'appliquant aux logements neufs.
 - Collaborer avec l'Office de réglementation de la construction des logements, l'organisme de réglementation des constructeurs et des vendeurs de logements neufs de l'Ontario, pour continuer à renforcer la confiance des acheteurs de logements neufs.
 - En outre, le ministère continue de soutenir le Plan d'action pour l'offre de logements, et ce, en élaborant des stratégies pour atteindre l'objectif de construction de 1,5 million de logements d'ici 2031.
 - Voir à ce qu'il soit plus facile pour les entreprises d'avoir accès aux renseignements dont elles ont besoin pour démarrer leurs activités, créer des emplois et prendre de l'expansion. Le ministère est en voie de mettre en place un système centralisé de suivi des permis et des licences sur le site [Ontario.ca/entreprises](https://ontario.ca/entreprises) afin de pouvoir donner aux entreprises des renseignements en temps réel sur l'état d'avancement de leurs demandes de permis et de licence.
- 5. Personnes et culture :** Garantir l'accès équitable aux services pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, et voir à l'apport d'améliorations en ce sens, tout en renforçant le développement des compétences techniques et la préservation historique au sein de la FPO.
- Voir à ce que tous les centres ServiceOntario de la province soient en mesure d'offrir des services et des appareils de traduction; on s'attend ainsi à ce que 100 % des centres

ServiceOntario soient dotés de capacités de traduction d'ici l'automne 2024, et ce, de manière à ce que davantage d'Ontariens et d'Ontariennes puissent obtenir l'aide requise dans la langue de leur choix.

- Continuer à rendre les services gouvernementaux plus accessibles en créant un compte de courriel dédié aux demandes de mesures d'adaptation présentées avant les visites en personne aux centres ServiceOntario.
- Continuer de voir à la participation des collectivités et des partenaires à la conception des mécanismes de prestation de services et échanger des renseignements sur les produits et services. Par exemple, il s'agit de collaborer avec la Nation Nishnawbe Aski (NNA) et le ministère des Affaires autochtones de l'Ontario pour concevoir conjointement une solution de prestation de services dirigée par la NNA qui améliorera l'accès aux services gouvernementaux. De même, ServiceOntario a lancé une nouvelle plaque d'immatriculation avec graphique à l'intention de la Première Nation de Garden River.
- Continuer à travailler en étroite collaboration avec Service Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour soutenir les demandeurs d'asile qui arrivent dans la région de North York et de Durham, et ce, en donnant des renseignements et en prenant des rendez-vous en ce qui a trait aux produits provinciaux, p. ex. les cartes Santé, les permis de conduire et les cartes-photos de l'Ontario.
- Continuer à sensibiliser et à informer le personnel des infoCentres sur les mesures de soutien à l'accessibilité afin de mieux aider tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, notamment en élaborant un programme de formation amélioré sur l'accessibilité à l'intention du personnel des infoCentres et en collaborant avec le Conseil consultatif des normes d'accessibilité lorsqu'il s'agit de concevoir de nouveaux services et programmes et de nouvelles voies de prestation de services pour les infoCentres.
- Moderniser la formation technique à propos de la gestion de l'information de même que de la collecte, de la conservation et de la communication de documents d'importance provinciale et historique au sein de la FPO et du secteur parapublic.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère des Services au public et aux entreprises dispose de plusieurs indicateurs de rendement clés (IRC), qu'il utilise pour évaluer la mesure dans laquelle on donne suite aux priorités ministérielles, notamment en ce qui touche les taux de satisfaction de la clientèle de même que les normes de service et les garanties connexes. Il est important pour le ministère de connaître le niveau de satisfaction des clients et de savoir s'il respecte ses engagements envers ceux-ci dans les délais voulus.

Ministère

Excellence en matière de prestation de services :	
Indicateur	Valeur et date cibles
% de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation des services du ministère des Services au public et aux entreprises	90 %; 31 mars 2025
Programmes contribuant au résultat associé à l'IRC - Programme des services organisationnels de technologie de l'information - Services opérationnels pour la fonction publique - ServiceOntario	
Indicateur	Valeur et date cibles
% des normes de service et des garanties connexes du ministère des Services au public et aux entreprises pour lesquelles on a atteint ou dépassé les objectifs	90 %; 31 mars 2025
Programmes contribuant au résultat associé à l'IRC - Programme des services organisationnels de technologie de l'information - Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels - Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données - ServiceOntario	

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Type	Dépenses prévues du ministère (en M\$)
Fonctionnement	712,0
Immobilisations	31,1
TOTAL	743,0

Remarque : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/Programme	Prévisions 2024-2025	Changement par rapport aux estimations de 2023-2024*	%	Prévisions 2023-2024*	Chiffres réels provisaires 2023-2024*	Chiffres réels 2022-2023*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	36 552 700	3 821 900	11,7%	32 730 800	38 808 867	29 797 660
Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données	63 403 800	(28 142 500)	(30,7%)	91 546 300	49 184 378	39 625 727
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	52 152 400	(104 094 100)	(66,6%)	156 246 500	166 875 740	114 422 858
Programme Service Ontario	257 908 500	19 881 400	8,4%	238 027 100	305 056 642	255 576 948
Services aux consommateurs	29 675 600	10 354 500	53,6%	19 321 100	27 683 717	19 663 934
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	77 316 200	(25 507 800)	(24,8%)	102 824 000	110 465 190	96 041 925
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	162 818 000	8 955 800	5,8%	153 862 200	165 993 767	135 009 844
Total à voter — Charges de fonctionnement	679 827 200	(114 730 800)	(14,4%)	794 558 000	864 068 301	690 138 896
Crédits législatifs	72 184 687	(250 680 600)	(77,6%)	322 865 287	277 154 687	460 328 034
Total — Charges de fonctionnement	752 011 887	(365 411 400)	(32,7%)	1 117 423 287	1 141 222 988	1 150 466 930
Redressements de consolidation - Hôpitaux	-	-	-	-	-	-
Redressements de consolidation — Portefeuille immobilier général	(40 048 300)	(30 249 000)	308,7%	(9 799 300)	(35 435 600)	(8 139 344)
Redressement de consolidation — Office ontarien de réglementation des services financiers	-	-	-	-	-	(150 000)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	711 963 587	(395 660 400)	(35,7%)	1 107 623 987	1 105 787 388	1 142 177 586
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	-	(170 002 000)	(100,0%)	170 002 000	119 695 800	160 028 746
Services aux consommateurs	-	(1 000)	(100,0%)	1 000	1 000	-
Groupeement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 750 000	526 000	43,0%	1 224 000	1 224 000	857 158
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	40 000 000	5 000 000	14,3%	35 000 000	35 000 000	46 988 987
Total à voter - Actifs de fonctionnement	41 750 000	(164 477 000)	(79,8%)	206 227 000	155 920 800	207 874 891
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données	2 753 100	(107 200)	(3,7%)	2 860 300	2 860 300	2 962 106
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Programme Service Ontario	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Services aux consommateurs	1 000	(1 000)	(50,0%)	2 000	2 000	-
Groupeement pour l'intégration des services gouvernementaux	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	9 552 100	(232 500)	(2,4%)	9 784 600	9 784 600	9 330 820
Total à voter - Charges d'immobilisations	12 313 200	(340 700)	(2,7%)	12 653 900	12 653 900	12 292 926
Crédits législatifs	27 352 400	4 124 900	17,8%	23 227 500	21 710 400	19 593 457
Total du ministère - Charges d'immobilisations	39 665 600	3 784 200	10,5%	35 881 400	34 364 300	31 886 383
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(8 600 100)	183 500	(2,1%)	(8 783 600)	(8 831 200)	(9 302 722)
Redressement des charges d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	31 065 500	3 967 700	14,6%	27 097 800	25 533 100	22 583 661
BIENS IMMOBILISÉS						
Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données	2 000	(7 835 100)	(100,0%)	7 837 100	29 200	6 206 631
Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels	4 000	-	-	4 000	1 965 000	-
Programme Service Ontario	5 005 700	(9 166 300)	(64,7%)	14 172 000	14 416 400	9 293 534
Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupeement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	51 514 000	-	-	51 514 000	42 694 400	49 800 349
Total à voter - Biens immobilisés	56 527 700	(17 001 400)	(23,1%)	73 529 100	59 107 000	65 300 514
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère - Biens immobilisés	56 528 700	(17 001 400)	(23,1%)	73 530 100	59 108 000	65 300 514
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	743 029 087	(391 692 700)	(34,5%)	1 134 721 787	1 131 320 488	1 164 761 247

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés) -	754 234 237	1 164 761 247	1 134 721 787	743 029 087
Variation d'un exercice à l'autre		54%	(3%)	(35%)

** Les prévisions, les chiffres réels et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Le ministère surveille 12 autorités administratives qui sont régies par plusieurs lois; elles sont autofinancées au moyen des frais qu'elles facturent à leurs secteurs respectifs. La *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs* établit un cadre pour la délégation de l'application des dispositions législatives en ce qui a trait à la gestion des condominiums, à la sécurité des installations électriques, à la réglementation des concessionnaires et des vendeurs de véhicules automobiles, à la vente de voyages par des agents et agentes de voyage et des grossistes, à la réglementation des services funéraires (c.-à-d. funérailles, cimetières, crématoriums et services de transfert) ainsi qu'à la réglementation des agents immobiliers, des courtiers et des maisons de courtage.

Il y a également des lois distinctes qui prévoient l'application du cadre de surveillance d'une autorité administrative donnée aux normes de sécurité techniques et de sécurité en matière d'électricité, aux pratiques d'évacuation sécuritaire relatives aux infrastructures souterraines, aux garanties associées aux logements neufs, à l'attribution de permis aux constructeurs de logements neufs, au secteur des condominiums et aux appellations des vins ontariens.

Ces lois distinctes, de même que la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*, établissent un cadre de responsabilisation et de gouvernance régissant les rapports entre le ministère et les organismes sans but lucratif qui veillent à l'application des mesures législatives portant sur des questions particulières relatives à la protection des consommateurs ou à la sécurité du public.

Le ministère supervise la prestation de services par les autorités administratives et s'occupe des lois et règlements connexes. Les autorités en question fournissent divers services,

habituellement en ce qui touche la délivrance de permis, les inspections, l'éducation, le traitement des plaintes et l'application de la loi. Dans le cadre de la *Loi de 2020 visant à rétablir la confiance chez les consommateurs*, qui a été adoptée en juillet 2020, le ministère a apporté des améliorations aux cadres de gouvernance des autorités administratives et a engendré de l'uniformité entre les lois distinctes et la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*. Le ministère continue de mettre en œuvre et de proclamer les articles restants de la *Loi de 2020 visant à rétablir la confiance des consommateurs*.

L'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario applique la plupart des dispositions de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*. L'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario est responsable de la délivrance de permis et de la réglementation (p. ex. réalisation d'inspections et d'enquêtes) en lien avec les exploitants de cimetières, de crématoriums et de services de transfert, les vendeurs avec qui font affaire ces exploitants, les directeurs de funérailles, les exploitants d'entreprises funéraires et les planificateurs de funérailles. L'Autorité est également responsable de la gestion d'un fonds d'indemnisation des services funéraires qui indemnise les personnes ayant subi une perte financière attribuable à l'omission par certains titulaires de permis en vertu de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation* de respecter cette loi, ses règlements ou les conditions d'une entente conclue en vertu de la Loi.

L'Office ontarien du secteur des condominiums (OOSC) est chargé de l'application des dispositions déléguées en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*. L'Office offre des renseignements faciles à utiliser visant à aider les propriétaires et les résidents et résidentes à comprendre leurs droits et leurs responsabilités, une formation obligatoire aux membres des conseils d'administration de condominiums ainsi que des ressources visant à aider les propriétaires et les résidents et résidentes de condominiums à régler des problèmes courants liés à la vie en condominium, en plus de donner accès à une base de données publique comprenant les renseignements essentiels sur chaque condominium en Ontario. En outre, l'OOSC supervise et gère le tribunal de l'autorité du secteur des condominiums, un système unique de règlement des différends en ligne qui aide à résoudre les différends régis par la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

L'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums veille à l'application de la *Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums*. Cela comprend l'administration de l'octroi d'un permis à l'ensemble des gestionnaires de condominiums et des fournisseurs de services de gestion de condominiums, la création et l'offre du programme d'information requis à l'intention des gestionnaires de condominiums, la tenue d'une liste de tous les titulaires de permis de la province, le traitement des plaintes, l'administration du comité de discipline et du comité d'appels ainsi que l'application de la loi.

L'Office de la sécurité des installations électriques est chargé de veiller à l'application de la partie VIII de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, à l'application du *Code de sécurité relatif aux*

installations électriques de l'Ontario, à la délivrance des permis aux entrepreneurs-électriciens et aux maîtres-électriciens ainsi qu'à la surveillance de la sécurité du réseau de distribution d'électricité et des produits électriques.

L'**Office de réglementation de la construction de logements (ORCL)** est responsable de l'octroi de permis obligatoires et de la réglementation des constructeurs et vendeurs de logements neufs en vertu de la *Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs*. Il tient également à jour le répertoire des constructeurs de l'Ontario, qui fournit aux consommateurs des renseignements sur les constructeurs et vendeurs de logements neufs agréés. En outre, l'Office demande des comptes aux constructeurs et aux vendeurs de logements neufs en cas de violation du code de déontologie applicable et met en œuvre un processus formel de traitement des plaintes concernant ces constructeurs et vendeurs.

Ontario One Call (également connu sous le nom de One Call) veille à l'application de la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*. La Loi impose aux propriétaires d'infrastructures souterraines d'être membres de One Call et de répondre aux demandes de localisation des infrastructures émanant des excavateurs et des propriétaires. One Call reçoit les demandes de renseignements en lien avec les emplacements et veille à ce que la Loi soit respectée par ses membres, parmi lesquels figurent des services de gaz, d'électricité et de télécommunications ainsi que des municipalités.

Le **Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles* et administre le Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles — un fonds offert aux consommateurs ayant essuyé, dans le cadre de l'achat ou de la location d'un véhicule, une perte financière mettant en cause un commerçant de véhicules automobiles inscrit. Le Conseil a la responsabilité d'inscrire les commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles et de procéder à des inspections et à des enquêtes pour voir à la conformité avec la Loi.

Le **Conseil ontarien de l'immobilier** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur la confiance envers les services immobiliers* (anciennement la *Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier*), qui régit la conduite des maisons de courtage, des courtiers et des agents immobiliers. Le Conseil est chargé d'effectuer l'enregistrement des agents immobiliers, des courtiers et des maisons de courtage; d'appliquer les normes d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement; d'exiger des agents immobiliers et des courtiers qu'ils se conforment aux normes applicables aux études; d'inspecter les bureaux des maisons de courtage pour s'assurer qu'elles respectent la loi; d'enquêter sur les plaintes; de prendre des mesures d'application concernant les infractions à la Loi.

Tarion applique la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario*, qui garantit que les constructeurs et les vendeurs offrent des garanties et des protections aux acheteurs et aux propriétaires de logements neufs. Tarion inscrit les propriétaires d'habitations neuves aux fins de la garantie; règle les différends relatifs aux garanties entre

les constructeurs ou fournisseurs et les propriétaires; maintient un fonds de garantie prévoyant le versement d'une indemnité en vertu du Régime; renseigne et sensibilise les constructeurs et les acheteurs d'habitations neuves.

L'**Office des normes techniques et de la sécurité** veille à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité*. Cela comprend l'application des dispositions législatives sur la sécurité publique dans divers secteurs industriels, notamment en ce qui touche les attractions, les ascenseurs et appareils de levage, les remonte-pentes, les carburants, les chaudières et les appareils sous pression de même que les mécaniciens d'exploitation.

Le **Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*. Il s'occupe de l'inscription des agents de voyages et des voyagistes, surveille leur rendement financier afin de repérer les risques à cet égard, analyse leurs activités pour veiller au respect de la Loi et gère le Fonds ontarien d'indemnisation de l'industrie du tourisme. Les consommateurs dont la plainte est admissible en ce qui a trait au coût payé à un agent de voyage inscrit, ou par son entremise, pour des services de voyage non reçus peuvent être remboursés par le Fonds jusqu'à concurrence d'un certain montant.

La **Vintners Quality Alliance Ontario** (en activité sous la dénomination « autorité d'appellation des vins de l'Ontario ») est responsable de l'administration d'un système d'appellation d'origine régissant les normes de production et de qualité des vins de l'Ontario sous la marque Vintners Quality Alliance, conformément à la *Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance*.

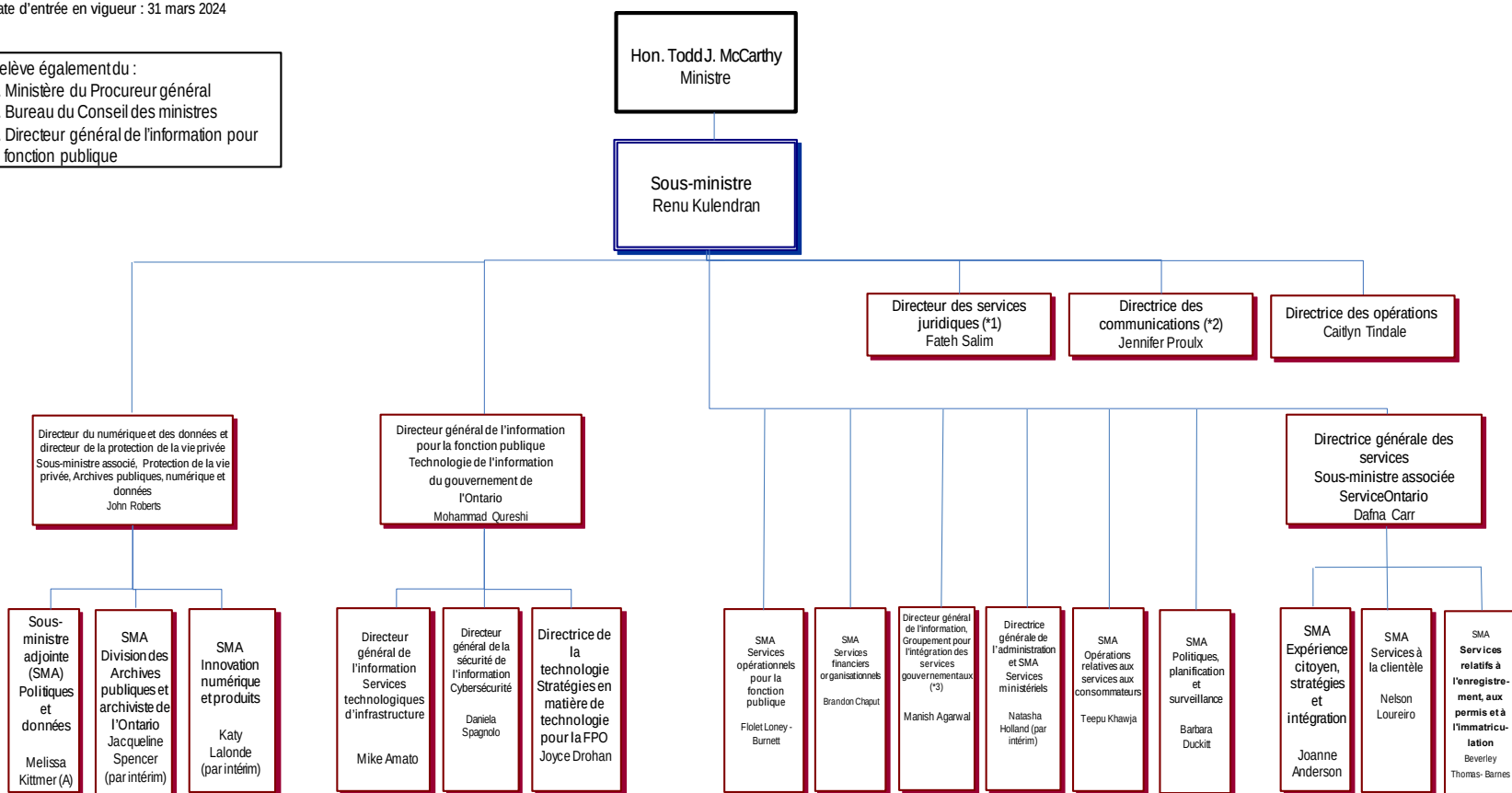
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES

Date d'entrée en vigueur : 31 mars 2024

Relève également du :

1. Ministère du Procureur général
2. Bureau du Conseil des ministres
3. Directeur général de l'information pour la fonction publique



LOIS À L'APPLICATION DESQUELLES VEILLE LE MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES

Code de la route, L.R.O. 1990, chap. H.8, en ce qui concerne la partie III

Loi Arthur Wishart de 2000 sur la divulgation relative aux franchises, L.O. 2000, chap. 3

Loi de 1991 sur l'enregistrement électronique dans le cadre de lois relevant du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.O. 1991, chap. 44

Loi de 1994 portant réforme de la réglementation des entreprises, L.O. 1994, chap. 32

Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs, L.O. 1996, chap. 19

Loi de 1998 sur les condominiums, L.O. 1998, chap. 19

Loi de 1998 sur l'électricité, L.O. 1998, chap. 15, annexe A, en ce qui concerne la partie VIII

Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance, L.O. 1999, chap. 3

Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité, L.O. 2000, chap. 16

Loi de 2001 sur la sécurité des cavaliers, L.O. 2001, chap. 4

Loi de 2002 sur la confiance envers les services immobiliers, L.O. 2002, chap. 30, annexe C

Loi de 2002 sur la protection du consommateur, L.O. 2002, chap. 30, annexe A

Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles, L.O. 2002, chap. 30, annexe B

Loi de 2002 sur le secteur du voyage, L.O. 2002, chap. 30, annexe D

Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation, L.O. 2002, chap. 33

Loi de 2006 sur le transfert des valeurs mobilières, L.O. 2006, chap. 8.

Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents, L.O. 2006, chap. 34, annexe A

Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire, L.O. 2008, chap. 9

Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif, L.O. 2010, chap. 15

Loi de 2010 sur les services d'enregistrement immobilier électronique, L.O. 2010, chap. 1, annexe 6

Loi de 2012 sur les services gouvernementaux et les fournisseurs de services (ServiceOntario), L.O. 2012, chap. 8, annexe 21 (abrogée en application de l'article 10.1 de la *Loi de 2006 sur la législation*)

Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario, L.O. 2012, chap. 4

Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums, L.O. 2015, chap. 28, annexe 2

Loi de 2017 sur la protection des propriétaires et des acquéreurs de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 2 (pas en vigueur)

Loi de 2017 sur la vente de billets, L.O. 2017, chap. 33, annexe 3

Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 1

Loi de 2017 sur les inspections immobilières, L.O. 2017, chap. 5, annexe 1 (pas encore en vigueur)

Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés, L.O. 2019, chap. 7, annexe 56

Loi de 2020 autorisant d'autres modes de dépôt de documents pour les entreprises, L.O. 2020, chap. 7, annexe 1

Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films, L.O. 2020, chap. 36, annexe 12

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31, uniquement en ce qui concerne les parties III, IV et V de la Loi

Loi de 2022 sur les normes de service, L.O. 2022, chap. 2, annexe 1

Loi portant réforme de l'enregistrement immobilier, L.R.O. 1990, chap. L.4

Loi sur la Gazette de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.3

Loi sur la répartition des paiements périodiques, L.R.O. 1990, chap. A.23

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. F.31.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M.56

Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, chap. F.12, en ce qui a trait à l'article 1.0.19 et à l'alinéa 38(1)a.3)

Loi sur le bornage, L.R.O. 1990, chap. B.10

Loi sur le changement de nom, L.R.O. 1990, chap. C.7

Loi sur le mariage, L.R.O. 1990, chap. M.3

Loi sur le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.R.O. 1990, chap. M.21

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, L.R.O. 1990, chap. M.25, sauf en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi sur le privilège des réparateurs et des entreposeurs, L.R.O. 1990, chap. R.25

Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.31

Loi sur les cessions et préférences, L.R.O. 1990, chap. A.33

Loi sur les commissionnaires, L.R.O. 1990, chap. F.1

Loi sur les huissiers, L.R.O. 1990, chap. B.2

Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail, L.R.O. 1990, chap. R.30

Loi sur les noms commerciaux, L.R.O. 1990, chap. B.17

Loi sur les personnes morales extraprovinciales, L.R.O. 1990, chap. E.27

Loi sur les personnes morales, L.R.O. 1990, chap. C.38

Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires, L.R.O. 1990, chap. D.12

Loi sur les renseignements concernant le consommateur, L.R.O. 1990, chap. C.33

Loi sur les renseignements exigés des personnes morales, L.R.O. 1990, chap. C.39

Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette, L.R.O. 1990, chap. C.14

Loi sur les sociétés coopératives, L.R.O. 1990, chap. C.35

Loi sur les sociétés en nom collectif, L.R.O. 1990, chap. P.5

Loi sur les sociétés en commandite, L.R.O. 1990, chap. L.16

Loi sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, chap. B.16

Loi sur les statistiques de l'état civil, L.R.O. 1990, chap. V.4

Loi sur les sûretés mobilières, L.R.O. 1990, chap. P.10

Loi sur l'enregistrement des actes, L.R.O. 1990, chap. R.20

Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers, L.R.O. 1990, chap. L.5

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, L.R.O. 1990, chap. M.41

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023-2024

Le ministère des Services au public et aux entreprises transforme les services pour placer les personnes au centre de tout ce qu'il fait.

Parmi les réalisations du ministère, citons les suivantes :

Excellence en matière de prestation de services :

- En février 2023, il y avait eu plus de 47,2 millions d'interactions avec ServiceOntario (y compris en ce qui touche des aiguillages, des renseignements et des transactions) par l'intermédiaire de son réseau de centres et de services en ligne, par téléphone et par courrier.
- Dans le cadre du projet sur l'empreinte du registre immobilier, on a optimisé 14 bureaux d'enregistrement immobilier. On peut maintenant libérer l'espace ainsi créé ou permettre à ServiceOntario de revoir l'expérience en personne à certains endroits.
- Au troisième trimestre de 2023-2024, on avait atteint ou surpassé l'objectif dans le cas de 89 % des services de ServiceOntario visés par une norme de service. De même, on traitait plus de 73 % des appels à l'infoCentre en 2 minutes ou moins, tandis que plus de 86 % des clients attendent moins de 20 minutes dans les centres de services.
- On a établi le système de prise de rendez-vous à environ 140 sites de ServiceOntario. Les Ontariens et Ontariennes ont pris 757 000 rendez-vous à l'aide du nouveau système depuis son lancement au début de 2023.
- On a veillé à ce que les Ontariens et Ontariennes admissibles de 18 ans et plus qui n'ont pas besoin d'une nouvelle photo ou d'une nouvelle signature, ou qui bénéficient d'une exemption permanente quant à la photo ou à la signature, puissent aussi profiter des rendez-vous virtuels pour le renouvellement de leur carte Santé.
- ServiceOntario a veillé à ce que les familles et les entreprises de la collectivité puissent accéder plus facilement et d'une manière plus pratique aux services dont elles dépendent; plus précisément :
 - On a ouvert un nouveau centre de services à Eganville, dans des locaux partagés au sein d'un centre communautaire. Ce centre de services offre les services les plus courants de ServiceOntario ainsi que la formation en matière de compétences de base d'Emploi Ontario ;
 - On a rouvert le centre de services à Pickle Lake grâce à un partenariat avec le canton de Pickle Lake. On a ainsi créé un centre communautaire permettant aux résidents et résidentes de Pickle Lake et des environs d'accéder aux services de deux ordres de gouvernement ;

- o On a lancé le projet pilote de l'initiative Servir tous les Canadiens avec Service Canada dans les centres de services de College Park, de Hamilton et de Thunder Bay, offrant ainsi un soutien spécialisé qui met les personnes vulnérables en contact avec l'équipe des services mobiles de Service Canada afin qu'elles puissent se retrouver sans heurt parmi les services des gouvernements fédéral et provincial, et ce, de manière à bénéficier de services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité.
- o On a lancé, avec Kerry's Place Autism Services, un projet pilote sur le programme « Employment Works » dans les centres de services de College Park et de Whitby.
- o On a lancé, avec le Conseil tribal de North Shore, le Niigaaniin Services Mobile Hub (carrefour mobile de services Niigaaniin) – la toute première unité mobile privée de prestation de services de ServiceOntario.
- o On a lancé un projet pilote de prestation de services mobiles à Huntsville, qui permettra d'offrir les services du gouvernement directement dans les petites collectivités sont mal servies.
- o On a établi un partenariat avec le ministère de la Santé en vue d'établir le mécanisme d'harmonisation de la carte Santé à 26 centres de services privés afin que les clients puissent effectuer toutes les transactions liées à cette carte. On a servi 31 490 Ontariens et Ontariennes en 2023-2024.
- o On a établi un centre de services temporaire de ServiceOntario à Brantford, en réaménageant un bureau d'enregistrement immobilier vacant, afin d'offrir des services encore plus pratiques aux travailleurs agricoles étrangers, aux nouveaux arrivants et à d'autres personnes qui ont besoin de renouveler leur carte Santé ou d'en obtenir une nouvelle.
- o On a ouvert six nouveaux centres de services de ServiceOntario dans des magasins Staples Canada, puis trois autres centres en 2024, ce qui permet aux familles et aux entreprises d'accéder plus facilement et d'une manière plus pratique aux services gouvernementaux essentiels, et ce, là où les gens vivent, travaillent et font leurs courses.
- On a ajouté les services sociaux et d'emploi de Toronto aux organisations qui bénéficient du soutien de l'infoCentre pour ce qui est de la ligne Demande d'aide sociale par voie numérique.
- On a mis en place une fonction de soutien par l'intermédiaire de l'infoCentre à l'égard du Programme de subventions pour les projets communautaires de protection civile afin que les clients reçoivent des réponses rapides à leurs questions par téléphone et par courriel.
- On a fait passer 178 applications gouvernementales à des services d'authentification plus modernes, de manière à offrir une expérience améliorée et cohérente aux utilisateurs de la FPO, du secteur parapublic et du public en général.

- On a offert un soutien aux consommateurs en faisant des démarches volontaires de médiation, en aidant à régler les plaintes, en réalisant des inspections et en prenant les mesures d'application de la loi qui s'imposaient. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le ministère :
 - a reçu 28 856 plaintes, signalements d'incident et demandes de renseignements de la part de consommateurs;
 - a mené des négociations qui se sont traduites par un montant de 755 857 \$ en résolution pour les consommateurs;
 - a fait économiser 53 343 \$ aux consommateurs en ce qui a trait à des contrats annulés ou rescindés;
 - a réalisé 145 inspections, en accordant une attention particulière aux secteurs présentant des risques pour les consommateurs (selon les interactions les plus fréquentes avec le centre d'appels), notamment en ce qui touche les prêts sur salaire, les agences de recouvrement, la réparation automobile, le déménagement et l'entreposage de même que la construction, l'entretien et la rénovation de logements;
 - a déposé 74 accusations aux termes de la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* et d'autres dispositions législatives applicables;
 - a obtenu 44 déclarations de culpabilité, lesquelles se sont traduites par 190 000 \$ en amendes imposées par les tribunaux, 34 994 \$ en dédommagement, 84 mois de probation et 10 mois d'incarcération.
- Il y a eu plus de 1,9 million d'interactions avec Protection du consommateur de l'Ontario, principalement la communication de renseignements en ligne, par téléphone, par courrier et en personne.
- On a continué d'offrir des services intégrés et des conseils aux ministères, aux organismes, au secteur parapublic et au public pour voir à l'intégration et à l'efficacité des activités de conservation de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée. On a notamment coordonné et géré les demandes de renseignements provenant de députés, d'institutions et de municipalités. On s'est aussi occupé des demandes du public sur l'accès à l'information, sur la protection de la vie privée ainsi que sur l'application de diverses lois comme la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (1990) et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (1990).
- Le Centre d'excellence pour la cybersécurité a continué d'aider les ministères et les partenaires de prestation de services du secteur parapublic à améliorer la résilience numérique grâce à des activités d'information et de sensibilisation, à la connaissance des cybermenaces et à l'échange de renseignements. Plus précisément :
 - on a offert un soutien par l'intermédiaire du Centre des opérations en matière de cybersécurité, la première ligne de défense du gouvernement pour la protection

des actifs d'information et d'infrastructure des citoyens de l'Ontario; le Centre a ainsi soutenu 11 interventions concernant des incidents cybernétiques dans le secteur parapublic en 2023-2024 (en date du 11 février 2024);

- o on a tenu de multiples séances de formation (en moyenne, une tous les deux mois), notamment un exercice de simulation pour les hauts responsables de la gestion des situations d'urgence en Ontario, ainsi que la deuxième conférence hybride de deux jours sur la cybersécurité dans le secteur parapublic, qui a réuni plus de 1 100 participants;
 - o on a vu à l'expansion de la cybercommunauté de pratique, qui compte désormais plus de 1 700 personnes issues de plus de 600 organisations (en date du 18 décembre 2023) qui informent et conseillent le secteur parapublic et les ministères sur des sujets liés à la cybersécurité.
- On a continué à gérer le réseau privé de données classé deuxième en importance au Canada (après celui du gouvernement fédéral) de même que la mise en œuvre de services vocaux au pays.
 - On a accru la bande passante du site correspondant et on a apporté des améliorations à l'égard de l'ensemble des services en août 2023 en faisant passer plusieurs bureaux d'enregistrement immobilier de l'Ontario au service de réseau d'entreprise de la FPO, le tout à partir d'un fournisseur de réseau privé. Des activités qui prenaient auparavant 15 minutes prennent désormais moins de 10 secondes (p. ex. le téléchargement de fichiers ou l'affichage d'un dossier historique).
 - On a produit la première version d'un plan d'action en lien avec l'ITI – un cadre permettant d'adopter une approche pangouvernementale pour transformer la prestation de services basés sur la technologie à l'échelle de la FPO.
 - L'Ontario a soutenu avec succès l'adhésion du Canada à la Convention Apostille de La Haye le 11 janvier 2024. Il sera ainsi plus facile que jamais pour les Ontariens et Ontariennes d'utiliser leurs documents publics à l'étranger. Grâce à la Convention, les Ontariens et Ontariennes bénéficieront d'un accès plus simple, plus efficace et plus rapide aux services d'authentification de documents.
 - L'Ontario a établi l'accès aux services d'authentification de documents en personne à quatre autres endroits de la province (à Ottawa, à Sault Ste. Marie, à Thunder Bay et à Windsor). Cette démarche permet aux Ontariens et aux Ontariennes d'accéder plus facilement aux services d'authentification de documents, où qu'ils se trouvent dans la province.

Transformation numérique :

- On a aidé les Ontariens et Ontariennes à se tenir au courant des dates d'échéance importantes pour le renouvellement des permis de conduire, des plaques d'immatriculation, des cartes Santé et des cartes-photos de l'Ontario. On a ainsi permis

aux clients de recevoir des rappels gratuits et sécurisés, en temps opportun, par courriel, par message texte et par téléphone 60 et 30 jours avant la date de renouvellement de leur produit. De même, depuis le 26 mars 2023, on envoie un dernier rappel 30 jours après la date d'échéance aux clients qui n'ont toujours pas renouvelé leur produit.

- On a lancé l'Outil de vérification de l'expiration des plaques d'immatriculation afin de permettre aux Ontariens et Ontariennes de se connecter en ligne et de voir rapidement la date d'expiration de leur plaque d'immatriculation. Plus de 595 000 vérifications de l'expiration de plaques d'immatriculation ont été effectuées de juillet à décembre 2023, ce qui montre la valeur inhérente de l'application et toute la mesure dans laquelle sa convivialité attire les utilisateurs.
- On a lancé la fonction de libre-service en ligne en ce qui a trait aux permis de conduire temporaires, plus précisément les opérations de rétablissement du permis de conduire dans le cadre de la *Loi sur les infractions provinciales*. En date du 31 janvier 2024, ServiceOntario avait délivré 14 745 permis de conduire temporaires en ligne.
- On a lancé un nouveau système de réponse vocale interactive conversationnelle qui permet aux Ontariens et Ontariennes de « parler librement » avec un assistant virtuel qui peut les aider à régler immédiatement leurs préoccupations, de sorte que les clients bénéficient d'un service plus rapide et de meilleure qualité s'accompagnant de temps d'attente plus courts. Jusqu'à présent, on a reçu 884 821 appels et, en moyenne, les Ontariens et Ontarienne obtiennent leur réponse en 69,28 secondes.
- On a intégré au Programme d'immatriculation en ligne pour les commerçants, par l'intermédiaire de ServiceOntario, les transactions en lien avec les véhicules de tourisme neufs et d'occasion (y compris les transferts liés à la vente). Lorsque le Programme a lancé son produit minimum viable en 2022, qui se limitait aux transactions relatives aux véhicules neufs, seuls 40 concessionnaires se sont inscrits. Toutefois, en date de février 2024, plus d'un an après le lancement initial, au-delà de 14 000 transactions avaient été réalisées dans le cadre du Programme d'immatriculation en ligne pour les commerçants et plus de 500 concessionnaires s'y étaient inscrits. En 2023, les concessionnaires inscrits au Programme ont fait état d'une réduction moyenne de 3,3 déplacements par semaine vers des sites de ServiceOntario et d'une économie moyenne de 3,2 heures de travail par semaine.
- ServiceOntario veille à faciliter et à accélérer, pour les couples, le processus de demande de licence de mariage grâce à un nouveau portail en ligne qui permet la présentation et le traitement des demandes de licence par voie électronique. Depuis le 28 mars 2023, on a intégré 6 municipalités au nouveau système de demande de licence de mariage, puis 5 autres le 22 octobre 2023. À ce jour, on a présenté environ 2 200 demandes de licence de mariage en ligne par l'intermédiaire du nouveau système.
- On a lancé un produit minimum viable dans le contexte du Système d'enregistrement électronique des décès, avec le soutien du ministère du Solliciteur général. À ce jour, on a

traité une vingtaine de demandes; on a ainsi fait passer le délai d'enregistrement de 6 à 8 semaines à moins de 5 jours ouvrables.

- On a lancé une plateforme moderne de prestation de services numériques qui améliorera l'expérience des clients accédant aux services gouvernementaux, tout en ouvrant la voie à une offre élargie de services en ligne. Ce nouveau moyen sécurisé de recourir à des services gouvernementaux en ligne permet aux Ontariens et aux Ontariennes de créer un compte afin d'accélérer la réalisation des démarches en lien avec ces services, de consulter l'historique des transactions effectuées, de recevoir des avis par le biais d'une boîte de réception sécurisée et de gérer les documents gouvernementaux en un seul et même endroit.
- La nouvelle plateforme moderne de prestation de services numériques a été mise à la disposition du public le 29 janvier et la fonction de création de comptes a été mise en service le 26 février; en date du 18 mars :
 - nombre total de comptes uniques créés : environ 12 000;
 - nombre total de transactions de renouvellement effectuées (titulaires d'un compte et invités) : environ 60 000;
 - nombre total de transactions de changement d'adresse effectuées (titulaires d'un compte et invités) : environ 46 000.
- En tout, 54 000 demandes de la part de clients du registre immobilier qui faisaient l'objet d'une distribution manuelle seront désormais filtrées dans de nouvelles files d'attente électroniques qui ont été intégrées dans l'application du personnel chargé du registre. Ce projet était une recommandation majeure de l'examen LEAN réalisé en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- On a appuyé le ministère du Solliciteur général lors du lancement des permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé exclusivement numériques, donnant ainsi aux Ontariens et Ontariennes un moyen plus facile et rapide de recevoir leur permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé et d'y accéder – une véritable expérience numérique de bout en bout.
- On a poursuivi la mise au point d'un programme d'archivage de documents, d'accès à ceux-ci et de protection de la vie privée axé sur le numérique en publiant une nouvelle politique organisationnelle, des évaluations de la maturité du ministère de même qu'une orientation sur les violations de la vie privée et des orientations connexes.
- On a intégré davantage le programme d'archivage de documents, d'accès à ceux-ci et de protection de la vie privée dans des fonctions d'entreprise, notamment la gouvernance et la gestion des risques en lien avec l'ITI, afin d'aider les ministères à évaluer les pratiques en matière de données et de protection de la vie privée d'une manière cohérente à l'interne.
- On a rationalisé les évaluations du programme d'archivage de documents, d'accès à ceux-ci et de protection de la vie privée grâce à l'analyse des renseignements liés au programme et des services d'appui.

- On a continué à améliorer l’initiative d’intendance des données pour la FPO afin de coordonner les pratiques en matière de données à l’échelle des ministères, et ce, de façon à ce qu’il soit possible de transformer les services, d’améliorer l’expérience des utilisateurs, de faire évoluer la prise de décisions fondées sur des données et de réaliser de plus grands gains d’efficacité à l’égard des services.
- On a soutenu la transformation numérique à l’échelle du gouvernement et facilité l’excellence des services en élargissant l’offre de solutions d’apprentissage numérique personnalisé ainsi que de produits et services connexes, le tout dans le contexte d’un service opérationnel, et ce, par la désignation du fournisseur de services communs centraux pour l’apprentissage numérique personnalisé. Plus de 230 produits et services d’apprentissage numérique ont été fournis aux clients ministériels dans l’ensemble de la FPO en 2023-2024.
- On a modernisé les opérations des centres de données afin d’offrir des services modernes, plus rapides et centrés sur l’utilisateur, et ce, en continuant à investir dans la technologie infonuagique et en soutenant l’adoption à plus grande échelle de cette technologie au sein de la FPO. Cela comprend la migration des solutions des ministères et des organismes depuis le centre de données de Kingston vers un environnement d’hébergement unique, soit le centre de données de Guelph, le tout complété par des services d’infonuagique. Au troisième trimestre de 2023-2024, 504 des 1 296 types de demandes du ministère (39 %) étaient hébergés dans le nuage (89 de plus depuis le premier trimestre).
- On a continué de tirer parti du Cadre ontarien pour la fiabilité de l’intelligence artificielle et on a poursuivi l’élaboration de l’ébauche de la directive sur l’utilisation responsable de l’IA.
- On a mis sur pied un groupe de travail de spécialistes de l’IA pour fournir des conseils et des recommandations sur l’élaboration du Cadre ontarien pour la fiabilité de l’intelligence artificielle et sur l’utilisation responsable de l’IA au sein de la fonction publique. De même, on a tenu à jour le Catalogue de données ouvertes de l’Ontario, qui contient des milliers d’ensembles de données.
- On a amélioré l’accès au réseau pour plusieurs sites éloignés et ruraux de la FPO en augmentant la vitesse de la connexion Internet de 2 200 % dès la mise en place du nouveau service par satellite en août 2023. Les sites qui disposaient auparavant d’un accès limité et peu fiable au réseau voient désormais leurs temps d’arrêt réduits, en plus de constater une augmentation considérable de leur productivité d’ensemble.
- En juillet 2023, on a établi un nouveau service téléphonique (téléphones logiciels) qui permet aux membres du personnel de faire et de recevoir des appels par l’intermédiaire de Microsoft Teams, ce qui favorise une meilleure collaboration et une plus grande flexibilité à un coût inférieur à celui des services vocaux traditionnels. En date du 20 mars 2024, environ 1 804 utilisateurs avaient été inscrits au nouveau service.

Gains d'efficacité générés :

- On a collaboré avec le ministère de la Santé et les laboratoires communautaires pour améliorer le processus de vérification du code de version de la carte Santé, et ce, de manière à le rendre plus rapide, plus pratique et plus facile à utiliser. À ce jour, la nouvelle procédure a permis de réduire le temps d'attente, d'éliminer le papier et d'atténuer la charge administrative globale imposée laboratoires communautaires.
- On a réduit les coûts associés au matériel et aux services téléphoniques en ayant recours aux téléphones logiciels MS Teams de l'infoCentre de ServiceOntario, ce qui a permis au ministère de réaliser des économies de plus de 250 000 \$. De même, il y a eu 47 000 interactions entre la fonction d'agent conversationnel et le public; on a enregistré un taux de 94,01 % pour ce qui est des clients qui ont été acheminés à la fonction de libre-service et qui n'ont donc pas eu à recourir à l'infoCentre.
- On a lancé d'un nouvel outil numérique de gestion des connaissances en tant que centre d'information centralisé qui aide le personnel des infoCentres à répondre plus rapidement aux questions des clients et à fournir un service encore meilleur à la population ontarienne. Cela a permis de réduire le temps de traitement des appels de 65 à 12 secondes et d'améliorer les niveaux de service, qui sont passés du bas au sommet de la tranche des 90 % pour le secteur d'activité pilote actuel (secteur d'activité des services opérationnels d'information).
- On a confié la responsabilité de la ligne de prise de rendez-vous pour les personnes âgées à l'infoCentre de ServiceOntario, ce qui a permis de réduire les temps d'attente mensuels moyens de 73 % (de 22 à 6 minutes) et de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires grâce aux économies d'échelle.
- Grâce au projet de transformation du service téléphonique de l'enregistrement immobilier, 1 900 appels concernant l'enregistrement immobilier reçus mensuellement (depuis février 2023) sont désormais traités par l'infoCentre de ServiceOntario. Les clients bénéficient ainsi d'un service plus cohérent et mieux adapté à leurs besoins.
- Dans le cadre du projet de modernisation du réseau de la FPO, 100 % des membres du personnel (environ 246) des bureaux d'enregistrement immobilier sont passés au réseau de la FPO. Ils bénéficient désormais d'une augmentation significative de la vitesse de téléchargement et d'une augmentation de 98 % de la vitesse de fonctionnement des applications (de plus de 10 minutes pour le téléversement ou le téléchargement à moins de 10 secondes).
- On a intégré plus de 1 295 programmes à la plateforme Paiements de transfert Ontario et versé plus de 50,7 milliards de dollars de financement depuis 2016-2017 afin de soutenir l'Initiative d'optimisation du système des paiements de transfert, qui permet de réduire le fardeau administratif et d'augmenter l'optimisation des ressources pour les programmes essentiels.

- On a accru les taux d'adoption de mécanismes de transfert électronique de fonds à faible coût et d'autres solutions de paiement numérique dans le cadre d'une initiative gouvernementale de plus vaste portée visant à réduire les coûts administratifs et à inviter les entreprises à donner la priorité à la numérisation. Au troisième trimestre de 2022-2023, 91 % de tous les paiements étaient faits par voie numérique.
- On a mis à jour les systèmes et processus de gestion des stocks pour les rendre plus efficaces. On peut ainsi gagner du temps et permettre à chaque membre de l'équipe de gestion des stocks de traiter deux fois plus de commandes de stocks à destination des commerçants dans le cadre du Programme d'immatriculation en ligne pour les commerçants. Les commandes de stock qui sont simples peuvent être approuvées instantanément, tandis que le suivi se fait en libre-service et de manière automatisée.
- En 2023-2024, on a apporté plusieurs améliorations encore au Réseau WIN, qu'on avait fait passer à une infrastructure plus moderne et fondée sur l'infonuagique de manière à établir une base stable pour améliorer, ultérieurement, les capacités du Réseau même par le biais d'une offre de services élargie. Il s'agit notamment de soutenir le projet de stabilité des systèmes du Réseau WIN afin de voir à ce que celui-ci demeure sûr et stable et qu'il continue d'être soutenu par les fournisseurs.

Soutenir les entreprises :

- On a accru les choix offerts aux clients sur le Portail pour les partenaires du Registre des entreprises de l'Ontario de manière à ce qu'il y ait plus de deux fournisseurs de services; on avait ainsi ajouté quelque 2 500 organisations intermédiaires servant plus de 41 000 entreprises en date de février 2024. Grâce à l'accroissement du Portail pour les partenaires, une voie numérique pour les services d'enregistrement des entreprises, le consommateur bénéficie d'une gamme de choix plus vaste et d'une concurrence accrue sur le marché. Le ministère a distribué de manière proactive des clés de société, qui permettent à plus de 130 000 entreprises d'accéder au Registre des entreprises de l'Ontario.
- On a soutenu la stratégie de réduction du fardeau du gouvernement en apportant des changements qui permettent aux entreprises d'économiser du temps et de l'argent. Depuis 2018, le ministère a permis aux entreprises d'économiser plus de 53 millions de dollars par an et a réduit les exigences de conformité réglementaire de 3,4 %.
- Le ministère a répondu efficacement à plusieurs audits d'optimisation des ressources réalisés par la vérificatrice générale de l'Ontario à l'égard de 10 autorités administratives qu'il supervise, tout particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration de la prestation des services, au renforcement de la sécurité publique, à l'accroissement de la transparence et de la responsabilité, et à l'amélioration de la protection des consommateurs. On a ainsi collaboré avec les autorités administratives concernées pour élaborer des plans en vue de mettre en œuvre plus de 150 recommandations issues des audits et de présenter des comptes rendus réguliers à cet égard, en plus d'évaluer et de mettre en application les

recommandations adressées au ministère en matière de gouvernance, de politiques et de changements législatifs.

- On a amélioré les mécanismes de gouvernance de trois autorités administratives (Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles, Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario et Ontario One Call) dans la foulée d'arrêtés du ministre selon lesquelles il fallait faciliter l'établissement d'un modèle de gouvernance plus efficace et rentable, et voir à ce que l'on puisse, avant tout chose, accorder la priorité aux mandats de protection des consommateurs et de sécurité publique des autorités administratives. On a également délivré des arrêtés du ministre à l'intention du Conseil ontarien de l'immobilier, lesquels seront mis en œuvre en 2024-2025.
- Le 23 octobre 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi 142, *Loi de 2023 pour mieux servir les consommateurs et les entreprises*, qui a reçu la sanction royale le 6 décembre 2023. Cet instrument législatif établit la nouvelle *Loi de 2023 sur la protection du consommateur* et modifie la *Loi sur les renseignements concernant le consommateur* afin de mieux protéger les consommateurs sur le marché, de leur faciliter la tâche pour ce qui est d'accéder à leurs renseignements de crédit et de contrôler ceux-ci, et de rendre les dispositions législatives plus simples et plus faciles à suivre pour les entreprises. Grâce à des mesures de protection plus fortes pour les consommateurs et à une plus grande conformité de la part des entreprises, on sera mieux à même de renforcer la confiance sur le marché, tout en soutenant la croissance économique continue de l'Ontario. Pour que la nouvelle *Loi de 2023 sur la protection du consommateur* puisse entrer en vigueur officiellement, il faut élaborer des règlements et les mettre en place. Le ministère commencera à consulter les intervenants en 2024 sur les versions provisoires des règlements nécessaires à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.
- Le 1^{er} octobre 2023, des changements sont entrés en vigueur; ceux-ci donnent aux entreprises et aux sociétés régies par huit lois du domaine du droit des affaires et par la *Loi de 1998 sur les condominiums* la possibilité d'organiser des réunions virtuelles ou hybrides et d'animer d'autres rencontres virtuelles de la manière qui leur convient le mieux. On a apporté ces changements pour créer le même effet que les mesures temporaires qui avaient été prises pendant la pandémie, lorsque les grands rassemblements en personne étaient interdits. Toutefois, ces changements vont plus loin que le cadre temporaire établi alors, car ils clarifient certaines exigences sur la manière dont on peut tenir des réunions et d'autres rencontres virtuelles, en plus de mettre en place des mesures de protection en lien avec les réunions virtuelles.
- Le 1^{er} décembre 2023, une deuxième série de changements dans le cadre de *Loi de 2002 sur la confiance envers les services immobiliers* est entrée en vigueur. Entre autres choses, ces changements renforcent les exigences en matière de divulgation et d'autres obligations qui concernent les personnes inscrites afin de mieux protéger les consommateurs de services immobiliers, d'améliorer les choix offerts à ceux-ci et d'actualiser les pouvoirs et les outils du Conseil ontarien de l'immobilier.

- On a mis à jour les normes relatives au vin prévues par la *Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance* de manière à ce qu'elles correspondent aux processus actuels de fabrication du vin.
- Le 22 novembre 2023, le ministère a présenté le projet de loi 153, *Loi de 2024 sur la construction sécuritaire des infrastructures*. Cette loi, si elle est adoptée, modifiera la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario* afin, entre autres choses, d'améliorer le système de localisation des infrastructures souterraines de l'Ontario, tout en maintenant la sécurité et en contribuant à garantir le fonctionnement efficace et durable de One Call.
- On a établi, en mars 2024, une exemption des tarifs généraux du marché habituellement imposés aux fournisseurs tiers qui souhaitent capter des images vidéo dans les installations des Archives de l'Ontario. L'exemption des tarifs vise à réduire le fardeau financier et à faciliter l'accès aux Archives de l'Ontario pour les entreprises, les organisations et les artistes, tout en invitant ceux-ci à trouver des moyens nouveaux et novateurs d'aider à faire connaître les Archives de l'Ontario comme source première de renseignements historiques d'importance provinciale. L'exemption des tarifs s'inscrit dans le cadre de la priorité du gouvernement qui consiste réduire le fardeau administratif et les coûts pour la population ontarienne. Le ministère vise à soutenir l'établissement de partenariats harmonisés, à mieux faire connaître le travail des Archives de l'Ontario et à contribuer à l'avancement des priorités du gouvernement, telles que la promotion des collections et la sensibilisation à l'histoire des Noirs et des collectivités autochtones, le tout dans l'esprit des démarches de vérité et de réconciliation.

Personnes et culture :

- Les Archives de l'Ontario ont collaboré avec ServiceOntario pour :
 - élaborer un processus simple, à guichet unique, afin de réduire le fardeau imposé aux collectivités autochtones, de même qu'aux organisations et aux membres des familles qui tentent de trouver les actes de décès des enfants qui ont fréquenté les pensionnats indiens;
 - supprimer définitivement, dans le cadre de ce processus, les frais associés aux recherches dans les registres de décès, aux certificats de décès et aux copies certifiées conformes de documents en lien avec l'enregistrement de décès.
- Les Archives de l'Ontario continuent de travailler avec les collectivités autochtones et les partenaires ministériels pour donner accès aux documents relatifs à l'histoire des pensionnats indiens.
- Les Archives publiques de l'Ontario ont établi des relations et ont contribué à la sensibilisation culturelle au moyen de la présentation et de la promotion de documents d'archives :
 - On a veillé à mieux faire connaître l'histoire des Noirs en collaborant avec les musées d'histoire de la Ville de Toronto, la Canadian Association of Black

Journalists et d'autres organisations à l'occasion d'une célébration tenue au St. Lawrence Hall de Toronto en vue de souligner le 200^e anniversaire de la naissance de Mary Ann Shadd Cary. L'événement a été diffusé dans le cadre d'un épisode de l'émission *Ideas* du réseau CBC. Les documents du fonds Mary Ann Shadd Cary, conservés par les Archives de l'Ontario, ont aussi été ajoutés au Registre de la Mémoire du monde du Canada de la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CCUNESCO).

- o On a collaboré avec l'Ontario Black History Society à la mise sur pied d'une nouvelle exposition en ligne intitulée « L'esclavage et son abolition dans le Haut-Canada ».
- o On a élaboré un programme de développement professionnel d'une semaine offert sur place à l'intention des membres du personnel enseignant afin de les aider à mieux connaître les Archives de l'Ontario et leurs ressources, et à y recourir davantage.
- On a accru la portée du projet pilote de traduction en y intégrant l'ensemble des tablettes iPad dans les centres de services de ServiceOntario afin que les clients puissent accéder à une application de traduction. Grâce à une vidéo didactique et à un outil permettant de recueillir des données sur l'utilisation et des commentaires, le projet pilote de portée accrue offre une expérience inclusive aux clients. L'utilisation de tablettes iPad dotées d'une application de traduction dans les centres de services publics permet à un plus grand nombre d'Ontariens et d'Ontariennes d'accéder aux services dont ils(elles) ont besoin. Par exemple, récemment, on a eu recours à l'application pour traduire de l'anglais à l'arabe afin d'aider un client à Sault Ste. Marie. En date de février 2024, ServiceOntario s'employait à mettre à l'essai cinq types d'appareils différents dans ses centres publics et privés. Dans le cadre de ce programme, on continue de recueillir des données auprès des utilisateurs; on formulera ensuite une recommandation sur l'appareil qu'il convient de choisir. Cela permettra à ServiceOntario d'offrir des services de traduction cohérents dans tous les centres de services en personne de la province.
- On a prolongé de manière permanente de trois ordonnances temporaires rendues en vertu de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et de la *Loi sur le changement de nom* afin de dispenser les Autochtones (dispense de frais) des frais liés aux produits et aux services d'état civil, y compris les frais associés à ce qui suit :
 - o les personnes survivantes des pensionnats indiens et les membres de leurs familles qui souhaitent changer leur nom afin de récupérer un nom traditionnel et les Autochtones qui veulent remplacer leur nom au complet par un nom unique lorsque cela est conforme à leur culture traditionnelle;
 - o l'enregistrement fait en retard des décès d'enfants autochtones ayant fréquenté les pensionnats;

- o les recherches dans les registres de décès, les certificats de décès et les copies certifiées conformes de documents en lien avec l'enregistrement de décès lorsqu'il est question d'enfants autochtones qui ont fréquenté les pensionnats.
- En outre, le ministère a obtenu l'autorisation d'établir une dispense permanente de frais pour les copies certifiées et non certifiées de documents en lien avec l'enregistrement de décès et de documents d'archives connexes pour les collectivités autochtones, de même que les organisations et les membres des familles concernées, le tout à l'appui des démarches de réconciliation.
- On a poursuivi la modernisation de la formation offerte par le ministère aux membres de la direction et du personnel. On a notamment mis au point ou modernisé, selon le cas, 150 produits d'apprentissage numérique à l'appui des utilisateurs du Système intégré de gestion de l'information financière, en plus d'élaborer, à l'intention des membres du personnel du ministère, des programmes d'apprentissage en ligne sur d'autres sujets, y compris la lutte contre les cybermenaces et l'utilisation appropriée de l'IA générative.
- On a fait un pas en avant notable dans le cadre de l'engagement de la FPO en faveur de la diversité et de l'inclusion : les membres du personnel de la FPO peuvent désormais indiquer leurs pronoms de préférence dans l'affichage de leur nom. C'est un moyen simple, mais grandement efficace de montrer que chaque personne est respectée dans ce qu'elle est et la manière dont elle veut qu'on s'adresse à elle.

Tableau 3 : Ministère – Dépenses réelles provisoires 2023-2024*

Type de dépenses	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024 ¹
Fonctionnement	1 105,8 M\$
Immobilisations	25,5 M\$
Effectif ²	4580,51

***Remarque :** Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

² Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario, au 31 mars 2024.

MESURES DE RENDEMENT CLÉS

Excellence en matière de prestation de services				
Indicateur	Valeur et date cibles	Valeur et date cibles	Valeur et date cibles	Valeur et date cibles
% des normes de service et des garanties connexes du ministère des Services au public et aux entreprises pour lesquelles on a atteint ou dépassé les objectifs	82,2 %; 31 mars 2018	90,7 %; 31 mars 2022	95,6 %; 31 mars 2023	90 %; 31 mars 2024
Notes : - Les résultats du ministère sont une agrégation des résultats des secteurs de programme - Les résultats sont recueillis tous les trimestres				
Programmes contribuant au résultat associé à l'IRC - Programme des services organisationnels de technologie de l'information - Services opérationnels pour la fonction publique - ServiceOntario				
% de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation des services du ministère des Services au public et aux entreprises	90,2 %; 31 mars 2018	83,9 %; 31 mars 2022	82,4 %; 31 mars 2023	90 %; 31 mars 2024
Notes : - Les résultats du ministère sont une agrégation des résultats des secteurs de programme - Les résultats sont recueillis tous les trimestres				
Programmes contribuant au résultat associé à l'IRC - Programme des services organisationnels de technologie de l'information - Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels - Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données - ServiceOntario				

Les résultats du ministère sont une agrégation des résultats des secteurs de programme, dont certains sont mis en évidence dans la section ci-dessous :

Services opérationnels pour la fonction publique et services financiers organisationnels

Programme/service	Norme de service	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2022-2023
		Objectif = 95 %	
Service des documents officiels – Délivrance de documents	Les clients seront satisfaits des services offerts.	95,7 %	96,6 %

Protection de la vie privée, Archives publiques, numérique et données

Programme/service	Norme de service	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2022-2023
		Objectif = 90 %	
Archives – Demandes de renseignements ³	On répondra aux demandes reçues par la poste dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	91,7 %	90,1 %
Archives – Commandes de reproduction	On répondra aux demandes de reproduction dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	88,2 %	95,0 %

ServiceOntario

Les principales normes de service de ServiceOntario mesurent le pourcentage de transactions effectuées dans les délais impartis et l'efficacité des processus de prestation de services, y compris sept services assortis de garanties de remboursement. ServiceOntario a respecté ou dépassé la plupart de ses normes de service en 2023-2024. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de services auxquels s'applique une norme et le pourcentage d'entre eux qui ont atteint leur cible.

³ La norme de service concernant les demandes de renseignements « On traitera les demandes de renseignements et on y répondra dans les 30 jours ou dans le délai prolongé autorisé », ainsi que d'autres statistiques sur les demandes d'accès à l'information, sont maintenant publiées annuellement par la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario et sont [accessibles en ligne](#) dans la section Rapport annuel, sous Télécharger toutes les statistiques.

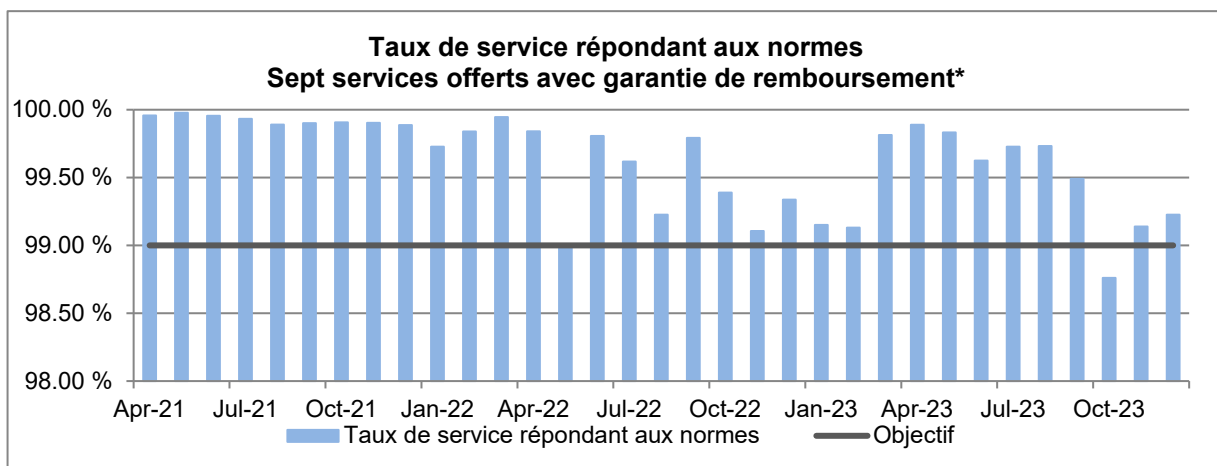
Catégorie	Nombre de normes de service	Normes avec objectif atteint*
Service à la clientèle	2	100 %
Information	2	100 %
Permis, licences, certificats et enregistrements	37	92 %
Approbations et décisions	3	33 %
TOTAL	44	89 %

Remarque : Données rapportées au troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. Les catégories énumérées dans ce tableau comprennent plusieurs secteurs d'activité dont d'occupe ServiceOntario.

ServiceOntario offre sept services avec garantie de remboursement : la demande en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès, la demande prioritaire en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès, et la commande en ligne de plaques d'immatriculation personnalisées.

On a atteint les normes établies pour les services offerts avec garantie de remboursement par ServiceOntario dans 99,8 % des cas en moyenne d'avril 2020 à décembre 2022 (se reporter à la figure 1). L'objectif pour 2024-2025 est de maintenir un taux de service répondant aux normes de plus de 99 % grâce à un contrôle rigoureux des processus et à des améliorations continues.

Figure 1 : Taux de service répondant aux normes



*Depuis octobre 2021, ServiceOntario était responsable de sept services offerts avec garantie de remboursement.

Remarque : Données relatives aux garanties de remboursement indiquées dans la figure 1 au troisième trimestre de l'exercice 2023-2024 (décembre 2023).

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Programme/service	Norme de service	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2022-2023
		Objectif = 95 %	
Satisfaction des clients des services de TI	% des clients satisfaits des services offerts	93,0 %	94,3 %

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Services aux aînés et de
l'Accessibilité

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux du ministère	3
Programmes du ministère.....	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	11
Données financières détaillées	12
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	12
Données d'analyse des tendances historiques	14
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	14
Organigramme du ministère – Version accessible.....	17
Dépenses réelles provisoires du MSAA – 2023-2024	33
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	33

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) soutient la santé et le bien-être des personnes handicapées et des personnes âgées de l'Ontario en s'efforçant d'améliorer leur qualité de vie et en élaborant des programmes pour les aider à rester en sécurité, en santé, indépendantes et engagées dans leur collectivité. Pour ce faire, il élimine et prévient les obstacles afin d'améliorer l'accessibilité, modifie les perceptions et met de l'avant les avantages d'un Ontario inclusif, accessible et ouvert aux personnes de tous âges et de toutes capacités.

Programmes du ministère

Le ministère soutient, conçoit et met en œuvre des programmes et des services publics pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Le ministère, qui intervient comme agent de changement positif, joue un rôle de chef de file en adoptant l'optique de l'accessibilité et du vieillissement de la population lorsqu'il donne des conseils sur l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux ayant des répercussions sur les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les programmes du ministère sont principalement mis en œuvre par le biais de deux volets d'ententes de paiements de transfert : les programmes de subventions annuelles et les programmes d'initiatives stratégiques et de partenariats permanents.

Programmes de subventions

- **Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés** – Subventions allant de 1 000 \$ à 25 000 \$ pour aider les organismes communautaires à offrir des possibilités d'inclusion sociale, de bénévolat et d'engagement communautaire aux personnes âgées depuis leur domicile ou dans d'autres environnements sécuritaires.
- **Programme des centres de vie active pour personnes âgées** – Ce programme propose aux personnes âgées des activités sociales, culturelles, éducatives et récréatives qui favorisent la santé, le bien-être et les liens sociaux.

- **Programme InterActions pour le changement** – Ce programme fournit des fonds aux organismes sans but lucratif, aux organisations industrielles et aux associations professionnelles afin de leur permettre de sensibiliser leurs intervenants à la valeur et aux avantages de l'accessibilité et de soutenir la conformité aux lois sur l'accessibilité.
- **Programme de subventions pour des collectivités inclusives** – Ce programme veille à ce que les administrations locales et les organismes communautaires tiennent compte des Ontariens de tous âges et de toutes capacités à chaque étape de la planification et du développement communautaires. Les collectivités inclusives se veulent une solution à la fois aux possibilités et aux défis que pose une population vieillissante en créant des environnements physiques et sociaux propices à un mode de vie indépendant et actif.

Programmes de partenariat stratégique

- **Le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV)** aide les enfants, les adultes et les personnes âgées à mobilité réduite à continuer à vivre en toute sécurité dans leur logement, à éviter de perdre leur emploi et à participer aux activités de leur collectivité. Les personnes admissibles peuvent recevoir des subventions d'un montant maximal de 15 000 \$ à vie pour modifier et adapter leur habitation et pour acheter des appareils, ainsi que des subventions d'un montant maximal de 15 000 \$ tous les 10 ans pour apporter des modifications à leur véhicule.
- **Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario (PMAO)** renforce les capacités communautaires de manière à soutenir les personnes âgées à risque ou victimes de mauvais traitements, à sensibiliser le public au sujet des mauvais traitements envers les aînés par l'éducation et à améliorer les connaissances des intervenants de première ligne et des professionnels des services.
- **Le programme Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario** est le programme d'assurance de la conformité du ministère qui vise à garantir la conformité aux normes d'accessibilité et aux autres exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

- **La Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FARFO)** soutient les aînés francophones de l'Ontario en mettant l'accent sur les priorités de projet suivantes : relier les aînés francophones à l'information, aux services et aux occasions d'engagement social; accroître l'accès des aînés francophones à l'information et aux services juridiques; et prévenir les mauvais traitements envers les aînés et soutenir les aînés francophones à risque.
- **La Société Alzheimer de l'Ontario** administre le programme Trouvez votre chemin, qui vise à créer des collectivités-amies des personnes atteintes de démence. Le programme offre des activités de sensibilisation aux questions liées à la démence et renseigne la population, notamment au sujet des risques et des ressources en matière de sécurité.
- **Le Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés (supervisé par l'Université Queen's)** vise à renforcer la capacité des collectivités et des provinces à créer et à maintenir plus de collectivités-amies des aînés en Ontario.
- **L'Association des centres pour aînés de l'Ontario (OACAO)** offre des activités visant à coordonner l'organisation et la tenue d'ateliers sur la vie active des personnes âgées dans l'ensemble de l'Ontario et à renforcer les capacités du secteur des centres de vie active pour personnes âgées.
- **La Assaulted Women's Helpline offre la Seniors Safety Line (ligne d'aide aux aînés)**, la seule ligne d'écoute et de soutien en cas de crise disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'échelle de la province pour les personnes âgées (ou les personnes agissant en leur nom) qui subissent ou risquent de subir des mauvais traitements.
- **Crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés :** Crédit d'impôt remboursable sur le revenu des particuliers, administré par le ministère des Finances, pour aider les personnes âgées de 70 ans ou plus à revenu faible ou modéré ayant des dépenses médicales admissibles, y compris des dépenses liées au vieillissement à domicile.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

En 2024-2025, le ministère continuera de travailler à l'amélioration de la vie des personnes âgées et des personnes handicapées dans tout l'Ontario pour les aider à mener une vie active et saine, tout en étant en sécurité et intégrées socialement.

Pour ce faire, il ciblera des priorités clés, comme :

- promouvoir un Ontario inclusif et accessible;
- appuyer la qualité de vie et le bien-être des aînés et des personnes handicapées;
- promouvoir une réglementation moderne.

Promouvoir un Ontario inclusif et accessible

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité travaille avec le gouvernement et les principaux partenaires et intervenants, y compris les collectivités, les entreprises et d'autres partenaires, pour aider les Ontariens âgés à rester en sécurité, en santé, indépendants et engagés dans leur collectivité, ainsi que pour éliminer et réduire les obstacles afin que les personnes handicapées puissent atteindre leur plein potentiel, notamment :

- en aidant chaque année plus de 1 200 personnes, dont des personnes âgées, à rendre leur logement plus sécuritaire et plus accessible grâce au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules. Les adultes et les enfants à mobilité réduite admissibles pourront recevoir une subvention maximale de 15 000 \$ pour apporter des modifications à leur habitation, à leur véhicule, ou aux deux, afin de vivre en toute sécurité et confortablement dans leur maison, d'éviter de perdre leur emploi et de participer aux activités de leur collectivité.
- en collaborant avec le ministère des Transports pour améliorer l'intégration régionale des tarifs et des services pour les personnes handicapées.

Résultats escomptés – Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et les Ontariens âgés sont évités et supprimés dans la mesure du possible dans tous les domaines de la vie quotidienne, ce qui permet de réduire l'isolement social et économique et d'améliorer la santé en général.

Indicateur de rendement clé (IRC) – Énoncé de résultat : Supprimer les obstacles pour les personnes handicapées	
Indicateur	Valeur et date cibles
Pourcentage d'organisations assujetties qui sont conformes aux quatre exigences fondamentales (politiques, plans, rétroaction et formation) d'une vérification dirigée par le ministère (aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire).	77 % (Décembre 2024)

Appuyer la qualité de vie et le bien-être des aînés et des personnes handicapées

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité adopte l'optique de l'accessibilité et du vieillissement de la population pour collaborer avec l'ensemble du gouvernement et avec des partenaires clés, notamment les municipalités et les organismes communautaires, afin d'éclairer les politiques et les programmes qui soutiennent les personnes âgées et les personnes handicapées.

Grâce à une collaboration intergouvernementale, le ministère soutiendra l'intégration des services de soins, tels que les soins dentaires, les soins aux personnes atteintes de démence, les soins palliatifs et les soins à domicile et en milieu communautaire, afin que les Ontariens âgés puissent vivre chez eux en ayant accès à ces soins. Plus précisément, le ministère :

- continuera d'appuyer 316 initiatives du Programme des centres de vie active pour personnes âgées, notamment 17 nouveaux programmes établis en 2023-2024, afin que davantage de personnes âgées de l'Ontario, plus particulièrement celles qui sont isolées, aient la possibilité de demeurer actives et de participer aux activités de leur collectivité;
- offrira aux personnes âgées des possibilités de rester actives et engagées dans leur collectivité, en particulier par le biais de projets qui soutiennent des populations spécifiques, en continuant à investir jusqu'à 6 millions de dollars dans le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés;
- augmentera le financement de la Seniors Safety Line pour composer avec l'augmentation du nombre d'appels afin que les aînés puissent accéder au soutien dont ils ont besoin, en versant près de 1,0 million de dollars sur trois ans (à partir de 2023-2024).

Résultats escomptés – Améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées et leur fournir les services dont elles ont besoin.

IRC – Énoncé de résultat : Amélioration de l'accès aux services pour les personnes âgées.	
Indicateur	Valeur et date cibles
Nombre de participants aux programmes servis par les programmes et le financement du MSAA	785 000 (31 mars 2025)

IRC – Énoncé de résultat : Fournir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin.	
Indicateur	Valeur et date cibles
Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formations organisées à l'intention des personnes âgées, des soignants, des fournisseurs de services et d'autres participants	18 000 (31 mars 2025)

Promouvoir une réglementation moderne

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité veille à ce que les organisations publiques, privées et à but non lucratif comprennent et respectent les normes d'accessibilité provinciales en offrant des activités d'aide à la conformité, de vérification, d'inspection et d'application de la loi.

En 2024-2025, le ministère examinera le quatrième examen législatif de la LAPHO et d'autres contributions telles que les recommandations des comités d'élaboration des normes afin d'élaborer un plan d'action pangouvernemental pour un Ontario plus inclusif pour les personnes handicapées, comprenant des mesures réalistes et efficaces dans les domaines clés de la vie quotidienne.

Résultats escomptés – Les entreprises, les organisations à but non lucratif et le secteur parapublic sont mieux informés et respectent les lois sur l'accessibilité, ce qui favorise un Ontario inclusif et accessible.

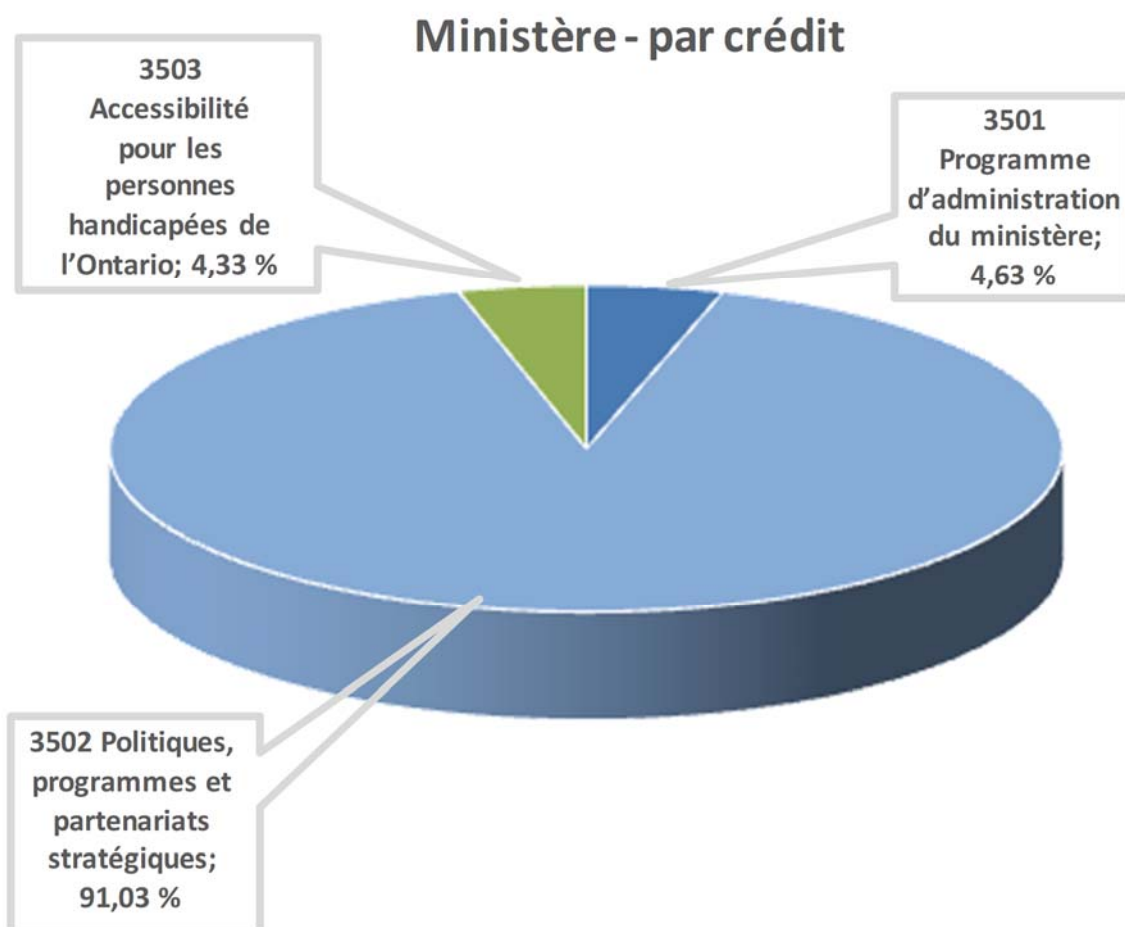
IRC – Énoncé de résultat : Éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en favorisant un Ontario inclusif et accessible.	
Indicateur	Valeur et date cibles
Pourcentage de vérifications de conformité d'organismes qui sont clôturées sans être transmises à un inspecteur.	96 % (décembre 2024)

IRC – Énoncé de résultat : Éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées	
Indicateur	Valeur et date cibles
Pourcentage d'organisations assujetties qui sont conformes aux quatre exigences fondamentales (politiques, plans, rétroaction et formation)	77 % (Décembre 2024)

Dépenses prévues du ministère 2024-2025

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	185,65 \$
Immobilisations	0,00 \$
TOTAL	185,65 \$



Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Crédit/programme	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	8 533 700	971 000	12,8	7 562 700	7 859 300	6 756 492
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	168 997 500	(379 100)	(0,2)	169 376 600	157 750 300	223 707 796
Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	8 046 400	113 700	1,4	7 932 700	7 610 200	6 752 978
Total à voter – Charges de fonctionnement	185 577 600	705 600	0,4	184 872 000	173 219 800	237 217 266
Crédits législatifs	66 014		0,0	66 014	66 014	65 968
Total du ministère – Charges de fonctionnement	185 643 614	705 600	0,4	184 938 014	173 285 814	237 283 234
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Crédits législatifs	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	4 000		0,0	4 000	4 000	-
Biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	1 000		0,0	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000		0,0	1 000	1 000	-

Total du ministère – Biens immobilisés	2 000		0,0	2 000	2 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	185 647 614	705 600	0,4	184 942 014	173 289 814	237 283 234

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

Données d'analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels	Chiffres réels	Prévisions	Prévisions
	2021-2022*	2022-2023*	2023-2024*	2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	126 544 737	237 283 234	184 942 014	185 647 614
		87,5 %	-22,1 %	0,4 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Conseil consultatif des normes d'accessibilité

Le Conseil consultatif des normes d'accessibilité, établi en vertu de la loi, est chargé d'offrir des conseils stratégiques au ministre responsable de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en ce qui a trait au processus et aux progrès en matière de normes d'accessibilité, à la mise en œuvre de cette loi et à d'autres questions relatives à l'accessibilité.

Office de réglementation des maisons de retraite

Le ministère est chargé de l'élaboration des politiques et des règlements se rapportant à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et de la gestion des rapports de responsabilisation du gouvernement avec l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). L'ORMR est un organisme de réglementation autofinancé et indépendant établi en vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et chargé de mettre en application et d'exécuter la Loi et ses règlements d'application pour le compte du gouvernement. Les responsabilités de l'ORMR sont les suivantes :

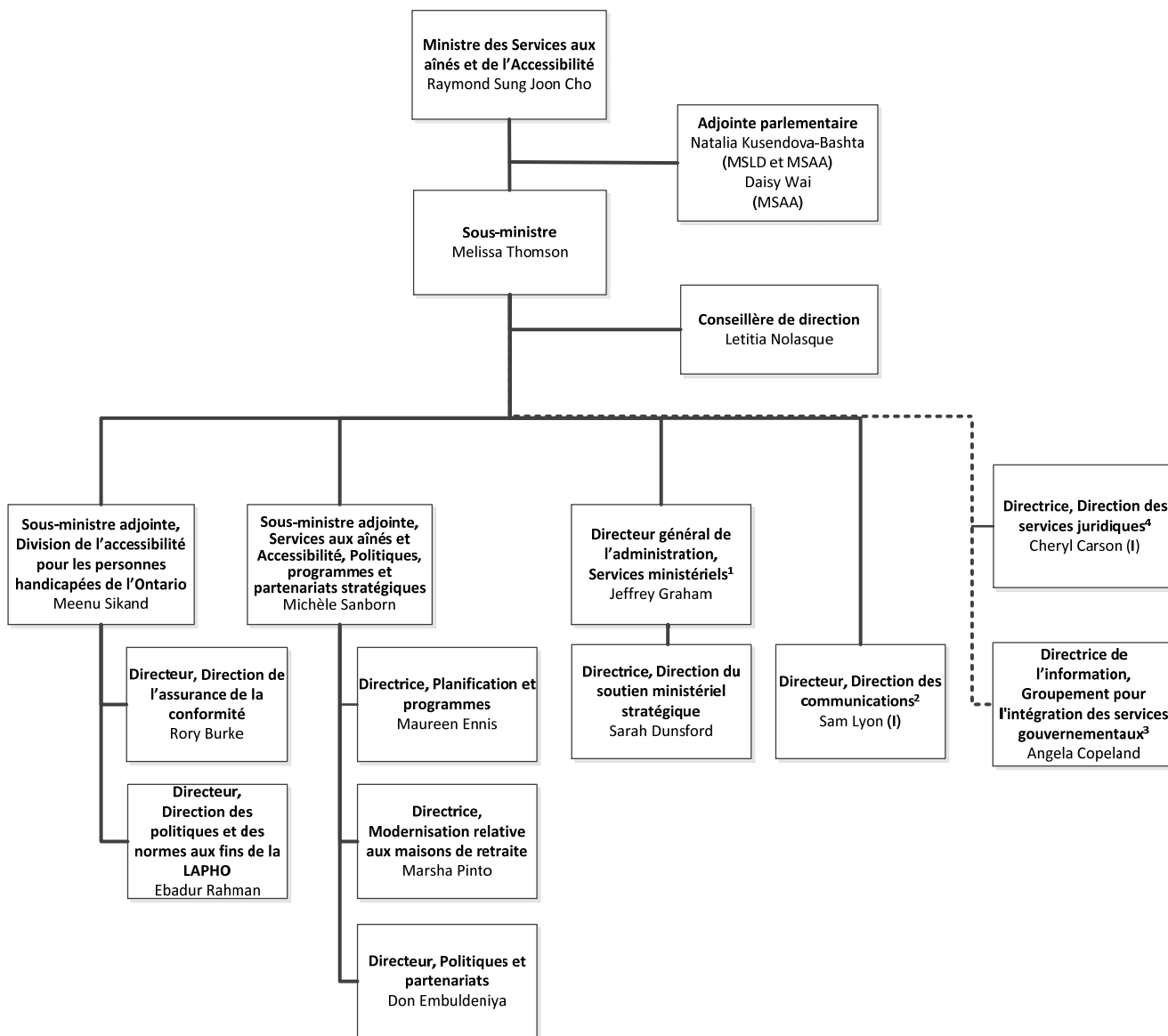
- délivrer des permis aux maisons de retraite et tenir un registre public des titulaires de permis;
- fournir des renseignements aux titulaires de permis, aux consommateurs et au public au sujet de la Loi;

- effectuer des inspections et des enquêtes ainsi que faire appliquer la Loi;
- traiter les plaintes des consommateurs concernant les maisons de retraite.

L'ORMR continue de jouer un rôle important pour ce qui est de communiquer avec les maisons de retraite et de les appuyer, en travaillant avec le ministère en vue de fournir à ces maisons les ressources et les lignes directrices nécessaires sur la prévention et le contrôle des infections conformément aux conseils du médecin hygiéniste en chef.

Organigramme du ministère

Avril 2024



1 – Offre des services au ministère des Soins de longue durée et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

2 – Offre des services au ministère des Soins de longue durée et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

3 - Relève également du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique, ministère des Services au public et aux entreprises.

4 - Relève également du sous-ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport, du ministère des Affaires francophones, du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme et du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général.

Remarque : « (I) » désigne un poste intérimaire.

Organigramme du ministère – Version accessible

1. Raymond Sung Joon Cho, Ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité
 - 1.1 Daisy Wai, adjointe parlementaire (MSAA)
 - 1.2 Natalia Kusendova-Bashta, adjointe parlementaire (MSLD-MSAA)
2. Melissa Thomson, sous-ministre
 - 2.1 Letitia Nolasque, conseillère de direction
 - 2.2 Meenu Sikand, sous-ministre adjointe, Division de l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
 - 2.2.1 Ebadur Rahman, directeur, Direction des politiques et des normes aux fins de la LAPHO
 - 2.2.2 Rory Burke, directeur, Direction de l'assurance de la conformité
 - 2.3 Michèle Sanborn, sous-ministre adjointe, Services aux aînés et Accessibilité, Politiques, programmes et partenariats stratégiques
 - 2.3.1 Maureen Ennis, directrice, Planification et programmes
 - 2.3.2 Don Embuldeniya, directeur, Politiques et partenariats
 - 2.3.3 Marsha Pinto, directrice, Modernisation relative aux maisons de retraite
 - 2.4 Jeffrey Graham, Directeur général de l'administration et sous-ministre adjoint, Services ministériels (1)
 - 2.4.1 Sarah Dunsford, directrice, Direction du soutien ministériel stratégique
 - 2.5 Sam Lyon, directeur par intérim, Direction des communications (2)
 - 2.6 Angela Copeland, directrice de l'information et sous-ministre adjointe, Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services de santé (3)
 - 2.7 Cheryl Carson, directrice par intérim, Direction des services juridiques (4)
« oggh »

NOTES EN BAS DE PAGE

1. Offre des services au ministère des Soins de longue durée et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.
2. Offre des services au ministère des Soins de longue durée et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.
3. Relève également du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique, ministère des Services au public et aux entreprises.
4. Relève également du sous-ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport, du ministère des Affaires francophones, du ministère des Affaires autochtones, du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme et du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général.

Remarque : « (I) » désigne un poste intérimaire.

RAPPORT ANNUEL : RÉSULTATS 2023-2024

En 2023-2024, le ministère a progressé dans la réalisation de ses principales priorités, soit améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées, leur fournir les services dont elles ont besoin, et réduire ou éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées. Le ministère a soutenu le plan du gouvernement visant à bâtir un avenir caractérisé par une amélioration de la qualité et du niveau de vie grâce à des initiatives délibérées visant à créer un Ontario inclusif et sans obstacle où les personnes âgées et les personnes handicapées sont indépendantes, en sécurité, actives et intégrées socialement.

Le ministère a réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de l'accessibilité en Ontario pour tout le monde, et dans la promotion des avantages de collectivités et de lieux de travail accessibles et diversifiés du point de vue de l'âge dans lesquels chacun est traité avec respect, joue un rôle actif et aspire à un avenir intéressant. Le ministère :

- a réalisé 1 285 vérifications d'entreprises, d'organismes à but non lucratif et d'organisations du secteur parapublic axées sur le respect de la loi en matière d'accessibilité, afin que ces organisations soient mieux informées et respectent les exigences en matière d'accessibilité;
- a participé à diverses initiatives et stratégies de ministères partenaires et a exercé une influence à cet égard afin de prévenir les obstacles à l'accessibilité ou de veiller à ce que ces obstacles soient éliminés et à ce que les personnes handicapées soient prises en compte de manière significative :
 - o a collaboré avec l'Association of Municipalities of Ontario pour organiser une séance sur les collectivités-amies des aînés à l'intention des municipalités afin de promouvoir la connaissance et l'adoption du modèle des collectivités-amies des aînés;
 - o a coprésidé le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés, notamment en soutenant des projets visant à relever les données probantes et les options en matière de politiques en ce qui touche les nouvelles technologies favorisant le vieillissement à domicile, la prévention des mauvais traitements envers les aînés et le soutien au logement pour une population de personnes âgées diversifiée.

Promouvoir un Ontario inclusif et accessible

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité travaille avec le gouvernement et les principaux partenaires et intervenants, y compris les municipalités et les entreprises, pour aider les Ontariens âgés à rester en sécurité, en santé, indépendants et engagés dans leur collectivité, ainsi que pour éliminer et réduire les obstacles afin que les personnes handicapées puissent atteindre leur plein potentiel.

En 2023-2024, le ministère a réalisé des progrès significatifs dans ce domaine prioritaire, notamment :

- Soutien de 15 projets dans le cadre du programme InterActions pour le changement, afin d'aider les organisations à but non lucratif de divers secteurs à élaborer des outils et des ressources éducatives pour rendre l'Ontario plus accessible et plus ouvert aux personnes de toutes capacités, et ce, grâce à un investissement de 1,5 million de dollars;
- Promotion de l'amélioration des infrastructures accessibles et adaptées aux personnes âgées afin d'aider les personnes handicapées et les personnes âgées à rester engagées dans leur quartier grâce à 15 projets financés par l'intermédiaire du Programme de subventions pour des collectivités inclusives;
- Soutien de l'administration du Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, au moyen duquel on récompense les Ontariens et les organismes de l'Ontario qui informent les gens au sujet des avantages de l'inclusion et favorisent l'apport de changements bénéfiques dans leur collectivité, afin d'améliorer la qualité de vie et les expériences des personnes handicapées en Ontario;
- Réalisation de 972 vérifications portant sur le respect des articles énonçant les exigences générales des Normes d'accessibilité intégrées et de la LAPHO, ainsi que des normes relatives au service à la clientèle, à l'information et aux communications, aux transports, à l'emploi et à l'aménagement des espaces publics.

Résultats escomptés – Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et les Ontariens âgés sont évités et supprimés dans la mesure du possible dans tous les domaines de la vie quotidienne, ce qui permet de réduire l'isolement social et économique et d'améliorer la santé en général.

Résultat du programme : Supprimer les obstacles pour les personnes handicapées grâce à la volonté des organisations de fournir leurs biens, services ou installations de manière accessible.			
Indicateur	Valeur de référence et date	Valeur de la tendance et date	Valeur et date cibles
Pourcentage d'organisations assujetties vérifiées qui sont conformes aux quatre exigences fondamentales (politiques, plans, rétroaction et formation) au début de la vérification (aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire).	Valeur de référence : 64 % 31 décembre 2018	31 décembre 2022 : 67 % 31 décembre 2023 : 65 %	Valeur cible : 77 % 31 décembre 2024
Note : Les taux de conformité à ces exigences reflètent la compréhension par la communauté réglementée de ses obligations et sa volonté d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées.			

Appuyer la qualité de vie et le bien-être des aînés et des personnes handicapées

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité adopte l'optique de l'accessibilité et du vieillissement de la population pour collaborer avec l'ensemble du gouvernement et avec des partenaires clés, notamment les municipalités et les organismes communautaires, afin d'éclairer les politiques et les programmes qui soutiennent les personnes âgées et les personnes handicapées.

En 2023-2024, le ministère mettra l'accent sur ce qui suit :

- Soutien de plus de 280 projets dans le cadre du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés qui aident les organisations et les groupes communautaires sans but lucratif locaux à offrir des programmes et des possibilités qui encouragent l'inclusion sociale.
- Élargissement du Programme des centres de vie active pour personnes âgées afin d'investir dans 17 nouveaux bénéficiaires et de porter le nombre total de programmes non résidentiels de 299 à 316. Avec un investissement total de 14,5 M\$ dans des centaines d'organisations constituées en société, d'organisations à but non lucratif et de municipalités, les centres de vie active pour personnes âgées contribuent à promouvoir le bien-être, l'interaction sociale, l'éducation et les services de soutien pour que les personnes âgées restent actives, en santé et indépendantes.

- Maintien du financement offert dans le cadre du crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés, un crédit remboursable pour aider les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen à faire face à leurs dépenses médicales admissibles pour les soins à domicile, dont les soins auxiliaires, les appareils d'assistance respiratoire, les prothèses auditives et les aides à la marche.
- Remise des Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées pour souligner la contribution exceptionnelle de 16 aînés à leur collectivité et à la province, ainsi que leurs efforts en vue d'apporter des changements positifs dans la vie de la population ontarienne.

Résultats escomptés – Améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées et leur fournir les services dont elles ont besoin.

Résultats :

Résultat du programme : Amélioration de l'accès aux services pour les personnes âgées.			
Indicateur	Valeur de référence et date	Valeur de la tendance et date	Valeur et date cibles
Nombre de participants aux programmes servis par les programmes et le financement du MSAA	95 194 Valeur de référence (2020-2021)	353 654 Valeur actuelle (2022-2023)	785 000 Cible (2024-2025)
Cette mesure permet de suivre les participants qui ont pris part à des activités financées dans le cadre d'ententes de paiement de transfert stratégiques et autonomes avec la Société Alzheimer de l'Ontario, l'Université Queen's (Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés), Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario, La Marche des dix sous du Canada pour le PAHV, l'Association des centres pour aînés de l'Ontario et le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés. Les rapports futurs devraient comprendre le nombre de participants aux centres de vie active pour personnes âgées après la mise en œuvre de mécanismes de production de rapports améliorés au cours de l'exercice 2023-2024.			

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin			
Indicateur	Valeur de référence et date	Valeur de la tendance et date	Valeur et date cibles
Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation organisés à l'intention des personnes âgées, des soignants, des fournisseurs de services et d'autres participants	6 355 Valeur de référence (2020-2021)	15 453 Valeur actuelle (2022-2023)	18 000 Cible (2024-2025)

Résultats de programmes individuels

Programme d'adaptation des habitations et des véhicules

Le PAHV soutient la priorité du ministère d'offrir des programmes et des services qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées en aidant les Ontariens à modifier leur habitation et leur véhicule afin qu'ils puissent vivre en toute sécurité et participer aux activités de leur collectivité.

IRC – Énoncé de résultat : Éliminer les obstacles pour les personnes handicapées – Mesurer la volonté des organisations de fournir leurs biens, services ou installations de manière accessible.		
Résultat du programme : Améliorer l'accès aux services pour les personnes âgées		
Indicateur	Valeur de référence et date	Valeur de la tendance et date
<i>Nombre de participants aux programmes servis par les programmes et le financement du MSAA</i>	973	2022-2023 : 973 (nouveau programme pour le MSAA)

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin

Nom du programme	Description	Progrès	Résultats – Indicateurs			
			Nombre de participants aux programmes servis		Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation offerts	
			Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)	Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)
<i>Trouvez votre chemin</i>	La Société Alzheimer de l'Ontario offre le programme Trouvez votre chemin dans le cadre de la création de collectivités-amies des personnes atteintes de démence. Le programme Trouvez votre chemin offre des outils et de l'information concernant la sécurité adaptés aux personnes atteintes de démence afin de réduire le risque d'errance et de disparition, et de mettre en œuvre et de promouvoir les collectivités-amies des personnes atteintes de démence en Ontario.	Le programme Trouvez votre chemin appuie la priorité du ministère de fournir des programmes et des services qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées. Par exemple, il offre des programmes et des mesures de soutien communautaires qui aident davantage d'Ontariens âgés à vivre à domicile plus longtemps, réduisent l'isolement social, améliorent la sécurité et permettent de tirer parti des possibilités d'emploi ou de les développer.	31 972	33 862	2 085	7 736
<i>Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario (PMAO)</i>	PMAO mène des activités liées à la sensibilisation à la prévention des mauvais traitements envers les aînés, à la sensibilisation du public par l'éducation et à l'amélioration	PMAO soutient la priorité du ministère de fournir des programmes et des services visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en contribuant à la	21 157	44 184	3 779	2 298 *PMAO a pu toucher plus de personnes que

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin

Nom du programme	Description	Progrès	Résultats – Indicateurs			
			Nombre de participants aux programmes servis		Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation offerts	
			Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)	Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)
	des connaissances des intervenants de première ligne et des professionnels des services en les formant à reconnaître les personnes à risque ou victimes de mauvais traitements, à intervenir auprès de ces personnes et à les aider.	sensibilisation aux mauvais traitements et à la négligence à l'égard des personnes âgées par l'éducation du public, la formation des professionnels, la défense des droits et la coordination des services d'intervention, afin que les personnes âgées puissent vivre en toute sécurité et participer aux activités de leur collectivité.				pendant l'année de référence (2020-2021) grâce à un plus petit nombre d'ateliers.
Université Queen's (Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés)	L'Université Queen's met en œuvre le Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés, qui utilise une approche d'application et d'échange des connaissances pour renforcer le développement d'initiatives en matière de collectivités-amies des aînés inclusives et accessibles. Le programme informe le public en ce qui	Le Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés soutient la priorité du ministère de fournir des programmes et des services qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées en renseignant le public au sujet des collectivités-amies des aînés et en augmentant la connectivité.	15,000	2 474 *La diminution du nombre de participants au programme est attribuable aux différences dans les façons de compter les participants entre 2020-2021 et 2022-2023 pour tenir compte des	113	426

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin

Nom du programme	Description	Progrès	Résultats – Indicateurs			
			Nombre de participants aux programmes servis		Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation offerts	
			Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)	Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)
	concerne les collectivités-amies des aînés, accroît la connectivité au sein des collectivités et entre elles et contribue au renforcement des capacités locales.			autres modes de participation pendant la pandémie de COVID-19.		
<i>Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés</i>	Le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés, qui verse des subventions allant de 1 000 \$ à 25 000 \$, aide à soutenir la capacité des organismes communautaires à offrir des possibilités d'inclusion sociale, de bénévolat et d'engagement communautaire pour les personnes âgées.	Des organismes locaux ont reçu des fonds pour accroître leur capacité à servir les Ontariens âgés grâce à des possibilités fondées sur les besoins locaux et pour créer de nouveaux partenariats durables afin de mieux servir les membres de leur collectivité une fois que le financement du projet aura pris fin.	**Les bénéficiaires de subventions du Programme n'étaient pas tenus de rendre compte de ces mesures avant 2022-2023.	229 794	**Les bénéficiaires de subventions du Programme n'étaient pas tenus de rendre compte de ces mesures avant 2022-2023.	4 529
Association des centres pour aînés de l'Ontario (ateliers sur la vie active des personnes âgées)	L'Association des centres pour aînés de l'Ontario est un organisme à but non lucratif qui se consacre au développement de services,	Le travail de l'Association soutient la priorité du ministère de fournir des programmes et des services qui améliorent la qualité de	26 327	10 125 *Le programme Seniors'	282	117 *Le programme Seniors'

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin

Nom du programme	Description	Progrès	Résultats – Indicateurs			
			Nombre de participants aux programmes servis		Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation offerts	
			Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)	Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)
	de ressources et d'aides de qualité pour son réseau de centres communautaires pour aînés. L'Association reçoit un financement annuel pour coordonner l'élaboration et la tenue d'ateliers sur la vie active des personnes âgées dans l'ensemble de l'Ontario, qui fournissent aux personnes âgées des renseignements et des ressources sur les services qui leur sont offerts.	vie des personnes âgées en développant des services et des ressources de qualité et en soutenant un réseau de centres communautaires pour les personnes âgées.		Centres without Walls a été inclus dans l'exercice 2020-2021, et aucun financement supplémentaire n'est offert actuellement. En raison de l'émergence de la COVID-19, plus de programmes ont été offerts en ligne qu'en personne.		Centres without Walls a été inclus dans l'exercice 2020-2021, et aucun financement supplémentaire n'est offert actuellement. En raison de l'émergence de la COVID-19, plus de programmes ont été offerts en ligne qu'en personne.
Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FARFO) – Les aînés francophones : Informés et engagés	Le ministère a conclu une entente avec la FARFO pour un projet de quatre ans (2019-2020 à 2022-2023) dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français afin de soutenir les personnes âgées francophones de l'Ontario. La	Le travail de la FARFO appuie la priorité du ministère de fournir des programmes et des services qui améliorent la qualité de vie des aînés en reliant les aînés francophones à l'information, aux services et aux occasions d'engagement social, ainsi	415 **La valeur de référence correspond au début du contrat de quatre (4) ans de la FARFO. Les méthodes de collecte de	10 785	68	164

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin

Nom du programme	Description	Progrès	Résultats – Indicateurs			
			Nombre de participants aux programmes servis		Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation offerts	
			Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)	Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)
	FARFO a également reçu un financement pour un projet d'un an en 2023-2024. Les priorités du projet étaient les suivantes : relier les personnes âgées francophones à l'information, aux services et aux possibilités d'engagement social; accroître l'accès des personnes âgées francophones à l'information et aux services juridiques; prévenir la maltraitance des personnes âgées et soutenir les personnes âgées francophones à risque.	qu'en prévenant les mauvais traitements envers les aînés et en aidant les aînés francophones à risque, afin qu'ils puissent vivre en toute sécurité et participer aux activités de leur collectivité.	données ont évolué depuis.			
<i>Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) – Accroître l'accès des femmes âgées francophones aux activités de</i>	Le ministère a conclu une entente avec l'AOcVF pour un projet de trois ans dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français. Le projet de l'Action ontarienne visait à soutenir les	Le travail de l'AOcVF soutient des programmes et des services qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées en aidant les femmes francophones âgées qui sont à risque ou qui ont été	415 ** La valeur de référence correspond au début du contrat de trois (3) ans de l'AOcVF. Les méthodes de	10 785	68	164

Résultat du programme : Offrir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin

Nom du programme	Description	Progrès	Résultats – Indicateurs			
			Nombre de participants aux programmes servis		Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation offerts	
			Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)	Valeur de référence (mars 2021)	Valeur de la tendance (mars 2023)
<i>sensibilisation et d'éducation en matière d'agression sexuelle</i>	femmes francophones âgées qui sont à risque ou qui ont été victimes de violence et d'abus.	victimes de violence et d'abus, afin qu'elles puissent vivre en toute sécurité et participer aux activités de leur collectivité.	collecte de données ont évolué depuis.			

Programme des centres de vie active pour personnes âgées

Le Programme des centres de vie active pour personnes âgées investit dans des organisations sans but lucratif constituées en personne morale et des municipalités pour offrir environ 316 programmes non résidentiels qui font la promotion de services de mieux-être, d'interaction sociale, d'éducation et de soutien permettant aux personnes âgées de demeurer actives, en santé et autonomes.

L'examen des rapports du Programme a permis de constater que, tout au long de la pandémie, les données relatives à la participation et aux séances offertes n'ont pas été recueillies de manière uniforme dans les quelque 300 programmes. Cela a entraîné des variations dans les mesures des différents bénéficiaires d'une année à l'autre. En outre, l'approbation de 17 nouveaux programmes en 2023-2024 devrait augmenter le nombre total de participants.

Par conséquent, les paramètres sont toujours en cours d'élaboration pour le résultat du programme concernant l'amélioration de l'accès aux services pour les personnes âgées, et une nouvelle valeur de référence 2023-2024 sera utilisée pour mesurer les tendances dans les années à venir. Le MSAA a normalisé la production de rapports afin de résoudre ce problème à compter des rapports de fin d'exercice 2023-2024.

Promouvoir une réglementation moderne

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité veille à ce que les organisations publiques, privées et à but non lucratif comprennent et respectent les normes d'accessibilité provinciales en offrant des activités d'aide à la conformité, de vérification, d'inspection et d'application de la loi.

En 2023-2024, le ministère :

- a réalisé 1 285 vérifications d'entreprises, d'organismes à but non lucratif et d'organisations du secteur parapublic axées sur le respect de la loi en matière d'accessibilité, afin que ces organisations soient mieux informées et respectent les exigences en matière d'accessibilité;

- a participé à diverses initiatives et stratégies de ministères partenaires et a exercé une influence à cet égard afin de prévenir les obstacles à l'accessibilité ou de veiller à ce que ces obstacles soient éliminés et à ce que les personnes handicapées soient prises en compte de manière significative :
 - o a collaboré avec l'Association of Municipalities of Ontario pour organiser une séance sur les collectivités-amies des aînés à l'intention des municipalités afin de promouvoir la connaissance et l'adoption du modèle des collectivités-amies des aînés;
 - o a coprésidé le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés, notamment en soutenant des projets visant à relever les données probantes et les options en matière de politiques en ce qui touche les nouvelles technologies favorisant le vieillissement à domicile, la prévention des mauvais traitements envers les aînés et le soutien au logement pour une population de personnes âgées diversifiée.

Dans le cadre du programme Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, en 2023, 972 vérifications ont été réalisées, dont 98,4 % ont été jugées conformes et n'ont pas été transmises à un inspecteur, et 8 ordonnances du directeur ont été délivrées pour résoudre des problèmes de non-conformité.

Résultats escomptés – Les entreprises, les organisations à but non lucratif et le secteur parapublic sont mieux informés et respectent les lois sur l'accessibilité, ce qui favorise un Ontario inclusif et accessible.

Résultat du programme : Supprimer les obstacles pour les personnes handicapées grâce à la volonté des organisations de fournir leurs biens, services ou installations de manière accessible.			
Indicateur	Valeur de référence et date	Valeur de la tendance et date	Valeur et date cibles
Pourcentage de vérifications de conformité qui sont clôturées sans être transmises à un inspecteur.	Valeur de référence : 95.7 % 31 décembre 2018	31 décembre 2022 : 98 % 31 décembre 2023 : 98 %	Valeur cible : 96 % 31 décembre 2024

- **Résultats de l'IRC** : Lorsque les organismes faisant l'objet d'une vérification sont jugés non conformes, le ministère collabore avec eux pour tenter de les rendre conformes avant d'envisager des mesures d'application de la loi. Dans les cas

où les organismes ne communiquent pas avec nous ou évitent de respecter leurs obligations légales, ils peuvent faire l'objet de mesures décrites dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Tendances historiques des IRC

Résultat	Indicateur de rendement	2020-2021	2021-2022	2022-2023*	Cible (2024-2025)
Améliorer l'accès aux services pour les aînés	Nombre de participants aux programmes servis par les programmes et le financement du MSA	95 194	120 065	À confirmer*	132 000
Offrir aux aînés les services dont ils ont besoin	Nombre de séminaires, de webinaires, d'ateliers et de séances de formation organisés à l'intention des aînés, des soignants, etc.	6 355	10 315	À confirmer*	11 000

*Données non disponibles au moment de l'impression

Résultat	Indicateur de rendement clé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cible (2024)
Réduire les obstacles pour les personnes handicapées	Pourcentage de vérifications de conformité qui sont clôturées sans être transmises à un inspecteur	95,7	95,1	96,9	99,5	98,5	98,4	96
Éliminer les obstacles pour les personnes handicapées	Pourcentage d'organisations assujetties qui sont conformes aux quatre exigences fondamentales (politiques, plans, rétroaction et formation) au début de la vérification	64	84	70	77	67	65,3	77

Dépenses réelles provisoires du MSAA – 2023-2024

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	173,29 \$
Immobilisations	0
Effectif** (au 31 mars 2024)	158,8

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Solliciteur général

ISSN 2369-193X

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	6
Objectifs généraux du ministère	6
Contribution du ministère aux engagements prioritaires	6
Lois.....	7
PROGRAMMES DU MINISTÈRE.....	11
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	16
Indicateurs de rendement.....	16
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	18
Données financières détaillées.....	19
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	19
Tableau des tendances historiques	20
ORGANISMES PROVINCIAUX.....	21
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	23
RAPPORT ANNUEL.....	24
Résultats 2023-2024.....	24
Indicateurs de rendement.....	35
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024 (M\$).....	36

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Solliciteur général (le ministère) est déterminé à assurer la sécurité des communautés ontariennes. Aux fins de ce mandat, les responsabilités du ministère sont divisées en deux volets distincts : la sécurité communautaire et les services correctionnels.

Dans le cadre de son mandat lié à la sécurité communautaire, le ministère est chargé d'établir des normes provinciales pour les services de police et d'incendie et d'en assurer la surveillance à l'échelle provinciale, ainsi que de soutenir les initiatives de prévention du crime et des incendies aux échelons local et provincial, y compris les priorités provinciales telles que la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées ainsi que la traite des personnes. En outre, il surveille la gouvernance et la délivrance de permis aux agentes et agents de sécurité et aux enquêteuses et enquêteurs privés et est directement responsable du système ontarien d'application de la loi en matière de bien-être des animaux.

Dans le cadre de son mandat lié aux services correctionnels, le ministère exploite un système correctionnel pour adultes sûr, efficace et responsable comprenant des établissements correctionnels et des bureaux régionaux de probation et de libération conditionnelle répartis dans la province. Il assure la sécurité et le bien-être du personnel des services correctionnels ainsi que des personnes qui sont en détention provisoire ou qui purgent une peine dans la collectivité ou dans un établissement correctionnel.

Les organisations relevant du ministère qui contribuent à la sécurité communautaire sont la Police provinciale de l'Ontario, le Bureau du coroner en chef, le Service de médecine légale de l'Ontario, le Bureau du commissaire des incendies et l'Unité de la surveillance et des enquêtes pour les services correctionnels. Le ministère offre de la formation au personnel de première intervention et de première ligne par l'intermédiaire du Centre d'avancement professionnel et de formation pour les services correctionnels, du Collège des pompiers de l'Ontario et du Collège de police de l'Ontario. De plus, il élabore des cours et offre des simulateurs mobiles pour la formation des pompières et pompiers des services d'incendie locaux.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Déterminé à faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où vivre, travailler et élever une famille, le ministère se concentre sur quatre grands domaines prioritaires que soutiennent les initiatives présentées dans le rapport annuel :

- bâtir des communautés plus sécuritaires en s'assurant que les services de police disposent de la formation, des outils et des ressources nécessaires pour s'attaquer aux priorités provinciales comme le respect des conditions de mise en liberté sous caution de même que la lutte contre le vol d'automobiles, la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées, la traite des personnes et les crimes haineux;

- sévir contre les usines à chiots et les pratiques nuisibles d'élevage ainsi que resserrer les mesures d'application de la loi en matière de bien-être des animaux;
- améliorer la sécurité des pompières et pompiers en augmentant la formation et en investissant dans de l'équipement de sauvetage;
- moderniser le système de justice de l'Ontario et renouveler son système correctionnel pour adultes, y compris en modernisant les infrastructures et en en construisant de nouvelles.

Lois

Voici les lois qui relèvent du ministère :

Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels

Cette loi exige que les délinquantes et délinquants sexuels qui résident en Ontario s'enregistrent auprès des services de police après avoir été déclarés coupables, puis tous les ans et chaque fois qu'ils changent d'adresse. Le ministère est tenu d'assurer la mise à jour du registre et de le mettre à la disposition de la police.

Loi Hawkins Gignac de 2013 (protection contre le monoxyde de carbone)

Cette loi proclame la semaine annuelle de la sensibilisation au monoxyde de carbone.

Loi de 1994 sur la réglementation des munitions

Cette loi réglemente la vente de munitions. De manière générale, elle exige que les acheteurs soient âgés d'au moins 18 ans et que les entreprises tiennent certains registres.

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie

Cette loi régit la sécurité-incendie en Ontario et établit les exigences que doivent respecter les municipalités en matière de protection contre les incendies. Elle crée le Bureau du commissaire des incendies qui supervise les activités des services d'incendie.

Loi de 2000 sur la réglementation des fausses armes à feu

Cette loi réglemente la vente et les autres cessions de fausses armes à feu et d'armes à feu neutralisées, et interdit l'achat ou la vente de pistolets de départ pouvant être adaptés en vue d'être utilisées comme arme à feu.

Loi de 2000 sur le Jour de commémoration des pompiers

Cette loi proclame le premier dimanche d'octobre comme le Jour de commémoration des pompiers.

Loi de 2005 sur la déclaration obligatoire des blessures par balle

Cette loi exige que, lorsqu'une personne est traitée pour des blessures par balle dans un hôpital, ce fait soit divulgué au service de police local.

Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête

Cette loi régit les enquêteuses et enquêteurs privés et les agentes et agents de sécurité. Elle remplace la *Loi sur les enquêteurs privés et les gardiens*.

Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux

Cette loi fournit un cadre de travail pour l'exercice de pouvoirs policiers en Ontario par des agentes et agents de police d'autres provinces. Des lois réciproques en vigueur dans ces autres provinces habilitent les policières et policiers de l'Ontario à y exercer les mêmes pouvoirs.

Loi de 2013 sur le Jour des premiers intervenants

Cette loi proclame le 1^{er} mai de chaque année comme le Jour des premiers intervenants.

Loi de 2014 sur la sécurité des centrales électriques et des installations nucléaires

Cette loi énonce les divers pouvoirs des agentes et agents de la paix en ce qui a trait aux centrales électriques et aux installations nucléaires à accès restreint.

Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police

Cette loi prévoit la procédure et les exceptions applicables à la présentation des demandes de recherches à effectuer dans les bases de données du Centre d'information de la police canadienne, ou d'autres bases de données policières, relativement au filtrage d'un particulier à certaines fins.

Loi de 2016 sur la Semaine de la reconnaissance du personnel des services correctionnels

Cette loi proclame la semaine qui commence le premier lundi de mai de chaque année comme la Semaine de la reconnaissance du personnel des services correctionnels.

Loi de 2018 sur les laboratoires médico-légaux

Cette loi impose une exigence en matière d'agrément à l'égard de l'exécution d'analyses de laboratoire appartenant à une catégorie prescrite qui sont demandées pour les besoins d'une instance judiciaire, à une autre fin juridique ou conformément à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autre autorité légalement compétente.

Loi de 2018 sur les personnes disparues

Cette loi établit des mesures pour aider les membres d'un service de police à trouver une personne disparue en l'absence d'enquête criminelle. Elle permet aux agentes et agents de demander qu'une ordonnance soit rendue, ou de faire une demande urgente, visant la communication de dossiers pour aider à trouver une personne disparue ou encore de demander un mandat de perquisition pour faciliter la recherche d'une personne disparue.

Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers

Cette loi établit le cadre législatif des services policiers en Ontario. Elle a reçu la sanction royale en mars 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024, jour fixé par proclamation par la lieutenante-gouverneure. Elle a remplacé la *Loi sur les services policiers*.

Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux

Cette loi énonce les procédures d'inspection, d'application et d'appel relatives à la prévention de la cruauté envers les animaux et présente la façon de traiter un animal en détresse. De plus, elle proroge la Commission d'étude des soins aux animaux.

Loi de 2022 visant à ce que l'Ontario reste ouvert aux affaires

Cette loi établit des interdictions relatives aux entraves à l'accès à certaines infrastructures de transport si ces entraves ont pour effet de perturber l'activité économique ordinaire ou d'entraver la sécurité, la santé ou le bien-être des membres du public. Les infrastructures de transport protégées sont les frontières internationales, les aéroports internationaux prescrits dans les règlements ainsi que les autres infrastructures de transport prescrites dans les règlements qui sont importantes pour le commerce international. En outre, cette loi offre aux agentes et agents de police et à la registrature ou au registrateur des véhicules automobiles de nouveaux outils pour composer avec ces entraves, notamment des pouvoirs relatifs à la suspension des permis et de l'immatriculation des véhicules.

Loi sur l'anatomie

Cette loi permet à l'inspecteur général (le coroner en chef) de remettre les corps qui font l'objet d'un don ou qui ne sont pas réclamés à des universités ou à des collèges pour qu'ils soient utilisés à des fins éducatives.

Loi sur le ministère des Services correctionnels

Cette loi établit le cadre législatif des services correctionnels en Ontario et régit les questions relatives à la détention et à la libération de personnes en détention provisoire ou condamnées. Elle prévoit des services de surveillance communautaires et met sur pied la Commission ontarienne des libérations conditionnelles. Les pouvoirs et les fonctions du ministre des Services correctionnels sont exécutés par le solliciteur général, par décret.

Loi sur le ministère du Solliciteur général

Cette loi crée le ministère du Solliciteur général.

Loi sur le prêt sur gages

Cette loi prévoit la délivrance de permis aux prêteurs sur gages ainsi que la collecte et la production d'information sur les articles mis en gage. Elle doit être abrogée le jour qui sera fixé par proclamation.

Loi sur les coroners

Cette loi prévoit la tenue d'une enquête par les coroners sur les circonstances d'un décès. Elle définit les circonstances dans lesquelles une enquête sera menée et les procédures à suivre.

Loi sur les services policiers (abrogée)

Cette loi établit le cadre législatif des services policiers en Ontario. Elle décrit les exigences auxquelles doivent répondre les municipalités en ce qui a trait aux méthodes choisies pour



offrir des services policiers adéquats et efficaces dans la collectivité. Elle crée la Police provinciale de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales, la Commission civile de l'Ontario sur la police, le poste de directeur indépendant de l'examen de la police et la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario. La *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* a reçu la sanction royale en mars 2019 et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024 en remplacement de la *Loi sur les services policiers*.

PROGRAMMES DU MINISTÈRE

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Sécurité publique

La Division de la sécurité publique travaille avec ses partenaires des services de police, des municipalités, des Premières Nations et des communautés afin de promouvoir la sécurité et le bien-être communautaires. Elle exerce notamment les activités suivantes : analyse scientifique au Centre des sciences judiciaires; surveillance de l'industrie des services privés de sécurité et d'enquête; élaboration et modification de lois, de règlements et d'orientations sur les services policiers; formation et soutien spécialisés du personnel des services de police et de la sécurité publique pour satisfaire aux besoins en matière d'application de la loi; élaboration de programmes et administration des subventions pour la sécurité communautaire; mise en œuvre et soutien relatifs à la planification pour la sécurité et le bien-être des communautés de toute la province; soutien aux opérations d'application de la loi axées sur le renseignement; gestion des nominations à l'échelle provinciale; mise en œuvre du Système de gestion des cas graves de l'Ontario; administration et application de la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*, notamment protection des animaux; engagement plus général, élaboration de politiques et de programmes et administration des ententes de financement avec les communautés des Premières Nations pour soutenir les services policiers des Autochtones en Ontario.

Police provinciale de l'Ontario

Relevant du commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, la Police provinciale offre directement des services policiers de première ligne dans des centaines de municipalités et de communautés des Premières Nations de toute la province, en appliquant le Modèle de mobilisation et de participation en matière de services. La Police provinciale enquête sur les crimes qui touchent l'Ontario et ceux qui touchent plusieurs régions à la fois, en particulier les affaires de fraude complexes et les activités criminelles organisées. De plus, elle patrouille sur les routes provinciales et est responsable d'un grand nombre de voies navigables et de réseaux de sentiers de la province. La Police provinciale gère des registres provinciaux spécialisés comme le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence et le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario, de même que le système d'alerte AMBER. Elle se charge également de la surveillance de stratégies provinciales comme celles qui visent à lutter contre l'exploitation des enfants, les fraudes graves, les bandes de motards, les bandes criminalisées et les armes à feu ainsi que le vol d'automobiles. De plus, conformément à son mandat provincial, la Police provinciale réalise des enquêtes dans les domaines du terrorisme et de la cybercriminalité, appuie les services d'urgence, assure la sécurité lors d'événements internationaux très médiatisés et offre des services spécialisés de sécurité et de protection pour le gouvernement de l'Ontario dans toute la province.

Bureau du commissaire des incendies

Le Bureau du commissaire des incendies (BCI) apporte un leadership et une expertise en matière de sécurité-incendie, favorise des changements visant à réduire au minimum les répercussions des incendies et d'autres dangers pour la sécurité publique sur les personnes, les biens et l'environnement en Ontario, et est responsable de l'exécution de son mandat prévu par la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* (LPPI).

Le BCI s'emploie à réduire les pertes de vies et de biens causées par les incendies en Ontario en aidant les municipalités, les services d'incendie et d'autres organismes de sécurité publique à répondre aux besoins de leurs communautés grâce à divers moyens : programmes de sensibilisation à la sécurité-incendie destinés aux services d'incendie et au public; programmes de formation du personnel des services d'incendie et examens de certification selon les normes de qualification professionnelle; programmes et services de prévention des incendies et de protection contre les incendies pour aider tous les services d'incendie de l'Ontario à fournir les bons niveaux de service en fonction des besoins et des circonstances des zones qu'ils desservent ainsi que des dispositions de la LPPI; conseils et aide techniques concernant l'application de la LPPI et du code de prévention des incendies et la gestion du processus d'appel pour les ordonnances reçues en vertu de la LPPI; aide aux municipalités et coordination de l'intervention en cas d'incident ou d'urgence; enquêtes visant à déterminer la cause, l'origine et les circonstances de tout incendie ou de toute explosion qui aurait pu causer des pertes de vies, des blessures graves ou des dommages matériels; conseils au gouvernement sur les questions de protection du public contre les incendies et de sécurité-incendie.

Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario

Le système ontarien d'enquête sur les décès est offert conjointement par le Bureau du coroner en chef (BCC) et le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO). Le BCC et le SMLO ont en commun la mission d'offrir des enquêtes de haute qualité sur les décès qui contribuent à l'administration de la justice et à la prévention des décès prématurés, en plus de répondre aux divers besoins de la Province.

Le BCC est chargé de mener des investigations et des enquêtes sur les décès conformément aux dispositions de la *Loi sur les coroners*. En règle générale, des investigations sont menées dans les cas de décès subits ou inattendus afin de répondre à cinq questions (qui, où, quand, comment et dans quelles circonstances) et de déterminer si une enquête de coroner devrait être effectuée lorsque la *Loi sur les coroners* ne l'exige pas. Les investigations et les enquêtes peuvent donner lieu à des recommandations qui, si elles sont appliquées, peuvent prévenir d'autres décès et ainsi améliorer la sécurité publique. Le BCC offre aussi des rapports, une surveillance et une supervision concernant tous les services provinciaux d'aide médicale à mourir, y compris en recueillant des données conformément aux lois fédérales.

Le SMLO est responsable, sur le plan législatif, de fournir des services d'autopsie médico-légale conformément à la *Loi sur les coroners*. Depuis 2008, l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) du SMLO, en partenariat avec l'Université de Toronto, gère le premier programme de

formation agréé du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) pour les médecins légistes en Ontario et au Canada. L'UPML forme des candidates et candidats internationaux pour renforcer les capacités à l'échelle mondiale. De plus, l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario à Ottawa est désormais un site de formation en médecine légale agréé par le CRMCC pour le SMLO. Enfin, le SMLO offre de la formation aux étudiantes et étudiants en médecine, aux résidentes et résidents en pathologie et en imagerie, aux assistantes-pathologistes et assistants-pathologistes, aux étudiantes et étudiants de premier cycle et à d'autres apprenantes et apprenants en médecine et dans d'autres domaines.

Service d'inspection des services policiers

Le Service d'inspection des services policiers (SISP) est une division indépendante du ministère du Solliciteur général qui fournit le soutien opérationnel nécessaire à l'exercice des fonctions et des pouvoirs de l'inspecteur général des services policiers en vertu de la partie VII de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. En tant que centre d'excellence en sécurité publique au Canada, il collabore avec les entités policières qu'il encadre au moyen d'un système de supervision comportant des outils de prévention et de conformité, y compris des conseils, de la surveillance, des inspections et des enquêtes. Le travail du SISP s'appuie sur une veille informationnelle axée sur l'amélioration du rendement global du secteur et de l'efficacité de la prestation des services policiers, sur la modernisation de la gouvernance et sur l'augmentation de la confiance accordée aux services de police en Ontario.

SERVICES CORRECTIONNELS

Services correctionnels

Le mandat des Services correctionnels est d'assurer le soin, la garde et la supervision des personnes en détention provisoire ou incarcérées (jusqu'à deux ans moins un jour) et de superviser les contrevenantes et contrevenants qui purgent leur peine dans la collectivité dans le cadre d'une probation, d'une peine avec sursis ou d'une libération conditionnelle accordée par l'Ontario. Leurs principaux services et programmes portent sur la formation du personnel, les programmes de réadaptation ainsi que les traitements et les services conçus pour aider les contrevenantes et contrevenants à changer leur attitude et leur comportement afin de réussir leur réinsertion dans la collectivité et améliorer la sécurité publique.

Les Services correctionnels comptent cinq divisions : les Services en établissement, les Services correctionnels communautaires, le Soutien opérationnel, l'Unité de la surveillance et des enquêtes pour les services correctionnels et le Centre d'avancement professionnel et de formation pour les services correctionnels. Les pouvoirs des Services correctionnels leur sont conférés par des lois provinciales et fédérales, dont la *Loi sur le ministère des Services correctionnels*, la *Loi sur les infractions provinciales* et le *Code criminel* du Canada.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE, SERVICES TECHNOLOGIQUES POUR LA JUSTICE ET POLITIQUES

Administration du ministère

Dans la réalisation de ses activités principales, le ministère profite de services généraux de leadership, d'orientation, de planification et de gouvernance. Le programme d'administration du ministère englobe divers bureaux principaux, dont le Bureau du solliciteur général, le Bureau de l'adjoint parlementaire, le Bureau du sous-solliciteur général, Sécurité communautaire, le Bureau du sous-solliciteur général, Services correctionnels, le Bureau du sous-ministre associé, le Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité et le Bureau du directeur général de l'administration. Il comprend aussi la Direction des communications, la Direction des services juridiques, la Direction de la planification des activités et des finances, la Direction de l'approvisionnement et de l'amélioration opérationnelle et l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines. Le programme partage les services d'accès à l'information et les services en français du secteur de la justice.

Groupement des services technologiques pour la justice

Le Groupement des services technologiques pour la justice a pour mandat de fournir des solutions et des services d'information et de technologie de l'information hautement intégrés et complexes, ainsi qu'un soutien opérationnel fiable et adapté. Il agit ainsi conformément aux stratégies en matière de technologie pour la FPO, qui contribuent à l'atteinte des priorités opérationnelles et à la modernisation dans tous les ministères du secteur de la justice (ministère du Solliciteur général, ministère du Procureur général et leurs organismes provinciaux respectifs, Division de la justice pour la jeunesse ainsi que ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires). Le Groupement offre un soutien essentiel en assurant la conception, la mise en œuvre et la maintenance de solutions technologiques et de services indispensables, en collaboration avec d'autres fournisseurs de services, de même que la planification et la gestion de l'information.

Division des politiques stratégiques

La Division des politiques stratégiques est chargée de diriger l'élaboration des politiques à l'appui des priorités du ministère et du gouvernement. Ses principales fonctions comprennent l'élaboration de politiques, de lois et de règlements fondés sur des données probantes ainsi que la coordination des activités du secteur de la justice avec d'autres ministères.

MODERNISATION

Télécommunications des services d'urgence

La Division des télécommunications des services d'urgence assure la direction et la supervision d'initiatives de télécommunication complexes à grande échelle. Elle offre des services de communication essentiels à haute disponibilité aux services d'urgence de l'ensemble de la province. De plus, elle assure une sécurité publique totale en mettant en œuvre le Projet de réseau de radiocommunications pour la sécurité publique et en appuyant les initiatives de Services 9-1-1 de prochaine génération et réseau à large bande pour la sécurité publique.

Données, renseignements et initiatives stratégiques

La Division des données, des renseignements et des initiatives stratégiques se concentre sur l'avancement du secteur de la justice pénale de l'Ontario par l'innovation, l'intégration numérique, les données ainsi que les services et les solutions axés sur le client. Elle offre une série de services aux divisions ministérielles, aux ministères partenaires et aux intervenants pour diriger, planifier et mettre en œuvre des initiatives prioritaires, comme l'Initiative des solutions numériques pour la justice pénale et la Stratégie pour les vidéoconférences dans le secteur de la justice pénale, en partenariat avec le ministère du Procureur général. La Division fournit également des services de gouvernance, de réception des demandes de projets, de mesure du rendement, d'analyse des données et de veille stratégique, ainsi qu'un soutien à la gestion des projets et des changements pour les projets du ministère du Solliciteur général.

Services de santé

La Division des services de santé offre un leadership stratégique visant à faire progresser un modèle de soins de santé agréé pour les Services correctionnels qui s'appuie sur une norme de soins équivalente aux soins de santé communautaires et qui tient compte de l'équité en santé et des soins adaptés à la culture. Elle dirige le Secrétariat pour la santé mentale et agit à titre de principal point de contact et de soutien auprès des quatre groupes de collaboration pour la santé mentale, qui se concentrent sur l'intervention précoce et sur l'amélioration des services spécialisés en santé mentale pour le personnel de la sécurité publique.

Infrastructure

La Division de l'infrastructure assure la direction stratégique et la surveillance des besoins du ministère en matière de planification des immobilisations à long terme, de renouvellement et d'amélioration de l'infrastructure vieillissante et de réalisation de grands projets d'infrastructure pour la sécurité communautaire et les services correctionnels dans leur ensemble. Elle fournit des services stratégiques aux divers secteurs de programme du ministère, y compris la location de locaux, de l'approvisionnement à l'achèvement des immeubles, et veille au respect des normes techniques du ministère en ce qui concerne les besoins en matière de conception architecturale et d'ingénierie. Elle est responsable de la gestion à long terme du portefeuille d'immobilisations du ministère et de l'élaboration de ses programmes et normes d'immobilisations.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Indicateurs de rendement

Résultat attendu : Réduction des crimes violents	
Indicateur	Source des données
Indice de gravité de la criminalité (Ontario)	Statistique Canada, tableaux de données 35-10-0026-01 et 35-10-0177-01
Le ministère est déterminé à s'attaquer aux cas de crimes violents en Ontario. En 2022, l'Indice de gravité de la criminalité s'établissait à 77,7, une hausse de 6,7 % par rapport à 2021 (72,9). Il a connu une croissance stable pendant plusieurs années avant la pandémie et a atteint un sommet de 75,4 en 2019. De 2015 (59,9) à 2019 (75,4), il a augmenté de 25,7 % en Ontario, ce qui laisse croire que les crimes violents se sont intensifiés. Cette augmentation a été suivie d'une diminution de 7,7 % en 2020, attribuable aux restrictions relatives à la COVID-19 et aux décrets ordonnant de rester à domicile. Le taux de crimes déclarés par la police en Ontario a suivi une tendance similaire, augmentant de façon continue jusqu'en 2019, avec une hausse de 18,3 % entre 2015 (3 573) et 2019 (4 228), puis diminuant de 12 % en 2020 (3 733). En 2022, le taux de crimes déclarés par la police en Ontario était de 4 151 crimes par 100 000 habitants, soit une augmentation de 7 % par rapport au taux de 2021 (3 880). Comme pour l'Indice de gravité de la criminalité, la diminution du taux de crimes déclarés par la police en 2020 est attribuable aux restrictions et aux décrets ordonnant de rester à domicile liés à la pandémie de COVID-19.	

Résultat attendu : Amélioration des infrastructures des établissements correctionnels	
Indicateur	Source des données
Indice de l'état des installations	Infrastructure Ontario
L'un des principaux résultats visés par le ministère est de garantir l'entretien des infrastructures existantes tout en investissant dans l'amélioration des établissements correctionnels. L'indice de l'état des installations fournit au ministère un portrait global de l'état des établissements correctionnels de l'Ontario. Il compare le coût de réfection d'un bien ou d'un groupe de biens existant à son coût actuel de remplacement. Le résultat est exprimé sous forme de pourcentage; un indice élevé indique que les installations sont très déficientes. L'objectif du ministère est de maintenir cet indice entre une détérioration limitée à normale (de 0 % à 10 %) et des contraintes mineures (de 11 % à 30 %). L'indice au cours des exercices de planification de 2018-2019 à 2020-2021 s'établissait à 14,80 %; il s'agit de la valeur de référence pour cet indicateur. Les données sur les tendances à venir révèlent que l'indice demeurera environ entre 16 % et 19 % des valeurs pour les exercices de planification 2023-2024 à 2025-2026 et 2028-2029 à 2030-2031.	

Résultat attendu : L'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle

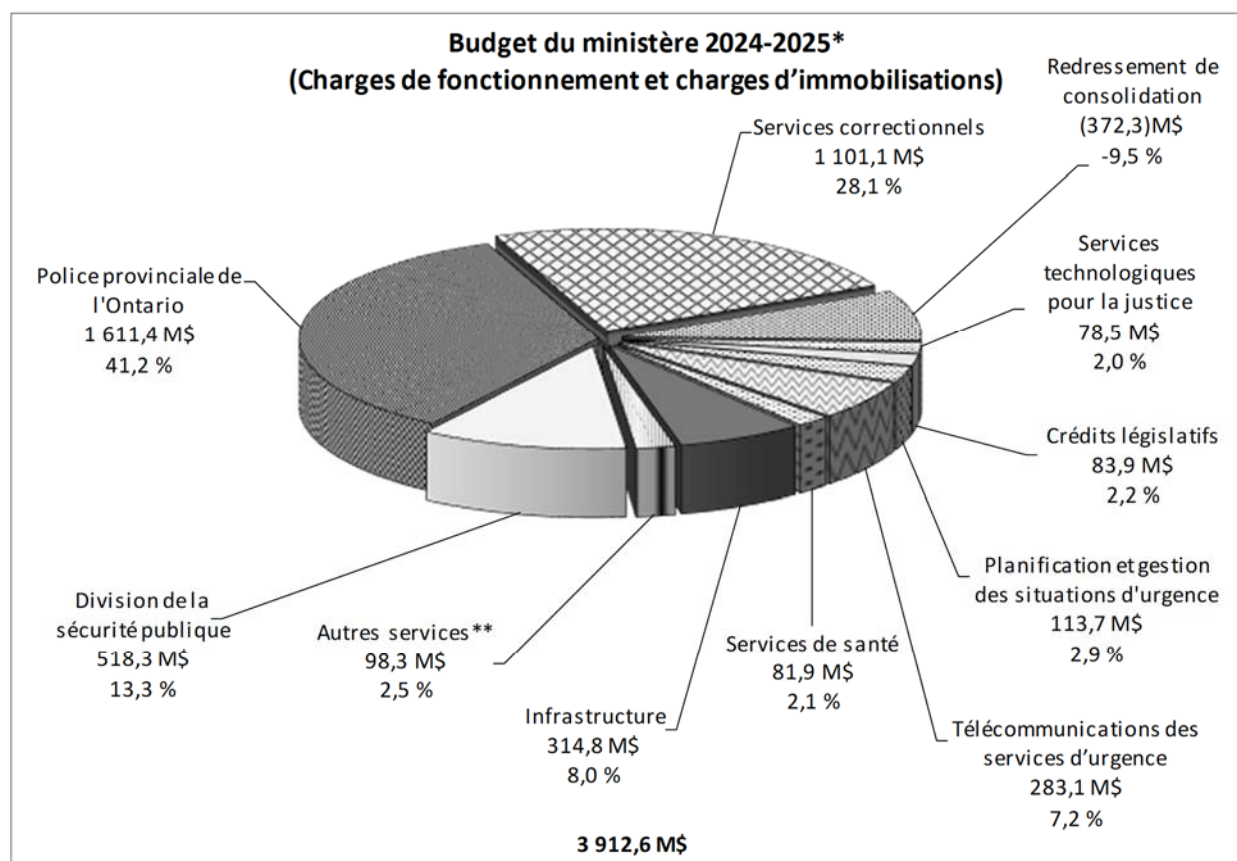
Indicateur	Source des données
Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	Gestion des situations d'urgence Ontario
Le ministère travaille de concert avec Gestion des situations d'urgence Ontario pour coordonner, concevoir et mettre en œuvre des stratégies de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement de façon à optimiser la sécurité et la résilience de ses opérations et services. Il est déterminé à demeurer très bien préparé aux urgences et aux catastrophes naturelles en veillant au respect de toutes les exigences législatives en matière de gestion des situations d'urgence. L'année de référence de cet indicateur est 2017, année où le ministère a respecté 100 % des exigences législatives. L'objectif est de 100 %, car l'on s'attend à ce que le ministère réponde à toutes les exigences législatives en matière de gestion des situations d'urgence chaque année, sans exception. De 2017 à 2022, l'année de mesure la plus récente, le ministère a maintenu un taux de conformité de 100 %, sauf en 2021, où il a satisfait à 93 % des exigences législatives en matière de gestion des situations d'urgence.	

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)*

Fonctionnement	3 783,1
Immobilisations	129,6
TOTAL	3 912,6

*Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation et excluent les actifs.

Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



*Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**« Autres services » comprend : Administration du ministère, Division des politiques stratégiques, Service d'inspection, Données, renseignements et initiatives stratégiques et Organismes, conseils et commissions.

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024	%	Prévisions 2023-2024	Chiffres provisoires 2023-2024*	Chiffres réels 2022-2023*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
Charges de fonctionnement						
Administration du ministère	64 303 800	42 507 600	195,0%	21 796 200	67 408 200	78 623 395
Division de la sécurité publique	477 820 300	52 536 300	12,4%	425 284 000	505 527 800	473 287 428
Police provinciale de l'Ontario	1 610 992 500	161 583 000	11,1%	1 449 409 500	1 539 167 200	1 390 108 123
Services correctionnels	1 101 111 600	11 762 800	1,1%	1 089 348 800	1 426 094 400	1 195 854 484
Services technologiques pour la justice	78 456 100	(2 854 100)	(3,5)%	81 310 200	80 310 000	63 429 617
Organismes, conseils et commissions	7 367 800	6 475 200	725,4%	892 600	1 073 700	1 037 497
Planification et gestion des situations d'urgence	113 664 500	23 772 300	26,4%	89 892 200	128 134 300	99 641 139
Division des politiques stratégiques †	6 922 300	84 000	1,2%	6 838 300	9 808 800	7 686 719
Service d'inspection	11 042 300	2 373 200	27,4%	8 669 100	11 124 200	7 577 867
Télécommunications des services d'urgence	278 234 300	59 605 100	27,3%	218 629 200	144 674 000	127 506 699
Données, renseignements et initiatives stratégiques	8 650 900	2 552 600	41,9%	6 098 300	4 282 100	19 521 114
Services de santé	81 858 100	53 762 900	191,4%	28 095 200	50 339 100	4 872 134
Infrastructure	163 725 700	4 520 700	2,8%	159 205 000	173 863 300	179 520 892
Total à voter – Charges de fonctionnement	4 004 150 200	418 681 600	11,7%	3 585 468 600	4 141 807 100	3 648 667 108
Crédits législatifs	132 187	(4 730 000)	(97,3)%	4 862 187	17 447 687	11 279 700
Total du ministère – Charges de fonctionnement	4 004 282 387	413 951 600	11,5%	3 590 330 787	4 159 254 787	3 659 946 808
Redressement de consolidation - Metrolinx	-	-	-	-	-	(2 945 354)
Redressement de consolidation - Santé Ontario	-	-	-	-	-	(236 497)
Redressement de consolidation - hôpitaux	(29 373 300)	(3 047 000)	11,6%	(26 326 300)	(23 053 600)	(23 148 887)
Redressement de consolidation - conseils scolaires	-	-	-	-	-	(497 408)
Redressement de consolidation - collèges	-	-	-	-	-	(298 601)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(191 819 600)	(5 736 800)	3,1%	(186 082 800)	(193 601 800)	(202 376 284)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 783 089 487	405 167 800	12,0%	3 377 921 687	3 942 599 387	3 430 443 777
Actifs de fonctionnement						
Services technologiques pour la justice	5 300 000	300 000	6,0%	5 000 000	5 000 000	4 099 652
Télécommunications des services d'urgence	2 908 500	(91 500)	(3,1)%	3 000 000	2 635 400	2 064 023
Total à voter – Actifs de fonctionnement	8 208 500	208 500	2,6%	8 000 000	7 635 400	6 163 675
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	8 208 500	208 500	2,6%	8 000 000	7 635 400	6 163 675
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	8 208 500	208 500	2,6%	8 000 000	7 635 400	6 163 675
Charges d'immobilisations						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	40 522 000	30 520 000	305,1%	10 002 000	21 328 400	10 376 952
Police provinciale de l'Ontario	376 000	-	-	376 000	375 000	323 898
Services correctionnels	2 000	-	-	2 000	-	-
Services technologiques pour la justice	1 000	-	-	1 000	-	-
Planification et gestion des situations d'urgence	1 000	-	-	1 000	-	-
Division des politiques stratégiques †	1 000	-	-	1 000	-	-
Télécommunications des services d'urgence	4 850 400	3 894 000	407,2%	956 400	1 061 500	-
Services de santé	1 000	1 000	100,0%	-	-	-
Infrastructure	151 071 400	83 410 100	123,3%	67 661 300	74 660 400	77 805 883
Total à voter – Charges d'immobilisations	196 826 800	117 825 100	149,1%	79 001 700	97 425 300	88 506 733
Crédits législatifs	83 798 600	41 982 400	100,4%	41 816 200	31 287 300	19 276 524
Total du ministère – Charges d'immobilisations	280 625 400	159 807 500	132,3%	120 817 900	128 712 600	107 783 257
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(82 152 700)	(19 260 900)	30,6%	(62 891 800)	(65 259 200)	(62 008 963)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(68 918 700)	(64 149 200)	1345,0%	(4 769 500)	(7 851 900)	(4 366 672)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	129 554 000	76 397 400	143,7%	53 156 600	55 601 500	41 407 622
Biens immobilisés						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	2 644 600	471 000	21,7%	2 173 600	2 170 000	1 055 874
Police provinciale de l'Ontario	69 501 000	19 737 700	39,7%	49 763 300	32 471 900	26 385 415
Services correctionnels	151 000	-	-	151 000	395 000	102 034 588
Services technologiques pour la justice	9 103 000	(1 017 300)	(10,1)%	10 120 300	6 696 800	5 696 605
Planification et gestion des situations d'urgence	33 648 100	29 878 100	792,5%	3 770 000	908 800	-
Télécommunications des services d'urgence	308 211 200	(23 953 300)	(7,2)%	332 164 500	155 983 700	63 661 213
Services de santé	1 000	1 000	100,0%	-	-	-
Infrastructure	382 703 900	86 401 100	29,2%	296 302 800	238 373 100	79 982 568
Total à voter – Biens immobilisés	805 964 800	111 518 300	16,1%	694 446 500	436 999 300	278 816 263
Total du ministère – Biens immobilisés	805 964 800	111 518 300	16,1%	694 446 500	436 999 300	278 816 263
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	805 964 800	111 518 300	16,1%	694 446 500	436 999 300	278 816 263
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	3 912 643 487	481 565 200	14,0%	3 431 078 287	3 998 200 887	3 471 851 399

*Certains chiffres des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

†La Division des politiques stratégiques s'appelait auparavant la Division des politiques stratégiques, de la recherche et de l'innovation.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022*	Chiffres réels 2022-2023*	Prévisions 2023-2024	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	3 130 560 839	3 471 851 399	3 431 078 287	3 912 643 487
		10,9%	-1,2%	14,0%

* Les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Le ministère du Solliciteur général est le plus important fournisseur de services directs de la fonction publique de l'Ontario, fournissant des services essentiels de sécurité communautaire de première ligne jour et nuit, sept jours sur sept, pour garantir la sécurité de l'ensemble de la population ontarienne. Les dépenses réelles du ministère ont augmenté en 2022-2023, principalement en raison de ses investissements visant à assurer la prestation des services de la Division de la sécurité publique et des Services correctionnels. Le ministère prend au sérieux les défis financiers de l'Ontario et collabore activement avec ses partenaires du secteur de la justice pour moderniser la prestation de services et ainsi limiter les dépenses tout en maintenant les services essentiels.

ORGANISMES PROVINCIAUX

Le ministère collabore avec les organismes provinciaux suivants :

Commission ontarienne d'arbitrage et de décision pour la police (COADP) – organisme non régi par un conseil

La COADP administre les processus de conciliation, de médiation-arbitrage et de décision en application de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* (LSCSP) et de ses règlements. La fonction principale de la COADP consiste à nommer des conciliatrices et conciliateurs et des arbitres pour aider les associations policières et les commissions des services policiers à résoudre les différends découlant des négociations et de l'administration de leurs conventions collectives. En vertu de la LSCSP, la COADP administre le processus décisionnel entourant les différends en matière de discipline dans la police en nommant les décisionnaires qui tiennent les audiences disciplinaires.

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) – organisme consultatif

Le CSED est un organisme de surveillance indépendant voué à servir l'Ontario en veillant à ce que les services d'enquête sur les décès soient offerts de manière transparente, efficace et responsable. En tant qu'organisme consultatif, le CSED formule des conseils et des recommandations à l'intention du coroner en chef et du médecin légiste en chef en plus d'administrer le processus public de traitement des plaintes par l'entremise du Comité des plaintes. En outre, le CSED conseille le coroner en chef quant aux révisions en vertu du paragraphe 26(2) concernant les enquêtes discrétionnaires.

Comité du Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique – organisme consultatif

Le Comité examine les demandes soumises au Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique et formule des recommandations de financement à l'intention du solliciteur général. Il fournit également des conseils quant à l'administration du Fonds. La bourse d'études est offerte aux conjointes et conjoints et aux enfants d'agentes et d'agents de sécurité publique morts dans l'exercice de leurs fonctions. Elle couvre pendant un maximum de cinq ans les dépenses liées à l'éducation postsecondaire, y compris les droits de scolarité, le coût des manuels scolaires et les frais de subsistance admissibles.

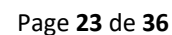
Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie (CPCISI) – entreprise opérationnelle régie par un conseil

Créé en 1993, le CPCISI fait la promotion de la sécurité-incendie et sensibilise le public en s'associant à différents groupes et particuliers qui s'intéressent à la sécurité publique. Le CPCISI est une entreprise sans but lucratif et sans capital-actions aux termes de la partie XI de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*, et il est composé d'un conseil d'administration et d'autres membres qui représentent les services d'incendie, l'industrie et le public. Le CPCISI est présidé par le commissaire des incendies. Il conclut des partenariats,

recueille et distribue des fonds et approuve les programmes et les produits nécessaires au renforcement de la sécurité-incendie en Ontario.

Sommaire financier des organismes provinciaux qui collaborent avec le ministère

Dépenses	Prévisions 2024-2025 \$	Chiffres provisoires 2023-2024 \$
Commission ontarienne d'arbitrage et de décision pour la police	6 719 400	557 100
Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès	648 400	516 600
Total partiel – Crédit 7 (Organismes, conseils et commissions)	7 367 800	1 073 700
Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie	1 000	-
Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique	400 000	185 794
Total	7 768 800	1 259 494



RAPPORT ANNUEL

Résultats 2023-2024

Le ministère bâtit des communautés plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS

Mesures de prévention du vol d'automobiles

Devant l'augmentation des vols de véhicules et de la piraterie routière, le ministère a pris des mesures audacieuses pour lutter contre ces crimes graves et souvent violents commis par des personnes versées dans la technologie qui opèrent au sein de réseaux rigoureusement organisés. Il continue de mettre en œuvre des mesures visant à démanteler les réseaux de crime organisé et à traduire les criminelles et criminels en justice.

En Ontario, un véhicule automobile est volé toutes les 14 minutes. Le ministère réplique en investissant 51 millions de dollars dans de nouvelles mesures audacieuses pour aider la police à identifier les réseaux de crime organisé et à mettre les voleuses et voleurs derrière les barreaux. Cette somme sera versée sur trois ans et servira à financer :

- l'Équipe de lutte contre le crime organisé dans l'industrie du remorquage des véhicules et le vol d'automobiles, dirigée par la Police provinciale de l'Ontario. Se fondant sur la réussite des opérations policières conjuguées de l'Ontario ciblant l'industrie du remorquage, cette équipe adoptera une approche panprovinciale et collaborera étroitement avec les services de police des municipalités et des Premières Nations pour identifier, déstabiliser et démanteler les réseaux de crime organisé actifs dans le vol d'automobiles;
- le nouveau Programme de subventions pour la prévention des vols d'automobiles (PVA). Par la voie de la Subvention pour la PVA, le ministère investira 18 millions de dollars sur trois ans dans 21 projets qui aideront les services de police à prévenir le vol d'automobiles en adoptant des mesures nouvelles ou améliorées de lutte contre le crime axées sur la prévention, la détection, l'analyse et l'exécution de la loi;
- de toutes nouvelles équipes responsables des poursuites relatives au vol d'automobiles, chargées d'enquêter sur les organisations criminelles qui tirent profit des véhicules volés et de les poursuivre. Ces équipes apporteront à la Police provinciale de l'Ontario leur savoir-faire en matière juridique pour la poursuite des cas complexes.

Ces nouvelles mesures reposent sur de multiples projets qui sont financés par le ministère du Solliciteur général depuis 2019 et qui ont contribué aux enquêtes policières sur les réseaux de vol d'automobiles et de piraterie routière et ainsi permis de retrouver des centaines de véhicules et de saisir des drogues et des armes à feu illégales.

De plus, dans sa lutte contre la contrebande de voitures volées à l'extérieur du Canada, le ministère étudie la possibilité de collaborer avec l'Agence des services frontaliers du Canada, la Gendarmerie royale du Canada et des sociétés de transport ferroviaire et de conteneurs d'expédition.

Respect plus strict des conditions de mise en liberté sous caution chez les contrevenantes et contrevenants à risque élevé et les récidivistes

Il est inacceptable que des récidivistes et des contrevenantes et contrevenants violents commettent des crimes graves pendant qu'ils sont en liberté sous caution. En donnant à la police les outils dont elle a besoin pour suivre et arrêter les personnes qui violent les conditions de leur mise en liberté sous caution, le ministère contribue à faire de l'Ontario l'un des territoires les plus sûrs du Canada.

L'Ontario est un chef de file national de la défense de la réforme du système canadien de mise en liberté sous caution. En 2023-2024, le ministère a pris des mesures claires pour renforcer le respect des conditions de mise en liberté sous caution, particulièrement chez les délinquantes et délinquants présentant un risque élevé et les récidivistes violents. Le gouvernement investit 112 millions de dollars pour renforcer le système de mise en liberté sous caution de l'Ontario en fournissant des ressources aux services de police, pour mettre des données en temps réel à la disposition de la police et pour créer, au sein de la Brigade de recherche des fugitifs (BREF) de la Police provinciale de l'Ontario, une unité d'action pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution. La BREF enquête sur les contrevenantes et contrevenants à risque élevé qui sont recherchés pour avoir enfreint les conditions de leur mise en liberté sous caution ou qui sont illégalement en liberté. Voici quelques exemples d'initiatives :

- Programme de subventions pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution et les mandats d'arrêt. Plus de 24 millions de dollars sur trois ans seront investis pour empêcher les récidivistes et les contrevenantes et contrevenants violents de commettre des crimes graves pendant leur mise en liberté sous caution. Ce programme aidera 12 détachements de la Police provinciale, 17 services de police municipaux et quatre services de police des Premières Nations à mettre sur pied des équipes spécialisées dans le respect des conditions de mise en liberté sous caution et les mandats d'arrêt chargées de surveiller, de repérer et d'inculper les personnes qui contreviennent aux conditions de leur mise en liberté sous caution. Les fonds permettront également de financer la formation et l'équipement des agentes et agents affectés à ces équipes.
- Création d'équipes d'aide pour les mises en liberté sous caution concernant les crimes graves et violents au sein du système judiciaire. Ces équipes travaillent avec la police sur des dossiers de mise en liberté sous caution impliquant des crimes graves et violents, dont des infractions avec armes à feu et des crimes graves commis par des récidivistes.

- Nouveau tableau de bord provincial pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution permettant de surveiller les délinquantes et délinquants à risque élevé au moyen de données aussi précises que possible.

Sanctions contre les usines à chiots

L'Ontario impose les peines les plus sévères au pays en cas de violation des règles sur le bien-être des animaux. Des mesures législatives visant à prévenir l'élevage et la vente contraires à l'éthique de chiens feront de la Province la première administration à introduire des sanctions contre les usines à chiots, lui permettant ainsi de maintenir sa position de chef de file de la protection des animaux.

Le ministère a présenté un projet de loi visant à mettre un terme aux activités d'élevage de chiens contraires à l'éthique, souvent appelées « usines à chiots ». Le terme « usine à chiots » est utilisé pour décrire un élevage de chiens qui adopte des pratiques d'élevage abusives, comme la reproduction intensive de chiens dans de mauvaises conditions. Les chiots vendus par des usines à chiots peuvent présenter de nombreux problèmes de santé en raison de la mauvaise qualité des soins. Si elle est adoptée, la *Loi de 2023 sur la prévention de la vente de chiots contraire à l'éthique* modifiera la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* dans le but de mettre fin aux pratiques nuisibles d'élevage de chiens, d'imposer des peines et de veiller à ce que les chiens de tout l'Ontario reçoivent les soins qu'ils méritent.

Les modifications que propose la *Loi de 2023 sur la prévention de la vente de chiots contraire à l'éthique* interdiront la vente sans scrupules de chiens et les pratiques néfastes d'élevage de chiens le plus souvent associées à des usines à chiots.

En vertu du projet de loi, la Province imposera des sanctions minimales de 10 000 \$ pour l'exploitation d'une usine à chiots et de 25 000 \$ pour toute violation causant la mort d'un chien. Les modifications permettront également à l'Ontario de participer à l'élaboration de règlements pour régir la vente ou la cession d'un chien de même que la tenue de dossiers.

Investissement dans la mise en place d'équipes mobiles d'intervention en cas de crise

Les équipes mobiles d'intervention en cas de crise sont les mieux placées pour intervenir auprès des personnes en situation de crise de santé mentale ou de dépendance et pour désamorcer les situations qui pourraient poser un risque pour la sécurité publique.

Le ministère a investi 4,5 millions de dollars en 2023-2024 au moyen de la Subvention pour le renforcement des équipes mobiles d'intervention en cas de crise (EMIC) afin d'aider les services de police à fournir un soutien spécialisé aux personnes en situation de crise de santé mentale ou de dépendance. Ces équipes sont composées d'agentes et d'agents de police ainsi que de

membres du service d'intervention en cas de crise qui travaillent de concert pour intervenir dans des situations complexes où la santé mentale ou la dépendance peut être un facteur.

Trente-neuf services de police ont reçu une subvention pour garantir la disponibilité de ces ressources spécialisées en cas de besoin. La Subvention pour le renforcement des EMIC fait partie de la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui vise à bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES POUR PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ LOCALE

Lutte contre les crimes haineux

Il est essentiel de maintenir des partenariats solides avec les organismes communautaires pour lutter contre la hausse des crimes haineux et s'attaquer aux causes profondes de la haine sous toutes ses formes. Les victimes de crimes haineux sont doublement pénalisées : l'intimidation, les attaques violentes et la profanation de biens et de lieux de culte motivées par la haine constituent également des atteintes à leur identité.

En 2022, 1 721 incidents de crimes haineux ont été déclarés par la police, ce qui représente une augmentation de près de 20 % par rapport à 2021. Les actes qui incitent à la haine, à la peur et à l'intimidation n'ont pas leur place dans nos communautés. Le ministère riposte en investissant près d'un million de dollars par an, dans le cadre du Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques, pour aider à mettre fin aux crimes motivés par la haine dans l'ensemble de la province. Ces subventions, qui favorisent la sécurité et l'inclusivité des communautés, sont offertes aux organismes communautaires et sans but lucratif ainsi qu'aux conseils de bande des Premières Nations. Le thème de la subvention pour le cycle de 2024-2026 est *Prévenir les crimes haineux grâce à la collaboration communautaire* et met l'accent sur la haine culturelle, ethnique et religieuse dans les communautés qui ont connu une augmentation des crimes motivés par la haine.

Soutien aux personnes victimes et survivantes de crimes odieux

La violence conjugale, la traite des personnes et l'exploitation des enfants sont des crimes odieux qui peuvent avoir des effets dévastateurs. Le soutien aux personnes victimes et survivantes est une première étape cruciale d'un plan visant à combattre le crime et à garantir que les victimes ne sont pas abandonnées.

Dans le cadre du Programme de subventions d'aide aux victimes (SAV), le ministère a investi plus de 4 millions de dollars en 2023-2024 pour veiller à ce que les victimes, les survivantes et les survivants de la violence conjugale, de la traite des personnes et de l'exploitation des enfants reçoivent le soutien nécessaire au bon moment et au bon endroit. Ce programme finance 45 projets qui permettront de fournir du soutien et des services à l'échelle locale,

d'accroître la capacité d'enquête des organismes d'application de la loi, d'introduire des programmes d'intervention spécialisés et de créer des campagnes de sensibilisation adaptées à la culture.

Le Programme de SAV s'inscrit dans la Stratégie ontarienne de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence. Il vient compléter la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes 2020-2025 de 307 millions de dollars ainsi que la *Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes*.

Parcours permettant à davantage de personnes d'envisager une carrière dans les services policiers

Le gouvernement est à l'écoute des préoccupations quant à la pénurie d'agentes et d'agents de police et aux limites de la formation, et il prend des mesures concrètes pour éliminer les obstacles et multiplier les possibilités de façon à faciliter l'accès à cette profession.

Le recrutement et la rétention sont deux des principaux défis auxquels font face les services de police, non seulement en Ontario, mais dans tout le Canada. En vertu de la *Loi de 2023 sur le renforcement de la sécurité et la modernisation de la justice*, une modification à la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* maintient l'obligation de détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent pour occuper le poste d'agent de police. Cette modification tient compte des remarques de l'Association des chefs de police de l'Ontario, qui soutient que l'obligation d'avoir une formation postsecondaire nuit trop aux efforts de recrutement.

La modification fait partie d'un ensemble plus vaste de mesures visant à éliminer les obstacles au recrutement et à augmenter rapidement le nombre d'agentes et d'agents de police en poste. Voici d'autres mesures prises :

- Payer la totalité des droits de scolarité liés à la formation de base des agentes et agents de police (rétroactif au 1^{er} janvier 2023). Cette mesure représente des économies moyennes de 15 000 \$ par recrue.
- Accroître l'effectif du Programme de formation de base des agents de police du Collège de police de l'Ontario de 140 recrues en 2023 et ajouter une quatrième cohorte dès 2024. À partir de 2024, le Collège décernera un diplôme à quatre cohortes d'un maximum de 500 agentes et agents, une augmentation par rapport aux trois cohortes de 480 agentes et agents en 2023.

Financement d'initiatives de prévention du crime par la police

Le gouvernement utilise l'argent et les produits de la criminalité pour aider les victimes et sensibiliser la population aux crimes tels que la violence des bandes criminalisées et les crimes haineux.

Le ministère lutte contre la criminalité et renforce la sécurité des communautés en utilisant les produits de la criminalité pour financer des initiatives locales de prévention du crime. Plus de 6 millions de dollars ont été investis sur trois ans dans la Subvention issue du partage des produits de la criminalité pour la surveillance policière de première ligne.

Ces fonds aident les services de police à mettre en œuvre des initiatives locales financées par les produits de la criminalité confisqués par l'Ontario à la suite de poursuites criminelles. Depuis 2018, le gouvernement a investi plus de 16 millions de dollars dans des initiatives de prévention du crime par l'intermédiaire de la Subvention. Au cours du présent cycle, les fonds permettront de financer 23 projets d'organismes chargés de l'exécution de la loi et de partenaires communautaires, dont les suivants :

- collaboration entre les services de police et les fournisseurs de services communautaires pour accroître la sensibilisation aux crimes haineux;
- accroissement des ressources pour mettre fin aux efforts de recrutement des bandes criminalisées, perturber la vente de drogues illicites par les groupes criminels organisés et fournir du soutien aux victimes et aux autres personnes touchées par la criminalité;
- établissement de relations positives entre les forces de l'ordre et les écoles, création et offre d'occasions d'apprentissage pour les jeunes, réduction et prévention de l'implication des bandes criminalisées et de la violence dans les rues, ainsi que sensibilisation des jeunes à la sécurité sur Internet.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération

Les services 9-1-1 de prochaine génération constituent la plus grande avancée en matière de télécommunications d'urgence depuis l'implantation des services de répartition d'urgence 9-1-1 au Canada en 1972.

Le ministère a investi 78 millions de dollars dans l'infrastructure de télécommunications pour aider les municipalités et les centres d'intervention d'urgence à passer au nouveau système de communication d'urgence connu sous le nom de services 9-1-1 de prochaine génération.

En situation d'urgence, quelques minutes, voire quelques secondes, font la différence entre la vie et la mort. Une fois que les services 9-1-1 de prochaine génération seront pleinement fonctionnels, il sera plus facile de donner aux répartitrices et répartiteurs des précisions supplémentaires concernant une urgence, y compris en leur envoyant des photos de la scène.

Le nouveau système numérique permettra également aux préposées et préposés ainsi qu'aux répartitrices et répartiteurs des services d'urgence de déterminer l'emplacement des appels à l'aide des coordonnées GPS et ainsi d'intervenir plus rapidement en toute sécurité et de

manière informée. Enfin, il permettra au public d'envoyer un message texte aux services 9-1-1 en temps réel pour demander l'aide immédiate des services de police, d'incendie ou d'ambulance.

Les centres de communication d'urgence de la province ont jusqu'au 4 mars 2025 pour passer d'un réseau analogique à un réseau numérique, comme l'exige le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le ministère collabore avec le secteur des télécommunications 9-1-1, y compris avec les partenaires des services policiers et les services d'incendie, dans le but de faciliter la transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération pour les communications et les interventions d'urgence. L'Ontario compte 72 points de service de la sécurité publique privés et financés par les municipalités.

Le financement de 78 millions de dollars s'inscrit dans un investissement de 208 millions de dollars sur trois ans (de 2022-2023 à 2024-2025) visant à soutenir le passage aux services 9-1-1 de prochaine génération en mettant à niveau la technologie et l'infrastructure, y compris celles de la cybersécurité et de la formation.

Accroissement de la surveillance par systèmes de télévision en circuit fermé pour prévenir la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées

La violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées est l'une des plus graves formes de violence touchant les communautés ontariennes. Elle est associée à d'autres crimes graves et violents comme le trafic de drogue, la traite des personnes et le vol d'automobiles.

Le ministère a renforcé la lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées dans la province en investissant 2,8 millions de dollars en 2023-2024 dans de nouvelles technologies de télévision en circuit fermé (TCF) par la voie de la Subvention ontarienne pour les systèmes de TCF. Ces fonds aideront 24 services de police à remplacer l'équipement de TCF désuet, à améliorer les technologies actuelles et à élargir la surveillance dans les secteurs où l'on observe le plus grand nombre de cas de violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées et de crimes connexes, comme le trafic de drogue et la traite des personnes.

La Subvention pour les systèmes de TCF couvre 50 % du coût total d'un projet, pour un maximum de 200 000 \$, et est associée aux stratégies locales de prévention de la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées. Aucun membre d'une bande criminalisée ne veut être filmé, et aucun trafiquant ne veut être pris en flagrant délit. Ces systèmes de surveillance dernier cri offrent des images très nettes, des fonctions de vision nocturne avancées et un champ d'observation de 360 degrés. Les données collectées lors de la surveillance par systèmes de TCF peuvent être utilisées dans le cadre d'enquêtes et de poursuites pénales.

Le Programme de subventions ontariennes pour les systèmes de TCF s'inscrit dans la Stratégie ontarienne de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence, qui contribue

à dissuader les activités criminelles et à améliorer la sécurité publique. Par l'intermédiaire de cette stratégie, le ministère a réalisé des investissements tactiques visant à démanteler les réseaux de crime organisé, à bloquer la circulation des armes à feu à la frontière et à améliorer les enquêtes sur le crime organisé.

INVESTISSEMENT DANS LE NORD

De nombreux services d'incendie du Nord comptent sur des pompières et pompiers volontaires pour fournir des services de suppression des feux dans leurs communautés. L'amélioration de la formation et l'achat de nouvel équipement contribueront à sauver des vies et à protéger les biens.

Le ministère a investi environ 35 millions de dollars dans l'achat de 17 nouveaux camions d'incendie, de matériel de lutte contre les incendies et de deux nouveaux simulateurs mobiles pour la formation des pompières et pompiers qui permettront de mieux protéger les communautés du Nord. Le nouveau matériel de lutte contre les incendies comprend des appareils de protection respiratoire autonomes, des caméras à imagerie thermique et d'autres types d'équipement essentiel de lutte contre les incendies.

Le financement des nouveaux camions d'incendie et du matériel de lutte contre les incendies sera versé dans le cadre du Programme de protection contre les incendies dans le Nord (PPIN), qui fournit assistance et soutien aux services de protection contre les incendies dans 47 communautés dépendant de plus de 800 pompières et pompiers volontaires. Les services d'incendie participant au PPIN protègent plus de 34 400 résidentes et résidents permanents dans des territoires non érigés en municipalité de l'Ontario et répondent à environ 1 000 appels d'urgence par an.

Les simulateurs mobiles aident le Collège des pompiers de l'Ontario à offrir une formation pratique d'excellente qualité aux services d'incendie qui préparent les pompières et pompiers aux situations réelles. Grâce à ces simulateurs modernes pouvant être transportés dans des casernes de pompiers locales, les pompières et pompiers font l'expérience de véritables flammes, d'une chaleur extrême, d'une forte humidité, d'une visibilité très réduite et d'une épaisse fumée.

CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE DEMAIN

Il s'agit de bâtir un système correctionnel pour adultes moderne tout en améliorant les conditions de travail du personnel.

À Thunder Bay, en Ontario, la construction d'un nouveau complexe correctionnel ultramoderne pour adultes de 1,2 milliard de dollars se poursuit, ce qui augmentera la capacité du système carcéral provincial tout en assurant l'accès des personnes détenues aux programmes.

Le nouvel établissement polyvalent de 345 lits créera des espaces supplémentaires précieux pour la mise en place de programmes et l'augmentation des services aux personnes détenues ayant des problèmes de santé mentale. Le complexe offrira un environnement sain au personnel et aux personnes en détention grâce à des caractéristiques de conception novatrices et à des espaces adaptés à la culture, comme des lieux pour la cérémonie de purification par la fumée, une hutte de sudation et un espace réservé à l'enseignement.

Dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure dans le Nord, le ministère a également réalisé deux projets d'agrandissement modulaire, l'un au Centre correctionnel de Thunder Bay et l'autre à la Prison de Kenora, pour accroître leur capacité. Ces espaces élargis améliorent l'accès des personnes en détention aux programmes d'alphabétisation, de développement des compétences et de technologie qui favoriseront une réinsertion sociale sécuritaire. L'établissement modulaire de Thunder Bay sera intégré au nouveau complexe correctionnel lorsqu'il ouvrira ses portes à l'automne 2026.

Les établissements correctionnels modulaires constituent une manière sûre et rentable d'ajouter des espaces cruciaux tout en modernisant les espaces réservés aux programmes dans les installations existantes.

En outre, le ministère met en place et modernise des services correctionnels dans l'Est de l'Ontario pour accroître la capacité des établissements, de même que pour offrir aux personnes en détention de meilleurs programmes éducatifs et culturels et pour mieux répondre à leurs besoins en santé mentale.

La construction d'un nouveau complexe correctionnel dans l'Est de l'Ontario contribuera à la mise à niveau des établissements, à l'augmentation de leur capacité et à la création d'espaces pour l'offre de services de santé mentale, de programmes destinés aux détenues et détenus et de formation à l'intention du personnel.

De plus, le ministère va de l'avant avec le remplacement de la plus ancienne prison de l'Ontario, la Prison de Brockville (qui a ouvert ses portes en 1842), par un nouveau complexe correctionnel situé sur le terrain de l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent, lequel sera agrandi par l'ajout d'une unité réservée aux femmes. L'établissement s'associe déjà au Royal Ottawa, l'un des plus importants centres de santé mentale du Canada, pour offrir des programmes de traitement et de réadaptation sécuritaires aux hommes détenus ayant de graves problèmes de santé mentale.

Le Centre de détention de Quinte sera également agrandi afin d'offrir beaucoup plus d'espace pour les programmes destinés aux personnes détenues et les installations récréatives. De plus, un espace de vie pour les femmes sera ajouté, avec accès à une cour extérieure.

Ces projets d'immobilisations s'appuient sur la stratégie du ministère consistant à investir plus de 500 millions de dollars pour garantir la viabilité à long terme du système correctionnel en améliorant les établissements correctionnels pour adultes, en embauchant d'autres agentes et agents des services correctionnels et d'autre personnel médical et personnel de soutien au bien-être ainsi qu'en modernisant les installations vieillissantes.

CRÉATION D'UN CADRE JUDICIAIRE MODERNE

Le gouvernement édifie un secteur de la justice moderne et adapté au 21^e siècle. En 2023-2024, à l'appui de ce travail essentiel, le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général ont proposé des mesures législatives pour mettre à jour les lois sur la sécurité publique et établi des cadres d'élaboration de nouveaux outils législatifs et outils de réglementation pour assurer la sécurité de la population ontarienne.

Avec son partenaire du secteur de la justice, le ministère du Procureur général, le ministère du Solliciteur général a présenté la *Loi de 2023 sur le renforcement de la sécurité et la modernisation de la justice* et la *Loi de 2024 visant à améliorer l'accès à la justice* dans le but d'améliorer l'accès des Ontariennes et Ontariens à la justice en modernisant les processus et en proposant des modifications aux lois sur la sécurité publique.

La *Loi de 2023 sur le renforcement de la sécurité et la modernisation de la justice* vise à renforcer la sécurité des communautés en révisant d'autres lois sur la sécurité communautaire, y compris en resserrant les mesures d'application de la loi en matière de bien-être des animaux, en modifiant la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* pour améliorer la surveillance exercée, et en modifiant la *Loi sur les coroners* pour augmenter les prélèvements d'échantillons de tissus et ainsi permettre des analyses futures à des fins médicales ou judiciaires.

De plus, la *Loi de 2023 sur le renforcement de la sécurité et la modernisation de la justice* contient des dispositions importantes et de nature opérationnelle qui sont nécessaires à l'entrée en vigueur de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* (LSCSP) présentée par le ministère. La nature des services policiers et de la sécurité communautaire ayant beaucoup changé au cours des 30 dernières années, une actualisation des normes de l'Ontario en matière de services policiers était de plus en plus réclamée. Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024, la LSCSP vise à moderniser le cadre de services policiers et de sécurité communautaire de la province pour relever ce défi majeur.

La *Loi de 2024 visant à améliorer l'accès à la justice* prévoit des modifications à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* dans le but de créer un mécanisme pour renforcer l'application et le respect des exigences relatives à la sécurité-incendie. Elle prévoit aussi des modifications à la *Loi sur les coroners* visant à accélérer les enquêtes sur les décès accidentels dans le secteur de la construction.

Les modifications à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* renforcent les mesures d'application de la loi et de conformité en permettant la mise en place d'un cadre de pénalités administratives. Ces pénalités sont une façon efficace de promouvoir la conformité sans engager de poursuites judiciaires. Une fois en vigueur, le cadre permettra d'utiliser les pénalités administratives comme outil progressif d'application de loi et de les imposer aux locataires, aux propriétaires et aux personnes morales qui contreviendront à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* et à ses règlements, comme le code de prévention des incendies.

Les modifications à la *Loi sur les coroners* accéléreront la soumission de recommandations judicieuses dans les enquêtes sur les décès dans le secteur de la construction et renforceront le processus d'enquête sur les décès accidentels de personnes travaillant sur les chantiers. Il en découlera un examen systémique des problèmes de sécurité en construction et la formulation en temps plus opportun de recommandations sur la sécurité au travail dans ce secteur.

Indicateurs de rendement

Résultat attendu : Réduction des crimes violents		
Indicateur	Valeur et année de référence	Valeur et année de tendance
Indice de gravité de la criminalité (Ontario)	Valeur : 69,83 Année : 2017	Valeur : 74,51 Année : 2018 Valeur : 75,41 Année : 2019 Valeur : 69,67 Année : 2020 Valeur : 72,85 Année : 2021 Valeur : 77,71 Année : 2022
Remarque : L'Indice de gravité de la criminalité est fourni par Statistique Canada (tableau 35-10-0026-01, anciennement CANSIM 252-0052). Il est calculé en multipliant le nombre de crimes violents par le poids de chaque crime, puis en additionnant tous les crimes pondérés et en divisant le total par la population. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte de toutes les infractions violentes signalées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, dont certaines étaient auparavant exclues de la catégorie de données agrégées sur les crimes violents, comme la profération de menaces, le harcèlement criminel et la séquestration.		

Résultat attendu : Amélioration des infrastructures des établissements correctionnels		
Indicateur	Valeur et exercices de référence	Valeur et exercices de tendance
Indice de l'état des installations	Valeur : 14,80 % Exercices de planification : de 2018-2019 à 2020-2021	Le ministère compte maintenir l'indice de l'état de ses établissements entre une détérioration limitée à normale et des contraintes mineures (plage cible de 10 % à 30 %). Exercices de planification : de 2023-2024 à 2025-2026

Remarque : L'indice de l'état des installations est un point de référence comparatif de l'industrie qui indique la nécessité relative d'investir dans un bien ou un groupe de biens. Cette valeur est exprimée comme le rapport entre le coût de réfection du ou des biens et leur coût actuel de remplacement. Il est calculé en divisant le coût des renouvellements et des réparations sur trois ans par le coût estimatif total du remplacement du ou des biens par un ou des biens d'une utilité équivalente, selon la formule suivante : (besoins actuels + exercice de planification 1 + exercice de planification 2) / coût actuel de remplacement. Les valeurs proviennent des données d'évaluation du Programme de gestion des biens locatifs du ministère de l'Infrastructure.

Résultat attendu : L'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle

Indicateur	Valeur et année de référence	Valeur et année de tendance
Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	Valeur : 100 % Année de planification : 2017	Valeur : 100 % Année : 2018 Valeur : 100 % Année : 2019 Valeur : 100 % Année : 2020 Valeur : 93 % Année : 2021 Valeur : 100 % Année : 2022

Remarque : Le taux de conformité est calculé selon l'année civile. Il faut toutefois prendre en compte le décalage temporel. Par exemple, le taux de conformité calculé pour l'année 2022 sera présenté par Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) à la fin de l'hiver 2023. Les ministères remplissent les exigences prévues par la loi en matière de gestion des situations d'urgence au cours de chaque année civile, puis se soumettent à l'évaluation de GSUO à la mi-janvier de l'année suivante. GSUO examine chaque dossier soumis et informe le ministère des résultats de son évaluation.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024 (M\$)*

Fonctionnement	3 942,6
Immobilisations	55,6
Effectif** (au 28 mars 2024)	19 764,2

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère du Tourisme, de la Culture et
du Sport

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
Objectifs généraux du ministère	5
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025.....	13
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	19
Données financières détaillées	20
.....	20
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS.....	22
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	24
RAPPORT ANNUEL.....	26
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024	38

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario (MTCS) soutient l'économie de l'Ontario, crée des emplois et améliore la qualité de vie dans les collectivités de l'Ontario en renforçant l'autonomie de ses secteurs.

Les secteurs du tourisme, de la culture et du sport sont de puissants moteurs économiques pour l'Ontario. Le ministère soutient les expériences touristiques et culturelles, les attractions et organismes clés, les industries des arts et des médias culturels, et se fait le champion de la participation et des événements sportifs et récréatifs dans toute la province.

Le ministère soutient la croissance économique et améliore la qualité de vie en assumant les fonctions suivantes :

- Mettre en œuvre des programmes pour l'industrie touristique, notamment par l'intermédiaire des organismes touristiques régionaux de l'Ontario.
- Encourager les investissements et l'élaboration de nouveaux produits par le secteur privé, soutenir les festivals et autres manifestations, mener des études pour étayer les décisions des entreprises et promouvoir l'Ontario comme destination touristique.
- Surveiller les programmes soutenant les industries culturelles, les artistes et les organismes voués aux arts, les bibliothèques publiques, les musées communautaires ainsi que les organismes à but non lucratif et de bienfaisance partout en Ontario.
- Soutenir les programmes destinés aux organismes provinciaux sans but lucratif voués aux loisirs et au sport amateur et surveiller les événements de sports de combat professionnels dans tout l'Ontario.
- Prendre des mesures pour lutter contre la violence dans le sport afin de favoriser une participation en toute sécurité pour tous.
- Superviser onze organismes régis par un conseil d'administration, un organisme consultatif et deux entités recevant des paiements de transfert pour leur fonctionnement, et exploiter directement deux attractions touristiques historiques.

Le ministère finance, réglemente, élabore et met en œuvre un grand nombre de programmes et d'initiatives, directement et par l'intermédiaire de ses partenaires et organismes. Le ministère assure également la surveillance d'organismes provinciaux des secteurs du tourisme et de la culture qui renforcent le bien-être économique et social de l'Ontario et y contribuent.

Les efforts continus du ministère et les investissements réalisés dans ses programmes appuient les partenaires et les intervenants du secteur et leur permettent de renforcer leur avantage concurrentiel et d'atteindre une croissance durable, de créer des emplois, de promouvoir le développement économique et la modernisation, ainsi que d'aider les collectivités à prospérer et à réussir en mettant en valeur leurs atouts et en attirant des visiteurs potentiels. Par conséquent, les résultats du ministère devraient accroître les retombées économiques et les avantages communautaires des secteurs du tourisme, de la culture et du sport de l'Ontario et permettront :

- de renforcer la résilience et de maintenir la capacité dans les secteurs du ministère ainsi que chez les personnes qui comptent sur ceux-ci pour trouver un emploi et avoir une bonne qualité de vie;
- de veiller à ce que les secteurs ministériels soient bien placés en vue d'une croissance économique et de retombées communautaires durables;
- d'accroître la compétitivité et d'offrir des expériences nouvelles, novatrices, modernisées et inclusives.

Programmes du ministère

Les investissements dans les programmes du ministère favorisent le développement économique des collectivités à l'échelle de la province, créent des emplois et des débouchés pour la population et aident les collectivités à prospérer et à réussir en mettant en valeur leurs atouts pour attirer les visiteurs potentiels.

Le ministère continue de surveiller les secteurs et de mobiliser les intervenants pour veiller à ce que les programmes tiennent compte des besoins, des clients servis et des résultats escomptés de chaque programme.

Le ministère est déterminé à contribuer à l'accroissement des retombées économiques et des avantages communautaires des secteurs du tourisme, de la culture et du sport de l'Ontario. Les programmes du ministère visent à améliorer ces résultats, qui sont mesurés à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés :

- o Recettes touristiques de l'Ontario
- o Contribution de l'Ontario au produit intérieur brut (PIB) total du secteur de la culture
- o Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur du sport
- o Fréquentation annuelle des attractions publiques du MTCS

Programmes du tourisme et de la culture

Le ministère est responsable des politiques, des programmes et des services stratégiques ainsi que des initiatives de recherche ayant trait au tourisme, aux arts, aux secteurs de la culture, aux musées communautaires et aux bibliothèques publiques en Ontario.

Le ministère travaille avec les organisations et les intervenants du secteur pour :

- soutenir la planification et le développement économique à l'échelle régionale par l'intermédiaire des organismes touristiques régionaux afin de rendre l'industrie du tourisme plus forte et plus concurrentielle;
- faire la promotion des produits touristiques culturels de l'Ontario;
- appuyer les activités artistiques professionnelles en tant que moteur du bien-être communautaire et de la vitalité économique;
- favoriser la croissance dans les secteurs de la création, comme les industries du cinéma, de la télévision, de l'édition de livres et de magazines, de la musique et des médias numériques interactifs, afin de faire de l'Ontario un chef de file dans le secteur économique du savoir;
- rehausser le profil de l'Ontario en tant que lieu où investir dans le tourisme et les industries créatives;
- soutenir le développement de nouveaux produits et expériences et améliorer les festivals et autres événements dans toute la province;
- faire mieux connaître l'Ontario à titre de province riche en attractions culturelles;
- soutenir les musées communautaires et les bibliothèques publiques afin de promouvoir la cohésion des collectivités et une meilleure qualité de vie, l'apprentissage tout au long de la vie et la fierté à l'égard du lieu.

Promotion et soutien du secteur touristique – Le ministère offre une gamme de services de soutien au secteur du tourisme, en plus d'un ensemble stratégique d'activités et de programmes coordonnés, et ce, afin de maximiser la croissance du secteur et sa contribution à l'économie de l'Ontario. Ces initiatives comprennent des investissements ciblés visant à attirer des festivals et des événements ou à améliorer ceux qui ont déjà lieu. Elles englobent en outre des activités ciblées de planification et de développement économique menées par l'intermédiaire d'organismes touristiques régionaux. Le ministère s'efforce de maximiser les possibilités de croissance et de développement en attirant les investissements, en offrant des services consultatifs aux entreprises et en favorisant la recherche dans le secteur du tourisme, le tout en attirant et en

soutenant activement les investissements du secteur privé et les initiatives de développement en Ontario.

Programmes et services de l'Ontario liés à l'économie créative – Le ministère offre des subventions et de l'aide au développement des affaires afin de stimuler la production, l'investissement, la création d'emplois et la croissance dans l'industrie des médias culturels : production cinématographique et télévisuelle, musique enregistrée et concerts, édition de livres et de magazines et produits multimédias interactifs numériques.

Soutien au secteur des arts – Grâce aux programmes de financement destinés aux artistes, aux éducateurs artistiques, aux organismes sans but lucratif, aux établissements de formation et aux partenaires du tourisme culturel, le ministère soutient la création et la présentation artistiques, le développement organisationnel et les programmes de formation afin de créer une main-d'œuvre concurrentielle et qualifiée.

Soutien au secteur des bibliothèques – Le ministère applique la *Loi sur les bibliothèques publiques*, offre des subventions de fonctionnement, de l'aide financière pour les projets, des conseils et des services de sensibilisation afin d'accroître la viabilité des bibliothèques et de renforcer les capacités tout en encourageant l'innovation. Les programmes aident les bibliothèques publiques et les bibliothèques des Premières Nations de l'Ontario ainsi que les organismes de soutien sectoriels à offrir des services et des programmes qui tiennent compte des besoins locaux en constante évolution et qui aident la population de l'Ontario à apprendre et à réussir dans l'économie du savoir.

Soutien au secteur des musées communautaires – Grâce à un programme de subventions de fonctionnement, à la sensibilisation et aux Normes applicables aux musées communautaires de l'Ontario, le ministère aide les musées à stimuler le tourisme culturel et à raconter les histoires des diverses communautés d'hier et d'aujourd'hui de l'Ontario.

Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels

Le ministère des Finances, en collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, est responsable de la conception stratégique des programmes de crédits d'impôt remboursables dont les objectifs sont d'encourager l'augmentation des niveaux de production dans les secteurs du cinéma et de la télévision, des médias numériques interactifs et de l'édition de livres afin d'accroître la compétitivité de l'Ontario, de stimuler l'activité économique, de favoriser la création d'emplois, de soutenir la croissance du secteur et de rehausser le profil culturel de la province. Ces programmes de crédits d'impôt sont régis par la *Loi de 2007 sur les impôts* et administrés conjointement par Ontario Créatif (légalement connu sous le nom de Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario), un organisme du ministère, et l'Agence du revenu du Canada.

Programmes relatifs aux organismes

Les organismes, les entités opérationnelles recevant des paiements de transferts et les attractions du ministère mettent en valeur la diversité et la créativité culturelles de l'Ontario ainsi que son histoire et son patrimoine culturel en offrant aux collectivités et aux régions de toute la province des occasions d'apprendre et de se divertir à des endroits qui revêtent une valeur économique, sociale et historique. Ces instances font la promotion du tissu culturel et favorisent la croissance économique et la création d'emplois dans la province en offrant une gamme de programmes éducatifs, récréatifs et culturels ainsi que de programmes de divertissement aux résidents et aux visiteurs.

Le ministère s'occupe des relations avec les organismes, de la gouvernance, des nominations et du financement de fonctionnement et d'immobilisations pour les organismes et les attractions de son portefeuille, tout en mettant en œuvre des initiatives de modernisation et de transformation des organismes.

Il est également responsable du parc historique du Fort William et des Parcs historiques de la Huronie, deux attractions touristiques historiques dont il assure l'exploitation directe. Ces parcs sont d'importants catalyseurs de l'économie régionale grâce à leur rôle d'attraction touristique clé, ce qui leur permet de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires grâce à des expériences touristiques uniques.

Programme de la Fondation Trillium de l'Ontario

La Fondation Trillium de l'Ontario a pour mission de bâtir des collectivités saines et dynamiques dans tout l'Ontario en investissant dans des initiatives communautaires et en renforçant le poids du secteur à but non lucratif de l'Ontario. Elle soutient, à l'aide de fonds du gouvernement, des organismes de bienfaisance et sans but lucratif admissibles de la province, les Premières Nations, les communautés métisses et inuites ou toute autre communauté autochtone ainsi que les municipalités comptant moins de 20 000 résidents.

Sports, loisirs et programmes communautaires

Le ministère fait la promotion d'une culture qui valorise le sport et l'activité physique, en plus de faire ressortir les bienfaits économiques et sociaux d'une vie active et engagée pour l'ensemble de la population ontarienne. Le ministère vise à accroître les capacités dans le secteur du sport et des loisirs ainsi qu'à fournir des occasions de profiter des bienfaits de l'activité physique à l'ensemble de la population de l'Ontario.

Le ministère favorise la sécurité dans le sport en collaborant avec ses partenaires et les organismes sportifs de l'Ontario pour offrir une culture et un environnement sportifs exempts de harcèlement, de violence et de discrimination. L'Ontario est également un chef de file national en matière de sécurité contre les commotions cérébrales, car il est la seule administration au Canada à disposer d'une loi sur la sensibilisation aux commotions cérébrales et leur prévention (*Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*).

Le ministère offre un soutien qui permet la croissance du secteur du sport, accroît le tourisme sportif et offre aux athlètes de toutes capacités des occasions de participation et de réussite.

Sport et perfectionnement des athlètes – Les investissements dans divers programmes viennent renforcer le secteur du sport et veillent à ce que le système sportif encourage l'ensemble de la population ontarienne à pratiquer un sport organisé.

Le ministère finance des organismes provinciaux et des organismes multisports qui agissent à titre d'organes directeurs officiels pour leurs sports respectifs en Ontario, conformément aux normes nationales applicables, et il finance les partenaires qui réalisent les activités connexes ainsi que les athlètes pour voir à l'offre de programmes et de services de haut niveau, à la formation d'entraîneurs et au leadership en matière de ressources d'enseignement dans le secteur.

La Politique sur la reconnaissance des sports de l'Ontario exige que les organismes provinciaux et multisports se dotent d'une politique en matière de harcèlement, d'une politique de filtrage, d'une politique d'inclusion, d'une politique disciplinaire et d'une politique de règlement des différends. La Politique sur la reconnaissance des sports exige également que chaque organisme provincial et multisports dispose d'un code de conduite pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les conseils d'administration.

Organisation d'événements sportifs – Le ministère soutient les événements de sport amateur nationaux et internationaux organisés en Ontario, notamment le Programme des Jeux de l'Ontario, qui finance la tenue de 5 jeux multisports dont les retombées économiques sont de plus de 15 millions de dollars, ainsi que la participation d'Équipe Ontario aux Jeux du Canada, qui ont lieu tous les 2 ans et qui célèbrent la jeunesse, le sport, la culture et la collectivité.

Bureau du commissaire aux sports professionnels – Le ministère est responsable du Bureau du commissaire aux sports professionnels, qui supervise l'application de la *Loi sur le contrôle des sports*. La Loi et ses règlements définissent le cadre juridique de la boxe professionnelle, du kickboxing et des arts martiaux mixtes en Ontario.

Mesures de soutien pour les loisirs, les Autochtones et les jeunes – Le ministère finance des programmes de loisirs actifs pour aider les organismes à proposer des activités physiques de grande qualité qui mettent l'accent sur le développement de la culture de l'activité physique. Les mesures de soutien du ministère visent les groupes qui ne profitent pas d'un accès équitable aux activités de loisir, y compris les personnes à faible revenu, les Autochtones et les personnes handicapées.

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Le plan stratégique 2024-25 du ministère s'harmonise avec le plan du gouvernement visant à rebâtir l'économie de l'Ontario et à continuer d'investir dans l'infrastructure nécessaire pour soutenir les collectivités en pleine croissance dans toute la province. Le plan du gouvernement continuera de créer un environnement commercial pour attirer les investissements nationaux et internationaux, où l'Ontario dispose d'un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale.

Grâce à des investissements stratégiques et ciblés dans ses programmes (c.-à-d. tourisme, musique, arts, musées communautaires et bibliothèques publiques ainsi qu'activités sportives et récréatives), le ministère continuera d'aider à générer une croissance économique, à créer des emplois et à renforcer les collectivités en créant un environnement où les entreprises et les familles peuvent s'épanouir et prospérer.

En 2024-2025, le ministère continuera de soutenir la promotion du sport et des loisirs et la création d'expériences touristiques et culturelles uniques qui stimulent la croissance économique et contribuent à renforcer les collectivités.

Les priorités stratégiques du ministère pour 2024-2025 sont les suivantes :

Priorité stratégique : Tourisme

Description : Soutenir le développement économique et la croissance du secteur du tourisme en élaborant une politique sur le tourisme, en mettant en œuvre des programmes, en soutenant la tenue d'événements, en attirant les investissements et en faisant la promotion de la province. Ces activités contribuent à bâtir une industrie touristique plus forte et plus concurrentielle, ce qui permettra de faire en sorte que l'Ontario demeure une destination touristique de choix, générant des retombées économiques et créant des emplois dans l'industrie du tourisme, et ce, dans toutes les collectivités et régions de la province.

Résultat escompté : Augmentation des retombées économiques des dépenses touristiques en Ontario

Résultat : Augmentation des retombées économiques des dépenses touristiques en Ontario

Indicateur	Valeur et date cibles
Recettes touristiques de l'Ontario	38,0 G\$ (2025)

Programmes contribuant au résultat de l'indicateur de rendement clé (IRC)

- Fonds pour les régions touristiques
- Subventions à l'appui des festivals, des événements et des attractions
- Subventions à l'appui du développement et des investissements touristiques
- Subventions à l'appui des sports et des loisirs
- Réparations et rénovations – Immobilisations

Priorité stratégique : Culture

Description : Soutenir un secteur culturel solide qui favorise la croissance et la stabilité à long terme du secteur afin qu'il puisse contribuer à l'économie de l'Ontario et offrir des avantages culturels et communautaires. Les industries des médias culturels comprennent le cinéma, la télévision, la musique, l'édition de livres et de magazines et les médias numériques interactifs. Elles sont appuyées par des services d'aide aux entreprises, des programmes de financement et des crédits d'impôt. Les programmes de subvention soutiennent les artistes, les organismes voués aux arts, les musées communautaires et les bibliothèques publiques.

Résultat escompté : Augmentation des retombées économiques de la culture en Ontario

Résultat : Augmentation des retombées économiques de la culture en Ontario

Indicateur	Valeur et date cibles
Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur de la culture	32,2 G\$ (2025)

Programmes contribuant au résultat de l'IRC

- Fonds pour le secteur des arts et de la culture

- Subventions au secteur des arts et de la culture
- Fondation Trillium de l'Ontario
- Programme de crédits d'impôt pour les médias
- Programmes relatifs aux organismes
- Subventions à l'appui des festivals, des événements et des attractions
- Subventions au secteur des bibliothèques
- Soutien au secteur des bibliothèques
- Mesures légiférées de soutien au secteur des bibliothèques
- Fonds pour le secteur des bibliothèques
- Subventions au secteur des bibliothèques
- Mesures légiférées de soutien au secteur des musées
- Subventions au secteur des musées

Priorité stratégique : Sport et loisirs

Description : Promouvoir la participation au sport et aux loisirs en élaborant une politique sur le sport, en encourageant le perfectionnement des athlètes et en organisant des événements, en appuyant les programmes communautaires à l'échelle locale et en veillant à la sécurité de l'environnement sportif. Ces activités permettent à la population ontarienne de vivre des expériences de qualité, du terrain de jeu au podium, et soutiennent les possibilités d'accroître les retombées économiques.

Résultat escompté : Augmentation des retombées économiques du sport en Ontario

Résultat : Augmentation des retombées économiques du sport en Ontario	
Indicateur	Valeur et date cibles
Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur du sport	2,7 G\$ (2025)
Programmes contribuant au résultat de l'IRC • Subventions aux initiatives communautaires visant des loisirs inclusifs • Fonds pour les loisirs des Autochtones et des jeunes • Fonds pour la promotion du sport • Subventions pour les événements sportifs et les initiatives relatives au sport	

- Fondation Trillium de l'Ontario
- Subventions à l'appui des sports et des loisirs

Priorité stratégique : Organismes

Description : Soutenir les organismes, les entités recevant des paiements de transfert et les attractions au moyen de la surveillance de la gouvernance, d'un financement direct et d'un soutien aux nominations publiques. Cela permet au gouvernement provincial de mettre en valeur la diversité, l'histoire et le patrimoine culturel de l'Ontario, tout en générant des retombées économiques importantes.

Résultat escompté : Augmentation du nombre de visiteurs aux organismes touristiques et culturels, ce qui a une incidence sur la croissance des recettes d'autofinancement et contribue à l'économie dans son ensemble

Résultat : Augmentation du nombre de visiteurs aux organismes touristiques et culturels, ce qui a une incidence sur la croissance des recettes d'autofinancement et contribue à l'économie dans son ensemble

Indicateur

Valeur et date cibles

Fréquentation annuelle des attractions publiques du MTCS

5,9 M
(2023-2024)

Programmes contribuant au résultat de l'IRC

- Programmes relatifs aux organismes
- Soutien au secteur des organismes et des attractions
- Parc historique du Fort William
- Parcs historiques de la Huronie

Programmes et initiatives clés

Les décisions et les investissements clés du ministère comprennent ce qui suit :

- Investir 200 millions de dollars sur 3 ans dans un nouveau Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs, afin d'offrir à la population ontarienne la possibilité de vivre, de travailler et de se divertir dans leur collectivité.

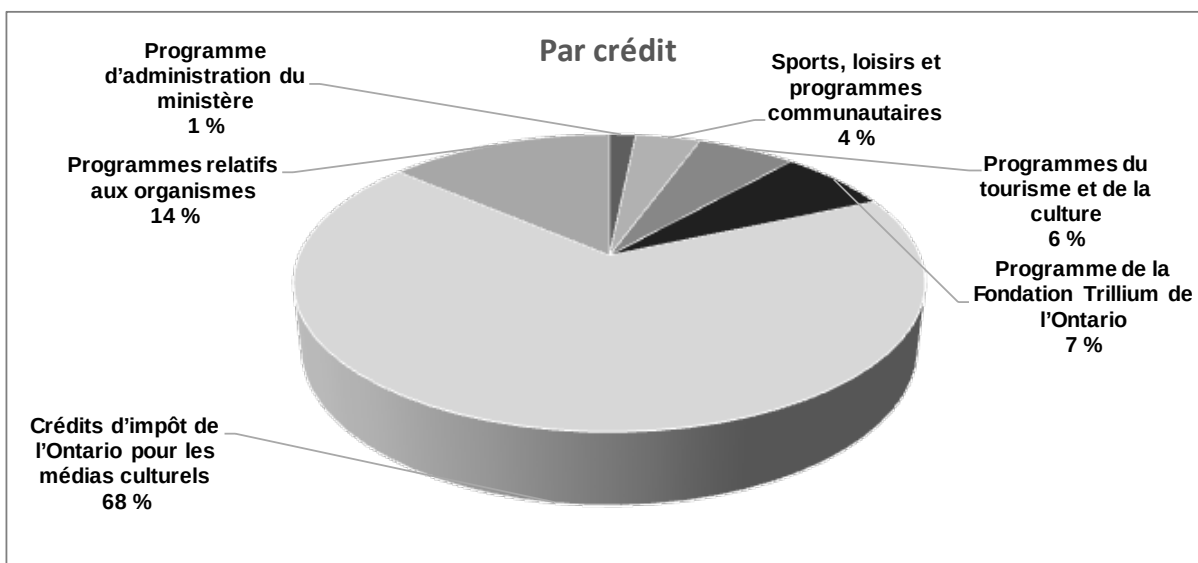
- o Ces investissements dans des installations nouvelles et modernisées soutiendront la population grandissante de l'Ontario et veilleront à ce que la population de la province ait accès aux espaces dont elle a besoin pour demeurer active.
 - o Le Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs permettra de créer des emplois locaux, de renforcer et de dynamiser les collectivités, en plus de démontrera l'engagement du gouvernement à offrir aux Ontariennes et Ontariens la possibilité de participer à des activités sportives, récréatives et autres activités communautaires.
 - o Le Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs permettra d'investir dans de grands projets d'infrastructure qui multiplieront les possibilités d'organiser des événements provinciaux, nationaux et internationaux et de tirer parti de l'industrie du tourisme sportif qui connaît une croissance rapide.
- Examiner la prime régionale au titre du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne afin de veiller à ce qu'elle soutienne efficacement la production cinématographique et télévisuelle dans l'ensemble de la province.
- Simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) en améliorant les conditions d'admissibilité afin de veiller à ce que le crédit continue de soutenir les productions professionnelles :
 - o Exiger des sociétés admissibles qu'elles engagent un seuil minimal de 25 000 \$ en dépenses de main-d'œuvre en Ontario pour chaque production cinématographique ou télévisuelle au cours d'une période maximale de deux années d'imposition afin de réclamer le CIOESAI de 18 %.
 - o Exclure certains types de productions des conditions d'admissibilité, notamment, les vidéos éducatives, les vidéoclips et les vidéos de jeux.
- Soutenir la croissance économique locale et les collectivités autochtones de l'Ontario en accordant un financement annuel supplémentaire de

1,25 million de dollars pour accroître le soutien aux activités des bibliothèques publiques des Premières Nations. Cette augmentation du financement permettra de tenir à jour et d'élargir les programmes et les services des bibliothèques adaptés aux besoins des collectivités.

- Maximiser l'incidence du secteur des arts, stimuler l'activité économique, l'emploi et la mobilisation communautaire en réalisant un investissement stratégique supplémentaire de 5 millions de dollars par année dans les arts professionnels et les organismes voués aux arts grâce au soutien du Conseil des arts de l'Ontario et à la mise en œuvre continue de son nouveau plan stratégique.
- Ces investissements se traduiront par des avantages économiques et communautaires dans l'ensemble de l'Ontario. Les collectivités prospéreront et réussiront en mettant en valeur leurs atouts pour attirer les visiteurs potentiels.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	1 818,5
Immobilisations	136,2
TOTAL	1 954,7



Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoi res 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Programme d'administration du ministère	24 428 100	879 800	23 548 300	30 731 300	25 786 363
Sports, loisirs et programmes communautaires	60 664 600	2 850 400	57 814 200	54 669 500	54 561 972
Programmes du tourisme et de la culture	92 014 900	480 500	91 534 400	93 199 600	319 407 012
Programme de la Fondation Trillium de l'Ontario	103 557 000	-	103 557 000	103 557 000	103 557 000
Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels	1 034 448 800	128 381 500	906 067 300	929 630 900	884 281 438
Programmes relatifs aux organismes	209 540 300	5 428 800	204 111 500	223 523 600	209 860 789
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 524 653 700	138 021 000	1 386 632 700	1 435 311 900	1 597 454 574
Crédits législatifs	83 187	-	83 187	83 187	82 635
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 524 736 887	138 021 000	1 386 715 887	1 435 395 087	1 597 537 209
Redressement de consolidation et autres redressements :					
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	55 035 800	8 020 100	47 015 700	53 358 000	41 586 459
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	(1 589 200)	(688 200)	(901 000)	(2 233 900)	4 268 928
Fondation Trillium de l'Ontario	21 732 100	(304 900)	22 037 000	25 265 500	28 287 630
Musée royal de l'Ontario	46 801 300	7 057 100	39 744 200	40 485 900	41 838 516
Conseil des arts de l'Ontario	8 371 100	6 360 000	2 011 100	763 200	1 037 098
Commission des parcs du Niagara	112 497 900	23 125 000	89 372 900	109 770 700	84 546 953
Centre des congrès d'Ottawa	21 115 100	4 927 300	16 187 800	18 300 700	15 668 776
Science Nord	12 949 700	5 853 500	7 096 200	11 012 400	16 760 719
Parcs du Saint-Laurent	17 983 600	3 630 900	14 352 700	17 204 600	15 209 364
Portefeuille immobilier général	(1 172 000)	(236 600)	(935 400)	(1 174 900)	(930 316)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 818 462 287	195 765 200	1 622 697 087	1 708 147 287	1 845 811 336
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Programme d'administration du ministère	4 000	-	4 000	4 000	-
Programme d'immobilisations touristiques et culturelles	85 174 400	42 506 000	42 668 400	33 042 400	33 435 453
Programmes du tourisme et de la culture	1 000	-	1 000	1 000	-
Programmes relatifs aux organismes	1 000	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	85 180 400	42 506 000	42 674 400	33 048 400	33 435 453
Crédits législatifs	4 000	-	4 000	4 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	85 184 400	42 506 000	42 678 400	33 052 400	33 435 453
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	11 400 000	400 000	11 000 000	10 844 000	10 712 565
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	303 200	(280 800)	584 000	475 400	631 048
Fondation Trillium de l'Ontario	94 000	13 000	81 000	81 000	119 135
Musée royal de l'Ontario	14 414 400	314 400	14 100 000	7 593 200	10 446 832
Conseil des arts de l'Ontario	214 600	(7 700)	222 300	210 000	225 983
Commission des parcs du Niagara	14 520 800	1 590 900	12 929 900	12 805 800	11 200 461
Centre des congrès d'Ottawa	5 484 100	654 100	4 830 000	3 638 300	2 924 802
Science Nord	2 850 000	(160 600)	3 010 600	919 900	2 385 511
Parcs du Saint-Laurent	1 769 500	6 300 300	(4 530 800)	(8 069 700)	(2 929 663)
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	(2 117 719)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	136 235 000	51 329 600	84 905 400	61 550 300	67 034 408
BIENS IMMOBILISÉS					
Programme d'administration du ministère	3 000	-	3 000	3 000	-
Programmes du tourisme et de la culture	1 000	-	1 000	1 000	-
Programmes relatifs aux organismes	1 000	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	5 000	-	5 000	5 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	5 000	-	5 000	5 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 954 697 287	247 094 800	1 707 602 487	1 769 697 587	1 912 845 744

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure des programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022*	Chiffres réels 2022-2023*	Prévisions 2023-2024*	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 867 928 631	1 912 845 744	1 707 602 487	1 954 697 287
		2,4 %	-10,7 %	14,5 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2024/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Le ministère est chargé de la responsabilisation et de la supervision de onze organismes régis par un conseil d'administration et d'un organisme consultatif.

Organismes régis par un conseil d'administration

Collection McMichael d'art canadien : Mise sur pied grâce au don qu'ont fait les membres de la famille McMichael en 1965, la Collection McMichael d'art canadien est une galerie d'art publique d'importance consacrée uniquement à la collection et à l'exposition d'art canadien.

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto : La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto gère un centre de congrès de classe mondiale qui offre plus de 600 000 pi² d'espace en salles d'exposition, de réunion et de bal ainsi qu'un théâtre de 1 330 places permettant d'accueillir des congrès nationaux et internationaux, des foires commerciales et des salons à l'intention des consommateurs.

Commission des parcs du Niagara : Établie en 1885, la Commission des parcs du Niagara a pour mission de préserver et de mettre en valeur la beauté naturelle des chutes Niagara et du corridor de la rivière Niagara pour le plus grand bonheur des visiteurs et des générations à venir.

Conseil des arts de l'Ontario (CAO) [légalement connu sous le nom de Conseil des arts de la province de l'Ontario] : Principal organisme ontarien de financement d'activités artistiques professionnelles, le Conseil des arts de l'Ontario octroie des subventions, des bourses d'études et des prix pour la création d'œuvres d'art afin d'en faire profiter les Ontariennes et Ontariens et d'enrichir leur vie.

Ontario Créatif (légalement connu sous le nom de Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario) : Ontario Créatif stimule l'emploi, l'investissement et la création de contenus originaux dans le secteur des médias culturels de la province, y compris l'édition de livres et de magazines, la production cinématographique et télévisuelle, les produits multimédias interactifs numériques ainsi que les concerts et la musique enregistrée.

Destination Ontario (légalement connu sous le nom de Société du Partenariat ontarien de marketing touristique) : Destination Ontario fait valoir l'Ontario comme destination touristique et entreprend des initiatives de marketing en collaboration avec le secteur du tourisme, les organismes touristiques régionaux, les gouvernements et divers organismes.

Fondation Trillium de l'Ontario : La Fondation Trillium de l'Ontario est l'une des principales fondations subventionnaires de bienfaisance du Canada. Elle aide à édifier des collectivités fortes et saines grâce à l'aide qu'elle apporte à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Société du Centre des congrès d'Ottawa (fonctionnant sous le nom de Centre Shaw) : La Société du Centre des congrès d'Ottawa assure la gestion d'un centre des congrès de classe mondiale à Ottawa. Le Centre, d'une superficie de 200 000 pi², accueille des congrès nationaux et internationaux, des salons à l'intention des consommateurs et des foires commerciales.

Musée royal de l'Ontario : Le Musée royal de l'Ontario fait la promotion de l'éducation, de l'enseignement, de la recherche et de la publication, de même que collectionne et expose des objets, des documents et des livres pour illustrer l'histoire naturelle de l'Ontario, du Canada et du monde ainsi que l'histoire de l'humanité au fil des âges. Il s'agit de l'un des plus grands musées en Amérique du Nord.

Science Nord : Science Nord propose de nombreuses attractions, y compris un centre des sciences et une mine reconstituée à Sudbury, et offre également dans l'ensemble du Nord de l'Ontario des activités à l'intention du public portant sur les sciences et la technologie, et leurs relations avec la société.

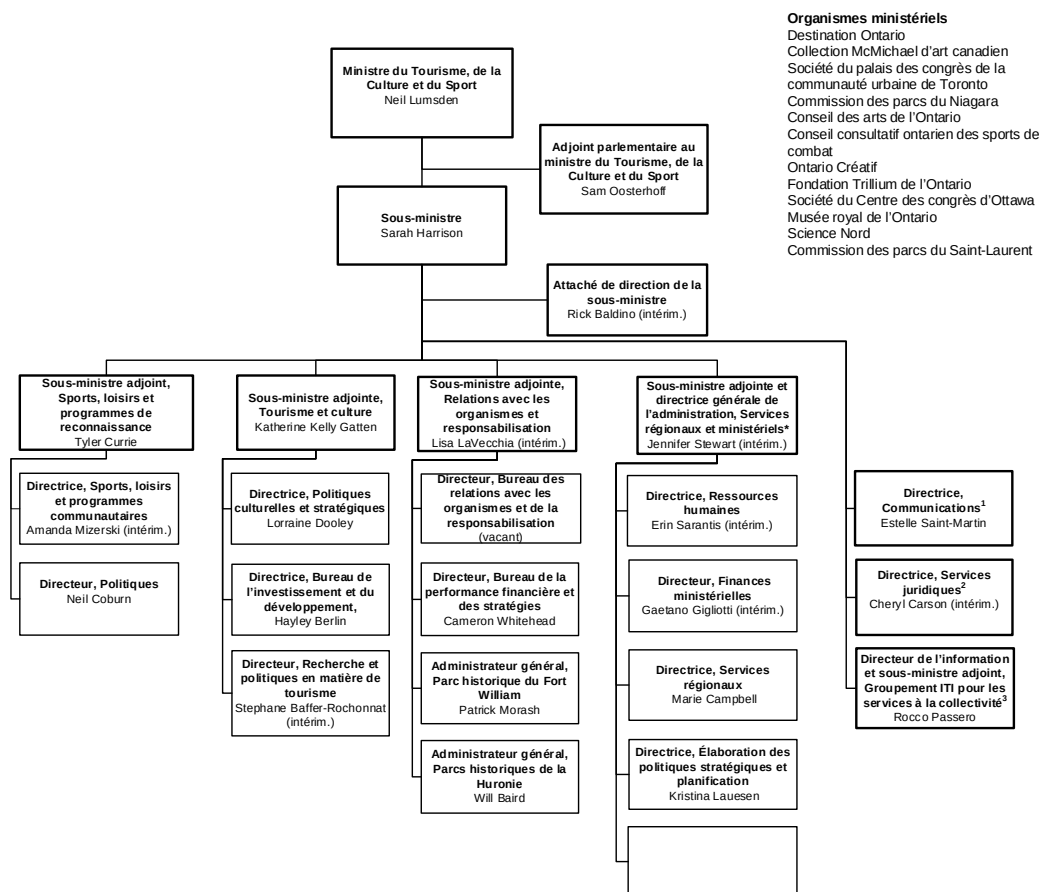
Commission des parcs du Saint-Laurent : La Commission des parcs du Saint-Laurent offre des expériences récréatives, culturelles, patrimoniales, éducatives et touristiques dans ses diverses attractions qui s'étendent sur 200 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent, y compris les attractions patrimoniales primées que sont l'Upper Canada Village et le lieu historique national du Canada du Fort-Henry, désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Organismes consultatifs

Conseil consultatif ontarien des sports de combat : Le Conseil consultatif donne des conseils spécialisés au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport sur les règles des sports de combat professionnels et amateurs, les frais et les dépenses admissibles pour les officiels des sports de combat professionnels. Les conseils donnés par le Conseil permettront d'harmoniser les règles et règlements de l'Ontario avec ceux d'autres administrations de premier plan et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité des athlètes professionnels et amateurs.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Avril 2024



Résumé des données financières sur les OCC

Nom	Prévisions des dépenses ¹ 2024-2025	Prévisions des revenus ¹ 2024-2025	Dépenses réelles provisoires ¹ 2023-2024	Revenus réels provisoires ¹ 2023-2024	Dépenses réelles ² 2022-2023	Revenus réels ² 2022-2023
Collection McMichael d'art canadien ³	12 842 800	12 263 800	14 944 380	14 269 380	15 042 876	14 498 778
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	66 435 800	69 678 500	64 202 000	70 943 100	52 322 724	60 732 279
Commission des parcs du Niagara	131 410 998	165 492 674	127 170 906	161 708 998	85 797 000	117 838 000
Conseil des arts de l'Ontario	63 994 948	56 597 448	61 373 519	61 373 519	66 403 656	69 292 885
Ontario Créatif ³	42 475 108	40 183 633	41 983 524	42 676 133	42 121 000	41 675 000
Destination Ontario	35 322 885	35 062 900	34 762 400	35 262 400	40 911 000	36 157 000
Fondation Trillium de l'Ontario	125 391 000	125 391 000	128 903 532	128 903 500	132 022 072	132 022 072
Société du centre des congrès d'Ottawa	27 765 100	27 924 900	24 249 700	24 714 900	15 668 775	17 079 123
Musée royal de l'Ontario	90 151 390	86 104 483	84 072 908	77 600 338	85 587 000	80 192 000
Science Nord	23 928 636	23 428 600	21 941 306	21 558 400	27 662 565	33 712 576
Commission des parcs du Saint-Laurent	31 941 200	32 497 576	30 265 100	29 688 650	26 870 000	28 328 000

¹ Les prévisions pour 2024-2025 et les chiffres réels provisoires pour 2023-2024 sont fondés sur les formulaires des autres organismes publics du processus de planification stratégique de 2024-2025 examinés par la Division du contrôleur provincial.

² Les chiffres réels pour 2022-2023 sont fondés sur les états financiers vérifiés publiés de 2022-2023.

³ La Collection McMichael d'art canadien et Ontario Créatif sont des organismes dont les résultats ne sont pas consolidés, et ils ne sont pas tenus de soumettre les formulaires des autres organismes publics du processus de planification stratégique de 2024-2025. Les plans d'activités de 2024-2025 ont été utilisés pour déterminer les données suivantes : prévisions des dépenses 2024-2025, prévisions des revenus 2024-2025, dépenses réelles provisoires 2023-2024 et revenus réels provisoires 2023-2024.

RAPPORT ANNUEL

Les investissements stratégiques dans les programmes ministériels stimulent la croissance économique et l'emploi dans les collectivités locales de la province et contribuent à améliorer la qualité de vie en promouvant et en offrant des expériences touristiques et culturelles ainsi que des activités sportives et récréatives.

Le ministère est déterminé à contribuer à l'accroissement des retombées économiques et des avantages communautaires des secteurs du tourisme, de la culture et du sport de l'Ontario. Les programmes du ministère visent à améliorer ces résultats et sont mesurés à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés (y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'impression).

Résultat : Augmentation des retombées économiques des dépenses touristiques en Ontario

Indicateur	2019	2020	2021	Objectif (2025)
Recettes touristiques de l'Ontario	38,0 G\$	13,6 G\$	16,4 G\$	38,0 G\$

Résultat : Augmentation des retombées économiques de la culture en Ontario

Indicateur	2019	2020	2021	Cible (2025)
Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur de la culture	25,1 G\$	23,3 G\$	25,2 G\$	32,2 G\$

Résultat : Augmentation des retombées économiques du sport en Ontario

Indicateur	2019	2020	2021	Cible (2025)
Contribution de l'Ontario au PIB total du secteur du sport	2,8 G\$	2,5 G\$	2,6 G\$	2,7 G\$
Résultat : Augmentation du nombre de visiteurs aux organismes touristiques et culturels, ce qui a une incidence sur la croissance des recettes d'autofinancement et contribue à l'économie dans son ensemble				
Indicateur	2019-2020	2021-2022	2022-2023	Objectif 2023-2024
Fréquentation annuelle des attractions publiques du MTCS	5,6 M	2,2 M	5,1 M	5,9 M

Voici les résultats obtenus par le ministère en 2023-2024 :

Programmes du tourisme et de la culture

Description

Le ministère est responsable des programmes, des services et des politiques stratégiques, ainsi que des initiatives de recherche liées aux arts, aux industries culturelles, aux musées communautaires, aux bibliothèques publiques et au tourisme en Ontario. Le ministère collabore avec ses partenaires pour rehausser le profil de l'Ontario en tant que province riche en ressources et attractions culturelles, faire la promotion des produits touristiques culturels de l'Ontario, favoriser la croissance dans les industries créatives telles que la production cinématographique et télévisuelle, l'édition de livres et de magazines, la musique et les médias numériques interactifs afin de faire de l'Ontario un chef de file dans l'économie du savoir, fournir aux collectivités un meilleur accès à l'information grâce à leurs bibliothèques publiques, favoriser l'amélioration de la qualité de vie, la cohésion communautaire et l'exposition à des expériences culturelles grâce aux musées communautaires, attirer les investissements du secteur privé pour contribuer à cultiver et à accroître le profil touristique régional et économique de l'Ontario, ainsi qu'accorder du financement à l'appui des festivals et des événements en vue d'enrichir la vie de l'ensemble de la population ontarienne.

Progrès et résultats

- En 2023-2024, le ministère a lancé deux cycles d'Expérience Ontario. Au cours des premier et deuxième trimestres, lancer, évaluer et mettre en œuvre Expérience Ontario 2023-2024, ce qui a permis de financer 282 festivals et événements. Au cours des troisième et quatrième trimestres, reconcevoir et relancer Expérience Ontario 2024-2025.
- Rationaliser la prestation administrative du programme Expérience Ontario et améliorer l'expérience des demandeurs grâce à de nouveaux processus en ligne pour l'inscription bancaire sécurisée des bénéficiaires et à une réduction du délai de traitement des paiements.
- Augmenter de 122 000 \$ le financement des bibliothèques publiques de l'Ontario, pour un total de 582 000 \$, par l'intermédiaire du programme de subventions pour la connectivité à Internet, afin de garantir un accès fiable, public et gratuit à Internet dans les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités des Premières Nations. Cet investissement a permis de rembourser à 255 bibliothèques publiques admissibles, dont 180 offrent des services à des collectivités de 20 000 habitants ou moins, le coût de la fourniture d'un accès public à Internet haute vitesse, afin de garantir l'accès au tutorat en ligne, aux ressources de formation professionnelle, aux outils d'apprentissage, aux bases de données, ainsi que de contribuer à établir ou à entretenir des liens sociaux.
- Soutenir le tourisme dans l'ensemble de l'Ontario en octroyant 19,3 millions de dollars à 11 organismes touristiques régionaux (OTR) pour augmenter le nombre de visiteurs en faisant la promotion de produits et d'expériences uniques, ainsi que de paysages naturels. Mettre à jour les limites régionales afin d'inclure les collectivités de Prescott et Russell dans la zone de couverture de l'OTR 9, fournir des outils de responsabilisation et de programme mis à jour au moyen d'un guide de programme renouvelé sur les OTR, améliorer les processus opérationnels et réduire le fardeau grâce à la transition du programme vers le portail en ligne de Paiements de transfert Ontario.
- Élaborer et mettre en œuvre avec succès un programme offrant une entrée gratuite à 10 attractions provinciales, y compris des expositions spéciales,

des visites et des programmes créés à l'occasion du couronnement du roi Charles III. Cette initiative a attiré plus de 71 000 participants au total, le Musée royal de l'Ontario ayant signalé la visite de 17 277 personnes, ce qui a dépassé son record de présences précédent établi en 2017 à l'occasion de Canada 150.

- Verser 500 000 \$ au nouveau Musée de l'Holocauste Toronto, un organisme qui offre un enseignement sur l'Holocauste et soutient le dialogue essentiel et la sensibilisation communautaire à l'antisémitisme et à d'autres formes de racisme. Ce financement provincial a permis au Musée de joindre un public plus large et d'appuyer les programmes éducatifs mensuels, le recrutement d'éducateurs, le marketing et le renforcement de la sécurité.

Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels

Description

Les crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels encouragent l'augmentation des niveaux de production dans les secteurs du cinéma et de la télévision, des médias numériques interactifs et de l'édition de livres en Ontario. Ces crédits d'impôt contribuent à stimuler l'activité économique et la création d'emplois en Ontario, tout en rehaussant le profil culturel de la province.

Progrès et résultats

- Moderniser et améliorer les crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels afin qu'ils reflètent les pratiques les plus récentes de l'industrie culturelle et les modes de distribution modernes dans le but d'attirer des investissements clés et des emplois de grande valeur dans le secteur. Dans le cadre de ces travaux, le ministère des Finances, en collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport a pris les mesures suivantes :

- o Mettre à jour le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition de façon à supprimer l'exigence selon laquelle l'œuvre doit être tirée à 500 exemplaires sous forme de livre relié.
- o Élargir l'admissibilité aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne de façon à y inclure les productions cinématographiques et télévisuelles professionnelles distribuées exclusivement sur les plateformes en ligne.
- o Exiger que les productions bénéficiant d'un crédit d'impôt de l'Ontario affichent à l'écran un message à cet effet dans le générique de fin.
- o Assurer l'admissibilité aux frais de lieu de tournage dans le cadre du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production.
- o Préciser que les dépenses de main-d'œuvre pour les employés travaillant à domicile ou dans le cadre d'un régime de travail hybride sont admissibles au crédit d'impôt de l'Ontario pour les médias numériques interactifs et au crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques.

Sports, loisirs et programmes communautaires

Description

Les secteurs des sports et des loisirs sont importants pour le bien-être physique, social et économique de la population ontarienne. Les programmes du ministère appuient les activités de sports et de loisirs dans toute la province.

Le ministère gouverne les intérêts de l'Ontario en matière de loisirs en finançant des partenaires clés pour la prestation de programmes qui haussent le niveau d'activité physique, y compris des mesures de soutien ciblées vers la mobilisation des collectivités autochtones, pour l'offre de programmes après l'école aux

enfants et aux jeunes et pour la coordination des intérêts provinciaux en vertu de la *Loi de 2016 sur les sentiers de l'Ontario*.

Le ministère gère le Programme ontarien d'accueil d'événements sportifs, qui fournit aux demandeurs un financement fondé sur les projets pour organiser des événements nationaux et internationaux de sport amateur en Ontario. Le ministère organise également cinq jeux multisports dans le cadre de sa marque Jeux de l'Ontario.

Progrès et résultats

- Formuler des recommandations à l'intention du lieutenant-gouverneur sur la nomination des membres du Conseil consultatif ontarien des sports de combat afin d'éclairer l'élaboration des règlements du ministre en vertu de la *Loi de 2019 sur les sports de combat* visant à harmoniser les règles et règlements de l'Ontario avec ceux d'autres administrations de premier plan et à améliorer les conditions de santé et de sécurité pour les athlètes professionnels et amateurs.
- Rationaliser le Programme ontarien d'activités après l'école afin de réduire la fréquence et la complexité des rapports, ce qui a permis de réduire le fardeau administratif des bénéficiaires.
- Dans le cadre d'un investissement de 2 millions de dollars dans les initiatives communautaires visant des loisirs inclusifs, accordé à plus de 200 organismes communautaires de la province pour faciliter la mise en place de programmes sportifs et récréatifs accessibles, abordables et inclusifs, le ministère a annoncé l'octroi d'une subvention pouvant atteindre 380 000 \$ au programme Prochain jeu de Femmes et sport au Canada pour contribuer à créer davantage d'occasions pour les filles d'être actives, à éliminer les obstacles et à améliorer le bien-être physique et mental des Ontariennes et des Ontariens. En 2023, 180 dirigeants sportifs de 90 organismes ont participé au programme Prochain jeu et ont sollicité la participation de plus de 3 000 filles partout en Ontario à divers programmes communautaires.
- Renouveler le Fonds ontarien pour le sport amateur, qui accorde plus de 8 millions de dollars à 69 organismes provinciaux et multisports appuyant

plus de 3,2 millions d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels amateurs dans toute la province.

- Appuyer la mise en place de trois sites des Jeux de l'Ontario en 2023 et 2024 grâce à un investissement pluriannuel de 1,87 million de dollars dans les collectivités. Les avantages pour les collectivités qui accueillent les Jeux de l'Ontario comprennent l'établissement d'un curriculum vitae d'organisateur de sport, la création d'un bassin solide de bénévoles qualifiés et le renforcement de la fierté de la collectivité et de l'esprit d'appartenance à cette dernière. Ces collectivités ont accueilli de 800 à 1 700 participants et jusqu'à 19 sports par Jeux, ce qui a eu des retombées économiques estimatives de plus de 7 millions de dollars dans l'ensemble de la province. Les Jeux comprenaient :
 - o les Jeux d'été de l'Ontario des 55+ de 2023 – Brantford/Brant;
 - o les Jeux d'hiver de l'Ontario des 55+ de 2024 – Orillia;
 - o les Jeux d'hiver de l'Ontario de 2024 – Thunder Bay.

Programmes relatifs aux organismes

Description

Les organismes, les entités recevant des paiements de transfert et les attractions du ministère font la promotion du tissu culturel de l'Ontario et favorisent la croissance économique et la création d'emplois grâce à une gamme de programmes éducatifs, récréatifs et culturels ainsi que de programmes de divertissement à l'intention des résidents et des visiteurs. Le programme relatif aux organismes est responsable de la gouvernance, des nominations, de la reddition des comptes et de la surveillance du financement de fonctionnement et d'immobilisations des organismes et des attractions relevant du portefeuille du ministère, y compris deux attractions exploitées directement.

Progrès et résultats

Les réalisations des organismes, des entités recevant des paiements de transfert et des attractions du ministère en 2023-2024 sont nombreuses, comme l'illustrent les exemples suivants :

- Soutenir la croissance du secteur du tourisme au moyen des partenariats de Destination Ontario (DO) afin d'élargir la portée du marché et d'accroître les retombées économiques :
 - o Collaborer avec Destination Canada, Destination Toronto et la Ville de Toronto pour organiser la deuxième édition de la Cérémonie du Guide MICHELIN, reconnaissant 82 restaurants de Toronto, ainsi que 2 restaurants qui ont reçu les premières étoiles vertes de la ville en 2023.
 - o Améliorer son système de marketing, en collaborant avec les intervenants du secteur pour lancer quatre campagnes saisonnières. Ces efforts de marketing en partenariat ont favorisé 689 963 visites supplémentaires et 100 millions de dollars de dépenses supplémentaires grâce aux campagnes du marché ontarien, soit une hausse de plus de 300 % par rapport aux 167 292 visites et aux 40 millions de dollars de dépenses enregistrés en 2022-2023.
 - o Augmenter le nombre de visiteurs en faisant la promotion de produits, d'expériences autochtones, ainsi que de paysages naturels. Ciblant les consommateurs de sports motorisés, de tourisme, de pêche récréative, de chasse et d'aventures en plein air, l'organisme a collaboré avec des partenaires du Nord, notamment les organismes touristiques régionaux, les organisations de marketing de destinations, les associations sectorielles et des exploitants individuels.
- Mettre en place des approches novatrices pour fournir des renseignements sur les voyages en tenant compte de l'évolution du paysage des consommateurs grâce à une nouvelle stratégie de modernisation des Services d'information touristique de l'Ontario élaborée par DO.
 - o Un modèle d'itinérance, qui a permis au conseiller en voyages de DO de voir les événements communautaires et les lieux fréquentés par les voyageurs, a constitué une approche rentable qui a servi davantage d'Ontariennes et d'Ontariens en éliminant la nécessité de se rendre dans un lieu physique.

- Offrir d'excellentes expériences aux attractions historiques de l'Ontario, le parc historique du Fort William (PHFW) et les Parcs historiques de la Huronie (PHH). Ces deux attractions ont renouvelé leurs partenariats avec des organismes communautaires locaux afin de créer des programmes novateurs. Cette collaboration a permis de proposer de nouvelles expériences tout en présentant les perspectives locales aux visiteurs du monde entier. Voici plusieurs expériences clés :
 - o L'activité Pumpkinferno du Havre de la découverte s'est déroulée tout au long du mois d'octobre, attirant plus de 14 000 visiteurs; on y présentait des citrouilles sculptées à la main et des activités familiales ont été organisées pour célébrer la saison « effrayante ».
 - o Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons a organisé la 23^e édition de Premières lueurs, illuminant le lieu historique avec plus de 5 000 bougies, le tout agrémenté de prestations musicales et d'un marché artisanal local.
 - o Pour célébrer son 50^e anniversaire, le PHFW a collaboré avec le Musée de Thunder Bay pour créer l'exposition *Commerce des fourrures au Fort William : Une chronologie à travers l'art, 1805-1882*. Cette exposition, qui comprenait 47 œuvres réalisées par 20 artistes, a été mise en lumière par les médias télévisés locaux et a été vue par plus de 5 000 visiteurs.
 - o Au cœur des célébrations du 50^e anniversaire du PHFW figurait le Grand Rendez-vous, un événement multiculturel de 9 jours qui a attiré plus de 4 000 visiteurs. Les festivités comprenaient une cérémonie spéciale en présence de la lieutenante-gouverneure de l'époque, Elizabeth Dowdeswell, pour honorer les lauréats du Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones.
 - o En partenariat avec des organismes communautaires locaux, le PHFW a offert aux familles locales de quartiers à faible revenu la possibilité de récolter plus de 400 lb (181 kg) de fruits et légumes biologiques frais dans son jardin historique.

- o Accueillant 1 600 visiteurs de l'ensemble du Nord-Ouest de l'Ontario, du Minnesota et d'Europe le 31 décembre, le PHFW a présenté le Réveillon du Nouvel An en famille. Cet événement proposait des prestations musicales de musiciens locaux, de la musique des Fêtes historique jouée par les interprètes du PHFW, une interprétation de la vie hivernale au campement anichinabé et des démonstrations d'artisans historiques.
- Les expériences susmentionnées ont fortement contribué à la croissance économique, les PHH ayant accueilli plus de 40 000 visiteurs au cours du troisième trimestre seulement, ce qui représente des retombées économiques estimatives de 2,12 millions de dollars.
- Favoriser la modernisation et l'excellence de la gouvernance des conseils d'administration et des nominations en établissant un partenariat fructueux avec le ministère de la Réduction des formalités administratives, et par l'intermédiaire du projet de loi du printemps 2023 sur la réduction des formalités administratives et du fardeau administratif, apporter 24 modifications discrètes à 11 lois et règlements. Ces modifications ont permis de clarifier les règles, de renforcer la gouvernance des conseils d'administration et d'assurer l'uniformité de la législation.
- Mettre à jour les évaluations de l'état des installations et entamer le processus de modernisation des pratiques de gestion des actifs du ministère afin de mieux répondre aux besoins en immobilisations des organismes en tirant parti du système du programme de gestion du cycle de vie des actifs. Cette technologie contient des caractéristiques et des protocoles qui permettront d'améliorer la planification de la gestion des actifs à l'appui des mesures et des capacités analytiques afin de donner la priorité à la planification critique.
- Poursuivre les travaux de planification pour la réparation et la réfection des systèmes septiques, des systèmes d'eau potable et des toilettes de la Commission des parcs du Saint-Laurent dans ses terrains de camping, ses plages et ses attractions dans le sud-est de l'Ontario.
- Investir 6 millions de dollars dans le projet de la plage de Brown's Bay, comprenant plusieurs volets tels que la restauration de toilettes accessibles

et non genrées et une nouvelle cantine. Cet investissement a contribué à assurer la viabilité à long terme de cette attraction locale et d'augmenter le nombre de visiteurs.

- Poursuivre les travaux sur le campus de Morrisburg de la Commission des parcs du Saint-Laurent pour résoudre les problèmes liés à son infrastructure électrique.
- Appuyer les projets et initiatives de technologie de l'information et de cybersécurité dans l'ensemble des organismes et attractions du ministère afin d'atténuer de manière proactive les risques éventuels en matière de cybersécurité, et réaliser des investissements à cet égard.

Programme de la Fondation Trillium de l'Ontario

Description

La Fondation Trillium de l'Ontario a pour mission de bâtir des collectivités saines et dynamiques dans tout l'Ontario en investissant dans des initiatives communautaires et en renforçant le poids du secteur à but non lucratif de l'Ontario.

Progrès et résultats

- Annoncer l'octroi d'un financement de plus de 26 millions de dollars sous forme de subventions à l'appui de 251 projets locaux menés par des organismes sans but lucratif dans toute la province, dans le cadre de la dernière phase du Fonds pour les communautés résilientes de la Fondation Trillium de l'Ontario. Les organismes sans but lucratif admissibles ont reçu des subventions pouvant atteindre 200 000 \$ sur une période de deux ans pour se rétablir et renforcer leurs capacités, leur résilience et leur viabilité. Depuis août 2020, le Fonds pour les communautés résilientes a financé 3 299 projets pour un montant de 294 millions de dollars.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2023-2024*
Fonctionnement	1 708,1
Immobilisations	61,6
Effectif** (au 31 mars 2024)	609,46

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2024*.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Ministère des Transports

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	1
Objectifs généraux du ministère	1
Contribution du ministère aux engagements prioritaires	1
Principaux engagements et principales réalisations attendues.....	1
Programmes du ministère.....	3
PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025	5
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)	13
Données financières détaillées.....	14
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	14
Tableau des tendances historiques	15
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	15
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	18
RAPPORT ANNUEL	19
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024 ..	38

Lien vers le plan publié et le rapport annuel de 2023-2024 : [Plan publié et rapport annuel de 2023-2024
https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2023-2024-ministere-des-transports](https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2023-2024-ministere-des-transports)

Lien vers le budget de l'Ontario de 2024 : [Budget de l'Ontario de 2024
https://budget.ontario.ca/fr/2024/contents.html](https://budget.ontario.ca/fr/2024/contents.html)

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2024-2025

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère des Transports

Être un chef de file mondial en ce qui a trait au déplacement des personnes et des marchandises de manière sécuritaire, efficace et durable à l'échelle de l'Ontario, et ce, afin que toute personne et toute entreprise puissent accéder facilement aux lieux, aux possibilités et aux services qui les aideront à s'épanouir.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires du gouvernement

Le plan du ministère des Transports (MTO) soutient la croissance économique en réalisant des investissements qui créent des emplois, accélèrent la construction d'infrastructures, soutiennent le logement et facilitent la circulation sécuritaire et efficace des personnes et des marchandises. En collaborant notamment avec d'autres ministères, il fournit aussi des services efficaces, équitables et axés sur l'utilisateur à la population et aux entreprises de l'Ontario en améliorant la prestation de services en ligne et en permettant des transactions plus rapides et plus faciles qui se traduisent par des économies de temps et d'argent.

Principaux engagements et principales réalisations attendues

N° 1 – Réaliser des investissements au cours des 10 prochaines années à hauteur de 27,4 milliards de dollars pour construire et agrandir les routes et autoroutes, et de 67,5 milliards de dollars pour mettre au point la prochaine génération d'infrastructures de transport en commun dans tout l'Ontario.

- Faire avancer les travaux de projets routiers clés comme la voie de contournement de Bradford, l'autoroute 413, le jumelage de l'autoroute Queen-Elizabeth et de l'autoroute Garden City Skyway, ainsi que la construction de l'autoroute 7 de Kitchener à Guelph.
- Poursuivre l'élargissement de couloirs existants à l'échelle de la province, comme l'autoroute 404 de l'autoroute 407 jusqu'à la promenade Major Mackenzie à Markham, la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon, la route 17 entre Kenora et la frontière du Manitoba, et la route 3 entre Essex et Leamington.
- Soutenir la planification et la conception de nouveaux échangeurs à l'autoroute 401 et à la promenade Lauzon à Windsor, à l'autoroute 416 et au chemin Barnsdale à Ottawa, et la construction d'un nouvel échangeur municipal au chemin Banwell et à l'autoroute E.C. Row dans la ville de Windsor.
- Faire progresser la mise en œuvre des projets de transport en commun prioritaires, notamment la ligne Ontario, le prolongement du métro de Scarborough, le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'Ouest, le prolongement de la ligne

de métro Yonge North, la ligne Hazel McCallion (y compris le prolongement jusqu'à Brampton) et le projet de train léger sur rail (TLR) de Hamilton.

- Poursuivre l'expansion des services ferroviaires de passagers, y compris le service GO dans les deux sens, toute la journée, sur les principaux segments du réseau ferroviaire, l'expansion du service GO à Bowmanville, l'augmentation de l'offre de services ferroviaires à Milton et dans la région du Niagara, et le retour du service ferroviaire de passagers Northlander.

N° 2 – Construire un système de transport prêt pour l'avenir, multimodal, sécuritaire, équitable et durable grâce à des cadres, des programmes et des technologies émergentes innovants.

- Aller de l'avant avec des plans de transport novateurs et à long terme à l'échelle de l'Ontario qui visent à améliorer la capacité du réseau de transport de l'Ontario à soutenir la santé et le bien-être économique et social de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes.
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques de 91 millions de dollars, afin de soutenir le déploiement de stations de recharge publiques pour véhicules électriques (VE) à l'échelle de l'Ontario.
- Mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer la sécurité routière en s'attaquant aux principales causes d'accidents, plus particulièrement les excès de vitesse et la conduite en état d'ébriété.
- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne relative au transport maritime, qui définit des mesures visant à soutenir la vision décennale de l'Ontario pour la création d'un secteur maritime robuste et durable.
- Lancer le Fonds ontarien d'investissement dans les transports en commun pour réaliser des projets de transport locaux et interurbains dans les régions mal ou non desservies de l'Ontario, et plus particulièrement en milieu rural.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme Tarif unique, qui élimine les doubles tarifs dans la région du Grand Toronto (RGT), et collaborer avec des partenaires municipaux pour rendre les transports en commun plus pratiques et plus abordables dans la région élargie du Golden Horseshoe (REGH) grâce à l'amélioration de l'intégration des tarifs et des services.

N° 3 – Assurer la responsabilisation et la confiance en ce qui a trait aux principaux investissements financés par les contribuables, les organismes et les programmes exécutés par des tiers, et ce, afin de garantir que chaque dollar est dépensé à bon escient et que la population ontarienne en a pour son argent.

- Dans le cadre du nouvel accord conclu avec la Ville de Toronto, le MTO fait avancer les travaux de mise en service de l'autoroute Gardiner et de l'autoroute Don Valley, sous réserve d'un examen par un tiers par souci de diligence raisonnable, afin d'assurer la

viabilité à long terme de ces autoroutes sans péage, dans l'intérêt des automobilistes de la région du Grand Toronto et de l'économie de la province.

- Dans le cadre du nouvel accord conclu avec la Ville d'Ottawa, le MTO fait également avancer les travaux de mise en service de la route 174 à Ottawa, la vérification préalable étant lancée cette année.
- Poursuivre l'expansion des infrastructures de transport et de transport en commun en simplifiant les approbations pour construire les infrastructures dont les communautés et les municipalités ont besoin pour croître et prospérer.
- Poursuivre le dialogue avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir des fonds pour soutenir les projets prioritaires de transport en commun et d'autoroutes.
- Surveiller en permanence les organismes (Metrolinx, Commission de transport Ontario Northland et Société de transport d'Owen Sound) et les agents tiers chargés de la prestation de services de transport, tels que les examens de conduite et l'entretien des routes, afin de repérer les possibilités d'amélioration continue et d'optimisation des ressources.

N° 4 – Réduire le fardeau administratif et faciliter la participation des personnes et des entreprises au système de transport de l'Ontario en simplifiant les services, en fournissant de nouveaux produits numériques et en remplaçant les systèmes informatiques obsolètes.

- Lancer un nouveau processus de renouvellement des plaques d'immatriculation pour les véhicules admissibles, y compris des renouvellements automatisés pour les conducteurs en règle, ce qui permettra aux propriétaires de véhicules d'économiser plus de 900 000 heures chaque année.
- Améliorer le Système de gestion des couloirs routiers, une application en ligne accessible en tout temps qui permet aux entreprises de construction, aux promoteurs, aux municipalités et au public de soumettre des demandes de permis et des examens d'aménagement du territoire et qui constitue un point de contact unique avec le MTO pour les permis de gestion des couloirs routiers et les examens d'aménagement du territoire, en apportant des améliorations qui tiennent compte des commentaires des utilisateurs.
- Poursuivre une initiative à plusieurs phases visant à transformer la manière dont le ministère et ses partenaires fournissent à la population ontarienne des services liés aux conducteurs et aux véhicules.

Programmes du ministère

La **Direction des politiques et de la planification intégrées** élabore des politiques et des plans en matière de transport afin d'améliorer la mobilité et l'accès aux biens et aux services pour la population et les entreprises ontariennes et à construire un système de transport prêt pour l'avenir qui intègre les technologies émergentes. Plus particulièrement, elle est chargée de

cerner les intérêts stratégiques à long terme de l'Ontario relativement au système de transport provincial, et ce, pour tous les modes. Elle élabore des politiques, des plans et des programmes à l'appui d'un système de transport efficace, sécuritaire, équitable, viable et intégré pour l'Ontario. Le personnel de la Direction s'emploie également à donner suite aux objectifs de l'Ontario en matière de transport stratégique en collaboration avec d'autres ministères provinciaux et organismes gouvernementaux, le gouvernement fédéral, d'autres provinces, des municipalités et des collectivités autochtones.

Le **programme relatif aux transports en commun** supervise les activités de conception, de réalisation et de prise de décision liées aux investissements de la Province dans les transports en commun. Le programme est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de programmes de financement qui soutiennent et optimisent les transports en commun dans toute la province. Il supervise également l'exécution des projets d'immobilisations provinciaux pour les transports en commun ainsi que la conception et l'application de stratégies pour la planification, le financement et l'exécution de projets de transport et de transport en commun provinciaux et municipaux dans tout l'Ontario.

Le **Programme de gestion de l'infrastructure de transport** est responsable des investissements dans l'infrastructure, de la gestion des biens, des fonctions de conception et d'ingénierie ainsi que des activités d'immobilisations se rattachant à l'infrastructure provinciale (autoroutes, traversiers et aéroports dans les régions éloignées), en collaboration avec les organismes provinciaux compétents, dont Infrastructure Ontario, au besoin. Le programme contribue à garantir que les projets provinciaux d'infrastructure de transport, y compris les activités de remise en état des routes et des ponts et les nouveaux projets d'expansion, sont planifiés et exécutés de manière à assurer un transport sécuritaire, efficace, durable et équitable des personnes et des marchandises, et ce, afin de soutenir une économie compétitive à l'échelle mondiale et une qualité de vie élevée. Le personnel du Programme continue aussi d'explorer et de mettre en œuvre des techniques et matériaux améliorés et plus respectueux de l'environnement pour la construction, notamment l'asphaltage, la préservation de la chaussée et les constructions en béton, au moyen de la mise à l'essai spécialisée en laboratoire de divers matériaux, notamment l'asphalte, le ciment, le béton, l'acier et les agrégats, pour la construction de routes et de ponts.

Le personnel du **Programme des opérations** supervise les activités liées au réseau routier provincial et aux services de transport connexes, de même que l'entretien de ce réseau, et ce, pour protéger les investissements publics en matière d'infrastructure routière et en maximiser l'efficacité. Le personnel du Programme offre également des services d'aéroport dans 29 collectivités éloignées du Nord de l'Ontario (essentiellement des collectivités des Premières Nations), et des services d'information pour voyageurs, et il appuie 11 services de traversier dans la province. En outre, le programme finance les routes de 53 Premières Nations, ainsi que la conception, la construction, le renouvellement, la réfection et les projets

liés aux routes municipales, y compris celles qui sont désignées comme des liaisons avec le réseau routier provincial.

Le personnel du **Programme de sécurité en matière de transport** élabore et met en œuvre des stratégies visant à améliorer la sécurité et la mobilité du système de transport qui transforment la façon dont le MTO et ses ministères partenaires fournissent des services destinés aux conducteurs et aux véhicules en utilisant une approche axée sur les personnes et numérique. Le personnel du programme collabore activement à des projets (qu'il dirige également) pour élaborer, promouvoir et évaluer des pratiques exemplaires et des initiatives de sécurité routière. Le personnel du programme travaille avec de nombreux partenaires (organismes chargés de l'application de la loi ou voués à la sécurité, milieu médical, chercheurs universitaires, industrie des assurances, etc.) pour réduire le nombre de collisions, d'accidents mortels et de blessures sur les routes provinciales, quel que soit le moyen de transport.

Le **programme de surveillance et de gouvernance des organismes** fait office de centre d'excellence pour la surveillance des organismes tiers et de transport et la reddition des comptes connexe du ministère – Metrolinx, Société de transport d'Owen Sound et Commission de transport Ontario Northland (CTON). Il met en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion des services de tiers, de conformité, de garantie de la qualité des services et de gestion des fonds publics.

Le personnel du **programme d'administration du ministère** assure le leadership du ministère dans plusieurs domaines clés, notamment les services de communications internes et externes, la transformation, la gestion des risques organisationnels, l'amélioration des activités et l'innovation, la planification financière, l'approvisionnement et le contrôle, la planification stratégique des ressources humaines, l'exploitation et la gestion du parc automobile à l'échelle du gouvernement, ainsi que la gestion des locaux.

Le programme du **Groupement pour le travail et les transports** est mis en œuvre par le Groupement ITI pour le travail et les transports (GTT) du ministère, qui est responsable des projets technologiques novateurs qui répondent aux besoins opérationnels du ministère, améliorent l'exécution des programmes, ouvrent de nouvelles perspectives opérationnelles, améliorent le service à la clientèle et fournissent un leadership numérique aux programmes et projets du MTO et du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC).

PLAN STRATÉGIQUE 2024-2025

Réalisation des principaux projets et programmes de transport en commun

Le MTO poursuivra sa collaboration avec les organismes et les partenaires pour réaliser l'investissement historique de l'Ontario dans la prochaine génération d'infrastructures de

transport en commun afin d'inciter la population à utiliser davantage les transports en commun à long terme.

Résultat escompté : Améliorer et développer les systèmes de transport public à l'échelle de l'Ontario	
Indicateur	Objectif
Nombre total d'utilisateurs des transports en commun de l'Ontario	Augmenter la fréquentation des transports en commun à long terme
Programmes contribuant au résultat de l'indicateur de rendement clé (IRC) • Programme de transport en commun • Programme de surveillance et de gouvernance des organismes • Programme des politiques et de la planification intégrées	

La mesure du rendement par rapport à l'objectif sera fondée sur les données relatives à la fréquentation des transports en commun provenant du *Répertoire statistique du transport en commun au Canada* de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU). Les conséquences de la pandémie sur les tendances en matière de déplacements continuent d'affecter la réalisation des objectifs de fréquentation des transports en commun.

Les principaux programmes et initiatives sont les suivants :

- Faire progresser la mise en œuvre du programme Expansion de GO, qui transformera les principaux segments du réseau ferroviaire GO pour offrir un service électrifié, bidirectionnel, toute la journée, ainsi que pour accroître l'offre de services à Kitchener, Niagara, Milton et Bowmanville.
- Faire progresser la mise en œuvre des projets de transport en commun prioritaires, dont la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro Scarborough, le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, le prolongement de la ligne de métro Yonge North et le TLR de Hamilton.
- Assurer l'achèvement en toute sécurité du TLR d'Eglinton Crosstown et du TLR de Finch West afin que les deux lignes soient mises en service payant et poursuivre la construction de la ligne Hazel McCallion ainsi que planifier et concevoir les futures extensions de la ligne Hazel McCallion.
- Travailler en collaboration avec tous les partenaires municipaux pour rendre le transport en commun plus pratique et plus abordable dans la REGH en améliorant l'intégration des tarifs et des services, notamment par la mise en œuvre du programme Tarif unique.

- Faire progresser le retour du service ferroviaire voyageurs Northlander, offrant ainsi à la population une option de transport sécuritaire, fiable et commode dans le Nord-Est de l'Ontario.
- Lancer le Fonds ontarien d'investissement dans les transports en commun, qui fournira un financement annuel pour la réalisation de projets de transport local et interurbain dans les zones non desservies ou mal desservies de l'Ontario, en particulier dans les zones rurales, en s'appuyant sur le succès du Programme de subventions pour les transports communautaires.

Infrastructures des autoroutes, des routes et des ponts et activités

Le MTO continuera à respecter son engagement de construire, d'étendre et d'améliorer le réseau routier provincial afin de réduire les embouteillages et de soutenir le développement économique.

Résultat escompté : Amélioration de l'état des infrastructures publiques	
Indicateur	Valeur et date cibles
Pourcentage des ponts en bon état	> 85 % (2024)
Indicateur	Valeur et date cibles
Pourcentage de chaussées de routes en bon état	> 67 % (2024)
Programmes contribuant aux résultats des IRC • Programme de gestion de l'infrastructure de transport • Programme des opérations • Programme des politiques et de la planification intégrées	

Les données sur l'état des ponts et des chaussées font référence au nombre de ponts et de kilomètres de chaussées considérés comme étant en « bon » état selon les systèmes de gestion des actifs du ministère. Les catégories d'état ne sont pas un indicateur de l'état de sécurité des actifs – le ministère s'engage à assurer la sécurité de tous ses actifs, quel que soit leur état. En outre, le ministère continue d'affiner les approches de mesure du rendement pour le programme d'expansion des routes de la province.

Les principaux programmes et initiatives sont les suivants :

- Continuer à entretenir le réseau routier de la province pour permettre une circulation sûre et efficace des marchandises et des personnes, tout en réalisant l'ambitieux programme d'infrastructure routière de la province.

Sud de l'Ontario

- Réaliser des progrès importants dans le cadre du projet de l'autoroute 413, notamment en poursuivant les travaux de génie essentiels, en précisant le tracé du nouveau corridor de transport proposé et en faisant progresser la conception préliminaire afin de mieux relier les régions de Halton, de Peel et de York.
- Faire avancer le projet de la voie de contournement de Bradford en attribuant le contrat pour la conception et la publicité, en attribuant une affectation de gestionnaire de la construction pour la section ouest du couloir et en apportant des améliorations pour permettre la création d'un échangeur avec l'autoroute 400.
- Poursuivre la passation des marchés pour le projet de jumelage de l'autoroute Queen-Elizabeth (QEW) et de l'autoroute Garden City Skyway au moyen d'un pont, qui comprend la construction d'un nouveau pont jumeau sur l'autoroute QEW au-dessus du canal Welland, le long d'un corridor économique vital entre les États-Unis et le Canada.
- Élargir les couloirs existants dans toute la province, comme l'autoroute 404 entre l'autoroute 407 et la promenade Major Mackenzie à Markham, l'autoroute 400 entre le chemin Langstaff et la promenade Major Mackenzie, dans la région de York, et la route 3 entre Essex et Leamington.
- Permettre l'expansion de l'autoroute 401 vers l'est à partir du chemin Brock à Pickering.
- Améliorer l'échangeur de l'autoroute 401 et de l'autoroute 4 à London, ce qui améliorera également l'accès au site de la nouvelle usine de batteries électriques à St. Thomas.
- Faire avancer les travaux de la nouvelle route 7 entre Kitchener et Guelph, y compris le remplacement du pont de la rue Frederick à Kitchener.
- Réaliser des travaux d'examen par un tiers par souci de diligence raisonnable pour l'autoroute Gardiner et l'autoroute Don Valley, dans le cadre du nouvel accord, qui comprendra une évaluation de tous les droits de passage, de l'espace aérien, de la propriété souterraine et des contrôles juridiques et de gestion des couloirs.
- Réaliser des travaux d'examen par un tiers par souci de diligence raisonnable pour la route Ottawa 174, dans le cadre du nouvel accord avec la Ville d'Ottawa, y compris une évaluation de l'état des actifs et des normes requises, la délimitation de la propriété, les coûts des services publics, les aspects réglementaires fédéraux, les aspects juridiques et les contrôles de gestion du couloir.
- Soutenir la planification et la conception de nouveaux échangeurs à l'autoroute 401 et à la promenade Lauzon à Windsor, à l'autoroute 416 et au chemin Barnsdale à Ottawa, et la construction d'un nouvel échangeur au chemin Banwell et à l'autoroute E.C. Row dans la ville de Windsor.

Nord de l'Ontario

- Poursuivre les travaux d'élargissement de la route 17 de Kenora à la frontière du Manitoba.
- Refaire le revêtement de la route 144 du nord de la route 560 vers le nord jusqu'à la route 661, près de Gogama.
- Poursuivre les travaux d'élargissement de la route 69 pour la faire passer de deux à quatre voies entre Parry Sound et Sudbury.
- Élargir la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon.

Amélioration et maintien de la sécurité des transports

L'une des principales priorités du MTO est d'assurer la sécurité du réseau de transport de l'Ontario et de veiller à ce que le système de transport de la province reste l'un des plus sûrs au monde.

Résultat escompté : L'Ontario demeure l'une des administrations les plus sûres d'Amérique du Nord.	
Indicateur	Valeur cible et date
Nombre de décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire	< 0,60 (2024)
Programmes contribuant au résultat de l'IRC • Programme de sécurité en matière de transport • Programme des opérations • Programme de surveillance et de gouvernance des organismes • Programme des politiques et de la planification intégrées	

La mesure du rendement par rapport à l'objectif sera fondée sur les données du rapport sur la sécurité routière de l'Ontario. Les résultats d'une année civile donnée ne sont généralement pas disponibles avant l'année suivante en raison du temps nécessaire à la collecte des données et à leur confirmation par les services d'application de la loi. Depuis 2021 (dernière année disponible de données juridictionnelles vérifiées), l'Ontario est un chef de file en matière de sécurité routière.

Les principaux programmes et initiatives sont les suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la sécurité routière en s'attaquant aux principales causes d'accidents, notamment les excès de vitesse et la conduite en état d'ébriété.
- Faire progresser les initiatives visant à fournir aux municipalités des outils pour augmenter l'adoption et l'essai des options de micromobilité, y compris les scooters électriques et d'autres véhicules de mobilité urbaine.
- Mettre en œuvre de nouvelles exigences pour les conducteurs de dépanneuses qui demandent un certificat en vertu de la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* le 1^{er} juillet 2024 ou après cette date, y compris l'achèvement des exigences de formation obligatoires avant de recevoir un certificat et les nouveaux frais de certification.
 - Le ministère poursuit sa collaboration avec les intervenants, notamment les acteurs du secteur du remorquage et de l'entreposage des véhicules, afin de répondre aux préoccupations des uns et des autres.

- Continuer à collaborer avec le secteur ferroviaire et à participer aux comités d'élaboration des normes industrielles, aux groupes de recherche et à d'autres forums afin d'améliorer la sécurité ferroviaire au niveau provincial. Ces efforts comprennent également un travail continu avec Transports Canada et Metrolinx pour soutenir la sécurité ferroviaire et le respect des ententes de services d'inspection.

Planification de la mise en place d'un système de transport multimodal et durable en Ontario

Le MTO est déterminé à élaborer des plans, des politiques et des programmes de transport intégrés et fondés sur des données probantes, qui offrent des options d'accès et de mobilité facilitant la vie de la population et des entreprises. Cette priorité soutient les résultats de l'amélioration et de l'expansion des systèmes de transport public dans l'ensemble de l'Ontario et de l'augmentation de l'utilisation des transports en commun par habitant qui en découle.

Les principaux programmes et initiatives sont les suivants :

- Continuer à planifier un système de transport prêt pour l'avenir, durable et équitable grâce à des cadres novateurs de planification des transports à long terme.
 - Cela comprend l'élaboration d'un nouveau plan de transport à l'échelle de l'Ontario, la poursuite de la planification des transports dans le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario d'ici l'été et l'automne 2025, et la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative Relier la REGH. Le ministère mettra également à jour Relier le Nord à l'horizon 2051, en tenant compte des commentaires du Groupe de travail pour les transports dans le Nord de l'Ontario.
- En s'appuyant sur le lancement du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques, le MTO entreprendra au printemps des activités d'approvisionnement pour soutenir la conception, la construction, l'installation, l'exploitation et l'entretien des bornes de recharge proposées sur certains sites appartenant au gouvernement, tels que les parcs de l'Ontario et les haltes routières.
 - Le travail se poursuivra également pour faire avancer le volet des sites communautaires du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques afin d'augmenter le nombre de stations de recharge publiques pour VE dans tout l'Ontario.
- Le MTO met également en œuvre la Stratégie ontarienne relative au transport maritime, qui définit les mesures à prendre pour soutenir la vision décennale de l'Ontario visant à créer un secteur maritime robuste et durable qui facilite le déplacement sécuritaire et efficace des marchandises et des personnes. Les principales activités menées dans le cadre de cette stratégie sont les suivantes :

- Création d'une nouvelle unité spécialisée au sein du MTO pour mettre en œuvre la Stratégie; agir en tant que point de contact central pour les intervenants de l'industrie maritime, les partenaires autochtones, les collectivités locales et les autres paliers de gouvernement.
- Afin d'améliorer les liens avec les communautés rurales et de promouvoir une meilleure qualité de vie pour toute la population ontarienne, le MTO modernise les services de traversier de l'île Wolfe et l'île Amherst. Il s'agit notamment de collaborer avec les municipalités locales pour mettre à l'eau de nouveaux navires électriques et d'améliorer l'infrastructure des quais connexes.
 - Le MTO poursuit également l'examen du programme des services provinciaux de traversier et s'efforcera de mettre au point un ou plusieurs modèles plus simples et plus cohérents pour la mise en œuvre future du programme.

Réduction du fardeau et transformation numérique

La modernisation, la numérisation et l'amélioration continue des programmes et des services du ministère constituent une priorité essentielle pour ce dernier, et ce, afin de mieux tirer parti de ses données et de veiller à ce que les personnes qu'il dessert soient au cœur de ses travaux. Les travaux du MTO dans ce domaine soutiennent les efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour fournir les meilleures solutions numériques, axées sur l'utilisateur et sécurisées.

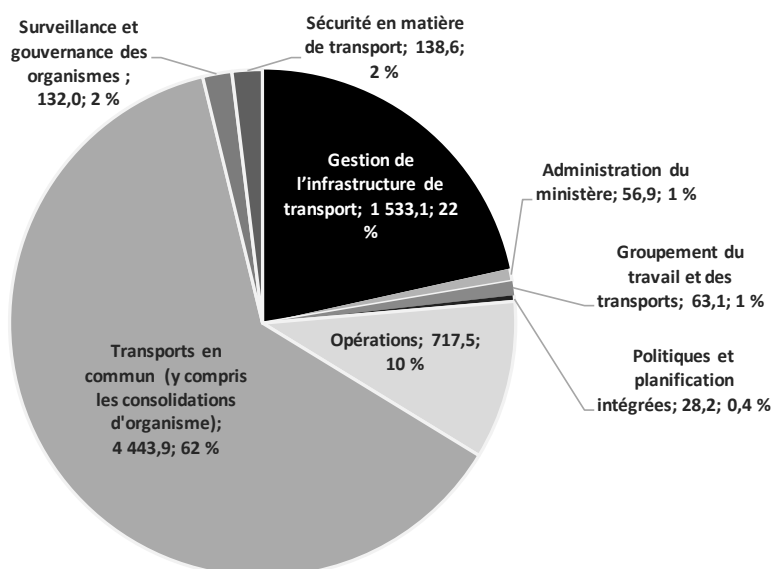
Les principaux programmes et initiatives sont les suivants :

- Le MTO poursuit une initiative de transformation en plusieurs phases sur la manière dont le ministère et ses partenaires fournissent à la population ontarienne des services liés aux conducteurs et aux véhicules. L'objectif global du programme est de faciliter l'accès des Ontariennes et des Ontariens ainsi que des entreprises aux services du ministère en adoptant une approche numérique, axée sur les données et sur le client.
- Le MTO poursuit la modernisation du Système de gestion des couloirs routiers en tant que système pratique de demande en ligne accessible en tout temps qui permet aux entreprises de construction, aux promoteurs, aux municipalités, aux sociétés de services publics, aux autorités de conservation et au public de soumettre et de suivre les demandes de permis, les examens d'aménagement du territoire et les demandes de renseignements généraux. Ce service permettra d'alléger le fardeau des demandeurs et d'offrir un point de contact unique pour les permis de gestion des couloirs routiers et les examens d'aménagement du territoire du MTO.
- À la suite des modifications apportées au *Code de la route* (février 2024), le MTO, en partenariat avec le ministère des Services au public et aux entreprises, élabore un nouveau processus de renouvellement des plaques d'immatriculation pour les véhicules admissibles. Les renouvellements automatisés pour les conducteurs en règle qui n'ont pas d'amendes ou de contraventions en souffrance devraient commencer cet été, ce qui

permettra aux propriétaires de véhicules d'économiser plus de 900 000 heures chaque année.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Fonctionnement	3 260,2
Immobilisations	3 838,5
TOTAL	7 098,7



Remarque : Le graphique ne comprend ni les redressements du portefeuille immobilier général (9,4 M\$) ni ceux de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (5,2 M\$).

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	%	Prévisions 2023-2024 * \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024 * \$	Chiffres réels 2022-2023 * \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	42 218 000	1 056 100	2,6	41 161 900	56 740 000	47 118 562
Transports en commun	1 008 659 500	(31 975 100)	(3,1)	1 040 634 600	1 626 260 300	1 670 193 995
Sécurité en matière de transport	114 328 400	8 981 100	8,5	105 347 300	122 696 400	141 388 112
Gestion de l'infrastructure de transport	56 293 000	25 353 500	81,9	30 939 500	49 505 900	50 924 607
Groupement du travail et des transports	63 108 700	(3 377 300)	(5,1)	66 486 000	76 173 900	74 010 267
Politiques et planification intégrées	28 185 600	930 000	3,4	27 255 600	30 115 200	23 555 593
Opérations	651 961 600	48 798 300	8,1	603 163 300	768 032 600	675 841 826
Surveillance et gouvernance des organismes	131 187 100	29 269 900	28,7	101 917 200	182 064 100	177 925 237
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 095 941 900	79 036 500	3,9	2 016 905 400	2 911 588 400	2 860 958 199
Crédits législatifs	343 716 792	-	-	343 716 792	377 003 192	303 989 458
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 439 658 692	79 036 500	3,3	2 360 622 192	3 288 591 592	3 164 947 657
Redressement de consolidation - hôpitaux	-	-	-	-	-	(192 241)
Redressement de consolidation - Metrolinx	713 396 700	(64 954 100)	(8,3)	778 350 800	646 030 400	517 991 276
Redressement de consolidation - Commission de transport Ontario Northland	121 763 400	5 739 900	4,9	116 023 500	88 381 200	74 717 823
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(5 206 100)	-	-	(5 206 100)	(5 206 100)	(1 807 858)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(9 391 800)	(397 800)	4,4	(8 994 000)	(9 428 000)	(9 809 291)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 260 220 892	19 424 500	0,6	3 240 796 392	4 008 369 092	3 745 847 366
Actifs de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Transports en commun	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion de l'infrastructure de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement du travail et des transports	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques et planification intégrées	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Opérations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Surveillance et gouvernance des organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter - Actifs de fonctionnement	8 000	-	-	8 000	8 000	-
Total du ministère - Actifs de fonctionnement	8 000	-	-	8 000	8 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	8 000	-	-	8 000	8 000	-
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Transports en commun	9 728 803 100	1 859 714 700	23,6	7 869 088 400	7 714 376 400	5 858 082 118
Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	3 043 700	74 813
Gestion de l'infrastructure de transport	167 739 500	118 416 500	240,1	49 323 000	198 079 500	1 096 978
Opérations	65 520 000	14 999 000	29,7	50 521 000	58 691 000	46 943 177
Surveillance et gouvernance des organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter - Charges d'immobilisations	9 962 065 600	1 993 130 200	25,0	7 968 935 400	7 974 192 600	5 906 197 086
Crédits législatifs	1 348 498 900	37 131 700	2,8	1 311 367 200	1 349 686 900	1 221 934 732
Total du ministère - Charges d'immobilisations	11 310 564 500	2 030 261 900	21,9	9 280 302 600	9 323 879 500	7 128 131 818
Redressement de consolidation - Metrolinx	(7 232 229 500)	(1 914 541 300)	36,0	(5 317 688 200)	(5 317 688 200)	(4 171 083 806)
Redressement de consolidation - Commission de transport Ontario Northland	(239 821 900)	(163 192 800)	213,0	(76 629 100)	(129 142 800)	(71 014 415)
Autre redressement - réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	-	-	-	-	638 718
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 838 513 100	(47 472 200)	(1,2)	3 885 985 300	3 877 048 500	2 886 672 315
Biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	23 682 800	1 041 900	4,6	22 640 900	22 640 900	20 792 759
Transports en commun	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Sécurité en matière de transport	72 693 700	(17 109 100)	(19,1)	89 802 800	47 331 000	24 558 686
Gestion de l'infrastructure de transport	3 070 004 200	518 370 500	20,3	2 551 633 700	2 434 833 700	2 087 639 340
Opérations	1 000	1 000	-	-	-	-
Surveillance et gouvernance des organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter - Biens immobilisés	3 166 383 700	502 304 300	18,9	2 664 079 400	2 504 807 600	2 132 990 785
Total du ministère - Biens immobilisés	3 166 383 700	502 304 300	18,9	2 664 079 400	2 504 807 600	2 132 990 785
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 166 383 700	502 304 300	18,9	2 664 079 400	2 504 807 600	2 132 990 785
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	7 098 733 992	(28 047 700)	(0,4)	7 126 781 692	7 885 417 592	6 632 519 681

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022 *	Chiffres réels 2022-2023 *	Prévisions 2023-2024 *	Prévisions 2024-2025
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	5 772 778 633	6 632 519 681	7 126 781 692	7 098 733 992
		14,9 %	7,5 %	-0,4 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

La baisse observée entre 2023-2024 et 2024-2025 est principalement attribuable à des changements dans les profils d'amortissement projetés.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Nom des organismes, conseils et commissions	Prévisions 2024-2025	Chiffres réels provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Subvention de fonctionnement de la Commission de transport Ontario Northland	73 848 300	68 373 800	53 743 478
Commission de transport Ontario Northland, immobilisations	266 600 400	125 352 300	93 450 758
Subvention de fonctionnement de la Société de transport d'Owen Sound	3 363 000	6 357 100	6 894 406
Société de transport d'Owen Sound, immobilisations	10 730 000	11 468 000	12 322 850
Subventions de fonctionnement de Metrolinx	914 656 300	1 227 462 500	1 001 886 518
Metrolinx, immobilisations	8 614 886 000	6 799 900 700	5 227 524 720

Metrolinx

Metrolinx a été créé en 2006 et a le mandat d'exercer un leadership dans la coordination, la planification, le financement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau de transport en commun intégré dans la REGH. L'organisme est responsable de l'exploitation du réseau GO Transit, du système de paiement Carte Presto et du service Union Pearson Express (UP Express), ainsi que de la planification et de la construction d'une foule de projets de transport en commun rapide, de métro et de réseaux de métro dans l'ensemble de la région. En outre, Metrolinx agit pour le compte des municipalités de l'Ontario comme organisme central d'approvisionnement en véhicules utilisés pour les systèmes de transport en commun locaux, en équipement, en technologies de même qu'en fournitures et en services connexes.

Commission de transport Ontario Northland

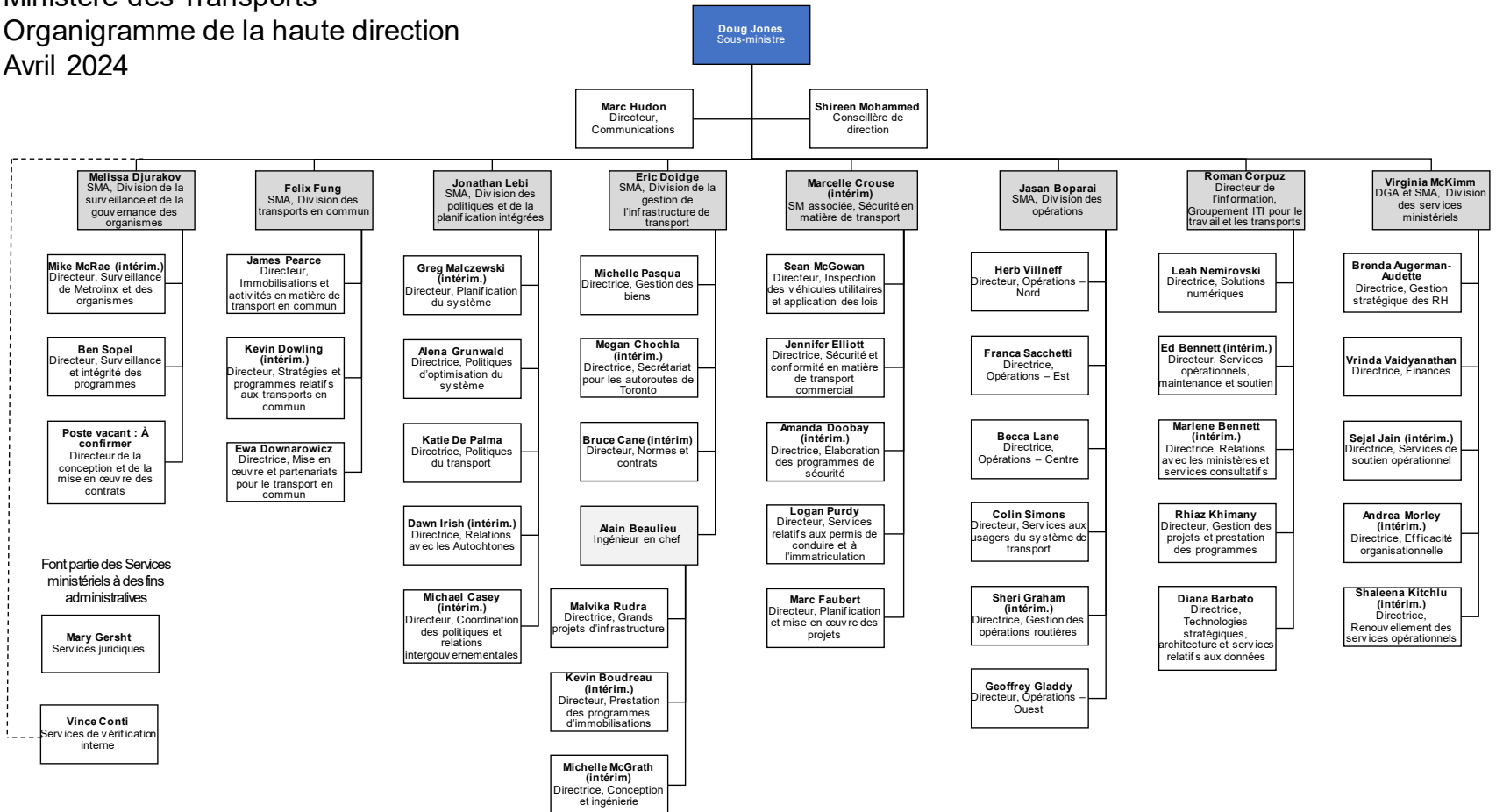
La Commission de transport Ontario Northland (CTON) a pour mandat de fournir des services de transport efficaces, abordables, sécuritaires et fiables dans le Nord de l'Ontario. Les opérations actuelles comprennent : le service ferroviaire de passagers Polar Bear Express (PBX) entre Cochrane et Moosonee et l'hôtel Station Inn, à Cochrane; des services d'autocar, y compris le Service de messagerie par autocar, dans tout le Nord de l'Ontario, avec des liaisons vers Toronto, Ottawa, Thunder Bay ainsi que Winnipeg, au Manitoba; des services de transport ferroviaire des marchandises de North Bay à Hearst, le long du corridor nord-est de la route 11, ainsi qu'une ligne de chemin de fer allant jusqu'au Québec; et des services de remise à neuf et de réparation des chemins de fer. La CTON fait également progresser les travaux visant à rétablir le service ferroviaire voyageurs dans le Nord-Est de l'Ontario.

Société de transport d'Owen Sound

La Société de transport d'Owen Sound est une société sans capital-actions constituée selon la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La Société de transport d'Owen Sound a pour mandat de fournir des services de transport par traversier sécuritaires, efficaces et fiables dans la province de l'Ontario. La Société de transport d'Owen Sound a pour mandat de fournir le service Manitoulin; la Société de transport d'Owen Sound est propriétaire du *MS Chi-Cheemaun* qui dessert les ports de Tobermory et de South Baymouth à l'extrémité sud-est de l'île Manitoulin. La Société de transport d'Owen Sound est également responsable du service de l'île Moose Factory, puisqu'elle est propriétaire du *MV Niska 1*, qui dessert Moosonee et l'île Moose Factory sur la rivière Moose dans le Nord de l'Ontario. La Société de transport d'Owen Sound sous-traite l'exploitation du traversier à Complex RE Limited Partnership (anciennement la Moose Band Development Corporation).

De plus, la Société offre des services de gestion de navire au MTO pour trois navires – le *M.V. Pelee Islander*, le *M.V. Pelee Islander II* et le *M.V. Jiimaan* – afin d’exploiter le service de transport de l’île Pelée. La Société assure également un service aérien quotidien exploité par un entrepreneur entre la région continentale de l’Ontario et l’île Pelée pendant les mois d’hiver où le service de traversier n’est pas opérationnel.

Ministère des Transports
Organigramme de la haute direction
Avril 2024



RAPPORT ANNUEL

Résultats de 2023-2024

Réalisation des principaux projets et programmes de transport en commun

Faire progresser les projets de transport en commun pour améliorer les liens entre les collectivités

- Prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest : Le creusement des tunnels s'est poursuivi. Au 1^{er} mars 2024, environ 6 km de tunnels avaient été creusés entre la promenade Renforth et le chemin Scarlett. Les travaux sont en cours sur le site d'extraction du tunnelier juste à l'ouest du chemin Scarlett. En février 2024, le contrat pour la conception et la construction du deuxième segment souterrain, entre la station Mount Dennis et un portail à l'est de la rue Jane, a été attribué. En mars 2024, un appel d'offres a été lancé pour le contrat stations, rails et réseaux, qui comprend la conception et la construction de sept nouvelles stations et de tous les composants des rails et des voies ainsi que de l'équipement des réseaux.
- Ligne Ontario : Tout au long de 2023, la construction de la ligne Ontario a continué de progresser avec des travaux préparatoires, des déplacements de services publics et la construction des premières stations le long du tracé sud de la ligne. Au début de l'année 2024, Metrolinx a signé des accords-cadres de conception et de construction avec des partenaires pour construire des infrastructures clés le long du segment nord.
- Prolongement de la ligne de métro Scarborough : Le creusement du tunnel dans le cadre du projet a commencé en janvier 2023 et a continué à progresser depuis le site du puits de lancement à l'angle de l'avenue Sheppard Est et du chemin McCowan jusqu'à l'angle de l'avenue Eglinton Est et de l'avenue Midland, où il sera extrait.
- Prolongement de la ligne de métro Yonge North : En décembre 2023, l'appel d'offres pour le contrat de construction des tunnels avancés a été lancé. Les premiers travaux de modernisation de la station Finch, qui comprennent des améliorations apportées au système électrique qui alimente les rails, sont terminés.
- Train léger sur rail (TLR) de Hamilton : Tout au long de l'année 2023-2024, des progrès ont été réalisés dans le cadre du projet de TLR de Hamilton. Les terrains des couloirs de transport en commun ont été désignés dans le cadre de la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* et la construction de conduites d'eau a également commencé.
- Projet de TLR Eglinton Crosstown : Metrolinx continue de se concentrer sur la finalisation des travaux de construction en cours ainsi que sur les essais et la certification de la sécurité et de l'état de préparation opérationnelle du projet.
- Projet de ligne Hazel McCallion : La construction de la voie de guidage et de la voie ferrée s'est poursuivie le long de l'itinéraire, y compris l'installation d'un passage en béton sous les voies ferrées de Lakeshore West à la gare GO de Port Credit, sans incidence sur le service ferroviaire.

- TLR de Finch Ouest : La construction se poursuit, notamment à la station Finch Ouest et à la station Humber College, qui ont toutes deux atteint le stade de l'achèvement structurel et mécanique. Le long de l'itinéraire, les arrêts sont presque terminés, et les travaux d'aménagement paysager et de pavage final sont en cours. Tous les véhicules légers sur rail ont été livrés et les essais de bout en bout ont commencé.

Assurer des services GO Transit plus fréquents et interconnectés

- Le ministère et Metrolinx poursuivent leurs efforts pour élargir et améliorer le service de GO Transit afin de permettre aux gens de se rendre plus facilement et plus rapidement là où ils le souhaitent :
 - Avancement de la phase de développement avec ONxpress Transportation Partners dans le cadre de la réalisation du projet de travaux sur le corridor, le plus grand projet du Programme d'expansion du système ferroviaire GO de Metrolinx.
 - L'achèvement d'importants travaux d'amélioration de l'infrastructure aux gares GO d'Old Elm, de Milliken et d'Agincourt, ce qui permettra d'offrir un meilleur service et davantage de connexions avec les transports en commun, les emplois et les logements dans l'ensemble du réseau GO.
 - Achèvement substantiel du projet de voie de guidage de Davenport Diamond, qui améliore le système ferroviaire GO le long du corridor de Barrie.
 - Attribution du contrat pour la construction d'un nouveau tunnel piétonnier reliant la station Bloor GO et Union Pearson Express à la station Dundas Ouest de la Commission de transport de Toronto (CTT), soutenant ainsi la croissance d'un réseau régional de transport en commun plus interconnecté.
 - Poursuite des travaux de construction de la nouvelle gare GO Confédération. Cette nouvelle gare permettra de mieux intégrer le réseau de transport en commun de Hamilton, en offrant de meilleures liaisons avec les services de transport en commun locaux existants et les services d'autobus du réseau GO, tout en facilitant l'augmentation future des possibilités de service du système ferroviaire GO vers Toronto et Niagara Falls.
 - Avancement des travaux d'amélioration de la gare Union dans le cadre du projet transformationnel d'amélioration de la gare Union, qui améliorera l'expérience des clients et les correspondances, et appuiera les augmentations du service GO prévues dans le cadre du Programme d'expansion du système ferroviaire GO.
 - Attribution d'un contrat pour faire progresser la planification de l'extension du service ferroviaire GO à l'est d'Oshawa jusqu'à Bowmanville, ce qui comprend l'ajout de voies et de signalisation, sept nouveaux ponts et la modernisation des passages à niveau.
 - Poursuite des améliorations de l'infrastructure le long de la ligne GO de Kitchener pour permettre un service bidirectionnel toute la journée, y compris une nouvelle plateforme ferroviaire à la gare centrale de Guelph et de nouvelles voies de passage et d'entreposage le long du corridor.

- L'augmentation du nombre de trains GO entre la gare Union et Niagara Falls, ainsi que des services express entre Hamilton, Burlington et Toronto, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux emplois, aux logements et à la plus importante destination touristique du Canada.
- Augmentation du service ferroviaire GO sur la ligne de Kitchener en avril 2023, en ajoutant un nouveau service de train horaire la fin de semaine, toute la journée, dans les deux directions, entre la gare GO Mount Pleasant et la gare Union. Le nouveau service ferroviaire de fin de semaine comprend également de nouvelles liaisons directes par autobus GO entre la gare GO Mount Pleasant et Georgetown, Acton, Guelph Central et Kitchener.

Remettre le Northlander en service

- Le MTO a continué à travailler avec la Commission de transport Ontario Northland (CTON) pour rétablir le service ferroviaire de passagers Northlander entre Timmins et Toronto, en plus de procéder à l'achat de trois nouvelles rames.
 - Dorénavant, les activités de mise en œuvre comprendront notamment les phases de conception, d'études techniques détaillées, d'évaluation environnementale et de consultation auprès des collectivités autochtones et des municipalités, ainsi que les activités d'approvisionnement et de construction liées à l'amélioration des gares et des voies ferrées.

Amélioration du système de paiement de la Carte Presto

- Le 26 février 2024, la Province a lancé le programme Tarif unique qui permet aux usagers de ne payer qu'une seule fois lors des transferts gratuits entre la CTT et les systèmes de transport en commun participants dans la région du Grand Toronto, y compris GO Transit. Le programme Tarif unique rendra les déplacements entre les réseaux plus abordables et plus pratiques pour les usagers des transports en commun.
- Metrolinx a poursuivi la mise en œuvre du système de paiement de la Carte Presto dans la région du Grand Toronto et de Hamilton et à Ottawa afin de faciliter l'accès des Ontariennes et des Ontariens aux services de transport en commun. Tout au long de la période 2023-2024, Metrolinx a achevé la livraison des cartes de crédit sans contact et des paiements par débit Interac à tous les organismes de transport en commun de la région du Grand Toronto et de Hamilton, y compris la CTT. En outre, Metrolinx propose également la Carte Presto dans Google Wallet, où une Carte Presto virtuelle peut être chargée dans la plateforme numérique.

Soutenir les systèmes de transport en commun municipaux pour améliorer les services et soutenir l'expansion

- Le Programme de financement des transports en commun par la taxe sur l'essence 2023-2024 de la Province a été lancé en mars 2024, fournissant jusqu'à 379,6 millions de dollars de financement à 102 municipalités pour soutenir et développer leurs systèmes de transport en commun.

- La mise en œuvre de projets soutenus par le Programme de subventions pour les transports communautaires, le gouvernement provincial versera jusqu'à 44 millions de dollars sur 7 ans (de 2018 à 2025) à 38 municipalités pour soutenir 43 projets de transport locaux et interurbains dans des régions qui ne sont pas desservies ou qui sont mal desservies par ces services.
- Le volet Infrastructures de transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada fournira un financement fédéral et provincial pour l'expansion et la modernisation des réseaux de transport en commun dans l'ensemble de l'Ontario. Depuis le lancement du Programme, en 2019, près de 400 projets municipaux ont été approuvés.
- Dans le cadre du nouvel accord pour Toronto, la Province fournit un financement unique de 300 millions de dollars pour les métros et la sécurité, le rétablissement et la durabilité des transports en commun sur le réseau de la CTT.

Indicateurs de rendement clés du ministère

Résultat escompté : Améliorer et développer les systèmes de transport public à l'échelle de l'Ontario			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Objectif
Nombre total d'utilisateurs des transports en commun de l'Ontario	687 millions (2002) niveau d'avant la pandémie 356 millions (2021)	584 millions (2022)	Augmenter la fréquentation des transports en commun à long terme
Note de bas de page : Les données proviennent du <i>Répertoire statistique du transport en commun au Canada</i> de l'Association canadienne du transport urbain.			
Programmes contribuant au résultat de l'IRC • Programme de transport en commun • Programme de surveillance et de gouvernance des organismes • Programme des politiques et de la planification intégrées			

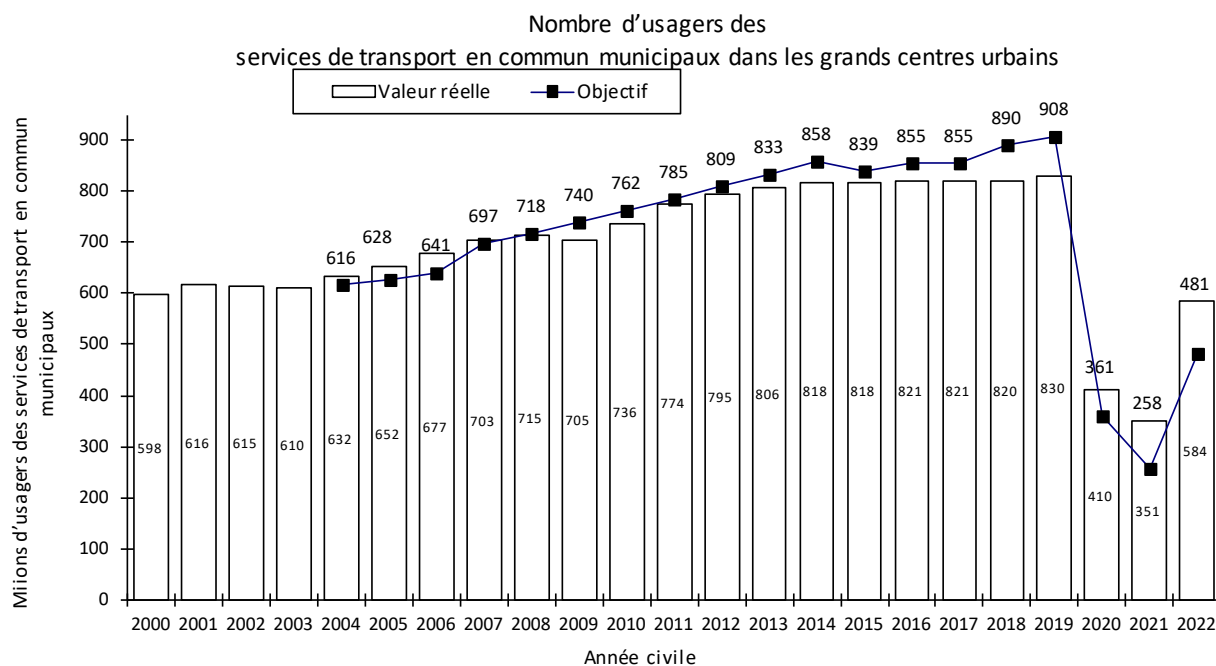
La valeur de référence reflète les tendances en matière d'achalandage qui prévalaient avant la pandémie. Au fur et à mesure que les tendances en matière de déplacements continueront à s'ajuster vers un nouvel état normal, les niveaux et les objectifs d'achalandage seront ajustés en conséquence. Il convient de noter que la disponibilité des données pour déterminer les valeurs tendanciennes et la réalisation des objectifs accuse un retard de deux ans, c'est-à-dire que 2022 est l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, les données de 2024 n'étant disponibles qu'au début de 2026, en raison du temps nécessaire à la collecte des données et des résultats.

Tendances au niveau des programmes

Nombre d'utilisateurs des services de transport en commun municipaux dans les grands centres urbains

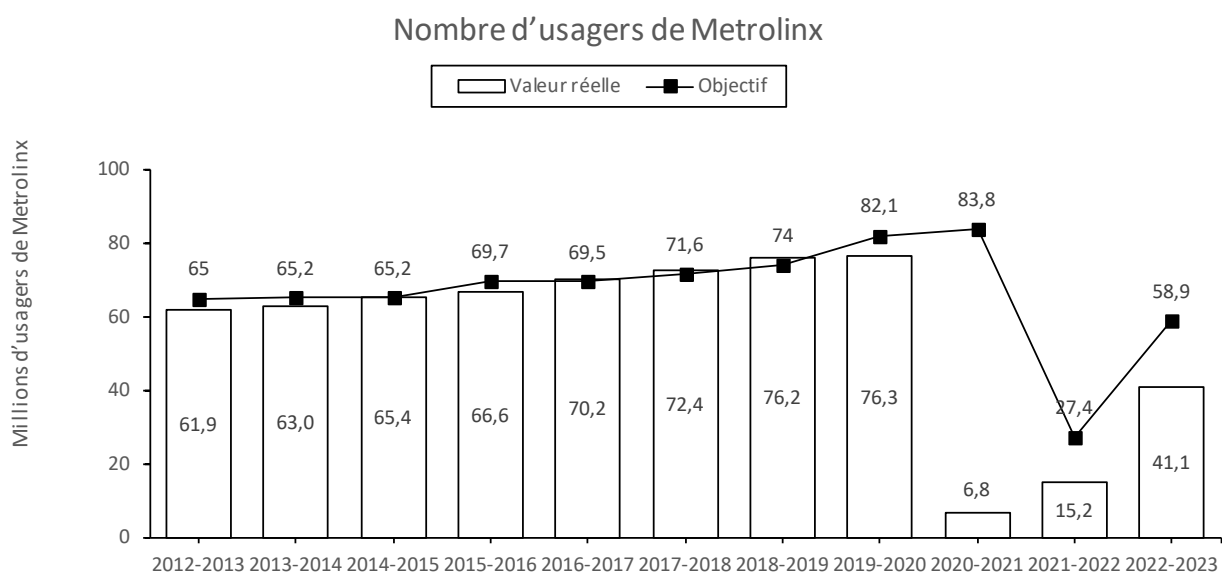
En 2022 (l'année la plus récente pour laquelle nous disposons d'un ensemble complet de données), l'achalandage du transport municipal en Ontario a continué de montrer des signes de reprise après les baisses causées par la pandémie de COVID-19, selon les données fournies par l'Association canadienne du transport urbain (ACTU). Bien que l'achalandage total en Ontario soit passé à 584 millions de déplacements en 2022, ce qui représente une augmentation de 228 millions de déplacements, ou de 65 %, par rapport à l'achalandage de 2021, il ne représente toujours que 69 % du niveau observé avant la pandémie en 2019. Cela indique un progrès vers un rétablissement complet, mais dans l'ensemble, les réseaux municipaux de transport en commun n'ont pas encore complètement recouvré leurs niveaux d'achalandage d'avant la pandémie.

Bien que l'on ne dispose pas encore d'un ensemble exhaustif de données sur l'achalandage pour 2023, les premiers éléments indiquent une tendance continue à la reprise inégale, certains grands réseaux municipaux de transport en commun signalant un retour aux niveaux d'achalandage d'avant la pandémie, tandis que d'autres progressent à un rythme plus lent. Le ministère continuera de collaborer avec les réseaux municipaux de transport en commun pour recueillir des données sur l'achalandage afin de mieux comprendre les réseaux municipaux de transport en commun de l'Ontario.



Nombre d'usagers de Metrolinx

L'achalandage des transports en commun de Metrolinx (trains GO, autobus GO et UP Express) continue de se rétablir après les baisses causées par la pandémie de COVID-19. L'achalandage en 2022-2023 (l'année la plus récente avec un ensemble complet de données) était de 41,1 millions de passagers. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2021-2022, où la fréquentation était de 15,2 millions de passagers, mais inférieure à l'achalandage de 76,3 millions de passagers d'avant la pandémie. Le ministère et Metrolinx continuent de prendre des mesures pour augmenter le nombre d'usagers du réseau GO Transit en investissant dans l'amélioration des services sur l'ensemble du réseau principal afin d'offrir un service GO Transit bidirectionnel toute la journée, avec des trains plus rapides, davantage de gares et de meilleures correspondances. L'atteinte de l'objectif en 2023-2024 a continué d'être affectée par les fluctuations continues de l'achalandage à mesure que les tendances en matière de déplacements se normalisent après la pandémie, y compris la prise en compte des comportements ajustés en matière de déplacements pendant les saisons de la grippe.

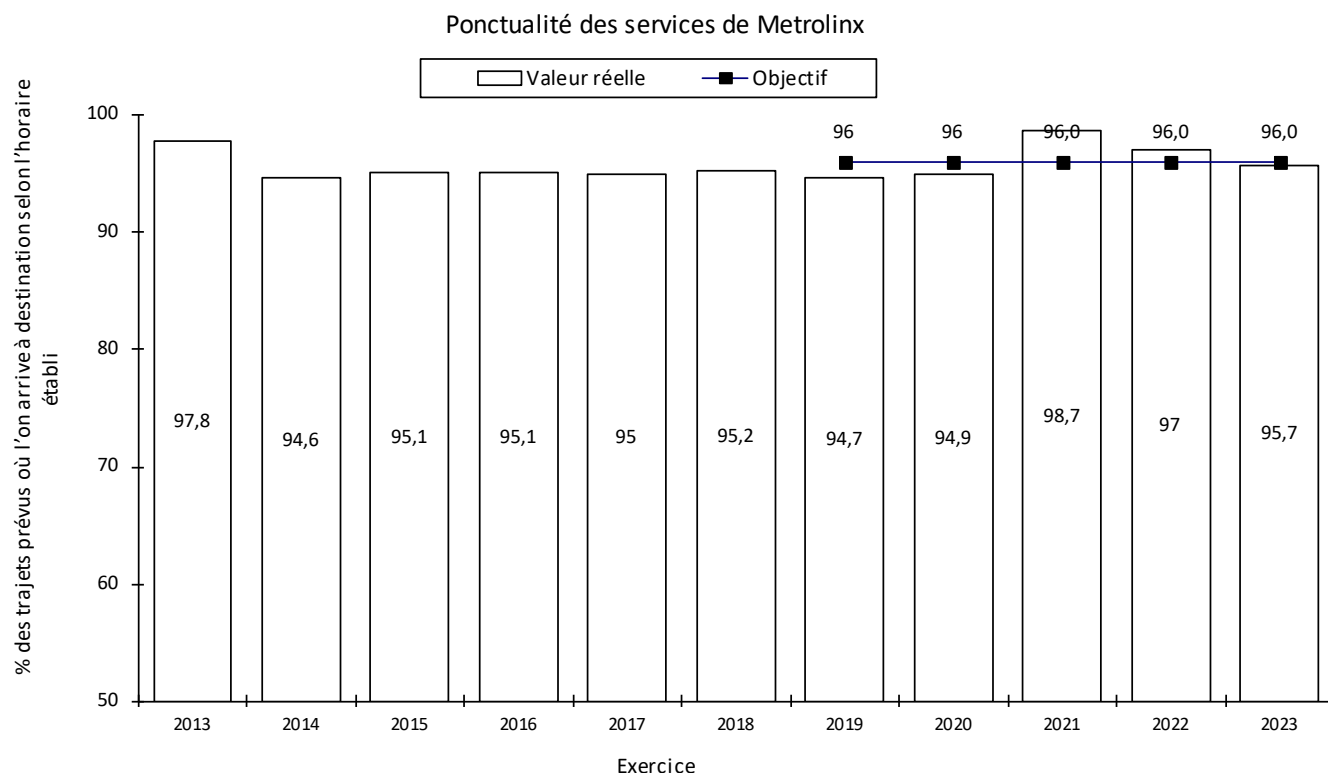


Remarque : Les chiffres de 2012-2013 à 2014-2015 montrent uniquement le nombre d'usagers de GO Transit. Dans la foulée du lancement du service UP Express en juin 2015, les chiffres et les objectifs à partir de 2015-2016 ont été rajustés pour refléter le nombre d'usagers de Metrolinx, qui inclut les services GO Transit et UP Express.

Ponctualité des services de Metrolinx

La ponctualité des services est définie comme un délai de 5 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets du système ferroviaire GO, un délai de 15 minutes suivant l'heure

d'arrivée prévue des trajets du système d'autobus GO et un délai de 30 minutes suivant la durée totale du trajet entre Union et Pearson pour les trains d'UP Express.



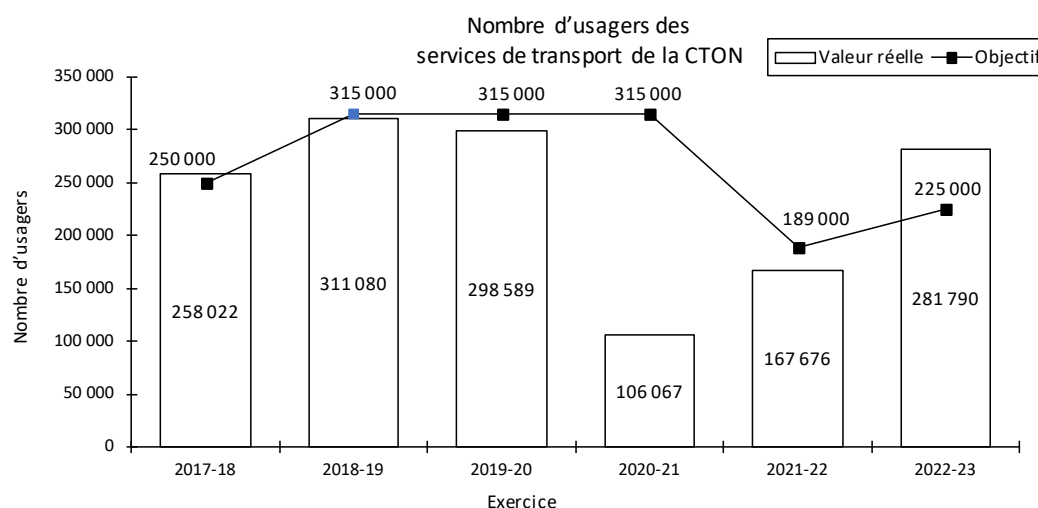
En 2022, Metrolinx a respecté l'horaire pour 95,7 % de ses trajets. Le ministère vise un taux de ponctualité de 96 % en 2023.

Remarque : Cet indicateur ne constitue pas une mesure pour l'ensemble de la province et reflète uniquement les services de transport en commun de Metrolinx (système ferroviaire GO, système d'autobus GO et UP Express).

Lien connexe : [Plan d'affaires 2023-2024 de Metrolinx](https://www.metrolinx.com/fr/a-propos-de-nous/rapports-annuels)
<https://www.metrolinx.com/fr/a-propos-de-nous/rapports-annuels>

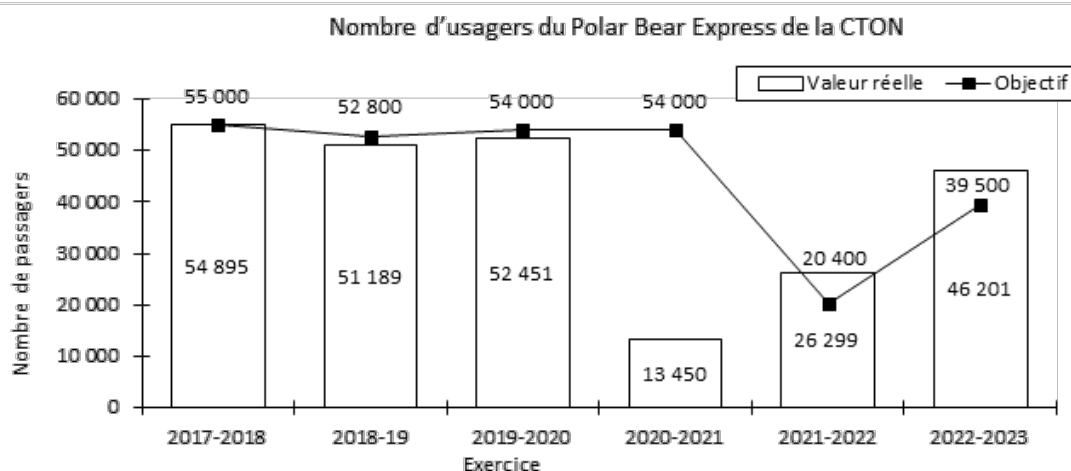
Nombre d'utilisateurs de la CTON

L'achalandage des autocars et des trains de voyageurs de la CTON s'est progressivement rétabli aux niveaux d'avant la pandémie tout au long de 2022-2023. Les niveaux d'achalandage des autocars en 2022-2023 ont augmenté de 68 % par rapport à 2021-2022, tandis que les niveaux d'achalandage du Polar Bear Express ont augmenté de 76 % en 2022-2023 par rapport à l'année précédente.



Lien connexe :

[Rapport annuel 2022-2023 de la CTON](#)

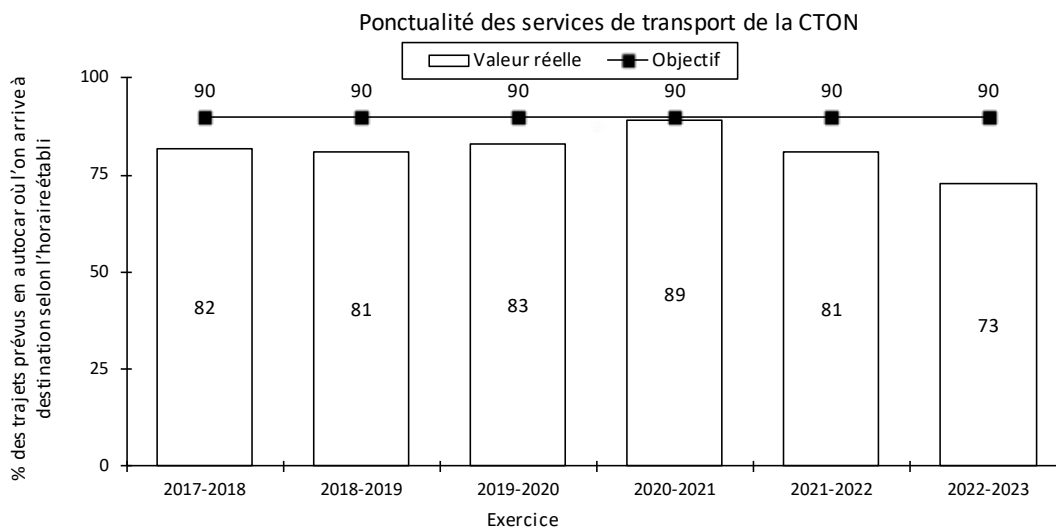


Lien connexe : [Rapport annuel 2022-2023 de la CTON](#)

CTON – Ponctualité des services

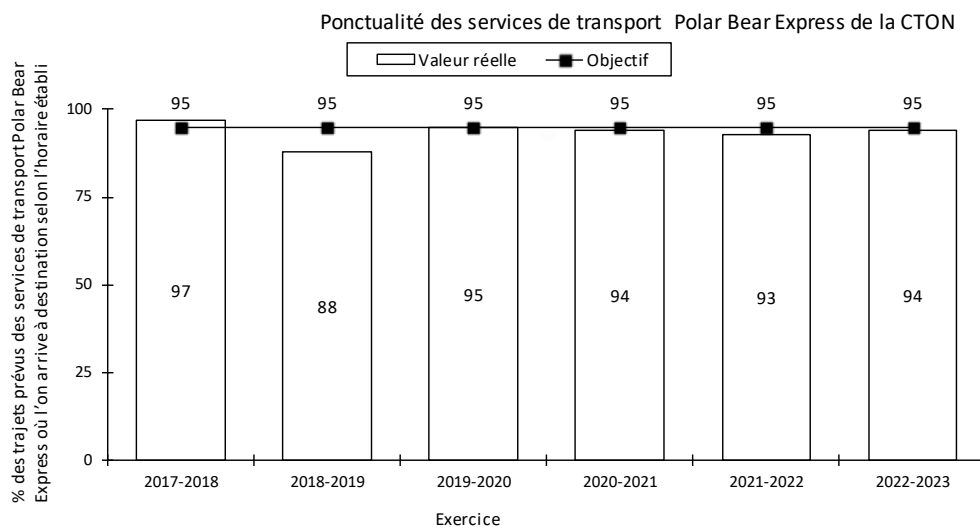
La CTON définit la ponctualité des services comme un délai de 15 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets en autocar et en train.

En 2022-2023, la ponctualité des services d'autocar de la CTON était de 73 %, soit une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente, en raison de l'augmentation du nombre de passagers et de la circulation des véhicules sur les routes et les autoroutes.



Lien connexe : [Rapport annuel 2022-2023](#) de la CTON

En 2022-2023, la ponctualité des services du train de passagers du Polar Bear Express était de 94 %, soit une hausse de 1 % par rapport à l'année précédente.



Lien connexe : [Rapport annuel 2022-2023](#) de la CTON

Infrastructures des autoroutes, des routes et des ponts et activités

Soutenir le développement économique et la viabilité financière des municipalités

- En novembre 2023, la Province de l'Ontario et la Ville de Toronto ont conclu un accord qui contribuera à assurer la stabilité et la viabilité financières à long terme de la ville.
 - Dans le cadre de cet accord, la Province transfère l'autoroute Gardiner et l'autoroute Don Valley, sous réserve d'un examen par un tiers par souci de diligence raisonnable. Cette proposition garantira la protection, la préservation et l'amélioration à long terme de ces actifs afin que les automobilistes et l'économie provinciale continuent d'en bénéficier.
- En mars 2024, la Province et la Ville d'Ottawa ont conclu un accord qui contribuera à assurer la croissance et la prospérité durables et à long terme de la capitale nationale et de la plus grande ville de l'Est de l'Ontario pour les décennies à venir.
 - La Province a approuvé un financement de fonctionnement de 9 millions de dollars sur 3 ans et un financement d'investissement de 228 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir diverses priorités en matière de transport, notamment la conception et la construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de l'autoroute 416 et du chemin Barnsdale, l'avancement du réseau de transport en commun Kanata-Nord et l'amélioration de la route Ottawa 174, tandis qu'un examen est en cours pour étudier et évaluer les considérations liées à la propriété provinciale de la route.
- En 2023-2024, le ministère a versé un financement de 30 millions de dollars dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales pour aider les municipalités de l'Ontario à réparer les routes et les ponts se raccordant aux routes provinciales et aux couloirs commerciaux. Pour l'exercice 2023-2024, le MTO a sélectionné 21 projets partout dans la province en vue de leur verser du financement.
- En outre, le ministère accorde un financement pouvant atteindre 73,8 millions de dollars pour le Programme des routes de raccordement aux routes principales à Timmins afin de reconstruire un tronçon d'environ 21,4 kilomètres de la route 101, soit l'une des routes de raccordement les plus longues de l'Ontario et qui est empruntée par environ 25 000 véhicules chaque jour.

Investir dans les autoroutes, les routes et les ponts pour améliorer la fiabilité et la connectivité du réseau routier

- Le ministère a continué à réaliser ses investissements pour améliorer les couloirs commerciaux routiers et la fluidité de la chaîne d'approvisionnement, gérer la congestion et soutenir une qualité de vie élevée en Ontario, notamment en allouant 3,2 milliards de dollars en 2023-2024 pour réparer et agrandir des routes et des ponts provinciaux.
- En 2023-2024, le MTO a construit 59 kilomètres de voies nouvelles ou élargies et 6 nouveaux ponts, et ce, tout en réparant 1 533 kilomètres de voies et 89 ponts. Le ministère a également

réalisé 500 vérifications d'entretien et 45 376 visites d'entretien de sites, inspecté l'état des chaussées sur 28 000 kilomètres de routes du MTO et inspecté environ 2 400 ponts, ponceaux et tunnels.

Dans le cadre des efforts déployés par le ministère pour construire, étendre et améliorer le réseau routier provincial, le MTO a fait progresser plusieurs projets routiers clés en 2023-2024 :

Sud de l'Ontario

- Réalisation d'un projet de conception et de construction afin de bâtir un nouvel échangeur au chemin Calabogie dans le comté de Renfrew, dans le cadre de l'expansion progressive de la route 17. L'échangeur comprend une nouvelle structure au-dessus de la route existante, de nouvelles rampes, une nouvelle aire de covoiturage et le réaligement de routes secondaires à proximité.
- Conclusion d'un contrat pour l'utilisation de la technologie de remplacement rapide des ponts afin de remplacer deux ponts d'ici 2025 le long de l'autoroute 417, à Ottawa. Dans le cadre de ce contrat, l'autoroute 417 ne sera fermée que pendant 82 heures dans le but de démolir et de remplacer entièrement les ponts.
- Poursuite des travaux préparatoires concernant la voie de contournement de Bradford avec la construction du pont de la route 4 et de la rue Yonge du comté de Simcoe. La voie de contournement de Bradford est une nouvelle autoroute à quatre voies reliant l'autoroute 400 et l'autoroute 404 dans le comté de Simcoe et la région de York, qui permettra de réduire l'engorgement routier, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique dans la REGH, qui connaît une forte croissance.
- La conception préliminaire et l'évaluation environnementale de la route 413 ont progressé et se poursuivront. Le ministère fait avancer les enquêtes de terrain nécessaires, notamment en ce qui concerne la géotechnique et les fondations, ainsi que l'évaluation des conséquences sur l'environnement naturel et l'archéologie.
- Achèvement d'un nouveau pont jumeau sur le pont de la rivière Credit de l'autoroute Queen-Elizabeth, ce qui permettra de remettre en état le pont existant sans perturber la circulation.
- Remplacement des ponts de l'autoroute 400 à la hauteur de l'autoroute 89 et de la rue Anne dans le comté de Simcoe.
- Achèvement des travaux d'amélioration et d'élargissement de l'autoroute 401 dans le Sud-Ouest de l'Ontario, entre Essex Road 42 et le chemin Merlin à Chatham-Kent et entre le chemin Hespeler et le chemin Townline dans la municipalité régionale de Waterloo.
- Attribution d'un contrat pour la conception, la construction et le financement de l'élargissement de la route 3 entre Essex et Leamington.

- Avancement du processus d’approvisionnement pour la construction du pont de la rue Frederick à Kitchener, marquant une nouvelle étape dans son plan d’élargissement de la route 7 entre Kitchener et Guelph.
- Achèvement de la réhabilitation du pont d’égagement du chemin Lyn et amélioration du pont d’égagement du chemin Hallecks sur l’autoroute 401 afin de permettre l’expansion future de l’autoroute 401.

Nord de l’Ontario

Il convient de noter que le ministère du Développement du Nord finance les services de construction et d’administration des contrats pour les routes du Nord de l’Ontario.

- Amélioration des routes, y compris le resurfaçage, le remplacement de ponts et de ponceaux et la mise en place de nouveaux feux de signalisation :
 - Route 63 – au nord de l’autoroute 533 vers le nord jusqu’à la frontière entre l’Ontario et le Québec, Eldee, canton de Jocko, canton de Clarkson et canton de Poitras;
 - Route 17 – Sudbury vers l’est jusqu’au chemin Kukagami, canton d’Awrey, canton de Dryden et canton de Neelon;
 - Autoroute 101 – pont de la rivière Nat, canton de Reeves.
- Mise en place d’une nouvelle installation d’inspection des véhicules utilitaires afin d’améliorer et de maintenir la sécurité routière sur la route 11/17, à Shuniah.
- Agrandissement des voies sur la route 11/17 – à Ouimet, Shuniah et Dorion.

Indicateurs de rendement clés du ministère

Résultat escompté : Amélioration de l’état des infrastructures publiques			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Pourcentage des ponts en bon état	68 % – 2004	93 % – 2023	> 85 % – 2024
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Pourcentage de chaussées de routes en bon état	59 % – 2004	77 % – 2023	> 67 % – 2024

L'état de la chaussée des routes et des ponts est classé selon le besoin de réparation, de réfection ou de remplacement en fonction du cycle de vie de la gestion des actifs. Les résultats relatifs à l'état ne reflètent pas l'état de sécurité de ces actifs.

Programmes contribuant au résultat de l'IRC

- Programme de gestion de l'infrastructure de transport
- Programme des opérations
- Programme des politiques et de la planification intégrées

Mesures au niveau du programme

Construire, étendre et améliorer les infrastructures routières et autoroutières				
Résumé des réalisations en 2023-2024				
Infrastructure	Mesure	Sud de l'Ontario	Nord de l'Ontario	Total
Réfection de la chaussée	km de ligne de centre ¹	318	269	587
Réfection/reconstruction de ponts	Structures	67	22	89
Nouvelle route	km de voies ²	21	38	59
Construction de nouveaux ponts	Structures	3	3	6

Remarques :

¹ L'expression « km de ligne de centre » s'entend de la longueur linéaire de construction, mesurée le long de l'alignement de la route principale, y compris l'ensemble de l'emprise routière. Les voies de circulation, les voies des routes secondaires, les échangeurs et les entrées ne sont pas mesurés à part, puisqu'ils sont inclus dans l'unité de kilomètre de ligne de centre (p. ex. amélioration de 10 km d'une route à 4 voies avec 3 échangeurs et des routes secondaires = 10 km de ligne de centre).

² L'expression « km de voies » s'entend de la somme de la longueur de chaque voie établie dans les limites du contrat (p. ex. 10 km de route à 4 voies = 40 km de voies).

Amélioration et maintien de la sécurité des transports

Entretenir les routes de l'Ontario et en améliorer la sécurité et l'efficacité

- Le ministère poursuit la transition des renouvellements de contrats d'entretien des routes provinciales vers des modèles qui ont des exigences plus normatives, optimisent les itinéraires d'entretien hivernal et les exigences en matière d'équipement, et veillent à ce que les

entrepreneurs respectent les pratiques exemplaires et les normes fondées sur des méthodes du MTO.

- Le ministère est un précurseur reconnu de l'utilisation de nouvelles technologies qui assurent l'épandage sur la route des bonnes quantités de sel, au bon moment. Il y arrive grâce à un réseau élargi de 192 stations d'information météorologique (176 stations ordinaires et 16 mini-stations) qui fournissent des données météorologiques et routières en temps opportun.
- En 2023, le ministère a effectué des travaux d'une valeur d'environ 5,4 millions de dollars pour traiter des terrains couverts de phragmite, une espèce végétale envahissante, le long des corridors routiers pour améliorer le drainage et la visibilité et pour réduire autant que possible les dommages à l'infrastructure routière.
- Le ministère a lancé un appel d'offres pour des travaux d'entretien d'une valeur d'environ 800 millions de dollars afin d'entretenir le réseau routier de la province en été et en hiver.
- En septembre 2023, afin de favoriser la sécurité routière, le ministère a mis en œuvre une modification du *Code de la route* qui interdit le dépassement inapproprié des chasse-neige travaillant en formation échelonnée sur les routes provinciales dont la limite de vitesse affichée est de 80 km/h ou plus.
- Le MTO met actuellement en œuvre le plus grand projet d'expansion des aires de repos de son histoire, qui comprend l'aménagement de 10 nouvelles aires de repos et la rénovation de 14 aires existantes afin d'en améliorer les installations. En date de mars 2024, 3 nouvelles aires de repos ont été construites et 9 aires de repos ont été rénovées.

Promouvoir la sécurité routière au moyen de lois et de règlements

- Le MTO a mis en place un cours de formation obligatoire pour les conducteurs reconnus coupables de courses de rue, de cascades ou de conduite imprudente entraînant la mort ou des lésions corporelles.
- Le 1^{er} septembre 2023, le test de connaissances sur les freins à air a été supprimé et remplacé par l'obligation pour tous les titulaires d'une autorisation relative aux freins à air comprimé de suivre un module d'apprentissage au moment du renouvellement.

Réforme du secteur du remorquage

- Le ministère a apporté des modifications à la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* à l'appui de la certification provinciale des exploitants de services de remorquage, des exploitants de services d'entreposage de véhicules et des conducteurs de dépanneuse. En janvier 2023, le ministère a également apporté des modifications aux règlements pris en application du *Code de la route*, éliminant la plupart des exemptions pour les exploitants de services de remorquage dans le cadre du programme de Certificat d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire et a établi des exigences minimales pour les dépanneuses.

- En 2023, le MTO a continué d'élaborer des règlements qui établissent les exigences pour l'industrie afin de mettre en œuvre la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* (LSEREV). Des certificats pour les exploitants de services de remorquage, les conducteurs de dépanneuse et les exploitants de services d'entreposage de véhicules ont été introduits en juillet 2023, et de nouvelles protections des clients et normes de pratique sont entrées en vigueur en janvier 2024. Le MTO a poursuivi ses efforts de mobilisation des intervenants, notamment auprès du groupe consultatif technique sur le remorquage, des municipalités, des forces de l'ordre et des exploitants de services de remorquage et d'entreposage de véhicules, et ce, en vue d'élaborer de nouveaux règlements.

Sécurité ferroviaire

- Le MTO a entrepris un examen exhaustif de la sécurité et de la surveillance des chemins de fer provinciaux et prend des mesures pour améliorer la sécurité et la surveillance ferroviaires des chemins de fer réglementés de la province. Cela comprend notamment l'examen des options relatives à un cadre de surveillance de la sécurité des chemins de fer urbains et régionaux.
- Le MTO a sollicité la contribution des intervenants du secteur lors de séances de consultation à l'été et à l'automne 2023. Le MTO continuera à solliciter le secteur et à participer aux comités d'élaboration de normes de l'industrie, aux groupes de recherche et à d'autres forums afin de soutenir davantage le secteur et d'éclairer les options visant à améliorer la sécurité ferroviaire provinciale.

Indicateurs de rendement clés du ministère

Résultat escompté : L'Ontario demeure l'une des administrations les plus sûres d'Amérique du Nord.			
Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Nombre de décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire	1,04 (2002)	0,52 (2021)	< 0,60 (2024)
Données tirées du rapport sur la sécurité routière en Ontario. Les résultats d'une année civile donnée ne sont généralement pas disponibles avant l'année suivante en raison du temps nécessaire à la collecte des données et à leur confirmation par les services d'application de la loi. L'Ontario a enregistré un taux de 0,52 décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire en 2021 (dernière année disponible de données provinciales vérifiées), et s'est classé au premier rang en ayant le plus faible taux de mortalité par collision automobile en Amérique du Nord. Les données préliminaires pour 2022 et 2023 montrent des taux similaires pour cet			

indicateur de rendement clé, à savoir 0,54 et 0,52 décès pour 10 000 conducteurs, respectivement. Le nombre d'accidents mortels diminue depuis plus d'une décennie en partie grâce aux campagnes de sensibilisation du public, aux programmes d'amélioration de la sécurité routière et à l'application efficace de la loi.

Programmes contribuant au résultat de l'IRC

- Programme de sécurité en matière de transport
- Programme des opérations
- Programme des politiques et de la planification intégrées

Mesure au niveau du programme

L'entretien hivernal des routes par le MTO est une opération continue : des matériaux sont épanchés et de l'équipement est utilisé en tout temps pendant et après une tempête hivernale, jusqu'à ce que l'objectif de dégagement de la chaussée ait été atteint, et ce, afin d'assurer l'exploitation sécuritaire et efficace de notre réseau routier.

Indicateur	Valeur et date de référence	Valeur et date de la tendance	Valeur et date cibles
Dégagement des routes à la suite de tempêtes hivernales (chaussée dégagée)	95 % (2003)	98 % (2023)	> 90 % (2024)
Remarque : Une « chaussée dégagée » s'entend d'une chaussée (d'une ligne de bordure à l'autre) exempte de neige, de neige fondue et de glace à 95 %.			
Programmes contribuant au résultat de l'IRC • Programme de sécurité en matière de transport • Programme des opérations			

En ce qui concerne l'entretien hivernal des routes dans la province, le MTO a fixé un objectif de rendement annuel de 90 % pour assurer le dégagement de la chaussée dans les délais prescrits. Au cours des 10 dernières années, le gouvernement provincial a respecté ou dépassé cette norme. L'objectif de 90 % tient compte de facteurs indépendants de la volonté et du contrôle des entrepreneurs chargés de l'entretien, notamment la rigueur de la saison hivernale, l'intensité des tempêtes, la géographie locale et les conditions météorologiques, les plages de température, les volumes de circulation, etc., puisque ceux-ci ont tous une incidence sur l'atteinte de cet objectif.

En 2022-2023, les routes de l'Ontario ont été dégagées en fonction de la norme de chaussée dégagée dans les délais normalisés 98 % du temps. En 2023-2024, les données de rendement au chapitre de l'entretien hivernal des routes indiquent jusqu'à présent que le MTO est en voie d'atteindre ou de dépasser l'objectif de rendement.

Planification d'un système de transport multimodal, équitable et durable en Ontario

Préparation en prévision de l'avenir au moyen de la planification du transport à long terme

- La planification des transports est une activité fondamentale du MTO et sert à déterminer les besoins futurs en matière de transport pour tous les modes, à l'appui d'un système de transport efficace, sûr, équitable, durable et intégré en Ontario.
 - Au cours de l'exercice 2023-2024, le MTO a commencé à travailler sur un plan de transport à l'échelle de la province, qui comprenait l'élaboration d'un réseau stratégique préliminaire de transport de marchandises à l'échelle de la province, et d'un cadre d'amélioration continue pour mesurer et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les plans de transport régionaux. Le MTO a consulté de manière ciblée des intervenants externes ainsi que des communautés et des organisations autochtones afin d'éclairer ce travail initial.
- Le ministère a également poursuivi son travail de prévision des conditions socioéconomiques et environnementales futures pour l'étude portant sur l'Est de l'Ontario, et la détermination des besoins et des possibilités pour les différents modes de transport a été achevée pour le Sud-Ouest de l'Ontario en 2023. Ces travaux ont nécessité la participation de collectivités et d'organisations autochtones, de municipalités, d'intervenants du secteur et du public. L'étude du Sud-Ouest devrait être achevée à l'été 2025 et celle portant sur l'Est à la fin de l'automne 2025.
- En février 2024, le ministère a présenté la *Loi de 2024 pour passer à l'action* (projet de loi 162) avec le soutien du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, du ministère des Affaires municipales et du Logement, et du ministère des Finances, afin d'accélérer la mise en place des infrastructures, de faciliter la circulation sûre et efficace des personnes et des marchandises, et d'améliorer la prestation des services. Les principales initiatives du MTO sont les suivantes :
 - interdiction de la mise en place de nouveaux péages sur les routes publiques provinciales;
 - inscription dans la loi du gel des frais d'obtention et de renouvellement du permis de conduire et de la carte-photo de l'Ontario;
 - adoption d'une loi habilitante qui décrira le nouveau processus d'automatisation du renouvellement des plaques d'immatriculation pour les conducteurs en règle qui n'ont pas de contraventions ou d'amendes en suspens;
 - application des mesures de la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* aux extensions de la ligne Hazel McCallion (mise en œuvre prévue à la fin du printemps 2024).
- Le Groupe de travail pour les transports dans le Nord, composé de représentants de maires, de chefs autochtones et d'autres dirigeants du monde des affaires et des transports, a présenté, à l'issue de discussions approfondies qui se sont déroulées tout au long de l'année 2022-2023, son rapport final au ministre en avril 2023. Le Groupe de travail remplit un engagement pris dans

Relier le Nord : Ébauche d'un plan de transport pour le Nord de l'Ontario, et les travaux du Groupe de travail soutiendront la mise à jour continue du plan.

- S'appuyant sur les mesures mises en évidence dans les plans de transport régionaux de l'Est de l'Ontario et de la région élargie du Golden Horseshoe, l'Ontario a publié sa toute première Stratégie relative au transport maritime en octobre 2023. La Stratégie expose la vision décennale de la province pour la mise en place d'un secteur maritime solide et durable et sert de base pour faire de l'Ontario une administration de premier plan dans les années à venir. Première en son genre en Ontario, la Stratégie présente 14 mesures à court et à long terme axées autour de quatre piliers centraux pour soutenir la durabilité et le rendement du secteur maritime de l'Ontario.
- Au printemps 2023, la Province a réalisé le Sondage pour le système de transports de demain. Il s'agit d'un sondage volontaire sur les déplacements des ménages qui sert à recueillir des renseignements détaillés sur les habitudes de déplacement des résidents de la REGH afin de comprendre l'utilisation actuelle, de prévoir la demande future et d'appuyer la planification des transports dans la REGH, pour les routes, les autoroutes, les transports en commun et les modes actifs. Le traitement des données et la production de rapports seront achevés au début de 2024-2025.
- La Province a achevé la collecte de données aux fins de l'Enquête sur les véhicules utilitaires, qui avait été interrompue en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. L'Enquête sur les véhicules utilitaires est une enquête routière par interception auprès des conducteurs de camions, qui vise à recueillir des données sur les déplacements des camions et les déplacements de marchandises sur le réseau routier de l'Ontario. Les données sont utilisées pour les activités de planification et de prévision en matière de transport, pour la réglementation relative à la sécurité des camions et pour l'établissement des priorités en matière d'expansion des autoroutes et d'investissement à cet égard. Le traitement des données et la production de rapports auront lieu en 2024.
- Le ministère continue de surveiller le secteur des autobus intermunicipaux. À la suite de la déréglementation du secteur en 2021, les obligations de déclaration des exploitants prévues par la loi ont été transférées au MTO et de nouvelles obligations de déclaration annuelle ont été établies. Après consultation du secteur en juin 2023, le ministère a lancé la deuxième enquête sectorielle en septembre 2023. Bien que des lacunes subsistent dans de nombreuses collectivités rurales et du Nord, de nombreux nouveaux exploitants privés ont fait leur entrée sur le marché et les niveaux de service sont en voie d'atteindre ceux précédant la pandémie.

Mise en œuvre du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques

- Afin de soutenir un système de transport prêt pour l'avenir qui tire parti des technologies émergentes, l'Ontario a poursuivi la mise en œuvre du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques, qui fournit un financement pour l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques dans les collectivités ontariennes situées à l'extérieur des grandes villes, ce qui permet de créer un réseau de recharge plus connecté, plus convivial et plus

abordable. En 2023-2024, une demande ouverte pour le volet des sites communautaires a été complétée et les demandeurs seront informés des décisions de financement en 2024. En octobre 2023, le MTO a lancé le Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques de 91 millions de dollars pour soutenir le déploiement de l'infrastructure de recharge à l'extérieur des grands centres urbains de la province.

Renforcer les relations avec les peuples autochtones

- L'Ontario travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones de la région de Kenora pour réaliser le jumelage de la route Transcanadienne de la frontière du Manitoba à la ville de Kenora. Le MTO, avec le soutien du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC), s'emploie à renforcer les capacités et les compétences des collectivités autochtones de la région, ainsi qu'à offrir des possibilités de développement économique tout en respectant les coutumes et les traditions autochtones.
- En 2023, le MTO a poursuivi son dialogue avec les collectivités autochtones dans le cadre de tables rondes régionales. Les sujets à l'ordre du jour comprenaient la façon dont les collectivités autochtones peuvent participer et prendre part aux projets du MTO, la sécurité des transports dans les collectivités autochtones, ainsi que les mesures prises par le MTO en réponse aux appels à la justice lancés dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- En 2023-2024, neuf projets menés par des collectivités et des organisations autochtones dans toute la province ont été financés par le Fonds pour les initiatives autochtones relatives aux transports. Ces projets ont mis l'accent sur les services de transport locaux, les initiatives de formation technique et l'amélioration des routes.
- Le ministère a également accru la prestation de services d'examen de conduite pour les Autochtones en élargissant le programme existant pour les collectivités éloignées et accessibles par avion.

Réduction du fardeau et transformation numérique

Soutien des investissements associés à la stratégie Priorité au numérique

- En mai 2023, le portail des permis spéciaux en ligne a été lancé avec succès et permet aux propriétaires de véhicules et aux titulaires de permis d'acheter un deuxième permis spécial en ligne s'ils ont acheté le premier permis en personne pour un même véhicule sur une période de 365 jours.

Réduire le fardeau administratif et faciliter l'accès aux services pour la population ontarienne

- Dans le cadre du Projet ontarien d'automatisation des postes d'inspection des camions (POAPIC), six postes d'inspection des camions (PIC) sont actuellement dotés de la technologie Smart Roadside conçue pour détecter les défauts des véhicules utilitaires, pour ainsi permettre aux camionneurs présentant un faible risque d'économiser temps et argent.
- En 2023-2024, la Province a également commencé à offrir aux demandeurs souhaitant effectuer des transactions complexes au guichet de Service Ontario, telles que des échanges de permis et des demandes liées aux expériences de conduite à l'étranger, la possibilité de planifier leur visite, à certains endroits.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024*
Autres – Fonctionnement	4 008,4 M\$
Autres – Immobilisations	3 877,0 M\$
Total – Transports	7 885,4 M\$
Effectif** (au 31 mars 2024)	3 561

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Lien : [Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2023-2024](https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2023-2024-ministere-des-transports)
<https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2023-2024-ministere-des-transports>

Lien vers le budget de l'Ontario de 2024 : [Budget de l'Ontario de 2024](https://budget.ontario.ca/fr/2024/contents.html)
<https://budget.ontario.ca/fr/2024/contents.html>

Document d'information sur le budget des dépenses 2024-2025

Secrétariat du Conseil du Trésor

ISSN 2369-1859

This document is also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan publié 2024-2025.....	2
Vue d'ensemble du ministère	3
Objectifs généraux du ministère.....	3
Programmes du ministère	6
Plan stratégique 2024-2025.....	9
Priorités stratégiques et initiatives clés	9
Mesures de rendement clés	14
Données financières détaillées.....	18
Organismes provinciaux et autres organismes	23
Organigramme du ministère	27
Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	29
Rapport annuel.....	31

Partie I : Plan publié 2024-2025

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a été mis sur pied pour aider la présidence du Conseil du Trésor à diriger les efforts gouvernementaux en matière de responsabilisation, de gestion des risques, d'ouverture et de modernisation. Dans le cadre de sa capacité de leadership pangouvernemental, le SCT joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un gouvernement plus intelligent et plus efficace à l'appui du plan financier de celui-ci. Pour ce faire, il transforme la culture de façon stratégique et veille à la responsabilité financière dans l'ensemble du gouvernement. Le SCT agit en outre à titre d'employeur gouvernemental pendant les négociations collectives avec les syndicats, et il fournit des services pangouvernementaux en matière de ressources humaines, de paie et d'avantages sociaux, notamment en montrant la voie à suivre en matière d'éthique, de mobilisation, de lutte contre le racisme, d'inclusion et de diversité au sein de la fonction publique de l'Ontario (FPO). Grâce à son programme Chaîne d'approvisionnement, le SCT mène la modernisation de l'approvisionnement dans le secteur public et supervise l'organisme ApprovisiOntario. Enfin, le SCT dirige la coordination, la promotion, la conception et la mise en œuvre de programmes complets de gestion des situations d'urgence à l'échelle de la province, y compris de mesures de prévention, de préparation, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement qui se traduiront par un Ontario sécuritaire, entraîné et préparé.

Parmi les responsabilités du SCT, citons les suivantes :

- 1) Prendre en charge la gestion des dépenses, participer aux processus décisionnels du Conseil du Trésor (CT) et du Conseil de gestion du gouvernement (CGG), et superviser la gouvernance des organismes :
 - Gérer la planification et les dépenses à l'appui de son rôle dans la gestion du plan financier du gouvernement, pour garantir une saine gestion et un investissement judicieux des fonds publics ainsi que pour élaborer et tenir à jour les politiques ministérielles liées à l'administration publique et à la responsabilisation du gouvernement; formuler des conseils pour éclairer les décisions du CT et du CGG.
 - Superviser les politiques provinciales à l'échelle gouvernementale, notamment au moyen de directives à l'intention des ministères et des organismes pour assurer la gouvernance et la responsabilisation; diriger les examens des mandats des organismes provinciaux pour veiller à ce que chacun d'entre eux respecte les priorités gouvernementales, soit pertinent, efficace et viable à long terme et dispose de structures de surveillance appropriées, de même que surveiller l'application par ces organismes de la Directive concernant les organismes et les nominations.

- 2) Encadrer les relations de travail et la rémunération : Voir aux relations de travail, à la gestion organisationnelle, à la catégorisation des emplois et à la rémunération dans la FPO et le secteur parapublic.
- 3) Moderniser et superviser l'approvisionnement dans le secteur public : Orienter les politiques organisationnelles afin de moderniser et de centraliser l'approvisionnement dans le secteur public, veiller à la conformité de l'organisme ApprovisiOntario dans le cadre de la prestation et du soutien de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement auprès de la FPO et du secteur parapublic, et veiller à ce que les activités et la gouvernance de l'organisme cadrent avec les objectifs du gouvernement.
- 4) Prestation de services relatifs aux ressources humaines et à la paie : Diriger et mettre en œuvre des initiatives de gestion des changements et de nouveaux modèles de gestion pour transformer les ressources humaines au sein du gouvernement, ainsi que fournir des services centralisés de ressources humaines, de recrutement et de paie à tous les ministères et à leur personnel, à certains organismes et au secteur parapublic, conformément aux obligations législatives et aux conventions collectives.
- 5) Favoriser une FPO engagée, inclusive et tournée vers l'avenir : Mettre en œuvre l'Engagement du leadership de la FPO et le plan pluriannuel d'accessibilité, établir une culture stimulante axée sur la diversité de la main-d'œuvre, améliorer la capacité de leadership organisationnelle, veiller à l'accessibilité, promouvoir la réconciliation, et créer un milieu de travail inclusif, équitable, accessible et antiraciste.
- 6) Améliorer et moderniser les pratiques de gestion et de contrôle financiers, la gestion globale des risques de même que les cadres de contrôle internes dans l'ensemble de la FPO :
 - Offrir des conseils et une orientation concernant la modernisation des pratiques de gestion et de contrôle financiers, de la gestion globale des risques ainsi que des cadres de contrôle internes dans l'ensemble de la FPO.
 - Utiliser la gestion globale des risques pour promouvoir une culture de gestion intelligente des risques qui fournit des données essentielles sur les risques aux décideurs pour leur permettre d'offrir des services, programmes et politiques dignes de confiance à la population ontarienne, tout en veillant à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.
 - Fournir des services de vérification interne à valeur ajoutée qui favorisent l'excellence des services offerts à la population ontarienne, et veiller à ce que le gouvernement dépense de façon responsable et prudente en coordonnant des processus visant à aider le Comité de la vérification et de

la responsabilisation, le Comité de vérification interne de l'Ontario et les neuf comités de vérification des secteurs à remplir leurs obligations.

- 7) Offrir des services de technologie de l'information (TI) aux ministères partenaires : Développer et maintenir des solutions de TI et offrir des services de TI rentables pour favoriser la modernisation, l'ouverture et la transparence du gouvernement, pour aider les ministères partenaires dans l'ensemble de la FPO à optimiser la valeur de leurs services aux contribuables, et pour améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services centrés sur le citoyen.
- 8) Soutenir la conception, la préparation et la publication des rapports financiers et des documents publics.
- 9) Veiller à ce que l'Ontario soit sécuritaire, entraîné et préparé par l'intermédiaire de Gestion des situations d'urgence Ontario :
 - Diriger l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de stratégies et de programmes de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement avec ses partenaires de gestion des situations d'urgence (à titre de guichet provincial unique de coordination des situations d'urgence), et superviser les efforts de la Brigade des bénévoles de l'Ontario (anciennement l'initiative provinciale de recrutement des bénévoles).
 - Diriger la coordination des interventions de la Province lorsque celle-ci doit gérer une situation d'urgence, y compris par l'offre de soutien provincial pendant des situations d'urgence touchant les réserves des Premières Nations (p. ex. des catastrophes naturelles nécessitant des évacuations), les municipalités et les territoires non érigés en municipalité.
 - Promouvoir l'application du cadre législatif des programmes de gestion des situations d'urgence en Ontario, à savoir la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, y compris des structures, des programmes et des plans afférents.
 - Promouvoir l'application du cadre ontarien de gouvernance et de responsabilisation pour la gestion des situations d'urgence, y compris en ce qui concerne la coordination et la prise de décisions du gouvernement dans le cadre de la protection civile et de l'intervention en cas d'urgence.

Programmes du ministère

Le SCT est déterminé à innover et à transformer les processus, les programmes et les services pour aider le gouvernement à mieux fonctionner.

Le **programme d'administration du ministère** assure les services administratifs et de soutien qui permettent au SCT de produire des résultats conformes aux objectifs et aux priorités budgétaires du gouvernement. Ses fonctions comprennent la gestion des finances et des ressources humaines. Le programme fournit également des services juridiques et des services de communication. De plus, il aide les secteurs de programme du SCT à atteindre leurs objectifs opérationnels.

Le **programme des relations de travail et de la rémunération** aide le gouvernement à concrétiser son engagement à l'égard de relations de travail constructives au sein de la FPO et du secteur parapublic.

Le programme représente la Couronne en tant qu'employeur dans toutes les négociations collectives et pour toutes les questions de relations de travail touchant la FPO, fournit des services consultatifs sur les relations avec le personnel et les relations de travail, soutient les relations patronales-syndicales régulières, gère les stratégies et les programmes organisationnels de rémunération, et agit comme carrefour de l'expertise en gestion organisationnelle et en catégorisation des emplois. Il assure également la gouvernance budgétaire de tous les régimes d'avantages sociaux et de retraite pour le compte des personnes employées et retraitées de la FPO et du système judiciaire. Il analyse les facteurs internes et externes qui influent sur les résultats des négociations collectives dans le secteur parapublic afin de formuler et d'offrir au gouvernement, aux ministères et aux employeurs de ce secteur des orientations et des conseils stratégiques fondés sur des données probantes au sujet des questions courantes liées aux négociations collectives et aux relations de travail. Le programme assure aussi l'offre de services de paie toutes les deux semaines et de services à la clientèle liés à la paie et aux avantages sociaux pour le personnel de toute la FPO et de certains organismes, conformément aux obligations législatives et aux conventions collectives. En outre, le programme sert de centre d'expertise pour les initiatives du gouvernement ayant une incidence sur les politiques de rémunération totale dans le secteur parapublic (p. ex. la rémunération des cadres et la surveillance relative à la participation au programme d'avantages sociaux).

Le **Programme des avantages sociaux et des prestations de retraite (partie prise en charge par l'employeur)** gère les dépenses que le gouvernement effectue en qualité d'employeur au chapitre des avantages sociaux assurés et non assurés, des programmes prévus par la loi et de certains régimes de retraite des fonctionnaires, notamment les coûts d'arbitrage et d'administration par des tiers. Les dépenses dépendent de l'évolution des charges à payer du gouvernement à titre de répondant ou de co-répondant de certains régimes d'avantages sociaux assurés, régimes de retraite et droits aux indemnités de cessation d'emploi.

Le **programme de soutien au Conseil du Trésor** offre des services d'orientation et de consultation favorisant la prise de décisions fondées sur des données probantes, une gestion financière prudente et une reddition de comptes transparente dans

l'ensemble du secteur public de l'Ontario. Il oriente les activités des ministères et des organismes provinciaux par la prestation de politiques, de directives et de conseils stratégiques pangouvernementaux visant à promouvoir l'excellence dans la fonction publique, notamment en dirigeant et en soutenant l'examen des organismes provinciaux de l'Ontario.

Le programme favorise la responsabilisation et l'intégrité budgétaire en offrant une expertise et des conseils quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres pour la gestion budgétaire et financière, la mesure du rendement et les infrastructures. Il veille à l'utilisation judicieuse des ressources publiques pour réaliser les priorités du gouvernement en soutenant le CT et le CGG, et en formulant des conseils sur les plans pluriannuels des ministères, la gestion des dépenses pour l'exercice en cours et la conception des programmes. De plus, il aide la présidente du Conseil du Trésor, la sous-ministre et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement ainsi que le gouvernement à rendre compte à la population des plans et des résultats en publiant, par exemple, le Budget des dépenses. Enfin, le programme conseille le secteur public et le secteur parapublic de l'Ontario en matière de responsabilisation et de surveillance.

Le programme du Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent (CPCOT) dirige et supervise l'établissement de stratégies et de politiques de ressources humaines qui concrétisent l'engagement du gouvernement à offrir un lieu de travail sain, inclusif, accessible et antiraciste dans l'ensemble de la FPO. En outre, il exerce un leadership organisationnel dans la prestation, auprès de tous les ministères, de services de ressources humaines intégrés, uniformes et axés sur la clientèle. Le programme oriente la culture organisationnelle, la capacité de leadership et le développement du talent afin de constituer un effectif divers, qualifié et engagé au sein de la FPO. Le CPCOT stimule le rendement organisationnel par l'établissement des priorités relatives à l'expérience du personnel, des analyses de la main-d'œuvre et l'élaboration de stratégies et de politiques relatives aux ressources humaines. De plus, le CPCOT offre des conseils stratégiques et des services de secrétariat à la Commission de la fonction publique et permet à la FPO de se conformer à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Le programme du Groupement des organismes centraux fournit des solutions numériques centrées sur l'utilisateur afin de mettre à la disposition de ses ministères partenaires, en collaboration avec eux, la technologie leur permettant d'offrir leurs services centrés sur le citoyen. Le Groupement développe et maintient les solutions informatiques sous-jacentes qui sont indispensables à un gouvernement moderne qui veille à ce que la population ontarienne ait une expérience simple, fiable et uniforme.

Le programme Achat groupé de services médiatiques permet l'achat d'espace médiatique pour les activités de marketing payées du gouvernement. Les fonds servent également à financer les honoraires des agences concernées, les coûts de production créative, les coûts des études de marché, les technologies et les services de marketing et de gestion de données de même que l'élaboration de matériel publicitaire destiné aux campagnes intégrées relatives aux initiatives

gouvernementales. La publicité payée du gouvernement est régie par la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* et est examinée par la vérificatrice générale, qui en rend compte.

Le **programme du Bureau du contrôleur général** est chargé d'établir une orientation à l'échelle du gouvernement en ce qui a trait au contrôle provincial, à la gestion globale des risques et à la surveillance administrative liée à la fonction de vérification interne.

Le programme veille à la surveillance des fonctions qui garantissent la responsabilisation financière, la transparence dans la production de rapports, la mise en place d'un cadre de contrôle de la fonction publique moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion financière, de gestion des risques, de contrôle interne et de vérification. Il aide le secteur public et le secteur parapublic de l'Ontario à atteindre leurs objectifs opérationnels en exerçant une fonction d'examen critique à l'appui de la planification et de la prise de décisions, ainsi qu'en réalisant des évaluations et en formulant des recommandations pour, d'une part, consolider les processus de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de responsabilisation et de conformité ainsi que, d'autre part, améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités des ministères et des organismes provinciaux.

En outre, le programme aide la présidente du Conseil du Trésor et le gouvernement à présenter à la population les Comptes publics, le Rapport annuel et les états financiers consolidés. Il offre au secteur public des conseils concernant la responsabilité financière, les politiques de gestion financière et les principales pratiques de gestion des risques dans l'ensemble du gouvernement. Enfin, le programme assume le leadership dans le renforcement des capacités de la communauté du contrôle financier à l'échelle de la fonction publique.

Le **programme de Gestion des situations d'urgence Ontario**, un guichet unique pour servir la population ontarienne, assure une coordination rapide et efficace des situations d'urgence aux quatre coins de la province. Conjointement avec les différents ministères de l'Ontario, le gouvernement du Canada, les administrations voisines, les municipalités, des organisations non gouvernementales, des partenaires de l'industrie et des partenaires autochtones, il répond aux situations d'urgence et les gère de manière proactive. Grâce à des données, à des analyses et à des connaissances acquises, le programme détermine les risques afin d'orienter les mesures de planification à court et à long terme. Au moyen de formation, d'exercices et de sensibilisation, il veille à ce que la population soit mieux préparée aux situations d'urgence, en axant la planification, la préparation et l'atténuation sur les groupes prioritaires.

Le **programme Chaîne d'approvisionnement** mène la modernisation et la centralisation de l'approvisionnement dans le secteur public grâce à diverses stratégies et politiques organisationnelles. En outre, il surveille et gouverne l'organisme ApprovisiOntario dans le cadre de la prestation et du soutien de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement conformément à la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement* et aux priorités gouvernementales.

Plan stratégique 2024-2025

Priorités stratégiques et initiatives clés

Compte tenu de la portée pangouvernementale de ses fonctions et en tant que vecteur de changement, le SCT est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan financier de la Province, lequel vise à accroître l'efficacité du gouvernement.

Transformation et modernisation

Le SCT mène une transformation adaptée aux besoins et applique de saines pratiques opérationnelles à ses fonctions afin d'accroître l'efficacité de ses programmes et services et de veiller à ce que ceux-ci soient protégés, durables et équitables, et ce :

- en participant aux processus décisionnels du CT et du CGG pour offrir le soutien nécessaire aux ministères qui ont des délais serrés à respecter afin de gérer de manière efficace les dépenses, tout en orientant et en aidant les membres du CT et du CGG;
- en transformant et en modernisant la prestation de services publics de même que les démarches d'amélioration de l'efficacité, de l'efficacité et de la durabilité organisationnelles;
- en dirigeant les examens des mandats des organismes provinciaux pour veiller à ce que chacun d'entre eux respecte les priorités gouvernementales, soit pertinent et efficace et dispose de structures de surveillance appropriées;
- en élaborant un cadre pour les négociations collectives dans le secteur parapublic;
- en articulant la gestion organisationnelle et la catégorisation des emplois à l'échelle du gouvernement d'une manière à la fois adaptée aux nouveaux modèles de travail et d'organisation et suffisamment flexible pour suivre l'évolution des priorités;
- en dirigeant et en coordonnant la politique budgétaire relative aux relations de travail pour appuyer la prise de décisions par les organismes centraux en vue de la planification pluriannuelle et la prise de décisions en cours d'exercice par le CT et le CGG;
- en collaborant avec les partenaires ministériels et du secteur parapublic pour renforcer la surveillance de la gestion organisationnelle, de la catégorisation des emplois, de la rémunération et des négociations collectives au sein du secteur parapublic afin d'assurer la viabilité financière des services publics destinés à la population ontarienne;
- en aidant à recueillir des données probantes sur l'effectif provincial qui guideront les décisions en ce qui concerne les relations de travail, la gestion organisationnelle, la catégorisation des emplois et la rémunération;
- en observant les lois ayant une incidence sur les employeurs du secteur parapublic et en étudiant les façons de gérer les risques connexes;

- en optimisant les investissements dans la TI pour mettre en place des solutions modernes tournées vers la clientèle et des mesures d'amélioration continue qui favorisent l'excellence des services publics;
- en faisant progresser la TI au service de la transformation au moyen d'outils technologiques courants ainsi que par la consolidation et l'évaluation des capacités;
- en appuyant le passage d'une gestion locale à une gestion gouvernementale des centres de données pour réduire les risques liés aux centres autogérés non administrés par le gouvernement;
- en facilitant le recours par le ministère des Finances à des technologies novatrices comme l'apprentissage automatique afin d'assurer la transparence de l'administration fiscale et l'intégrité des revenus ainsi que de promouvoir une bonne gouvernance et des pratiques économiques équitables pour les Ontariennes et Ontariens;
- en acquérant et en mettant en œuvre une solution de TI pour améliorer l'efficacité des processus gouvernementaux de planification et de gestion financières;
- en modernisant le recrutement par le remplacement des technologies vieillissantes, le remaniement des services et des processus ainsi que le renforcement des capacités du personnel de recrutement, de manière à inciter les personnes à la recherche d'un emploi à travailler pour la FPO et à doter les dirigeantes et dirigeants de talents pour qu'ils puissent ensemble œuvrer à renforcer l'Ontario;
- en augmentant le taux de participation au marché du travail par la sollicitation de candidates et candidats potentiels trouvés par l'intermédiaire de divers canaux et par l'offre d'une proposition de valeur qui attirera les meilleurs d'entre eux;
- en élaborant un cours de formation des gestionnaires responsables de l'embauche et en améliorant la capacité à garantir un processus de recrutement accessible et inclusif;
- en soutenant diverses initiatives dans le cadre du Plan relatif au personnel de la FPO, comme l'Initiative de modernisation relative aux RH et à la paie, l'Initiative relative aux ressources humaines francophones bilingues de la FPO et l'examen du cadre pour les services relatifs aux ressources humaines;
- en développant des solutions numériques et sans papier pour améliorer la prestation des services de ressources humaines et de paie de la FPO, comme l'environnement de travail numérique en matière de paie et d'avantages et le dossier d'employé gouvernemental numérique;
- en transformant le Programme de prévention de la discrimination et du harcèlement au travail (PDHT) par l'élaboration et le perfectionnement d'une formation en PDHT visant à répondre aux préoccupations concernant le

respect en milieu de travail ainsi que par le lancement d'un formulaire d'inscription numérique pour accélérer les temps de réponse;

- en mettant au point et en place un plan d'action pour la santé mentale et le bien-être afin d'améliorer les mesures de soutien en santé mentale (y compris les programmes d'aide aux employées et employés) et ainsi de mieux répondre aux besoins en la matière, conformément au Plan relatif au personnel de la FPO;
- en appuyant diverses initiatives dans le cadre du Plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO pour 2022-2025 pour respecter et dépasser les exigences en matière d'accessibilité prévues par la loi en tant qu'employeur et fournisseur d'information, d'installations et de services, dont l'application de la nouvelle la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO, qui prévoit la conception inclusive de produits et de services numériques dans l'ensemble de la fonction publique;
- en mettant en œuvre un nouveau programme visant à repérer et à éliminer les obstacles systémiques à l'emploi pouvant découler des directives, des politiques ou des pratiques de gestion des ressources humaines ainsi que de la culture organisationnelle;
- en aidant le personnel à s'épanouir dans un milieu de travail en constante évolution en encourageant le développement de compétences essentielles, tout en favorisant la diversité, l'inclusion et la lutte contre le racisme au travail;
- en poursuivant la promotion, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de programmes complets de gestion des situations d'urgence en Ontario;
- en appliquant la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, le cadre législatif des programmes de gestion des situations d'urgence en Ontario (y compris des structures, des programmes et des plans afférents);
- en continuant à diriger la mise en œuvre du document *Stratégie et plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence* (qui comporte une feuille de route pour faire évoluer la gestion des situations d'urgence et mener à un Ontario sécuritaire, entraîné et préparé), ainsi que les activités connexes de consultation et de production du rapport annuel;
- en collaborant avec les Premières Nations, les municipalités, les organisations non gouvernementales, les propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles, le gouvernement fédéral, les ministères provinciaux et d'autres partenaires pour mettre à jour le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence d'ici 2024;
- en collaborant avec des partenaires pour mettre à jour le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire (PPIUN) d'ici 2024. Le PPIUN est mis à jour aux cinq ans, à la suite de consultations menées en parallèle auprès des Premières Nations et du public en général, pour que l'Ontario soit sécuritaire,

entraîné et préparé relativement à la gestion des situations d'urgence nucléaire et radiologique;

- en renforçant les programmes de gestion des situations d'urgence ministériels et municipaux par l'intermédiaire du Projet d'amélioration de la qualité des programmes de gestion des situations d'urgence en Ontario. Ce projet pluriannuel vise l'élaboration et la mise en place d'une méthode d'évaluation améliorée de la qualité et de la suffisance des programmes de gestion des situations d'urgence ministériels et municipaux de même que la création d'outils d'aide, comme des carrefours pour la diffusion de ressources et de pratiques exemplaires;
- en faisant évoluer la Brigade des bénévoles de l'Ontario (anciennement l'initiative provinciale de recrutement des bénévoles) par la mise à profit des capacités, de l'expertise et des compétences de partenaires de sorte qu'un bassin prévisible de bénévoles et de ressources techniques spécialisées soit disponible pour venir en aide aux communautés;
- en améliorant et en gérant le Programme de protection des infrastructures essentielles de l'Ontario par la communication des pratiques exemplaires et l'élaboration de stratégies en collaboration avec le gouvernement et des intervenants du secteur privé (y compris par l'échange de renseignements et l'établissement de relations) afin d'accroître la résilience des systèmes essentiels;
- en soutenant l'intervention du gouvernement en situation d'urgence au moyen d'une équipe d'agentes et d'agents régionaux dévoués qui offrent aux municipalités et aux communautés autochtones un point de contact unique pour la gestion de l'aide provinciale pendant une crise ainsi que de la formation, des services et des mesures de sensibilisation et de consultation toute l'année pour aider à la mise en place de programmes de gestion des situations d'urgence dans les municipalités et les communautés autochtones;
- en offrant toute l'année de l'aide aux Premières Nations et aux municipalités par l'intermédiaire du Centre provincial des opérations d'urgence (le guichet unique pour la coordination de la gestion des situations d'urgence) dans le but de faciliter la planification et la préparation opérationnelles relativement aux situations d'urgence, notamment pour la saison des inondations et des feux de végétation;
- en collaborant avec les ministères, les municipalités, les Premières Nations et les régies locales des services publics des territoires non érigés en municipalité pour réviser le programme d'identification des dangers et d'évaluation des risques de l'Ontario de sorte qu'il prenne en compte les conditions dangereuses du moment ainsi que les plus récentes pratiques de gestion des situations d'urgence et normes de gestion des risques;
- en investissant dans le Fonds pour l'intervention en cas d'urgence, axé sur la sécurité et le bien-être des communautés ontariennes en temps de crise, qui

fournit une aide aux municipalités, aux Premières Nations et aux communautés non érigées en municipalité dès qu'une urgence est décrétée et qui contribue à renforcer leur capacité à intervenir à tout moment.

Responsabilisation, transparence et optimisation des ressources

Le SCT préconise une responsabilisation concrète, assure la transparence et la confiance en ce qui a trait aux finances publiques, veille à l'utilisation optimale de l'argent des contribuables et rend possibles les investissements dans les programmes et les services clés sur lesquels les Ontariennes et Ontariens comptent, notamment :

- en concourant à une fonction de vérification interne forte dont les services indépendants, à valeur ajoutée, s'intéressent à des secteurs pangouvernementaux ou pansectoriels à risque élevé en temps opportun, ce qui aide le gouvernement de l'Ontario à garantir l'efficacité et l'efficience de ses activités, à améliorer la surveillance et à dépenser avec discipline;
- en exerçant des fonctions de surveillance par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général pour garantir la responsabilisation financière, la gouvernance et l'intégrité du système financier organisationnel, la transparence dans la production de rapports, l'application d'un cadre de contrôle du secteur public moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de contrôle financier et de contrôle interne et d'une culture de gestion intelligente des risques où les renseignements à ce sujet permettent au gouvernement d'engager des dépenses et de prendre des décisions en toute connaissance de cause;
- en continuant d'exercer une surveillance et de réaliser des gains d'efficience grâce à une bonne stratégie de gestion des dépenses en vue de garantir la disponibilité et l'optimisation des ressources permettant d'améliorer les programmes et les services offerts aux Ontariennes et Ontariens;
- en évaluant et en surveillant le rendement du secteur afin d'obtenir plus de renseignements sur les résultats des programmes au chapitre des finances et du rendement du capital investi;
- en poursuivant, par l'intermédiaire d'ApprovisiOntario, la transformation et la modernisation de l'approvisionnement en biens et en services par les entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé;
- en veillant à ce que l'Ontario se dote d'un cadre législatif et stratégique approprié permettant un approvisionnement efficace en biens et en services nécessaires dans un marché marqué par les difficultés d'approvisionnement et une hausse des coûts à l'échelle mondiale. Cela suppose la modification des mesures législatives et des politiques qui régissent la chaîne d'approvisionnement du secteur public afin de la centraliser, de la sécuriser, de l'optimiser et de la consolider;
- en surveillant efficacement ApprovisiOntario pour qu'il respecte les priorités du gouvernement en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement du secteur public.

Mesures de rendement clés

Les progrès du SCT sont mesurés par des indicateurs de rendement clés (IRC) orientés par le gouvernement, déterminés par le ministère et suivis au moyen d'un cadre robuste d'évaluation à des fins de reddition de comptes.

Ces IRC attestent l'engagement du SCT à respecter les priorités gouvernementales.

Indicateurs de rendement clés orientés par le gouvernement

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

Le SCT soutient l'engagement du gouvernement à accroître la transparence, la rapidité et la responsabilisation en ce qui a trait aux rapports financiers publics. À cet égard, il a publié les Comptes publics, le Budget des dépenses et le compendium de la divulgation des traitements dans le secteur public dans les délais et en pleine conformité avec les exigences applicables.

Contenir la croissance des programmes

Le SCT surveille les efforts de la Province en vue de contenir la croissance des programmes. Pour ce faire, il :

- exerce une surveillance adéquate des négociations des conventions collectives du personnel des secteurs public et parapublic et de la rémunération du personnel du secteur public, ce qui permet une augmentation aussi bien constante que viable de la rémunération;
- mesure l'augmentation moyenne des salaires négociés pour les travailleuses et travailleurs du secteur public sous la supervision directe du gouvernement afin d'appuyer ses efforts pour modérer la rémunération dans le secteur public et protéger les services de première ligne;
- assure le suivi des conventions collectives et des décisions arbitrales, dans la mesure du possible, en mobilisant de façon continue les secteurs concernés.

Consolider la responsabilisation et les contrôles de vérification interne

Le SCT concourt à une bonne gestion financière en veillant à la reddition de comptes et à la saine gerance en matière de dépenses gouvernementales, notamment en aidant le Comité de la vérification et de la responsabilisation, le Comité de vérification interne de l'Ontario et les neuf comités de vérification des secteurs à honorer leur mandat et leurs obligations.

De plus, le SCT favorise l'efficacité continue de ces comités en ce qui a trait à la responsabilisation, par :

- la surveillance de la mise en œuvre progressive des mesures recommandées par la vérificatrice générale concernant la vérification de l'optimisation des ressources pour veiller à la prestation efficace et efficiente des programmes et des services du gouvernement. Selon le rapport annuel de la vérificatrice générale à cet égard pour 2022, 71 % de ses recommandations de 2020 pour

la FPO ont été pleinement mises en œuvre, sont en cours de mise en œuvre ou ne s'appliquent plus;

- le soutien de la Division de la vérification interne de l'Ontario dans sa mission d'offrir des services d'expression d'assurance et de consultation à valeur ajoutée et indépendants.

Accroître l'efficacité administrative

Dans le cadre du mandat du gouvernement visant à accroître l'efficacité administrative, le SCT continue de mettre en œuvre diverses priorités gouvernementales tout en atteignant ses objectifs pluriannuels en matière de rentabilité et d'efficacité. Les objectifs d'efficacité administrative ont été établis il y a cinq exercices, et leur mise en œuvre assure la viabilité des services de première ligne.

L'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle

Le SCT continue de veiller à ce que l'Ontario soit préparé aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles en évaluant le degré de conformité des ministères et des municipalités avec les exigences des programmes de gestion des situations d'urgence et les normes connexes en application de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (LPCGSU). En moyenne, les ministères ont répondu à 95 % des exigences de programme établies en application de la LPCGSU. En outre, 86 % des ministères auxquels une fonction liée aux dangers ou aux mesures d'urgence a été attribuée par décret ont établi ou mis à jour leurs plans d'intervention en cas d'urgence. Enfin, 89 % des municipalités répondent à toutes les exigences de la LPCGSU.

En tant que ministère responsable, le SCT remplit également son rôle dans la préparation de l'Ontario aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles en se conformant à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et au Règlement de l'Ontario 380/04. Il a respecté toutes les exigences prévues par la loi en matière de conformité du Programme de gestion des situations d'urgence en mettant en œuvre le Programme de continuité des opérations afin de maintenir la prestation des services, ainsi qu'en exécutant son rôle conféré par décret pour ce qui est de coordonner les communications qui touchent les relations de travail et la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la FPO durant les situations d'urgence.

Veiller à ce que le gouvernement puisse offrir des services en français

Le SCT continue d'assurer une capacité de prestation de services en français en vertu de la *Loi sur les services en français* en affectant à des postes désignés bilingues du personnel ayant le niveau approprié de maîtrise du français. Ce faisant, il appuie l'Initiative relative aux ressources humaines francophones bilingues de la FPO, qui vise à renforcer la capacité du gouvernement à offrir des services en français.

Offrir des solutions numériques de première qualité, centrées sur l'utilisateur et sécuritaires à la population et aux entreprises de l'Ontario

Le SCT continue de collaborer avec les ministères partenaires afin de favoriser l'utilisation des voies numériques pour les services et les programmes du gouvernement et de veiller à ce que des solutions numériques de première qualité, centrées sur l'utilisateur et sécuritaires soient mises à la disposition de la population et des entreprises de l'Ontario. Par exemple, il surveille l'adoption pangouvernementale des outils technologiques courants dont il est responsable, ce qui réduit le nombre de technologies en double dans l'ensemble de la FPO et optimise les ressources pour les Ontariennes et Ontariens.

De plus, le SCT évalue le rendement global des services en fonction du pourcentage de demandes d'assistance créées ou satisfaites, conformément aux normes de service établies dans les ententes de niveau de service. Il peut ainsi garantir des solutions fiables et sécuritaires pour la prestation de services publics rentables et de première qualité tout en favorisant la prévisibilité et la transparence.

Indicateurs de rendement clés déterminés par le ministère

Respecter les échéanciers du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement

Le SCT continue de surveiller les ministères relativement au respect des échéanciers de présentation au CT et au CGG à des fins d'approbation par la sous-ministre et la ministre, comme l'exige le cadre de référence du CT et du CGG, en vue de faciliter la prise de décisions éclairées en temps opportun par le CT et le CGG en ce qui concerne les services et les programmes du gouvernement offerts à la population ontarienne.

Favoriser une FPO engagée et tournée vers l'avenir

Le SCT contribue au respect de l'engagement du gouvernement à constituer un effectif moderne et efficient en repérant au moins deux personnes pour succéder aux postes de direction et en favorisant la diversité dans les programmes de développement du leadership de la fonction publique. Il travaille à mettre en place un cadre centralisé de gestion de la relève pour les cadres supérieurs de la FPO. Les données recueillies dans le cadre de ce processus orienteront la gestion de la relève pour les postes de direction et de gestion.

À titre d'employeur gouvernemental, le SCT réalise tous les deux ans le Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO (un sondage éclair est mené dans l'intervalle), qui porte sur des sujets précis et oriente les décisions. Au cours de l'exercice 2023-2024, le SCT a réalisé 10 sondages éclair qui ont fourni aux dirigeantes et dirigeants des données probantes pour éclairer leurs décisions

concernant des sujets tels que l'apprentissage et le perfectionnement, la charge de travail, la santé mentale et le bien-être, les communications, les pratiques d'embauche, les pratiques de leadership, la reconnaissance et l'équité. Le dernier Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO a été réalisé au début de 2024.

Favoriser une fonction publique engagée et inclusive

Le SCT continue de surveiller les progrès des ministères en fonction de résultats clés énoncés dans le nouveau plan pluriannuel d'accessibilité pour 2022-2025. Le plan vise à dépasser les exigences prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il renferme cinq résultats clés qui décrivent la manière dont la FPO garantit l'emploi inclusif, un service à la clientèle équitable, des communications accessibles par voie numérique, des installations gouvernementales sans obstacles ainsi que des marchés publics et des paiements de transfert accessibles.

Favoriser la prise de décisions fondées sur les risques

Le SCT contribue au processus décisionnel fondé sur les risques en collaborant régulièrement avec l'ensemble des ministères pour surveiller les risques et, entre autres, mettre en œuvre des stratégies d'atténuation. Les renseignements utilisés à cette fin sont recueillis dans les registres des risques des ministères ainsi que les données sur les risques du gouvernement et les nouveaux risques externes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, tous les ministères ont soumis des registres des risques mis à jour et approuvés semestriellement, conformément à la Directive sur la gestion globale des risques de la FPO.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2024-2025 (M\$)

Type de compte	(M\$)
Fonctionnement	3 538,3
Immobilisations	108,7
Total	3 647,0

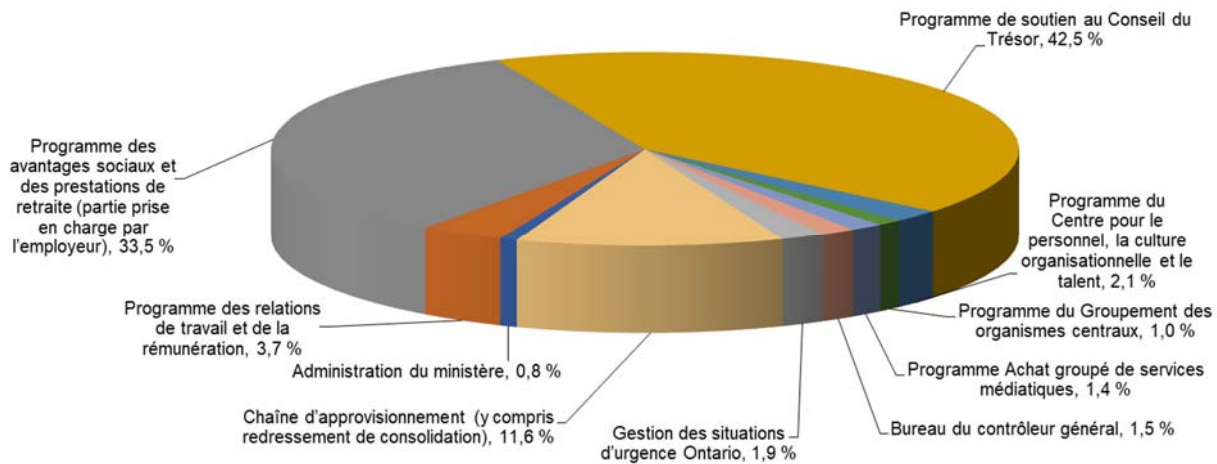
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 %	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Charges de fonctionnement et d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	27 540 900	1 760 400	6,8	25 780 500	27 935 300	23 375 758
Relations de travail et rémunération	133 134 000	51 126 400	62,3	82 007 600	80 770 200	54 480 496
Programme des avantages sociaux et des prestations de retraite (partie prise en charge par l'employeur)	1 368 000 000	1 000 000	0,1	1 367 000 000	1 368 000 000	1 345 453 629
Programme de soutien au Conseil du Trésor	1 549 618 200	(4 995 541 900)	(76,3)	6 545 160 100	543 199 900	31 213 386
Programme du Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent	76 359 800	(543 000)	(0,7)	76 902 800	101 296 100	85 921 621
Programme du Groupement des organismes centraux	38 221 200	1 288 400	3,5	36 932 800	43 344 900	41 588 224
Programme Achat groupé de services médiatiques	51 949 200	0	0,0	51 949 200	51 949 200	0
Bureau du contrôleur général	54 280 000	800 800	1,5	53 479 200	56 958 600	56 590 081
Modernisation pour l'avenir	0	0	0,0	0	0	590 221
Gestion des situations d'urgence Ontario	68 802 400	4 684 800	7,3	64 117 600	82 636 400	20 436 912
Chaîne d'approvisionnement	325 505 800	266 618 300	452,8	58 887 500	139 392 200	17 707 932
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	3 693 411 500	(4 668 805 800)	(55,8)	8 362 217 300	2 495 482 800	1 677 358 260

Crédits et programmes	Prévisions 2024-2025 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2023-2024 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2022-2023 %	Prévisions 2023-2024* \$	Chiffres réels provisoires 2023-2024* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$
Crédits législatifs	225 663 187	(49 199 000)	(17,9)	274 862 187	(285 742 113)	(116 679 709)
Redressement de consolidation et autres redressements	(272 041 100)	106 962 900	0,0	(379 004 000)	(42 099 800)	93 789 072
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 647 033 587	(4 707 005 800)	(57,0)	8 258 075 487	2 167 640 887	1 654 467 623
Actifs de fonctionnement et biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	1 000	0	0,0	1 000	1 000	0
Relations de travail et rémunération	1 000	(3 160 700)	(100,0)	3 161 700	3 161 700	2 936 782
Programme de soutien au Conseil du Trésor	13 783 400	(6 152 900)	(30,9)	19 936 300	2 991 200	3 148 239
Programme du Groupement des organismes centraux	1 000	0	0,0	1 000	1 000	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	13 786 400	(9 313 600)	(40,3)	23 100 000	6 154 900	6 085 021
Crédits législatifs	1 000	0	0,0	1 000	1 000	1 454 596 165
Total du ministère – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	13 787 400	(9 313 600)	(40,3)	23 101 000	6 155 900	1 460 681 186

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024

Graphique 1 : Répartition des allocations approuvées pour 2024-2025 par crédit



Note : Le graphique comprend les sous-postes Crédits législatifs et Redressement de consolidation et autres redressements.

Tableau 3 : Analyse des tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2021-2022* \$	Chiffres réels 2022-2023* \$	Prévisions 2023-2024* \$	Prévisions 2024-2025 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 949 701 452	1 654 467 623	8 258 075 487	3 647 033 587
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre	65,3 %**	(43,9 %)	399,1 %***	(55,8 %)

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

**Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2020-2021 avec les chiffres réels de 2021-2022.

***Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2022-2023 avec les prévisions de 2023-2024. L'augmentation de 399 % est principalement attribuable à l'absence du Fonds de prévoyance dans les chiffres réels, étant donné que les dépenses sont déclarées par les ministères qui reçoivent les sommes du Fonds de prévoyance.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

Budget des dépenses (<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>)

Comptes publics de l'Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>)

Budget de 2024 (<https://budget.ontario.ca/fr/2024>)

Organismes provinciaux et autres organismes

Commission de rémunération des juges associés (anciennement la Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes)

Commissaire : Poste vacant

Établie par décret. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes à l'intention de la présidente du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges associés de l'Ontario (fonctionnaires judiciaires nommés par la Province). Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui y répondra.

Commission de rémunération des juges suppléants

Commissaire : Warren Winkler

Établie par décret. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes à l'intention de la présidente du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges suppléants. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui y répondra.

Commission de rémunération des juges de paix

Président : William Kaplan

Établie en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes à l'intention de la présidente du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges de paix de l'Ontario. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui y répondra.

Comité de vérification interne de l'Ontario

Président : Michael Stramaglia

Organisme consultatif provincial qui aide le gouvernement de l'Ontario à garantir l'efficacité et l'efficience de ses activités ainsi qu'à garantir une saine gestion et responsabilisation concernant les fonds publics. Compte neuf comités de vérification des secteurs, établis comme ses sous-comités. En collaboration avec les neuf comités de vérification des secteurs, aide le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) à exécuter son mandat en lui fournissant des conseils stratégiques sur les services de vérification interne du gouvernement, y compris concernant les pratiques de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Rend compte à la présidente du Conseil du Trésor (en sa qualité de président du CVR), en consultation avec la secrétaire du Conseil des ministres et le CVR.

Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Présidente : Lindsey Burzese

Organisme fiduciaire indépendant (qui n'est ni un organisme provincial ni un organisme public) établi en vertu d'une entente de promotion conjointe intervenue entre la Province et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) en application de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario*. Administre le Régime de retraite du SEFPO, y compris les placements de la Caisse de retraite du SEFPO ainsi que le règlement et le versement des prestations de retraite.

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Présidente : Geraldine (Geri) Markvoort

Organisme fiduciaire public constitué en société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Administre le Régime de retraite des fonctionnaires, y compris les placements de la Caisse de retraite des fonctionnaires ainsi que le règlement et le versement des prestations de retraite. Exerce des fonctions administratives relativement au Régime de retraite des juges provinciaux, pour le compte de la Commission de retraite des juges provinciaux, et à d'autres régimes de prestations du gouvernement.

Commission de retraite des juges provinciaux

Présidente : Deborah Anne Oakley

Organisme fiduciaire public maintenu en vertu du Règlement de l'Ontario 290/13 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Administre le Régime de retraite des juges provinciaux, y compris les placements des fiducies connexes, ainsi que le règlement et le versement des prestations de retraite.

Commission de rémunération des juges provinciaux

Présidence : Poste vacant

Maintenue en vertu de la convention-cadre entre l'Ontario et les juges provinciaux énoncée à l'annexe du Règlement de l'Ontario 407/93 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Fait enquête et formule des recommandations contraignantes à l'intention de la présidente du Conseil du Trésor à l'égard des traitements et des avantages sociaux des juges provinciaux, ainsi que des recommandations non contraignantes à l'égard des prestations de retraite de ces juges.

Commission de la fonction publique

Présidente : Carlene Alexander

Maintenue en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Voit à la gestion et à l'administration efficaces des ressources humaines en ce qui concerne les fonctionnaires nommés en vertu de la partie III de cette loi. Veille à l'impartialité

dans le recrutement et l'emploi des fonctionnaires.

ApprovisiOntario

Président : Paul G. Smith

Organisme établi en 2020 en vertu du Règlement de l'Ontario 612/20 pris en application de la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)*. A pour mission d'accélérer les efforts de centralisation et de transformation des chaînes d'approvisionnement du secteur public déployés par le gouvernement en exploitant le pouvoir d'achat de l'Ontario à des fins de développement économique, de renforcement de la résilience à l'échelle de la province et d'optimisation de la valeur pour les Ontariennes et Ontariens. Adopte une approche pangouvernementale de l'approvisionnement des entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé pour assurer un accès constant à des biens et à des services de haute qualité.

Tableau 4 : Organismes provinciaux et autres organismes – Sommaire financier

Organisme	Type	Prévisions 2024-2025	Chiffres réels provisoires 2023-2024	Chiffres réels 2022-2023
Commission de rémunération des juges associés	Consultatif	0	0	0
Commission de rémunération des juges suppléants ¹	Consultatif	0	0	0
Commission de rémunération des juges de paix ¹	Consultatif	0	0	0
Comité de vérification interne de l'Ontario	Consultatif	424 800	165 050	165 975
Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Sans objet	0	0	0
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	Fiduciaire	120 000	106 457	186 926
Commission de retraite des juges provinciaux ²	Fiduciaire	680 000	352 027	579 637
Commission de rémunération des juges provinciaux ¹	Consultatif	0	0	0
Commission de la fonction publique	Réglementaire	0	0	0
ApprovisiOntario	Service opérationnel	316 683 500	25 120 000	12 351 473

1. Les sommes ne comprennent pas les coûts des services juridiques pouvant être recouverts auprès du ministère du Procureur général.
2. Comprend les services d'administration et de gestion élargis en vertu du nouveau mandat, les prévisions pour la partie des services d'actuariat et juridiques relevant du SCT ainsi que les indemnités quotidiennes de la Commission.

Note : Les chiffres fournis pour les entités ci-dessus ne représentent que les dépenses engagées par le SCT au nom des entités en question. Les sommes ne représentent pas la totalité de la situation financière de chaque entité.

Organigramme du ministère

Présidente du Conseil du Trésor – L'honorable Caroline Mulroney

Groupe comprenant cinq postes de présidence :

Présidence, Commission de la fonction publique

Présidence, Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Présidence, Commission de retraite des juges provinciaux

Présidence, Comité de vérification interne de l'Ontario

Présidence, ApprovisiOntario

Sous-ministre et commissaire à la gestion des situations d'urgence – Bernard Derible

Sous-ministre adjointe (SMA), Activités et intervention – Heather Levecque

SMA, Protection civile, programmes et planification relatifs à la gestion des situations d'urgence – Lisa Priest

SMA, Stratégies, surveillance et renseignements – Eric Everett

Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor, et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement – Carlene Alexander

Directeur des opérations – William Snowball

Directeur des services juridiques – Len Hatzis

Directrice des communications – Michelle Burr

SMA et directrice générale de l'administration, Division des services ministériels – Sandy Yee

Sous-ministre associée, Bureau du Conseil du Trésor – Shannon Fenton

SMA, Division de la planification et de la performance – Martin Schlaepfer

SMA, Division de la santé et des services sociaux et communautaires – Lisa Zanetti

SMA, Division des ressources et du développement économique – Sohaeb Raashid

Sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public – Matt Siple

SMA, Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic – Jay Porter

SMA, Division des relations avec le personnel et des négociations – David Au

SMA, Division des services de la paie et des avantages sociaux – Bev Hawton

SMA, Division de la rémunération globale et de la classification – Sarah O’Callaghan

Directrice générale de la gestion du talent et sous-ministre associée, Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent – Nosa Ero-Brown

SMA, Division du personnel et de la culture organisationnelle – Sean Twyford

SMA, Division du talent et du leadership – Kirstin Rydahl

SMA, Division des services relatifs aux ressources humaines – Deen Ajasa

SMA, Division de la modernisation et des initiatives stratégiques relatives aux RH – Nisha Haji

Contrôleuse générale et sous-ministre associée, Bureau du contrôleur général – Beili Wong

Directrice générale de la gestion des risques et SMA, Bureau du directeur général de la gestion des risques – Nancy Lavoie

Contrôleuse provinciale et SMA, Division du contrôleur provincial – Maureen Buckley

Directeur général de la vérification interne et SMA, Division de la vérification interne de l’Ontario – Sanjeev Batra

Directrice de l’information et SMA, Groupement des organismes centraux – Cheryl-Ann Rodriguez

SMA, Division des politiques et de la surveillance relatives à la chaîne d’approvisionnement – Christopher Gonsalves

Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne

Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes

Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte

Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, sauf en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b)

Loi de 2006 sur la négociation collective relative à la Police provinciale de l'Ontario

Loi de 2009 sur l'examen des dépenses dans le secteur public

Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux

Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic, sauf en ce qui concerne les articles 5, 6, 8, 14, 15, 17, 18 et 20

Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic

Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics

Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)

Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)

Loi de 2022 favorisant le maintien des effectifs au sein de services public

Loi de 2022 sur l'approvisionnement en équipement de protection individuelle et la production d'un tel équipement

Loi de 2022 sur l'initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes

Loi de 2023 portant affectation anticipée de crédits pour 2024-2025

Loi de crédits de 2024

Loi sur l'administration financière, en ce qui concerne les articles 1.0.1, 1.0.3 à 1.0.10, 1.0.21, 1.0.24, 1.0.25.1, 1.1, 9 et 10, 11.1 à 11.4, 11.5 à 11.9, 15 à 16.0.2 et 47; pour ce qui est des articles 1, 1.0.2, 1.0.14, 1.0.16, 1.0.17, 1.0.20, 1.0.22, 1.0.25, 1.0.26 et 2, de l'alinéa 3(1)h.1) ainsi que des articles 5, 5.1, 6, 7, 8.1, 10.1, 11, 11.4.1, 14.1, 16.3, 16.4, 28 et 38 [sauf l'alinéa (1)a.3)] à 45, l'application de la Loi est partagée entre la présidence du Conseil du Trésor et le ministre des Finances

Loi sur l'emblème floral

Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence

Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement

Loi sur le drapeau officiel

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le vérificateur général

Rapport annuel

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) aide la présidente du Conseil du Trésor et dirige la transformation vers de meilleurs services publics pour l'avenir de l'Ontario.

En 2023-2024, le SCT a vécu une période de transformation, d'intégration et de gestion des changements sans précédent en raison d'un mandat considérablement élargi en matière d'approvisionnement, de ressources humaines, de paie et de gestion des situations d'urgence. Il a aussi continué de jouer un rôle essentiel dans la prestation de services gouvernementaux et publics de qualité et viables de la manière la plus efficace et rentable possible.

Voici les grandes réalisations du SCT en 2023-2024, lesquelles aident le gouvernement à assurer l'intendance financière, la viabilité, la transparence, l'obtention de bons résultats et l'optimisation des ressources.

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

Dans le cadre de son rôle de chef de file quant à la responsabilité financière et à la viabilité des services et des programmes gouvernementaux, le SCT a dirigé et géré efficacement les processus pangouvernementaux de planification stratégique et de gestion des dépenses en cours d'exercice. En outre, il a continué d'accroître l'efficacité administrative quant aux services de soutien en rationalisant les coûts de location et l'utilisation du matériel de communication.

Consolider la responsabilisation et le contrôle financier

Le SCT continue de s'acquitter de ses fonctions quant à la responsabilisation du gouvernement en comptant sur une relation de travail axée sur la collaboration avec la vérificatrice générale. L'opinion sans réserve de la vérificatrice générale au sujet des Comptes publics de 2022-2023 en fait foi. Cela signifie que, de l'avis de la vérificatrice générale, les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et donnent une image fidèle de la situation financière. Les états financiers de l'Ontario faisaient l'objet d'une opinion sans réserve de la part de la vérificatrice générale pour le sixième exercice consécutif.

Le SCT veille à ce que les renseignements sur le déficit ou le surplus annuel fournis par le gouvernement soient justes, uniformes, comparables à ceux des exercices précédents et conformes aux normes comptables pour le secteur public. Le SCT a mis en œuvre cinq nouvelles normes comptables pour l'exercice 2022-2023 : Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, Instruments financiers, Conversion des devises étrangères, Placements de portefeuille et Présentation des états financiers. Ce travail reflète l'engagement du gouvernement en matière de transparence et de responsabilisation envers la population ontarienne.

Le SCT a également offert des conseils impartiaux et éthiques aux ministères partenaires en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de services. Pour le cycle de vérification de 2022-2023, le programme de vérification interne du SCT a permis de recommander plus de 200 mesures, dont la majorité ont

été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. Au cours des quatre derniers exercices (de 2020 à 2023), la quasi-totalité des recommandations du SCT à l'intention des ministères partenaires ont été pleinement mises en œuvre ou étaient en voie d'être appliquées.

Dans la foulée de l'engagement de l'Ontario en matière d'ouverture et de transparence, et conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, le gouvernement a divulgué les noms, les postes, les traitements et le total des avantages imposables des employées et employés du secteur public (fonction publique de l'Ontario [FPO], secteur parapublic et administrations municipales) qui ont reçu un salaire égal ou supérieur à 100 000 \$ durant l'année civile 2023. Le compendium de la divulgation des traitements a été publié sous une forme téléchargeable et lisible par machine, et les données ont également été rendues accessibles au public dans des tableaux permettant le tri et les recherches (<https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements>).

Dans le cadre de son plan à long terme qui vise à garantir la responsabilisation et la confiance à l'égard des finances de la Province, le gouvernement a effectué un examen approfondi des organismes provinciaux. Le travail de modernisation des organismes a commencé avec le Groupe de travail pour l'examen des organismes et s'est poursuivi par la réalisation d'un autre processus d'évaluation des organismes, à l'automne 2020. Les recommandations découlant de ces examens étaient axées sur la transparence et la viabilité des organismes. Elles ciblaient également des façons efficaces et efficaces d'améliorer l'expérience client en bonifiant l'offre de services virtuels et en ligne. Le gouvernement travaille à la mise en œuvre de ces recommandations et surveille les progrès réalisés en ce sens. En 2021, le gouvernement a lancé les examens des mandats pour tous les organismes provinciaux. De 2021 à 2027, tous les organismes provinciaux feront l'objet d'un examen pour veiller à ce que leur mandat continue de respecter les priorités du gouvernement.

Gérer l'augmentation de la rémunération dans le secteur public

Le SCT entend mettre en œuvre une approche juste et rationnelle pour gérer la rémunération et protéger les services publics essentiels de première ligne, tout en continuant de chercher à mieux surveiller divers champs d'action clés au sein du secteur public.

Voici quelques initiatives menées pour gérer la rémunération :

- Réunion des avantages sociaux de plusieurs employeurs du secteur parapublic qui ont été intégrés au groupe d'avantages sociaux assurés de la FPO afin de réaliser des économies d'échelle.
- Établissement de conventions collectives justes et durables dans la foulée des mandats approuvés par le gouvernement, ce qui a mené à des résultats salariaux pour environ 40 000 membres de l'effectif syndiqué du secteur des organismes provinciaux.

Moderniser la fonction publique

Le SCT est résolu à moderniser la FPO et à créer une culture organisationnelle axée sur les objectifs qui permet d'attirer des personnes compétentes aux talents diversifiés, et de voir à leur maintien en poste, à leur perfectionnement et à leur réaffectation, là où il y a lieu, afin de respecter les priorités du gouvernement.

Le SCT a mené plusieurs initiatives pour incarner un renouvellement organisationnel qui vise à répondre aux priorités gouvernementales de même qu'à assurer la prestation de programmes et de services axés sur les résultats :

- Il a lancé le Plan relatif au personnel de la FPO pour 2023-2026, lequel constitue la stratégie de la FPO en matière de ressources humaines. Il s'agit d'un plan directeur stratégique qui oriente les efforts de la FPO pour attirer, former et maintenir en poste les meilleurs talents. Des progrès ont été réalisés dans le cadre d'initiatives liées à la modernisation de la façon de travailler, à la croissance et au perfectionnement ainsi qu'à l'appartenance.
- Il a élaboré des stratégies et des politiques en matière de ressources humaines qui permettent aux employées et employés d'exploiter pleinement leur potentiel et qui aident la FPO à mettre en œuvre la transformation souhaitée et à assurer l'efficacité organisationnelle.
- Il a facilité la planification stratégique des ressources humaines à l'échelle de la FPO afin de donner suite aux nouvelles priorités opérationnelles ministérielles et organisationnelles.
- Il a amélioré la collecte de données sociodémographiques liées à la dotation en personnel pour les postes de direction afin d'évaluer l'atteinte des objectifs ministériels en matière de diversité.
- Il a continué de diriger le Conseil consultatif de mise en œuvre chargé de formuler divers conseils, suggestions et commentaires concernant les initiatives liées à l'Engagement du leadership de la FPO visant à bâtir une fonction publique équitable, accessible et antiraciste.
- Il a publié le rapport d'étape annuel 2022 sur le plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO, qui met en lumière les domaines dans lesquels des réalisations et des progrès significatifs ont été accomplis au cours de la première année du plan pour améliorer l'accessibilité.
- Il a publié la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO en collaboration avec le Centre d'excellence en accessibilité. Entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2024, la norme établit des principes d'accessibilité cohérents qui permettent à l'ensemble de la FPO de se conformer à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de créer des produits et des services numériques inclusifs pour les collègues, les partenaires et le public.
- Il a lancé et mis en œuvre d'autres initiatives liées à l'Engagement du leadership de la FPO :

- o Il a mis en place un code de conduite de la FPO qui renforce les attentes en matière de normes de comportement au travail. Cette initiative vise à favoriser un climat d'intégrité et de respect ainsi qu'à promouvoir la responsabilité personnelle à l'égard de la conduite au travail.
- o Il a augmenté les ressources et les services en santé mentale, notamment en lançant le Programme des services inclusifs de counseling pour les employées et employés sous-représentés de la FPO et les membres de leur famille, leur donnant accès à des conseillères et conseillers qui représentent leurs communautés. Ce programme prévoit des séances de counseling en petits groupes axées sur les traumatismes, une capacité accrue de formation en premiers soins en santé mentale, de nouveaux modules d'apprentissage autonome en santé mentale et des activités de sensibilisation à la santé mentale et au bien-être.
- o Il a lancé le Programme pour l'avancement professionnel des Noirs au sein de la FPO, qui vise à faciliter l'accès à des postes administratifs pour les femmes noires souhaitant avancer dans leur carrière à la FPO.
- o Il a lancé le Programme d'identification des obstacles systémiques à l'emploi en mettant l'accent sur le recrutement, la promotion et l'avancement professionnel, y compris pour les employées et employés de la FPO ayant un handicap.
- o Il a actualisé le programme de reconnaissance des employés de la FPO, notamment les Prix Améthyste, pour y inclure le leadership inclusif comme critère d'attribution des prix.
- o Il a publié des directives supplémentaires à l'intention des employées et employés et des dirigeantes et dirigeants concernant les microagressions transphobes en vue de créer des espaces plus sécuritaires pour les personnes bispirituelles, transgenres, non binaires et non conformes au genre.
- o Il a créé et offert des ressources, de la formation et des méthodes de production de rapports pour l'adaptation des emplois à l'échelle de la FPO.
- o Il a implanté le Système DMIS de gestion des cas d'invalidité pour améliorer l'expérience utilisateur grâce à des outils libre-service, sans négliger les économies opérationnelles ni les capacités d'analyse et de production de rapports.
- Il a respecté l'engagement du gouvernement à créer deux équipes axées sur l'équité chargées de mener la lutte contre le racisme systémique envers les personnes autochtones et noires, en plus de faire progresser les processus de changement et de réconciliation au sein de la FPO.
- Il a défini des objectifs d'apprentissage liés à la vérité et à la réconciliation à intégrer aux plans de rendement des employées et employés pour favoriser un apprentissage actif et un perfectionnement professionnel qui contribuent à la réconciliation.

- Il a publié le deuxième rapport annuel de la FPO sur l'équité. Ce rapport fait le point sur l'objectif de diversification de la haute direction et sur la mise en œuvre de la Politique pour la lutte contre le racisme pour dresser un portrait d'ensemble des progrès de la FPO. De plus, il fait état de la satisfaction des exigences énoncées dans la Politique pour la lutte contre le racisme ainsi que de la responsabilité et de la transparence à l'égard des efforts de la FPO pour combattre le racisme.
- Il a promu le cadre éthique énoncé dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, lequel comprend des règles et des restrictions concernant les serments d'entrée en fonction et d'allégeance, les conflits d'intérêts, l'activité politique et la divulgation des actes répréhensibles.
- Il a mis en place une stratégie de diversité dans le cadre des services réguliers offerts par le Programme de stages de l'Ontario et le programme Perspectives d'emplois d'été. Cette stratégie a permis de recruter et de maintenir en poste des étudiantes et étudiants et des diplômées et diplômés récents qui s'identifient comme des personnes noires, autochtones, bilingues ou handicapées. Cela inclut également l'introduction des volets Stages favorisant l'accessibilité et Stages pour les Noirs du Programme de stages de l'Ontario ainsi que la réservation de stages d'été pour les étudiantes et étudiants.
- Il a embauché jusqu'à 5 000 personnes dans des programmes pour étudiantes et étudiants et diplômées et diplômés récents en augmentant la représentation des groupes en quête d'équité. Ces programmes sont essentiels pour établir une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée tout en favorisant la modernisation et en concrétisant les engagements en matière de diversité de la FPO.
- Il a amélioré le processus de nomination et l'offre de cours pour accorder la priorité au contenu axé sur la diversité et la lutte contre le racisme et pour doubler la cohorte annuelle du Programme de promotion des cadres et du Programme pour le développement du leadership, deux programmes phares en matière de perfectionnement au sein de la FPO.
- Il a conçu un plan d'action axé sur l'apprentissage et le perfectionnement pour la FPO et en a planifié le lancement. Ce plan vise à établir les priorités dans un environnement opérationnel post-pandémie et un contexte d'apprentissage échelonné où coexistent différentes méthodes de développement des compétences et de l'expertise.
- Il a donné des conseils stratégiques à la Commission de la fonction publique pour définir la culture et le talent de l'organisation et l'aider à s'acquitter de ses obligations envers la présidente du Conseil du Trésor.
- Il a lancé le nouveau Système DMIS de gestion des cas d'invalidité, qui se veut une solution infonuagique moderne permettant de signaler les incidents liés à la santé et à la sécurité. Le système permet également de gérer les dossiers de maladies et de blessures (comme les demandes de règlement à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les

accidents du travail) et les opérations financières connexes pour la FPO et la Police provinciale de l'Ontario.

- Il a offert aux ministères divers services, conseils et orientations en matière de ressources humaines pour assurer le retour du personnel de la FPO sur les lieux de travail.
- Il a mis sur pied l'Initiative relative aux ressources humaines francophones bilingues de la FPO pour renforcer la capacité de la fonction publique à fournir des services gouvernementaux en français, notamment pour améliorer les processus de recrutement, de rétention et de formation de talents francophones bilingues.
- Il a offert promptement aux ministères divers services, conseils et orientations en matière de ressources humaines, y compris en les aidant à composer avec l'évolution des processus, des politiques ou des lignes directrices ayant trait à la COVID-19 et avec le retour graduel, en toute sécurité, sur les lieux de travail.
- Il a lancé deux projets pilotes pour appuyer la résolution précoce des conflits et les enquêtes internes concernant les plaintes qui relèvent de son mandat. Ces projets pilotes proposent des stratégies de prévention et de résolution précoce des conflits, y compris de l'encadrement, de la formation de groupe, de la médiation et des évaluations en milieu de travail.
- Il a lancé un programme de formation des nouveaux cadres pour permettre à ces derniers de développer leur capacité à gérer les résultats opérationnels, à diriger les équipes, à perfectionner les employés et employées et à créer des milieux de travail inclusifs et antiracistes.
- Il a lancé un programme de leadership inclusif à l'intention du personnel de gestion et de direction expérimenté pour promouvoir la responsabilisation, l'inclusion et la santé mentale au travail.
- Il a encouragé le mentorat au sein de la FPO en ajoutant à l'application de gestion des profils des talents une fonction qui permet à chaque membre de la FPO de nouer des relations avec ses collègues, d'approfondir ses connaissances, de transférer ses compétences et de gérer sa carrière.

Moderniser les programmes et les services gouvernementaux

S'appuyant sur les réformes qu'il a entreprises en 2019 pour améliorer les services et réaliser des gains d'efficience, le SCT continue de collaborer avec le ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne les dépenses au titre des paiements de transfert. Le SCT et le MSPE continuent de coordonner l'intégration des programmes de paiements de transfert de divers ministères dans le système Paiements de transfert Ontario. Ce système est conçu pour améliorer l'expérience des bénéficiaires et des administratrices et administrateurs de paiements de transfert afin que le temps gagné soit consacré à la prestation des services à la population ontarienne.

Le Groupement ITI pour les organismes centraux du SCT a mené diverses initiatives pour réaliser des gains d'efficacité, dans l'objectif ultime d'améliorer et de mieux cibler les activités et les services du gouvernement, et pour assurer la viabilité à long terme des services essentiels :

- Amélioration de la prestation du Service des pensions alimentaires pour enfants, fourni par les ministères clients, par le développement d'une application en ligne (y compris l'intégration des signatures électroniques et des paiements numériques) qui a contribué à améliorer l'expérience client et à réduire les délais de traitement.
- Mise en œuvre d'une solution de gestion globale des risques qui permettra de centraliser, de surveiller et de signaler tous les risques à l'échelle de la FPO, conformément au mandat de la contrôleur générale de l'Ontario.

Moderniser l'approvisionnement dans le secteur public

Le SCT mène la modernisation de l'approvisionnement dans le secteur public et supervise l'organisme ApprovisiOntario afin d'offrir à la population ontarienne le meilleur rapport qualité-prix. Voici certains progrès réalisés en 2023-2024 :

- Lancement du plan de mise en œuvre de l'Initiative de développement des entreprises ontariennes, qui sert à soutenir les entreprises ontariennes et l'économie locale et à améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement au moyen des dépenses d'approvisionnement du gouvernement, et organisation de 118 séances d'information ayant réuni plus de 3 000 intervenants ainsi que de 23 séances de formation (au 31 décembre 2023).
- Aide au développement organisationnel continu d'ApprovisiOntario et offre à l'organisme d'orientations stratégiques et prioritaires dans sa lettre de mandat de 2024-2025.
- Élaboration du Règlement de l'Ontario 422/23 en application de la *Loi de 2022 sur l'initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes*, lequel énonce les règles que les entités du secteur public doivent suivre afin d'accorder la préférence aux entreprises ontariennes relativement à des processus d'approvisionnement dont les montants sont inférieurs à certains seuils.

Accroître la capacité de gestion des situations d'urgence à l'échelle de la province

Le SCT continue d'accroître sa capacité d'aider les ministères, les municipalités, les Premières Nations, divers organismes et l'ensemble de la population ontarienne en ce qui concerne la sécurité, l'entraînement et la préparation relativement à toute situation d'urgence.

En 2022-2023, le gouvernement a accru sa capacité de gestion des situations d'urgence et a nommé un commissaire à la gestion des situations d'urgence.

Par l'intermédiaire de Gestion des situations d'urgence Ontario et en collaboration avec divers partenaires et intervenants, le SCT a aussi mené les activités suivantes de gestion des situations d'urgence :

- Il a lancé la Subvention pour les projets communautaires de protection civile, une nouvelle subvention fondée sur les demandes qui améliorera la résilience des municipalités, des Premières Nations, des régies locales des services publics et des organisations non gouvernementales. Cette subvention aidera les communautés et les organisations à acheter des fournitures essentielles et de l'équipement ainsi qu'à offrir de la formation et des services pour améliorer la préparation et l'intervention en cas d'urgence à l'échelle locale.
- Il a établi des ententes de paiement de transfert avec des organisations non gouvernementales et des partenaires ayant fait leurs preuves en matière de gestion des situations d'urgence, d'intervention et de gestion des bénévoles pour financer les activités de renforcement des capacités et de préparation.
- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, il a remis des produits de sensibilisation aux élèves de la maternelle à la 12^e année dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile.
- Il a facilité l'offre de 336 cours sur la gestion des situations d'urgence aux partenaires et intervenants externes, lesquels ont été suivis par 13 847 personnes (en personne et en ligne, grâce à des options d'apprentissage virtuel et autonome).
- Il a organisé 85 exercices et séances d'entraînement d'urgence avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, en plus d'y prendre part, pour améliorer l'entraînement et la préparation aux situations d'urgence. Il a notamment participé à des exercices en collaboration avec Bruce Power, la centrale nucléaire de Pickering, Ontario Power Generation, Sécurité publique Canada (exercices cyber-physiques) ainsi que de nombreux ministères, communautés et autres intervenants.
- Il a publié le premier rapport annuel sur la stratégie et le plan d'action de l'Ontario pour la gestion des situations d'urgence, qui décrit les progrès réalisés en 2023 relativement aux mesures et aux objectifs énoncés dans le plan pour faire évoluer la gestion des situations d'urgence et mener à un Ontario sécuritaire, entraîné et préparé.
- Il a créé le Groupe de travail sur une approche tous risques pour les Premières Nations, dirigé conjointement par la First Nations Emergency Response Association. Ce groupe de travail se concentre sur la conception et la réalisation de brûlages dirigés par les Premières Nations comme méthode de réduction des risques de feu de végétation et de catastrophe. Les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les partenaires des Premières Nations font partie du groupe.

Gérer les situations d'urgence

Par l'intermédiaire de Gestion des situations d'urgence Ontario et en collaboration avec divers partenaires, le SCT veille à une coordination rapide et efficace des situations d'urgence aux quatre coins de la province. Gestion des situations d'urgence Ontario s'est préparée, et est intervenue, pour faire face à diverses situations d'urgence dans les douze derniers mois :

- Elle a collaboré de façon proactive avec ses partenaires dans le cadre de groupes de planification et de travail, y compris d'un colloque annuel, et de mises à jour des plans opérationnels afin de se préparer à offrir les mesures de soutien à la gestion des situations d'urgence nécessaires pour aider les communautés touchées par des inondations et des feux de végétation en Ontario.
- En collaboration avec ses principaux partenaires, comme les communautés et les organisations des Premières Nations, les homologues provinciaux et fédéraux, les municipalités et les organisations non gouvernementales, elle a veillé à la coordination de l'évacuation préventive, organisée par les Premières Nations, de 2 100 membres des communautés des Premières Nations de Kashechewan, de Fort Albany et d'Attawapiskat ainsi que de leur retour en toute sécurité chez eux pendant les inondations du printemps 2023.
- Elle a contribué à la gestion des situations d'urgence en Colombie-Britannique en coordonnant les opérations d'évacuation et la planification des interventions durant une saison des feux de végétation sans précédent au Canada. Dans les 24 heures suivant la réception de la demande de la Colombie-Britannique, elle a déployé dans la province deux membres de son personnel possédant une expérience en gestion des incidents.
- Elle a coordonné l'évacuation sécuritaire de 794 membres de la Première Nation d'Eabametoong vers Thunder Bay et Niagara Falls en raison d'un problème d'approvisionnement en eau au sein de la communauté, en plus d'assurer leur retour à la maison en toute sécurité.
- Elle a surveillé plus de 700 feux de végétation dans la province en 2023, et elle a communiqué avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) pour se tenir au fait de la situation ainsi que pour surveiller les autres répercussions des incendies et de la fumée partout au Canada et aux États-Unis. Elle était en contact étroit avec d'autres autorités provinciales et territoriales, dont l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique.
- Elle a coordonné l'évacuation d'urgence de 2 800 membres des communautés des Premières Nations de Fort Albany et de Kashechewan, dont 1 300 personnes vulnérables, durant les feux de végétation de 2023. En collaboration avec le MRNF et le service d'ambulance aérienne Ornge, elle a évacué plus de 400 personnes en quelques heures pendant la nuit en raison d'un risque imminent d'incendie et de fumée

Tableau 5 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2023-2024*
Fonctionnement	2 161,9 M\$
Immobilisations	5,7 M\$
Effectif** (au 31 mars 2024)	2 608 EPT

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2024.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.